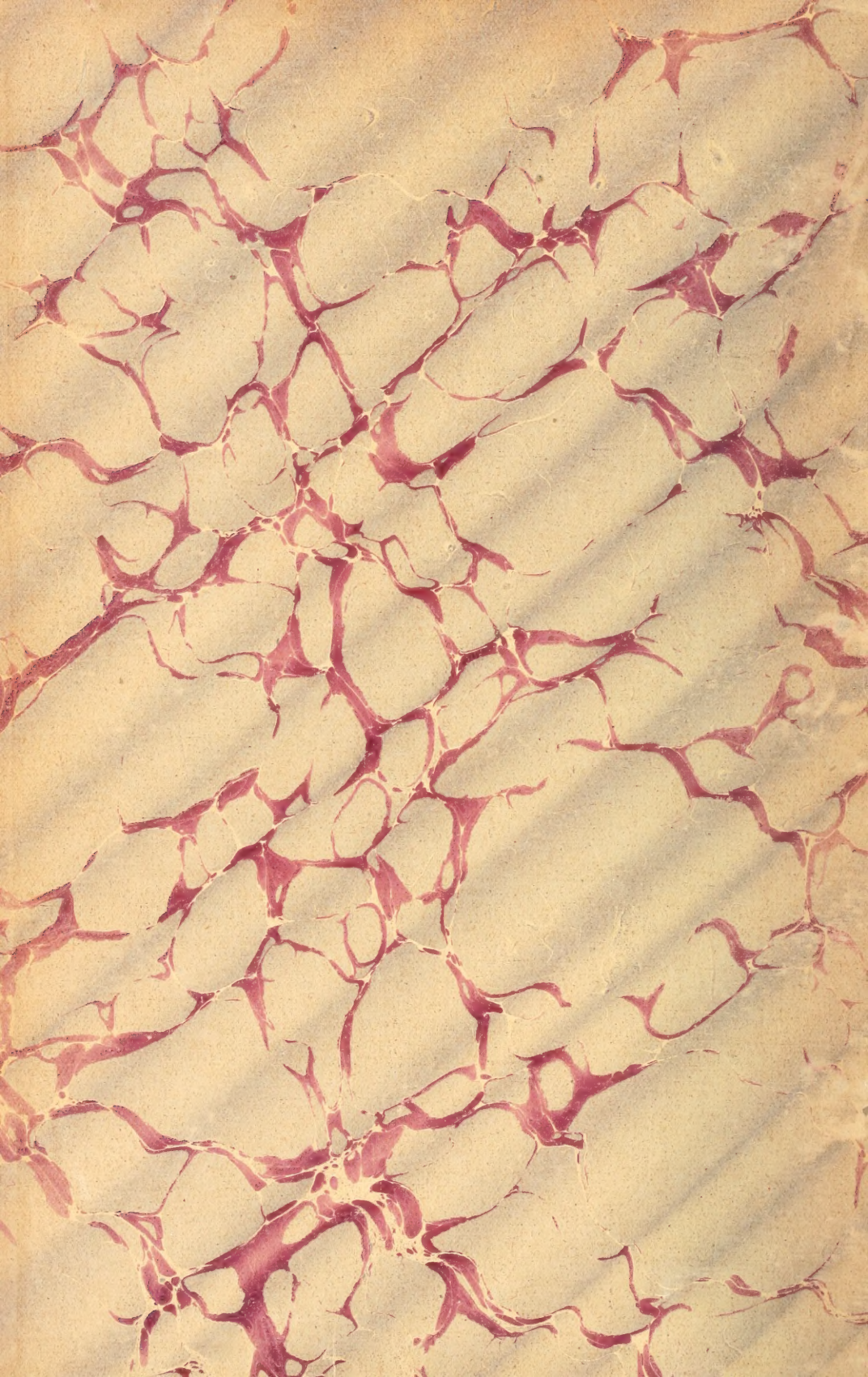

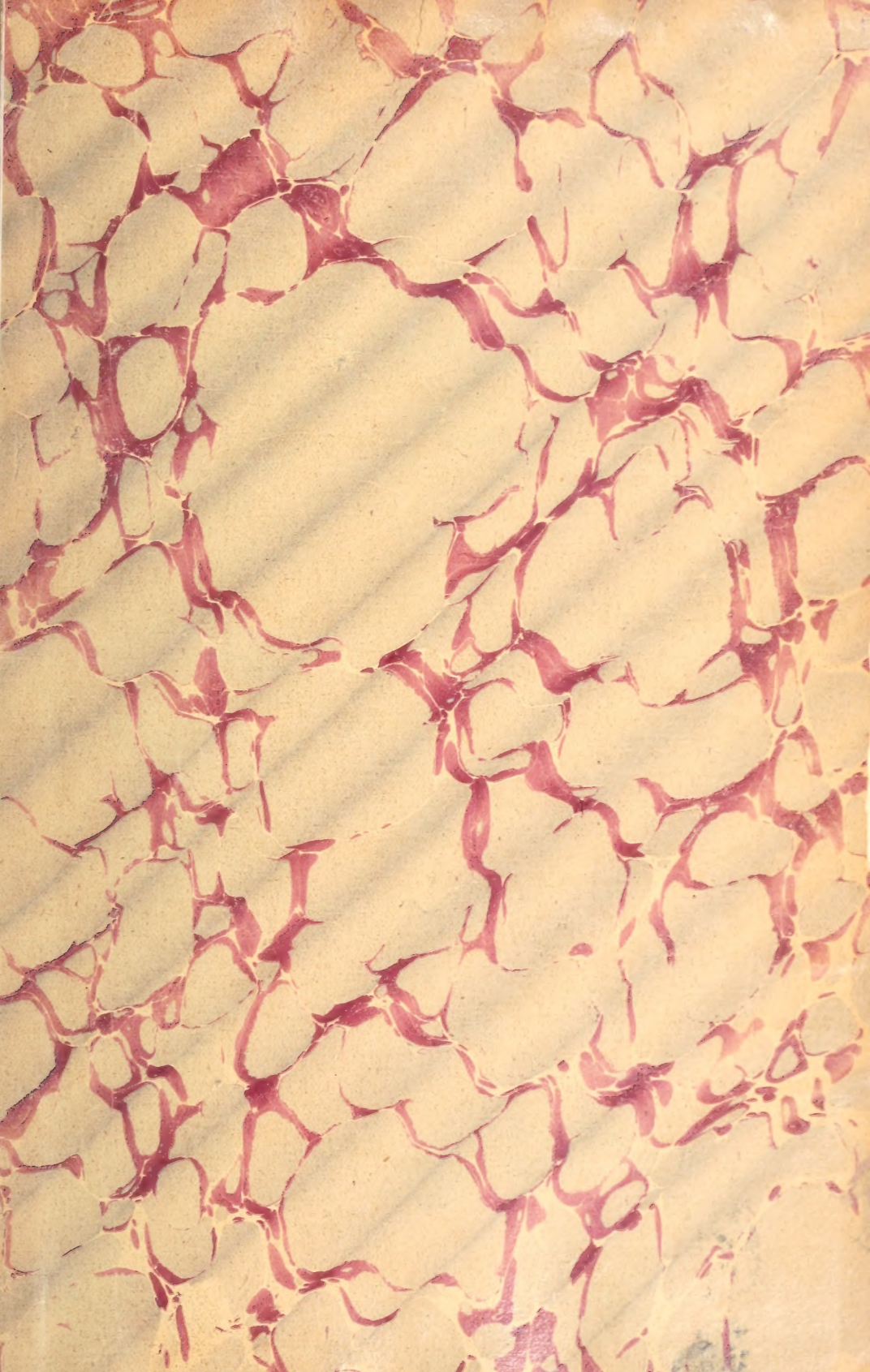

ROMANIA

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.
WACE.

27e ANNÉE — 1898

01933
25. 3 04

PARIS
LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR
67, RUE DE RICHELIEU, 67, AU 1er

TOUS DROITS RÉSERVÉS

PC
2
R6
t.27

GORMOND ET ISEMBARD

RECHERCHES SUR LES FONDEMENTS HISTORIQUES DE CETTE ÉPOPÉE

Cette chanson de geste intéressante à bien des titres, vient d'être l'objet de deux études consciencieuses dues à MM. Fluri et Zenker[1]. Ces auteurs ont soigneusement relevé presque tous les textes faisant allusion aux exploits de Gormond et d'Isembard, et n'ont laissé après eux qu'à glaner. Leurs analyses des versions de Mousket, de *Lohier et Mallart*, la comparaison avec le fragment de 600 vers, dit de Bruxelles, la reconstitution du poème primitif, sont exécutées avec un soin qui ne laisse rien à désirer. Nous n'y reviendrons pas. Malheureusement, en ce qui concerne l'élément historique du poème, les résultats auxquels ils sont parvenus sont sensiblement moins satisfaisants. Les conclusions de M. Fluri, dont le travail, moins approfondi peut-être, est plus sensé que celui de son émule, sont en somme purement négatives. Elles sont viciées en outre, comme nous le verrons, par le fait que l'auteur, qui n'est pas celtiste, a emprunté ses renseignements sur le pays de Galles à un guide éminent, mais bien décevant, le professeur de grammaire com-

1. Elles ont été entreprises simultanément. Le livre de M. Theodor Fluri, *Isembart et Gormont, Entwicklung der Sage und historische Grundlagen*, est une thèse inaugurale de l'Université de Zürich (Bâle, Birkhäuser, 1895, un vol. in-8, 131 pages). Celui de M. Rudolf Zenker, docent à l'Université de Würzburg, a pour titre : *Das Epos von Isembard und Gormund, sein Inhalt und seine historischen Grundlagen, nebst einer metrischen Ubersetzung des Brüsseler fragments* (Halle, Niemeyer, 1896, un vol. in-8, xv-203 pages), M. Z. avait exposé antérieurement ses recherches dans une courte communication au 42e congrès des philologues allemands (Vienne, Pentecôte de 1893).

parée de l'université de Greifswald. Soit qu'il n'ait pas bien saisi le sens des écrits de M. Zimmer et des lettres qu'il a reçues de lui, soit pour toute autre cause, M. Fluri s'est complètement mépris sur la figure de Gormond. Son erreur est du reste bien excusable.

Ce n'est pas par timidité que pèche M. Zenker. Ses résultats sont présentés d'une manière nette et même tranchante. Mais, quelque estime que j'éprouve pour l'étendue de ses recherches, son travail m'apparaît comme une erreur. Je ne crois pas le moins du monde que Gormond ait pour prototype un sultan de Bari du IXe siècle, qu'Isembard soit identique au « gastalde » italien de ce nom révolté contre l'empereur Louis II, que « Hugon » représente un fils de Louis III de Germanie, et « Gontier » un certain « Cuntard », enfant de douze ans, tué à la bataille de San-Martino. Tout cela est pure fantasmagorie.

Ce qui est plus grave encore, c'est la méthode de l'auteur : A propos d'Isembard, de Hugon, etc., on rassemble tous les personnages de France, d'Italie, de Germanie qui ont porté ces noms. On imagine que chacun d'eux a été l'objet d'un chant épique. Ces chants se « contaminent » réciproquement et arrivent à se fondre pour former un seul poème. Les conséquences de cette théorie seraient importantes, mais dangereuses. Elles nous représenteraient la formation de l'épopée française sous le jour le plus faux [1]. Aussi est-il nécessaire d'y couper court en faisant observer la fragilité des matériaux sur laquelle on pourrait être tenté de l'appuyer. L'explication par la « contamination » a rendu de grands services, et nous en userons à l'occasion. Mais il ne faut pas l'employer indiscrètement. Avec ce système on peut tout retrouver, tout identifier. Il n'y a plus rien d'obscur et de caché, et c'est précisément cela qui est effrayant.

Nous nous croyons donc autorisé à reprendre une étude poursuivie depuis longtemps et dont nous annoncions la publication il y a quelques années [2], et à rechercher les fondements

---

1. Nous sommes heureux de nous rencontrer ici avec M. Phil.-Aug. Becker qui n'accepte pas cette « Liederverquickungstheorie » dont M. Zenker est non l'inventeur mais le champion aventureux. Voy. ce compte rendu, auquel nous renverrons plus d'une fois par la suite, dans la *Zeitschrift f. Romanische Philologie*, XX (1896), 549-554.

2. Dans notre édition d'Hariulf, *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier* (p. 143, note 1), parue en janvier 1894. Sur bien des points de détail nous

historiques de cette épopée. Nous allons examiner successivement les trois ou quatre personnages caractéristiques du poème.

I. — LE ROI LOUIS

Tout le monde [1] s'accorde à reconnaître dans le vainqueur de Gormond le jeune Louis III, roi de France occidentale, et à identifier la bataille où les païens sont mis en déroute avec le combat de Saucourt en Vimeu qui vit la fuite des Danois le 3 août 881. Nous n'y insisterions donc pas si, dernièrement, M. Lauer, tout en acceptant cette opinion sous certaines réserves, n'avait proposé Louis IV d'Outremer, au moins, pour l'épisode du combat singulier entre le roi franc et Gormond [2]. Il a cru en reconnaître l'origine dans un passage de Richer racontant comment Louis IV (en 943) tua de sa main le renégat Turmod et un autre viking normand nommé Setric. Les coïncidences lui ont paru « au moins aussi frappantes que celles qui ont été signalées à propos de la bataille de Saucourt. » La démonstration est ingénieuse, un peu subtile. Elle ne m'a pas pleinement convaincu, bien que je ne répugne nullement à admettre une telle « contamination. »

Les rapprochements portent, en effet, presque tous sur des détails qui n'ont rien de caractérisque. Ce sont ou bien des lieux communs épiques (Louis fend Gormond jusqu'à la ceinture, Setric reçoit *trois* blessures comme Isembard), ou bien des cas fortuits (Setric est atteint dans un *buisson* comme le « margari » ; Turmod ouvre le combat comme Gormond en portant un coup au roi qui riposte, etc.). Le rapprochement même de la mort de Louis IV (il tomba de cheval en poursuivant un loup) et de l'empereur Louis de notre chanson est chimérique. Un seul est réellement intéressant : Turmod est un renégat. Mais c'est un Danois de Normandie, et Isembard est un Franc du Pontieu. De plus, Turmod représenterait Gormond, mais c'est Isembard qui est le renégat.

étions arrivés à des résultats identiques à ceux de MM. Fluri et Zenker ; nous ne les signalerons pas : cela ne présente aucun intérêt pour le public.

1. Voy. la liste des auteurs qui professent cette opinion dans Zenker, *op. cit.*, 64, note 1.

2. Voy. *Romania*, XXVI (1897), 161-174.

Une autre raison qui nous porte à repousser le rapprochement de M. Lauer, c'est sa source, Richer. On sait que jusqu'à l'année 966 Richer ne fait que paraphraser les *Annales* de Flodoard, en y ajoutant des chiffres ou des détails de son cru. Rien n'est plus douteux que la valeur historique de ses additions. M. Lauer le sait bien, et, sans se faire illusion sur l'historicité du fait, il croit que Richer a utilisé une chanson de geste ou une légende relative à la victoire de Louis IV sur Setric et Turmod. Cela même nous semble douteux. Richer se préoccupait de faire des amplifications avant tout : il espérait ainsi suivre les traces des historiens latins (de Salluste en particulier !). Je suis convaincu que la plupart des additions en question sont tirées de son propre fonds, et c'est ici le cas. Si l'on veut cependant qu'il ait pour source une épopée, j'adopterais assez volontiers une première hypothèse que M. Lauer écarte (p. 172) : « Richera connut une chanson de geste analogue à celle dont nous possédons un fragment [dit de Bruxelles] et s'en est servi en y remplaçant les noms d'Isembard et Gormond par ceux de Setric et Turmod qu'il trouvait dans Flodoard. »

Nous persistons donc à tenir Louis III[1] pour le prototype

---

1. M. Zenker propose en outre Louis II (70-72). Dans Mousket et dans *Lobier* il est parlé de la triste condition des fiefs sous le roi Louis. Quand un seigneur mourait le roi prenait toute la terre *Et des dames sans nule doute Receivoit a force relief; Trop estoient mauvais li fief* (Mousket, v. 14157-59). Aussi Huelin conseille-t-il au roi, s'il veut obtenir de ses barons un secours efficace, d'abandonner son « desroi » *Et les reliés quite clamer.* M. Zenker rappelle qu'en 877, à la mort de Charles le Chauve, Louis le Bègue, pour se faire reconnaître des grands, dut leur faire les plus larges concessions. Ce rapprochement est très admissible et très ingénieux. Je ne le crois pas fondé. D'abord il n'est question des *reliés* que dans la version Mousket-*Lobier*, et ensuite M. Z. ne paraît pas (p. 31, note 1) avoir saisi le sens de cette expression. Il s'imagine qu'il s'agit de la tradition symbolique par une branche d'arbre, une motte de gazon, etc. Grosse erreur ! Le *relief* est un droit de mutation, payé en argent. Depuis le règne de Philippe-Auguste, il était accablant pour les grands vassaux. Les sommes que Philippe-Auguste exigea de la Flandre pour son *relief* parurent énormes aux contemporains (Gilbert de Mons). Le même roi confisqua les comtés de Flandre, Boulogne, Eu, Pontieu, et les comtesses de ces provinces furent à son entière discrétion ; cette politique fut continuée par Louis VIII et Louis IX. Je me demande s'il n'y a pas dans les vers de Mousket (qui écrivait entre 1223 et 1242) une allusion à des faits contemporains et une intention satirique.

du roi Louis de notre épopée. La géographie nous amène invinciblement à Saucourt ou aux environs. Dans le fragment [1], la bataille a lieu près de *Cayeux à la chapelle*, soit à trois lieues de Saucourt (Somme). De même, chez Geffrei Gaimar, les païens débarquent à « Chaihy » [2]. Sauf dans la seconde version (Mousket, etc.), certainement postérieure, qui place le combat sous Amiens, le théâtre de la lutte est partout et toujours en Pontieu et en Vimeu [3], et l'on raconte la dévastation des deux célèbres abbayes de Saint-Riquier et de Saint-Valeri [4], trait parfaitement historique [5].

II. — ISEMBARD

Avant de faire des recherches sur ce personnage nous devons nous rendre compte du caractère et de l'origine du poème.

---

1. Vers 41.

2. Voy. plus bas, p. 31.

3. 1° Hariulf (fin XIe siècle) : *in pago Vimmaco.* 2° Guillaume de Malmesbury (1125) : *apud Pontivum.* 3° Addition du XIIe siècle à Hugues de Fleuri : *in pago Vimmaco.* 4° Gautier Map (fin XIIe siècle) : *villum in Pon[illegible] misit.* 5° Jean Bodel, *Chanson des Saisnes* (fin XIIe siècle) : *Ou plain Vinmeu ou Gormonz fit estax.* 6° Giraud de Barry, *De instructione principum* (début du XIIIe siècle) : ... *Nortmannorum bellis, primo Pontiacensi*, etc. 7° Gui de Bazoches (avant 1203) dans Aubri de Trois Fontaines : *adjacentem mari Britannico* (la Manche) *regionem.* Aubri ajoute *in pago Veriminiaco.* 8° Addition du XIIIe siècle à Wace, v. 14110 : *En la terre Saint Waleri Al roi Gormont se combati.* 9° Baudouin d'Avesnes (fin XIIIe siècle) : *si arriva en Pontiu et orent bataille.* 10° *Hugues Capet, chanson de geste* (vers 1330) : *Ou païs arriverent qui est nommez Pontis... La ot telle bataille*, etc. 11° *Chronique de Saint-Riquier* de 1437 mise en latin par Jean de la Chapelle en 1492 : [illegible] *Vimento propria manu... Garamundum et Isembardum lancea per corpora perforavit.* On trouve ces textes rassemblés d'une manière commode, sauf le dernier, dans Zenker, 22-27, 87, 96.

4. L'incendie de Saint-Riquier précéda de quelques mois seulement la bataille de Saucourt.

5. M. Zenker signale (p. 69, note 3) une concordance entre l'histoire et *Lohier*. Dans ce dernier, la bataille commencée un jeudi se termine le vendredi ; or le combat de Saucourt a eu lieu un vendredi. — C'est toujours très ingénieux, trop peut-être : un tel accord serait extraordinaire.

Selon M. G. Paris[1], ce poème se rattacherait à l' « épopée royale[2] », le héros en serait Louis III, et il aurait même pour véritable titre le nom de ce roi : *Le roi Louis*. Pour MM. Fluri et Zenker[3], au contraire, le poème ressort nettement de l'épopée féodale. Le véritable héros est Isembard, et, comme l'avait déjà proposé M. Paul Meyer[4], on devrait intituler notre chanson de geste *Isembard et Gormond*[5]. C'est bien aussi notre avis. Isembard, tout criminel qu'il soit, n'en est pas moins le favori du poète. Celui-ci ne dissimule pas ses fautes, mais on sent qu'au fond il les excuse : le roi a été si injuste! Puis Isembard fait une bonne fin : il invoque Notre Dame et bat sa coulpe. Il est tout aussi bien le héros de notre poème que Raoul de Cambrai l'est de l'épopée qui porte son nom. Ce dernier aussi est un criminel. On ne cache pas sa « desmesure »; mais qu'importe au fond? Le peuple aime les brigands : ce sont les seuls personnages dont il garde longtemps le souvenir.

Autre remarque : notre épopée, tout en ayant joui d'une réelle célébrité, n'en a pas moins un caractère provincial et même local prononcé. La topographie (Cayeux, Saint-Valeri, Saint-Riquier), le rappel de la *geste a saint Richier* (v. 330) à propos des dévastations de l'abbaye, l'invocation de ce saint

---

1. *Revue critique*, I, 1868, 383; *Hist. poétique de Charlemagne*, 400, n. 2; *Romania*, V, 377; *Hist. littér. de France*, XXVIII, 250; *Manuel d'ancien français*, § 22.

2. Je crains fort, du reste, que celle-ci n'existe pas. Le seul poème qu'on puisse lui attribuer, la *Chanson de Roland*, annonce par son titre même que le héros est moins le grand empereur que le marquis de Bretagne. C'est de cette région des marches, entre la Mayenne et l'Ille, que le poème semble originaire. Il y a bien encore *Berte aux grands pieds*, *Macaire*, *la Reine Sibylle*; en réalité ce ne sont pas des épopées mais des contes rattachés à la dynastie carolingienne à cause de sa célébrité. C'est ainsi que dans les pays celtiques toutes les légendes ont fini par être attribuées à Finn (Irlande et Écosse) ou à Arthur (Galles).

3. Fluri, 48; Zenker, VIII.

4. Dans *Mém. de la Soc. de Linguistique de Paris*, I, 1868, 260.

5. M. Becker (*l. cit.*, 552, n. 2) fait observer que les textes disent plus souvent *Gormond et Isembard* que le contraire, mais ce n'est pas parce que Gormond « im Vordergrund steht, » c'est par simple raison d'euphonie. Dans un titre composé de deux substantifs, l'un dissyllabique, l'autre trissyllabique, on met celui-ci à la fin.

(v. 358), sont expressifs. Hariulf, moine de Saint-Riquier dans la seconde moitié du XIe siècle, nous dit que ses « patrienses » chantaient tous les jours *de Esimbardo* [1]. C'était évidemment le héros du Pontieu, et la chanson est originaire de ce pays [2]. Rien de plus simple d'ailleurs, puisqu'elle repose sur un événement historique qui s'est passé en cette région [3], la bataille de Saucourt. Enfin les caractères linguistiques

---

1. *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier*, éd. F. Lot, p. 141 : « Sed quia quo modo sit factum non solum historiis, sed etiam patriensium memoria quotidie recolitur et cantatur..... »

2. Elle n'y était pas strictement confinée, bien entendu : sa renommée s'étendait au comté voisin d'Amiens. La seconde rédaction (*Lobier*, Mousket, cf. l'*Anonyme de Béthune*, éd. par L. Delisle dans *Notices et extraits des manuscrits*, XXXIV, 1, 368, cf. Lauer, 165), une inscription murale de la cathédrale d'Amiens placée en 1582 (*ibid.*). Nicolas d'Amiens, au début du XIIIe siècle, dans *Mon. Germ.*, *Script.*, VIII, 474, place même la bataille sous les murs de cette ville. Les Français auraient été écrasés si les dames d'Amiens n'étaient sorties de la ville cuirassées et bannières en tête. Les Sarrazins, s'imaginant avoir affaire à des renforts, furent pris de panique et s'enfuirent. Depuis lors, les dames d'Amiens ont mérité d'être placées dans l'église à droite et non à gauche (*Lobier*). Les cuirasses qui leur pressaient la poitrine avaient eu un effet merveilleux (Mousket) :

> .....lor lais es grans batailles
> Lor degoutoit parmi les malles.
> Encore i pert, s'a voir ne fal,
> Es cans c'on dist Molleronval.

Inutile de rappeler que dans l'histoire les Danois campèrent un an sous les murs d'Amiens (882-883), car il est évident que nous sommes en présence d'une légende étymologique *Moilleronval* = *Mulierum Vallis* et d'une tentative d'explication d'un usage dont l'origine était oubliée (les femmes à droite dans l'église). Cette légende se trouve déjà sommairement indiquée dans une courte chronique composée par Nicolas d'Amiens peu après 1203 (*Mon. Germ. Script.*, VIII, 474). Elle remonte donc au XIIe siècle. Mais il n'en est pas moins évident que malgré son ancienneté elle constitue une déformation de notre épopée et n'a rien de traditionnel. Nous sommes ici tout à fait d'accord avec M. Zenker (p. 38). Une hypothèse de M. Lauer (*op. cit.*, 168, n. 2), à propos de la prise d'Amiens par les troupes royales en 944, n'a aucune consistance.

3. Saucourt est en Vimeu, mais depuis le commencement du XIe siècle cette petite contrée perdit son autonomie et se trouva réunie effectivement au Pontieu.

du fragment de Bruxelles se rapportent à cette même région [1].

Isembard doit donc être un personnage local ayant vécu au IXe ou au Xe siècle.

Cela posé, on s'explique : 1° pourquoi toutes les tentatives pour l'identifier avec l'un ou l'autre des personnages de ce nom de l'empire franc au IXe siècle sont demeurées absolument vaines [2]; c'était un comte ou vicomte, ou même un simple seigneur, trop insignifiant pour que les sèches annales carolingiennes en aient transmis le souvenir; 2° pourquoi la tentative de M. Zenker [3] d'identifier Isembard avec le « gastalde » de ce nom qui se révolta contre l'empereur Louis II, en 860, est une aberration véritable [4]. Qu'importait cet obscur personnage au royaume de France occidentale, qui n'avait rien à faire avec Louis II, et surtout aux habitants du Pontieu qui élaborèrent vers l'an 900 notre poème ?

Mieux vaut renoncer à chercher dans l'histoire Isembard le renégat, le *margari* [5]. Ce n'est pas à dire qu'il n'ait pas existé. Sa conduite n'a rien que de vraisemblable. Nous savons que beaucoup de chrétiens de l'empire franc se joignirent aux Normands, et quelques-uns embrassèrent le paganisme. On vit

---

1. G. Paris, dans *Romania*, 1880, 170. Heiligbrodt, dans les *Romanische Studien*, de Bœhmer, III, 511 ; Zenker, 6.

2. C'est ce que reconnaît très judicieusement M. Fluri (p. 115) après avoir étudié tous les Isembard du IXe siècle qu'on a mis en avant depuis Heiligbrodt.

3. P. 127 sq. M. Zenker va jusqu'à parler d'un « Isembartlied » composé en Italie. Pour voir jusqu'à quel point on peut aller dans cette voie de rapprochements forcés il faut lire la « merkwürdige Uebereinstimmung » p. 135, note 1. Il en est de même des prétendues (p. 151-173) ressemblances entre les aventures d'Isembard et la jeunesse de Rollon, telle que la raconte Dudon de Saint-Quentin. Elles n'ont pas trouvé grande faveur. Voy. Becker, p. 551-552 ; Lauer, 172 ; Fluri, 115, 125-126.

4. Elle n'a pas recueilli le suffrage de M. Becker, *op. cit.*, 551, ni de M. Lauer, *op. cit.*, 172-173.

5. MM. Zenker et Fluri ont tous deux reconnu l'origine byzantine de ce surnom, μαγαρίτης, « renégat ». Mais le premier a tort de soutenir : 1° que ce mot n'a pu venir en France que par un intermédiaire italien ; voy. Rajna, *Romania*, XIV, 417 sq., et Becker, 550; 2° qu'il ne signifie jamais « amiral. » Voy. La Roncière, *La civilisation maritime au IXe siècle*, dans *Le Moyen Age*, X, 1897, 222.

jusqu'à des fils des rois ne pas rougir de s'allier aux pirates [1]. Cependant cette conduite ne paraît pas avoir persisté au delà de l'établissement des Normands en Neustrie (911) [2]. Pour la plus grande partie du xe siècle et pour tout le xie (jusqu'aux croisades au moins [3]) l'apostasie des chrétiens francs ne se conçoit même plus. Ce sont au contraire les Scandinaves qui se convertissent, d'abord isolément [4] puis en masse; les « Normands » proprement dits en 911, les Danois de Danemark en 934, ceux d'Angleterre au cours et à la fin du xe siècle, ceux de Dublin en 936 [5], les Norvégiens et les Islandais même, en l'an mil.

L'apostasie d'Isembard et son surnom même de *margari* [6] est donc un véritable archaïsme. Elle donne une forte raison de croire que ce personnage remonte au ixe siècle.

Il est bien probable qu'il était du Pontieu même. D'abord la seconde rédaction (*Lobier* et Mousket) le fait fils de Guérin, duc de Pontieu, Vimeu et Saint-Valeri [7]. Et cela même est digne d'être noté, quoiqu'il n'ait pas existé de Guérin seigneur de Pontieu, et que le Pontieu n'ait jamais été qualifié duché [8].

---

1. Ainsi Pépin d'Aquitaine en 857; il apostasia même en 864 (*Annales Bertiniani*). Les renégats pullulaient. Voy. les plaintes de l'archevêque de Reims, dans Favre, *op. cit.*, 222.

2. Il y eut bien un retour offensif du paganisme au début du règne de Guillaume Longue-Épée (932-943), mais ce fut une tentative locale de quelques scandinaves de Bayeux et du Cotentin. Elle n'eut point d'écho au dehors de la Neustrie. Richard I fit au contraire baptiser en partie les hordes danoises qu'il appela à son secours de 962 à 966. Voy. F. Lot, *Les Derniers Carolingiens*, 56, 357.

3. On sait que les apostasies recommencèrent et furent nombreuses après les désastreuses défaites qui marquèrent toutes les croisades.

4. Le roi Harold en 826, Guthorm en 879, comme on l'a vu plus haut; Gotfried en Frise en 882 (*Annales Fuldenses*), et en France, Roric (Flodoard, *Hist. eccl. Rem*, l. III, c. 26) et peut-être Hasting lui-même.

5. Cf. Funk, *Hist. de l'Église*, trad. Hemmer, I, 348 sq.

6. Cf. page précédente note 5. Déjà chez Mousket le mot n'est plus compris : il le croit composé de *mar* et de *gari*.

7. Cette filiation d'Isembard se retrouve à la fin du xiiie siècle dans Baudouin d'Avesnes, éd. Kervyn de Lettenhove, *Istoire et croniques de Flandres*, I, 7 ; Bruxelles, 1879, 4° (Coll. des *Chroniques belges*). Cf. Fluri, p. 55.

8. Le duché de France maritime, constitué par Charlemagne en faveur de

La première rédaction (le fragment de Bruxelles), il est vrai, lui donne pour père Bernard (v. 560) et ne spécifie pas que celui-ci eût le Pontieu. Au contraire, elle donne cette région (v. 165) à « Ernaut qui tint Pontif E les aloez Saint Valerin » (le Vimeu), dans lequel on peut reconnaître Erluin, comte de Pontieu et Montreuil au xe siècle [1]. Il est intéressant de signaler à ce propos que le premier des avoués de Saint-Valeri, à la fin du xe siècle, semble avoir eu ce nom de Bernard, qui reparaît souvent par la suite chez les seigneurs de Saint-Valeri [2].

Une preuve curieuse de la popularité et de la persistance de la légende d'Isembard dans le Pontieu, c'est qu'un *tumulus*, près du hameau de Bourfontaine, sur le finage de la commune de Saint-Riquier, porte encore aujourd'hui sur le cadastre le nom de *Tombe d'Isembard* [3]. On a des preuves sûres de l'existence de ce lieu-dit depuis le xve siècle, et même depuis le xiiie. Une charte de l'official de l'église d'Amiens, en date de 1263, porte en effet : « in territorio de Bourfontaine quod vocatur *tumba Isambardi* [4] ». Ainsi donc, dès le xiiie siècle, les Pontivois avaient identifié la tombe d'Isembard.

Ce fut même cette localisation de la légende qui la sauva d'une destruction complète et la prolongea plusieurs siècles encore dans la mémoire populaire. Peu à peu le contenu historique s'évapora, et il ne resta plus d'Isembard que le souvenir d'un « géant [5] ».

Cette fixation de la légende eut encore pour effet de la dénaturer. Le tumulus était situé près du territoire des seigneurs de la Ferté [6]. Isembard fut tenu tout naturellement pour un ancien

---

son gendre Angilbert, abbé de Saint-Riquier, est une fable. Voy. Hariulf, éd. F. Lot, p. 52, notes, et *Introd.*, p. XLVIII sq.

1. Voy. ci-dessous, p. 51, sur Ernaut.

2. Voy. Prarond, *Hist. de Saint-Valery*, 19 et 22 (Abbeville, 1862). L'auteur copie ici l'histoire de Pontieu et du Vimeu de Du Cange restée manuscrite. Les sources concernant ce Bernard Ier ne sont malheureusement pas indiquées.

3. Voy. l'abbé Henocque, *Hist. de l'abbaye de Saint-Riquier*, III, 144.

4. Louandre, *op. cit.*, 2e éd., I, 96, note 1. Il renvoie à Decourt, *Mém. histor. d'Amiens* (manusc.) dans la *Coll. de Picardie* à la Bibl. Nat., t. I, p. 392 ; mais ce renvoi est faux. Je n'ai pas su retrouver le passage.

5. Cf. ci-dessous, p. 15, un texte de 1724.

6. Sur ces seigneurs, Lauer, 163, note 4.

seigneur de ce château. Et comme, pendant des siècles, les moines de l'abbaye de Saint-Riquier furent en contestation avec les seigneurs de la Ferté, ils se représentèrent Isembard sous le plus mauvais jour. Son apostasie et l'incendie de l'abbaye par Gormond ne pouvaient qu'augmenter leur horreur. Aussi Isembard et ses alliés nous sont-ils dépeints sous les couleurs les plus sombres dans une chronique de Saint-Riquier en français composée en 1437. Elle nous apprend diverses particularités intéressantes, dont quelques-unes ne se retrouvent pas ailleurs : ainsi Isembard est avoué de Saint-Riquier, seigneur de la Ferté et, après son apostasie, roi de « Bochidant (comme dans Mousket) » ; l' « empereur » Louis est surnommé *a la Barbe*[1] ; Gormond est accompagné de deux autres rois païens. Remarquons enfin que le roi Louis tue de sa lance aussi bien Isembard que Gormond[2]. Cette chronique, écrite sans doute par Jean de Noyelettes, utilise évidemment ici une source antérieure, écrite probablement. Elle paraît aujourd'hui perdue; mais nous en avons conservé l'essentiel, grâce à Jean de la Chapelle, qui la mit en latin en 1492[3], et à Malbrancq, qui la consulta au XVIIe siècle[4]. Ce dernier n'ajoute, du reste, rien d'important à Jean de la Chapelle, sinon quelques amplifications de son cru. Je signalerai cependant le passage suivant, qui peut être original : « Unde in adagium apud Francos abiit tres « reges a Ludovico duobus ictibus cæsos, Gormonem, Nort- « mannorum monarchum, Isembardum Bochidankorum regem, « se denique simul, lanceæ suæ manubrio in ventrem resi- « liente[5]. »

---

1. Ce texte est resté inconnu à MM. Zenker et Fluri. Il a été signalé par M. Lauer, *op. cit.*, ainsi que quelques autres.

2. Comme dans *Lohier et Mallart*, mais non, chose curieuse, dans Mousket où Louis joue un rôle complètement misérable. Il y a peut-être ici une déformation intentionnelle. Dans le fragment de Bruxelles, si Gormond meurt de la main du roi Louis, Isembard est tué dans la mêlée par trois comtes et un duc (v. 620-626), qui, du reste, ne le reconnaissent pas.

3. *Joannis de Capella Cronica abbreviata*, nova ed. par E. Prarond (Paris, Picard, 1893, in-8), p. 51-53 et 95.

4. Voy. F. Lot, Introd. à l'éd. d'Hariulf, p. LVI.

5. *De Morinis*, II, 361-362. Il est question de Gormond et Isembard aux p. 336-339, 341, 342, 345-348, 360-362, d'après « Chronicon Centulense ms. »

L'épisode suivant, qui, au premier abord, semblerait tout à fait dans le goût des inventions de Malbrancq, doit avoir également une origine ancienne, par l'intermédiaire de la chronique de 1437, car on ne trouve rien de pareil dans Jean de la Chapelle. Au milieu du combat final entre Isembard et le roi Louis, celui-ci lui demande s'il se repent :

« Isembardus, rogatus ab Ludovico num peniteat catholicæ « fidei coram Nortmannis abiuratæ, num velit revocando « coram utroque exercitu profiteri, simulque Francorum regi « legibusque postliminio se subjicere : « Neutrum volo, » « subjicit ; et actutum rex eandem lanceam Nortmanni adhuc « cruore madentem in pectus adegit, et sic utroque [*Gormond « et Isembard*] prostrato, concidere animis Dani, qui accrevere « nostris, tantaque cœdes vtrimque facta est ut tellus ipsa « nonnisi corporibus humanis et equorum cadaveribus « constrata cerneretur. »

Cette exhortation du roi Louis à Isembard se retrouve, développée d'une façon absurde, dans *Lohier et Mallart* [1].

L'histoire d'Isembard pourrait s'arrêter ici, car c'est dans Malbrancq ou Jean de la Chapelle que les histoires imprimées et manuscrites du Pontieu, de Saint-Riquier, d'Abbeville, etc., ont puisé ce qu'elles disent de lui. Mais il s'est trouvé qu'Isembard a été le héros d'une pseudo-légende populaire, qui a prolongé encore son souvenir jusqu'à nos jours.

On lit dans l'*Histoire ancienne et moderne d'Abbeville*, de Louandre, dont la première édition parut en 1834, à la suite du récit de la mort de Gormond et Isembard à Saucourt : « Suivant une autre version, les moines de Saint-Riquier profi- « tèrent de l'absence d'Isembard, leur avoué, pour s'emparer « de ses domaines, et, à son retour, ils refusèrent de lui ouvrir « les portes de son château. Isembard se vengea bientôt de cette « perfidie en venant, avec Garamond (*sic*), mettre le siège devant « leur monastère fortifié de tours et de murailles crénelées « comme toutes les autres abbayes de ce temps. Après l'avoir « réduit en cendres et massacré tous les religieux, il attaqua le « château de la Ferté, et c'est là qu'il aurait été tué, ainsi que le « roi normand, de la main de Louis qui s'était empressé de « venir au secours des moines avec une formidable armée. La

1. Zenker en relève l'extravagance, p. 61.

« tradition rapporte qu'Isembard fut enterré près de ce lieu, « derrière le bois, où l'on voit encore aujourd'hui, en effet, un « tertre que la nature efface chaque jour et qu'on appelle Tombe « d'Isembard.

« Le lieutenant (?) d'Isembard, ajoutent les mêmes chro- « niques [1], rallia les assiégeans, excita leur rage et, malgré la « plus vive résistance, parvint à reprendre le château. Afin de « perpétuer le souvenir de la conduite des moines il exigea que « l'un d'eux se rendit, chaque année, la corde au cou et une « torche à la main, sur le pont-levis du château pour y jurer, au « nom de ses confrères, qu'ils ne troubleraient point les cendres « d'Isembard. Cette humiliante cérémonie, qui subsista jusqu'en « 1762, avait lieu la veille de la fête de Saint-Riquier, époque « à laquelle on nommait dans cette ville un maire dont les fonc- « tions ne duraient que trois jours. Ce maire se transportait sur « le pont du château pour y prêter le serment que sa charge « exigeait et recevait ensuite celui des moines. »

L'origine populaire de ce récit serait établie si l'on se fiait aux souvenirs d'enfance d'un vénérable érudit du Pontieu, M. Prarond. Voici l'agréable récit qu'on lit en tête d'un de ses ouvrages [2].

UN PREMIER MOT

Un jour, — j'avais l'âge où les enfants déjà curieux aiment à écouter et à interroger — mon grand-père me prit par la main et me mena voir la prison de Jeanne d'Arc, dans le seul coin qui reste du vieux château de Drugy; et tout en me montrant la voûte basse à nervures, il me raconta l'histoire de la libératrice et de la sainte. De là, à travers des pâtures, et par un sentier qui remonte encore le cours du Scardon, il me conduisit à la source de la rivière, me montra la tombe d'Isembard et les ruines, debout encore alors, du château de la Ferté; puis, les pieds presque dans l'eau de Borefontaine et devant les ruines, il me raconta, *selon la forme des récits en cours dans le pays*, l'histoire de l'énigmatique Isembard, ses voyages ou son exil, son alliance criminelle avec les Normands, la rapacité — telle est la tradition — des moines qui s'étaient emparés du château en l'absence du seigneur, le retour irrité d'Isembard, escorté des rois normands, sa mort sous les murs de la Ferté, sa tombe gigantesque, le serment des religieux qui venaient, corde

1. Nos littérateurs et érudits de province emploient ce mot dans un sens très vague, il est bon de le faire remarquer.

2. Prarond, *Histoire de... cinq villes...*, 4e *partie*, *Saint-Riquier*, II, 7 et 8.

au cou et torche en main, jurer sur le pont du château une sorte d'expiation mystérieuse et inexplicable aux cendres du traître et du renégat qu'ils avaient spolié, mais qui avait brûlé leur abbaye. *Ce fut ma première leçon d'histoire.* Ces récits me saisisirent comme jamais ne le purent faire depuis ni l'*Iliade*, ni l'*Odyssée*, ni la *Jérusalem*, ni Eschyle, ni Dante, ni Corneille. Quelques années plus tard, quand, plein encore de cette impression qui ne s'efface pas en moi, il m'arriva de lire la traduction du chant teutonique de Saucourt, l'idée me vint d'écrire un poème sur l'invasion des rois normands, la victoire de Louis à la barbe, le siège de la Ferté et la mort d'Isembard. Saint-Riquier apparaissait au roi Louis comme il devait apparaître plus tard aux rois de la troisième race ; les dieux du Nord devaient combattre du côté des Danois contre des archanges armés pour le salut des Francs. Je retrouverais encore au fond d'un carton quelques vers enfantins de ce poème. Qu'on me pardonne ces souvenirs lointains qui me rendent le charme des premières efflorescences d'un esprit que la poésie devait toujours jouer, etc.

Malheureusement c'est une illusion complète. Les « récits en cours dans le pays », qui inspiraient au grand-père cette bonne leçon d'histoire de France reposent sur l'*Histoire du comté de Ponthieu, de Montreuil et d'Abbeville*, par Devérité. A la p. 39 du t. I, paru en 1767, on retrouve toute la substance de cette légende. L'honnête libraire (et futur conventionnel) qui a commis cette histoire provinciale la fait suivre d'une discussion critique qui est à mourir de rire. Il veut prouver : 1° que les moines de Saint-Riquier n'ont pas été égorgés; 2° qu'Isembart « n'a pas trahi son prince » et n'a pas été tué. La conclusion (p. 48) est digne du reste : « Ne peut-on pas croire que son « lieutenant imposa aux vaincus cette humiliante condition, « que ce fut lui qui les assujettit à se présenter avec une torche « allumée au poing sur le pont-levis de ce même château où « ils avaient méconnu le maître? Ils etoient les auteurs de sa « mort, le lieutenant devoit venger son chef : rien ne choque la « vrai-semblance dans ces observations. Je m'applaudis que le « hazard m'ait mis à même de justifier la mémoire d'Isembart « Chatillon après un si long espace de temps. Cet exemple « prouvera, ce me semble, à tous les historiens, d'une « manière assez frappante, qu'il ne faut point toujours se fier « aux cartulaires[1] des couvents quand ils déshonorent la

1. Il s'agit d'un inventaire moderne des titres de Saint-Riquier, où les faits et actes sont rangés d'après l'ordre chronologique. A l'année 882, on y trouve un court résumé de l'histoire d'Isembard, cité par Devérité, I,

« mémoire de quelque personne. » Il termine en s'applaudissant d'avoir éclairé cette question du « flambeau de l'histoire. »

Au premier abord on pourrait croire que ce Homais du XVIIIe siècle a fabriqué cette histoire par haine de la « superstition. » Il lui a tout au plus donné le coup de pouce. En effet, il invoque « la tradition du pays [1] », et si, comme érudit, il est grotesque, il était du moins honnête homme [2]. Ce qu'il faut fixer, c'est la valeur de cette « tradition ». Tout d'abord il y a à la base un fait certain. Pendant la première moitié du XVIIIe siècle, il y avait, la veille de la Saint-Riquier, une cérémonie importante. Un dénombrement de la seigneurie de la Ferté, de l'année 1724, nous en donne la plus exacte description :

« Le vicomte de Saint-Riquier, élu par les religieux le « 7 octobre de chaque année, est conduit par les moines sur le « pont-levis du château de la Ferté, où il est tenu de jurer, en « présence du bailli de ce château ou de ses officiers, de ne rien « entreprendre sur la dépendance de ladite châtellenie, et « particulièrement sur la *Tombe d'Isambard*, anciennement « tenu pour géant. Le lendemain, jour de la fête de Saint-« Riquier, vers huit heures du matin, le même vicomte, « accompagné des vassaux fieffés de l'abbaye, fait sa chevau-« chée par toute la ville et la banlieue sur les domaines du « monastère, et, de l'autre côté, le bailli, le vicomte et les « autres officiers de la Ferté, tous à cheval, vont avec l'étendard « de cette seigneurie dans toutes les rues de Saint-Riquier, « dans le faubourg qui relève de la Ferté et sur la *tombe* « *d'Isambard*, et le bailli et ses officiers reçoivent pour cette « chevauchée un setier d'avoine et 60 sous [3]. »

---

40. C'est un simple abrégé de Jean de la Chapelle. Ce cartulaire doit être aujourd'hui aux archives de la Somme, dont l'inventaire de la série H n'a pas encore paru, croyons-nous.

1. I, 39 : « voici ce qu'on raconte à ce sujet, et telle est la tradition du pays » ; I, 40 : « d'après ce récit que fait la tradition. »

2. Sa conduite, pendant la Révolution, fut celle d'un homme sensé et humain.

3. Cet extrait du dénombrement de 1724 avait été communiqué par le marquis Le Ver à Louandre, qui le publia dans la 2e éd. de son *Histoire d'Abbeville* (1844), I, 96, n. 1. Il a été édité encore par M. Prarond, *Hist. de Saint-Riquier*, 366.

C'est dans cet usage qu'il faut chercher évidemment l'origine de la fable en question. Mais on voit qu'il n'y est question ni de torche, ni de corde au cou, ni d'expiation. L'origine de cette cérémonie a été éclaircie par l'abbé Hénocque [1] :

Du XIIIe au XVIIIe siècle, l'abbaye de Saint-Riquier et les seigneurs de la Ferté n'ont cessé d'être en procès au sujet des limites de leurs juridictions respectives. Divers actes de 1287, 1349, 1449 montrent avec quelle âpreté les deux parties soutenaient leurs prétentions. Ce dernier mérite de nous arrêter un instant :

En 1449, l'abbé de Saint-Riquier, Hugues Cuillerel, attaqua la dame de Gamaches, mère d'Arthur de Châtillon, seigneur de la Ferté, se plaignant que « les officiers et sergents de ladite « Ferté se trouverent en plus grand nombre que de raison « atous pannonchaux et panesons pour garder la fête de Saint- « Riquier pour ladite Ferté et même reserverent la *Tombe* « *d'Isambard* qui ne fut à reserver. Et fut ordonné de la « maniere qui s'ensuit : de ce sera fait dorenavant selon la « forme et teneur contenue en l'accord piécha fait par lesdits « partis, confirmé par la cour de parlement en 1350 [2]. »

Selon la conjecture très plausible de l'abbé Hénocque, les seigneurs de la Ferté voulaient « se réserver la *Tombe d'Isembard*, petit canton adjacent à leur propriété, probablement fort fréquenté par les marchands ou les pèlerins ».

La coïncidence de la cérémonie avec la fête de saint Riquier ne peut être fortuite; le seigneur de la Ferté tenait évidemment à avoir sa part des bénéfices provenant de l'affluence des voyageurs. Ses exigences s'expliquent ainsi à merveille.

Quant au maire nommé pour trois jours pour accomplir « cette humiliante cérémonie », c'était tout simplement un vicomte choisi par l'abbé spécialement pour exercer les délicates fonctions de surveillance et de police pendant les trois jours que durait la foire.

Jusqu'au XVe siècle il semble que l'abbaye de Saint-Riquier

---

1. Dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Riquier*. Le chapitre qui y est consacré (I, 266-276) constitue même un des bons morceaux de cette volumineuse compilation, consciencieuse, mais le plus souvent sans critique.

2. Henocque, I, 272, d'après le *Cart. de Saint-Riquier*, chapitre « La Ferté » (Archives dép. de la Somme).

ait eu gain de cause le plus souvent. Mais, par suite de l'affaiblissement et presque de l'anéantissement des privilèges et juridictions ecclésiastiques au cours des XVIe et XVIIe siècles, la situation empira. En 1724 encore nous voyons que le vicomte abbatial s'engage seulement à ne tenter aucun empiètement sur les domaines de la châtellenie de la Ferté qui avaient fini par englober le lieu dit la Tombe d'Isembard. « Mais vers 1740 les « choses changèrent de face. On faisait aux moines une guerre « ouverte, on cherchait à les abreuver d'humiliations. Le « marquis du Châtelet, alors seigneur de la Ferté, éleva de « nouvelles prétentions; il exigea que les religieux se présen- « tassent sur le pont de la Ferté *avec deux torches à la main*. On « comprend que ceux-ci résistèrent à cette odieuse vexation :

En 1744, *disent les mémoires du temps* [1], il y eut une consultation des avocats de Paris sur la prétendue servitude que les seigneurs de la Ferté vouloient imposer *de deux torches ardentes, ce qui n'est constaté par aucun titre qui en fasse mention.* Ainsi cette servitude à laquelle on vouloit assujettir notre abbaye n'est appuyée de titres et n'a aucun fondement. La possession qu'on opposoit a été combattue a chaque fois par les religieux. L'installation du vicomte est une marque de distinction pour notre abbaye et une prérogative qui paraît tout à fait incompatible avec l'humiliation des torches ardentes qui n'ont été portées que dans les cas où on en auroit besoin à cause de la nuit.

« La résistance des moines donna lieu à un procès qui fut « jugé au Parlement de Paris, lequel donna gain de cause aux « religieux. C'est sans doute à la suite de ces démêlés qu'on « cessa de proclamer la fête de Saint-Riquier sur le pont-levis « de la Ferté. C'est pourquoi l'on dit que cette amende « honorable n'eut plus lieu après 1762. Les circonstances « particulières de l'amende honorable ne se lisent que dans les « écrits de Devérité et de Gilbert [2]. »

De cette cérémonie, dont le caractère s'était altéré, combinée avec les récits de Malbrancq et de Jean de la Chapelle, est issue au XVIIIe siècle cette fabrication dont Devérité s'est fait l'écho et le propagateur. Elle avait un caractère trop saisissant pour

1. *Invent. des titres de Saint-Riquier*, p. 787. Archives départ. de la Somme (selon Henocque).

2. Henocque, *ibid.*, I, 272-273.

ne pas frapper l'esprit des Abbevillois qui lurent Devérité, et, par l'intermédiaire des littérateurs et érudits locaux, elle a eu sans doute quelque diffusion dans la contrée. Elle alla naturellement en s'amplifiant. Gilbert[1], non content des torches expiatoires, ajoute le premier la « corde au cou ». Ainsi parfaite, la fable est recueillie au XIXe siècle par Louandre et Prarond, avec des allures de tradition populaire. En réalité, c'est une légende « savante » et récente. Mais si le hasard ne nous avait permis d'en saisir la formation, qu'il eût été tentant d'en faire remonter l'origine à une époque reculée! On nous pardonnera cette digression, qui pourra prévenir une méprise possible.

Nous n'avons donc, en réalité, aucune preuve sérieuse que la légende de *Gormond et Isembard* soit demeurée vivante dans le Pontieu jusqu'à nos jours *sous une forme vraiment populaire*. Elle n'y a persisté que jusqu'au XVe siècle environ, soit cinq siècles, et c'est déjà une longévité respectable.

III. — GORMOND

On ignore le nom du chef des Northmans à la bataille de Saucourt. Mais, parmi les « *principes* » qu'assiégea à Elsloo, en 882, le roi Charles le Gros se trouvait un certain *Vurm* ou *Vurmo*[2]. Comme l'armée païenne était en grande partie la même qui avait été battue l'année précédente à Saucourt, il est tentant d'identifier Gormond avec ce *Vurmo*[3]. Il y a une petite difficulté philologique; nous y reviendrons tout à l'heure.

Le fragment du XIe siècle, sans nous donner beaucoup de détails sur cet empereur des « Arabes et Persans », nous apprend : 1° que ses troupes étaient formées (en partie au moins) d'Irlandais (*Ireis, ceux d'Irlande*, vers 100, 282, 610); 2° que Cirencestre (en Angleterre, comté de Gloucester) faisait partie de ses domaines (v. 472) : *en Cirencestre en vo cuntree*.

Ces deux renseignements sont des plus précieux par leur

---

1. *Description historique de l'église de Saint-Riquier*, p. 28. Gilbert donne comme référence « dit-on ». Ce « dit-on » est Devérité.

2. *Annales Bertiniani*, a. 882 ; *Annalium Fuldensium continuatio Ratisbonensis*, ed. Fr. Kurze, a. 882.

3. Zenker, *op. cit.*, 99. Cf. *Romania*, XIX, 1890, 594.

archaïsme. Tout d'abord, ce qui n'est pas douteux, les *Ireis* ne sont pas les aborigènes celtiques de l'île, les Scots, mais les envahisseurs scandinaves, les Danois, qui fondèrent, sur les côtes, à Dublin particulièrement, des principautés qui durèrent plusieurs siècles. De Dublin, les « vikings » envoyèrent des expéditions dans toute la Grande-Bretagne. Ils combattirent non seulement les Bretons du pays de Galles (*Cymru*), les Anglo-Saxons, mais même leurs compatriotes scandinaves du nord-est de la grande île. Les Northumbriens reconnurent, à plus d'une reprise, la suprématie des rois de Dublin [1]. Il est probable que dans les invasions qui désolèrent encore la France au milieu du xe siècle il y eut des *Ireis* mêlés aux Danois de Danemark et aux Northumbriens. Un texte signale, en effet, les *Deiros* (habitants de la *Deira*, l'une des deux parties du Northumberland), parmi les païens appelés en 962 par le duc de Normandie, Richard Ier [2]. Néanmoins, aucun viking ou roi scandinave de l'Irlande aux IXe et Xe siècles n'a porté un nom se rapprochant de celui de Gormond. Du moins les Annales irlandaises, Asser, la *Chronique anglo-saxonne*, n'en signalent pas [3].

Cette participation des *Ireis* à la bataille de Saucourt reflète

---

1. Voy. Zimmer (reproduit plus bas, p. 35, note 2). Citons encore, sur les Northmans de Dublin, mais par acquit de conscience, ne l'ayant pas consulté, Worsaæ, *Minder om de Danske og Normaendne i England, Skotland og Irland*, p. 73, 390, 395 (Copenhague, 1851).

2. F. Lot, *Les Derniers Carolingiens*, p. 41. P. 353, note 2, nous avons été trop dur pour Kalckstein. Le texte qui nous apprend que Richard appela à son aide « Danos, Alanos (?) et Deiros » (*Mon. Germ.*, IX, 384), est de Hugues de Fleury, *Modernorum regum Francorum actus*. Quoique sa chronologie soit défectueuse, nous ne croyons plus qu'il se soit borné à copier Dudon, comme nous le prétendions (p. 353, note 1). Je ne retrouve pas ce mot *Deiros* dans Dudon, et comme, au XIIe siècle, la « Deira » avait disparu, Hugues l'eût bien difficilement connu. Il l'a emprunté à quelque source perdue aujourd'hui.

3. Dans son introduction au *Cogadh Gaedhil re Gallaibh* (p. LXIV, note 2), Todd, s'appuyant sur un fragment d'annales irlandaises de basse époque, copié par Duald Mac Firbis, où il est question d'un chef danois nommé Horm, identifie celui-ci avec Gormo Enske (cf. plus bas, p. 21, sur ce personnage). Mais cette identification est tout arbitraire ; d'ailleurs Horm fut tué par les Irlandais en 856, au témoignage du *Chronicon Scotorum*. Voy. Zenker, p. 80, note 2. Sur la véritable origine du nom d'homme irlandais, Gorman, voy. Zimmer dans Fluri, p. 101.

sans doute la réalité, car il est probable que la multitude qui, en 880, se réunit à Fulham pour former la « grande armée [1] » qui allait fondre sur la France s'était formée de bandes provenant de tous les coins des îles britanniques. Il est possible que la bande des *Ireis* fût dirigée par ce *Vurmo* dont on vient de parler. Mais ce sont là des hypothèses inconsistantes. Retenons seulement ce trait d'archaïsme.

2° Bien plus frappante est la mention de Cirencestre. Elle mérite de nous arrêter :

On sait que les ravages des Scandinaves furent encore plus redoutables aux îles britanniques qu'au continent. Sous le règne d'Alfred le Grand, l'invasion des hommes du Nord subit un temps d'arrêt. En 878, les païens furent vaincus et jurèrent de quitter le royaume. Leur chef reçut le baptême, et Alfred lui-même lui donna un nom saxon, Aethelstan. L'année suivante, en suite de conventions restées obscures pour nous, il vint, avec ses compagnons, camper à Cirencestre [2] :

879. Praefatus paganorum exercitus de Cippanhamine, ut promiserat, consurgens Cirrenceastre adiit, qui britannice Caircerî [3] nominatur, quae est in meridiana parte Huicciorum, ibique per unum annum mansit. Eodem anno magnus paganorum exercitus de ultramarinis partibus navigans, in Thamesim fluvium venit et adunatus est superiori exercitui, sed tamen hiemavit in loco qui dicitur Fullonham [4] juxta flumen Thamesim.

En 880, cette dernière armée partit pour la France, où elle devait hiverner à Gand, puis revenir subir l'échec de Saucourt :

Eodem anno exercitus paganorum qui in Fullonham hiemavit, Britanniam insulam deserens, iterum ultra mare navigans ad orientalem Franciam perrexit et per unum annum in loco qui dicitur Gaent, etc.

Mais la première armée, celle qui était demeuré à Cirencestre et s'était mise en communication (*adunatus est*?) un

---

1. Sur l'histoire de la « grande armée », de 879 à 887, voy. Favre, *op. cit.*, 212, 224 et 17 sq.

2. Asserius, *De rebus gestis Aelfredi*, a. 881 dans Petrie, *Mon. Britan.*, I, 482.

3. Cirencestre. Asser, qui était Gallois, donne la forme cambrienne de la plupart des noms de lieux, concurremment avec le nom saxon.

4. Fulham, qui n'est plus qu'un faubourg de Londres, en amont de la Tamise, sur la rive gauche.

instant avec les pirates de Fulham se sépara de ces derniers pour se diriger vers l'Est-Anglie où elle s'établit en maîtresse :

880. Saepe memoratus paganorum exercitus, Cirrenceastre deserens, ad orientates Anglos perrexit et, ipsam regionem dividens, coepit inhabitare.

Or, ce roi païen, qui demeura un an à Cirencestre, portait le nom de *Guthorm* [1], dont *Gorm* est une forme contractée [2]. Il est très probablement le même que *Gorm hin Enske* (G. l'Anglais) des traditions danoises [3]; en tout cas c'est évidemment le prototype de notre Gormond, dont Cirencestre est le « regné ». Il est inadmissible en effet qu'une coïncidence aussi frappante soit un simple effet du hasard.

On a fait cependant à cette identification deux objections principales [4]. La première d'ordre philologique : 1° *Gorm* n'est pas le même nom que *Gormond* dont le second terme, d'origine germanique, est *-mund* (cf. *Edmund*, *Raymond*, *Bohemond*, etc.). Mais il est trop évident que le scandinave *Gorm*, décliné *Gormo*, *Gormonis* [5], a été identifié de très bonne heure avec le nom propre *Wermundus*, *Gormonz* au cas-sujet, *Gormont* au cas-

---

1. Asserius écrit *Godrum*, ainsi que la *Chronique anglo-saxonne* (qui en dérive pour cette époque). La forme nordique est *Guthormr*, « dragon de bataille ». Zenker, p. 78, cf. note suivante.

2. Zimmer (reproduit ci-dessous, p. 35, note 2).

3. Zimmer, *ibid.*; Zenker, 78-79; Fluri, 120 (avec des réserves). Ce dernier repousse justement l'identification avec le roi *Gormo* de Saxo Grammaticus (lib. IX), proposée par Pauli, *Kœnig Aelfred*, p. 143 (Berlin, 1851), et, dès 1833, par Francisque Michel, dans son éd. du *Lai d'Havelok*, p. XII, en note. Ce dernier est, en effet, le fondateur du royaume de Danemark. Sa mort se place un peu après 934.

4. Fluri, p. 123-124.

5. On trouve bien des formes comme *Gurmon* et *Germun* qui se rapprochent davantage de *Gorm*, mais dans des textes allemands du XIIIe (Gottfried de Strasbourg, *Tristan*) et du XVe siècle (*Lohier et Mallart*), selon la juste remarque de M. Fluri, p. 123. Néanmoins, comme Gottfried reproduit en somme un texte français du milieu du XIIe siècle, Thomas, et que *Lohier* représente une version plutôt parallèle à celle du fragment de Bruxelles que dérivée de lui, il ne serait pas impossible que ces textes allemands postérieurs nous révélassent la forme primitive du nom. Ce point est du reste pour nous secondaire.

régime[1]. Cette dispute est pure chicane. 2° Guthorm n'a pas pris part à l'expédition de Saucourt. Il a été avec son armée occuper l'Est-Anglie que lui avait cédée Alfred et y est mort de mort naturelle en 890[2]. — Cette observation est très juste. Mais rien n'empêche d'admettre que le *Gorm* de Cirencestre a été confondu soit avec le *Vurmo* de 881, soit avec tout autre chef de bande du continent dont le nom présentait une ressemblance avec le sien. Et puis à la rigueur il n'est nullement impossible que Gorm-Aethelstan ait passé la mer en 880, ait séjourné en Gaule en 881, puis soit retourné rejoindre ses compagnons d'Est-Anglie. Cette conduite s'accorde bien avec ce que nous savons des habitudes des Normands. Un chef n'est lié aux autres que par des liens très lâches et temporaires. A supposer qu'il eût fait la campagne de Gaule de 880-884, Gorm pouvait très bien se détacher de ses compagnons peu après, et, satisfait du butin, les laisser entreprendre le fameux siège de Paris de 885 pour reprendre, lui, le chemin de l'Angleterre[3]. J'irais plus loin et serais tenté de l'identifier avec ce même Vurmo dont nous avons parlé plus haut. C'est à lui et à Sigfrid[4] que Charles le Gros aurait payé, en 882, un tribut de plusieurs milliers de pièces d'or. L'année suivante, cette même armée, commandée par Sigfrid, revint dans le royaume de France occidentale, battit Carloman à Laviers, à deux pas de Saucourt, où elle avait été vaincue deux

---

1. Cf. Zenker, p. 80, et Lauer, 173, note 4. Le passage de *Guthorm* à *Gorm*, décliné *Gormo*, *Gormonis*, n'a rien de plus singulier que celui de Hrolf à *Rollo*, *Rollonis*. Enfin, il n'est pas inadmissible que le nom de Gorm ait été influencé par une circonstance de la mort de Louis III. On sait que le roi se blessa mortellement en poursuivant une jeune fille. Or, le père de celle-ci s'appelait *Germundus*. Cette coïncidence, que nous avions déjà remarquée il y a longtemps, et qui a été signalée par M. Becker (p. 554), n'a peut-être aucune portée. Elle est néanmoins assez curieuse pour être relevée en passant.

2. Zenker, 88; Fluri, 117 sq.

3. Sur l'organisation des Normands, voy. Favre, *Eudes comte de Paris*, 216 sq.

4. *Annales Bertiniani* : « 882. Sigefrido etiam et Vurmon iillorumque com-« plicibus plura milia argenti et auri, quæ de thesauro sancti Stephani Metten-« sis aliorumque sanctorum locis arripuit, eis dedit et ad devastandam « regni sui atque consobrini sui partem, sicut antea fecerant; residere « permisit. »

ans auparavant. Puis elle vint camper à Amiens. C'est là que les Francs conclurent un traité par lequel ils achetèrent la retraite des pirates pour 12.000 livres d'argent. Les Danois se retirèrent alors à Boulogne (après octobre 884). Leur armée se coupa en deux : une partie alla hiverner à Louvain, l'autre se rembarqua pour l'Angleterre [1]. Peut-être cette dernière était-elle commandée par *Vurmo*. Cette bande fut vaincue à Rochester dans le Kent et revint en France. Mais il est possible qu'une partie se soit réfugiée dans l'Est-Anglie, car la même année le roi Alfred envoya contre les Danois de cette contrée une flotte qui fut vaincue [2].

Les Annales d'Asser n'infirment donc pas formellement notre hypothèse. Elles ne disent pas du reste qu'Alfred eût cédé l'Est-Anglie à Guthorm et ses compagnons. Ce fait n'est attesté que par des textes postérieurs. Elles indiquent au contraire que les païens s'étaient engagés à vider le royaume. Il est visible qu'ils n'accomplirent pas cette promesse, et l'on ne saurait affirmer que l'occupation de l'Est-Anglie fût paisible et concertée avec le roi saxon. Elle fut plutôt le résultat d'une conquête. Et ce qui confirmerait cette vue c'est que dès 884 le roi Alfred vit sa flotte battue par ces mêmes Scandinaves de l'Est-Anglie [3]. La rupture du pacte d'alliance en avait donc suivi de bien près la conclusion, en admettant même l'existence de ce pacte [4]. Somme

---

1. *Annales Bertiniani* et *Annales Vedastini*, 883 et 884. Ces dernières annales disent fin 884 : « ... praedicti vero Dani iter agentes Bononiam « veniunt, ibique agentes consilium quid sibi faciendum est, pars illorum « mare transiit, atque pars Luvanium in regno quondam Hlotharii ; ibique « sibi castra statuunt ad hyemandum. » Cf. Favre, *op. cit.*, 17 et 224-226.

2. Asser : « 884. Praefatus exercitus in duas turmas divisit ; una etenim « turma in orientalem Franciam perrexit et altera ad Britanniam veniens « Cantium adiit, civitatemque quae Hrofesceastre saxonice dicitur, in orientali « ripa fluminis Medwaeg sitam, obsedit, etc. » (Petrie, 483).

3. « Eodem anno [884] Aelfred, Angulsaxonum rex, classem suam de « Cantio plenam bellatoribus ad orientales Anglos dirigens, praedandi causa « transmisit ad ostium Sturae.... cumque inde victrix regia classis dormiret, « pagani qui ad orientalem Anglorum regionem habitabant, congregatis « undecumque navibus, eidem regiae classi in ostio ejusdem fluminis in mari « obviaverunt, consertoque navati prælio, pagani victoriam habuerunt. » (*Ibid.*).

4. Asser ajoute à la fin de l'année 884 : « ille paganorum exercitus qui ni « orientalibus Anglis habitavit, pacem quam cum Aelfredo rege pepigerat

toute, avouons que, par suite de la concision des sources, les mouvements des chefs normands nous échappent trop souvent. S'il en faut tirer une conclusion de prudence, cette prudence ne doit pas être trop timorée, et il y aurait peut-être quelque naïveté à croire qu'un viking du IXe siècle s'est astreint à se cantonner dix ans de suite dans sa province sans penser à en sortir.

Cela n'a point du reste une importance extrême. Il suffit que le viking qui avait résidé à Cirencestre ait été assimilé de bonne heure à l'un des chefs normands qui ont ravagé le continent. C'est la mention même de Cirencestre qui est le fait important, capital. Il n'est point douteux qu'elle ne soit contemporaine. Qui se fût rappelé ce trait insignifiant, même peu d'années après [1] ? Il me paraît vraisemblable que les Francs ont appris cette particularité de quelque Danois fait prisonnier à Saucourt. Une légende qui s'est cristallisée autour de Cirencestre vient à l'appui de cette hypothèse.

Il s'agit de l'épisode des oiseaux incendiaires. Gormond, retenu longtemps au siège de Cirencestre (un an, selon les uns, sept ans, selon les autres [2]), serait parvenu à s'emparer de cette ville en lâchant des moineaux auxquels on aurait fixé aux pattes des matières enflammées (noix, poix, etc.). Cet incident ne se trouve pas formellement dans le fragment du XIe siècle, mais ce n'est qu'un fragment. Il n'apparaît pas davantage dans Philippe Mousket, mais ce n'est qu'un bref résumé. Il figure en revanche dans *Lohier et Mallart*, qui, avec Mousket, représente une seconde version du poème de *Gormond et Isembard*; mais cette traduction allemande d'un poème français du XIVe siècle [3] est relativement récente.

« opprobriose fregit. » Cela donnerait à croire à l'existence d'un traité, mais est-il tout récent ou remonte-t-il à 879-880, c'est ce qui n'est pas très clair. En ce dernier cas, c'est le roi lui-même qui rompit le traité en dirigeant contre l'Est-Anglie une flotte « prædandi causa ». Voy. note précédente.

1. Cette ville n'a plus joué depuis qu'un rôle insignifiant. Je ne la trouve mentionnée dans aucun autre poème français, à l'exception du *Lai du Cor* : elle est donnée au héros « Caradoc » (voy. éd. Fr. Wulff, v. 509 et 579). Mais ce *lai* est anglo-normand.

2. Sept ans, selon un passage d'Alexandre Neckam, *De laudibus divinae sapientiae*, du début du XIIIe siècle, éd. Wright, 1863 (coll. *du Master of the rolls*), cité par Zenker, p. 25.

3. Voy. G. Paris, dans *Revue Critique*, I, 1868, et dans *Hist. Litt.*, XXVIII, 239 sq.

En revanche, on retrouve cet épisode dans Gaimar, Wace, Layamon et le *Brut Tysilio*, traduction galloise de Gaufrei. Une question se pose donc : cet épisode est-il vraiment propre à notre poème ou bien est-il adventice ? Gaufrei de Monmouth l'a-t-il emprunté à l'épopée française, ou au contraire celle-ci a-t-elle fait honneur à Gormond d'un stratagème qui lui était originairement étranger ?

MM. Zenker et Fluri ont embrassé cette dernière théorie ; résultat d'autant plus remarquable qu'ils ont écrit indépendamment l'un de l'autre et que M. Fluri a ignoré le texte de Gaimar, le plus décisif en l'espèce. Leur conclusion est qu'il a existé une légende locale sur Cirencestre, dont le héros était un roi de Wessex, Ceawlin, légende qui fut provoquée par le siège réel de cette forteresse, mais au VIe et non au IXe siècle. Étrangère par ses origines à l'épopée française, elle s'y est introduite postérieurement, à une époque indéterminée, tardivement, selon M. Fluri ; peut-être dès le XIe siècle, selon M. Zenker. Essayons de résumer et de fondre l'argumentation de ces deux érudits :

Gaufrei de Monmouth connaît Gormond et aussi Isembard, mais il les place au VIe siècle. Il en fait les alliés des Saxons. C'est le prince breton *Careticus* qui est assiégé et pris par Gormond dans Cirencestre :

Malgoni successit Careticus, amator civilium bellorum, invisus Deo et Britonibus. Cujus inconstantiam comperientes, Saxones iverunt ad Gormundum, regem Africanorum, in Hyberniam; in quam, maximis navigiis advectus, gentem patriae subjugaverat. Exin, proditione eorum, cum centum sexaginta sex milibus Africanorum, ad Britanniam transfretavit, quam in una parte mentita fide Saxones, in alia vero cives patriae, civilia bella inter se assidue agentes, penitus devastabant. Inito ergo foedere cum Saxonibus oppugnavit regem Careticum, et post pluria praelia inter eos fugavit eum de civitate in civitatem, donec eum trusit in Cirecestriam et obsedit. Ubi Isembardus, Ludovici regis Francorum nepos, venit ad eum et cum eo foedus amicitiae inivit et christianitatem suam tali pacto pro amore ejus deseruit, ut auxilio ejus regnum Galliae avunculo eripere posset, a quo, ut aiebat, vi et injuste expulsus erat. Capta tandem praedicta civitate et succensa, commisit praelium cum Caretico et eum fugavit ultra Sabrinam in Guallias. Mox depopulans agros, etc. [1]

1. Lib. XI, cap. 8, éd. San-Marte, p. 159-160.

Comme on le voit il n'est pas question ici de l'épisode des oiseaux incendiaires. On le trouve cependant dans la traduction galloise de Gaufrei, connue sous le nom de *Brut Tysilio* [1], sauf que le nom de la ville assiégée est différent [2]; dans Wace [3], qui ajoute ce détail significatif (v. 14029) que depuis ce siège fameux Cirencestre est appelée par les gens du pays « la cité as moissons : (moineaux) ».

Por ce que par moissons fu prise
Et en tel maniere conquise
La soloient jadis alquant,
Et encor font li païsant,
La « cité as moissons » nommer,
Por la mervelle ramembrer
Que par ces oisiax fu perdue
La cité qui tant fu tenue.

Layamon donne un récit plus développé et raconte comment un inconnu suggéra au roi saxon l'idée de stratagème. M. Zenker a identifié avec beaucoup d'ingéniosité ce mystérieux personnage qui refuse de se faire connaître avec le dieu Wodan, dont tous les princes anglo-saxons prétendaient descendre [4]. Layamon reproduit du reste l'assertion de Wace sur le nom de Cirencestre et affirme que les habitants appellent la ville Sparrow-Chester :

And many winters afterward, the folk that there dwelt called it Sparrow-Chester in their popular speech; and yet so do some men call it, to commemorate the old deeds [5].

Enfin Geoffrei Gaimar attribue le fait à Cerdic que la Chronique anglo-saxonne fait régner de 514 à 534 [6] :

---

1. Éd. dans la *Myfyrian archaeology of Wales*, ed. in-4, p. 471, 1re col.; trad. allemande de San-Marte, à la fin de son *Gottfried von Moumouth*, d'après la version anglaise du Rev. Peter Roberts, *The Chronicle of the Kings of Britain translated from the welsh copy attributed to Tysylio*. London, 1811. Sur cette compilation, voy. Zarncke, dans *Jahrbuch f. roman. und engl. Lit.*, V, 249.

2. Sur ces noms, voy. ci-dessous, p. 30, note 1.

3. Éd. Le Roux de Lincy, II, 236 sq.

4. Zenker, *op. cit.*, 110-112.

5. Layamon's *Brut*, ed. par Fr. Madden (Londres, 1847), III, 175-176.

6. Le Cerdic saxon est du reste, comme tous les autres envahisseurs anglo-saxons, un personnage fabuleux : la *Chronique anglo-saxonne* les a tirés.

Vint et quatre anz dura la guere
Ainz ke Certiz poüst conquere
Sur les Bretons guere de chose :
Idonc ert Cirecestre close,
Mes par la mesguarde as Bretons
Fu alumee par mussons
Ki feu e suffre dedenz porterent
E des meissons mulz alumerent.
E li seges ki dehors fu
Firent l'asalt par grant vertu.
Dont fu cele cité conquise,
E Gloucestre refu prise
Tresk' a Saverne tut conquistrent,
Tuz les meillurs Bretons oscistrent,
E de la mer u ariverent
Tresk' a Saverne a els turnerent
Tut le pais et le regné,
E les Bretons en unt chascé [1].

Gaufrei n'ayant pas cette légende, ni le *Brut Tysilio*, ni Wace, ni Layamon, ni Gaimar n'ont pu la lui emprunter. Elle a du reste un caractère local accentué. Elle s'est formée en Grande-Bretagne [2], d'où elle a passé en France.

Cette théorie est ingénieuse, séduisante. Elle ne m'a pas convaincu. Loin de là, je la tiens pour une erreur complète et voici pourquoi :

Comment MM. Fl. et Z. n'ont-ils pas été frappés de ce fait que les quatre auteurs qui nous ont transmis cet épisode sont tous des traducteurs de l'*Historia Britonum* de Gaufrei de Monmouth ? Ainsi ces quatre auteurs, français, anglais, gallois

---

de noms de lieux. Ils sont nés du besoin de s'expliquer la toponymie des côtes de l'Angleterre. Cerdic en particulier doit son existence à Cerdicesora (« Certesore, Un moncel ki pert encore », dit Gaimar, v. 823-824) et ce lieu a bien probablement une origine brittonique (Cerdic = Caradoc). De même Cymen, Cissa, Port, Wihtgar. Voy. Grant Allen, *Anglo-Saxon Britain*, 31 sq.

1. Geffrei Gaimar, *L'Estoire des Engleis*, v. 8[illegible] sq. ed. Hardy et Martin (collection du *Master of the rolls*).

2. La principale différence entre MM. Zenker et Fluri, c'est que le premier y voit une légende anglo-saxonne, le second une *saga* galloise. Cette dernière théorie, on le verra plus loin, est une grosse méprise.

qui ne paraissent pas s'être connus [1], auraient chacun de leur côté ajouté à leur modèle la même légende *locale*. Cette coïncidence n'est-elle pas quelque chose d'extraordinaire, d'invraisemblable ? Pour nous la chose s'explique tout simplement : Ils ont tous puisé l'épisode dans Gaufrei de Monmouth. Il n'y est pas, va-t-on dire. Qu'en sait-on ? Nous ne possédons pas une édition critique de l'*Historia Britonum*. Qui nous assure que Wace, Gaimar, Layamon n'ont pas eu sous les yeux une recension de cet ouvrage autre que celle qui nous est parvenue [2] ? Cette hypothèse va immédiatement s'appuyer d'un fait : on sait que dans sa *Vita Merlini* [3] Gaufrei n'a guère fait que

---

1. Sauf Layamon, qui traduit Wace. Mais le *Brut Tysylio* repose directement sur Gaufrei et non sur Wace. Et celui-ci n'a pu inspirer Gaimar, qui a écrit son *Estorie des Engles* entre 1147 et 1152, alors que Wace a achevé son *Roman de Brut* en 1155.

2. Je vois que M. Becker a déjà eu cette idée : « Die Uebereinstimmung der Bearbeiter Galfrids in der Erzählung der Sperlingslist macht eine gemeinsame Quelle warscheinlich, sei es eine von allen benutzte Quellenschrift, oder eine jüngere Zuthat in der von ihnen bearbeiteten Hist. reg. Britt. (*oder gar ein ursprünglicher Bestandteil der nur durch Zufall in der Ausgabe fehlt ??*), sei es eine englische Lokalsage. Denn eine Entlehnung aus dem französischen Epos scheint ausgeschlossen [erreur : voy. ci-dessous, p. 31 et 35] (*Zeit. f. rom. Phil.*, XX, 1896, 553) ». Il n'a pas malheureusement poursuivi cette idée qu'il expose avec deux points d'interrogation, et il se rallie complètement (p. 553 et 554) à la théorie d'une tradition locale anglaise importée sur le continent.

3. Il est vrai que selon M. Zenker (p. 26) ce texte est faussement attribué à Gaufrei : il a été composé par un prêtre anglais inconnu peu après 1216. M. Z. renvoie pour la justification de cette assertion à San-Marte, *Die Sagen von Merlin*, 269-270 (Halle, 1853). Mais San-Marte ne fait guère lui-même, sauf quelques interprétations douteuses de vers obscurs, que reproduire les arguments de Wright joints à l'édition (p. XCV-XCIX) de la *Vita Merlini* par Francisque Michel (Paris, 1837, in-8), et ceux-ci sont d'ordre purement sentimental : la *Vita* est dédiée à un évêque Robert de Lincoln. Robert II, dit de Chesney, qui gouverna de 1148 à 1168, serait le seul admissible vu les dates. Mais dans la *Vita*, Robert est dépeint comme un prélat lettré alors que Giraud de Barri ne nous en dit rien de pareil. On y fait allusion à l'avarice de son prédécesseur. Est-ce admissible de la part de Gaufrei, qui justement a dédié, avec les plus grands éloges, à Alexandre (1123-1143), le prédécesseur, le livre de l'*Historia Britonum* contenant les prophéties de Merlin ? Ce Robert ne peut donc être que Robert III, Grosse-Tête, évêque de Lincoln, prélat savant, à qui les éloges de la préface de la *Vita* s'appliquent bien. Il est vrai

rimer les prophéties qu'il avait mises dans la bouche de Merlin au VIIe livre de son *Historia Britonum*. *Or, l'épisode des oiseaux incendiaires y figure* :

> Hunc lupus aequoreus debellans vincet et ultra
> Sabrinam victum per barbara regna fugabit.
> *Idem Kaer Keri circumdabit obsidione*
> *P*[illegible]
> Classe petet Gallos, sed telo regis obibit[1].

Je sais les objections qu'on peut faire à cette théorie. On opposera les additions que font Layamon et Wace. Celui-ci (outre le siège de Cirencestre bien entendu) ajoute quelques détails sur l'origine du roi Gormond[2]. Layamon renchérit sur Wace, son modèle, à propos du siège de Cirencestre. Est-on

---

qu'il n'a gouverné que de 1235 à 1253, alors que la *Vita* aurait été composée en 1216 [?]. Qu'à cela ne tienne : l'ouvrage lui a été dédié postérieurement. Toute cette argumentation est enfantine. L'allusion à la parcimonie d'Alexandre (*Ergo* [illegible] *fecerat alter Cui modo succedis*) est précisément une des meilleures preuves que l'ouvrage est bien de Gaufrei ; mécontent d'Alexandre, il a essayé de voir si son successeur serait un plus généreux protecteur. Quant à dire que Robert II n'était pas savant, ce n'est pas sérieux ; d'abord nous n'en savons rien (Giraud dit simplement qu'il s'occupa surtout du temporel de son église) ; ensuite eût-il été le dernier des ânes qu'un aventurier comme Gaufrei n'eût eu aucun scrupule à vanter sa science. On s'explique au contraire fort bien qu'ayant, sans grand succès, dédié les prophéties de Merlin (livre VII de l'*Historia*) à l'évêque Alexandre, il se soit rabattu sur son successeur. Il lui offrit du reste le même ouvrage, mais il le mit en vers pour varier. Les mots *cui modo succedis* nous donnent à peu de chose près la date de la *Vita Merlini*. Elle est du début de l'épiscopat de Robert II, donc de 1148-1149. Gaufrei ne paraît pas avoir été plus heureux auprès de Robert. Son livre n'eut aucun succès et ne nous est parvenu complet que dans un seul manuscrit.

1. *Vita Merlini*, v. 591-595, ed. Francisque Michel, p. 24. Les vers de Wace :

> De lui (Guermons) profetisa Merlins
> Que ce seroit uns lus marins.

semblent traduire les premiers vers, et il faudrait conclure que Wace a connu la *Vita Merlini*. Mais au l. VII (éd. San-Marte, p. 21) on retrouve ces mots : « sublimabit illum *aequoreus lupus* ; quem Africana nemora comitabuntur » qui sont la source de Wace plus vraisemblablement.

2. Cf. ces additions, p. 42, note 1.

fondé à en conclure avec MM. Zenker et Fluri que Layamon a utilisé plus complètement que Wace lui-même une légende locale ? Nullement. Ses additions peuvent être une invention personnelle, ou mieux encore il a embelli son récit de traits empruntés à d'anciennes légendes sur Wodan (le voyageur mystérieux). Quant à Wace, s'il complète Gaufrei sur les origines du roi Gormond, c'est que, comme nous allons le voir plus loin, il a connu le poème français. On pourrait objecter qu'en ce cas Wace a pu lui emprunter l'épisode de Cirencestre. Nous adopterions très volontiers cette conséquence, car elle serait la preuve (contre MM. Fluri et Becker) que cet épisode se trouvait déjà dans le poème du XIe siècle comme nous le soutiendrons tout à l'heure. Mais la concordance avec le *Brut Tysilio* [1] (qui n'a connu que Gaufrei, semble-t-il [2]) et Gaimar rend plus vraisemblable notre théorie que l'épisode en question a été emprunté par tous à Gaufrei lui-même.

Il est plus difficile de se rendre compte de l'origine du récit de Gaimar. Chez lui, comme chez Gaufrei, il est question des Bretons assiégés dans Cirencestre, et cet événement se place au VIe siècle de notre ère. Mais tandis que pour l'auteur de l'*Historia Britonum* l'assiégé est le roi Breton *Careticus* (Cerdig), Gaimar (qui ne parle pas du chef des Bretons) donne ce nom de « Certiz » au roi des assiégeants, des Saxons. Il n'est pas question du reste dans ce passage de Gormond. Mais on le retrouve plus loin.

---

1. La version galloise ne parle pas de Cirencestre, mais de Silchester. Le texte gallois (*Brut Tysilio* dans la *Myfyrian archaiology of Wales*, 2e éd., Denbigh, 1870, in-4, p. 471, 1re col.), en effet, au lieu de *Cairceri*, traduction de Cirencestre en cymrique (voy. Nennius, éd. Mommsen, p. 210, et Asser, dans Petrie, I, 482 ; Henri de Huntingdon, *ib.*, I, 692), donne *Caer-Vyddau*, ce qui répond à Silchester (dans le Hampshire). Évidemment le traducteur breton s'est trompé dans l'interprétation du *Cirecestriam* de Gaufrei. Il a cru qu'il s'agissait de Silchester et l'a rendu une première fois par *Sysedr* puis par *Caer-Vyddau*. Un dictionnaire gallois moderne (Spurrell) prétend que *Caer-Vyddau* est *Chichester* (comté de Sussex). C'est une erreur : le nom gallois de cette dernière localité est *Caer-gai*, écrit anciennement *Kair-Cei*. (Voy. Henri de Huntingdon, *op. cit.*, 692.)

2. Je ne connais pas de travail sur cette question. Il faudrait au surplus pour la résoudre pleinement que nous eussions des éditions critiques : 1° de Wace ; 2° de Gaufrei ; 3° de *Brut Tysylio*, et toutes font défaut.

Quand il arrive au règne d'Alfred, Gaimar rapporte (vers 3241 sq.) très justement que :

> En icel tens, ço dist mi meistre,
> Vint rei Gurmunt a Cirecestre,
> Puis ad mandé pur icel ost
> De Sippenham ke viengent tost, etc.

Suit le récit de l'expédition de Gormond en France, où il trouve la mort. Certains détails, le débarquement à Cayeux [1] (comme dans le fragment de Bruxelles), l'incendie de l'abbaye de Saint-Valeri, l'insulte au crucifix de l'église Saint-Riquier [2], etc., ne permettent pas de douter que ce récit ne repose sur la chanson de geste du XIe siècle, au moins indirectement. D'autre part, Gaimar utilise la Chronique anglo-saxonne (dérivée ici de la biographie d'Alfred le Grand par le Gallois Asser). La mention de Chippenham et Fulham, lieux de rassemblement des Danois en 880-881, leur itinéraire en France, leur hivernage à Gand, prouvent la chose à l'évidence.

Mais si Gaimar semble au premier abord faire preuve de jugement en plaçant au IXe siècle l'invasion de Gormond en France, il a montré en revanche un étrange aveuglement en ne le reconnaissant pas dans le *Gudrun* dont il vient de raconter les ravages, puis la conversion. Il s'aperçoit si peu qu'il s'agit d'un seul et même personnage qu'après avoir raconté la fin de Gormond au vers 3281 il rapporte au vers 3379 la mort de « Gudrun » en Estanglie. Ce défaut de perspicacité est d'autant moins excusable que sa source (dérivée d'Asser) racon-

---

1. *Chaiby*. L'identification des éditeurs anglais (Chézy-sur-Marne) est ridicule. Il s'agit de « Cayeux » (Somme, arr. Abbeville), à trois lieues de Saucourt. C'est là également que le fragment du XIe siècle fait livrer la bataille (vers 41-42) : « Desus Qaiou a la chapele Fut la bataille fort et pesme. »

2. Ce trait se retrouve dans *Lobier et Mallart*, comme l'a observé Zenker (90, en note). Ajoutons encore Jean de la Chapelle : « ... intraverunt ecclesiam istam [Sancti Richarii] et cum magno ululatu fregerunt caput et membra crucifixi emittentis palam et publice sanguinis effusionem » (ed. Prarond, p. 52). Cet ouvrage, terminé en mai 1492, se refère à une chronique en français écrite sur papier. C'est très probablement l'ouvrage (perdu) de Jean de Noyelettes qui date de 1437. Voy. Hariulf, *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier*, éd. F. Lot (Paris, 1894), introd., p. LVI.

tait le séjour de Gudrun à Cirencester[1] en 884; enfin, tandis que la chanson de geste ne parle que d'une bataille et fait mourir Louis presque au milieu de son triomphe, Gaimar parle d'un second combat livré par les païens revenus de Gand, où les Français sont vaincus cette fois, parce que leur roi était blessé mortellement (vers 3283-3294). Il est en un certain sens fidèle à l'histoire, car deux ans après la victoire de Saucourt et presque sur les mêmes lieux, à Laviers (à quelques kil. de Saucourt), les Français furent battus par les Normands de retour de Flandre (fin octobre 883); mais le roi Louis était déjà mort, et c'est son frère Carloman qui fut vaincu et mis en fuite[2].

Ces méprises même sont utiles pour nous en jetant quelque jour sur les procédés de composition de Gaimar. Évidemment le pauvre traducteur était très embarrassé en face de témoignages contradictoires (et son récit s'en ressent). Il essaye de les combiner, mais n'y réussit qu'imparfaitement. Il les juxtapose plutôt qu'il ne les fond. Il ne manque pas précisément de critique; son vrai péché, c'est de ne pas sacrifier une des sources. C'est ainsi qu'avec la chronique il distingue deux batailles : la première où les Français l'emportent (Saucourt); la seconde où ils sont vaincus (Laviers). Mais il retient de la chanson de geste la blessure du roi Louis et essaye de s'expliquer par cette circonstance le résultat de la seconde bataille. De

---

1. Si bien qu'on peut se demander si on ne fait pas trop d'honneur à Gaimar en lui accordant d'avoir su reconnaître l'expédition de Gormond. La *Chronique anglo-saxonne* parle du séjour de *Gudrum* à Cirencestre et Chippenham. Puisque Gaimar ne sait pas l'identifier avec Gormond dans ce qui précède et dans ce qui suit, par quel hasard tomberait-il juste ici seulement? Au reste, cette source est bien concise et aurait permis difficilement de reconnaître la bataille entre Louis et Gormond. Enfin l'expression « mi mestre » s'entend mal d'une source telle qu'une chanson de geste. Elle désigne plutôt soit un livre en français (comme le supposent les éditeurs anglais, II, XXI), où l'auteur, plus intelligent que Gaimar, aurait reconnu dans Gudrum le Gormond de l'épopée, soit « l'estorie de Wincestre », ou le « livere engleis de Wassingborc » dont il parle au vers 6470 et qu'on n'a pu sérieusement identifier (*ibid.*, II, XVIII-XIX). Il est certain du reste que Gaimar a utilisé une version de la *Chronique anglo-saxonne* plus complète que celle qui nous est parvenue, car il ajoute çà et là des détails historiques qu'on ne retrouve pas ailleurs (cf. *ibid.*, II, XXI).

2. *Annales Vedastini*, 881, 883.

même il a bien vu que l'expédition de Gormond était contemporaine du roi Alfred et non des invasions saxonnes du VIe siècle. Mais d'autre part Gaufrei de Monmouth, qu'il avait lu, plaçait le siège de Cirencestre au VIe siècle, alors que la Chronique anglo-saxonne, tout en parlant du séjour des Danois à Cirencestre en 880, ne soufflait mot d'un siège. Nous imaginons que Gaimar a maintenu Gormond au IXe siècle, mais, d'accord avec Gaufrei cette fois, a reporté le siège de Cirencestre au VIe siècle. Peut-être fut-il amené à prendre ce dernier parti par la mention dans la Chronique anglo-saxonne, qui est sa principale source pour le commencement de son histoire, de la prise de Cirencestre, Gloucester et Bath par les Saxons en 577. On a fait remarquer [1], en effet, que Gaimar mentionne non seulement Cirencestre, mais Gloucester, et cette coïncidence est curieuse [2]. Mais, d'autre part, le vainqueur fut le roi Ceawlin. Pourquoi Gaimar fait-il honneur de cet exploit à son grand-père, Cerdic, et date-t-il le siège de la 24e année de celui-ci [3]? Cela ne se voit pas clairement. N'aurait-il pas subi plus ou moins inconsciemment l'influence du *Careticus* de Gaufrei? Cela est d'autant plus probable que plus loin il rapporte la prise de ces trois villes par Ceawlin [4]. Enfin il est sûr qu'en écrivant ce passage sur Cerdic il avait sous les

1. Zenker, p. 108.

2. Cependant il convient de remarquer que *Lohier et Mallart* remplace Cirencestre par Gloucestre. Ne pourrait-on pas en inférer qu'originairement il était question de deux villes? Seulement le fragment du XIe siècle, autant qu'il nous est possible d'en juger, aurait omis Gloucestre, tandis que la seconde version (*Lohier et Mallart*) aurait au contraire oublié Cirencestre au profit de Gloucestre?? Selon M. Fluri (42), ce changement s'expliquerait par le fait que Cirencestre est situé dans le comté de Gloucester.

3. C'est-à-dire de l'an 418-419, puisque Gaimar (v. 820, d'après la Chronique anglo-saxonne) place l'arrivée de Cerdic en 495.

4. Au v. 994. M. Zenker conclut (108-109) que cette erreur n'est pas du fait de Gaimar mais de la source qu'il a utilisée. Cette source inconnue reposerait elle-même sur une tradition locale anglo-saxonne. Ceawlin en serait le héros primitif, puis le fait aurait été attribué à Cerdic, puis à Gormond, enfin à divers héros normands. M. Fluri (p. 127-128, cf. p. 91-92) voit également dans Ceawlin le prototype de Gormond. M. Becker (553-554) adopte cette manière de voir tout en restreignant rigoureusement l'influence anglaise à ce seul épisode.

yeux, ou tout au moins présent à la mémoire, le chap. 8 du livre XI de Gaufrei (voy. plus haut, p. 25), car lorsqu'il écrit que les gens de Cerdic « tresk'a Saverne tut conquistrent », il donne un détail que Gaufrei seul a pu lui fournir et qui n'est ni dans la Chronique anglo-saxonne, ni dans aucun autre document.

Tout cela est compliqué et assez peu satisfaisant; mais la perte du début de l'ouvrage, où Gaimar utilisait Gaufrei précisément, nous empêche de nous rendre compte exactement de son procédé. Traduisait-il ou remaniait-il son modèle? On ne sait vraiment. Je pencherais plutôt vers ce dernier parti. Au début de ce qui nous reste de lui, Gaimar rappelle le contenu du livre précédent :

1 Ça en arere, el livere devant,
Si vus en estes remembrant,
Avez oï com faitement
Costentin tint après Artur [tenement]
5 E com Iwain fu feis reis
De Mureif et de Loeneis.

Or, ces souvenirs ne sont pas tout à fait exacts. Gaufrei, que Gaimar utilisait pour le livre précédent (perdu), ne rapporte l'avènement de Constantin (XI, c. 2 et 3) qu'après celui d'Ivain (XI, c. 1) et pour celui-ci il le fait hériter du royaume de son oncle Angusel : « Anguselus, rex Albaniae, et Walgainus, nepos ejus... in illa die corruerunt. Successit autem Anguselo in regnum Eventus, filius Uriani, fratris sui. » Or, Angusel était, au dire de Gaufrei, roi d'Albanie ou des Scots. Le *Mureif* (Murray) appartenait à Urien, le *Loeneis* (Lothian) à Lot, père de Gauvain [1]. Ivain est donc fait roi d'Albanie et non de Mureif et Loeneis.

Quoi qu'il en soit, je ne pense pas que Gaimar ait utilisé le moins du monde une légende locale saxonne [2] sur Ceawlin ou Cerdic, appliquée ensuite par erreur au roi Gormond. S'il n'a pas pris à Gaufrei l'épisode des oiseaux incendiaires, il l'a

1. Voy. l. IX, c. 9 et 12 (p. 128 et 132). L'explication (II, XVII) des éditeurs anglais (Iwain serait pour Urien) est moins satisfaisante, croyons-nous.

2. Les textes de basse époque (XIV-XVIIe siècle) réunis par M. Fluri (95-98) n'ont aucune importance. Ils dérivent plus ou moins directement de

emprunté à l'épopée française, qu'il connaissait fort bien, nous l'avons vu plus haut. Nous montrerons tout à l'heure que cet épisode y était primitif. Si Gaimar, tout en mentionnant rapidement le séjour de Gormond à Cirencestre (en 880), ne souffle mot du siège alors que la chanson en parlait, c'est à dessein, c'est qu'il l'avait jugé un anachronisme et, de propos délibéré, reporté au VIe siècle.

Nous croyons donc vraisemblable que pour Gaimar, comme pour Wace, la source directe et principale (quoique non unique) est un passage (disparu dans les éditions) de Gaufrei de Monmouth. La source de ce dernier n'est pas douteuse, c'est la chanson de geste du XIe siècle [1]. M. Zimmer a parlé à ce propos de « saga galloise » et cherché à expliquer le nom de Gormond par la phonétique celtique [2]. Cela n'est pas sérieux. C'est une « bourde » de plus à porter au compte de cet éminent savant. Il est parfaitement évident

---

Gaufrei ou de Wace. Un passage d'Usher rapportant que les habitants de Cirencestre prétendaient que la tour de Grismond avait été bâtie par Gormond serait, selon M. Zenker (90, en note), un indice que cette légende était encore vivante en Angleterre au XVIIe siècle. C'est complètement invraisemblable. En admettant que le récit d'Usher fût exact, nous aurions affaire a une légende d'origine savante : telle la croyance aux camps de César propagée dans les campagnes par l'intermédiaire des érudits de petite ville et des maîtres d'école.

1. Sous l'influence de l'épopée du XIe siècle il a fait de Gormond un roi des Africains (puisqu'il commande aux Arabes et Persans). La mention des « Ireis » et de « ceux d'Irlande » l'a amené à conduire Gormond dans cette île.

2. « Gormundus (Gaufrei, XI, 8, 10; XII, 2) ist der historische *Godrun* « (Chr. anglo-sax., 875, 878, 890), nord. *Gormr* (aus *Godhormr*), (*Gormo* « *Angelicus*) des Saxo Grammaticus (Holder, 318, 10, sq.). Er kam mit « Dänenhorden als Vikingerführer nach England. Da nun die gefürcheten « Vikingerführer und Dänenherrscher Northumberlands im 9. und 10. « Jahrh. meistens auch Herrscher des Dänenstaates in Dublin waren, da die « Dänen irisch *Dubgenti* « schwarze Heiden » und in den *Annales Cambriæ* « (a. 853) *gentiles nigri* heissen [cette idée est déjà dans Lappenberg, II, « 408], so machte *die welsche Sage* (*sic*) einen *rex Africanorum* aus ihm, der « König von Irland ist. Er wurde an die nationale Heldensage(!) angekünpft, « wenn auch nicht direkt an die Hauptfigur derselben, an Arthur, etc. » (*Gœttingische gel. Anzeigen*, 1890, 823-824). M. Zimmer ne semble pas avoir renoncé à cette théorie insoutenable. Il écrit à M. Fluri (*op. cit.*, p. 129) qui

que pendant son séjour en France [1] Gaufrei a eu connaissance de l'épopée de *Gormond et Isembard* ainsi que d'autres légendes françaises [2]. Il l'a traitée avec son admirable sans-gêne, commettant sciemment pour la confection de son roman les plus incroyables anachronismes. Ceux qui ont parcouru son *Historia Britonum* ne s'étonneront nullement que l'histoire de Gormond ait été reportée par lui au VIe siècle. Gaufrei en a commis bien d'autres [3].

---

le consulte sur les formes *Wermundus*, *Germon*, etc : « Derartige Schwankungen kommen auch bei echt kymrischen Wörtern vor ; so erscheint die gallische partikel ver- (altgall. in Ver-cingeto-rix, irisch for-) im kymrischen und aremorikanischen als guor-, guar-, gor-, gur- ». M. Zimmer a donc sa bonne part de culpabilité dans la conclusion absurde de M. Fluri (p. 130) que « Gormond paraît un personnage de l'épopée galloise ».

1. En sa qualité de chapelain de Guillaume Cliton il dut vivre en France jusqu'à la mort du jeune duc (1128). Il paraît avoir connu alors Robert de Torigni, qui était encore simple moine de l'abbaye du Bec, et plus tard il lui envoya un exemplaire de son *Historia Britonum*, car c'est Robert qui en apprit l'existence à Henri de Huntingdon, de passage au monastère du Bec en 1139. Voy. la *Chronique de Robert de Torigni*, ed. L. Delisle, I, 111.

2. Nous en avons (l. X, c. 3 ; p. 140-143) un autre exemple concernant la petite île de Tombelaine, près du Mont Saint-Michel. Elle tirerait son nom d'une jeune fille du nom d'Hélène ravie dans cette île par un géant. C'est évidemment une légende étymologique que Gaufrei a recueillie sur les lieux et fortement arrangée. On la retrouve dans le poème que Guillaume de Saint-Pair composa au XIIe siècle sur l'abbaye du Mont Saint-Michel (Voy. *Romania*, XV, 649). Gaufrei connaissait aussi l'épopée carolingienne. Il fait paraître à la grande fête de Pentecôte (trait français) que tient Arthur à Caerleon les « duodecim quoque Galliarum pares quos Guerinus Carnotensis conducebat (l. IX, c. 12, et aussi IX, 19 ; X, 4, 6, 9). Gerin est en effet un des pairs traditionnels de l'épopée française. Il figure déjà dans le *Roland* et le *Voyage à Jérusalem* (sur Gerin, G. Paris, *Hist. poét. de Charlemagne*, appendice). La connaissance même de Hoel et de Salomon de Petite Bretagne (cf. note 3) a été empruntée à des épopées ou a des récits en langue française. Sur Hoel, voy. *Romania*, XXV, 589. M. Joüon des Longrais, dans son édition du *Roman d'Aquin ou la conqueste de la Bretaigne*, donne une liste (p. 233-234) des poèmes français où figure Salomon. Cette région de Nantes et de Rennes, cette marche de Bretagne, à laquelle nous devons peut-être la *Chanson de Roland*, dépend en effet, aux IXe et Xe siècles, de la France carolingienne beaucoup plus que de l'Armorique celtique.

3. M. Zimmer a donné un exemple typique de ces anachronismes à propos de Gillamurius, roi d'Irlande, soi-disant vassal d'Arthur (VIe siècle), alors

Mais, en dernière analyse, d'où dérive l'épisode des oiseaux incendiaires ?

Ce conte n'est pas unique et localisé en France et en Angleterre. En Russie, la chronique attribuée à Nestor (XIIe siècle) fait honneur de cette ruse à la reine Olga assiégeant Iskorsten en 946. Saxo Grammaticus l'attribue au roi Hasting au siège de Duna sur l'Hellespont, et encore à Fridleif attaquant Dublin. Snorre Sturluson dit la même chose du Varègue Harald faisant une expédition en Sicile (XIe siècle) [1].

Tous ces exploits sont donc attribués à des guerriers Northmans [2]. Nous avons visiblement affaire à une légende scandinave [3]. Les ruses de guerre des « Normands » sont célèbres en France depuis le IXe siècle [4].

Il est presque superflu de demander de qui les auteurs de l'épopée ou du chant du IXe siècle tenaient cette historiette. La mention de Cirencestre, le nom de Gormond, l'armée des « Ireis », l'épisode des moineaux incendiaires enfin, tout cela est contemporain, ou à peu près [5], de la bataille de Saucourt.

---

qu'il n'a pu exister de roi irlandais de ce nom qu'à la fin du Xe et au XIe siècle (*Gœttingische gel. Anzeigen*, 1890, 824-828). De même Hoel l'Armoricain, qui est un fameux comte de Nantes de la fin du Xe siècle, et Salomon (IXe siècle) deviennent des vassaux d'Arthur, les douze pairs de France conduits par Guérin, etc.

1. Ces exemples sont réunis dans Zenker, p. 105 sq.

2. Est-il besoin de rappeler que les Russes qui ont soumis les Slaves de l'antique Scythie et leur ont imposé leur nom sont des Northmans de Suède ?

3. La filiation (p. 109) proposée par M. Zenker (cf. plus haut, p. 33, n. 4) est donc le contre-pied de la vérité. C'est au contraire par suite d'une méprise de Gaimar (ou de sa source) qu'un prince saxon du VIe siècle, Cerdic, s'est vu attribuer un stratagème de viking du IXe siècle.

4. Rappelons Hastings s'emparant de Luna en se faisant passer pour mort, les fossés cachés, etc. ? Elles avaient du reste un fonds de vérité. Les Scandinaves n'étaient pas moins rusés que braves. Ils devaient leur succès autant à leur habileté qu'à leur hardiesse. Voy. éd. Favre, *op. cit.*, p. 219. Leurs descendants de Neustrie héritèrent de ces qualités. Le stratagème de Guillaume le Conquérant à Senlac est un vrai tour de « Northman ».

5. Ce dernier épisode est sans doute postérieur, n'étant pas historique (rien ne prouve que Cirencestre ait été assiégé en 880). Cette ruse de guerre n'a peut-être pas été localisée aussitôt à Cirencestre, mais à Gloucestre ou toute autre localité.

Les « Francs » tenaient ces récits de la bouche de quelque prisonnier danois.

Il nous reste à donner la preuve que l'épisode des oiseaux incendiaires était bien dans le poème primitif dont le fragment de Bruxelles (XIe siècle) est le meilleur représentant. Le fragment ne commence qu'après le débarquement des païens à Cayeux, mais le passage suivant fait allusion à des faits antérieurs : en apercevant le corps de Gormond, tué par le roi Louis, Isembard se lamente et s'écrie (v. 470) :

« Ahi ! dist il, rei emperere,
Tant le vus dis plusures fiez (*l.* plusurs fiees)
A Cirencestre a voz cuntrees
Que Franceis sunt gent aduree !
Mut le vus dis en la galee
Deça troverez tel meisnee ;
Mes veirement l'avez trovee,
La gentil gent e l'onuree. »

On va dire que, tout en montrant que Gormond possédait Cirencestre, ces vers ne prouvent pas qu'il l'ait assiégé [1]. Un passage de *Lohier et Mallart* [2] permet heureusement de compléter l'allusion : Gormond se plaint à Isembard de la lâcheté de ses adversaires : « Vous m'aviez dit que les Francs étaient braves. Si j'avais su leur peu de valeur, j'aurais été droit sur Paris. » Isembard répond à l'empereur que c'est à des Anglais, et non à des Français, qu'il vient d'avoir affaire. Or, ce dialogue a lieu immédiatement après la prise de Cirencestre. Il est provoqué par la sottise et la lâcheté des habitants de cette ville. L'allusion du fragment de Bruxelles, complété par *Lohier et Mallart*, implique donc ce siège [3].

---

1. C'est ce qu'objecte d'avance M. Becker, p. 553. Au contraire, M. Zenker (61) pense que, puisqu'il est question de Cirecestre dans le fragment du XIe siècle, cette ville devait jouer un certain rôle dans l'existence de Gormond. Il incline donc à penser que l'épisode existait déjà dans l'antique chanson. De même M. Fluri, qui est même plus affirmatif (p. 42 et 92).

2. Trad. Simrock, p. 259 ; cf. Fluri, p. 20-21.

3. Nous croyons donc que M. Becker s'est complètement mépris en soutenant (p. 554) que l'épisode n'a rien de primitif, qu'il a été importé sur le continent par Wace et que dans *Lohier et Mallart* il constitue une « jüngere Zuthat ».

Si l'on se refuse à admettre Gaufrei comme source commune de Wace, Layamon, etc., ce résultat est également forcé, car on ne voit pas que Wace et Gaimar puissent avoir d'autre source que le poème du XIe siècle.

Un dernier problème, et dont nous ne trouvons pas une solution satisfaisante, est celui de l'origine du surnom de « ville des moineaux » (*cité as moissons, sparrow-chester*), donné à Cirencestre. Pour MM. Zenker et Fluri il s'explique tout naturellement, puisqu'ils croient que cette légende a une origine locale. Cette explication ne vaut rien pour nous, bien entendu, puisque nous n'admettons pas cette théorie. Il est possible que ce surnom ait fait partie constituante de la légende. Il se serait donc trouvé dans l'épopée du XIe siècle à laquelle Wace l'aurait emprunté.

Le plus vraisemblable est que nous avons affaire à une légende étymologique : si le thème des moineaux incendiaires a été localisé à Cirencestre, c'est qu'il se trouve dans un rapport plus ou moins exact avec le nom de cette ville. Le mot *cité*, de Wace, *chester* (*ceaster*) de Layamon, traduit le second terme « cestre » (*castrum*). Il faudrait donc trouver un mot signifiant « moineau » ou « oiseau » et présentant quelque ressemblance avec le premier terme *Ciren-* (*cearren-* en anglo-saxon). Ce mot ne se rencontre pas en anglo-saxon. En gallois je ne vois que *curyll* « épervier », qui n'est guère satisfaisant. D'ailleurs, les Bretons insulaires appelaient cette ville *Cair-ceri*[1]. Le savant doyen de la Faculté des lettres de Rennes, M. J. Loth, veut bien, sous toutes réserves, me communiquer au sujet de ce mot la note suivante : « *Ceri* paraît avoir en gallois le sens de « l'anglais *kernel* « pépin », et aussi « partie dure d'un fruit, « noix (?) ». *Ceri* a aussi le sens de « néflier ». Ce serait « donc proprement la « ville aux coques de noix » pour les « Gallois. Pour *ceri*, comme arbre, il figure dans le *Cat Godeu* « (Taliesin, ap. Skene, *Four anc. books*, II, 139, n. 3 ; *ibid.*, « 125, 30). Sur le nom de *Ceri*, comme nom d'homme, *Livre* « *noir*, ap. Skene, *ib.*, 31, 27 ; 29, 1 ; 39, 17). »

On sait en effet que les moineaux mettent le feu à Cirencestre au moyen de coquilles de noix remplies de matières enflammées. Mais, quoique ingénieux, ce rapprochement n'est

1. Cf. ci-dessus, p. 30, note 1.

pas celui que l'on réclame. Les recherches en ce sens paraissent donc conduire à une impasse, à moins qu'elles ne soient reprises par un chercheur plus sagace.

Née dans le Pontieu, l'épopée de *Gormond et Isembard* acquit dans le reste de la France, au midi comme au nord [1], une célébrité dont témoignent un grand nombre d'allusions ou de résumés à la fois dans les textes en langue vulgaire [2] et en latin.

Les chroniqueurs du XIIe siècle, ne trouvant pas trace de Gormond dans les documents historiques, s'expliquent cette particularité en disant que c'est Hasting que le peuple désigne sous le nom de Gormond [3]. Cette tentative d'identification, au reste fausse [4], atteste du moins la popularité de Gormond. C'était le type de l'« empereur » païen. Il fut introduit dans le cycle de Guillaume d'Orange. Dans les *Enfances Vivien* [5], le jeune Vivien, capturé par le roi Archillant, doit la vie au hasard

---

1. Citons en passant une charte de l'abbaye de Saint-Père de Chartres. Elle est sans date, mais qui, à ce que veut bien m'apprendre mon ami R. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, se place entre 1075 et 1078. Elle commence ainsi : « Miles nomine Herluinus habens secum *Germundum* de Raschiniaco et *Isembardum* armigerum suum, sancti Petri, scilicet Carnotensis, cœnobii monachos (adiit)... » (éd. B. Guérard, I, 217). Je me demande s'il y n'a pas là un indice que la renommée de notre épopée avait atteint le pays chartrain au milieu du XIe siècle. Ce chevalier, Herlouin, avait deux vassaux surnommés Gormond et Isembard? Peut-être faut-il lire *armigeros suos* (le texte ne provient pas de l'original mais d'une copie de cartulaire).

2. Ils ont été recueillis à peu près tous par Heiligbrodt, *op. cité*, 304 sq. ; cf. Zenker, 14-28; Fluri (plus complet, mais suivant un plan défectueux, 51-71) : M. Lauer en a signalé deux autres : l'*Anonyme de Béthune* et Jean de la Chapelle.

3. Hugues de Fleuri, *Modernorum regum Francorum actus* (1108) : « verum iste Alstagnus vulgo Gurmundus solet nominari » (*Mon. Germ.*, *Script.*, IX, 378). La *Chronique de Tours* (XIIIe siècle) ne fait que répéter Hugues de Fleuri ; son témoignage n'a donc aucune valeur, comme le fait très justement observer M. Zenker (p. 83).

4. Zenker, 83-84 ; Fluri, 123. Dans la *Romania*, XIX (1890), 594-595, j'ai bien cité les deux textes de la note précédente, à l'appui de l'identité de Gormond et Hasting, proposée par MM. Lair et Steenstrup, mais je n'ai pas ajouté que cette opinion était mienne.

5. Voy. Léon Gautier, *Épopées*, IV, 421 ; Fluri, p. 53.

qui amène Gormond devant « Luiserne » à la tête de soixante mille hommes. Après s'être emparés de cette ville, les païens l'emmènent « el rene de Surie » et le vendent à un marchand.

Sa renommée franchit de bonne heure le détroit, évidemment après la conquête de l'Angleterre, à laquelle prirent part des chevaliers du Pontieu. Aussi, dès le commencement du XIIe siècle, le roi Gormond est une figure connue en cette île. Guillaume de Malmesbury, le premier, l'identifie avec Guthorm : « Gudrum quem *nostri* Gurmundum vocant » en 1125 [1]; et, la fin du siècle, Giraud de Barri écrit [2] : « Noster Anglorum « populus Gormundum clamat Hiberniam subjugasse..... « Hiberniens vero... Gurmundum prorsus ignorant. » Dans sa *Vie de saint Patrik*, composée à la même époque, Jocelin fait allusion aux ravages de l'Irlande par Gormond et Turgesius « Norvagienses principes pagani [3]. » Néanmoins il ne serait pas impossible que Giraud et Jocelin aient puisé ces renseignements dans Gaufrei de Monmouth.

Tel n'est pas le cas de Thomas qui composa en Angleterre, au milieu du siècle, son célèbre poème de *Tristan*. C'est sous l'influence de la chanson de geste ou plutôt du *Roman de Brut* de Wace [4], qu'il a identifié le roi de « Duveline » (Dublin), père d'Iseut, avec le célèbre Gormond qui commandait les « Ireis ». De l'œuvre de Thomas, on le sait, il ne nous est parvenu que quelques fragments, mais elle a été traduite en allemand par Gottfried de Strasbourg [5]; c'est à lui que nous empruntons le récit suivant :

En Irlande régnait un roi qui s'appelait « Gurmûn Gemúotheit [6] », à ce qu'on lit dans l'« istôrje » et à ce que

---

1. *Gesta regum Anglorum*, l. II, c. 121, éd. Stubbs I, 126 (coll. du *Master of the rolls*).

2. *Topografia Hiberniae*, achevée en 1188, éd. Dimock, V, 182. (Coll. du *Master of the rolls*.)

3. *Acta Sanct.*, 17 mars, II, 575; cf. Zenker, p. 22.

4. Voy. page suivante, note 1.

5. Éd. Bechstein, I, 213 sq. (Leipzig, 1873); éd. W. Golther, I, 174 (coll. de la *Deutsche national Litteratur*).

6. Dans une note de sa traduction de *Tristan* (p. 578-579), M. W. Hertz propose de voir dans *Gemûotheit*, « freudige Kühnheit », une traduction du mot français *ferté*, la *Ferté* qui aurait été compris *fierté*. Le compagnon du roi païen

rapporte le « conte véridique ». Il était né en Afrique où son père était roi. Le pays lui revenait par droit, à lui et à son frère. Mais Gormûn était magnanime. Il abandonna le tout à son frère, voulant être le seul artisan de sa propre fortune. Il leva une troupe d'élite de chevaliers et « särjante » et prit la mer [1].

---

avait pour surnom « de la Ferté » (village près Saint-Riquier). Ce surnom aurait passé d'Isembard à Gormond. Une nouvelle méprise dans la traduction allemande aurait conduit de *ferté* à *fierté*, d'où « Gemûotheit ». Ce système, repris par M. Zimmer (dans *Zeit. f. franz. Sprache*, XII, 1890, 239, n. 2), est plus ingénieux que convaincant. Nous le repoussons absolument. Ni vers 1160-1170, époque où Thomas composa son *Tristan*, ni au début du XIIIe siècle (vers 1210), date de Gottfried, Isembard n'avait été encore mis en rapport avec la Ferté (cf. ci-dessus, p. 10 et suiv.). « Gemuotheit » rend simplement le vers de Wace « hardi et de mult fort corage ». Voy. note suivante.

1. Tout ceci est emprunté à Wace, disons mieux, copié. Mettons en regard les vers 13797 sq. du *Brut* et les vers 5882 sq. de Gottfried, ce fait ressortira à l'évidence :

WACE	GOTTFRIED
Guermons fu rices et poissans	...der dô ze Irlânde künic was,
Et de son cors pros et vaillans,	als ich an der istôrje las
Hardi et de mult fort corage,	und als daz rehte maere seit,
Et mult estoit de grant linage :	der hiez Gurmûn Gemûotheit.
D'Aufrique fu, fils a un roi	und was geborn von Affricâ,
Qui estoit de paiene loi.	und was sîn vater künic dâ.
La tere apres son pere eüst	dô der verschiet, dô viel daz lant
Et rois en fust se lui pleüst.	an in und sînes bruoder brant,
Mais il ne valt ne ne daigna ;	der als wol erbe was als er.
A un sien frere le dona.	Gurmûn was aber sô richer ger
A un son frere jovenor	und alse hôhe gemûot,
Otroia sa tere et s'onor.	daz er dehein gemeine guot
Et si dist ja rois ne seroit	mit niemanne wolte hân,
Se roiaume ne conqueroit,	sîn herze enwolte in nîht erlân,
Par mer, ce dist, iroit conquerre,	ern müese selbe ein hêrre wesen.
Que rois seroit en autre terre.	er begunde ûz wêlen und ûz lesen
De lui profetisa Merlins	die starken, die muotvesten
Que ce seroit uns lus marins.	und zu der nôt die besten,
Mariniers prist et estirmans	die ieman erkande.
Et nés et barges et calans.	*ritter und särjande*,
Cent et cinquante mil armés,	die er mit sînem guote
Tos coneüs et tos només,	oder mit höfschlichem muote
Estre sergans et chevaliers,	zuo z'îme gewinnen kunde.
Et estre tos les mariniers	und liez ouch an der stunde
Mena Guermons a son navire ;	sînem bruoder al sîn lant.
Ne sai des barges nombre dire.	Sus kerte er dannên ze hant
Mult en ot, et grant gent mena,	und nam von den maeren,
Mainte grant mer avirona,	de gewâltegen Rômaeren
Mainte ille prist, maint roi conquist,	urloup unde botschaft
Mainte terre saisist et prist.	Swaz er betwîmge mit kraft
[Tant ala par mer naviant,	daz er daz z'eigen haete
Rois venquant, terres conquerrant,]	und ouch in dâ von taete
En Irlande vint salvement,	etslich reht und êre :

Ayant obtenu des « puissants Romains[1] » la concession de tous les pays dont il pourrait s'emparer, il conquit l'Irlande, força les habitants à le reconnaître pour roi et soumit ensuite au tribut la Cornouaille et l'Angleterre gouvernées par Mark, encore dans l'enfance. L'entrée en scène de Tristan est occasionnée par ce tribut que Morolt, beau-frère de Gormond, vient lever en Cornouaille.

La détermination de Gormond d'abandonner son royaume est tout à fait conforme aux sentiments des vikings. Depuis l'affaiblissement des petites principautés locales sous l'influence d'un pouvoir royal plus fort en Norvège et en Danemark (milieu du IXe siècle), beaucoup de princes s'expatrièrent plus ou moins volontairement. Les *Annales de Fulda*, à la date de 854, nous en offrent même un exemple assez curieux : « Ibique inter Horic regem Danorum et *Gudurm*, filium fratris ejus, qui eatenus ab eo regno pulsus piratico more vixit, orta contentione, ita se mutua caede mactaverunt ut vulgus quidem promiscuum innumerabile caderet, de stirpe vero regia, nisi unus puer, nullus remaneret. » Voici un *Gudurm* dont le sort présente une analogie frappante avec la jeunesse de Gormond dans le *Brut* et le *Tristan*. Ces deux textes ont pour source

---

La tere prist delivrement;
D'Irlande se fit roi clamer.
Puis valt en Engletere aler.

und entbéite ouch dô niht mere :
er fuor mit einem starken her
über lant und über mer,
biz daz er ze Irlande kam.
und [illegible]
und si mit strite des betwanc
daz si in ze hèrren âne ir danc
und ze künege nâmen
und sît her dar an kâmen,
daz si im ze allen ziten
mit sturmen und mit striten
diu bîlant hulfen twingen
in diesen selben dingen
betwang et ouch ze siner hant
Kurnewal und Engelant
dô was aber Marke ein kint,
als kind ze wer unveste sint,
und kom alsô von siner kraft
und [illegible]

Les ressemblances sont trop textuelles pour admettre, avec M. Zenker (p. 21), que Wace et Thomas (traduit par Gottfried) aient puisé à la même source, le poème français. Il est beaucoup plus vraisemblable que Thomas a suivi, ou, pour mieux dire, copié Wace, dont le *Brut* fut achevé en 1155.

1. Addition de Gottfried de Strasbourg, à notre avis.

directe ou indirecte notre épopée. Ne serions-nous pas en droit d'en conclure que, dans cette dernière, la jeunesse de Gormond[1] était le reflet d'une *saga* scandinave du IXe siècle?

La renommée de Gormond se prolongea assez tard sur le continent, grâce à la « découverte » de son tombeau, qui fait pendant à celui d'Isembard[2]. A une époque qu'on ne peut préciser, sans doute à la fin du XIIIe ou au cours du XIVe siècle, on ouvrit son sépulcre au village de Vignaucourt, à deux lieues de Picquigni[3]. De là le surnom de Gormond de Picquigni donné au roi païen dans les histoires locales[4] du Pontieu et de l'Amiénois.

L'origine de cette localisation de la légende de Gormond peut être assez facilement élucidée : il a existé au cours des XIe et XIIe siècles trois ou quatre seigneurs de Picquigni, du nom de Guermond, célèbres par leur turbulence. Ils étaient en même temps vidames de l'évêché d'Amiens; aussi désigne-t-on d'ordinaire les seigneurs de Picquigni par le titre de

---

1. Gormond représenterait soit le *Gudrum*, mort en 854, soit tout autre prince scandinave de ce nom. Dudon de Saint-Quentin (éd. Lair, 140 sq.) parle d'un jeune frère de Rollon, nommé *Gurim*, qui fut tué en Danemark dans une guerre civile rappelant fort celle que nous signalent les *Annales de Fulde*.

2. Voy. ci-dessus, p. 10.

3. Somme, arr. d'Amiens.

4. Jean de la Chapelle (éd. Prarond, 52-53) : « Et sicut cronica narrat « dictus Garamundus sepultus est in villa de Vinacourt, quia ejus cadaver « repertum est in quodam sepulcro; et dictus Isembardus tumulatus est in « sterquilinio et terra profana, subtus locum dictum Borefontaine, juxta suum « castellum de Firmitate, aliter la Ferté, et ille Isembardus nominabatur « rex de Bochidant. » Malbrancq, *De Morinis* (II, 862) : « Tantus vero hoc in « prælio motus ac perburbatio extitit ut non licuerit Danis suorum prin- « cipum, et nequidem regis sui, corpora asportare : namque postmodum « Gormo repertus est in Vignacurio pago, sandapilae, quae euidentes notas « complectebatur, inclusus. Et Isembardus, scelerum omnium architectus, « tumulum sortitus est Lafretœum inter et Centulam iuris sui territorio; « quo scilicet contentus esse debuerat et non ex praua contentione alienum « regnum affectare. » Ces deux textes ont une source commune, une chronique en français de 1437. Voy. plus haut, p. 31, note 2.

vidames de Picquigni[1]. Gormond I apparaît en 1069[2]. Il partit pour l'Orient, fut nommé patriarche de Jérusalem en 1118 et mourut en odeur de sainteté en 1128[3]. Guermond II se distingua particulièrement par ses démêlés avec Adam, châtelain d'Amiens, protégé de l'évêque Godefroi. Il fit prisonnier Adam un jour que, en compagnie du saint prélat, il revenait de Saint-Omer où les avait attirés une grande fête donnée par Robert II *le Jérosolymitain*, comte de Flandre. Excommunié, Guermond se vengea par d'affreuses dévastations sur le plat pays et refusa obstinément de relâcher son prisonnier. Mais lui-même tomba dans une embûche dressée par son ennemi, le comte de Pontieu Guillaume[4]. En danger de mort, il invoqua la protection de Godefroi, promettant de se repentir et de délivrer Adam. L'évêque parvint, non sans peine, à le retirer de prison et ramena le vidame repentant à Picquigni[5]. Guermond II devait être bien jeune lors de ces événements (1104-1111)[6], car on le voit encore,

---

1. Sur la « maison de Picquigny », voy. Adrian de La Morlière (chanoine de l'église N.-D. d'Amiens), à la suite des *Antiquitez... d'Amiens* (3e éd., Paris, 1642, in-fol.). En ce qui concerne les seigneurs de cette localité, l'abbé Daire, *Histoire de Picquigny* (p. p. Garnier, Amiens, 1860, in-12), et surtout Darsy, *Picquigny et ses seigneurs*, Abbeville, 1860, in-8.

2. Il figure parmi les seigneurs témoins qui souscrivent en cette année 1069 une charte de Raoul II, comte de Valois et d'Amiens : *Guermondus frater vicedomini* (Aug. Thierry, *Mon. de l'Hist. du Tiers-État*, I, 19-20).

3. *Hist. Littér. de la France*, IX, 138; X, 400; et Darsy, *op. cit.*, 23.

4. La Morlière, qui n'est pas seulement confus et embrouillé mais inexact, l'appelle Guy. Le texte de Surius, cité note suivante, dit : « insidiis militum Vuilhelmi primarii apud Pontinos (*lis.* Pontiuos) ». Il s'agit de Guillaume II, Talvas, comte de Pontieu par sa mère Agnès. Sa mention dans ce texte permet même de fixer approximativement (cf. note 6) l'époque où il recueillit ce comté, époque que l'*Art de vérifier* déclare ignorer.

5. *Vita S. Godefridi episcopi Ambianensis*, par Nicolas de Soissons, l. II, c. 30-34, et l. III, c. 1-5. Elle se trouve seulement dans Surius, *De probatis sanctorum historiis*, VI (nov. et déc.), 212-215 (éd. de Cologne, 1581). Le nom du vidame de Picquigny est écrit *Guermondus* et *Vuermondus*. Guermond II aurait aussi remporté une victoire sur Thomas de Marle, en 1115, selon Du Cange, *Hist. des comtes d'Amiens*, 263, et La Morlière, *op. cit.*

6. Ils sont postérieurs à 1104, date de l'avènement de Godefroi au siège épiscopal d'Amiens (1104-1115), antérieurs à 1111, date de la mort de Robert II le Jérosolymitain.

en 1176, faire une donation à Notre-Dame d'Amiens en compagnie de son fils aîné. Celui-ci, Guermond III, ne lui survécut pas de beaucoup ; il figure dans un acte de l'abbaye du Gard en 1178, mais en 1189, il était remplacé comme vidame par son fils Gérard [1]. Ce sont les trois seuls personnages de la dynastie des vidames de Picquigny, qui, à ma connaissance, aient porté le nom de Guermond [2]. C'est évidemment la découverte ou plutôt l'examen de leurs tombeaux, où se lisaient leurs noms, qui a amené à les identifier tout naturellement avec le célèbre empereur païen, dont l'imagination des gens de l'Amiénois et du Pontieu était encore pleine. Jean de la Chapelle et Malbrancq, reproduisant la même source, rappelons-le, la Chronique de Saint-Riquier de 1437, nous disent en effet que Gormond fut reconnu aux signes évidents qui marquaient son tombeau : « Sicut chronica narrat dictus Garamundus sepultus est in villa de Vinacourt quia ejus cadvaer repertum est in quodam sepulcro » (Jean de la Chapelle). « Tantus vero hoc in prælio motus ac perturbatio « extitit ut non licuerit Danis suorum principum, et nequidem « regis sui, corpora asportare : namque *postmodum* Gormo « repertus est in Vignacurio pago, *sandapilae quæ evidentes* « *notas complectebatur inclusus.* » (Malbrancq.)

Mais lequel des trois Gormond fut identifié avec le célèbre païen ? Sans doute le troisième, car le premier mourut en Orient, le second fut enterré à l'abbaye du Gard et non à Vignacourt [3], tandis que pour Guermond III nous ignorons le lieu de sa sépulture. Ce doit être, croyons-nous, l'église

---

1. La Morlière, *op. cit.*

2. Cependant dans le procès-verbal de délimitation du comté d'Amiens, en 1186, publié par Du Cange (*Histoire des comtes d'Amiens*, 356), on trouve le nom de *Wermondus IV vicedominus de Pinconio.* Darsy (p. 31) ne connaît que trois Gormond ; La Morlière, deux seulement. Je crois reconnaître le premier du nom dans le *Wuermundus* qui, en 985, souscrit une charte de Gautier, comte d'Amiens (voy. une copie du XIe siècle intercalée dans les *Statuta Adalhardi*, Bibl. Nat., ms. lat. 13908, fol. 28). Le Guermond de 1069-1128 serait donc, en réalité, Guermond II et ainsi de suite.

3. La Morlière (*op. cit.*, p. 10) décrit le tombeau de Guermond II, qui a été refait évidemment : « Il a son tombeau es cloistres de l'abbaye du Gard, « prés les degréz d'où l'on monte de là en l'église, pratiqué sous vne

du chapitre de Vignacourt qui relevait, comme presque tous les petits prieurés de la région (Gard, Flexicourt, Moreaucourt, etc.), des sires de Picquigni [1]. La localisation de Gormond à Picquigni et Vignacourt ne peut donc être antérieure à la découverte du tombeau de Guermond III, probablement à la fin du XIIe ou au cours du XIVe siècle. Loin d'avoir provoqué la localisation de la bataille sous Amiens, elle a été influencée par cette version de la fin du XIIe siècle [2].

En résumé, Gormond est parfaitement historique : il résulte de la fusion de *Vurmo*, chef danois, qui fit campagne en France en 881 et 882, et du viking d'Angleterre, *Guthorm* [3] (Gudrum), que nous voyons sous les murs de Cirencestre en 879 [4]. Ses exploits et le stratagème fabuleux par lequel il s'empara de cette ville étaient déjà racontés dans le poème du XIe siècle et ont pour origine une *saga* ou au moins un récit scandinave.

« petite arche dans la muraille et fermé par en haut, d'ouurage fait
« iour à la moderne, que soustiennent quelques colonnes qui rendent le
« lieu vn peu obscur, sentent bien son sepulchre ; sans figure néantmoins ne
« représentation quelconque au dedens. »

1. La Morlière, *ibid.*

2. Remarquer, en effet, que dans *Lohier* Gormond est enterré par les siens sur le champ de bataille, tandis que dans le poème du XIe siècle son corps est enlevé aux païens par les Français.

3. Je renonce à discuter l'opinion de M. Zenker (127 sq., 151-153) qui reconnaît, comme le véritable prototype de Gormond, le sultan de Bari, Mofareg-ibn-Sâlem, lequel (en 860) donna asile à un seigneur italien, Hildebert, révolté contre l'empereur Louis II. Ce serait perdre son temps, il n'y a pas l'ombre d'une analogie. Voyez, au reste, les objections que MM. Becker (*l. cit.*, 550-551) et Lauer (*l. cit.*, 171, note 4) ont faites à ces théories. Je ne m'explique même pas que M. Zenker, qui fait preuve par endroits de beaucoup de perspicacité, développe avec une complaisance marquée des hypothèses aussi aventureuses.

4. Le rapprochement avec Guthorm me semble (contrairement à M. Fluri) le seul point incontestable du travail de M. Zenker. Il n'a du reste rien de nouveau. Cette identification a été déjà proposée par Sharon Turner, Lappenberg, Pauli, Le Roux de Lincy, San-Marte, Storm, Zimmer, etc. (voy. Fluri, p. 118). Dès le commencement du XIIe siècle, Guillaume de Malmesbury reconnaissait Gormond dans Gudrum (voy. plus haut, p. 41). Je suppose avoir été le premier à signaler *Vurmo* (dans la *Romania*, XIX, 1890, 594), mais je n'en jurerais pas.

IV. — HUELIN

La figure la plus intéressante dans le fragment du XIIe siècle, après le roi, Gormond et Isembard, est celle de « Huelin » qui va si audacieusement explorer le camp des païens, se lance vaillamment contre Gormond et périt dans la lutte [1]. C'est un fidèle serviteur et vassal du roi Louis et son gonfalonnier. Celui-ci tente même vainement de l'empêcher de se lancer dans la mêlée (v. 213-216) :

« Avoi! beau frere Hugelin,
Veus me tu donc issi guerpir?
Se tu esteies ore occis,
Dunc n'ai jeo mais suz ciel ami. »

MM. Zenker et Fluri s'appuient sur ce dernier vers pour identifier « Hugelin » avec le fameux marquis Hugues l'Abbé (mort en 886), le premier personnage du royaume de France occidentale depuis la mort de Robert le Fort et d'Hincmar [2]. Il est bien connu que Hugues l'Abbé a joué un rôle capital sous les règnes de Louis II, son neveu, et Louis III. Mais vraiment quel rapport y a-t-il entre ce grand seigneur, mort à un âge assez avancé, et le jeune gonfalonnier de Louis III?

M. Zenker voit dans « Huelin » la combinaison de deux Hugues. Outre Hugues l'Abbé, il représenterait un fils naturel du roi Louis III de *Germanie* [3] qui trouva la mort en combattant avec son père les Normands à la bataille de Thiméon. Mais ce personnage n'intéressait en rien les Francs de l'Ouest. Il ne pouvait pour eux devenir un héros d'épopée. Et puis ce rapprochement de M. Zenker est fondé sur une méprise assez plaisante. Il prend au pied de la lettre l'expression « beau frere Hugelin » et prétend que le jeune gonfalonnier était *frère* de Louis III; puis il suppose que *frere* est une erreur pour *fils*. Toutes ces hypothèses n'ont aucune consistance : il est

---

1. M. Zenker (p. 75) suppose que si la fin du poème nous était parvenue, on y verrait décrite la fin de Hugues. C'est une erreur : Hugues est bel et bien tué dans la bataille. Voy. Fluri, p. 41, et Becker, p. 551, note 2.

2. Zenker, 75-77; Fluri, 110-111.

3. *Op. cit.*, 72-78.

connu de tout le monde que « frère » est en vieux [illegible], comme « sœur », un terme d'affection, une expression hypocoristique, qui n'implique pas la parenté. Le fils de Louis III de Germanie n'a donc rien à faire avec notre « Huelin[1] ».

En réalité il faut nous résigner à ignorer les origines de cet Hugues. Guillaume de Malmesbury l'avait identifié avec Hugues Capet, qu'il confond ici, du reste, avec Hugues le Grand[2]. Cette identification provient sans doute de ce que le roi Louis de notre épopée a été lui-même identifié (Mousket, *Lohier*, Aubri de Trois Fontaines, *Hugues Capet*) avec Louis IV, confondu en une seule et même personne avec son petit-fils, Louis V, le dernier des Carolingiens. Au reste, ce rapprochement n'a rien de séduisant. Hugues Capet et son père Hugues le Grand ne pouvaient vraiment pas être envisagés comme des serviteurs dévoués du prince carolingien. D'ailleurs, le rôle de porte-étendard ne convenait nullement à leur haute dignité de

---

1. Je ne discute même pas l'identification de « Guntier » [illegible] de Hugues (p. 144-147), avec *Cuntart*. Ce *Cuntart* apparaît seulement dans la *Chronique de Salerne* (*Mon. Germ.*, III, 467), rédigée à la fin du xe siècle. Il est dépeint comme un enfant de douze ans, neveu de l'empereur Louis. En dépit de son jeune âge, il aurait joué un grand rôle dans la bataille de San-Martino, livrée aux Sarrasins en 871, et y aurait trouvé la mort. Passons par-dessus toutes les objections qui se dressent contre ce rapprochement : il n'en subsiste rien après la remarque de M. Becker (p. 551). M. Zenker a supposé, après le v. 359, une lacune où nous serait décrite la mort de Guntier ; mais c'est une complète erreur, Guntier n'est pas tué dans la bataille, et, par suite, toute cette fantasmagorie d'identifications s'évanouit.

2. *Gesta regum Anglorum*, c. 128, éd. Stubbs, I, 139. Son rôle est d'ailleurs tout différent. Hugues est un jeune vassal assez obscur, fils d'un comte Robert de Montdidier. Il tue Isembard et succède à Louis, dernier descendant de Charlemagne : « Hugo quidem, non magni nominis tyro, filius Roberti comitis Montis Desiderii, ultro pro domino duellum expetiit et provocatorem interemit, etc. » Le rôle attribué à Hugues Capet et sa naissance obscure sont à rapprocher d'une chanson de geste de très basse époque, *Hugues Capet* (vers 1330) éd. Guessard, Paris, 1864 (*Anciens poètes de la France*, vol. VIII). Dans *Lohier*, également, Hugues Capet (*Hug Schapler*) épouse Marie, fille et héritière du roi Louis. Cette forme *schapler* = *chapler* appuierait l'opinion de Littré, qui voit dans la confusion de *Chapet* avec *chapler* « découper » l'origine de la légende qui fait de Hugues Ier le fils d'un boucher de Paris. Cf. F. Lot, *Derniers Carolingiens*, 382, note 5.

duc des Francs. Je verrais plutôt dans Huelin un vassal d'un rang subalterne, un de ces comtes de la *Francia* (Laon, Roucy, etc.) attachés aux Carolingiens du xe siècle par le double lien de la « fidélité » et de la parenté. Un comte de Laon, que le roi Lothaire appelle son cousin (mort en 961), porte précisément ce nom [1] de Hugues.

Enfin, puisque nous battons la campagne dans la direction du Pontieu, signalons, à la fin du xe siècle, le fondateur de la seconde dynastie des comtes de cette province. Un certain Hugues (dont les descendants prirent le titre de comtes) reçut de Hugues Capet non seulement de riches domaines enlevés à l'abbaye de Saint-Riquier, mais encore la main de sa fille, *Gile* [2].

V. — PERSONNAGES ÉPISODIQUES. DATE DE LA COMPOSITION DU FRAGMENT DE BRUXELLES. CONCLUSIONS.

Il n'est pas douteux que la plus ancienne version de cette épopée, représentée par les 600 vers du fragment de Bruxelles, ne nous présente un texte ayant déjà subi de profonds remaniements. L'énumération des personnages qui vont lutter contre Gormond suffit à prouver que l'épopée a été refaite au xie siècle. On voit successivement s'avancer les comtes du Mans, de Flandre, de Chartres et Blois, de Poitiers, de Normandie, de Pontieu. Ce sont les grands vassaux des premiers Capétiens. Quatre d'entre eux (Flandre, Chartres-Champagne, Poitiers, Normandie) seront comptés au siècle suivant parmi les pairs de France.

L'auteur ne les désigne malheureusement pas tous par leurs noms propres, et certains dont il donne les noms n'ont rien

---

1. F. Lot, *Derniers Carolingiens*, 36, 182.

2. Hariulf, *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier*, éd. F. Lot, p. 205. Mousket parle de *Giusle*, une des trois sœurs du roi Louis. Elle épouse Rou. La femme de Garin de Pontieu, père d'Isembard, également sœur du roi, s'appelle Herluis. *Lobier* ne connaît que deux sœurs, la mère d'Isembard porte le nom d'Adélaïde; l'autre sœur, mère de Raoul de Cambrai, s'appelle Béatrix. Baudouin d'Avesnes ne parle également que de deux sœurs : l'épouse de Taillefer de Cambresis est « Aelays » comme dans *Lobier*, mais la mère d'Isembard est « Heluis » comme chez Mousket.

d'historique, ainsi Gautier du Mans (v. 11) et Terri de Termes [1] (v. 47). Mais pour deux au moins le doute n'est pas possible. M. Zenker [2] a très bien reconnu dans le comte de Normandie, qui « de Fescamp fist l'abbeïe » (v. 142), le duc Richard Ier, mort en 995. De même « Eodon [3] de Campaneis Celui qui tint Chartres et Bleis » (v. 89) ne peut être que le fameux Eudes (II de Chartres, I de Champagne) tué en 1037. Ce surnom de « Campaneis » permet en effet de le distinguer de son père, Eudes I (mort en 995), qui ne possède pas le comté de Troyes en Champagne. Je crois reconnaître enfin dans « Ernaut qui tint Pontif » (v. 165) un vassal fidèle du roi Louis IV, le comte de Montreuil, Erluin. Après une lutte incessante contre les Normands il périt sous leurs coups aux côtés du roi le 13 juillet 945, à l'embouchure de la Dive. Le vainqueur, le viking Harold, qu'on a identifié, peut-être à tort, avec le roi de Danemark, emmena Louis IV prisonnier [4]. Ce nom d'Erluin, assez peu répandu, a été remplacé par « Ernaut » [5].

Dans la deuxième version, représentée par *Lobier et Mallart*, nous passerons sur Geoffroi « Dangier » (d'Anjou) qui se retrouve partout. Mais il nous paraît intéressant de relever deux personnages parfaitement historiques. Le « méchant Reinhart de Hennegau » est certainement identique à l'un des quatre Renier « au Long Col », comtes de Hainaut, qui, pendant le cours du xe siècle, trahirent successivement les rois de France

---

1. « Wohl Terme in der Pikardie, diöc. Beauvais » dit M. Zenker (9, note 1).

2. *Op. cit.*, 3-5.

3. Il faut corriger, je pense, « *li* Campaneis » : *de* n'a pas de sens. *Campaneis* n'est pas une localité.

4. Voy. Kalckstein, *Geschichte des französischen Königthums unter den Capetingern*, 251 (Leipzig, 1877).

5. Un Ernaut de Douai apparaît en 929 et fut cause d'une brouille entre Hugues le Grand et Hebert de Vermandois. Ces comtes cherchaient à se débaucher réciproquement leurs vassaux. Hugues le Grand ayant attiré dans son hommage Erluin de Ponticu, alors vassal d'Hebert, celui-ci riposta en « recevant » Ernaut et un certain Hildouin (Flodoard, *Annales*, 929, et *Hist. eccl. Rem.*, l. IV, c. 23). Ne s'est-il pas produit une confusion entre ces deux personnages. Erluin figure dans Girart de Roussillon, trad. P. Meyer, § 114.

et de Germanie. Leur perfidie était célèbre [1], et il est intéressant d'en retrouver un écho ici, bien que l'épisode où il figure soit peut-être interpolé [2].

Le messager qui court à Amiens demander le secours des dames [3] est appelé *Bernhard de Senlis*. Encore un nom historique, mais rien qu'un nom, car l'action historique du personnage n'a aucun rapport avec le rôle qu'on lui prête dans *Lohier*. Descendant de Bernard d'Italie, membre de la maison de Vermandois [4], Bernard de Senlis fut constamment l'ennemi de la dynastie carolingienne. Il est le principal artisan de la trahison qui livre Charles le Simple à Herbert II de Vermandois en 923. C'est lui encore qui, en 944, fait évader de Laon le jeune duc de Normandie, Richard Ier, lui qui, en 945, machine le guet-apens où tombent Louis IV et Herluin de Montreuil, à Varaville [5]. En 946 et 959, inexpugnable dans sa ville de Senlis qu'il tenait en fief de Hugues le Grand, il repousse les attaques des rois de France, de Germanie, de Bourgogne et du comte de Flandre, Arnoul le Grand [6]. Ce personnage, éminemment épique, a dû être l'objet de chants ou de traditions. Tout a péri, excepté son nom, qu'on retrouve par hasard dans une traduction allemande du XVe siècle pour désigner un figurant d'épopée.

On est donc conduit forcément à admettre que le poème primitif a subi de grands remaniements au cours du XIe siècle. La mention de Richard de Normandie et d'Eudes de Chartres, sans compter des considérations linguistiques, ne permet pas de croire le fragment de Bruxelles antérieur à 1060 environ [7]. Le *terminus ad quem* soulève plus de contestations. M. G.

---

1. Sur les deux premiers, qui abusèrent Charles le Simple et Louis IV, voy. Kalckstein, *op. cit.*, *passim*. Sur Renier III et Renier IV, F. Lot, *Derniers Carolingiens*, 19-22, 78-85, etc.

2. Zenker, 52.

3. Zenker, 54.

4. Nous l'établirons bientôt dans un travail sur les grands fiefs du Xe siècle.

5. Flodoard, *Annales*, 923, 944, 945; Dudon de Saint-Quentin, éd. Lair, 231 sq., 244.

6. Flodoard, *Annales*, 946, 949.

7. M. Zenker (p. 6 et 7) l'abaisse à 1070.

Paris l'abaisse jusqu'au premier tiers du XIIe siècle[1], mais il se base sur une théorie très contestable, à savoir que le changement des Normands en Sarrasins a été amené par la Croisade[2]. Il semble du reste être revenu de cette idée, et, dans le *Manuel*, reporte notre épopée à la seconde moitié du XIe siècle[3], tout comme M. Paul Meyer[4]. M. Heiligbrodt, l'auteur de l'édition critique de *Gormond*, se fondant sur des considérations de langue, propose le troisième quart du même siècle, mais la fin plutôt que le commencement[5]. M. Zenker, enfin, adopte comme *terminus ad quem* l'année 1090.

Un vers passé inaperçu ou mal compris permet peut-être de préciser ce *terminus ad quem* : Eudes le Champenois est désigné comme

> Celui qui tient Chartres et Bleis,
> *Chastel Andon en Gatineis* (v. 90).

M. Zenker[6] a identifié « Chatel Andon » avec « Châteaudun ». La méprise est grosse. Châteaudun est la capitale du Dunois. Le chef-lieu du Gâtinais était « Château-Landon », en latin *Castellum Nantonis*[7].

Le fragment fait du reste erreur : Château-Landon et le Gâtinais n'ont jamais appartenu à la famille des comtes de Chartres. Ce *pagus*, depuis la fin du IXe siècle, est aux mains d'une famille vassale des ducs de France et dont provient en ligne directe la dynastie des Plantagenets. Aubri, surnommé le Tors, épousa en effet Ermenjart, fille du comte d'Anjou, Foulques Nerra. Celui-ci laissa un fils, Geoffroi Martel, qui n'eut pas de postérité. Aussi à sa mort (1060) le comté d'Anjou, qui comprenait aussi depuis peu la Touraine, échut aux enfants d'Aubri le Tors et d'Ermenjart, Geoffroi et Foulques. Le

---

1. *Hist. litt.*, XXVIII, 251.
2. Il est certain qu'il a dû s'écouler un certain temps avant qu'on oubliât que les Normands avaient été des païens et qu'on identifiât ceux-ci avec les Sarrasins ou les Slaves. Mais un siècle est largement suffisant pour opérer cette transformation. Cela nous mène au commencement du XIe siècle.
3. *Manuel d'ancien français*, p. 22.
4. Voy. *Bibl. École des Chartes*, 5e série, t. II, 85 (année 1861).
5. Voy. *Romanische Studien* (de Bœhmer), III, 511.
6. *Op. cit.*, p. 4.
7. Voy. Longnon, *Atlas historique de la France*, 105.

premier devait hériter non seulement de l'Anjou, mais du Gâtinais et de Tours[1]. Foulques, surnommé le Réchin, mécontent de l'exiguïté de son lot, attaqua son frère et le fit prisonnier (1067 et 1068). Mais pour triompher de Geoffroi III, il avait dû s'assurer de la neutralité du roi de France, Philippe Ier. En 1069, maître de l'héritage entier de son oncle, Foulques le Réchin dut tenir ses engagements. Il céda au roi Château-Landon avec la majeure partie du Gâtinais, et cette province ne cessa depuis de faire partie du domaine royal[2].

Si je ne m'abuse, nous avons là une preuve, au moins un indice, que notre épopée ne peut être de beaucoup postérieure à 1069. Au moment où elle a été composée, Château-Landon n'appartenait pas encore au domaine royal ou du moins y était annexé depuis si peu de temps que le fait n'était pas encore parvenu à la connaissance des habitants du Pontieu. Je proposerais donc, pour la date du fragment de Bruxelles, les années 1060 à 1070.

En résumé :

1° L'épopée de *Gormond et Isembard* a bien pour fondement historique la bataille de Saucourt de 881, et le roi Louis doit être cherché dans Louis III de préférence à Louis IV.

2° *Gormond* représente la fusion de deux personnages historiques, les vikings *Vurm* et *Guthorm*.

3° *Isembard* ne peut être identifié, bien qu'il ait eu sans doute une existence réelle. Ce doit être un obscur seigneur du Pontieu de la fin du IXe siècle, qui, à l'exemple de beaucoup d'autres, apostasia et se joignit aux Normands.

4° Il vaut mieux se résigner à ne pas identifier « Huelin ».

5° Notre poème a été composé en Pontieu, entre 1060 et 1070.

Ferdinand Lot.

---

1. Contre l'opinion habituelle il est certain que Geoffroi était l'héritier quasi unique. Voy. la démonstration de M. G. d'Espinay, *La légende des comtes d'Anjou*, 2e partie (Angers, Lachèze, 1893, in-8), p. 69-75.

2. Mabille, *Introduction aux chroniques des comtes d'Anjou*, p. LXXXIV-LXXXVII; et surtout Jules Devaux, *Origines gâtinaises*, p. 17-20 (Paris, Alphonse Picard, 1897, in-8.

LE CHAPEL DES FLEURS DE LIS

PAR

PHILIPPE DE VITRI

I

Ce serait le cas de montrer, à propos de Philippe de Vitri, évêque de Meaux, combien la gloire est chose éphémère et capricieuse, et combien la science hésite, tâtonne et se trompe, avant d'arriver à la vérité, si jamais elle y arrive. On peut dire de ce personnage qu'il a joué de malheur. Il passait de son temps pour un grand musicien et pour un non moins grand poète[1]; Pétrarque l'appelait le seul poète de France, *poeta nunc unicus Galliarum*. A peine mort, ses œuvres tombèrent dans l'oubli. Seul son *Dit de Franc Gontier* resta populaire, mais pour être, cent ans plus tard, tourné en ridicule par maître François Villon[2]. En notre siècle, qui s'est appliqué à faire revivre le passé, l'évêque de Meaux sembla prendre une honnête revanche : un érudit champenois se trouva, qui publia les *Œuvres de Philippe de Vitri*, et qui écrivit la biographie détaillée et documentée du poète. Mais, en cette occasion comme en beaucoup d'autres, Prosper Tarbé avait mis dans son travail plus de zèle et de patriotisme que de bonne critique : la biographie tout entière est à refaire, et des cent quarante pages de vers dont se compose le tome VIII de la *Collection des Poètes de la Champagne*, M. Hauréau est venu d'un coup en retrancher cent

---

1. Eustache Deschamps le range, à côté de Guillaume de Machaut, parmi les gloires de la Champagne. Voyez *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, t. V, p. 53 et t. VIII, p. 178,

2. *Œuvres complètes de François Villon*, éd. A. Longnon, p. [illegible]

trente-neuf[1]. Il ne reste à Philippe de Vitri qu'une seule et unique page de l'édition Tarbé, le *Dit de Franc Gontier*, soit trente-deux vers. C'est peu.

Voici, d'après Tarbé, quelle serait, dans ses grandes lignes, la biographie de notre poète. Né entre 1285 et 1295, il était fils de Philippe de Vitri, secrétaire de Philippe le Bel. Il succéda à son père dans la charge de secrétaire du roi, se maria et eut plusieurs enfants, dont l'aîné, Michel, fut châtelain de Chauni[2]. Philippe de Vitri passa bientôt du poste modeste de secrétaire à celui plus important de maître des requêtes et conseiller du roi. Envoyé par son maître en mission extraordinaire auprès du pape d'Avignon, le 3 septembre 1350, il fut, en récompense de ses bons offices, nommé évêque de Meaux, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort, survenue le 9 juin 1361.

Comme l'a justement remarqué M. Thomas[3], Tarbé n'a pas été plus heureux pour Philippe de Vitri qu'il ne l'avait été pour Guillaume de Machaut : il a confondu plusieurs personnages du même nom.

Les renseignements précis ne manquent pas sur notre poète.

La date de sa naissance a été retrouvée par M. Léopold Delisle dans un manuscrit de la Bibliothèque du Vatican, le Reg. 544[4]. Ce manuscrit, qui contient la première rédaction de la Grande chronique de Guillaume de Nangis, est couvert de notes marginales du XIVe siècle, dont quelques-unes sont signées *Philippus de Vitriaco*. Dans la marge du fol. 361, en regard de l'année 1291, on lit ces mots : *Hoc anno, in vigilia Omnium Sanctorum, id est ultima die Octobris, natus sum ego Philippus de Vitriaco.* Faut-il identifier le Philippe de Vitri de cette note avec l'évêque de Meaux? Les noms et les dates, remarque M. Delisle, con-

---

1. Voyez *Mém. Acad. Inscr. et Belles-Lettres*, t. XXX, 2e partie, p. 51; *Romania*, X, 455; *Histoire littéraire*, XXIX, 505-7.

2. Suivant Tarbé, la famille de Vitri, « si longtemps brillante à Paris », possédait les fiefs de Crespières, de Chemery et de Goupillières, et portait d'azur à la face losangée de 5 ou de 3 pièces d'or, accompagnée de 3 merlettes de même.

3. A. Thomas, *Extraits des Archives du Vatican pour servir à l'histoire littéraire*, dans *Romania*, XI (1882), p. 177-179.

4. L. Delisle, *Notices sur vingt manuscrits du Vatican*, dans *Bib. de l'École des Chartes*, XXXVII (1876), 510.

cordent assez exactement pour donner beaucoup de vraisemblance à cette conjecture. Philippe de Vitri serait donc né le 31 octobre 1291.

D'après Tarbé, Philippe de Vitri ne serait entré dans les ordres qu'assez tard, en 1350 seulement; il aurait été nommé évêque de Meaux à la suite de son ambassade d'Avignon. M. Thomas a retrouvé dans les Archives du Vatican deux bulles du pape Jean XXII, qui viennent, sur ce point, contredire l'érudit champenois. Par la première de ces bulles, datée du 3 janvier 1323, le pape confère à Philippe de Vitri un canonicat en expectative de prébende dans la cathédrale de Verdun. A cette époque, Philippe était déjà chanoine prébendé de Clermont en Beauvaisis, et il était, en outre, chanoine, en expectative de prébende, à Soissons et à Cambrai. En 1332, Philippe de Vitri était chanoine prébendé à Soissons, à Verdun, à Saint-Quentin, à Clermont en Beauvaisis et à Vertus. C'est ce que nous apprend la seconde bulle trouvée par M. Thomas, datée du 19 décembre 1332. Cette bulle assurait à Philippe une sixième prébende à Aire en Artois.

Ajoutons aux dates ci-dessus celle de 1350, année de la nomination de Philippe de Vitri à l'évêché de Meaux, et celle du 9 juin 1361, date de sa mort, nous en saurons suffisamment sur la chronologie de notre poète [1]. Les deux lettres que Pétrarque écrivit à Philippe de Vitri nous apportent des renseignements bien autrement précieux.

Pétrarque insiste sur la vivacité de l'intelligence et la variété des connaissances de Philippe de Vitri : il nous le montre jeune et ardent, marchant à la conquête de la science avec un zèle qui ne connaît pas d'obstacles, scrutant tous les problèmes,

---

1. Pour d'autres détails biographiques concernant Philippe de Vitri, voyez la *Gallia Christiana*, VIII, 1636. — Philippe de Vitri, évêque de Meaux, fut l'un des « réformateurs » du royaume de France. Dans la séance du 3 mars 1357, les États généraux, composés des députés du clergé, de la noblesse et des bonnes villes, avaient réclamé la destitution d'un certain nombre de hauts fonctionnaires, la suspension de tous les officiers du royaume et la création d'un « grand conseil de réformateurs ». Ce conseil fut composé de 34 membres, dont 11 appartenaient au clergé, 6 à la noblesse et 17 à la bourgeoisie. Voy. *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, t. II (1840), p. 382 : Chronique de Froissart, éd. Luce, t. V, p. XIX, n. 1.

curieux de toutes choses, *veri semper acutissimus et ardentissimus inquisitor*. Mais Philippe de Vitri avait, aux yeux de Pétrarque, un impardonnable défaut : il aimait Paris et la France plus que Rome et l'Italie; il avait osé plaindre le cardinal Gui de Boulogne, chargé d'une mission en Italie, et il avait même qualifié ce voyage d'exil. Ce mot d'exil appliqué à un séjour en Italie avait mis Pétrarque hors des gonds. Faisant appel à tous ses souvenirs classiques, le grand humaniste s'efforce de montrer à son ami qu'auprès de Rome Paris n'est rien. Il feint de croire Philippe de Vitri, si intelligent jadis et qui maintenant tient des « propos de femme », vieilli d'esprit plus encore que de corps : *Videris mihi, ut eloquar aperte quod sentio, non tam corpore quam animo senuisse... Deferbuit sanguis, et ille ardor egregius, quo nulli secundus videbaris, abdita quælibet et incognita perscrutandi. Itane inter curiositatem anxiam ultimamque segnitiem nihil est medium ?* Cette lettre est datée de Padoue, du 15 février 1350 [1]. Peu après, le 23 octobre 1351, Pétrarque écrivit à Philippe de Vitri un court billet d'Avignon pour le féliciter de sa nomination à l'évêché de Meaux. Il le félicite, mais il le plaint plus encore d'avoir échangé sa chère liberté et ses belles études pour les soucis de l'épiscopat : *Tu cum honoratus esses et quietus, omniumque liberrimus quos ego nossem, ultro laborem et voluntariam servitutem subiisti* [2].

Philippe de Vitri nous apparaît donc, à travers les bulles de Jean XXII et les lettres de Pétrarque, comme un chanoine richement prébendé et richement doué. Au dire de Berçuire, il était poète, musicien, mathématicien, antiquaire, philosophe et moraliste. Il semble surtout s'être occupé de musique.

Or, voyez la malechance de l'évêque de Meaux. Sa qualité de musicien, son meilleur titre de gloire, lui a été refusée de nos jours par Paulin Paris et par Fétis. La lettre que Pétrarque écrivit à son ami Philippe de Vitri, le 15 février 1350, est intitulée dans le manuscrit latin 8568 de la Bibliothèque nationale : *Ad Philippum de Vitriaco musicum*. « D'après cette épithète, dit P. Paris, on pourrait mieux conclure que le traducteur des *Métamorphoses* étoit chantre de la cathédrale de Paris ou de celle de Meaux, et que, par horreur pour la basse latinité,

1. *Epistolae de rebus familiaribus et variae*, éd. Fracassetti, II, 41.
2. *Epistolae de rebus familiaribus*, II, 141.

Pétrarque avoit transformé son titre de *cantor* en celui de *musicus*. Ainsi s'évanouirait cette ancienne réputation de grand musicien, qui d'ailleurs ne s'accordoit guère avec les dignités dont il fut revêtu, ni même avec les liens d'amitié qui l'unissoient à Gui, évêque de Porto, puis cardinal, et à l'illustre Pétrarque. Cependant il ne faut pas dissimuler que les auteurs ordinairement si discrets de la *Gallia christiana* [1], en admettant l'opinion de D. Toussaint [2], l'ont étayée du double témoignage de Gaces de la Vigne et des épistres de Jean de Mure. Il est vrai que j'ai vainement cherché le nom de Philippe de Vitri dans les *Déduis de la Chasse* de Gasse de la Vigne, et que je n'ai pas trouvé, parmi les œuvres de Jean de Mure, célèbre auteur du *Thesaurum musicae*, les lettres dont parle la *Gallia christiana* [3] ».

Nous verrons tout à l'heure le passage des *Déduis de la Chasse* qui concerne Philippe de Vitri. Quant aux allusions faites par Jean de Mure à la science musicale de l'évêque de Meaux, voyez l'ouvrage de E. De Coussemaker, *Histoire de l'harmonie au moyen âge*, p. 218.

Fétis, de son côté, refuse de voir dans Philippe de Vitri, musicien, le même personnage que Philippe de Vitri, évêque de Meaux. Dans un traité de musique, composé entre 1380 et 1400, Philippe de Vitri est appelé : *Olim flos et gemma cantorum*, épithète qui ne conviendrait pas, selon Fétis, à un évêque. En outre, Fétis cite, d'après De Coussemaker, un passage d'un traité de musique composé « par un certain Léon Hébreu, de qui l'on ne sait rien » : *In Christi incarnationis anno 1303, nostro opere mathematico jam completo, fui requisitus a quodam eximio magistrorum in scientia musica, scil. a magistro Philippo de Vitriaco, de regno Francie, ut demonstrarem unam suppositionem*. Cette date de 1303, remarque Fétis, s'oppose à l'identification du Philippe de Vitri, musicien, avec l'évêque de Meaux [4].

L'ouvrage dont parlent De Coussemaker et Fétis est le *De*

---

1. *Gallia christiana*, VIII, 1636.

2. D. Toussaint, dans son *Histoire de l'Église de Meaux*, I, 258, s'était borné à dire ceci : « Philippe s'était appliqué à la musique ».

3. *Manuscrits français*, III, 181.

4. Fétis, *Biographie universelle des musiciens*, VII, 32.

armonicis numeris de Léon de Bagnols ou Lévi Ben-Gerson, philosophe et savant juif (1288-1344), ouvrage qui est analysé dans le tome XXXI, pages 642 et suivantes, de l'*Histoire littéraire*. La date de l'ouvrage n'est pas 1303, mais 1343, ce qui fait tomber l'objection de Fétis.

D'après De Coussemaker, Philippe de Vitri « paraît avoir exercé la plus grande influence sur l'art d'écrire à plusieurs parties ». Ses différents traités musicaux se trouvent manuscrits dans les Bibliothèques de Rome et de Paris.

L'un de ces traités est intitulé : *Ars compositionis de motetis*. Philippe de Vitri était un grand auteur de motets. Gace de la Bigne le constate dans les vers suivants :

Et se l'oysel (le faulcon) se va baigner,
Quant il a de l'eaue mestier,
On ne le doit mye blasmer
De ce de quoy fait a louer.
Car garison, selon nature,
Desire toute creature
De sa douleur, si comme dit
Ung acteur qui le nous escript
En ung motet qu'il fist nouveaulx,
Et puis fut evesque de Meaulx ;
Phelippe de Vitry eust nom
Qui mieulx sceut motetz que nul hom.

Ce passage, qui avait échappé à P. Paris, se lit dans l'édition de Vérard [1], au folio r. v°, dans un chapitre intitulé : *Amour d'oyseaulx*, et dans le manuscrit 616 du fonds français de la Bibliothèque nationale, au folio 178 v°.

Gace de la Bigne, qui fut maître chapelain de Philippe VI, contemporain plus jeune de Philippe de Vitri, était lui aussi versé dans la science musicale. C'est du moins la remarque qu'on est obligé de faire en lisant son poème. Il écoute en musicien les aboiements d'une meute de chiens et les détaille savamment en tons et en demi-tons majeurs et mineurs [2].

---

1. *Phebus des deduiz de la chasse des bestes sauvaiges et des oyseaux de prove*. Nouvellement imprimé à Paris. Anthoine Vérard, s. d., in-4 (Bib. nat. Rés. S 153.)

2. Voyez Duc d'Aumale, *Notes et documents relatifs à Jean, roi de France, et à sa captivité en Angleterre* (vol. II des *Miscellanies of the Philobiblon Society*. London, 1855). p. 187.

Musicien, il devait connaître les œuvres du « maître en musique » Philippe de Vitri. Cela nous explique la citation, un peu inattendue, du motet nouveau de l'évêque de Meaux dans le poème sur la Chasse de Gace de la Bigne.

Philippe de Vitri était non seulement auteur de motets nouveaux, mais aussi de ballades, de lais et de rondeaux. On lit le passage suivant dans un *Traité de Seconde rhétorique*, que cite Tarbé : « Après vint Philippe de Vitry qui trouva la maniere des motets et des ballades et des lais et des simples rondeaux [1]. »

II

Les motets, les ballades, les lais et les rondeaux de Philippe de Vitri sont aujourd'hui perdus. Son *Dit de Franc Gontier*, par contre, nous est parvenu; mais on n'en possède, sauf erreur, aucun manuscrit du XIVe siècle. MM. de Montaiglon et de Rothschild, qui ont publié le poëme de Philippe de Vitri, dans le tome X du *Recueil de poésies françoises* [2], ont simplement reproduit le texte, défectueux et rajeuni, donné en 1758 par Prosper Marchand [3]. En attendant qu'on retrouve un manuscrit du XIVe siècle du *Dit de Franc Gontier*, je crois utile de republier ce petit poème d'après des sources plus anciennes que le *Dictionnaire historique*.

Un manuscrit de la fin du XVe siècle, qui faisait partie, au siècle passé, de la riche bibliothèque du cardinal de Rohan, — dont on peut lire la description à la suite de l'exemplaire du *Jardin de Plaisance*, coté à la Bibliothèque nationale Rés. Ye 169 [4], — renfermait les *Dicts de Franc Gontier*. L'auteur ano-

---

1. Tarbé, p. XIV.
2. Tome X, p. 198.
3. *Dictionnaire historique*. La Haye, 1758. II, 301. — Aujourd'hui, remarquent MM. de Montaiglon et de Rothschild, nous ne [illegible] Dits de Franc Gontier et de leur traduction latine que les textes reproduits par Prosper Marchand dans son *Dictionnaire historique*. — *Recueil*, X, 200, note 1.
4. Voyez *Romania*, XXI, 428.

nyme de la notice qui l'accompagne a transcrit la poésie de Philippe de Vitri et celle de Pierre d'Ailli [1].

Le Musée Britannique possède une ancienne édition de 1490, in-4 goth., qui consiste en quatre feuillets, sans titre, sans indication de lieu ni d'éditeur, et qui contient non seulement le poème de Philippe de Vitri, mais la réponse de Pierre d'Ailli et les traductions latines de Nicolas de Clémanges. On lit au folio aiiij v° :

Explicit || Latinum magistri Nicolai de || Clemengiis super duabus || materiis contrariis in || significacione. *Impressum anno dñi millesimo cccc || nonagesimo, die quarta Septembris* || [2].

Les mêmes petits poèmes, français et latins, figurent également dans l'ouvrage intitulé : *Libro llamado menosprecio de corte*

---

1. Voici le commencement de cette notice : « Manuscrit in-8, couvert de velours violet, de la Bibliothèque du Καλ de Ροάν. Il y a IXxx xviij fol. cottés, sans conter la table par ordre alphabétique des ballades selon les premieres lettres des premiers vers et rondeaux et chançons. Il y a une vignette à la teste : Cupido est au milieu, Venus tenant un moineau à sa gauche, Pan percé d'une fleche à sa droite, Syrinx dans les roseaux du meme costé, et Pan repeté du meme costé que Venus. Jusqu'au fol. 27, ce sont ballades. Les fol. suivants jusqu'au 41 exclusivement sont en blanc. Depuis le 41 jusqu'au 184, ce sont rondeaux et quelques chansons melées, mais peu de ces dernieres. Le reste jusqu'au fol. 198 est en blanc. La couverture du livre est en velours violet. On a écrit a la teste de ces poesies vis à vis la premiere page de la table : *Ces vers sont faits par François Villon.* Mr de la Monnoye qui avoit veu ce ms. entre les mains de Mr Du Fay luy écrivit que ces poësies n'estoient point de Villon et que la pierre de touche pour en recognoitre l'auteur n'estoit autre que la pièce qui se trouve fol. 22 verso, intitulée *le Franc Archier* (sic) ; que cette pièce est incontestablement de Philippe de Vitry, mort Eveque de Meaux en 1351 ; qu'il estoit à presumer que le reste en estoit aussi. » Je donnerai dans une autre occasion la liste des ballades, chansons et rondeaux qui remplissaient le manuscrit du cardinal de Rohan.

2. Cette édition est cotée au British Museum 1073, i, 16. — On lit ceci aux additions du tome X du *Recueil de poésies françoises*, p. 388 : « Lorsque nous avons réimprimé les petits poèmes de Philippe de Vitry et de Pierre d'Ailly auxquels Villon a répondu dans ses *Contredictz de Franc Gontier*, nous avons dû nous borner à reproduire le texte donné par Prosper Marchand, sans avoir eu la bonne fortune d'en découvrir une ancienne édition. Nous venons d'être assez heureux pour en trouver une au Musée britannique, où elle est cotée : 45 .b. 30. 831. » Sauf erreur, l'exemplaire retrouvé par le baron J. de Rothschild est le même que celui décrit ci-dessus.

y alabança de aldea, compuesto por el illustre [illegible] Antonio de Guevara, Obispo de Mondoñedo, ... de nouveau mis en François par L. T. L. auquel avons adjousté l'Italien... Pour plus grand enrichissement de cest œuvre y ont été adjoustés les vers François des Evesques de Meaux et de Cambray, et les Latins de N. de Clemenges, Docteur en Theologie, sur la grande disparité de la vie rustique avec celle de cour. S. l. MDXCI. Par Jean de Tournes, in-16.

Je reproduis le texte du manuscrit du cardinal de Rohan (*R*) corrigé, quand il y a lieu, par l'édition de 1490 (*A*), avec les variantes de l'édition de 1591 (*B*), et de P. Marchand (*M*)[1].

En tête du *Dit de Franc Gontier*, on lit dans l'édition de 1490 : *Philippus de Vitriaco, Episcopus Meldensis*; et dans l'édition de 1591 : *Combien est heureuse la vie de celuy qui fait sa demeure aux champs, par Philippes de Vitriac, evesque de Meaux :*

I. Soubz feuille vert, sur herbe delitable,
Lez ru bruiant et prez clere fontaine,
Trouvay fichee une borde portable.
4 Ilec mengeoit Gontier o dame Helayne
Fromage frais, laict, burre, fromaigee,
Craime, matton, pomme, nois, prune, poire,
Aulx et oignons, escaillongne froyee
8 Sur crouste bise, au gros sel, pour mieulx boire.

II. Au goumer beurent, et oisillon harpoient
Pour resbaudir et le dru et la drue,
Qui par amours après s'entrebaisoient
12 Et bouche et nez, polie et bien barbue.
Quant orent prins le doulx mès de nature,
Tantost Gontier, haiche au col, ou boys entre:
Et dame Helayne si met toute sa cure
16 A ce buer qui queuvre dos et ventre.

---

2 *A B M* sur ruy bruyant et sur. — 3 *R A* fiche. — 4 *R* et [illegible]. — 5 *R* mangeoit Gontier avec dame Helene ; *M* La surmangeoient Gontier et dame Heleine. — 5 *A* Fres fromaigot : *B* Frais fromaige. — 6 *R* [illegible] ; *A B M* prune, nois, pomme, poire. — 7 *A* Civot oingnon; *B* Cibot; *M* Cibor; *R* froissee. — 8 *M* Sur crouste grise. — 9 *R* Eaue clere beurent ou; *M* Au groumme. — 10 *R* Pour resjoir. — 11 *A B M* [illegible]. — 12 *A* polie et bien [illegible] ; *B* et polie et barbue : *M* nee. — 13 *A B M* des [illegible]. — 14 *A B M* [illegible] bois. — 15 [*M M*. de Montaigle : *A B R* [illegible] *M M* [illegible]]

1. Le texte de P. Marchand est la reproduction, avec quelques changements, du texte de l'édition de 1591.

III. J'oy Gontier en abatant son arbre
Dieu mercier de sa vie seüre :
« Ne sçay », dit-il, « que sont pilliers de marbre,
20 « Pommeaux luisans, murs vestus de paincture ;
« Je n'ay paour de traïson tissue
« Soubz beau semblant, ne qu'empoisonné soye
« En vaisseau d'or. Je n'ay la teste nue
24 « Devant thirant, ne genoil qui s'i ploye.

IV. « Verge d'uissier jamais ne me deboute,
« Car jusques la ne m'esprent convoitise,
« Ambicion, ne lescherie gloute.
28 « Labour me paist en joieuse franchise ;
« Moult j'ame Helayne et elle moy sans faille,
« Et c'est assez. De tombel n'avons cure. »
Lors je dy : « Las ! serf de court ne vault maille,
32 Mais Franc Gontier vault en or jame pure. »

La poésie de Pierre d'Ailli est intitulée dans l'édition de 1490 : *Petrus de Aliaco, Episcopus cameracensis*, et dans l'édition de 1591 : *Combien est miserable la vie du Tyran par Pierre d'Alliac, evesque de Cambray :*

I. Ung chastel sçay, sur roche espoventable,
En lieu venteux et lez eaue perilleuse ;
La vy thirant seant a haulte table,
4 En grant palais, en sale plantureuse,
Avironné de famille pompeuse,
Plaine de fraude, d'envie et de murmure,
Vuide de foy, d'amour, de paix joieuse,
8 Serve et subgitte par convoiteuse ardure.

II. Vins et viandes avoit il sans mesure,
Chars et poissons, occis en mainte guise,
Brouès et saulces de diverse taincture,

---

18 *R* Qui mercioit Jhesus de sa vie seure ; *B* tresseure ; *M* tressure. — 19 *A* pillier. — 21 *R* Ne je nay. — 23 *R* Ne vaisseau d'or je n'ay ne teste nue. — 24 *R* se ploie ; *B* ny genouil qui se ; *M* qui se. — 26 *RBM* ne me prend. — 28 *R* Labour me fait ; *M* Labour me plait [*Montaiglon* me plaist]. — 29 *ABM* J'aim dame Helaine [*Montaiglon* J'ayme (Dame) Héleine]. — 30 *M* tombe. — 31 *ABM* Lors dis helas ; *R* paille.

2 *A* lez riviere ; *B* la rive ; *M* sur rive. — 5 *B* Environné ; *M* Environné de famille nombreuse. — 6 *M* fraud'. — 8 *M* en convoiteuse. — 9 *M* Viandes vins ; *A* ouoit il. — 10 *R* aussi. — 11. *M* Sausses brouets.

Et entremes par art fais a de[illegible]
Le mal glouton par tout quette [illegible]
Pour appetit trouver, et quiert maniere
Comment sa bouche, de lescherie esprise,
Son ventre emplisse com bourse pautonniere.

III. Mais sac a fiens, pulente cimitiere,
Sepulcre a vin, corps bouffi, crasse pance,
Pour tous ses biens en soy n'a lie chiere.
Car ventre saoul en saveur n'a plaisance.
Ne le delicte ris, jeu, chanson ne dance,
Car tant convoicte, tant quiert et tant desire
Qu'en riens qu'il ait n'a vraye souffisance:
Acquerir veult ou royaume ou empire.

IV. Par avarice sent douloureux martire,
Traïson doubte, en nulluy ne se fie,
Cueur a felon, enflé d'orgueil et d'ire,
Triste, pensis, plain de merencolie.
Las! trop mieulx vault de Franc Gontier la vie,
Sobre leesse et nette povreté,
Que poursuïr par orde gloutonnie
Court de thirant, riche maleürté [1].

III

Le *Chapel des trois fleurs de lis* est inédit. Prosper Marchand et Tarbé, qui en avaient trouvé l'indication dans Casley, *Catalogue of the Manuscripts of the King's Library* [2], l'ont seuls

---

12 *R* par art fais et devise; *M* par art et divise. — 13 *M* quette. — 15 *M* Comme. — 16 *B* comm' bourse; *M* Son ventre emplit en bourse. — 17 *R* et puant: *M* fien patente cimetiere. — 18 *R* grasse. — 19 *R* [illegible] *glon a corrigé* en foi]. — 20 [*M* [illegible] — 21 *A* bale ne danse; *B* bal ne danse; *M* Ne le delit j'en ris ne bal ne danse. — 22 *M* convoit. — 25 *B M* Pour. — 31 *A* Que [illegible] *M* poursuivir. — 32 *R* et riche maleurté; *M* malheureté.

1. Au dernier moment, je m'aperçois que les *Dits de Franc Gontier* de Philippe de Vitri et de Pierre d'Ailli figurent dans le ms. de Turin, L. IV, 3, fol. 134 v° et 135 (Pasini, t. II, p. 489, cod. CXX). Ce ms., qui date de la fin du XVe siècle, donne un texte semblable à celui du ms. du cardinal de Rohan.

2. London, 1734, p. 299.

signalé. Tarbé mentionne, sans indication précise, cette œuvre de Philippe de Vitri, « perdue pour la France », classée dans le siècle dernier parmi les livres du roi d'Angleterre. « Les démarches que nous avons faites pour en connaître le fond, ajoute cet érudit, ont été sans résultat. »

Dans son *Rapport à M. le Ministre de l'Instruction publique, suivi de quelques pièces inédites tirées des manuscrits de la Bibliothèque de Berne* [1], Jubinal a reproduit quelques vers du *Chapel des fleurs de lis*, sans en avoir connu l'auteur.

Le *Chapel des trois fleurs de lis* existe, à ma connaissance, dans cinq manuscrits :

Paris, Bibl. nat. fr. 926. Fin du xive siècle. Notre poème, sans nom d'auteur, est intitulé, au fol. 317 : *Quele chose est noblesse de roy*. Au fol. 326 on lit : *Explicit le Chappel des trois fleurs de lis*. Le texte de ce manuscrit est excellent; mais les sixains dont se compose le poème ne sont pas marqués et le relieur a interverti les fol. 320 et 322. Je désigne ce manuscrit par la lettre *A*.

Paris, Bibl. nat. fr. 12787. Commencement du xve siècle (*B*). Ce manuscrit, qu'a bien voulu me signaler M. Paul Meyer, attribue *le Chapel des trois fleurs de lis* à Eustache Deschamps. On lit au fol. 9 : *Ci commence le Chapel des trois fleurs de lis d'or fait et compilé par noble homme Eustace Morel, naguaires bailli de Senlis*. Cette attribution ne se soutient pas un instant, le poème, comme nous verrons, datant de 1332 à 1335. Le style d'ailleurs, facile et un peu terne, n'a rien du style pénible et tourmenté du bailli de Senlis. La Bibliothèque nationale possède une copie moderne et défectueuse du ms. 12787, sous le numéro N. acq. fr. 327, du xviiie siècle.

Londres, Musée brit., Harl. 4878. Commencement du xve siècle. Sans titre et sans attribution d'auteur (*C*).

Londres, Musée brit., Old Roy. 19. C. xi. Commencement du xve siècle. Notre poème y est intitulé au fol. 89 : *Cy aprez commence le Chappel des fleurs de lis que maistre Phelippe de Vittery, jadis evesque a Meaulz, compila*. Ce manuscrit est de tous le plus défectueux : le chapitre de Foy catholique est incomplet (*D*).

Berne, 217. Voyez Hagen, *Catalogus*, p. 262. Fin du

---

1. Paris, 1838, p. 69.

XIVe siècle. On lit au fol. 71 : *Ci commence le Chapel des fleurs de liz*. Comme dans le manuscrit *A*, les sixains ne sont pas marqués (*E*).

Ces cinq manuscrits présentent un texte à peu près identique avec des variantes sans importance. Les manuscrits *A*, *B*, *E* remontent à une même source, et les manuscrits *C*, *D* à une autre. Ainsi, pour m'en tenir aux deux premières strophes, tandis qu'*A*, *B*, *E* ont la bonne leçon (vers 6) :

En sens sont tous souverains delis,

On lit dans le manuscrit *C* :

En ceulz sont tous souverains delis,

dans *D* :

En ceulz sont souverains delis.

Vers 8, dans *A*, *B*, *E* :

A celui qui veut mettre entente,

dans *C*, *D* :

A cil qui veult mettre s'entente.

Vers 11, dans *A*, *B*, *E* :

Et le chappel et sa figure,

dans *C*, D :

Et le chappel en sa figure.

Je reproduis le texte d'*A*, *B*, *E*, corrigé quand il y a lieu par *C*, *D*.

Philippe de Vitri composa le *Chapel* à l'occasion du projet de croisade de Philippe de Valois, qui souleva dans toute la France un si grand enthousiasme. La croix, dit Froissart, « estoit en si grant fleur de renommee qu'on ne parloit ne devisoit d'aultre cose ». Le roi prit la croix le 25 juillet 1332, et, nommé chef de l'expédition par le pape Jean XXII, fixa le moment du départ en 1335. Bienheureux, s'écrie Philippe de Vitri,

Beneurez qui pourront vivre
L'an mil .ccc. et .v. et trente !

Philippe de Vitri n'a pas la prétention de donner au roi des conseils sur la route à suivre ou sur les machines de guerre,

comme l'avaient fait le frère Brocard et le médecin de la reine de Bourgogne, Gui de Vigevano de Pavie. Il s'occupe du moral de l'expédition et s'efforce de montrer au roi et aux chevaliers dans quelles conditions une telle entreprise doit s'effectuer.

Les trois fleurs de lis qui forment le « chapel » imaginé par Philippe de Vitri, et qui ont rendu la France honorée et forte, sont Science, Foy et Chevalerie. Science est la lumière qui détruit l'ignorance et l'erreur, et qui conduit l'homme dans la droite voie. Exemple de Salomon, qui ne demanda pas à Dieu richesses, longue vie ou puissance, mais science. Le don de Science n'est pas héréditaire. Roboam, fils de Salomon, en est la preuve. Il n'eut pas la sagesse de son père; il fut orgueilleux et felon, tellement qu'il perdit en peu de temps la plus grande partie de son royaume. Il est nécessaire que le roi soit entouré de sages conseillers, remplis de Science et non de Subtilité mondaine. Aujourd'hui, malheureusement, les maîtres du monde, entourés de gens malicieux, vont « par nuit et sans lanterne ». Puisse Dieu chasser de France la Science mondaine et fausse, qui dilapide Sainte Eglise et qui foule le pauvre peuple.

A la fleur de Science doit être jointe étroitement la fleur de Foy catholique. Par elle, nous savons la vérité sur Dieu, la Trinité, la Conception, la Rédemption, l'Ascension, la Pentecôte, le Jugement dernier, la Résurrection. Cette fleur, à celui qui la porte, procure la béatitude et fait voir Dieu face à face. Malheureusement, il y a des chrétiens qui n'ont de cette fleur que la couleur et non l'odeur; ils sont pleins de vices et d'orgueil; ils portent le nom de Jésus-Christ, mais ils ne ressemblent pas à leur « parrain ». La fleur de Foy doit toujours avoir à sa droite Science, à sa gauche Chevalerie. Pour détruire l'hérésie, Science doit s'armer de l'Ecu de Divine page, et de l'Epée d'Evangile; elle doit abattre l'ennemi à coups de textes de Bible. Quant à Chevalerie, elle doit prendre garde qu'aucune « mauvaistié » n'ose lever la tête contre la fleur de Foy, qui est parfaite, à laquelle on ne peut rien ajouter, rien retrancher. Ceux qui jadis entrèrent dans l'arche de Noé échappèrent au déluge; de même tenons-nous fermement attachés à Foy, pour pouvoir traverser, sans être noyés, la mer du monde.

Le peuple jadis se partagea en trois parties : l'une pour adorer Dieu, l'autre pour « marchander » et travailler, la troi-

sième, qui fut Chevalerie, pour garder et protéger les deux autres. Qu'est-ce que vraie noblesse? Suffit-il pour être noble d'être fils de comte et de vivre sans prouesse? Les éperons dorés, les cottes et les chaperons, « de quoi la façon vingt mars couste », ne suffisent pas pour donner « du cœur au ventre » au chevalier qui va guerroyer et jouter. La Chevalerie, digne de ce nom, doit vivre avec Science et Foy; alors seulement elle est belle et forte. Autrement, elle est cruelle et mauvaise; elle vole le peuple; elle traite de vilains clercs et lais; elle est détestée et redoutée. La vraie Chevalerie ne doit pas mépriser les clercs: jadis les chevaliers, les rois étaient « bien lettrez ». Un prince illettré n'est pas prince, mais « ymage ». Les clercs sont donc nécessaires pour conseiller les princes. Végèce, qui fut clerc et chevalier, écrivit l'Art du fait militaire, dont Philippe de Vitri traduit quelques règles.

Les trois fleurs de lis, Science, Foy, Chevalerie, bien unies entre elles, vont partir pour la Terre Sainte, à la conquête de l'héritage perdu. Mais quelles sont les conditions nécessaires à la réussite d'une telle entreprise? Il faut partir saintement, autrement c'est folie; il faut partir sans retard et sans délai, la croix non seulement sur l'épaule, mais dans le cœur.

> Mais aucuns granz pieç'a l'ont prise,
> Et si ont pou de peine mise
> Aux ysles de la mer passer.

C'est là une allusion à Louis, comte de Clermont, puis duc de Bourbon, et à ses projets de croisade, toujours différés, au grand mécontentement des pèlerins. Aujourd'hui, dit Philippe de Vitri, la « croiserie »

> Est tenue pour moquerie
> De France jusqu'en Babiloine.

Quiconque a l'intention d'aller outre-mer doit tout d'abord se repentir de ses péchés et se confesser ; puis il doit payer ses dettes. Celui qui se croise pour « mal paier son créancier » ou pour « delaier » ses dettes fera mieux de ne pas partir. La croix, s'écrie Philippe de Vitri, n'a cure de tricherie! Chaque croisé doit mettre du sien : il doit partir à ses propres dépens, ou, s'il ne le peut, au service d'autrui. Tous doivent fournir aide, clercs et lais. Philippe de Vitri se demande où a passé l'argent recueilli jadis en vue de la croisade de Louis, duc de

Bourbon, et quel profit en a retiré le voyage d'outre-mer. Sous prétexte de croisade, il ne faut ni piller autrui, ni voler son prochain. Tous doivent prendre la sainte bannière de la croix : le mari doit laisser sa femme, le père ses enfants. Mais j'ai peur, dit Philippe de Vitri

que les grans aises,
Les beaulx lis, couches champenoises,
Les bons vins et les froides caves,
Le bon air, les euvres oiseuses,
Les viandes delicieuses,
Qu'en ne trouvera pas es naves,
. . . . . .
Ne face la chevalerie
Moult redoubter et alentir
D'aler l'air de la mer sentir.

Philippe de Vitri invoque ensuite les trois apôtres qui introduisirent en France les trois fleurs de lis, saint Denis, Rustique et Eleuthère. Pour terminer, il donne en exemple aux jeunes seigneurs du sang de France la fleur de lis, qui est la plus belle fleur du monde, noble, blanche et pure, de bonne odeur et de bonne « medecine ». L'écu de France a, lui aussi, sa « signifiance » : l'azur représente le ciel, et l'or est l'image de seigneurie mondaine. Puissent toujours l'azur et l'or vivre bien ensemble et reluire « selon Dieu ».

On trouve, intercalée dans le poème de Philippe de Vitri, la traduction des *Regulae bellorum generales* de Végèce. Or, comme me l'a fait remarquer M. G. Paris, le même morceau, en un texte à peu près semblable, figure à la fin de la traduction en prose de Végèce, de 1380, qu'ont signalée MM. Camus et Paul Meyer [1]. La question se pose donc de savoir quel est l'auteur de cette mise en vers des *Regulae bellorum*. Un copiste du *Chapel des Fleurs de lis* a-t-il emprunté, sans le dire, cette traduction et l'a-t-il introduite dans le chapitre de la Chevalerie ? Il semble à première vue que nous ayons bien là une interpolation. Le poème de Philippe de Vitri est en effet composé de sixains rimant *aabccb*, tandis que le fragment de Végèce est en vers rimant deux à deux. Cependant quand on lit le poème

1. *Romania*, XXV, 396 et suiv.

de Philippe de Vitri et quand, d'autre part, on considère la traduction de Végèce de 1380, toute idée d'interpolation s'évanouit. Le fragment de Végèce, qui se trouve dans les quatre manuscrits du Chapel, forme bien corps avec le reste du poème de Vitri. Philippe annonce (dans le sixain 110) qu'il n'a pas l'intention de parler longuement de chevalerie et il renvoie ses lecteurs au Livre de Végèce. Il se borne à traduire « briefment » quelques règles indispensables; il résume et abrège les *Regulae bellorum generales*. Cela fait, il continue son poème, en faisant la remarque suivante (sixain 112) :

> Par tieulz riules et tels cautele
> Les fins des guerres si sont beles
> Quant sens y est et providence....

L'introduction du fragment de Végèce dans le *Chapel des fleurs de lis* est bien le fait de Philippe de Vitri lui-même, et non d'un copiste postérieur.

L'emprunteur n'est pas l'évêque de Meaux, mais l'auteur anonyme de la traduction de Végèce faite en 1380. Cette traduction est tout entière en prose : seul le chapitre des *Regulae bellorum generales*, qui est relégué à la fin de l'ouvrage, est en vers. « Cy fine le livre de Vegesce, de chevalerie, en prose, mais il met ci après aucunes notables riules de l'art de chevalerie. » Une telle façon de procéder ne dénote pas un homme intelligent et habile.

Philippe de Vitri avait traduit Végèce en l'abrégeant parfois et en le résumant : le traducteur de 1380 complète les « notables riules » en deux ou trois endroits, mais d'une façon assez malheureuse. Les vers de l'évêque de Meaux, à défaut d'autres mérites, sont au moins clairs et faciles; ceux du traducteur anonyme ne sont pas toujours limpides et ne sont jamais harmonieux.

M. Camus a publié dans la *Romania* (XXV, 396 et suiv.) la traduction en vers des *Regulae bellorum generales*. « Je crois devoir la reproduire en entier », dit-il, « car elle peut servir à mettre sur la trace du traducteur anonyme ». Nous savons maintenant quel est l'auteur de la mise en vers des *Regulae*, mais, malheureusement, cela ne nous met pas sur la trace du traducteur anonyme du *De re militari*. Il ne peut être question, pour plusieurs raisons, d'identifier ce traducteur avec Philippe

de Vitri lui-même ; quant à Eustache Deschamps, il n'eût pas, pour faciliter sa tâche, emprunté, sans le dire, la mise en vers d'un chapitre de Végèce.

On peut rapprocher du *Chapel des trois fleurs de lis* de Philippe de Vitri un poème à titre semblable, *le Chapel a* .vij. *fleurs*, qu'a publié Jubinal [1], et un autre poème, plus intéressant, sur lequel je me propose de revenir, le *Roumant de la fleur de lis*, daté de 1338 [2].

LE CHAPEL DES TROIS FLEURS DE LIS

1 Par maniere d'esbatement
A esté fait nouvelement
Le Chapel des .iii. fleurs de lis.
Ce chapel en son circuite
A une lettre ainsi escripte :
6 *En sens sont tous souverains delis.*

2 Si que le chapel se presente
A celui qui veut mettre entente
De savoir, par brieve matiere,
Les fleurs de lis et leur nature
Et le chapel et sa figure,
12 Qui s'ensuit en ceste maniere.

3 Trois fleurs de lis si sont en [France,
Belles et plaines de plaisance,
Desquelles fleurs France est [douce.
Par ces .iii. fleurs est France [forte,
France par els couronne porte
18 Et est par elles honnouree.

4 Les fleurs par qui France a puis- [sance
Sont appellees, sanz doubtance,
Science, Foy, Chevalerie.
Ces .iii. fleurs font une aliance
Entr'eulx semblable a l'orden- [nance
24 De la souvraine jerarchie.

5 Diex qui est treble en unité
A fourmé une trinité
En ces .iii. fleurs dessus nommees.
Par elles dure royaulté,
Par elles regne loyaulté,
30 Quant elles sont bien assemblees.

6 Quant ces .iii. fleurs vont tout [ensemble,
Verité vit, Fausseté tremble

---

3 *B* Ce. — 6 *CD* En ceulz ; *D* tous *m* ; *ABCDE* souverains. — 8 *CDA* cil qui veult mettre sentente. — 10 *E* matiere. — 11 *CD* en sa figure. — 12 *B* s'ensuivent. — 18 *E* elle. — 19 *E* qui par. — 25 *C* Dieu qui est noble. — 30 *E* elle. 31 *E* tout *m*.

1. *Jongleurs et Trouvères*, p. 17-20.
2. Bibl. de l'Arsenal, ms. 3646, fol. 225.

Et se desconfit par peur.
Ces .iii. fleurs tous flateurs des-
[truient,
D'emprez telz fleurs mauvais
[s'enfuient;
Ne sont pas emprez eulx seur.

7 Ces .iii. fleurs, bien ensemble
[jointes,
Sont fortes et plaisans et cointes,
De bonnes vertus aournees.
Ces .iii. fleurs sont trop gra-
[cieuses,
Meilleurs que pierres precieuses,
Car par eulx sont honneurs
[gardees.

8 Moult fait Diex gracieux appel
Au seigneur qui fait son chapel
De ces trois fleurs conjointement;
Mais quant ou chapel n'a que
[l'une
De ces fleurs, c'est male fortune :
Le dé se change laidement.

9 Ces .iii. fleurs cy dessus nommees
Sont entre els ainsi ordonnees :
Car Science si est premiere,
Foy crestienne est la seconde,
Car vertu ou milieu habonde
Et illecques tient sa chaiere.

10 Je le moustre en ceste maniere :
Science est clarté et lumiere,
Qui oste erreur et ignorance,
Le bien du mal sevre et discerne.
C'est l'enluminee lanterne
Qui de Dieu donne congnois-
[illegible]

11 Vraie Science et sa doctrine
Si esclarcist et enlumine
Le sens d'omme et l'entende-
[ment,
Et pour ce es euvres que Diex
[prise
Science si doit estre mise
Devant et au commencement.

12 S'aucun va par nuyt sanz lumiere,
Il a tost trouvé la maniere
D'issir hors de la droicte voie;
Mais quant devant soi clarté
[porte
Elle le conduit et conforte
Et ne seuffre qu'il se desvoie.

13 Aussi, par semblable sentence,
Qui devant soy porte Science
Pour soy conduire sagement
Saintement vit, saintement euvre,
Sagement refourme et recueuvre
Tout ce qui quiert amendement.

14 Aussi Salemon vraiement,
Quant il prist le gouvernement

---

33 *C* de paeur; *D* par *m.* — 34 *ABCDE* tous *m.* — 35 *A* ces fleurs; *C* Dempres telz fleurs flateurs. — 38 *B* sont fortes plaisens et craintes. — 40 *BCD* moult gracieuses. — 48 *C* Quelle se change. — 50 *ABCDE* elles; *B* si ordonnees. — 51 *AB* est la. — 52 *A* si est seconde. — 54 *CE* Et illec. — 55 *La strophe* **10** *est précédée dans* [illegible]

La fleur tierce est chevalerie,
Et s'il est mestier que je die
La cause de ceste ordenance.

58 *A* seure et deseure; *E* serne et discerne. — 59 *E* Cest enluminee. — 61 *E* Une science. — 63 *E* Le sens donne. — 68 *E* la *m.* — 69 *A* De yssir de droicte voie. — 71 *A* Elle la. — 72 *AE* Ne ne. — 73 *B* Ainsi. — 79 *BE* hors Ainsi; *A* psalmon.

Du regne de David, son pere,
Il requist tout premierement
Le sens du ciel tant seulement
84 Par quoy il peüst a Dieu plaire.

15 Il regarda son juene aage,
Et vit bien qu'il n'estoit pas sage
Pour le fais du regne porter;
Si pria Dieu devotement
Que li et son gouvernement
90 Voulsist secourre et conforter.

16 Pour ce, Diex qui est gracieux
A tous, fors qu'aux presump- [cieux,
Li apparut en vision,
Et li dist qu'il feist requeste
De tout ce qu'il voulroit, car [preste
96 Trouveroit consolacion.

17 Salemon en Dieu se fia,
Et devotement li pria
Que du ciel li donnast Science,
Qui avecques li demourast
Et avecques li labourast
102 En continuel residence.

18 Et pour ce qu'il ne requist mie
Grans richesces, ne longue vie,
Diex li fist si grant avantage
Que il li donna largement
Science et bon entendement,
108 Plus qu'a nul de l'umain lignage.

19 Et par Science ot il puissance,
Biens et honneurs en habon- [dance
Et grant louenge en tous païs.
Par sens fut sa besoigne emprise.
Au premier, de faire justise
114 Ne fut negligent n'esbahis.

20 De bien gouverner s'avisa;
Les mauvais tantost justisa
Que n'osa justicier son pere.
Les mauvais plains de grant [oultrage,
Riches, puissans, de haut lignage,
120 Fist justicier de mort amere,

21 Son frere aussi, pour la requeste
Tresmauvaise et tresdeshonneste
Qu'au roy fist faire par sa mere [1].
Bien doit avoir confusion
Celui qui fait peticion
126 Qu'a Dieu et homme doit des- [plaire.

22 Pour ce que Salemon justise
Fist au premier, grant paix fut [mise
Par tout son regne et en sa terre.
Les mauvais orent grant peür,
Et li bons furent asseür.
132 Ainsi vient paix et cesse guerre.

23 Le gracieux don de Science
Ne descent pas de l'influence
Du pere en sa posterité.
Le fil quant le pere l'engendre
Ne puet de son pere riens pren- [dre
138 Fors que povre fragilité.

24 Des peres viennent bien richesces
Aux filz et estaz et haultesces,
Mais Science n'en ont ilz mie;

---

95 *B* tout *m*. — 97 *AE* Salmon. — 100 *A* que; *E* avec. — 101 *E* avec. — 109 *A* il ot. — 110 *E* honneurs est habondance. — 119 *AB* de grant lignage. — 120 *AB* par mort. — 122 *E* tres *m*. — 127 *AE* Salmon. — 129 *E* royaume. 130 *E* grant pene. — 134 *B* par l'influence. — 136 *A* son pere. — 137 *A* riens de son pere. — 139 *A* biens.

1. I Rois, II, 13-25.

Car Science vient par entendre
A estudier et aprendre
Sens et bien et honneste vie.

25 Nous trouvons ou Livre des Rois[1]
Que moult fu plains de granz [desrois
Roboan et de mal afaire.
Il fu du roy Salemon nez,
Et après lui fu conronnez,
Mais il n'ot pas le sens son pere.

26 Orgueil le prist a decepvoir
Si qu'il ne voult pas recevoir
Son pueple a amour et en grace.
Fel et fier fu comme lipars,
Si qu'il perdi les .XI. pars
De son royaume en brieve espace.

27 La cause dont li vint tel perte?
Si fu pour ce, c'est chose certe,
Car il ne voult pas bien entendre
Le conseil des anciens sages.
Mais il crut les juenes courages
Qui furent couvoiteux de pren- [dre;

28 Si qu'il voult faire extorcions,
Tailles et imposicions
Sur le bon regne d'Israël.
Mais li pueples si ne voult mie
Souffrir si cruel tirannie,
N'estre batus de tel flaël.

29 Ainsi les subgiez se partirent
Du roy, n'onques puis ne li firent
Ne a ses hoirs obedience.
He! Diex, com c'est grant joye [en terre
Quant le roy scet avoir et querre
Conseil de bonne conscience!

30 Lors ne puet nulz le roy blamer,
Car bon conseil li fait amer
Tousjours Dieu et le pueple en- [[illegible]
S'autrement est, le pueple crie
Devant Dieu; ainsi ne puet mie
Le roy bien regner, ce me semble.

31 Grant mestier a l'estat roial
D'avoir conseil sage et loial,
Et de qui les opinions
Soient selonc Dieu et justise,
Sanz pechié et sanz convoitise
Et sanz dissimulacions.

32 Et vrayement se les personnes
Du conseil du roy ne sont [bonnes,
De bon sens et de bonne vie,
En grant peril est le seigneur
Que le roy de tous roys grei- [gneur
Ne li oste sa seigneurie.

33 Et se ceulz qui ont les offices
Sont foulz, mauvais et pleins de [vices,
Du seigneur quel chose dirons?
Je di qu'il doit faire autel feste
Com s'il fust en mer par tem- [peste
En une nef sanz avirons.

34 Et pour ce a mon propos repaire
Il pert bien que moult neccessaire
Est Science certainement.
Mais ce n'est pas Science vaine
Qui est Subtilité mondaine,

---

143 *E* et a aprendre. — 146 *A* de grant. — 148 *A* Salman. — [illegible] Foul; *E* Fier et fel. — 155 *B* Si que il perdit les dix pars. — 160 *B* Les consaulx. — 172 *A* quant cest; *E* grant chose. — 176 *A* Quant bon conseil il fait. — 181 *B* *manque*; *E* lestal.

1. I Rois, chap. XI et XII.

204 Pour vivre ou monde double-
[ment,
35 A dire une chose de bouche
Mais le cuer de riens n'y atouche.
Jacob parle et Esaü euvre.
Cil qui ainsi veult estre sage
Si parle aux gens trop beau lan-
[gage
210 Mais il en vient pou de bonne
[euvre.
36 Telz gens en qui malice habonde
Sont au jour d'ui maistres du
[monde.
Près sont des princes et des roys.
Au pueple pillier et a prandre
Sont diligens, et scevent tendre
216 Et les tresbuchès et les roys.
37 Qui par telz sages se gouverne
Il va par nuit et sanz lanterne.
Car la lumiere pas ne porte
De la Sapience souvraine,
Qui est clarté de raison plaine,
222 Qui les bons conduit et conforte.
38 Salemon tel science quist,
Diex li donna quanqu'il requist,
Et Salemon par tel science
Le temple Dieu edefia.
Bien le doua et dedia
228 A la divine reverence.
39 Mais l'aultre science du monde
Destruit maintenant et deffonde
Et delapide sainte Eglise.
Mais destruire ne la pourra,
Car Jhesucrist ne le vourra,
234 Qui l'a sus ferme pierre assise.
40 La fausse et mondaine science,
Qui le pueple et toute innocence
Foule moult maintenant et
[blesce,
Diex vueille bouter hors de
[France,
Ou il li doint tel congnoissance
240 Par quoi a bien faire s'adresce!
41 De l'autre fleur qui est prochaine
A la Sapience souvraine,
Temps est que die aucune chose.
C'est la sainte Foy catholique,
Tresdouce fleur, fleur autentique,
246 Fleur de Dieu, celestiel rose.
42 Tresdouce fleur, Foy crestienne,
Qui homme et femme, viel et
[juene,
Quant il cognoist qu'il se des-
[voye,
Rameines tost a sauvement,
Et par ton douz enseignement
252 Li donnes esperance et joye,
43 Bien es a Sapience jointe;
Car sanz toy n'est belle ne cointe
Science qui soit en ce monde.
Science si te fait cognoistre,
Et tu la fais fleurir et croistre,
258 Par ce qu'en toy vertu habonde.
44 Science qui sanz toy habite
Ne doit pas Science estre dite
De nul qui ait entendement.
Par toy savons la verité
De Dieu et de la Trinité
264 Qui de tout est commencement.
45 Par toi savons la verité
Comment Dieux prist humanité
Dedenz la Vierge glorieuse;

---

204 *A* au. — 212 *E* mestre. — 214 *A* apprendre; *E* aprendre. — 219 *B* point. — 223 *A E* Salmon. — 224 *B* quant la requist. — 225 *A E* Salmon. — 227 *E* donna. — 230 *B* affonde. — 234 *E* lassus. — 239 *A manque*; *B* Quil lui doint. — 243 *B* quen die. — 249 *E* il se cognoist. — 254 *B* Qui sanz; *E* jointe. — 263 *A manque*. — 264 *A manque*.

Par toy avons trouvé le voir
Que Diex homme voult recevoir
270 En croiz pour nous mort angois- [goisseuse.

46 Par toy Diex a nous apris ha
Que d'enfer les portes brisa
Et mist ses amis hors de paine,
En vraye consolacion,
Et au jour de l'ascension
276 Monta en la joie souvraine.

47 Son Sainct Esperit envoya
Qui ses disciples ravoya
Et enlumina de science
Pour preschier veraie doctrine
De la grant joie qui ne fine,
282 Et par merveilleuse eloquence.

48 Douce Foy, par toy entendons
Que tous et toutes attendons
Le derrenier advenement
Du Seigneur des joyes souvraines,
Qui jugera loyers et paines
288 A chascun raisonnablement.

49 Douce Foy, par toy nous savons
Qu'es propres corps que nous [avons
Serons adonc resuscitez.
Par toy nous face Diex telz estre
Qu'avec les sains a la part destre
294 Puissiens estre ou ciel heritez!

50 He! douce Foy, qui tout re- [cueuvres,
Fay nous flourir en bonnes euvres
Et vivre en toy si fermement
Que tu, qui es vraie et creable,
Nous faces du fruit delitable
300 Vivre ou ciel pardurablement.

51 Ceste fleur, par vraie creance,
A tel vertu et tel puissance
Qu'il n'est mal qu'el ne descon-

Elle vaint les temptacions
Et les fortes invasions
306 Des anemis contre l'Eglise.

52 Par ceste fleur les sains vain- [quirent
Les royaumes, et descontirent
Les mescreanz et leur puissance.
La fleur de la Foy vaint le monde
Et tout en quoi pechié habonde,
312 Et donne en bien perseverance.

53 Qui fermement ceste fleur porte
Jhesucrist si le reconforte
En toutes ses adversitez,
De paradis euvre la porte
Et resuscite l'ame morte
318 Par pechiez et iniquitez.

54 Ceste fleur est creüe en terre,
Mais el s'en va haut ou ciel [querre
Le vray salut d'omme et de [femme.
L'umain lignage a Dieu raccorde,
Et par douce misericorde
324 Fait en paradis regner l'ame.

55 Quant l'ame ist de la charnel [porte
Et fermement ceste fleur porte,

---

269 *B* Comment homme. — 271 *B* Par toi avons Dieu aprins a. — *La strophe* **47** *est pri*[illegible]

Par toy sommes tous hors de doubte
Que le jour de la Penthecouste.

280 *E* vraie. — 283 *E* atendons. — 284 *E* [illegible] — 291 *E* [illegible] la *m.* — 294 *B* puissons. — 298 *B* vrai. — 299 *B* veritable. — 303 *E* Que nest mal: *B* Quil nest nul. — 307 *A* Par [illegible] — [illegible] 320 *A* mais elle sen va ou ciel.

Tantost, ou après purgatoire,
Elle a beatitude et grace,
Si qu'elle voit Dieu face a face
330 En la majesté de sa gloire.

56 Car quant l'ame est bien nette et [saine
De pechié en coupe et en paine,
Rien n'est qui detenir la doie
Qu'elle ne puisse prestement
Et sanz obscurté clerement
336 Veoir Dieu en parfaite joie.

57 Et ce fist Dieu bien entendant
Au larron emprès lui pendant,
Quant li dist doucement jadis :
« Salut sanz delay trouveras,
Car tantost au jour d'ui seras
342 Avecques moy en paradis. »

58 Se l'ame, puis qu'elle est purgee,
N'estoit tantost glorifiee
En parfaite felicité,
Elle soufferroit encor paine
D'estre hors de joie souvraine :
348 Ce ne requiert pas equité.

59 Car Diex qui touz en li veult [maindre
Ne doit pas adonques restraindre
Sa grant grace et sa grant lar- [gesce,
Mais aussi comme largement
Promet, il paie prestement
354 Par sa grant et digne noblesce,

60 Qui est et sanz fin et sanz nom- [bre;
Et aussi, quant pechiez n'en- [combre
L'ame qui du corps est partie,
Tantost va en joie parfaite,
Car a tel fin est elle faite.
360 Croire le contraire est folie.

61 Ceste fleur gracieuse et bonne
Tout bien promet et tout bien [donne;
Homme a Dieu conjoint et ralie;
En l'umaine fragilité,
Nourrist amour et charité
366 Ou cours de ceste mortel vie.

62 Mais aucuns n'ont, dont c'est [douleur,
De ceste fleur que la couleur
Seulement, mais l'oudeur n'ont [mie
De la belle fleur gracieuse,
Foy crestienne glorieuse,
372 Qui donne oudeur de bonne vie.

63 Ce sont crestiens plains de vices,
Plains de pechiez et de malices,
Qui sont de mauvaise nature,
Qui sont plains de l'orgueil du [monde,
En qui grant convoitise habonde,
378 Et sont sanz foy et sanz droiture.

64 De Dieu veulent trop pou savoir,
Ne n'ont cure d'autrui avoir
Se ilz ne le tolent ou emblent;
De Jhesucrist portent le nom,
Mais par euvres et par renom
384 A leur parrain point ne res- [semblent.

65 Le beau nom de crestienté
Si est de Jhesucrist enté,
De qui Crist crestiens denomme,
Si que par foy et par creance

---

328 *B* betitude. — 329 *B* en la face. — 330 *B* Et en la. — 332 *E* est coupe et est paine. — 334 *A* parfaittement. — 342 *BE* avec. — 343 *A* quant elle. — 346 *E* encores. — 352 *B* ainsi. — 354 *AE* et noble largesce. — 355 *B* Qui est sanz fin. — 356 *E* ainsi. — 362 *A* Tous biens. — 364 *B* Car lumaine. — 355 *B* Nonnist. — 366 *AB* Ou corps. — 369 *A* mais la doulour nont mie. — 382 *A* porter. — 387 *AB* crestien.

Doit estre tresferme aliance
Entre Dieu, Jhesucrist et homme.

66 Moult est bonne telle acordance
Par qui grant foiblesce a puis-
[sance,
Humanité a deité,
Grant povreté a grant richesce,
Servitute a tresgrant haultesce,
Sont conjointes en unité.

67 Ainsi par le noble lien
De la Foy sont li crestien
A leur createur aliez.
Bien doit perdre et honneur et
[vie
Qui de tel seigneur se deslie
Par qui les cieulx furent creez.

68 La tresnoble Foy catholique
Nous a conjoins a Dieu, si que
Nul ne nous en puet separer,
Se la Foy tenons fermement,
Et nous nous voulons sagement
De bonnes euvres reparer.

69 Sainct Pol dist que Foy si est
[morte
Quant en bonnes euvres n'est
[forte [1];
Car Foy est le vrai fondement
De bien ouvrer et de bien faire,
Et fait le pecheur retraire
De son pechié hastivement.

70 La fleur de Foy est de tel guise,
Car cellui qui bien l'aime et prise
Garde si curieusement,
Que s'il chiet tantost le relieve,
Et par repentance [illegible]
Le rameine a son sauvement.

71 Ceste fleur si a .ij. costez
Qui ja ne li soient ostez
Ne Dieux ne le consente mie :
Vraie Science si doit estre
De ceste fleur le costé destre,
Le senestre Chevalerie.

72 Ces deux costez si avironnent
La fleur de la Foy et li donnent
Entr'eulx deux une forteresce
Qui toutes erreurs fait faillir,
Quant ilz s'esmeuvent d'assaillir,
Si qu'il n'est riens qui la Foy
[blesce.

73 Si tost comme aucune heresie
S'esmeut de quelconque partie
Pour faire a la fleur de Foy
[guerre,
Science li va au devant,
Comme sage et apercevant
De ce que telle erreur vient
[querre.

74 Science divine s'eveille
Quant Heresie s'appareille
De faire a nostre Foy merlee.
Science s'arme comme sage :
Escu fait de divine page
Et de l'Euvangile s'espee,

75 Et lance de texte de Bible,
Si fort qu'elle confont et trible
Heresie et li tolt le chief,
Et après quant erreurs nouvelles
Reveulent espanir leurs elles,

---

389 *A* esperance. — 391 *A* ordenance ; *E* concordance. — [illegible] prendre. — 407 *A* nous *m.* — 418 *A E* se relieve. — 420 [illegible] — [illegible] eulx *m.* — 432 *A B* afoiblesce. — 434 *B* quelque. — 437 *E* [illegible] — 444 *B* se paire. — 445 *B* Et laultre.

1. Les paroles que rapporte Philippe de Vitri se trouvent dans l'Epitre de S. Jacques, II, 17.

450 Science s'arme derechief.

76 Et la Chevalerie bonne
A garder la Foy s'abandonne
Si que nulle mauvaistié n'ose
Contre la Foy le chief lever;
Car Diex parfaire et achever
456 A voulu ceste belle rose.

77 Si qu'on n'y doit plus riens bou- [ter,
N'amenuisier, ne riens doubter,
Car parfaite est entierement :
Le Saint Esperit l'a douee
De ses .vij. dons, et est fondee
462 Sur .vij. articles fermement;

78 Et en foy .vij. sacremens a,
Si que cil tresmauvais senz a
Qui en sent en aultre maniere.
Parler en devons simplement
Et croire la tresfermement
468 Sanz nous mouvoir n'avant n'ar- [riere.

79 Ou deluge a sauvement vindrent
Ceulz qui furent et bien se [tindrent
Fermement en l'arche Noé;
Aussi vray salut trouveront
Qui en la Foy sont et seront
474 Bien fermes au droit neu noé.

80 Diex en ceste Foy si noer
Nous face que puissiens noer
Sans noier en la mer du monde,
Et qu'en ce mondain terroer
Puissiens si sagement roer
480 Qu'en la fin pardon nous [habonde!

81 La tierce fleur que l'en appelle
Chevalerie si est belle.
Je n'en vuel pas estre taisant,
Car quant elle met diligence
A vivre en Foy et en Science
486 Elle est tresnoble et bien plaisant.

82 Chevalerie doit avoir
En soy grant proesce et savoir,
Justice et paix tenir en terre,
Et doit diligemment entendre,
Au pueple et a la Foy deffendre,
492 L'art et l'usage de la guerre.

83 La gentillesce chevaliere
Fu jadis en ceste maniere
Du pueple au premier establie :
Le pueple pour mieulx eschiver
Les maulx qu'il veoit arriver
498 Si fist de soy treble partie.

84 L'une si fu pour Dieu ourer;
Pour marchander et labourer
Firent la partie seconde;
Et après pour ces .ij. parties
Garder de griefs et villenies
504 Furent chevaliers mis ou monde.

85 Afin qu'ilz fussent champions
Pour oster les rebellions
Qui le pueple molesteroient,
Pour resister aux nacions
Estranges, quant invasions
510 Encontre le pueple esmouvroient.

86 Le pueple donna pensions

---

454 *B* drecier. — 458 *B* riens redoubter. — 462 *BE* sainctement. — 463 *B* ung sacrement. — 470 *B* qui y. — 474 *B* et au droit. — 476 *B* si que; *E* qui. — 477 *B* en la mer parfonde. — 478 *B* Si quen. — 482 *B* si est si belle. — 486 *B* moult plaisant. — 490 *E* aprendre. — 491 *A* foy *m.* — 493 *A* La gentille chevalerie; *E* La gentillesce chevalerie. — 497 *AE* auiuer. — 499 *B* Lune fut pour Dieu adourer. — 500 *AE* Pour *m.* — 501 *A* Furent. — 504 *A* aus au monde. — 508 *E* Pour reciter. — 511 *E* possessions.

Et rentes et possessions
Aux chevaliers moult largement,
Si qu'armes et chevaulx eüssent
Par quoy bien deffendre peüssent
Le pueple tout communement.

87 A chevauchier tantost se mistrent
Les chevaliers, et pour ce pristrent
De chevaulx nominacion,
Et le cheval, en verité,
Si est denommé d'equité
Par sa significacion.

88 Et ainsi par ceste raison
Chevaliers en toute saison
Doivent droitte equité amer.
Noblesce de chevalerie
A autre faire ne doit mie
Chose dont se doye clamer.

89 Villanie est, non pas noblesce,
Quant celui qui doit garder [blesce :
Equité pas ne s'i accorde.
Fleur de bonne chevalerie
Est tousjours ami et amie
De justice et misericorde,

90 Et si garde par equité
Le droit chemin de verité
Pour faire jugemens loyaus.
De telz fleurs de chevalerie
Doit estre paree et garnie
La court des dignetez royaus.

91 Telz fleurs sont de droite noblesce
Qui ont en eulz sens et proesce
Par raisonnable entendement;
Le latin les nomme *milites*
Comme fleurs de milliers eslites
Par leur bonté souvrainement.

92 Jadis convint qu' esleüz fussent
Les chevaliers ainçois qu'eüssent
Noms de chevaliers honnorez;
Mais après par elacion
Et par multiplicacion
De deniers vindrent frains dorez.

93 Pour ce dit on que les noblesces
Ne sont qu'anciennes richesces;
Mais a parler avec les sages
Je di que les vraies noblesces
Sont bonnes meurs et grans [proesces
Qui viennent de nobles courages.

94 Quel noblesce a le filz d'un [conte
Qui est foulz et se vit a honte
Et sans proesce et sanz loenge?
Pour ce ne trenche pas l'espee
Qu'elle est dehors bien estofee
De soye et d'orfroisie renge.

95 Les dorez frains et esperons,
Les cotes et les chaperons
De quoy la façon vint mars [couste,
Ne mettent pas le cuer ou ventre
Au gentil homme quant il entre
A guerroier ou a la jouste.

96 Cellui est gentil et noble homme
Qui sages est et vit si comme
Cellui qui ne veult nul mal faire.
Il preuve par ce qu'il est sage
Qu'il est estrait de bon lignage,
Car qui de bons est souef flaire.

97 Mais le gentil de male vie
Que de bons soit ne preuve mie.
Mais il preuve tout le contraire.

---

519 *E* Des chevaus. — 523 *A* Et aussi. — 527 *A* Dautre affaire ne doit il mie. — 532 *B* bonne *m.* — 534 *E* de misericorde. — 535 *A* Et chevalier par equite; *E* Et chevauche. — 546 *A* leurs bontés; *ABE* souverainement. — 547 *A* convient. — 557 *E* Dont bonnes. — 564 *A* dorfroisiez; *E* dorfroiz rengee. — 568 *AB* es cuers. — 576 *B* des [illegible]. — [illegible]

A dire voir il n'est noblesce
Ne gentillesce ne hautesce
582 En cest monde que de bien faire.

28 Cil qui noblesce a et la met
En bien ouvrer Dieu li promet
La royal couronne de vie.
A ceste couronne doit tendre
Par bien faire et par bien en- [tendre
588 Nostre fleur de chevalerie.

99 Et pour ce se doit mettre encoste
La Foy, si que nul ne l'en oste,
Et avoir avec soy Science.
Quant elle s'en desaherdra,
Son nom et son estat perdra :
594 Je croy que c'est vraie sentence.

100 Ceste fleur quant devant soy [porte
Foy et Sens, elle est belle et forte,
Ne l'en ne la puet desconfire;
Elle est amee en toutes terres,
Elle fait paix et vaint les guerres,
600 Dame est du regne et de l'empire.

101 Mais quant de bonne foy se [part,
Le sens pert, et la pire part
Et la plus laide li demeure;
Car adonques chevalerie
Si n'est que vraye tyrannie
606 Qui pueple destruit et deveure.

102 Acroire veult sanz rien paier
Et l'autrui prant sanz delaier;
En boubant sanz proufit labeure;
Les clers et les lais villains claime,
Et tant fait que pou de gens [l'aime
612 Mais par doubtance aucuns [l'oneure.

103 Et vrayement ainsi n'est mie
De la fleur de chevalerie
Qui est a bonne Foy prochaine;
A nul ne nuit, a tous proufite;
Nul ne bat, nul ne desherite :
618 Tel fleur est de noblesce plaine.

104 Telle fleur si ne despit mie
Le sens ne la bonne clergie,
N'elle ne la doit pas despire,
Ains doit moult amer les per- [sonnes
Qui sont clercs quant elles sont [bonnes;
624 Car onques royaume n'empire

105 N'ot sanz clercs bon gouverne- [ment;
Et jadis tout communement
Chevaliers, roys, empereurs, [princes
Sages et bien lettrez estoient,
Regnoient et victoire avoient
630 Par leurs sens en toutes pro- [vinces.

106 Les princes doivent bien savoir
Lois et coustumes ou avoir
Ceulz qui de telz choses sont [sages;
Car se les princes senz n'ont mie
En eulx ne en leur compagnie,
636 Ne sont pas princes mais ymages.

107 Et pour ce sanz sens de clergie
Nul tant soit noble ne puet mie
Si bien jugier ne conseillier
Comme les clercs, qui diligence

---

584 *B* En bien faire. — 585 *B* L aloial. — 586 *A* doit entendre. — 594 *A* vraye Science. — 596 *E* Foy et sans. — 597 *B* Ne nen. — 598 *A* terre. — 600 *A* roy; *B E* roiume. — 605 *B* si *m* : *E* que une. — 606 *E* que. — 609 *C* En robant. — 611 *BE* gent. — 617 *E* nul desherite. — 624 *E* ne lempire. — 637 *A* sens sens. — 639 *A* conseillier ne jugier.

Ont mis en clergie et science
Et en ont voulu moult veillier.

108 Noblece doit estre aournee
D'armes et de science armee,
En tous temps doit science querre;
Car grant neccessité n'est mie
Du fait de la chevalerie
Fors que sanz plus en temps de guerre.

109 Et encore ou temps de bataille
Mestier est que Sens avant aille.
Chevalier et clerc fu Vegece,
Qui fist l'Art du fait militaire.
Science est tousjours neccessaire,
Ce dit bien li saiges Boece.

110 De l'art de la chevalerie·
Dire a present ne veul je mie
Ne parler ent moult longuement;
Car cil doit qui en veult savoir
Le livre de Vegece avoir,
Qui en parle moult sagement.

Mais aucunes rieules moult belles
Briefment en diray qui sont telles :
Tu qui de [illegible]
Dois pour general rieule avoir,
Que ce qui [illegible]
Soit nuisance a ton adversaire,
Et que ce qui [illegible]
Tout aussi te nuise et te blesce.
Ne soit en ost mis ne trouvé
Chevalier, [illegible]
[illegible]
Grievent trop plus [illegible] ouverte.
En guerre est fortune plus dame
Que n'est le mari de sa fame.
Le plus grant sens qui soit en guerre
Si est, soit en mer ou en terre,
De garder que ton adversaire
Ne sache ce que tu veulx faire.
Grant seürté est vraiement
D'atraire a soy bien sagement
Aucuns de l'adverse partie,
Mais que doubles ne soient mie.
Les fuians trop plus desconfisent
Les leurs que cil qui occis gisent.
Il vault mieulx que près l'ost se tiengnent

---

647 *B* maint veiller. — 64[illegible] *E* En tout. — 649 *A* [illegible] 654 *E* Boece *m.* — 65[illegible] *E* la *m* — 656 *B* je ne [illegible] mie. — [illegible] *E* V[illegible] — 663 *B* guerre. — *Après le vers 668, le traducteur anonyme du* De re militari *ajoute les vers suivants :*

Pour ce [illegible] qui lui doit [illegible]
Ne dois dissimuler ne faire,
Mais ton proufit tant seulement
Doiz faire; car certainement
Se ce que pour soit fait voulez
Ensuir, tu te decevroies;
Aussi, ce qu'il pour toy fera
Fait, si l'ensuit, le grevera.

670 *Version Camus* : s'avant n'est prouvé. — 67[illegible] *A* [illegible] griefve; *E* griement. — 673 *A* est plus fortune. — 674 *Camus* : Que force de corps qui a ame. — 676 *B* qui soit en mer; *E* a terre. — 681 *A* sadverse. — 682 *Camus* : Mais qu'il ne viengne par boidie. — 683 *Camus* : Car li fuiant plus; *E* trop *m.* — 684 *B* Que ceulx qui mors gisent.

Pluseurs, qui pour aidier y vien-
[gnent,
Que d'avoir sa chevalerie
Trop espandue et espartie.
Legierement vaincu n'est mie
690 Qui soy et s'adverse partie
Bien cognoist et scet quelz puis-
[sances
Il y a, et quelz habondances.
Force multitude surmonte.
Lieu vaint bien force et li fait
[honte.
Pou de bien fors cree nature,
696 Mais moult de sages fait grant
[cure.
Labeur fait l'ost proficient,
Qui par repos devient nient.
Onques n'assemble ne aüne
Ton ost a bataille commune,
Se ne le vois de tel affaire
702 Que fermement victoire espere.
Choses soudaines sont doutees,
Et les usees pou prisees.
Cellui qui le reculement
Des anemis veult sotement
Sievir, tantost ara perdue
708 La victoire devant eüe.
Qui n'est bien garni de vitaille
En l'ost, il fera sa bataille
A la faim qui l'aprochera,
Si que sanz fer vaincu sera.
Qui multitude et force maine
714 Si a sa partie plus saine.
Qui a genz a cheval fiables
Si leur quiere lieux couvenables,
Et par iceulz les choses face
De l'ost, si com le besoing chace.
Se tu doubtes qu'aucune espie
720 De ton adversaire partie
Ne soit dedens ton ost entree,
Fay que tost et sanz demouree
Chascun en sa tente se tire.
Lors pourras l'espieur eslire.
Se ton conseil, que bien celé

---

686 *E* y *m*; *Camus* : surviengnent. — 691 *B* quel puissance. — 692 *B* quel habondance. — 693 *E* Forte. — 695 *A* Pou de biens fors cree creature. — 697-8 *Camus* : Labour si fait l'ost proufitent Qui par repos de neant vient. — 701 *E* la. — 704 *A* sont prisees. — 705-8 *Camus* :

Cil qui après l'espitement
Des siens veult suïr sotement,
Des ennemis, par lui perdue
Sera victoire avant eüe.

710 *B* en lost ou il. — 711 *E* fin. — 712 *E* fait. — 714 *B* Et a sa. — *Après le vers 714, on lit dans la version* Camus *:*

De front querré et bonne chiere
Va selon la forme premiere;
En après et secondement,
Les osts assemblans droictement.
Fay de ton ost et de ses ailes
Ordonnance en maniere[s] teles
Comme j'ay dessus devisé;
Par ce seras bien advisé.

715 *Camus* : de cheval. — 718 *A* Si com besoing le chace. — 722 *Camus* : Fay par jour. — 723 *Camus*, *E* a sa tente. — 724 *A B* les poyeurs; *Camus* : l'espionz. — 725 *A* De ton conseil; *Camus* : qui.

726 Vouloies estre, est revelé,
Change le conseil sagement,
Et bien et tressegreement.
Avec pluseurs ce qu'on doit faire
Doiz traitier, et de chascun traire
S'entente et son opinion;
732 Puis, par deliberacion,
Regardes que tu en feras:
Ton cuer a nul n'aouverras
Forsqu'a pou de bons et loiaulx,
Ou tu soies puis sanz seaulx.
Les bons dus de l'ost guerre [ouverte
738 Ne feront ja, c'est chose certe,
Se n'est pas grant neccessité
Ou par quelque prosperité
Que bonne aventure leur baille
D'entrer en ouverte bataille.
Ordenance bonne et loee
744 Est quant, par fain et sanz espee,
Li anemi se desconfisent,
[illegible] [eslisent.
Lors vaut mieulx eulx a acort [prendre
[illegible]
Car cellui double [illegible]
750 Qui [illegible]
Bon est par [illegible]
Recouvrer son droit ou partie.
111 Par [illegible]
Les fins des guerres si sont beles
Quant sens y est et providence,
Et ainsi doivent [illegible]
Chevaliers et [illegible]
758 Tousjours en raison et science.
112 Et ainsi en toute saison
Doit, ce me semble, par raison,
Chevalerie avoir grant cure
Des mauvais vices guerroier,
De soy et aultrui chastoier

727-8 *Camus* : Aux ennemis hastivement Le change et bien secre[e]ment. — 730 *A* taire. — 733 *Camus* : Conceu ce que tu en feras. — 734 *B* a nul nouvriras; *Camus* : tu n'ouvreras. — 735 *Camus* : Fors que pou bons et tresloiaulx. — 736 *B* joinct sanz seaulx; *E* puis si que seaus. — *Après le vers 736, on lit dans la version* Camus :

[illegible]
Ceuls de l'ost corrige et amaine,
Mais bons les fait au guerroier
Grant esperance et bon louier.

737 *Camus* : Le bon duc. — 738 *Camus* : Ne feroit ja. — 741 *Camus* : Qui bonne occasion; *E* vaille; *B* le massaille. — 742 *Camus* : a ouverte. — 744 *Camus* : C'est; *E* Et. — 746 *B* mors; *Camus* : et eulx. — *Les vers 747-752 manquent dans la version* Camus, *où ils sont remplacés par les suivants :*

Tes manieres et tes affaires
[illegible]
Par quoy contr'eulx te vuelz avoir
Ne puissent sentir ne sçavoir,
Car tel chose encontre feroient
Par quoi moult te destourberoient.

757 *F* et escuiers. — 759-762 *B* [illegible]

764 Par mi l'espee de droiture.

113 Job si dist que humaine vie
Si est une chevalerie
Qui tousjours se combat sus [terre [1];
Et c'est a dire, a bien gloser,
Que nul ne se doit reposer
770 Que touz les jours ne soit en [guerre

114 Contre pechié, si qu'a vie orde
Ne se consente ny amorde,
Ne n'obeisse a l'anemi
Qui tousjours contre nous en- [gresse
Temptacions, n'onques ne cesse
776 L'espace d'un jour ou demi.

115 Quant Sens, Foy et Chevalerie
Font une meisme compagnie,
Et quant ces .iii. fleurs vont en- [semble,
Il n'est nul qui les puist grever
Ne qui contre eulz s'ose eslever.
782 Il n'est anemi qui n'en tremble.

116 Et se Dieu plaist, qui tost labeure,
Près sommes du jour et de l'eure
Que ces .iii. fleurs, conjointe- [ment,
S'en yront en la sainte terre
Pour essaucier la foy et querre
788 Nostre general sauvement.

117 La doivent crestiens entendre,
Et non pas a eulx entreprendre
Par haïnes et foles guerres ;
La doivent touz chevaliers tendre,
Non pas a folement despendre
794 Les revenues de leurs terres.

118 La doit l'iglise ses greniers
Ouvrir, et baillier ses deniers
Pour racheter la terre sainte ;
La doivent touz pour grace avoir
Abandonner corps et avoir,
800 Par devocion, sanz contrainte.

119 Car a bien faire inductions
Valent mieulx que compulsions,
Car contraintes sont sanz merite.
Trestuit li crestien lignage
Doit penser a cest saint voiage
806 Par lequel on puet estre quite

120 De touz pechiez, et avoir plaine
Remission de coulpe et paine.
Diex ! com vez ci grant avan- [tage !
Qui tel avantage refuse
Si se garde bien qu'a l'escluse
812 De la mort n'ait plus grief paage.

121 Le temps se dispose et aeuvre
A commencier ceste bonne euvre,
Et semble que ce soit l'entente
Daniel, disant en son livre :
« Beneurez qui pourront vivre
818 L'an mil. ccc. et .v. et trente ! [2] »

---

768 *E* Et est. — 776 *AB* et demi. — 780 *C* les peust ; *E* les puisse. — 781 *B* sost. — 782 *BC* ne tremble. — 783 *B* qui tout. — 784 *BC* du temps. — 786 *A* saintte escripture. *Ce dernier mot est barré.* — 792 *AE* La doivent chevaliers entendre. — 795 *B* La doit leglise ses deniers. — 796 *B* Baillier et ses greniers. — 797 *B* Ouvrir pour rachater la saincte terre. — 805 *B* saint *m*. — 808 *C* et de peine. — 812 *B* paine ; *C* plus grant. — 813 *C* si se dispose. — 817 *C* Bon nommez qui ; *D* Bons seront ceulx qui. — 818 *B* Lan mil .iiii^s. et .v. et trente.

1. Livre de Job, VII, 1.
2. Daniel, XII, 12.

122 Adonc se Dieu plaist, le vray [illegible]
Qui ordennera ce voiage,
Touz pueples seront une gent,
Qui toutes erreurs laissera;
Diex par tout aourez sera
824 Comme sur touz roy et regent.

123 Qui pense bien et considere
Les grans biens que Diex voldra [faire
Par ce tresbon et saint voiage
Ne s'en doit tenir ne retraire,
Ne pour mer ne pour terre amere,
830 Ne pour nul temporel dommage.

124 Cele terre est la terre sainte,
Car elle fu lavee et tainte
Du precieux sanc Nostre Sire,
Et du sanc des sains et des [saintes
Qui par tourmenz et paines [maintes
836 Pour la foy souffrirent martire;

125 Et souvent est ensanglenté
Du sanc de la crestienté
Le païs de la sainte terre;
Boutee en est hors sainte Eglise,
Et nostre foy au dessouz mise;
842 Pour ce nous avons juste guerre

126 Pour nostre heritage retrere,
Dont morut saisi nostre pere,
Jhesucrist, roy des crestiens;
Le mort au vif saisine donne.
Ceste raison tiennent a bonne
848 Coustumes et droiz anciens:

127 Et en chose qui est sacree,
Et a Dieu servir dediee
Ne puet cheoir prescripcion;
Mesmement quant bonne foy [illegible]
Et ou loyal tiltre deffault
854 Ne vault longue detencion;

128 Et tenir l'autrui longuement
Par vicieux commencement
Ne donne droit n'aquiert saizine;
Ainsi le dit raison escripte,
Et l'autre qui n'est pas petite
860 Raison naturele et divine.

129 Et aussi puet chascun savoir
Que nul droit ne puent avoir
Sarrazins a la terre sainte,
Si que pour la tost conquester
Nous nous devons touz aprester
866 Par vraie entencion non fainte,

130 Mesmement car en celle terre
Fu Diex occis pour nous con- [querre
Et mettre en pardurable joye;
Doncques nous qui filz de Dieu [sommes,
Se vrays filz sommes et preu [dommes,
872 Nous devriens tost mettre a voie

131 Pour vengier la mort nostre pere;

---

825 *B* qui bien pense. — 827 *C* Pour. — 831 *ABC* est *m.* — 832 *C* celle. — 834 *B* sains et sainctes. — 837 *B* Et souvent en est sanglanté; *A* Et souvent est ensanglantee. — 840 *B* hors *m.* — 842 *BC* Et pour ce avons nous. — 843 *AB* requerre. — 853 *B* [illegible] drois. — 852 *C* Mesmement que. — 858 *B* le doit. — 860 *BE* naturel. — 861 *E* ainsi. — 863 *AE* en la. — 867 *B* mesmement quand. — 869 *D* Et mettre en joie pardurable. — 872 *A* Nous devons tous mettre a la voie; *B* Nous nous devrions touz mettre a voie; *D* Devons estre ferme et estable.

Car droit commande en tel ma-
[tere
Que le filz soit desherité
Quant il ne veult son pouoir faire
De vengier la mort de son pere,
878 Selonc naturele equité.

132 Et vraiement ceste venjance
Ne veult pas Dieu par sa puis-
[sance
Faire, mais la nous a commise,
Pour ce que l'euvre est meritoire
D'avoir pour paine transitoire
884 Repos qui ne fault n'amenuise.

133 Mais sa grace est moult neccessaire
A commencier et a parfaire
Ceste euvre de sauvement plaine;
Car qui veult querre sauvement
Sanz son Sauveur veraiement
890 Il est fol et si pert sa paine.

134 En terre sainte saintement
Devons aler, ou autrement
Entremettre c'en est folie;
La croiz qui sus l'espaule est prise,
S'elle n'est dedens le cuer mise,
896 C'est taverne ou le vin n'est mie.

135 Diex a son crucefiement
Si ne porta pas longuement
La croiz ou il voult trespasser,
Mais aucuns granz pieç'a l'ont
[prise,
Et si ont pou de paine mise
902 Aux ysles de la mer passer;

136 Ains ont mené et meinent vie
Telle qui ne s'acorde mie
Ad ce qu'ilz puissent a Die
[plaire,
Et, a parler sanz flaterie,
Croisiez qui ne s'ordennent mie
908 A acomplir ytel afaire,

137 Si font tant que la croiserie
Est tenue pour moquerie
De France jusqu'en Babiloine.
Les croisiez doivent tantost
[querre
Le chemin de la sainte terre
914 Sanz pourchacier deslay n'essoine.

138 Quiconques vourra droitement
Aler oultre mer saintement,
Si qu'il puist bon voiage faire,
Il doit penser premierement
Et douloir tresamerement
920 De ses pechiez la vie amere.

139 Et par tresgrant contricion
En la nef de confession,
Par esperituel maniere,
Doit la mer des pechiez passer
Et ses mauvais desirs casser
926 Par mi la croiz penetenciere;

140 Et puis doit ses deptes payer,
Et après ce, sanz delaier,
Puet du sien propre ou par ser-
[vise
Emprendre a faire le voiage :
A point ne fera ne que sage
932 Qui l'emprendra en autre guise.

141 Diex quant en la croiz laissa vie
Paia ce qu'il ne devoit mie
Et nous acquitta du treü ;

---

874 *A B* maniere. — 877 *A* Et vengier. — 886 *B* Au commencier. — 889 *ABE* vraiement. — 894 *B* est mise. — 895 *A* le cuer prise; *D* Se dedens le ceur n'est assise. — 907 *B* qui ne s'acordent mie. — 908 *B* ytel voiage; *A* Ad ce qu'ilz puissent a Dieu plaire. — 909 *B* la croisie. — 914 *A* ne somme; *D* nensoine. — 926 *C* Parmi la crois de penitence. — 929 *B* Doit du sien propre sanz faintise. — 931 *C* fera pas que sage.

Donques tu qui as pris la croiz
Paier doiz ce que tu acrois
938 Et ce que lonc temps as deü.

142 Qui se veult sous la croiz lancier
Pour mal paier son creancier
De ce qu'il li doit sanz usure,
Vuit et creus souz la croiz sera,
Ne ja grace n'y trouvera :
944 La croiz de tricherie n'a cure.

143 Se tu prens croiz pour delaier
Tes debtes que tu puez paier,
Ta conscience en soit ton juge;
Car tu puez veoir clerement
Que tu ne prens pas sagement
950 Devers la croiz loial refuge.

144 Pour ceste croiz, ce dit la lettre[1],
Doit avant chascun le sien [mettre;
Et s'ainsi est qu'il ne souffise
Lors doit l'en sagement requerre
Aïde pour la sainte terre
956 De clercs, de lais, pueple et eglise.

145 Ce qui a droit pris ne sera
En quel profit il tournera
Onques n'en faisons question :
Les temps passez si en responnent
Et, sanz plus parler, nous en [donnent
962 Certaine declaracion.

146 Ou sont les disiemes alez
Que l'en a pris et enmalez
Longuement de [illegible]
Quel profit et quel avantage
En a maintenant le voiage
968 Pour quoy la croix a esté prise?

147 Ceste croix, se bien y gardon,
Plaine est de grace et de pardon;
Mais c'est a ceulx tant seulement
Qui a leur pouoir sanz fallace
Se mettent en estat de grace;
974 Nulz ne le doit croire autrement.

148 Car qui veult l'autrui enmaler
Et prendre et pillier pour aler
Oultre mer en cest saint voiage
A celui vraiement resemble
Qui robe son voisin et emble
980 Pour aler en pelerinage

149 Pour Dieu, alons y saintement
Ou se ce non certainement
Nous n'y ferons chose qui vaille;
Se nous voulons que Diex en- [tende
A nous, si li faisons offrande
986 Du nostre; autrement nul n'y [aille.

150 Laissier l'autrui, le sien attraire,
Espargner, petis despens faire,
Sagement vivre, Dieu amer,
Vanité mondaine despire,
Sont li vrai pont de la navire
992 Par quoy l'en puet passer la mer.

151 Qui tel pont ainsi ne fera

---

942 *C* Vuit es cielx sans la crois sera; *D* Es sains cyeulz ja sault ne sera. — 952 *B* Chascun doit avant; *E* Chascun doit le sien avant mectre. — 958 *E* trouvera. — 963 *A* disiennez. — 982 *B* *manque*. — 991 *A* Font le droit pont de la navire; *B* Sont li vrai pont et la navire; *E* Sont le vray pont et le navire. — 992 *B* puist.

1. Allusion à la bulle du pape qui accordait les indulgences les plus étendues « pour cause du saint voiage d'outremer » à tous ceux qui concourraient à l'expédition par leur argent ou par leurs prières. Bibl. nat. fr. 4425, fol. 8; Arch. nat., P 2289, fol. 692.

Sages n'avisez ne sera
De metre a passer la mer paine;
Car trop saintement l'en doit [querre
Le chemin de la sainte terre
998 Ou autrement c'est chose vaine.

152 Nous devons touz lever la chiere
A prendre la sainte baniere
De la croix et du crucefilx;
Pour le grant sauvement de l'ame
Doit le mari laissier sa fame
1004 Et li peres filles et filx.

153 Mais je me doubz que les grans aises
Les beaulx lis, couches champe- [noises,
Les bons vins et les froides [caves,
Le bon air, les euvres oiseuses,
Les viandes delicieuses
1010 Qu'on ne trouvera pas es naves,

154 . . . . . .
. . . . . .
Ne face la chevalerie
Moult redoubter et alentir
D'aler l'air de la mer sentir
1016 Pour avoir pardurable vie.

155 Mais Diex qui tous bons fais [adresce
Sens, Foy, chevaliere Proesce,
Ces .iij. fleurs si vueille ordener
Qu'ilz puissent tost et preste- [ment
En la terre de sauvement
1022 En l'onneur de Dieu assener.

156 Et Jhesucrist, le roi de grace,
De ces .iii. belles fleurs dus face
Les .iii. tressains martirs [d'Athenes
Qui ces fleurs en France apor- [terent
Et l'ennoblirent et douerent
1028 De si precieuses estrenes.

157 Diex qui est treble en unité.
Si voult par une trinité
De saint Denys, Rust, Eleuthere,
Envoyer ou regne de France
La noble foy et la creance
1034 Sanz qui nulz ne puet a Dieu [plaire.

158 Ces .iii. sains, ces .iii. fleurs de [France,
Nous font une signifiance
Que la souvraine trinité
A singuliere affection
A la françoise region,
1040 Par une especialité,

159 Pour ce que Dieu et sainte [eglise
Mieulz serviz y sont, et justise
Mieulz faite qu'en autre païs.
Et tant comme ce durera
France en grant pouoir regnera;
1046 Ses anemis seront haïs.

160 Saint Denis, Rust et Eleutheres,
De France apostres et vrais [peres,

---

996 *A* sagement. — 999 *B* lever tous. — 1005 *C* doubte. — 1006 *B* et cousces. — 1007 *A* Le bon vin. — 1009 *B* Et les. — 1011-1012 *Ces deux vers manquent dans les mss.* — 1017 *E* tous les bons. — 1018 *A B C D E* chevalerie proesce. — 1022 *E* A lonneur. — 1024 *E* fleurs belles. — 1031 *A B* Ruth. — 1037 *A B C D E* souveraine. — 1042 *A* Yssont mieulz gardez; *B* Pou serviz y sont. — 1045 *A* en grant point durera. — 1047 *A* Ruth; *B* Rustes.

Vueillent noz trois fleurs main- [tenir,
Si que de France soit hors mise
Vanité et grant couvoitise
1052 Qui trop de mal y font venir.
161 Et le glorieux saint Denis,
Qui de France est le vray fenis,
Par ce qu'il voult mort recevoir
Pour faire en France la foy [vivre,
France gard, deffende et delivre,
1058 Qu'erreur ne la puist decevoir.

Nom a cest livret que je lis :
Le chapel des trois fleurs de lis,
Desquelles moustre la nature
Ce livret en pou d'escripture.
Mais encore un pou parleray
1064 De cel chapel et moustreray
Comment l'en doit cel chapel [faire,
Car il y a propre mistere.
Juenes seigneurs du sanc de [France
Doivent, ou temps de leur en- [fance,
Mettre leurs desirs et delis
1070 A cognoistre les fleurs de lis,
Et de tieulx fleurs tieulz cha- [peaulz faire,
Qu'a Dieu et homme puissent [plaire.
La fleur de lis se croist et dresce
Par sa naturele noblesce
Plus que nulle autre fleur du [monde.
1076 Belle et blanche est, d'oudeur [habonde,
Fleur douce, fleur de medecine,
Fleur qui environ soy s'encline,
Fleur sus le vert baston creüe,
De quoy la fueille est toute [ague.
Qui en ses armes tel fleur porte
1082 Doit avoir, se raison n'est [morte,
A ceste fleur similitude,
Et ad ce mettre grand estude ;
Car se plus qu'autres a noblesce,
Et plus puissance et plus [richesce,
Beaulz doit estre par grant purté
1088 De vie et de grant meürté.
Oudeur de bonne renommee
Doit avoir par vie loee,
Et doit entour soy sa haultesce
Si encliner que touz adresce,
Si que les maulz justicier veulle
1094 Par le baston d'ague feulle.
Car ce segnefie justise
Sur qui royaulté est assise.
Et aussi les juenes seigneurs,
Attendans les honneurs grei- [gneurs,
Doivent cueillir en leur jennesce
1100 Les fleurs de lis de grant [noblesce,
Et autres fleurs et roses belles
Plaines de bonne oudeur et teles
Qu'entre les lis bien doient [plaire.

1057 *A* deffende gard ; *B* garde. — 1059 *C D* [illegible] de troys. — 1061 *B* monstrer. — 1064 *C manque* ; *D* Tout le mains mal que je savray. — 1070 *B manque*. — 1071 *B* tel chapel. — 1072 *B* puisse. — 1073 *B* si croist. — 1077 *C* fleur medecine. — 1085 *B* aultre a haultece ; *C* Car plus que autres a haultesse. — 1088 *B* et grant meureté. — 1092 *C* qua tous. — 1093 *B C E* Et que. — 1096 *A* [illegible] 1103 *A* Quavec.

Et lors doivent leurs chapeaulz [faire
De fleurs de lis si ordennees
1106 Qu'avecques eulx entresemmees
Soient roses et violetes,
Soussicles et autres floretes,
Bonnes et plaisans a veoir.
Tel chapel devroit asseoir
Dessus son chief la noble enfance
1112 Qui est du sanc royal de France,
Mais qu'el sache et n'oublie mie
Ce que tel chapel segnefie.
Car raison tesmoigne et le sage
Que sens doit croistre avec aage,
Et qui plus doit noblesce avoir
1118 Plus doit aprendre et plus sa- [voir.
Car il n'est riens qui a grant [maistre
Aviengne mieux que sages estre
De floretes dessus nommees
Avec les lis entresemmees,
C'est a dire que les lis pregnent
1124 Ceulz qui les servent et com- [paignent
De bon lieu et de bon renom,
Et honnestes, ou, se ce non,
Le chapel fait bien ne sera
Ne bonne oudeur ne getera.
Sanz aucune segnefiance
1130 N'est pas aussi l'escu de France,
Ouquel sur l'azur sont assises
Les fleurs de lis d'or a plain [mises.
L'azur le ciel nous segnefie
Et l'or mondaine seigneurie,
Qui est bonne et de grant [noblesce
1136 Quant ses faiz vers le ciel [adresce.
A ceste fin, si com moy semble,
Sont l'azur et l'or bien ensemble,
Car quant ilz veulent bien reluire
Selonc Dieu, riens ne leur puet [nuire.
Soubz tel escu, Diex, par sa grace,
1142 Gard France et bien regner la [face!
Au chapel et a la couronne
De France Diex si s'amour [donne
Et sens et genz si attrempez
Que le pueple puist vivre en pez,
Et qu'après l'onneur transitoire
1148 L'estat royal ait vraie gloire!
Amen.

Explicit *le Chapel des trois fleurs de lis.*

Arthur Piaget.

1105 *B* aournees. — 1106 *B* entrefermees. — 1108 *B* soussies. — 1113 *B* Mais quelle saiche et noublist mie. — 1115 *A* et le sache. — 1117 *A* et doit plus. — 1220 *A* tant que. — 1122 *A* avecques. — 1123 *A* le lis. — 1124 *A* ceulz qui le servent et le pregnent. — 1130 *A* ainsi. — 1137 *AE* me. — 1138 *A* azur et or. — 1140 *A* nul.

LA TRADUCTION PROVENÇALE

DE LA *LÉGENDE DORÉE*

J'ai été amené à rédiger ce mémoire par une circonstance fortuite. Il y a peu de mois, au cours de recherches en divers dépôts d'archives du midi de la France, je trouvai, à Forcalquier (CC 33), un petit registre de quittances — *un poudissaire*, comme on disait autrefois — des années 1564 et 1565 dont la couverture était formée par une feuille de parchemin détachée d'un ms. du XIVe siècle, où je reconnus sans peine un fragment (ou plus exactement deux fragments) d'une traduction provençale de la *Legenda aurea*, de Jacques de Varazze. J'avais déjà quelques notes sur cette traduction : je me décidai à les mettre en œuvre.

La version provençale de la *Légende dorée* paraît remonter à la première moitié du XIVe siècle. Les copies qui nous en sont parvenues sont plus récentes, mais elles ont gardé çà et là des formes de langage qui témoignent d'une époque antérieure. Cette version se présente en trois états bien distincts, que je vais d'abord énumérer, et que je ferai connaître ensuite avec quelque détail.

Premier état. Traduction assez exacte, représentée : 1° par un ms. complet, Bibl. nat. fr. 9759; 2° par le fragment de Forcalquier; 3° par divers mss. catalans qui nous offrent une pure transcription de la traduction provençale.

Deuxième état. Traduction plus libre, qui paraît être un simple remaniement de celle qui vient d'être indiquée. Un manuscrit : Bibl. nat. Nouv. acq. fr. 6504. Non seulement le style est considérablement modifié, mais beaucoup de légendes sont omises, et celles qui ont été conservées ne se présentent pas toujours dans le même ordre que dans l'original latin. En outre, quelques légendes ont été ajoutées. Comme on ne connaît de cette rédaction qu'une seule copie (et encore est-elle incom-

plète), il est difficile de savoir si les omissions, transpositions et additions sont dues à l'écrivain qui a exécuté cette copie, ou si elles doivent être attribuées à celui qui a modifié la forme première de la traduction. Le texte qui va être indiqué ci-après pourra aider à résoudre cette question.

Troisième état. Recueil de légendes qui sont tirées, à peu près toutes, de la rédaction précédente, mais qui ne sont point rangées dans l'ordre de la *Legenda aurea* (qui est l'ordre de l'année liturgique). Çà et là cependant on reconnaît des traces de cet ordre. Un seul ms. : Bibl. nat. fr. 24945.

Le premier état est depuis longtemps connu; les deux mss. qui représentent le second et le troisième état n'ont, à ma connaissance, jamais été signalés. Ils contiennent l'un et l'autre, en plus des vies de saints, certaines matières tout à fait étrangères à la *Légende dorée*, et qu'il ne sera pas superflu de signaler.

PREMIER ÉTAT

Le ms. Bibl. nat. fr. 9759 (anc. Suppl. fr. 1050) est un livre en papier de 316 feuillets (pagination ancienne en chiffres romains), sans compter deux feuillets de table au commencement. L'écriture, à deux colonnes par page, et à 33 ou 34 lignes par colonne, est une cursive du milieu environ du xve siècle. La rubrique initiale est ainsi conçue : *Ayssi comenssa lo libre de las flos e de las vidas dels sans e sanctas.* On voit que le titre de l'original latin n'a pas été conservé, non plus que le nom de l'auteur. Il est bien probable toutefois que le traducteur n'en est pas responsable. Diverses collections de vies des saints, et l'ouvrage même de Jacques de Varazze se rencontrent souvent sous le titre de *Flores sanctorum* [1].

Cette traduction, qui est anonyme, commence par un court prologue que voici :

En nom de Nostre Senhor Dieu que fes lo cel e la terra e la mar e tot cant es, e de la benezecta verges Maria, comenssi a declarar de lati en romans las vidas dels sans payres.

---

1. Par ex. le ms. 1010 de la Bibliothèque de Tours (catal. Dorange, p. 440), qui commence ainsi : « Incipiunt Flores sanctorum editi a fratre Jacobo. »

Suit le prologue de la Légende dorée (*Universum tempus præsentis vitæ in quatuor distinguitur...*) :

Tot lo temps de aquesta presen vida es devisit en quatre partidas [illegible] so es temps de deviacio, lo qual es cant hom se devia de ben far, e en temps de renovacio, lo qual es cant hom se renovela en be affar e se revoca de mal far, so es que se tol de mal far [illegible]...

Ce manuscrit est bien connu. M. Chabaneau en a extrait la légende de sainte Marie-Madeleine [1] et celle de sainte Marthe [2].

De la version catalane nous avons à Paris un beau ms. en parchemin qui appartient à la seconde moitié du XIVe siècle, Bibl. nat. fonds espagnol 44 (n° 127 du catalogue de M. Morel-Fatio) [3], et il en existe d'autres copies en Espagne. Elle a même été imprimée à Barcelone, en 1524, sous le titre de *Flos sanctorum*, qui vient du texte provençal [4]. M. Chabaneau s'est aussi occupé de cette version. En 1883, il croyait pouvoir affirmer qu'elle était l'original du provençal [5]. Mais l'année suivante il revint sur cette opinion, paraissant cette fois attribuer la priorité au provençal [6]. Cette seconde opinion me paraît beaucoup plus probable que la première. Je la tiens même pour assurée [7]. Ce qui est singulier, et ce qui a été noté par M. Chabaneau [8], c'est que le ms. catalan présente une remarquable conformité avec le ms. provençal. Il y des fautes et des lacunes communes aux deux. Il paraît donc que la version ou transcription catalane a été faite sur un texte provençal plus ancien assurément que notre ms. 9759, mais de la même famille que ce manuscrit.

Rappelons en passant que M. Chabaneau a publié, en 1878,

---

1. *Revue des langues romanes*, 3e série, IX, 106-115.

2. *Ibid.*, 3e série, XV, 279-283.

3. Ce ms. a fait partie de la riche bibliothèque de Charles de Montchal, archevêque de Toulouse († 1651) ; voy. le catalogue de ses livres, B. N. lat. 10380, art. 3,16.

4. Balaguer y Merino a imprimé, dans la *Revue des langues romanes*, [illegible] V, 57-60, le morceau sur la Quinquagésime (*Legenda aurea*, éd. Grasse, ch. XXXIII), en double texte : d'après un ms. de Barcelone et d'après cette édition.

5. *Revue des langues romanes*, 3e série, IX, [illegible]

6. *Ibid.*, 3e série, XI, 106.

7. C'est, du reste, celle qu'exprimait en 1881 Balaguer y Merino à la fin de l'article précité.

8. *Ibid.*, 3e série, IX, 106; voir aussi les notes sur la légende de Marie-Madeleine, 3e série, XI, 109 et suiv.

— à une époque où il ne connaissait pas encore le texte provençal — la vie de sainte Anastasie, d'après le ms. catalan cité ci-dessus [1].

Le fragment que j'ai trouvé à Forcalquier présente, à quelques variantes près, le même texte que le ms. 9759. C'est un grand feuillet double, à deux colonnes par page, ayant en hauteur 36 centimètres, et en largeur 22 centimètres et demi. Il y a 35 lignes par colonne. L'écriture est grosse; les lettres dépourvues de haste ont bien trois millimètres de hauteur. C'est, pour employer le terme ancien, un manuscrit en « lettre de forme », offrant un caractère méridional très marqué, que l'on peut attribuer au milieu du XIVe siècle [2]. On en jugera par le fac-simile ci-contre. Ce feuillet double ne formait pas le centre d'un cahier, d'où il suit qu'il y a une lacune (que j'estime à un feuillet double) entre les deux parties

1. *Revue des langues romanes*, 2e série, V, 209-212.

2. Il y aurait une très intéressante dissertation paléographique à faire sur ce genre d'écriture. Mais ce n'est pas ici le lieu, d'autant plus qu'il y faudrait joindre divers fac-similés qui occuperaient beaucoup d'espace. Les plus anciens spécimens datés que je connaisse de cette écriture sont fournis par divers mss. latins conservés à Toulouse et à Chambéry, qui ont été exécutés de 1293 à 1300 pour Bernard de Castanet, évêque d'Albi; j'ai fait reproduire en héliogravure, pour l'École des Chartes, deux pages d'un ms. de Chambéry qui a été fait en 1297 et 1298. L'écriture offre une certaine ressemblance avec celle dite boulonaise, dont on a de nombreux spécimens dans des mss. italiens du XIIIe siècle et du XIVe. Je laisse de côté la question de savoir s'il y a eu, de part ou d'autre, imitation. Un autre exemple de cette écriture nous est fourni par le ms. des *Leys d'amors*, conservé à Toulouse, qui ne peut être que de peu d'années postérieur au milieu du XVIe siècle. On pourra se référer au fac-simile, fort bien exécuté, qui est placé entre les pages 2 et 3 du tome Ier de l'édition. Si on compare ce fac-simile au spécimen du fragment de Forcalquier donné plus haut, on remarquera sans doute que l'écriture du ms. toulousain est beaucoup plus soignée, que les pleins et les déliés y sont plus élégamment tracés, mais au fond c'est le même genre d'écriture. De part et d'autre, l'*s* longue et l'*s* courte sont employées indifféremment à la fin des mots, et la forme de l'*s* courte, qui est très particulière, est identique dans les deux textes. Dans les *t*, la haste dépasse notablement la barre transversale, ce qui ne s'observait pas dans des manuscrits exécutés du même temps dans le centre ou dans le nord de la France. Les *z* aussi sont pareils. Je pourrais citer d'autres manuscrits, entre autres certaines des copies du *Breviari d'amors*, mais ces rapprochements non accompagnés de fac-similés seraient peu utiles.

du feuillet. Les pages 1 et 2 contiennent une partie de la légende de saint Jacques le Mineur (ch. LXVII de la *Légende dorée*), les pages 3 et 4 appartiennent au chapitre suivant, *De inventione sancte crucis*[1].

guarir. Et en uespazian li dis. si
tu nõ mi guarisses yeu ti farai
li dis. Ocire p q̃ lo mege. Aq̃l senher
quels secs illumina els demo
nis fai fugir els mortz resus
citar sap que yeu nõ say ren
daquel art. Et en uespasian li
dis. E qui es aq̃l del q̃l tu dizes
aytals paulas. p que lo messa
ge li dis. Aq̃l es ihs de nazaret
lo q̃l crucifiq̃ron los uizieus p
enueia. e si crezes en el mãten
ẽt fas guaris. Dis en uespa
ziã yeu crei que mortz a resu

Je vais transcrire les deux premières pages, c'est-à-dire le fragment de la légende de saint Jacques. En réalité, ce morceau n'a qu'un rapport bien éloigné avec l'histoire de Jacques le Mineur : c'est un récit, en grande partie fabuleux, du siège et de la destruction de Jérusalem, composé par Jacques de Varazze

1. La page 3, qui forment la partie [illegible] de la [illegible] est usée et tachée; de sorte qu'un certain nombre de [illegible] illisibles.

à l'aide de l'historien Josephe et d'un apocryphe dont l'original latin, tel que l'a connu l'auteur de la *Légende dorée*, n'a pas encore été retrouvé, mais dont on a bien des rédactions en langue vulgaire [1]. Je joindrai en note un spécimen de la leçon du ms. 9759 et de la version catalane, ce qui permettra, pour les premières phrases, une comparaison complète; pour le reste, je donnerai les principales variantes du ms. 9759 (fol. 138 v° et 139), et, là où il sera nécessaire, je citerai le latin de Jacques de Varazze.

guarir. Et en Vespazian li dis : « Si tu non mi guarisses, yeu ti farai ocire. » Per que lo mege li dis : « Aquel Senher quels scecs illumina els demonis fai fugir, els mortz resuscitar sap que yeu non say ren d'aquel art ». Et en Vespasian li dis : « E qui es aquel del qual tu dizes aytals paraulas? » Per que lo message li dis : « Aquel es Jhesus de Nazaret lo qual crucifiqueron los Juzieus per enveja, e si crezes en el, mantenent seras guaris. » Dis en Vespazian : « Yeu crei que mortz a resuscitatz, e qu'el mi pot sanar d'aquesta malaustia. » Et aisso dizent, las vespas li cazegron de las sieuas narras, et fon sobtozament guarit [2]. Et adoncz en Vespazian ac mont gran gaug, per que dis :

---

1. Voy. *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1875, p. 52 et suiv. Cf. Graf, *Roma nella memoria e nelle imaginazioni del medio evo*, I, 392 et suiv.

2. Voici, pour les premières lignes, le texte du ms. 9759 et celui de la version catalane. Je mets en italiques les premières lignes de la phrase dont le fragment de Forcalquier donne seulement la fin :

B. N. fr. 9759. fol. 138 *d*.

El messatge li dissec : « Sapias, senher, que ieu no siey de l'art de medecina per que no te poyria guerir. » E Vespesia li dissec : « Si tu no me guerisses, ieu te fariey aucire. » El messatge li dissec : « Aquel qui los orbs illumina e los demonis fa fugir els mortz resuscita sap que ieu no siey d'aquest art. » Ed (*sic*) Vespesia dissec : « E qui es aquest de qui tu dises aytals paraulas? » Per que lo messatge li respondec : « Aquel es Jhesu Crist de Nazareth, lo qual cruciffiqueron los Juzieus per enveja; e si tu creses en el, mantenent seras gueryt. » E Vespesia dissec : « Ieu cresi que pus mortz ha resuscitatz e tot aysso a fach, e be mi pot mi (*sic*) sanar e guerir de tota malautia. » E aysso dich, las vespas li caseron de las narras, e foc soptosament guerit. E adonchs Vespesia hac mot gran gaug, per que dissec : « Ieu soy cert que

B. N. Esp. 44. fol. 106 *d*.

El misatye li respos, dien : « Sapies, sever, que eu no se de l'art de medicina, ni se ges de metgia, per que not poyria garir. » En Vespesian li dix : « Si tu nom gareys, eu te fare aucir. » Per que lo misatye li dix : « Seyer, qui los secs illumina els demonis fa fuger els mortz fa resucitar sab que eu no se d'aquela art. » On en Vespesian li dix : « E qui es aquel del qual tu dius aytal paraules? » Per que lo misatye li respos, dien : « Aquel es Jhesus de Nazaret, loqual crucificaren los Juseus per enveya; e si tu creus en el, mantenent seras sanat. » On con Vespesian dixes : « Eu creu que mortz ha resucitatz e que mi pot sanar d'aquesta malautia. » E (*fol.* 107) ayso dien, les vespes li caegren de les sues narius, e fo soptament garit. Et adoncs en Vespesian ac mot gran gang, per que dix : « Eu son cert que aquel que m'a

« Yeu sos cers que aquel que m'a guerit fon al de Dieu ; [illegible] darai licencia a l'emperador et irai en Jherusalem [illegible] truiray los trachos que l'auciron. » Dis en Albano, message d'en Pylat : « Pren las tieuas causas e vai t'en a la tieua mason sans [e] sens mal. » En Vespezian s'en anet a Roma e demandet licencia a l'emperador en Tiberi que pogues destruire tota Judea en [1] Jherusalem, li [2] qual causa li fon autrejada per l'emperador. E per motz antz, el ajostet grans companhas. En [3] lo temps d'en Nero l'emperador, e com (*col.* 2) los Juzieus fossan rebels contra l'emperi, el, ab mot gran companha en Jherusalem s'en anet, et en lo jorn de la Pasca el asseget Jherusalem, mout poderozament, et aqui el enclaus gran [4] multitut de Juzieus [5] ques erant vengutz aqui per la festa. Et enans per alcun temps, que en Vespasian vengues en Jherusalem, los fizels que aqui erant foron amonestat per lo sant Esperit que d'aqui si partissant, per que els s'en aneron en .j. puech trans flum [6] Jordan, que avia nom Pella, et aqui els esteron per so que la venjanssa de Dieu feris lo pobol malvais en la ciutat adirada. En apres en Vespezian venc en .jª. ciutat de Judea que avia nom Jonoporam [7] en la qual era princes en Josefus. Mas el si defendet mout baronilment am la sieua companha. Et com el vis lo peril de la ciutat, el pres .xj. juzieus et intret s'en sotz terra en .jª. maison [8], en lo cal luoc els foron mout constreg de fam. Mas ilh [9] volian mais aqui morir que si venguessant a la servitut d'en Vespasian, e volian si aqui aucire, per so que fezessant de lur sanc [10] a Dieu sacrifici [11]. E per so car en Josefus era plus dignes quels autres, els lo volian permierame[n]t aucire, per so que per paguament del sieu sanc fos Dieus plus tost apaguatz en son escomovement [12] ; mas Josephus, ques era baron savi

---

1 e. — 2 la. — 3 *Cette faute de compter la [illegible] pas conforme au [illegible] latin* (*ver. éd. Graesse, p.* 300), *mais c'est celle de nos deux mss.* — 4 [illegible] l'emperador el anet am mot grans companhyas el dia de Paschas el los assaget poderosament, e aqui el hac gran. — 5 gens (*latin* : ibique infinitam multitudinem, quæ ad diem festum convenerat, conclusit). — 6 prop lo flum (*latin* : trans Jordanem). — 7 en la c. de J. per non einoperan (*lat.* : quandam autem civitatem Judeæ nomine Jonapatam). — 8 casa. — 9 Mas los Juzieus. — 10 *Ms. de Forc.* sant. — 11 fesesson de lor sacrificii a Dieu (*lat.* : et sanguinem suum in sacrificium Deo offerre). — 12 per so qu'el scampament del seu sanch fos pus Dieus tost pacificat en son scampamen. *Le premier* scampamen *est bon, mais non le second* (*lat.* : ut ejus effusione sanguinis Deus citius placaretur).

aquel que m'a guerit fon al de Dieu, per que les demandériey licencia a l'emperador, e vray a l'emperador [illegible] pay[illegible] en Jherusalem [illegible] grans companhas e destruyriey los traydors que l'aucigron. » [illegible] n' Albano misatye d'en Pilat : « Pren las tuas causas e vay t'en en la tua casa sa e sal, ses tot mal... »

[illegible] gueri fo el de Dieu, per que ieu demanériey licencia a l'emperador, e vray a l'emperador [illegible] Jherusalem [illegible] grans companhas [illegible] los traydors que l'aucigron. » [illegible] n' Albano misatye d'en Pilat : « Pren les [illegible] mal. »

(*verso*) e que [no] volia morir, s'establi juge [1] de mort et de sacrifici, per que mandet metre sortz entre dos e .ij.[2], qual morria permier. E cant agron gitadas las sortz, demostravan que aqui morris .j. et ades autres, tant entro que fossan vengutz al derrier ab loqual en Josefus [3], si devia metre en la sortz. Et adoncz en Josephus, ques era hons [4] motz (*sic*) fortz, tolc ad aquel lo coutel de la man e dis li si volia viure o morir, et aquel li respondet : « Yeu mot volria vi[u]re, si, per la tieua gracia, yeu podia conservar la mieua vida. » Et adoncz en Josefus parlet ab .j. familiar d'en Vespasian escondudamentz [5], e preguet lo que li empetres vida ab en Vespasian; la qual causa li acabet [6]. E com en Josefus fos amenat denan en Vespasian, el li dis que mort avia afanada si non li avia merce. En Josefus li dis : « Si alcuna causa ay yeu mal facha, tot si pot melhorar. » Per que en Vespazian li dis : « Que pot far cel que liatz es [7] ? » En Josefus dis : « Alcuna causa poiria yeu far si tu vols far so que yeu ti conselharia. » Et en Vespasian dis : « Yeu ti consenti que diguas so que ti volras [8], e si ben dizes que en sias crezutz. » Dis en Josefus : « Sapias que l'emperador de Roma es mors, el senador t' a faich [9] emperador. » En Vesparian (*sic*) li dis : « Si tu iest (*col. 2*) propheta, per que non as dat (*corr.* dit) a aquella ciutat que ella era sotzmacedora (*corr.* sotzmetedora) [10] a la mieua juridiction ? ». En Josefus dis : « Sapias que pareils (*corr.* per .xl.) jorns enantz lur o dis [11]. » En apres los messages de Roma vengron ad en Vespasian e disseron li : « Tu yest fach emperador. » Per qu' el s'en anet a Roma, e aqui en Ticus (*lis.* Titus) son filh fes senhor de Jherusalem [12], que tenc .ij. antz assegat [13]. Entre los autres mals quels assegatz agron [14], suffriron tan gran fam quels paires tollian los mangars als fils, els fils als paires elz maritz a las molhers e las molhers als maritz, els enfantz hi morian de fam [15], et avia hi [16] tan

---

1 fec stablimen de dejun (*lat.* : judicem mortis et sacrificii se constituit). — 2 e.ij. *manque* (*lat.* binos et binos). — 3 darrier, e adonc Josephus. — 4 ques era hons *manque*. — 5 Josephus amagadament parlet am hun f. de V. — 6 li empetrec e acabec. — 7 E adonchs coma Josephus fos davant Vespesia el li dissec : « Que pot far aquel que liat es ? *On voit qu'il y a un bourdon* (*latin* : Cum autem ante Vespasianum Josephus esset adductus, dixit ei Vespasianus : « Mortem meruisses si hujus petitionibus liberatus non esses. » Et Josephus : « Si quid perperam actum est...). *Remarquer l'emploi* d'afanar *comme traduction du latin* mereri. — 8 ieu t'acosselhi tot aquo quet volras. — 9 el sanador hac fach. — 10 tu per que no has dich aquesta cieutat que la sosmeton (*latin* : quare non es vaticinatus huic civitati quod meæ sit subjicienda ditioni). — 11 que per .xl. ans abans del setgle lor ho dissec (*latin* : per .xl. dies hoc eis prædixi). — 12 e jequic aqui son filh Titus el setgle de Jherusalem. — 13 Le *texte latin de la Légende dorée et la traduction contenue dans le ms. 9759 intercalent ici un épisode* (*la paralysie de Titus*) *que notre fragment a omis*. — 14 E entre los autres mals que stavon assetjatz. — 15 e los enfans se manjavon per fam. — 16 En lo qual loc hac.

gran pudor que las gent[illegible] en morian, per que [illegible] murs aval [1]. E con en Ticus (*sic*) vis los vals de la ciutat totz plens de corsses mortz, e que tota la terra era corrumpuda per la gran pudor [2], el levet las sieuas mans plorant enves Dieu, dizent : « Seiner Dieus, tu vezes que yeu [3] non fas aisso ». Era en la ciutat tan gran fam que las sabatas e las corregas mangavan.

Miracle. Era .j. femena nobla ques [illegible] fam, del qual manget la mitat, et l'autra part ella escondet [4]. Et en aici com lairons ly volian [illegible].

Passons maintenant à la seconde partie de notre feuillet double. C'est, comme je l'ai dit plus haut, un fragment du ch. LXVIII, sur l'invention de la sainte croix. Je me contenterai de transcrire la première page ; le verso, en effet, est trop effacé et je ne pourrais pas en faire une copie tout à fait complète. D'ailleurs, la première page fournira un échantillon suffisant. Ici nous aurons plus d'éléments de comparaison que pour le morceau précédent. En effet, la légende de l'invention de la croix a été conservée dans le ms. Nouv. acq. 6504, qui représente, on l'a vu plus haut, le second état de la version de la *Légende dorée*, tandis que ce même ms. a supprimé de l'histoire de Jacques le Mineur tout ce qui concerne Vespasien et le siège de Jérusalem.

« pero, si la regina nos demandava aisso, guarda ti que tu non li o diguas ». E com totz estessant davant la regina, e la regina lor demandes del luoc on fon Jhesu Crist crucificat, els non li volgron en nenguna maniera ensenhar lo luoc, per que ella los mandet cremar. Et adoncz, temens, els li liureron en Judas, dizentz : « Aquest es, dona, homs just e filh de propheta, e conoc ben la nostra ley et el dira ti tot so que tu volras. » Et adoncz ella giqui totz los Juzieus e tenc en Judas per cabal [6], al qual dis : « Judas, mort t'es appareihada, e cauzis qual ti vueilhas : mostra mi lo luoc que es appellat Golguota, on fon crucificatz Nostre Senher Jhesu Crist, per que yeu puesca trobar la sieua cros. » En Judas li respondet : « Et en qual maniera o puec yeu saber ? com aia .cc. antz o plus, et yeu non fos natz en aquel temps. » Per que la regina li dis : « Per cel que fon crucificatz, yeu ti faray morir de fam, si tu no me dizes veritat. » Per que lo fes metre [7] en j pos, et aqui ella lo fes tormentar per

---

1 morian els fasian gitar pel mur aval e sebelir. — 2 e que tota la terra e l'ayre era corrumput per pudor. — 3 tu (*latin* : quod ego hoc non facio). — 4 que hun enfan lo qual enfan aucic e coc lo e mangec ne per fam e estugiec la meytat. — 5 volgron. — 6 *Latin* : Judam [illegible] Guill. de la Barre, [illegible] — 7 *Ms.* [illegible]

fam. E com el estes aqui .vj. jorns tristament sens ma[n]jar, et en lo .vij. jorn el demandet que hom l'en traisses, e dis que el monstraria la cros[1]. E cant fon fora lo pos, el anet el luoc on era, e oret; per que lo luoc[2] s'escomoc e sentiron fum ben odorant e de meravilhoza odor; aici que meravilhat Judas (*col.* 2) mot alegre dis : « En veritat, Crist, tu yest salvador del mont. » Era en aquel loc, segon que es[3] legit en las ystorias escolasticas, lo temple de na Venus, que avia fach N' Adrian l'emperador, per so que si negun crestian lii adorava, que fost vist adorar Na Venus; e per aisso aquel luoc era gitat a oblit[4], per que la regina fes destruire aquel temple de tot en tot, e fes lo luoc estreinher[5], Apres aisso, en Judas si ceins ben estrech e comencet[6] a cavar, e quant ac cavat .xx. passes, el trobet .iij. cros escondudas[7], las quals el aportet a la regina.

Miracle.

E con els non saupessant devezir la cros de Crist d'aquellas dels lairos[8], per que els pauzeron las cros el mieg de la ciutat[9], e aqui els pregueron Dieu

---

1 Je donne ici le texte correspondant du ms. 9759 et de la version catalane :

B. N. fr. 9759. fol. 141 *c*.

Mas garda te d'aysso que tu non ho digas. E adonchs, coma totz stessen devant la regina Elena, ele (*sic*) lor demandes hon foc Jhesu Crist crucificat, els no li volgron lo loc en neguna manieyra ensenhar; per que ela los mandec cremar. E adonchs, temens, els liureron li Judas disen : « Aquest es, dona, home just e filh de propheta e conoys be la nostra ley, e el dira te tot aquo que volras. » E adonchs jequis ela los Juzieus e retenc Judas per cabal : « Mort e vida t'es aparelhada ; elieg qual quet vuelhas : mostra me lo loc qu'es appelat (*d*) Golgota, hon foc crossifiquat Nostra Senhor, per so que ieu puesca atrobar la sua sancta crotz. » E Judas li respondet : « En qual manieyra ho podi ieu saber, que deja aia .cc. ans que eysso es stat fach, e ieu non hyey .xl. e no era nascut al crosifiquar. » Estan Elena li dissec : « Fariey te morir a fam si nom dises veritat. » Per que lo fec metre dins hun potz e aqui li tenc mens (*sic*) de manjar .vij. dies, el .viij. el demandec que hom lo ne tragues e dissec que el mostraria la crotz.

B. N. Esp. 44. fol. 109 *a*.

Empero, si la regina nos demana d'ayso, gardat que tu no li o diges. » On, con tots estegessen devant la regina, e la regina lur demanes del loc on fo Jhesu crucificat, els no li volgren en neguna manera lo loc enseyar; per que ela los mana cremar. E adoncs els temens li liuraren en Judeo, diens : « Aquest es, dona, hom just e fil de propheta, e conec ben la nostra lig, e el dira te tot so que tu volras *Mira*[*cle*]. » E adoncs ela gequi tots los jueus e tenc en Judes per cabal, al qual dix : « Mort e vida t'es aparelada ; elig cal te vules. mostram lo loc qui es apelat Golgota on fo crucificat, lo Seyor, per so que eu pusca atrobar la sua crou. » E en Judes li respos : « En qual manera, com ya aya .cc. ayns passatz, que eu no fos nat en aquel tems ? » Per que la regina li dix : « Per sel qui fo crucificat te faré morir de fam si nom dius veritat. » Per que lo feu metre en un pou, e aqui ela lo feu turmentar per fam. E con el esteges aqui .vj. dies tristament senes mengar, en lo .vij. dia el demana que hom lon trages, e dit que el mostraria la crotz.

2 hon la crotz era, per que el comensec a cavar e tot lo luoc (*latin* : cum ergo... ad locum venisset et ibidem orasset, locus subito commovetur...) — 3 scrig e. — 4 na Venus e no Jhesu Crist, ans jequit a oblit. — 5 e tot lo loc s'estremyc (*latin* : et locum inarari). — 6 Judas be destrech comensec. — 7 .iij. crosetz amagadas. — 8 entre aquelas .iij. dels layros. — 9 de la plassa en la cieutat (*latin* : in medio civitatis).

que lur mostres la sieua gloria sobre aquellas cros. E com .j. jovencel mort portes hom[1] per la ciutat, en Judas tenc lo liech e pauset li permiera cros e la segona sobre lo mort, mas ges per so non resuscitet. Pues ly pause[t] desus la terssa; mantenent lo mort ressuscitet[2].

Miracle.

Es legit en las ystorias ecclasiasticas que vent j[illegible] de Jerusalem, l'aqui mieg morta, l'evesque de Jherusalem pres la permiera cros e la segona, e pauzet las sobre la femena malauta, mas ren non ly val[c][3]; e pauzet li la terssa desus.....

On reconnaîtra sans peine que, dans la plupart des cas où il y a différence, l'avantage appartient au fragment de Forcalquier. En outre, il est visible que le ms. 9759 offre souvent un texte rajeuni. Mais il y a aussi des divergences que l'on ne saurait expliquer par la différence d'âge des manuscrits. Le ms. 9759 et le fragment de Forcalquier appartiennent à deux pays assez éloignés l'un de l'autre. Sans entrer dans un exposé linguistique qui exigerait un trop long développement, je me bornerai à dire que le premier de ces deux textes a été copié, selon toute apparence, dans le Haut Languedoc, et le second dans la région située à l'est du Rhône, dans la Provence proprement dite, et, pour spécifier davantage, dans la partie orientale de Vaucluse ou dans le sud des Basses-Alpes. En fait, je ne vois rien qui s'oppose à ce que le manuscrit auquel appartient notre fragment ait été copié dans la ville même où il a été trouvé.

DEUXIÈME ÉTAT

Le manuscrit qui représente cet état de la Légende dorée provençale (Bibl. nat. nouv. acq. fr. 6504) a été acquis d'un particulier il y a peu d'années. C'est un livre en papier, in-folio (30 cent. sur 20 et demi), écrit sur deux colonnes, à 34 ou 35 lignes par colonne. L'écriture est la cursive du milieu environ du XVe siècle. Actuellement, le ms. se compose de 228 feuillets[1], mais le commencement et la fin manquent. Une ancienne

1 E adonchs coma .j. jovencel portesson mort. — 2 J. pauset la ma al liech (*latin* : feretrum tenuit) del mort e pauseron la .j[a]. crotz e l'autra sobre la mort e nos se moc ni r. e pauseron li la .iij. e m. lo mancip r. (*latin* : rediit defunctus ad vitam). — 3 [illegible]

1. Numérotée 1 à 226, mais il y a des [illegible]

pagination, en chiffres romains, commence au feuillet xiij [1]; la lacune est peut-être de plus de douze feuillets, car il y avait sans doute en tête une table, et les tables ne sont pas ordinairement comprises dans les anciennes paginations. Je ne pense pas que la lacune de la fin soit très considérable, mais il n'est pas possible de l'évaluer même approximativement. Les caractères de la langue sont ceux du Gard ou de l'Hérault.

Le texte que nous offre ce manuscrit me paraît être un remaniement et en même temps un rajeunissement de la version étudiée dans le chapitre précédent. Le style est plus coulant et plus simple; il laisse moins transparaître les phrases de l'original latin. Je crois que l'auteur de ce renouvellement n'a pas eu, sauf peut-être en quelques cas rares, le latin sous les yeux, et qu'il s'est contenté de récrire, en l'abrégeant parfois, la première rédaction. Il a d'ailleurs bien souvent conservé les expressions et même des phrases entières de son modèle. C'est, je crois, ce qui résultera de la comparaison des extraits cités plus loin avec les morceaux transcrits dans le chapitre précédent. Cependant, si on sort des généralités pour examiner en détail ce renouvellement, on remarquera bien des particularités dont il n'est pas facile de se rendre compte. D'abord, beaucoup de légendes ont été supprimées. Assurément l'on peut supposer que des suppressions ont été faites par le copiste de notre manuscrit et non par l'auteur du renouvellement. C'est possible. Mais, de plus, l'ordre observé dans l'original est souvent modifié. Quelle peut bien être la raison de ces interversions? Et puis il y a quelques légendes qui ne se trouvent pas dans la Légende dorée, et il n'est pas facile de trouver la source exacte de ces additions. Je n'ai pas la prétention de résoudre toutes les questions que soulève ce remaniement. Outre qu'une étude approfondie exigerait des citations et des comparaisons de textes qui donneraient bientôt à ce mémoire une étendue démesurée, il faut se bien persuader que pour entreprendre avec profit une telle étude il faudrait avoir sous les yeux une édition critique de la *Legenda aurea*, ou au moins des renseignements

---

1. Cette pagination s'arrête au n° ccviij qui correspond au fol. 175 de la pagination que le ms. a reçue depuis qu'il est entré à la Bibliothèque nationale.

suffisamment complets sur les manuscrits de cette compilation. Or, nous n'avons rien de tel.

Je vais d'abord dresser la table du manuscrit. A côté de chaque légende je placerai le numéro du chapitre de la *Legenda aurea* auquel elle correspond. Il sera dès lors facile de se rendre compte des suppressions, additions et transpositions que j'ai annoncées. Quand une légende n'est point suivie d'un numéro en chiffres romains, c'est qu'elle manque dans l'ouvrage de Jacques de Varazze. Je commence la numérotation des morceaux au n° 5, supposant qu'il manque quatre articles.

5 (fol. 1) Saint Thomas apôtre (incomplet du début) [illegible]
6 (— 2 *c*) Sanh Esteve. — VIII.
7 (— 3 *d*) Sanh Johan evangelista. — IX.
8 (— 5 *b*) Sanh Thomas (de Cantorbery). — XI.
9 (— 6 *c*) Sanh Silvestre. — XII.
10 (— 10 *c*) Sanh Paul ermita. — XV.
11 (— 11 *a*) Sanh Alari (S. Hilaire de Poitiers). — XVII.
12 (— 12 *a*) Sanh Fabia. — XXII.
13 (— 12 *b*) Sanh Sabastia. — XXIII.
14 (— 13 *d*) Sanh Anthoni. — XXI.
15 (— 15 *a*) Sancta Agnes. — XXIV.
16 (— 16 *b*) Sanh Vincens. — XXV.
17 (— 18 *b*) La convertio de sanh Paul. — XXVIII.
18 (— 19 *a*) La purificatio de Nostra Dona. — XXXVII.
19 (— 20 *b*) Sanch Blase. — XXXVIII.
20 (— 21 *d*) Sancta Agatha. — XXXIX.
21 (— 24 *a*) Sancta Juliana. — XLIII.
22 (— 24 *d*) Sanch Valenti. — XLII.
23 (— 25 *b*) La cadiera de sanh Peyre. — XLIV.
24 (— 26 *b*) Sanh Mathias. — XLV.
25 (— 27 *d*) Sanh Gregori. — XLVI.
26 (— 31 *b*) Sanch Benesech. — XLIX.
27 (— 33 *c*) La annunciatio de Nostra Dona. — LI.
28 (— 34 *d*) Sanh Jordi. — LVIII.
29 (— 37 *a*) Sanch Marc. — LIX.
30 (— 38 *b*) Sanch Vidal. — LXI.
31 (— 38 *d*) Sanh Peyre martir. — LXIII.
32 (— 41 *d*) Sanh Phelip. — LXV.
33 (— 42 *b*) Sanh Jacme (Jacques le mineur). — LXVII.
34 (— 43 *b*) La envencio de sancta cros. — LXVIII.
35 (— 46 *a*) Sanh Johan porta latina. — LXIX.
36 (— 46 *b*) Sanh Gordia. — LXXIV.

37 (— 46 *c*) Sanh Ner (Nerée et Achillée). — LXXV.
38 (— 47 *b*) Sanh Urba. — LXXVII.
39 (— 47 *d*) Sanh Felis cofessor. — XIX.
40 (— 48 *b*) Sancta Peyronela. — LXXVIII.
41 (— 48 *d*) Sanh Peyre exorcista. — LXXIX.
42 (— 49 *b*) Sanch Prim e sanh Felicia. — LXXX.
43 (— 49 *d*) Sanch Barnabé. — LXXXI.
44 (— 51 *b*) Sanch Vit. — LXXXII.
45 (— 52 *a*) Sanch Ciris, — LXXXIII.
46 (— 52 *b*) Sanch Gervays. — LXXXV.
47 (— 53 *a*) Sanch Leo. — LXXXVIII.
48 (— 53 *c*) La nativitat de sanch Johan Babtista. — LXXXVI.
49 (— 56 *d*) Sanch Eloy.
50 (— 58 *d*) Sanch Peyre [1]. — LXXXIX.
51 (— 62 *a*) Sanch Paul. — XC.
52 (— 65 *b*) Sanch Marsal.
53 (— 66 *c*) Sanch Alexi. — XCIV.
54 (— 68 *b*) Sancta Margarida. — XCIII.
55 (— 69 *c*) Sancta Maria Magdalena. — XCVI.
56 (— 75 *a*) Sanch Semphoria. — CXXII.
57 (— 75 *b*) S. Abdon et Sennen. — CVI.
58 (— 75 *d*) Sanch Apollinari. — XCVII.
59 (— 76 *d*) Sancta Christina. — XCVIII.
60 (— 78 *b*) Sanch Jacme (le majeur). — XCIX.
61 (— 81 *c*) Sanch Christofol. — C.
62 (— 84 *b*) Sancta Martra. — CV.
63 (— 86 *b*) Sanch Nazari. — CII.
64 (— 87 *d*) Sanch Simplici. — CIV.
65 (— 88 *a*) Sanch Girma. — CVII.
66 (— 89 *d*) Sanch Felis.
67 (— 91 *c*) Sanch Stephe (S. Etienne, pape). — CXI.
68 (— 91 *d*) Sanch Domenge. — CXIII.
69 (— 94 *a*) Sanch Sist. — CXIV.
70 (— 95 *b*) Sanch Donat. — CXV.
71 (— 96 *c*) Sanch Laurens [2]. — CXVII.

---

1. A la suite de cette légende, au fol. 61 v°, prend place un morceau sur le sacrement d'ordre, qui commence ainsi :

« Ordes son sagramens los quals son donatz als officiers de sancta Gleya, losquals officiers devo aver sanctetat e aordenamen per loqual sia onrada lor mayre Gleya. Gran viltat e gran desaordenamen seria se los officiers de sancta Gleya eran homes pecadors e non re mens homes desaordenatz... »

2. Une partie du recto du fol. 99 et tout le verso ont été laissés vides; la suite reprent au fol. suivant.

72 (— 100 *a*) [Sanch Ypolit]. — CXLIII.
73 (— 101 *a*) La assumptio de Nostra Dama. — [illegible]
74 (— 103 *a*) Sanch Bernat. — [illegible]
75 (— 105 *d*) Sanch Timotieu. — CXXI.
76 (— 106 *a*) Sanch Bertholmieu. — [illegible]
77 (— 108 *a*) Sanh Julia martir. — [illegible]
78 (— 110 *a*) Sanch Augusti, doctor. — [illegible]
79 (— 111 *a*) La decollatio de sanh Johan. — [illegible]
80 (— 112 *b*) Sanch Lop. — CXXVIII.
81 (— 112 *d*) Sanch Geli. — CXXX.
82 (— 113 *d*) Lo nayssemen de la vergen Marii. — [illegible]
83 (— 117 *b*) Sanch Theodori. — CLXV.
84 (— 117 *c*) Sanch Corneli. — [illegible]
85 (— 117 *d*) Sanch Eustachi. — CLXI.
86 (— 120 *b*) Sanch Mathieu. — CXL.
87 (— 121 *b*) Sanch Maurici. — CXLI.
88 (— 122 *a*) Sanch Colme (*sic*) et sanch Damia. — CLXIII.
89 (— 123 *a*) Sanch Miquel[1]. — CXLV.
90 (— 124 *b*) Sanch Remigi. — XVI.
91 (— 125 *c*) Sanch Frances. — CXLIX.
92 (— 128 *b*) Sanch Dionisi. — CLIII.
93 (— 129 *c*) Sanch Luc. — CLVI.
94 (— 129 *d*) Sancta Justina. — CXLII.
95 (— 131 *b*) Sanch Calixti. — CLIV.
96 (— 132 *a*) Las .xj. melia virgis. — CLVIII.
97 (— 133 *d*) Sanch Symon e S. Judas. — CLIX.
98 (— 136 *b*) Sanch Quinti. — CLX.
99 (— 136 *c*) Sanch Leonart. — CLV.
100 (— 138 *b*) Sanch Martí. — CLXVI.
101 (— 142 *d*) Sanch Bres. — CLXIII.
102 (— 143 *b*) Sancta Cecilia, virges. — CLXIV.
103 (— 145 *d*) Sanch Clemens. — CLXX.
104 (— 149 *a*) Sancta Katherina. — CLXXII.
105 (— 151 *a*) Sanch Ambrosi. — LVII.
106 (— 153 *c*) La sagraso de la gleya. — CLXXXII.
107 (— 158 *c*) De las letanias. — [illegible]

---

1. Cette vie, par suite d'une inadvertance du copiste, est restée incomplète et se rejoint, sans intervalle, à la vie de saint Jérôme (*Legenda aurea*, CXLVI). Le rubricateur s'est aperçu de cette erreur et a écrit en marge (fol. 123 *c*) : *Quere tali signo* [illegible] *in fine presentis libri, ubi invenies « Penitencia Senhors e donas, etc. »*. Mais le morceau qui commence par *Penitencia* occupe le verso du fol. 226 et dernier, de sorte que ce qui venait ensuite est perdu.

108 (— 160 *c*) La nativitat del filh de Dieu [1].
109 (— 161 *a*) La passio de Nostre Senhor [2].
110 (— 164 *c*) La resurrexio [3].
111 (— 167 *c*) De Pantacosta [4].
112 (— 168 *b*) Del juziri.
113 (— 169 *b*) Sancta Sapientia.
114 (— 173 *b*) Sancta Speransa.
115 (— 176 *c*) Sanch Johan l'almornier. — XXVII.
116 (— 180 *a*) *Incipit confessio.*
117 (— 211 *b*) Ayssi comenso los .x. comandamens de la ley.
118 (— 214 *b*) Los .xij. articles de la fe.
119 (— 226 *c*) *Quid est penitentia.*

On voit que le ms. ne contient pas seulement des vies de saints, mais il n'est pas facile de déterminer sur le vu des rubriques ce que renferment les feuillets 180 et suivants, depuis la rubrique *Incipit confessio.* Je vais tout d'abord, avant de passer à l'examen de la version des légendes, parler de cette fin du manuscrit. Ce n'est pas autre chose qu'une version de la *Somme le Roi.* M. Boser a publié ici même (XXIV, 56) un mémoire sur le remaniement provençal de cet ouvrage. Il n'a pas fait mention de ce manuscrit, que je n'ai pu lui indiquer, car je ne le connaissais pas encore [5]. Il a, du reste, en ce qui concerne la version provençale de la *Somme,* une bien faible importance. C'est le texte courant de cette version, dont on a divers mss. plus

---

1. Ce chapitre n'est pas tiré du ch. VI de la Légende dorée.

2. D'après l'évangile : ce n'est pas la traduction du chapitre LIII de la Légende dorée.

3. Ce chap. n'a rien de commun avec le ch. LIV de la Légende dorée.

4. Tout à fait différent du ch. LXXIII (*De Spiritu sancto*) de la Légende dorée.

5. Notons en passant que le tome I du Catalogue des mss. d'Avignon (t. XXVII du *Catalogue général des mss. des Bibliothèques publiques de France*) indique, sous le nº 313, un nouveau ms. provençal de *la Somme le Roi* qui est daté de 1336. L'incipit est ainsi conçu : « Aquest libres es apellatz de vicis e de vertutz. Le premiers mandamens que Dieus comandet en la ley es aquest : Non auras dieus diverses... » Explicit : ...Aysi feniray ma materia a la gloria de Nostre Senhor qu'en sia servitz e lauzatz et honrratz, que nos aduga totz a vida perdurabla, amen. Aquest libre fes .j. frayre de l'ordre dels Predicadors, a la requista del rey Phelip de Fransa, en l'an de la encarnacion de Nostre Senhor Mº ducentesimo septuagesimo nono ». C'est la version dont on connaissait déjà trois mss. (B. N. fr. 1049, 1745, 2427).

anciens que celui-ci, et dont Bartsch a publié un extrait dans sa *Chrestomathie provençale* (4e édit., col. 345).

J'ai montré ailleurs [1] que la *Somme le Roi* se divise en six parties : 1° les dix commandements; 2° les douze articles de la foi; 3° le traité des sept péchés mortels; 4° le traité des vertus; 5° l'exposition du *pater*; 6° le traité des sept dons du Saint-Esprit. Ici nous trouvons en premier lieu le troisième des morceaux énumérés, à savoir, le traité des sept péchés mortels. Cette disposition n'est pas sans exemples. Plusieurs mss. français commencent de même, notamment le ms. d'Alençon qui a été le point de départ de mes recherches sur la composition de la *Somme le Roi* [2]. Je cite les premières lignes de notre manuscrit :

(Fol. 180) *Incipit confessio.* Sanch Johan evangelista recomta una vesio en lo libre de vesio o de revelacio que s'apela Apocalapsi, e dis que el vi yssir del mar una bestia meravilhosamen desguisada e trop spaventabla. Lo cors de la bestia era a semblansa de leopart e li pe eron d'ors, et avia gola de leo, et avia .vij. caps e .x. coronas; et aquesta terribla bestia avia poder de far batalha contra los sanhs e las sanctas de Dieu, e podia los vencer e conquerre. Aquesta bestia tan diversa contrafacha e tan espaventabla significa lo princip de tenebras que venc del mar d'ifern, ont es tota amaror de plor e de dolor e de tristor, de penas, de turmens, de paors de pudors e de dolors.....

Comparé au ms. B. N. fr. 1049, plus ancien d'un siècle, on ne trouvera que des différences superficielles. Cette version provençale est assez libre; elle s'éloigne notablement, comme rédaction, du texte français, comme on pourra s'en assurer en rapprochant l'extrait qui précède du morceau corespondant de la *Somme* française, que j'ai publié dans le *Bulletin* de 1892, p. 73, et dans la *Romania*, XXIII, 452. Voici maintenant quelques lignes qui correspondent au début du morceau publié par Bartsch : les différences sont insignifiantes :

(Fol. 201 *b*) Lo .vij. cap de la bestia d'efern es pecat de la gola. La boca d'ome a dos officis, so es manjar e beure e parlar. Per amor d'aysso farem de la boca .ij. tractatz principalmen. Lo premier es pecat de glotonia en beure et en manjar; l'autre es (en) pecat de la lenga que es fol parlar. Pecat de glotonia es hun pecat que fort plas al diable e molt desplas a Dieu. Per aquest pecat ha lo diable gran poder en home.....

---

1. *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1892, [illegible] *Romania*, XXIII, 449.

2. Voyez le *Bulletin* précité, p. 73.

Le traité se termine ainsi :

(Fol. 208 *d*) Ayssi finisso los .vij. pecatz mortals e totas lurs brancas ; e qui ben s'en vol studiar en aquest libre, molt hi poyra be aprofechar es apenre e conoysser totas manieyras de pecatz e ben cofessar, quar neguna persona non si pot ben cofessar ni de totz pecatz puramen gardar, se non conoys los pecatz. La persona que legira en aquest libre deu regardar diligemmen sobres si mezeys si es colpables e negun de aquetz pecatz que son ayssi nompnatz, e, se si sen colpables de negun, deu s'en repentir de tot e puramen cofessar, e deu s'en gardar a son poder d'aquels que no si sen colpables, e deu Dieu lausar e pregar que l'en garde. Ayssi finis lo tractat dels .vij. pecatz mortals. Dieus n'aja gracias. Amen.

Viennent ensuite (fol. 209-211) divers préceptes, en latin et en français, entremêlés d'exemples. Il serait trop long de donner le détail de tout cela. Je me bornerai à citer cet exemple :

(Fol. 209 *d*) Troba se en escrich que hun paures hom non avia mas una vaca, et ausi dire ha son capela que de tot quant hom donava per Dieu, Dieus ho gasardonava en cent dobles. E per aquesta speransa lo simples hom donet sa vaca al capela am voluntat de sa molher, es esperet longamen sa promessa del capela. E quant vi que trob li tarsava, tenc si per desceuputz e pesset si que aucizes lo capela cum fols enganayre. E moc si hun seras que l'anava aucire, e trobet en sa via una gran massa d'aur, et entendet que Dieus li complia en aquo sa promessa, e tornet s'en alegres a son ostal. Aquetz yssimples mostro que misericordia es bona mercadaria que creys be los bes temporals, per que dis David el Salteri [LXXXIII, 12] : *Misericordiam et veritatem diligit Deus et gratiam et gloriam dabit Dominus.*

Au fol. 211 *b* commencent « los .x. comandamens de la ley », qui est le traité par lequel s'ouvre ordinairement la *Somme le Roi*. Viennent ensuite (fol. 214 *b*) « los .xij. articles de la fe », qui se terminent au fol. 216 *d*. Suit :

(Fol. 216 *b*) *Exemplum.*
Hun rix hom era que anava vestitz de polpra e de bocaran, e manjava cascun dia a plena taula ricas viandas e delicadas. Et era hun mendic paure que avia nom Lazer que jasia a la porta del ric.....

C'est un long sermon entremêlé de citations latines dans lequel est introduite (fol. 218 *c d*) la parabole des écrins, qui vient de *Barlaam et Josaphat*. Voici la fin de cette composition :

(Fol. 226 *c*) Savis es quis pena d'esquivar lo tormen enans que venha sobres se. Quant nos vesem la creaturas dels paures fachas (*d*) e la semblansa e a la emagena de Dieu en gran caytivier et am gran sostenemen de fam e

de frech e de nudesa e de tota pauretat e de tota [illegible] pas mespresar ni despechar, ni [1] si [illegible] devem lor ho dire e mostrar per la reverencia de Dieu. Amen.

Vient enfin un sermon sur la pénitence dont il ne subsiste que le début, qui occupe une colonne et demie sur le verso du fol. 226 et dernier. Je transcris ce morceau :

Quid est penitentia.

Penitentia, senhors e donas, es contricio de cor e non re mens amor [2] d'arma per los pecatz que ha fachs, dels quals hom se penet, e prepausa que nulh temps non hi torne, e dona hom aflictio en son cors am dejunis et am oratios, am preguarias e peregrinassios et autras causas semblans an aquestas. Gran sagramens e fort es, senhors e donas, lo sagramen de penitencia, quar per penitentia ser[i]an totz los demonis e totz los pecadors que son en yfern deslieuratz (*d*) del turmen que non ha fi, si tan solamen una hora podiam [3] far penitencia. Per la penitencia, senhors e donas, que hom fa en aquest mon, fuh hom a las penas de yfern yfernals [4] et al fuoc de purgatori. E quant es passatz d'aquest segle en l'autre, adonc ve hom a la gloria de paradis, laqual tostens dura et durara, en espurgatori, se d'aysso no sem ben purgatz. Senhors e donas, penitentia fa totz los pecatz que hom fa perdonar. Doncas, domentre que ses en aquest mon, fays penitencia, quar en l'autre segle si dona sentencia de gloria eternal, e de foc yfernal. En aquel temps, senhors e donas, que Nostre Senher Dieu Jhesu Crist era en aquest mon et anava am sos apostols, adonc donet las claus de penitencia ha S. P[eire] en persona de sancta mayre Gleya, e dis que tot so que sanch Peyre, per la vertut de Dieu, lhies ho solves en terra, tot seria liat essolt en los cels, per lo poder que Dieus donet a sanh Peyre. Et, senhors e donas, lo S. payre apostoli, loqual te lo loc de sanh Peyre, los preveyres els capelas que teno lo loc del apostoli, an poder de donar penitencia, e per amor d'aysso veno las (*le reste manque*).

Revenons à nos légendes. Je désignerai, pour plus de brièveté, le ms. 6504 des nouvelles acquisitions françaises par *B*, et la traduction étudiée au premier chapitre de ce mémoire (ms. 9759) par *A*. Le texte *B* commence ainsi au cours de la vie de saint Thomas l'apôtre :

..vengan mas profetizan dis li que ja el no levaria de taula tro que hom mastis li aportes la ma am que l'avia ferit. E apres petit de temps aygua

1. Corr. [illegible]
2. Corr. [illegible]
3. Corr. *podiam*.
4. Il faut supprimer *le yfern* ou *yfernals*.

falhi a la taula, e aquel anet hi a la fon, E ssopdamen venc hun leo et aussis lo e bec li lo sanc ; e pueys vengro ganre de cas per luy manjar. E domentre que tot l'escarpian, .j. mastis va venir negre, e va li rompre la ma am que avia ferit sanh Thomas. E adonc aquela toza gitet a por et escampet los caramels e mes se de ginolhs denan sanch Tomas, quar vi que lo mastis avia portada la ma davan S. Thomas, e totz agro grans meravilhas. E pueys lo rey preguet lo que dones sa benedictio assa filha et ha so marit. Et elh creset l'en et dis en ayssi : « Senher Dieus, dona la tua benedictio de la toa dextra an aquetz .ij. joves, essemena en lor pessa semensa de vida. » E quant el s'en fonc partit, lo tozet espos de la filha trobet en sa ma .j. ram tot cargat de datils e manjet ne el essa esposa. E tantost adormiro se e van somjar .j. meteys sompni que vesian .j. vestit d'aur e de peyras preciosas et abrassava los, e desia lor : « Lo mieu apostol vos ha benezitz, per (*b*) que ajas vostra part el regne de vida »....

Voici le passage correspondant du ms. 9759, en regard duquel je place le texte latin. Je reprends la citation un peu plus haut que le morceau qui précède afin de donner en entier la première phrase, dont le début manque dans le ms. B.

Legenda aurea, ed. Grässe, p. 33 :

Videns autem pincerna quod non manducaret nec biberet, sed tantum oculos fixos ad cœlum haberet, apostolum Dei in maxillam percussit. Cui apostolus : « Melius est ut in futuro indulgentia tibi tradatur et hic transitoria plaga reddatur. Non hinc surgam donec manus quæ percussit huc a canibus afferatur. » Hic igitur ad hauriendam aquam abiit, et leo ipsum occidens, sanguinem ejus bibit, Lacerantibus autem canibus ejus corpus, unus niger canis manum ejus dextram in medium convivium apportavit ; quo viso omnis turba obstupuit et puella, ejus verba referens, projecta fistula, ad pedes apostoli se projecit. (*Ici prend place une assez longue discussion sur l'authenticité de ce récit. Ce morceau est omis dans nos versions provençales. Le récit continue, éd. Grässe, p. 34* :) Tunc apostolus, ad petitionem regis, sponsum et sponsam benedixit :

B. N. fr. 9759, fol. xviij c.

Ont, cum aysso auzis lo botelhier del rey que vic que sant Tomas non mengiava ni bevia, mas que tant solament los huels al cel levava, l'apostol feric mot vialmen en la gauta, per que lo apostol li dis : « Ans que ieu leve d'aqui me portaran cans la tua ma. » Ont, cum lo botelhier per defalhimen de aygua anes as .j^a. font, domentre que l'ayga pozava, venc .j. leo que lo aucic e lo pessegiet mot formen, e pessegiat per lo leo, .j. ca negre la ma drecha del botelhier, am la cal sant Tomas avia ferit, en la cort, davant totz, aportec, per la cal causa totz cantes ne ac en la cort foron moltz meravilhatz cant ho viro. E domentre que la piucela las paraulas de sant Tomas recontava, gitada la caramela, als pes de l'apostol humilmen se gitec. Apres aquestas causas que dichas so, lo apostol, per pregarias del rey (*fol. xviij d*) lo sieu filh que era espos e la sua spoza

« Da, inquiens, Domine, adolescentibus his benedictionem tuæ dextræ, et in eorum mentibus semina semen vitæ. » Abeunte autem apostolo, in manu juvenis est repertus plenus dactylis palmæ ramus : comedentibus vero sponso et sponsa de fructibus ejus, ambo obdormiunt et somnium simile ambo cernunt. Videbatur etenim eis quod rex gemmatus eos amplecteretur et diceret : « Apostolus benedixit vos ut æternæ vitæ participes sitis. »

[illegible] « [illegible] Dieu, [illegible] la tua benedictio; en las penssas de els tu semena semenssa de vida. » E la oratio dicha lo apostol se partic de [illegible] espos, trobat foc .j. bel ram de palma verdegian, en que avia molts datials, dels cals mangiavo lo spos e la espoza, e cant ne agro moltz mangiatz, els se adormiro e fero .j. sompni ambidos, en lo qual lor era a vegiayre que .j. rey ornat de peyras preciosas los abrasses e que lor disses atals paraulas : « Lo apostol meu Tomas vos benezic per so que de vida perdurabla vos autres siatz participans. »

Il est visible que le renouvellement est d'un style plus populaire et d'une allure plus vive que le texte *A*. Voici maintenant, d'après le même renouvellement, le récit de l'invention de la croix, qu'on a lu plus haut (p. 101), d'après le fragment de Forcalquier :

(*Fol.* 44 *d*) « Mas nos te disem quet guardes que aysso non digas a la regina. » Cum totz estesso davan la regina, et ela lor demandes del loc on Nostre Senhor fonc crucificatz, els non li ho volgro en neguna manieyra ensenhar, per que ela los mandet totz cremar. Et adonc temero totz la mort e lieurero li en Judas, disens : « Aquest home, dona, es drechuriers, filh de propheta, e conoys la nostra ley, et dira tot so que tu volras. » Et adonc ela laysset totz los Juzieus e rete[n]c en Judas per cabal, al qual dis : « Mort e vida t'es aparelhada. Mostra nos lo loc que es apelat Golgota, on fonc lo senhor Jhesu Crist crucificatz, per tal que aiam la sua cros. » En Judas respon : « Ieu non ho say, cum aysso aia ben .ij^c. ans passatz, et ieu en aquel temps natz no fuy. — Crucifiar ti faray e morir de fam », dis la regina, « si no me dises veritat. » Per que lo fes metre en hun pos, et aqui ela lo fes tormentar per fam.....

Je citerai encore le début des vies de sainte Marie-Madeleine et de sainte Marthe, que l'on pourra comparer au texte *A* des mêmes vies, publié dans la *Revue des langues romanes*, 3e série, IX, 107, et XV, 279.

(Fol. 69 *c*, anc. LXXXI) *Sancta Maria Magdalena.*

Sancta Maria Magdalena fonc ayssi apelada per lo castel Magdalo, e fonc de nobles parens, filha so es de linage real, [illegible]

mayre Eucoria (*sic*), et avian .iij. castels he .iij vielas : Magdalo, am lo sieu frayre lo Laser et am la sua sor la Marta[1]; et es lo castel prop de Genazareth doas milhas de Betania que es decosta Jherusalem; e partiro los totz .iij. entre .iij. partz, en tal manieyra que sancta Maria Magdelena ac Magdalo per sa part, per que fonc apelada Magdalena, e lo Lazer ac la part de Jherusalem, et sancta Marta Betania. E cum sancta Maria Magdalena fos delicada e sanch Lazer cavalier, et sancta Marta governava las partidas d'amdos e la sua, e donava so que mestiers era als cavaliers e a la companha. Et apres la ascentio de Nostre S^or^, els vendero tot quant avian e pausero ho als pes dels apostols. Sancta Maria Magdalena fonc fort bela femna, e sseguet sa voluntat de son cors, per que fonc apelada en aquel temps pecayris, e perdet son nom (*fol.* 70) que avia. E quant Jhesu Crist sermonava en aquela terra et en las autras per la ordenansa de Dieu, ela venc a la mayo de Symon que era lebros, ont manjava Jhesu Crist...

(Fol. 84 *b*, anc. xcvj) *Sancta Martra.*

Sancta Martra fonc osta de Nostre Senhor, esson payre avia nom Ciro essa mayre Eucaria, es era de linatge real. Et sancta Martra, per la heretat de sa mayre avia tres castels, so es Magdalo e Betania e Jherusalem, los qual tres castels ero entre ela e sancta Maria Magdalena sa sor. Hanc sancta Martra nulh temps no volc aver marit, mas aytant quant visquet, volc esser osta de Nostre Senhor e a luy servir, e volc que sa sor fezes atrestal, quar ad ela semblava que tot lo mon non degues abastar ha servir tan noble hoste. Cum apres la assentio de Nostre Senhor los disciples de Jhesu Christ se fosson escampatz, et ela vi[2] son frayre lo Lazer am sa sor, e cum sanh Maximi que las ha[via] batejadas e las avia en sa garda per lo Sanh Sperit e mols d'autres, mentre passavo la mar, perdero los rems, e la vela trenquet, ayssi que foro ses tot governamen. E mentre que anavo en aquest perilh Dieus adordenet que vengro a (*c*) Masselha[3], e d'aqui vengro s'en ad Aycs, et aqui convertiro lo

1. Ce passage est visiblement corrompu ou incomplet. Texte *A* : « Era santa Maria Magdalena eretieyra del castel Magdalo, e santa Marta de Betania, e sant Lazer de una gran partida de Jherusalem. » Latin : « Hæc cum fratre suo et sorore sua Martha Magdalum castrum, quod est secundo milliario a Genesareth, Bethaniam quæ est juxta Jherusalem, et magnam Hierosolymorum partem possidebat. »

2. *Sic*, mais il faut corriger *ela vi* en *ela am*; latin : « ipsa cum fratre suo Lazaro et sorore sua... »

3. Latin (Grässe, p. 444) : « et cui a Spiritu sancto fuerant commendatæ, multique alii, ablatis remis, velis et gubernaculis omnibus et alimentis, ratibus ab infidelibus includuntur, qui, Domino duce, Massiliam pervenerunt. » On voit que notre traducteur n'a pas compris. Il est probable que la traduction *A* présentait le même contresens, mais on ne peut guère s'en assurer, le ms. 9759 et le ms. catalan ayant à cet endroit une même lacune, comme M. Chabaneau l'a remarqué (p. 280, note 7).

poble a la fe. Sancta Martra era [illegible] ciosa. En aquest temps, sobres lo Roser, en hunc bosc que era entre Arle et Avinho, estava hun drag molt gran, que era miech bestia e miech peys, et era plus gros que hun buou e plus lonc que hun caval, et avia las dens agudas cum espasa, e la pel de luy era cum l'esquina de una tartugua [1]. Et alcunas ves intrava s'en el flum et aqui aucisia tot so qu'en passava, e fasia totas las naus perir ; al qual drag venc sancta Martra pregada caramen pel poble, e trobet lo el bosc quant manjava hun home, e mantenen ela gitet sobre luy de l'ayga benezecha e mostret li una cros, e tantost aquest drag pleguet se tot coma huou [2], e mantenen sancta Martra liet lo am sa sentura, et adonc tot lo poble venc et auciro lo am lansas et ab peyras. Aquel drag (*d*) avia nom tarasc, e per so lo castel ha nom Tarasco.....

Il y a, avons-nous dit, quelques légendes qui ne se trouvent pas dans la compilation de Jacques de Varazze. Ce sont les vies de saint Éloi (n° 49), de saint Martial (n° 52), de saint Félix de Girone (n° 66), de sainte Sapience et de sainte Espérance. (n°s 113-4). Je vais transcrire les premières lignes de chacune d'elles :

(Fol. 56 *d*) Sanh Eloy nasquet apres doas leguas prop de Limotgas de bon linatge de crestias. Son payre avia nom Enchier essa mayre Terregia. Et en sa enfantilhergua [3] comenset aver bon engien e subtilh e quant lo payre vi lo subtilh engien, vay lo baylar a maistre en la cieutat de Limotguas...

---

1. Ce dernier trait manque dans le texte *A* ; il doit correspondre à ces mots du latin : « binis parmis ex utraque parte munitus. » Mais le texte de Grässe ne mérite peut-être pas une entière confiance ; le traducteur peut avoir eu sous les yeux une leçon différente où la peau du monstre était comparée à la carapace d'une tortue. En effet, on lit ce qui suit dans une ancienne vie française de sainte Marthe que j'ai fait connaître récemment (*Notice du ms. B. N. 6447*, p. 73) : « Le dos avoit agu a mervelle et escailles dures et tranchans a desmesure [illegible] Le traducteur français que je viens de citer n'a pas traduit d'après Jacques de Varazze, mais il a eu sous les yeux la légende que ce compilateur a fait entrer, en la modifiant çà et là, dans son ouvrage.

2. Il y a ici un contresens fort singulier qui dérive d'une faute de lecture. Le latin (éd. Grässe, p. 444) porte : « Qui protinus victus, ut ovis stans, a sancta Marta proprio cingulo alligatur. » La leçon de la version provençale devait être, ainsi que M. Chabaneau l'a restituée (p. 281) d'après le texte catalan : [illegible] mais le ms. [illegible] *coma houela* mal lu qui a donné d'une part *coma lo vic lay* et d'autre part *coma huou*.

3. Raynouard (*Lex. rom.*, III, 279, cité *enfantilhorga*, d'après la version provençale de la *Somme le Roi*.)

On remarquera la forme française *Eloy*. Faut-il en conclure que cette légende a été empruntée à un recueil français? Je connais bien une vie française en prose de saint Eloi [1], mais elle n'a pas de rapport avec celle-ci.

(Fol. 65 *b*) Sanh Marsal era cozi de sanh Stephe martir, e quant ac .xv. ans e venc en Benjamin ont Nostre Senher predicava, e fesse batejar ha sanh P. l'apostol, e d'aqui enan el seguet Nostre Senhor Et apres la assentio, el seguet sanh P. l'apostol e fonc fach hun dels .lxxij. discipols de N. S. Et hun dia, quant sanh P. predicava en Roma.....

Le texte de la vie de saint Félix de Girone, dont je vais transcrire le début, est extraordinairement corrompu. Nous avons heureusement le moyen de le rectifier en une certaine mesure.

(Fol. 89 *d*) Sanh Felis de Jerona nasquet en la cieutat de Cillïtana, e quant fonc vengutz en Cresarea (*sic*) estudiet aqui diligenmen, e pueys d'aqui am laugiel navili que passava Espanha el si mes e venc en Espanha et habitet en Barsalona e crompet totz libres de philosophia, et dis : « E que val a me la philosophia d'aquest mon, quar mestier m'es que me aparelhe d'aver aquela vida que al temps. » E coma el se mostres.....

Cette légende n'est pas comprise dans le recueil de Jacques de Varazze, mais elle se trouve dans le texte *A* de notre version. Malgré les différences de rédaction, la leçon d'*A* éclaircit le texte, par endroits inintelligible, qu'on vient de lire. Je joins d'ailleurs en note le passage correspondant de la vie latine, d'après les Bollandistes.

(Fr. 9759, fol. 199 *b*) Sant Feliu de Gerona foc nat en la ciutat de Cillitana. E quant foc vengut en la ciutat de Cesarea, que (*c*) es en Mauritane lo qual [es[2]] archabisbat e y a mot bo studi [3] en los liberals artz, aqui sant Feliu studiet diligenment, ayssi que foc mot perfieg en saviesa. E donc coma mot gran navili s'aparalas per so que las gens accorregesson a la persecutio dels crestias que ero en Spanha, sant Feliu, ayssi coma home savi, volc complir la sua obra, mas, quant aysso ausic dire, totz los libres de las leys getec de si, disent : « Quem val a mi la filosafio (*sic*) d'aquest mon? Mestiers es que

---

1. *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1885, p. 62.

2. Ajouté d'après la version catalane (Esp. 44, fol. 153).

3. Le ms. 9759 place ici à tort la conjonction *e*, que je supprime, d'après le catalan.

nos nos apparelhem d'aver aquela vida que [illegible] pahor del fasedor de la mort, ans [illegible]

Quant à la légende de sainte Sapience et de sainte Espérance (ces deux légendes, ici séparées, n'en font qu'une), elle ne se trouve ni dans Jacques de Varazze ni dans *A*.

(Fol. 169) Sancta Sapiencia fonc nobla dona, e fonc dona de Milas. E quant so marit fonc mortz, donet tot quant ac per Dieu. Et avia tres filhas, las quals ensenhet sanctamen ha servir Jhesu Crist, e mostret lor cant [2] pauc valian las requisas (*sic*) d'aquest mon, e que no lor fosso greus de layssar.....

TROISIÈME ÉTAT

Le ms. B. N. fr. 24945 (anc. 880 du fonds de Saint-Victor), qui représente ce que j'ai appelé le troisième état de notre version, est un livre en parchemin de 154 feuillets (25 cent. sur 18) numérotés anciennement en chiffres romains. Il y a de plus en tête un feuillet non numéroté qui contient une table des légendes. Cette table est suivie de cette note : « Anno Domini millesimo .iiij°. lxiij°., die sancte Leucadie, mense decembri, fuit scripta presens tabula per me Anthonium Solmieci (?), quem si quis furabitur amore Dei reddatur, quia bonus galandus est. Ita est ut supra ». Le ms. est de deux écritures. Du feuillet 1 au feuillet 104 *c* il est écrit en cursive, du feuillet 104 *d* jusqu'à la fin il est en lettre de forme. Ces deux écritures sont naturellement contemporaines ; il ne serait pas impossible qu'elles fussent de la même main, quoique très différentes. Un même écrivain pouvait pra-

1. Vie latine publiée dans les *AA. SS.*, août, I, 26. « Sanctus igitur Felix de Scillitana civitate oriundus fuit, qui, cum ad civitatem pergeret Cæsaream, quæ est in Mauritaniæ littore constituta, quæ ejus metropolis nuncupatur, ubi liberalium litterarum studia præfulgebant, ibi se sanctus vir erudiendum subdidit disciplinæ, ut in cunctis perfectior appareret. Igitur, cum ante navigium inaudita opinio per populos divulgaretur, eo quod in Hispaniarum littore gravis in Christianos persequutio grassaretur, qua S. Felix opinione comperta, ut apis prudentissima, quæ intetrita perfectionem sui nititur adimplere, gaudens omnia volumina auctorum quæ ejus manibus gestabantur a se projecit dicens : « Quid mihi est philosophia hujus mundi ? Ad illam properare necesse est vitam quæ temporibus det tempora, quæ mortis non formidat auctorem, sed vitæ conspicit creatorem. »

2. Ms. *tant*.

tiquer les deux espèces d'écriture qui étaient usitées de son temps. Toutefois, il y a dans la graphie des différences qui me portent à repousser cette hypothèse. Quoi qu'il en soit, j'attribue tout le manuscrit aux environs de l'an 1400 [1]. Le volume est incomplet de la fin : il s'arrête au cours de la légende de la Chaire de saint Pierre. Mais il est probable qu'il ne manque rien de plus que la fin de cette légende, soit un feuillet, car le dernier article de la table est précisément celui de la *Cathedra sancti Petri*. Ce ms. porte, au haut du feuillet de table, la signature de Henri du Bouchet, seigneur de Bonneville, qui légua ses livres à l'abbaye de Saint-Victor [2].

L'ensemble des caractères linguistiques porte à croire que ce manuscrit a été fait dans la partie orientale du Languedoc, dans la région qui correspond au département du Gard. Cette conclusion est surtout applicable au second copiste, qui conserve assez généralemeni l'*n* instable.

Le ms. 24945 se rattache au deuxième état de la version provençale de la Légende dorée. La plupart des légendes qu'il renferme se retrouvent, sous la même forme, dans le ms. 6504 des nouvelles acquisitions. Il dérive d'un manuscrit de la même famille, mais plus ancien et probablement plus complet. Ainsi s'expliquerait le fait que le ms. 24945 contient des légendes qui manquent au ms. N. acq. fr. 6504. De plus, le ms. 24945 a introduit, parmi les légendes de Jacques de Varazze, un long récit de la Passion, rédigé d'après les évangiles canoniques et d'après l'évangile apocryphe de Nicodème, qui est tout à fait étranger à la Légende dorée (n° 55). La différence capitale entre le deuxième et le troisième état de notre version consiste en ce que, dans le troisième état, les vies des saints ne sont plus rangées dans l'ordre de l'année liturgique : elles paraissent placées au hasard. Cependant, de temps à autre des traces de l'ordre primitif subsistent. Ainsi les vies de saint Cyrice et de saint Gervais (n°s 22 et 23) se suivent dans le même ordre que dans *B*; il en est de même des vies des saints Simplice et Faus-

---

1. J'ai fait faire pour l'École des Chartes un fac-similé en héliogravure du fol. 104 verso où se montrent les deux écritures. D'après cette héliogravure a été fait le cliché ci-joint.

2. Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, II, 233-4.

tin, des saints Abdon et Sennen, de saint Germain (p. 44, 45, 46)[1]; de saint Donat, de saint Cyriaque et de

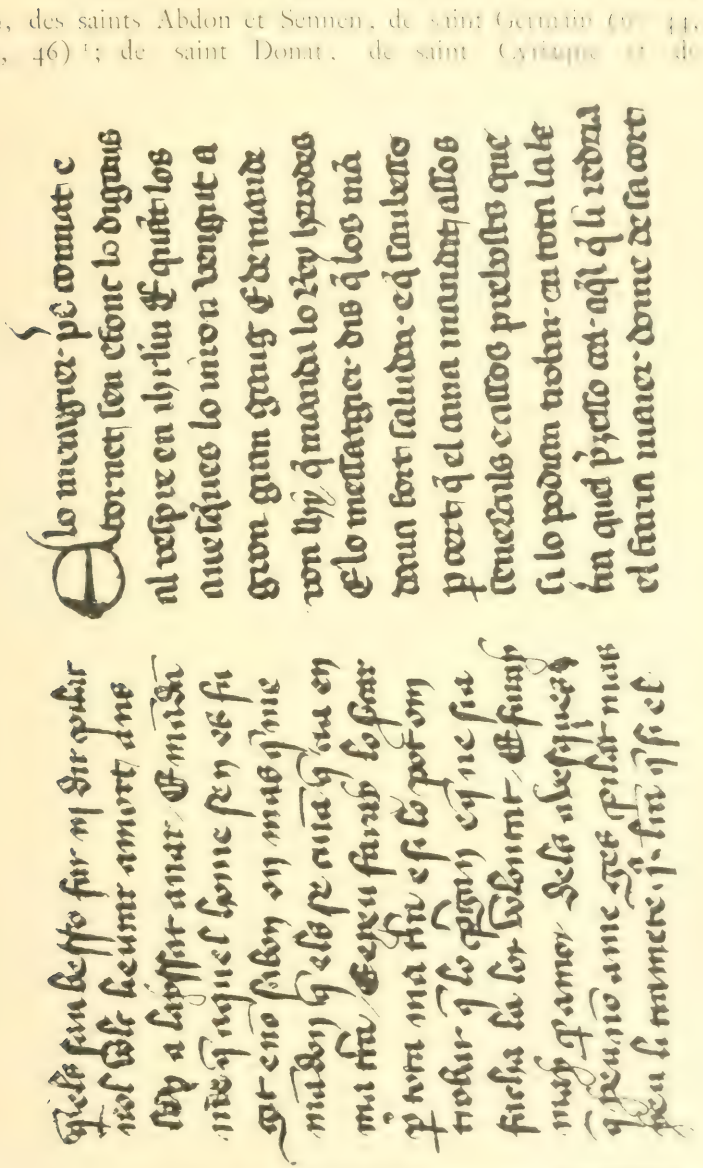

1. C'est du moins l'ordre de la Légende dorée. Dans [illegible] saints Abdon et Sennen est déplacée.

saint Hippolyte (nos 48, 49, 50), de saint Hilaire et de saint Félix (nos 75, 76).

On verra, par les extraits donnés ci-après, que ce manuscrit offre souvent des leçons corrompues.

Je vais analyser en détail le ms. 24945, donnant pour chaque légende les premières lignes du texte, et y joignant la concordance avec le ms. N. acq. fr. 6504 (*B*). Pour les légendes qui font défaut dans ce ms., je renverrai au chapitre correspondant de Jacques de Varazze, d'après l'édition de Grässe.

1. Saint Jacques le Mineur (1er mai). *B*, fol. 42 *b*.

(Fol. 3) Sanh Jacme l'apostol, lo menre, ac .iiij. noms, si que el ac a nom Jacme Alphieu et a[c] nom frayre de Nostre Senher et ac nom Jacme drechurier et ac nom Jacme lo menre. Ac nom Jacme Alphieu, quar Alphieu vol aytan dire coma essenhat de bos essenhamens, don el fo ben essenhat de gracia, am la qual essenhet moltas gens. Ac nom frayre de Nostre Senhor, quar trop lo semblava, et en aissi que moltas gens se cujavo que el fos frayre de Jhesu Crist, o encaras per altra razo, quar foro filhs de doas sorres e filhs del frayre de Joseph, que avia nom Cleophas. Ac nom Jacme menre, quar S. Jacme Zebediau avia nom Jacme mager, per razo quar primieyramen l'apelet Dieus en ayssi, e quar en las religios apela hom enquaras majors aquels que intrero premiers en l'orde, et aquels derriers menres.....

2. Saint Jacques le Majeur (25 juillet). *B*, fol. 78 *b*.

(Fol. 2) *De sant Jacme lo major*. Sanh Jacme lo major, que fo filh de Zebedieu, cant ac preziquat lo nom de Dieu per Judea e per Samaria, anet s'en en Espanha prezicar lo nom de Dieu, E cant ganre n'i ac covertitz ni fahtz .ix. disciples, volc se d'aqui partir, e layset d'aquels .ix. disciples los .ij. que prediquesso aqui lo nom de Dieu, e menet ne am si los .vij. en Judea.....

3. Saint Simon et saint Jude (28 oct.). *B*, fol. 133 *d*.

(Fol. 6) *De Sant Symon et Judas*. Sanh Symon e S. Judas foro frayres germas e foro fraires de S. Jacme lo menor; e foro filhs d'una dona que avia nom Maria Cleophe, aissi que S. Judas anet predicar la paraula de Dieu en Mezopotamia, e S. Symon en Egipte, et apres un temps ajustero se ambedos et anero s'en en Persidia prezicar lo nom de Dieu.....

4. Saint Clément, pape (23 nov.). *B*, fol. 145 *d*.

(Fol. 9) *La vida de sant Clemens*. Sanh Clamens fo del linatge dels Romas, de nobles homes, e son paire avia nom Fausti e sa mayre avia nom Matidicana [1]; et avia .ij. frayres, e laü avia nom Fausti e l'autre avia nom Faust,

1. « Faustinus .. Macidiana » (Grässe, p. 777).

si que lor maire era trop bela femna, en tan quel [illegible] temptatz de lhuy, que pogues am ela peccar del peccat de la carn[illegible].

5. Saint François d'Assise (4 octobre). *B*, fol. 125 *c*.

(Fol. 12 *b*) *La vida de sant Frances*. Sanh Frances fo d'[illegible] nom Ascis, e fo dels premiers mercadiers, ples de vanetat, tro que ac .xx. ans. Et a cap de .xx. ans, reconoc se e tornet se a Dieu, quar Dieus lhi donet reconoyssensa, que ac gran malanansa, e convertic se de tot a Dieu...

6. Les onze mille vierges (21 oct.). *B*, fol. 132.

(Fol. 16 *d*) *La vida de las .xj^e. milia virges*. La festa de las .xj. M. verges fo per so atrobada et aordenada, e dis en aissi que en Bretanha ac .j. rey que era christias e bos hom, et avia a nom Conogut, et avia .j^a. filha quelh mes nom Orceta, et era trop bela e trop savia...

7. Saint Adrien (8 sept.). Manque dans *B*. Légende dorée, ch. CXXXIV.

(Fol. 18 *b*) *De sant Adria*. Sanh Adria fo martiriat per Maximia. L'emperaire [Maximia [1]] colia las ydolas (*c*) en una viela que avia nom Nicomedia, aisi que .j. dia, fetz quere totz los christias de la terra.....

8. Saint Ambroise (4 avril). Manque dans *B*. Lég. dorée, ch. LVII.

(Fol. 20) *De sancto Ambrosio*. Sanh Ambrueis es dih d'una especia que hom troba, que a nom ambrocar [2]. El fo fort ben olens a santa Gleiza e en (*b*) sos fahs en sos dichs S. Ambrueis fo filh del prevost de Roma, et .j. dia, quant estava el bres, .j. issam d'abelhas pauzet se sus la soa cara.....

9. Saint Jérome (30 sept.). Manque dans *B*. Lég. dorée, ch. CXLVI.

(Fol. 21 *b*) *De sant Jeronime, vida*. Sanh Jeronime vol aitan dire coma vista de beutat [3], quar el vi en se beutat de vertutz e vi em paradis la beutat de Dieu. S. Jeronime fo filh d'un home noble de Dalmes que avia nom Euzebi [4].....

---

1. Il y a évidemment une lacune, mais il n'est pas sûr qu'elle doive tre ainsi comblée. Il y a dans *A* : « Adria foc turmentat per l'emperador Maximia lo qual adorava una ydola... »

2. Lég. dorée : « Ambrosius dicitur de ambra quæ est species... »

3. C'est l'une des interprétations données par J. de Varazze : « Hieronymus etiam interpretatur visio pulchritadinis... » Il est curieux de constater que celle-là justement est omise dans *A*.

4. Lég. dorée : « ab oppido Stridonis quod Dalmatiæ et Pannoniæ confinia tenet. »

10. Sainte Marguerite (20 juillet). *B*, fol. 68 *b*.

(Fol. 23) *La vida de sancta Marguarida.* Margarida fo d'Antiocha, e fo filha d'un patriarcha que avia nom Theodori. E can ela fo .j. pauc granda e creguda, baylet la hom a noyrissa. E can fo grans, que ac conoissensa, batejet se.....

11. Sainte Cécile (22 nov.). *B*, fol. 143 *c*.

(Fol. 24) *La vida de sancta Cecilia.* Santa Cecilia fo de mol noble linatge, verge de cor e de pessa, e, de pueis que ac conoiscement, pres se a Dieu temer e honra[r].....

12. Saint Amand (6 févr.). Texte semblable à celui d'*A* (fol. 87 *c*). Nous trouverons, sous le n° 70, une autre version de la même légende. Manque dans *B*. Légende dorée, ch. xli.

(Fol. 27) *La vida de sant Amans.* Sanh Amans es dih per so car fo amador. Nasquet S. Amans de molt nobles parens, et intret en un monistier, et aisi coma anava per lo monistier, el trobet un gran colobre, e forcet lo, am la vertut de la sancta veraya crotz e per oratio, que s'en intres en una croza de roqua, ayssi que anc pueis non issic.....

13. Saint Léonard (15 oct.). *B*, fol. 136 *c*.

(Fol. 28) *De S. Leonart.* Sanh Leonart fo batejatz et estruhtz per sanh Remezi, arciavesque de Rems, ayssi quel payre de S. Leonart e ganre de sos autres parens ero los majors homes [1] de la cort del rey de Fransa ....

14. Saint Nicolas (6 déc.). Manque dans *B*. Lég. dorée, ch. iii. Le texte est à peu près celui d'*A* (9759, fol. 12 *c*).

(Fol. 29) *La vida de sant Nicholau.* Nicholau, cieutada de Patricia [2], fo engenratz e natz de moltz rix e sanhs parens. Lo payre de lhi avia nom Epiphanus.....

15. Saint Pierre (29 juin). *B*, fol. 58 *d*.

(Fol. 34 *c*) *La vida de sant Peyre l'apostol.* Sanh Peyre ac tres noms, car fo dihs Symon, que vol dire obediens, e fo dihs Bariona, que vol dire filh de colomba, et el fo coma filh de colomba, car servi Dieu simplamen ces nobleza [3].. ..

---

1. Plus correctement dans *B* : *ero li major home.*
2. « Civis Pateræ urbis. »
3. *B* : *ses obleza* ; latin : « simplici intentione ».

16. Saint Thomas de Cantorbery (29 déc.). *B*, fol. 4 *b*.

(Fol. 37 *c*) *De sant Thomas*. Sanh Thomas de Conturbier [1], cant ac estat un temps e la cort del rey d'Anglaterra, et ac vist so que hom y fazia contra Dieu, s'en parti e mes se en la companha del arciavesque de Conturbier.....

17. Sainte Lucie (13 déc.). Manque dans *B* ; mais il est probable que cette vie a disparu avec les premiers feuillets du manuscrit. Lég. dorée, ch. iv.

(Fol. 39) *Vida de sancta Lucia*. Santa Lucia [illegible] bela coma lhutz, e fo d'una ciotat que a nom Saragossa [2] e de noble linatge...

18. Sainte Agathe (5 février). *B*, fol. 21 *d*.

(Fol. 40 *d*) *De santa Agata*. Agata verges enginohoza (*sic*) en la pessa, trop bela pel cors, de la ciotat de Cataluenha, colia tostemps Dieu en tota sa sanctadat, mas Quincias, senescalc de Celicia, cum fos malvatz e luxurios et avars e colens las ydolas, s'esforsava aytan quant podia de penre sancta Agetha [3].....

19. Saint Vital (28 avril). *B*, fol. 38 *b*. Cette légende reparaît plus loin, n° 79.

(Fol. 43 *b*) *De sancto Judas sequitur*. (1) Sanh Judas fo cavalier et ac molher de lacas [5], et ac .ij. effans, e l'us ac nom Gervazi et l'autre Protazi. Et .j. dia S. Judas anet s'en am lo jutge en .ja. viela que a nom Nivena [6].....

20. Les Innocents (28 déc.). Manque dans *B*. Lég. dorée, ch. x.

(Fol. 44) *De Innocentibus sequitur*. Ignocens son dihs car no feyro peccat,

---

1. Le ms. est taché à cet endroit, de sorte qu'on ne peut distinguer le commencement du mot, mais plus loin il y a bien *Conturbier*, et de même dans *A* (fol. 35 *c*) et dans *B*.

2. « Lucia virgo *Syracusana* ». Même contresens dans *A* : « Lucia veryes de *Saragossa* » (fol. 16).

3. Il y a ici des fautes qui sont propres à notre ms. *B* : « Sancta Agatha *era* enginoza en la pessa e trop bela per lo cors, et *era* de Cathena » (*in urbe Cataniensium*, Grässe, p. 170).

4. Pour *Vidal*, faute propre à notre ms.

5. Corr. *la cal*, leçon de *B*. Il faut supprimer *et* qui suit.

6. Ou *Ninena*, corr. *Ravena* (*Revenna* dans *B*).

e foro martiriatz per Herodes Adcalonica [1], el temps del qual Jhesu Crist nasquet.....

21. Saint Silvestre (31 déc.). *B*, fol. 6 *c*.

(Fol. 44 *d*) *De sancto Silvestro*. Sanh Silvestre vol aytan diré coma tirans los homes salvatges a Dieu; e fo filhs d'una dona que a nom Justa [2].....

22. Saint Cyrice (16 juin). *B*, fol. 52.

(Fol. 49 *d*) *De sancto Ciricio*. Sanh Cirici fo filh d'una dona que avia nom Vileta [3], ayssi que sa mayre s'en fugi per paor de l'emperador, e portet ne l'efan entrels bras, que non avia mas .iij. ans ....

23. Saint Gervais (19 juin). *B*, fol. 52 *b*.

(Fol. 50 *b*) *De sancto Gervasio*. Sanh Gervazi e sanh Prothazi foro filhs de S. Vidal, e lor mayre [4] ac non Valeria, aici que elh dero tot cant avio per Dieu e anero s'en estar am S. Nazari que bastia una glieyza ambeduy [5].....

24. Saint Étienne (26 déc.). *B*, fol. 2 *c*.

(Fol. 51) *De sancto Stephano*. Sanh Estephe fo .j. dels .vij. avesques diagues adordenatz pels apostols. Esteve vol aytan dire coma regla, car mostret coma regla a calguna se deu hom abandonar a mort per Dieu [6].....

25. Saint Longin (15 mars). Manque dans *B*. Légende dorée, ch. xlvii. Le texte est à peu près identique à celui d'*A* (fol. 100 *c*).

(Fol. 52 *c*) *De sancto Longi*[*n*]*o milite*. Longi era cavalier capdelador de .c. cavaliers, et estet costa la crotz de Jhesucrist, e, per mandemen de Pilat, el trauquet lo cors de Jhesu Crist, am la lansa.....

26. Saint Georges (23 avril). *B*. fol. 34 *d*.

(Fol. 53) *De sancto Georgio*. George fo de mol noble linatge, de Capadocia,

---

1. Faute pour *Ascalonita*. Lég. dorée : « Áb Herode Ascalonita interfecti sunt » ; *A* : « foron mortz per Herodes Escalonica. »

2. « Vel Silvester dicitur a *silva* et *theos*, quia homines silvestres et incultos et duros ad fidem traxit. »

3. Faute de lecture ; *Julita* dans *B*, comme dans la Légende dorée.

4. C'est la bonne leçon ; mais *B* porte *l'emperayre* au lieu de *lor mayre*.

5. Lég. dorée : « apud Ebredunum » ; a *Breda*, dans *B*.

6. Ce passage est bien corrompu ; on pourrait proposer : *car mostret regla a cascun com se deu*. *B* n'est d'aucun secours, ayant supprimé l'explication étymologique. Lég. dorée : « Fuit enim norma, id est exemplum et regula aliis patiendi pro Christo. »

e venc en la proensa de Libia, en la ciotat de Elena [1], costa laqual ciotat esta .j. gran estanc ayssi gran coma mar.....

27. Saint Barthélemy (24 août). *B*, fol. 106 *a*.

(Fol. 55 *c*) *De sancto Bartholomeo*. Bertholmieu apostol anet en Indea que es al cap del mon, et intret el temple en que estava .j. ydola que avia nom Astarot.....

28. Saint Pancrace (12 mai). Manque dans *B*. Lég. dorée, ch. LXXVI.

(Fol. 58 *b*) Pancras fo filh de mot nobles parens, e fo orphe de payre e de mayre, en la ciotat de Frigia [2], e fo baylatz en la cura d'en Dionis son oncle.....

29. Sainte Marie ou Marine (1er juil.). Manque dans *B*. Lég. dorée, ch. LXXXIV. Dans *A* (fol. 161) cette sainte est appelée *Marina*, et non, comme ici, *Mari*, au masculin.

(Fol. 58 *d*) *De sant Marii*. Mari era verges, et era filha tan solamen de son payre. E coma intres son payre en .j. monistier, el mudet la rauba a la sua filha per so que no sembles filha e que sembles home.....

30. Saint Eustache (20 sept.). *B*, fol. 117 *d*.

(Fol. 59 *b*) *De sant Heu[s]tachii*. Heustachi avia nom, abans plazen [3], e fo maystre dels cavaliers de Traina [4] l'emperador, et estava tot jors en obras de [5] ydolas adorava.....

31. Saint Vincent (22 janv.). *B*, fol. 16 *b*.

(Fol. 62 *c*) *De sant Vincens*. Vi[n]cens fo de mot noble linatge, mas el fo plus noble per fe e per religio ; e fo diague fahs per S. Valeri, quelh comandè son poder, per so car S. Valeri avia la lengua empachada.....

32. Saint Eusèbe (1er août). Manque dans *B*. Lég. dorée, ch. CVIII.

(Fol. 64 *d*) *De S. Heuzebi*. Heuzebi fo tostemps verges, e com el fos chris-

---

1. Lég. dorée : « in civitatem quæ dicitur *Silena*. » La traduction de ces mots est omise dans *B*.

2. La traduction est un peu gauche (de même dans *A*) : « Pancratius, nobilissimis ortus parentibus, dum apud Phrygiam et patre orbatus esset... »

3. « Placidas ».

4. Lis. *Trajan* ; *B don. Trajan*.

5. Le blanc existe dans le ms. ; les mots omis sont, d'après *B*, *de misericordia, empero*.

tianatz, el apres fo batejatz per S. Euzebi papa, de lhuy [1] recep lo nom; en lo qual batejamen foro vistas mas d'angiels quel traycero de las fons.....

33. Saint Julien du Mans et autres du même nom. Manque dans *B*. Légende dorée, ch. xxx.

(Fol. 66) *De S. Jolia.* Jolia fo avesque de Cena [2]; es dih que el fo Symon, aquel que era lebros, lo qual fo sanat per Jhesu Crist, e fo fah avesque de la ciotat de Cenamonce [3], el qual loc fo mot clars per grans vertutz.....

34. Saint Mathieu (21 sept.). *B*, fol. 120 *b*.

(Fol. 69 *d*) *De S. Mathieu.* Mathieu vol aytan dire coma do cochat e donans cocelh [4], per [5] aquest nom covenc a lhuy, car se donet cochadamen a Dieu al prumier mot.....

35. Saint Luc (18 oct.) *B*, fol. 129 *c*.

(Fol. 70 *d*) *De sanh Luc.* Sanh Luc es dih, quar lhuzic per bona vida e per doctrina en l'avangeli. S. Luc fo d'Anthi[o]ca, e fo metges, e .j. dels .lxxij. dicipols.....

36. Saint Thomas (21 déc.). *B*, fol 3 (incomplet au début).

(Fol. 71) Sanh Thomas vol aitan dire coma departitz; e cove a S. Thomas, quar departi sa pessa d'amor de peccat e del mon. A. S. Thomas .j. dia, can s'estava soletz, aparec Jhesucrist.. ..

37. Saint Saturnin de Carthage (7 mars). Manque dans *B*. Dans le ch. clxxiii de la Légende dorée, Jacques de Varazze a groupé les légendes de saint Saturnin de Toulouse, de saint Saturnin martyr à Rome, et de saint Saturnin de Carthage. C'est cette dernière, que nous trouvons ici, à l'exclusion des deux premières.

(Fol. 73 *c*) *De san Sarni.* Troba se que era autre S. Sarni en Africa que era frayre de l'autre premier [6], et autre frayre que avia nom Revocat e una sor que avia nom santa Felicitas aissi que aquels preiro martiri essemps.....

---

1. Corr. *de cui*?

2. « Cenomanensis episcopus »: même traduction dans *A*.

3. *B Cona*, Lég. : « Cenomanensibus episcopus ordinatus est. »

4. « Donum festinationis vel donator consilii ».

5. Ces mots se construisent mal; la traduction n'est pas littérale. On pourrait corriger *per* [*que*]. *B*, ici abrégé, n'est d'aucun secours : *do cochat, covenc adonc.*

6. Contresens; Lég. dorée : « Fuit et alius Saturninus apud Africam,

38. Saint Quentin (31 oct.). *B*, fol. 136 *b*.

(Fol. 74 *b*) *De S. Quintii.* Sanh Quintii fo de Roma, de noble lenatge, e venc s'en amaurtz [illegible] on fetz gran de miracles, aissi que el prezicant lo fetz parar e batre tan tro que aquelh quel batio foro lasc[illegible]...

39. Saint Augustin (28 août). *B*, fol. 110 *a*.

(Fol. 74 *d*) *De sant Augusti.* Sanh Augusti fo gran doctor de santa Glieiza, de procensa [illegible] que avia a nom Africa, d'una vila que [illegible] Cartage.

40. Saint Grégoire, pape (12 mars). *B*, fol. 27 *d*.

(Fol. 76) *De S. Gregorii.* Sanh Gregori fo del linatge dels senadors de Roma, e som payre avia nom Gardia e sa mayre Aicelina[3], en tan que fazio essenhar S. Gregori que lo grans clerx en fizoloria [illegible].

41. Saint Lambert (17 sept.). Manque dans *B*. Lég. dorée. ch. cxxxiii.

(Fol. 80) *De S. Lambert.* Sanh Lambert fo fort nobles, aissi que sos parens lo feiro essenhar ad escola, et era tan cortes e tan fraux que tot lo poble l'amava tan que elegiro lo ad avesque.....

42. Saint Maurice (22 sept.). *B*, fol. 121 *b*.

(Fol. 80 *c*) *De S. Maurizi.* Sanh Maurizi fo nobles, et era de linatge christia, e fo fahs dux, et endevenc se que Dioclezia e Maximia, que ero emperayres, volgro abaissar la fe de Dieu...

43. Sainte Justine (26 sept.). *B*, fol. 129 *d*.

(Fol. 81 *c*) *De sancta Justina.* Santa Justina fo filha de .j. dels capelas de las ydolas, aissi que tot dia escotava l'avangeli del diague e la glieiza, et .j. dia venc li en cor ques covertis a Dieu, e fetz se batejar...

44. Saint Simplice et saint Faustin (29 juillet). *B*, fol. 87 *d*.

(Fol. 83) *De sant Sinplici et Fausti.* Sant Cimplici e sanh Fausti foro

---

frater sancti Satyri, qui cum prædicto fratre suo... passus est » (Grässe, p. 798).

1. « Ad urbem Ambianum veniens ». *B* a laissé le nom en blanc : *e venc s'en* [illegible] *on fes*. Il y a dans *A* : [illegible] *Ambiana*.

2. *B* : *de Roma provincia*.

3. *B* : *Gordia... Yssalina*; Lég. dorée : « mater Silvia. » Dans *A*, on lit *Silina*; il est visible que *Silvia*, lu *Silina*, a engendré *Issalina*, dont un copiste a fait *Aysselina*, nom qui est fréquent dans le Midi.

frayres, e Dioclezia l'emperayre fetz los turmentar duramen a Roma, car no volio adorar las ydolas, en tan que, can l'emperayre vi que per nenguna re no volio adorar las ydolas, fetz los descapitar.....

45. Saint Abdon et saint Sennen (30 juillet). *B*, fol. 75 *b*.

(Fol. 83 *b*) *De S. Abdon et Sennen sequitur.* Sanh Abdon e S. Sennen foro martiriatz el temps que renhava Deci l'emperayre, car endevenc se que l'emperayre ac menatz ganre de christias pres, e fetz los totz aucire per diverses turmens.....

46. Saint Germain d'Auxerre (31 juillet). *B*, fol. 88.

(Fol. 83 *c*) *De sant Germa sequitur.* Sanh Germa fo mot nobles hom, e can era jovencel, fon trames a Roma per apenre dreh. E can fo aqui, aprofechet tan que tan l'amet tot lo poble de Roma que trameyro lo per legat em Bergonha.....

47. Saint Sixte (6 août). *B*, fol. 95.

(Fol. 85 *b*) *De sant Cist.* Sanh Cist fo de premier paga e filozofe, e dezemparet aquela ley, e tornet se a Dieu, e fo fah apostoli...

48. Saint Donat, évêque d'Arezzo (7 août). *B*, fol. 95 *b*.

(Fol. 85 *d*) *De S. Donat.* Sanh Donat fo noyritz a l'emperado[r] Julia, en tan que l'emperayre fo fahs subdiague en aquel terme, pueis fo fah emperador e fetz auzire lo payre e la mayre de S. Donat.....

49. Saint Cyriaque (8 août). Manque dans *B*. Lég. dorée, ch. cxvi.

(Fol. 86 *d*) *De sant Ciriac.* Sanh Ciriac fo fah diague per las mans de S. Marcel papa, aissi quel perbost, can l'ac tengut gran temps en carcer, fes lo davan si amenar.....

50. Saint Hippolyte (13 août). *B*, fol. 100.

(Fot. 87 *b*) *De sant Ypolite.* Sanh Ypolit, cant ac sebelhitz S. Laurens, s'en tornet a son ostal, e cumenget tota sa maynada. E cant ac (*c*) messa sa taula, que se cujet dinar, l'emperayre trames per lhuy...

51. Saint Timothée (22 août). *B*, fol. 105 *d*.

(Fol. 89) *De sant Timotieu.* Sanh Timotieu fo pres pel prebost de Roma e greumen turmentatz, car no volia adorar las ydolas, en tan que hom li metia cautz viva e las plaguas, aissi qu'el fazia grans gracias a Dieu.....

52. Saint Symphorien (22 août). Manque dans *B*. Lég. dorée, ch. cxxii.

(Fol. 89 *b*) *De S. Cymforia.* Sanh Cymforia, .j. dia, can no volia adorar

las ydolas el temple on li paga fazio gran festa. Lui jous pecro lo e metero lo fort.....

53. Saint Savinien et sainte Savine (29 janvier). Manque dans *B*. Lég. dorée, ch. cxxvii.

(Fol. 89 *c*) *De sant Savinia et sancta Sabina.* Sanh Savinia e Santa Sabina foro filhs d'un noble home, Savinia avia nom, et era paga; e .j. dia que l'efan s'estava, volc fort saber que volia dire aquel vers : *Asperges me, Domine, yzopo et mundabor*...

54. Saint Loup (1er sept.). *B*, fol. 112 *b*.

(Fol. 91 *c*) *La vida de sant Lop.* Sanh Lop fo de mot noble linatge, aissi que per la saviza que avia tot lo poble d'Orlhes lo eligiro arciavesque [1], aissi que tot can avia donava als paures...

55. La Passion, ou Evangile de Nicodème. Cet opuscule, qui ne se trouve pas dans *B*, est intitulé dans la rubrique initiale « la passion de Nostre Senhor » et à la fin « Evangelium Nichodemus de passione Domini nostri Jhesu Christi ». Il n'a rien de commun avec le chap. liii de la Légende dorée, *De passione Domini*. Il n'a même que des rapports intermittents avec l'évangile de Nicodème, tel qu'on peut lire dans les *Evangelia apocrypha* de Tischendorf. C'est une sorte de roman traduit du français. De l'original français il existe plusieurs exemplaires, par ex. Grenoble, 50 (xive siècle); Paris, Arsenal 5366; Rome, Vat., Christ. 1728; Bibl. Didot, catal. des mss. vendus en juin 1881, n° 26. Ces trois derniers mss. sont du xve siècle.

(Fol. 92 *b*) *Aysi comensa la passion de Nostre Senhor Jhesu Crist cum s'en sec.* En aquel temps que Jhesu Crist pres mort e passio en Jherusalem, dejos la ma de Pons Pilat, que era senescalc de Niziceza (*sic*) emperador de Roma, e tenia son luoc en Jherusalem e en Sezaria e per tot aquel regne, Pilat avia am si .j. gentiel home (*c*) que avia nom Nicodemus, que era Juzieu, e avia .c. cavaliers dejos si als gatges de l'emperador per gardar la viala de Jherusalem e per acosselhar e per ajudar a Pilat. E avia .j. maistre en Jherusalem que legia las leys de l'emperador e la ley de Moysen, lo qual avia nom Gamaliel [2]...

---

1. Même leçon dans *B*; *A* qui a une leçon toute autre, *e foc elegit en archiavesque en la ciutat de Conona* (J. de Var. : « Senonensis archiepiscopus). »

2. Le ms. de Grenoble a la rubrique suivante : *Le procès de la passion et de la resurrection de Jesu Christ.* Voici celle du ms. de Rome : *Cy s'ensuit la passion Nostre Seigneur Jesu Crist, selon Nichodemus et Gamaliel, son oncle.*

L'ouvrage se termine par un récit, fort arrangé, de la Pentecôte. Voici la fin (fol. 126 *c*) :

Aras so dis Gamaliel lo maistre : « Senhors, entendes a mi. Moysen parlet d'aquest S. Esperit, e nos non sabiam que volia dire, mas aras, cant es fach, o entendem. E dis en ayssi : « Cant l'aut senhor Adonay lo[r] det la ley, yeu tramet[r]e gracia del cel apres la mort del mieu filh ; » don nos podem be entendre que aquest S. Esperit es la gracia que Dieus promes a Moysen, mas ayssi non ha autra causa mas que preguem Dieu e que estem en penedensa, car lo falhimen es estat gran e es nostre e la desconoyssensa. » E los avesques meto los capayros davant los uhels e anero s'en ploran, e tot l'autre poble, e an gran paor de mort [1].

Explicit euvangelium Nichodemus de passione Domini nostri Jhesu Christi, Amen. Finito libro sit laus et gloria Christo. Amen.

Il ne serait pas imposssible que le texte français fût la mise en prose d'un poème; mais ce poème, s'il a existé, n'est cer-

---

Enfin celle du ms. Didot : *Cy ensieut la passion de nostre doulx Sauveur Jhesu Crist en rommans, lequel nous doint vivre en cest siecle en telle maniere comme il scet que mestier nous est; et quant l'arme partyra de nostre corps qu'il lez* (sic) *vueille rècevoir en son saint paradis. Amen.* Le ms. de l'Arsenal n'a pas de rubrique. Je transcris, d'après ce dernier texte, le début :

En celui temps que Jhesu Crist print mort et passion en Jherusalem soubz la main de Ponce Pylate qui estoit seneschal de Jullius Cesar empereur de Romme, et tenoit son lieu en Jherusalem et en Cezaire et par tout le regne, Pylate avoit avecques lui ung gentil homme qui avoit nom Nichodemus, et estoit juif. Et avoit [cent] chevaliers soubz ly aux gaiges de l'empereur pour garder Jherusalem et pour conseiller et aider a Pilate. Aussi avoit il en Jherusalem ung maistre qui lisoit les loys de l'empereur, lequel maistre avait nom Gamaliel.....

1. Arsenal 5366, fol. 60 :

« O Seigneurs, dist Gamaliel, entendez a moy. Moyses parla a nous du Saint Esperit, mès nous ne savions que c'estoit a dire ; mès maintenant, quant il est fait, nous l'entendons ; et dist ainssi que, quant le hault seigneur Adonay lui donna la loy, Dieu dist : « Je envoyeray la grace du ciel après la mort de « mon filz. » Ilz nous donne a entendre que ce saint Esperit est la grace de Dieu qu'il donna Moyses, laquelle il lui avoit promise, mès il n'y a autre chose fors que nous prions Dieu que nous soions en esperance, car le deffault que nous avons fait et la descongnoissance est si grande que plus ne puet. » Adonc les evesques misdrent leurs chapperons devant les yeulx et s'en alerent en leurs maysons, l'autre peuple auxi, car ilz eurent grant paour de mourir et dirent touz : « Dieu, par sa sainte grace, nous prairigne a merci ! Amen. »

tainement aucune des trois versions de l'évangile de Nicodème qui ont été publiées en 1885 par la Société des anciens textes français.

Après cette composition sur la passion et la résurrection, la série des vies des saints recommence. Seulement, par une inadvertance que je ne m'explique pas, le copiste — qui est le second copiste, celui qui fait son apparition au fol. 104 v° — au lieu de reprendre au début d'une légende, a récrit la fin de la vie de saint Loup, déjà donnée par le précédent copiste au fol. 92. Cette méprise a du moins cet avantage qu'elle nous met à même de comparer commodément, en un même morceau, les habitudes linguistiques ou orthographiques de nos deux écrivains. Je transcris cette fin de la vie de saint Loup d'après l'un et l'autre texte :

Fol. 92 *b*	Fol. 126 *d*
Endevenc se que el vizitava sas glieyzas ; .j. cer, can fo tornat a son ostal, de la porta auzi sos clergues ques pelejavo per femnas que avio mezas laïns, e tantost S. Lop intret s'en en la glieiza e preguet Dieu per lor, e tantost lo talan de las femnas passet lor, e vengro totz de ginolhs a sos pes e queriro lhi perdo, e perdonet los. E can lo s. hom ac viscut lonc temps en bonas obras ni ac fatz moltz de miracles, mori se sanctamen e gloriozamen.	Endevenc se que sant Lop el vezitava sas gleyras [1] ; .j. cer, cant fo tornat en son hostal, de la porta auzi sos clergues que se pelejavon per femnas que avian mezas laïns, e tantost sant Lop intret s'en en la gleyra e preguet Dieus per lor, e tantost lo talen de las femnas passet lor ; e vengron totz de ginolhos a sos pes, e queriron li perdon, e perdonet lor. E cant lo s. hom ac viscut lonc tems en bonas obras ni ac fag motz de miracles, mori se santamen e gloriosament.

Suit :

56. Saint Mamertin (20 avril). Manque dans *B*. Leg. dorée, ch. cxxix.

(Fol. 116 *d*) Sant Mamert[i] fonc primieyrament pagas, e adorava las ydolas, ayssi que .j. dia perdet l'un huelh, e la .j. man sequet li.....

57. Saint Gilles (1er sept.). *B*, fol. 112 *d*.

(Fol. 127 *d*) *De sant Gilii*. Sant Gely fo de linatge de rey, e fes lo [hom [2]],

1. Cette forme (*r* pour *z*) n'est pas habituelle ; ordinairement ce copiste écrit *gleya*, *gleyas*.

2. J'ajoute ce mot d'après *B*.

ensenhar a l'escola. E .j. dia, can s'en anava a la gleya, trobet en la plassa .j. malaute nut, que demandava almorna.....

58. Saint Gorgone et sainte Dorothée (9 sept.). Manque dans *B*. Légende dorée, ch. cxxxv.

(Fol. 129) *De sant Gorgoni*. Sant Gorgoni e S. Dorotieu servian al palays de l'enperador, aysi que ero sobre totz los autres, e Dieus enluminet los, e disseron a l'emperayre qu'els volian esser chrestias.....

59. Saint Corneille (14 sept.). *B*, fol. 117 *c*.

(Fol. 129 *b*) *De S. Corneli*. Sant Corneli fo apostoli, aysi que l'enperayre lo fes yssilhar am motz clergues. E can ac estat gran tems [yssilhatz [1]], l'enperayre fes lo venir assi e dis li el preguet que adores les ydolas.....

60. Saint Marcellin, pape (26 avril). Manque dans *B*. Lég. dorée, ch. lx.

(Fol. 129 *c*) *De sant Marcel[i]*. Sant Marcel[i], cant ac governada la gleya de Roma .ix. ans e .iiij. mezes, fo pres pel comandamen de Dioclezia e de Maximia enperadors.....

61. Saint Gordien (10 mai). *B*, fol. 46 *b*.

(Fol. 130) *De sant Gordia*. Sant Gordia fo vicaris de Julia l'emperayre, que li avia comes son loc, aysi que .j. dia ac pres .j. chrestia.....

62. Saint Urbain, pape (25 mai). *B*, fol. 47 *b*.

(Fol. 130 *b*) *De S. Urba*. Sant Urba fo apostoli [2], ayssi que el sieu tems era gran percussio [3] de chrestias. En aquel tems Alexandre, del cal sa mayre era fort bona chrestiana, fonc fag emperayre.....

63. Saint Nérée et saint Achillée (12 mai). *B*, fol. 46 *c*.

(Fol. 130 *c*) *De sant Nerey [4] e Archileu*. San Ner [e] S. Archilieu foron cambriers [5] d'un prebost de la filha de l'emperador Domicia, e S. Peyre l'apostol. batejet los.....

64. Saint Pierre l'exorciste (2 juin). *B*, fol. 48 *d*.

(Fol. 131 *c*) *De S. Petro exorcista*. San P. exorcyffa (*sic*) fo mes en carcer

---

1. Mot restitué d'après *B*.
2. Un lecteur contemporain du ms. a écrit en interligne : *papa de Roma*.
3. Il y a aussi *percussio* dans *B*.
4. Ce nom *Nerey* est écrit sur grattage ; il y avait probablement avant *Ner*.
5. *B cavaliers*, « ennuchi cubicularii ».

per .ij.[1] que avia nom Arcemi, et endevenc se quel dyable intret al cors de la filha d'Arcemi e turmentet la trop fort, ayssi quel payre n'ac gran dolor.....

65. Saint Prime et Saint Félicien (9 juin). *B*, fol. 49 *b*.

(Fol. 132 *b*) *De S. Primi.* Sant Prim e S. Felicia, foron accuzatz per los capelas de las ydolas am Dioclezia et am Maximia emperados, e fo lor dig que se no fazio sacrifiar S. Primi e S. Felicia a las idolas, ja no acabario re que volguesso am las idolas.....

66. Saint Vit (15 juin). *B*, fol. 51 *b*.

(Fol. 132 *d*) *De sant Victor*[2] *sa vida.* San Victor, en sa joventut era trop bels enfan, ayssi que car no volia adorar las idolas, son payre, lo bateia[3], en tan que, can Valeria o auzi, mandet lo e fes lo batre trop fortmen.....

67. Saint Paul l'apôtre (29 juin). *B*, fol. 62.

(Fol. 133 *c*) *De sant Paul l'apostol.* Sant Paul apostol suffri metas tribulatios apres lo sieu convertimen, las quals reconta S. Alari, dizen que S. Paul apostol fo ferit am verguas per los Philipenses.....

68. Saint Jacques l'intercis (27 nov.). Manque dans *B*. Lég. dorée, ch. CLXXIV.

(Fol. 136 *d*). *De S. Jacme.* San Jacme martir avia nom per sobrenom entercis[4], et era de noble linatge, e era de la regio de Persa, e son payre e sa mayre eron crestias, et el atresi pres molher crestiana ....

69. Saint Christophe (25 juillet). *B*, fol. 81 *c*.

(Fol. 138 *d*) *De S. Cristol.* San Cristofol era per linatge de Cananea, e avia trop ferotga cara[5] et trop gran, e avia de lonc .xij. coides, e estava am .j. rey qu'el servia.....

70. Saint Amand (6 févr.). Version différente de celle que nous avons rencontrée plus haut, n° 12.

(Fol. 141) *De S. Amador*[6]. San Amador ac en ayssi nom car a totz se fazia

---

1. Corr. *un*.

2. *Sanch Vit*, dans *B*, mais dans *A* la rubrique (mais la rubrique seule) porte, comme notre ms., *Victor*. La leçon d'*A* est du reste fort différente : (Fol. 160) « *La vida de S. Victor.* Vittus foc enfant noble e faell en edat de .xij. ans, e en Cecilia soffric martirii, el seu [payre] lo batia cruzelment... »

3. Corr. *batia*.

4. « Cognomine intercisus »; *A* : *Jacme martir hac sobrenom taylat* (à la table *entretaylat*).

5. *A* : *mot terribla cara*.

6. *A* porte correctement *sant Amans*. L'erreur doit [illegible]

amar. E era nobles hom. E venc li en cor que fos morgue. E .j. die, cant anava pel mostier, trobet .j. serpen trop gran, e comandet li que s'en anes tost en loc on ja may no fos vista. E ayssi fo fag.....

71. Saint Valentin (14 févr.). *B*, fol. 24 *b*.

(Fol. 141 *d*) *S. Valanti*. Sant Valenti fonc capela de noble linatge, e l'emperador que avia nom Claudi, fes lo apelar davant si, e demandet li qui era ni per que non adorava los sieus dieus.....

72. Saint Patrice (17 mars). Manque dans *B*. Légende dorée, ch. L.

(Fol. 142) *S. Patricy*. San Patracy s'estava .j. dia e prezicava al rey dels Gotz, e estava fermat sobre son bordo, e estava sus la .j. pe del rey; e can nos vi gardar [1], lo fer intret s'en per lo pe del rey e trauquet lo lh' aysi quel rey se pecet que o agues fag a son vol per maleza.....

73. Saint Paul l'ermite (10 janv.). *B*, fol. 10 *c*.

(Fol. 143 *b*) *S. Paul l'ermita*. San Paul l'ermita, en aquel temps (*c*) que renhava Deci l'emperador, s'en fugic en trop mal dezert en .j^a^. roca.....

74. Saint Remi (13 janv., transl. 1er oct.). Jacques de Varazze a deux chapitres sur ce saint, l'un, ch. XVI, à la date de la mort, l'autre, ch. CXLVII, à la date de la translation. Ici nous avons la traduction du premier de ces chapitres. Même texte dans *B*, fol. 124 *c*, où toutefois la légende est placée à peu près à la place qu'occupe dans la Légende dorée le ch. CXLVII. *A* donne naturellement la traduction des deux chapitres (ff. 50 et 263).

(Fol. 144 *b*) *De* [*sant*] *Remigy*. San Remisi fo filh d'una dona que avia nom Celina, e fo gran doctor. E en aquel tems, abans qu'el nasques, per tota [Fransa] avia grans guerras e grans percucios en la gleyza de Dieu.....

75. Saint Hilaire de Poitiers (13 janv). *B*, fol. 11.

(Fol. 145 *b*) *De sant Alary*. San Alari fo avesque de Peitieus, e fonc de la terra de Quitania, e, per la sua bona vida que menava, lo poble de Peitieus elegiro lo en avesque.....

étymologique donnée par J. de Varazze, « Amandus dicitur quia amabilis fuit », qui est traduite ainsi dans *A* : *Amans es dich per so car foc amador*.

1. Faut-il corriger *va*? *A* n'est d'aucun secours; voici le latin : « et appodians se super ferulam quam manu tenebat et casu pedi regis superposuerat, cum aculeo pedem perforavit. »

76. Saint Félix de Nole (14 janv.). Manque dans *B*. Lég. dorée, ch. xix.

(Fol. 146) *De S. Felis.* San Felis fo glorios cofessor, ayssi que los pagas lo preyron e volgron que sacrifies (*b*) a las idolas, et en ayssi coma lo menavo davan las ydolas, tantost que las vi ni las ac conjuradas, e elas tombavon en terra, e pessejavo se.....

77. Saint Antoine (17 janv.). *B*, fol. 13 *d*.

(Fol. 146 *d*) *De S. Anthoni.* San Antoni, cant ac .xx. ans, auzi .j. dia prezicar que qui volia esser perfieg, hom devia tot cant avia vendre e donar als paures[1], e anec s'en al dezert on ac mantas (*fol.* 147) tentacios de diables....

78. Saint Sébastien (20 janv.). *B*, fol. 12 *b*.

(Fol. 148 *b*) *De sant Sabastia.* San Sabastia fo de linage de Na[r]bona, e fo gran amix de dos emperados, so es de Dioclezia e de Maximia, aysi que[2], car lo vezion valent d'armas, li comandero los[3] emperis.....

79. Saint Vital (28 avril). Déjà au n° 19.

(Fol. 150 *b*) *Vidal.* San Vidal fo cavalier, et ac molher de la cal ac dos enfans, e l'u ac nom Gervazi e l'autre Protazi. E .j. dia S. Vidal anec s'en am lo jutgue ad .j^a^. viela que avia nom Revena.. ..

80. Saint Philippe (1er mai). *B*, fol. 41 *d*.

(Fol. 150 *c*) *De S. Phelip.* San Phelip martir, can ac prezicada la paraula de Dieu .xx. ans per .j^a^. terra que a nom Assacia lhi pagan, .j. dia, preyro lo e menero lo ad .j^a^. idola que la adores[4].....

81. Saint Jean ante portam latinam (6 mai), *B*, fol. 46^a^.

(Fol. 150 *d*) *De san Johan Porta latina.* San Johan Porta latina fo glorios apostol et evangelista. E domentre que prezicava .j. dia en Efezo, lo major[5] de la vila fes lo penre e dis li que adores las ydolas.....

---

1. Il y a ici un bourdon. Il faut rétablir d'après *B* : *quar Dieus lo comandava. Et quant venc un dia, et el vendet tot quant avia e det als paures.*

2. On a remarqué la fréquence de cette locution *ayssi que* (voir n°s 3, 7, 13, etc). C'est un idiotisme qui vient de *B*; il est très rare dans *A*.

3. Pour *lors*, leçon de *B*.

4. Le texte de *B* est fort différent, et, par exception, est à peu près identique à celui d'*A* (fol. 135 *d*) : *Sanh Phelip apostol, quant presicava en Cecilia .xx. ans* (*A*, *coma presyques per Cecilia .xxx. ans*), *el fonc pres per los pagas volgro lo forsar que sacrifiques a las ydolas.*

5. *Major* (*mager B*) traduit « proconsul ». Il y a *cossol* dans *A*.

82. Sainte Agnès (21 janv.). *B*, fol. 15.

(Fol. 151) *De sancta Agnes*. Sancta Agnes fo di noble linage, e can ac .xiiij. ans reconoc se e coverti se a Nostre Senhor de tot son cor. E era sobrebela donzela.....

83. Saint Benoit (21 mars). *B*, fol. 31 *b*.

(Fol. 152 *c*) *De sant Benezech*. San Benezeg de Murcia, [quant era [1]] petit, sieu paren trameyro lo a Roma en escola. E cant el fo lay, dezemparet l'escola et anet s'en el dezert, ayssi que sa noyrissa lo seguet que l'amava fort [2].....

84. La chaire de saint Pierre (22 févr.). Comme c'est la dernière des légendes que le ms. contient en son état actuel, j'en donne non seulement les premières, mais aussi les dernières lignes. *B*, fol. 25 *b*.

(Fol. 154 *c*) *De la cadieyra de sant Peyre*. (*d*) La festa de la cadieyra S. Peyre, es trobada e conta [3], car aytal dia S. Peyre fo en Antioca levat et onrat en la cadieyra. E ay tres razos per que aquesta festa fo trobada.....

.....E can venc .j. dia, recostamen intret s'en en la carcer on era S. Peyre, e quant vi S. Peyre [4]], que era esblasmat de fam, ploret se fortmen e correc lo abrassar, e dis en ayssi : « Lo mieu (*le reste manque*).

TABLE DU MS. FR. 24945

SS. Abdon et Sennen, 45.
S. Adrien, 7.
Ste Agathe, 18.
Ste Agnès, 82.
S. Amand, 12, 70.
S. Ambroise, 8.
S. Antoine, 77.
S. Augustin, 39.
S. Barthélemy, 27.
Ste Cécile, 11.
Chaire (la) S. Pierre, 84.
S. Christophe, 69.
S. Clément, 4.
S. Corneille, 59.
S. Cyriaque, 49.
S. Cyrice, 22.
S. Donat, 48.
S. Etienne, 24.
S. Eusèbe, 32.
S. Eustache, 30.
S. Félix de Nole, 76.
S. François d'Assise, 5.
S. Georges, 26.
S. Germain, 46.
S. Gervais, 23.
S. Gilles, 57.

---

1. Mots rétablis d'après *B*.
2. *que l'*, et non *qu'el*; lat. « quæ eum tenerrime diligebat ».
3. *Sic* (cōta). Il faut *couta* ou *colta*; cette dernière leçon est celle de *B*.
4. Bourdon, rempli d'après *B*.

S. Gordien, 61.
SS. Gorgone et Dorothée, 58.
S. Grégoire, 40.
S. Hilaire. 75.
S. Hippolyte, 50.
SS. Innocents, 20.
S. Jacques l'intercis, 68.
— le majeur, 2.
— le mineur, 1.
S. Jean *ante portam latinam*, 81.
S. Jérôme, 9.
S. Julien, 33.
Ste Justine, 43.
S. Lambert, 41.
S. Léonard, 13.
S. Longin, 25.
S. Loup, 54.
S. Luc, 35.
Ste Lucie, 17.
S. Mamertin, 56.
S. Marcellin, 60.
Ste Marguerite, 10.
Ste Marine, 29.
S. Mathieu, 34.
S. Maurice, 42.
SS. Nerée et Achillée, 63.
S. Nicolas, 14.
Onze mille vierges (les), 6.
S. Pancrace, 28.
Passion (la), 55.
S. Patrice, 72.
S. Paul l'apôtre, 67.
— l'ermite, 73.
S. Philippe, 80.
S. Pierre, 15.
— l'exorciste, 64.
SS. Prime et Felicien, 65.
S. Quentin, 38.
S. Remi, 74.
S. Saturnin, 37.
S. Savinien et Ste Savine, 53.
S. Sebastien, 78.
S. Silvestre, 21.
SS. Simon et Jude, 3.
SS. Simplice et Faustin, 44.
S. Sixte, 47.
S. Symphorien, 52.
S. Thomas, l'apôtre, 36.
S. Thomas de Cantorbéry, 16.
S. Timothée, 51.
S. Urbain, 62.
S. Valentin, 71.
S. Vincent, 31.
S. Vit, 66.
S. Vital, 19, 79.

Les différences considérables que nous avons constatées entre les divers états de la Légende dorée provençale donnent à croire que cette version de l'œuvre de Jacques de Varazze a été très répandue. Peut-être en trouvera-t-on quelque jour d'autres copies à l'aide desquelles il sera possible de fixer avec une sûreté plus grande les rapports des différentes rédactions.

Paul Meyer.

POESIE MUSICALI FRANCESI

DE' SEC. XIV E XV

TRATTE DA MSS. ITALIANI

La diffusione grandissima che per quattro secoli, dal XIV cioè a tutto il XVII, conseguirono in mezzo a noi le canzoncine musicali francesi, è fatto talmente noto, confortato da così numerose e ragguardevoli prove [1], che davvero non c'è da lusingarsi di dar opera a renderla più manifesta, mettendo alla luce qualche nuovo componimento conservatoci da mss. italiani sfuggiti finora all' occhio vigile degli studiosi [2]. Ma siccome avvien spesso che codeste poesiole, a mo' di foglie lasciate in balia del vento, siano andate ad appiattarsi dove meno si crederebbe, sicchè coloro che ne vanno in traccia non riescono a snidarle; così credo far cosa non discara ai cultori dell' antica poesia francese, riunendo qui in un mazzetto talune di esse da me in vari tempi ed in diversi luoghi ritrovate. Chè se nel titolo di questa modestissima comunicazione, oltrechè del sec. XV, epoca alla quale rimontano i mss., de' quali mi son giovato, ho pur fatto menzione dell' antecedente, ciò non è stato senza motivo. Le tre prime poesie, ad esempio, ch' io dò alla luce, per esser nel 1416 già divulgate tra noi, avranno dovuto esser composte qualche decennio prima.

---

1. Cf. *Romania*, VIII, 73 sgg.; *Miscellanea Caix-Canello*, Firenze, 1885, p. 271 sgg. (e *Romania*, XV, 458); *Zeitschr. für Rom. Philol.*, XI, 371 sgg.; XVIII, 381 sgg., ecc.

2. Noto di passaggio che il ms. 568 dell' Estense di Modena, della fine del sec. XIV o dei primi del XV, non contien già, come altri ha creduto, le sole undici poesie francesi edite dal CAPPELLI, *Poesie music. dei sec. XIV, XV e XVI tratte da varî codici*, Bologna, 1868, ma molte più tuttavia inedite.

De' testi ho creduto prudente partito, date le loro condizioni deplorevoli, offrir una trascrizione diplomatica. E gli studiosi non mi vorranno, spero, far rimprovero d' aver, approfittando dell' occasione, fatti conoscere altri due componimenti ch' io reputo ignoti; l' un provenzale, l' altro italiano, sebbene colle canzoncine musicali nulla abbiano a che partire.

I.

Diu doynt bon your a mamie
Que part que soyt tot mantenant. Heo que part, etc.
Il est decoynt et yolie. Diu doynt, etc.
4 Les yus vers boche riant. Heo les yus, etc.
Ye vueil sa douce compaignie. Diu doynt, etc.
Gracieuse e avenant. Heo, gracieuse, etc.
Ye ne la nomere mie. Diu doynt, etc.
8 Pour doute de maudisant. Heo pour doute, etc.
Diu doynt, etc. *Finis.*

II.

Elas souviegne vous de moy. Ma belle dame
Quar de cuer de cors e d arme. Loyalmant vous serviray.
Ma belle dame mestresse. Mon tres gracieus cors douls
Onques plus ye n eus liesse. Que ye me parti da vous.
Ne bien tant que je vivray N'auvray pour mame (?)
Tant parfaitemant vous ayme de fin cuer lies et vray.
Elas, etc.
Au cuer panser ne savoye, for que vous tant seulemant
8 Mon byen ma certayne yoye. Mon amour, mon pansemant.
Mes se vous grant ma savoye. la tres grant poyne
Que mon povre cuer enflayme. me fit dire pour ma foy
Elas, etc. *Finis.*

III.

Elas maudisans pourqoy. me porte vous tielle envie
Vous diplest. que dui ma vie. Que tant maudites de moy.
Vous m aves mis en martir. Plus que fust onques amant
4 E la nuyt dormant soupir. E le your cent foys a tant.

II. — 1 Cod. *sou viegne.*

Elas quy sera de moy. ye suy anuisans (?) a nul (?)
Mai disans que dyu maudis. Mau doues le mau que ye ay
Elas maudisans. *Finis.*

IV.

Or me doy eu byen lier. d amour que m a mis en chant
En vers dame la plus grant. Que poroye au mont trover
Je la vueil byien honorer. E servir a ma puisanca
4 Quar ca est illa que m avanca. Que tout bien me pouit doner
C est la plus belle a mon gre. de donnour et de presance
E de tout bien a sufficiance. Que ye vueil tout dis amer
Or me doy eu, etc. *Finis.*

V.

VIRILAY

Tout mon quor mon cors ma foy
Interamente le vos otroy
Ma care dame ma duos flor
4 Or le tenes tuout a bon gre
Roxa de magie plane d uoduor
Que m que je ay vos ay done
Porssi sovrayme de biaudoir
8 Dignes vos sovegnir de moy
Tuot mon quor.
Je suis tuout a vostre plasir
En tout parte e que ye soya
12 A fere a diri a obeir
Vostre comandament e voya
Che autremente fere ne poroya
Que vous servir sans nulle anoy.
Tuot mon quor.

VI.

RONDELLO

Depuis che amor moy a requerris
Char gie vous ayme logialment
A vos tout jors seray subgis

V. — 1 Dopo *tout* un *z* (*et* ?) cancellato nel cod. — 6 Dopo *vos* un *ad* espunto.

VI. — 1 Il cod. dà soltanto *reque.*

Si fortumente [illegible] d'amor pris
Ch i nom puoit estre partiment
Depuis ch amour m [illegible]
Char gie vos ayme logialmente
Char vos estis mon parais
E de ma via gouernement
E ffay con liale permis
Depuis [illegible]

VII.

RONDELLO

Çiertes ella n a point demi
Ins ell a tout einterament
Ma dama le quor de mi
E l ama dou tuot anssi
Misso a son comandamant
Ciertre ela n a pint demi
Eins ell a tout interament
Ella m ama sans estri
E sans point de cangiament
Anssi fac ie ley aussi

VIII.

Puis qu ainsi nous fault departir
toute leesse m est faillie
Je ne puis fere chiere lye
tant que je vous verray venir
Las je ne puis avoir plaisir
tant suis in grand merencolye
pour votre amour qui point n oublye
Las ie ne scay en qua devenir
Puisqu ainsi

VI. — 5 Era stato scritto *nam* corretto in *nom* coll' aggiunta d'un *o* in interlinea. — 6 Dopo *depuis* un *q* cancellato. — 9 Cod. *gouernemente*, ma l' *e* finale fu cassato.

VII. — 2 Il copista aveva ricominciato a [illegible] resse.

VIII. — 3 Cod. *chieres*, ma l'*s* finale espunto. — 5 Son incerto se la prima parola sia *Las*.

Pensez de .....revenir
Du bon du cuer je vous en prie
Et menerons (?) ioyeuse vie
12 Par nos amours entretenir
Puis qu ainsi nous
fault departir.

NOTE

I-IV. Si leggono questi quattro componimenti in un codice della Bertoliana di Vicenza, scritto nel 1416 dal notaio Cristoforo Muzan. Io ne debbo l'indicazione ed anche la copia alla cortesia di quel bibliotecario, mons. D. Bortolan.

V-VII. Traggo questi tre componimenti dal cod. Marciano *Ital.* cl. IX, 142, ms. di mano del sec. XV, di carte 63 anticamente numerate (mis 260 m. per 290 m.), assai macchiato, sciupato e rozzamente scritto. Ai *Trionfi* del Petrarca, che vi si leggono da c. 1 A a c. 24 A, segue una miscellanea di rime volgari tra le quali son meschiate queste che trascrivo, di cui la prima sta a c. 25 B, la seconda a c. 26 B, la terza a c. 28 A. A c. 60 A v' ha pure un' altra poesiola, che forse in origine era francese, ma ora è ridotta in siffatto stato da mostrar appena tenui vestigî dell' antica veste. Eccola tuttavia :

Per una foys auante cha morire
Soto Amor fino la bona chiera
E d uno sguardo d amor
La uolle che mora quie
Hor me uollesse sença cha de falliri
La grasioxa retornere
Soto amor fino la bona cierra
Per uno amor desidro questey
Che tanti uolti la m a fallito
Chostey madona ch e tanto altera
La m ay ferito per una richera
E de mon corre la uolle ch io mora per si
P... sitama de fallir.

---

10 V' ha qui una parola indecifrabile *versf*... — 11 Cod. *bons* e l'*s* cassato : sia da leggere *fond*?

VIII. L'ultima carta del codice L. II. 18 della Universitaria di Torino, bel ms. di mano francese, se io mal non m' appongo, scritto sugli ultimi del sec. XIII o tutt' al più ai primi del XIV, contenente il *Livre dou Tressor* di Brunetto Latini, presenta un curioso miscuglio di cose diverse. Proprio al di sotto delle parole *Ci fine le liure dou tressor*, scritte sul recto di questa carta (che è la 209 A), rimasta bianca in gran parte, una mano indubbiamente francese, che sembra del sec. XV, scrisse la canzonetta che stampo. Sul tergo poi un' altra mano, a mio avviso più antica d' un secolo almeno, aveva già tratto partito dello spazio vuoto per copiarvi una canzone provenzale, di cui a me non è riuscito rinvenire l' autore e neppur di metter in chiaro se sia o no tra le conosciute sin qui; certo non la registra il Bartsch e il prof. Meyer neppur egli ne trova traccia in quella sua tavola, che i provenzalisti vorrebbero ben vedere prima o poi uscire alla luce! Al di sotto della canzone scritte dalla mano medesima, scorgonsi alcune prove di penna, un principio di poesia popolare francese (*Je suis bien mallada pour amer trop*) e due proverbî provenzali (*Fol es qui fol mira : plus fol qui fol tira. Bonna jornada fay qui da fol se deliura*). Infine sul foglio di guardia, dov' era stato originariamente vergato un documento notarile, che ora è in parte eraso ed in parte mancante per lacerazione del foglio (esso cominciava : *M° ccc° may* (?) *die veneris VIII ind.*), è stato ricopiato un sonetto italiano, in condizioni oggi pessime. Per completar questa bizzarra olla podrida nell' alto del foglio, accanto ad un abbozzo d' altro componimento italiano, mezzo cancellato e quasi illeggibile, spicca nitida questa firma d' un possessore (un Ottaviano Rizzo?) in caratteri greci :

ὀτυβηαν ῥιτζο (?)
Φρανκῶς

Riferisco qui tanto la canzone provenzale quanto il sonetto italiano, il qual' ultimo, dovuto certo ad un rimator settentrionale, ha una certa parvenza di vetustà, forse illusoria, e, se non m' inganno, è inedito pur esso :

Amors m a fach nouela men asire. in uos seruir domna plaxenz e gaya. lo cor e l sen lo dexir e l consire. car in uos uei sen e ualor ueraya. Vostres gardar per els ols al cor mi raya. un rai d'amor chi m noris e m cadela.

Vostres bels cors jensers ch el mon se mire. es cel per chui amors m a fach la playa. la qual mi pot legeramen aosire. si per uostra merce nun mi sapaya. per uos seruir non crei che mort m eschaya. mas trop mi doll lo cor de soz l aisela.

Vostres homs sui c' amors mi uol eslire. e no creyaz che per pena che traya. ia per nul temp in altra part me uire. nun sui uerja che per toz uenz balaya. ch eo non teim ch aotra uas se m atraya. neis se la fos reina de Chastela.

Chan ben mi pens de chui eo sui seruire. mals ni turmenz ni loncs seruirs m esmaya. car em conort in so ch aosit ay dire. che bon segner

merir trop non delaya. seruirai doncs tro che la merce n aya. hoc sim deges eser cruder e fela.

Chan uei l bel uis los dos ols el ien rire. lors mi senbla ch en paradis estaya. e chan non uei non creyaz tan m azire. che diga ren ch eo chug che uos desplaya. anz non enten raxon ch om mi retraya. tan pens ades chon uos es bon e bela.

Non ay poder ni voler che m sostraya. de uos seruir Na playxenz ysabela.

Bela dona uostro guardo orgoloso
l axerbe grunde la dura senbianza
an lo me cor tornao si timoroso
4 che quasi fo l an zitao de speranza.
no so perche che senpre foi curoso
son e serò senz alchuna arestanza
de seruirue deuot e amoroso
8 tanto che uoj me rendai alegranza.
Per sofrir so ch omo uenzer batalla
perche sofrir uollo fin alla morte
che sofrando lo mal chi si me talla,
12 so che in ben se cambierà me sorte
bela dona uostra merzè ue domando
sor d un guardar che lo cor me conf[orte].

F. Novati.

---

1 Il cod. par leggere *guarde*. — 4 L' *o* di *zitao* par aggiunto d' altra mano. — 8 Il *voj* è ricavato da un *vu* precedente. — 9 Sarà da legger *venze*. — 11 Il cod. *mâ*. — 13 Prima era scritto *uademando* o *uedemando*. — 14 Le lettere finali di *conforte* mancano per lacerazione del foglio.

MÉLANGES

ENCLISI O PROCLISI DEL PRONOME PERSONALE ATONO QUAL OGGETTO

La *Romania* (XXVI, 585) ha già fatto un cenno del bellissimo articolo del Meyer-Lübke inserito nella *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXI, 313, ed ha ricordato come, nel corso delle dotte ed acute ricerche, ricorra anche questa asserzione : che quando il verbo si trova per entro alla proposizione, il personale atono oggetto non si appoggia qual proclitica al verbo, ma qual enclitica ad altra voce precedente : *tu-me veis*, non *tu me-veis*; *que-me dis*, non *que me-dis*. Sull' intero studio del M.-L. io vengo raccogliendo alcune osservazioni, che forse a suo tempo publicherò; per ora mi ristringo all' asserzione pur ora citata, e particolarmente a quel passo (pag. 323-324), in cui si esamina quali argomenti la fonetica francese e provenzale fornisca a decidere la questione.

Molto bene notò il M.-L. che ne' più casi non è dato pervenire a risultamento conchiusivo. Invero, sia che ammettendo enclisi abbiamo *tume vedes*, sia che ammettendo proclisi di ambedue i monosillabi atoni abbiamo *tùmevédes*, in ambedue i casi il nesso *tume* si riduce a *tum*. Si dica lo stesso non solo di *quet di*, *jol vei* e così via, ma altresì di *les* femminile; tanto in *túlas v.* quanto in *tùlasvédes* a *tulas* risponde *tules*.

Rispetto a *los* in franc. e provenz. e a *nos* e *vos* in provenz., la questione si collega all' altra, se la vocale intertonica dinanzi *s* + *cons.* si obliteri o si conservi. Ammettendo l' obliterazione, siamo nelle stesse condizioni che per *me*, *te*, *lo*; tanto *tú los vedes*, *qué-nos vedet*, *qué-vos vedet* quanto *tùlosvédes*, *quènosvédet*, *quèvosvédet* ci danno *tuls*, *quens*, *queus*. Solo chi opina che nella

formola = *voc* + *s* + *cons.* = la vocale si conserva, deve rinunciare alla proclisi ed ha quindi diritto di dedurne una prova per l'enclisi. A questo secondo partito s' attiene, ancorchè non ricisamente, il M.-L. per il provenzale; del francese non tocca. Io non esiterei ad affermare la conservazione dell' intertonica per ambedue le lingue : *quels v.* fr. e prov. non può ricondursi che a *qué-los v.*

V' ha però in francese un personale che esclude affatto l'enclisi, intendo dire *la*, non ricordato dal M.-L. A *tú-la védes* risponderebbe *tu le v.* Egualmente esclusa è la proclisi di ambedue i monosillabi; anche *túlavédes* non darebbe altro risultamento che *tu le v.* In questa formola adunque il personale atono si appoggia da solo al verbo; in *lavedes* o *làvedésti* l' *a* di *la* (unica protonica o munita di accento accessorio) resta immutata.

Risulta da quanto s' è detto che :

in *tum veis* è possibile ammettere	o	enclisi o	proclisi d' ambedue le atone.
— *tuls veis*	—	solo enclisi	
— *tu la veis*	—	solo	proclisi del personale.

Sarà quindi lecito dire che il personale atono è sempre in clisi, ma che la lingua si accorda una certa libertà rispetto alla voce a cui esso si appoggia.

A. Mussafia.

EST : *ME(S)T*

(*Bestiaire* de Philippe de Thaun, éd. Thomas Wright, p. 89, v. 7).

La rime *est* : *met* (écrit *mest*; = lat. mittit) du *Bestiaire* de Phil. de Thaun a été mentionnée plus d'une fois. M. Koeritz la cite dans sa dissertation *Ueber das* s *vor Consonant im Französischen*, Strassburg, 1885, pages 12, 26, 33, et M. Gaston Paris, dans son important compte rendu de ce travail (*Romania*, XV, p. 614 et suiv.), s'exprime, à cet égard, en ces termes (p. 621) :

[La chute de l's sourde devant *p*, *t*, *c*] est inconnue à l'anglo-normand d'une part et au wallon de l'autre. Il est vrai que pour l'anglo-normand M. Koeritz allègue d'assez nombreux exemples, soit de rimes, soit de graphies, mais il faut d'abord écarter tous ceux qui touchent des formes verbales. De très bonne heure il y eut en Angleterre des gens qui écrivaient (dans

tous les sens, le français sans bien le savoir : ni les rimes, ni les graphies où *-ist*, *-ast* sont confondus avec *-it*, *-at* ne prouvent-elles rien (ces rimes se réduisent d'ailleurs à deux rimes fort douteuses de Philippe de Thaon[1] et à deux autres de Gaimar[2]). Il faut juger de même, quoique le cas soit plus rare, de la rime de *mest* = *mittit* avec *est* dans Phil. de Thaon (*Best*, v. 428).

E. Schwan y voyait le premier exemple de l'amuïssement de l'*s* devant une muette (*Grammatik des Altfranzösischen*, 2e éd., 1893, § 321).

Cette rime doublement étonnante, quant à la voyelle et quant aux consonnes (*ẹst* : *mẹt*), est confirmée par les mss. d'Oxford et de Copenhague, mais en réalité elle ne se trouve point dans le ms. de Londres, le plus ancien, publié par Th. Wright. Ce n'est qu'une faute de lecture commise par l'éditeur. Ayant eu l'occasion de copier les trois mss. du *Bestiaire*, dont je prépare un texte critique, je me suis facilement aperçu que Wright avait mal lu. Le ms. a :

li furmiz ki veziez (*l.* vuiz) est
en la trace *sen est*.

Sans vouloir aborder ici la question du classement des mss. et de la valeur de chacun d'eux, je ferai seulement remarquer qu'il était évidemment très facile pour deux scribes indépendants l'un de l'autre de lire *se met*, qui du reste donne un très bon sens, au lieu de *sen est*, qui me paraît bien être la leçon originale. La rime *est* : *est* ne doit pas nous effrayer. En effet, Phil. de Thaun fait souvent rimer un mot avec lui-même, sans qu'il y ait aucune différence de sens ; cf. les rimes *est* : *est*, *Best.*, *p.* 81 v. 22, p. 82 v. 14, p. 83 v. 18 ; *midi* : *midi*, p. 79 v. 5 ; *mort* (subst.) : *mort* (subst.), p. 80 v. 10 ; *mort* (part. passé) : *mort* (part. passé), p. 96 v. 29 ; *out* : *out*, p. 89 v. 16 ; *at* : *at*, p. 96 v. 7, etc. Toutes ces rimes se trouvent dans les trois mss.

Quant au sens de *sen est* je suis plus embarrassé. Je l'entends *s'en va*, mais j'avoue n'avoir jamais vu ailleurs le verbe *estre* avec ce sens, au présent (cf. *il s'en fut*, etc.).

---

1. *Comp.* (Mall) 1509 *esguardat* : *format*, et 2007 *comandat* : *durat* : v. Koeritz, *l. c.*, p. 11.

2. *Monumenta historica Britannica*, I, p. 769 et suiv., v. 4573, *mandat* (indic.) : *guardast* (subj.) et *Chron. anglo-normandes*, II, 53, *avoir dit* : *le requist* (parf.) ; cf. Koeritz, *l. c.*, p. 17.

Le copiste du ms. de Copenhague, qui est écrit en dialecte français et date de la fin du XIIIe ou du commencement du XIVe siècle, loin d'être choqué de la rime *est* : *met*, l'a introduite à deux autres endroits, où elle est écartée par les mss. de Londres et d'Oxford, savoir : p. 81, v. 14, et p. 86, v. 25, dans l'édition de Wright.

Lund (Suède). Em. WALBERG.

UNE IMITATION D'ALBERT DE SISTERON PAR MAHIEU LE JUIF

On sait que les poètes lyriques du Nord, s'ils imitent continuellement ceux du Midi, les traduisent très rarement : les cas de traduction ou d'imitation littérale jusqu'ici relevés ne sont pas très nombreux [1], et tous ceux qui l'ont été n'emportent pas la conviction [2]. Je puis en signaler un nouveau, qui, je l'espère, ne paraîtra douteux à personne.

On connaît la singulière chanson de Mahieu le Juif [3] où l'on voit succéder si bizarrement, dans chaque couplet, aux plus langoureuses protestations d'amour, les imprécations les plus violentes, et, dans la forme, les plus cyniques : l'auteur avait vraiment bien fait de nous prévenir, dès le début, qu'il allait chanter « par grande franchise ». J'avais toujours soupçonné qu'une composition aussi originale n'était pas de l'invention de ce très médiocre rimeur : il en a trouvé le modèle en effet dans une chanson d'Albert de Sisteron [4] où, si les prières et les malédictions ne sont point aussi nettement juxtaposées que dans la pièce française, elles se retrouvent, du moins également, dans chacun des couplets. Deux vers seulement ont été traduits à peu près littéralement. Cf.

---

1. Voy. P. Meyer, dans *Romania*, XIX, 43, et Jeanroy, *De nostratibus*, etc., p. 89.

2. Cf. *Rom.*, XXII, 389.

3. Raynaud, 782. Elle a été publiée d'après le ms. d'Oxford, avec les variantes de quatre autres, par M. P. Meyer, dans ses *Documents manuscrits de l'ancienne littérature de la France* (*Archives des Missions*, 2e série, tomes III, IV, V), p. 224.

4. *Domna prosa e richa*. — Bartsch, *Verz.*, 6, 11.

Quar vostr'uelh m'an al cor nafrat ses playa :
Mala gota amdos los huelhs vos traya.
(Coupl. 3, ms. 856.)

et

Et vos biaus eulz qui m'ont navré sans lance ;
Male broche le[s] vos puissent sachier.
(ms. 20050, f° 109 r°).

La structure rythmique des deux chansons est, il est vrai, totalement différente : c'est sans doute que celle de la pièce provençale, par sa difficulté, aura découragé l'imitateur [1]. Peut-être, cependant, n'est-ce pas un simple hasard qu'on retrouve dans la strophe I du modèle et dans tous les couplets de la pièce imitée la même rime *anha*, *aigne* [2].

Il est assez curieux de noter que l'imitation eut plus de succès que le modèle : la chanson provençale, en effet, ne se trouve que dans trois manuscrits (encore est-elle incomplète dans l'un d'eux), tandis que de celle de Mahieu il ne nous reste pas moins de onze copies [3]. Deux de ces copies sont particulièrement intéressantes en ce qu'elles nous attestent la popularité de l'œuvre en Provence et en Italie. Ce sont celles des mss. d'Este et du Vatican 3208. Dans ce dernier, la pièce est nettement provençalisée : la rédaction qu'elle nous a conservée avait donc dû arriver en Italie (où le ms. paraît avoir été exécuté) par la Provence. Dans le ms. d'Este, également de main italienne, la chanson, quoique placée dans la section française (fol. 227 *a*), porte aussi des traces de provençalisation : ces deux rédactions, tronquées toutes deux, sont du reste entièrement voisines : pour qu'on puisse juger de leur parenté, je donne ici le texte du ms. de Modène :

---

1. Je ne crois pas que cette forme ait jamais été employée dans la France du Nord.

2. La chanson d'Albert est elle-même imitée, pour le rythme, du fameux *Carros* de Rambaut de Vacqueyras. Il est singulier que cette ironique chanson soit adressée à une « Génoise », et qu'une Génoise soit aussi mise en scène dans une pièce non moins ironique de Rambaut.

3. Les divergences très notables entre les différents textes conservés et la présence de couplets interpolés sont aussi des preuves de sa grande popularité ; les textes publiés jusqu'à présent permettent d'en discerner au moins trois rédactions ; mais je n'ai pas actuellement les moyens d'établir nettement le rapport qui les unit.

Par grant franchise me covient chanter.
Se voill avoir la rien che plus desir.
Mais gie ne sai cu*m* jo puisse trover.
4 Bon mot ni son cu*m* cil che croit morir.
No puis mon cuer a grant goie torner.
Mais no p*or*cant fins amors moi ensaigne.
D'amer celi cui passion destraigne.
8 Che no me vol mon mal geerdoner.

Sil trizadors qui se feign*on* d'amer,
Fan los leials a grant dolor languir.
Et les dames se fan molt a blasmer.
12 Quar amu*nt* cil q*ui* gabu*nt* al partir.
Mais je ne sui mors car anc no sap tricer.
No pos mudar mu*n* damatge no plaigne.
Dolce dame fret gladio vos ataigne.
16 Si de p*ar*fon me faites sospirer.

Ore ai eu dit cu*m* e fols e tresloi.
Ja le pechez ne moi seit p*ar*donez.
Cant ai maldit la rien c'am plus de foi.
20 Amerai la tut a sa volontez.
Et s'a lei plaz q*ue* me reteng' a soi.
Amerai la cu*me* ma dame chiera.
Ensi se no lama la mort la fera.
24 S'em breo d'ora no*n* pren conseil de moi.

Dolce dame daq*ue* (?) serf ue (?) suploi.
Vostr' ome sui en trestut mu*n* aiez.
Cu*m* home liz cui am e teig autroi.
28 Servirai vos de bona voluntez.
E avez tort q*u*ant vos si laidez moi,
Quant vos plus serf et je vos trof plus fera.
Nanz fossez vos levada en freida bera.
32 Che sol un jorn plus gaberez de moi.

Dolce dame bien moi devez aidier.
Sol p*or* aitant q*ue* lausengier felon.
S'on si vantet q*ue* p*ar* lor engombrer.
Feront p*ar*tir deus amant en p*ar*don.
Anc n'aic de vos mais ira et engombrier.
Dame mar vi vostra bela semblanza.
E vos bels oels q*ui* me nafront ses lança.
Male broche vos li possan sacher.

A. Jeanroy.

---

15 *On lit plutôt* nos *que* vos.

COMPTES RENDUS

Miscellanea nuziale Rossi-Teiss. Trento settembre 1897. Bergamo, 1897, in-4, 550 p.

Ce magnifique volume, qui n'a été tiré qu'à 124 exemplaires et non mis dans le commerce, est, comme celui qui a été composé pour le mariage de M. Cian, la réunion des contributions « nuptiales » d'un certain nombre d'amis du prof. V. Rossi. Les collaborateurs sont au nombre de 27 (dont un Français, M. Léon-G. Pelissier), tous avantageusement connus, comme M. Rossi lui-même, par leurs travaux sur la philologie ou la littérature italienne. Le recueil qu'ils ont offert à leur ami n'est pas seulement un somptueux présent de noces : il montre avec quelle ardeur, quelle excellente méthode et quel succès les études historiques sur la langue et la littérature sont aujourd'hui cultivées en Italie. Beaucoup des articles insérés dans ce volume concernent la Renaissance ou les siècles qui l'ont suivie; nous nous bornerons à signaler à nos lecteurs ceux qui regardent les périodes plus anciennes de la littérature ou qui sont consacrés à la langue. Nous aurons encore à faire une riche moisson.

P. 9-28. R. Renier : *Appunti sul contrasto fra la matre e la figliuola bramosa di marito*. L'auteur recherche avec beaucoup d'érudition les diverses formes, surtout italiennes, de ce thème populaire, qu'il se refuse à croire, avec M. Jeanroy, d'origine française.

P. 77-118. V. Cian : *Giochi di sorte versificati del secolo XVI*. Très curieuses recherches sur ce genre de jeu de société, qui se retrouve en France, dans des conditions différentes, dès le XVe siècle (c'est pourquoi nous signalons cet article), et édition de deux recueils de ces *bollettini di sorte* versifiés, dont le second, composé par G. Pilonni pour des religieuses de Venise, ne laisse pas de surprendre par le ton fort libre qui y règne.

P. 129-138. G. Mazzoni : *Il primo accenno alla Divina Commedia*. L'auteur revient à la question tant discutée des vers de la canzone *Donne ch' avete intelletto d'amore* où Dante dit : *Là dov' è alcun che perder lei s'attende, E che dirà ne lo inferno a' malnati : « Io vidi la speranza de' beati.* » Il pense que l'*alcuno* dont il s'agit ici n'est pas Dante lui-même, mais quelque Florentin qui aura vu Béatrice (sans toutefois s'être entretenu avec elle, car ceux à qui elle aura

parlé seront sauvés); il voit néanmoins dans ces vers la preuve que le poète songeait déjà, sinon précisément à la *Divine Comédie*, du moins à une œuvre où il aurait retracé, dans une vision, le ciel et l'enfer. Tous ces raisonnements, fort ingénieux, nous semblent plausibles.

P. 139-206. C. Merkel, *I beni della famiglia di Puccio Pucci, inventario del sec. XV illustrato.* Cet inventaire, écrit à Florence le 1er juin 1449, est précieux pour les nombreux termes techniques qu'il contient, et que l'éditeur commente avec tout le soin désirable (pour quelques-uns de ces termes, voy. A. Thomas, *Essais de philologie française*, p. 405 ss.).

P. 207-216. V. de Bartholomaeis : *Antica leggenda verseggiata di S. Francesco d'Assisi.* C'est la légende des stigmates, traitée avec un véritable charme par un poète du XIVe siècle dans le huitain habituel des *ballate.*

P. 249-256. A. Medin : *Vanto della Fortuna.* Petit poème du XVe s., sans grand intérêt par lui-même, mais qui se rattache à un thème bien souvent traité, à propos duquel l'auteur donne l'indication des derniers travaux dont il a été l'objet.

P. 257-263. V. Lazzarini, *Un rimatore padovano del Trecento.* Il s'agit d'Antonio delle Binde, qu'on avait cru jusqu'ici Vénitien, et dont M. L. publie un sonnet politique (1359 environ).

P. 277-294. O. Bacci, *Intorno al Farinata Dantesco.* Étude surtout littéraire.

P. 315-327. M. Pelaez : *Per la storia degli studi provenzali.* Trois lettres de G. Amati à Perticari (1847-1822), qui montrent qu'il s'occupait de provençal et copiait des mss. de Rome pour Raynouard.

P. 327-334. E. Lovarini : *Canti popolari tarantini.* Charmantes chansons d'amour, en dialecte, avec traduction.

P. 335-354. E. G. Parodi, *Etimologie.* 1. Ital. *arzillo*, « excitation » (et aussi, comme adjectif, « fringant, émoustillé »), proprement « taon », d'un *asillu pour asilum. — 2. Anc. fr. *acesmer*, etc. M. P. veut rattacher ce mot et ses congénères à un *censimare qui, malgré ses ingénieux rapprochements, paraît bien invraisemblable pour la forme et pour le sens. D'après lui, l'anc. genev. *cesmo* exclut l'étymologie schisma (*Rom.*, XI, 445); je ne vois pas pourquoi, si l'on suppose que schisma s'est réduit à cisma cismum par une sorte de dissimilation (cf. les formes *cisma*, etc., que ce mot, comme mot savant, a pris dans diverses langues). — 3. Ligure et prov. *barban*, « croquemitaine » et « pou » : rattaché de la façon la plus plausible à Barrabam, dans le récit de la Passion. — 4. Fr. *brasque*, emprunté à l'it. *brasca*, qui est un dérivé de l'anc. h. all. brasa, fr. *brese* (*braise* me paraît n'être qu'une graphie moderne et non, comme l'it. *bragia*, une forme dérivée brasia); le fr. *braisine* se rattache également, comme l'avait vu Littré, à *braise*. — 5. Pist. *chiòdina*, « tuyau de conduite », de claudere; it. *chiàvica*, m. s., d'un lat. vulg. clávica, qui est cloaca altéré sous l'influence de clavis ou clavos (cf. clavaca dans Varron). — 6. Fr. *enger*, lucqu. *scentare*, etc. Entare, lat. vulg. pour imputare, a donné un dérivé entīcare, qu'on trouve, ainsi que le

subst. entica, en génois, et d'où provient aussi le fr. *engier*, *enge* (très séduisant, mais on se demande comment on ne trouve pas *enchier*, *enche*, et on peut faire encore d'autres objections); le lucquois *scentare*, « extirper », avec des formes apparentées dans d'autres dialectes, est *exentare. — 7. Piém. *marlait*, « un peu », anciennement « à peine », très probablement de *male laido*. — 8. It. *mugnajo*, s'explique par *moliniarium, sans qu'il soit besoin de faire intervenir *mugnere*. — 9. Rom. tosc. *paino*, « endimanché, » de paganum. — 10. It. *scòglio*, « dépouille », se rattacherait à culleum, avec l'*o* ouvert sous l'influence de *spoglio*. — 11. Anc. tosc. *smatria*, « désordre d'esprit », de *smatriato* = exmateriatum, étymologie appuyée par les meilleurs rapprochements. — 12. Lig. *sin*, « oursin », d'echīnum, non encore retrouvé en roman. — On voit tout l'intérêt de cette nouvelle contribution étymologique de notre savant collaborateur.

P. 355-370. G. Fraccaroli : *Le dieci bolgie e la graduatoria delle colpe e delle pene nella Divina Commedia*. L'auteur essaye d'établir que les dix espèces de fraude punies dans les dix *bolgie* de l'enfer sont graduées dans leur nature comme dans leur châtiment.

P. 371-388. E. Gorra : *Di un poemetto francese inedito del secolo XV*. Ce poème, intitulé *Le procez du banny a jamais du jardin d'amour contre la volenté de sa dame*, et conservé dans un ms. de Turin, appartient, comme on le voit par le titre, à l'école d'Alain Chartier. L'auteur, d'après des passages rapportés par M. Gorra, semble avoir été un gentilhomme dauphinois, nommé Aimé, et seigneur de Flassieux et de Montfaucon (tous deux dans l'Isère); il allait retrouver son seigneur à Rome. Il serait sans doute possible de l'identifier. M. Gorra imprime une soixantaine de strophes reliées par une analyse; on voit qu'Aimé ne manquait pas dans son style de cette grâce un peu insignifiante qui caractérise en général les poèmes de ce genre et de cette époque. P. 377 *b*, v. 15, il ne faut pas ajouter *tour*, qui allonge le vers : *viz* est ici le subst. fém. signifiant « escalier tournant ». P. 378 *a*, v. 5, *rappartoient*, l. *rapportoient*, v. 9 *au par* [*a*]*ler*, 11 *commencey*, l. *commence*; *b*, v. 12 *Sour*, l. *Pour*, 20 *Veez le*, l. *Veez la*, 24 *Encore*, l. *Encor*; 379 *a*, v. 14, *Par* [*trop*] *subit*? après le v. 16, 22 *fait*(*e*), 35 *Qu'i*[*l*]; *b*, 16 *qu'i*[*l*]; 380 *a*, v. 1 [*vu*] est inutile, après le v. 12 il manque un vers rimant en *-ente*, v. 33 *qu'i*[*l*]; *b*, v. 15 *serve* ne doit pas être changé en *servile*, 30 [*ou*] *noire*; 381 *a*, v. 13 *decoree* doit être mal lu, 14 pourquoi un *sic* après *faconde*?; *b* 15, *nul*(*luy*) *ne pouoit*, 16? après *prouesse*, 22 *El*(*le*) *l'ama de cuer*, virgule après 34; 382 *a*, v. 3 *cuidant*, l. *evidant*, 29 *qu'i*[*l*]; *b*, v. 3 (*y*); 383 *a*, v. 8 *le*[*e*], 11 [*de*] *la*, 21 [*ra*]*conte*, 23 *Saphirs. grosses p. de conte*, 28 *el prenoit*; *b*, v. 16 *lunetes*, l. *linetes*, 17 *Bruians*, *tarins*; 385 *ce*, v. 2 *qu'i*[*l*]; *b*, v. 12 *il* (*l*) *est*; 386 *b*, v. 5 *qu'i*[*l*], 10 *qui*(*lz*), 23 *Qui*(*l*), 29 *A ces motz dist* : « *Mon bien amé*, 36 *qu'i*[*l*]; 387 *a*, v. 21 *i*(*lz*); *b*, v. 18 supprim. [*est*].

P. 389-400. P. Flamini : *Ballate e terzine di Antonio da Montalcino, rimatore del sec. XV*. Les poésies de cet auteur, jusqu'ici inconnu, sont conservées dans un ms. de Venise; M. Flamini en donne quelques échantillons.

P. 401-420. C. Salvioni, *Quisquiglie etimologiche. Granciporro*, originairement vénitien, composé de *grancio* et *porro* < *pagŭrum. *Fisima* est bien pour *sofisma* (cf. *Rom.*, XXVI, 328, comme le montrent d'une part *ansimare*, *cresima*, etc., de l'autre *tana* pour *sottana*. *Lemme* est pour *solemme* < sollemnem. *Meggione*, « homme indolent et lourd », soit de medium, soit pour *armeggiare*. *Gnégnero*, mot familier pour dire « discernement », se rattache à ingenium (cf. le fr. familier *gingin* au même sens). *Monalto*, « croque-morts », ne vient pas de l'all. *monatlich*, comme le croyait Manzoni, mais n'est qu'une autre forme de *monello*. *Cimasa*, « cimaise », est sans doute d'origine lombarde (M. S. a raison, semble-t-il, de ne pas révoquer en doute, comme le fait le *Dict. gén.*, l'origine populaire du mot français). Anc. orviét. *carminare*, « neiger », est le mot latin signifiant « carder ». Anc. gén. *boegoso*, identique au vén. *sbotegoso*, « catarrheux », < apothecosum. Lomb. *carrera*, « tonneau », proprement *botte carrera*, « tonneau qu'on porte en char »; le piém. *curla*, m. s., se rattache à currum. Anc. lomb. *mare*, « épiderme », < matrem (cf. les termes latins *pia mater*, *dura mater*, fr. *pie mère*, *dure mère*). *Visio*, dans Bonvesin, l. *viso* = *avviso*. Vén. *rovegar*, « grimper », de erpicare influencé par repere. Bellun. *dòrch*, métathèse pour *cord* = lat. chordum; l'auteur donne à ce propos une précieuse liste d'exemples italiens de « métathèse réciproque ». Bellun. *pidèla*, « bénitier », fusion de *pila* et *sedèl*. Bellun. *pusterna*, « citerne », fusion de *pozzo* et *cisterna*. Bellun. *tergola*, fusion de *torba*, *torgolo* et *terra*. Vicent. *fransegolo*, de fundibulum, influencé par f[r]unda. Com. *spalvèrz*, dissimilation de (*s*)*pervers*; à ce propos l'auteur donne une série intéressante d'exemples italiens de dissimilation, dont il remarque que plusieurs ne se soumettent pas aux lois de M. Grammont. Lomb. *smètiga*, « façon », se rattacherait au mot savant *método* par changement de suffixe. Com. *vèrf*, « ouvrir », fusion de *ver* et *dèrf*, ayant tous deux le même sens et se rattachant à aperire. Lomb. *schiscia*, « amoureuse », se rattache à *schietto*. Valmagg. *sciurbyáa*, « se précipiter » (en parlant des bestiaux), provient de *cervicare, *excervicare. Mil. *borométa*, « colporteur », dérivé de *buon romeo*. Lomb. *varòga*, « marmotte », remonte à varia. Mil. *scèstra*, *sceita*, « crête », métathèse de crista. Mil. *visorá*, « sommeiller », répond à l'it. *appisolare*, et le *v* est dû à l'influence de *visione*. Piém. *taráud*, « vrille de la vigne », = taratrum avec changement de suffixe. Com. *sój*, sorte d'explétif, = *so io*. *Veglianti regolamenti*, employé à Varese pour *vigenti*, par confusion. L'auteur termine son savant recueil par une note sur « quelques gallicismes légèrement dissimulés ». On dit d'une jeune fille qui a plus de fraîcheur que de beauté qu'elle a *la beltà dell' asino*, et M. S. croit que cette locution provient du fr. *la beauté de l'âge*; mais cette expression française n'est guère employée (nous disons *la beauté du diable*), et la locution italienne peut se comprendre, l'âne étant dans sa jeunesse vif et gracieux et cessant de l'être en vieillissant. *Gabinetto di decenza* provient de *cabinet d'aisance*. L'expression milanaise *ha bevuto*, pour dire d'un joueur de billard qu'il a manqué un certain coup, proviendrait du fr. *bévue*; cela paraît douteux.

P. 421-446. Fl. Pellegrini : *Alcune rime toscane inédite del secolo XIII.* Un ms. de la Magliabechiana, négligé jusqu'ici, de la fin du XIIIe siècle, contient plusieurs textes précieux pour la philologie : une version du *Bestiaire d'amours* de Richard de Fournival, identique, mais dans un texte meilleur, à celle qu'a publiée Grion ; une version, déjà publiée dans un texte moins ancien, d'une traduction française du *Moralium Dogma* attribué souvent à Gautier de Châtillon mais qui est en réalité de Guillaume de Conches, comme nous l'avons dit plus d'une fois [1] ; enfin huit poésies toscanes anonymes et inconnues (sauf la première, qu'un autre ms. donne avec le nom de Bonagiunta Urbiciani de Lucques, qui pourrait bien être aussi l'auteur des autres). Le texte de ces pièces est très altéré et en outre très difficile à lire. M. P. s'est appliqué avec tout le soin possible à le déchiffrer et à le restituer. Il est très curieux que la dernière pièce copiée dans le ms. est une chanson française, tellement estropiée qu'on ne peut même en essayer la restitution, mais qui a évidemment un caractère plus populaire que tout ce qui nous est parvenu du XIIIe siècle dans des mss. français. C'est, au moins en partie, autant qu'on peut le deviner, la plainte d'une jeune fille que son amant va abandonner pour entrer dans un ordre religieux, et la pièce semble se composer de sixains de vers heptasyllabiques rimés *aabccb* : on retrouve çà et là quelques vers, comme *Li mais e la verdure Et la bone aventure Me semont de chanter... La gent de la contree... A! lasse, dit la bele... Mes amis se vueut rendre... Ja mais ne le verrai.*

P. 421-446. Fr. Novati : *Due sonetti alla Burchiellesca di Luigi Pulci.*

P. 452-510. P. Papa : *La leggenda di S. Caterina d'Alessandria in decima rima.* L'édition de ce texte est précédée d'une introduction qui contient des remarques intéressantes sur la légende de sainte Catherine et ses diverses formes.

G. P.

Beiträge zur Geschichte der franzœsischen Wœrter im Mittelhochdeutschen, von Theodor MAXEINER, Marburg, 1897, in-8, VIII-80 p.

Depuis quelque temps l'attention des philologues se porte sur les termes français introduits dans la littérature allemande au moyen âge. Après MM. Steiner, Kaindl et Wiener, qui se sont surtout proposé de dresser le tableau des éléments français employés par certains poètes, MM. Kassewitz [2] et Maxeiner se sont imposé la tâche d'étudier ces mots séparément ou par groupes et d'élucider, par la comparaison des formes qu'ils affectent en français et en allemand, d'importants problèmes de phonétique. Déjà Diez avait montré dans sa grammaire les services que peut rendre ce genre de

1. Voy. *Romania*, XVI, 69 ; *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, 1894, p. 37.
2. *Die französischen Wörter im Mittelhochdeutschen.* Strasbourg, 1890.

recherches et signalé les résultats qu'il leur devait. Mais nombre de points sont restés obscurs, et même les travaux énumérés plus haut ne les ont pas mis tous en lumière. Ces études ont néanmoins le mérite de donner la solution de quelques questions et de montrer le but que des recherches ultérieures permettront d'atteindre.

L'idée fondamentale de la thèse de M. Maxeiner est que les mots français passés en allemand ont été empruntés aux dialectes du Nord et de l'Est de la France : si nous arrivons à établir la façon dont ces dialectes prononçaient ces mots, nous aurons déterminé leur prononciation en allemand. Par contre, l'étude des mots allemands avec lesquels ils riment servira de critérium pour assurer leur prononciation en français. Voici les principaux résultats auxquels est arrivé M. Maxeiner :

1° La terminaison trisyllabique *eüre* de la France centrale et de la Champagne tend à se transformer en une terminaison disyllabique *ure* dans le Nord et l'Est de la France, dès le XIIIe siècle, et même plus tôt dans la langue parlée. (V. ex., § 2.)

2° Les suffixes disyllabiques *eör*, *eöur*, *eëur*, issus du suffixe -atorem, se sont contractés en *or* dans les dialectes du Nord et de l'Est de la France dès le XIIIe siècle. (V. ex., § 4.)

Ces syncopes expliquent les formes des mots allemands correspondants.

3° Avec les mots français introduits en allemand riment des mots d'origine germanique. Comment se comportent ces mots? Leur étude peut servir à faire connaître la prononciation des mots français auxquels ils sont unis par la rime. Des minutieuses investigations entreprises par M. M. sur l'ancienne langue et les dialectes actuels de l'Alemannie, de la Souabe, de la Bavière et de l'Autriche, il résulte que la désinence *iu* des mots rimant avec les mots français en *ure* se prononçait *ü* en Alemannie (la démonstration de M. M. est loin d'être convaincante : il tire en effet sa preuve de l'équivalence de *ure* français avec *iere* allemand, et cite comme exemples des mots dont la plupart sont, comme nous le verrons plus loin, des conjectures contestables), en Souabe, en Bavière et en Autriche, où M. M. prétend, malgré les distinctions faites par M. Brenner (*P. B. B.* 20, p. 80 et ss.), que les trois *iu*, à savoir : *iu* obtenu par métaphonie de *û*, *iu* de l'a. h. a., et *iu* métaphonique, se sont uniformément prononcés *ü* dans la langue littéraire; en moyen allemand (M. M. fait ici bon marché des exemples donnés par M. Weinhold, *Mhd. Grammatik*, § 132, qui vont à l'encontre de sa théorie), enfin en moyen bas allemand (M. M. conteste l'opinion de M. Lübben, qui pense que *u* se prononçait *ou*, mais il n'apporte aucun témoignage à l'appui de sa thèse).

4° M. M. constate que les dialectes du Nord et de l'Est de la France ont connu pour les mots masculins à suffixe dérivé du lat. atorem la forme *œü*, *eu* à côté de *ǫ*, *ǫ́u*, *ǫ́ü* (ex. tirés du wallon, du lorrain et du franc-comtois au moyen âge), que *ü* a supplanté *u* dans quelques régions, enfin que *ǫ* au moyen âge avait, dans les contrées françaises limitrophes de l'Allemagne, une prononciation flottant entre *ó* et *ou*, prononciation démontrée par les formes allemandes correspondantes.

Recherchant l'origine des noms masculins m.h-a. en *iur*, M. M. pense qu'ils sont issus d'une forme française antérieure à *eu* et qui a dû être *oi*, *oui*, *ui*. Ces mots riment avec les termes allemands *hiure*, *gehiure*, *ungehiure*, qui, selon M. M., pouvaient se prononcer *ui* ou *öü* en bavarois (p. 61), *ü* en alemannique ainsi que dans la langue littéraire de la Souabe.

Tels sont les points essentiels du travail de M. M. On y trouvera en outre des études sur de nombreux cas particuliers.

On a pu remarquer en lisant cette brève analyse que M. M. ne tient aucun compte de l'analogie. Il prétend trouver pour chacun des mots français passés en allemand une forme française exactement correspondante, et si ses recherches dans les dictionnaires restent sans résultat, il conjecture simplement le mot souhaité. C'est ainsi qu'il admet pour *nature* une seconde forme française **natiure*, p. 49, alors qu'il est clair que ce mot, déjà connu en allemand bien avant l'époque étudiée par M. M. sous la forme *natûre*, est devenu *natiure* par analogie avec *covertiure*, *aventiure*, etc. C'est pour la même raison que *Artur* est devenu *Artiure* chez certains poètes. Le premier auteur allemand qui ait écrit ce mot, Hartmann d'Aue, prononçait *Artüs*, comme le prouvent les nombreuses rimes avec *hûs*. C'est d'ailleurs cette forme qu'il trouvait (sauf une exception) chez Chrétien. Sous l'influence de l'analogie est née également la forme *laziure* à côté de *lazûr* [1].

M. M. est d'ailleurs fécond en conjectures. Pour justifier la prononciation *üre* du français, il s'appuie sur la transcription *iere* en allemand, § 9 et 21. Mais des dix mots français en *ure* qu'il cite comme les prototypes d'autant de mots allemands en *iere*, il y en a cinq qu'il suppose : *conrure*, *buhurdure*, *puignure*, *disture*, *canonizure*. Pour ce dernier, il est vrai, M. M. admet qu'il peut n'avoir pas existé en français avec le sens qu'il a en allemand, et reconnaît qu'une formation allemande est plus vraisemblable. Il aurait pu dire la même chose de *kunriere*, qui est formé de *kunrieren*, comme *buhurdiere* de *buhurdieren*, *punier* de *punieren*, *discantiere* de *discantieren*, *baisiere* de *eisieren*. La plupart de ces mots ont une forme simple, *kunreiz*, *buhurt*, *puneiz*, *eise*, qui est la plus ancienne. Pour une raison qui n'apparaît pas, on a formé un doublet, de même qu'à côté de *juste* on a créé *justiure*, de *plâne planiure*, de *turnei turnier*, etc. Des autres mots cités par M. M. pour justifier son opinion, *talier* et *partier* n'ont pas le sens des mots français *taillure* et *parture*, et leur origine pourrait bien être italienne. *Eisiere*, p. 26, ne vient probablement pas de **aisure*. Il n'a le sens ni de *aisour* ni de *aeisure*, ni surtout leur forme. C'est vraisemblablement le verbe *aisier*, *eisier*, qui, selon Sainte-Palaye, a été employé comme substantif pour désigner « le repos de l'indifférence ». Ex. *Plus lour plaist li aaisiers | K'atendre d'amors confort*. *Partier*, p. 30, ne peut dériver de *parture*, qui est un nom abstrait. C'est peut-être le mot *partere*, dont la finale *ere* est assurée par la rime avec *pere* et dont l'*e* aura

---

1. M. M. admet comme possible la dérivation de l'allemand *lazûr* du français *l'azur*, alors que le primitif est *lazur*.

été prononcé comme un *i* en allemand, fait fréquent d'ailleurs : voy. *corder*, *cordieren*, etc..... *Parliure*, p. 35, est, selon M. M., un nom féminin signifiant récit et tiré du français *parlure*. Lachmann et Bartsch nous semblent avoir raison contre M. M. lorsque, dans le passage du *Parzival* où paraît ce mot, ils le considèrent comme un masculin, dont le sens est « parleur ». En effet, le français *parlier* a la même signification et sans doute est l'origine du mot allemand *parliure*. *Salliure*, p. 38, vient non de *salure*, mais très vraisemblablement de *saillier*, dont le sens est « saillie d'esprit, déraison » (S. Pal. et God.). Enfin l'étymologie de *amesiere*, quoiqué vraisemblablement celle qu'admet M. M., n'est pas assurée. Il ne reste donc que *furrier*, qui dérive certainement d'un mot français *fourrure*. On voit que si le fait lui-même est exact, la démonstration qui en a été essayée est insuffisante.

L'ouvrage de M. M. appelle d'autres observations. Il n'est pas exact que *menschuwer*, p. 38, vienne du français *men-*, *mainjure* ; l'origine de ce mot est *mangier*, dont le sens est « repas », et le genre masculin. De là la forme masculine *petit*, qui accompagne *menschuwer* et que M. M. ne peut expliquer qu'en recourant à l'hypothèse d'une apocope. D'ailleurs les composés *blamensier*, *blamenschier*, *blameser* (fr. *blanc mangier*) ne laissent aucun doute sur l'origine du mot. Ce qu'il est naturel d'admettre c'est que la forme *ure*, très rapprochée au point de vue de la prononciation de *iere*, a été parfois substituée à celle-ci, comme l'*ü* allemand a parfois remplacé l'*i* allemand ; voy. Weinhold, *Mhd. Gram.* § 45 et 55 [1]. C'est cette substitution et non un hypothétique *cimure* qui explique le mot allemand *zimiure*, p. 39, seconde forme de *zimier*. Le verbe *zimieren* a été introduit par Hartmann d'Aue ou avant lui et dérive du français *cimier* ; on trouve *chimier* dans le Dict. Hatzfeld et Darmesteter. C'est peut-être de la même façon qu'on peut expliquer le mot *tscheteliwre*, *scheteliure* (p. 38), pour lequel M. M. serait enclin à conjecturer un français *chabtelure*. Il semble plus sûr d'admettre comme base le mot français *chastelerie*, qui signifie château, sens qui s'applique bien au mot allemand dans le passage cité. Quant à la forme *scheteliure*, elle aurait été obtenue par métathèse de *r* (*chasteliere* pour *chastelerie*), l'*i* étant ensuite prononcé *u*, comme dans les exemples précédents [2].

L'origine de l'allemand *gamahiu*, que M. M. dit ne pouvoir indiquer, p. 42, est le mot français *camaïeu* (voy. le *Dict. gén.*). Le mot *pofuz*, p. 75, désigne une étoffe non de velours, mais de soie (voy. Chrétien, *Erec*, 5225 et s.), et il vient sûrement de l'ancien français *bofus*, qui n'est pas une forme conjecturale, comme le pense M. M., mais se rencontre souvent à côté de *bofu* : voy. *Aliscans*, éd. Jonkbloet, *bofuz* : *chenuz*, *batuz*, *vestuz*, *couneuz*, etc., 2823 ; *bofuz* : *aguz*, *vertuz*, *ecuz*, etc., 6164. Les poètes allemands ont donné à la

1. V. aussi *juftuv*, à côté de *tjostiure*.

2. La forme *Schitriel*, que nous trouvons dans Eilhart d'Oberge (Lichtenstein, CXCIV) et qui est devenue *Scheteliure* chez Henri de Freiberg, ne peut guère être qu'une corruption du mot français *chastelerie*.

forme *bofuz* la préférence, attribuant à *u* le son de *u* que cette lettre avait dans leur langue, comme ils l'ont fait pour *Arture*, *nature*, etc. *Phlûm*, *vlûm* est certainement emprunté au français *flun*. Des textes nombreux, dont quelques-uns ont été traduits en allemand, montrent combien ce mot était répandu en France : *un flum qui en Saverne cist* (Wace, *Brut*, 10468) ; *el saint flum Jordan* (*Mainet*, 34); *1. flums i coroit clers* (Alexandre, éd. Michelant, 60, 18); *quant Naaman fist sainz Helyes | Sept foiz baignier el flun Jordain* (Méon, *Fabl.*, II, 3304 et s.), etc.

Il faut, malgré les réserves que nous venons de faire, féliciter M. Maxeiner d'avoir entrepris sa savante et minutieuse étude, et d'avoir examiné de près et avec un si constant souci de l'exactitude des problèmes difficiles et dont la solution intéresse la philologie romane aussi bien que la philologie germanique.

Son travail, comme celui de M. Kassewitz, laisse voir le profit que l'on peut attendre de ce genre de recherches, qui méritent qu'on s'y attache plus qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

F. PIQUET.

PÉRIODIQUES

Zeitschrift für romanische Philologie, XXI, 4. — P. 433. Suchier u. Kautzsch, *Eine Provenzalische Bilderhandschrift.* [Le ms. décrit dans cet article est celui que nous avons signalé dans notre précédent volume (XXVI, 152), d'après un catalogue la librairie Rosenthal, à Munich, dans lequel il était annoncé pour le prix ridiculement exagéré de 15.000 marcs. Je ne m'étais pas rappelé, lorsque je rédigeai à ce sujet la courte note qui fut insérée dans la *Romania*, que ce ms. avait déjà été décrit par M. le chanoine Ul. Chevalier. Si ma mémoire m'avait mieux servi, j'aurais renvoyé le lecteur au travail de M. Chevalier, et il est probable que MM. Suchier et Kautzsch se seraient abstenus de refaire une description qui existait déjà. Le travail de M. Chevalier a paru, en 1890, dans le *Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse*, X, 236-251, sous ce titre : *Notice sur un livre d'heures provençal de 1265*. Cette notice est, à plusieurs égards, supérieure à celle que publie aujourd'hui le *Zeitschrift*. Elle donne d'une façon plus complète le texte des rubriques qui accompagnent les miniatures du ms. Ainsi M. Chevalier a lu (rubriques 21 et suiv.) divers passages que MM. Suchier et Kautzsch ont remplacés par des points. De plus, ces deux savants n'ont par réussi à déterminer la provenance du ms. (qui, lorsque M. Chevalier l'a décrit, appartenait aux dames trinitaires de Valence). Ils se bornent à dire (p. 433) que les noms des saints mentionnés dans le calendrier indiquent, d'une manière générale, le Languedoc. Il y a cependant au premier feuillet une mention précise, tracée au xvie siècle, selon M. Chevalier, au xviie ou xviiie, selon la *Zeitschrift*. Cette mention est ainsi conçue : *Celestinorum S. Martialis de Gentillino Pontis Sorgiensis.* MM. S. et K. ont lu à tort *fontis* au lieu de *Pontis* et n'ont pas réussi à identifier ce couvent, qui est celui des Célestins de Pont-de-Sorgue (Vaucluse, entre Avignon et Orange). Les caractères de la langue sont bien ceux du Comtat-Venaissin. — P. M.] — P. 446. Suchier u. Kautzsch, *Gebetbuch aus Metz*; quelques pièces françaises, du xive siècle, dont M. S. annonce la publication dans un prochain numéro. — P. 449. Horning, *Zur Wortgeschichte.* Recueil de belles étymologies, surtout françaises. Fr. *abri*. S'appuyant sur les formes avec *v* de la Lorraine et de la Franche-Comté (actuelles), l'auteur admet qu'*abri*, *abrier* répond à apricum, apricare et « provient du provençal ou plus justement du français occidental, qui

jusqu'en Touraine montre souvent le consonantisme provençal ». Je ne connais pas d'exemple pareil à celui-ci, et de regarder ces mots comme empruntés au provençal, il n'y en a guère d'apparence. Enfin on voudrait trouver à l'est des exemples des formes en *v* remontant au moyen âge, sinon on pourra croire que le mot *abri*, introduit récemment dans certains parlers de l'est, y a été influencé par *avril*. — Lat. annoticus. Nouveaux représentants de ce mot. — Rom. *arẹsta* = class. arĭsta. Représentants des deux formes. — Fr. *bêche*. La forme concurrente *besse* renvoie à un type *bessa, d'où *bessicare, *beschier*, qui à son tour a produit *besche*, *besque*. — Fr. *bègue*, viendrait d'un verbe *besguier* < *bĭssĭcare, tiré de bis (?). — Fr. *besson*, non directement de bis, mais d'un dérivé bissus. — Mess. *bodique*, roum. *boudoc*. Je ne comprends pas le rapport que l'auteur semble établir entre le mot roumain et le mot messin, qui serait pour *bout d'homme*. — A. fr. *cesse*, « cerise sauvage », représenterait *ceresum; paraît douteux. — Fr. *chaintre*, *saintre*, *cheinte*, prov. *cance*, etc., avec le sens général de « contour, courbure », se rattacherait au même radical celtique que *jante*, auquel il faudrait peut-être aussi rapporter le fr. *ceintre*, tout cela fort bien déduit, mais assez douteux. — It. *cibéra*, « sot », proprement « dégoûté sur la nourriture », ce qui est le sens de l'émil. *zibega*, donc de cibus. — Fr. *crémaillère*. La forme méridionale *cremasclo* indique une *s* primitive, ce qui rapprocherait le mot du gr. κρεμαστήρ; peut-être est-il venu de Marseille. Mais il est difficile de ne pas voir dans *crémaillère* le dérivé du *kramailas* des gloses de Cassel. — Fr. *dupe*. Arguments pour prouver que ce mot est *huppe* avec un *d* « prosthétique » (ou mieux onomatopéique, remarque M. Schuchardt, *Zeitsch.*, XXII, 95). — Fr. *faîte*. Diverses formes renvoient pour le type allemand non à fīrst, qu'on attendrait, mais à fẹrst. — Fr. *fourrière*, « sillon de travers au bout ou en dehors d'un champ », répond à *foraria et est probablement le mot qu'il faut reconnaître dans notre *fourrière* actuel. — Lyonn. *goifon*, « goujon », atteste un gofionem à côté de gobionem (cf. Ascoli, *Arch. glottol.*, X, 8). — Fr. or. *gulitš*, dérivé de gŭla par le suff. -īcca, d'après une théorie exposée naguère par l'auteur. — Fr. *jauge*. L'auteur appuie sa dérivation de ce mot de l'all. *galgen* (voy. *Rom.*, XXIII, 614). — Fr. *louche*, « cuiller à soupe ». Cette forme est picarde, en regard du francien (wallon, breton) *louce*. — Fr. *merlon*, pourrait bien être un emploi métaphorique de *merle*. — Fr. occ. *morche*, « morve », de morbida devenu morbica. — Fr. *morgue*. Se rattacherait à mores, d'où dériveraient aussi des formes dialectales *moriges*, etc. — Lad. *muriš*, « collier de chien », de *murīcem pour murīcem (cf. *Rom.*, XXV, 85). — It. *Niccolosa*, hypocoristique fém. de *Niccolò* dans Boccace, rappelle des formations semblables dans des inscriptions africaines. — A. fr. *parche* (cf. *Rom.*, XVIII, 151, 472). Il faut joindre aux deux citations données là les exemples de 2. *parge* (*perge*), « sorte de cuir, basane », dans Godefroy, plus celui-ci, d'un inventaire catalan de 1308 : *unum librum.. cohopertum cum tabulis ligneis cum* pargio *viridi*, à propos duquel l'éditeur, M. Suchier (*Ann. du Midi*, 1894,

p. 188) renvoie à Du Cange s. v. *pargia*. M. H. cite en outre *parche*, fém., signifiant généralement « couverture de livre ou de cahier, enveloppe » dans différents dialectes de l'ouest, et de m. *parcho*, *parjo*, en provençal. D'après lui, ce mot est identique à pagina [1], mais il répond évidemment au lat. parthicum (*vellus*), parthica (*pellis*), qui désignait un cuir préparé d'une certaine façon, ce qui explique à la fois le genre masc. et fém. et la double forme avec *ch* et avec *g*. — Lat. petrica, dérivé de petra, rendu vraisemblable par des dérivés esp., sardes et provençaux. — Pic. *pertriquer*, *reutiquer*, *tourniquer*, « nouveaux témoignages pour un suff. verb. -īccare dans le fr. pop. du nord. » — Fr. or. *rège*, « crible à grains », identique au prov. *drai*. — A. fr. *ressie*, « heure de l'après-midi », part. passé de *reissir* (explication déjà donnée pour la forme parallèle *ressue*). — Fr. *rognon*, se retrouvant en anc. prov. et en anc. cat., doit remonter à un lat. vulg. ronionem par renionem. — Fr. pop. *rouane* (pour *roisne*), « tique », de rĭcĭnum, qui a des représentants dans plusieurs autres langues romanes. — Pic. *vassive*, prov. *vacivo*, « (vache) stérile », de vaciva; le traitement anormal du *c* (on devrait avoir *vaisive*, *vazive*) est très ingénieusement expliqué par la supposition d'une forme vacuiva sous l'influence de vacua, d'où vacyiva comme lacyum de laqueum; toutefois, le parallélisme n'est pas complet [2]. — P. 460. Cornu, *Beiträge zu einer künftigen Ausgabe des Poema del Cid*. M. C. réunit ici, ce qui sera fort bien accueilli, et en y en joignant beaucoup de nouvelles, toutes ses propositions antérieures destinées à rétablir partout dans le *P. del C.* des hémistiches de sept (huit) syllabes. — P. 529. Biedermann, *Ergänzungen zu Werth's altfranzös. Jagdlehrbüchern*, etc. Notes complémentaires et rectificatives, très érudites et utiles, à la bibliographie des anciens ouvrages français sur la chasse donnée par M. Werth dans les t. XII et XIII de la *Zeitschrift*. — P. 541. Suchier, *Das Anagramm in Machauts Voir Dit*. M. S. montre que le surnom de la dame de Guillaume de Machaut, indiqué par lui dans un anagramme avec ses propres nom et surnom, n'est pas, comme on l'admet depuis P. Paris, *d'Armentières*, et que le nom seul, *Peronne*, est assuré; mais il n'est pas probable qu'il faille interpréter l'anagramme par *Guillaume de Machaut amera fille Perronne*; cette façon de parler est tout à fait inusitée, et dans ses autres anagrammes Machaut ne met que des noms et surnoms. Il faudrait trouver un surnom qui se composât des lettres restantes après qu'on a enlevé *Guillaume de Machaut* et *Peronne* (*Per-*

---

1. Le *parjo* que Mistral donne comme limousin s. v. *pajo*, « page » n'est sans doute là que par méprise : c'est la forme *parjo* = *parcho* donnée pour limousine s. v. *parcho*. Mais la forme française *parge* = *page* paraît bien se trouver dans le passage où je l'ai citée : l'auteur de *Renart le Contrefait* dit qu'il répète une citation de « Tulle » qu'il a déjà faite *En ceste parge precedent* (ms. B. N. fr. 369, f° 12 *c*).

2. Je suis porté à croire que l'anc. fr. or. *vuisif*, « non chargé », dont Godefroy cite deux exemples sous *oisif*, représente un lat. vulg. vocivum pour vacivum; et que ce mot a pu contribuer avec *oiseus* à faire remplacer l'anc. fr. *oidif* par *oisif* (où l'on ne peut voir une simple substitution de suffixe).

rann) ou *Peronnele* (*Perronnelle*), *a a e i f ll m rr* (*a a e i f ll m r*) ou *a a e i f l m rr* (ou *a a e i f m r*): à la rigueur on peut admettre *aime* (ou *amera*) avant *Peronne* ou *Peronnele*, mais on doit avoir ensuite un nom de famille.

Comptes rendus. P. 546. Körting, *Neugriechisch und Romanisch* (Risop : article très intéressant et instructif). — P. 555. Sütterlin, *Die heutige Mundart von Nizza* (Gauchat : met en lumière quelques-uns des défauts de ce travail; cf. *Rom.*, XXVI, 146). — P. 560. *Archiv für das Studium der neueren Sprachen*, LXXX-LXXXV (Cloetta). — P. 570. *Giornale storico della letteratura italiana*, XXIX, 2-3 (Wiese et Schultz-Gora). — P. 575. *Romania*, XXV, 4 (Gröber : ne regarde pas, avec M. Densusianu, comme inadmissible la mention d'Aimeri, père de Guillaume d'Orange et de ses frères, dans un poème du XIe siècle; est porté à rajeunir le *Donnei des Amanz*, et apporte un exemple du proverbe cité au v. 848; je ne mets pas de point après le v. 213). — P. 578-586. *Sachregister*, *Wortregister*.

XXII, 1. — P. 1. Meyer-Lübke, *Wortgeschichtliches*. Le suff. latin -a r i u m n'est pas devenu -έρι en grec, comme l'avait cru M. Marchot (est-il bien sûr qu'ὀξυπτέρος soit une transformation par étymologie populaire d'*accipiter*, ce qui indiquerait pour le IIIe siècle après J.-C. l'assibilation du *c*?). Le mot it. *froge* n'est sans doute pas celtique (contrairement à Schuchardt, *Zeitschr.*, XXI, 201), mais on n'en connaît pas l'origine. Le lat. ŭ l ŭ l a r e est devenu en roman *ụrulare*, d'où *ụdulare* en prov. et en nord-italien (l'esp. *aullar* et le port. *aivar* restent obscurs). — P. 9. Friedersdorff, *Die poetischen Vergleiche in Petrarkas Africa* (fin). — P. 49. Andresen, *Eine altfr. Bearbeitung der Parabel von den Drei Freunden*, par Huon le Roi de Cambrai (cf. *Rom.*, XXV, 449), publié d'après l'unique ms. avec l'adaptation qu'en a faite Geffro de Paris (d'autres plagiats du même auteur, d'une autre pièce de Huon le Roi et du *Dit du Cors*, sont signalés avec preuves à l'appui), avec une introduction et un commentaire dignes d'éloges. Les remarques sur les « trois » personnages mentionnés str. XL sont sans objet, car il faut lire, avec Geffroi de Paris, *tes* (G. *tel*) *mil* au lieu de *ces trois* (*m.* a été lu *iii.*). V. 47, l. *raige* (G. *rage*) pour *taige*, ce qui fait tomber la remarque (cf. v. 319); 106 *apreste* pour *a preste*; 201 *fui* pour *sui*; 212 *nel* pour *ne*; 429 *tolir* pour *colir*; le v. 499 est altéré, mais la restitution de M. A. ne donne pas de sens; v. 685-7 l. *Jou vous di bien k'i*[*l*] *samblera Celui qui mains de pein*[*e*] *ara Que nus, s'il non, n'i ait torment* (cf. G.; la leçon et l'explication de l'éditeur sont inacceptables). Les notes contiennent de bonnes remarques lexicographiques. *Fraine* me paraît une simple faute de copiste pour *frarine* et non une forme dissimilée (on ne trouve *fraïn* que dans des textes franco-italiens). L'existence de deux mots *entait*, dont l'un appartiendrait à *tai* (?), est plus que douteuse.

Mélanges. I. *Aus Handschriften*. P. 91. Braunholtz, *Fragment einer Aliscanshandschrift*; 49 vers, écriture du XIIIe siècle, à Cambridge. — II. *Zur Exegese*. P. 92. Tobler, *Tandoret*? Le livre ainsi désigné (ou plutôt *Taudoret*) par les *Leis d'amors* à côté d'*Isop* ne serait-il pas la célèbre *Ecloga Theoduli*, appelée *Theodelet*, *Theaudelet* dans divers textes français? J'ai eu aussi cette pensée,

mais je la crois peu vraisemblable, l'auteur des *Leis d'amors* semblant bien indiquer un livre où parlaient des animaux ou des êtres inanimés, et non des personnages symboliques. — III. *Zur Wortgeschichte.* 1. P. 94. Horning, *Empois*, n'a rien à faire avec *pois*, mais dérive d'*empeser*, venu lui-même du lat. impensa (on trouve aussi *empoise*, prov. *empeso*), qui avait le sens d'« ingrédient, garniture, mortier, etc. »; c'est évident. — 2. Schuchardt, *dupe* (voy. ci-dessus, p. 161). — IV. *Zur Grammatik.* P. 95. Horning, *Die afr. 1. singul. auf* -ois *in den heutigen Mundarten*; cette terminaison s'est conservée dans l'est sous les formes *é*, *a*, *o*.

Comptes rendus. P. 97. *Obras de Lope de Vega*, p. p. la *Real Academia Española*, I-II (Restori : variantes tirées d'éditions qui se trouvent à Parme). — P. 123. Guarnerio, *Pietro Guglielmo di Luserna* (Levy). — P. 125. *Les Enfances Vivien*, p. p. Wahlund et von Feilitzen (Bekker : remarques intéressantes, notamment sur la question du petit vers final). — P. 131. Röttgers, *Die altfranzösischen Lautgesetze in Tabellen* (Herzog : peu favorable). — P. 132. Oesterreicher, *Beiträge zur Geschichte der jüdisch-französischen Sprache und Litteratur im Mittelalter* (confus, mais contient des choses intéressantes). — P. 133. Scherillo, *Alcuni capitoli della biografia di Dante* (Wiese). — P. 136. *Giornale storico della letteratura italiana*, XXX, 1-2 (Wiese). — P. 141. *Romania*, XXVI, 1 (Gröber).

G. P.

Giornale Dantesco, anno IV (I della *Nuova Serie*). — P. 1. F. Torraca, *Sul « Sordello » di Cesare de Lollis.* « Dubbi, osservazioni, obbiezioni », with regard to certain points in the *Vita e Poesie di Sordello di Goito* edited by De Lollis in 1896. Prof. T., among other matters, disputes the conclusion that Sordello was in Florence about the year 1220, and incidentally assigns the birth of the troubadour to the year 1200 or thereabouts. He draws attention to an interesting passage in the *Ensenhamen* (vv. 901 ff.), which Dante seems to have had in mind when writing his account of the « vigliacchi » (*Inf.*, III, 34-51). — P. 43. T. Casini, *Dante e la Romagna.* A continuation of Prof. C.'s valuable researches concerning the various inhabitants of Romagna mentioned by Guido del Duca in Circle II of Purgatory (*Purg.*, XIV, 77 ff.). The individuals here discussed are Guido da Prata, Ugolini d'Azzo, Fabro de' Lambertazzi, and Bernardino di Fosco. — P. 58. G. Melodia, *Dante e Francesco da Barberino.* A suggestion that in the *Reggimento* Barberino imitated certain passages in the *Inferno.* — P. 68. A. Dobelli, *Chiose Dantesche : L'Alessandro ed il Dionisio del canto XII d'Inferno.* Signor D. argues that the Alexander coupled with Dionysius of Syracuse among the tyrants in Hell is not Alexander the Great but Alexander of Pherae, and he refers in support of his contention to a passage (which has often enough been quoted before in this connexion) in the *De Officiis* of Cicero (II, 7), in which Alexander of Pherae and Dionysius of Syracuse are coupled together. Cicero's mention of these two, however, is not to the point, any more than that of Valerius

Maximus (IX, 13) — a passage which Sig. D. has overlooked, — as in neither case are they referred to as examples of tyranny. There can be hardly a doubt that the reference is to Alexander the Great, and that Dante's estimate of the Macedonian conqueror was derived from the accounts of him given by Lucan and Orosius (see *Romania*, XXIV, 392 ff., and XXVI, 455 ff.). — P. 72. *Lettere di Dantisti*. — *Recensioni*. P. 75. Casini, *La Divina Commedia* (G. L. Passerini : a favourable notice of the fourth edition of Casini's commentary, together with remacks upon other recent editions of the *D. C.*) — P. 77. Coppola, *Dante e la Bibbia* (R. Murari). — P. 78. Mercati, *Pietro Peccatore* (R. Murari : an analysis of Mercati's arguments as to the identity of Pietro Peccatore and Pier Damiano (*Par.*, XXI, 121-2), which are accepted as conclusive, as is his identification of « la casa di nostra Donna in sul lito Adriano » with the convent of Pomposa at the mouth of the Po near Comacchio). — P. 80. Mestica, *Francesco Petrarca* (G. Melodia). — P. 81. Valeggia, *Noterelle dantesche* (F. Ronchetti). — P. 83. *Bollettino bibliografico*. (A series of notes, by G. L. Passerini, on the most recent publications on Dantesque matters; one of the most useful features of the *Giornale*.) — P. 94. *Notizie* (includes a list of books sent for review). — P. 97. G. Melodia, *Dante e Francesco da Barberino*. Continuation and conclusion of the former article. — P. 110. L. Mascetta-Caracci, *Dante in Shakespeare*. An attempt to show that certain Shakespearian phrases are borrowed from Dante. The parallel passages quoted are interesting, but are not in the least convincing. It is harly a matter for remark that two master-minds should have certain ideas in common, and should express them in somewhat similar language. What can be more absurd than to suppose that Shakespeare could not have written such a line, for instance, as « I drink, I eat, array myself, and live », without going to Dante (*Inf.*, XXXIII, 141) for it? — P. 119. *Lettere di Dantisti*. – P. 121. G. Maruffi, *Chiosa Dantesca* (*Par.*, XXI, 121-3). A criticism of Mercati's interpretation (p. 78). — P. 123. F. Ronchetti, *Riposta al prof. Filomusi-Guelfi a proposito di Par., XXVI, 38-9*. — *Recensioni*. P. 126. G. Sorio, *Una nuova notizia della vita di Dante*. (G. L. Passerini : a notice of the curious discovery, in a document dated 1320, of the mention of Dante as a sorcerer; the conclusions drawn by the writer from this discovery are only partially acceptable). — P. 130. V. Russo, *Per uno nuovo disegno del « Purgatorio dantesco*. (G. Agnelli : a demonstration that the « new design » here proposed is in several respects wholly at variance with Dante's explicit statements as to the topography of Purgatory). — P. 138. W. W. Vernon, *Readings on the Inferno of Dante*. (Guido Biagi : a very favourable review, in which occasion is taken to criticize certain remarks by Paget Toynbee in the « Academy » on the same author's *Readings on the Purgatorio*. A difference of opinion may exist as to two out of the three points mentioned, but there can be no doubt whatever that P. T. was wholly mistaken in his contention that in *Purg.*, IV, 104, the words « si stavano all' ombra » mean « were standing, as opposed to sitting or lying,

in the shade », the use of *stare* alone in the sense of « to stand » being very rare in Italian). — P. 145. A. Torre, *Le « Lettere Virgiliane » e la « Difesa di Dante »*. An account of Bettinelli's « Lettere di Virgilio agli Arcadi di Roma », and of Gozzi's « Difesa di Dante », considered in connexion with the attitude of the eighteenth century towards Dante. — P. 161. A. Bongioanni, *Guido Guinizelli e la sua riforma poetica* (I). The first of three articles dealing with the biography of the poet, and with the important part played by him as a poetical innovator, and as the initiator of the « dolce stil nuovo ». — P. 172. E. Murari, *Chiosa Dantesca (Inf.*, I, 8-9). — P. 175. P. Bellezza, *Delle citazioni dantesche in alcune scritture forestiere*. A contemptible collection of mistakes (a large number of which are mere misprints) in quotations from Dante by various English, French, German and Spanish writers. A critic who points the finger of scorn at the failings of others should at least not be a conspicuous sinner himself. Yet the pages of this article bristle with such monstrosities as the following : in English, *coten*, *quotad*, *deathe*, *wondorful*, *italien*, *dothis*, *Harisson*, *Dant*; in French, *proprieté*, *amar*, *extréme*, *eternité*, *necessité*, *iné branlable*, *Beauffort*; in Spanish, *mustros* (for *nuestros*), *iperepala*, *paservirnos*; in German, *Derstellungen*, *Reisc*, *Wiedercrwachen*; and so on. And worse still, this self constituted « corregidor », by a confusion apparently between the Italian and the English modes of reckoning, falsely accuses an English writer of placing the composition of the *Divina Commedia* « alla fine del secolo duodecimo » ! — *Recensioni*. P. 181. A. Galassini, *I cieli danteschi* (F. Ronchetti : « un edifizio chimerico »). — P. 104. N. Zingarelli, *Il sesto cerchio nella topografia dell' Inferno*. An attempt to prove that, contrary to the received opinion, there is a difference of level between the fifth and sixth circles of Dante's Hell. — P. 213. G. Melodia, *Difesa di Francesco Petrarca*. An elaborate vindication of Petrarca from the charge brought against himby Cipolla, Koerting, Moschetti and others, of having deliberately inspired himself from the *Divina Commedia*, in spite of his statement in the well-known letter to Boccaccio (written in 1359) that he had not read the poem until that year. — P. 248. A. Bongioanni, *Guido Guinizelli e la sua riforma poetica* (II, III). — P. 284. G. Piergili, *Per la ricerca di un commentario latino della Divina Commedia, dettato nella prima metà del secolo XV*. Sig. P. communicates a fragment of an old Latin commentary upon the *Divina Commedia*, which contains, among other things, a genealogy of the lords of Montefeltro (different in several details from that given by Litta) down to the year 1440. His object is to stimulate a search for this commentary, which appears to have been hitherto unknown. — *Recensioni*. P. 287. Filippo Villani, *Il commento al primo canto dell' Inferno, pubblicato ed annotato da* G. Cugnoni. (R. Murari : an appreciative notice, ending with a notification as to certain donbtful forms, which he thinks may be misprints. Among these he mentions *polysenus*, for which he proposes to read *polysensus*. But *polysenus* is a well-attested word, and is registered by Uguccione da Pisa in his *Derivationes*, where the alternative and correct form *polysemus* (= Gk. πολύσημος) is also

given (see *Romania*, XXVI, 546). — P. 297. F. Torraca, *A proposito di Sordello*. A reply to certain remarks of P. E. Guarnerio on the same subject in the *Giornale Storico*. — P. 310. A. Dobelli, *Il Tesoro nelle opere di Dante*. An interesting, but ill-arranged, article written with the object of showing that Dante made considerable use of the *Trésor* of Brunetto Latino. But the writer absurdly overrates Dante's obligations when he says « s'appropriava il Poeta tanta parte della grande enciclopedia, che a buon diritto questa si può chiamare *la maggior fonte delle sue cognizioni* » (!). Dante's obligations to Aristotle alone far outweigh the amount of his indebtedness to Brunetto. One very striking instance of Dante's having borrowed from the *Trésor* is overlooked by Sig. D., viz. the arrangement of the celestial hierarchies adopted in the *Convivio* (II, 6), which, while differing from those of Dionysius (adopted in the *Commedia*) and of St. Gregory, is identical with that given by Brunetto (*Trésor*, I, 12). — P. 349. M. Pelaez, *Frammenti Danteschi*. An account of certain fragments of the *Divina Commedia*, with the commentary of Jacopo della Lana, preserved in the Archivio di Stato at Lucca. — P. 355. L. Filomusi-Guelfi, *Chiosa Dantesca* (*Purg.*, V, 37-9). — P. 360. P. Savj-Lopez, *Precursori Spagnuoli di Dante*. The writer draws attention to a curious parallel between a passage in the *Vita de santa Oria* of Gonzalo di Berceo and a passage in the *Paradiso*; as well as to certain resemblances between the *Libro d'Alessandro* (the Spanish poem, attributed to Juan Lorenzo de Segura), and parts of the *Inferno*. — *Recensioni*. P. 364. G. Bovio, *Dante nella sua generazione* (S. Scaetta). — P. 366. G. Franciosi, *Il Dante Vaticano e l'Urbinate descritti e studiati per la prima volta*. (M. Pelaez : disputes Sig. F.'s conclusion that the celebrated Vatican ms., which was given by Boccaccio to Petrarca, is not in the handwriting of the former, but in that of Francesco di ser Nardo da Barberino in Val d'Elsa, the reputed scribe of the *Danti del Cento*). — P. 369. Bullettino bibliografico (G. L. Passerini). — P. 385. G. Melodia, *Difesa di Francesco Petrarca* (IV). — P. 420. *Lettere di Dantisti*. — *Recensioni*. P. 424. Pio Rajna, *Il trattato « De Vulgar Eloquentia »*. (M. Pelaez : an inadequate notice, which deals with the Introduction, etc., only, without the smallest attempt to examine a single one of the numerous emendations introduced into the text by Prof. Rajna. Surely such an important piece of work ought to have received a better notice in a journal devoted exclusively to the works of Dante!) — P. 433. *Indici* (I. Sommario dei nove quaderni. II. Personaggi e miti danteschi. III. Autori. IV. Altri nomi di persone. V. Luoghi. VI. Richiami alle opere dantesche. VII. Indice delle materie. VIII. Bollettino bibliografico. IX. Giornali e periodici.)

PAGET TOYNBEE.

CHRONIQUE

M. H. Lavoix, administrateur de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, est mort, après une courte maladie, le 27 décembre dernier, à l'âge de 52 ans. Il s'était occupé avec succès de la musique du moyen âge. Son travail le plus important, dans cette branche d'études, est l'essai intitulé *La musique au temps de saint Louis*, qui occupe les pages 189 à 479 du second volume du *Recueil de motets français des XIIe et XIIIe siècles*, publié par M. G. Raynaud (Paris, Vieweg, 1883).

— M. Gouverneur, ancien imprimeur à Nogent-le-Rotrou, conseiller général d'Eure-et-Loir, est décédé le 9 janvier 1898, à l'âge de 69 ans. M. Gouverneur avait imprimé pendant plusieurs années la *Revue critique* et la *Romania*. C'était, en même temps qu'un typographe soigneux et habile, un homme fort instruit et qui s'intéressait à l'histoire et à la littérature de sa province. On lui doit une bonne édition des Œuvres de Remi Belleau (Paris et Nogent-le-Rotrou, 1867, 3 vol. in-18, dans la *Bibliothèque elzévirienne*). Il est aussi l'auteur de divers mémoires d'histoire locale.

— M. Ed. Sayous, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Besançon, est mort à l'âge de 57 ans, le 19 janvier 1898. Depuis longtemps ses travaux avaient pour objet principal l'histoire de la Hongrie, mais, à ses débuts, il avait publié comme thèse de doctorat, un livre, un peu superficiel, qui se rattache à nos études : *La France de saint Louis d'après la poésie nationale* (Paris, Durand, 1866, in-8).

— La Société des anciens textes français a mis en distribution, au mois d'août dernier, le premier des volumes destinés à l'exercice 1896 : *La Prise de Cordres et de Sebille, chanson de geste publiée d'après le ms. unique de la Bibliothèque nationale*, par M. Ovide Densusianu (voir plus loin, p. 172). Elle vient de compléter cet exercice en mettant au jour le tome troisième des *Œuvres poétiques de Christine de Pisan* (éditeur, M. Roy), et le tome I des *Œuvres poétiques de Guillaume Alexis, prieur de Bussy*, publiées par MM. A. Piaget et E. Picot. Ces deux volumes sont fort intéressants. *Le livre du duc des vrais amans*, qui paraît pour la première fois dans le tome III de Christine de Pisan, est un poème tout à fait remarquable; les *Cent ballades d'amant et de dame*, qui occupent les pp. 209 à 317 du même volume étaient à peu près inconnues : elles ne se trouvent que dans le ms. Harléien 4431 (Musée britannique). Ce ms. est celui qui fut

présenté à la reine de France Isabeau de Bavière par Christine. Une phototypie de la miniature de présentation est placée en tête de ce troisième tome; une notice historique sur le même ms. fait suite à la préface. Quant à Guillaume Alexis, c'est pour la première fois qu'on réunit les œuvres dispersées de ce poète du XVe siècle, bien oublié actuellement, quoique des impressions anciennes attestent le succès qu'il a obtenu en son temps. L'édition, faite avec le soin et la compétence qu'on pouvait attendre de nos collaborateurs MM. Piaget et Picot, est ornée de bois, de fac-similés, etc., et peut être considérée comme l'une des meilleures parmi les publications que la Société des anciens textes a consacrées à la littérature du XVe siècle. — On mettra très prochainement en distribution les volumes destinés à l'exercice de 1897.

— Dans le numéro de décembre 1897 (p. 651 ss.) de la *Revue des traditions populaires*, M. René Basset a publié une note fort intéresante au sujet du récit d'Adémar de Chabannes, que j'ai cité dans la *Romania* (XXVI, 359), où on voit Roger le Normand (c'est Roger de Tosni, voy. *Rom.*, XXVI, 581), dans une expédition en Espagne, feindre le cannibalisme pour épouvanter les Sarrasins. M. Basset montre que ce récit est l'adaptation d'une légende arabe plus ancienne dont le héros est le célèbre Tarik, le conquérant de l'Espagne, qui emploie cette ruse, naturellement, à l'endroit des chrétiens. Dans une note qu'il a bien voulu m'envoyer, le savant directeur de l'École supérieure d'Alger ajoute — outre la mention d'une nouvelle source de cette légende, le chroniqueur Ibn al Athîr (éd. Tornberg, t. IV, p. 446) — un autre rapprochement, tiré de l'*Histoire de l'Afrique et de l'Espagne* d'Ibn 'Adzâri, historien du XIIIe siècle (éd. Dozy, t. I. p. 125) : le prince aghlabite Ibrahim étant parti de Tripoli arriva à Taourgha, où il fit quinze prisonniers; il ordonna de faire cuire leurs têtes, feignant de vouloir les manger, lui et les principaux personnages qui l'accompagnaient; l'armée ennemie fut effrayée et s'enfuit, mais ses gens mêmes, le croyant fou, l'abandonnèrent. — M. Basset est porté à croire que le cannibalisme des *tafurs*, dans la *Chanson d'Antioche*, n'était aussi à l'origine que fictif et se rattache à ces contes arabes (cf. Guillaume de Tyr, IV, 23). Au reste, il fait remarquer dans son article que ces contes eux-mêmes pourraient bien avoir une provenance classique, Polybe (IX, 25) racontant des Carthaginois d'Hannibal une velléité d'anthropophagie qui, chez Tite-Live (XXIII, 5), s'est transformée en réalité. Il note le fait curieux qu'un autre conte relatif à Hannibal se retrouve dans l'histoire légendaire de Tarik, et se demande si ces récits ne se sont pas formés, ou plutôt adaptés, dans la population chrétienne de l'Espagne. Il signale divers autres rapprochements entre des légendes arabes et des légendes chrétiennes, et montre qu'il y a là toute une mine, encore bien peu sondée, à exploiter. — G. P.

— Parmi les thèses soutenues à l'École des Chartes au mois de janvier dernier et dont les positions ont été imprimées (Toulouse, Privat, 1898, fasc. de 142 pages in-8), nous croyons devoir signaler à nos lecteurs celle

de M. Mario Schiff sur la *Bibliothèque de Don Iñigo Lopez de Mendoza, marquis de Santillane*. Ce travail, résultat d'un examen approfondi et méthodique de toute la partie ancienne du fonds Osuna aujourd'hui conservé dans la Bibliothèque Nationale de Madrid, éclaire d'une vive lumière l'histoire littéraire espagnole du XVe siècle. M. Schiff a fait quelques découvertes fort intéressantes, notamment une traduction aragonaise des discours de Thucydide, provenant de la collection du grand maître de Saint-Jean de Jérusalem, Juan Fernandez de Heredia, et qui paraît avoir été exécutée, comme le Plutarque, sur une version néo-grecque; puis la traduction littérale en castillan de la *Divine Comédie*, qu'on savait avoir été faite par Enrique de Villena, mais dont on avait perdu la trace. En ce qui touche les relations des humanistes italiens avec la Castille, M. Schiff nous apporte aussi des renseignements nouveaux : il a montré par exemple que Bessarion avait travaillé pour le roi Jean II, ce qu'on ignorait jusqu'ici. Il faut souhaiter que cette thèse, qui a valu à son auteur le diplôme d'archiviste-paléographe et qui n'a besoin que d'être revue et complétée sur quelques points, ne tarde pas trop à être publiée. — Nous signalerons aussi la thèse de M. Louis Brandin sur les gloses françaises introduites par Gerschom ben Juda dans ses commentaires sur la Bible. Ces gloses sont peu nombreuses : il n'y en a guère que 120, mais elles se recommandent par leur ancienneté, le rabbin Gerschom était mort en 1028. Le travail de M. Brandin dénote un philologue d'avenir, et nous espérons qu'il verra bientôt le jour.

— M. Brunetière vient de publier (Paris, Delagrave) un *Manuel de l'histoire de la littérature française*, où, sur 531 pages, le moyen âge en occupe 39. On trouve dans cette courte esquisse les qualités bien connues de l'éminent critique : une information généralement sûre, une grande abondance d'idées exprimées avec une autorité quelque peu hautaine, une remarquable faculté de généraliser et d'abstraire. Les formules de l'auteur prêteraient en plus d'un cas à la discussion; mais il y faudrait un long espace, car il s'agirait surtout de faire ressortir des nuances négligées dans un tableau où, à dessein, ne sont employées que des couleurs tranchées. Nous nous bornerons à une seule remarque. Ce qui caractérise aux yeux de M. Brunetière la littérature du moyen âge, c'est d'abord l'impersonnalité (il y aurait des réserves à faire), c'est ensuite l'immobilité (cette dernière bien contestable, car Villon n'est pas plus possible au XIIe siècle que Chrétien de Troies au XVe, et pour trouver que la *Chronique de Bertrand du Guesclin* ne diffère de la *Chanson de Renaud de Montauban* qu'en ce qu'elle est « plus plate », il faut n'avoir apporté à la lecture de l'une et de l'autre qu'une attention très passagère), c'est enfin l'uniformité. Nous craignons qu'on ne soit en droit d'appliquer ici au critique ce qu'il dit lui-même du moyen âge : « Ce qui distingue un peintre d'un autre peintre, c'est ce qu'ils savent apercevoir l'un et l'autre de différent dans un même modèle. Le moyen âge, lui, n'y a guère vu que ce qu'on y reconnaît d'abord de pareil ou d'identique. Tous les hommes pour lui se ressemblent, un peu comme à nos yeux tous les nègres ou tous les Chinois. » M. Brune-

tière juge des œuvres littéraires du moyen âge comme nous jugeons des nègres ou des Chinois; mais il sait bien que si nous en jugeons ainsi, c'est faute de les avoir assez regardés, et que si nous vivions quelque temps au milieu d'eux nous les distinguerions comme ils se distinguent. Aussi fera-t il croire difficilement à personne qu'il en va tout autrement pour les œuvres poétiques du moyen âge et que les différences qu'on croit y remarquer au premier coup d'œil s'évanouissent quand on les regarde de près (p. 2-3). — Au bas des pages qui contiennent la doctrine de l'auteur sous une forme condensée, se trouve, en plus petits caractères, avec des renseignements plus précis sur les « auteurs et les œuvres », une bibliographie qui présente plus de superfluités que de lacunes essentielles, et qui ne pourra qu'être utile aux lecteurs du livre, si quelques-uns sont attirés à l'étude, que l'auteur ne déconseille pas, des cinq premiers siècles de notre littérature.

— MM. Stengel et Coulet préparent une édition du roman de *Protesilaus* de Huon de Rotelande.

— M. W. de Zingerle compte prochainement publier le roman de *la Dame à la licorne* (ms. B. N. fr. 12562).

— M. A. van Berkum, dont nous avons annoncé l'étude sur la version néerlandaise du *Partonopeu* (XXVI, 574), prépare, avec la collaboration de M. Ed. Stengel, une édition critique du poème français.

— Indépendamment du feuillet de la traduction provençale de la Légende dorée qui a été décrit plus haut (pp. 96 et suiv.), P. Meyer a découvert dans la reliure d'un registre du xve siècle appartenant aux archives de Forcalquier dix feuillets doubles ayant fait partie du livre-journal d'un marchand de drap, appelé Ugo Teralh, qui était établi à Forcalquier. Ce livre est rédigé en provençal. Il s'y trouve pourtant quelques engagements écrits par les acheteurs eux-mêmes, en latin et en hébreu. Toutes les opérations commerciales insérées dans ce livre sont datées des années 1330 à 1332. On y mentionne un grand nombre d'étoffes qui ne sont point connues d'ailleurs. Ce curieux document sera prochainement publié.

— La Société de linguistique de Paris décernera en 1901 un prix de *mille francs* « au meilleur ouvrage imprimé ayant pour objet la grammaire, le dictionnaire, les origines, l'histoire des langues romanes en général, et, préférablement, du roumain en particulier. — L'auteur pourra appartenir à n'importe quelle nationalité; il pourra être ou non membre de la Société de linguistique. — Seront seuls admis à concourir les ouvrages écrits en français, roumain ou latin, publiés postérieurement au 31 décembre 1894. Les auteurs, en avisant par lettre le Président de la Société de leur intention de prendre part au concours, devront lui faire parvenir, *avant le 31 décembre 1900*, deux exemplaires au moins de leur ouvrage. — Les communications et envois relatifs au concours devront être adressés *franco* à M. le Président de la Société de linguistique, à la Sorbonne, Paris. »

— Dans les n^os de septembre, octobre et novembre 1897 du *Journal des Savants* ont paru trois articles de G. Paris sur l'histoire de la langue fran-

çaise, des origines à la fin du XVIe siècle, de M. F. Brunot, qui fait partie de l'*Histoire de la langue et de la littérature française* publiée sous la direction de M. Petit de Julleville.

— Une lecture de G. Paris sur le poète Guillaume Coquillart, chanoine et official de Reims, faite le 22 juillet 1897 à la séance publique annuelle de Reims, a paru dans la *Revue de Champagne et de Brie* du mois de septembre, et, avec quelques rectifications, dans le t. CI des *Travaux de l'Académie de Reims*.

— Dans la séance du 1er décembre 1897 de l'Académie Impériale de Vienne, M. Eug. Herzog a soumis le plan des études dialectologiques qu'il compte publier prochainement, avec l'appui de l'Académie, sur la traduction de la Bible en vers français par Macé de la Charité-sur-Loire. Ce plan donne une idée favorable de ce travail, qui sera important pour l'étude des anciens dialectes du Centre, jusqu'à ce jour à peine explorés. Remarquons seulement qu'il ne paraît pas assuré que les deux mss. proviennent d'une copie déjà fautive. L'omission commune de *qui* à un endroit semble au moins une preuve insuffisante; l'autre, à savoir la faute commune *asprement*, n'en est pas une, car *asprement* est ici non l'adverbe, qui, en effet, ne conviendrait pas, mais la 3e p. pl. ind. pr. du verbe *a(s)priembre* (on trouve p. ex. la 3e p. sg. *asprient* au fo 55 *b*, *apraint* au fo 16 *c* du ms. P).

— Livres annoncés sommairement :

La Prise de Cordres et de Sebille, chanson de geste du XIIe siècle, publiée d'après le manuscrit unique de la Bibliothèque Nationale par Ovide Densusianu. Paris Didot, 1896, in-8, CL-195 p. (publ. de la *Société des anciens textes*). — La chanson de la *Prise de Cordres* n'est ni une des plus anciennes ni une des plus importantes du cycle narbonnais; mais elle ne manque, ni dans le fond ni dans la forme, d'intérêt et même d'originalité. M. Densusianu en a donné, d'aprés le ms. unique, une édition aussi bonne que possible. Il l'a accompagnée d'une longue introduction à laquelle on peut reprocher de s'éloigner un peu trop du sujet propre du poème pour embrasser l'étude entière de la formation du cycle méridional, mais où l'on trouve des recherches de première main et des vues personnelles fort dignes d'attention ; quelques-unes sont hardies et donnent matière à contestation, mais toutes attestent beaucoup de travail et de réflexion. C'est d'ailleurs un fait qui mérite d'être signalé que l'édition d'un ancien poème français par un Roumain. M. D. n'avait été précédé dans cette voie par aucun de ses compatriotes. Nous espérons que le jeune philologue, actuellement professeur à l'université de Bucarest, répandra dans sa patrie le goût et la méthode de la philologie française.

Le Patois de Petit-Noir, canton de Chemin (Jura), par F. Richenet. Dôle, Bernin, 1896, in-8, VIII-302 p. — Recueil de mots, dressé avec soin et accompagné de bonnes explications; l'introduction prouve que l'auteur

n'est pas au courant de la méthode scientifique, mais elle contient des remarques utiles sur la prononciation, ainsi que des rapprochements du parler étudié avec d'autres plus ou moins voisins.

Bibliothèque nationale. Catalogue des collections manuscrites et imprimées relatives à l'histoire de Metz et de la Lorraine, léguées par M. Auguste PROST, Paris, in-8, 114 pages (Extrait de *Mettensia*, t. I, pp. 57-166, publiés par la Société des Antiquaires de France). — M. Aug. Prost, décédé en 1896, à près de 80 ans (voy. *Rom.*, XXV, 479), a travaillé toute sa vie sur l'histoire de Metz, sa ville natale. Mais les livres et les mémoires qu'il a publiés sur ce sujet ne représentent qu'une faible partie des études qu'il avait entreprises. Désireux d'encourager et de susciter des publications sur le sujet qu'il avait à cœur, il légua à la Bibliothèque nationale ses recueils de notes, ses travaux partiellement rédigés et un certain nombre de mss. anciens, en même temps qu'il laissait à la Société des Antiquaires de France une somme d'argent dont le revenu devra être employé à des prix sur l'histoire de Metz et à des publications relatives à la même histoire. M. Omont nous donne, dans l'opuscule dont on vient de lire le titre, le dépouillement bien fait des collections de Prost. On y remarquera quelques mss. intéressants, par exemple l'autographe des Mémoires de Philippe de Vigneulles (publiés d'après ce ms. par H. Michelant, dans le t. XXIV de la Bibliothèque du *Litterarisch. Verein.* de Stuttgart, et un grand nombre de pièces originales, dont plusieurs en langue vulgaire, provenant de la collection du comte Emmery, qui fut dispersée en 1849 et 1850.

Talento nei suoi varii valori lessicali. Memoria letta alla R. Accademia di scienze morali e politiche della Società Reale di Napoli da Francesco d'OVIDIO. Napoli, 1897, in-8, 29 p. — Dans cette pénétrante étude, l'auteur montre que le mot talentum, au sens de « désir, volonté », est proprement gallo-roman (on sait qu'en français et en provençal il a la double forme *talent* et *talant*, celle-ci remontant sans doute directement au grec τάλαντον), et que l'italien et l'espagnol l'ont emprunté, tandis que le sens moderne de « don naturel, aptitude » s'est formé en Italie, sans doute au XVIe siècle, et par une application, inconnue au moyen âge, du « talent » de la parabole évangélique. En sorte que les puristes italiens qui regardent *talento* au sens de « désir » comme un vieux mot national, et *talento* au sens de « don naturel » comme un gallicisme à éviter sont doublement dans l'erreur. Nous ferons seulement remarquer que *talentum* au sens de « don naturel » est employé dans des écrits latins composés en France au commencement du XVIe siècle : Noël Beda reproche à Érasme de faire un mauvais usage des « talents » que Dieu lui a donnés; en sorte que cet emploi du mot paraît s'être développé, comme il est naturel, dans la littérature religieuse latine. En français, ce sens paraît encore inconnu au XVIe siècle; nous ne l'avons trouvé dans aucun dictionnaire de cette époque; il apparaît pour la première fois, mais, il est vrai, complètement développé, dans le *Dictionnaire français-latin* de Monet (1631), qui n'enregistre plus l'ancien sens.

L'elemento volgare negli Statuti latini di Brissago, Intragna e Malesco, per Carlo SALVIONI. Bellinzona, Colombi, 1897, in-8, 40 p. (extrait du *Bollettino Storico della Svizzera Italiana*, t. XIX). — Les « statuts » des trois communes du canton du Tessin dont on vient de lire les noms remontent aux XIIIe et XIVe siècles ; ils contiennent, affublés de formes latines, beaucoup de mots « vulgaires » que M. Salvioni a relevés, expliqués, rapprochés de leurs congénères dans la région lombarde et, souvent, ramenés à leur étymologie. C'est une intéressante contribution non seulement à la lexicographie de la Haute-Italie, mais, en plus d'un cas, à la lexicographie latino-romane, qui doit déjà à l'auteur de notables enrichissements.

Daco-Roumains ou Italo-Roumains. Études historiques et philologiques par Ladislas RÉTHY. Buda-Pest, 1897, in-8, 30 p. — Cette brochure de l'auteur hongrois d'un livre connu sur l'histoire des Roumains aboutit à la conclusion bizarre que les Roumains descendent de pâtres de l'Apennin qui auraient passé dans la péninsule balkanique, par le Frioul, au Xe siècle. Il est inutile de dire que les raisons alléguées à l'appui de cette thèse sont sans valeur.

L'Estoire de la Guerre sainte, histoire en vers de la troisième croisade (1190-1192), par Ambroise, publiée et traduite, d'après le manuscrit unique du Vatican, et accompagnée d'une introduction, d'un glossaire et d'une table des noms propres par Gaston PARIS. Paris, Imprimerie Nationale (librairie Ernest Leroux), 1897, in-4, huit-XC-579 p. (avec la reproduction héliographique de deux pages du manuscrit). — Nous nous bornons à annoncer cette publication, dont nos lecteurs connaissent le contenu, et qui s'est fait trop longtemps attendre. Nous remarquerons seulement que l'introduction est surtout consacrée à l'examen du poème d'Ambroise au point de vue philologique et à l'étude des rapports de ce poème avec l'*Itinerarium Ricardi*. L'éditeur n'a point entrepris d'écrire l'histoire de la troisième croisade, d'autant moins que le récit d'Ambroise est connu depuis longtemps par la traduction qu'en a donnée l'*Itinerarium* et que la publication de ce récit, sous sa forme originale, intéressante pour la philologie, n'apporte que bien peu de chose à l'histoire.

Due Noterelle filologiche del Prof. Vincenzo CRESCINI. Padova, 1897, in-8, 9 p. (extrait du t. XIV des *Atti e Memorie della R. Accademia di Padova*). — Dans la première de ces *noterelle*, M. Crescini défend contre M. Suchier son opinion sur le « provençal en caricature » de Tuisio (voy. *Rom.*, XXVI, 349), et montre que « maistre Ferrarin » n'a pas été réellement professeur de provençal au XIIIe siècle, comme le pense M. Zingarelli. Dans la seconde, il relève le mot *scindipendium*, signalé dans un inventaire dauphinois du XIVe siècle, le rapproche du *cindipendium* qui se trouve dans l'*explicit* du chansonnier provençal de la Vaticane, et l'explique (d'après M. Jeanroy) par « taille-plumes », ce qui paraît vraisemblable, bien qu'on attendît *scindipennium*.

Ueber das Fortunatus-Märchen. Von Prof. Dr. Bela LÁZÁR. Leipzig, Fock, 1897, in-12, 142 p. — La plus ancienne édition connue du livre de *Fortunatus*, auquel les romantiques allemands ont fait jadis un succès quelque peu excessif, est celle d'Augsbourg, 1480, en langue allemande. M. Lázár, qui a déjà écrit sur ce livre une étude en hongrois, pense que la forme allemande est réellement l'original, et que les éditions française, espagnole, etc., n'en sont que des traductions. Cette opinion, pour être sûrement établie, aurait besoin de rapprochements minutieux. Mais ce que M. L. démontre plus sûrement, c'est l'origine orientale de la plupart des éléments du récit. Cette partie du livre, qui nous intéresse seule ici, est suivie de l'examen des diverses œuvres littéraires ou populaires qu'on a tirées, en Espagne, en Angleterre, en Hongrie et surtout en Allemagne, du célèbre roman.

Historisk öfverblick af latinets qui *och* qualis *fortsätta som relativ pronomina i de romanske språken*, af P. A. GEIJER. Upsala, Lundström, 1897, in-8, 31 p. (extrait des mémoires de la *Société numismatique* d'Upsala). — Nous reproduisons ici le résumé en français de cette intéressante étude de morphologie et de syntaxe historique que l'auteur lui-même en a donné : « Ce petit essai a pour but d'offrir un coup d'œil sur la formation générale de la catégorie des pronoms relatifs dans les langues romanes, et de montrer qu'il faut y voir le résultat de deux courants contraires, dont l'un tendait à démolir la construction latine de cette catégorie en affaiblissant de plus en plus *qui*, le pronom hérité, qu'à force de réductions on tendait à reléguer parmi les particules ; tandis que l'autre courant, qui était de caractère reconstructeur, y amenait un nouveau pronom qu'on était parvenu à créer par la compositiou du démonstratif *ille* et de l'interrogatif *qualis*, ainsi que l'adverbe interrogatif *de unde*, transformé en génitif du pronom relatif. — De ces deux courants, le premier avait pour point de départ le délabrement flexionnel auquel le latin se trouva exposé, du moment que cette langue avait cessé d'être l'idiome d'une petite nation bien limitée pour servir de langue internationale à tous les peuples du grand empire romain. Dans ce cas spécial, ce délabrement était encore accéléré par le fait que le relatif peut très facilement se passer de formes différentes, pourvu que l'antécédent soit tout près, et que l'on se borne à l'emploi de propositions déterminatives ; l'intonation de la phrase suffisant alors pour y donner le caractère de proposition adjective, sans même qu'un mot relatif initial y serve d'exposant ; ce qui est prouvé par des exemples tirés du suédois. Mais à mesure que la vie intellectuelle des peuples romans prend du développement, l'autre courant se fait valoir. A l'aide de la combinaison de *ille* et de *qualis*, on peut agrandir le domaine du pronom relatif et en étendre l'emploi aux propositions explicatives sur une échelle qui admet une complication presque illimitée de la période. Il se trouve donc qu'en fin de compte la perte initiale a été plus que compensée par l'acquisition nouvelle. »

Ueber Judas Machabée von Gautier de Belleperche... von Hermann Everlien. Halle, 1897, in-8, 71 p. (diss. de docteur). — M. Everlien, après avoir indiqué les trois autres rédactions en vers des *Machabées* que l'on a signalées, étudie celle de Gautier de Belleperche, « arbalétrier », qu'il laissa inachevée et que Pierre du Riés termina en 1280. Il s'est servi surtout d'un ms. qui est à Berlin (coll. Hamilton). Il montre que Gautier a notablement amplifié son modèle, surtout dans les descriptions de batailles ; il a en outre intercalé un épisode, où il raconte que les infidèles avaient introduit à Jérusalem le « droit du seigneur », qui aurait donné le premier motif à la rébellion des Juifs, lors du mariage d'une sœur de Judas Macchabée (ce doit être là une légende antérieure à notre poème). Il imprime en appendice cet épisode d'après les trois mss. (dont deux sont à Paris et ont été collationnés par M. Suchier), ainsi que l'histoire de Judith, bizarrement introduite ici par le poète, plus un autre morceau de 506 vers. Toute cette étude, dont l'objet n'offre pas d'ailleurs un intérêt de premier ordre, est faite avec soin. Voici cependant une assez forte inadvertance : Pierre du Riés assure que Gautier de Belleperche n'a pu prendre sur lui de raconter la mort de Judas Macchabée : *Et dist que ja nel fineroit Por Judas qu'e*[*n*] *la fin moroit, Ne n'estroit ja a ce amors Que tel chevalier* (c'est la bonne leçon, mais les mss., P. Paris et Bonnard donnent *chevaliers*, M. E. doublement à tort *chevalier*[*s*]) *presist mors* (voy. P. Paris, *Mss. fr.*, VI, 206 ; Bonnard, *La Bible en vers*, 175) ; M. E., qui cite cependant d'après Bonnard, réunit les v. 1 et 2 en un seul, qu'il imprime ainsi : *Et dist que* [*en*] *la fin moroit*, ce qui n'a pas de sens, et remarque en note : « Il manque ici un vers. »

Gramática de la lengua castellana destinada al uso de los Americanos por D. Andrés Bello. Sexta edición hecha sobre la última del Autor con extensas notas y un copioso índice alfabético de D. Rufino José Cuervo. Paris, 1898, in-8, IX, 362 et 160 p. — Cette nouvelle édition de Bello revue par D. R. J. Cuervo ne doit pas être seulement le livre de chevet de tout hispanisant : elle ne saurait manquer dans la bibliothèque d'aucun romaniste. Notre éminent collaborateur a beaucoup augmenté ses excellentes notes (160 pages contre 112 dans l'édition de 1891) où il a consigné les résultats des travaux dont la *Romania* et la *Revue hispanique* ont eu la primeur. L'index alphabétique est plus ample aussi et partant plus utile, et M. Cuervo y a joint une table des auteurs cités dans la grammaire : heureuse innovation dont ses lecteurs lui seront très reconnaissants. Et ce nouveau Bello, qui, à force d'améliorations, finit par devenir plus Cuervo que Bello, offre de plus l'avantage d'être très nettement et correctement imprimé.

Le propriétaire-gérant, Ve E. BOUILLON.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

DEL PASSAGGIO DI *V* IN *B*

E DI CERTE PERTURBAZIONI DELLE LEGGI FONETICHE NEL LATINO VOLGARE

I

GLI SCAMBI DI B E V NEL LATINO

È noto che l' ortografia latina dei tempi dell' Impero è travagliata da una penosa incertezza nell' uso del *b* e del *v*. Il Corssen, *Aussprache*, I[2], 130 sgg., credette di riconoscerne la ragione in un fatto fonetico, in un' alterazione cioè del suono originario del *b*, che perdendo la sua natura d' esplosiva bilabiale, si sarebbe mano a mano tramutato in una spirante simile al *w*, sonoro e labiodentale, del tedesco, che è come dire simile al *v* italiano. Gli pareva bensì di poter affermare che la scrizione *v* per *b* ricorre di solito solo nell' interno dei vocaboli, fra due vocali, mentre dopo consonante è rara e rarissima poi all' iniziale; ma il confronto delle lingue romanze lo induceva a non tenere alcun conto di codesta osservazione e a conchiudere, con crescente sicurezza, che proprio il *b* si modificò, nel latino volgare, indebolendosi in *v*, e non già il *v* rinforzandosi in *b*. Con maggiore raffinatezza di accorgimenti fisiologici, ripeteva una parte delle medesime cose, tanti anni dopo, il Seelmann, nel suo noto libro sulla pronuncia del latino, p. 239 sg. (cfr. 231) : « È un carattere distintivo della lingua volgare, che dal terzo secolo in poi *u̯* e *b* si confondano del tutto insieme », mentre l' *u̯* si va trasformando in un *w* spirante, bilabiale. Ora, « non è impossibile che *w* e *b* oscillassero non solo nella scrittura, ma anche nella pronuncia, vale a dire che fossero usati promiscuamente e parallelamente, come *g* ed *j*, *ü* ed *i*, in certi dialetti tedeschi. Fra le ipotesi degne di conside-

razione ci sarebbe anche questa, che si pronunciasse dappertutto un suono mediano, vale a dire un *b*, divenuto spirante (*ƀ*). Il romanzo non ha con questa tendenza del latino volgare nessuna relazione diretta ». Dal Seelmann deriva in parte lo Stolz, *Histor. Gramm. d. latein. Spr.*, I, 286 sgg. : « Fin dal terzo secolo, *u̯* e *b* si confusero pienamente insieme, e certo non solo nell' interno dei vocaboli, bensì anche all' iniziale... La fusione dei due suoni si spiega, supponendo che da una parte l' *u̯* si mutasse in un *w* spirante, e dall' altra divenisse spirante anche il *b* (*ƀ*) ».

Senonchè contro ipotesi come queste, o totale sparizione del *b* esplosivo o confusione delle due consonanti, protestano nel più energico modo le lingue romanze. All' iniziale, quelle di esse che hanno voce in capitolo conservano di solito la spirante *v*, e sempre, senza eccezione, l' esplosiva *b*; nè può parer verosimile che la distinzione fra i due suoni, una volta perduta, si ristabilisse di sana pianta per influenze esteriori, o tanto meno che le nostre lingue si ricreassero da sè tutta la serie del *b*, dopo che questa consonante fosse stata dimenticata. Quanto all' affermazione messa innanzi così bruscamente dal Seelmann, come una risposta anticipata e sufficente alle possibili obiezioni, che le lingue romanze sieno, pel fenomeno di cui parliamo, indipendenti dal latino volgare, essa ha troppo l' apparenza d' una *petitio principii* e, com' è naturale, ci abbandona senza soccorso in mezzo ai dubbî e alle angustie.

A guardar bene, il difetto capitale delle congetture or ora esposte consiste nella confusione ch' esse fanno tra i riflessi del *b* e del *v* nelle loro diverse posizioni. Esaminiamo dunque parte a parte i tre diversi casi, di *b* o *v* intervocalico, di *b* o *v* preceduto da consonante, di *b* o *v* iniziale, ed indichiamo rapidamente quali sieno i dati di fatto, che ci vengono innanzi a loro riguardo nell' ortografia volgare [1].

---

1. Indicherò di passaggio, benchè sia stato già fatto per buona parte da altri, gli esempî più antichi d' errori nell' uso del *b* o del *v*, nelle diverse posizioni. Pel *b* intervocalico, si ha in primo luogo un *libertav*[*us*], in un' iscrizione del *C. I. L.*, I, 1062, che il Brambach, *Neugest. d. lat. Orth.*, 238, crede poco più tarda del regno d' Augusto, e il Corssen invece, *Krit. Nachtr.*, 179 sg., interpretando un pò troppo alla lettera il « litteris non admodum vetustis » del Mommsen, attribuisce ad età posteriore. Un *iuuente*, *C. I. L.*, XI, 137, par del primo secolo; *Ambibius*, *I. R. Neap.*, 6769, VII, 14, dell' a. 70;

Che il *b* interno, intervocalico, possa avere leggi sue proprie e che queste possano non aver nulla che fare con quelle riferentisi agli altri due casi, riesce evidente ad ognuno; e del resto si può dire che omai passa presso i romanisti e in parte anche presso i latinisti come un fatto sicuro, che esso, fin dal primo secolo dell' Impero, si riducesse a *v* : cfr. Meyer-Lübke, *Grundr.*, I, 363; *Rom. Gr.*, I, 320, 370; Lindsay, *The lat. Lang.*, 51. Nelle iscrizioni si trova spesso il *v* al posto del *b* originario, ma più spesso ancora il *b* al posto del *v*. I lapicidi, che non erano sempre molto addentro nei misteri dell' ortografia, si trovavano nell' incomoda posizione di chi si sente trascinato nel medesimo tempo in due diverse direzioni da forze contrarie : avrebbero dovuto scrivere *v* dappertutto, per rendere la pronuncia; ma nella loro dotta ignoranza, sapendo che una buona parte dei vocaboli esigeva, secondo la retta ortografia, un *b*, erano tratti a scrivere *b* quante più volte potessero. Si pensi quale incertezza e quale confusione dovesse far nascere nelle loro teste il bisogno di distinguere tra due forme omai foneticamente uguali, come *laudabit* e *laudavit*![1] L' oscillazione tra le

---

qualche altro caso, e di *v* per *b* e di *b* per *v*, apparterrebbe al secondo secolo; *iubentutis* e *Iubentius-o*, *C. I. L.*, VI, 2120, 1. 6. 27, dell' a. 155, ecc. — Pel caso del *v* posconsonantico, passato in *b*, non sarebbero da dimenticare le iscrizioni pompeiane, *C. I. L.*, IV, coi loro *Vesbius*, *Vesbinus*, 636, 1190, 1493, ecc.; ma di solito si cita *Nerba*, sopra una moneta degli anni 98-117, come l' esempio più antico. Aggiungi, nel secolo secondo, *Silbano*, *C. I. L.*, XI, 3732, *inbicto*, VI, 746, 5, dell' a. 183, *berbeces*, 2099, I, 24 (Atti dei Fratelli Arvali), pur del 183. Per contro (oltre ad *Urvino*, VI, 2375 *a*, 31, del 119-120, 2379 *a*, 18, del 143, 2404 *b*, 9, del 115 circa, *Urvinates*, del 252), *acervissimam*, X, 1208, 12, del 155. — Iniziale : oltre un *Bibius*, IV, 3145 *b*, *Berecundus*, VI, 20217, del 143; *balbis*, XIV, 2793, del 169; *Bictorino*, VI, 723, del 184; negli Atti dei fratelli Arvali, oltre il cit. *berbeces*, *bovemus*, *C. I. L.*, VI, 2093, 10, fra il 169 e il 177; *baccham*, 2099, II, 22 e *bittatis*, *ib.*, 25, del 183; *berber*, non dopo il 218. D' altra parte, *vene*, VI, 7582, del 180 circa. Cfr. Schuchardt, *Vokal.*, I, 131 sg.; III, 66 sg.; Wölfflin, *Arch. f. lat. Lexik.*, VIII, 568; Havet, *ib.*, IX, 524; Stolz, *op. cit.*, 287.

1. Quanto abbiano contribuito alla confusione codeste e simili forme parallele, si arguisce dal fatto che certi amanuensi errano solo o quasi solo in esse. Mi contenterò d' un esempio. Nell' *Evangelium secundum Matthaeum ante Hieronymum latine translatum, e codice olim Claromontano nunc Vaticano* (sec. IV o V), ripubblicato dal Belsheim (Cristiania, 1892), non si trovano che i seguenti esempi di alterazione del *v* o del *b* : *moechaueris*, *moecaueris*, *iustifi-*

due consonanti e anche la preferenza data al *b* si spiegano dunque senza grande difficoltà. D' ora innanzi, del *b* o del *v* intervocalico non avremo più occasione d' occuparci di proposito, perchè non fanno parte del nostro studio.

Iniziale. Nel « Corpus », il *b* iniziale sembra raramente alterato, mentre il *v* è scritto *b* con straordinaria frequenza. Gli esempî della seconda specie si contano a centinaia, mentre quelli di *b* in *v* si riducono press' a poco ai seguenti :

vene per *bene* (da sè o in *vene merenti*) : VI, 2286, 2625, 7582, 12210, 13271, 18374, 19219, 19645, 23639; X, 166, 396, 669, 2454, 6635-6, 6753, 6781, 7619, 7833 e (in compendio, *v.*) 1775; XII, 5687, 28; XIV, 613, 770, 1169, 1184, 1289, 1749, 1813, 1969, 4223, *venae* 614. Cfr. *venedictae*, VI, 20946. — Insieme con *vene*, mettiamo *vone* per *bone*, VIII, 10640, *Vonifatia*, 8651, accanto ad infiniti *Bonifatia -us*, *Bona Bonitta Bonica Bonicianus Bonavia*, ecc.

veata IX, 4796, 9.

vibe VI, 142 *e* (« *manduca vibe lude e beni at me*; *cum vibes bene fac* »).

videntalium XIV, 2839.

vile (*sine v.*) IX, 5478.

Velgicam XIV, 3593.

Verulli XIV, 1758.

Vessus X, 3600; XIV, 234.

Vian(*ti*) XIV, 1254 (?).

Vrittia VI, 16098[1].

---

caueris, *condemnaueris*, *cogitauit*, *leuauit*, *nuntiauit*, *locauit* (per *moechaberis*, *cogitabit*, ecc.); e per contro *curabit*, *habe* per *ave*, due volte, *habete* per *avete*, una. Nessun errore all' iniziale o dopo consonante. Anche i frequenti *appellavitur*, *uideuimus*, *remaneuit*, *dauimus*, *laboraberunt* o simili, che troviamo in altri manoscritti, provengono dalla medesima confusione del perfetto col futuro.

1. Alcuni esempî di *v-*, proveniente da un originario β, hanno meno importanza : *pellis vabulonica* δέρμα βαβυλωνικόν e *soleae vabulonicae*, nell' Editto di Diocleziano (*C. I. L.*, III, *Suppl.*, fasc. 3°), *Vuilisarii*, VI, 9936, dell' a. 537; *Vilisari*, XIV, 2766, a. 536-38, inoltre *Veronice*, qua e là. — Enumero qui, per supplire in qualche modo agli indici mancanti, i casi di *b-* da *v-* originario, che mi venni notando dai volumi VI e XI del « Corpus », non ancora compiuti; ma domando le attenuanti per le lacune del mio elenco, giacchè esso fu messo insieme, quando i miei sguardi non si volgevano

Le provincie, che ci presentano esempi di *b-* alterato in *v-*, sono quelle dove ricorre con grande frequenza il rinforzamento del *v* iniziale in *b*; e di fronte agli 11 *v-* per *b-* del vol. X stanno più che un centinaio di *b-* per *v-*, di fronte ai 16 *v-* del vol. XIV almeno un' ottantina di *b-*, e via discorrendo [1]. E se proprio l' unico *bene* ha dovuto così spesso sottostare alle usurpazioni del *v*, dovrebb' esserne questo il motivo, che nessun altro vocabolo della sua serie alfabetica cadeva così spesso sotto lo scalpello dei lapicidi, e nessun altro perciò si trovava tanto esposto agli effetti dei loro scrupoli ortografici.

Ma è poi vero, come pare supponesse il Corssen, che i lapicidi avessero una fortissima propensione ad alterare il *v*

---

ancora, con speciale predilezione, al *b* ed al *v*. Vol. VI : *Bales*, 3480, 3490; *Balentinae*, 3040, 3480; *Balerius -i -io*, 690, 2625, 9280; *Baleria*, 3377; *Balerianus -i*, 647, 3198, 10185; *Barae*, 19544; *bascelium*, 15308; *bel* (*bendere boluerit bel donare*) 13150; *bela*, 746; *Benantio*, 15577; *bendere*, v. *bel*, e *bendet* (*Pollecla que ordeu bendet de bia noba*) 9684; *Beneris*, 9161; *Beneria*, 3490; *beni*, 142; *Benuleius -eiae*, 7518; *Benusta*, 18193; *Berecundus*, 15790, 20217, *-ae*, 9477; *berna* (o *ber.*), 300, 707; *bestitores*, 8987, 6; *betranus*, 669, 3458; *bia*, v. *bendet*, *biatores*, 647; *Bictor*, *ib.*, *Bictorie*, 17080; *Bictorino*, 723; *Bictorina -e*, 10999, 23650; *biginti*, 19009; *bioletur*, 9919; *biro*, 9919 e *byyris*, 3722 *a*, (*duodecimbyr*, 500, 6, a. 377, *unibyria*, 12405); *burgo* virgo, 2723; *Bitalis -i -lio*, 9477, 23333; *bivimus*, 16803; *bivus*, *se b.*, 9280, 16120 *a*, *bivo*, *se b.*, 8987, 16803; *se biva*, 13337-8; *se bivi*, 22672; *se bibo*, 3480, 9280, 13102, 13237; *se biba*, 9919; *se bibis*, 11733; *se bibos*, 2283, 17211; *bixi*, 2160, 12; *bixit*, *ib.*, 11, 3380, 8646, 9057, 11379, 12981, 13271, 17034, 17508, 17890, 18359, 18434, 18482, 18670, 19009, 19443, 20029, 20094, 20651, 20782, 22309, 22996, 23041; *bixet*, 4315, 9161, a. 406; *bicsit*, 23788; *bixsit*, 8458, *bixxit*, 13146; *bolo*, 15048; *bibas*, 9477, 12; *bolo*, 15048; *bi* vis, 248; *boluerit*, 9485. 8, 14672, 11 e cfr. *bel*; *botu -m*, 303, 2809, 18, a. 265 (cfr. *debotus*, 1762, del 400?); *a bobis* 8987, 9; inoltre i cit. *berbeces*, *bovemus*, ecc. — Vol. XI : *baleas*, 1483; *Balerio*, 4026; *Birginium*, 2872, a. 401; *se bivo*, 3714; *bixit -d*, 2899, 3329, 4073 e *bicerit*, 3194; *boto*, 2995.

1. Il vol. X contiene le iscrizioni del Bruzio, della Campania, Lucania, Sicilia e Sardegna; il XIV quelle dell' antico Lazio. Abbiamo poi, nel vol. IX (Calabria, Apulia, Sannio, Sabina, Piceno) 2 *v-* ed oltre 20 *b-*, rispettivamente per *b* e per *v*; nel vol. VIII (Africa) 2 *v-* e un 25 *b-*; nel vol. XII (Gallia Narbonese) 1 solo *v-* e 6 *b-*; dei quali *b-*, 3 si trovavano già nel Le Blant, *Inscriptions Chrétiennes de la Gaule* (Paris, 1856-65), ma sono i soli che questa raccolta ci fornisca. La Gallia Cisalpina, vol. V, ci dà solo 11 *b-* da *v-* e 3 la Spagna, vol. II; ma nessuna delle due provincie offre

iniziale, e che invece solo di rado cadessero nell' errore contrario? Sulle prime, potrebbe parere un' illusione. I vocaboli con *b* iniziale, per le condizioni del lessico latino e per quelle speciali del lessico epigrafico, sono così poco numerosi nelle iscrizioni, che anche i non molti esempî trovati di *vene* e simili bastano forse a stabilire fra l' esplosiva e la spirante quasi una medesima percentuale di casi giusti e d' errori. E nondimeno il Corssen, sebbene forse abbia osservato male, probabilmente ha ragione. Se consideriamo un documento epigrafico abbastanza esteso e, per le sue condizioni speciali, abbastanza ricco di vocaboli con *b* iniziale, il frammento Stratonicense dell' Editto di Diocleziano, troviamo che sopra un totale di 68 *v-* originarî ve ne sono 45 alterati in *b*, mentre sopra 23 *b-* solo 3 mostrano l' alterazione in *v*, e si tratta sempre del medesimo vocabolo, che per giunta è fortemente sospetto di troppo intime relazioni col greco [1]!

Altre piccole circostanze secondarie attenuano l' importanza di questo o quello fra i *v* non originari del « Corpus »; e in primo luogo converrà tener conto della confusione prodotta nelle menti dalla concorrenza di vocaboli similissimi d' ortografia e di suono, come per *bene* sarebbero *venae* e *venit*, e come sarebbe,

---

esempî di *b-* alterato. Nel vol. III (Oriente, Illiria), gli esempî di *v-* passato in *b-* non sarebbero che due, *bectigal* e *boto*; ai quali se n' aggiungerebbero pochi altri, in nomi proprî, dal *Supplemento*; senonchè c' è ivi l' Editto di Diocleziano, dove ne ricorre un gran numero : *bagina*, *basculis*, *bersuum*, *beste*, *biciae*, *biginti* (un 29 volte), *biridis -es*, *birili*, *bituli* (*marini*), *bulbae*. Nessun *v-* per *b-*, se si eccettuino i casi già indicati di *vabulonica -ae*. Infine, nel vol. VII (Britannia) i *v-* e i *b-* sono tutti in perfetta regola, se non si voglia considerare come un caso di *v-* alterato *Betto*, 1092; e nessuna alterazione appare nemmeno nella Silloge del Hübner, *Inscriptiones Britanniae christianae* (con un supplemento di iscrizioni cristiane della Spagna).

1. È il già ricordato *uabulonica -is*, *uauulinicae*. Il frammento è pubblicato nel *C. I. L.*, III, 804-811. Io non ho tenuto conto dell' Introduzione, scritta con maggiore accuratezza, ove i *b* e i *v* iniziali sono tutti a posto; ma il risultato non cambierebbe. Del resto, questo stesso contrasto fra le due parti, l'una, per così dire, teorica, l' altra del tutto pratica e destinata al volgo, è molto istruttivo. — Possiamo anche ricordare che nella tavola degli Atti dei Fratelli Arvali appartenente all' a. 183 (*C. I. L.*, VI, 2099), la quale ci ha già fornito alcuni esempî, su 12 *v-* se ne trovano 3 alterati, mentre gli 8 *b-* che vi si trovano sono tutti scritti esattamente.

di fronte a *beneficus*, quel *veneficus*, il quale secondo il Thielmann, *Arch. f. lat. Lexik.*, I, 77 sgg., pronunciato con *b*, dette origine, quasi per naturale reazione, ad un nuovo *maleficus*, nel significato di « stregone ». Confusioni consimili sono avvenute nell' incrociarsi dei due verbi *vivo* e *bibo*, che si prestavano pure ad uno spiritosissimo gioco di parole; e per esempio, nel palinsesto ambrosiano di Plauto, edito dallo Studemund, accanto a *belle* per *velle* e a *beneficam* per *veneficam* non abbiamo che *uiunt* bibunt e, due volte, *uiuimus* bibimus; e lo stesso verbo figura quattro volte negli spogli del Rönsch, *Itala u. Vulgata*, 455 sg. : *uiuit uilit uiuet uiueritis*[1].

---

1. C' è pure *vonus* e *viduo* biduo: poi, nella direzione opposta, *bulbam*, *bapulabit*, *berborum*, *badis*, e, se vogliamo accoglierlo qui, *inbaliscebat*. Uno studio accurato e completo dei manoscritti non sarebbe certo inutile, e se ne potrebbe forse trarre qualche lume sulle varie tendenze e sulla preferenza data, nell' errore, piuttosto a questo che a quel vocabolo; tuttavia temo che il guadagno non compenserebbe la lunga fatica. Vi sono manoscritti, che non offrono neppure il più leggero indizio d' alterazione dell' iniziale; il che si deve, non solo alla dottrina degli amanuensi, ma anche alle correzioni a cui furono sottoposti dai grammatici i testi da copiare. Così si dica del frammento Vaticano delle Verrine (sec. IV, a quanto pare; ediz. Orelli, *M. Tulli Ciceronis opera* II², p. 1ª); così del codice Vercellese dei Vangeli, ripubblicato dal Belsheim (Cristiania, 1894; sec. IV), se non si voglia tener conto d' un *probolutans* S. Matt. 17, 14, e d' un *abolsus* S. Luca 22, 41; così del citato Vangelo di S. Matteo; così, se ho guardato bene, dell' Orosio laurenziano (sec. VI uscente; ediz. Zangemeister, Vienna, 1882), il quale, a dire il vero, manca quasi affatto anche di *b* o *v* erronei, intervocalici : (appena : *auolitionem*, 126, 12; *iuuavit* per « iuvabit » 204, 3; *Fauius*, 333, 2; *Sueui*, 371, 4 e *Sueuos*, 377, 6; *fabillis*, 291, 9 e *Ariobistus*, 371, 1); ma va più in là dei codd. precedenti, perchè ha parecchie volte, in un unico vocabolo, la scrittura *rv* per *rb*: *acerua*, 377, 12, *-uius*, 205, 3, *-uissimas*, 304, 4, *-uitatum*, 157, 1, *-tate*, 245, 13; 279, 17. Possiamo anche ricordare *efferuuit*, 300, 18. — Nel Mediceo di Virgilio l'iniziale è alterata solo di rado: *Baro*, Ecl. IX, 26 e *Bare*, 27; per contro *vima*, Georg. IV, 299, accanto ad otto esempî di alterazione tra vocali, e ad *acerva*, Georg. III, 149, *supervas*, Aen. II, 785; cfr. Ribbeck, *Prolegom. crit.*, 390 sg., ove son pure enumerati i rarissimi casi, che si trovano negli altri codici più antichi. Nel palinsesto veronese di Livio (sec. IV circa; ediz. Mommsen, *Memorie dell' Accad. di Berlino*, 1868; vedi pp. 174 sgg.) si legge 5 volte *Bibulanus* accanto ad un solo *Vibulanus*, e c' è per contro un *ad Volas* per *ad Bolas*; inoltre, in parole ambigue, come dice bene il Mommsen, un *bis* per *vis*, due *ab eis* per *a Veiis*, due *viduo*; si aggiunga un *interben-*

Anche i passi dei grammatici, o piuttosto gli esempî ch' essi riferiscono, danno molto da pensare e pare vogliano ammo-

---

tum e un *acerua*. Nel Terenzio bembino (sec. v; ediz. Umpfenbach, *P. Terentii Comoediae*, Berlino, 1876) solo un *bentulum*, *Eun.* 595; ma vi son pure rarissimi gli esempî dello scambio intervocalico. Nel *Novum Testamentum ..... ex celeberrimo codice Amiatino* (sec. VI; ediz. Tischendorf, Lipsia, 1854) non c' è che un *beneficium* per *veneficium* e inoltre un *corbos* per *corvos*, p. 122. Relativamente ricco è il commento arianeggiante all' Evangelio di S. Luca, d' un palinsesto ambrosiano (sec. IV o V; Mai, *Script. veter. nova coll.*, II, 191-207), *et bocati* 191, *a bulva* 198, *in bellus* 207; di fronte a *vella* guerre 205; *vestiae*, *ib.*, *vobes* per *boves* 206; — *inbolutus* 191, *absolbat*, *ib.*, *salbatorem* 207, di fronte a *supervis* 197, *supervia* 202, *acervo* e *acerviorem* 207 (cfr. a p. 246 *acervo* e *acerva*, d' un altro cod. ambrosiano, del sec. IV o V, secondo il Mai). Il palinsesto del *De Republica* (sec. V o VI; ediz. cit. Orelli, IV, 759 sgg.) ci offre : *bis* 760, 11; *bita* 766, 1; *Bolscam* 818, 22; *bellet* 820, 32; ma *e vello* 769, 21, *uelli* 779, 5, *uelbast* = *belua' st* 831, 1; poi *acseruius* 762, 23; *inuecillis* 779, 2. E il palinsesto di Frontone (sec. VI), pel quale devo contentarmi dell' edizione del Mai (Roma, 1823) : *beneficia* per *venef.* 14, (*bona*) *benia* 47, di fronte a *ueluarum* 70, *in uiduo* 118 (un po' incerto), *ualneo* 132; — poi, *absolberis* 74, e un curiosissimo *erbas* per *eruas* 96; per contro, *uerua* 305. Pel cod. veronese di Gaio (sec. V o VI) rimando allo Studemund, *Gaii institutionum commentarii quattuor* (Lipsia, 1874; vedi le pp. 315 e 324) : accanto a circa 18 esempî di *v-* passato in *b-*, ci si trovano *ueneficium* per *benef.*, *uenignior*, *uestiam* ecc., 4 volte, *uiennium* ecc., 2, *uis*, *uoues* e *uobes*, *uona* ecc., 8 volte; poi : *conbenerit*, *salba* ecc., 2, *solbi*, *serbatus*, *obserbanda*, *serbus* ecc., 10 volte, *superbacum*; accanto ad *aluo*, *aruiter aruitrum*, *aruitraria*, *uerui* ecc., 6. Non meno ricco è il cod. Laurenziano delle Pandette, e presento qui uno spoglio del primo volume dell' ediz. mommseniana : *bacabunt*, 247, 9; *baqua*, 477, 17 (*bacillat*, 650, 4; *bacillant*, 13, emendaz. contemporanea); *bacillabat*, XXXXII*, 7; *balebit*, 803, 24; *baliturum*, 65, 9; *bel* 796, 21; *beneno*, 609, 20; *beneficiis* (pro *ueneficis*), XIX*, 12; *Benidio*, 129, 39; *benierunt*, 772, 17; *bentre*, XIIII*, 23; *berberibus* (o *berberium*), 52, 26; 133, 17; *berbum*, 61, 2; *beruis*, 75, 12; *berui*, 461, 34; *berua*, 714, 35; *beruo*, 851, 39; *berbositas*, XXXXVIII*, 4; *b(u)estario* (pro *vestiario*), 76, 28; *bi*, 718, 30; *bia*, XVII*, 5; *Bibianus*, 578, 5; 606, 10; *bicino*, 350, 39; *bidetur*, 835, 39; *bidebitur*, 881, 32; *biri*, 249, 30; 727, 22; *biro*, 465, 24; *Bitrasio*, 788, 35; *bobis*, XXIIII*, 31, XXV*, 4; *bocabulo*, XXV*, 12; *boles*, 476, 12; *boluntas*, 831, 34; *bolumina*, XXX*, 22; cfr. *praebalebunt*, 820, 9; *praebaricator*, 83, 22; *praebaricationis*, 82, 2; *abehi*, 539, 19; *abehendi*, *ib.*, 15; *abocabitur*, 832, 32; *abocarentur*, 7, 1; *probocauerat*, 136, 18; — *uacchari*, 603, 19; *uacchatus*, *ib.*, 16; *ualineum*, 220, 35. 36; 255, 3; *ualinea*, 732, 36; *ualineis*, 270, 15; *ualnearis*, XVIII*, 34; *ualuus*, 604, 34; *uellicum*, 504, 21; *uellicis*, XXXVI*, 14; *uene*, 493,

nirci, che il solo fatto da tenere in conto sia veramente il passaggio del *v-* in *b-* : infatti, l' ortografia che consigliano non si discosta dalla classica se non in questo solo punto. Si considerino le parole di Consenzio, K. V, 392 : « Per immutationem fiunt barbarismi sic : litterae, ut siquis dicat *bobis* pro

---

32 : 520, 31 : *uenei uolentiae*, 846, 8 : *uenigna*, 819, 10 : *uenignior*, 246, 5 : *uenignius*, 260, 11 ; *uenigniorem*, 832, 12 ; *uenigne*, 490, 30, cfr. *uoni*, 224, 37 : 514, 27 : *uonorum*, 225, 34, e *uonis*, 871, 14 ; *Uerutiensium*, XXXVIII*, 28 : *Uerutiensium*, *ib.*, 25 ; *ex uesse*, 821, 8 ; *uestia*, 310, 26 ; *ad uestias*, 345, 30 ; 651, 15 ; 815, 36 ; 828, 38 ; 878, 25 ; *in uestiis*, 276, 24 ; *cum uestiis*, 520, 27 : *Uetisae*, 18, 12 : *uina*, 330, 3 : *uinas*, 271, 26 : *uis*, 741, 13 : *uobes*, 293, 3 : *uoues*, *ib.*, 6 : *ureuiter*, 28, 10 : — *solbere*, 58, 15 : *obserbandum*, 22, 4 : 106, 37 ; *obserbabimus*, 273, 20 ; *proterbus*, 607, 35 ; *inbenitur*, XXIII*, 11' XXXXIV*, 16 ; *inbeniatur*, XXXXII*, 26 ; *inbeniebatur*, XXXII*, 24 ; *combibio'* 346, 26 ; — *aluescente*, 822, 43 ; il cit. *ualuus*, i cit. *berui beruo berua beruis* e *ueruum*, 357, 12 ; *uerua*, 140, 17 ; 844, 13 ; *ueruis*, 833, 1 ; 849, 25 ; *aruores*, 731, 15 ; *morui*, 603, 33 : *amuiguitates*, XXXIIII*, 11 ; *inuecillos*, 899, 11 ; *inuecilliora*, 615, 4 ; *inuecillitatem*, 459, 22 (*-tati* XXXII*, 18, XXXXII*, 26) *-tate* 605, 5. Notevolissimo il cod. Arceriano dei Gromatici (sec. VI o VII, di due mani, A e B, delle quali la seconda ha carattere un po' meno arcaico ; ediz. Lachmann, *Die Schriften der römischen Feldmesser*, I ; Berlino, 1848) : esso è più d' ogni altro d' accordo colle iscrizioni, perchè non altera, se non in casi rarissimi, il *b* : (*ait*) *Barro* 6, 1 A, (*aut*) *bineae* 44, 26 B, *re bera* 57, 5 A ; (*superciliis*) *bepribus* 138, 19 B, *bitrea* 148, 18 B, *in Beturia* 171, 1 A (il cd. ha *betunaemerita*), (*essent*) *bacarent* 179, 6 B, *ad Benerem* 185, 4 B, *a Benere* 185 5 B, (*nec*) *biniri* 197, 20 B, (*ager*) *Benusinus* 210, 7 A, *in balle* 327, 17 A, (*de latus*) *ballem* 328 5 A, (*aquam*) *bibam* 328 28 ; inoltre *debertuntur* 146, 6 B. Per contro : *uipertitione* 65, 20, *in uiennio* 130, 2, *uinos* 147, 3, tutti esempî di B. In A, solo (*territorium*) *Varinum* 211, 2, che è però anche di altri codici, e risale certo molto addietro nella tradizione manoscritta. — *albeo* 50, 10 AB, *albeis* 120, 9, 10, 12 ; 124, 12, 18 B, *albei* 124, 8 B, *pulbinis* 126, 15 B, *malbarum* 329, 21 A ; *Minerbe* 57, 3 A, *obserbant* 115, 21 B, *obserbatur* 227, 8 A, *obserbantur* 211, 16 A, *obserbabuntur* 127, 18 ; 148, 11 B, *interballo* 182, 6 ; 186, 16 B ; 220, 5 A, *incurbi* 284, 1 B, (agg. *arba* 44, 26 B, restituito dal Lachmann, invece dell' erroneo *arbor*). Per codici più tardi, ma copiati senza dubbio da un originale molto antico, si può vedere il Commento del Lachmann a Lucrezio, pp. 30 e 87. Pel *b* iniziale, non c' è che un *bideant* e un *benenumst*, comuni ai due cdd. più antichi, inoltre *abersabile* ; di un solo cd. *balebit* ; pel *v*, *valve* balbettando, *vellum* 3 volte, *vene* 4, *vonitate*, comuni. Poi : *diuerueret* 4 volte, nei due cdd., e così *superva* e *superve*, *morvida* 3 volte, *acervas* 1, e inoltre *acerva* 1, nel solo « quadratus » ; comuni, *Cerverus*, *arvita* 3 volte inoltre, *perturvarunt* 2, nel solo « oblongus ».

vobis, *peres* pro *pedes*, *stetim* pro *statim*, quod vitium plebem Romanam quadam deliciosa novitatis affectione corrumpit ». L' espressione « quod vitium » dovrebbe riferirsi a « barbarismi », e quindi, non l' ultimo solo, ma tutti e tre i fenomeni, indicati dall' acuto grammatico, sarebbero stati sorpresi da lui sulla bocca della plebe di Roma. Qui non si tratta più d' ortografia, ma di pronuncia; e sarebbe anche difficile scoprire sotto il *b-* di *bobis* qualcosa di più o di meno che un vero e schietto *b* esplosivo [1].

Ricordiamo inoltre, per singoli vocaboli : « *barones* dicendum, sicut Cicero ad Pansam », in un tratto anonimo dello stesso volume quinto, 572. E : « *berna*, si domi genitum significat, id est οἰκογενής, per *b* scribendum est », Albino, VII, 298; « *berbena* utraque syllaba a *b* incipiat », del medesimo e nel medesimo luogo; « *balvae*, id est thyrae, per *b* incipiant », Beda, ib. 265. Forse Beda e più sicuramente Albino attinsero da Martirio, il quale scrisse, com' è noto, un trattato speciale sull' uso del *b* e del *v* : ora egli consiglia *besica* VII, 169, *balbae* θύραι 173 e 186, *berna* 175 : « excipitur a regula tantummodo *berna*, quod nomen licet ego inveni per *v* digammon scriptum, tamen, quia illustris memoriae audivi Memnonium, omnis hominem facundiae iudicem, se dicentem de hoc reprehensum a Romano quodam disertissimo, ut per hanc enuntiaverit litteram, nos quoque notamus ac temptamus rationem reddere, quasi diversitatis causa »; crede cioè che si volesse distinguere *berna* ὁ οἰκογενής da *verna* (*tempora*). Non abbiamo qui pure, in modo più o meno velato, un' attestazione della pronuncia reale? I medesimi esempî si ritrovano in Cassiodoro, il quale, come si sa, ha copiato o leggermente abbreviato Martirio : *berna*, e *balbae*, sul quale ritorneremo, e *besica*, che c' importa

---

1. Già lo Schuchardt, al quale non suole sfuggir nulla, richiamò, *Vokal.*, III, 68 n., l' attenzione sul passo di Consenzio, K. V, 391 : « In quo equidem non imitabor eos scriptores, qui exempla huiusmodi vitiorum de auctoritate lectionum dare voluerunt... Nos exempla huius modi dabimus, quae in usu cotidie loquentium animadvertere possumus, si paulo ea curiosius audiamus ». Potrebbe forse suscitare qualche dubbio sulla diligenza del grammatico o sulla finezza de' suoi orecchi, il secondo *b* di *bobis*, giacchè ci attenderemmo piustosto *bouis*; ma chi può dire che non abbia scritto proprio così? E d' altra parte, potè anche cedere alla forza dell' abitudine.

più di tutti, perchè dovrebb' essere il progenitore dei numerosissimi *bessica psiga*, ecc., delle lingue romanze [1].

Interno. Passiamo al *b*, *v* interno, dopo consonante. Se lasciamo, per ora, da parte i pochi casi dove un *v* scompare, essendo preceduto da *l* o da *r*, casi che non hanno colla nostra ricerca se non una relazione lontana, possiamo dire che le condizioni apparenti di fatto sono press' a poco le medesime, che già abbiamo visto all' iniziale. La scrizione *b* per *v* è dunque nelle iscrizioni straordinariamente frequente, almeno dopo una liquida; assai rara in confronto quella di *v* per *b*; e questo fatto e il significantissimo accordo nel *b* di tanta parte delle lingue romanze, ha indotto, non solo qualche romanista, ma anche lo Stolz e il Lindsay a supporre che in tale posizione il *v* latino passasse realmente nell' esplosiva. E certo, i vocaboli con *lb*, *rb* originario sono abbastanza numerosi nel lessico latino, e qualcuno di essi, come *urbs*, ricorre abbastanza spesso nelle iscrizioni, co' suoi casi obliqui e co' suoi derivati; cosicchè alla frequenza del *b* non originario e alla scarsità del *v* dobbiamo attribuire un' importanza anche maggiore, che non abbiamo fatto nel caso dell' iniziale [2].

Intanto, ecco l' esiguo manipoletto di *v* provenienti da *b*, che si può mettere insieme dalle varie parti del « Corpus » :

acervus acervo V, 2013; VI, 10097, 6; X, 4728; XIV, 3333; *acerva -am* IX, 1757; X, 664, 10; XIV, 1731, 6, *acervissimam* X, 1208, 12 (a. 155).

Supervae V, 2187.

verva IX, 259, 5 (a. 395); *vervis*, Le Blant, II, 377, in un'iscrizione di Briord, nel Viennese, del principio del sec. VII.

orvati IX, 5925.

---

1. È noto il *baplo* dell' « Appendix Probi »; ma il Förster, nella sua recente edizione di quest' importante testo, vorrebbe attribuire il *b-* al copista e non all' autore. Temo però che lo scrupolo sia alquanto esagerato.

2. Nel frammento Stratonicense troviamo 9 casi di *lv*, *rv*, dei quali 6 alterati : *herbiliae*, *verbecinae*, *cerbinae*; *bulbae* e due volte *malbae*, tutti, tranne *bulbae*, noti al romanzo; e 6 casi di *lb*, *rb*, oltre a 2 di *mb* : alterato è solo *aluis*, forse per confusione con *alvus*. — Quanto alla trascrizione greca, pare al Dittenberger, *Hermes*, VI, 304, che il β si sostituisse all' ου prima nell' interno che all' iniziale, e divenisse « am frühesten herrschend » nell' unione *lv*.

(*Urvinus -o* VI, 2379 *b*, ecc., p. 179 n., XI, 966, *Urvinatium* VI, 1507. Il *v* è originario?)

amvitum XIV, 3323, 12.

Convarisia XIV, 1429, di fronte a numerosissimi *Combarisia* e simili [1].

Dai grammatici ricorderemo il noto *ferbeo* : « Quaeritur, qua de causa *ferbeo* et non *ferveo* dicatur », Probo, K. IV, 185, e la risposta è : perchè si dice *ferbui*. Inoltre : *balbae* Martirio VII, 173 e 186, già citato, (ma *balvus*, per distinguere!), *verbex* Beda, *ib.*, 294, Albino 312 (non in tutto sicuro), *larba* Martirio 186, Beda 277. Nella solita « Appendix » è il notissimo *albeus*, così diffuso nei dialetti romanzi; e qualche altro riscontro assai utile fornisce il Lindsay.

Fra gli esempî, che abbiamo riferito dal « Corpus », di *b* in *v*, quello che pel numero di volte che ricorre merita maggiori riguardi è *acervus* per *acerbus*; il quale è così frequente anche nei manoscritti, che non bastano a spiegarci il fatto nè la frequenza del suo uso nè le sue possibili confusioni con *acervus*. E si aggiunge un' importante considerazione. Mentre nelle lingue romanze, per quello ch' io so, non esiste alcuna traccia di *b* iniziali originarî, riflessi per *v*, non vi mancano esempî di tale fenomeno pel *b* preceduto da una liquida; e il nostro acerbus medesimo è *çɛrvjö* nel dialetto di Sillano, *Arch. glottol.*, XIII, 338, e *aʒeure* nel dialetto valdese di Pral, *ib.*, XI, 351 n. Così all' *orvati* del « Corpus » risponde (pur lasciando da parte il ladino *orv*, che ha accanto *orb*, e *orva* finestrino della stalla [2]) il fr. *orvet* lucignola, Gröber, *Arch. f. lat. Lexik.*, IV, 122, cfr. 423; e al comunissimo *verva* il fr. *verve*, secondo la bella e sicura etimologia del Förster, *Ztschr. f. roman. Phil.*,

---

1. Esempi che conosco dei voll. VI e XI. Vol. VI : *salbum*, 3722 *a*; *Serbilia*, 23335; *Silbanus -o*, 585, 681, 9555, 19357; *Silbanae*, 13181; *Silbinus*, 647; *solbit*, 3706 e *solbuint*, 2809; *Minerbae*, 526 = 1664, a. 483?; *parbulo*, 19383; *serbus -o*, 300, 16544, 17861; *conserbo*, 17861; *Serbandus*, 3270; *conserbatori*, 307, 467; *verbeces*, Atti dei fratelli Arvali, 2099, II, 9.11.12.14, a. 183; *curbati*, 1199 *b*, 1, a. 565; *inbicto*, 746; *obbenit*, 13267. — Vol. XI : *Gerbasius*, 291 *i*; *serbauit*, 305, a. 570; *Silbano*, 3732, sec. II. — Nel Le Blant niente, che non sia nel vol. XII del « Corpus ».

2. Lo cito dal Gröber, senonchè, come soprasilvano, è perfettamente in regola, poichè ivi -rb- dà *rv*. Se sia d' altri territorii ladini, non so.

IV, 381 sg., cfr. *Romania*, X, 302 [1]. È poi del francese *verveine* e dell' ant. francese *arvoire auvoire arvaire* arvitriu, al quale forse risale anche l' incerto *avir*; cfr. Du Cange *arverium*, *Romania*, V, 382 sg.; XII, 204. Numerosi sono gli esempî portoghesi, *alvo árvore carvão erva*, ecc., *Grundr.*, I, 768, ma probabilmente rappresentano un fenomeno proprio di quella lingua e non un' eredità latina. È invece senza alcun dubbio antico, come dimostra la sua grande diffusione, morvu morvidu, bergam. *morvá* puzzare, fr. *morve morveux*, occit. *vorma*, cat. *vorm* (cfr. il genov. *varma* per malva *marva*), it. bellun. *morvido*, bellun. arc. *morvéz* leziosaggine, smorfia, ecc. : cfr. *Arch. glottol.*, VII, 536 sg.; *Ztschr. f. roman Phil.*, XV, 496, XXI, 457; *Arch. f. lat. Lexik.*, IV, 121.

Fra questi vocaboli, *verve* e *verveine* sembra che formino un piccolo gruppo a parte; perchè in essi il primo *v* può aver tratto con sè, per assimilazione progressiva, anche il secondo. È notevole che accanto a *verveine*, ossia al lat. volg. vervena, è rappresentato nelle lingue romanze anche il *berbena* di Beda (p. 217). Invece, al posto del lat. vervēce s' è del tutto sostituito berb(-īce), come s' è sostituito barbactu a vervactu; e possiamo dire in conclusione, facendo la sua parte anche al *balbae* dei grammatici, che il *b* o il *v* interno, susseguente a una liquida, sembra come legato col *b* o col *v* dell' iniziale. Merita una rapida menzione anche il comunissimo bertebellu. Ma non basta. L' Havet in due successivi articoli, *Mém. d. la Soc. d. Ling.*, VI, 116, e *Arch. f. lat. Lexik.*, IX, 523 sg., ricercando colla sua acuta e geniale dottrina l' etimologia del lat. *vulva*, credè poter dimostrare che la sola forma ammissibile è *vulba*, e che *vulva* è corruzione di scribi tardi ed ignoranti; poichè si risale ad un originario *gᵘolbha, che si ritrova nel sanscr. *garbhas* foetus e nel gr. δελφύς matrice. La sua etimologia ha una base così salda nella fonetica e nel significato, che difficilmente si potrebbero conservare dei dubbi intorno ad essa; e

1. C' è nel montalese, e forse in altri dialetti toscani, *inveille*, che potrebbe rispondere ai numerosi *inuecillos inuecilliora*, ecc., che abbiam trovato nelle Pandette; tuttavia lo lascio in disparte, perchè è facile che si tratti d' un' alterazione non antica e propriamente d' un eufemismo. Non ho invece esempî romanzi di *supervo*, ecc., che pure è così frequente nei manoscritti e ricorre una volta anche nel « Corpus ».

nondimeno, che nel latino questo vocabolo prendesse la forma *vulva* è, secondo me, altrettanto sicuro, poichè ce ne fanno chiara testimonianza i riflessi italiani, rimasti senza sua colpa ignoti all' Havet : tosc. *volva* borsa o calice dei funghi, Canello, *Arch. glottol.*, III, 327, *vòlva vorva*, acc. ad *òlba* e *vòrba* pula, di varietà piemontesi, Salvioni, *Postille ital. al. Vocabol. lat.-rom.*, 278 [1], bresc. bergam. *olva*. Il lat. *vulva* o, come fanno supporre i riflessi citati, *volva*, è dunque un nuovo esempio, assai antico, di assimilazione della seconda sillaba alla prima; quantunque la congettura dell' Havet possa accostarsi al vero in questo senso, che sia da porre *volba* pei primi secoli della letteratura latina, e più tardi si alternasse *vulva* (o *volva*) con *bulba*, come *vervena* con *berbena*.

Ma gli esempì che rimangono, arvitriu, acervu, orvu e morvu morvidu? L' antichità del terzo si potrebbe mettere in dubbio, considerando che appartiene, per quanto finora si conosce con sicurezza, ad uno solo dei dominî romanzi; ma quale ragione trovargli poi nelle condizioni proprie di codesto dominio? E morvu fu spiegato, non senza buoni motivi, come un fatto d' assimilaz ione parziale del *b* al *m* iniziale; e invero anche l' assimilazione totale appare poi nel territorio iberico, spagn. *muermo*, port. *mormo*, sia pure che ad essa fossero ivi singolarmente propizie le tendenze caratteristiche del sistema fonetico. Io penso che converrebbe trovare per tutti codesti esempî un' unica spiegazione; e dovendo scegliere fra le varie ipotesi che mi si presentano alla mente, li riguarderei come veri errori, occasionati dalla lotta, durata senz' alcun dubbio molto a lungo, fra la pronuncia volgare e la pronuncia della tradizione letteraria. Al modo stesso che forse più d' un *o* lungo originario fu tramutato erroneamente in *au* dalle classi colte di Roma (*cauda*, *fauce*), per timor di cadere nell' opposto vizio della plebe [2],

---

1. Estratto dagli *Atti dell' Istituto Lombardo*, 1897.

2. Cfr. Havet, *Mém. d. la Soc. d. Ling.*, IV, 233 sg.; Thurneysen, *Ztschr. f. vergl. Sprachforsch.*, XXVIII, 157 sgg.; Lindsay, *op. cit.*, 40 sg., che non vanno in tutto d' accordo fra loro. Io faccio una supposizione che non mi pare inverosimile : e infatti, se mettiamo che qualche tema pervenisse al latino in due forme distinte, ugualmente antiche e legittime, come pare sia il caso per *aus-* *ōs-* (*aures* e *oricla*, *auscular*i e *osculari*, ecc.), l' oscillazione poteva estendersi in seguito anche ad altri vocaboli e nelle due diverse

così, specialmente nelle provincie, dove il Latino era una lingua importata e dipendeva quindi assai più dall' insegnamento scolastico, il contrasto fra la pronuncia *rb*, estesa a tutti i vocaboli nelle classi inferiori, e la pronuncia *rv*, che si sapeva esser propria, nella buona lingua dei classici, di una parte almeno di essi, doveva condurre ad attribuire il *v* anche a parole cui non spettava. E l' ortografia erronea consolidò l' errore.

Se così è, nelle iscrizioni il numero degli *-rb-* alterati diminuisce da capo e diminuisce nei manoscritti; nè ci maravigliamo più di trovare l' unico *acervus* ripetuto sei volte nel correttissimo Orosio, e di ritrovarlo ancora nel Virgilio Mediceo, se non solo quasi solo, e poi nei codici di Livio, del commento a S. Luca, del *De Republica*, di Lucrezio, quantunque in più ampia compagnia. Compagnia però, di cui fanno parte anche *verva* e *arviter* e *morvida*! Ma non ho certo l' intenzione di attenuare o dissimulare i fatti. In qualche buon manoscritto, e specialmente nel Laurenziano delle Pandette, la scrizione *v* è assai più frequente che nelle iscrizioni; e questo apparente contrasto avrebbe bisogno d' una spiegazione [1]. Io, non sapendo per ora trovare di meglio, supporrei che, mentre i lapicidi, più ignoranti, si lasciavano trascinare volentieri dalla loro pronuncia, certi amanuensi invece, che nel corso dei loro studi avevano imparato a diffidarne, ricalcitrassero così vivamente contro di essa, da voler scrivere precisamente l' opposto di ciò che insegnava. Ciò che essa insegnava, ci dice con mirabile chiarezza il codice Arceriano.

È tempo omai di raccoglier le vele e d' osservare che cosa ci abbia giovato questa rapida peregrinazione. Intanto, se abbiamo

---

direzioni, pur rimanendo forse i ben parlanti più attaccati all' *au* e il popolo all' *o*. — Si sa che in buona parte della Toscana il *k* intervocalico non si ode più; ora avviene talvolta che fra due vocali s' inserisca un *k* anorganico, a riparare perdite imaginarie. Di qui forse *caprire* per « aprire », lucchese, *Arch. glottol.*, XII, 124; e il pist. *amplico* ampio, *mùtrica* mutria, e altri. Sono sempre correzioni che i parlanti fanno alla lingua, servendosi inconsciamente della loro dottrina.

1. Qualcosa di simile si potrebbe dire per l' iniziale, sebbene ivi il contrasto sia meno stridente, perchè si tratta di solito di parole ambigue o che somigliano ad altre con *v-* originario. La spiegazione data nel testo serve nondimeno anche qui, e bisogna poi tener molto conto degli arbitrii individuali.

ammesso come cosa sicura che il *b* intervocalico si cambiasse in *v*, non abbiamo invece trovato alcuna vera prova in favore d' un' alterazione consimile del *b* all' iniziale; cosicchè, anche senza chiamare in aiuto le lingue romanze, avremmo potuto persuaderci che non hanno grande consistenza le teorie del Corssen, del Seelmann e dello Stolz. Ce n' è forse altra, fra quelle finora esposte, che regga meglio all' esame, tenendo conto dei fatti nel loro insieme e dichiarandoli in modo sodisfacente? Posto che un' altra ci sia, certo non dovrebb' essere quella che possiamo chiamare la spiegazione ortografica. Il Meyer-Lübke, *Grundr.*, I, 362, osservò che « siccome nell' interno del vocabolo (ossia tra vocali) i due segni (*b* e *v*) eran venuti ad esprimere il medesimo suono, scrittori poco accurati potevano sbagliare anche all' iniziale ». Evidentemente, è troppo poco per così grandi effetti, e non si spiega quella certa prevalenza del *b*. Il Lindsay, *op. cit.*, 44 sgg., 49 sgg., suppose che, mentre il *v* si trasformava grado per grado, durante i secoli della repubblica e dell' impero, dalla primitiva semivocale *u̯* in una vera consonante fricativa, *w* bilabiale prima, e poi, più tardi, *v* labiodentale, e mentre in una fricativa, si trasformava, dopo il 2° o il 3° secolo, anche il *b*, si cercasse di rendere la consonante fricativa, *b* o *v*, col segno della consonante, e la vocale, *u*, col segno della vocale (capitale V, unciale U) [1]. Il Lindsay s' avvicina al Corssen; ma d' un suo pensiero potrebbe forse giovarsi il Meyer-Lübke, supponendo che del mutarsi del l' *u̯* in consonante si risentisse l' ortografia e tendesse a riservare il V alla vocale e il B alla consonante, fricativa ed esplosiva, *v* e *b*. Senonchè del lento trasformarti dell' *u̯*, da una semplice semivocale in una vera consonante, i parlanti non dovettero

---

1. Il Lindsay non è chiaro. A p. 49 sg. (cfr. 47, 78) parla solo del *b* fra vocali : « Latin *b* had probably become (nel 2° o 3° sec.?), when between vowels, a spirant. » Però, a p. 51, un *first* determina forse il suo pensiero : fu tra vocali « that *b* first became a spirant sound ». E aggiunge : anche il *v* dovette variare secondo la posizione e all' iniziale rinforzarsi in consonante più presto che tra vocali. « A good instance of a confusion of spelling due to this is the word *veneficus*, which so often assumed the form *beneficus*, that it produced in late Latin a new word for a sorcerer, *maleficus* » (cfr. qui, p. 183). Confusione col *b* spirante? Ma era già spirante all' iniziale nel 3° secolo, quando « the confusion is complete »?

avere coscienza; cosicchè difficilmente avrebbero sentito il bisogno di mutare le loro abitudini ortografiche, mentre fra il *w* o *v* e lo schietto *u* rimaneva pur sempre così grande la somiglianza e così grande la differenza fra il *w* o *v* ed il *b*. E lasciamo pure da parte la prova, che credemmo poter trarre dal citato passo di Consenzio, e gli avvertimenti continui, come quello ricordato dallo stesso Lindsay, « inter beneficum et veneficum hoc interest », ecc.; ma è possibile che i grammatici, per quanto decaduti ed ignoranti, fossero omai così privi di discernimento da non saper più, senza ricorrere alla tradizione, distinguere fra un' esplosiva ed una spirante, e da giustificare le parole di Martirio, K. VII, 165 : « quae apud illos (veteres) humilia manifestaque sunt, apud nos magna et obscura consistunt »? La più superficiale osservazione, il più rapido esame dei testi antichi doveva persuaderli che la loro pronuncia era ancora il più sicuro mezzo per decidere, nei casi che l' oscillazione degli ignoranti avesse reso ortograficamente incerti o sospetti.

Io credo che omai dobbiamo metterci risolutamente per quella via che quasi sola ci rimane, e supporre che il *v* iniziale, come abbiamo lasciato intravedere da un pezzo, si sia mutato in *b* anche nella pronuncia. Ma siccome, dall' altro lato, non potremmo ammettere che esso si trasformasse in codesto modo incondizionatamente, in tutti i casi ed in tutti i vocaboli, perchè le lingue romanze farebbero sentire di nuovo il loro formidabile *veto*, dobbiamo contentarci di considerare il fenomeno come parziale; vale a dire che o intaccava solo un certo numero di vocaboli, o si estendeva a tutti, ma solo in certe determinate condizioni. La prima supposizione non trova, nei dati di fatto che conosciamo, alcun punto d' appoggio. Sia che andiamo in cerca di norme fonetiche, applicabili soltanto ad uno o più gruppi di vocaboli, sia che pensiamo ad immistioni eterogenee nella lingua latina, urtiamo sempre contro le più gravi difficoltà, in primo luogo contro questa, che la scrizione *b* non rispetta nessuna serie di voci. E poi, donde dovrebbero provenire le voci con *b-*, che si supponessero prese ad imprestito? I dialetti italici hanno *v*, come il latino, pel v- indogermanico; e dal latino si differenziano solo nel trattamento del g^u originario, che mutano in *b* : osco (*kúm-*) *bened*, umbro *benust benurent*, ecc., lat. *venit venerit venerint*; osco *bivus*, lat. *vivi*; umbro *berva berus*, lat. *verua verubus*; u.

buo buc, e qualche altro esempio meno sicuro : cfr. von Planta, *Gramm. d. Osk.-Umbr. Dialekte*, I, 335 sgg.[1]. Può venire da codeste contrade il lat. *bos*; ma per esempio *vatillum*, che così presto si trova scritto *batillum*, troverebbe nell' umbro per corrispondente *vatuva*, posto che fosse giusta la spiegazione data dal Bücheler di questo difficile vocabolo.

Siamo dunque ridotti all' ipotesi d' un fenomeno fonetico, il quale non intaccasse l' antico *v* se non in condizioni determinate, ed io non saprei, tenuto conto di tutto, formulare la norma cercata altrimenti che così : il *v* iniziale rimaneva intatto nel latino volgare, se il vocabolo precedente terminava in vocale; diveniva *b*, se terminava in consonante. È un fenomeno di fonetica sintattica, che ha estesissime analogie, com' è noto, in parte dell' Italia centrale, nell' Italia meridionale, nelle tre grandi isole, Sicilia, Sardegna e Corsica, e nei dialetti settentrionali del Portogallo[2]; si potrebbe anzi affermare ora, con molta verosimiglianza, che in codeste regioni si continui, sotto apparenze alquanto diverse, l' antico fenomeno latino, e che sia possibile, riunendo gli anelli dispersi, ricostituire l' antica catena, ridotta in frantumi.

D' altra parte, il passaggio di *v* a *b* nell' interno del vocabolo, dopo consonante, ci appare così sotto un nuovo aspetto e in una strettissima relazione col fenomeno dell' iniziale. Quasi tutti gli esempî ci mostrano prima della labiale una liquida; ma io non dubito che ciò si deva piuttosto al numero degli esempî così conformati, al loro frequente uso nelle iscrizioni, alla loro indipendenza da altri vocaboli con *v* iniziale, anzichè ad una speciale legge fonetica, che distinguesse i *v* preceduti da una liquida fra tutti gli altri preceduti da consonante diversa. Mi appariscono quindi come rappresentanti d' intere serie reali i non molti esemplari di questo secondo tipo, che nelle iscrizioni hanno alterato il loro *v* : *inbictus -o* VI, 746; IX, 6065 (= X, 6970), X, 8028 (cfr. i citati *Convarisia*, *amvitum*); *Vesbius -o* IV, 19, 1493, 1495; *Vesbinus -o* 636, 786, 1190, 2319 *b* e *c*, 3114, 3115, 3116 (cfr. il frequente *presviter*);

---

1. Per il *b* lat. da g^u, si può vedere il Ceci, *Rendic. d. R. Accad. d. Lincei*, S. V, vol. III (1894), pp. 303 sgg.

2. Si veda Gonçalves Vianna, in *Romania*, XII, 53 sg. e, se si vuole, anche *Grundr.*, I, 767 n.

abbeni VIII, 5353; *Adbenta* IX, 829; *ebbenit* VI, 13267; *subb(entores)* X, 6460, *Quebuldo* 7769, Κεβεοιλδεος 7175. Merita forse d' essere ricordato anche *ebeniat* X, 761 (cfr. *debetus debinti*, ecc.); ma certo non vanno dimenticati i casi che abbiamo citato sopra, raccogliendoli dai manoscritti, di *mb* e di *mv* non originarî, *inbenitur amuiguitates*, ecc. Con *ebeniat*, stanno *abebi* e simili. L' Havet, *Arch. f. lat. Lexik.*, IX, 524, avverte che verso la metà del terzo secolo Commodiano scrisse in un acrostico *adbersus*, ed è per noi attestazione di molto grande valore.

Potremmo dunque ristabilire la serie dei fatti così. In una parte delle lingue romanze, si perpetuó, svolgendosi in vario modo, il fenomeno del latino volgare [1]; nelle altre, e cioè nella maggior parte di esse, a un certo momento si perdette la coscienza della delicata distinzione, e mentre dapprima il *v*

---

1. La tendenza più generale è stata di continuare in certo modo per la strada che aveva percorso il *b* interno, tra vocali, e di ridurlo a *v* anche quand' era iniziale, se una vocale lo precedeva. In questo modo si finì col confondere del tutto le due consonanti. I fenomeni più singolari sono quelli del sardo, studiati dallo Schuchardt e poi da molti altri; ma non mi riescono del tutto chiari, e bisogna forse ammettere che in parte non sono originarî e che si sovrapposero l' uno all' altro diversi strati. Per esempio, la differenza tra *è vvinu* e *un bbói* (sassarese) dovrebbe provenire da un nuovo ringagliardirsi del *v* originario, che racquistò terreno. Ma come si spiegheranno i *b* costanti, o da *b* antico o, di solito, da *v* alterato anche nelle lingue sorelle? Logud. (accanto a *baa* o *bae*, *babu*, *beccu*, *buscia* borsa, *buglia* burla, *bullu* bollore) *bagadiu* *vacativu festivo, *bagadiare* sollennizzare il giorno festivo, astenersi dal lavoro, *buscica*, talvolta *bentu* ed altri, di carattere popolare. L' amico Guarnerio, del quale tutti riconoscono la grande autorità negli studî sardi, mi comunica gli esempî sassaresi, galluresi e corsi corrispondenti: sassar., *baḍḍi* valle, *baccaggu* vaccajo, *beranu* primavera, *berrina* trivella, *bidè* vedere, *bioḍḍu -á* vuoto votare, *bólju bó*, *bóži* voce, *buggá* trarre, cioè vocare per vacare. *bulleru* — gallur., *bucamunda* vagabondo, *biamma* vendemmia, *bóći*, *bóitu*, *bucá*, *bulá* volare, *bumbittá* vomitare, *bušica*, *branu*; — corso, *beru*, *biotu biutá*, *bō* vuole, *bucá* trarre, *bumicare*, e in qualche parte *bišica*. La difficoltà consiste nella permanenza del *b*, in ogni posizione: sassar. *trè bóži*, *li bóži*. Del resto in tutti i dialetti meridionali vi sono vocaboli immuni da ogni alterazione; e se alcuni possono credersi letterarî (napol. *buonë*, *bellë*), altri invece hanno impronta schiettamente popolare, per es. i calabresi *babbu* sciocco, minchione, *botta* colpo, *buffa* botta (rospo), ecc. Nell' Abruzzo e nel Molise si direbbe che il fenomeno si sia ridotto a poco a poco a lievissime tracce.

originario s' alternava col *b*, o trionfò del tutto il *b*, o più spesso, anzi, tutto sommato, in un numero di casi senza paragone più grande, il *v* ritornò nel pieno possesso de' suoi diritti. Che esistano veramente nel romanzo dei *b* iniziali provenienti da *v*, è del resto ben noto [1], e pur lasciando da parte *berbīce berbactu* e simili, che potrebbero, come s' è visto, spiegarsi in un altro modo, ci restano sempre i toscani *boce boto*, ecc., l'ital. portogh. rum. *bessica bexiga beşică*, i portogh. *boda bocear abano* e via discorrendo. I tentativi già fatti di spiegarli come fenomeni indipendenti e speciali di ciascuna lingua, non hanno approdato a nulla, e ci mostrano una volta di più come sia necessario, pur nel giudicare delle particolarità più minute, non perdere di vista l' insieme. Forse, chi sa? anche l' alterazione del *v* in *b* si dovrà presto considerare, non da sè, ma in relazione con altri fenomeni, specialmente con quelli, in apparenza opposti, di indebolimento della consonante sorda iniziale, che sono tuttora la disperazione dei romanisti; e questo mio studio sembrerà non altro che un frammento d' uno studio più generale da farsi, sui fenomeni di fonetica sintattica nel latino volgare.

Se il numero dei *b* rimasti all' iniziale non è maggiore [2] e se scomparvero la più gran parte dei *b* interni, preceduti da consonante non liquida, si deve, secondo me, non solo ai fenomeni di analogia e di ricomposizione, ma forse anche più alla profonda e durevole azione conservatrice e perturbatrice, che il latino classico esercitò sulla lingua volgare; del che mi proverò a persuadere anche gli altri, in un terzo paragrafo di questo studio. Intanto, nel paragrafo che ora segue si vuol dimostrare, con un' indagine etimologica abbastanza estesa, che di codesti *b* usurpatori le lingue romanze hanno conservato un numero assai più considerevole, che non si creda; e non dubito che altri ricercatori, o sceverando il buon grano dal loglio, o mietendo in quei campi, dove io non ho potuto che strappar qualche spiga, miglioreranno ed arricchiranno presto la promettente raccolta.

---

1. Cfr. Meyer-Lübke, *Rom. Gr.*, I, 339 sg.; *Ital. Gr.*, 97 sg.

2. Se il *v-* iniziale rimanesse anche in pausa o no, è difficile dire; se rimaneva, tanto più facile doveva riuscirgli in seguito riguadagnare il terreno perduto.

II

B romanzo da V

a) Vocaboli che in una o più lingue romanze hanno mutato in *b* l' antico *v* iniziale [1] :

bacca per vacca : pis. lucch. *bacchetta* cuojo di vacca, *Arch. glottol.*, XII, 148; aret. *baccina* vitella (Redi), sen. *baccino*, cfr. *Ztschr. f. roman. Phil.*, IX, 567, moden. rust. *bacina* vitella, vaccina. Nell' aret. *boccini* vitellini, sen. *bucini*, riconosceremo una commistione di *bue* con *vacca*; dal toscano potrebbe venire il ligure rust. e monf. *bucin*, e in tal caso anche il vocabolo modenese citato parrebbe della medesima provenienza. Ma *bucin* si spinge fino alle Alpi lombarde. Pel sardo, vedi p. 195 n.

bacillare (che è frequente nei manoscritti) per vacillare : genov. *bacilà*, moden. *bacilèr*, bologn. *bazilèr bazilameint*, venez.

---

1. Le sigle di cui mi servo in questa raccolta d' esempî delle varie provincie romanze sono chiare da sè, tranne forse qualcuna : *gomb.*, *sill.*, dialetti di Gombitelli e di Sillano, *Arch. glottol.*, XIII, 309 sgg., 329 sgg. ; *com.*, *regg.*, *crem.*, dialetti di Como, Reggio, Crema; *arb.*, dialetto d' Arbedo, ticinese, vedi *Glossario del dialetto d' Arbedo* per V. Pellandini, *con illustrazioni e note* di C. Salvioni (Bellinzona 1895); *breg.*, dialetto di Bregaglia, tra il lombardo e il ladino, studiato da A. Redolfi, nella *Ztschr. f. roman. Phil.*, VIII, 161 sgg.; *ert.*, dialetto di Erto, studiato dal Gartner, *ib.*, XVI, 183 sgg., 308 sgg.; *graden.*, dialetto di Gradena, vedi Gartner, *Die gredner Mundart* (Linz, 1879); *fass.*, *livinal.*, dialetti di Fassa e di Livinalongo (Buchenstein), dei quali ho notizia specialmente dal libro di Johann Alton, *Die ladin. Idiome in Ladinien, Gröden, Fassa, Buchenstein, Ampezzo* (Innsbruck, 1879); *mugg.*, dialetto di Muggia, *Arch. glottol.*, XII, 255 sgg.; *sanpol.*, dialetto di Saint-Pol (Passo di Calais), vedi *Revue des patois gallo-romands*, I-V, ecc. Se alla sigla *aret.* segue, fra parentesi, *Redi*, l' esempio è tratto dal noto vocabolario aretino, tuttora disgraziatamente inedito, del nostro celebre medico e poeta. I testi antichi perugini sono quelli dell' *Arch. stor. it.*, S. I, vol. XVI, p. 1ª (Graziani, ecc.). Con *gloss. bergam.* e un numero, si rimanda ai singoli articoli dell' importante glossario, pubblicato per intero dal Lorck ne' suoi *Altbergamaskische Sprachdenkmäler* (Halle, 1893). Gli esempî d' antico padovano, seguiti da due numeri fra parentesi, sono tolti dalle *Rime di Magagnò, Menon e Begotto in lingüa rustica padovana* (Venezia, 1659), le quali sono divise in quattro parti, ciascuna numerata da sè; gli esempî d' antico bellunese provengono dallo studio del Salvioni su *Le Rime di Bortolomeo*

bacilar, triest. bellun. *bazilar*, friul. *bacilà*, tutti col senso di « farneticare », che ha pure il *vagellare* italiano. Per l' ant. lomb. *abacilar* abbagliare, cfr. Salvioni, *Arch. glottol.*, XII, 384. Il port. *bacilar vac.*, oltre al significato originario, ha quello di « esitare ». Sono quasi tutti vocaboli d' origine non popolare, sebbene divenuti popolarissimi (cfr. *vacillare*, ecc.), e risaliranno forse a qualche espressione di latino chiesastico; ma appunto per questo possono essere buoni testimoni della pronuncia delle classi colte.

badere per vadere, *badicare per *vadicare, *baditare, ecc. Mi provo a sciogliere alcuni difficili problemi etimologici, e non sono ben sicuro d' avere sempre colpito nel segno. C' è un tosc. *abbaccare* accavalciare un fosso, e *bacco* salto, ai quali rispondono il regg. moden. *bachèr* metter piede in (moden. *a' n bacaró più in ca tua* non ci entrerò più), *bachèr ados* pestare un piede, regg. *bac* passo. Il Caix, *St.*, 126, li trae da *val'care* **balcare* **baccare*, riferendosi all' istr. *bálago* passo e appoggian-

---

Cacassico, notaio bellunese della prima metà del sec. XVI, vol. II (*Scelta di curios. letter.*, disp. CCLVII, Bologna, 1894). Con *savoj.*, non mi riferisco che al *Dictionnaire du patois savoyard, tel qu'il est parlé dans le canton d'Albertville...*, *par* FRANÇOIS BRACHET, 2e ediz. (Albertville, 1889); e con *Yères*, al *Glossaire de la vallée d'Yères pour servir à l'intelligence du dialecte Haut-normand*, ecc., par A. DELBOULLE (Havre, 1876). Pei dialetti della Francia ho dovuto contentarmi di qualcuno degli studî fatti su di essi, che di solito si occupano poco delle mutazioni di *v* in *b*; dizionarii di essi si può dire che a Firenze non ne esistono affatto, tranne uno o due. E non vi si trova il Mistral; cosicchè ho dovuto contentarmi dell' Azaïs, nonostante la sua poca precisione nell' indicare i paesi, a cui appartengono i vocaboli che riporta. Io ho dunque dato, quando c' erano, le sue indicazioni; quando indicazione non c' è, ho riferito gli esempî colla sigla generica *fr. merid.*, affinchè ciascuno possa attribuir loro quel valore che hanno. La sigla *prov.* si riferisce al solo dialetto moderno della Provenza; la lingua antica è detta *occit(anica)*. — Di segni diacritici ho fatto pochissimo uso, perchè non ero in grado di adoperarli se non per un ristretto numero di dialetti, ed anche dove avrei potuto essere, o per cognizione mia o per le indicazioni de' varii studiosi, molto preciso, mi sono contentato del puro necessario, perchè la diversità del trattamento dei singoli esempî non apparisse troppo grave e stridente. La pronuncia chiusa delle vocali *e*, *o* è indicata coll' accento acuto, l' aperta col grave; quando non so neppure se siano aperte o chiuse, scrivo senz' altro come trovo nelle mie fonti.

dosi, per la fonetica, sul tosc. rust. *soggo* solco. Ma l' analogia di *soggo* (che forse è più propriamente *soiggo*) ci condurrebbe a **baggo*; e d' altra parte codesto fenomeno toscano, che ha bisogno di più sicure ricerche, non si può attribuire ai dialetti dell' Emilia. Io pongo *bad'care, donde sarebbe venuto *baccare, come il regg. venez. *pecca* è venuto da pedica, o come *ficcare* da *figicare; e tutti ricordano altri opportuni riscontri, come i fr. *arrachier fouchier*, ecc. È notevole che in toscano esiste pure un *aveccáre*, ossia *aveccäre*, giacchè è dato come aretino, e significa « passar di sopra con un piè per volta ». Forse è lo stesso vocabolo e l' *e* si dovrà, più che alle forme arizotoniche, all' attrazione di *avettare avettá* saltare un fosso od altro (da *vetta*). Infine, il sen. *trabattáre*, passare, sarebbe, secondo me, * bad' tare, e con esso dovrebbero unirsi il pav. *trabatá* far passare il grano dal crivello facendolo trabalzare, cremon. *trabatá*, pav. *trabatón* crivello da melgone, *trabatel* crivello da riso, cremon. *trabát* specie di vaglio. In questi ultimi vocaboli vediamo il verbo *vadere* prendere un significato transitivo, come tanti altri suoi confratelli e come, per esempio, nel dialetto genovese *deś-andiá*, derivato da « andare » col suff. -it- : *ü deśandia* lo travia, lo svia. S' è però conservato pure l'uso riflessivo, *u se deśandia* si svia; e qui possiamo ricordare i modi *se ne va*, *ce ne andiamo*, che risalgono molto alto nei tempi latini, come sappiamo dal Wölfflin, *Arch.f. latein. Lexik.*, IV, 262.

Ed eccoci ad altre serie di voci, che c' incoraggiano, colla somiglianza della forma e del significato, ad altri tentativi. Il piem. *rübaté* vale, da una parte « andar vagando, correre di qua e di là » (si dice di solito *andé rübatán*), dall' altra « rotolare, ruzzolare», cfr. *rübát* rullo e l' avverbio *a rübatún* rotoloni, che è pure del genovese. A questo risponde il prov. *courre à rabatoun* correre precipitosamente di qua e di là, senonchè si connette meglio col primo significato. Porremo dunque *re-bad' tare, e accanto ad esso *re-ad-bad'tare. Prevale l' uso intransitivo nel pav. *rabatá*, in quanto vale « venir sopra dall' alto, sopravvenire, ruzzolare », l' *è rabatá giü* è precipitato giù; l' uso transitivo invece, o riflessivo, nel *rabatá* del dialetto di Mortara e nel genov. *arübatá* precipitare, rotolare al basso qualche cosa, *arübatáse* rotolarsi, avvoltolarsi. Il Puitspelu, sotto *rabotò*, ricorda un *rëbata* « rouler quelque chose ». Si consideri ora che dal senso di « muoversi rapidamente, in fretta » si passa con

tutta facilità a quello di « cercare di qua e di là, frugacchiare, metter sossopra » (cfr. l' it. *rovistare* *re-visitare), e poi a quello di « lavoracchiare, acciarpare » (cfr. qui bisicare). Il primo senso, di « cercare frugando, rovistare », è nel *rabatá* di Pavia e di Mortara, accanto al quale è da mettere il genov. *ravatá* col *v* conservato (e probabilmente anche il fr. *ravager*, che ha però il suff. -ic- e ha perduto tardi la vocale di esso); il secondo, nell' it. *arrabattarsi*, che il Caix, *St.*, 164, voleva trarre dall' ant. a. ted. *arapeitôn*, od. *arbeiten*, nonostante tutte le difficoltà fonetiche che vi si oppongono. Egli cita anche *rabattíno* uomo ingegnoso, industrioso. Un nuovo trapasso, ben facile a spiegarsi, del senso, ci offre il lion. *rabotò robotò*, che valeva un tempo, a quanto pare, « cercar qualche cosa » ed ora « tramestare, far rumore »; con esso sta l' ant. fr. *rabater*. Il Puitspelu va a scovarne molto ingegnosamente l' origine nella mitologia germanica, ma io non potrei seguirlo così lontano. Si confronti qui *re-bastare. Nel catal. spagn. port. *arrebatar* il senso fondamentale è « muoversi rapidamente », che si scorge in special modo nel partic. *arrebatado*, catal. *arrebatat*, veloce, pronto, precipitoso, impetuoso, e nell' avverbio *arrebatadamente*, catal. *arrebatadament*, velocemente, precipitosamente. Di qui poi si svolse il senso di « prendere con fretta, afferrare con violenza, rapire »; il quale è già implicito nel lat. invadere, specialmente in frasi, come quella di Orosio VI, 15, § 5 « invasit pecuniam », ed esplicito nel tardo praevadere dei Canoni di Isidoro, Migne 84,460 : « praevasa vel praesumpta » le cose rapite o appropriatesi, che ha accanto anche praevasio e pervasores. Il catal. *arrebatar* vuol anche dire, come i vocaboli italiani ricordati sopra, « precipitarsi ».

Ma il verbo *vadere* è una buona chiave, che apre ancora altre porte, e solo non bisognerebbe abusarne. Esiste nel dialetto genovese *subacá asub.*, che nei secoli passati significava « metter sotto, tuffare », come *subacá-se* andar sotto, tramontare, ed ora si adopera solo per « confondere con parole ». In quest' ultimo senso gli corrisponde il monf. *sabaché*, e forse, con valore più generale, l' aret. *abacchíto* domato, umiliato, svergognato. Adunque: *sub-, *ad-, *ex-ad-bad' care. Il piem. *subaté* battere i panni, picchiare uno, potrebb' essere invece *sub-bad' tare.

Abbiamo già visto, come esempî di *v* conservato, il genov. *ravatá* e il fr. *ravager*. Con essi andrà forse, per questa partico-

larità, un' ultima serie di vocaboli, già studiati dal Flechia, *Arch. glottol.*, III, 149 sg., *stravacár stracucá stravachèr stravachè*, ecc., del friulano, del veneto, del lombardo, dell' emiliano, del piemontese : significano, ora « traboccare, versare », ora « capovolgere, mandar sossopra », ora, nel riflessivo, « sdraiarsi », ora più d' una cosa insieme. Il Flechia pensò per essi a *transvacuare, ma la perdita dello *w* nel nesso -qu- non si potrebbe ammettere che nella 1ª pers. del pres. indic. ; e il genov. *strakuá* non porge nessun aiuto, perchè ha significato diverso e viene senza dubbio dalla medesima base germanica dell' it. *stracco* : *stracurá* con la solita caduta di *r*.

bagīna per vagīna : port. *baïnha* guaína, guscio, *baïnhar ab. emb.*; anche *baonilha* acc. a *vanilha*.

bagu per vagus. Nei riflessi romanzi di vagus, il significato predominante è « che erra col pensiero » ; donde le accezioni secondarie « allontanato da pensieri molesti », come nell' it. *svagarsi* ricrearsi, *svago* passatempo, sollievo, *svagolato* alieno da cure, scioperato; e « oscillante ne' suoi pensieri », come nel bologn. *vag* mobile, incostante, strano, che nell' ultimo significato è anche pavese : *che om vāg* ! Lo spagn. port. *vago* riunisce insieme i varii sensi. Nell' ant. genovese s' era fatto un passo di più : l' oscillazione, l' incertezza era divenuta vero e proprio sbigottimento; cosicchè i *Veneciam vagij* (l. *vaghii*; rima con *garni* cioè *guarnii*) delle *Rime* (Lagomaggiore) 47,36 sono « Veneziani sbigottiti » e non « assaliti, invasi », come aveva creduto il Flechia, e il *grande envagimento* di 49,317 è uno stupore, un attonimento pieno di gioia. Levano ogni dubbio altri passi, fra cui scelgo i due seguenti : *quelle fuste sono uenute a Sio e facto lo insulto e dano, che uoi hauei intexo; de che quello logo e pure romaxo in grande invagimento*, cioè « sbigottimento », nel Registro *Diversorum* dell' a. 1477 (Archivio di stato genovese); e : *cosi resto invaghio e stupefæto*, del secentista Cavalli, il migliore dei nostri poeti dialettali.

Questo preambolo ci fornisce gli elementi necessarii per giudicare rettamente di certi vocaboli, che finora nessuno avrebbe voluto unire con vagus. Del fr. *ébahir*, ant. fr. e occit. *esbaïr*, fr. merid. *esbahí*, ecc., anche il *Dictionn. général* dà l'etimologia vulgata, secondo cui proverrebbe dall' interiezione *bah*; invece il Paris, *Romania*, III, 117, lo univa senza esitare col radic. bad, indottovi sopratutto da *baïf*. Il radicale bad è piuttosto bat

(batare, bataclare), come dimostrano le nuove ricerche nei Glossarii, ma in un caso e nell' altro il dominio meridionale ci dovrebbe conservar qualche traccia della dentale originaria; esso infatti risponde col suo *badar* al fr. *baer*, e con *badíu* al fr. *baïf*. Non mi valgo dell' ant. it. *baíre abbaíre*, perchè troppo sospetto. Il fr. *baïf* si potrà dunque, senza timore, lasciar unito con batare, al quale è legato anche dal significato « che guarda verso qualcosa », rivendicatogli dal Tobler, *Rendiconti dell' Accademia di Berlino*, XXXIII (1896), 859; ma *esbahir*, che pure seppe stringerlo a sè di così forti vincoli, risale a *-vagire, come il suo antico compaesano *embaïr*, o l' *embahí* degli odierni dialetti di Tolosa e delle Cevenne. Facciamo ancora un passo : perfino il port. e spagn. arc. *embaïr* ingannare, sedurre, port. *embaïmento* incanto, fascino, seduzione, inganno, che il Cornu, *Romania*, XIII, 301, trasse da invadere, si manifestano ora come strettissimi parenti del nostro *esbahir*; giacchè gli esempî stessi, che mise innanzi in favore della sua tesi il dotto professore di Praga, parlano molto chiaramente in favore della nostra e ci permettono di seguire assai bene l' evoluzione del significato.

Abbiamo finora trovato per bag- solo dei riflessi transalpini, e al più sembrerebbe da riguardare come nostro lo *sbahí* dell' antico astigiano, Alione 358, 363, sebbene lasci dei dubbî. Ma un altro vocabolo ci permette di starcene con piena sicurezza al di quà delle Alpi. L' it. *sbigottire sbigottirsi* ha su per giù il medesimo valore di *ébahir s'éb.*, e fu creduto dal Caix il discendente di un *ex-pavitire; un' etimologia alla quale io pure feci un tempo buon viso, in certi miei primi tentativi, mentre ora mi sembra per troppe ragioni, fonetiche e morfologiche, affatto insostenibile. Donde provenga l' *i* di *sbigottire* non è ben chiaro, sebbene si possa pensare a qualche commistione con altro vocabolo (*bigòtto*, chè il Diez propendeva ad unire etimologicamente con esso?), e soprattutto all' attrazione dei numerosi verbi con *bi-sbi-* da bis-; ma i dialetti italiani posseggono anche la forma originaria con *a* : *sbagotir sbagotito* in antichi documenti della Toscana meridionale, Bianchi, *Dial. di Città di Castello*, 30, nell' umbro, nell' ant. romanesco, e così *sbagotir*, *sbagutir sbagütir*, nel milanese, parmigiano, cremonese, bergamasco e altrove. Noi porremo dunque come base *ex-bag-ottire, e troveremo il significato primitivo del vocabolo nel com. *sbagotii dala caroza* agitato e sconvolto dal moto della vettura,

carna sbagotída carne malandata, per essere stata malmenata e scossa; modi, i quali ci spiegano assai bene come si potesse poi dire *sbagotti dala fam, dal freć* (*sbigutí dal frēd* anche nel pavese), per « divenuto pallido e vizzo dalla fame o dal freddo ». Si può per abbondanza ricordare che un simile trapasso di senso appare nel verbo tedesco *schrecken* spaventare, il quale significava in origine « saltare, saltellare », come dimostra ancora *Heuschrecke*.

Nel nostro *sbagottire sbig.* il *g* s' è conservato incolume, senza dubbio perchè si continuò molto a lungo a sentire che il vocabolo era connesso con vagus; cadde invece, in piena regola, nel sicil. *abbauttíri-si*, nell' ant. roman. *esbauttire sbauttimiento* (Caix), e nel participio genov. *abōtíu* imbolsito, intontito. In quest'ultimo, la fusione dei due suoni del dittongo in uno solo potrebbe risalire al tempo in cui divenne *ō* l'ant. au, cioè forse al nono o al decimo secolo, *Arch. glottol.*, XIV, 4; ma forse è più tarda e contemporanea cioè al passaggio in *ō* di au atono, proveniente da al + dentale, che non può essere troppo anteriore al sec. XIII : *ōtar* da *autar* altare.

Un' altra serie di voci dovrà connettersi con vagus, sebbene paja un pò meno sicura di quella veduta pur ora. Abbiamo detto che il significato fondamentale del com. *sbagutí* è quello di « muovere, scuotere »; ora esiste in molti dialetti dell' Alta Italia un *bag-ul-are*, che è invece intransitivo, ma vuol dire appunto « agitarsi, oscillare, tremare » : friul. *bagolà* « vacillare, ondeggiare : il tentennare o muoversi di una cosa non bene assettata al suo posto, p. es. d'un ordigno piccolo in un astuccio grande; saltellare, trescare : uscir dalla linea fissata, prendersi qualche licenza » (Pirona); venez. *bagolar* traballare, vacillare, saltellare (di bambini, che non istanno mai fermi); *b. dentro i abiti* sguazzarci dentro, quando non sono attillati alla persona, *b. dal gusto* giubilare, *dal fredo, da paura* rabbrividire. Così nel milan. *bagolá* e *baolá*, nel bresciano, mantovano, cremasco, poschiavino, trentino; ma di solito coll' ultima sfumatura di senso, « tremare, rabbrividire ». Il friul. *bágul* è tradotto : « cosa mobile fra più cose salde » e poi « spasso, sollazzo » e anche « beffa » e finalmente « zimbello »; e *bágolo* vale in padovano « divertimento (di poca utilità) », e nel bellunese « chiasso », corrispondendo al verbo, che significa « trastullarsi ». Questi vocaboli e il parm. *bagolarsla* darsi buon tempo, ci riconducono diritti

all' it. *svagarsi* e meglio ancora a *svagolato*. I dubbî, a cui accennavo dianzi, riguardano certe possibili confusioni del nostro vocabolo coi derivati del tema *bagu*, da bacu bastone; ma non credo affatto che questa possa essere l' etimologia vera, come vorrebbe il Lorck, *Altbergam. Sprachdenkm.*, 212. Insostenibile, per le difficoltà fonetiche che presenta, è l' altra ipotesi dello Schneller, *Roman. Volksmund.*, 109, che deriva *bagolar* dal lat. vacillare, o anzi, a quanto sembra, tutt' insieme da vacillare e dal ted. *wackeln*, *waggeln*. Piuttosto si dovrebbe ricordare, per certi usi speciali del verbo *bagolar*, anche il tema *baga*, da baca bacca; e ad esso risalirà, per esempio, il verbo pav. *bagulá*, ciarlare, e il suo derivato *bagulon* ciarlone, che è pure milanese e in genere lombardo, e vale propriamente « chi racconta delle *bagole* », cose da nulla, di poco conto. E il lucch. *abbagattare* tenere a bada con finzioni, *Arch. glottol.*, XII, 127, e il sillan. *abbajattar-se* trastullarsi, perdere il tempo, *ib.*, XIII, 344? Credo sia meglio anche per essi ricorrere a vagus, ricordando, a proposito del primo, il significato affine dell' iberico *embaïr*.

balle per vallis : sanpol. *balé* « vider une voiture d'un seul coup, en la faisant basculer pour la renverser les brancards en l'air; hésiter, faiblir, en parlant d'une marchandise »; *arbalé* « faiblir de nouveau, en parlant du prix d'une denrée », *s' débalé* desolarsi, scoraggiarsi, *débalasyõ* desolazione, scoraggiamento; *baler*, a Boulogne, inclinarsi, pencolare, *balé* decaduto, caduto in basso; *baler*, *abaler*, Yères, far cadere, tirar giú, per es. i rami d' un albero per coglierne i frutti, ant. fr. *avaler*; fors' anche il prov. *embará* trascinare, acc. al cevenn. *rebalá* e al comune *ravalá*. Credo sia lo stesso vocabolo il ven. *sbalar*, per es. *la piova sbala* diminuisce, poschiav. e valverz. *sbalá* morire, ert. *žbalè* rallentarsi, sminuire, friul. *sbalà* dileguarsi, svanire, cessare, per es. *sbale le fiere* la febbre rimette, *l' è sbalád il temporál* s' è calmato. — Anche nei nomi locali : *Balpromaro*, *Arch. glottol.*, XII, 119, *Balconevisi*, *ib.*, X, 306, *Baldigiano*, ai quali posso aggiungere, per la cortesia d' uno de' più valenti e più operosi indagatori dei dialetti toscani, Silvio Pieri, *Bolcascio*, probabilmente valle Cassii, *Balibèrta*, *Balserótine*, valle aperta, serotina, tutti nella valle del Serchio. — Pel sardo, p. 195 n.

1. ballu per vallus, vaglio, ballare per vallare, ecc. : parm. *balét* vaglio, *baltéin* vaglio e chi vaglia, *baltar* vagliare, *baltadura* vagliatura, mondiglia, regg. *baltèr* (accanto al bologn.

valar, monf. romagn. *valé*, friul. *val*, *vala* sv., ecc.), ant. fr. *baler* vagliare, *balois* vagliatura d' avena. Lo spagn. *abalear*, catal. *balejar*, sventolare le biade, separandole dalla paglia e dalla pula, non potrebbero essere da noi tenuti in conto; ma risalgono ad un primitivo *balar*, che si trova non solo nello spagn. *abalar* tremolare, oscillare, muover nell' aria, ma anche nell' identico vocabolo portoghese, che vale « mettere in moto, scuotere; tremare, vacillare ». È lo stesso trapasso di senso che abbiamo nel port. *abanar* sventolare; agitare, scuotere; vacillare; vedi qui s. bannu. Col significato primitivo del nostro verbo, « gettare intorno, agitare, scuotere », si connettono altri numerosi riflessi romanzi, raccolti in buona parte già dallo Schuchardt, *Romania*, IV, 253 sg. : com. *balá* tentennare, lad. *bal* altalena, *ballar* dondolare, it. *tra- ballare*, picc. *brimballer* andare di qua e di là, ant. fr. *baloier* oscillare, it. *sballottare* fr. *baloter*, lad. *balucár*, piem. *balocé* vacillare, cremon. *baltegá-se* dimenarsi, piem. *bautié-se* genov. *bāsigá-se* e *bans*. far l' altalena, it. *ribaltare*, *balzare* *rimbalzare* *trabalzare* e via discorrendo. È necessario staccare da questa florida stirpe il latino e romanzo ballare danzare? Io non credo; sebbene mi senta disposto a concedere, che a determinare gli ulteriori trapassi di senso del radicale vall- e a fissarne il *b* iniziale abbia potuto contribuire in qualche modo il greco βάλλω.

2. ballu per vallum, vallo : it. *ballatojo*. È un' etimologia molto plausibile del Ménage; si confronti il Du Cange, s. *ballatotorium*, *balat.*, *vallat*. Si trova pure nei dialetti, per es. nel bergam. *baladúr* « sporto, loggia, balcone che gira intorno all' edifizio », inoltre « pianerottolo »; solo quest' ultimo significato si conserva nel genov. *balów* e, credo, anche nel crem. *baladúr*. L' ant. fr. *balet*, che equivale press' a poco a « ballatojo », ci fornisce un diminutivo di vallum; e forme consimili sono i guasc. *balé*, *balen*, ma a noi non servono.

bampa per vampa, e derivati; bapore per vapore, ecc. Numerosissimi riflessi con *b* offrono i dialetti italiani : venez. padov. vicent. bellun. trent. bergam. *bampa*, venez. bellun. *bampár* avvampare, bergam. *bampá*, *abanpar* nella *Legg. di S. Margher.* (Wiese), v. 942, ant. padov. *bampé* infiammati (gli occhi) (I, 48), cfr. Wendriner, *Die paduan. Mund. b. Ruzante*, 31, bellun. *sbampada de vent* raffica, bergam. *sbampada sbomp.* vampa di calore, *de odúr* zaffata, venez. *sbampolár* agitarsi (della fiam-

mella), asolarsi, prendere un pó di respiro, bergam. *sbampolá*, anche sventare il grano, spularlo; bellun. *bampir*, venez. *sbampir*, bergam. *sbampí* e *svampí* (genov. *svanpi*) svaporare. E così nel ladino, *bampa* e *vampa* a Gradena, e *bampa* a Livinalongo e Fassa, *bampé* ormare, spiare; friul. *bampe*, *bampá*, *bampade*, ecc. Altrove si è sostituito un *f* al *p* : lucch. *banfa*, pav. *sbamfá* sbuffare, milan. *banfá* com. *bamfá*, crem. *sbanfá*, piem. *banfé* ansare, valtell. *bamfa* respiro grave, anelito, milan. *banfada*. Gli stessi fenomeni riscontriamo nei riflessi di vapore : padov. *bapore*, bergam. *bapúr*; toscano *bafore*, col quale si riannoda il portogh. *bafo* alito, vapore, esalazione; brezza leggiera; protezione, favore, *bafío* odore di rinchiuso, tanfo, *baforada*, *bafejar* mandar odore, fumare, soffiare, *abafar* soffocare, *abafo* afa, *abafador*, ecc., *esbaforido* trafelato, *bafágem* e *bafúgem* leggero soffio di vento, ecc. Son da confrontare i galliz. *bafo*, *bafío*, *bafexar*, lo spagn. *baho vaho*, catal. *baf vaf*. Della medesima famiglia sarà pure il piem. *baf* alito, fiato, soffio (di solito, puzzolento), *baf d' caud*, ecc., e probabilmente il venez. *desbafararse*, friul. *sbafarassi* scollacciarsi, spettorarsi. Il Cornu, *Grundr.*, I, 769, dà il *bafo* portoghese come esempio del passaggio di *b* (*p*) in *f*; ma non si tratta certo d' un fenomeno fonetico, e bisognerà invece pensare a qualche antico incrociamento con altro vocabolo, mettiamo con *bofar*, il quale ha in codesta lingua lo stesso significato del più raro *bafar*, esalare dal polmone, e con *bufár*, spagn. catal. it. *bufár*, *buffare*, *sbuffare*, ecc. Son da ricordare qui le serie vocaliche, come *di buffa in baffa*. Altre parole possono aver concorso alle alterazioni di *vapore* e di *vampa*; per esempio *afa* caldo soffocante, uggia (in qualche luogo anche « incubo »), il quale dovrebbe essere in relazione col misterioso *affanno*.

I riflessi di vapore e di vampa si trovano, del resto, confusi sempre insieme; il che ci spiega forse la figura nominativale *bafo*, ecc., e il senese *svapare* svaporare, esalare, da un *vapa, che si trova negli alban. *vapa*, *văpaie*, e nei rum. *văpăiez* vampeggiare, *văpăiat* svaporato, stordito, sconsiderato; e ci spiega dall' altra il masch. *vampo*, nella frase it. *menar vampo*, e *vampore*.

bannu per vannus : port. *abano* ventaglio, *abanico*, *abanar* sventolare, agitare, scuotere, *bandejar*; cfr. *ballu* 1, e *Grundr.*, 1, 767.

bara *barra per vara. Nel romanzo corrono due temi distinti, da una parte vara, con v e r semplice, it. *varare*, spagn. *varar*, *barar*, ant. fr. *varer* « varare » e « traversare a guado », ecc.; port. *vara* ramoscello, verga, bacchetta, *varancada* colpo di verga[1]; prov. *varo* bacchetta; carcassa d' un paniere, fatto di bacchette, *varenglo* verga di legno flessibile, *varenglá* sferzare con una *varenglo*, ecc.; dall' altra, con b- e con r doppio, barra, it. *barra*, *sbarra*, *sbarrare*, *barricare*, fr. *barre*, *barreau*, *embarras*, e via discorrendo. Il port. *varancada* risale ad un *varanca, il quale potrebbe nascondersi nel fr. *branche*, che ci darebbe quindi un *bara[2]; cosicchè troveremmo la via anche alla spiegazione del monf. *barót* ramicello, e del fr. merid. *baragno* siepe, ligure e piem. *baragna*, nel primo dialetto « siepe morta », nel secondo « filare di viti ». E *barca*, *barĭca? A cercarvi il senso di « asse (curva?) » e, poichè fu in origine aggettivo, di « fatta d' assi », indurrebbero forse il galliz. *barcal* vaso di legno, scavato al tornio; piatto, il fr. merid. *barquet* battello, ma anche « cassone, truogoletto », il genov. *barchi* vasca, specialmente di fontana (cfr. *barile*), i quali pajono

---

1. Cosa sarà il port. *varina* piccola barca a remi, *barinél* e *varinél* antica piccola nave del Mediterraneo?

2. È notevole che son numerosi i vocaboli con *br-* iniziale, che significano « ramo » o qualcosa di simile : **brasca*, vedi s. virēre, *brunda bronde*, ecc., per *fronda*, nel piemontese, antico francese e altrove, *brocca* « ramo, ciocca, germoglio », nel genovese, comasco, bergamasco, veneto, ora con un senso ed ora con un altro, *bropa*, ad Arbedo, « i giovani rami d' un albero », *brolla*, aret., « frasca », piem. *sbrolé* sfrondare, ecc. Per *brocca*, che è pure del francese meridionale e in guascone significa « spino », l' Azaïs penserebbe al lat. brocchus dente sporgente; ma non persuade. Io lascerò da parte questi vocaboli e segnalerò invece un' altra ricca famiglia, non tanto per additarne l' etimologia, quanto per mettere in luce certi singolari trapassi di significato. In Valtellina, *brata* vale « ramo, branca d' albero » (*i brat* rami senza foglie), e in Val di Scalve « legna minute » e, come termine de' carbonai, « frasche che si mettono alla bocca d' un sacco di carbone, per impedire che esca fuori » (Tiraboschi, *Vocabol. bergam.*); *brataja*, sterpame, è del bergamasco comune, e così *desbratá* liberare da impedimenti, ripulire, cacciar via; di qualche valle soltanto, *sbratá fò* spalancare, *sbratát fò* spettorato, scamiciato. Questo *desbratá* deve aver significato in origine o « sfrondare un albero » o anche « liberare, pulire il terreno dalle *bratte* »; ed è senza dubbio da unire con esso l' it. *sbrattare*, che ha press' a

indicare che *barca* è un significato derivato e posteriore. Riconosco ciononostante che grazie al Bücheler, *Rhein. Mus.*, N. F., XLII, 583 sgg., il greco-egizio βάρις rimane pur sempre un concorrente formidabile.

Il tema barra non è noto nè dal latino, nè dalle lingue germaniche, nè infine dalle lingue celtiche; ed io propongo quindi di considerarlo come una variante fonetica di vara e di confrontarlo, pel doppio *r*, col suo affine Varrō, o con narrō, affine a gnārus, o con parricida, Fröhde *Bezzenberger's Beiträge*, VIII, 164. Si veda pure il nostro articolo bārone, e pel fenomeno in generale il Lindsay, *op. cit.*, 113 sgg., 118 sg. E *barile* non è nella stessa condizione? So che non tutti vogliono unirlo con barra; ma finchè non si sia trovato di meglio, posso tenermi alla vecchia etimologia, la quale è abbastanza sodisfacente anche per il senso (vedi qui sopra). Così, vara che del suo significato più usuale di « cavalletto » non conserva le tracce se non nel nautico *varare*, ebbe forse molta diffusione nel latino volgare, col valore di « asse », « asse curva », e poniamo di « doga » ; dall' altra parte invece si venne liberando, come aveva già cominciato nel latino classico, dell' antica stortura (Lucano, IV, 439 « Aut dum dispositis attollat retia *varis* Venator ») o non ne ritenne se non quel tanto ch' è proprio d' un ramo,

---

poco il medesimo senso, e l' ant. bellun. *desbratar* risolvere, sbrigare, liberare. D' altra parte, se *sbrattare* è propriamente « spazzar via ciò che dà impiccio e che insudicia », ad esso si oppongono, nelle due diverse sfumature, l' ant. bellun. *imbrat* impaccio (e fardello?), e l' it. *imbrattare*, bergam. *imbratà* insudiciare. Un *imbratto* è un insudiciamento molto generico; in genovese invece, *bratta* s' è ridotto al significato molto speciale di « fango ». Ma forse conviene supporre per esso un' evoluzione di significato un po' diversa che nel vocabolo italiano, e i suoi varii stadii potrebbero essere questi : prima « frasche, ramoscelli », poi « rimasuglio inutile, ingombrante » (cfr. *bratta du cafè* fondi); poi finalmente « roba che impiccia ed insudicia, fango ». Si può ricordare per confronto lo spagn. *broza* : « frasconi, vettoni; rimasuglio; cosa inutile, di nessun conto ». Un accenno a quest' ultima sfumatura di senso si conserva forse nella frase : *Pe lē, tütti j ātri sun bratta*, per lui, tutti gli altri non contano nulla (non ha per loro nessun riguardo). Come un di più, osserverò che a rigore sarebbe ammissibile una base *var-atta, la quale potrebbe avere, e anche non avere, carattere di diminutivo. Curioso l' apparente parallelismo dell' it. *fratta* (che in romagnolo vale « filare d' alberi », cfr. *baragna*) e *sfrattare*.

d' una verga flessibile. Diritta del tutto e più robusta e più salda che mai la troviamo infine sotto il nuovo travestimento di barra.

barbassore per valvassore : it. *barbassoro*, che anticamente si diceva anche nel significato originario.

*baricare per *varicare, da varus; anche *balicare, ecc. Accanto all' it. *válico, valicare*, e al friul. *varc, varg* passo, troviamo il bellun. *bargar, barc* passo, passatoja, *barcadora* varco (nelle siepi), l' istr. *bálago* passo, Mussafia, *Btr.*, 118, il breg. *bargär* acc. a *varcä*, il soprasilv. *sbargattar* « spreissen », *sbargátt* « spreissschritt » ; cfr. *Bárico*, nella valle del Serchio. L'accordo dell' it. *válico* coll' istr. *bálago* e qualche antico esempio di praevalicare, fanno attribuire alla forma con *l* un' antichità rispettabile; cosicchè par lecito, lasciando da parte l' etimo inglese proposto dallo Schuchardt, *Romania*, IV, 253, accogliere qui il milan. cremon. *balcá* desistere, cessare, calmarsi, *b. l' aqua, l' ari* cessare l' acqua, il vento, pav. *balcá*, com. *balcá* e *barcá*, piacent. *balcá*, il fr. merid. *baucá, abaucá*, ecc. Le ragioni del senso sono in tutto rispettate, come provano l'aret. *la notte varca* la notte passata, il lad. *vargar* passare, trascorrere, *varga* « passa, più che », *Arch. glottol.*, VII, 554, il sard. *dies barrigant* i giorni passano, ecc. Del resto, quest' etimologia era già stata proposta dal Gorra, *Ztschr. f. roman. Phil.*, XIV, 149.

Mi resterebbe ancora qualchecosa, un vocabolo che conserverebbe più fedelmente l' antico senso di varus : l' it. *imbarcarsi* piegarsi, del legname non stagionato, e, scherzosamente, anche l' incurvirsi d' una persona, ferrar. *barcárs*, moden. *abarchèrs*.

bariu per varius, e derivati. Nello svolgimento del suo significato, varius ha qualche affinità con vagus; solo che in esso prevale l' elemento concreto, quasi materiale. La nota fondamentale è questa : « che non sta fermo, sia in un colore, sia in una posizione, sia in un pensiero ». Abbiamo dunque : da una parte, il com. *veron*, ant. bergam. « variolus : *ol vero* », gloss., 1675, fr. *véron*, fr. merid. *vairon*, specie di pesce a varii colori; il delfin. *var* che comincia a colorarsi (parlando dell' uva), biterr. *bairat*; il lad. *ver*, graden. *vero* invecchiato, logoro (cioè : smarrito di colore), il lad. *avajá* fieno minutamente tritato, che si mescola coll' altro fieno, per pasto delle bestie, *variatum, secondo lo Schneller, *op. cit.*, 220, mentre l' Alton,

Die ladin. Id., 144, s. *avarié*, imagina un impossibile *paleatum : dall' altra, il tosc. *svariare gli occhi*, muoverli di quà e di là (Carducci : « gli occhi *svaria* Dietrogli angeli e i rondoni »); il prov. *variá* vacillare, *variado* passo tentennante; il fr. merid. *devariá desv.* mettere in disordine, turbare, che finalmente prende anche il senso figurato di « farneticare, non saper che si fare o che si dire », cfr. *devariat* turbato, maravigliato, che è fuor di sè stesso, e il guasc. *esbariá* spaventare. E qui vanno : *varier* esitare, essere sul punto di, Yères, il genov. *svajów* stordito, spensierato, col quale è da confrontare l' it. *sguajato*, che forse ha subíto qualche influenza germanica; il bologn. *varión* instabile, volubile, il picc. *varigot* incostante, l'ant. it. *svaliare*, nell' *Albertano* pistojese, 54 : « cònfidandoti de le tue molte riccheze sè *isvaliato* ne la gioventudine tua », cioè : « sei uscito di strada, ti sei lasciato traviare », o forse, come interpreta il Ciampi, « ti sei dato al bel tempo », nel quale significato egli dice esistere tuttora *svariare* nella montagna di Pistoja. Come si vede da questo elenco, i contatti con vagus non sono pochi.

Ed eccoci agli esempî di *b*. Alla prima serie di voci appartiene il fr. *barioler*, da un **barigulare*, e dell' antica presenza di un *g* sembra faccia testimonianza il piem. *bargiulé*. Quest' etimologia, che il Diez accennò solo con molta titubanza, forse perchè gli riusciva ostico il *b*, dovrà ora parere delle più verosimili; nè sarà contro essa un' arme sufficente il *c* del verbo lion. *baricolò*, ginevr. *baricolé*, o del participio sanpol. *baricoléy*, che ha pur accanto, nella città, *baryoléy*. Il Puitspelu, che tiene anch' esso per varius, spiega codesto anormale *c* coll' influenza di « colore »; ma la supposizione non riesce in tutto persuasiva. Piuttosto crederemo che *barioler* fosse rifatto sui numerosi verbi, che avevano per suffisso o tutto *-coler* o anche solo il semplice *c* : lion. *bossicò* « bouder », *borgnicò* guardare con difficoltà, ecc., inoltre *bolicò* bullicare. Un' ampia raccolta di verbi cosiffatti ci è stata procurata dal Horning, *Ztschr. f. roman. Phil.*, XIX, 174 sgg.

Col senso di « uscir di via, errare », abbiamo l'it. *sbagliare*, *sbaglio*, che si ritrova in quasi tutti i dialetti, sebbene spesso con colorito letterario; e col senso di « far muovere, far oscillare, turbare », l'it. *abbaglio*, *barbaglio* e *abbagliare abbarbagliare*, milan. *imbarbajá*, bresc. *embarbajá*, bologn. *barbái*, *imbarbaièr*, ferrar. *barbaiar imbarb.*, e così nel modenese, bergamasco, mirandolese,

romagnolo, veneziano, corso, ecc. Neppur qui si può essere sempre certi, che il vocabolo sia nato colà dove appare. Il mantov. *sbarbajar* si dice del tremolío d' una fiammella, al quale proposito verrebbe voglia di chiedere cosa sia il pav. *sbarbatá*, che ha il medesimo significato; nel crem. *imbarbojá* « abbagliare » ed « imbrogliare », si sono confusi due verbi distinti. Che *sbaglio* ed *abbaglio* provengano dal lat. *varius*, affermò già il Canello, *Arch. glottol.*, III, 302; ma romanisti non meno dotti nè meno acuti rifiutarono di acconciarsi ad una tale supposizione, che li obbligava ad ammettere, non solo il passaggio del *v* in *b*, ma anche quello di un *rj* in *lj*. Ora, di questo secondo fenomeno io non saprei indicare nè i motivi nè i limiti; ma che bisogni ammetterlo dimostra senz' altro *ciliegia*, il quale ha tolto di seggio *ciriegia*. D'altra parte nei nostri antichi troviamo, anche in prosa, *ingiulia* per *ingiuria* (*ingiuliato*, nei *Bandi lucchesi* 121, cfr. *Arch. glottol.*, XII, 148), che vive nell' od. corso *inghiulia inghiuliá*; e di molti dialetti italiani è *avolio* per avorio, lucch. arc. *avolio*, gombit. *abòlie*, genov. *avoliu*, veneto arc. *avolio*, *avuolio*, cfr. *Arch. glottol.*, XII, 390, ecc. Nè sarà da dimenticare del tutto l' ant. *Pistolesi*. Sono esempî che significano molto, perchè in nessuno di essi appare alcun incentivo alla dissimilazione, mentre in **ex-bariare*, ecc., sarebbe forse bastato a suscitarla il *r* dell' infinito e del futuro. La medesima spontaneità di sviluppo si manifesta nell' occit. *meliana*, per *meriana*, ant. fr. *meriiene*, cfr. Tobler, *Ztschr. f. roman. Phil.*, XIII, 546 sg.; mentre il fenomeno è condizionato nell' ant. fr. *sommelier*, *Romania*, II, 244, in *contraliier*, ecc., tanto più poi nel basso lat. *coliandrum*, che ha sparso per ogni dove i suoi rampolli : genov. *culandru*, monf. *culandr*, piem. *culander*, graden. *calònder*, sp. *culantro*, ted. mediev. *koliander*, *kullander*. Possiamo dunque riguardare la nostra etimologia come impeccabile, quanto alla fonetica; ma d' altra parte, chi non si lascerebbe persuadere senz' altro dallo *svaliare* dell' *Albertano*? Il quale ha poi anche oggi sicuri rappresentanti, e, per esempio, nel Papanti, *Parlari ital.*, 260, si legge, nella traduzione della solita novella in dialetto di Sanseverino delle Marche : « *De esta aziò la milorda no se potía svaliá* », vale a dire non ne poteva levare il pensiero, non se ne sapeva dar pace. Quante sfumature diverse di senso! Ed altre se ne potrebbero trovare, per es. l' ant. roman. *sbaliandole*, delle *Visioni di S. Francesca rom.*, 129 D, che

par significhi « turbandole », e il mod. napol. *sbariá* : « *Lu malumore e la cumpassione Me fanno sbariá quanno me sceto* », mi mettono fuori di me, quando mi desto.

Ancora un altro vocabolo vorremmo ricondurre sotto le grandi ali di varius, quantunque ci si presti meno volentieri. Abbiamo in italiano *strabiliare*, che ricorda pel senso il fr. merid. *devariar*, e abbiamo nel dialetto genovese uno *stralabiá*, farneticare, delirare. L' *a* originario, che è scomparso dal vocabolo italiano, ci sarebbe dato da quest' ultimo, che a sua volta avrebbe subíto una metatesi sillabica e starebbe per **strabaliá* [1] : si confrontino *maśanghin* per *magaśin*, *varma* per « malva », suoi compaesani. In corso, *stralabiu* significa « stravagante, pazzo; può provenire da Genova, ma nulla si oppone a crederlo indigeno. Nel vocabolo italiano, il passaggio dell' *a* in *i* presenta invece una difficoltà più seria; e nondimeno essa non ci spaventa più tanto, appena consideriamo che del nostro verbo s' adoperano di solito soltanto le forme arizotoniche, « è roba da far *strabiliare* », ecc. Ma non insisto; la fonetica va rispettata ed io forse, senza volere, sto facendole un pò di violenza.

E basti di varius. Lascio ad altri la cura di fare un attento confronto fra l' od. prov. *varalhá*, *varaiá* muoversi, agitarsi, vacillare; frugare, buttar all' aria; battersi a pugni, *varalho* agitazione, movimento, delfin. *varei* ingombro, turbamento, tutti con *v*, da una parte, e dall' altra il prov. *baralhá* agitarsi, andare di qua e di là, mostrarsi dappertutto, battersi a pugni, occit. *baralh*, fr. merid. *baral* turbamento, rumore, disordine, querela, imbarazzo, catal. *barallar*, port. *baralhar*, sp. *barajar*, it. *sbaraglio sbaragliare*, e inoltre l'it. *baratta sbarattare* mettere in disordine, ant. fr. *barate barater*, it. *barattare* permutare, fr. merid. *baratá*, occit. catal. *baratar*, ecc., prov. *embaratar* ingannare, ecc. La ricerca mostrerà se l' affinità di senso fra tutti questi vocaboli abbia il suo fondamento nell' identità dell'origine, e se sia accettabile la supposizione d' una base *varu *baru per variu, che forse appare anche nell' od. prov. *esvará*, *s'esvará* (acc. a *s' esvariá*) uscire di strada. Certo non contenta nessuno il πράττειν del Diez.

---

1. Una metatesi consimile si potrebbe forse sospettare nell' it. *allibito*, se fosse per **abbilito* avvilito; ma non vorrei far strabiliare nessuno

barone per varone, cfr. Wölfflin, *Arch. f. latein. Lexik.*, IX, 13 sg., *Rendic. dell' Accad. di Monaco*, 1894, pp. 105 sgg., e per abbondanza anche Riccoboni, *Atti dell' Istit. Veneto*, 1894-95, pp. 394 sgg. Già gli antichi dubitavano se questo vocabolo dovesse scriversi con *b* o con *v*; nei manoscritti ciceroniani trionfò il *b*, cfr. qui p. 186, ma in Lucilio si trova invece il *v*. Per noi, secondo ciò che abbiamo detto nel primo paragrafo, l' oscillazione stessa è una prova in favore del *v* originario, e questo dovrebbe essersi conservato nel port. *varáõ* maschio, uomo fatto, marito, *varoíl* acc. a *baroíl*. L' etimologia marone, accolta anche dal Cornu, *Grundr.*, I, 751, non è necessaria. Ometto, come notissimi, gli altri vocaboli romanzi; dell'alban. *beroñë* sterile, che si dice di persone come d' animali, non so se possa giovarmi. Nell' ant. italiano c' è, acc. a *baro*, anche *barro* e *barrería*, con due *r* (cfr. nell' ant. astigiano dell' Alione, 32, *bar* briccone; nella val Brembasca *bar* significa invece « sciocco, balordo »). Ad un *barru risale certo anche il *băr* e della Val Brembasca e della Valtellina [1], « maschio della pecora, ariete ».

bastare per vastare : rum. *bostur* *bastulare, devastare, spopolare. Forse è della medesima origine l' ant. fr. *rabaster* far rumore, colpire, urtare, *rabast* (*rabat*) *rebast* tumulto, chiasso, spirito folletto; fr. merid. *rabastá* acciarpare, metter sossopra una casa, turbare, andare di qua e di là, specialm. raccogliere, *rabastejá*; piem. *rabasté*. Lo svolgimento dei significati presenta gravi difficoltà, cosicchè non è facile accordarli insieme. Si dice in piemontese *rabasté üna mania*, strascicare la manica (sul tavolo), e si potrebbe pensare che in origine valesse « guastarla, sciuparla ». Ma il significato più comune è « raccogliere insieme, ammucchiare », per es. le foglie, la spazzatura, e da re- vastare non vi si può giungere, se non facendo un giro molto lungo e probabilmente vizioso. Se il *rabasto* delle Cevenne, che l' Azaïs spiega « impiccio, oggetti d' ogni sorta, di piccolo valore ma ingombranti », e inoltre « resti della filatura della seta, rifiuti », dipende, come pare, da *rabastá*, si potrebbe imaginare che il piem. *rabasté* significasse in origine « raccogliere i rifiuti »; poi « raccogliere ciò che resta intorno e in fondo

1. Il *băr* della Valtellina mi è indicato dal Rajna, che già pensava all' etimologia baro.

al pajolo, di polenta o d' altro, raschiandolo »; infine « raschiare, strascicare ». Quanto a *rabasto* medesimo, si pensi che non siamo poi troppo lontani dal romanzo *guastare, gâter*.

basu per vasus, bascellu, ecc. Comincio dai riflessi di quest' ultimo, perchè più sicuri : port. *baixel* vascello, *baixela* vasellame, argenteria, cfr. lo spagn. *bajel*; genov. *bascelâa* *vascellaria, piattaja. Nel montalese c'è pure *bassojo* vassojo, ma si potrebbe credere a un' etimologia popolare « basso ».

Son vocaboli difficili il pist. *básia* Caix, *St.*, 187, e il *basia* o *baźia* o *basgia* o *báśola baśla*, *baślót* di tanti dialetti dell' Alta Italia, che significano di solito « taffería, piatto largo di terra o di legno », ed anche « conca, catino, ciótola, scodella ». Il Caix sta per vasus; il Lorck, *op. cit.*, 196, per batiola (baciola), sebbene al tj (kj) di questo non possano affatto rispondere gli *s* e *ź* sonori di tutti gli esempî. Neppure persuade troppo la spiegazione, che il Lorck mette innanzi, dell' *i* di *baśia*, che sarebbe sorto dal palatizzamento di *l*, **basja* da *baśla*. Ma siccome è sempre troppo più difficile fare che disfare, così non mi trovo in grado di dare delle varie forme una spiegazione mia, in tutto sodisfacente; perchè ciò che va bene per un dialetto, non conviene ad un altro. I dialetti dell' Alta Italia potrebbero risalire col loro *ś* ad un antico *sj*, ed alcuni anzi dovrebbero, poichè mostrano uno *ź*, per es. il piacent. *baźia* e il parm. *baźla*; invece il *basia* pistojese ci costringerebbe a contentarci d' un semplice *s*. Porremo dunque, come punto di partenza, *basa* per l' uno e *basea* per gli altri? O riterremo il vocabolo pistojese per non indigeno e preso a prestito dalla vicina Emilia? E accettando, come assai verosimile, quest' ultima supposizione, faremo risalire a *basia anche tutti i riflessi col suffisso *-lo*, cosicchè nessuno rispecchi un antico *basula? O non saranno veramente queste le due forme fondamentali, dalle quali, per incrociamenti di vario genere, sarebbero sorti i riflessi odierni, apparentemente contradittorii? Un *baśa*, *baźa*, da **basia*, poteva divenire *bas'la*, *baź'la*, o rifoggiandosi sopra un *bas'la* più antico, o assumendo spontaneamente un nuovo suffisso; esso poteva pure, coll' inserzione d 'un nuovo *-i-*, divenire *baśia*, *baźia*; ma la diffusione di codesto *i* e la forma veronese trentina *biasia* m' inducono a cercargli una spiegazione più recondita. Forse l'*i* è, come vuole il Lorck, ciò che rimane di un *l* anteriore; ma questo *l* avrebbe subíto una metatesi, unendosi col *b*, donde

**biaśa*, e poi si sarebbe propagginato nella sillaba seguente, dando origine al *biasia* citato; finalmente, in una parte dei riflessi, l'*i* della sillaba tonica sarebbe caduto per dissimilazione, il che doveva riuscire soprattutto facile in forme arizotoniche di diminutivi. Che l'*-i-* non sia troppo recente, ci assicura il « basilla, lanx : *basia* » del gloss. bergam., 947. Nel bergamasco odierno vivono, l'una accanto all' altra, le tre forme *baśia*, *basgia* (cioè *bažа*), che ne dev' essere uno sviluppo recente, e *baśla*.

Ci resta ancora un discendente di vasus, ma diciamo subito che c'è chi gli contesta il suo illustre antenato latino e lo vuole d' origine barbara. L'it. *vasca* proverrebbe, secondo il Diez, da *vasica, che è del medesimo tipo di avica, barica, natica; ma il Paris, col grandissimo peso della sua autorità, ha fatto prevaler l' opinione che esso, insieme col fr. *bâche*, discenda dal celt. bascauda, accentato sulla prima e mutilato dell' ultima sillaba : cfr. *Romania*, XXI, 400 sgg. In tal caso bisognerebbe supporre che il vocabolo celtico avesse per iniziale *v* (e vascauda infatti si trova); cosicchè noi non perderemmo nulla nello scambio, anzi dovremmo aggiungere al nostro elenco un nuovo articolo, a un dipresso così concepito : « bascauda per vascauda, celt. : ant. fr. *baschoe*; con accento di prima sillaba il fr. *bâche* e l'it. *vasca*, che conserva la consonante originaria ». Senonchè gli esempî italiani di troncamento dell' ultima sillaba sono tutti, in un modo o in un altro, sospetti; d' altra parte, chi pur fosse disposto ad ammettere il troncamento, s' arresterebbe forse perplesso davanti alla singolarità, ch' esso presuppone, dell' accento di terzultima. Infine i significati di bascauda e di vasca non si corrispondono come si desidererebbe; poichè dal cesto o vaso di legno o di vimini, rappresentato dal fr. *baschoe*, alla *vasca*, di marmo o in muratura, fatta per ricevere l' acqua d' un bagno o d' una fontana, il passo è molto lungo; o per lo meno la strada che conduce a *vasca* è assai più lunga se si parta da bascauda che se si parta da vasus. E *bâche*? I diritti che vanta su di esso il vocabolo celtico sono più difficili ad impugnare, e solo si può opporre, pur sentendo la debolezza di tali armi, che *basche* risponde a *vasca* lettera per lettera, che il suo significato più diffuso non è proprio quello di *baschoe*, che l' accento di prima sillaba ha qualche cosa di strano, almeno per un nome comune. Forse nel territorio celtico *bas(i)ca e

bascaúda si fecero vicendevoli imprestiti; ma la questione resta *sub judice*. E non ci dà alcuna luce *basquíra*, nome che i ladini attribuiscono a tutti gli utensili, che adoperano sui prati alpini e riportano a casa dopo la falciatura : certo, vasus ossia *vasca* ci offre per esso un' etimologia seducente, tantochè fu senza titubanza indicata dall' Alton, *op. cit.*, 55, ma anche báscauda, fatte alcune riserve, deve riguardarsi come ammissibile. — Con vasculu par che vada il port. *bascolejar* agitare dei liquidi in un vaso, turbare. — Affatto incerto rimane il mirand. *bascár* accestire, del frumento, dei garofani, ecc., e *basc* cesto, delle erbe. Può essere che il « cesto » sia stato paragonato ad un vaso?

*batīle per vatillum. La forma con *b* si trova molto presto e, come si sa, è diffusissima nelle lingue romanze. Ricorderò, pel suo significato, il milan. *baí de fōg* « uno de' ferri, che i fornaciai adoperano per ravviare la brace verso la fornace ». Assai più importante è che i dialetti italiani abbiano conservato anche la forma col *v* originario : ticin. *vadíl*, *veí*, piem. *veí*, *vèj vèjl*, *vèjr*, Salvioni, *Arch. glottol.*, IX, 222, 258, e *Post. it. al Less. lat.-rom.*, 277.

bĕcte per vĕctis : sanpol. *bīt*, *bí* membro virile, *bitlŏ* membro dei bambini, cfr. il fr. *vit*. — L' Ulrich, *Ztschr. f. roman. Phil.*, XI, 557, vorrebbe trarre anche l' it. *biétta* da *vectula, *vlecta, ma si oppone nel modo più reciso l'*e* chiuso. Cfr. Körting, 31, ma la sua proposta è anche peggiore[1].

*bege per vehes, cfr. Gröber, *Arch. f. latein. Lexik.*, VI, 139. Forse va qui, come ha già supposto il Gorra, il piacent. *bẓöla*, e gli si dovrà unire il parm. *biẓ ŏl* conca pel bucato, alveare.

bĕllere *bell-ic-icare, ecc., da vĕllere : port. *belliscar* e *velliscar* pungere, pizzicare; aggiungiamo anche *esbelto*, *esbeltarse*. E il genov. *bulitigà* fare il solletico, arcaico *beletegà*, il moden. regg. parm. *bledghèr*, *bledgăr*, già ricordati dal Flechia, *Arch. glottol.*, II, 320, 321 n.? Io porrei *bell-it-ic-are (cfr. vellitio nel latino dei Glossarii); ma anche la spiegazione un po' diversa del Flechia è accettabile, e infine non è da escludere che dileticare si alterasse in *bisleticare, dove la seconda

1. Che sia da unire coll' incerto *vétta*? E l' aret. *bietta* ciocca di capelli (Redi)? Se l' *e* è chiuso, ci sarebbe la possibilità d' un vītta *vittula.

parte sarebbe stata intesa come un derivato di laetus. Certo, si attenderebbe piuttosto, in questo caso, un **berletegá*.

*bentare da vĕntus : port. *rebentar, arrebentar*, spagn. *reventar*, secondo l' etimologia del Diez, a torto, per quello ch' io credo, combattuta dal Cornu, *Romania*, X, 589. Il *b* è anche nel sardo; ma conservano il *v* altri riflessi, il fr. merid. *reventá* « sventolare » e « faticare », il genov. *reventá*, quasi solo nella frase « *u stenta e u reventa* ». Adunque « affaticarsi sventolando »; la rima con *stenta* ha fatto il resto.

berbactu per vervactum : port. *barbecho, barbeito, barbechar*, spagn. *barbecho*, sard. *barvattu*. C' è accanto la forma con *g* e con la perdita del secondo *v*, o per dissimilazione o, come dice il Meyer - Lübke, per influenza di « agere » : prov. *garat*, fr. *guéret*.

berbascu per verbascum : port. *barbasco verb.*, spagn. *barbasco*, it. *tasso barbasso*, genov. *tassu barbassu*, dove il primo vocabolo ha dato la sua desinenza al secondo, soprasilv. *tassun barbau*.

berbēna per verbēna : tosc. *berbena*, piem. *barbena*; prov. *barbeno*, nizz. *barbènega*; rum. *brebena*.

*berbīce per vervēce : in tutte le lingue romanze, Gröber, *Arch. f. latein. Lexik.*, I, 250; Cohn, *Suffixwandl.*, 41 sg., ecc.; si aggiunga l'ant. genov. *berbixi*, *Arch. glottol.*, VIII, 331, e il *berbis* della *Legg. di S. Margh.*, v. 93; inoltre, per la mutazione del suffisso, il monferr. *barbín* pecore, e per il significato speciale il genov. *berbežín* cinciallegra.

bĕrbu per vĕrbum e derivati. Le osservazioni che seguono, come troppe altre di quelle che vengo esponendo in questa ricerca etimologica, devono naturalmente urtare in modo assai brusco opinioni fin qui ammesse come certe e come irrevocabili; il che può farle parere sulle prime strane e temerarie, anche a chi sia disposto ad accettar come giusta la tesi fondamentale del mio lavoro. Che cosa c' è di più naturale che ascrivere un it. *barbottare*, parlar confusamente, fra i derivati di barba? Nondimeno oso mettere innanzi una nuova supposizione, che se non si può dimostrar vera con argomenti perentorii, se foneticamente non è neppur migliore di quella che vogliamo escludere, ha però il vantaggio di ridare florida vita ad un vocabolo, il quale, dopo aver avuta una così grande importanza nel Lessico latino, pareva del tutto dimenticato da

una parte delle lingue romanze. Il classico verbum è rimasto, come sappiamo, nel *verve* francese, nel *verva* ladino e nel *vorbu* rumeno; con *b* iniziale, nel sard. *berbu* e *belvu*. Abbiamo poi un ant. fr. *averbé* e il montal. *sverbicare* chiaccherare; e con questi collocherei, anche per il senso, il mirand. *sbarblár* quasi *berb-ell-are, il venez. *sbarbatolár*, parm. *barbatlár* chiaccherare, quasi *berb-att-ul-are, il mirand. *sbarblón*, parm. *barbatlón* chiaccherone, inoltre il genov. *barbagià* chiaccherare senza fine e confusamente, *barbagiún* chiaccherone sconclusionato e poco credibile. Questi ultimi possono rispondere tanto a un it. **barbacchiare* come a **barbagliare*; ma è più probabile rispondano al secondo e vadano insieme col regg. *barbajèr* parlare interrottamente e senz' essere inteso, ed anche coll' ital. *barbugliare*, pav. com. *barbojà*, soprasilv. *sburbagliár sbarbúglia* parlare spedito e poco chiaramente, spagn. *barbullar* parlare confusamente e rumorosamente. Ricordiamo anche l' ant. fr. *barbeloter* e il picc. *barbouller* parlare in modo inintelligibile. Il passaggio di senso da « parlar troppo » a « parlare confusamente » è per sè molto naturale, perchè chi parla troppo parla di solito spedito, e chi parla spedito non si fa capir bene; nondimeno ammetteremo volentieri che la « barba » ci sia entrata per qualchecosa, se non altro come etimologia popolare, e che abbia contribuito a far scomparire del tutto la vocale *e* della sillaba radicale, davanti all' *a* usurpatore. Nel soprasilvano, un sinonimo di *sburbagliar* è *sburbatár sbarbúta*; con esso vanno il tosc. *barbottare* borbottare, brontolare, il parm. *barbotár barbotlár*, il pav. *barbotà*, cremon. *barbutà* e i vocaboli consimili del modenese, mirandolese, mantovano e d' altri dialetti, il lad. *barbotté* (acc. a *balbutté*), il fr. *barbotter*; e poichè in tutti questi verbi il significato di « balbettare » c' entra sempre un pochino, e nel bellun. *barbotar*, *barboto*, o nel friul. *barbotà* prende forse la parte maggiore, non ci periteremo d' aggiungere anche il genov. *barbutà barbòttu*, dove ha una prevalenza assoluta, e lo spagn. *barbotar*. Non dubito che qui, oltre a « barba », si sia fatto avanti un nuovo falso parente, « balbus », e che gli si sia accordato qualchecosa, in compenso de' suoi imaginarii diritti. Restano ultimi i vocaboli con *o* radicale, it. *borbottare*, bellun. *borbotada*, picc. *borboter*, ecc.; e dico *o* radicale perchè questa è l'apparenza, ma noi potremmo pensare ad un' assimilazione della vocale atona alla tonica e, a rigore, con-

tentarcene, senza ricorrere ad altri espedienti o ad altre radici. Ma sono vocaboli onomatopeici e quindi non bisogna con essi affermar nulla con troppa asseveranza, lasciando almeno uno spiraglio, pel quale possano insinuarsi altre probabili ipotesi di commistioni e di confusioni. Già, basterebbero a metterci in guardia i pav. *barbojá*, *barbotá*, che valgono tanto « barbugliare » quanto « gorgogliare », e il fr. *barboter* « brontolare » e « diguazzare nell' acqua o nel fango ». Il *Dictionn. général* prende questo secondo significato come punto di partenza; io crederei invece che e nel francese e nel pavese temi originariamente distinti si confondessero insieme; mentre distinti si conservano tuttora in altri dialetti, per esempio nel reggiano e nel parmigiano, dove, accanto ai ricordati *barbajèr* e *barbotâr* si trovano *barbojèr*, *barbotlèr* e *barbojâr*, col senso di « gorgogliare ». E possiamo mettere a riscontro con essi anche vocaboli francesi, da una parte *barbeter*, *barbeloter*, dall' altra *borbeter*, *bourbeter*, che sembra connesso con *bourbe* e con *bourber*. Per altre osservazioni, che in parte possiamo accettare, si veda il d'Ovidio, *Arch. glottol.*, XIII, 403.

berecŭndia per verecŭndia : soprasilv. *bergugna verg.*, basso engad. *barbuóña* (a Sent, cfr. *Le parler de Sent...* par Gaspard Pult, Losanna, 1897, p. 175). Cito per abbondanza il campobass. *abbrëoña*, *sbreuñatë*, d'Ovidio, *Arch. glottol.*, IV, 164 sg. In questo dialetto il *v* di solito si conserva; ma si tratta forse piuttosto d' un recente ritorno alle condizioni originarie, che di vera conservazione del fonema latino.

bĕrre per vĕrres : port. *barráõ varr.* verro, *barrasco varr.* Lo spagn. *marron* e il catal. *marrá*, che il Diez unisce con mas, non ci aiuterebbero punto, anche se dovessero ricondursi, come io credo, al medesimo tema dei vocaboli portoghesi. Il Meyer-Lübke, *Rom. Gr.*, I, 340, trae da verres anche il port. *berrar* muggire (di vitelli, cervi, ecc.), gettare alte grida, *berra* tempo in cui le fiere sono in caldo; con cui vanno gli spagn. *berrear*, *berrido* muggito del vitello e d' altri animali, *berrin* piagnucolone (detto dei bambini), collerico, furioso, e il cat. *berrit* muggito del toro. Vorrebbe dire, se l' etimologia fosse giusta, che il nome del grugnito del majale, animale così importante nell' economia contadinesca, si sarebbe a poco a poco esteso a significare il verso anche degli animali bovini, e infine un grido in generale. Si potrebbe ricordare, in aiuto di questa ipotesi,

l' evoluzione consimile del lat. ragire, ossia *bragire. Anche l' etimogia belare, *Grundr.*, I, 755, ha certo qualche diritto d'essere presa in esame; ma mentre non guadagniamo con essa nulla riguardo al significato, ci troviamo avviluppati nella difficoltà fonetica d'un doppio *r*, che risponde a un antico *l*.

bĕrrere per vĕrrere : port. *barrer varrer* spazzare, *Romania*, XVII, 54, *barredoura* e *varred.*, ecc., *bassoura vass.* scopa, *Grundr.*, I, 739.

berrūca *brūca per verrūca : tosc. *brúcolo* bolla, pustola, Caix, *St.*, 224, genov. *brigua*, dall' antico *brügura* (*bürgura*), piacent. *brügla*, parm. *brugla*, pav. *brüvla*, accanto ad *imbrügá-s* escoriarsi delle carni ai bambini, che è pure del milanese, bologn. *brúguel*, romagn. *brugla*, *blugla*, *burgaźna* quasi *brucagine, rosolia, bellun. *brogéta*; sard. *berruga*; soprasilv. *briccla* e *vriccla*, graden. *bäruiä*, che ha accanto, in dialetti vicini, *barruia*, *baorría*, *barrugola*, cfr. Alton e Schneller, *op. cit.*, 94; prov. *brelugo* e, con qualche commistione eterogenea, *berdugo*, cfr. il cat. *berruga*; port. *barruga*. Per il *br-*, cfr. qui birere.

1. bĕrsare, *bĕrsiare, borsare, ecc., per vĕrsare. Provengono da un *imborsare i vocaboli seguenti : genov. *inbōsá*, dove la lunghezza dell' *o* ci attesta che il *r* cadde in tempo piuttosto recente, piem. *'nbusé*, canav. *ambossár*, valsoan. *abossár*, pav. *imbusá*, piacent. *imbussá*; conserva il *r* antico *'nbursá s' inbòrsa*, del dialetto di Mortara. Significano tutti « rovesciare, capovolgere », specialmente vasi che contengano liquidi, e hanno accanto in funzione d' aggettivo l' antico participio, genov. *inbōsu*, ant. astig. *ambossa*, Alione, 298, canav. *ambōs*, ecc. Pel senso, è da ricordare l' aret. *verticäre* o *vertec.*, rovesciare ciò ch' è in un vaso o in un sacco. Nessun dubbio che vada coi verbi italiani lo spagn. arc. *bosar* traboccare, vomitare, ora *rebosar*, ma a noi non serve.

Un altro senso del versare latino è continuato nell' it. *rabberciare* * re- bersiare, Caix, *St.*, 467, che ha forza di peggiorativo : « aggiustare, raccomodare malamente, rattoppare »; mentre *ravversare* mettere in buon ordine, ravviare, ha usurpato per sè tutto ciò che v' era di meglio. Il *ć* di *rabberciare* non può farci difficoltà; cfr. il sen. *rivercio* rovescio, il montal. *verciá* versare, ecc. Col nostro verbo credo sia da mettere anche l' aret. *rimbrenciäre*, che ha il medesimo significato; ma dovrebbe aver

sentito l' attrazione di *bréuciolo* sbrindolo. Non mi pronuncierò invece intorno al pist. *rimbrocciolare* avviluppar con discorsi una cosa chiara, e lascerò che altri veda se si possa supporre per esso un anteriore **rimborciare*.

2. *bĕrsiare da vĕrsus, sostantivo : it. *berciare* gridare, gridar piangendo, aret. *bersciäre*, brianz. *berciá* piangere a lungo. Il Caix, *St.*, 197, pensa invece al nordico *berkja* gridare, ingl. *bark* abbajare; ma non c' è bisogno di correre così lontano. Pel senso di versus, è da ricordare il lad. *vers*, *viers* suono, grido; si veda inoltre il Lorck, *op. cit.*, 204.

*bertebellu per *vertebellum, cfr. Gröber, *Arch. f. latein. Lexik.*, I, 250; VI, 141. Il *v* originario è conservato nell' ant. fr. *vertevele*, *vervele*, od. *verveux*, cfr. Cohn, *Suffixwandl.*, 21 sg., limos. *vertvoeu*; ma il tipo con *b* è assai più diffuso, assai più soprattutto che dall' articolo del Gröber non apparisca. Infatti, oltre all' it. *bertovello* specie di rete, e, aggiungiamo, oltre al tosc. *bertuello*, *bertabello*, *bertibello*, coi loro numerosissimi compagni dei dialetti dell' Alta Italia, abbiamo il friul. *bertuèle*, *brituèle* bandella (e nel medesimo significato, il venez. *bertoèla*, il triest. *bartuéla*); il fr. merid. *bartavel* saliscendi, *bartavelá*, il prov. *bartavéu* « claquet de moulin » e, figuratamente, « stordito », il savoj. *bartavai*, che si dice d' uomo che parli senza pensare, *bartavelâ* un' infinità di motti spiritosi, una volubilità d' espressioni gioviali.

*berticulare per *verticulare, ecc. Il Redi cita un aret. *aberticchiere* rivoltare, insieme con *arvertechere* rovesciare, versare. Vocabolo nautico è il genov. *berteggi*, al quale risponde in it. *verticchi* (si attenderebbe *vertecchi*) ed anche *bertocci*, e in spagn. e catal. *bertello* e *bartrell*, da capo con suffisso diverso. Diverso è invece il significato nell' ant. fr. *vertel*, occit. *vertelh*, fr. merid. *vertel*, *verteu*, *bertel*, e nel bergam. *verteć*, campob. *wurticchiĕ*, sicil. *virticchiu*, che valgono tutti « fusajolo ». Il lat. verticillus è conservato intatto nel leccese *ertecidḍu*; l'it. *verticillo* non è popolare. — Uniamo qui anche un altro vocabolo nautico, il port. *bartidouro* *vertid.* gotazza, *Grundr.*, I, 739, 767. — Un continuatore di vertere è forse, secondo il Meyer, anche l' alban. *mbërθeñ*, *dzbërθéñ*, *zbërθéñ* affibbio, inchiodo.

bĕru per vĕru, in derivati : limos. *barouei* (Chabaneau). È possibile che il nostro tema si sia in qualche modo insinuato nella vasta famiglia di voci, che il Flechia, *Arch. glottol.*, II, 313

sgg., derivò così acutamente dai neogr. πεῖρος πειρούνιον, ecc. Certo il *b* del moden. bologn. piem. *biron* « tappo » e, nell' ultimo dialetto, « cavicchio, piuolo », di fronte al *p* del sicil. *piruni*, o il *b* del milan. pav. piacent. *birõ* piuolo, bischero, di fronte al *p* del bologn. ferr. crem. *piról*, si possono spiegare colla sola fonetica, senza prendersi una troppo grave licenza; ma non saprei invece darmi ragione del *v* del com. *virõ* piuolo, bischero, che ha accanto *birõ*. Lo stesso dicasi del tolosano *bironerius* « qui vendit terebras », o del marsigliese *bironatus* « terebratus, foratus », che il Flechia ricava dal Du Cange, o del fr. merid. *birou*, *birounieiro* succhiello succhiellinajo; poichè accanto a loro esistono pure *viroun*, *virouno*, *virouná*. Pel sardo e il corso, p. 195 n.

bĕspa per vĕspa: venez. arc. *bespa* (Calmo), ora *brespa*, *brespèr* vespajo, ant. padov. *brespa*, in Ruzante, bellun. *bespa*, *bespèr*, del contado, bergam. *besba*, *besbú* vespone, *bespér*, *vespér*; graden. *bešpiä*, fass. *bespa*, ert. *bešpa*, cfr. Gartner, *Raetorom. Gramm.*, 66, mugg. *biespa*; port. *bespa*, *bespáõ*, *abespa*, ecc. Per il *r* del vocabolo veneziano, ricorderò anche il ferrar. parm. *vrespa*, e il barese *vrèspë*, soprattutto poi il lucch. *vespre*. Cfr. *Arch. glottol.*, I, 110 e n.

bĕsperu per vĕsperu: ant. ven. *besporo* (*Brend.*, 1, 10, 25), Ruzante e ant. padov. *briespo* (IV, 44), e *brespo* deve sentirsi tuttora nel Veneto, bergam. *bèsper*, *bespro*; port. *béspora vésp.* sera. — Son note le alterazioni subíte dal lat. vespertilio e si sogliono attribuir tutte ad etimologie popolari; ma potrebbe anch' essere che il *b* iniziale del romagn. *balbastrèl baib.*, venez. *barbastrelo*, ferrar. piac. *barbastel*, trent. *barbustel*, friul. *barbastín -strín*, ecc., fosse d' origine fonetica. Pei nomi italiani del pipistrello si veda la *Ztschr. f. roman. Phil.*, XVII, 148 sgg., e si confronti il Mussafia, *Btr.*, 32.

bessīca o besīca per vessīca: tosc. *bussiga*, nella Versilia, aret. *busica* (Redi), ant. perug. *bessica* e *biscica*, *Arch. Stor.*, XVI, p. 1ª, 68 e 149, provincia anconit. *bisciga*, bellun. rust. *bissigante*, triest. *bisiga vis.*; istr. *biseiga*, ert. *bešiġa*, mugg. *bisia visia*; monf. *psía*, piacent. parm. moden. mirand. *psiga*; sard. cors. *buscíca*, *biscica*, p. 195 n.; sanpol. *bzíy* e *bsíy*, e di nuovo col *p*, *p'sey' p'sœy' p'si'*, nei dialetti di confine tra Metz e Belfort, Horning, *Franz. Stud.*, V, 465, 508; port. *bexiga*; rum. *băşică*, *băşic* vessicare, cfr. Gröber, *Arch. f. latein. Lexik.*, VI, 141; alban. *pšikje mëšikë*, acc. a *fiskë*. A proposito dello *p'sey'* del fran-

cese orientale, il Horning osserva che il *p* è sorto per assimilazione alla consonante sorda *s*, ed ha senza dubbio ragione, e allo stesso modo si devono spiegare i *p* dei riflessi monferrini ed emiliani; *p* è in questi casi il legittimo rappresentante del *b*. Ma non anche del *v*, come parrebbe supporre il Horning! E basta a dimostrarlo l' altra forma *f'sey'*, ch' egli medesimo cita, senza spiegarcene il *f*.

bettonica per vettonica. Il Gröber, *Arch. f. latein. Lexik.*, VI, 142, mette come substrato romanzo la forma col *v*, fondandosi sull' ant. fr. *vetoine*; ma anche il *b* è assicurato dal tosc. *bettónica*, piem. genov. parm. regg. bologn. *betónica*, mil. *betóna*, mil. venez. crem. *betónega*, com. *betónaga*, bresc. *butonega*, ecc.; soprasilv. *betónica*; prov. *betounico*; fr. *betoine*; port. *betónica*. Certo una parte almeno di queste forme tradiscono, colla finale *-ica* intatta, la loro origine non popolare; ma vorrà dire che il vocabolo, non dimenticato mai, rattoppò continuamente gli strappi della sua antica veste nelle botteghe degli speziali.

bĕtu per vĕtus e derivati : rum. *bătrîn*, *bătrinesc*, *imbătrînesc*, ecc., rum.-istr. *betăr*, *betăra*. Il port. *modorra*, *modorna* veternus, *Grundr.*, I, 767, si spiega anch' esso meglio partendo da **bodorra* che da **vodorra*, come vorrebbe il Cornu.

bia per via : bergam. *biá* e *viá* via, valtell. *biá*, bresc. *abiá* avviare, tosc. *biante* vagabondo, parm. *bigãnt*, ove forse influí alcun poco « brigante », *bigãntería* quantità di bricconi, *bigãntisem* bricconata. Il limos. *fourbiá* (Chabaneau) è piuttosto esempio di modificazione interna.

bictualia per victualia : port. *bitalha*, *bitualha*, *vitualha*.

bīcu per vīcus? Paiono voci affini fra loro il tosc. *bighellone* perdigiorni, *bighellonare* perdere il tempo andando a zonzo, il mil. crem. *bigolá* vagolare, gironzare, venez. *bigolón*, parm. *biglón* bighellone (in parmigiano anche « sciocco, scimunito »), il cremon. *bigulôt* merciajo ambulante. Aggiungerò, sebbene mi mettano in maggiore sospetto, il bergam. *biguná aturen* andare a zonzo, darsi molto da fare (inoltre « ronzare, rombare » : sempre dal medesimo verbo?), e il mirand. *bigarána* fraschetta, donna vana e leggera. Il Flechia, *Arch. glottol.*, II, 39 sg., mette *bighellone* con **bico* *(b.om)bīcu, ma il significato di « sciocco », dal quale egli parte, non è veramente proprio del vocabolo toscano. D' altra parte, la saldezza dell' *i* (e un pó anche del *g*) nei varii riflessi, mi distoglie dal pensare a

vagus; mentre l'etimo vicus non incontrerebbe alcuna difficoltà fonetica, essendo il passaggio del *c* protonico in *g* regolare anche in toscano. Neppure pel senso ci sarebbe nulla da opporre. Che vicus abbia avuto nel romanzo una florida vita, attestano soprattutto i riflessi ladini *vig*, *viǵ*, ecc., e il *vicla* veglioto [1].

bidŭviu per vidŭvium : il Thomas, *Romania*, XXV, 443 sg., cita in nota tre esempî di *bedoilh*, *bedoil*, che noi libereremo arditamente dalla taccia, ch' egli dà loro, di intrusi nei paesi dove propriamente appariscono. Sono paesi che conservano il *v*. E l' ant. fr. *bouge* che cosa sarà mai?

bīlia per vīlia, da vīlis, e derivati : tosc. *vigliaccio*, *vigliuolo*, e anche *vigliume vegl.* : « nome collettivo dei frantumi di spighe sfuggite alla battitura, dei minuzzoli di paglia, e in generale dei corpi estranei che restano a superficie della lunetta. I vigliacci si levano mano mano che la lunetta aumenta... e non se ne trae gran cosa » (Palma); *vigliare* separare i vigliacci, scegliere. Sono evidentemente da unire con codesti vocaboli il piem. *biüm*, crem. *biöm* pula, tritumi di fieno, parm. *biúm* polvere del legno tarlato, bergam. *biöm*, astig. *biám* rosume, fieno trito che avanza alle bestie o che formasi dove il fieno è stato deposto, monf. *biám* loppa del grano, arb. *sbiám* pula del fieno. Il vedere che nell' Alta Italia non v' è traccia di un verbo corrispondente all' it. *vigliare*, m' ha indotto ad adottare l' etimologia antica, respinta dal d' Ovidio, anzichè quella acutamente da lui proposta nell' *Arch. glottol.*, XIII, 419, *vill-iare da vīllus, e a scegliere il sostantivo come punto di partenza. Il montal. *vigghia* significa, oltrechè « spazzatura cavata dal monte del grano ventilato » (Nerucci), anche « la granata che serve a spazzare il grano ventilato », e « la pianta di questo nome ». Nel primo significato, che si accorda bene coll' etimo da me preferito, il vocabolo risale forse direttamente a bilia (in origine, « rimasugli inutili »; solo più tardi « vigliacci »); nel secondo è quasi un deverbale e quindi anche nel terzo, che per me è l' ultimo. Già il d' Ovidio, a cui riesce sempre di pensare a tutto, ammet-

1. E il com. milan. *bigià sbigià* svignarsela? A Milano si dice specialmente del marinare la scuola. In *sbigià* abbiamo quel *s*, che desidereremmo in quasi tutti i vocaboli citati nel testo.

teva la possibilità che da *viglia* granata si venisse a *viglia* pianta, sull' analogia dei due sensi consimili di *scopa*.

binculu per vinculum : port. *brinco* (da un molto antico **bincolo*, **blinco?*), arc. *vinco*. La presenza del *r* rende però sospetto il *b* (come avviene in *abranger* vergere, *Grundr.*, I, 739, 767, che ho perciò lasciato da parte, cfr. *branda* per *varanda*). Sicuro pare invece *bensilho*, acc. a *vencelho*, vimine per legare i covoni. Cfr. *Arch. glottol.*, XIII, 417.

*bīniare per *vīneare : marchig. genov. piem. milan. bergam. com. ticin. pav. parm. regg. bresc. crem. cremon. romagn. bologn. ferrar. mant. bellun. friul. *sbignare*, *sbignà*, *sbignar*, *sbignèr*, *sbigné* svignarsela; prov. *s' esbignà*, ant. fr. *bignier*, *s' esbignier*, che sopravvive nell' od. piccardo e normanno e, pare, anche nell' « argot » parigino. Un *r* inserto è nel triest. *sbrignàrsela*. Il picc. *esbiner*, milan. *biná*, che hanno la stesso senso, dovrebbero essere stati ravvicinati a vinum? L' etimologia del Caix, *St.*, 614, a. a. ted. *swínan*, od. *schweinen* (dialett.), non ci renderebbe conto del *b*, e d' altra parte non mi sento il coraggio di spiegare così difficilmente un vocabolo così facile come l'it. *svignarsela*. Pel significato si può tener presente *sfrattare* e inoltre *scappare*. Cfr. *Arch. glottol.*, I, 516.

bīpera per vīpera : port. *bívora*, *bíbora* e *víbora*. Non si può distruggere del tutto il sospetto che si tratti d' assimilazione recente, come forse crede il Cornu, *Romania*, X, 339 : tuttavia cfr. *Grundr.*, I, 767.

*bīrare per *vīrare. L'origine di virare è dubbia, Körting, 8682, ma nelle lingue romanze si scambia volentieri, nei significati, con *gyrare*; e se talvolta prende sfumature particolari, come nell' it. *virare*, altrove invece si confonde pienamente con quello : ricorderò il piem. *vir* giro, rotazione, *vira* giro, gita, *virojé*, *virolé* che equivalgono a *giré*, *virola*, *virota* girella, ruzzola, *virolón* chi va gironzando, e i vocaboli corrispondenti del francese meridionale. Si può dunque supporre ch' esso sia sorto da gyrare per via di qualche confusione con altro vocabolo, come viria o vibrare. Gli esempî con *b* non sono molto numerosi nè in tutto sicuri : port. *birlo*, *birlar* Meyer-Lübke, *Rom. Gr.*, I, 340, col quale pare devano andare il milan. *birlo* paleo, che in comasco significa pure « cerchio, traccia segnata », il marchig. *birello* trottola, il brianz. *birlènt imbirlènt* che s' aggira, fa vortice, roteggia (cfr. l'it. *girlo*), il bergam. (di Scano) *birlà* girare,

rotare , e il bergam. comune *birlo* grillo, capriccio, *andá zò d' birla* uscir dei gangheri. Accanto a loro stanno però numerose forme con *p* : l 'it. *prillare*, il lomb. *pirlá* girare, far girare, il cremon. *pirla* trottola, il bergam. *pirlí* paléo, *pirlót* giravolta, *pirlotá* far giravolte; allo stesso modo che accanto al bergam. (di Spirano) *birlí*, nottolino, stanno il marchig. *pirolo* e il cremon. *pirlēn*, del medesimo significato. I due temi birl- e pirl- si sono dunque confusi insieme (cfr. qui, sotto beru), ma non saprei donde trarre il secondo, poichè l' etimo pĭrus non persuade troppo. Neppure vorrei ammettere senz' altro collo Schneller, *op. cit.*, 100, 164, che tanto le forme col *p*- come quelle col *b*- risalgano al m. a. ted. *twirl*, a. a. ted. *dwiril*, perchè *guercio* me ne dissuade; riconosco nondimeno, che il fenomeno fonetico rappresentato da questa etimologia ha bisogno d' essere attentamente studiato.

bĭrde per vĭrĭdis, e derivati : port. *bersa* e *versa* cavolo, ma cfr. Gröber, *Arch. f. latein. Lexik.*, VI, 143 sg. Col Diez metteremo in disparte l' oscuro *berza* dantesco. Trarremo invece da vĭrde, collo Schneller, il lad. *berdíscores* ramoscelli secchi, livinal. *berduscole*, quasi *bĭrdusca, senza troppo spaventarci del singolare trapasso di significato (prima « rami verdi », poi « rami in genere », infine « rami staccati dalla pianta, rami secchi »; cfr. *froschi* qui sotto, in nota), e senza lasciarci persuadere dalla più singolare etimologia dell' Alton, ardere! Aggiungo l' aggett. savoj. *bardollâ*, detto dell' uva che comincia a cambiar di colore.

bĭrēre per vĭrēre, in derivati. Il Diez congetturò felicemente che l'it. *frasca* venisse da un lat. *virasca [1], e codesto vocabolo si trova in un grande numero di dialetti italiani, con derivati legittimi e con notevoli mutamenti di significato; in genovese, per esempio, significa « carezza ». Si trova poi nello spagnuolo, nel lion. *frachi*, ecc. Dico questo, perchè il Meyer-Lübke, *It. Gr.*, 113, lo considera come solo toscano, giacchè suppone che vr riesca in Toscana a *fr*, ma nell' Alta Italia a *br*. Per noi invece, che riguardiamo vr- e br- come due esiti

1. Morfologicamente, sarebbe forse preferibile *varasca; cfr. il port. *vardasca*, verghetta, e anche *verdasca* germoglio, ecc. In Valtellina c' è *fròsca* ramo d' albero, verga ramosa di cui si muniscono le viti e a cui s' attaccano i viticci; *fròschi* rami secchi; gloss. bergam. *froscha* fronda, 37 e 1276, *froschada* capanna 579 e 580, mant. *frosca* frasca, ramoscello.

diversi, già latini entrambi, e come perfettamente in regola il tosc. *brúcolo*, da verrūca, non avrebbe nulla di singolare un tosc. **brasca*; nondimeno non possiamo indicare che il friul. *brascáj* « prunaja, pruneto, luogo folto per molti rami e bronchi », e fors' anche il lion. *brâches* festuche[1].

biscu per viscus : lucch. *biscaggine*, gomb. *bescággenâ*.

*bĭscula per vĭscera : occit. *bescles*, cevenn. *bescle*, *blesqué*, prov. *blesquin* i grandi visceri, la milza delle bestie da macello, lion. *beclien* *visculanum, come dice il Puitspelu, « milza di montone ».

*bīsicare per *vīsicare, da visere : bellun. *bišigar*, venez. *sbišegar*, triest. *sbišigar* rovistare, friul. *bišigâ sb.* frugare, frugacchiare, lavoracchiare, *bišigulâ* arrabattare, lavoracchiare, e cfr. Schneller, *op. cit.*, 175 sg., per altri esempî. Egli connette, senza nessuna titubanza, tutti codesti vocaboli colla radice bis- di *bisogno*, ma non credo che molti vorranno seguirlo; spero invece che non saranno troppo restíi a seguir me, che partendo dal significato di « frugacchiare », anzichè da quello di « lavoracchiare », com' egli fa, suppongo un latino *vis-ic-are, ossia *bisicare, il cui significato avrebbe subíto la stessissima evoluzione di *re-visitare in *rovistare*. Si può anche ricorrere per confronto al friul. *furigâ* « frugare » e « lavoracchiare », e finalmente al nostro *arrabattarsi*, già studiato sopra, p. 200.

bisione per visione : port. *abujáõ*, acc. a *visáõ* visione, cfr. *Grundr.*, I, 741. L' *a* prostetico era pure nell' a. fr. *avison*.

*bīspu per *vīspus. C' è in italiano *vispo*, del quale non si hanno esempî anteriori alla seconda metà del cinquecento; e, acc. al bergam. *viscol*, al milan. *viscor*, al prov. *viscart*, c'è in dialetti italiani anche *lispa*, *lesp*, dov' io vedo un' incrociamento con *lesto*. Cfr. Flechia, *Arch. glottol.*, II, 357 sg.; soprattutto poi lo Schuchardt, *Ztschr. f. roman. Phil.*, XV, 120, il quale vuole sieno tutti vocaboli onomatopeici. Io penso che l' onomatopea sia terreno sdrucciolevole, sul quale non convenga avventurarsi se non colle più grandi cautele; e ricordando lo spagn. *avispa* e *avispado* vivo, furbo, *avispar* stimolare un cavallo, stimolare

1. Mi rende perplesso il fr. merid. *brasá* sfrondare, rompere i rami d' un albero, perchè sembra legato coll' aggett. *brasc* fragile, facile a rompersi, detto dei rami; ruvido al tatto.

in genere, spiare, e il cat. *avispar, avispat*, mi sento molto propenso a supporre per *vispo* una commistione di *vivo* o meglio ancora di *avvisto* con *vespa*. Si può anche partire dal lomb. *vivisc-*, che forse è da *viviscere. Forme con *b* sono il graden. *bišpul* e il port. *abispado* prudente, sospettoso, *bispar* intravvedere da lontano.

bīte per vītis : prov. *abit* sarmento, rampollo della vite, acc. al delfin. *vi*, ecc.; inoltre, prov. *bedis* salice, vimine, *viticiu, e *bedisso*, *Romania*, XXV, 383 e 386.

bĭtiu per vĭtium, in derivati : genov. *abesíu*, monf. *apsí*, piem. *'nbësí* intorpidito e, delle mani, aggranchite, cfr. l'it. *avvizzito vizzo*. Forse va messo qui anche il lucch. *imbozzorire* imbolsire, intorpidire, che il Pieri, *Arch. glottol.*, XII, 130, traeva da *bolso*; certo dovette almeno sentire l' attrazione di *bózzoro* o di *imbozzacchire*. Il cremon. *rebesí-se*, rimettersi in forze, ci presenta il significato opposto, nè ce ne stupiremo, ricordando che in parecchi dialetti dell' Alta Italia il riflesso di vitium vale « rigoglio, fogliame lussureggiante ». Finalmente devono essere collocati qui, senza nessun dubbio, il ferrar. *strabizzár strav.* malmenare, gualcire, calpestare (erbe e fiori), e *strabizz* (quasi *stravizzo*), il parm. *sterbizzär* tartassare, tempestare, il regg. *strabizzèr* carpire, *strabizzéint* cencioso, straccione [1]. Anche in albanese i derivati di vĭtiu hanno il *b*, *psoñ*, *mpsoñ*, *mësóñ* insegno, consiglio, rimprovero; faccio esperienza; cfr. il rum. *învetsá*, di significato affine.

bĭtta per vĭtta, cfr. Gröber, *Arch. f. latein. Lexik.*, VI, 145 : rum. *beată* lista, banda, cimossa, port. *béta*, nel significato di « lista, striscia », *Grundr.*, I, 721, (per quello di « filone » si potrebbe forse ancora pensare a vena), *betar* listare, *betillo* pezzo di corda o di filo, museruola; cfr. lo spagn. *beta* pezzo o capo di corda o di filo; manovre, funi di nave, il catal. *beta*, *veta*, il prov., basso limos., cevenn. *vèto* cordone, nastro, il sicil. *vitta* striscia di panno. L' ant. fr. *betas*, cordame, deve provenire dal mezzogiorno. Cfr. p. 216 e n.

bōce per vōce : ant. e mod. tosc. *bóce bociare*, ant. perug. *boce*, ant. lomb. e ven. *boše* (*bosie*, *boxe*), che si trova anche nel

1. Forse altri è meno incerto ch' io non sia, sull' origine del milan *bisciá* arricciare, inanellare (i capelli, col ferro caldo); *bisciö* ricciutello, e così *bisson*.

Boerio; sard. *bóźi*, ecc., p. 195 n.; rum. *boace*, *bocesc* gridare, piangere, lamentarsi, che il Cihac mette fra gli elementi slavi; port. *bosear* (che sarebbe in italiano *boceggiare*) parlare, gridare agli animali, cfr. *Romania*, XVII, 52. I numerosissimi riflessi di bucina, it. *bucinare*, *bucc.* esserci qualche voce per aria, venez. *buśnar* fischiare (del vento), ronzare (delle api), cornare (delle orecchie), bellun. bucinare, ronzare, *buśnor* ronzío, *buśnel* trottola, bologn. *sbuśinar* bisbigliare, ecc., ecc., fr. merid. *bousiná* far rumore, port. *buzinar* gridar forte alle orecchie, devono, secondo me, aver sentito l' influenza di boce, e così pare credesse anche il Mussafia, *Btr.*, 98.

bŏcu per vŏcuus, *bocitu per *vocitus, cfr. d'Ovidio, *Arch. glottol.*, X, 434 sg.; Gröber, *Arch. f. latein. Lexik.*, VI, 147. Un esempio di vocare per vacare è anche nel Laurenziano di Orosio, I, 1, § 14 (Zangemeister): « in quantum ad cognitionem vocare suffecero ». Son noti lo sp. *hueco* e il port. *óco*, da **vueco*, vuoto, concavo, ne' quali il *v* è caduto, se mi si permette di esprimere un' opinione apparentemente strana, perchè si confuse coll' *u* del dittongo originario. Con essi va il bergam. *böc* vuoto, vano; leggero, spensierato, *nüs böga* noce vana, oltrecchè il sard. *bogare* trar fuori. Sono invece da un *bŏculu bŏclu il genov. *böggiu*, monf. *bögǵ*, piem. milan. *böć* buco, il monf. *bogia* cavità profonda nella terra, *bugé* bucare, il milan. *böggia* buca, *bogít* fossette nelle guancie, il com. *bögia* buca, caverna scura e profonda, il valtell. *bogiás* imbucarsi, nascondersi, *bogia* pancione, e nella Valverzasca e Valmaggia « bigoncia da fare il bucato ». Infine appartengono a bocitu, *böt* vuoto, dei dialetti ticinesi, *Arch. glottol.*, IX, 203, che ha accanto *vöjd*, *böjta* ventre, nella Valverzasca; il limos. *boueidá* vuotare (Chabaneau), e inoltre il sardo e il corso *boitu boidu*, ecc., p. 195 n., e l'algher. *buít*, *Arch. glottol.*, IX, 342. Cfr. *sbuoda*, Mussafia, *Btr.*, 17 n.

bŏlare per vŏlare: rum. *sbor*, *sburăcesc* svolazzare; ant. it. *imbolare*, ant. fr. *embler*, occit. *emblar*, dove non mi sembra necessario supporre, come fanno, uno stadio intermedio **imlare*. È forse inutile aggiungere che involare, col senso di « furari » non è ignoto al latino, cfr. Rönsch, *Collectanea Philologa*, 75, 162, 283. In ant. italiano si trova *di boléa* di volo, dal fr. *volée*, e *boléa*, *bolear* è nel portoghese. Cfr. il sardo, p. 195 n.

bŏlbere per vŏlvere, e derivati: ant. port. *bolver* Meyer-

Lübke, *Rom. Gr.*, I, 340, odierno *bolvedouro* ed *envolv.* pezza da involgere i bambini; *abóbada* volta, *abobadar* coprire con una volta, *abobadilha*, cfr. lo spagn. *bóveda*, *bovedar*, *abovedar*, e il catal. *bóvedas*, tutti da *volvitare *volvita, ossia *bolb., cfr. *Grundr.*, I, 760. Il Bonnet, nel suo notevolissimo studio su Gregorio di Tours, osserva a p. 249 che nel suo autore « voûter se dit *transvolvere* », e riporta fra gli altri esempî questo : « cripta illa quae... transuoluta fuerat... rursum eam... reaedificauit eleganti transuoluens opere ». Il sostantivo è *transuolutio*. Resta un po' incerto se il rum. *boltă* (che è diffusissimo anche nelle lingue slave, nel magiaro, ecc.) e l'it. *volta*, *voltare* sieno da *volūtare o da *volvitare; con essi va il campob. *abbuótë* avvolto, *abbutiéllë* intestini d'agnello avvolti, *Arch. glottol.*, IV, 165; ma vedi l'osservazione fatta, a proposito del campobassano, sotto berecundia. Anche il fr. *arc-bouter* e *arc-boutant* è, secondo me, della stessa origine e formazione, giacchè non saprei staccarlo dall' it. *archivolto*, cfr. Du Cange s. *arc-voutus*; e, se non temessi di far dire che voglio ad ogni costo tirare l' acqua al mio mulino, esprimerei qualche dubbio anche sulla spiegazione che si suol dare di *culbuter*. Dal participio volūtus potrebbe derivare l' aret. *buteläre bútelo* svoltolare per terra, che starebbe quindi per **bulotäre* e s' unirebbe col fr. merid. *s' avouloudá*, *se gouludá*; o sarà invece proprio un doppione di *vulteläre* rivoltare, e dovrà essere paragonato, per la perdita del *l*, col toscano popolare *útimo*, come fa il Caix, *St.*, 242? Forse meglio così, tanto più che possiamo ammettere anche la spinta dissimilativa del secondo *l*. Nel campobassano esiste *sbutërá*, cherdoc rio colle solite riserve.

Un altro derivato di volvere è *volvicare : fr. merid. *boucá* versare, rovesciare, *se boucá* rotolarsi, inoltre *aboucá*, *aboulcá boulcá*, *bourcá*; si confronti col catal. *bolcar* e collo spagn. *volcar*, *envolcarse*. Invece non mi so risolvere a collocare qui il port. *borcar*, *emborcar* rovesciare, versare fino all' ultima goccia; cfr. Gröber, *Arch. f. latein. Lexik.*, VI, 148.

Finalmente pajono formati su verbi, identici per tipo al genov. *ingöggiu*, *ingögge* avvolgo avvolgere, che è comune a molti dialetti, non solo il friul. *imbój*, che risponde al sostantivo it. *invoglia*, ma anche il prov. *embuelh*, *embulh emboui* imbroglio, disordine, impiccio, ecc. Nell' ant. it. *ribugliare* e nell' aret. *arbugliäre*, vomitare, l'*u* potrebbe forse spiegarsi, come in

buteläre, colla prevalenza delle forme arizotoniche. La coniugazione a cui appartengono dà loro l' apparenza di denominativi; e il medesimo tipo s' avrebbe nel cevenn. *emboulhá*, sinonimo di *embroulhá*, nel catal. *embullar* suo confratello, nello spagn. *rebujar-se arrebuj*. avvolgersi, avvilupparsi. C' era pure un it. *invogliare*, coprir d' un' *invoglia*. Cfr. *Arch. glottol.*, II, 20; XIII, 400 sg. — Da un dizionarietto manoscritto ho il sen. *bolginello* saliscendi.

*bŏlēre per *vŏlēre, da velle : vegl. *blaire blare*, *buaj* voglio, ecc., *Arch. glottol. it.*, IX, 117, cfr. 153. Pel sardo e il corso, vedi qui p. 195 n.

bolūcru per volūcrum, che è in Gregorio di Tours col significato di « pacco », Bonnet, 198; vedi anche il dioscorideo οὐολούκρουμ βουλούκρουμ, *Arch. f. latein. Lexik.*, X, 115. Solo in portoghese : *barulhar* *imboruclare, *Grundr.*, I, 744, 760, 767, cfr. *emburulhar -rilhar*, spagn. *emburujar*, *ib.*, 768, e, in Gregorio di Tours, voluclum.

bolūme per volūmen : port. *abolumado avol.* cresciuto in volume, ingombrato, rimpinzato; prov. *embalún* grande volume fatto da cose leggere, confusione. L'Azaïs trae quest' ultimo da *balo*, fr. *balle*, ma il biterr. *emboulum*, che gli corrisponde nel senso, e inoltre *bouloun boulun* ammasso, mercanzia ingombrante, di dialetti affini, m' inducono a non vedere in *balo* se non un perturbatore della forma originaria di *embalún*.

bŏmere per vŏmere : tosc. *bòmere*, *bòmare*, *bòmbere*, *bòmbero*, *bomberaja*, cfr. *Arch. glottol.*, II, 348 n.

*bŏmīre *bŏmicare per vŏmere : ant. it. *bomire*, marchig. *bombire*, tosc. *bomicare*, ant. ven. *bómito*; cfr. p. 195 n. L' ant. fr. *abosmer*, *enbosmer*, *abosmir* e il norm. *abōmi* « affadir, faire mal au cœur », *Mém. de la Soc. de ling.*, III, 373 e n.; V, 66, mi sembrano, nonostante il diverso parere e del Joret e del Cohn, risultare da una confusione di *bomire (conservato nel *bōmir* vomitare, dell' Yonne) con abominare. Il port. *bolsar*, *bolçár* rigettare il latte (detto dei bambini lattanti) risale, secondo la Michaelis, all' a. port. *boomsar*, *vomitiare [1].

boragine *braina per voragō. L'it. *frana* proviene, secondo la bella etimologia del Flechia, da voragine *vraina;

1. Nella *Revista Lusitana*, I, che io non conosco se non dal cenno del Meyer-Lübke, *Ztschr. f. roman. Phil.*, XV, 269.

di qui il verbo *franare*, al quale sembra corrisponda il com. *sfraná*, col caratteristico significato di « guastare, logorare, sdruscire ». Si osservi che nell' it. *rovinare* son compresi entrambi i significati, che si son divisi tra loro *franare* e *sfraná*. Del resto l'ant. fr. *devorer* vale « far perire, uccidere »; e noi possiamo quindi partire anche dal senso fondamentale del latino vorare per giungere a quello di « guastare, mandar a male ». Supponendo adunque, come ci permette la nostra teoria, un *braina *brainare, parallelo alle forme con *v*, arriviamo facilmente all' it. *sbranare* e al suo deverbale *brano*, che forse non è se non un' alterazione d' un più antico **brana*, conservatosi nel trent. *sbráina* grosso pezzo, specialmente di carne, Schneller, *op. cit.*, 176 [1]. Dovremo probabilmente riconoscere il medesimo vocabolo nel parm. *sbarnár*, moden. *sbernèr* fare a pezzi, *Arch. glottol.*, II, 376, e nel pist. *sbèrno* apertura fatta con taglio, *sbernare*; inoltre in un *bráina* porca, che il vocabolario del Tommaseo-Bellini registra con esempî del Trinci, scrittore del secolo passato : « Nel mezzo delle *branie*, o, come altri dicono, piane o campetti, vi si mettano i suoi filari d' ulivi ». Gli autori del vocabolario osservano : « forse da *brano* divisione », e la loro supposizione mi pare così verosimile, che non dubito di farla mia.

Fin qui abbiamo camminato sopra un terreno molto sicuro, ma ora dobbiamo avventurarci per sentieri incerti e pericolosi. C' è nel bolognese, accanto a *fráina* maggese, del quale non voglio occuparmi, anche un *bráina* sodaglia, terreno incolto, di poco frutto, ed un vocabolarista ricorda la *bráina d' Fiaccalcoll*, strada di Bologna, che io mi figuro erta e difficile. Penso dunque che dal significato originario di voragine si venisse, con un trapasso abbastanza naturale, al significato di « terreno scosceso e dirupato », e infine a quello di « terreno incolto, infruttifero, sterile ». Così raggiungiamo, come il medesimo vocabolarista aveva già sospettato, il fr. *bréhaigne*

---

1. Ho sentito, ne sono sicuro, un fiorentino *sbrainare*, nella frase : « era tutto *sbrainato* », cioè « sbrindellato »; ma ora che lo cerco, nessuno se ne ricorda. — A boraina potrebbe invece risalire *borrana*, conservatoci nel verso d' un' antica canzone popolare : « L' acqua corre alla *borrana*. » Il Meyer-Lübke, *It. Gr.*, 290, ci vede un incrociamento di *voraina e di *borro*, ma questo non c' entrerà che pel doppio *r*.

sterile, che s' applica, non alle terre soltanto, ma anche agli animali e alle persone : sostantivo in origine, come il *brana* del Du Cange, « vacca o giumenta che non figlia », sebbene fin dai più antichi tempi della lingua apparisca usato solo in funzione d' aggettivo. Il vecchio fr. *barain* ci rappresenta con molta esattezza voragine, e anch' esso ha avuto il suo femminile *baraine* e *baraigne*; poi, per via d' una metatesi, a vero dire un po' strana, si alterò in *braene*, *brehaing*, *brehaigne*, e forme consimili. Non credo necessario pensare ad un aggettivo *voragineu [1]. La forma contratta, parallela al nostro *brano*, dovrebbe esserci conservata dagli antichi *braine*, *braigne*, odierno picc. *braine*, *breine*; fors' anche (e qui i pericoli crescono) dal guasc. *abrano* terreno coperto di eriche, *brano* erica. Il Du Cange ha « *branum* locus altus et profundus, praecipitium, hispan. *breña* »; e certo lo spagn. e port. *breña*, *brenha* terreno aspro, screpolato, pieno di rovi, e (almeno in portoghese) i rovi medesimi, viene, considerando questi vocaboli, involontariamente al pensiero; sebbene poi dalla curiosa rassomiglianza non si riesca a trarre alcun aiuto, se non per lo svolgimento del significato. E per questo e per le relazioni del nostro *braina con *abrano*, riesce istruttiva anche la storia del fr. *chaume*, prov. *calm* (Du Cange *calma*, *calmis*), fatta molto accuratamente (se si lascin da parte le conclusioni) dal Cohn, *Ztschr. f. roman. Phil.*, XIX, 58 sgg.

bōtu per vōtum : tosc. *bóto*, *botare*, aret. *abutire*, *abotäre* far voto (Redi); port. *boda* e *voda* nozze, *bodo* pranzo pubblico, ecc.

bulcanu per vulcanus : in antichi testi toscani *bolcano* e *bolgano*, in ant. genov. *borcán*, secondo un esempio delle *Rime* (Lagomaggiore) 79, 14 :

o pusor via preposo
tener stao religioso
en qualche secreto logo,
per fuzir ogni re zogo
de questo segoro fauso (re) e van,
per no descender in *borchan*.

---

1. C' è però un aret. *baregno*, luogo d' acqua corsía, dove le donne lavano, che potrebbe far credere diversamente. Il *borrana*, citato a p. 232 n, spiegherebbe forse il trapasso del significato; la caduta d'un *a* (in **baraégno* da *voragineu) non farebbe difficoltà.

Al Flechia non riescí di penetrare il senso di questo singolare vocabolo, ma esso corrisponde senza dubbio a *vulcano*, e significa « inferno » : « mi sono spesse volte proposto di tener stato religioso... per non sprofondar nell' inferno ». È una nuova e molto notevole testimonianza delle idee che sui vulcani s' avevano nel medioevo.

Resta il port. *bulcáõ* nuvola scura che minaccia tempesta; pensieri lugubri; acc. a *volcáõ*, spagn. *volcan* vulcano; fuoco eccessivo, passione ardente.

bŭlnu per vŭlnus : port. *burmo, brumo, vurmo* pus d' una piaga, secondo il Cornu, *Grundr.*, I, 767. Ma è forse meglio pensare al fr. *gourme*, fr. merid. *broumo*, cfr. *Ztschr. f. roman. Phil.*, XI, 494 sg.

bŭlpe per vŭlpes : ant. it. e od. tosc., ant. ven. e pavano *bolpe*, alto milan. bergam. trent. bellun., ert. friul. istr. mugg. graden. *bolp*, cfr. Gartner, *Rätorom. Gramm.*, 188 sg., vegl. *bualp*, milan. *bolpát* e *golpát*; *losenga nè bolpina* Mussafia, *Mon. ant.* D 225, *bolbina* Tobler, *Proverbia*, 170, 1, friul. arc. *mi bulpine* mi lusinga, *Arch. glottol.*, IV, 249, cfr. 335, dove è male interpretato « martella ».

bŭlture per vŭlture : port. *butre, buïtre, abutre*, cfr. lo spagn. *buitre*, e Gröber, *Arch. f. latein. Lexik.*, VI, 147.

bultŭrnu per vultŭrnus : port. *bochorno* afa, aria calda e secca [1].

---

1. Fra questi esempî non ho compreso quelli del sardo e del corso, ricordati a p. 195 n., se non avevano riscontro in altri dialetti. Così ho lasciato da parte l' algher. *balmelj* vermiglio, *Arch. glottol.*, IX, 342. Molte cose ho poi omesso, diffidando della mia momentanea propensione a veder spuntare sotto ogni *b* iniziale un *v* originario; molte altre, per non addentrarmi in ricerche che m' avrebbero preso troppo tempo. Non ho, per esempio, studiato i nomi locali, se non incidentalmente; ma spero che o da me o da altri, o prima o poi, sarà mostrato che il fr. *Besançon* e, aggiungiamo pure, il tedesco *Bern* Verona rappresentano una serie considerevole. Qualche parola avrebbero forse meritato anche certi *b*-, non iniziali in origine, come quello di *bacio*, *opacīvu, così diffuso, con questo o con un altro suffisso, nei dialetti italiani, bologn. *a bagur, abagurá*, ombreggiato, romagn. *beg, bazen*, nome loc. *Bago*, ecc., *Arch. glottol.*, II, 2 sgg. (cfr. anche *bezzo* abete, arb. *biez biöz*, ecc.). —Ed ora raccolgo qui, per finire, alcune briciole, di varia importanza e significato : port. arc. *aboar*, fr. *avouer*? Su questo e su certi altri *b* del portoghese, come su certi *v* provenienti, a quanto pare, da *b*, mi mancano ragguagli

b) Vocaboli che in una o più lingue romanze hanno mutato in *b* l' antico *v* interno, susseguente a consonante (*l*, *r*, *m*).

Gruppo lb :

albu, albeu per alvus, alveus : piem. *arbi*, monf. *arbe* grossa conca di legno per portar uva, mil. *albiö*, *arb.* truogolo, beccatojo per uccelli, com. *albiö elb.* canale con pila nelle cartiere, bergam. *arbiöl* catino, presso i fornaciaj; ma di solito col medesimo senso del vocabolo milanese, bergam. *abiöl*, *alb.*, *albe*

---

sufficenti; aret. *abocäto*, Pieri, *Note aret.* 38 (per etimologia popolare? Cfr. il port. *bocalmente*, accanto a *vocalm.*); — tosc. *Bibbiana*, ant. sen. *Benanzio*, cfr. *Ztschr. f. roman. Phil.*, IX, 567; pis. *Bisconti* (per attrazione di bis-? Cfr. il port. *bisconde*, acc. a *visc.*); — *bergine*, in un antico testo del Friuli, *Arch. glottol.*, II, 441; — *bimbia* verga, trentino, e *svimbiar* battere con una verga o sferza, che lo Schneller, *op. cit.*, 94, trae da *viminea, e con vimine dovrebbe pur andare in qualche modo; — tosc. *bisciola* e *bisciolona* specie di ciliegia, dal. ted. vixela. Sono d' origine più incerta : il prov. *bernigau*, specie di ciótola, di scodella di legno, ant. tosc. *vernicato*, ant. genov. *vernigáu*; — il lomb. *sbergná* schernire, che ha accanto *svergná*, Schneller, *op. cit.*, 201, come il bergam. *de sbergna*, per dispetto, ha accanto il com. cremon. *svèrgna* smorfia, gestri, e il milan. *vergna vergnaria* (cfr. il mirand. *vergna* chiasso, sussurro; cantilena, piagnisteo, che pare sia pur del lucchese, *vernia*; nel marchigiano significa « sfarzo »). Il *r* è così costante, che non saprei pensare a venia, che pur ha dato *svenie*, con significato non molto diverso. Forse venia si è confuso con un altro vocabolo, ma potrebb' essere quello ricordato dal Körting, num. 3945? Certo, pajono tutti d' origine piuttosto recente. Inoltre : il fabrian. *bettina*, a cui trovo dato per corrispondente il tosc. *vettina*, specie di vaso di terra o d' orcio (cfr. *veges, *vettura*?); — il sen. *biègio* e *viègio* « fanciullo magro, pallido e di poca persona », che il Caix, *St.*, 656, faceva risalire a *viētius; pare ci sia pure un piem. *biètt* vizzo, appassito (Biondelli), e per questo viētus sodisferebbe di più, sebbene il vocabolo abbia l' aria di semidotto; — bergam. *sbelinát svelin.*, bresc. *sbelenát* svegliato, d' ingegno vivace; — bologn. *burzigla*, romagn. *barzigla* « serie di tre bocce d' uno stesso giocatore, presso il pallino », cfr. il tosc. *verzigola*, che è invece di solito termine del gioco delle carte. Il bologn. *burzigulein sburz.* significa « unghiella, stupor doloroso delle dita, cagionato da freddo eccessivo », e qualche vocabolarista trova tra esso e *burzigla* questa relazione, che pel freddo *non* si possono riunire insieme i polpastrelli delle dita! Il *v* sarà veramente originario? — Finalmente non sono riuscito a farmi un' idea chiara delle condizioni fonetiche e semasiologiche del port. *abalizar-se* segnalarsi, *abalizar* distinguere con termini i confini dei campi; segnar con boe i punti pericolosi d' un canale, d' un porto, ecc. (*val-itare per val-ut-are?), nè delle sue relazioni col fr. *balise baliser*.

ant. *albio*, piacent. *àrbi*, *àrbiò'*, parm. *ärbi*, moden. regg. *èlbi*, *albiòl*, crem. bresc. trent. *albe*, cremon. mirand. mant. trent. *albi* (che in mantovano ha pure il senso di « alveare »), venez. trent. *albio*; cfr. Schneller, *op. cit.*, 94; Mussafia, *Btr.*, 25. Il lucchese *arbuolo* significa « ventilabro », e *arbuolare*, ventilare, *Arch. glottol.*, XII, 127 : hanno per base piuttosto albu che albeu, e si accordano quindi coll' it. *alberèllo* vasoper conserve e cose simili, genov. *arbanèlla*, milan. *arbarèlla*, *albarèl*, pav. *albaréla*, venez. *albarèlo*. In rumeno si trovano tutt' e due le basi, da una parte *albie* truogolo, dall' altra *albină* ape; e a proposito di quest' ultimo va ricordato l' ammonimento del grammatico Caper, K. VII, 107 : « alvearia, non alvinae ».

malba per malva : ant. ven. *malba*, Mussafia, *Btr.*, 17, milan. *nalba*, *nalbavèsc*, milan. com. *inguent malbín* unguento di malva, com. *malba*, *malbá* ammollire, render moscio, gloss. bergam., 1261 : *ol malbavisg*, romagn. *melba melva*; rum. *nalbă*. Ricorderò, come riscontro, anche *malbasía*, in Ruzante e nelle *Rime padov.* (IV, 12).

*nĭlbulu, *nĭlblu, *nĭblu per mīlvus? Secondo il port. *nebri*; cfr. l'ant. spagn. *nebli*. Ma è spiegazione incerta, come osserva il Gröber, *Arch. f. latein. Lexik.*, IV, 131.

pŭlbere per pŭlvis : romagn. *pórbia impuibrê*, acc. a *pólver*, *impolvrê*; rum. *pulbere*, *spulb*.

salbia per salvia : bergam., ant. ven., Mussafia, *Btr.*, 17, *salbia*, ant. padov. *salbesine* (IV ,90) e in Ruzante; rum. *salbie*.

sĭlba per sĭlva : romagn. *salbédg* (e *salvátic*), *salbadghégn salbadgóm* odor di salvatico, ant. pavano *salbego salbegura insalbegherave*, in Ruzante, cfr. *salbego*, pur ant. pavano (IV, 104); ant. vicent. *salbanelo*, cfr. *Arch. glottol.*, IV, 334 n., e ciò che dice del *fuoc de San Zanban* il Salvioni, *Rime di Bart. Cavassico*, 401 sg., in nota; rum. *sîlbă*, *sîlbatic*, *sîlbătăcesc*.

vŏlba per vŏlva, vŭlva : vedi gli esempî a p. 190.

vŏlbere per vŏlvere : rum *holb* (di 1ª coniug.) girare, torcere, *inholb*, *desholb*, *holbură* turbine, mulinello; convolvolo; *holbur*, *volvur* aggirare, turbinare. Cfr. qui bolbere [1].

Gruppo rb :

cerbīce per cervīce : rum. *cerbice*, cfr. l'alb. *kĕrbist* vertebra.

---

1. Notevole *Elba* Ilva.

E ad un *cervicare risalgono, secondo il Salvioni, lo *cerbicá* del Verbano settentrionale, il valmagg. *sciurbyáa* andare a precipizio (delle bestie), il sardo campid. *scerbigai* rompersi il collo: vedi *Miscellanea nuziale Rossi-Teiss* (Bergamo, 1897), 416. Poniamo dunque *cerbicare.

cĕrbu per cĕrvus : ant. it. e tosc. *cerbio*, it. *cerbiatto*; ant. sassar. *corru cherbinu* (*Statuti*, 116); rum. *cerb*; cfr. Gröber, *Arch. f. latein. Lexik.*, VI, 381.

cŏrbu per cŏrvus : it. arc. *corbo*, donde certo gli odierni *corbellare scorbacchiare*, ant. perug. *corbo*, brianz. com. *corbát*, milan. *scorbát*, cfr. Bonvesin (ap. Seifert, *Glossar zu d. Gedicht. v. Bonv. da R.*, 20) « *da corbo exe corbatin* », bergam. *scorbać*, pav. *scurbát*, com. *corbatá* guardare e discorrere qua e là, a guisa di corvo, *corbatón* chi opera così, venez. *corbo*, specie di pesce; ant. sassar. *corbu*; valsoan. *hcorbaþ*, savoj. *corbai*, ant. fr. *corp*, cfr. *cormoran*, *Romania*, XXIV, 115 sgg., *corbel*; od. fr. *corbeau*; fr. merid. *corp*, *gorb*, *corbas*, ecc., donde *corpatas*; rum. *corbi*, popolare *corĝi*. Cfr. Gröber, *Arch. f. latein. Lexik.*, I, 552, VI, 383; Horning, *Franz. Stud.*, V, 499; *Arch. glottol.*, XI, 346, ecc.

cŭrbu per cŭrvus : com. *corbá*, milan. *sgorbi* madieri, legni incurvati, che sono come l' ossatura della nave, venez. *corbame* ossatura d' un pollo morto, d' una barca, ferrar. *sgurbám*, nel primo senso, bergam. *corbām* pelle, vita (detto per ischerzo), ant. bellun. *sgorbar* curvare; prov. *corbar*, vald. di Pral *cuorbá*, savoj. *recorba*, che equivale al fr. *courbe*; rum. *cucurbeu*, *curcurbeu*; cfr. Horning., *Französ. Stud.*, V, 501, ecc.

erbilia per ervilia : it. *rubiglia*, aret. *robeglio*, lomb. *arbéj* piselli, monf. pav. *arbión*, arb. *arbéj*, lad. *arbèja*, ecc., cfr. *Orbigliaja*, valle del Serchio; *Arch. glottol.*, II, 376; Mussafia, *Btr.*, 95; Gröber, *Arch. f. latein. Lexik.*, II, 278; Gartner, *Rætorom. Gramm.*, 79; Renier, *Gelindo*, 165; Meyer-Lübke *App. al Körting*, ecc.

fĕrbeo, forse latino, com' era ferbui : friul. *ferbid fierbid*, *ferbint*, *Arch. glottol.*, I, 516; rum. *ferb* cuocere, fermentare, scintillare. Cf. ferbunculus, *Arch. f. latein. Lexik.*, X, 541.

impĕrbiu, donde perbiu, invece di impĕrvius : senese arc. *perbio*.

nĕrbu per nĕrvus : it. *nerbo*, *nerbata*, *nerboruto*, aret. *nerbi*, bresc. *nerbégn nerv.*, romagn. *nerb*, *nerv*, *snarbé* nerbata.

sĕrbare per sĕrvare : it. *serbare*, romagn. *serbé*; rum. *serbez* celebrare, solennizzare.

sĕrbu per sĕrvus: rum. *serb* servo, schiavo, *ṣerbesc*[1].

Gruppo mb :

combĭbia per convĭvia : tosc. *combibbia*; ci sentono però « bere ».

imbĭdia per invĭdia : tosc. *bizza*, da **imbizza*, dove il prefisso fu preso per la preposiz. *in* e quindi omesso; si pensi alla possibilità di frasi, come *avere imbizza* (e al friul. *vidiá*). Si dice ora specialmente dei bambini, i quali *fanno le bizze* assai spesso, se la mamma carezzi un altro bimbo, e sia pure il fratellino. L' *i*, al posto dell' *e* che si attenderebbe, si spiegherà in uno dei soliti modi; cfr. *uggia* da *odia*.

imbitare per invitare : rum. *imbiu* invitare, eccitare, proporre.

Un fenomeno singolare è il passaggio di *v-* in *g-*, che presentano alcuni temi, e propriamente quelli che hanno dopo il *v* iniziale una vocale labiale :

voce : *güš* nella Bassa Engadina, Gartner, *Raetorom. Gramm.*, 188.

*vocitare : perug. *goitá*, marchig. *sgutá*, trent. *sgudar sguar* Schneller, *op. cit.*, 200 sg.; ert. *dežguitè*, mugg. *guéit* vuoto, *Arch. glottol.*, XII, 374 n. È notevole la forma trentina *śudar* e la chioggiotta *ʒiodar*, *ʒioda*; di quest' ultima ha tentato una spiegazione il Gartner, *Ztschr. f. roman Phil.*, XVI, 179, ma non s' applicherebbe che ad essa sola, mentre ci sono, oltre al vocabolo trentino citato, anche altri esempî che vedremo.

volare : tosc. *golare*, che è pure marchigiano ed umbro, sen. *el golo*, *Ztschr. f. roman. Phil.*, IX, 567, genov. *śgüá*, com. *golá*, bergam. *gulá sg.*, arb. *gorá* e *gòr* volo, venez. trent. bellun. *sgolár*; breg. soprasilv. *sgulár*, livinal. *sgolé*, ecc., cfr. *Arch. glottol.*, I, 61, ecc.; *Grundr.*, I, 478 n. Il curioso *golondrina* rondine, dello spagnuolo (lad. *rondola*, *odondra*, *rodúndora*) può forse esser stato attratto ed alterato da un **golandina* : *vulandrina* è un appellativo della rondine nel Monferrato, *rét sgolandrina* è nel bergamasco una rete finissima. — Numerose sono le forme col *v* caduto : genov. *žuá*, ant. padov. *zolar*, *xolo*, ecc. (I, 82, 86; II, 77; IV, 39, 41, 53), bellun. *zolar*, *zola-*

---

1. Nel vecchio italiano, *sparbiere*, e cfr. Mussafia, *Btr.*, 17.

tar; graden. *žulè* e *žòl*, fass. *aužorá*, cfr. *Arch. glottol.*, I, 357; Alton, 54 sg., *Grundr.*, *loc. cit.*

volvere, nel derivato voluppare : corso *inguluppá*, aret. *aguluppäre*, romagn. *gulpé* e *glop* fagotto; prov. *agouloupá*, cf. p. 230. Notiamo il graden. *žoužer* *ex-volvere e *dežoužer*.

vomere : tosc. *gomèa*, marchig. *gomèra*, sillan. *gummera*, bergam. *gömer*, *grömer*, parm. regg. *gmer*, moden. *gmera*, mant. *gomèr*, ferrar. *gumièr*, ant. padov. *gomier* (IV, 93), e così tuttora nel veneto; fass. *gumír*, graden. *gumiör*, istr. vegl. *gombro*, ecc.; cfr. *Arch. glottol.*, I, 351; II, 347 sg. e nota, Mussafia, *Btr.*, 66.

vomere : tosc. ant. *gomíre*, ant. e mod. *gomitare* (montal. *rigombita*'), torin. *gomité*, milan. *gómet* e *vómet*, bergam. *gomitá*, piacent. *gumità*', crem. *gomet*, mirand. ferrar. *gumitár*, mant. ven. *gomitar*; friul. *gomità*; valsoan. *gómit*; spagn. arc. *gomitar*. Cfr. *Arch. glottol.*, I, 516 e n.; XII, 119.

vulpes : tosc. *gólpe*, pitigl. *goibbe*, sangenes. (Marche) *gorba*, com. lomb. breg. *golp*, arb. *gulp*, e così nel sottosilvano, *Arch. glottol.*, I, 140, cfr. *guélp*, *golp*, in dialetti affini, Gartner, *Raetorom. Gramm.*, 188; ant. fr. *goupil*; ant. spagn. *golpe*, *golpeja*.

È curioso il *goija* del sottoselvano, ricordato dall' Ascoli, *Arch. glottol.*, I, 140, 150 n.; e, per un altro rispetto, per la vocale cioè che segue al *v*, è molto notevole l' ant. bergam. *garobi* (gloss., 1645), arb. *grobi*, altrove *gorobia*, di cui toccó il Mussafia, *Btr.*, 119. Pare risalga a *verrubium. È infine da ricordare il fr. *guéret*, prov. *garat*, da ver(v)actu.

Quali sieno i motivi, che obbligarono il *v* ad abbandonare la sua solita strada e a mutarsi in *g*, piuttosto che in *b*, non saprei dire; si potrebbe tutt' al più sospettare che si tratti di fenomeno più tardo, il quale intaccasse i vo- vu- (ve-?), che per ragioni non fonetiche, anzi contro le tendenze fonetiche, s' erano conservati intatti. Crederei però che anche questa trasformazione avvenisse per motivi sintattici e in determinate condizioni (cfr. *pargolo*, ecc). Quanto alla caduta del *v* in *žiodar*, *žolar*, *žulè*, *žoužer*, essa è d' origine anche più oscura; e solo si può affermare che il *v* è caduto in tempo molto antico, seppure non sono proprio da stabilire delle basi *ex-olare, *ex-olvere, ecc. Forse questie sempî vanno studiati in relazione colla caduta del *v* iniziale, così frequente nei dialetti italiani e ladini, e probabilmente non ignota allo stesso latino volgare; fors' anche

converrà tener conto della caduta latina del *v* dopo le liquide (*milu per milvus, sp. *milano*, *milio* in Marcello Empirico, *Arch. f. lat. Lexik.*, VIII, 473; eru per ervum, it. *lero*; friul. *ćore* da corvus, lad. *mòre* da morbidus, ecc.). Ma a che serve accumulare le supposizioni? Meglio confessar francamente di nons apere, e trasmettere intatto il problema alle mani di altri studiosi, più fortunati e più acuti[1].

E. G. PARODI.

(*A suivre.*)

---

1. Mi si permetta di far qui qualche piccola aggiunta, in ispecie da pubblicazioni recenti. In primo luogo, il Nigra, *Romania*, XXVI, 559 sg., ha spiegato diversamente da me il piem. *rübaté*, ecc. (cfr. qui p. 199) : non m' ha persuaso, ma reca nuovi esempî. E da vedere è il Salvioni, *L'elemento volgare negli Statuti latini di Brissago, Intragna e Malesco* (estr. dal *Bollett. stor. d. Svizzera ital.*, XIX, a. 1897), per esempî di *albio* albeu e di *bogia* bòcla, pp. 13, 16 (cfr. qui pp. 229, 235 sg.). Nel vol. XIV dell' *Arch. glottol.*, un importante Saggio dell' Ascoli sul dialetto veneto, quasi estinto, di Grado, ci offre, a p. 332, per *b-* da *v-*, oltre a *bośe* e a *banpa*, *sbolo*, plur. *sbuli*, il volo, e *desbodá* [dis]- vuotare, acc. a *zvòda*. Nello stesso volume, il notevolissimo studio etimologico del Nigra, ci fornisce un prov. *orvari*, sinonimo di *orvet*, p. 272 (cf. qui, pp. 188, 190), e nuove considerazioni sui temi *pirl- birl-*, p. 294 sg. (cf. qui, pp. 222, 225 sg.); soprattutto poi un riflesso di bĭbĕrra per vĭvĕrra, il valsoan. *bęra*, scojattolo, p. 270, ed altri probabili esempî di rb da rv, nei continuatori di carabus, p. 277 sg., se posso supporre la serie caravu carvu carbu. (Per il *b* posconsonantico, vedi anche *arbina*, *arbilla*, *Arch. f. latein. Lexik.*, IX, 161, e il romanso *galbulu*, ib., II, 431 sg., acc. a *galg-*). Dalla *Flora popolare ligure, primo contributo allo studio dei nomi volgari delle piante in Liguria*, di O. Penzig (estr. dagli *Atti d. Soc. ligust. di Scienze Natur. e Geogr.*, a. VIII, 1897) tolgo un riflesso betacizzato di viburnum, : *burbuneiśe* « viburnum opulus », che si sente nei dintorni di Genova, p. 28. Pare che ci sia pure una forma alterata *burduneiśe*. Per il *b... b*, cfr. qui pp. 189 sg. In fine l'amico Pieri mi comunica altri nomi locali, (*Monte-*) *Bǫlsi* Volsius, *Bollǫgno Bolognana*, Volŭmnius -ana, *Bolenzana* Valent-, ecc., tutti della valle del Serchio, della quale sta per regalarci una degna illustrazione.

SUR *ANSEÏS DE CARTAGE*

SUPPLÉMENT DE L'ÉDITION DE M. ALTON[1]

II. — LE ROMAN EN PROSE

Le seul manuscrit du roman en prose que l'on connaisse[2], se trouve à Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, ms. n° 3324 (anc. B. L. F. 214 *b*)[3]. C'est un volume en papier, in-fol. et à deux colonnes, dont l'écriture est de la fin du xve siècle[4]. Il se compose de 144 feuillets numérotés[5], plus, au commencement, sept feuillets (numérotés A-G) où se trouve la table, reproduction assez fidèle des sommaires qui précèdent les différents chapitres du texte. En tête de la table on lit :

Cy se commence la table de la brieve matere d'Espaigne taillie aux œuvres des deux princes Charlemaine filz de Pepin et Anseïs de Cartage.

---

1. Voy. *Romania*, XXV, 562. Malgré tous les soins, il m'est échappé dans le premier article quelques fautes d'impression : lisez v. 1437 var. *D. a. vont B* au lieu de *D. a vont B*; 1499 var. *remplace* au lieu de *remplase*; 1504 var. *noiie A*, au lieu de *noiie* A.; 1555 var. (D) *li fere* au lieu de *le fere*; v. 1551 ajoutez *canchella A B D*; lisez v. 1616 (var.) *ie lotroi* au lieu de *ce lotroi*; 1624 et 25 var. lisez 1624 *qui tant ot hardement D* — 1625 *qui lame fortement C*; 1637 var. *s. r.* au lieu de *s. I.*; 1646 var. *e daquiton* au lieu de *e. daquiton*; *fol.* 155 *d* 5 *sen* au lieu de *s'en*, 8 *esfreee* au lieu de *esfree*, 20 *trop* au lieu de *trot*; 1761 *pautonier* au lieu de *pantonier*; 1801 var. ajoutez *si c. ABCD.*

2. Cf. Léon Gautier, *Les Épopées françaises*, III², p. 2640.

3. Voyez la description détaillée du ms. dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque de l'Arsenal*, par Henry Martin, III, 324.

4. [Cette écriture ressemble beaucoup à la lettre de forme usitée à cette époque dans le nord de la France, et notamment en Flandre. — *Réd.*]

5. Bien que le dernier feuillet porte le numéro 145, il faut réduire le nombre à 144 feuillets : le feuillet 89 n'existe pas bien que le récit lui-même n'offre aucune lacune.

Et à la fin (f° G) :

Icy est finee la table de la cronique associée de Charlemaine, tres loable, et Anseis icy coupplee.

Je reproduis ici les rubriques du texte [1], sans tenir compte des variantes de la table qui sont assez rares et dénuées d'importance. Puis, je donne la concordance des chapitres avec les vers de la chanson, en signalant les différences les plus graves qui existent entre la rédaction en rimes et celle en prose. Enfin, pour permettre d'apprécier les rapports entre les deux rédactions, je donne *in extenso* deux passages : d'abord la partie qui correspond aux vers cités du manuscrit de Durham, et ensuite, comme spécimen de la seconde partie du roman, le chapitre qui raconte la délivrance des trois prisonniers chrétiens.

Le roman commence par une série de chapitres qui ne trouvent rien de correspondant dans notre poème [2] :

Chapitre I. [C]y se commence la proheme du livre et cronique d'aulcuns princes de France et matere d'Espaigne, en la quelle proheme recite l'acteur comment Charles le grant, filz de Pepin, eut une vision que lui exposa saint Jaque, filz de Zebedee, après laquelle exposition, pour complaire a Dieu et au benoit saint, il manda ses gens et assambla moult grant puissance pour en aler sus les Espaignes et enchassier les Sarrasins, qui lors estoient en Galice et empeschoient de congnoistre le benoit corps saint et le saint pelerinage (fol. 1).

Chap. II. Cy dist comment le bon roy Charlemaine et toutes ses gens se partirent de France pour en aler faire ouverture et voie du baron saint Jaque, et comment, pour conquerre Espaigne et enchassier les Sarrasins, ilz assegerent Pampelune et la prindrent en fin par grace divine, et les aultres citez prindrent par force, et les gens firent baptisier; puiz dist comment icelles Espaignes conquises et les choses Charlemaine achevees, il et ses gens s'en retournerent ou dit regne et pays de France (fol. 4).

Chap. III. Cy dist comment ung roy d'Auffrique que l'en nommoit roy Agoulant oy parler de Charlemaine et de sa tres grande conqueste, et dist que, pour cil rabaissier et soy dessus lui eslever, vint les Espaignes reconquerre

---

1. M. Léon Gautier avait autrefois annoncé dans ses *Épopées françaises* la publication de ces rubriques, mais, comme il a bien voulu m'en informer, il y a renoncé. [Note écrite, comme on voit, avant la mort prématurée de l'auteur des *Épopées françaises*.]

2. Je conserve dans les parties que je reproduis la graphie du manuscrit, mais je résous les abréviations. Je numérote les chapitres.

et la mettre a sa prime loy; puiz dist comment cel Charlemaine le revint puiz mettre dehors; puiz parle aussi des grans batailles qu'ilz eurent et quelz y perdirent, et comment cel roy Agoulant, pour l'eschiever, fui ou Grosne, et retourna Charles en France a tout la tres grande puissance qu'il avoit en sa compaigne [1] (fol. 9).

Chap. IV. Cy dist comment, aprèz que Charlemaine eust sejourné a Saint Fagon, il institua roy d'Espaigne Anseïs son propre nepveu pour le bien de tout cel pays, et comment, pour le bien de lui et de son royaulme, il lui laissa de ses barons, puiz print congiét et s'en revint en son regne et pays de France (fol. 12, = Chanson, vv. 37-200).

Chap. V. Cy dist comment, aprèz le retour de cel Charlemaine, Agoulant s'en issi du Grosne et vint en Gascoingne ou il subjugua les Angoriens et print leur cité; puiz dist comment par trayson il manda cellui Charlemaine, lequel vint a lui incongnu et perçupt celle trayson par la quelle il s'en retourna, et vint querre moult grant puissance et s'en rala en Angorie qu'il reprint et en enchassa cel Agoulant malvais traytre (fol. 14 *d*).

Chap. VI. Cy dist comment au temps de lors le grant soudan de Babilone envoia dedens Sarragosse deux seigneurs pour trayson faire a ycel grant seigneur de France; et comment le malvais traytre que l'en apella Guennelon machina la desconfiture de la grant noblesse de France; et comment pluseurs en occirent et durement martirizerent, comme Olivier et plusenrs aultres dont icelle brieve cronique se tait de les cy reciter pour abrevier sa matere (fol. 17 *b*).

Chap. VII. Cy dist comment le preu Rolant se frappa vigoreusement en la coeue des Sarrasins et y occist vng vaillant homme de son espée Durendal, dont les Sarrasins s'en furent; puiz dist aussi comment Rolant, ce nonobstant qu'il eust victoire, il demoura navrez a mort, dont Baulduin, qui fut son frere, le reconforta doulcement et pria de ce prendre en gré puiz que celle grieve fortune lui permettoit Nostre Seigneur (fol. 21 *b*).

Chap. VIII. Cy parle de la grant doleur ou Thyerri trouva cel Rolant et de sa doloureuse mort; puiz parle de la vision de Turpin le bon archevesque; et comment aussi Charlemaine, acertenez de cette mort mena le plus grant dueil du monde et fist trés doloureuses plaintes (fol. 24 *c*).

Chap. IX. Comment, aprèz que Charlemaine eust lamenté la mort Rolant, tous revindrent a Raincevaulz et aporterent cellui corps ou eut esté la grant bataille; puiz dist aussi cellui chapitle que quant l'empereur dessus dit vey la grant effusion, s'en retourna vers Sarragosse et y occist dedens Heubra, a l'ayde de tous ses hommes, quatre cens mille Sarrasins (fol. 27).

---

1. C'est le seul chapitre où la table offre des variantes notables : *C. d. c. le roy Agoulant roy d'Auffrique aprez qu'il eut oy parler de la conqueste de Charlemaine s'en vint es Espagnes et la reconquist et mist a sa loy; p. d. c. ledit Ch. revint es Espaignes pour l'en expulser et mettre dehors, et des batailles que eurent ensemble et quelz...*

Chap. X. Comment Guennelon, le traytre accusez de la trayson, livra Pinabel son nepveu pour combattre contre Thierri qui l'avoit apellé en champ, et comment cellui Pinabel fut occis et Guennelon pris et detrais a .iiij. chevaulz; puiz dist comment, ces choses faites, furent portez ces nobles hommes en divers lieux et cymitieres; et parle en fin de cel chappitre de la promesse de Turpin et de l'empereur Charlemaine et aussi de leur partement (fol. 28 *b*).

Comme je viens de le dire, un chapitre seul est puisé dans notre poème d'Anseïs : tout le reste est consacré à d'autres « faiz d'Espaigne », et l'on voit très bien que l'auteur a voulu donner l'histoire suivie des guerres de Charlemaigne contre les Sarrazins d'Espagne. Ce n'est pas, sans doute, la chanson de Roland qui a servi de modèle : les rubriques font voir assez clairement qu'une version de la chronique du faux Turpin a été sa principale source. Mais il y a mêlé des détails d'autre provenance : toute cette partie est une compilation, comme il le dit lui-même dans les premières lignes de son « prohème » :

Et dist, pour entrer en matere, qu'aprèz ce qu'il a veu et leu en pluseurs croniques, qu'il a eu en son intencion d'exposer brief les fais d'Espaigne qui se firent par Charlemaine et son nepveu qui en fut roy (fol. 1 *d*).

Cette introduction ne regarde donc guère l'histoire d'Anseïs de Cartage; mais comme elle me paraît n'être pas dénuée d'intérêt par rapport à la légende de Roncevaux, je me propose de l'étudier d'un peu plus près en une autre occasion. Du reste, il n'est pas difficile de voir que le compilateur a assez mal réussi en s'efforçant de fondre les deux traditions en une : le couronnement d'Anseïs entre la première et la deuxième guerre d'Agolant n'est absolument pas à sa place.

Au onzième chapitre, l'auteur reprend le vieux poème qu'il suit jusque vers la fin de sa compilation.

Chap. XI. Cy dist comment, es entrefaites que se firent ce que dit est, Anseïs nepveu Charlemaine print feaulté de son royaulme. Puiz dist comment la damoiselle qui fut la fille d'Ysoré fut cause movente et matere de la cronique et adventure joincte a celle de Charlemaine (fol. 30, = Ch., vv. 201-325).

Voici comment l'auteur rattache l'histoire d'Anseïs aux chapitres précédents :

Au temps que ces choses advindrent ou dur estour de Raincevaulz et occision de Heubra, Anseïs nepveu Charlemaine et couronné a roy d'Espaigne fist

et donna pluseurs aydes, tant de gens comme de passages, a l'empereur qui fut son oncle et dont il se tint a content; si firent les princes de France. Et jassoit ce qu'il fust ainsi qu'il y eust grans empeschemens et grans tourbles en celle terre, toutevoies, pour de son regne avoir la vraie obeïssance, il circui chastiaulz et villes pour en congnoistre aulcunement et sçavoir s'ilz obeïroient...

Anseïs, partout bien reçu, fait bâtir des églises et des monastères, donne de son bien aux pauvres et aux nobles, et retourne à Morligane. Dans le reste du chapitre, l'auteur suit fidèlement la chanson.

Chap. XII. Comment tous les barons d'Espaigne conseillerent a Anseïs d'envoier au grant roy Marsile pour lui requerre de sa fille; et comment furent esleuz pour en aler en cel voiage les preux Yzoré et Raymon, lesquelz pour ce furnir partirent et s'en alerent par Connimbres; puiz comment entrerent en mer et leur navire desancrerent pour navier envers Auffrique et vers la cité de Morinde (fol. 32, = Ch., vv. 326-586).

L'auteur se montre plus indépendant dans la première partie du chapitre que dans la deuxième : il ne fait pas intervenir Ysoré qui ne semble même pas assister à ce conseil; il imagine un long entretien sur les qualités nécessaires à la reine future; il remplace les discours directs par le langage indirect. Mais à la fin Raymond et Ysoré sont nommés ambassadeurs comme dans la chanson, et à partir de là l'auteur suit fidèlement son modèle, si bien qu'on peut reconnaître quelquefois le langage même de l'original.

Chap. XIII. Cy dist comment, durant le temps que les barons furent en mer, Ysoré et aussi Raimon, rescripvi une trayson a Anseïs le roi d'Espaigne Lutisse la tres fole fille, contendant avoir son amour; puiz dist comment l'ala veoir cel roy d'Espaigne aprèz les lettres, a grant puissance et grant armée, et comment elle le dechut (fol. 33 *d*, = Ch., vv. 587-866).

La longueur de ce chapitre est à peu près égale à celle de la partie correspondante dans la Chanson, mais dans le détail il y a beaucoup de changements. La lettre de Lutisse, à peine indiquée dans la Chanson [1], est citée littéralement dans la rédaction en prose où elle occupe exactement deux colonnes. La déclaration d'amour de Lutisse à Anseïs ne se fait pas à la première ren-

1. Comp. v. 598 :

Ens a escrit, k'on li feit grant damage.

contre en plein air, mais dans la salle du palais après le premier repas; elle est au surplus beaucoup plus détaillée. Au contraire sont supprimés presque entièrement les cent vers qui racontent le départ d'Anseïs et des siens de Conimbres (v. 757 ss.). Tout ce que l'auteur en dit se réduit à ces quelques lignes : « Toutevoies, pour eschiever le regart de la pute fille, il s'en issirent de Connimbres lui et ses gens sans congiet prendre, et revindrent a Morligane dont ilz estoient ja venus. »

Chap. XIV. Comment Ysoré et Raymon vindrent a l'empereur Marsile qui lui requirent de sa fille, et de la response qu'il fit et, comment aussi Ysoré s'en revint au roy Anseïs pour affirmer cel mariage, et puiz aprèz s'en retourna vers cellui empereur Marsile (fol. 37 *b*, = Ch., vv. 867-1193).

Le récit de la rédaction en prose est ici, en somme, un peu abrégé, ce qui n'empêche pas l'auteur d'ajouter beaucoup de son cru. Il reproduit en termes très vagues les deux discours prononcés par Raymond et Ysoré devant Marsile, il ne fait pas même mention du roi Sinagon qui joue dans la Chanson un rôle si considérable lors du conseil tenu par Marsile et ses princes; il ne dit rien de la petite scène entre Gaudisse et son fidèle Sinagloire (vv. 966 ss.). Mais il se plaît à préciser et à développer mieux ce qui suit : il fait poser par Marsile trois conditions dont la deuxième est nouvelle : « S'il (c'est-à-dire « Anseïs) veult venir a nostre ottroy, nous volons qu'il affirme « et jure que que s'il est qu'il ait nostre fille il la tiengne hon- « nourablement, tant pour le bien de sa personne comme « aussi pour l'honneur de lui et sa singulere couronne. » Enfin il met dans la bouche d'Ysoré, revenu auprès d'Anseïs, une description détaillée et enthousiaste de la belle Gaudisse ; cette description est sans doute modelée sur celle des vers 1075 ss., mais elle est d'un bien autre effet dans la bouche de ce vieillard qui doit être plus tard lui-même le fiancé de cette princesse.

Chap. XV. Cy dist que le roy Agoullant, amoureux de la damoiselle et fille a l'empereur Marsile, mena ses gens devant Morinde et entra ens par seureté et y fut aatis de champ devant Marsile, et les barons qui en cel lieu assistoient (fol. 40 *b*, = Ch., v. 1248 [1]-1348).

---

1. Les vers 1194-1247 contiennent l'épisode de l'orage (cf. 1er article, v. 1729, note) qui manque entièrement au roman en prose.

Ce chapitre est à peu près trois fois plus long que la partie correspondante de la Chanson. Au commencement ce sont les discours d'Agolant qui grossissent le récit : un premier adressé à ses gens pour leur expliquer les raisons politiques, religieuses et personnelles qui s'opposent au projet de mariage entre Gaudisse et Anseïs, et un deuxième prononcé devant Marsile, répétition en somme peu variée du premier. Ce discours n'est pas suivi, comme dans le poème, de la provocation immédiate de Raymon, mais l'auteur fait poser la question de savoir si Gaudisse était vraiment fiancée avec Agolant ou non, et Gaudisse elle-même répond négativement. Puis le conseil des princes païens discute longuement le pour et le contre dudit projet de mariage et finit par déclarer « qu'au roy d'Espaigne appar-« tenroit bien avoir cette damoiselle, et aussi pour pluseurs « raisons seroit elle bien emploiée a cel dessus dit Agoullant « qui leur avoit assis leur ville. Et pour ce que pas ne sçavoient « a leur aise determiner de celle aünir et adjoindre sans peril de « guerre ou fortune, ilz mirent lors en bouce ung champ que « l'en feroit devant Marsile, par si que ceulz qui [mieuz] le « feroient en emporteroient le droit et cellui qui champieroit « emporteroit la damoiselle..... » (f. 43 *d*). Enfin les préparatifs pour le duel occupent beaucoup de place dans ce chapitre : on fait bâtir des tribunes pour les dames et les autres spectateurs comme s'il s'agissait d'un grand tournoi, etc.

Suivent les deux chapitres qui correspondent au passage du manuscrit de Durham cité dans mon premier article. Je donne le XVIe chapitre et le XVIIe jusqu'au point où s'arrête ma copie du manuscrit.

Chap. XVI. Comment le dit roy Agoullant et Raymon seigneur de Navairre firent le champ devant Marsile pour la damoiselle Gaudise, et comment en la fin du champ fut le roy Agoulant occis par cellui tres vaillant Raymon (fol. 45, = Ch., vv. 1364[1]-1610).

Endementiers que les deux princes (fol. 45 *b*) le roy Agoullant et Raymon firent apointier leurs armures, les nobles d'Auffrique et d'ailleurs, dames aussi et damoiselles, se disposerent en corage qu'ilz yroient veoir ce champ que l'en debvoit faire a Morinde. Et de fait, quant ce vint le jour qu'ilz le debvoient commencier, tant y en vint de tous costez que l'en ne sçavoit ou les mettre. Les deux qui debvoient le champ achever au jour expiré se firent

1. Les vers 1349-63 manquent entièrement.

lors acompaignier des grans princes de leur parti. Et pour ce que le dit Marsile et Baligant[1] aussi son frere vouloient le bien de Raymon, ilz lui baillerent Synagon, ung des poissans roys de leur regne qui, pour paour de (fol. 45 *c*) traïson, eut avec lui .M. gens d'armes qui lui tenoient compaignie, et tous montez et adoubez, Marsile devant, puiz Raymon moult bien armé et mis a point de la main de la damoiselle qui pour l'amour du roy d'Espaigne l'avoit fait, et joieusement s'en vindrent ilz dedens les liches et ou champ ilz se presenterent. Agoulant, armez a souhait, vint au plus grant beubant du monde aussi au champ, et a Marsile se presenta, et prestement lui et Raymon se retirerent et se mirent es pavillons qui furent fais pour leur retraite. Tantost qu'ilz y eurent esté ung pou, aux grans se deviserent et (fol. 45 *d*) puiz issirent et s'en vindrent esperonnant l'un contre l'auttre, et fringant comme gentilz hommes, si liement qu'il fut possible. Et illec, ou moien des liches, ilz rencontrerent l'un l'aultre si aigrement que leurs deux lances dont ilz joustoient se rompirent, et convint qu'ilz se retirassent s'ilz voulrent jouster de rechief jusques bien prèz de leur retraite, ou ilz trouverent leurs gens d'armes qui aultres lances leur livrerent. Si tost qu'ilz eurent rechargiét ilz s'en vindrent bruiant que fourdre (*sic*) et picquerent si leurs cheuaulz qu'ilz se rencontrerent tantost, et attaindrent si l'un et (fol. 46) l'aultre qu'ilz furent laidement bleciez et cheyrent tous deux ensemble sur la terre et sur le sablon. Quant ilz eurent gut longuement, tous deux ensemble se leverent et[2] reprindrent bon esperit, sacquerent, leurs bonnes espées et en ferirent longuement de la plus grant vertu du monde. Raymon, qui moult estoit puissant et sçavoit le tour de combatre et que bien jouoit de l'espée, feri tant le roy a ceste heure qu'il le plaia cruelement; et a cel point l'eust il occis s'il n'eust eu de lui pitié en voiant que c'estoit dommage de faire morir ung tel homme du quel la force eut esprouvé. Et lors qu'ilz eurent com- (fol. 46 *b*) -batu et que Raymon vit cil blechié, il lui pria moult doulcement qu'il requisist misericorde et voulsist promettre la paix et laissier joyr de la fille a son maistre le roy d'Espaigne pour le quel il faisoit le champ. Agoulant, qui Raymon oy, de grand dueil se mist en corage, et ce non obstant que Raymon lui voulsist respiter la vie, il ne daigna crier mercy, mais vint frapper dessus Raymon de si lours cops et de si grans qu'il ne sçavoit ou soy retraire; toutevoies a la parfin, quant Raymon vey le besoing et qu'Agoullant l'eut peut occirre, il haulce son branc lors a certes et fiert de tors et de tra- (fol. 46 *c*) -vers, lui rompt le cristal et l'elme et l'abat tout mort a la terre, voiant Marsile et tous les princes qui estoient autour des lices. Marsile et Baligant son frere et Gaudise la damoiselle le roy Synagon et les aultres firent lors une grant hurie de la joie qu'ilz en eurent,

---

1. Baligant est personnage muet. Sa présence ici, inconnue au vieux poème, trouve son explication dans le VIe chapitre.

2. Ce mot est répété dans le ms.

car mieulz amoient l'aliance de cel roy Anseïs d'Espaigne que l'aliance d'Agoullant, n'avoir amour a son royaulme. Le champion ilz desarmerent et lui rendirent tel honneur qu'il eut acquis a la bataille, et donna l'empereur Marsile le corps Agoullant a ses hommes qui tantost l'ensepulturerent et le mirent a leur plaisance, et le motif de la (fol. 46 *d*) licence fut pour l'honneur de la noblesse et la grandeur de son empire non estre rude a cel noble homme qui s'estoit au champ exposé pour l'amour de sa chiere fille. Quant tous les nobles d'Agoullant et tout l'ost qu'il eut amené veirent la fin de leur roy, doulcettement se retirerent et firent tant devers Marsile qu'ilz obtindrent de lui pardon de ce qu'ilz s'estoient armez pour lui venir clorre Morinde et lui volloir par grant rigueur sa fille oster et par grant force faire l'ottroy anichiller qu'il avoit au dit roy d'Espaigne.

Chap. XVII. Comment Ysoré et Raymon emprindrent a mener la fille ottroiée a cel roy d'Espaigne. Et comment sceurent a (fol. 47) Connimbres le meschief de celle Lutisse, et comment Ysoré le pere en remmena la damoiselle en Morinde et devers Marsile au quel mesmes la demanda et pour guerroier Anseïs se jura a cel dit Marsile et, que pis fit, Dieu regnoia (fol. 46 *d*, = Ch., vv. 1611-2150).

Le champ fait et mort Agoullant, icellui empereur Marsile, voiant qu'il pooit a son aise besongnier au roy Anseïs, et sans que icellui mort roy lui feïst nul empeschement, manda tantost le champion qui l'avoit par honneur occis au prouffit dudit Anseïs et lui dist tout ce quil[1] s'ensieut : « Raymon », dist il, « pour la querele que mouvoit le roy Agoullant (fol. 47 *b*) « avoir ainsi mise a neant, humblement je vous remercie ; et vous prie « amoureusement que le traittiét formé piecha, ottroiét d'entre les parties, « vous plaise mener a tel fin que le bien en viengne es royaulmes, tant en « France, Espaigne et Auffrique comme es aultres prochaines terres, et tel « que les peuples desirent subgettz aux princes et aux roys qui presente- « ment les gouvernent. Vecy mon enfant et ma fille, la quelle, a son con- « sentement et de Braidemonde sa mere, je vous livre amiablement, vous « suppliant moult de rechief qu'il la vous plaise au roy conduire, dont « Ysoré m'a bail- (fol. 47 *c*) -liét lettres affirmant le nostre traittiét et vous et « elle devant lui humblement le saluerés et recommanderés aussi le bien et « l'honneur de l'empire, soubz la benigne adjonction de Gaudise, ma chiere « fille, promettant que, s'il a afaire, soubz l'amour de nostre aliance lui « baillier secours et ayde de gens d'armes ou de finance, venant de nostre « droite espargne et de nostres anciens tresors ; a la quelle promesse certes « nous ne ferons aulcune faulte, et ainsi le vous promettons. » Raymon le noble champion, qui se vey livrer la fille pour emmener au roy d'Espaigne fut si joieulz lors que merveilles, et mille fois re- (fol. 47 *d*) -mercia de l'effect l'empereur Marsile. Tost après ceste delivrance, le conseil mist jour de partir,

1. *quil*, pour *qui*.

si ques, en attendant le jour, les dis Marsile et Balligant manderent de trés bons ouvriers qui charpenterent une nef qui fut la plus riche du monde, car de bois fut d'estrange terre toute cleuee aussi d'argent, bordee de bon fin yvoire, et eut chastiau dedens bien fait magistralement et d'yvoire. Mat eut aussi riche et plaisant, tout cordé de cordes de soie; single y fist on a or batu, tout trait de l'istoire de Troies. La y estoit Castor, Polus, Menelaus, la belle Hellaine; la veoit on la mort d'Hector d'Achillès et de Patroclus, comment le (fol. 48) palais d'Ylion et mesmes toute la cité furent en fin mis a neant a destruction et ruyné. Et ainsi la nef aornée mise a pont et bien pourveue de toutes les neccessitez qu'il couvenoit pour le voiage, au congiét du dit empereur s'en entrerent dedens Raymon, Ysoré et la damoiselle, qui moult ploura au departir, touchant en la main de son pere et en baisant aussi sa mere. Comme ilz fussent ens tous ensemble, mirent paine a le conforter les deux barons les damoiselles qu'elle emmenoit avecques lui, et aussi ung sien escuier, ou elle avoit ferme fiance, que l'en apelloit Sinaglore, mist principale (*b*) diligence a le du tout reconforter. Desancrez, les voiles tendus, ilz se mirent donques en mer et firent tant par quatre jours qu'ilz veyrent de loingz Connimbres. Lutisse, la fille Ysoré, qui eut tantost la cognoissance par aulcuns certains messagiers et certaines experiences que c'estoit Ysoré son pere qui retournoit a Anseïs et amenoit la damoiselle, elle cheï lors de douleur, et fut, comme l'en dist, pasmée une grant espace de temps, que miaulz sambloit morte que vive. Si tost que de la pasmoison elle peut revenir a soy, elle commença a crier le plus cruelement du monde, et (*c*) dist ces mesmes mos escripz : « Las! qui sçaroit mettre remede aux males fortunes futures, il sedebveroit « bien escripre ou livre et coier des eureux. Pour moy, femme seule, le dy, « je qui n'ay pas eu tele vertu que de moy retraire et poser avec le nombre « des eureuses, par ma fleur trop fort coulourée et ardance desordonnée, j'ay « abonti tout mon lignage. Las! Ysoré, que diras tu, quant Lutisse ta chiere « fille verras ainsi deshonnourée et enchainte des males euvres de ton « maistre le roy d'Espaigne pour lequel tu amaines femme? Certes moult « tu en ploureras, car tu m'amoi[e]s oultre mesure et plus que tous les (*d*) « biens du monde. Que feray je, attendant les craintes de son brief et pro- « chain retour? Vergogne et honte me presentent moy povrement desesperer « sans moustrer son engendré ventre, portant gendre en violation et oultre « honneur par hardiesse. » Celle vergongne receue et publiquement proferée devant dames et damoiselles et aulcuns notables seigneurs, se cuida elle lors occirre, mais celles et ceulz l'en retindrent, et de fait la melancolie et vile defloracion fut tantost sceue en la mer ou navire ou fut Ysoré. Mais Ysoré, soubz la fiance qu'il avoit ou serment du roy ne crut pas ce legierement, si ques, pour en sçavoir le vray, il com- ftol. 49) -manda aux gens qui estoient ou dit navire qu'ilz se meissent sur le port et s'ancrassent habilement pour plus amplement en congnoistre et aler voir la verité de la tres mauldite adventure. A port tost vindrent et ancrerent, et, tantost qu'ilz y furent mis,

Ysoré avec aulcuns hommes print le chemin devers Connimbres et laissa Raymon ou navire, prendant garde a la damoiselle qu'ilz amenoient de Marsile pour presenter a Anseïs qui les eut tramis ou voiage. Lui donques ainsi mis a voie pour aler veoir les affaires de Lutisse sa chiere fille, s'en vint assez legierement en la porte, et puiz (*b*) ou dongon ou il la trouva desolée de l'offense qu'ilz eurent faite en leur adjonction charnele et vile defloration. Quant donques cellui Ysoré se perchut que c'estoit adcertes, il eut en son cuer tel tristeur et tel courroux et telle angoisse que nul homme n'eut les pareilles pour quelconque mesadventure. Par grant yre print lors s'espée et le cuida bouter en elle, quant pluseurs vindrent au devant et de la mort le preserverent. La, par courroux extraordinaire, il voua a regnoier Dieu et retourner devers Marsile qui l'aideroit au roy pugnir qui avoit celle defflorée ou il prenoit son esperance et celle qu'il eut prinse en garde.....

Chap. XVIII. Comment Marsile envoia lettres aux seigneurs pour avoir ayde a combatre le roy d'Espaigne, et quelz roys et princes lui vindrent, et du conseil aussi qu'ilz eurent a entreprendre cette guerre (fol. 54, = Ch., vv. 2151-2243).

Nous ne trouvons pas ici mentionnées les fiançailles solennelles de Gaudisse avec Ysoré devant les princes païens (vv. 2205-43), mais sauf cela, le récit est beaucoup plus long et détaillé que celui de la Chanson. Ainsi, aux princes que nomme ici la Chanson, l'auteur en ajoute beaucoup d'autres [1]. Il y a de plus une longue harangue de Marsile aux princes assemblés, etc.

Chap. XIX. Comment cel empereur Marsile et ses gens partirent Morinde et se mirent en haulte mer pour aler es dittes Espaignes, et comment au prendre le port vint Anseïs contre Marsile pour a cellui resister et mettre deffense a l'entree qu'il vouloit prendre en son royaulme (fol. 57 *b*, = Ch., vv. 2242-2655).

L'auteur raconte avec beaucoup de détails les préparatifs de Marsile pour la guerre. Il ajoute même deux scènes, tout en se réclamant de ses sources : c'est le congé pris par Marsile de sa femme Braidemonde ainsi que de sa fille qui est moins émue du départ du père que de son amour pour Anseïs. La description des combats diffère de la Chanson en beaucoup de détails.

---

1. La plupart de ces noms reviennent dans la Chanson, plus tard (dans les récits des combats) : *Roboan*, *Garsion*, *Dragoulant*, *Josue*, *Salatrius* (sans doute =*Salastre*), *Jonathas*, *Feramon*, *Rubion*, *Clarion*, *Mathalion*, *Absalon*. Le seul nom qui ne trouve pas de correspondant dans la Chanson est celui de *Buillon*.

Tandis que le premier combat dans celle-ci est suivi immédiatement du deuxième, « le translateur » fait survenir la nuit après le premier, ce qui donne en effet plus de vraisemblance au récit.

Chap. XX. Comment Chrestiens et Sarrasins s'en revindrent a la bataille, et comment ilz se combatirent et fut Anseïs roy d'Espaigne le victeur de celle Journée (fol. 60 *b*, = Ch., vv. 2655-2792).

Inutile d'insister sur les détails si peu caractéristiques des scènes de combat, que l'auteur raconte avec beaucoup de complaisance : ce chapitre est ainsi devenu beaucoup plus long que le récit de l'original. C'est dans ce combat que sont faits prisonniers les trois chevaliers chrétiens, Hugues d'Auvergne, Auquetin le Normand et Morant de Rivièr. Je reproduis ici entièrement le récit de leur délivrance contenu dans le chapitre suivant.

Chap. XXI. Comment cel empereur Marsile voult mettre siege a Morligane et mettre a mort ses prisonniers Hugues d'Auvergne et Auquetin et le vaillant baron Morant, et comment, pour saulver leurs vies et iceulz rescourre de mort, Anseïs et ses gens issirent, qui par proesse les rescourrent et de la mort les delivrerent (fol. 63 *d*, = Ch., vv. 2793-3052).

Considerant la grant leesse que l'en faisoit en Morligane au retour du roy Anseïs, Marsile et ses gens s'aprocerent aincoire plus prèz de la ville au plus seriement qu'ilz peurent, et mirent taudis et engins a la coiete de la nuit; et endementiers que nos gens entendoient (fol. 64) a eulz aisier et a prendre ung pou de delices, et aprèz qu'ilz furent assis, ilz jurerent trestous ensamble que jamais ilz ne partiroient de cel siege mis a la ville qu'ilz ne l'eussent toute destruite et le roy Anseïs occis ou despit de la Chrestienté, de leur loy, leur foy et leur dieu, consideré que Charlemaine l'avoit en indignation pour ce qu'il avoit trespassé la promesse qu'il lui eut faite de garder la fille Ysoré le mieulz de toutes aultres femmes, et pour laquelle damoiselle il eut une expresse deffense de la non touchier vilement ou le souffrir touchier d'aultre homme, quant ilz eurent eu mis le siege (*b*) et eurent tous juré ensemble la destruction de la ville et mort d'icellui roy d'Espaigne. Aprèz qu'ilz eurent enterré le tres puissant aumachour d'Inde, que le roy chrestien eut occis, ilz deux freres dessus nommez manderent les trois prisonniers Hugue d'Auvergne et Auquetin, et aussi Derriuier Morant (*sic*), et ceulz vindrent incontinent et devant eulz se presenterent. Iceulz freres a ceulz enquirent comment estoient appellez et de quel lignage ilz estoient, et ilz tantost leur reciterent et leur dirent la verité de tout ce qu'ilz leur demanderent. Lors que Marsile eut ceulz oys et sceut leur nom et leur lignage il com-(*c*)-mença a soy yrer et a trambler de grant courrouchz contre iceulz hommes prison-

niers, et en son yre merveilleuse parla il a eulz et leur dist toutes les pareilles paroles qui sont icy dessoux escriptes : « O quel los et quelles loenges doy « je a mon Dieu eternel rendre quant il m'a rendu en la main le sang issu « [des] ennemis qui tant m'ont grevé maintes fois et mon plus grant lignage « occis violé et adommagié a la très grande vitupere de moy et de mes sei- « gnouries et grant pouoir de Babilonne. Certes », dist il, « Hugue et Morant « et vous, Auquetin, je vous jure que jamais ne m'eschapperés que (*d*) je « ne vous face morir et ne face vostre sang frire, voiant la face d'Anseïs, a « ung grant feu, quant chauldement sçay aussi que vostre parentes ont fait « suchier le sang des miens et voulrent a Heubra occire. » A la furieuse sentence respondi en l'heure Morant et dist ainsi ce quil s'ensuit : « Sire, » dist il, « jassoit ce chose que vous soiez boutez en yre a la nostre recongnois- « sance de nostre noble[1] sang et lignage, vous volez vous reconsoler a la « mort d'entre nous trois hommes. — Vraiement, » dist il, « la menace nous ne « cremons ne redoubtons, car le nostre bon roy d'Espaigne, auquel avons « long temps servi a l'appetit de Charlemaine, nous gardera bien contre « vous (fol. 65), voire seulement par la crainte qu'il vous peut faire de « bataille ou de faire lever le siege la ou vous estes affichiez et avez enhaitié « vos hommes, Et mieulx vous vouldroit[2] perdre l'ueil que vous laissa le « dit Charlon que ce que vous nous feïssiez ainsi le nostre sang suchier ou « despit de nos bons amis. »

A ces paroles dist Marsile que l'on les menast prèz des murs de celle ditte Morligane afin que les Morliganois les veïssent bouter ou feu et ardoir en pouldre et en cendre, ou despit de tout leur lignage de leur loy et de Jhesucrist et de toute leur grant puissance. Ilz furent menez prèz des murs et sur le disque (*b*) des fossez, et iceulz droit la parvenus, fist apointier ung feu Marsile le plus grant que l'en veïst onques pour consommer gens et ardoir au command de juge ou de prince. Et tantost que cel dit Marsile vey le feu ardoir a flamme, il commanda a trois bourriaulz qu'ilz bendassent les prisonniers, et puiz les jettassent dedens d'un esperit et grant corage, et il leur donroit bon salaire. Les bourriaux saillirent avant et prindrent les trois prisonniers que longuement examinerent de leur or et de leur chevance qu'ilz avoient par dessus eulz et aussi leurs yelz ilz benderent cuidans (*c*) aprèz les mettre ou feu comme l'eut commandé Marsile. Anseïs, qui lors sejournoit en la cité de Morligane ainsi comme il se delitoit de regarder sur l'ost Marsile, eut le regart sur yceulz hommes que l'en debvoit bouter ou feu. Tantost appella sa trompette et lui fist sonner le monter, et incontinent se monterent princes, archiers et hommes d'armes et s'en vindrent devant le roy qui les fist issir de a ville pour aler rescourre ses hommes que Marsile vouloit ardoir. Le roy,

---

1. Ms. *nō*. A la fin des lignes le copiste se permet très souvent des abréviations arbitraires.

2. Corr. *vauldroit*.

qui eut ung bon cheval, dit vairon en l'ancienne histoire, vint premier issir de la porte; Si le brocha par tel façon qu'il le mena a l'assamblée et (*d*) la ou l'en faisoit le feu, ou quel feu tumba Garsion, ung corageux et vaillant homme et moult amez du dit Marsile. Gui de Bourgoigne vivement rejousta contre Josué et l'abatit pance souvine ou moilon de la charbonniere et fut ars en pouldre et en cendre. Raymon en abatit ung aultre au dessoux d'un arbre de pin. Yvon de Bacles de sa jouste occist aussi Salatrius Et, la prime jouste faillie, vindrent a prendre les bastons, siques donques a l'assambler, il y commença ung tel capple que ce fut merveilleuse chose a oyr et a regarder. Toutevoies cel grant estour ne fut pas bon aux Sarrasins, non obstant qu'ilz feïssent bien (fol. 66) et se vengassent de leur force a pluseurs de nos gens occirre, car ilz se trouverent si bas qu'il ne leur fut que de la fuite, et ainsi rescourrent nos gens Hugues, Morant et Auquetin, lesquelz tantost ilz remonterent et leur baillerent bon corage Anseïs et ses Espaignars, siques tous se mirent a courre aprèz Marsile et Baligant qui leurs gens d'armes remmenoient et retiroient en leurs tentes. Morant, qui recueillit bon sang pour soy vengier du deshonneur que leur eut contendu a faire Marsile, brocha le cheval et vint ferir d'un cop de lance Jonathas, ung tres hardi homme, et l'abatit tout mort a terre; (*b*) Hugue d'Auvergne aussi occist ung aultre nommé Malpriant, et Auquetin qui fut bon homme, occist Feramon; Lampatris, et le roy et ses bons gens d'armes en occirrent tant en la course qu'il n'est nul chrestien au monde quil[1] ne s'en merveillast du nombre. Lorsque Marsile ce vey, il devint comme en malvais point et quasi en ragerie, si qu'il retourna en fureur atout une moult grande hache, et se vint fourrer en la presse et faire le plus grant froissis que fist onques puissance d'homme. Les ungs abatit a la terre et aux aultres il rompt les bras, fist perdre vie, et, n'eust esté la proesse aincoire Anseïs, de Gui de Bourgogne (*c*) et leurs hommes, l'ost chrestien eust eu moult a faire. Et que piz aincoire leur fist, ce furent ung trente mille hommes que Marsile avoit au derriere et Aquillan ung aultre nombre qui se joindi aux trente mille avecques ceulz qu'il eust a duire comme certaine arriere garde et secours de toute l'armée, les mielz en point et les plus prestz que l'en trouvast es .ij. parties. Ceulz vindrent moult soudainement, selon que dist l'anchienne rime, ou plus grant trouppeau des christiens et ferirent si lourdement que lors ung pou les reculerent Et si tost que le roy d'Espaigne se perchupt de la reculée, il s'approcha du dit Mar-(*d*)-sile et lui donna ung si grant cop qu'il l'abatit gambes levées en la presence de son frere, de ses princes et aultres hommes, et print le cheval qu'il avoit et le donna au bon Guion, lequel monta aussi dessus, quelque empeschement qu'il eusist de la grieve et dure bataille. Marsile rentra en fureur voiant qu'il estoit mis par terre a son honte et grant deshonneur, et en ceste fureur horrible il tira une grande espée et en pour-

1. Pour *qui*.

fendi l'elme Yvon et le blescha fort en la cuisse, puiz decoppa de part en en part ung aultre natif de Loon, Milon, bien homme renommé et amez d'icellui roy d'Espaigne, sur tous les hommes de son ost. Quant (fol. 67) il eut assez fait de choses a son appettit merveilleux, lui estant a piet, de sa force fist tant qu'il reprint ung cheval et refist plus grandes proesses qu'il n'eust fait du long la journée, dont Ivon qu'il avoit navré eut en soy ung merveilleux dueil et cuida renvahir Marsile, quant ung appellé Rubien le garandi a son dommage, car il en fut mesmes occis, et lors nos gens qui ce veyrent en eureut une moult grant joie. Yvon donques, qui eut ce fait, commença a crier Monjoie ! et pour donner corage aux gens qui a cel cry s'esvertuerent et se resmeurent au capple plus durement qu'ilz n'eurent fait dès le principe de bataille. Anseïs (*b*) lors, voiant Yvon faire tant de belles proesses, print son estrif devers deux hommes Clarion et Buillon nommez, et fist tant que tost les occist quoy qu'ilz lui meïssent deffense. Raymon, qui fut a la bataille, fist a ceste heure maint fait d'arme, mais il y fut moult fort navrez, dont ses gens furent si troublez qu'ils ne sçavoient prèz que faire. Et, jassoit ce qu'il eust son sang espandu merveilleusement, toutevoies occist aincoire ung prince nommez Mathabrun, et aussi le gonfanonnier portant le dragon de Marsile, le roy Aquillan et maint aultre; comme Alestant et l'amustant et le grant roy Alidasses (*c*) qui veyrent le gonfanon et a la droite enseigne Marsile ruée a la terre, ilz, comme fouldre se vindrent joindre sur nos hommes le plus cruelement du monde et moult en ruerent par terre. Pour laquelle crainte mortele et paour qu'ilz eurent du cry que ceulz infideles leur firent pour eulz ensemble encoragier, nos gens Anseïs et Guion, Raymon, Yvon, Hugue et Morant et les aultres se retirerent jusques auprèz de la barriere de la cité de Morligane, cuidans eulz referir dedens, quant les plus fors du dit Marsile et les plus hardis de son ost les reprindrent en leur derriere et en occirrent ung grand nombre. Quant les archiers de (*d*) Morligane veyrent leurs gens desconfis, ilz se devalerent des murs et vindrent dehors de la porte pour baillier a leurs gens secours, et tantost leur tret ilz tirerent contre leurs prochains ennemis, et tant leur baillerent a faire qu'ilz furent constrains d'eulz retraire et de laissier nos gens paisibles. Celle retraite apperceüe, Anseïs et ses nobles hommes s'en entrerent en leur cité assez joieulz de la fortune qui leur estoit bonne venue, selon le cours de leurs batailles, qu'ilz avoient trouvé si dur qu'ilz en cuidoient perdre l'eur et l'honneur aussi et la gloire. Et lors Marsile moult tourblez s'en retray aussi ou tref que lui eurent tendu ses hom-(fol. 68)-mes [e] s'en vint asseoir sur son siege maugriant son dieu des archiers qui les avoient reboutez et fait perdre la ville aussi ou baudement ilz s'en entroient. Aprèz aulcuns jours expirez et que l'une partie et l'aultre se furent assez reposez, il, Marsile et aulcuns des princes conclurent de requerir treves sur lesquelles disposeroient coiettement de toutes choses convenables pour assallir Et aprèz qu'ilz aroient prest, romperoient les dittes treves et vivement les assaulroient, quoy que l'honneur n'y fust pas grande, disant qu'il n'en pouoit challoir de l'honneur,

mais que l'en peust vaincre ou enchassier son ennemy a quelle (*b*) fin l'en doibt contendre, sur toutes les choses du monde, et pour pouoir chevir de paix et estre a l'aise en trestous regnes. Ce qu'ilz eurent devisé, lors ilz le conclurent d'ainsi faire. Et tantost entreulz ilz eslurent gens qui sçavoient bien parler et dignes de ce procurer vers le roy d'Espaigne et ses hommes. Après donques que l'ambassade eust esté prinse et ordonnee d'aler prier de celles treves, elle se partit par congiét et vint vers cellui roy d'Espaigne qui le rechupt si liement que ceulz certes se contenterent et lui en sceurent tres bon gré. Aprèz la chiere recheue, ilz exposerent ce qu'ilz voulrent sur la petition des treves, (*c*) et le roy volentiers oy tout ce qu'il voulrent proferer sur ce pour quoy furent venus; et les treves que lors requirent furent par conseil acordées. Puiz l'ambassade print congiét et s'en retourna a Marsile. Marsile qui sceut cest ottroy remercia son ambassade quant si bien avois besongniét qu'ilz pooient eulz apointier tout a leur aise et ceulz surprendre dedens leur ville et leur cité ou ilz prendoient leur refuge. A tous les princes de son ost il commanda expressement qu'ilz se pourveïssent des chosee necessaires pour ceulz destruire et assalir a jour nommé et de- (*d*) -vant la fin de ces treves, si qu'ilz de riens ne s'en doubtassent, mais les trouvassent impourvus et alterez a la deffense. Les princes promirent au roy qu'ils feroient faire merveilles de bien apointier leurs armures et faire aussi nouveaulz engins pour la ville casser et rompre, et dirent qu'il ne se doubtast et qu'ilz feroient telement qu'il les remerchiroit aincoire de leur leal et bon service. Et Marsile de la promesse fut content, comme dist l'istoire, et les congia humblement et leur dist a cel mesme point qu'ilz retournassent, en leurs tentes jusques a la ditte journée qu'ilz (fol. 69) avoient ensemblt prinse.

On voit bien que, malgré la grande victoire des chrétiens, la série des combats n'est pas encore terminée dans le roman en prose non plus que dans la rédaction en vers. Mais heureusement le « translateur » a eu le courage d'abréger un peu l'histoire, et justement le chapitre qui suit ne compte que 131 petites lignes (de 6 à 8 syllabes) contre 231 vers de la chanson. Beaucoup de détails sont supprimés : ni Matelion, tué par Anseïs, ni le roi Absalon n'y sont mentionnés.

Chap. XXII. Cy dist comment cel dit Marsile fist assallir celle cité nommée dessus Morligane, et comment le roi Anseïs et ses gens en issirent et vindrent Marsile empeschier que celle ne presist d'assault, mais fussent constrains de combatre a la puissance de la ville (fol. 69, = Ch., vv. 3066-3297).

Chap. XXIII. Cy dist que le roy Danebus acompaigné de .xx. mille hommes vint pour aydier le roy Marsile, et comment il bailla conseil d'assegier plus prèz Morligane pour affamer les habitans. Puiz recite que par famine ilz laisserent la ditte place et prindrent chemin a Luisernes sur lequel

trouverent Marsile qui leur livra forte bataille, mais cy dist que moult y perdi (fol. 70*b*, = Ch., vv. 3298-3761).

Si l'auteur a abrégé la description des combats et supprimé encore d'autres détails (comme par exemple la partie d'échecs v. 3299 ss.), on trouve, d'autre part, beaucoup de détails qui sont inconnus à la Chanson. Ainsi l'arrivée de Danebus est suivie d'un conseil de guerre entre celui-ci et Marsile ; les Chrétiens veulent faire une sortie, mais y renoncent, parce que le camp de Marsile est trop rapproché ; quand la famine commence à se faire sentir, le roi Anseïs est détesté par les habitants, etc.

Ch. XXIV. Comment le noble roy d'Espaigne, lui parvenu dedens Luisernes, la visita et estora de tous habillemens de guerre et d'engins de pluseurs manieres Puiz comment envay Marsile et combati moult longuement [et le] renchassa dedens ses trenchis a sa tres grande vilonnie et aussi merveilleuse perte (fol. 74 *b*, = Ch., vv. 3762-3918, ou environ).

Au début, le conseil donné par Madien au roi Anseïs est remplacé par un discours du second, qui se montre plein de confiance en Dieu ; puis nous trouvons dans la rédaction en prose une harangue de Marsile aux païens, un combat entre Anseïs et Ysoré, et encore d'autres exploits de ce dernier ; en somme, plus d'additions que de suppressions.

Ch. XXV. Cy dist comment les citoiens qui lors estoient en Luisernes vindrent combattre au roy Marsile avecques leur roy Anseïs, et telement le constraindirent qu'il lui convint mander sa femme et gens aussi pour son ayde. Puiz dist comment se mist a voie, et comment en ces entrefaites eurent Marsile et Anseïs maintes perilleuses batailles (fol. 76 *b*, = Ch., vv. 3919-4350).

Tout en laissant de côté quelques détails, l'auteur (ou son modèle) a ajouté beaucoup de choses nouvelles : notamment, au début, plus de deux pages où sont décrites la fortification de Luisernes par les chrétiens, leur première sortie et leur défaite ; puis une nouvelle sortie des assiégés qui réussissent à détruire l'« artillerie » de Marsile. La deuxième partie du chapitre suit la Chanson avec plus de fidélité.

Chap. XXVI. Cy dist comment le roy d'Espaigne eut conseil de partir [de] Lusernes pour ce que vivres leur faillirent, et comment, estans ou chemin de la ville ou ilz s'atiroient, que lors l'en appelloit Esturges, ilz trouverent le dit Marsile que les attrait a la bataille. Aprèz la quelle se retrairent yceulz

roy d'Espaigne et ses gens en la ville ou furent assis (fol. 81 *b*, = Ch., 4351-4882).

L'auteur a supprimé, dans la description des combats, des passages entiers, en somme près de deux cent vers (4561-93, 4677-98, 4709-4824), tandis qu'il a développé les deux discours de Madien et d'Anseïs à la fin du chapitre.

Chap. XXVII. Cy dist comment vint Braidemonde, que l'en dist la femme Marsile, a cel siege devant Esturges, et comment elle et ses deux femmes, Coulouree et aussi Flourie, envoierent ung clerc secret querre Raymon, Guion, Yvon, les quelz se mirent a chemin pour a elles venir parler. Dist aussi comment y parlerent et furent percheus du guet et combatus oultreement jusques a ce que ceulz d'Esturges et mesmes le roy Anseïs s'en issirent de la cité et iceulz trois barons rescourrent et a la fin eut d'Anseïs Ysoré[1] l'oreille coppee, a sa grant honte et vitupere et merveilleuse desplaisance (fol. 85 *c*, = Ch., vv. 4883-5443).

On trouve ici quelques changements de détails, additions ou suppressions. Entre ces dernières je signale le passage (vv. 4968-83) qui contient l'allusion au lai de Graelent[2].

Chap. XXVIII. Cy dist que l'empereur Marsile, pour faire le gré d'Ysoré, fist venir Gaudise vers lui acompaignie de gens d'armes et de Marmonde la geande, qui tous jours portoit une fauc, avec la quelle compaignie emmena mille prisonniers que son pere eut a Raincevaulz quant il y gaigna la journée a l'encontre de nos christiens (fol. 91 *d*, = Ch., vv. 5444-5612).

Ici l'auteur a beaucoup abrégé le récit du poème et même les discours pour lesquels il montre ailleurs une si grande prédilection.

Chap. XXIX. Cy dist qu'a l'empereur Marsile et en son ost venoient vivres de par le seigneur de Sorbrie, et dist comment ilz furent prins et emmenez dedens Esturges; puiz comment ariva Gaudise et se loga emprèz son pere ou Anseïs elle manda; et comment vint et l'emmena, dont il eut molt grande bataille, mais dist comment il le vainquist et s'en rentra en la cité malgré Marsile et sa puissance (fol. 92 *d*, = Ch., vv. 5613-6875).

Ce chapitre, bien que n'étant pas un des plus longs, correspond à 1262 vers de la chanson : il s'ensuit que le « translateur » a dû supprimer et abréger beaucoup. Moins de trois colonnes lui suffisent pour résumer les longues scènes de

---

1. Table : *Ysoré d'Anseïs*. C'est Anseïs qui coupe l'oreille d'Ysoré.
2. Voyez sur cette allusion M. Alton, *l. c.*, p. 473 ss.

batailles (vv. 6344 ss.). Abstraction faite de la mort de la géante Marmonde, il ne raconte pas de combats singuliers, pas même la victoire remportée par Anseïs sur Canemont. Il ne parle pas non plus du lai Guron, mentionné au v. 6146[1].

Chap. XXX. Cy dist comment la damoiselle se fist baptisier en Esturges, et comment espousa le roy; des repreuces qui lors se firent entre Anseïs et Ysoré, et comment en champ s'assamblerent, qui fut cause de la grant perte que rechupt lors ce roy Marsile (fol. 98 *c*, = Ch vv. 6876-7453).

Le baptême et le mariage de Gaudisse sont reproduits avec beaucoup de détails; l'entretien entre Anseïs et Ysoré (voy. Chanson, vv. 6983 ss.) est même plus long que dans le poème et pourtant plus simple, puisque chacun des deux interlocuteurs ne prend la parole qu'une seule fois. Les combats sont rapidement racontés comme presque toujours, et l'auteur a même supprimé la jolie scène où la reine Bramimonde sort de son pavillon pour regarder la bataille et, où, comme dit la chanson :

.....demaine la roïne ses gas,
Et ses pucheles en ont mout grans solas.

Le passage, v. 7454-7508 (rentrée des Français à Esturges), qui devrait faire partie de ce chapitre, manque entièrement.

Chap. XXXI. Cy parle de pluseurs assaulz qui se firent devant Esturges, et des deux enfans Anseïs qui, par pitié de leur disette leur sourvenant en celle ville, le roy et eulz et les christiens se partirent du dit Esturges pour aler a Castesoris, sur le quel chemin ilz trouverent leurs ennemis qu'ilz combatirent et prindrent pluseurs prisonniers, entre lesquelz fut Ysoré qu'ilz emmenerent ou chastel a la plus grant joie du monde (fol. 103 *a*, = Ch., vv. 7509-7975).

Je note ici une scène de combats qui ne se trouve pas dans le poème, chose assez rare dans notre rédaction en prose. C'est le récit des exploits de Madien et de Jaquelin, précédant les grands combats dont parlent les vers 7519 ss. « Auquel assault dur et terrible firent eulz deux merveilles d'armes, et aussi firent pluseurs aultres et tant que tous les Sarrasins se rebouterent en leurs tentes... » (fol. 103 *b*) — L'allusion à l'amitié de Roland et d'Olivier (v. 7554) est supprimée.

Chap. XXXII. — Cy dist comment le roy Marsile tint fort subgect Castesoris, et fist avoir moult grant famine a ceulz qui estoient dedens, si que pour

1. Voy. Alton, p. 475 s.

resister a la pestilence, print conseil le roi Anseïs d'envoier devers Charlemaine et aultres seigneurs, suppliant leur hastif secours, lesquelz assez tost se partirent et vindrent ou regne d'Espaigne ou christiens fort les desirerent (Fol. 105 *d*, = Ch., vv. 7976-9680).

Ce qu'il y a de plus intéressant dans ce long chapitre, c'est qu'il y manque tous les passages spécialement propres au manuscrit *A* : la mission des Sarrasins Fabur et Matifer en France; le personnage du roi Félix, païen, qui a été fait prisonnier par Raymond et qui conduit les messagers d'Anseïs sains et saufs à travers l'armée païenne; enfin la rencontre de ces messagers avec Fabur et Matifer, près de la fontaine. Ces interpolations — car il ne s'agit sans doute que de cela — forment un total d'à peu près 500 vers, de sorte que notre chapitre ne correspond en réalité qu'à environ 1.200 vers du poème, lesquels sont en somme assez fidèlement reproduits.

Chap. XXXIII. — Cy dist comment le roy Mathan et Malrabré (*corr.* Makabré ?) furent vaincus de Madien et de Raymon, et comment, par le gré de Dieu, Charlemaine gisant en chartre se leva et fut regari et eut puissance de pugner et combatre ses ennemis et chercier icellui Marsile (Fol. 113 *d* — 117 *a* = Ch., vv. 9681-10126).

La prose ne reproduit pas le passage v. 9909-50, scène d'invention très pauvre et qui rappelle trop une autre scène semblable (comp. v. 8727 ss.).

Chap. XXXIV. Cy dist comment le roy Marsile fist bouter le feu en la mine pour ou chastel faire ouverture ou estoit le roy Anseïs ; puiz dist comment l'ost Charlemaine le fist retourner du chastel et venir en champ de bataille ou pluseurs nobles gens morurent tant de christiens que de paiens. Puiz dist comment fut prins Marsile et emmenez ou dit chastel avec Braidemonde sa femme et ses femmes qui le servoient, et comment le roy Anseïs fut chastoiez de Charlemaine et deffait de tout son royaulme puis en fut reaheritez par pitié et miséricorde qui Charlemaine amministrerent (Fol. 117, = Ch. vv. 10127-10897).

Quoique le « translateur » supprime encore ici beaucoup de détails — surtout des noms propres — et même des passages entiers (comme, par ex., vv. 10533-45, 10569-81), toutefois il raconte les combats un peu moins sommairement qu'ailleurs, peut-être parce qu'il s'agit de la bataille décisive.

Chap. XXXV. — En cel chapitle dist comment ne daigna venir a mercy le malvais herese Ysoré, dont il eut la teste trenchie. Puiz dist comment

l'ost des christiens s'en ala assegier Connimbres, et comment le filz de Lutisse, estans lors en celle cité, eut congnoissance de son pere a l'advertence de sa mere. Puiz dist comment il vint a lui et le mena en la cité, et le prindrent et ceulz occirrent qui a cel jour y residoient. Puiz dist comment celle Lutisse fut presentée a Charlemaine et comment le juga a mort, et en fut aussi rappellée a la priere de son filz. Puiz parle aussi qu'ilz s'en ralerent vers celle cité de Lusernes ou aultre fois eurent esté (Fol. 124, = Ch., vv. 10902-11256).

Ce chapitre est le plus long de toute la compilation. L'auteur suit d'assez près la Chanson, mais il ne parle pas du messager qui apporte la nouvelle de la prise de Luisernes : après s'être emparé de Conimbres, Charlemaigne se met immédiatement en marche sur Luisernes. L'allusion au poème de Guion de Bourgogne fait défaut [1].

Chap. XXXVI. — Comment l'empereur Charlemaine mist le siege devant Lusernes et l'assalli par pluseurs fois; et comment aussi bien le firent ceulz qui lors estoient dedens; comment aussi, par la priere de Charlemaine, elle chey, et perirent ceulz qui y furent; aprèz lesquelles adventures Charlemaine se disposa de faire edifications d'eglises et de monasteres et d'aler voir le corps saint Jaque, et puis prendre aussi son retour ou chastel de Castesoris ou Anseïs il chastoia, et le laissa sur celle terre, si se mist au retour de France (Fol. 133 *c*, = Ch., vv. 11267-11371).

L'auteur a un peu plus détaillé la défense de la ville par les Sarrasins; il fait même intervenir : « le commun avec les gens d'armes dont il y avoit moult grant nombre » (fol. 133 *d*).

Chap. XXXVII. — Cy dist [que] aprèz que Charlemaine fut en France et dedens Loon, il et ses gens se festoierent et tindrent estat solennel. Aprèz la quelle feste faite, fut preschiét et eschaffauldé icellui empereur Marsile. Puiz dist qu'il eut le chief trenchié et comment il fina sa vie (Fol. 135 *d*, — Ch., vv. 11372-11522).

Signalons ici ce qui est dit sur la mort de Marsile et qui ne s'accorde pas tout à fait avec le poème [2] : « Et tantost que l'appariteur l'eust executé a la mort, commanda sel corps de

---

1. Voyez vv. 11211 ss.; cf. Alton, p. 476 s.
2. Comp. l'édition de M. Alton, vv. 11520 ss.

A une espee li fait le cief couper,
Le cors a fait ens en un puis geter,
La teste fait après le cors ruër.

Marsile le nostre empereur Charlemaine bouter et bruller en ung feu affin que plus n'en fust memoire » (fol. 138 *d*).

Chap. XXXVIII. — Cy dist que la femme Marsile, aprèz la mort de son mari, requist baptesme a Charlemaine, qui lui fut tantost ottroiét. Et dist qu'aprèz cellui baptesme, espousa le baron Raymon, puiz comment ilz firent la feste et comment fut fait chevallier et porta l'ordre Charlemaine son beau nepveu, fils d'Anseïs (Fol. 138 *d*, = Ch., vv. 1153-560).

Presque tout le chapitre est consacré à Bramimonde : l'adoubement de Gui n'est qu'un court épisode. Au contraire, le mariage de Bramimonde et les fêtes dont il est accompagné sont décrits avec beaucoup plus de détails que dans le poème : on voit paraître des *menestreux*, etc.

Chap. XXXIX. — Comment, aprèz les noeupces faites de Raymon et de Braidemonde, se partirent tous les seigneurs pour en aler devers leurs terres, et comment Raymon et Guion s'en ralerent vers Anseïs, et comment aussi Charlemaine laissa la cité de Loon pour aler en la ville d'Ais (fol. 140, = Ch., vv. 11561-601).

Chap. XL. — Cy dist qu'en celle ville d'Ais il advint, pour seignifiance de la mort du bon Charlemaine, pluseurs signes cy recitez, après lesquelz il se coucha et trespassa eureusement a l'honneur de Dieu et du monde (fol. 140 *d*. Comp. Ch., vv. 11601-2).

Chap. XLI. — Comment les hommes Charlemaine se lamenterent pour sa mort et les subgectz de sa couronne; et comment Turpin l'archevesque fut adverti de son trespas par vision et par message, et comment par ses bonnes oeuvres il eut acquis le juste poix dont saint Jaque tint la balance (fol. 142. Comp. Ch., v. 11603).

Chap. XLII. — En cel chapitle est contenu quelle forme avoit Charlemaine, quelle grandeur et quelle force, se pou mengoit ou largement, se bon estoit et raisonnable, quel honneur il faisoit aux festes, comment il se faisoit garder et comment il se recreoit et passoit temps, estoit devot, et comment aussi ordonna l'ordre que tiennent ceulz de Romme a la noble eglise de France qu'il establi de grant corage et par moult grant devotion (fol. 143 *d*-145 *a*).

Chap XLIII. — En cel chappittle derrenier prent l'acteur sa conclusion, et la fin aussi de son livre, parlant aux princes et seigneurs au chastoy d'eulz et de leur vie sur ceste matere d'Espaigne et [des] .ij. seigneurs dessus escripz, c'est Anseïs et Charlemaine (fol. 145 — 145 *d*).

On reconnaît à première vue que les deux derniers chapitres n'ont aucun rapport avec l'ancienne chanson. Le chapitre final contient, pour ainsi dire, la moralité du roman, et quant au sujet du chapitre précédent, le translateur s'exprime en ces termes :

« pour son estre (c'est-à-dire de Charlemagne) conclure et que l'en sçace quel il fut, est récité une partie de ce que l'en a peut trouver en escripture et en cronique, tirant au gros pour l'abriever et cellui couppler et adjoindre a la cronique d'Anseïs dont est principale memoire. »

Mais les chapitres XL et XLI ne sont pas non plus tirés de la rédaction rimée qui a donné tout au plus le cadre du récit, tandis que les faits eux-mêmes sont empruntés à d'autres sources. Dans toute cette partie, il ne s'agit plus d'Anseïs, mais de Charlemagne, et ainsi l'auteur peut dire à bon droit qu'il donne, « la chronique associée de Charlemaine tres loable et Anseïs icy coupplee. » Je n'ai pas à m'occuper ici des chapitres qui concernent exclusivement le personnage de Charlemaigne, mais, comme je l'ai déjà dit, j'y reviendrai en une autre occasion.

III. — LE TRANSLATEUR

Il reste à jeter un coup d'œil sur la manière de travailler propre au translateur, c'est-à-dire à celui qui a mis en prose l'ancienne Chanson, soit que ce translateur soit proprement l'auteur de notre roman en prose, soit qu'il ait existé une rédaction en prose antérieure.

Si nous acceptons la classification des romans en prose donnée par M. Léon Gautier [1] : « il y a des décalqueurs qui sont ordinairement serviles, et il y a les imitateurs qui sont presque indépendants », notre auteur ne saurait être rangé parmi les premiers. Il est vrai qu'il reproduit quelques passages assez fidèlement, que nous croyons avoir retrouvé çà et là quelques débris de vers, mais ces traces sont rares, et si nous ne savions pas tout d'abord que c'est l'imitation d'un poème, le roman lui-même ne l'accuserait pas. Il serait tout à fait impossible de restituer le texte de la Chanson sur la base de la rédaction en prose, comme on l'a fait par exemple avec quelques parties du *Galien* [2].

D'autre part, il faut avouer que le récit lui-même, les faits et

---

1. *Épopées françaises*, 2e éd., II, 558 s.

2. G. Paris, *Hist. litt.*; XXVIII, 223, et *Romania*, XII, 5 et suiv.; Léon Gautier, 2e éd., III, 320 ss., et surtout Edmond Stengel dans son édition du *Galien*.

l'ordre des faits sont en général fidèlement conservés, de sorte qu'il n'est pas difficile d'établir la concordance des divers chapitres du roman et des vers de la Chanson. Néanmoins l'auteur a beaucoup modifié son modèle : il a pris soin de supprimer tout ce qui lui semblait inutile, d'abréger les passages ennuyeux et surtout les interminables scènes de combat, comme nous avons remarqué assez souvent dans le sommaire du roman.

Le fait saute aux yeux, si nous comparons simplement l'étendue des deux rédactions. Des 144 feuillets du roman, il n'y en a que 106 qui correspondent en réalité à l'ancienne Chanson, le reste étant puisé à d'autres sources (fol. 1-29, 141-45) ou occupé par les rubriques (en somme environ 40 feuillets). Comme chaque feuillet contient quatre colonnes et que chacune de celles-ci se compose de 26 lignes à 7 syllabes en moyen, ces 106 feuillets représentent environ 11.000 lignes à 7 syllabes, tandis que la Chanson compte, en nombre rond [1], 11.000 décasyllabes, c'est-à-dire 11.000 vers de 11 syllabes en moyen. Cela équivaut à une différence de 4.000 décasyllabes entre les deux rédactions, différence en vérité encore plus grande, quand on pense que le translateur ajoute beaucoup de détails qu'il n'a pas puisés dans la Chanson.

L'auteur a distribué son récit en quarante-trois chapitres dont trente (chap. IV, XI-XXXIX) correspondent à l'ancienne Chanson. Il me semble qu'il a bien disposé la matière. Il est vrai que les chapitres ont une longueur très inégale, de quatre jusqu'à trente-huit colonnes; mais quand on entre dans le détail, on voit bientôt que l'auteur cherche à donner dans chaque chapitre un récit simple et bien arrondi : il réunit les faits formant un ensemble, il sépare les parties appartenant à diverses actions, tandis que l'ancienne Chanson aime à fourrer dans la même tirade les choses les plus différentes.

En général, on ne peut refuser à l'auteur l'éloge d'avoir établi un texte clair et logique. Mais çà et là il lui échappe une inadvertance, un malentendu ou quelque autre erreur. Qu'on compare les passages suivants avec ce qu'en a fait le translateur :

---

1. L'édition de M. Alton compte 11.607 vers où sont pourtant comprises toutes les interpolations du ms. A.

v. 2296 Parmi son hiaume Macabrun feru a Ki le dragon Marsilion porta....	(Fol. 67 *b*) occist aincoire ung prince nommez Mathabrun et aussi le gonfanonier portant le dragon de Marsile.
v. 5054 li fis l'aupatri....	(Fol. 88 *d*) ung appellé Lampatris...
9310 ss. A Lengres mande Estout le fil Oedon, Tieri manda et Gerart de Laon, Et en Borgoigne pour le neveu Guion.	(Fol. 111 *b*) Estout fil Oeudon, venant de Bourgoingne et de Lengres. Thierri d'Ardane, ung des nepveux Guion, Girard de Loon...
v. 10055 Ogier apele ke il durement prise, La premeraine conduist par tel devise Ke l'oriflambe li fu es mains assise. Il ot Danois, et Gondrebues de Frise Ot les Bretons, une gent bien aprise 60 D'estors sofrir, ja tant fors n'iert acquise. Rois Otes maine Lombars et chiaus de Pise; Bien sont monté et armé a lor guise. Ches. .iij. batailles ont la tere proprise. En ches conrois ot tant fil de marchise, Ki jurent Dieu.....	(Fol. 115 *d*) Il voult qu'Ogier et Gondebuef menassent la prime bataille, et le roy (fol. 116) Othon la seconde, en laquelle estoient Lombars. La tierche bataille menerent plusieurs nobles filz de marquis....
v. 10075 Rois Salemons ot Engles et Walois.	(Fol. 116 *a*) Le roy Salemon d'Angleterre a tous les Engles et Picars (confusion de Walois et Wallons?).

Mais il faut avouer que de telles négligences ne se trouvent que rarement dans notre roman.

Au contraire, c'est avec une certaine conséquence et un véritable parti pris que l'auteur paraît écarter les allusions relatives aux anciens héros et légendes : ainsi dans le roman en prose il n'est question ni de l'amitié de Roland et Olivier, ni du Moniage Guillaume, ni du lai Graelant, ni du lai Gurun[1]. De même on ne lit plus dans le roman quelques épisodes et motifs qu'on peut considérer comme les imitations de chansons de geste de la bonne époque. Ainsi Marsile, excité par le discours audace de Morant, veut tuer celui-ci d'un coup de couteau[2] :

1. Voir plus haut, p. 258 et 259. Comparez encore v. 4312 de la Chanson.
2. Voy. v. 2831 ss.

on rappelle la belle scène entre Ganelon et Marsile dans la Chanson de Roland ou un épisode semblable dans la Chanson d'Ogier le Danois, où celui-ci menace de la même manière Bertran le messager. Le translateur n'en souffle mot. Il ne paraît pas connaître Girart de Viane, qu'il appelle simplement *vng autre Girard* après avoir parlé de Girard de Laon [1]. Il ne représente pas non plus ses héros jouant aux échecs ou aux tables au moment où un messager arrive, comme fait l'ancienne Chanson à propos de Marsile et d'Ysoré (v. 3298 ss.) Trois fois Madien donne à Anseïs le conseil de demander du secours de Charlemagne [2], sans doute une réminiscence, quoiqu'un peu défigurée, d'Olivier qui conseille trois fois à Roland de sonner son cor pour appeler Charlemagne et son armée. Le translateur n'y a rien compris : en supprimant le premier conseil de Madien et en attribuant le troisième à Gui de Bourgogne, il détruit absolument le parallélisme. On voit que le translateur est bien loin de l'ancienne tradition épique.

D'autre part, il fait ce qu'il peut pour rendre le récit plus vraisemblable, pour donner plus de clarté à la description et pour mettre bien en relief les caractères. Il ne supprime pas seulement beaucoup de détails inutiles, mais il simplifie une action trop compliquée ou change l'ordre des détails. Puis, il ajoute beaucoup de circonstances de sa propre invention : il remplit toutes les lacunes qu'on pourrait relever dans le récit de la Chanson, il sait tout motiver; très souvent il prête à ses personnages des idées, des paroles nouvelles, mais qui s'accordent bien avec leurs caractères.

J'ai déjà signalé, en passant, quelques exemples de cette manière de procéder; en voici encore quelques autres. Dans la Chanson, le discours de Marsile aux princes convoqués et tout ce qui suit se fait en plein air, puisque Marsile est allé au devant d'eux et qu'il les a rencontrés en dehors du palais; notre auteur, plus cérémonial, c'est-à-dire peut-être plus moderne, nous conte que Marsile fait venir les rois et les princes dans la salle de son donjon pour prononcer son grand discours sur les causes de la guerre [3]. La Chanson ne nomme

1. Comp. Ch., v. 9341; Roman, fol. 111 *b*.

2. Chanson, v. 3770 ss., 4849 ss., 8443 ss. — Roman, chap. XXIV XXVI, XXXII. Il y a donc de longs intervalles entre les trois conseils.

3. Voy. Chanson, v. 2151 ss. — Roman, chap. XVIII.

pas par nom le messager qui revient de l'Aufrique, vv. 4887 ss.; mais notre auteur n'a pas oublié qu'il s'appelle *Rodoan*, nom donné au même personnage dans la Chanson, v. 3964. On voit qu'il connaît bien son modèle.

Dans la Chanson, Letisse, étant montée sur la tour, reconnaît le bateau qui amène son père et la princesse Gaudisse :

1737 La nef coisi laiens en men betée.
Bien le connut, si s'est haut escriée.

Rien de plus naturel. Mais notre auteur sait qu' « elle eut tantost la congnoissance par aulcuns certains messagiers et certaines experiences que c'estoit Ysoré son pere, qui retournoit a Anseïs et amenoit la damoiselle » (fol. 48 *b*). Cette manie de tout motiver se fait voir encore plus souvent. L'ancienne Chanson se contente de nous raconter que les Sarrasins furent vaincus, en une des nombreuses batailles, par les Chrétiens. Lui nous en explique la cause : « Toutevoies cel grant estour ne fut pas bon aux Sarrasins, non obstant qu'ilz feissent bien et se vengassent de leur force a pluseurs de nos gens occirre, car ilz se trouverent si bas qu'il ne leur fut que de la fuite [1] » (fol. 65 *d*). C'est que l'auteur n'est pas poète : il est chroniqueur, il a la prétention de nous raconter l'*histoire* d'Anseïs de Cartage.

C'est encore le style de l'historien que le translateur affecte en prêtant à ses personnages des discours de longue haleine, comme il s'en trouve, par exemple, dans le chapitre XVII, imprimé plus haut, ou dans le chapitre XXIX, où Gaudisse prononce un discours qui occupe juste quatre pages [2]. On peut mettre dans la même catégorie la longue lettre de Lutisse qu'on lit dans le chapitre XIII et à laquelle correspond un seul vers dans la Chanson [3]. Beaucoup d'autres chapitres contiennent encore des discours plus ou moins étendus. Quant à la forme, l'auteur de ces discours préfère en général le langage direct à l'indirect. Du reste, on sait que ce genre de discours est fréquent dans la plupart des romans en prose.

Mais on ferait tort à notre auteur si l'on voulait expliquer par cette tendance historique tout ce qu'il donne de nouveau

---

1. Cf. Chanson, v. 2856 ss.
2. Roman, fol. 94 *a*-96 *d*, comp. Chanson, v. 6079 ss.
3. Comp. ci-dessus, p. 245.

dans son roman. Il a enrichi le récit de certains détails qui sont plutôt d'un écrivain que d'un historien. Voir par exemple la description suivante empruntée au récit d'une bataille : « En cel mortel estris crioient cent mille hommes a une fois qui aux piez des cheuaulz gisoient et estoient navrez a mort tant des paiens que des chrestiens (fol. 120 *c*)[1]. » Dans la même bataille il s'élève une lutte acharnée autour de l'étendard de Marsile, et c'est Anseïs lui-même qui l'attaque le premier, comme dit la Chanson :

10615 Le ceval Troie, ki est fors et corans,
A l'estendart ochist .ij. rois poissans.

Voici ce que le translateur a tiré de ces deux vers : « Et ainsi que icel roy d'Espaigne le print a cil qui le portoit, la verge ou l'en eust mis l'ymage de son dieu Mahon se rompit et chey l'ymage et la verge sur deux roys paiens qui la furent, et en furent tous deux occis a la tresgrande vitupere de ceulz qui en cel dieu creoient » (fol. 121 *b*).

Quand Ysoré revoit sa fille Letisse, deshonorée par Anseïs, son âme est saisie de telle douleur qu'on ne saurait le dire :

V. 1824 Quant voit sa fille, s'a deux souspirs getés,
Ses poins destort, ses ceviaux a tirés...
1830 Ysorés pleure et ses ceviaux detrait,
Nus ne le voit, ki grant pitié n'en ait.

Mais le translateur en dit plus : « Quant doncques cellui Ysoré se perchut que c'estoit adcertes, il eut en son cuer tel tristeur et tel courroux et telle angoisse que nul homme n'eut les pareilles pour quelconque mesadventure, par grant yre print lors s'espee et le cuida bouter en elle, quant pluseurs vindrent au devant et de la mort le preserverent » (fol. 49*b*). Ce trait n'est pas seulement nouveau, mais il est bien inventé, parce que cette fureur du père offensé est en parfait accord avec le caractère général d'Ysoré le sauvage qui renie sa foi afin de se venger de son roi. On ne jugera pas autrement d'un autre passage qui peint l'humeur de la princesse Gaudisse, lorsqu'elle voit sa mère partir pour l'Espagne. La Chanson dit simplement :

4096 A ches mos l'a a Mahon comandée.

---

1. Comp. Chanson, v. 10488.

Le translateur connaît mieux le cœur de cette fille enflammée de l'amour d'Anseïs : « Siques en cel courroulz divers s'en ala elle en une chambre, et la dedens ploura son sol sans plus retourner a sa mere pour le recommander a dieu » (fol. 79 *d*).

Ainsi l'auteur du roman en prose cherche toujours à enrichir, à embellir le vieux récit, à l'approprier au goût de son temps autant que possible. Il a fait de l'ancienne Chanson de geste une chronique d'après le goût moderne, comme il le promettait en commençant. Il a supprimé, modifié, ajouté, suivant les circonstances. Il n'est pas dénué de goût littéraire, çà et là il fait une trouvaille digne d'être signalée, comme nous venons de voir. Mais en somme il n'est pas arrivé à produire un ouvrage qui s'élève beaucoup au-dessus du grand nombre des romans en prose qui ont été composés au XVe siècle.

Je termine ici ces remarques peut-être déjà trop longues. Mais j'espère qu'elles ne sont pas tout à fait inutiles, soit pour l'histoire littéraire d'Anseïs de Cartage, soit pour l'histoire des romans en prose en général. Même après les manuscrits de la Chanson le roman en prose peut prétendre à quelque valeur, puisqu'il vient suppléer à un groupe de manuscrits représenté très insuffisamment par les mss. *D* et *E*, et qu'il paraît suivre un manuscrit relativement ancien. J'avais promis, dans mon premier article, des recherches sur la filiation du manuscrit de Durham et du roman en prose avec les manuscrits de la Chanson. Ces recherches ayant dépassé les limites d'une simple notice, je les communiquerai autre part. Ici je me contente de dire que le ms. de Durham se trouve être indépendant à côté des deux groupes de manuscrits représentés par *A* et *B* d'une part, et par *D* et *E* d'autre part, et qu'il nous indique très souvent la leçon originale, quand les mss. *A* et *B*, les plus anciens et meilleurs de tous, ne sont pas d'accord l'un avec l'autre. Ce manuscrit pourra donc rendre de bons services à celui qui voudra restituer le texte critique de la Chanson d'Anseïs de Cartage.

C. Voretzsch.

ENCORE

MANDUCATUM = *MANDUCATAM*

Les lecteurs de la *Romania* se rappellent sans doute les deux articles de MM. Philipon et Morf, publiés l'un à la suite de l'autre dans le tome XVI (1887) de ce recueil et traitant, dans des conditions diverses, à peu près la même question, c'est-à-dire le développement, en franco-provençal, de l'*a* accentué précédé d'une palatale, et plus spécialement des participes passés en -atum infectés d'yod. Tandis que les infinitifs franco-provençaux où l'*a* se trouvait après une mouillure présentent généralement des formes en *-i* ou *-ę* remontant à *-*ie*, on a recueilli sur un vaste territoire, comprenant le Lyonnais, la Bresse, le Bugey, le Dauphiné, la Savoie, le Val d'Aoste, le Val Soana, ainsi qu'une partie de la Suisse française, des participes en *-ą̊* [1], qui semblent échapper à la loi de la palatalisation. Ainsi manducare a donné à Liddes (Val d'Entremont, Valais) la forme *mədž yé*, tandis que manducatum et manducatam y donnent un mot identique : *mədž yą̊*.

Les deux auteurs précités n'étant pas d'accord, la rédaction

---

1. Pour prévenir des malentendus, je fais observer que les philologues français désignent communément par *a ouvert* le son que les romanistes allemands appellent un *a fermé*. Je me rallie à ces derniers, parce qu'un *a* qui s'achemine vers *ę* doit être évidemment fermé, tout comme un *ę* se ferme pour devenir *i̯*, ou *ǫ* pour devenir *u̯*. C'est une expérience de phonétique que chacun peut faire sur soi-même. Je renvoie du reste les romanistes français aux *Sons du français*, de P. Passy, qui dit (4e éd., p. 84) : « ɑ (exemples *pas*, *case*, etc.) est la voyelle formée avec la *bouche aussi grande ouverte que possible* », puis : « en avançant la langue et en écartant un peu les coins des lèvres (c'est-à-dire en fermant un peu la bouche) on obtient *a* (= *ą̊*; exemples *rat*, *patte*, etc.) ».

se réservait de revenir sur ce point de phonétique (*Rom.*, XVI, 263, n. 1). Comme elle n'a pas jusqu'ici tenu sa promesse, je lui offre le présent mémoire. Si je reviens à la charge, après m'être jadis fait l'avocat de la théorie de mon vénéré maître M. Morf[1], c'est qu'un examen plus attentif de matériaux que je n'ai cessé de compléter depuis m'oblige à retirer aujourd'hui ce que je disais il y a sept ans.

I

Avant d'exposer ma nouvelle théorie, je crois utile de résumer brièvement ce que d'autres ont dit à ce sujet.

MM. Philipon, Puitspelu et Devaux ont affirmé que dans les mots en question *la palatale n'avait pas agi*. Philipon : « L'*a* accentué, précédé d'un son mouillé, persiste, lorsqu'il se trouve à la finale en roman » (*Rom.*, XVI, 275). Puitspelu : « Dans les participes en -ata et les substantifs en -atem, *a* persiste malgré la présence de la gutturale » (*Dict. étym. du patois lyonnais*, XXIV). Devaux : « Dans *mizya*, l'*a* est bref et ouvert (= fermé), c'est-à-dire à mi-chemin entre *ā* et *è*; c'est en quelque sorte une demi-palatalisation. Quand l'*a* était final, l'influence de l'yod s'en est tenue là » (*Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge*, 122).

M. Morf ne croit pas que, par exemple, la forme dauphinoise *mizya* (masculin et féminin) présente une infraction à la loi de la palatalisation. *Mizya* serait, d'après lui, le développement régulier de manducatam (**mizía* = *mizyǎ* par un déplacement de l'accent) et aurait dans la suite pris la fonction du masculin, lequel aurait abouti, phonétiquement, à *mizi*. Cet envahissement aurait eu la cause suivante : l'infinitif et le participe masculin en étant venus à coïncider, certains patois auraient vu dans le participe féminin *mizyǎ* une forme *plus caractéristique* du participe et auraient instinctivement, sans préméditation, préféré cette expression à la forme équivoque du masculin. Plutôt qu'une supplantation du masculin par le féminin, ce serait une *généralisation de la forme caractéristique et isolée*.

---

1. Voir *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XIV, 404 ss.

M. Meyer-Lübke a fait à cette manière de voir de graves objections (*Litbl.*, 86, 494, contre Odin, *Phonologie des patois du canton de Vaud*, p. 23 ss.), qu'il résume ainsi dans sa *Grammaire romane*, § 266 :

1° Pareille influence du participe féminin sur le participe masculin ne se rencontre nulle part; on ne comprend surtout pas pourquoi ces patois n'ont pas aussi préféré *sẹrvyặ* fém. à *sẹrvi* masc., qui est également participe et infinitif;

2° L'explication de MM. Morf et Odin ne suffit pas pour le développement de pedem, qui donne *pyặ* dans la plupart de ces patois;

3° Elle n'explique pas non plus le traitement de pietatem (= **pidia* en vieux lyonnais; les autres dialectes ont des formes analogues);

4° Les anciens textes lyonnais présentent, même en dehors de la conjugaison, des formes en *-ặ*, qui sont aujourd'hui en *-i*, telles que *marchia* subst. (*Rom.*, XVI, 269), *marchi*, dès 1683 (*ibidem*);

5° La théorie Morf ne s'applique pas au dialecte valdotain [1].

Dans le deuxième tome de la *Grammaire romane*, § 346 fin, M. Meyer-Lübke me fait tort en citant, d'après ma dissertation de docteur, un infinitif *mədžặ*, qui n'a jamais existé et dont je n'ai pu parler. M. Meyer-Lübke a confondu l'infinitif et le participe; la question ne lui était plus présente.

Voici maintenant la façon dont cet auteur explique le phénomène. Il a reconnu que dans presque tout le domaine en question pedem = *pia* rimait avec les participes masculins, et il en conclut qu'il s'agit d'une évolution purement phonétique, d'autant plus que les substantifs en -ʸatum, -ʸatem, où une action analogique est exclue, subissent le même traitement que les participes. Devant l'*r* de l'infinitif, *-ʸar* aurait conservé son *a* long et serait devenu *-ie -i*, donc manducare = *mədžyär*

1. Ce dialecte dit, p. ex., à l'infinitif : *avanché*; les participes passés sont masc. : *avanchà*, fém. : *avanchaye* (Cerlogne, *Petite grammaire du dialecte valdotain*, 1893, p. 58). Dans ce patois, les deux classes de la première conjugaison (*-er* et *-ier*) se sont confondues. On dit de même, p. ex., inf. : *sonné*, part. masc. : *sonnà*, fém. : *sonnaye*. L'analogie ayant ici complètement effacé l'histoire des verbes à palatale, cette dernière objection de M. Meyer-Lübke me paraît sans portée.

— *mədʒier* — *mədʒi*, et -*ʸat* aurait donné -*ʸat*, donc manducatum — *mədʒyat* — *mədʒyä* — *mədʒyá*. L'*a* de -*ʸat* se serait raccourci sous l'influence de l'explosive. M. Meyer-Lübke explique de même la différence entre l'infinitif bagnard *amâ* et le participe bagnard *amô*. Je ne vois pas clairement comment s'y rattache l'évolution de pedem. M. Meyer-Lübke est donc à peu près du même avis que MM. Philipon et Devaux : il pense que dans -ʸatum *a* n'arrive pas jusqu'à -*ie*, mais s'arrête à l'étape -*yä*.

Aux arguments de M. Meyer-Lübke, M. Morf opposait ceci : le parallélisme entre manducatum et pedem n'est pas complet [1]; le développement de ce dernier mot est du reste assez difficile à établir. Mercatum offre en général des formes en -*i*; les mots en -atem ont souvent échangé leur suffixe contre -atum (*veritatum, *Rom.*, XVI, 284) ou -atam (*pietatam, *amicitatam, etc., *ibidem*).

M. Horning (*Litbl.*, 93, 293) estime que la palatale a toujours agi et que **mangiét* est devenu *mangiá*(*t*), comme **piet* = *pia*(*t*).

En dernier lieu, M. Urtel, dans son compte rendu sur le livre de M. Devaux (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXI, 419), appuie la théorie de M. Morf par des raisons très contestables [2].

II

Je passe à la discussion de ces théories.

A Dompierre (cant. de Fribourg) on dit : manducatum — *mədʒí*, manducatam — *mədʒą̆*. La forme féminine ne peut

1. De même, Devaux (*op. cit.*, p. 120).

2. Si le Jura bernois n'a qu'une forme pour les deux genres du participe : *mədʒiə*, il ne faut pas y voir une généralisation de la forme masculine; il s'agit d'une simple rencontre phonétique : -*iée* = -*ie*, d'après la loi connue des dialectes orientaux. Les formes *balyō* = bajulare et bajulatum (patois des environs de Nyon, Vaud), que M. Urtel cite d'après un petit texte que j'avais publié dans l'album *Aus allen Gauen*, Zurich, 1896, n'ont aucune valeur, comme j'ai pu depuis m'en assurer sur place. Je regrette fort d'avoir donné ce texte qui m'a tout l'air d'une mauvaise traduction en patois d'une chanson populaire française.

reposer que sur manducatám. C'est un développement qui me paraît acquis et pour lequel je renvoie à Odin (*Phon.*, 23 ss.), Morf (*Rom.*, XVI, 281), et à ce que j'ai dit moi-même (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, XIV, 404 ss.). Si l'*ặ* de *mədžặ* venait de l'*a* accentué latin, on ne comprendrait pas que manducá(t)am eût donné *mədžặ* et mercá(t)um *martsí*[1]. Or, il n'est pas probable que la forme dauphinoise *mizyặ* (fém.) ait une autre origine. Là aussi, nous retrouvons la voyelle caractéristique *ặ*. Je n'y vois qu'une différence : dans le Dauphiné, *zy* est resté *zy*, *sans se fondre en un son*. Voilà pourquoi le radical est le même dans *mizi* infinitif et *mizyặ* participe. Si M. Devaux dit (*op. cit.*, p. 119) que « nulle part, en dauphinois, la spirante douce de l'infinitif ne se palatalise au participe », cette objection est sans valeur. En outre, le participe diffère de l'infinitif par le son *y*, dont M. Devaux ne tient aucun compte. Comment expliquer la présence de ce son, s'il n'est pas un reste d'un ancien *í*, *mizía* — *mizyá*? Les patois dauphinois qui ont à l'inf. *mižé*, *mižyé*, part. *mižă*, *mižyă*, se trouvent dans d'autres conditions. L'ancienne diphtongue *ie* de *a* après palatale y était accentuée sur le deuxième élément, de sorte que la dernière consonne du radical se trouvait toujours placée devant un yod. Tel est le cas des patois valaisans (voir plus loin). L'absorption (totale ou partielle) de l'yod dépend du traitement des consonnes; elle se produit dans *mižé* — *mižă*, elle n'a pas lieu dans *mizi* — *mizyă*. M. Philipon n'a pas non plus remarqué que tous les mots qu'il cite (*Rom.*, XVI), les participes des deux genres comme les substantifs en -ʸatum ou -ʸatam, ont un *i* devant l'*ă* : *marchia*, *eschangia*, *afaytia*, *chargia*, *sachia*, etc., sauf *meyta*, qui doit être une erreur, cf. *meytia* dans d'autres textes. Dans *épanchat*, *tachat*, etc. (à partir du XVIIe siècle), il y a eu absorption de l'*i*. Le rôle de la palatale ne s'est pas borné, comme le dit M. Philipon, à transformer l'*a* en *a ouvert* (= fermé), il l'a changé en *yặ*, et, je le répète, cet *y* reste inexpliqué, dès qu'on n'y voit pas un reste de l'*a* tonique latin. Dans une forme telle que *chargia*, l'*i* pourrait servir à noter le son *ž*; mais dans *lessia*, *pidia* (pietatem), etc., il n'y a pas moyen de s'y méprendre.

En dauphinois, manducatam est devenu, selon M. Devaux,

---

1. A Dompierre.

**manduca(t)a* (*op. cit.*, p. 122). « La fusion des deux *a* n'a pu aboutir à un *a* long à cause de la palatale. » Voilà une loi qui me paraît bien sujette à caution. Supposé que le *t* soit tombé avant la transformation de *a* en *ie*, *aa* a dû donner *ā*, et cet *ā* final devait se trouver, à mon avis, en plus grand danger de palatalisation que l'*a* de l'infinitif, car c'est précisément à la fin du mot que les sons subissent le plus facilement des changements.

Suivant le nombre des matériaux que nous avons sous les yeux, telle forme peut nous paraître représenter la règle, qui deviendra exception lorsque nous aurons complété nos documents. Je croyais autrefois, d'accord avec M. Morf, que la forme *pya* (pedem) était relativement rare, et que mercatum, commeatum donnaient régulièrement *martsi* et *kōdzi*. J'ai été désabusé par une petite enquête que j'ai entreprise ce printemps. Nos investigations pèchent trop souvent par leur côté statistique; c'est la raison pour laquelle nous sommes si souvent obligés de revenir sur nos pas, et voilà pourquoi l'on ne saurait trop engager les patoisants à nous donner avant tout des masses de matériaux, sauf à en remettre la discussion à plus tard!

Le parallélisme entre pedem et manducatum, d'un côté, et entre manducatum et pietatem, mercatum, etc., de l'autre, s'observe dans tout le Valais, en Savoie, à Genève, au val d'Aoste, dans l'Ain et dans les vieux textes lyonnais et dauphinois. Je n'ai relevé *pi* pour pedem que dans les patois lyonnais et du Dauphiné, où cette forme s'explique aisément par le pluriel : *pi* = **pies* (voir plus loin, p. 283 B). Il est vrai que le développement de pedem est difficile à expliquer dans les patois de la Suisse romande, car *ę̆* y donne en général le même résultat que *ę̄*, cf. leporem = *lā́ᵉvra*, habere = *avā́ᵉ* à Dompierre. Cependant *pya* remonte sûrement à **pie*. Les patois suisses qui ont manducatum = *mədžą̆* et pedem = *pi*, doivent aussi cette dernière forme à l'influence du pluriel **pies*. En revanche, je n'ai pas trouvé *pya* en dehors du domaine de manducatum — *mədžą̆*, ce qui prouve qu'il doit y avoir un rapport entre les évolutions de ces deux mots. Ormont-Dessous, le premier village qui, sur le parcours de M. Zimmerli (*Die deutsch-französische Sprachgrenze in der Schweiz*, II, tableau II), présente la forme *mədžą̆* pour le masculin, est aussi le premier qui ait *pyą̆*. *Martsi*, *kōdzi* et *mədžą̆* se rencontrent très rarement.

Les vieux textes lyonnais et dauphinois ont *marchia*. Aujourd'hui ces mêmes contrées possèdent *marchi*; mais ces patois ont aussi abandonné le masculin *mangia* pour *mangi*, de sorte que le mouvement qui remplaçait la terminaison masculine *yă* par *i* peut avoir entraîné les substantifs masculins mercatum et commeatum[1]. Le mot féminin medietatem reste *mêtia* en lyonnais.

Selon M. Morf, mercatum serait devenu d'abord *marchi* (dont il n'y a nulle trace en vieux lyonnais), puis *marchia*, malgré le genre masculin, sous l'influence des participes féminins[2], enfin de nouveau *marchi*, suivant l'analogie des infinitifs en *-i*. Le participe offrirait une évolution non moins compliquée :

Lyonnais préhistorique :

Inf. *chargier* Part. masc. *chargie* Part. fém. *chargia*

Au XIIIe siècle :

Inf. *chargier*[3] Part. masc. *chargia* Part. fém. *chargia*

Au XIXe siècle :

Inf. *chargi* Part. masc. *chargi* Part. fém. *chargia*[4]

Le même patois aurait ainsi transformé *chargie* en *chargia*, pour distinguer entre l'infinitif et le participe, et, cette distinction une fois établie, l'aurait abandonnée en faveur d'une forme unique.

Pour expliquer *martsi* (ou *marchi*, etc.) à côté de *mədʒă* on pourrait aussi invoquer l'influence du français ou d'un autre dialecte. Dans la Plaine du Rhône (cant. de Vaud) il n'y a pas

---

1. Il faut noter cependant que *marchi* apparaît dans les textes lyonnais *avant* les part. masculins en *-i* (*Rom.*, XVI, 269).

2. Par exemple de *marchia* verbe, tendant à remplacer marcatum.

3. Dont l'*r* sonnait peut-être encore, comme en dauphinois; cf. Devaux (*op. cit.*, 121, note 2) : « la graphie *adobard*, II, 27 (*Comptes consulaires de Grenoble*, de 1339), pour *adobar*, montre que l'*r* se prononçait encore au milieu du XIVe siècle.

4. Voir de nombreux exemples dans l'étude de M. Philipon, *Rom.*, XVI, 269 ss.

partout *martsi*, *kōdzi*, comme Odin le fait supposer (p. 22). J'ai entendu à Bex les formes suivantes :

manducatum / manducatam	= *mədžá*
*dansiatum / *dansiatam	= *dãsyá*
pedem	*pyá*
pietatem	= *pidyą̆*
mercatum	= *martsi*
commeatum	= *kōdzá*

Ici *martsī*, qui est visiblement une anomalie à côté de *kōdžą̆*, pourrait être emprunté au patois de Lausanne, où se tiennent les grands marchés du canton et où l'on dit régulièrement *martsī*, *kōdzī*, *mədzī*, etc. A Liddes (Valais), il y a au contraire *martšyą̆* à côté de *kōdžyé*, qui paraît être français. A Châtel (près Saint-Maurice, Vaud) nous trouvons *martšą̆*, mais *kōdžī* et *kōdžą̆*. A Ormont-Dessous, on dit *mədžą̆* masc. et fém. et *martsī*, *kōdzī* (voir Zimmerli, II); au val de Bagnes : *martšyœ*, comme les infinitifs en ʸare. A part les cas cités, le parallélisme entre manducatum et les substantifs en ʸatum est partout intact[1]. Il résulte de l'ensemble de ces formes que pedem marche en général avec manducatum et que le traitement peu uniforme de mercatum, commeatum dans quelques patois ne saurait être opposé à un développement *phonétique* manducatum — *mədžą̆*, puisque la plupart des dialectes étudiés ont régulièrement *marchia*, *congia*.

La première objection de M. Meyer-Lübke subsiste (voir p. 272 1°). Pourquoi le féminin *mədžą̆* aurait-il supplanté *mədzī*, tandis que nulle part *sęrvyą̆* ne remplace *sęrvi*? Cet envahissement du genre masculin par l'autre genre, beaucoup plus rare, est, à mon avis, le point faible de la théorie Morf. C'en est aussi le côté le plus intéressant, par sa portée principielle. M. Morf dit bien que ce remplacement s'est produit inconsciemment, car on ne peut admettre des changements de sons volontaires, dictés en quelque sorte par la logique. Selon lui, un paysan aurait dit un jour erronément par exemple : *lə pã lę tọ mədžą̆* =

1. Voir les exemples plus loin.

le pain est tout « mangée »; c'est comme si nous disions : « mon devoir est *faite* »! Cette faute évidente aurait-elle trouvé un écho dans un si grand nombre de patois suisses, français et italiens? L'analogie des participes en *-ā* (*arrivā*)[1] n'y est pour rien, puisque ces participes sont ordinairement en *-ǫ* dans ces dialectes; du reste, *ā* n'est pas *ą̆*. M. Morf est d'avis que la forme *mədʒą̆* frappe l'oreille, comme forme isolée, et qu'elle se grave dans la mémoire, de sorte qu'on lui aurait donné la préférence sur *mədʒī* qui était aussi la forme de l'infinitif. Mais ne frappe-t-elle pas plutôt un philologue qu'un paysan ayant l'habitude de son patois? Et tous les patois n'ont pas le son caractéristique *dʒ*, ni l'*ą̆*! A Onex (Genève) on dit *məðía*[2]. En lyonnais moderne, d'après Puitspelu, *Dict. étym.*, CXVI, on dit par exemple :

Sing. masc. et fém. : *səkǫyą̆*; plur. : masc. *səkǫyí* / fém. *səkǫyiə*

Pourquoi le besoin d'une forme caractéristique ne se fait-il sentir qu'au singulier? Ces formes lyonnaises semblent prouver au contraire que le participe masculin doit être considéré comme une forme phonétique. Le pluriel *səkǫyí* dérive phonétiquement de *succu^{y}atos = **sekoies* (voir plus loin).

Le problème de manducatum se complique par les difficultés que soulève l'historique des mots en -atum, -atem sans palatale. Je ne puis croire que veritatem devienne *veritatum sans changer en même temps de genre (Morf, *Rom.*, XVI, 276 et 277). C'était déjà l'opinion de M. Gilliéron (*Patois de Vionnaz*, p. 25), et Odin dérive pareillement le mot *vęprā* de *vesperatum pour vesperatam, « bien que ce mot soit actuellement féminin » (*Phon.*, 23, n. 2). Mais ce mot n'a jamais été masculin! Les langues qui échangent -atem contre -atum, devenus tous deux une fois *-a(t)*, — c'est la collision phonétique qui est la cause de l'échange, — montrent une hésitation caractéristique entre les deux genres (fr. *la* Franchecomté — *le* comté). Rien de cela dans nos patois. Ce qui a amené ces dialectologues à considérer les formes *vęprā* (Vaud), *pipǭ* (*pipée*, Vionnaz), etc., comme des dérivés de -atum, c'est d'un côté

1. C'est un des arguments de M. Urtel, voir *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXI, 419.
2. Je note par ð la spirante interdentale sonore.

le son *ǫ* du Valais, etc., de l'autre le fait que amatam est représenté par *amáyə* dans la plupart de ces patois. Je crois à présent que le produit régulier de -atam dans nos patois suisses est *-a(t)a* = *ā*, comme en lyonnais. A Dompierre (Fribourg), nous avons encore :

*caminatam — *tsəmənā*
*contratam — *kōtrā* } genre féminin.
*rosatam — *rozā*
*cultratam — *kütrā*, coutre de charrue.

Le poète Favrat (patois du Jorat, Vaud) dit pareillement (*Mélanges vaudois*, Lausanne, Payot, 1894) :

*vesperatam — *vẹprā*
*matutinatam — *matənā*, à Dompierre : *matənáyə*
*diurnatam — *dzẹrnā*
*caminatam — *tsəmənā*
*interratam — *ẽtẹrā*, enterrement.

Par contre, les substantifs où le sens collectif est plus clair, ont — *áyə*.

Dompierre : *pippatam — *püpáyə*, contenu d'une pipe, etc.
*vannatam — *vanáyə*
*palatam — *paláyə*
*carratam — *tsẹráyə*
Favrat : *foenatam — *fẹnáyə*[1]
*sudatam — *sáyə*
illam + *hottatam — *lọtáye* = hottée, etc.

Il est bien regrettable que nous n'ayons pas d'anciens documents en patois romand où nous puissions étudier l'histoire de ces mots. Cependant les *Comptes de dépenses de la construction du clocher de Saint-Nicolas à Fribourg, Suisse*, publiés par Blavignac, ont encore *charra* pour carratam, en patois moderne *tsẹráyə* (*op. cit.*, p. 163, années 1489-90). Cf. aussi *panẹrá dẹ revi fribọrdzẹy* = panerée de proverbes fribourgeois (*Rom.*, VI, 76). Annatam a donné généralement *ānáyə* ou *ānåyə* (Fribourg), cependant le dérivé phonétique existe sous la forme *ānā* (*å* = **ā*)

1. *ōna bala fẹnáyə vọ bè na sáyə* = une belle récolte de foin vaut bien une « suée ».

à Sales et ailleurs, dans le sens de « cercles concentriques du bois ». Beaucoup de patois romands ne possèdent pas du tout le mot annatam et ont simplement *ã* pour *an* et *année*. J'ai observé que les Savoyards emploient en parlant patois la forme française *année*. Je pense donc que le mot *ãnấyə* est une forme d'emprunt et que les collectifs ayant été autrefois tous en *-ã*, les mots actuels en *-ấyə* ont été empruntés au français ou qu'ils sont nés sous l'influence de cette langue. L'ancien état de la langue est encore représenté par beaucoup de noms de lieux en *-a*, comme illam casatam = *la Chiésaz* (près de Vevey), etc.

Quant au participe féminin, il existe encore des traces de -atam = *-ã*. Ainsi on dit dans le Gros de Vaud : *la sənãna pasấ*, (la semaine passée), mais *la sənãna lẹ pasấyə*. Comparez : *tọtẹ hyọw nẹ̃ pasã* = toutes ces nuits passées (*Conteur vaudois*, 17 avril 1897 [1]). Il se peut donc que toutes les formes en *-ấyə* soient analogiques (d'après le français?).

*Pippatam serait donc en Valais devenu d'abord *pipấ*, veritatem = *vẹritấ*, amatum = *amấ*. Tous ces *-ã* passent à *-ấ* (que nous trouvons encore dans les cantons de Fribourg et de Genève, etc.), enfin à *-ọ*. Nous avons de même à Vionnaz : trabem = *trọ̃*, navem = *nọ̃*. Cette loi ne concerne que l'*ã* final, car fabam devient *fấva* et amare fait *amấ*, nasum — *nã*, *-r* et *-s* s'étant plus longtemps conservés que *-t*. Un *-ã* devenu final de bonne heure est aujourd'hui plus avancé que d'autres *ã*. En lyonnais on dit indifféremment sanitatem — *sãdọ̃*, rapam — *rọ̃va*, nasum — *nọ̃*, patrem — *pọ̃rə*; ce patois n'a pas distingué, comme le valaisan, certains patois vaudois, etc., entre *ã* roman interne et *ã* roman final. La loi phonétique que je viens de formuler a l'avantage d'expliquer d'une manière uniforme tous les dérivés de -atem sans palatale en franco-provençal et nous dispense de recourir à *illam veritatum, qui me paraît inadmissible. Le passage de veritatem à *veritatum devrait, selon M. Morf, rendre probable celui de mercatum à *mercatam, pietatem à *pietatam [2], etc.

---

1. Le son *ə* de *-ấyə* (cf. *fetam* — *fấva*) me fait aussi douter de l'ancienneté de *-ấyə*.

2. Si la forme *amiỵấ* (Morf, *Rom.*, XVI, 284) est exacte, elle nous obligerait à supposer *amicitatam [le patois de Grolley n'appartient pas au groupe dialectal où manducatum = manducatam]; mais j'ai des raisons pour douter de son authenticité.

« Les substantifs et les participes en -atum, les substantifs en -atam et -atem ont été divisés en deux grands groupes dans le patois de Vionnaz, de manière que, sans égard au genre, ont reçu la désinence *yą̃* ceux où il y avait influence palatale, et la désinence *ǫ* ceux où elle manquait » (Morf, *Rom.*, XVI, 285). Ma théorie de manducatum, que je vais enfin exposer, démontrera que tous les mots en question dérivent régulièrement des formes latines et que toutes ces hypothèses de changements de suffixes ne sont pas nécessaires.

Je renonce à discuter en détail les théories de MM. Meyer-Lübke et Horning (Urtel). J'en ai largement profité; je dois surtout à la sagacité de M. Meyer-Lübke la constatation de l'analogie du développement de pedem, à laquelle vient se joindre celle du développement de focum.

III

Le patois de Bex (Plaine du Rhône, Vaud) doit avoir eu autrefois :

A.	amare	— **amár*
	nasum	— **nas*
	amatum	— **amá*
	amatam	— **amá* (?)
	veritatem	— **vrętá*
B.	manducare	— **mèdzier*
	manducatum	**mèdzie*
	manducatam	— **mèdzią*
	pietatem	— **pidie*
	mercatum	**martsie*
	commeatum	— **kòdzie*
	pedem	— **pie*
	focum	— **fue*

Grâce à la loi que, dans ce dialecte, *ā* final devient *ǫ*, la série A est devenue en patois moderne : *amá*, *nā*, *amǫ́*, (*amáyə*), *vrętǫ́*.

Dans la série B, *ie* et *ue*, placés à la fin du mot, sont devenus *ią* et *ują*, en sorte qu'on a eu **mēdzie(r)*, **mēdzią* (devenu pareil au féminin), **mēdzią*, **pidią*, **martsią*, **kōdzią*, **pią*, **fują*.

Le passage de *ie* à *īa* s'observe dans nombre de patois romans et allemands[1]. Ce qui est neuf, c'est que ce développement *se borne à la position finale*. Puis il s'est produit devant *a*, à Bex, un déplacement de l'accent, et l'on a eu : *mēdzí*, (réduction de *ie* à *ī*), **mēdzyą̆*, **mēdzyą̆*, et de même *pidyą̆* (**martsyą̆*, remplacé par *martsí*, voir page 277), **kōdzyą̆*, *pyą̆*, *fwą̆*. Enfin, **mēdzyą̆* et **kōdzyą̆* sont devenus *mēdžą̆* (masculin et féminin), *kōdžą̆* par la fusion du *dz* avec l'yod[2].

La coïncidence de manducatum et manducatam n'est donc qu'un curieux effet du hasard. *La loi de la palatalisation se trouve rétablie dans son intégrité.*

Certains patois s'arrêtent à l'étape *īa*, cf. La Côte (Odin, *Phon.*, 25 et 146, 147) : *aranīya*, *pədīya*, *laytīya* (lactatam), *mədzīya*, *šętsīya* (siccatam), *tsęrdzīya* (carricatam). Ce patois se distingue, en général, par le fait qu'il maintient l'accent latin à sa place étymologique dans des mots où d'autres patois franco-provençaux le déplacent.

	La Côte :	Plaine du Rhône :
dico	— *díyə*	*dyǫ*
dicunt	— *díyõ*	*dyõ*
partitam	— *partíya*	*partyą̆*
vitam	— *víya*	*vyą̆*
venutam	— *vənúa*	*vənyą̆*
vendutam	— *vèdúa*	*vẽdyą̆*

Le patois genevois accentuait autrefois décidément *mə̃ía*, ce qui est prouvé par l'ancienne *chanson de l'Escalade*[3], dont les strophes ont la structure suivante :

---

1. En lyonnais, nous avons *ia* pour **ie* devant *r* : *fiar* (ferum et fel), etc. ; *ia* est surtout répandu dans les dialectes italiens.

2. La plupart des patois dont il s'agit ici ne connaissent pas la fusion des consonnes.

3. Je cite d'après le *Recueil* (*Corbaz*) *de morceaux choisis*, Lausanne, 1842, tout en corrigeant les fautes évidentes ; il n'existe pas encore d'édition critique de ce texte si intéressant. Traduction littérale :

Celui qui est là-haut, le Maître des batailles,
Qui se moque et se rit des canailles,
A bien fait voir, la nuit d'un samedi,
Qu'il était le Patron des Genevois.....

Ire strophe :	*Cé qu'è lainô, le Maîtrè dé bataillé*	rime
	Que se moque et se ri dé canaillé,	féminine
	A bein fai vi pe on desando nay,	rime
	Qu'il étivé Patron dé Genevois.	masculine
XIIIe strophe :	*Lou pon-levi y lou arion bassía,*	rime
	Arion outa to ce qu'ar' ampassía,	féminine
	Pé far entra l'escadron de Savoi ;	rime
	Vo lou verri beintout en désarroi.	masculine

Aujourd'hui ce patois est en passe de déplacer l'accent. On dit à Onex (près Genève) indifféremment : *marθia* et *marθyą̆* (mercatum), *pədia* et *pədyą̆*, *m(ə)ʒ̀ia* et *m(ə)ʒ̀yą̆*. J'ai vainement cherché à établir la règle (rythme prosodique ?) qui préside à la répartition de ces doublets. Dans la même phrase, on me répondait tantôt par *m(ə)ʒ̀ía*, tantôt par *m(ə)ʒ̀yą̆*.

IV

Afin de faciliter le contrôle de mes assertions, je joins un choix des principales formes étudiées. Sauf indication contraire, ces formes proviennent d'une enquête personnelle.

1 Lyonnais (d'après Philipon).

XIIIe-XVIe siècles :

A	cuminitiatum	— *comensia*	excambiatam	— *eschangia*
	laxatum	— *lessia*	carricatam	— *chargia*
	mercatum	— *marchia*	medietatem	— *meytia*

B	carricatos ou carricatus	— *chargies*
	mercatus	— *marchies*
	peccatos	— *pechiez*

Le groupe *ia* ne se trouve qu'à la fin des mots; l'*r* de l'infinitif et l'*s* de la flexion empêchent *ie* de devenir *ia*. Après la

---

Le pont-levis ils leur auraient baissé,
Ils auraient ôté tout ce qui aurait empêché,
Pour faire entrer l'escadron de Savoie ;
Vous les verrez bientôt en désarroi.

Autres exemples : *forcia* en rime avec *partia*, *pia* (*Recueil Corbaz* 165); *via* : *pedia* (*ib.*, 153); *maria* : *pedia* (*ib.*, 156), etc.

disparition de la notion des cas, les formes de l'accusatif (*-ia*) envahissent toute la déclinaison. Enfin, vers la fin du XVIIIe siècle, arrivent les formes analogiques en *-i* pour les participes masculins et les substantifs en -atum (*marchi* dès 1683). Les participes féminins gardent *ya*, de même *pidyą̆*, *mętyą̆* [1].

2 Ain (Virieux-le-Petit) :

pedem	*pyą̆* [2]	focum	— *fúwa*
manducare	— *mdzię*	mercatum	— *martsía*
manducatum / manducatam	*mdzia*	commeatum	— *kōdzía*
bajulatum / bajulatam	— *bałia*	pietatem	— *pədía*

3 Genève (Onex) :

manducare	*m(ə)ʒi*
manducatum, am	*m(ə)ʒia* (*m(ə)ʒyá*, voir p. 283).
cambiatum, am	— *sàʒia* (*sàʒyá*)
coacticatum, am	*kaθia* (*kaθyá*)
necatum, am	— *néya* (sic!).

marθia (*marθyá*), *kōʒyá*, *pədia* (*pədyá*).

Mes garants prétendent qu'ils distinguent entre *l'amęytyą̆* = *amitié* et *la męytía* = *moitié*. J'en doute un peu.

cochleare	— *kwəłí*, en prononçant vite : *kułí*.
pedem	*pía* et *pyá*
focum	— *fúwa* [3]

---

1. Dans des textes lyonnais du XIVe siècle on trouve entre autres la forme CHIA = caput (*Revue des Patois*, Clédat, I, 272), donc *'chie* — *chia*. Ici toute action analogique est exclue; il est impossible d'expliquer cette forme par la théorie Morf.

2. *pyą̆*, avec son accent déplacé, est en avant sur les formes en *ía*.

3. Dans la grammaire savoyarde de Duret, publiée par M. Koschwitz, nous lisons bajulatum — *bałá*, fém. : *bałáta* (p. 45). Ce ne sont pas les formes d'Onex, dont Duret parlait le patois. J'ignore d'où elles viennent. Pour pedem, on trouve *pi*, *pyâ* (p. 80); à Onex il n'y a que *pía* ou *pyą̆*. La supposition de M. Meyer-Lübke, que cette grammaire reproduit le patois d'Onex est donc erronée. Duret y a mélangé différents patois savoyards et genevois, ce dont M. Koschwitz aurait bien fait de nous avertir. On voit par là qu'il ne faut se servir de ce livre qu'avec beaucoup de précaution.

4 Savoie (Pointe d'Yvoire) :

excorticare	— *ękǫrθi*	fortiare	— *fǫrsi*
excorticatum, am	— *ękǫrθyá*	fortiatum, am	— *fǫrsyá*
manducatum, am	— *m(ə)ƶyą̆*	praedicatum, am	— *prę̄ƶyą̆*
repropiatum, am	— *rəprǫƶyá*	cambiatum, am	— *sāƶyá*
somniatum, am	— *sōƶyá*	adjutatum, am	— *ędyą̆*
adlactatum, am	— *alęytyá*	jocatum, am	— *dywęyą̆*
secatum, am	— *sęyá*	vigilatum, am	— *velá*

márθya, *kōƶyá*, *pədyá*, *pyá*, *fwá*.
pacabat — *pęyivę*, cochlearem — *kułí*.

Pour le déplacement de l'accent, cf. vitam — *vyą̆*, partitam — *partyá*, finitam — *finyá*, amicam — *amyá*, dico — *dyǫ*, dicunt — *dyō*, sudo — *swǫ̆*, nodo — *nywǫ* (rapidement *nyǫ̆*), etc.

5 Valais [1] :

	manducare	manducatum	manducatam	adjutatum	adjutatam
Evionnaz :	*mèᵊdƶę*	*mèᵊdƶa*	*mèᵊdƶa*	*idyă*	*idyă*
Liddes :	*mədƶye*	*mədƶya*	*mədƶya*	*ęydyă*	*ęydyă*
Ardon [2] :	*mədƶe*	*mədƶa*	*mədƶayə* [4]	*ędƶa*	*ędƶayə* [4]
Savièse :	*mę̀ndƶye*	*mę̀ndƶya*	*mę̀ndƶyayə* [4]	*idyă*	*idyayə* [4]
Ayent :	*mę̀ƶyę*	*mę̀ƶya*	*mę̀ƶyayə* [4]	*idyă*	*idyāyə* [4]
Nendaz :	*mìndƶye*	*mìndƶya*	*mìndƶyay* [4]	*eᵊdƶya*	*eᵊdƶyay* [4]
Vex :	*mę̀ƶyę*	*mę̀ƶya*	*mę̀ƶya* [4]	*iƶya*	*iƶya* [4]
Evolène :	*mìƶye*	*mìƶya* [3]	*mìƶyayə* [4]	*eƶya*	*eƶyayə* [4]

1. Je dois ces formes à la grande amabilité de M. Zimmerli. Le matériel typographique de la *Romania* ne contenant pas certains caractères employés par M. Zimmerli, j'ai dû négliger, dans mon tableau des formes valaisanes, quelques détails de la notation adoptée par ce philologue.

2. Seuls Evionnaz et Ardon, dans ce tableau, présentent la fusion des consonnes. L'*Atlas phonétique* de Gilliéron montre des traces de l'absorption de l'yod pour Lourtier et Bourg-Saint-Pierre.

3. Gilliéron (*Atlas phonétique*) note *minjyá*, mais ce doit être un *ă*, comme le prouve la notation de M. Zimmerli. Je ne crois pas non plus qu'il y ait des *á* dans les formes correspondantes du patois de Vionnaz. M. Gilliéron, croyant que l'*ā* latin était resté intact dans ces mots, entendait *á* au lieu de *ă*. Ainsi l'oreille peut être trompée par une idée préconçue.

4. Formes analogiques.

Montana :	*mĩnž yę*	*mĩnž yă*	*mĩnž yăyə* [1]	*idyă*	*idyăyə* [1]
Chaley :	*mĩnž yę*	*mĩnž yă*	*mĩnž yăyə* [1]	*idyă*	*idyăyə* [1]
Pinsec :	*mĩž yę*	*mĩž yă*	*mĩž yă*	*idyă*	*idyă*
Luc :	*męnz yĕ*	*męnz yă*	*męnz yăyə* [1]	*idyă*	*idyăyə* [1]

	mercatum	commeatum	pedem	focum	locum	jocum
Evionnaz :	*martšă*	*kòdžă*			*lwă*	
Liddes :	*martšyă*	*kōdž yĕ*			*ywă*	*dzwă*
Ardon :	*martšă*	*kòdžă*				
Savièse :	*martšyă*	*kōndž yă*				
Ayent :	*martsyă*	*kōz yă*				*zwă*
Nendaz :		*kòndž yà*	*pyă*	*fwă*	*lwà*	*dżwă*
Vex :		*kōž yă*				*žwă*
Evolène :		*kōž yà*				*žwă*
Montana :	*martšya*	—				*žwă*
Chaley :		*kònž yà*			—	
Pinsec :		*kōž yă*			—	*zwă*
Luc :		*kōz yă*			—	

6 Val d'Aoste (Abbé Cerlogne).

Les verbes de la 1re conjugaison ne présentent plus aucune irrégularité aux participes, l'analogie en ayant détruit toute l'histoire.

Infinitif	: *raconté*	= *mindzé*
Part. masc.	: *racontà*	= *mindzà*
Part. fém.	: *racontàye*	= *mindzàye*

On ne se douterait de rien, s'il n'y avait medietatem — *meitsà*, episcopatum — *evètsà*, etc. (*Poésies en dialecte valdotain*, par l'abbé Cerlogne, Aoste, 1889, p. 16 et 30; graphie de l'auteur; ce n'est probablement pas *ts*), pedem — *pyà* (p. 24), focum — *fouà* (p. 52).

L. Gauchat.

1. Formes analogiques.

MÉLANGES

BERRIE : ARABE *BARRIYYA*

D'après une conjecture de MM. Gaston Paris et Jeanroy (*Extraits des chroniqueurs français*, 3e éd., 1893. Paris, p. 149, note 4, ce mot serait d'origine arabe : cette conjecture s'impose, si l'on remarque que tous les passages où ce mot se rencontre sont relatifs à l'Orient. Cf. Du Cange *s.* sous *Beria* :

Locus planus, campestris. Sanutus lib. 2, part. 4, cap. 28 : In quo habitant Arabes qui Beduini vocantur in Beria continue habitantes, seu in locis campestribus, sub tentoriis mansiones suas omni tempore facientes.

Godefroy, au mot *Berrie*, cite les exemples suivants :

Il (les Arabes).... achatent les pasturages es berries aus riches omes (Joinville, LI, éd. de Wailly). — Une grant berrie de sablon la ou il ne croissoit nul bien (XCIII, id.). — Crestien se hourdoient et faisoient bons fosseiz et bonnes liches par devers la berrie (Menest. de Reims, 150, de Wailly). — Et seroient la ou a Japhe pour a tout lor pooir deffendre que le soudan de Babylonie ne passast la berrie et entrast en la terre de Surie (Contin. de Guill. de Tyr, fol. 406).

Ce mot est évidemment l'arabe barrîyya (pluriel barârî) (plaine, désert) : on en a tiré le singulier *berrie* sur lequel on a ensuite formé un pluriel que nos exemples ne nous offrent qu'une fois [1]. Quant aux mots *bererie*, *brie*, *brye*, que M. Godefroy donne comme des formes différentes de ce mot, les exemples cités par lui montrent qu'ils n'ont point de rapport avec *berrie* et que l'étymologie doit en être cherchée ailleurs.

E. Galtier.

1. [Cf. *Histor. occid. des Crois.*, II, 418, note *a*. — *Réd.*]

ESPAGNOL *GOZO*

Gozo, avec un *z* sonore (= *dz*) assuré en ancien esp. (cf. *Cid*, éd. Vollmöller, vv. 170, 245, 381, 600, 803, 1146, 1211, etc.), a le sens de gaudium, mais ne peut guère représenter phonétiquement ce mot latin. Le vrai développement phonétique de gaudium apparaît dans la forme *goyo* du *Poema de José* (éd. Morf, coupl. 236, v. 1), que Gayangos n'a pas correctement transcrite, dans le tome LVII de la *Biblioteca de autores españoles* (p. 421, coupl. 257, v. 1).

Or, comme dy entre voyelles n'a pu devenir la sifflante dentale et sonore en ancien espagnol (cf. radium-rayo), il faut chercher une étymologie autre que gaudium.

On a proposé gustus, mais M. Baist (*Zeitschrift f. r. Philol.*, IX, 148) est peu porté à admettre cette étymologie, qui serait le seul exemple du changement direct en *z* de la combinaison latine st. Où il n'y a pas d'influence arabe, ce changement paraît impossible, et, d'ailleurs, même en admettant une métathèse, on ne devrait pas avoir une sonore, mais plutôt une sifflante sourde, savoir **goço*.

Le rapprochement que M. Baist (*ibid.*) a voulu établir entre *gozo* et l'italien *gozzo* a semblé, à bon droit, peu acceptable à M. Schuchardt. Celui-ci (*Zeitsch.*, XI, 493) a imaginé de rattacher *gozo* à *ausare, qui, par l'intermédiaire de formes dialectales du midi de la France, serait devenu *gosar*. Cela est fort ingénieux, mais bien peu probable. En outre, *z* espagnol ne peut correspondre à un *s* du français méridional.

Quant à une autre étymologie de M. Schuchardt, celle de *gustiare qu'il croit au besoin suffisant pour expliquer *gozar*, il va de soi que *gustiare aurait abouti à **goxar*, comme *quæstiare est devenu quexar et [an]gustia [*con*]*goxa*. Il est vrai que le mot *vços* du *Cid*, v. 3, semble être ostium, ou plutôt *ūstium, mais nous avons ici la sifflante sourde, et c'est par inadvertance que M. Baist a cité ce mot sous la forme *uzo* (*Zeitschr.*, IX, 148). Du reste, le développement plus normal de ce mot latin se trouve dans le dérivé *uxero*.

Puisqu'il y a de grandes difficultés soulevées par toutes ces étymologies, il ne semble pas trop hasardeux d'en proposer

une nouvelle. Est-il possible d'entrevoir dans negotium, soumis à un traitement populaire, la source de notre mot?

Negōtium aurait dû devenir *negozo, mot qui ne se trouve nulle part en espagnol, — *negocio* est savant et récent comme le fr. *négoce*, — mais dont l'absence ne nuit pas à notre hypothèse, d'après laquelle c'est dans un negōtium décapité qu'il faut chercher l'origine de *gozo*.

Ce mot avait en latin, entre autres sens, celui de « difficulté, peine ». On a senti que le mot negōtium contenait un préfixe négatif, et dès lors il était assez naturel de séparer ce préfixe du mot principal, et de dégager une forme à sens positif, signifiant « aise, plaisir ». Seulement, on n'avait plus conscience de la vraie limite entre le préfixe et le thème, et c'est, non pas neg, mais ne qu'on enleva. De là *gōtium, qui nous donne, sans difficulté, un *gozo* espagnol. Pour faciliter cette création et compléter le développement du sens, on peut admettre l'influence de gaudium.

J. D. M. Ford.

IMAGOREGARE

Un curioso esempio di quelle che i Francesi chiamano « coquilles lexicographiques ». Al f° 40ª del codice pistojese, alla fine del volgarizzamento del *Liber consolationis et consilii* di Albertano da Brescia, leggesi, secondo l' edizione del Rolin (Lipsia 1897) :

Or finisce lolibro del consolamento edel consiglio loquale Albertano giudice dibresca delacontrada di sancta agata compuose ne lianni D.M.CCXLVI del mese dabrile *ed imago regato* insuquesto volgare ne lianni D.M.CCLXXV del mese disectembre.

Il Ciampi nella sua edizione (Firenze 1832) annota : « *fu imagoregato*, cioè fu per imagine recato, *in su questo volgare* [1]. » Il Rolin, appié di pagina : « das heisst *imagorecare* : übersetzen ». E nella sposizione grammaticale, a pag. XXXIX ove si tratta di *c* protonico che si muta in *g* : « Hierher gehört wahrscheinlich das dunkle Wort *imagoregato*, nach Ciampi für *per imagine*

1. Non altrimenti nell' introduzione, a pag. 58 : « parole che mi sembrano equivalere a recatane l' imagine in questo volgare », aggiungendo poi che « si possono intendere tanto nel senso di *tradotto* quanto in quello di *copiato* ».

recato, im Sinne von *volgarizzato*. Doch sehe ich in der Endung *-egato* das Suffix *-eggiato* von *-eggiare*. »

L'edizione del testo originale, curata dal Sundby (Havniae 1873), legge : *composuit sub anno Domini MCCXLVI in mensibus aprilis et maji*, con che la parola mostruosa svanisce.

A. Mussafia.

FECERUNT IN FRANCESE [1]

Nelle osservazioni grammaticali, che precedono il testo dell' *Estoire de la guerre sainte* di Ambroise (Parigi, 1897), il Paris registra a pag. XLVII « *firent*, qui, très anciennement, a remplacé le PRIMITIF *fisdrent* ». Nella relazione sull' opera del Rydberg, *Le développement de facere*, inserita nella *Romania* XXII (1893), 573, il P. dice all' incontro : « L'auteur établit fort bien que la seule forme traditionnelle du français (sauf le changement de voyelle dû à l'influence de la 1re pers. du sing.) pour la 3e plur. est *firent* de fecrunt, mais il ne donne pas l'explication des formes *fisdren*[*t*]..., *fistrent*..., *fisent*; il pense certainement, avec raison, que ces formes sont empruntées à *misdrent*, *distrent*, *misent* [2] ». Poichè la publicazione del poema di Ambrogio è stata ritardata di parecchi anni, è probabile che l' opinione espressa nel '93 annulli quella contenuta nel libro, che reca la data del '97 [2].

Anche il Meyer-Lübke, *Rom. Gramm.*, II (1894), § 299, ci dà qual forma normale *firent* (in luogo di *feirent*), ammette però la base fegerunt, rimandando al primo volume, § 523, ove è detto che *ᵛć* (vale a dire *k*) nella penultima di proparossitoni s' è già nel latino volgare mutato in *ǵ* (fragidus, plagitu, ecc.). Con ciò egli modifica tacitamente il § 531 dello stesso primo volume, in cui si legge : « in fecerunt ist durch feci fecisti das *ć* vor dem Wandel zu *ǵ* bewahrt worden », e la nota al § 532, ove si registra *fisdrent* come risposta organica di fecerunt, e finalmente il § 529, ove fra gli esempii di *d* che s' inserisce fra *s* sonoro e *r* si annovera anche *fisdrent*.

Il Behrens-Schwan, § 349, 2, s'accorda con la più recente opi-

1. Quanto si dice per fecerunt va applicato anche a fecerat.

2. [C'est en effet le cas, et c'est de même que j'ai laissé à tort subsister dans la dernière édition de mes *Extraits de la Chanson de Roland* (1896), p. 41 : « *Firent* est une forme analogique. » — G. P.].

nione del M.-L. nell' ammettere *firent* qual forma primigenia, ma si dilunga da lui rispetto alla genesi di essa : « *firent* mit lautregelmässig entwickeltem $r = {}^{k}r$. » Fra il Behrens ed il Rydberg s' ha questa differenza cronologica, che mentre il primo muove da fec'runt con sincope propria del francese incipiente, il secondo risale alla forma latino-gallica fecrunt.

Sebbene adunque la questione si debba omai considerare come decisa a favore di *firent*, non pare inutile, se non altro in servigio della storia della scienza, richiamare su di essa l' attenzione degli studiosi.

Le questioni, s' intende, sono due. L' una concerne il modo, con cui si debba spiegare *-ir-* rispondente al classico -cer-, se da cr o ger di latino volgare, o da *c'r* di francese incipiente Tale questione si collega a quella più generale dei prodotti di *-ć* in penultima, e noi non abbiamo qui ad occuparcene più oltre. L' altra, tutta speciale, risguarda il prodotto di fecerunt. Rispetto a questa diremo : che *-sdr-* non sia la risposta normale di -cer- è fatto da non potersi mettere in dubbio, chi pensi a *faire*, *dire* (= *diire*), *duire*, *cuire*, *ceire* cęcere [1], *maire* macero. La forma deviante *fisdrent* deve quindi ripetere la sua origine da alcun procedimento analogico. Con questa differenza, che non solo chi ammette *cr*, ma anche chi si limita a *c'r* deve attribuire l' analogia al francese già bell' e sviluppato : *fisdrent* sul modello di *misdrent prisdrent*; giacchè in vero come si spiegherebbe che in tutti gli altri casi la sincope sia anteriore all' assibilazione ed in quest' unico le sia posteriore? Mentre chi sta per *-ger-* potrebbe pur sempre col M.-L. del '90 imaginare analogia risalente al latino volgare; in questo accanto a fagere digere, ecc. sarebbe esistito feć̇erunt, onde in franç. dall' un lato *faire*, *dire*, ecc., dall' altro (con « Umlaut » analogico di *ę*) *fisdrent*. « Potrebbe », dico, non « dovrebbe » ; pare invero inutile aumentare le difficoltà, e poichè *firet* ricorre già in testi molto antichi, fanno bene anche i partigiani del -ger ad ammettere pur per questa forma il procedimento normale. Ad ogni modo il procedimento analogico che diede origine a *fisdr-* è abbastanza antico, poichè tali forme sono costanti già nel codice del *S. Léger*.

A. Mussafia.

---

1. A proposito di questa voce sia lécito chiedere : se cę dà *ci*, come *ceire* e non *cire*?

NOTE CRITICHE SULL' *ESTOIRE DE LA GUERRE SAINTE* DI AMBROGIO [1]

3-4. Chi si dà a trattare lunga storia *si la face et si l'empraine* | *Qu'a dreit maint iço qu'il empraine.* L'ultima voce è considerata dall' editore qual 3ª pres. ind. del verbo *empreignier* « concevoir (proprement être gros de) ». A me questa pare metafora soverchiamente ardita [2]. Nella lingua antica troviamo non di rado che quando il verbo della proposizione reggente è di modo soggiuntivo, quello della proposizione relativa è del medesimo modo, sebbene il concetto esiga piuttosto l' indicativo. Opino adunque che *-praine* risponda a prehendat. Anche in italiano si direbbe, o almeno si sarebbe detto : « l'eseguisca così da condurre a buon termine ciò ch'egli imprenda (o : abbia impreso). » O ammetteremo due sfumature di significato del verbo *emprendre*, al v. 3 « eseguire », al v. 4 « imprendere »; o, conservando al v. 3 il valore proprio di « imprendere », leggeremo al v. 4 *en praine.* — La particolarità sintattica, di cui qui si tratta, mi pare doversi ammettere anche in 6102. Si descrive una marcia coraggiosa dei Crociati attraverso una foresta in fiamme; *Si ne cuit pas que nus hom veie* | *Ne qu'en un liu nul ost veist* | *Plus bel errer que illoc feist.* L'editore legge *fist*, certo non in servigio del metro, giacchè a tal uopo basta leggere *qu'illoc*, ma perchè, trattandosi di fatto realmente avvenuto, stima necessario l'indicativo. Ripeto che l' uso antico mi pare consentire il soggiuntivo : « non credo che altri abbia veduto fare cammino più bello che l' esercito cristiano facesse ». E si noti che anche in francese antico nel secondo membro della proposizione comparativa ricorre il sogg. ; di rado, è vero, ma in questo passo tanto più facilmente che anche il primo membro ha il verbo al medesimo modo. A me fa forza particolare la rima; giacchè Ambrogio, studioso

---

1. [Je remercie mon savant ami des observations qu'il a bien voulu communiquer à la *Romania* sur mon édition du poème d'Ambroise (voy. ci-dessus, p. 174). Elles me paraissent toutes fondées; les deux qui concernent *empraine* et *empraignouent* m'inspirent seules quelques doutes. — G. P.]

2. Ad ogni modo, dovrebbe dire *dont il empreigne.*

di rime ricche, fa rimare quasi sempre con sè stesse le forme verbali in *-eïst*, *-eüst*, *-eü*.

Il glossario cita all' articolo *empreignier* anche il luogo seguente : 4283 l' esercito cristiano soffre grande penuria di vettovaglie; coloro che si vergognavano di accattare *As bulongiers le pain emblouent* | *Si que tot pris les empreignouent*. L'ed. corregge *pris* in *pres* e nel Gloss. osserva : « le sens de ce verbe ici est obscur [1]. » Io vorrei conservare *pris*; dividendo *em preign.* [2], si ottiene un senso soddisfacente : « Li facevano per questo motivo prigioni. » La tautologia si può facilmente tollerare, specie se si attribuisca a *pris* il valore di « colti sul fatto ». Si badi a quel che segue : *Un jor i ot pris un prison*, | *Et por itele mesprison* | *L'en mena cil qui pris l'avoit*, ove adunque ricorre di nuovo il verbo *prendre*.

103. Si parla di Enrico II d' Inghilterra, padre di quattro valorosi figliuoli : *Li reis... Poeit bien guerre meintenir*, | *S'en le volsist a lui tenir*; tradotto : « pouvait bien mener la guerre si on voulait la lui faire ». Preferisco leggere *se* in luogo di *le* (scambio di *l* e di *s* lunga è frequente nel codice), ed intendo : « se altri avesse voluto tenere da lui, fare con lui causa comune » (cfr. al Gloss. gli esempii di *sei tenir a aucun*). Il pronome indefinito *en* allude molto probabilmente ai figliuoli. Con la mia interpretazione vanno bene d' accordo i versi che seguono : *E s'il feist ço qu'il voleient* | *Com a tel gent com il esteient*; « e s' egli alla sua volta, avendo riguardo alla loro condizione, si fosse mostrato più arrendevole ai loro desiderii ».

3867. I Turchi gettano sulla macchina da guerra dei Crociati pietre, tronchi d' albero, zolfo, catrame e altre materie combustibili, *E feu grezeis par en somet* | *I jeta la gent Mahumet*; *par en s.*, secondo il Glossario, significa « tout en haut »; la traduzione invece ha « et sur tout cela le feu grégeois ». La locuzione *par en s.* o *par s.* ricorre più volte in scritture dell' ovest, p. es. nel Roman du Mont S. Michel e nella Vita di S. Martino di Tours, ed ha parecchi significati affini. Anzi tutto s' usa, come

---

1. Nella traduzione infatti il verso è ommesso, come poco intelligibile.

2. Nella forma *preignouent* troveremmo il tema del soggiuntivo. S' avrebbe con ciò in vero un imperf. indic. della I^a in rima con uno della III^a; ma poichè altri esempii (ancorchè scarsi) vi sono, nulla osta ad accettare anche questo.

nel nostro passo, quando alla fine d' un' enumerazione si enuncia alcunchè di superiore alle cose precedenti, corrisponde quindi al franc. moderno « par dessus le marché » [1]. Serve poi a riassumere con asserzione di grande momento quanto si è già detto, ed in tal caso vale « in somma, a dir breve » [2]. Si usa finalmente quando ad un' asserzione se ne oppone altra di maggior valore, come chi dicesse « ma v' ha di più » oppure « chè anzi » [3].

4123. I Crociati soffrono grande penuria. Il marchese di Monferrato vuole sposare la vedova di Hainfroi, *Par tel covent que sa* BATAILLE | *Feroit venir a l'ost sanz faille*. Quando l' ha sposata, *alquant cuiderent* | *Que li marchis veir lor deist* | *Et que* VITAILLE *lor feist* | *Venir en l'ost par covenant*. È manifesto che anche nel primo verso s'ha a leggere *vitaille*.

5409. *Salahadins sanz secorre* | *Leissa les ostages encorre*. Affine di restituire il metro, l'ed. legge *sanz* [*les*] *secorre*. Ma l' uso dell' antica lingua non permette il pronome atono fra preposizione ed infinito; si deve quindi leggere *s. els sec.* — Osservazione analoga è da farsi al v. 3831, ove il cod. ha *Car del melz que l'em i solt i metre*. L' editore cancella il primo *i*; ma poichè il pronome nell' antica lingua spetta sempre al verbo modale, ed inversione di *i solt* in *solt i* sarebbe del tutto insolita, non v' ha dubbio che si deve espungere il secondo *i* [4]. —

---

1. Cf. *Mon roiaume et moi par en som* | *L'en otroi je en gueredon*, citato dal Godefroy.

2. *S. Mart.* 2692. S. Ilario aveva vesti, denari, vasi d' oro e d' argento : *Par sommet si affiement* | *Resteient en tel estement* | *Que doze itanz plus li valeient* | *Qu'a nul evesque*; « in somma le cose sue prosperavano così... ».

3. *Ibid.* 1946. Martino è accusato di dilapidare la farina a lui affidata. La sua padrona lo difende; essa dichiara che *ne vit enfant plus leal* | *N'en toutes choses plus feal*; | *Par soumet s'est aperceüe* | *Qu'il a plus en sa cruce eüe* | *Que devant*, « ben lungi dal vedere scemata la farina, essa ne ha più di prima ».

4. Giova notare che Ambrogio, come quasi tutte le scritture anglo-francesi e molte di quelle dell' ovest, predilige di gran lunga la formola « prepos. + infinito + pronome atono ». L' edit. a pag. XLIII dice : « Notons *les*, acc. pl. de la troisième pers., employé après le verbe : *Qui de trahir les se penot*. » Espressa a questo modo, l' osservazione può far supporre che si tratti d' un unico esempio, mentre (ripeto) questa si può dire quasi la regola; cf. nel Glossario, s. v. *Le*, altri quattro casi : tre di *le*, uno di *la*. Non mancano, è vero, gli esempii della formola « prepos. + pron. accen-

E qui cade in acconcio ricordare un altro passo, in cui la particella atona *en* appare collocata in modo, che se non si può dire affatto ignoto alla lingua antica [1], è però d' uso molto scarso. Ora, quando si tratta di emendare, giova seguire la consuetudine comune. 2202 Uno dice : quella è una *nef des Turs.* | *Li reis dist : Est en seurs?*; l'ed. : *Es tu en seürs?* Poichè *en* spetta intimamente a *Es*, ove la lingua moderna dice : *En es tu?*, l'antica, che non tollera *en* in principio della proposizione, preferisce di gran lunga *Es en tu?* — Finalmente al v. 4402 troviamo *le* in principio d' una proposizione principale : *Le sai de voir... que.* Dubito che l' autore abbia scritto a questo modo, e chi sa se già il codice non abbia *Ce sai?*

5689. *Si come chandeille...* | *Destaint par vent quant il l'enforce.* Dubito che *enforcier* sia qui transitivo. Il significato che gli dà il Glossario : « renforcer », non fa all' uopo, giacchè il vento non rinforza il lume; tutt' al più dovrebbe attribuirsi al verbo il valore (che non so se mai abbia avuto) di « incalzare, far forza, violenza. » Diremo quindi che sia intransitivo : « è forte, gagliardo ». Il codice, scrivendo *ill enforce*, raddoppia la consonante della proclitica. Ora, poichè di tale particolarità le edizioni non sogliono tener conto, va stampato *il enforce.* — Reduplicazione analoga troviamo al v. 125 : *Molt enn i avoit d'encumbroses*, per *en i.* Che se nel Glossario, s. v. *E*, è detto *enn* essere in questo verso altra grafia di *enne* = *et ne* (la nota particella interrogativa), questa è una svista.

6098. I Crociati si propongono di attraversare una foresta. Odono che i Turchi *en cel jorn l'alumereient* | *E que si grant feu en fereient* | *Que l'ost en sereit arostee.* | *Mais ele erra tote aprestee.....* | *N'onques n'orent arestement.* Se si bada a quest' ultima voce e alla propensione di Ambrogio per le rime ricche (anche se

---

tato + infinito », ma sono di numero molto più scarsi, e quasi sempre in fine di verso : 3 *per sei grever*, 143 *de lui rescurre*, 7093 *per els sorprendre*, 7489 *por els chacier*; fuori di rima, p. es. in 7237 *a els guarder.* — Ancora un quesito. Si permette Ambrogio d' usare almeno le particelle pronominali *en*, *i* fra preposizione ed infinito? Un esempio solo ne ricorre : 11265 *E sanz guaires i metre atente.* Confesso che dubito assai della sua autenticità; io per me non esiterei ad introdurre la formola solita, leggendo *sanz gu. metre i.*

1. Di fatti al v. 6379 troviamo *Lairez vos nos issi confondre?*, ove sarebbe forse soverchio rigore voler leggere *L. nos vos.*

femminili), dubiteremo di *aroster*, verbo della 1ª conjugazione, per « rôtir », e preferiremo *arestee*.

10788, 10932. A pag. XLIV è detto che il pronome possessivo accentato della 3ª ha al nom. *suens*, « mais *sons* 10788 », all' acc. *suen*, « mais *son* 10932 », e si aggiugne che la forma in *-on* non è confermata dalla rima, mentre *cuens buens* : *suens* attestano quella in *-uen*. Ora, in ambedue i casi *-on* non è nel codice. Nel primo si legge : *E sis freres Saffadins*, nel secondo : *Qui son pere avoit nurri*. Gli è l' editore che, affine di ristabilire il metro, aggiunse l' articolo : *E li sons freres* e *Qui le son pere*. Dovendo emendare, ci atterremo all' uso costante dell' autore e leggeremo *li suens*, *le suen*.

11053. I Turchi traditori, dopo preso il denaro promesso, uccidono i Cristiani, *ja en aveient set tuez* | *E en une fosse estroez*. Nelle Correzioni *estroez* è mutato in *estuez* ed il Glossario, s. v. *Estuer*, registra *estuez* (ms. éd. *estroez*), « cacher ». L'emendazione non può accettarsi, perchè (lasciando stare il significato, poco adatto alla situazione) la forma regolare sarebbe *estuiez*; ora Ambrogio non fa mai rimare *é* con *ié*. Si tratta quindi di *estruer*, verbo felicemente restituito al v. 501 del Viaggio di Carlomagno, e di cui, oltre agli esempii già noti, due ce ne offre la Vita di S. Martino di Tours [1]. Ottima quindi la traduzione : « et les avaient déjà jetés dans un fossé ».

11100. Il codice ha *Si fu donc itel l'affaire*, l' edit. *itele*. E nel Glossario, citando il v. 3069 *Tels fud li conseils e l'affaire*, è detto « au sujet, fém. » Questo esempio non ci dà il diritto di ammettere in un testo così antico il mutamento di genere. In vero, a pag. XXXIX si registrano alcuni esempii di obliquo in luogo del retto. Sono quasi tutti sostantivi in *-ment* ed in *-age* che (come è noto) prima e più frequentamente degli altri si riducono nel singolare ad una forma sola; oltrecciò *conseil*, *mestier* e l' infinito sostantivato *saveir*. Si comprende facilmente che *affaire* tra per la natura sua di composto da *a* e *faire* e per esigenza della rima appaja senza *-s*. All' emendazione *itele* sostituirei quella di *donc* in *donques*.

11458. *Li rois... Fist desoz les targes mucier* | *Deus e deus un arbalestier* | *E un home qui li tendoit* | *S'arbaleste*. L' edit. emenda

---

1. 5331 il demonio *d'amont l'a jus estrué* (: *tué*): 5950 il vento *encontremont l'estrue*. | *Si que il cheï contrevau*.

Entre deus un arb. e traduce : « fit cacher sous les targes, entre deux hommes, un arbalétrier et un homme qui lui bandait son arbalète. » Non m'è bene chiaro come egli si rappresenti la situazione. Se intende dire che, sotto tutte le targhe, il balestriere e il suo ajutante erano fiancheggiati da altri due uomini, cosicchè in tutto erano quattro, non mi pare che con ciò si colga nel segno; se invece ammette, come a me pare che si debba, che sotto ogni singola targa c' erano due uomini (quindi in tutto dieci, venti, trenta e così via), non vedo il motivo dell' emendazione. La locuzione *deus e deus*, « a due a due », è irreprovevole.

12001. Il cod. e il testo a stampa hanno *Si vos faisiez tele fraiture*. Ma poichè l' imperfetto *faisiez* è trisillabo, va letto *tel* [1].

A. Mussafia.

---

1. Scarsi e poco sicuri i casi di *tele* attributivo; quelli che sono recati a pag. XLIII, 418 *N'onques tele gent esmeüe*, 3331 *Qu'al fossé tele presse firent*, si eliminano facilmente leggendo *Ne*, *Que*; 6579 *Od tele fraintе, od tel emprise* si può confrontare con 11494 *Od tel fraintе e od tel ravine*; finalmente 1102 *Com afereit a tele feste*; l. *il af.* o, in modo ancor più ovvio, *itel*. S'aggiunga 1804 *Qui tele pais molt desirerent*; l. *cele* o *itel*. Restano 11566 *Onques tele ne fu vēue*, 11605 *Onques mes tele ne fu faite*, che vogliono senza più essere accettati. Giacchè è dato osservare che parecchi testi, i quali nella funzione attributiva usano costantemente *tel*, nella predicativa o tollerano o a dirittura prediligono *tele*. — Per *itele* attributivo troviamo 4286 *E por itele mesprison*, ove io non esiterei a leggere *icele*. Unico esempio sarebbe 4144 *Ne a iteles assemblailles*, ove all' energica espressione « tali, cosifatti matrimonii » mal si potrebbe sostituire il fiacco « quei matr. ».

* * *

Poichè in questa pagina rimane un po' di spazio libero, ne approfitto per ribadire l' osservazione fatta al v. 5409 rispetto l' uso del pronome atono con l' infinito. Nella bella edizione delle poesie di Guilhem Montanhagol curata dal sig. Coulet (Toulouse, 1898) si legge : XII, 35-6. . *totz om deu amar... son bon senhor e·l servir lejalmen*. Quel *·l* mi fa specie; scendo con l' occhio alle note a pie' di pagina e trovo che tutti e tre i codici CIK hanno *e servir*. Dunque ciò che sarebbe un solecismo, o almeno una novità, in provenzale, spetta all' editore.

COMPTES RENDUS

Carl Voretzsch, **Das Merovingerepos und die fränkische Heldensage.** — (Extrait des *Philologische Studien : Festgabe für Eduard Sievers*, pp. 53-111 ; Halle, Niemeyer, 1896).

Ce mémoire n'est pas le premier travail de l'auteur sur la matière : déjà en janvier 1894, M. Voretzsch avait publié un opuscule intitulé *Die französische Heldensage*, dont M. G. Paris a brièvement rendu compte dans la *Romania* (XXIV, 490). M. Voretzsch fait allusion (p. 56) à cet opuscule, et aux contradictions qu'il a suscitées. Il ajoute (p. 58) qu'il ne se propose pas, dans son nouveau travail, de combattre en détail les théories contraires à la sienne, mais simplement de préciser sa pensée et de la justifier sur certains points.

Sa dissertation se divise en trois parties d'inégale importance, précédées d'une courte introduction dans laquelle M. V. fait un exposé rapide de la question et expose les résultats qu'il considère comme généralement admis. La première partie, intitulée *Sage und Lied : Allgemeines*, est intéressante par la position que prend l'auteur entre les critiques qui voient dans la tradition orale l'unique agent de la production épique et ceux qui dénient à la même tradition tout rôle dans la formation des premières épopées françaises. M. V. ne nie pas que le souvenir de certains faits historiques ait pris de très bonne heure une forme poétique fixée, mais il prétend que dans bien des cas la transmission a pu être purement orale. Cette solution mixte a chance de ne satisfaire personne.

Les arguments que M. V. apporte à l'appui de sa théorie ne nous semblent pas convaincants. Il ne suffit pas de citer en bloc le recueil des contes syriens de Prim et Socin ou les légendes locales et familiales de l'Occident, pour prouver que la tradition orale y joue un rôle ; l'argument n'est pas assez précis et ne porte pas. Le *Napoléon en Égypte*, de Barthélemy et Méry, n'est pas une autorité suffisante pour établir l'existence d'une légende arabe sur Napoléon, de source orale. L'auteur, comme dans son précédent opuscule, invoque les récits du moine de Saint-Gall comme un exemple de survivance d'une tradition orale : mais ce n'est là qu'une conservation fortuite et tout individuelle. Ce que nous reprocherons surtout à M. V., c'est de n'avoir pas vu ce qu'il y a de profond dans l'hypothèse d'une forme poétique nécessaire.

Il nous semble, en effet (et peut-être ceci n'a-t-il pas encore été dit nettement), que le point capital de cette théorie ce n'est pas de savoir si les récits d'où est sortie l'épopée ont eu ou non une forme rythmée : c'est là une question accessoire. Ce qu'elle a d'essentiel, et, croyons-nous, de vraiment scientifique, c'est qu'elle dit que l'imagination populaire, n'étant qu'un mot, ne saurait rien produire ; c'est qu'elle prétend que le souvenir d'un fait historique ne se conserve que si quelqu'un, professionnel ou non, tout à fait ou presque contemporain des événements, lui donne une forme fixe (et sans doute rythmée). Elle suppose donc à l'origine de tout récit épique un ferment spécifique et individuel. M. V. au contraire admet pour la tradition orale qu'il défend une sorte de génération spontanée : il y a là entre ses adversaires et lui une différence capitale qu'il ne semble pas avoir vue. Appliquant ses idées aux écrits des chroniqueurs mérovingiens, M. V. établit dans cette même partie de son travail une série de critères dont la réunion est nécessaire pour qu'on puisse admettre dans ces chroniques la survivance de récits épiques antérieurs.

Dans la seconde partie, M. V., s'appuyant sur les principes qu'il vient d'exposer, critique en détail le livre de M. Kurth, intitulé *Histoire poétique des Mérovingiens*. Toute cette critique est conduite avec beaucoup de méthode et de prudence : à dire vrai, elle ne porte guère que sur le mot « poétique ». Si M. Kurth l'avait remplacé par le mot « traditionnel », tous les griefs de M. Voretzsch tomberaient, car ce qu'il prétend c'est que les récits des chroniqueurs peuvent remonter à des traditions orales ; il montre que c'est, le plus souvent, en s'appuyant sur des critères trop subjectifs que M. Kurth retrouve dans les récits des chroniqueurs mérovingiens des vestiges épiques. A propos de la guerre de Saxe de Clotaire II, M. V., adoptant l'opinion de M. Suchier sur la cantilène de saint Faron, rajeunit de beaucoup le fragment cité par Hildegaire. MM. Lot et Paris ont montré l'invraisemblance de l'hypothèse de M. Suchier (*Romania*, XXIII, 440).

Dans la troisième partie, où il étudie la forme primitive de l'épopée française, M. V. constate qu'on manque de renseignements pour résoudre la question et pour dater avec précision les différentes phases de l'évolution qui fit de l'épopée germanique l'épopée française. Il termine cette partie et sa brochure en souhaitant que d'autres atteignent des résultats moins négatifs que ceux qu'il a obtenus.

On a vu, par cet exposé, que les trois chapitres du travail de M. V. ne sont pas très étroitement liés. Il est, par suite, impossible de porter sur l'œuvre un jugement d'ensemble. Dans le premier chapitre, l'auteur ne nous a pas convaincu de l'existence de traditions purement orales ; le troisième n'apporte rien de nouveau. La partie la plus solide de son ouvrage c'est donc la critique qu'il a faite du livre de M. Kurth. Il y fait preuve d'une méthode très sévère, de beaucoup de sens et de prudence, et ces quelques pages seront d'une lecture très utile à ceux qui voudraient recommencer le travail de M. Kurth : ils y apprendront à se défier d'eux-mêmes et à ne pas affirmer à la légère.

H. YVON.

Mémoires de la Société néo-philologique à Helsingfors. II. Paris, Welter, 1897, in-8, VII-284 p.

Nous avons parlé en son temps (XXII, 565) de la *Société néo-philologique* établie à Helsingfors et du premier volume de ses *Mémoires*. Le second ne mérite pas moins d'être recommandé à nos lecteurs. Outre différents travaux qui concernent la linguistique générale, la philologie germanique ou les littératures modernes, il contient deux articles qui intéressent directement nos études et dont nous allons rendre compte.

P. 19-50. I. Uschakoff, *Zur Frage von den nasalierten Vokalen im Altfranzösischen* [1]. M'appuyant sur le fait que dans les anciens poèmes en assonances *a* et *e* suivis d'une consonne nasale sont séparés de *a* et de *e* suivis d'une autre consonne [2], tandis que l'*o* suivi de nasale montre simplement une tendance à se séparer de l'*o* ordinaire et que *ie*, *i* et *ü* sont absolument mêlés, qu'ils précèdent une nasale ou toute autre consonne, j'ai émis dans l'*Alexis* et reproduit depuis lors à diverses reprises l'opinion que les voyelles *a* et *e* avaient été nasalisées les premières et l'étaient dès le IXe siècle, que *o* avait suivi, puis sans doute *ie*, et que le changement de *in* en *ẽ* et de *ün* en *œ̃*, ce qui est en français moderne la forme de la nasalisation de ces voyelles, était sensiblement postérieur. Acceptée par la plupart des philologues, cette opinion a été combattue par M. Suchier, qui soutient (*Gramm. des Altfranz.*, § 35), que « la nasalisation s'est produite simultanément pour toutes les voyelles. » Ses arguments sont uniquement empruntés à certains traitements de la *consonne* nasale, qui apparaît souvent comme assez peu stable, aussi bien après *i* qu'après *a* ou *e* [3]; mais cela ne prouve rien pour les voyelles : ne voyons-nous pas l'*n* « caduque » en provençal, où cependant il n'y a pas de nasalisation? Quant aux faits attestés pour les assonances, M. Suchier les explique ainsi : « L'assonance repose uniquement sur le timbre des voyelles toniques. » Il résulte de cette déclaration concise que le timbre de *a*, *e* devant nasale différait de celui de *a*, *e* devant les autres consonnes, mais que celui de *ie*, *o*, *i*, *ü* était pareil, toutes les voyelles, devant nasale, étant d'ailleurs nasalisées. Il est clair que nous ne nous entendons pas, M. Suchier et moi, sur ce que nous appelons « nasalisation » d'une voyelle. Pour moi la

1. M. Uschakoff avait fourni au premier volume des *Mémoires* une très remarquable étude sur un point intéressant de la morphologie du verbe français.

2. Je laisse de côté ici, pour simplifier, la question de *ain* et de *ein*.

3. Notons que *amins* amicus à Metz (cité comme exemple de l'addition indue d'une *n*) n'a rien à voir ici, cette addition étant due, comme on sait, à l'influence de la nasale qui commence la syllabe. Des graphies comme *conpugciun*, *cunctet*, *ung*, *runc* attestent la nature vélaire de l'*n* : je le veux, mais est-il vrai qu'elle ne puisse « s'expliquer que par la nasalisation de la voyelle précédente »? A plus forte raison m'est-il impossible de voir ce que prouvent les graphies *poing*, *poig* pour *poign*, etc. : fût-il « incroyable » que dans *poig*, *juig* il fallût reconnaître une simple *n* mouillée, cela ne prouverait nullement la nasalisation de l'*o* ou de l'*u*.

nasalisation d'une voyelle consiste précisément en ce qu'elle change de timbre : *ã, ẽ, õ, œ̃* ont un autre timbre qu'*a, e, o, œ*, sont en réalité d'autres voyelles, et la première série ne peut assoner avec la seconde. Quant à *i, u, ü*, ils n'ont pas de voyelles nasales qui leur correspondent comme *ã, ẽ, õ, œ̃* correspondent à *a, e, o, œ* [1]. L'*i, u, ü* nasal qu'on signale dans diverses langues, notamment en portugais, est autre chose ou en tout cas n'existe pas en français : l'*i, u, ü* nasal qu'on a cru reconnaître dans certains patois n'est en fait qu'un *i, u, ü* suivi d'*anusvara*. Voilà pourquoi j'admets, à l'époque des assonances, l'existence de *ã, ẽ*, mais non celle de *iẽ*, ni celle de *õ* (sinon commençante) ; quant à *œ*, cette voyelle ne se trouve pas en français devant une consonne nasale [2] ; pour *i, ü* nasals, ils ne pouvaient exister anciennement, puisqu'ils n'ont pas d'existence en français. Telle a toujours été ma façon de voir, et les objections de M. Suchier ne m'ont pas engagé à l'abandonner. Ces objections, M. Uschakoff les adopte en bonne partie et leur adjoint des arguments qui sont de théorie et de fait. Les premiers sont les plus importants. J'essaye de les résumer :

1° Il est invraisemblable que la nasalisation se soit produite indépendamment à quatre reprises (*a, e, — o, — ie, — i, ü*), à des intervalles très éloignés, et sans qu'on puisse saisir entre ces différents accès (si l'on peut ainsi dire) un rapport de cause. Au XVIe siècle, où on place la nasalisation de *i, ü*, il n'y avait plus dans la langue d'*ãn, ẽn, õn*, l'*n* ayant déjà, comme en français moderne, été absorbée dans la nasalité (*ã, ẽ, õ*) [3], en sorte que *ã*, etc., ne pouvaient exercer aucune influence sur *i, ü* suivis d'*n*.

2° Précisément à cette époque où on admet la dénasalisation de *fãme* en *fàme*, *tiẽne* en *tiène*, *põme* en *pòme*, il paraît peu logique d'admettre la nasalisation de *in, ün*.

---

1. A mon sens il y a corrélation pour une voyelle entre la faculté d'être ouverte ou fermée et la faculté d'être orale ou nasale : *á, é, ó, œ́* ont à côté d'eux *à, è, ò, œ̀* et en outre *ã, ẽ, õ, œ̃*, tandis que *i, u, ü* ne sont susceptibles ni de la double modalité que l'on désigne par les mots « ouvert » et « fermé », ni de véritable nasalisation. Cela tient évidemment au lieu de formation de ces deux groupes de voyelles, qui pour le premier est plus reculé dans la cavité buccale que pour le second : *i, u, ü*, se prononçant sur les lèvres, peuvent difficilement être émis en même temps que l'air passe par les fosses nasales, ce qui constitue la nasalisation — et conséquemment le changement de timbre — pour les voyelles du premier groupe. La question de la nasalisation de l'*o* en ancien français tient à la question si difficile de l'histoire des voyelles labiales : si la voyelle répondant à l'*ó, ü* latin était *u*, elle n'a pas pu se nasaliser ; si elle était *ó*, elle l'a pu ; or, nous ne savons pas encore avec certitude quelle valeur elle avait, et il s'y mêle la question si obscure de la distinction entre *ŏ, ŭ* libre et *ō, ū* entravé, qui en français moderne ont donné l'un *u* et l'autre *œ*, et qui en ancien français ont l'air d'être confondus.

2. L'*œ* qui s'est développé dans florem > *flœr* ne s'est pas développé dans pomum, donum. Quant à *buen* < bŏnum, il aurait pu aboutir à *bœn*, mais il ne paraît l'avoir fait nulle part : là où il n'a pas cédé devant *bon* il est devenu *boin*. Notre *œ̃* moderne est une substitution à la nasalisation impossible (au moins en français) de *ü*.

3. Cela ne me paraît pas assuré ; on n'en a la preuve que pour la fin du XVIIe siècle, mais il est possible qu'il en fût ainsi, nos témoignages à ce sujet étant peu clairs.

3° Au XVIIe siècle, *in*, *ün* se prononçaient comme aujourd'hui *ẽ*, *œ̃*. Comment croire qu'en cinquante ou cent ans se seraient accomplies trois transformations aussi considérables que celles de *in* en *īn*, *īn* en *ī*, *ī* en *ẽ* (de même pour *ün*)?

4° On ne comprend pas pourquoi l'*e* de *vient* ne se serait pas nasalisé comme celui de *vent*, car il n'est pas sûr qu'on dît *vient*, — en tout cas, on ne peut admettre qu'on dît *paien* [1], — avec l'accent sur l'*i*, et d'ailleurs l'accentuation sur l'*i* n'aurait pas empêché la nasalisation [2].

A ces arguments théoriques se joignent deux arguments de fait :

1° Des grammairiens du XVIe siècle — et déjà de la première moitié — attestent la prononciation nasale de *i*, *ü*, qu'il faut sans doute dès cette époque entendre comme représentant *ẽ*, *œ̃*; le témoignage contraire de Palsgrave doit être écarté. Donc cette nasalisation remonte au moyen âge.

2° L'assimilation de *m* à *n* finale se produit après toutes les voyelles et remonte au moins au XIIe siècle (*Adan*, *Jerusalen*, *Charenton*, *crien*, *raisin*, *flun*). Cette assimilation indique la nasalité de la voyelle, dans laquelle la consonne nasale commence à s'absorber.

Ces arguments de fait ne me paraissent pas solides. Les témoignages allégués des grammairiens du XVIe siècle sont bien obscurs, et celui de Palsgrave, qui leur est contraire, est formel. En tout cas, quand on aurait prononcé dès le XVIe siècle *i*(*n*) *ü*(*n*) d'une façon plus ou moins nasale, cela ne prouverait pas que cette prononciation remontât au XIIe siècle, ce qui est essentiellement en question. Quant à l'affaiblissement de *m* finale en *n*, il n'est nullement établi qu'il soit en rapport avec la nasalisation de la voyelle [3] : on sait qu'il se retrouve en latin vulgaire pour les mots où l'*m* finale, étant dans la syllabe tonique, a persisté (rem, sum, etc., sont devenus rẽn, son, etc.), et il n'y a pas là de nasalisation. Le prov. mod. dit plus ou moins dialectalement *ron* (ramum), *rasin*, etc., sans qu'il y ait nasalisation pour cela [4]. Des faits de ce genre ne sauraient prévaloir contre le témoignage des assonances.

L'argumentation théorique de M. U. me paraît plus forte, surtout dans sa première thèse (je laisse de côté les deux autres, qui prêtent à discussion et

---

1. A mon avis, si on admet *vient*, — ce qui est mon cas, — on doit admettre également *paien* ; je ne vois pas ce qui en empêche : pajanum a donné *paj* + *ien*, contracté en *paien* (*-jien* < janum = *chien* < canem).

2. M. U. ne s'arrête pas à appuyer cette assertion de preuves ; elle me paraît très contestable.

3. Il est probable qu'il y a là un fait de phonétique syntactique : on sait que déjà en latin classique *cum* se prononçait *cun* devant une consonne initiale autre qu'une labiale : la prononciation par *n*, plus fréquente, s'est généralisée.

4. M. U. remarque que dans un passage de l'introduction aux *Extraits du Roland* je dis que « *m* et *n* nasales [finales] se sont confondues dans un son nasal qui a fini par l'absorber dans la voyelle nasale précédente, » et qu'il y a là une contradiction avec ma doctrine, puisque je n'excepte pas *i*, *ü*, *ie* + nasale : j'aurais simplement dû ajouter « tôt ou tard » ; ces faits étant postérieurs au *Roland*, je ne les indique que sommairement.

rentrent dans le domaine des faits). Non qu'il soit inadmissible que la même tendance se manifeste dans une même langue à différentes reprises : on peut citer en français même l'amuïssement de l'*s*, qui s'est produit une première fois, avant la fin du XIe siècle, devant les consonnes sonores, et une seconde fois, au XIIe siècle, devant les sourdes. Mais il est probable qu'il faut admettre dans la prononciation française, dès une époque fort ancienne, une tendance générale à faire participer les voyelles à la nasalité des consonnes nasales qu'elles précèdent, c'est-à-dire à abaisser le voile du palais un peu avant l'articulation de la consonne nasale (*m*, *ñ*, *n*, *ñ*), et c'est sur ce terrain que je puis, me semble-t-il, me mettre d'accord avec M. Uschakoff.

Celui-ci en effet, s'il adopte et accroît les arguments de M. Suchier contre mon système, n'accepte pas pour cela le sien. Il réfute — par des raisonnements qui me paraissent plus subtils qu'il n'est peut-être nécessaire — la théorie si sommairement formulée d'après laquelle *a*, *e* nasalisés auraient eu un autre timbre que *a*, *e* ordinaires, tandis que *ie*, *o*, *i*, *ü* nasalisés auraient eu le même timbre que *ie*, *o*, *u*, *ü* ordinaires, et il propose en place, pour le traitement de ces diverses voyelles dans les assonances, une explication d'après laquelle, « au commencement de la poésie en assonances, il aurait existé une nasalisation relativement forte pour *a* et *e*, au contraire notablement plus faible pour *i*, *ü*, *ie* et la voyelle de *pont* » (quelle qu'elle fût). Cela revient à dire qu'il faudrait étudier chaque voyelle au point de vue de sa faculté de nasalisation. Si on admet [1] que *a*, *e*, *o*, *œ* sont seuls susceptibles de se nasaliser de façon à changer de timbre (au moins en français), tandis que *i*, *u*, *ü* ne le peuvent pas, on comprendra ce qui s'est passé vers le IXe siècle, où paraît s'être produite la tendance nasalisatrice que j'ai signalée plus haut : *a*, *e* ont été tout de suite transformés en *ã*, *ẽ* (*ẽ* est bientôt après devenu *ã* dans une partie du domaine) ; *i*, *ü* n'ont pu que s'accompagner avant la consonne nasale d'un *anusvara* qui a peu à peu affaibli cette consonne elle-même ; plus tard, le contraste entre le traitement d'*an*, *en* et celui d'*in*, *un* a poussé à transformer ces deux derniers groupes, pour s'harmoniser avec les deux premiers, en *ẽ*, *œ̃* [2], les deux voyelles nasales les plus voisines [3] ; l'*e* de *ie* ne s'est pas nasalisé, soit parce qu'à l'origine l'accent était sur l'*i*, soit (ce qui me paraît moins probable) à cause du *j* précédent (plus tard cet *e*, devenu tonique, a passé à *ẽ*, mais sans aller ordinairement jusqu'à *ã*). La difficulté la plus grave est dans le traitement de la voyelle labiale répondant à *ō*, *ŭ* latin. Si elle était *u*, elle ne pouvait pas se nasaliser ; si elle était *ó*, elle le pouvait,

---

1. Voyez ci-dessus, p. 301, n. 1.

2. L'*œ* + i(n) n'est pas allé jusqu'à *ã*, parce que l'époque de cette transformation était passée ; il y a cependant quelques patois où on dit *vã* < vinum, etc. (voy. Meyer-Lübke).

3. Cette substitution s'est opérée aussi pour les cas où la nasale commençait la syllabe suivante ; on a dit, au moins sporadiquement, *épœ̃ne*, *lœ̃ne*, d'où plus tard, dans plusieurs parlers, *épœne*, *lœne*.

quoique moins facilement que *a*, *e*[1]. Elle paraît ne l'avoir fait, au moins jusque vers le milieu du XIIIe siècle, que d'une manière hésitante, ce qui porte à croire qu'elle se prononçait plutôt *u*, et cependant d'autres faits semblent indiquer qu'elle se prononçait *ó*.

Sous ces différentes réserves, je crois pouvoir — surtout dans un livre élémentaire comme la *Phonétique* que j'ai mise en tête de mes *Extraits de la Chanson de Roland* — conserver mes anciennes formules; mais les pénétrantes recherches de M. Uschakoff leur donnent un sens nouveau. Il y aurait encore bien des choses à dire sur cet intéressant sujet; mais il faudrait le traiter tout au long; je n'ai voulu ici que marquer mon attitude générale en présence d'un travail excellent et original, dont je recommande la lecture à tous ceux qu'intéresse l'histoire phonétique du français.

P. 101-167. Werner Söderhjelm, *Antoine de la Sale et la légende de Tannhäuser*. M. Söderhjelm a imprimé, dans cette très intéressante étude, le chapitre du *Livre de la Salade*, d'Antoine de la Sale, qui est consacré au « paradis de la reine Sibylle ». Il a mis en tête quelques remarques concernant l'auteur et ses œuvres, sujet dont il s'occupe depuis longtemps et dont il compte faire l'objet d'un travail étendu. Je ne parlerai ici que du morceau publié par M. S., et des remarques dont il l'a fait suivre. Après Reumont et M. Graf, M. S. a cité les nombreux témoignages qui, depuis *Guerino il Meschino* (fin du XIVe siècle), attestent l'existence en Italie d'une légende de la Sibylle et de son « paradis », localisé non loin de Norcia. J'ai consacré dans la *Revue de Paris* (15 déc. 1897) à ce sujet une étude à laquelle je me permets de renvoyer. J'ajouterai seulement ici une ou deux notes qui n'ont pu trouver place dans un article destiné au grand public. J'ai consulté l'édition de *Guerino il Meschino* de 1473, Padoue (les folios ne sont pas chiffrés), et une autre sans date du XVIe siècle (d'après laquelle je cite), qui sont assez d'accord. J'y relève quelques traits intéressants. Un solitaire que Guerino rencontre près de Turin et qu'il interroge sur les moyens de retrouver son père lui dit (l. IV, c. CXXXVI, f° XCIX v°): « Nui troviamo per scriptura che la Sibilla Chumana non e ancora morta, e non de morire di qui al fine del mundo, e questa troviamo in Italia ne le montagne di Penio (Pennino 1473); se vui andate da lie, ella ve sapera dire, perche ella sa tute le cose presente e passate. » La croyance à l'immortalité de la Sibylle remonte à l'antiquité, où elle se présente sous diverses formes; on voit qu'ici la Sibylle est encore surtout une prophétesse. — C. CXXXVII, f° C r°. « Vene [Guerino] a Messina, per passare in Italia e per ritrovare le montagne de la savia Sibilla. » A Reggio il s'en enquiert. « E fu li dito come la iera in li monti di Penino in lo mezo de Italia, sopra una cita chiamata Norza; alcuñi dicono come la chiamata Norsia (1473 Noreta), ma in tuto questo libro e scripto Norza (1473 trovo scripta Noeta) ». — A Norza Guerino entend deux étrangers qui causent, et l'un dit : « De questa cita io o udito dire che z'e la savia

1. Voyez sur ce point les remarques de M. Uschakoff.

Sibilla, la quale sia vergine in lo mondo, che ela credeva che Dio scendesse in lei quando incarno in Maria Vergine; e per quello lei despero, e fo ziudicata per questa caxone in queste montagne. » Je n'ai pas rencontré ailleurs cette légende, qui se rapportait peut-être à une autre Sibylle (voy. plus loin). — On raconte encore devant Guerino que trois jeunes gens ont voulu pénétrer dans la montagne; un seul est allé plus loin que le *romitorio*, et il n'est pas revenu. « Et oldi dire che li stano doi remiti, et ano in caxa una scriptura che conta de uno misser Lionelo de Saluzzi (1473 de Salvaci) di Franza che li ando per amor de una damisela per cui era avantato de andarge, ma non era intrato dentro, perche de la boca de l' intrata disse che usiva si grande el vento che le pietre de la propria montagna no li poteva stare, non che lui ge fosse intrato. » Ce passage est des plus intéressants, car ce *Lionel de Salvaggi*, dont le surnom est omis dans les éditions modernes du roman, est évidemment le *Lionel le Sauvage* de nos romans en prose de la Table Ronde, en sorte que la plus ancienne visite à la Sibylle paraît avoir été racontée dans un roman français, bien que jusqu'ici, à ma connaissance, on n'ait rien rencontré de pareil. — L'hôte de Guerino lui dit (f° CI v°) : « I ho sentito dire : che intra e non ense in quello proprio ponto che se intra, dapo non piu usciere (1473 : come se peua tornare uno anno et uno giorno; e che se ne ense in quelo proprio ponto che se intra) ». *Ponto* veut dire ici le moment précis de l'année. L'ermite dit aussi à Guerino (f° CIII) qu'il faut rester dans la montagne un tour entier de soleil. — C. CXLI, f° CII. Ils partent, « e verso la roca de la Sabina (1473 Sibina, *l.* Sibilla) cavalcano; la quale era apresso a Norza a .VI. miglia. E zonti a questa roca funo apresentati a uno officiale del castello. » Ce *castello* est Castelluccio; l'officier les détourne, mais en vain, d'aller plus loin. Au sortir du souterrain obscur, Guerino, admis dans le royaume de la Sibylle, voit le soleil resplendir sur la face des trois belles demoiselles qui le reçoivent. — Dans le ch. CXLVI (supprimé dans les éditions modernes), la Sibylle dit à Guerino qu'elle est la Sibylle de Cumes : c'est elle qui jadis conduisit Énée aux enfers, et qui a donné aux Romains neuf livres de lois (Guerino la prenait, à tort, pour la Sibylle Albunée, qui fu *maestra della Vergine*); on croit communément qu'elle est morte, parce qu'elle s'est fait construire un tombeau en Sicile, mais elle est immortelle. Suit l'histoire de son espérance de devenir la mère de Dieu et de sa condamnation à vivre dans cette montagne jusqu'au jugement dernier. — Chaque semaine, de la messe que dit le pape à Rome le samedi jusqu'à la messe qu'il dit le lundi, tous les habitants de la montagne se transforment en serpents, dragons, scorpions, etc. — Ces notes ne sont que provisoires; pour connaître dans ses détails le texte du *Guerino*, il faut attendre l'édition qu'on en prépare en Italie d'après les manuscrits. — Je citerai encore un témoignage français sur la célèbre caverne, qui est très vague, mais qui offre cet intérêt d'être indépendant du récit de La Sale; il se trouve dans le *Champion des Dames* de Martin Le Franc. L' « Adversaire » dit à Franc Vouloir (ms. B. N. fr. 12476, f° 107) : « Et tu qui sembles tant habille, N'as tu n'a voisin n'a voisine Ouy parler du

trou Sebile, Et aussy de la Melusine[1] ? » Ce nom de *trou Sebile*, qui n'est pas dans La Sale, semble bien indiquer une diffusion populaire de la légende (au reste la *Salade* et le *Champion* ont été rédigés à peu près en même temps). Il est curieux que dans le ms. 12476 on trouve en face de ces vers la rubrique suivante : « Du trou Sebille, qui est en Sicile, près de la cité de Nursia. » Ces deux déterminations se contredisent visiblement, mais il faut noter cette mention de la Sicile, qui n'est peut-être pas sans intérêt (cf. ce qui a été rapporté plus haut d'un tombeau de la Sibylle de Cumes en Sicile). — Comme je l'ai dit dans la *Revue de Paris*, j'ai collationné le texte du ms. (unique) de Bruxelles, imprimé par M. S., avec l'ancienne édition, mais cela ne m'a pas donné grands résultats, le manuscrit et l'édition remontant à une même copie, assez défectueuse en maint endroit : il y a cependant quelques points de détail où l'édition permet d'améliorer le texte; il serait bon de réimprimer le *Paradis de la reine Sibylle* d'après les deux sources.

Après avoir réuni aussi complètement qu'il l'a pu les témoignages anciens sur la légende du *Monte della Sibilla*, M. S. étudie la légende allemande du *Tannhäuser*, qui est avec celle que raconte Antoine de La Sale dans un rapport évident, bien que les critiques qui se sont occupés de la première (et ils sont nombreux) aient à peu près complètement négligé la seconde; le rapprochement avait cependant été fait dès 1872 par A. de Reumont, mais il n'avait pas attiré l'attention comme il l'aurait dû. J'ai également repris après M. Söderhjelm ce sujet, dont je m'étais occupé il y a plus de vingt-cinq ans, et je l'ai traité dans un second article de la *Revue de Paris* (15 mars 1898). Je suis arrivé à une conclusion un peu différente de celle de M. S., en ce que j'ai plus décidément que lui considéré la légende allemande comme de provenance italienne. Je ne me dissimule pas qu'il y a encore plus d'un point obscur à élucider; maintenant que l'attention est éveillée sur cette intéressante question, on arrivera sans doute à une précision de plus en plus grande. — Au moment même où je termine ce compte rendu, je reçois le tirage à part d'un article inséré par M. Fr. Kluge dans le supplément de l'*Allgemeine Zeitung* (23 et 24 mars), dans lequel l'auteur, sans avoir connu mon article du 15 mars, arrive, bien qu'avec certaines réserves analogues à celles de M. S., à des conclusions à peu près pareilles. A cet article, M. G. Baist a joint une note fort intéressante, où il cherche à montrer que la légende de la Sibylle appennine provient de la légende anciennement attestée qui représente la fée Morgue enfermée (avec Arthur) dans le Mongibel (Etna). Il appuie, comme l'avait fait M. Kluge, sur la double idée qu'évoquait en Allemagne, au XVe siècle, le nom de *Venusberg*, qui désignait à la fois un endroit mal famé où les sorciers allaient s'approvisionner de recettes infernales et le lieu de délices où règnait dame Vénus, et il montre que dans les *Monti Sibillini* les deux types se trouvaient réunis, le rendez-

1. Voy. A. Piaget, *Martin le Franc*, p. 96.

vous des sorciers dans le lac du mont Pilate, le « paradis » dans la caverne voisine; ce serait le lac qui aurait d'abord valu sa célébrité à la montagne, devenue souvent le but de voyages mystérieux, et y aurait fait transporter Morgue, changée en Sibylle (à cause de la grotte, dont l'intérieur doit, d'après M. B., et c'est aussi mon avis, être à peu près tel que nous le décrit La Sale ; la Sibylle elle-même devint Vénus en Allemagne, où ce nom était répandu par la poésie goliardique). Tout cela mérite assurément d'être pris en considération, sans qu'on puisse d'ores et déjà rien affirmer avec certitude. Le plus important pour le moment serait de découvrir, si c'est possible, l'épisode de Lionel le Sauvage auquel fait allusion Andrea da Barberino. — Le mémoire de M. Söderhjelm, très digne d'éloge en lui-même, gardera toujours le mérite d'avoir donné le branle à un mouvement de recherches qui n'en est encore qu'à son début. G. P.

Meraugis von Portlesguez, altfranzösischer Abenteuerroman von Raoul von Houdenc, zum ersten Mal nach allen Handschriften herausgegeben von Dr Mathias FRIEDWAGNER (*Raoul von Houdenc sämtliche Werke*. Erster Band). Halle, Niemeyer, 1897, in-8, XC-295 p.

On connaît le fameux passage du *Tornoiement Antecrist* où Huon de Méri met sur la même ligne, comme maîtres du *bel françois*, Raoul de Houdenc et Chrétien de Troies. M. Friedwagner semble s'en être inspiré quand il a entrepris de donner, en publiant les œuvres de Raoul, un pendant à l'édition des œuvres de Chrétien par M. Förster. Le premier volume des « Œuvres complètes de Raoul de Houdenc » vient de paraître à la librairie, si honorablement connue des romanistes, où ont paru les trois volumes des « Œuvres complètes de Chrétien de Troies ». L'exécution n'en est pas moins belle et soignée, et les deux éditions prendront place à côté l'une de l'autre dans la bibliothèque des philologues. Je ne dis pas qu'elles tiendront tout à fait le même rang dans leur estime : les œuvres de Raoul ne peuvent prétendre, malgré l'assimilation de Huon de Méri, ni à l'importance historique ni à la valeur poétique de celles de Chrétien, et le jeune éditeur du premier ne prétend pas assurément rivaliser de science et de critique avec l'éditeur du second, qui, depuis près d'un quart de siècle, a tant fait pour la philologie française. C'est louer suffisamment Raoul et son éditeur de dire qu'ils figureront sans trop de désavantage à côté de leurs prédécesseurs respectifs.

Je ne puis ici, ayant l'intention d'examiner longuement le texte de *Méraugis*, m'occuper de l'Introduction; je n'en dirai qu'un mot, et pour en faire l'éloge. En dehors de ce qui concerne les manuscrits et leur classification, elle contient une bonne étude sur la langue du poète, une autre, d'un moindre intérêt, sur la langue des scribes auxquels on doit les manuscrits, des recherches sur la patrie et la vie du poète[1], et une appréciation du

1. C'est Houdan (canton de Pontoise, Seine-et-Oise) que M. Fr. regarde comme ayant le plus de chances d'être le pays du poète (cf. ci-dessus, p. 318). — En ce qui

roman lui-même[1]. Tout cela est judicieux et intéressant, et j'aurais plaisir à en parler plus longuement si je n'étais pressé d'arriver à ce qui va faire le sujet essentiel de cet article, à savoir la constitution du texte.

Méraugis nous est parvenu dans trois mss. complets, T (Turin), V (Vatican), W (Vienne), et un long fragment, B (Berlin)[2]. M. Fr., après une étude fort consciencieuse du rapport de ces quatre manuscrits, est arrivé à conclure que T et W, ainsi que B, appartiennent à une famille, β, tandis que V représente une autre et en général meilleure famille, α, les deux familles remontant d'ailleurs à une même copie, O′, qui présentait déjà quelques fautes. Je crois qu'il s'est trompé, que c'est au contraire V et W qui sont unis par des fautes communes et représentent une famille β, tandis que T est le représentant d'un ms. α, lequel était presque partout plus rapproché de l'original; en outre, je ne vois pas de nécessité à admettre entre l'original, O, et α d'une part, β de l'autre, un intermédiaire, O′, qui aurait déjà eu des fautes. C'est ce que je vais essayer d'établir par l'examen des leçons des manuscrits, données par l'éditeur avec une clarté et, sans aucun doute, avec une exactitude parfaites[3].

Je signalerai d'abord, sans tenir en général compte de B, les cas où, d'après M. Fr., T et W ont certainement ou probablement une faute commune. Si cette assertion était exacte, il faudrait en effet ranger T et W dans une même famille, mais on va voir qu'il n'en est rien. T et W, là comme ailleurs, ont en commun la bonne leçon, ou présentent une leçon qui, bien qu'altérée dans chacun d'eux, rapproche plus de l'original que celle de V, laquelle représente une tentative du scribe pour améliorer un texte qu'il ne comprenait pas.

Au v. 258 la faute commune de TW consisterait à avoir écrit *Si le* au lieu de *Sil* (V *Sel*); cela ne prouve absolument rien, cette altération des anciennes formes contractées étant extrêmement fréquente dans nos mss. et pouvant avoir été faite indépendamment par T et W; d'ailleurs la leçon de TW est meilleure au v. 257, où M. Fr. l'a adoptée, et aussi au v. 258, où V répète *retieng* du v. 256, au lieu du *prendrons* (ou mieux *prendrai*) de TW.

Le v. 2714 est plus difficile. La difficulté repose sur le mot *esplumeor* (ce

---

concerne l'époque où il florissait, il la place entre la fin du XIIe et le commencement du XIIIe siècle. La langue, comme on le verra par plusieurs des remarques qui suivent, offre plus de traits archaïques encore que n'en a relevé M. Fr., et je serais porté maintenant à reculer autant que possible l'activité littéraire de Raoul. Toutes ces questions seront reprises à propos de la *Vengeance Raguidel*, que M. Fr. regarde comme de notre Raoul, et qu'il publiera dans son second volume.

1. M. Fr. qualifie *Méraugis* de « roman d'aventure » plutôt que de « roman de la Table Ronde »; il n'a pas précisément tort, mais il vaut mieux s'en tenir à la classification précise fournie par le cadre du récit.

2. Plus le court fragment publié ici (XIX, 459) par P. Meyer (M).

3. Dans cet examen, sauf quelques rapprochements en passant, je laisse de côté B, qui ne contient que 1665 vers (et, naturellement, les 58 vers de M). Le texte de B est très altéré, et il est difficile de le classer dans l'une ou l'autre des deux familles; il provient peut-être d'une « contamination ». Il faudrait l'examiner à part.

mot, soit dit en passant, me paraît signifier proprement « mue, cage où les oiseaux sont enfermés pendant la mue »). C'est le seul passage où ce mot se trouve à la rime; dans les cinq autres passages où il figure à l'intérieur du vers il est écrit *esplumeor -eoir*, *-eour* (la première syllabe est *em-* ou *es-*, ce qui n'importe pas ici). Voici maintenant la leçon de TW. Méraugis a su par un nain qu'il aurait des nouvelles de Gauvais à l'*esplumeor Merlin*; il arrive au pied d'un rocher inaccessible, où se tiennent des demoiselles, dont l'une lui dit que c'est là l'*esplumeor*, mais qu'il ne peut y monter; Méraugis s'indigne : *Coment, pucele? est ce gabois? Li nains me dist, pres a d'un mois, Se ja mes trover le devoie Nul jor, que parler en orroie Ici a cest esplumoer* (*plumeoer* T, *emplumoer* W); *Mes je me* (T *my*) *sui venuz joer* (T *juer*) *A la muse par ça defors*. Cette rime assure la forme *esplumoer* (sur ces formes voy. l'article bien connu de Tobler, *Zeitschr. f. vergl. Sprachf.*, N. F., III, 417). Le ms. W ne connaissait pas cette forme et a remanié le passage : *Ici a cest esplumeor*; *Si i muserai tote jor, Ce m'est avis par ça defors* (B de son côté a changé le second vers, mais en gardant le suivant : *Isci a cest enplumeor*; *Mes ge i suj venu por folor A la muse par ça defors*). Bien loin que TW aient une faute, ils ont seuls conservé la bonne leçon.

V. 2410. TW : *Que que ce soit, li rois le mande : Il vient et dit sanz demorer*. V lit, en ajoutant deux vers : *Qui que ce soit, li rois comande Que il ait sa volenté tote, Si ce n'est chose trop estote; Il vient a lui sanz demorer*; mais ces deux vers sont inutiles, et il est clair que *Il vient* doit naturellement être précédé de *le mande*. Je m'étonne que l'éditeur dise que V est ici seul correct ou du moins, d'après notre sentiment, est plus voisin de l'original; il a dû lui-même prendre dans TW le v. 2413.

Il en est de même du v. 5514. TW : *contre lui Cent ensemble, non dui et* (T, bonne leçon au lieu de *a* dans W) *dui, Corent, et tuit le conjoïssent*; *La sus sont, einsi s'esjoïssent*; V a *Et de grant honor l'esjoïssent*, leçon assurément moins bonne.

Donc il n'y a pas de fautes communes à TW [1]. Dans un grand nombre de passages, au contraire, ces deux mss. ont contre V la leçon originale ou du moins une leçon qui, altérée soit de même soit diversement, se rapproche de l'original plus que celle de V. Je ne relèverai pas ces passages, où la leçon de TW a très souvent été adoptée par M. Fr., mais qui ne contredisent pas sa classification [2]. Je ne m'attacherai qu'à ceux où T a la bonne

---

1. Je ne parle pas, bien entendu, des mauvaises graphies communes [illegible] l'inverse, etc.

2. J'en citerai ici quelques-uns, entre beaucoup d'autres, où la leçon de TW aurait dû être admise dans le texte; M. Fr. a évidemment été dominé par sa prédilection pour V (quoi qu'il en dise p. XXXI) et a toujours été porté à préférer la leçon de ce ms. à celle de TW. — 124 *devroit* TW (celui-ci altéré) est meilleur que *soloit* V. — 284-5 TW va mieux dans le contexte que V; cf. 289-92, où je mettrais une virgule après 289 et un point et virgule après 292. — 362 V *toz lor gaainz*, TW *lor gaaignes* (T *gaignes*), meilleur. — 399 *ost* TW (W *ose*) est préférable à *voist* V. — 517 TW

leçon ou la leçon la plus voisine de l'original, en regard de VW, qui présentent une leçon plus ou moins identiquement altérée. Ces passages prouvent que V et W appartiennent à une même famille; la supériorité de T est quelquefois tellement marquée que l'éditeur, malgré sa classification, n'a pu s'empêcher de l'admettre dans son texte ou de la constater dans ses notes [1].

44 T *Jusques es porz de Macedoine*, VW *Jusqu'au port* (W *pont*). — 153-6 la leçon de T paraît préférable et écarte *nului* pris comme sujet. — 231 la leçon originale était *Ques veïst, mes ainçois s'en cort*; T et W changent indépendamment *Ques* en *Quil* (V *Qui les*), mais T garde seul *mes*, qui donnerait à l'autre leçon une syllabe de trop. — 294 VW *Qui*, T *Qu'il*, meilleur. —

Remonte, V *Revint*; la leçon de TW vaut mieux. — Je me borne à signaler comme préférables les leçons de TW aux vv. 592, 652, 659-60, 719-20, 949, 968, 1124-27 (l. « *Par le comandement le roi Et par le los de la reïne*, » *Dist Lidoine*, « *ceste sesine Li ferai je*, [*et*] *par vostre esgart* »), 1188 (l. *Por ce, et por ce que me hast*), 1421-3, 1432, 1452, 1756, 1759-60 (malgré la note), 1908 (*Antan*), 1971 (*Het le bien, heent els*), 2474 *a b* (il faut ajouter les deux vers de TW : *A es son oes, que vos diroie? Iteus ne queus goz que je soie*; la locution *A es son oes* se retrouve au v. 2817), 2536, 2576 (malgré la note), 2578, 2790, 2824-25, 2940, 2954 (*jel*), 3121, 3127-28, 3318 (M. Fr. reconnaît lui-même que la leçon de TW vaut mieux), 3769 (*si fu anscais et vieuz*), 3984, 4224 (*que que soit dou repaire*), 4497 (W a interverti ce vers et le suivant, mais, comme T, donne *fet*, seul admissible, *set* ne pouvant rimer avec *ait*), 4523-4 (à supprimer), 4640-41, 4801 (*meure*), 4954, 5299 (T *A senestres*, W *As desfenses*, V *As desfendre*, l. *As fenestres*), 5480 (en ajoutant *il* qui est dans W), 5792.

1. C'est le cas aux v. 116, 523, 566, 1237, 1567, 1736, 1908, 1935, 2654, 3007-8, 4287, 4288-9, 4592, 4680, 4802, 5349, 5413. Il est vrai que M. Fr. remarque à plus d'une reprise qu'il ne faut pas strictement s'en tenir au résultat de la classification des manuscrits; mais dans plusieurs de ces cas l'accord de V et de W dans une mauvaise leçon est inexplicable s'ils ne remontent pas à une même copie. — Appliquant le même principe, M. Fr. a quelquefois aussi adopté la leçon de W contre TV; mais, si je ne me trompe (n'étant pas sûr d'avoir relevé tous les cas), ce n'est jamais à bon droit. Voici les exemples que j'ai notés. 126 *Et* TV vaut mieux que *Car* W. — 142-3 TV *La pucele, c'est veritez, Avint que ses pere morut*; M. Fr. n'a pu se résoudre à accueillir cette leçon : ne voyant pas que *La pucele* pût être le sujet de *Avint*, il a adopté celle de W : *A la pucele, en verité, Avint que s. p. m.* Mais celle de TV est parfaitement acceptable : *La pucele* est au datif. — 224 ss. TV *Mes ja par moi n'iert plus desfet Ses cors, ou Deu n'avoit que fere, Que je ne poroie desfere La grant hidor que il avoit. Desfere* n'est pas clair pour nous, et ne l'était pas pour W, qui a mis *retret* et *retrere*; l'éditeur accepte *retret* et garde *desfere* : pour être conséquent il faut suivre TV ou W, et c'est évidemment le second qui a corrigé, avec sa liberté habituelle, la leçon que les deux premiers avaient puisée dans l'original (je vois que M. Fr. l'a reconnu dans ses *Additions et corrections*). — 4662 l'indication des variantes n'est pas très claire; mais *par lui* TV au lieu de *qu'en lui* W est acceptable, *que* pouvant manquer après *tant* devant une proposition qui en dépend. — 4889 *C'est mes solaz* W est assurément moins bon que *C'est mes chasteaus* TV; si M. Fr. l'a préféré, c'est qu'il a déjà *C'est mes chasteaus* au v. 4885; mais il n'y a qu'à lire là avec T *C'est ma terre*. — Je laisse de côté quelques cas où T et V ont réellement en commun une leçon fautive, mais par suite d'un même rajeunissement de forme ou d'une de ces erreurs que les scribes sont très sujets à commettre indépendamment (la plus notable est *proece* pour *perece* au v. 5107, où T et V ont lu l'abréviation de *pro* pour celle de *per*).

353 V (W altère) *Qui mort l'avroit et celui lui*, T *et il cil luy*, leçon que M. Fr. marque d'un (!); mais c'est une mauvaise graphie pour la bonne leçon : *icil lui*. — 395 T *Por ce en a joie et ses conjoit* [*Gorvain Cadrez qui ja l'amoit*], V (W altéré) *Por la joie s'en conjoioit*; M. Fr. marque d'un (!) la leçon de T, mais elle est la seule admissible, en lisant *conjot* (et au v. 396 *l'amot*), et ainsi disparaît le seul exemple allégué d'emploi par Raoul de la 3e p. sg. impf. en *-oit* au lieu de *-ot*. — 400 T *Ainz sesmerveille et outrepensse*, W *Ainz se m. et trespense*, V *Ainz sen m. et si trespense* : W, ici comme ailleurs, est la transition entre T et V; l. *Ainz s'esmerveille et outrepense*. — 643 *ce os* de T vaut mieux que *ce vueil* de V (W *ce volez*, dénué de sens). — 980 T *Icist poinz par le droit don geu La donra a un quitement*; c'est la bonne leçon : la dame qui juge le différend entre Méraugis et Gorvain, épris tous deux de Lidoine, l'un pour sa beauté, l'autre pour sa « valeur », dit que, le corps et l'âme de Lidoine étant inséparables, elle doit appartenir tout entière à celui dont l'amour sera jugé meilleur que l'autre : « ce point, par la loi du jeu, la donnera entièrement à l'un. » V lit *part* et W *prent* au lieu de *par*, ce qui fausse le sens et la construction. — 1046 il s'agit du jugement que Gorvain n'accepte pas : T *Et prouray a dezloiaus*, W *Si le prouerai desloiaus*, V *Prouerai quil est desloiaus*; l'éditeur adopte la leçon de W, mais nous avons ici un nouvel exemple de l'altération de la forme contracte *Sil*; la leçon originaire est *Sil proverai a desloiaus* (cf. la note de l'éditeur sur cet emploi du nominatif) : T a gâté le début du vers, mais a gardé *a desloiaus*; W a résolu *Sil* en *Si le* et supprimé *a*; V a refait le vers. — 1227 *Nen al* de T ne mérite pas un (!) : c'est *nenal*, qu'on retrouve dans T au v. 1088 sous la forme *non au*, et qui est attesté alleurs pour Raoul (voy. *Rom.*, XXIII, 168). — 1233-4 avec T *Pescha li cuers qu'il desiroit, L'esgart...* — 1250 T *Ainz se demente deu coan*, W *de cel an*, V *de noiant*; M. Fr. adopte la leçon de W, qui est fort plate et répète la rime du v. 1249; V est refait, comme d'habitude, et détruit la rime; l. avec T *d'encoan* : *encoan*, qui signifie « l'année qui commence aujourd'hui », se trouve deux autres fois dans le poème (écrit dans T *en co en*, *en coen*) et convient parfaitement ici. — 1343 *rentre* T est la bonne leçon, contre *entre* VW. — 1480 T *au* (l. *an*) *main*, VW *au nain* (W *le n.*); il ne peut s'agir du cheval du nain, puisqu'il est dit qu'avec le frein qu'elle avait « abattu » la vieille chasse *de loinz Le cheval au nain*; elle est elle-même à cheval, et c'est du frein de son cheval qu'elle se sert : la bonne leçon est donc celle de T. — 1869 T donne *ne que dent* (marqué d'un (!) par l'éditeur), c'est-à-dire *nequedent* au lieu du *neporquant* des autres mss.; ainsi disparaît l'unique exemple relevé par M. Fr. de la rime de *en* avec *an*. — 1888 la leçon de T (M), d'ailleurs altérée, montre qu'il faut lire *tort* au lieu de *tot* (cf. 1896). — 1952 la leçon de T *mout a que redire* (ms. *querre dire*) est la bonne, et doit faire changer la ponctuation. — 2720 T a seul conservé la leçon originaire *Buer*, de même que *Ne ceste* pour *Mes cele* 2802. — 1956 *portot* de T est bon, et le vers doit se lire : *La lance au chevalier portot*. — 2844 La leçon de T, *qui pas nel falue*, est la bonne (B *fanz lue* indique la variante *fanlue* : cf.

fanloser à côté de *faloser*); le verbe *faluer*, « tromper », n'a pas été signalé ailleurs, mais le subst. *falue* est bien connu. — 2781 c'est *porc* T et non *port* VW qui est la bonne leçon. — 3442 la leçon de T, *je nen ay mie* (B *ge ne lai mie*) est diversement altérée dans W et dans V. — 3631 l. avec T (B) *Et dit* pour *A dit* (3630 *Outre Meraugis, qui pensa*). — 4105 *g[u]erpis* de T vaut mieux que *partiz* de VW. — 4409-11 *savoir s'il troveroit Meslee, que mout en seroit Plus liez se il pooit mal fere*; cette leçon de T est légèrement altérée dans W, changée dans V. — 4489 la leçon de T, avec une correction évidente, est bonne : *Ferus en haut, c'est el vibu.* — 4546 l. *je* avec T au lieu de *mes*, et au vers suivant *Mes* avec TV au lieu de *Et*. — 4985 encore ici la leçon de T, *De sa meure*, conforme à l'original, est altérée diversement dans W (*De la veue*) et dans V (*De samor*). 5205 T *ses menés* (bon), W *soumonez*, V *si movez*. — 5239 T *Mut*, changé en *Vint* dans VW. — 5288 T *del mur* est meilleur que *des murs* (cf. v. 5276). — 5332 la leçon de T est évidemment la seule bonne : *Or est ses* (ms. *li*) *talens aussi noes* [*De veoir la comme il estoit*]; W donne *Ses talenz est einsi muez*, V *Or est ses talenz remuez*, ce qui ne va pas avec le vers suivant. Dès lors *oes* = opus, qui termine 5331 dans T, est également assuré, mais la leçon n'est pas claire : *De veoir la auec mon oes* : je conjecture *a es mon oes* (cf. ce qui est dit en note sur le v. 2474). V donne, comme il le fait ailleurs pour cette locution vieillie, *avec mon oes*. W n'a rien compris et a écrit *De veoir la oez oez*. — 5384 T *Si chevaus fu jusqu'en la rale* [*Coverz d'un bon diaspre chier*], V (éd.) *jusqu'en l'ortale*, W *jusqu'en la trace*. La leçon de T est bonne, et n'a pas été comprise par les scribes des autres mss. : Cotgrave donne *rale* au sens de « pâturon de cheval », et Godefroy a un exemple de *ralles* signifiant « morceaux de la corne du pied des chevaux ». — 5404 T *en es leure*, VW *en icele hore*; l. *en esse l'eure*, forme archaïque pour le plus usité *en es l'eure*, et qu'il faut sans doute aussi restituer au v. 578 du fableau CXLIX (A *Et il i ala enz en l'eure*, E *Et il i ala en es l'eure*, D *Et il i va en icele hore*, B C changent). — 5446-7 T *Toz armés sor un sor baucent Voit s'en* (bon). — 5473 l. avec T (en modifiant la ponctuation) : « *Non estes, mes sires Gauvains, Mes je suis vostre. Or* (T *Il*) *est einsi : Se*, etc. — 5520 C'est la leçon de T, *C'on le mete*, qui donne au vers sa juste mesure, au contraire de ce que dit la note. — Le passage 5594-97 est très difficile; la leçon du texte, qui fait rimer *encontrez* avec *desconfez*, est, comme l'a reconnu l'éditeur en note, le produit d'une inadvertance ; il pense qu'il aurait dû simplement suivre V ou B, mais la leçon de V est visiblement refaite et mauvaise, et celle de B est également remaniée. La leçon de T (avec quelques rectifications de forme) est : *Armé furent :* (c'est ainsi qu'il faut ponctuer) *des que il virent Qu'il s'avalent, vont* (ms. *sont*) *encontre ex Mout bien, et cil ont desconfex Ceus qui premier* (*sic* et non *premiers*) *les encontrerent*. Je n'oserais pas maintenir la rime de T, bien qu'on pût citer, mais en artésien, quelques participes de formes semblables à *desconfeus*; je dirai seulement qu'il y avait dans O quelque chose de peu ordinaire, qui a embarrassé les scribes. B a mis : *Avaler ses ont encontrez Mout bien, et cil ont tot outrez Ceus*, etc. ; W *des qui les virent*

Avaler, cels ont requoillis Mout bien, mes il ont desconfis Ceus, etc. : V, avec sa liberté ordinaire, *des ce qu'il virent Ceuz avaler, si s'esbahirent, Et li nostre les envaïrent*; *As premiers cops les encontrerent*. La leçon originaire est difficile à retrouver, mais il me paraît clair, ici comme ailleurs, que c'est T qui en est le plus rapproché.

Il résulte de ces constatations que c'est le ms. T qui est le plus voisin de l'original, que le texte aurait dû être établi non seulement sur son accord avec V contre W, mais sur son accord avec W contre V, et souvent même sur sa leçon opposée à celle de VW. Il résulte aussi de l'examen des leçons que c'est, contrairement à l'opinion de M. Fr., V qui est le plus éloigné de l'original ; W se permet peut-être de plus grandes libertés, mais même dans ses remaniements il se rapproche très souvent de T, tandis que l'auteur de V, très intelligent, a refait, chaque fois qu'il lui a plu (et surtout quand il ne comprenait pas bien), d'une façon si complète qu'on ne retrouve parfois plus trace de la leçon primitive.

Une édition faite sur ces principes différerait assez notablement, dans le détail, de celle de M. Friedwagner, et pourrait, conduite avec soin, nous donner un texte qui serait assez voisin de celui de Raoul, car il ne semble pas y avoir eu de fautes dans la source commune de nos manuscrits. M. Fr. cite, à la vérité, quelques fautes communes aux trois (respectivement aux quatre) manuscrits, mais, ou bien elles n'existent pas, ou bien elles sont de nature à avoir été commises indépendamment par les deux scribes de α (source de T) et de β (source de VW). Voici les passages en question, au nombre de huit.

1513 les trois mss. ont *que ge vos dirai*, ce qui donne au vers une syllabe de trop ; M. Fr. supprime *ge*, mais ce n'est pas la bonne correction : il faut *j'os* ; cette forme archaïque a pu être modifiée indépendamment par les deux copistes. Elle se retrouve, ce qui mérite d'être noté (car les formes de ce genre sont très rares en dehors de l'ouest), dans la *Vengeance Raguidel* : *Volés le vos? Oïl, s'ou plest* (v. 4670). — 2336 TVW *Sire, eles* (V *el*) *sont voz a marier*, avec une syllabe de trop ; M. Fr. supprime *voz*, mais alors le vers n'a plus de sens (il l'a reconnu, et, dans une note, a proposé de supprimer *eles*). Il faut lire *els* (V d'ailleurs donne *el*) ; M. Fr. dit lui-même (p. XLV) que cette leçon serait à la rigueur possible, mais que Raoul n'emploie pas *eles* au nom. plur. ; c'est là une assertion bien difficile à prouver, les copistes ayant souvent modifié ces formes : je restitue d'ailleurs *els* à un autre passage (voy. ce qui est dit en note sur le v. 1971). — 3457 *Que nus puist* (T, *puisse* W, *seust* V) *penser ne dire* ; M. Fr. lit *ne puist* et remarque que le premier *ne* manque dans VTW ; mais il est inutile et erroné, et la leçon de B, *ne puet*, est tout à fait mauvaise : il faut *peüst*, altéré indépendamment dans tous les manuscrits. — 3645 *Fors ciaus* (VW *celes*) *que nos auron en l'ore* ; *ciaus* ne peut être féminin, et *celes* donne une syllabe de trop ; M. Fr. voit dans l'introduction de *nos* une faute commune ; mais l'erreur, différente dans les deux familles, est dans *ciaus* ou *celes* ; il faut *tels* (*teus*) : c'est une faute extrêmement fréquente dans les

mss. et qu'on doit toujours regarder comme possible (cf. la note de l'éditeur sur le v. 4). — 4187 la substitution dans les deux familles de *deffendoient* à la forme, tombée en désuétude, *defendierent* a pu fort bien se faire indépendamment. — 4601 Au lieu de *sen* (ou *sent* = *s'ent*) VW donnent *sanz*, T *sans*; la coïncidence est assurément singulière, mais peut être fortuite, les deux scribes ayant compris de travers. — J'en dirai autant de *l'aperçoit* pour *s'aperçoit* 4903, si toutefois la leçon des manuscrits ne peut se défendre [1]. — Le v. 5578 fait seul difficulté. T donne *Lors ont poi de joie eue*, β *Lors* (V *Or*) *ont un poi de joie eue*; la seconde leçon n'est pas inacceptable, l'accord du participe avec *joie* et non avec *poi* ayant des similaires dans l'ancienne langue poétique; mais pour le sens je préférerais une autre leçon; celle de l'éditeur, *Lors ont trestuit grant joie eüe*, s'éloigne trop du texte. Peut-être l'original portait-il *un point* : la même expression se retrouve au v. 1198, où *uns poinz d'amor* a été changé, indépendamment, par T et V en *un poi* et conservé seulement par W, qui d'ailleurs a mal compris et bouleversé le passage [2].

Je vais maintenant signaler dans le texte, tel que l'a établi l'éditeur, quelques endroits où on peut lire, ponctuer ou comprendre autrement que lui, sans que la divergence repose précisément, en général, sur la comparaison des manuscrits.

18 (uniquement dans W) *qu'est petit*, je lirais *qu'a petit* [3]. — 149 suppr. le point et virgule après *voirs*. — 322 virgule après *lui* : *qui l'esleüst* est synonyme de « si on l'avait choisi ». — 451 ponctuez : *Je m'en vois*; *ou que vos ailliez*, *Itant vueil*, etc. — 1009-10 je n'hésiterais pas, malgré ce qu'a de singulier chez Raoul la forme *empere* pour *empire* (impejorat), à l'adopter et à lire *mere* au v. 1010, car ce mot est le seul qui puisse convenir au sens; *mire* de T est dû à ce que le scribe avait écrit *empire* pour *empere* et a voulu rimer sans s'inquiéter (comme il lui arrive souvent) du sens que cette forme pouvait avoir. — 1094 pour obtenir le jeu de rimes *Cadruz* : *qu'a druz* il faut lire *Ainz i ving por prover qu'a druz*. — 1161 ponct. : *Donez*, *voire sanz nul arrest*. — 1192 *Et quoi ? a i* (TV) *donc que redire ?* — 1183 *mecine* doit être pris dans son sens ordinaire : c'est un lieu commun chez les poètes courtois que la simple vue de la dame guérit de tous les maux (cf. ci-dessous la remarque sur le mot *Digner* au glossaire), à plus forte raison son baiser. Ce

---

1. *Nus ne l'aperçoit de son pensé* me paraît une locution acceptable, bien que je n'en retrouve pas d'exemple pour le moment.

2. C'est un passage subtil et malaisé à comprendre. Le poète veut justifier ce qu'il vient de dire, que le baiser accordé par Lidoine à Méraugis fit deux blessures : *Lidoine vint trop* (W *tant*) *doucement Au chevalier* (T *Tou droit entreulz*) *s'avint* (V *avint*, W intervertit les deux vers et change) *einsi Qu'uns poinz* (TV *poi*, W *pointz*) *d'amor de lui* (T à tort *ly*) *issi*, *Qui encontre Lidoine vint*, *Si qu'au point dou besier avint Qu'il li lança au cuer dedenz*.

3. Le passage 10-16 me reste obscur, mais au v. 12 je garderais *car*, leçon du ms., et je lirais *n'ont* au lieu de *vont*.

n'est pas aux poètes, comme paraît le dire la note, que le baiser de Lidoine serait une *mecine*. — 1399 *a pou fi*, que M. Fr. admet dans le texte, n'est pas possible; il faut, comme il le reconnaît lui-même en note, un participe passé. Les leçons de T (*a boisy*), V (*a peuri*), W (*apoufi*) remontent à une leçon originaire que je ne sais pas restituer : le mot devait se terminer en *-fi*, qui donne la rime riche et que W a conservé (T paraît avoir lu *s* pour *f*). — 1542 *avoir jour* signifie « être assigné à un jour déterminé » ; c'est une expression de droit. Le nain dit ironiquement à Méraugis : « Je ne suis pas assigné à aujourd'hui pour répondre à cette question. » — 1559 ponct. *Morroient* : *ainz mes ce n'avint* (cf. 1753). — 1752-3 l. *Trop a duré [illegible] D'an[illegible]*, ou peut-être *D'eus deus* avec T (*Dels deus*); la leçon de l'éd. (*meslee. Damdeus !*) ne convient pas pour plus d'une raison. — 1857-8 ponct. plutôt : *Jel vos die ? Volentiers* : *vos ne savez mie La verité*; *je la sai tote*. — 1985-74 ponct. *La ou il vient il n'i a plus, Mes tuit dient*, etc. — 2136 virg. après *lors t'ocirrai*, qui forme une parenthèse, *que* 2137 dépendant de *la*. — 2138 placer un — avant *Et*; c'est Laquis qui parle (cf. 2606); l'Outredouté reprend au v. 2144. — 2190-91 ponct. *Fui, nains ! ja ne m'i changeras Noient, ne rien ne te demant*. — 2441 l'original devait avoir *Qu'il lam donast*, écrit peut-être dans O *la me*, que W a conservé; T et V ont (indépendamment) supprimé *la*, mais ce pronom est indispensable; c'est encore ici une forme archaïque, effacée dans nos manuscrits, à rétablir. — 2772 *Home, ne qui raison lui face*, l. *Home ne* (= *né*) *qui r. l. f.* — 2843 la comparaison des mss. montre qu'il faut lire *Ra* pour *A*. — 2875 et 2889 suppr. le ? — 3180 on ne voit pas pourquoi l'éditeur déclare, en note, le pluriel inadmissible dans *en gages*, tandis qu'il en cite lui-même un exemple tout pareil. — 3603 *Et voit que li chevaliers fet Come cil qui estoit en sore*. M. Fr. donne de *en sore* une explication qu'il avoue ne pas le satisfaire lui-même. Il faut lire *en s'ore*, « dans son heure », c'est-à-dire « dans son accès » : on nous a montré Méraugis passant, dix ou vingt fois le jour, par des alternatives de calme (3594 signifie : « Il donne de nouveau une borne à son deuil, il en redevient maître ») et de surexcitation ; il est dans une de ces dernières phases, où il *court tote sa randonnee*, quand Maret l'aperçoit. — 4192 écrire *Blanc* pour *blanc*. — 3375 la bonne leçon doit être : *Jehui, que par tot jes i vi* (en lisant avec W *Les nois ont ci esté* au vers précédent). — 4412-13 ponct. *toz jorz repere Au paveillon* : *sempres vendra*. — 4822 ss. doivent se comprendre, un peu autrement que ne le fait l'éditeur, et en mettant une virgule après *damoisele* : « S'il ne guérit pas, c'est que la demoiselle ne pourra pas [le guérir] ; et (plutôt que « mais ») elle s'y emploie si bien... » — 5248-9 l. *es voiles ont Le vent si droit*... — 5462-66 doivent être répartis autrement entre Gauvain et Méraugis ; c'est celui-ci qui continue de parler : *Traiez vos sus, reposez vos, Sire ! A cui vos combatez vos ? — A cui, fet il* [Gauvain], *je me combat ? A toi, qui de moi fere mat Te vantas* : *qui es tu ? — Je sui Meraugis*, etc. — 5794-5 suppr. le tiret après *cuer* et le ? après *fame*.

Je terminerai ce compte rendu par quelques observations sur le glossaire et

sur les notes consacrées à certains mots. Je ne relève pas les traductions parfois un peu vagues ou adaptées uniquement au passage cité que l'on pourrait signaler : il ne s'agit que de nuances, et, en général, l'explication de l'éditeur est exacte et prouve qu'il a bien compris un texte qui n'est pas facile, l'expression, chez Raoul, manquant souvent de précision et de propriété. — Aux exemples d'*anscais*, *anchès*, je puis en ajouter deux autres. *Cor. Lo.* 505, les mss. de la famille A ont *Lait et anche*, *hisdos com aversier* (B et C changent) ; M. Langlois imprime *anché*, mais rapproche ce mot de l'*ancais* de *Meraugis*. Dans la suite de *Partenopeu de Blois* on lit (ms. 19152, f. 170 c) : *Et Meliart le preuz*, *le dur viellart anchès*. — *Antan* ne signifie pas « ehedem », mais « l'année précédente ». — *Brocille* 2479 est très douteux ; les mss. donnent : *N'est si hauz bois qui n'ait brotile* T, *brocille* V, *buscille* W. La bonne leçon est sans doute celle de T, *bro[s]tille*, fr. mod. *broutille*. — On ne peut que louer l'éditeur d'avoir relevé dans son glossaire même des mots qui ne sont que dans les variantes ; seulement était-ce bien la peine de le faire pour d'évidentes fautes de copistes comme *cutefis* dans W ? Au moins fallait-il, au lieu de faire suivre ce mot d'un (?), noter que c'est une bévue de W pour *crucefis* ; il est vrai que *cutefis* figure dans Godefroy et que Littré a jadis tenté de l'expliquer ; mais il doit disparaître du lexique de l'ancien français. — *Descercler* 4511, « in lose Ringe anseinander fallen » ; il s'agit de heaumes, qui n'étaient pas composés de mailles ; il faut : « perdre le cercle » ; le cercle entourait et consolidait le heaume. — « *Digner* v. réf. 134, sich würdig zeigen. » C'est dans l'éloge de Lidoine : *S'ele est gentiz et preuz et bele*, *Par mi tout ce fu el si digne Que* (*Car* TV, mais *Que* vaut mieux) *qui de li veoir se digne*, *Ja le jor ne li meschëist* (W n'a pas compris et a changé). *Se digne* a ici le sens de « déjeûne » ; le poète veut dire que celui qui, pour commencer sa journée, regarde Lidoine est sûr que dans la journée il ne lui arrivera pas d'accident (cf. plus haut la remarque sur le v. 1183). — Il n'y a pas de raison d'admettre deux mots *estout*, l'un signifiant « thöricht », l'autre « wild, heftig » ; ces deux traductions doivent être remplacées par une seule et même, qui embrasse toute une série de nuances du sens fondamental « orgueilleux, hardi avec arrogance ». — *Faer* : la traduction « durch Bann schützen » n'est pas claire ; *faé* 1086 a son sens propre de « sujet à un enchantement ». — *Falise* « steile Böschung » ; l'idée de « bois » n'est pas dans le mot. — 2892-4 : [*De lor chevaus n'est ce pas torz*] *S'il estoient et bel et gent*, *Car en guerre ne vont sovent* T ; *S'il estoient plus bel que pro* (B *pou*, V *prou*, W *leu*), *Car* (BW *Quil*) *ne vont pas sovent en fro* (B *frou*, W *freu*) BVW. T, contre son habitude, n'ayant pas compris, a changé ; M. Fr. a bien fait d'adopter au v. 2894 la leçon de BVW, mais sa traduction de *fro* paraît influencée par la leçon de T : *aler en fro* « auf die Reitbahn, den Turnierplatz gehen. » Ce sens de *fro* m'est inconnu ; *fro* signifie toujours « terre inculte », et ce sens convient ici, en gardant peut-être au v. 2893 une partie de la leçon de T : *et bel et pro*. — *Gehui*, comme je l'ai fait remarquer plus d'une fois, ne signifie pas seulement « heute », mais « dans la partie de la présente journée qui est passée ».

— 2483-4 *Chascuns est si camus mais Qu'il s'entresemblent le laïs.* Le mot *laïs* a singulièrement embarrassé les exégètes. Michelant déclarait ne pas le comprendre ; Littré voulait le changer en *raïs*, « racine », mais les trois mss. ont *laïs* ; Godefroy y a vu le subst. *lait* « en deux syllabes pour la rime(!) » ; M. Ebeling[1] propose de lire *laidiz*, équivalant à *laidece* ; M. Fr. y voit également « une formation de *laid* + itium », mais comment expliquer la chute du *d* dans les trois mss. ? En outre cet emploi du suffixe *-iz* serait sans analogie. L'explication est beaucoup plus simple : nous avons ici l'adv. *laïs*, probablement contracté de *laius*, *la jus* (cf. *tandis*), et signifiant souvent simplement « là » : « tous deux sont si camus de nature qu'ils se ressemblent par là ». J'aurais un grand nombre d'exemples à ajouter à ceux que Godefroy donne de ce mot. — *Lecherie*, « Amt, Beschäftigung » : voilà une traduction qui surprend et qui aurait demandé un commentaire. Voici le passage (215-29) : les dames s'approchent de l'endroit où le tournoi va commencer, *Si virent pres d'un estandart Un hiraut qui tenoit un dart En sa main mout trenchant d'acier* ; *Sa lecherie ert de lancier La ou li tornois assembloit. Lecherie* me paraît avoir ici son sens ordinaire : ce héraut, que le poète représente comme hideux et ridicule, s'apprêtait à un amusement blâmable, qui consistait à lancer son dard au milieu des combattants. — *Popart* 1106 est traduit par « Feigling » ; mais il a ici comme toujours le sens de « petit enfant ». — *Cheoir a quaz* (: *braz*) 5411 est traduit par « sich etwas beim Falle brechen, unglücklich fallen ». M. Fr. semble donc rattacher ce mot à quassare, mais le *z* est assuré, d'abord par notre rime, car Raoul ne rime à peu près jamais *s* et *z*[2], et plus sûrement encore par celle de Wace (*Brut* 1172 : *braz*) ; *quaz* est en effet le subst. verbal de *quacier* (voy. Förster sur *Iv.* 6129), qui signifie « s'amasser » et vient sans doute de * coactiare[3] : *a un quaz* paraît vouloir dire « comme une masse » ; l'idée de *quasser*, « briser », est tout à fait absente de cette locution (cf. *Troie* 15413 : *A icest mot cheï pasmee A quaz desus le pavement*). — J'avoue que je ne comprends ni le v. 1478 ni la note de l'éditeur. Il s'agit d'une vieille femme très bien parée : *Deliee fu par cointise*,

---

1. *Auberee, altfranzösischer Fablel, mit Einleitung und Anmerkungen herausgegeben von* G. Ebeling (Halle, 1895). Je suis heureux d'avoir l'occasion de citer ce remarquable ouvrage, véritable mine de renseignements utiles aux philologues, dont je me reproche de n'avoir pas, comme je le voulais, rendu compte quand il a paru.

2. Tous les exemples allégués par M. Fr. (p. XLII) sont à supprimer, sauf un (*preuz* : *veus* 1819, qui n'est peut-être pas tout à fait probant) : 505 l. *empliz* avec T pour *espris* ; *crucefiz* paraît la forme usuelle, assimilée aux part. en *-iz* ; *hardiz* : *Meraugis* 2327 est dans un « couplet » interpolé par V ; 3382 il faut *desconfes* (comme porte d'ailleurs le texte) et non *desconfez*, et ce mot (comme au v. 4752) signifie « sans confession » et non « déconfit ». Sur les v. 3769, 5331, voy. plus haut ; *Cadruz* et non *Cadrus* est la bonne forme, comme l'éditeur le reconnait lui-même en note.

3. * Coactiare a donné régulièrement *quacier*, comme * tractiare [illegible] *tracier* ; ce n'est donc pas dans cette forme que j'attendrais un *i* après l'*a*, mais bien dans *quatir*, si on le tire de * coactire (voy. la note citée de M. Fœrster). Au reste il règne encore beaucoup d'obscurité sur tous ces mots. — M. Godefroy mêle ensemble les dérivés de

S'ot un cercle d'or en son chief; Mes itant i ot de meschief Au cercle metre que li crin Estoient blanc de regaïn. M. Fr. remarque que *de regaïn* n'est pas ici une locution adverbiale, exprimant la cause, mais un attribut : *blanc de reg.* signifie « blancs comme le regain », donc « blanchis par l'âge ». Mais le regain n'est pas blanc. Il faut noter que T donne *blont*, W *blonc* ; cet accord n'est pas probant, car l'erreur a pu se faire indépendamment ; toutefois il me paraît probable que c'est V qui, corrigeant suivant son habitude, et choqué par les cheveux blonds de la vieille, a mis *blans* à la place. En adoptant la leçon de TW je comprendrais : « Ses cheveux étaient bien blonds (ce qui convient avec un cercle d'or), mais c'était un blond de regain, un blond fané comme le regain qu'on laisse sécher », ou peut-être « un blond de seconde poussée, un blond factice ». — Le v. 5263-7 n'autorise pas à regarder *traver* comme un verbe intransitif : dans *fet sa gent traver* le pron. réfl. est supprimé comme il arrive souvent.

Ces diverses observations n'empêchent pas la publication de M. Friedwagner d'être extrêmement méritoire. Elle atteste une connaissance réelle de la langue et de la littérature du moyen âge français. L'auteur pourra donner sur quelques points, dans les deux volumes suivants, un supplément rectificatif à celui-ci. Nous attendons ces volumes avec confiance, et nous sommes certains que l'édition des œuvres de Raoul de Houdan tiendra très honorablement sa place parmi les meilleures publications de ce genre.

G. P.

L. Vuilhorgne, **Un trouvère picard des XIIe et XIIIe siècles : Raoul de Houdenc, sa vie et ses œuvres** (1170-1226). Beauvais, imprimerie D. Père, 1896, 45 p. in-8. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, t. XVI, 2e partie, p. 487-526.)

Je n'ai eu connaissance de ce travail qu'après l'achèvement de mon édition de *Méraugis* qui vient de paraître. J'espère qu'on voudra bien excuser cette omission en pensant qu'il est difficile en Autriche de se tenir rapidement au courant des publications des Sociétés savantes de province en France[1]. C'est donc seulement ici que je puis discuter les points principaux de cette étude, qui traite en partie le même sujet que les chapitres IV et V de mon introduction.

M. Vuilhorgne s'est proposé de mettre en évidence la valeur réelle des

---

quassare et de cassare; quant à *quaz*, il le confond avec *cas* = casum, avec lequel il n'a rien à faire. Les trois premiers exemples de l'art. Cas, écrits *qas*, *quas*, *quaz* (c'est le nôtre), appartiennent à *quaz*. La locution *cheïr a quaz* se trouve encore dans Christine de Pisan, mais naturellement *quaz* est écrit *cas* : *Trop m'as fait jus flatir a cas*. Je suppose que dans le vers d'*Alexandre* cité à Cas, il faut lire *Chiet au quas* pour *caï quas*.

1. Le tirage à part étant seulement de 100 exemplaires, c'est avec quelque difficulté que M. Suchier, à qui je dois la connaissance de ce travail, aura pu se le procurer lors d'un récent séjour à Paris.

poésies de Raoul et d'expliquer pourquoi elles étaient tant estimées au moyen âge. En outre, cédant à un sentiment de patriotisme local, il veut démontrer que la Picardie, et spécialement le Beauvaisis, fut le pays d'origine de Raoul de Houdenc. Ce qui frappe d'abord le lecteur, ce sont les deux dates que porte le titre : 1170-1226. On attendrait au moins que l'auteur cherchât à nous éclairer sur les raisons qui l'ont amené à déterminer de la sorte les dates extrêmes de la vie de notre poète, mais rien ne satisfait notre curiosité. On sait que, dans le *Tournoiement de l'Antéchrist*, composé vers 1234 (non vers 1228), Raoul est cité à côté de Chrétien de Troies comme un homme du bon vieux temps ; mais nous ignorons absolument l'année de sa mort aussi bien que celle de sa naissance. Il a pu mourir vers 1215 ou peu après. Ces dates de 1170 et de 1226 sont donc purement arbitraires. Cela est de peu d'importance, et M. V. lui-même ne paraît pas y tenir beaucoup ; cependant, il y a lieu de craindre que ces dates, comme tant d'opinions fausses touchant notre poète, soient acceptées, et c'est pourquoi j'ai cru devoir démontrer qu'elles sont supposées. Le point capital est la détermination de la patrie de Raoul. M. V. s'attaque d'abord à Dinaux, qui l'avait placée, sans trop y croire, en Belgique, à Houdeng, près Mons, hypothèse abandonnée depuis longtemps. Comme tous les partisans de l'origine picarde de Raoul, M. V. accepte pour point de départ le vers 630 du *Songe du Paradis* : *Dame, je sui de Picardie*. L'auteur de ce poème moral (le *Songe d'Enfer* est tout le contraire) était sans doute originaire de ce pays ; mais il n'est pas difficile de prouver que cette œuvre n'appartient pas à notre Raoul. On fera donc bien de chercher d'autres arguments pour l'origine picarde. Quant à moi, qui étais d'abord également disposé à admettre cette opinion, j'ai dû l'abandonner pour des raisons amplement exposées dans le quatrième chapitre de mon introduction. Je ne saurais donner une preuve irréfutable à l'appui de mon opinion que Raoul était originaire de Houdan (Seine-et-Oise), j'en conviens ; aussi ai-je présenté le résultat de mes recherches sous toutes réserves. Mais l'hypothèse de l'origine picarde ou même beauvaisienne reste inacceptable à moins qu'on ne veuille supposer que Raoul avait quitté dès sa jeunesse son pays natal, dont il aurait, par la suite, presque complètement oublié le dialecte : à l'âge mûr on ne se débarrasse plus si facilement du patois. Je crains donc que la question de l'origine ne puisse jamais être résolue à souhait. M. V., qui reconnaît au moins l'impossibilité de choisir définitivement entre Hodenc-en-Vimeu, Hodenc-en-Bray et Hodenc-l'Évêque, fait un aveu important, c'est que la langue de Raoul est le plus pur dialecte de l'Ile-de-France[1]. Or, l'ancien dialecte du Beauvaisis était, au

---

1. Voyez p. 7. Mais un peu plus haut il dit : « Après une étude attentive de la langue dans laquelle notre ménestrel a écrit, nous serions assez porté à le rattacher à notre Beauvaisis. » Comparons encore p. 43 : « En tout cas, ce n'est certes pas dans les particulatités et influences dialectales que se trouve la plus forte preuve qui doive nous le faire rattacher définitivement à la Picardie ou au Beauvaisis. Sa langue... est

commencement du XIIIe siècle, bien plus mêlé de picardismes qu'il ne l'est aujourd'hui.

M. V. ne se borne pas à reprendre de très anciennes hypothèses, il en imagine de nouvelles, par exemple celle de l'identité de Raoul, maître de grammaire du moine Hélinand de Froidmont qui mourut après 1229, avec notre poète. Cela ne me paraît pas très probable ; les raisons qu'il avance sont d'autant moins convaincantes qu'elles se fondent sur l'authenticité du *Songe de Paradis*, que je crois devoir rejeter pour divers motifs.

Malgré ces réserves [1], le travail de M. V. n'est pas sans un certain mérite. S'il ne fait que résumer les opinions émises jusqu'ici, l'auteur, qui est généralement bien informé sur les travaux antérieurs, dispense les érudits de recueillir les notes dispersées dans nombre d'endroits ; il reconnaît très bien que plusieurs de ces opinions n'ont que peu de fondement et que quelques-unes sont simplement la reproduction plus ou moins altérée de passages souvent cités du président Fauchet. M. V. a fait de patientes recherches afin de reconquérir pour sa province une gloire dont jusqu'ici la Picardie était assez peu jalouse, et il s'il n'y a pas réussi à notre gré, le motif qui lui a fait entreprendre ce travail mérite notre entière sympathie.

M. Friedwagner.

Child Memorial Volume. Boston, Ginn, 1896, in-8, VIII-282 p. (*Studies and Notes in philology and literature*, vol. V.)

Quinze anciens élèves du professeur P. James Child, dont l'Université de Harvard regrettera longtemps la perte prématurée, ont réuni dans un volume quelques essais dédiés à sa mémoire. Plusieurs de ces essais intéressent plus ou moins directement nos études, et nous allons les faire connaître à nos lecteurs.

P. 69-76. E. S. Sheldon, *On Anglo-French and Middle English* au *for french* a *before a nasal*. Cette étude concerne surtout l'histoire phonétique de

---

du plus pur dialecte de notre Ile-de-France. A peine si l'on peut relever dans ses trois poèmes (allégoriques) huit ou neuf mots qui appartiennent en propre au dialecte picard. Que nous importe ? Notre poète n'en reste pas moins... l'un des plus curieux sprits de notre province (la Picardie) ». Je confesse ne pas comprendre l'argumentation.

1. Il y aurait à relever encore quelques erreurs. M. V., qui admet l'authenticité du *Songe de Paradis* tout en rejetant celle de la *Vengeance Raguidel*, ne fait pas mention des travaux de MM. Abbehusen, Malmstedt et Zenker ; par contre, il cite, p. 8, note, une édition de Garnier de Pont-Sainte-Maxence par M. Foerster, qui n'existe pas. Dans l'analyse de *Méraugis* (faite d'après celles de MM. Wolf et G. Paris), il fait jurer par Mér. d'apporter à Laquis *le nain* (lisez *la main*) qui lui a crevé l'œil (p. 38) ; de même, Lidoine aurait été abandonnée dans la *Tour enchantée*, invention de M. V., qu'il a substituée à la tour près de la *Ville sans Nom* ; puis, Méliant de Lis aurait trouvé Mér. gisant dans la *lande bretonne*, bien que le combat se fût passé en Écosse ; Amice aurait vu à la cour d'Arthur non *Gorvain*, mais *Gauvain*, etc.

l'anglais. L'auteur cherche à expliquer par la physiologie comment le tr. *an*, *am* suivi de consonne est devenu en anglo-normand *aun*, *aum*, et comment plus tard l'*u* a été résorbé : il voit dans le premier phénomène un résultat du conflit de la prononciation anglaise et de la prononciation française de l'*a* et des consonnes nasales, mais il remarque lui-même qu'il y a des traces de ce phénomène hors de l'Angleterre, en Rétie par exemple et dans les patois actuels du Cotentin (et aussi, au moins en un cas, signalé par M. Neumann, dans le Vermandois, au XIIIe siècle). Faut-il voir là partout une suite du contact des parlers roman et germanique? J'en doute, car non seulement Palsgrave entendait encore au XVe siècle *aun* en Normandie [1], mais Peletier le constate pour la Bretagne, l'Anjou et le Maine, où, dit-il (Thurot, II, 430), « iz prononcet l'*a* devant *n* un peu bien grossement, é quasi comme s'il i avoèt *aun* par diftongue, quant iz diset *Normaund*, *Nauntes*, *Aungers*, *le Mauns*, *graund chère* [2]. » Il est difficile d'admettre pour ces provinces l'influence de la phonétique germanique, et dès lors il semble que le développement anglo-normand puisse, lui aussi, avoir été un développement spontané.

P. 77-83. Ph. B. Marcou, *The French historical infinitive*. M. Marcou maintient, contre moi et contre M. A. Schulze, son explication de l'infinitif français dit historique (*Et grenouilles de se plaindre*), d'après laquelle il viendrait de l'ancienne locution *Or du* avec infinitif [3]; il l'appuie par des rapprochements, qui me semblent peu probants, avec des usages analogues en espagnol et en anglais. Il ne paraît pas avoir remarqué la nouvelle explication que j'ai proposée (*Rom.*, XXI, 120), d'après laquelle l'infinitif historique serait né de l'ellipse, non de l'impératif *pensons*, *pensez*, mais de diverses troisièmes personnes du verbe *penser*. Je ne donne pas d'ailleurs cette hypothèse comme certaine; la question est difficile et demande encore des recherches [4].

P. 85-106. G. L. Kittredge, *Who was Sir Thomas Malory?* Si je mentionne cet article sur un écrivain anglais du XVe siècle, c'est que l'auteur de la *Morte Darthur*, qui a compilé avec le succès que l'on sait tant de nos vieux romans et qui nous en a même seul conservé plus d'un, ne saurait être con-

---

1. M. Meyer-Lübke (p. 1, § 245) dit que Bèze et d'autres grammairiens s'expriment de même; mais c'est une distraction : Peletier est le seul après Cotgrave à mentionner cette prononciation.

2. On n'a guère signalé, dans les provinces en question, cette prononciation dans les patois actuels; je remarque seulement la singulière prononciation attribuée au Maine par M. Dagnet (*Le patois manceau*, Laval, 1891, p. 31) : d'après lui *an* s'y prononcerait *inb u* (avec ce qu'il appelle *eu* nasal) : *champ*, *lande* = *chèuu*, *lèuude* (avec bien entendu l'accent sur la première syllabe); il faut sans doute comprendre *chèude*, *lèude*.

3. M. Schulze, dans l'article cité par M. Marcou, a montré que j'avais fait erreur en disant qu'après *or n'i a que de* l'infinitif n'est pas précédé de l'article. Mais après *or* je maintiens qu'on le trouve toujours : *Or de bien faire* dans *Auberi le Bourguignon*, cité par Diez, est une faute ou d'I. Bekker ou du ms. suivi par lui (celui qu'a suivi Tarbé, p. 27, donne : *Or du bien faire*).

4. M. M. signale en français moderne un infinitif historique avec *à* au lieu de *de*, mais dans les deux exemples qu'il cite (et on en citerait facilement d'autres) *à* dépend de *voilà* qui précède.

sidéré comme étranger à la littérature française. On n'avait réussi jusqu'à présent à l'identifier avec aucun personnage connu d'ailleurs; on savait seulement qu'il était chevalier, qu'il avait terminé son livre entre le 4 mars 1469 et le 3 mars 1470 et qu'il devait être mort avant 1485. M. Kittredge a trouvé dans le Warwickshire un Sir Thomas Malory, chevalier, mort le 10 mars 1470, et dont la vie paraît avoir parfaitement convenu à celle que nous imaginons pour l'auteur de ce trésor de toute chevalerie (on peut seulement trouver qu'il était un peu vieux quand il écrivit son livre, mais il est compréhensible qu'il n'ait pris la plume qu'après avoir déposé l'épée). Le nom de *Malory* est attesté dès le XIe siècle sous la forme *Maloret*, plus tard *Malore*, *Maleore*, *Malory*, etc.; l'origine pourrait bien en être dans le verbe *orer*, « border », rare, mais attesté (voy. Godefroy), en sorte que le nom aurait signifié « mal bordé » : ce serait un sobriquet donné à une occasion quelconque.

P. 126-150. R. Weeks, *The Messenger in Aliscans*. Dans ce remarquable travail, dont une première esquisse avait été lue en 1895 à ma conférence de l'École des hautes Études, M. Weeks essaye d'établir que le personnage qui, dans *Aliscans*, va demander au roi Louis de secourir Orange assiégée était originairement non Guillaume comme dans le poème français, mais son neveu Bertran, comme dans la compilation italienne des *Nerbonesi*. M. Weeks, en écrivant son mémoire, ne connaissait pas encore les études de M. Jeanroy sur la *Prise d'Orange* et *Aliscans* : il s'est rencontré avec lui sur quelques points; mais son système général diffère beaucoup de celui du savant français; ainsi M. Jeanroy, reconnaissant, comme M. Weeks, qu'un long siège d'Orange formait originairement la suite de la chanson consacrée à la prise de cette ville, et admettant que Bertran était, au bout de sept ans (il emploie ici plusieurs des arguments qu'a repris M. Weeks), envoyé au roi pour lui demander du secours, pense que le récit de ce siège, dans les *Nerbonesi*, a été fortement influencé par notre chanson d'*Aliscans* : « L'ambassade de Bertran à Paris, notamment, est toute pleine de réminiscences d'*Aliscans*, fidèles parfois au point d'en être absurdes », et il cite le « sublime passage » qui est « gâté » dans les *Nerbonesi* (le vœu de Guillaume en quittant Orange) : c'est précisément un des passages où M. Weeks croit le mieux reconnaître le caractère primitif du récit italien. — Il faudrait un grand espace pour apprécier ou même pour résumer le mémoire du jeune philologue américain; j'espère avoir bientôt l'occasion de revenir aux questions très intéressantes qu'il soulève. Je dirai seulement qu'il me semble avoir raison dans sa thèse générale, et qu'à ses arguments, déjà presque tous fort bons, on pourrait en ajouter de nouveaux. Sur la connexité d'*Aliscans* et du siège d'Orange raconté dans les *Nerbonesi*, sur le rôle qu'aurait joué Vivian dans le poème primitif (rôle où Rainouart l'aurait à peu près remplacé), sur d'autres points encore, il y aurait lieu à un nouvel examen et peut-être à des conclusions différentes. En tout cas la dissertation de M. Weeks éclaire d'un jour nouveau quelques-unes des questions les plus difficiles et les plus

intéressantes de l'histoire de notre vieille poésie épique, et montre chez l'auteur une véritable originalité de pensée, une grande pénétration, et l'habile application d'une méthode vraiment critique.

P. 221-243. H. Schofield, *The Lay of Guingamor*. Nos lecteurs connaissent déjà le nom de M. Schofield et son remarquable livre sur le *Bel Inconnu*. Il s'occupe ici du lai de *Guingamor* (*Rom.*, VIII, 50 ss.), et il en recherche les divers éléments dans d'autres lais et romans. Cette étude, faite avec beaucoup de soin, aboutit à montrer que ces éléments flottaient dans la tradition orale, d'origine surtout celtique, et étaient groupés par les poètes, suivant leurs réminiscences et leur fantaisie, en des combinaisons extrêmement variées. L'amour d'une reine pour un de ses sujets, qui s'y refuse, et la vengeance qu'elle essaie de tirer de ce dédain; la chasse où le héros, en suivant un sanglier, un cerf ou une biche, arrive près d'une fontaine où il trouve une fée ou une fille-cygne qui se baigne; ses amours avec elle; sa vie heureuse, pendant des siècles qui lui paraissent à peine des années, dans un pays de délices inconnues aux mortels; son retour dans la terre des vivants; son infraction à une défense de sa maîtresse, punie soit par l'abandon de celle-ci, soit par la décrépitude où il tombe subitement; sa réconciliation avec elle et sa rentrée définitive dans la terre de l'éternelle jeunesse; tels sont les principaux traits qui, séparés ou réunis, parfois très effacés ou altérés, mais toujours reconnaissables, mêlés souvent à des histoires assez différentes, se retrouvent dans *Graelent*, *Lanval*, *Partenopeu*, *Guigemar*, *Oger le Danois*, etc., aussi bien que dans *Guingamor* (je doute que la *Châtelaine de Vergi* rentre dans ce cycle). M. Schofield montre en outre que la première partie de l'histoire des enfants-cygnes dans le *Dolopathos* se rattache étroitement au même groupe, et on pourrait faire d'autres rapprochements encore. Le lai de *Guingamor*, que M. Sch. attribue comme moi à Marie de France, est, sauf quelques incertitudes dues à l'hésitation du conteur sur la vraie nature de l'*amie* de son héros (fée ou femme-cygne), une des meilleures versions de ce thème, dont la forme la plus ancienne, beaucoup plus simple, nous apparaît dès le VIIe siècle, en Irlande, dans le *Voyage de Bran*. Aussi jouit-il d'une grande célébrité, bien qu'il nous soit parvenu dans un seul manuscrit. M. Sch. cite un passage du *Perceval* de Gaucher de Dourdan qui contient une allusion à l'histoire de Guingamor comme généralement connue; il faut noter la forme donnée au nom de ce personnage, *Guingamuer* (éd. *Guinganmer*), qui est armoricaine et contient le mot *muer*, « grand » (cf. *Graelent Muer* à côté de *Graelent Mor*); elle semble indiquer que Gaucher se réfère à une version de notre lai différente de celle qui nous a été conservée (toutefois *Guingamor*, dans le lai, ne figure pas à la rime). — Nous voyons avec plaisir M. Schofield continuer sur notre ancienne littérature poétique les recherches qu'il a si bien inaugurées, et en général les études de philologie romane prendre pied aux États-Unis comme elles commencent à le faire depuis quelques années.

G. P.

Grammatik des Altfranzœsischen, von Dr Eduard Schwan... Dritte Auflage, neu bearbeitet von Dr Dietrich Behrens... Teil II. Die Formenlehre. — Leipzig, Reisland, 1898, in-8.

Cette deuxième partie (Déclinaison et Conjugaison) de la revision par M. D. Behrens de la *Grammaire* de Schwan a les mêmes mérites que nous avons signalés dans la première partie, parue en 1897 (cf. *Rom.*, XXVI, 461) : M. B. a corrigé partout l'ouvrage de Schwan au point de ne rien laisser, le plus souvent, du texte primitif. Ainsi refondue, la *Grammaire* est un bon manuel, suffisamment clair et bien au courant des résultats acquis; M. B. se propose de le compléter et nous annonce une troisième partie (*Formation des mots*) actuellement en préparation; mais, dès maintenant, il nous donne pour les deux premières parties, avec un index des mots étudiés, une bibliographie abondante, précise et clairement ordonnée, qui achève de faire de la *Grammaire* un ouvrage d'orientation des plus recommandables.

Pour la rédaction de cette deuxième partie, M. B. s'est, on le comprend, surtout inspiré de l'ouvrage de M. Meyer-Lübke, et il ne prête guère par lui-même à la critique. Peut-être seulement n'a-t-il pas assez résisté au désir, naturel dans l'ouvrage considérable de M. M.-L., mais beaucoup moins opportun dans un livre élémentaire, d'avoir explication à tout; aussi trouve-t-on enregistrées parfois des hypothèses encore trop peu assurées. — § 288, note. Ne serait-il pas étonnant que l'anc. franç. *chaure* représentât un *cálora refait sur frigora, alors que ce dernier n'a pas vécu en français? — § 290. Le latin cos a déjà le sens de *queux* : comment expliquer qu'on ait dit [petra] cotis, d'où viendrait le mot français? En reprenant (après M. M.-L.) ces deux hypothèses de M. G. Paris, M. B. aurait pu du moins signaler les difficultés qu'elles laissent encore subsister. — § 294. Pour *cit*, M. B. n'a pas profité de l'article de M. A. Thomas (cf. *Rom.*, XXVI, 418). — § 313. Comment expliquer la chute d'*a* dans postia > *puis*? Postea est lat. class. sans doute et *postius, qui convient mieux comme origine de *puis*, ne l'est pas, mais l'on admet bien *antius > *ainz* et l'on ne remonte pas au class. antea. — Au § 286 M. B. (d'après M. M.-L.) explique *lundi* par lunae dies, mais la forme ancienne est *lunsdi* < lunis diem (cf. Thomas dans *Dict. gén.*); de même pour *mercredi*, anc. frç. *mercresdi*.

Il y aurait avantage à ne pas multiplier pour des débutants le nombre des paradigmes. Pourquoi p. ex. distinguer la déclinaison de *damage-s* de celle de *mur-s* (§ 297), ou celle de *tiede-s* de celle de *bon-s* (§ 303)? La présence de l'*e* d'origine phonétique et sans rôle flexionnel ne justifie pas, entre deux types identiques pour la morphologie, cette distinction, d'ailleurs pratiquement inutile et même trompeuse.

Mario Roques.

Victor CHAUVIN. **Pacolet et les** *Mille et une Nuits*. Liége, 1898, in 8, 19 p. (Extrait de la *Wallonia*, 6e année.)

Le petit mémoire de M. V. Chauvin, professeur de littératures orientales à la Faculté de Liége, dont je veux rendre compte ici, est fort intéressant. Il me fournit l'occasion, que je cherchais, de réparer un inconcevable oubli dont je me suis rendu coupable. En analysant, dans le t. XXXI de l'*Histoire littéraire de la France*, le *Méliacin* de Girard d'Amiens, et après avoir montré que ce roman a la même source (de provenance sans doute espagnole) que le *Cléomadès* d'Adenet le Roi, et que cette source remontait bien probablement à un conte oriental, j'ajoutais (p. 192) : « Toutefois on n'a retrouvé jusqu'à présent, dans la masse des fictions orientales, aucun récit qui contienne les traits essentiels du nôtre. » Je ne sais comment j'ai pu oublier le conte du Cheval enchanté dans les *Mille et une Nuits*, dont déjà Martonne, Keightley et Lane (comme le rappelle M. Ch.) avaient montré l'étroite ressemblance avec la source des deux romans français. Je fus averti de cette distraction, peu après la publication du volume, par le savant confrère dont nous regrettons la perte récente, M. Ch. Schefer, et je suis heureux de pouvoir la confesser et la réparer.

M. Chauvin ne se contente pas d'indiquer ce rapprochement évident : il montre que le conte arabe se présente sous deux formes, l'une dans les éditions de Boulaq, Beyrouth et Bombay (essentiellement suivie par Galland), et l'autre dans l'édition de Habicht ; il donne de chacune d'elles un résumé, et fait voir : 1° que la seconde forme, qui est la meilleure, est aussi celle dont se rapprochent le plus les poèmes français ; 2° qu'en certains traits le poème de Girard est plus voisin de l'arabe que celui d'Adenet, d'où il résulte une fois de plus avec certitude que le premier n'a pas imité le second.

Dans les deux poèmes français, et par conséquent dans leur source commune, on trouve le récit d'un combat judiciaire, livré par le héros, qui n'est pas et ne pouvait pas être dans l'arabe : d'où il suit que la source commune de ces deux poèmes avait déjà modifié l'original et y avait introduit cet épisode. Mais s'en suit-il également, comme le pense M. Ch., que cette source fût un poème espagnol, poème dont il ne s'est d'ailleurs conservé aucune trace, et que ce poème fût lui-même emprunté à une traduction castillane, exécutée dès le XIIIe siècle et également perdue, des *Mille et une Nuits* ? J'en doute. Tressan dit, il est vrai, avoir vu de *Cléomadès* « un exemplaire en vers espagnols » dans la bibliothèque de M. de Paulmy ; mais on connaît le peu de sûreté des allégations de Tressan, qui, deux lignes plus loin, parle de la « traduction espagnole » du commencement du XVIe siècle sans paraître se rendre compte que c'est une traduction du poème d'Adenet. Tressan, dit M. Ch., « n'avait pas l'habitude d'affirmer ce qui n'est pas » ; peut-être ne l'affirmait-il pas sciemment, mais il était bien facile à tromper, et il paraît ici avoir pris pour un poème espagnol le poème d'Adenet, dont il existait en effet un exemplaire chez M. de Paulmy (aujourd'hui à l'Arsenal) : *das kam ihm*, dirait-on en allemand, *so spanisch vor*. Il serait surprenant, quoi qu'en dise M. Ch., que ni de ce poème ni de la version supposée des *Mille et une Nuits* (quel trésor c'eût été pour les conteurs !) il ne nous fût resté aucun vestige, aucune mention. Je continue plutôt à croire que le conte du *Cheval*

de fust a été de l'arabe mis par écrit (*Hist. Litt.*, t. XXXI, p. 191), mais sans doute en français, d'après une version espagnole orale, et sous une forme abrégée que chacun des deux poètes a développée à sa façon.

Le merveilleux cheval de bois qui fait le ressort principal de ce conte a passé, probablement de *Cléomadès* (je le crois maintenant volontiers), au poème, perdu dans sa forme première, mais remontant sans doute au XIVe siècle, de *Valentin et Sansnom* (*Valentin et Orson* dans la rédaction en prose) : c'est le fameux cheval de Pacolet, qui était devenu proverbial; le nom même de l'enchanteur Pacolet est demeuré populaire en wallon avec des sens divers qu'expose M. Chauvin, et c'est l'explication de ce nom qui a servi de point de départ à ses recherches. Il se demande aussi quelle est l'étymologie de *Pacolet*. Il rejette avec raison celles qu'on a proposées et dont la plus invraisemblable est assurément celle de Larousse, suivi par Littré, qui rattache *Pacolet* au polonais *podcholyk*, « valet d'armée ». Il remarque que *pacolet*, en termes de pêche, signifie une sorte de cheville, et comme le cheval volant se manœuvre à l'aide de chevilles, il suppose que dans la forme la plus ancienne de *Valentin et Sansnom* on disait « cheval *à* pacolet », c'est-à-dire « cheval à cheville », ce que, dans la suite, on aura compris comme « cheval *de* pacolet » : on aura alors donné au maître du cheval, qui était anonyme ou portait un autre nom, le nom de Pacolet. Mais *pacolet*, « cheville », est tout à fait inconnu à l'ancien français, et on ne voit pas quelle en serait l'étymologie. Il est beaucoup plus probable qu'un pêcheur facétieux aura donné le nom de *pacolet* à une sorte de cheville à cause de la cheville merveilleuse du cheval de Pacolet. C'est une preuve de plus de la grande popularité de ce cheval (qu'on a lui-même souvent, par confusion naturelle, appelé *Pacolet*). D'ailleurs il ne doit pas exister de forme de *Valentin et Sansnom* antérieure au poème perdu du XIVe siècle, source des versions germaniques et du *Valentin et Orson* du XVe siècle [1]. *Pacolet* est un nom propre, et on sait que l'étymologie des noms propres, et surtout des noms fictifs comme celui-là, est chose fort incertaine. Je suis porté à ne voir dans le nom du nain difforme et sorcier Pacolet qu'une variante de celui du nain difforme et sorcier Picolet ou Pecolet (mss. de l'Arsenal et de Boulogne) qui joue un grand rôle dans la chanson de *Loquifer*, et qui, s'il n'a pas encore le merveilleux cheval emprunté à *Cléomadès*, se transporte lui-même d'un lieu à l'autre avec une prodigieuse rapidité [2].

Le court mémoire de M. Chauvin est riche en faits instructifs et en idées justes; il mérite d'être lu par tous ceux qui s'intéressent aux études de littérature comparée.

G. P.

---

1. Ce poème ne saurait être plus ancien s'il a emprunté Pacolet et son cheval à *Cléomadès*.

2. Il est à remarquer que Tristan déguisé en fou, dans la *Folie Tristan* du ms. de Berne, se donne le nom de *Picol* ou *Picolet* (v. 158, 189); il semble donc que ce nom fût attribué dès le XIIe siècle à un être plus ou moins fantastique.

CHRONIQUE

Nous venons d'apprendre avec tristesse la mort de M. Jean Passy, décédé à Lausanne le 19 avril, dans sa trente-deuxième année. Sorti de l'École des chartes en janvier 1892, M. J. Passy fut d'abord pendant une année bibliothécaire à Toulon. Des difficultés avec une municipalité socialiste l'ayant obligé de résigner cet emploi, il fut successivement attaché à la bibliothèque de la Chambre de commerce de Paris, puis archiviste des Basses-Pyrénées. Ce dernier poste lui convenait à tous égards, car il avait présenté à sa sortie de l'Ecole des chartes une thèse sur le béarnais, dans laquelle il arrivait par l'étude du langage à d'intéressantes conclusions historiques sur l'origine de la population de la vallée d'Ossau. Cette thèse est restée inédite : un résumé en a paru dans les *Positions des thèses soutenues par les élèves de la promotion de 1892* (pp. 99-107). Malheureusement, son état de santé ne lui permit pas de conserver des fonctions pour lesquelles il avait une véritable aptitude. Il passa les dernières années de sa vie dans des sanatoria de Suisse, à Davoz, à Leyzin, s'occupant, dans la mesure où ses forces le lui permettaient, d'études linguistiques. C'est là qu'il composa, en collaboration avec M. Alfred Rambeau, professeur à Baltimore, une *Chrestomathie française* avec la prononciation figurée, à l'usage des étrangers (Paris et New-York, 1897), que précède une introduction, riche en idées et en faits, sur la méthode phonétique. La mort prématurée de ce jeune savant, si bien doué, si sympathique à tous égards, causera à tous ceux qui l'ont connu de vifs regrets.

— Nous avons reçu de M. Fr. Hanssen, datée de Santiago de Chili, novembre 1897, une note imprimée, qui aura sans doute été envoyée à d'autres journaux philologiques, et que nous traduisons de l'allemand :

Le critique qui rend compte dans la *Romania*, XXVI, p. 462-465, de quelques-uns de mes travaux n'a pas lu ces travaux, au moins pour la plus grande partie. Ce qu'il a lu, il ne l'a pas compris. — Les citations, les mentions de noms et de titres sont souvent inexactes. Ses objections et ses reproches le montrent mal informé de toutes les questions qu'il touche. Il ne dit rien de personnel. Je demande qu'on lise son compte rendu avec l'attention voulue.

Notre collaborateur, M. E. Porębovicz, à Léopol, auquel nous avons com-

muniqué cette note, nous adresse la réponse suivante, dont on reconnaîtra la modération :

Les imputations de M. Hanssen n'étant ni précisées ni accompagnées de preuves, je demande la permission de ne pas m'en justifier. Quant au reproche qu'il m'adresse de ne pas avoir exprimé d'idées personnelles sur les différents sujets traités dans ses brochures, je crois que le critique a rempli son devoir quand il a indiqué ce qu'il trouve dans un écrit de téméraire, de mal démontré ou d'erroné. Je répète à regret que les hypothèses de M. H. ne peuvent prétendre à une valeur scientifique. Quelle confiance peut-on avoir dans ses recherches dialectologiques quand on rencontre, dans deux brochures écrites à peu de distance, les deux phrases contradictoires suivantes : « Le *prétendu* dialecte léonais... représente la forme qu'avait prise le castillan dans la bouche des habitants du Léon, *dont la langue originale était l'asturien* (broch. 5, p. 4). » « Le léonais est le castillan transformé dans la bouche des habitants du Léon, *dont l'idiome primitif était le galicien* (br. 7, p. 3) » ? Ou quel nom donner aux principes dont M. H. s'inspire lorsqu'il veut démontrer l'évolution de l'impératif? « L'*i* se change en *ye* : *oye* (= *odye* ; *ten* = *teñ* = *teñe* = *tenye* = *teñi* ; voyez aussi la forme *nadie*). En plusieurs cas on peut prouver que d'abord l'*i* s'est changé en *ye*, puis que cet *ye* est redevenu *i* : *oi* = *oye* = *odye* = *odi* ; *sei* = *seye* = *sedye* = *sedi* ; *vi* = *vaye* = *vadie* = *vadi*... Le changement est confirmé par le mot *boi* : *oi* = *oye* = *odye* = *bodie* ; la terminaison latine étant *ie*, il est clair qu'il existe une loi d'après laquelle *ie* peut passer à *i* (br. 3, p. 12) ». Tout le monde sait que *ten* < tenĭ < tenĕ, *sey* < sedĭ < sede, etc. Pour admettre des formes qui n'ont jamais existé, il faut que M. H. se soit laissé égarer par quelque indication mal comprise, sans doute par le passage où M. Meyer-Lübke explique *nadie* < *nadi*. Si dans mon compte-rendu je n'ai pas voulu accumuler des exemples de ce genre, on comprend que ç'a été pour ne pas déprécier outre mesure un ensemble de travaux entrepris avec infiniment de bonne volonté et un zèle vraiment admirable, que je me donne encore une fois le plaisir de reconnaître.

La note de M. Hanssen ayant été depuis ajoutée à une brochure allemande intitulée *Notizen* et publiée à Valparaiso en 1898, brochure consacrée à la critique plus qu'acerbe de l'essai de M. Porębovicz sur les finales en espagnol (voy. *Rom.*, XXVI, 616), notre collaborateur nous a adressé le *post-scriptum* suivant :

La plus grande partie de cette soi-disant critique consiste en insultes; M. H. les résume en me traitant d'homme « tout près de la ruine complète des facultés mentales, » bon à interner aux Petites-Maisons, *loco de atar*, comme dirait un Espagnol. Cet arrêt sans appel m'interdit d'essayer de répondre à quelques objections sérieuses de M. Hanssen. — Dans la même brochure, à la dernière page, dérobée aux invectives, M. H. nous fait part de l'heureux changement qu'ont subi ses hypothèses, pourtant récentes, sur la forme originaire du *Poema del Cid*. Ce n'est plus l'alexandrin, mais, — grâce à une illumination soudaine produite par le dernier article de M. Cornu dans la *Zeitschrift*, — le vers de romance qui lui paraît « de plus en plus vraisemblable ». On voit que M. H. se combat lui-même : il est inutile de descendre avec lui dans la lice. D'autre part, la promptitude avec laquelle il abandonne ses plus chères théories me fait espérer que l'opinion désolante qu'il s'est créée sur mon état mental ne sera pas non plus définitive.

— Dans le nº de février du *Journal des Savants* a paru un long compte rendu, par M. G. Paris, du livre de M. Maurice Grammont sur la *Dissimilation consonantique..... dans les langues romanes* (voy. *Rom.*, XXVI, 611).

— Nous avons dit un mot ici (XXV, 631) du premier fascicule du tome II du *Krit. Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie*.

Depuis lors, les trois fascicules qui complètent le t. II ont paru, ainsi que les trois premiers du t. III, qui va très prochainement être complété. Nous en rendrons compte à ce moment; aujourd'hui nous nous bornerons à indiquer le contenu des fascicules 2-4 du t. II; on se souvient que ce tome embrasse les années 1891, 1892, 1893 et la première moitié de 1894. Ayant achevé de paraître en 1897, on peut trouver qu'il est en retard; mais si on tient compte des grandes difficultés de l'entreprise et des circonstances pénibles où s'est trouvé le courageux directeur, on ne songera pas à lui en faire un reproche; on lui devra au contraire de sincères remerciements pour l'énergie avec laquelle il maintient une publication qui, nous le répétons, est dans toutes ses parties vraiment excellente et qui rendra quotidiennement les plus grands services aux romanistes qui auront le bon esprit de l'avoir toujours à leur portée. — Voici les articles qui complètent le tome II :

Grammaire historique de français. Grammaire et textes de l'ancien français. Lexicographie. Risop, *Phonétique, morphologie, formation des mots* (p. 132-177). — Fass, *Étymologie populaire* (177-178). — Stimming, *Syntaxe* (178-209). — Koschwitz, *Grammaire française moderne* (442-453). — Sachs, *Lexicographie* (210-215). — Stengel, *Éditions de textes* (285-224).

Dialectes français et provençaux. Behrens, *Généralités* (226-228). — Behrens, *Patois provençaux, franco-provençaux et français* (228-241). — Doutrepont, *Le wallon en 1891-94* (240-246), *le lorrain* (246-248). — Vising, *Anglo-normand* (248-251).

Albanais. G. Meyer (252-254).

Créole. Poyen-Bellisle (254-260).

Grec moyen et moderne. Psichari (260-266).

Enseignement du français. Dickmann, avec plusieurs collaborateurs (267-442).

Le volume se termine par un mémoire de Chr. Schneller sur la géographie et l'ethnographie du Tirol en 1890 avec une digression sur l'état actuel des recherches toponymiques dans le Tirol; ni l'une ni l'autre de ces études ne sont ici tout à fait à leur place, mais en elles-mêmes elles ont de l'intérêt.

La table ne contient que les noms d'auteurs cités. Assurément un *index rerum* serait utile, mais ce serait un travail immense, qui augmenterait beaucoup la dimension du volume et dont, moins que d'autres, nous avons ici le droit de blâmer l'absence.

— Nous avons reçu le premier numéro d'une revue anglaise qui se propose pour objet l'étude des langues et des littératures modernes, en y comprenant la période du moyen âge : *The modern Quarterly of Language and Literature* edited by H. Frank Heath (London, J. M. Dent). A côté d'un article sur Alphonse Daudet, on y trouve des observations sur les comparaisons chez Dante, sur un passage du *codex argenteus* d'Upsal, sur des poésies anglaises du xve ou du xvie siècle, et sur d'autres sujets non moins spéciaux. Il y a même des textes inédits, notamment, sous le titre de *Christ Church Fragments*, la publication d'un feuillet de parchemin, contenant huit colonnes d'ancienne prose française, d'une écriture de la fin du xiiie siècle, et servant de garde à

une bible latine du XIVe siècle conservée dans la bibliothèque de Christ Church, à Oxford. M. le professeur York Powell, qui a publié ces fragments avec un soin très louable, n'a pas identifié le texte, qui n'est autre chose qu'un morceau de la *Somme le Roi*, de frère Laurent. A la colonne VII se trouve la fin du traité des vertus (*A envis muert qui apris ne l'a*) et le commencement de l'exposition du *Pater* (*Quant om met un enfant a lettre*; cf. *Romania*, XXV, 557). Les colonnes qui précèdent appartiennent au troisième des traités dont se compose la *Somme le Roi*, le traité des péchés mortels. A défaut d'une édition de cet ouvrage, M. Powell retrouvera l'original des fragments qu'il a publiés dans l'*Ayenbite of inwyt*. Le numéro (daté du 1er mars 1898) se termine par une liste classée par langues (avec subdivisions par matières) des livres concernant les langues et les littératures modernes qui ont paru pendant le dernier trimestre de l'année 1897. Cette nouvelle revue est d'un heureux augure pour l'avenir des études scientifiques sur les littératures modernes dans le Royaume Uni.

— Nous avons reçu la dixième livraison de l'*Alt-celtischer Sprachschatz*, de M. Álfred Holder, qui va du mot *Livius* au mot *Mediolanon*.

— L'École des hautes Études est ou va être en possession de copies de tous les manuscrits de *Fierabras* (sur lesquels voy. *Rom.*, XXIV, 3). Les mss. de Paris ont été copiés il y a longtemps pour la conférence des langues romanes (la copie de D, resté en possession de la famille Didot, est due à M. J. Cornu; une partie en avait été égarée, et vient, grâce à la libéralité de M. A. Didot, d'être restituée par M. Zünd-Burguet). M. Servois a bien voulu nous donner la copie du ms. de Rome (V) qu'il avait prise lorsqu'il préparait l'édition du poème. Des missions données par l'École ont permis ou vont permettre à M. Friedel et à M. Salmon de copier les mss. E à l'Escorial et L à Londres. Enfin, M. Brandin s'est dévoué à copier le ms. H, gracieusement envoyé à Paris par la bibliothèque de Hanovre. On a vu ici la reproduction des fragments de Metz et de Strasbourg. Nous avons aussi la copie, due à M. Friedel, de la rédaction en prose inédite, et M. Salmon publiera prochainement celle qu'il a prise du ms. de Bruxelles qui contient la compilation attribuée à David Aubert, et qu'il a comparée avec la rédaction du ms. de Dresde. Nous espérons, grâce à tous ces matériaux, qu'il sortira quelque jour de la conférence des langues romanes de l'École des hautes Études une édition critique de cette intéressante chanson de geste; mais il faut encore bien des études préparatoires.

— M. Ad. Tobler va publier la vie de saint Julien en vers, conservée dans le ms. 3516 de l'Arsenal.

— M. R. Menéndez Pidal, l'auteur du livre si remarquable sur les *Infants de Lara* (voy. *Rom.*, XXVI, 305-320), prépare une édition du *Poema del Cid*, accompagnée d'une grammaire et d'un glossaire.

— M. A. Matzke, reprenant un projet qu'avait jadis formé M. Jos. Herz, a l'intention de publier les deux poèmes de Simon de Fresne, le *Roman de Philosophie* et la *Vie de saint Georges*.

— Livres annoncés sommairement :

Zur Kritik und Interpretation romanischer Texte. Von Adolf Mussafia. *Erster Beitrag* (Sordel, Folquet de Romans, Guiraut de Bornelh), 1896, 36 p. — *Zweiter Beitrag* (*L'Escoufle*), 1897, 72 p. — *Dritter Beitrag* (*Guillaume de Dole*), 1897, 48 p. — *Vierter Beitrag* (Péan Gatineau), 1898, 84 p., Wien, Gerold, in-8 (extraits des tomes CXXXIV-CXXXVII des *Sitzungsberichte* de l'Académie impériale de Vienne.) — M. Ad. Mussafia, se trouvant un peu à l'étroit, dans des comptes rendus ordinaires, pour exposer, à propos de la critique et de l'exégèse de textes récemment publiés, toutes les observations que lui suggèrent sa connaissance approfondie des langues romanes, sa pénétration et son goût littéraire, a entrepris une série d'études spéciales où il peut se donner plus libre carrière et dont les quatre premières se sont très rapidement succédé. Elles concernent des textes provençaux et français, et il est inutile de dire qu'elles doivent être entre les mains de tous les romanistes. Aucun ne les lira avec l'attention qu'elles méritent sans y apprendre beaucoup en dehors même du profit qu'apportent aux textes examinés les nombreuses rectifications et explications qu'elles contiennent. Ces études sont un vrai cours de méthode critique en même temps qu'un trésor de remarques grammaticales et stylistiques. Nous voudrions que le savant auteur, quand il en aura publié un certain nombre, les réunît avec un copieux index, qui permît à tous d'en tirer pour leur instruction tout le profit qu'elles contiennent si abondamment.

Der Berliner Totentanz. Von Wilhelm Seelmann. Leipzig, Soltau, 1896, in-8 (extrait du *Jahrbuch des Vereins für niederdeutsche Sprachforschung*, t. XXI, p. 83-122.) — M. W. Seelmann apporte ici un complément à son excellent livre sur les *Danses de la mort* (voy. *Rom.*, XXIV, 129). Il nous donne une restitution aussi exacte et complète que possible du texte poétique de la *Danse* de la Marienkirche à Berlin, qui a été exécutée vers 1480 et dépend indirectement de la *Danse* de Lubeck (1463). Il y joint un travail semblable sur la *Danse* de Lubeck de 1520.

Aucassin & Nicolete, an old-french love-story edited & translated by Francis William Bourdillon. Second edition : the text collated afresh with the manuscript at Paris, the translation reviewed, & the introduction rewritten. London, Macmillan, 1897, pet. in-4, LXXVI-230 p. — M. Bourdillon ne se déprend pas de son grand amour pour la vieille *chantefable* française. Après en avoir une première fois imprimé, en 1887, le texte (d'après la première édition de M. Suchier) et la traduction, il nous a donné en 1896 (Oxford, Clarendon Press) une reproduction héliotypique du manuscrit accompagnée d'un excellent commentaire paléographique, et il nous offre maintenant un texte minutieusement revu sur l'original, accompagné de la traduction en prose et en vers qu'il a pendant dix années retouchée *con amore* et rapprochée le plus possible du texte, d'une introduction où l'on

trouvera les plus fines observations littéraires, de notes abondantes, d'intéressants appendices, d'une bibliographie et d'un glossaire. Le tout forme un volume admirablement imprimé, qui se recommande aux philologues aussi bien qu'aux amateurs de poésie. — L'étude acharnée à laquelle M. B. a soumis le manuscrit d'*Aucassin* lui a permis de rectifier plus d'une leçon de ses prédécesseurs, même les plus attentifs et les plus perspicaces. Dans l'édition il a poussé le respect du manuscrit jusqu'à la religion, peut-être jusqu'à la superstition, car le scribe auquel nous devons l'unique copie de ce petit chef-d'œuvre n'était pas seulement bien postérieur à l'auteur : il était extrêmement négligent et ne se piquait pas toujours d'écrire des choses intelligibles. Mais, d'autre part, il est certain qu'on ne peut s'écarter de ses leçons que par des conjectures, et que nos conjectures sont bien souvent incertaines. — La publication de M. B. se place dignement à côté des éditions successives de M. Suchier; elle a ses mérites propres, et la charmante traduction qui y est jointe lui vaudra auprès des compatriotes de l'auteur le succès que les soins donnés au texte et au commentaire lui mériteront sans doute auprès des nôtres.

Enrico Proto. *Gli eresiarchi*. Firenze, Olschki, 1897, in-4, 23 p. (extrait du *Giornale Dantesco*). — L'auteur explique d'une façon nouvelle et qui mérite considération le genre de peine imposé par Dante aux hérésiarques.

La légende de la reine Berthe, par Ernest Muret. Zurich, 1897, in-8, 36 p. (extrait des *Archives suisses des traditions populaires*, I, 4). — Il ne s'agit pas ici de la mère de Charlemagne (bien qu'elle ait parfois été indûment substituée à l'autre Berte), mais d'une reine Berte de Bourgogne qui, vers 962, fonda une abbaye à Payerne (canton de Vaud). Dès le XIIIe siècle, on lui attribuait d'autres fondations auxquelles elle n'avait sans doute aucun titre, et son nom était célèbre parmi les clercs et les historiographes comme celui d'une grande bienfaitrice de l'Église. Bientôt autour de ce nom il se forma diverses légendes érudites, dont plusieurs ont été accueillies par les historiens même modernes, et que M. Muret passe en revue en en montrant le peu de fondement. Le dicton, spécialement, à ce qu'il semble, italien, sur le *tempo che Berta filava*, s'étant répandu en Suisse (comme en France), on s'amusa, au XVIIe siècle, à dessiner un prétendu sceau de la reine Berte, où elle était représentée une quenouille à la main, tandis que le sceau de l'acte de fondation de Payerne (acte fabriqué lui-même au XIIIe siècle) la représentait tenant une fleur ou un sceptre (il y en a deux exemplaires). A partir du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, on voit les historiens de la Suisse s'emparer de la prétendue légende de la reine Berte et arriver peu à peu à la rendre populaire, si bien qu'ils finissent eux-mêmes par la croire ancienne et authentique, et que tout le monde la regarde comme une vraie légende nationale. M. Muret suit avec une critique sagace et impitoyable ce travail artificiel accompli surtout par des écrivains vaudois, parmi lesquels Bridel et Vulliemin tiennent le premier rang. Son étude est fort intéressante ; elle sera peut-être mal accueillie

par quelques-uns de ses compatriotes, car c'est par tout pays que *L'homme est de glace aux vérités, Il est de feu pour les mensonges*; mais elle fera plaisir à tous ceux qui s'occupent de l'histoire des fictions, en leur montrant un nouvel et certain exemple du peu de confiance qn'il faut accorder aux traditions soi-disant historiques et de tout ce qui s'y mêle en général de récent et de proprement inventé.

Glossaire du patois de Châtenai, par Aug. VAUTHERIN. Deuxième fascicule. C-D. Belfort, 1897, in-8, p. 81-135 (extrait du *Bulletin* de la *Société Belfortaine d'émulation*). — Voy. *Rom.*, XXVI, 345.

Per i nomi di parentela in Italia, a proposito di un recente studio. Nota di C. SALVIONI. Milan, 1897, in-8, 24 p. (extrait des *Rendiconti del R. Ist.-Lomb. di scienze e lettere*, serie II, vol. XXX.) — Intéressant complément au livre de M. Tappolet (*Rom.*, XXIV, 625).

J. LEITE DE VASCONCELLOS. *Notas philologicas*. Paris, 1897, in-8, 8 p. (extrait de la *Revue Hispanique*, t. VI). — *Presunto*, « jambon », est formé de *prae-sugere (cf. it. *presciutto*) sous l'influence des partic. en *-nto* (surtout s. d. de *unto*); *lavanderia* remonte à lavandus (spéc. à lavanda, « linge à blanchir »); *visto*, part. de videre, est proprement le part. de visere, et il en est de même du part. it. *visto* (mais il est plus que douteux que le fr. *viste* et les mots congénères soient identiques); *endouto*=inductum doit être rétabli dans un adage populaire où on lit à tort *em douto*; la forme ancienne d'*esphera* était *espera* (de m. en fr. *espere*). A ce recueil d'excellentes notes étymologiques, l'auteur en joint une sur les vestiges de l'art. archaïque *lo* dans la toponymie portugaise.

L'analyse du langage appliqué à la langue française. Par Carl SVEDELIUS. Upsala, 1897, gr. in-8, 180 p. (thèse de doctorat). — Ce livre, qui paraît le fruit de réflexions sérieuses et personnelles, appartient à la grammaire générale et non historique et ne s'occupe que du français moderne.

Studien zur lateinischen Moduslehre, von Dr. Armin DITTMAR. Leipzig, Teubner, 1897, in-8, XII-346 p. — Bien que consacré exclusivement à la syntaxe latine, ce livre très remarquable mérite d'être signalé aux romanistes, l'usage des modes en roman, et notamment du subjonctif, auquel l'ouvrage de M. D. est surtout consacré, ayant ses racines et souvent sa seule explication dans l'usage latin.

Notice sur un légendier français du XIIIe siècle, classé selon l'ordre de l'année liturgique, par M. Paul MEYER, Paris, Klincksieck, 1898, in-4, 69 p. (tiré des *Notices et Extraits*, t. XXXVI). — Comme l'indique le titre, ce légendier se distingue très nettement de tous les mss. de légendes en prose française que P. Meyer a décrits jusqu'à présent. Ces derniers rangent les légendes selon un ordre en quelque sorte historique (vies des apôtres, des disciples, vies de saints moins anciens), les vies des saintes étant souvent groupées à la fin des recueils. D'autres fois, l'ordre semble fortuit. Dans le présent légendier, c'est l'ordre du calendrier liturgique qui détermine la succession des légendes. Six mss. (dont deux ne sont que des

fragments) ont été reconnus de ce recueil tout spécial. L'original est un légendier latin dont on a plusieurs mss., intitulés soit *Abbreviatio in gestis et miraculis sanctorum*, soit *summa de vitis sanctorum*, et qui paraît avoir été fait dans le diocèse d'Auxerre. La concordance n'est cependant pas tout à fait exacte; il y a dans le légendier latin des vies qui manquent dans le légendier français et réciproquement. Ce qui est plus singulier c'est que, sur les cent soixante-huit légendes dont se compose le recueil français, vingt-neuf se rencontrent sous la même forme dans des recueils d'un caractère tout différent; ces vingt-neuf articles appartiennent tous aux mois de décembre à juillet, tandis que les légendes des mois d'août à novembre ne se trouvent point ailleurs. Aucune explication satisfaisante de cette circonstance n'a pu être donnée. Ce légendier français doit avoir été composé, ou plutôt traduit, dans la seconde moitié du XIIIe siècle.

Antoine THOMAS. *Essais de philologie française*. Paris, Bouillon, 1898, pet. in-8, XII-VIII-441 p. — Nous n'avons pas à recommander à nos lecteurs ce recueil d'études philologiques, dont la plus grande partie a paru ici même. Nous leur signalerons seulement quelques articles qui ont été publiés ailleurs ou qui étaient inédits. Parmi les premiers, la note sur la formation du nom du pays de Comenge, un des premiers essais de l'auteur, est une petite merveille de finesse et de pénétration et aboutit à un résultat historique aussi curieux qu'important; celles qui concernent le celtique broga en roman, le *plomb* du Cantal, la rue *Joutx-Aigues* à Toulouse, la signature de la reine Anne de Russie, sont peut-être surtout remarquables, mais il n'en est pas une qui ne mérite d'être lue. Parmi les seconds, il se trouve surtout quelques recherches étymologiques du genre de celles que l'auteur nous a données, mais dont nous n'avons pas eu la primeur; elles reposent toutes, comme celles que l'on connaissait déjà, sur une information étendue, dirigée par une excellente méthode, et se recommandent également par la forme agréable et souvent piquante de l'exposition. Un index lexicographique très complet termine ce volume vraiment précieux.

J. F. D. BLÖTE. *Das Aufkommen des Clevischen Schwanritters*. Berlin, Weidmann, 1898, in-8, 53 p. (extrait de la *Zeitschrift für deutsches Alterthum*, t. XLII). — M. Blöte continue ses savantes recherches sur la légende du chevalier au cygne. Si je n'ai pu (voy. *Rom.*, XXVI, 580) m'associer à son hypothèse sur l'origine de la légende dans la famille normande de Tosni, je suis complètement d'accord avec lui sur le résultat de la présente étude, où il établit que la prétendue tradition qui fait du chevalier au cygne l'ancêtre des comtes, puis ducs, de Clèves n'est pas plus ancienne que le milieu du XIIIe siècle, n'a aucune valeur mythologique, et repose sur la version de Wolfram d'Eschenbach (qui attribue cette origine aux ducs de Brabant). Beaucoup d'autres résultats intéressants se dégagent de cette étude très érudite et d'une critique très serrée : ainsi l'auteur montre que la forme très particulière où Wolfram raconte la légende doit bien être de son fait et non de celui de Kiot, que celui-ci soit ou non réel, et que le passage de

Gerbert qui fait du chevalier au cygne un descendant de Perceval ne prouve nullement, comme on l'a dit, que Wolfram ait suivi une tradition antérieure. Il y a aussi des remarques très intéressantes sur le *Schwanritter* de Conrad de Wurzbourg. La dissertation de M. Blöte fera désormais une part essentielle des recherches sur l'évolution de la célèbre légende. — G. P.

L. Constans. *La langue du Roman de Troie.* Paris, libraires associés, 1898, in-8, 82 p. (extrait de la *Revue des Universités du midi*, t. IV). — M. Constans, qui, comme on le sait, se prépare depuis plus de vingt ans à une édition critique du poème de Benoit de Sainte-More, expose ici les principaux résultats concernant la langue du poète qu'il a obtenus par la comparaison critique des manuscrits; il les publie surtout dans l'intention de provoquer les remarques des philologues dont pourra profiter son édition. A quelques menus détails près, ces résultats nous paraissent assurés. Notons que M. Constans exprime un doute, qu'on désirerait le voir appuyer de preuves, sur l'identité de Benoit de Sainte-More et du Benoit auteur de la *Chronique des ducs de Normandie.*

Christian von Troyes Yvain und die Brandanuslegende. Von Eugen Kölbing. Weimar, Felber, 1898, in-8 (p. 442-447 du t. XI, *N. F.*, de la *Zeitschrift für vergl. Litteraturgeschichte*). — M. Kölbing montre que la description de l'arbre merveilleux où des oiseaux chantent et *font lor servise*, au début d'*Ivain*, est empruntée à un épisode du *Saint Brandan*, qui a lui-même des analogues dans d'autres traditions celtiques.

Ch. Lebaigue. *La réforme orthographique et l'Académie française.* Nouvelle édition, revue et considérablement augmentée. Paris, Plon, 1898, in-12, x-238 p. — Quoique nous nous abstenions en général de parler des nombreux livres et articles que fait naître chaque jour la « question orthographique », nous croyons devoir signaler à nos lecteurs cette nouvelle édition de l'ouvrage de M. Lebaigue, où ils trouveront, même s'ils ne partagent pas toutes les idées de l'auteur, beaucoup de renseignements intéressants, de remarques judicieuses et de propositions acceptables. Dans sa polémique avec M. Louis Havet, nous ne pouvons trouver que M. L. ait l'avantage de la logique. Quant à l'Académie française, il faut la connaître peu pour croire qu'elle s'intéresse vivement à cette question et qu'elle cherche laborieusement à la résoudre.

Etudes linguistiques sur la Basse-Auvergne. Phonétique historique du patois de Vinzelles (Puy-de-Dôme), par Albert Dauzat, précédée d'une préface de Antoine Thomas. Paris, Alcan, 1898, gr. in-8, xii-175 p. (*Bibliothèque de la Faculté des Lettres de l'Université de Paris*, IV). — Le titre de cette monographie en dit suffisamment le sujet; la préface de M. A. Thomas en dit le mérite. M. Dauzat a exposé la phonétique d'une petite commune auvergnate; il nous en donnera plus tard la morphologie et la syntaxe. Dirigé et tout le temps aidé par les conseils de son maître, il a fait une œuvre excellente, que M. Thomas n'hésite pas à placer à côté de l'étude de M. Gilliéron sur le patois de Vionnaz. Ainsi se prépare cet *Atlas phoné-*

tique de la France que nous donnera sûrement le xxe siècle. L'étude de M. Dauzat est un spécimen remarquable de ce que peuvent être les « thèses de licence » récemment inaugurées par nos Facultés des Lettres.

Parzival, von Wolfram von Eschenbach. Neubearbeitet von Wilhelm HERTZ. Stuttgart, Cotta, 1898, in-12, VIII-558 p. — On sait que M. W. Hertz joint la plus rare érudition au plus charmant talent de poète : ces deux qualités se manifestent dans le nouveau volume qu'il vient de publier. Il nous donne du *Parzival* non une traduction, mais une adaptation très habile, qui nous épargne les longueurs et les obscurités de cette œuvre d'un génie étrangement inégal et nous permet d'en goûter pleinement le charme. Il y joint une nouvelle édition remaniée de son excellente dissertation sur la légende de Perceval et du saint graal, où il a le premier montré le bon chemin à la critique, et 87 pages de remarques qui sont destinées au public non initié, mais où les plus savants trouveront à s'instruire. Ce livre doit être lu par tous ceux qui s'intéressent au merveilleux trésor des vieilles légendes du moyen âge, que ce soit par goût esthétique ou par curiosité scientifique. Ce n'est pas à dire que M. Hertz ait dit partout le dernier mot sur les questions si compliquées qu'il aborde. Il tient à la réalité du fameux Kiot surtout par des raisons sentimentales, parce qu'il lui serait trop pénible de voir le *treuen* Wolfram convaincu d'*Untreue*. Ici le poète a peut-être pris un moment la place du critique.

Les locutions verbales figées dans la langue française. Thèse pour le doctorat, par Lars LINDBERG. Upsal, 1898, gr. in-8, II-117 p. — Ce travail, fait avec beaucoup de soin et qui intéressera certainement les analystes des procédés du langage, concerne surtout la langue moderne; l'auteur n'a que rarement l'occasion de remonter jusqu'à l'ancien français; quand il le fait, il le fait judicieusement, de même qu'il recourt à propos à la comparaison des autres langues romanes. Il laisse à peu près de côté les composés par proposition comme *porte-plume*, pour lesquels il renvoie à Darmesteter, et comprend sous le nom de locutions verbales « figées » les propositions comme *est-ce que*, *n'importe que*, *soit que*, etc., où il entre un verbe, mais où le verbe ne joue plus son rôle ordinaire et a cessé d'être variable, et qui, en somme, appartiennent en bloc à d'autres catégories du discours. Il les classe avec méthode et rapporte de nombreux exemples où on voit souvent progresser peu à peu leur changement de fonction. Ce livre se lit avec intérêt; on regrette qu'il soit dépourvu de toute espèce d'index.

Le propriétaire-gérant, Ve E. BOUILLON.

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

DOCUMENTS LINGUISTIQUES

DES BASSES-ALPES

J'ai commencé de bonne heure — en fait, depuis ma première année d'École des chartes, il y a quarante ans — à recueillir et à classer, selon un ordre à la fois géographique et chronologique, des textes de langue provençale; j'entends des documents datés, au moins approximativement, de temps et de lieu, pouvant par conséquent servir à déterminer les variétés locales du langage pendant la période à laquelle ils appartiennent, période qui s'étend du XIIe siècle, plus souvent (car les documents anciens sont rares) du XIIIe ou du XIVe, jusqu'au XVIe. Pour le XVIIe et le XVIIIe siècle les textes de langue sont en grande partie imprimés; pour l'époque actuelle on a encore la faculté d'étudier la langue sur le vif, mais il faut se hâter.

Ma collection de textes était déjà assez riche lorsque je publiai, en 1860, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, mes premières études, aussitôt interrompues, sur la Chanson de Girart de Roussillon. C'est à l'aide d'une pièce trouvée à la Bibliothèque impériale que je parvins à fixer à peu près exactement le lieu d'origine de l'un des mss. de ce poème, celui de Paris. Mais alors, je n'avais pu me procurer que les pièces qui se trouvaient à ma portée, à la Bibliothèque impériale et aux Archives de l'Empire, ou qui avaient été publiées en des recueils provinciaux. En 1862, un séjour prolongé en Provence et en Languedoc, où j'étais chargé de classer certains dépôts d'archives communales, me permit de recueillir de nouveaux documents, et surtout de me rendre compte des recherches qu'il me restait à faire dans les archives locales. D'autres travaux, que je jugeai plus urgents, et notamment l'exploration méthodique des bibliothèques du Royaume-Uni, absorbèrent pendant longtemps les loisirs que me laissaient mes fonctions officielles. Toutefois,

depuis une quinzaine d'années, je suis revenu à mes premières recherches : j'ai fait dans le Midi de nombreux voyages, visitant de préférence les archives communales, où les textes en langue vulgaire sont plus abondants que dans les dépôts des préfectures, et j'ai réussi à accroître considérablement ma collection. Peu à peu s'est formée en moi la conviction que ce vaste recueil, bien que conçu uniquement au point de vue de la linguistique romane, pouvait en outre rendre quelques services à diverses branches de l'histoire (histoire locale, histoire des institutions, histoire économique, etc.) et à la géographie historique; que la publication en était désirable à bien des égards; qu'enfin cette publication serait indéfiniment retardée s'il me fallait attendre que mes recherches eussent complètement épuisé la matière. Car, lorsqu'il ne s'agit de rien de moins que de dépouiller des centaines de dépôts d'archives souvent mal classés et dépourvus d'inventaires, il ne faut pas compter sur un dépouillement complet. D'ailleurs, il serait excessif de publier tous les documents qu'on peut recueillir. Il suffit de quelques spécimens bien choisis pour représenter les variétés linguistiques de chaque région. Et puis, il faut bien en prendre son parti, il n'y a rien d'absolument définitif dans les travaux de l'érudition, et un recueil même incomplet, tel que celui que j'ai formé, met en évidence les lacunes, et par suite peut susciter de nouvelles et fructueuses recherches.

La première question à résoudre concerne le plan général du recueil. Évidemment ce plan doit être géographique, puisque l'objet qu'on se propose est de fournir le moyen d'étudier les variétés locales du langage. Mais quelle est l'unité qui doit être adoptée comme base de classement ? Les personnes qui croient encore à la division des langues romanes en dialectes et sous-dialectes proposeraient sans doute un classement en circonscriptions linguistiques déterminées par les formes du langage. Comme je pense que, dans l'immense majorité des cas, une répartition opérée sur cette base eût été chimérique, je n'ai pas eu un seul instant l'idée d'en encombrer le terrain de nos études. J'ai pris tout simplement pour base la division moderne en départements. J'ai formé autant de dossiers qu'il y a de départements pouvant être compris dans les pays de langue d'oc.

On objectera peut-être que la division en départements est

bien récente pour une collection de documents qui appartiennent aux derniers siècles du moyen âge. Je réponds que la division en provinces manque de fixité ; que d'ailleurs, si on la prend à la veille de la Révolution, elle n'offre aucun avantage sur la division en départements, celle-ci étant d'un usage infiniment plus commode, puisqu'elle est adoptée dans les cartes usuelles et dans les répertoires géographiques ou topographiques.

Sur ce point fondamental, je n'ai aucune hésitation. Mais je ne préjuge pas encore la question de savoir si les recueils propres à chaque département doivent être classés dans leur ordre alphabétique, ou s'il ne conviendrait pas plutôt de les grouper par régions selon le plan adopté dans le *Musée des Archives départementales*, publié à l'occasion de l'Exposition universelle de 1878.

La même question se pose pour le classement des pièces relatives à chaque département. L'ordre alphabétique des localités se recommande par sa simplicité, mais il aurait, en bien des cas, l'inconvénient de séparer des textes appartenant à des communes voisines. Peut-être vaudrait-il mieux adopter le classement par arrondissements, quoique l'arrondissement soit une subdivision bien factice. Et, si on l'adoptait, faudrait-il ranger les arrondissements par ordre alphabétique, ou par ordre géographique en commençant par le nord pour terminer par le sud ? Sur ce point, comme sur d'autres, je compte profiter des observations qui pourront m'être adressées.

Une autre question concerne les tables. Je crois que je me déciderai à donner une table des noms de personnes et de lieux pour chaque département, mais que j'attendrai la fin de l'ouvrage pour y joindre le vocabulaire de la langue. Cependant, comme l'ouvrage aura plusieurs volumes, il vaudrait peut-être mieux joindre un vocabulaire à chaque volume.

Présentement, et à titre d'échantillon, je compte publier, du moins en partie, l'un de mes dossiers. Je choisis celui des Basses-Alpes, qui est d'une étendue moyenne. Il est moins riche assurément que ceux des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, de la Drôme, du Gard, de l'Hérault, de la Haute-Garonne, pour lesquels on possède un grand nombre d'actes en langue vulgaire remontant au XIIe siècle ou même au XIe, et se poursuivant jusqu'à la fin du moyen âge. Il est, en revanche, mieux fourni que les

dossiers des Hautes-Alpes, de l'Isère, de l'Ardèche, de la Lozère, de la Haute-Loire, de la Creuse, où les documents en langue vulgaire sont rares. Il est suffisant comme spécimen et se prête assez bien, par ses dimensions, à la publication dans une revue. Je dois déclarer que je ne donne pas ce dossier pour complet. Le département des Basses-Alpes, en raison de ses conditions physiques, n'est pas, en toutes ses parties, d'une exploration facile, et il est certaines localités, peu importantes du reste, que je n'ai pas encore eu le loisir de visiter, et où il y aurait peut-être quelques documents à recueillir. Et d'autre part je ne me propose d'imprimer ici que des pièces inédites. Il est bien clair que, dans le recueil que je projette, il y aurait lieu de rééditer, en totalité ou en partie, certains documents publiés, souvent assez mal, en des histoires locales ou en des mémoires de sociétés savantes qu'il n'est pas toujours facile de se procurer.

Je ne donnerai donc ici aucun texte de Sisteron, non que je n'en possède pas, mais parce que plusieurs, et non des moins intéressants, ont déjà été imprimés dans les deux ouvrages de feu Édouard de Laplane sur l'histoire de cette ville.

Enfin, je ne donne même pas toutes les pièces inédites que j'ai recueillies ; c'est ainsi que je me décide au dernier moment à supprimer certaines séries de pièces (notamment celles que j'ai copiées à Manosque et à Reillanne) qui augmenteraient d'au moins 25 pages le présent mémoire.

J'ai soin d'indiquer tous les changements d'écriture. Dans un recueil tel que celui-ci il est nécessaire d'identifier, autant que possible, chaque écrivain. Cette précaution est indispensable pour que le lecteur puisse se rendre compte de certaines variétés graphiques qui peuvent se rencontrer en des textes ayant la même origine locale, mais écrits par des mains différentes.

Les documents ci-après publiés, en tout ou en partie, appartiennent aux localités ci-après désignées :

La Bréole (arr. de Barcelonnette).
Seyne (arr. de Digne).
Digne.
Saint-Julien-d'Asse (arr. de Digne).
Forcalquier.
Castellane.

Je suis, comme on voit, l'ordre géographique, en allant du

nord au sud. Je ne tiens pas absolument à cette disposition, qui, pour les Basses-Alpes, peut se justifier par des raisons particulières.

Le département des Basses-Alpes est extrêmement pauvre en archives ecclésiastiques, bien que le territoire qui le forme ait contenu cinq sièges épiscopaux (Digne, Senez, Glandève, Riez, Sisteron) et plusieurs monastères. Il n'y a pas non plus d'archives seigneuriales importantes. De là vient qu'on ne trouvera, parmi les documents publiés ci-après, aucun de ces terriers (*breus*) en langue vulgaire, remontant au XIIe ou même au XIe siècle, comme on en possède plusieurs pour la Drôme [1], aucun de ces très anciens serments, de ces actes de foi ou d'hommage qui se rencontrent en assez grand nombre dans les départements voisins. Tous mes documents proviennent d'archives municipales, et, comme en Provence les administrations ont conservé très tard l'usage du latin, aucun n'est antérieur au XVe siècle [2]. Presque tous sont tirés de registres de délibérations et de pièces ou registres de comptabilité. En Provence, les délibérations des Conseils de ville sont généralement rédigées en latin jusqu'à la fin du XVe siècle ou même jusqu'au XVIe siècle [3], époque où le latin cède la place soit au provençal, pour un temps assez court, soit au français. Mais on insère fréquemment, parmi les décisions du Conseil, des règlements de police, des états de dépenses (ce qu'on appelait *parcelles*), ou autres documents qu'on avait coutume, depuis le XIVe siècle, d'écrire dans la langue du pays. Quant aux comptes de recettes et dépenses, comme le trésorier changeait tous les ans ou tous les deux ans, on ne trouvait pas toujours un homme qui eût suffisamment le maniement de la langue latine, ce qui fait qu'entre des comptes rédigés en latin on en rencontre souvent qui sont en provençal.

Le fait que les documents publiés ci-après ne sont point antérieurs au XVe siècle n'en diminue pas la valeur linguistique.

---

1. Voy. *Romania*, XX, 71.

2. Il en existe de plus anciens, par exemple le *Livre des privilèges de Manosque*, mais ils sont publiés.

3. Digne, comme on le verra plus loin, fait exception. Les délibérations du Conseil sont en provençal dès 1436.

J'entends qu'ils représentent assez bien la langue de leur lieu d'origine à l'époque où ils ont été écrits. Il n'en serait pas de même s'ils appartenaient aux pays de langue d'oïl. Là, en effet, le français central prédomine à peu près partout, sauf toutefois dans la région du nord, notamment en Artois, en Flandre, en Hainaut, où les parlers locaux se sont conservés assez tard dans l'usage administratif et même, en une certaine mesure, dans l'usage littéraire. Dans le midi, au contraire, on ne voit pas qu'aucun état local du langage ait obtenu une suprématie marquée sur les autres formes. Il est sans doute arrivé, au cours des temps, que certaines formes ont gagné du terrain, et que, par contre, d'autres en ont perdu, mais en somme jusqu'au moment où le français triomphe définitivement, le provençal écrit est resté assez semblable, en chaque pays, au provençal parlé.

LA BRÉOLE [1]

Commençant par le nord, je devrais donner en premier lieu des spécimens du langage de l'arrondissement de Barcelonnette. Malheureusement, il n'y a plus d'archives anciennes dans les communes de cet arrondissement. Je l'ai vérifié sur place. On attribue, dans le pays, cette pénurie aux dévastations causées par les guerres dont la vallée de l'Ubaye a été le théâtre. Je n'y contredis pas. Peut-être cependant l'incurie des municipalités a-t-elle en certains cas augmenté le désastre. Ce qui est sûr, c'est que les documents concernant la vallée de l'Ubaye, ou vallée de Mons, comme on disait jadis, doivent être cherchés dans les archives de la Chambre des comptes, à Marseille, pour le temps où Barcelonnette était le chef-lieu d'un des bailliages ou d'une des vigueries de la Provence, et aux archives d'état, à Turin, pour le temps où la vallée était rattachée à la Savoie. Mais tous ces documents sont en latin, quelquefois en français. Les textes en langue locale ne se trouveraient guère que dans les archives municipales, qui dans le cas présent nous font défaut.

Cependant la commune de La Bréole possédait encore, il y a quinze ou vingt ans, un assez bon nombre de pièces et de

1. Arr. de Barcelonnette, cant. du Lauzet.

registres des XVe et XVIe siècles. Ils étaient placés dans une cave où ils pourrissaient lentement, lorsque, grâce à l'intervention de M. Arnaud, notaire à Barcelonnette, ce qui en restait fut transféré aux archives de la préfecture, à Digne. C'est là que j'ai trouvé le cahier de comptes dont je vais publier la plus grande partie. L'intérêt en est médiocre. Ces comptes sont de l'année 1562 ; ils offrent peu de variété, et plusieurs des articles qu'ils renferment sont écrits en un français plus ou moins imprégné de provençal. Les parties provençales même contiennent, comme c'est généralement le cas pour les textes de cette époque, beaucoup de mots français. Je les ai copiées toutefois et je les publie, à défaut de textes plus purs et plus intéressants, pour que l'arrondissement de Barcelonnette ne reste pas sans aucun spécimen linguistique. Cette copie n'a pas été facile à faire : par l'effet d'une humidité prolongée, l'écriture a beaucoup pâli et est, en certains endroits, à peu près illisible.

(*Fol.* j) **1**. Vacasions des contes Johan Michel, a payha Loys Massa, Thonon Guybert.

(*V°*) **2**. L'an 1562 et le premyer jort de l'an, me an fet uno talho de dys souls pour chascuno liouro, de que Johan Mychel guico [1] a culy lou cartier de villo, Thoni Matyou lou cartier de Quostabello, et Johan Rougoun lou cartier de Chalamel, et Glaudo Charbonier lou cartier de La Gardo [2], per my Beynet, moynant l'argent que monto sa liouro que iou li ay dona por sa peno.

Item, plus, l'an 1562, et lou (*la phrase reste inachevée*).

(*Fol.* 2) **3**. S'ensuyt la despance et yssue dud. B. Benoyt Guybert [3].

Et premierament dict led. consol avoyr requobré de Michel Goyrant, releysé [4] de Glaudier, grosses sys et demi, et aquo per lou setollun [5] et resto dou bla que avio bayla monsg^r^ lou governeur de Vallerno [6], qu'es en somo

g. vj. p. ij [7].

---

1. Plus loin (art. 5) *guiquo*. Serait-ce un nom propre ?

2. Costebelle, Chalamel (maintenant *Charamel*), La Garde sont des paroisses faisant partie de la commune de La Bréole. *La vilo* désigne le chef-lieu de la commune.

3. Ce Benoît Guybert n'a pas encore été nommé, à moins que ce soit le *Beynet* de l'article précédent.

4. Plus loin *releysa* ; il s'agit d'un reliquat venant d'un exercice précédent.

5. Ce mot, écrit plus loin (art. 4 et 6) *soutolum*, est assurément le même que *soutoulun* relevé par Mistral avec le sens d' « effondrilles, sédiment, dépôt », et dont l'origine est obscure.

6. Valernes, arr. de Sisteron, cant. de La Motte.

7. Deux *patacs*. Le *patac* valait deux deniers (Du Cange, PATACUS).

Ce qui suit, jusqu'au fol. 3 r°, est à peu près en français; les ff. 3 v° à 6 sont blancs.

(*Fol.* 7) **4**. S'em sec sou que iou Beynet consol ay ressu du luoc de La Breulo. Et premyerament d'Antoni Mychel, releysa de Claudo Coyrant, per la resto et soutolum dau bla que avio bayla monsr lou governeur a la vilo. g. vj.

Item, plus ay ressu de Sagno Regosso, et per las mans de Johan Don, la somo de..... f. xij, g. j.

Item plus ay ressu de Arnos Deysaut, de las Gorros[1], la soumo de. f. xv (?).

(*Fol.* 8) **5**. 1562 et le premyer jort de l'an me an fet uno talho de dis s. per lioura que Johan Mychel guiquo a culhy lou cartier de vyllo, Thoni Matiou lou quartier de Quostabello, Johan Rougom lou cartier de Chalamel, Claudo Charbonyer lou cartier de La Gardo, lous estrangiers Candon de Loysso.

6. Item, plus me hon fet, lou xv de mars, uno talho de.....[2] culhe lou cartier de villo, Barthomyou Massa Costabello, Arnos Mychel Chalamel, Barthemyou eytrangher, La (v°) Gardo iou Beynet.

Item, ay ressu de Sagno Regosso, et per las mans de Johan Don, f. xij, g. j.

Item, plus ay ressu de las Gorros, et per las mans de Arnos Deysauls, la somo de..... f. xv $\frac{1}{2}$[3].

(*Fol.* 9) Item, ay ressu de Mychel de Claudier Goyrant[4], dau soutolun dau bla que soubrè d'aquel que avio pres la vyllo de monsr lou governeur, g. vj.

(*Fol.* 10) **7**. Lou despendu[5].

L'an 1562 et le xviij de jenoyer, lou consol Guybert a dit avoy poyé a mestre Bartran Barnart la somo de vingt huyt florins, ung sou et demi, pour le premier cartoier du don, quomo quosto apodusso..... f. xxviij, g. j $\frac{1}{2}$.

Item, pour la poudisso..... g. j.

Item, pour le mesagier..... g. j, p. ij.

8. Item, dict led. consol avoyr vaqué au consel a Seyno, et ausy per porter l'argent de l'argent (*sic*) du don a mestre Rome..... g. iiij.

---

1. Probablement un nom de lieu, cf. art. 6. *La Gourre*, *Les Gourres* existent dans la toponymie des H.-Alpes; cf. *La Gourette*, com. du Lauzet. En prov. *gourro* est le nom d'une espèce de saule; voy. Mistral.

2. La place de deux ou trois mots a été laissée en blanc.

3. Ici et ailleurs (cf. p. 365, n. 3) je rends ainsi un signe qui ressemble à un *z* et qui signifie « un demi ».

4. Lire *Mychel Goyrant, releysé de Claudier*; cf. art. 3.

5. Ms. *loudes pendu*. Ces mauvaises coupes sont fréquentes.

(*V°*) **9**. Item, dict led. consol avoyr poyé a mestre Roume, per lou premier cartom du dom, et quomo apert podisso, la somo de..... ff. lxxxvij, g. vj.

10. Item, plus dict led. consol avoyr poyé las vacasions des auditeurs des contes que sont Arnos Deysaus; baylé, tant per desecusions que sa vaquation des contes..... g. x.

J'omets un certain nombre d'articles rédigés à peu près en français.

(*Fol.* 12) **11**. Item, plus di[s] led. consol a (*l.* a[ver]?) payha a Thoni Giely, siryant, lou jort que fet la crie das[1] quapytols..... p. ij.

12 Item, plus les consols de Seyno avoyr [payé] a ung mesagier que mandavon lous consols de Seyno per anar au consel, cant lou governeur de Valerno aguè la comesion de levar jens, ay paga per loud mesagier. p. vij.

13. Item, lou vij^e de mars, iou Beynet, siou ana a Seyno avecque la compagnyo de Johan Masa, aven vacat ung jort per ausir la quomesion dau governeur de Valerno.

14. Item, dis ledit consol aver paga per Johan Massa et per ledit consol, per ung gostar aquo[2] de Jame Demay, g..... xx.

(*V°*) **15**. Item, plus a dit ledit consol aver paga a mestre Roume, per la vacasion que fet as Ays, per ung manda que aguet de se trobar as Ays, la somo de ff. iij, g. IX, qu'es a rason de seys s. per fuoc, qu'es en somo f. iij, g. ix.

16. Item, plus, lou ix de mars, es vemgut lou fyl de Mariant avecque uno letro des consols de Seyno, la vont nos mandavon ne fere fauto de venyr a Seyno tout encontinent, visto la pressento; ay douna audit mesagier ung sou et son digna, que monton..... g. ij $\frac{1}{5}$.

17. Item, lou x de mars, siou ana a Seyno quant mons^r de Monclar[3] aribet a Seyno per levar sa compagnio et fere tappo[4], ay vaquat ung jort a mos depans..... g. iiij.

(*Fol.* 13) **18**. Item, lou cinquesme d'abril, iou Beynet, consol, siou anat a Seyno per portar l'argent de la soldo de la yandarmario, plus uno talho de six souts per fuo, hordoneyhos pour[5] les consols quomuns, plus uno aultro de troys florins et nou sols pour fue, ordonneeos per les conssols [dau] quonsel comun, a savoyr tranto et ung florin et neuf soulz et demi, quomo quosto apodisso..... ff. lxxxxij, g. vj.

Pour le voiage..... g. iiij[6].

---

1. Voir, pour cette forme, plus loin, p. 362.

2. « Chez » ; cf. art. 21, 38, 62, et *aquot*, art. 55. Nous retrouverons cette expression plus loin, dans le compte de Seyne.

3. Montclar, arr. de Digne, cant. de Seyne.

4. Probablement pour *estapo*, *eytapo*, étape.

5. On voit que l'écrivain, lorsqu'il essaye d'écrire en français, confond *pour* et *par*.

6. Article ajouté.

19. Item, plus, a mestre Bartran Barnart, la somo de vint et heuyt florins, ung sou et demi, et se pour le cegont quartom, quomo quosto apoudisso. ff. xxviij, g.j $\frac{4}{5}$.

Item, plus per la poudisso..... g. j.

(*V*°) **20**. Item, plus, a mestre Nicolay, pour la despenso que feron lous compromyssaris et ausy lous sept de la Breula qu'aneron a Seyno per apoytar [1] ambe chanuysse [2], ff. ix, quomo quosto apoudisso.

21. Item, plus, a mestre Nicolay, lou bayle de Sallon [3], mestre Acardi, mestre Saturnini, per lour vacasion de l'apoytament..... ff. ij.

Item, plus per la despenso que feron aquo de Jame Demay per loud. apoytament de chanuyse et de la villo..... g. xviiij.

22. Item, iou Beynet ay vaqua, per portar lou susdit argent a Seyno, ung jort a mos depans..... g. iiij.

(*Fol.* 14) **23**. Item, lou xx de abril, sieu ana a Seyno au consel, per acordar ambe lou quaputani Barnart avecque lou bayliagy ; ay vaquat ung jort a mos despens, que mo[n]to..... g. iiij.

24. Item, lou mesagier som beure et ung sou..... g. ij.

25. Item, lou xxvij abril, siu ana a Seyno anbe Loys Massa per ausir lou consel que sario de fayre dau caputani Galart, paguere [4] tant per la bestio de Louys Massa que la mieno [5], vacare [6] ung jort, paguere per sa bestio et la mieno..... g. iij.

(*V*°) **26**. Item, per lou mesagier que ha porté la letro per anar au consel. g. j $\frac{4}{5}$.

27. Item, plus, lou cinquesme de may, iou Beynet siou ana a Seyno per contar la despenso que fet lou quaputani Galart avecque lous consols de Seyno, ay vaquat ung jort..... g. x.

28. Item, plus, ay paga, per la despenso que fet lou quaputani Galart a Seyno, la somo de ff. ix, g. viij, quomo quosto l'apoudisso per mestre Rome. f. ix, g. viij.

(*Fol.* 15) **29**. Item, plus ay payha per la gardo de mons^r^ le luetene[n]t de Digno, flor. seis (?) de que a l'aquit mestre Roume de Seyno [7].

30. Item, lou jort que anyan [8] vacar per mandar de vioures a Seyno, a digna, lou consol et mestre Peyre et iou a meyson, que monto.... g. vj.

---

1. Pour *apoyntar*.
2. Je ne puis lire autre chose. Est-ce un nom propre ? Cf. art. 21.
3. Sellonet, arr. de Digne, cant. de Seyne.
4. Il y a *paguer* avec une abréviation finale, ici et à la ligne suivante.
5. On pourrait lire aussi, ici et plus bas, *mieuo*, qui serait plus provençal.
6. Il y a *vacar* avec une abréviation finale. Il faudrait *vaquere* ou *vaquerem*.
7. Cet article est cancellé.
8. Ce n'est pas un imparfait irrégulier pour *anavan* (=*anavam*), mais un prétérit, et de même art. 60; cf. art. 36, 61, *mandian*, art. 43, 48, *dounyan*.

31. Item, plus, a digna Thoni Giely, lou jort que fet achanpar lou consel, a despendu..... g. j.

(*V°*) **31**. Item, cant monsr lou juge et lou viguyer son vengus butar lou bayle, de que ero lou juge, lou viguier Poms et Mariant et Garsine [1] lou bayle, mestre Peyron et iou, qu'es lou sandes au vespre, la dinieyo de matin, lous v de Seyno lous dous consols et lou bayle mestre Peyron; lou vespre a soupar, los cinq de Seyno, lou bayle, lous dous consols, mestre Peyron, Thonon Guybert, Pascal Goyra[n]t, Johan Galissy.

Item, plus douas quavallos ung jort et demi a fem et sivado.

Item, per lous lebruers (*sic*) dau viguier, per de pam..... g. j.

(*Fol.* 16) que monto la despenso la somo de..... ff. viij, g. x.

32. Item, plus, per ung dignar quant cant (*sic*) lou juge sey ero per butar lou bayle, a Thoni Giely per son dignar..... g. j.

33. Item, au graffier Garsyni de Seyno ay baylat..... ff. j.

34. Item, a Pons le tronpeto de monsr lou yuge..... g. iij.

35. Item, plus, a ung mesagier per douas fes que mandé lous consols de Seyno eysit a la Breula, ay baylat..... g. iij.

36. Item, iou Beynet siou ana a Seyno au consel lou jort de davant que mandian [2] lou consol Renié (?) et monsr lou governeur deves mons. lou conte, ay vaca ung jort (*v°*) a mos despens, que monto..... g. iiij.

37. Item, plus, lou xviij de may, ay vaqua a Seyno per pagar nostra part de La Gardo dau luetenent de Digno, que montavo ff. xij, quomo quosto apoudisso, a mos depans..... g. iiij.

38. Item, plus, loud. jort, ay payha per Jo[a]non, Massa et lou bayle de Sallon et Charle et mestro Johan Michel et per my, per sou que nos eyderon a portar la despenso dau vyguyer de Digno aquo de Jame Demay, per ung dignar que fem..... g. v.

(*Fol.* 17) **39**. Item, ay bayla au mesagier Menegue (?) quere... g. j $\frac{1}{2}$.

40. Item, lou sandes davant lou jort de l'asension, siou ana a Seyno cant lou quaputani Galhart et mestre Honora bayle torneron de Sesteron per dounar la mullo a monsr lou conte [3], ay vacat ung jort..... g. iiij.

41. Item, plus lou susd. jort, ay bayla a mestre Roume, consol, per la fornituro que fassian a monsr le luetenant de Digno, a rasson de xviij s. pour fue, et quomo quosto apoudisso..... ff. iiij, g. iij.

42. Item, plus, a mesier Johan Barnat (?), per las quavalquados ff. xxvij, quomo quosto apoudisso.

(*V°*) **43**. Item, plus, lou susd. jort, ay bayla au consol Silvi, per nostro part de viij eychus [4] que dounyan a mons. de Monclar, per deloujar de Seyno, quomo quosto apoudisso..... ff. iij.

---

1. Lecture douteuse; cf. *Garsyni*, à l'art. 33.
2. Cf. ci-dessus, art. 30, *anyan*.
3. Le comte de Tende, gouverneur de Provence.
4. Ce mot, qui reparaît à l'art. 48, est pour moi obscur.

44. Item, per lou mesagier de Seyno, ay bayla ..... g. j $\frac{1}{5}$.

45. Item, per ung mesagier de Seyno, quant nos venguet sounar de anar a Seyno per portar d'argent a monsr de Somos Rybous [1]..... g. ij.

46. Item, plus per unos hanchos de chabrin que baylet Thonneto au consol et Jame Deysaus, cant aneron sonar monsr lou prior que vengues dire messa lou yort de la festo de Diou..... g. v.

(*Fol.* 18) **47**. Item, plus ay vacat ung jort a Seyno a mos despens, anbe la conpagnio de Jame Deysaus per anar far lou contes (*sic*) anbe los consols de Seyno de la despenso que fet las jandarmos de monsr de Monclar, que monto..... g. x.

48. Item, plus ay paya de la despenso que an fachg la yandarmario de mons. de Monclar et de la mullo que conpreri (?) de mestre Honora, bayle, et ausy des xxv eychus que donian au quaputany Galhart, la somo de ff. viij, g. iiij, qu'ero l'argent de mon viagi de Manosquo [2].

(*V*°) **49**. Item, lou xij de jung..... au sery[a]nt que portè la quomesion (?) de monsr de Somos Ribos a Nostro Damo (?) que dengun non troubes a dire en redi... lous frus tant des Ugonaus que des autres, ay bayla per sa vacasion..... g. v.

50. Item, plus, ay paya per ung gostar que fem Loys Massa, baylle, e iou Beynet anbe los quasteus dau bayliage, cant eron eysit per veyre de apoytar, anbe Pra (?) Chaurand, de la quomesion que avio de monsr lou conte de tenir gens ...los [3] ..... g. iij, p. iij.

(*Fol.* 19) **51**. Item, lou xx de jung, iou Beynet siou ana a Seyno per ung manda das consols de Seyno per aucasion d'uno quomesion que portè Johan Massa per far aportar de vioures, ay vaquat ung jort a mos depa[n]s, que monto..... g. iiij.

Item, per lou mesagier..... g. j $\frac{1}{5}$.

52. Item, ay vaqua ung jort et demy a Sant Pons [4] a la compagnio de Louys Massa et Jame Deysaus, louqual portè anbe sa bestio lous..... [5] de La Breulo, paguére [6] per Louys Massa a Meulans [7] g. iiij, au Laus [8], p. iij.

Et per ma vaquasion..... g. xv.

(*V*°) **53**. Item, plus, per anar quere lou consol de Chalamel, cant mons. lou conte mandè de Sant Vinsens [9] per gardar la torre, per lou mesagier, p. ij.

---

1. Honoré de Sommerive, l'un des chefs du parti catholique, connu par ses dissensions avec son père, le comte de Tende, auquel il succéda en qualité de gouverneur de Provence, à la mort de celui-ci, en avril 1566. A cette date, il assiégeait ou se préparait à assiéger Sisteron. Voir Laplane, *Hist. de Sisteron*, II, 55.
2. Article cancellé.
3. Je ne puis lire les trois ou quatre premières lettres de ce mot.
4. Saint-Pons, paroisse dépendant de la commune de Seyne.
5. *juols*, avec un signe d'abréviation.
6. *paguer* avec abréviation finale, comme plus haut, art. 25.
7. Méolans, arr. de Barcelonnette, cant. du Lauzet.
8. Le Lauzet, ch.-l. de c.
9. Saint-Vincent du Lauzet, cant. du Lauzet.

54. Item, au consol, quant vaquet eysit, quant (*sic*) lous quatre que mandè eysit mons^r lou conte per gardar la torre, e per la despenso dau consol. g. j $\frac{1}{5}$.

55. Item, plus som vengus lous consols dau Sause eysit per veyre sy se poudian fiar de nos autres, lour manderon aquot de Johan Boy ung pechier de vin per sou que mestre Johan non avio poy[n]t..... g. ij.

(*Fol.* 20) **56**. Item, plus, per la despenso que fet a meyson lou precheur a meyson [1] avecques son compagnon et lou cura de Rouset [2] et ung chival, per ung soupar et dygnar..... ff. ij.

57. Item, plus ay bayla a Joanon Massa, per nostro part, cant anè a Sesteron per adure quomesion de mons^r lou conte de contrabuyr. g. viij, p. iij.

58. Item, plus, siou ana a Seyno a la compagnyo de Loys Massa et de mestre Peyron per contar anbe la quomunos (*sic*); dys aver vaquat ung jort. g. x.

59. Item, plus dis aver douna a dignar a Loys Massa et a mestre Peyron lou jort que partin per anar a Seyno, que monto..... g. iij.

(*V°*) **60**. Item, a bayla lou consol Ylary, lou jort que anyan a Seyno Louis Massa et Peyron Massa, ung baston que anyan despendre a Seyno [3].

61. 1562, et lou xxiij deu mes d'ost, iou Beynet ay vaqua a Seyno avec Louy Massa bayle, lou consol Ilary et Jacme Deysaus que porteran l'argent que mandian a mons^r de Somoribos per Jame Deysaus, ay vaquat anvirom dous jors; a paga lou soupar et lou beure que firan a Seyno lou consol Yllary, que mo[n]to mos viagis..... g. x.

(*Fol.* 21) **62**. Item, plus ay vaquat a Seyno, a la compagnyo de Louys Massa et de Jame Deysauls, cinq jors per ana far lous contes de la despenso de mons^r lo conte et de plushors quaputanys, avem despendu aquo de Jame Demay.

Item, monto mas vacasions..... g. xx.

63. Item, es vengu lo fil de Mariant, de Seyno, per nos dire que anesan a Seyno per portar xv eychus a la garnisson de Sestaron, anè a S[e]yno mon conpas [4] et Johan Galissy, ay bayla au mesagier..... g. j $\frac{1}{5}$.

64. Item, cant lou fabron anet au Louset [5], per veyre des Ytalians, ly donere a soupar, que monto..... g. j $\frac{1}{5}$.

(*V°*) **65**. Item, ay vaquat ung jort au port d'Ubayho [6], per l'anar ajuar al..... [7] far..... g. j $\frac{1}{5}$

---

1. *a meyson* est sans doute répété par erreur.
2. Rousset, paroisse qui fait partie de la commune de Curban, arr. de Sisteron, cant. de La Motte.
3. Article cancellé.
4. Je ne saisis pas le sens de ces deux mots, dont la lecture n'est pas certaine.
5. Le Lauzet.
6. Ubaye, cant. du Lauzet.
7. Il me semble lire *desta* ou *desca*.

66. Item, ay douna a soppar a Mariant, louqual mandavo lou quaputan Barnart per veyre sy conpayre Johannon Massa ero torna de parlar a monsr de Soumarybos per sou que Rome ero a Sesteron a l'arest, a despendu.. g. ij.

(*Fol.* 22) **67**. Item, per mos gagis..... g. xviij, p. iij.

Le verso est blanc. Les articles qui occupent les ff. 23 à 28 sont en partie français (fol. 23 et 24 r°), et n'offrent d'ailleurs que la répétition de formules déjà vues. A la fin se trouve la liste des feux de Seyne et des localités voisines. La voici :

(*Fol.* 28 *v°*) S'em sec lous fues de la vylla de Seyno et des chasteus.

Seyno, fues..... xxxij.
Salon, fues..... x.
La Breulo, fues..... vij $\frac{1}{2}$.
Sanct Vinsens, fues..... vj.
Ubayo, fues..... iij.
Monclar, fues..... vj $\frac{1}{2}$.
Lou Varnè, fues..... ij $\frac{1}{2}$.
Vardachios, [fues]..... g. iij.
Auset, fues..... ij $\frac{1}{2}$.
Barles, fues..... iiij $\frac{1}{2}$.
Sanct Martin, fues..... j.
Pontis, fues..... $\frac{1}{2}$ [1].

SEYNE

Seyne, qu'on nomme aussi actuellement Seyne-les-Alpes, pour éviter la confusion avec Seyne-sur-Mer, près de Toulon, est une petite ville fort ancienne, située tout au nord de l'arrondissement de Digne. C'est la première localité importante que l'on rencontre au sortir de la vallée de Barcelonnette lorsqu'on se dirige vers le chef-lieu du département. Sa population, y compris celle de plusieurs hameaux (Seyne forme six paroisses), s'élève à environ 2.000 habitants. Située à une assez grande altitude (1.240 mètres), dans un territoire peu fertile, elle avait jadis, comme place de guerre, une importance qu'elle a perdue depuis que la ligne de défense a été reportée plus à l'est. Depuis quelques années la forteresse du XVIIe siècle qui domine la ville est déclassée, et la population, comme au reste celle de

1. Ces noms ont été identifiés dans les notes qui précèdent, sauf Verdaches, Auzet, Barles, Saint-Martin, qui sont du canton de Seyne, et Pontis, cant. du Lauzet.

la plupart des communes des Basses-Alpes, est en constante décroissance.

Seyne a dû posséder autrefois de riches archives. Les anciens comptes portent la mention d'allocations régulières au gardien de ces archives [1], comme aussi de dépenses faites en vue de l'aménagement des documents, de la composition ou de la reliure de registres ou de cartulaires [2]. Mais il a dû se passer à Seyne ce qu'on peut constater en beaucoup d'autres villes; c'est que les archives, conservées avec un soin jaloux pendant le moyen âge, souvent même jusqu'au siècle dernier, ont eu, vers l'époque moderne, à souffrir de l'incurie des administra-

---

1. Compte de Michel Barthélemi (1412) : *Item, ponit solvisse dictus thessaurarius magistro Georgio Raynaudi, olim archivario et custodi clavium, pro suis stipendiis, solidos quadraginta* (fol. 18).

Compte d'Antoine Isnard (1414) : *Item solvisse ponit dictus thessaurarius, in executionem ordinationis super hoc facte, magistro Ludovico Molini archivario, pro stipendiis suis, sol. quadraginta* (fol. xj v°).

Compte de Louis Motet (1416) : *Item, solvisse ponit magistro Lud. Molini, archivario archivii universitatis predicte, pro suis gagiis duorum annorum, ad rationem duorum francorum per annum, fl. auri quinque* (fol. 13 v°). Le florin valant 16 sous, cinq florins valent 80 sous, ce qui fait en effet 4 francs.

Compte de Pierre Margalhan (1418) : *Item, plus solvisse pono, ego dictus thessaurarius, predicto magistro Lud. Molini, per manus Martini Isnardi, pro custodia archivi et labore ipsius magistri Ludovici, prout per predecessores meos extitit consuetum, vid. quadraginta solidos monete albe* (fol. 13 v°).

Compte de Pascal Roman (1419) : *Item, solvisse ponit magistro Lud. Molini, notario et archivario privilegiorum sive archivii, pro gagiis suis sibi stabilitis, vid. francos duos* (fol. 13 v°).

2. Compte de Michel Barthélemi (1412) : *Sequuntur expense facte pro reparacione archivi* (fol. 12); suit toute une série de dépenses relatives à cet objet. On y voit figurer l'acquisition de plusieurs douzaines de tablettes.

Compte d'Antoine Isnard (1414) : *Item, solvisse ponit dictus thessaurarius Ludovico Leporis pro uno pargameno empto pro faciendis cohoperturis cartulariorum statutorum et relationum curie consulatus, videlicet solidum unum* (fol. iij v°). — *Item, solvisse ponit dictus thessaurarius, mandato dictorum dominorum consulum, Hugueto Honorati appothecario, pro papiro tam per dictum thessaurarium quam magistrum Ludovicum* [*Molini*], *notarium curie consulatus, recepta, tam pro libro quam cedulis dezenariorum quam etiam pro libro faciendo statutorum et libertatum ac rationum dicti sui thessaurarii officii, vid. grossos quinque* (fol. x v°).

Compte de Louis Motet (1416) : *Item, solvisse ponit idem thessaurarius*

tions municipales. Je ne suis pas en état de faire l'histoire des archives de Seyne (et d'ailleurs ce ne serait pas ici le lieu), mais ce que l'on peut affirmer, c'est que, lorsqu'elles furent classées et inventoriées, il y a quarante ans, elles avaient subi bien des pertes. L'inventaire, bien sommaire, et à divers points de vue insuffisant, qui en fut dressé à cette époque, et qui m'a été communiqué à Seyne, mentionne un assez grand nombre de documents du XIVe siècle : ce sont des actes sur parchemin; mais on n'y voit figurer aucun registre de la même époque, non plus qu'aucun des cartulaires dont il est question dans les comptes que je viens de citer en note. Actuellement, ce qui subsiste d'anciens registres à Seyne se réduit à quelques volumes. Les délibérations consulaires antérieures à 1540 manquent. Le premier registre conservé renferme les délibérations de 1540 à 1545. Elles sont en français [1]. Le deuxième commence à 1586, et depuis lors la série se poursuit régulièrement. Il est probable que dans les registres antérieurs à 1540, lors même qu'ils auraient été rédigés en latin, on aurait trouvé des pièces provençales. Il arrive en effet fréquemment que dans les procès-verbaux des délibérations on insère des ordonnances (*capitols*) ou des lettres missives qui, du moins, au XIVe siècle et au XVe, sont en langue vulgaire. C'est surtout dans la série

---

magistro Ludovico Molini pro una manu papirus pro scribendo librum in quo scribit privilegia, grossum unum (fol. 7 vo). — *Item, solvisse ponit idem thessaurarius per manus Martini Isnardi, juxta ordinationem concilii, magistro Lud. Molini, pro transcribendo privilegia in libro opportuno, florenos auri sex* (ibid.).

Compte de Pierre Margalhan (1418) : *Item, ponit solvisse magistro Ludovico Molini, notario, pro regestro privilegiorum dicte ville per eum in papiro facto, vid. duodecim florenos* (fol. 20).

Compte de Pascal Roman (1419); *Item, solvisse ponit idem thessaurarius, mandato dominorum consulum, et in execucione ordinationis consilii, magistro Ludovico Molini, notario, pro compositione libri privilegiorum et libertatum universitati Sedene concessorum, per eum magistrum Lud. Molini in pergameno descripti et in diminutione, precii, dicti libri, vid. flor. auri decem* (fol. xiij).

1. Cette date est celle où on voit le plus fréquemment apparaître dans les registres de ce genre la langue française en place soit du latin, soit de l'idiome local. Il est visible que l'adoption du français à cette époque a été la conséquence de l'édit de Villers-Cotterets (1539), bien que les dispositions que cet édit renferme, concernant l'emploi du français, ne fussent proprement applicables qu'aux actes d'ordre judiciaire.

CC (impôts et comptabilité) que l'on a chance de rencontrer des textes vulgaires : comptes trésoraires, recueils de quittances (*apodixe*, en provençal *polissas*), compois. A Seyne le plus ancien compois, qui est de 1476, est en latin. C'est un gros volume en papier fort endommagé. Mais il subsiste heureusement un recueil de comptes trésoraires des années 1405 à 1419 (non sans lacunes) groupés ensemble sous une couverture en parchemin sur laquelle on lit ces mots, en grande gothique allongée : *Rationes thesaurariorum ville Sedene*. Au-dessous une représentation grossière des armes de la ville (de sinople à trois pals d'argent, surmontés de la croix de Jérusalem d'or [1]). Les feuillets en papier ont en moyenne 39 cent. sur 21 ; les marques de papier diffèrent selon les années [2]. Les comptes sont au nombre de treize. En voici l'indication précise :

1405, Jean Roman, trésorier;
1407, Jacques Orcel, trésorier;
1408, André Honorat, trésorier ;
1409, Ausias (*Alsiarus*) Raynaud, trésorier;
1410, Martin Isnard, trésorier;
1411, Jean d'Eyroles, trésorier;
1412, Michel Barthélemi [3], trésorier;
1413, Etienne Falcon, trésorier;

---

1. Naturellement, le dessin étant à l'encre, les couleurs ne sont pas marquées. Les armes de Seyne sont blasonnées dans l'*Histoire et Géographie des Basses-Alpes* de l'abbé Feraud (3e éd., 1890, p. 139).

2. Certains cahiers ont une foliotation contemporaine en chiffres romains. D'autres n'étaient point foliotés. J'en ai numéroté les feuillets en chiffres arabes.

3. Entre ce compte et le suivant sont placés deux feuillets d'un compte émanant d'un comptable appelé « Johannes Moynerii », qui paraît se rapporter à l'église de Colobrous, puis huit feuillets où sont énumérées, d'une même main, des dépenses à ajouter à celles qui sont inscrites dans sept comptes, maintenant perdus, antérieurs à celui de 1405, et dans les comptes de 1405 et de 1407. Ces dépenses, souvent fort considérables, se réfèrent en grande partie à des subsides levés par le comte de Provence. Suit, sous la rubrique *calculatio rationum thesaurariorum ville Sedene*, une série d'observations sur des comptes qui ne nous sont pas tous parvenus : ceux de *Pontius Brocherii* (ce compte manque), *Jacobus Orcelli*, *Andreas Honorati*, *Alziarius Raynaudi*, *Martinus Isnardi*.

1414, Antoine Isnard, trésorier;
1416, Louis Motet, trésorier;
1417, Louis Molin, trésorier;
1418, Pierre Margalhan, trésorier;
1419, Pascal Roman, trésorier.

Le compte de Jean d'Eyroles, publié ci-après, est le seul qui soit rédigé en langue vulgaire [1]. Tous les autres sont en latin.

Chaque compte est précédé d'un préambule, dont la rédaction ne varie guère, où sont indiquées les limites de l'exercice financier pendant lequel le trésorier a été en fonctions. Ces limites sont le premier janvier et le dernier jour de décembre suivant. Voici l'*incipit* du plus ancien compte :

Ratio mei Joanis Romani, tehesaurarii universitatis ville Sedene, continens introitum et exitum omnium et singullorum receptorum et exactorum, solutorum et expensorum, nomine dicte universitatis, a die primo mensis jenoarii millesimo iiij quinto, et usque per totum ultimum diem mensis decenbris millesimo iiij sexto.

Une observation superficielle pourrait faire croire que cet exercice s'étendait sur deux années puisqu'il commence le 1er janvier 1405 et se termine le 31 décembre 1406, mais il faut simplement conclure de ces indications que l'année commençait à Noël et que par conséquent le 31 décembre était le septième jour de la nouvelle année. Le préambule de certains comptes spécifie qu'il s'agit du mois de décembre suivant, ce qui lève toute espèce de doute. Ainsi dans le compte d'Ant. Isnard :

..... a die primo mensis januarii millesimo quadringentesimo quarto decimo quo dictum thessaurarii officium incepit exercere, et usque per totum ultimum diem mensis decembris *sequentis* Mo Ciiij decimo quinto, quo finit dictum thessaurarii officium.....

Le premier janvier était, comme on le voit par les dépenses inscrites au début de chaque compte de dépenses, le jour où les consuls nouvellement nommés prêtaient serment entre les mains du bailli de la cour royale de Seyne.

---

1. Ce Jean ne savait probablement pas bien le latin. Sur le feuillet de couverture (non compris dans la foliotation) de son cahier, il a écrit *Racio Jhoannis Deyrolis tesaurarii septimi*. Je ne sais ce qu'il entend par ce dernier mot, peut-être Seyne? Il avait d'abord écrit *tesaurario septimo*.

Chaque compte se divise naturellement en deux parties : 1° recettes (*introitus*) ; 2° dépenses (*exitus*). Les recettes se composent essentiellement du revenu des diverses rèves[1], et du produit de certaines tailles imposées par le conseil. Le compte est suivi d'une liste des cotes irrecouvrables. Les dépenses occupent nécessairement la plus grande partie des comptes. Elles sont très variées et nous font connaître une infinité de menus faits dont on pourrait, en combinant tous les comptes qui nous sont parvenus, composer une intéressante esquisse de la vie municipale dans une petite ville des Alpes provençales au commencement du xve siècle. Je n'ai pas l'intention de tracer ici cette esquisse, mais j'ai lu, la plume à la main, les comptes énumérés plus haut, et je m'en suis servi pour élucider certains passages du compte provençal publié plus loin. Je crois utile de présenter ici un résumé par matières des dépenses qui, dans ce compte, sont inscrites au jour le jour. Ces dépenses se rapportent aux objets suivants :

Entretien des édifices publics, notamment de l'église ; fabrication et installation d'une cloche (art. 15, 29, 30, 35, 48, 50, 101-152, 238) ; réparations aux murailles, aux portes de la ville (art. 9, 16, 283), au cimetière (art. 28), aux fontaines (art. 40-44, 245). — Travaux de voirie (art. 61, 281) ; les allocations sont très faibles, ce qui, dans un pays aussi accidenté et souvent raviné par les tempêtes, donne à supposer que les chemins devaient être mal entretenus ; — sonnerie des cloches à certaines fêtes (art. 34), et en temps d'orage (art. 207) ; — gages de diverses personnes engagées par la ville : le barbier ou chirur-

1. Les rèves étaient un droit imposé sur les objets de consommation. L'article *reva* de Du Cange n'indique pas en quoi il consistait ni à quels objets il s'appliquait. Mais on peut consulter utilement D. Arbaud, *Études hist. sur la ville de Manosque*, pp. 333 et suiv. Les rèves étaient affermées par adjudication publique, sur mise à prix. Pour encourager les surenchères, une prime de tant par livre était proposée aux concurrents ; voir plus loin, au compte des dépenses, les articles 268 et suiv., relatives au *sobre enchant* (dans les comptes latins *superincantus*) des diverses rèves. Le fonctionnement de ces mises en adjudication apparaît très clairement dans le procès-verbal d'adjudication d'une rève de blé et de vin, en 1362, qui est imprimée parmi les preuves de l'*Essai sur le cominalat dans la ville de Digne*, de Firmin Guichard, II, 335-343 (cf. I, 372, et C. Arnaud, *Hist. de la viguerie de Forcalquier*, II, 428 et suiv.).

gien (art. 66); le maître d'école (art. 247, 248, 284), l'horloger (art. 246 [1]); — dons faits à diverses personnes, telles que le baile de la cour royale de Seyne (art. 63) ou le prédicateur du jour des Rameaux (art. 240); — missions confiées à des personnes chargées d'aller à Arles ou à Tarascon, auprès de la reine Yolant, comtesse de Provence, pour les affaires de la communauté (art. 6, 52, 67); — missions ayant pour objet d'épier les mouvements de l'ennemi (les troupes du comte de Savoie) dans la vallée de Barcelonnette (art. 49, 51, 208, 235, 236, 262). — Primes pour la destruction d'animaux nuisibles. La prime est peu élevée : 10 sous pour un loup, un ours ou un sanglier parvenu à sa croissance, 5 sous pour les jeunes (art. 32, 54, 264) [2]. — Distributions de pain à l'occasion de la Sainte-Brigite, le 1er février (art. 4, 8). Il s'agit ici d'un usage local dont je n'ai pas trouvé trace ailleurs. — Distributions de vin à Pâques et aussi le jeudi et le samedi saints, à l'occasion de la communion (art. 11, 12, 13). — Distribution de viande de porc, à Pâques (art. 17-24) [3]. Cette distribution, faite aux frais de la communauté, était considérable : les achats, faits à diverses personnes, montent, si j'ai bien fait l'addition, à 592 livres [4], au prix de cinq deniers (environ 25 cent.) la livre. — Collations ou même repas complets — banquets serait parfois le terme approprié — que les consuls s'offrent à eux-mêmes ou du moins dont ils prennent leur bonne part, sous les prétextes les plus variés : la prestation de serment des consuls entre les mains du baile de la cour royale (art. 1, 2), la ratification d'un marché (art. 3), la distribution de viande, à Pâques (art. 4), l'adjudication des rèves (art. 36), la concession de travaux (art. 35), le retour d'un messager (art. 39, 56), une

---

1. Il n'est pas question des gages des consuls et des trésoriers, mais d'autres comptes nous apprennent que ces officiers municipaux étaient rétribués; ainsi dans le compte de 1409 (fol. xij vo) on voit que le trésorier touchait 15 florins.

2. Il n'y a plus d'ours dans le département des Basses-Alpes; on pourrait, à l'aide des registres de comptes, vérifier à quelle époque l'espèce a disparu.

3. Il n'est pas dit que ces distributions aient été faites à l'occasion de la fête de Pâques, mais cela résulte avec évidence de l'art. 14.

4. Dans le compte de 1407, le total s'élève à 560 livres; dans celui de 1408 (fol. 7), à 664 livres; dans celui de 1409 (fol. 7), à 487, etc.

enquête faite sur lieux (art. 60), une vérification de comptes (art 209-234), sont autant d'occasions de se rafraîchir et de se nourrir aux dépens des contribuables. En général il s'agit, dans tous ces cas, d'une simple collation consistant en pain, en fromage, en fruits et surtout en vin. Mais, quand un personnage important passe par la ville, on donne des repas somptueux. Ce qui figure sur la table des consuls, ce n'est pas la viande de porc à cinq deniers la livre, c'est du mouton, ce sont des poulets et des chapons, des épices, du gingembre, des oranges (art. 68-85). Le compte nous donne à ce propos les prix de denrées variées, et cela est fort instructif.

L'examen de cette comptabilité ne donne pas une haute idée de l'administration de la ville de Seyne. Il n'y avait pas de projet de budget, pas d'affectations spéciales de crédits. On dépensait donc au jour le jour tant qu'on avait de l'argent, et, pour ne pas être exposé à en manquer, on exagérait les impôts de consommation qui étaient la principale source de revenus, ou on empruntait. La comptabilité se ressentait de ce désordre. Les dépenses ne sont pas classées : elles sont inscrites comme en un livre journal, dans l'ordre où elles ont été faites, sans même qu'on ait pris la peine d'indiquer les dates des payements [1]. C'est l'enfance de l'art. Disons toutefois que les comptes paraissent avoir été sérieusement contrôlés et vérifiés. Des auditeurs des comptes, appointés par le conseil, vérifiaient chaque article, l'annotaient au besoin en marge [2], et résumaient leurs observations dans une note inscrite à la fin du compte. Ils pouvaient aller jusqu'à forcer en recette le trésorier, pour les dépenses qui ne leur paraissaient pas justifiées.

Les sommes sont évaluées en florins, gros, sous, deniers, oboles. Le florin, monnaie d'or, valait 16 sous provençaux (= douze sous tournois) ou douze gros (le gros était donc l'équivalent du sou tournois); le sou valait douze deniers;

---

1. Ces dates sont cependant indiquées, plus ou moins régulièrement, dans quelques-uns des comptes de Seyne

2. Ces annotations ont en général pour objet de réclamer la justification de la dépense (*queritur appodixa*), de constater que la justification a été fournie (*verum* ou encore *asseruit*). Souvent les auditeurs refusaient d'approuver une dépense (*non admittitur*) ou la réduisaient.

l'obole était la moitié d'un denier[1]. Gros et sous étaient d'argent.

Quant à la valeur intrinsèque du florin, je rencontre des évaluations différentes. Selon D. Arbaud (*Études historiques sur la ville de Manosque*, p. 350), le florin valait 16 fr. de notre monnaie, et par conséquent le sou valait 1 fr. et le gros 1 fr. 25 ; selon Ed. de Laplane (*Hist. de Sisteron*, I, 321), le florin valait fr. 11,37 1/2. En présence de cette divergence, j'ai consulté mon confrère M. L. Blancard, dont la compétence en matière de numismatique provençale est irrécusable : M. Blancard a bien voulu me faire savoir que le florin de Louis II, de Provence, contenait gr. 2,74 d'or fin, ce qui, à fr. 3,444 le gramme, assigne à ce florin une valeur intrinsèque de fr. 9,43[2]. Le gros, douzième partie du florin, devait donc valoir 78 centimes et demi, et le sou, seizième partie du florin, 59 centimes.

Il est souvent question, dans ces comptes, de coupes de vin. Selon Papon[3], la coupe, à Sisteron (et sans doute à Seyne), représentait un poids de 32 livres, soit environ 16 litres. Une coupe de vin coûtait 6 s. 4 d.[4], c'est-à-dire environ 23 cent. le litre. C'est à peu près ce que le vin peut valoir aujourd'hui à Seyne dans les années ordinaires. Ce prix peut donc paraître assez élevé, eu égard à la différence du pouvoir de l'argent au commencement du xve siècle et à notre époque. Mais, le climat de Seyne étant trop froid pour la vigne, il fallait faire venir le vin soit d'une région plus méridionale, des environs de Digne ou des Mées, soit de Sisteron[5], et, vu l'état des

1. Voy. Papon, *Hist. de Provence*, III, 606-7.

2. Il s'agit bien entendu de la valeur intrinsèque actuelle. Mais l'or, comme toute marchandise, a un cours variable, de sorte qu'une évaluation faite au cours présent, n'a aucune chance d'être exacte pour le moyen âge. Si on prenait la monnaie d'argent pour base on obtiendrait un tout autre résultat, parce que le rapport de l'or à l'argent était très sensiblement différent de ce qu'il est aujourd'hui. Présentement ce rapport est environ d'un à trente, bien qu'officiellement un gramme d'or soit considéré comme équivalent à 15 gr. et demi d'argent. Mais au commencement du xve siècle en Provence, un gramme d'or ne valait pas plus de huit ou dix grammes d'argent.

3. Papon, III, 612.

4. Art. 1 des dépenses ; à l'art. 13, le prix de la coupe est fixé à 6 s. 8 d.

5. En fait, nous voyons la ville de Seyne faire acheter du vin à Sisteron (compte de 1419, fol. vij v°).

routes, les transports devaient être coûteux. Il faut aussi tenir compte du droit (la rève) sur le vin qui paraît avoir été assez élevé.

Mais il ne faut pas que ces considérations nous fassent oublier que le but de cette publication est principalement linguistique. A ce point de vue, notre compte offre un véritable intérêt; non qu'il révèle des particularités de langage qu'on puisse dire absolument nouvelles et inconnues, mais les faits qu'on y peut relever ont le mérite d'être parfaitement datés de temps et de lieu. L'écrivain n'a pas, sur la notation des sons, un système très satisfaisant ni très logique: je crois par contre qu'il n'a éprouvé que dans une très faible mesure l'influence de l'idiome parlé plus au sud, et qui, par suite de diverses circonstances, passait pour plus correct ou du moins pour plus littéraire. Je me borne à indiquer brièvement les particularités les plus intéressantes.

Toniques. — La combinaison d'*ĕ* avec une mouillure dans sex (=secs, où le *c* passe à l'état de mouillure) donne une triphtongue *iei*, *iai*; ainsi *sieys* 13 [1], *siays* 16; il y a aussi *sias* 14, 274, où le comptable peut avoir oublié un *y*; comp. *dimiaya* 19 (*dimeya* 22). La finale *ier* passe parfois à *iar* : *mesiar*, 16, *tesa*[*u*]*riar* 20.

Le groupe *in* du latin inter devient *an* : *antre* 14, 35. Mais on a de cette forme des exemples nombreux dès le XIIIe siècle.

ŏ bref libre devient *uo* : *buos* (boves) 40, cf. *uos* (œufs) 3, 14; en d'autres circonstances, il devient *ue*, *ua* : *huec* (octo) 13, 246, *huest* 18, 49, *huat* 19, *huast* 17; *puerc* 17-23.

Antétoniques. — Il y a quelques exemples d'*o* antétonique passant à *u* : *cluchier* 15, 48, 52, etc., *huficial* 58.

Posttoniques. — L'*a* posttonique a une tendance à s'affaiblir en *e*, lorsqu'il est en contact avec *u* tonique : *resaupues* préambule (mais *contengüas* dans le même paragraphe) [2].

---

1. Les nombres précédés de R. se rapportent au compte de recettes, les autres naturellement beaucoup plus nombreux, se rapportent au compte de dépenses.

2. On trouve *pausa* et *pauso* presque indifféremment en tête de chaque article, mais je ne crois pas qu'on puisse en induire que déjà l'*a* posttonique devenait *o*; *pausa* est la troisième personne du singulier, répondant au *ponit* des comptes latins; *pauso* est la première personne; cela paraît évident si on

La finale latine -ant des troisièmes personnes du pluriel se maintient généralement sous la forme *-an* : *costan* 52, *sobravan* R. 9, *manquavan* 243, *degesan* 16, 87, *fesesan* 16, *avian* 49, *disian* 37, *fasian* 51, 203; toutefois la finale *-on* (écrite *un*) n'est pas sans exemple : *tochun* 47. Elle peut devenir *en* quand un *i* précède : *avien* 39, 60[1]; mais *fasian* 51, 203, 208.

Les finales latines en -unt deviennent assez habituellement *-un* : *adoberun* 5[2], *ajuerun* 43, *anerun* 37, *atornerun* 15, *comanderun* 37, *despenderun* 43, *donerun* 35, 38, *forun* 27, 37, etc; cependant *dependeron* 30 *foron* 3, 25, 26. La prononciation devait être celle que nous noterions en français par *oun*, mais atone.

L'*e* posttonique (voyelle d'appui) devient *i* lorsqu'il est précédé de *g* : *fromagi* 56, 60, 72, *gagis* 59, *mesagi* 12, 129, *peagi* 10, 110, *viagi* 52, 67. On peut aussi citer *Jorgi* 39, 52, 67, mais c'est un cas un peu différent.

Consonnes. — *c* initial ou dernière consonne d'un groupe devient *ch* quand il est suivi d'*a* : *achanp*, *achant* (du verbe *achampar*, rassembler) 51, *chaena* 238, *chamin* 5, *chapa* 116, *charjara* 9, *charns*, *chart*, *charst* 14, 17, 18, 19, *chasar* 37, *chascun* R. 2, 4, 6, *chaus* 41, *chausas* 39, 102, *chavajada* 32, *cluchier* 48, *enchantayas* 25, 36, *tochant* R. 1-6, 8. Comme toujours on trouve quelques exemples de *c* sans *h* : *candelas* 98, 140, *carbe* (cannabem) 104, 117, *carbon* 118, 187, 243. *Cardaon* 54, *cascun* R. 1, mais ces exemples isolés ne prouvent rien contre la prononciation habituelle, qui est bien *ch*, et s'est conservée dans le patois[3]. Le cas de *campana*, 15, 34, 52, est différent; ce mot est toujours écrit ainsi dans la région même où on prononce *ch*; ce doit être un mot d'origine savante.

---

considère la construction des art. 4, 5, etc., des recettes : «...*pauso* aver resaupu... que *ay* resaupu».

1. J'ai cité ces finales en *-ien* dans mon mémoire sur les troisièmes personnes du pluriel en provençal (*Romania*, IX, 202) comme fréquentes en Provence et en certaines parties du Languedoc, à partir du xve siècle, mais sans mentionner de documents des Basses-Alpes. On en rencontre, dès le xive siècle, des exemples dans le ms. de la vie de sainte Enimie (Bartsch, *Denkm.*, 219, 16; 222, 6; 239, 27, etc.).

2. Ms. *adoberū*, la lecture est donc certaine. Je ne cite que les exemples où la graphie du ms. ne laisse pas place au doute. En d'autres cas, la finale est abrégée; ainsi *doner'* 4, *mander'* 6.

3. Voy. *Romania*, XXIV, 553.

Entre deux voyelles dont la seconde est un *a* le *c* devient *y*, *paya* est écrit à chaque article du compte des dépenses.

La dentale intervocale tombe, comme plus au nord : *terraor* 32, *partia* 27, *chaena* 238, et les part. passés *agüas* 108, *contengüa* préamb., *benvengüa* 39, *vendüas* R. 9. Je crois que Seyne est à peu près sur la limite méridionale de ce phénomène, bien qu'on en trouve encore quelques exemples isolés un peu plus au sud. Entre deux *a* la dentale est remplacée par une mouillure : *donayas* 27, *enchantayas* 25, *pausaya* 9, 31, *salaya* 218. On peut rappeler à ce propos que le *Ludus sancti Jacobi*, dont l'unique fragment connu a été trouvé dans les minutes d'un notaire de Manosque [1], nous offre des exemples du même fait : *nonaya* (nominata), *saumayas*, *jornaya*, *lavayas*, *netegaias*, vv. 99, 107, 184, 542, 543. Mais, dans le *Ludus*, ces formes sont peu habituelles, et il y a aussi beaucoup de finales en *-ada*.

La dentale intervocale en latin, mais devenue finale en roman, tombe aussi : *pra* 62, *recobra* R. 1, *bla* R. 3, *paya*, *agu* R. 1, *resaupu* R. 3. De même dans les prétérits formés sur le type de steti, à la 3e pers. du sing. : *prestè* 2, *rendè*, 209, *vaquè* 49, *vendè* 3.

Il n'y a pas de graphie particulière pour exprimer les sons mouillés d'*l* et d'*n*; *mealla* (maille) 24, *murala* 43, *trabal* 60, *senors* à toutes les pages, *Dina* (Digne) 244 (cependant *Digna* 261).

Les mots commençant par *sc*, *st*, *sp* n'exigent pas de voyelle d'appui : *Steve* 11, 16, 123; *stachas* 125; *spalla* 90, 91; *specias* 56, 94; *spiar* 49 (*espiar*, 51, après une consonne) [2]. — L'*s* ne se redouble pas : *cosas* 27, *chasar* 37, *grosa* 40, *mesagi* 12, 129, ce qui équivaut à dire que l'*s* simple a les deux emplois de sonore et de sourde.

ts (ou plutôt *tz* ou *z*) se modifient souvent en *st* : *jorst* 51 (le sing. est souvent *jort*), *jenst* 51. Cette interversion s'observe ailleurs [3] et ne présente rien d'extraordinaire. Il est plus difficile

---

1. Il n'y est plus. Du moins je l'y ai cherché vainement il y a quelques années. J'ai bien trouvé le registre dont ce fragment avait fait partie, mais le fragment lui-même avait disparu. Il se peut que l'éditeur l'ait détaché et ait oublié de le rendre.

2. Ce fait s'observe dans presque tout le midi de la France (voy. *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1890, p. 107), et non pas seulement en des mots d'origine savante..

3. Voy. *Romania*, XIV, 545-6; XVIII, 437-8.

d'expliquer des formes comme *huest* (octo) 18, *huast* 17, où la présence de l'*s* ne paraît pas justifiée. *Puerst* 20-23, à côté de *puerc* 17, 18, 19, est aussi une graphie bien singulière.

Voici une particularité qui nous montre comment se produisent les aphérèses *ay paya aquel... ay paya aquelos* est une formule qui revient très souvent (9, 15, 19, 24, 28, 29). Comme la préposition *a* est nécessaire après le verbe *payar*, on est tenté de lire *ay paya a quel, a quelos*. Mais je ne vois pas qu'en Provence *aquel* se soit jamais réduit à *quel*, comme cela a eu lieu ailleurs, par ex. en Auvergne et en Limousin. Je préfère donc écrire *aquel, aquelos*, en supposant la préposition élidée. De même j'écris *paya Antoni Biart*, 25, où l'on pourrait écrire, j'en conviens, *paya a'ntoni*. De même encore *comanderun Antoni*, 16.

Ce qui subsiste de l'ancienne déclinaison est fort peu de chose. Sujet sing. : *notaris* 7, *le dit creenciers* R. 8, *le batals* 115, *Martins Remusas* 279; suj. plur. : *li dic senor consol* 26, *li senor consol*, 24, 27, etc.

L'adjectif ou participe employé comme attribut garde tardivement la forme du cas-sujet; je l'ai remarqué en d'autres occasions [1]. En voici deux exemples : « quant lo noble maistre Jorgi Raynaut fon *elegis* de anar... » 86, « quant fon *intras consols* » 277.

Le pronom personnel de la troisième personne a une forme distincte pour le plur. sujet : *ili, illi* 16, et par suite *aquilli* 30, 49, 51, 86, et *li*, art. plur. masc. sujet, 1, 3, 16, 26, 27, 35, 56. *Li* est aussi employé pour l'art. fém. sujet, 63, 166, 285, comme dans l'état ancien de la langue.

L'article masculin se combine avec *da*, aussi bien qu'avec *de* : *dal* 102; à la rigueur, on pourrait supposer que cette forme a été amenée par l'influence d'*al*. Au plur., la forme correspondante est *das* [2]; nous l'avons déjà rencontrée à La Bréole (art. 11, 51) et je l'ai observée jusqu'à Apt. Elle se conserve dans le patois [3]. De même *al* a pour plur. *as* 29.

Disons en terminant que le trésorier Jean d'Eyroles a une

---

1. *Romania*, XVIII, 436; XX, 174.

2. Cette forme reparaît presque à chaque article, dans la formule « per lo comandement *das* senors consols ».

3. Dans la traduction de la parabole de l'Enfant prodigue en patois de Seyne, on lit (verset 26) : « Appëllë dounc un *das* sarvitours, ët li demandë ce qu'ère aco » (*Mém. des Antiqu. de Fr.*, p. 526; réimpr. Fabre, p. 136.)

écriture très personnelle et souvent difficile à lire [1]. Ce n'était pas un écrivain exercé, et de là vient qu'il commet souvent des fautes qu'il faut se garder de prendre pour des particularités dialectales; par exemple quand il écrit *lieras* ou *leuras* au lieu de *lieuras* (art. 16, 24), *diniey* pour *dimiey* (56), *tesariar* pour *tesauriar* (20), etc. J'ai apporté à la copie de ce texte difficile toute l'attention dont je suis capable, et, comme j'ai eu la faculté de revoir les épreuves sur le manuscrit, j'ai lieu de croire que mon édition est rigoureusement exacte. Toutes les difficultés sont indiquées en note.

Ayso es la rason de mi Juan d'Eyrolas [2], tesaurier de la villa de Seyna, del temps des nobles homes consols, so es asaber maistre Jorgi Raynaut [3], maistre Steve Falco e Juan Juran e Loïs Doenc [4], helegis l'an mil e quatre sent e onje, lo jort p[re]mier dal mes de jenoier, de totas las causas resaupues et payayas per mi contengüas jus en questa rason.

Au feuillet suivant, coté *j* :

[RECETTES]

Introitus rationis mey Jhoannis d'Eyrolis, tesaurari, de receptis per me.

1. E primierament [5], pausa aver recobra del noble Peyre Raols, revier de la reva del vin de l'an pasa, per sinc meses a mi tochant, a rason de cascun mes de florins vint e quatre e groses dos per cascun mes, monta en soma florins cent e vint e groses des, que pauso aver agu del sobredic [6] Peyre Raols sus esperansa de recobrar..... f. cxx, gr. x.

2. Item, pauso aver recobra de Peyre Arubert [7], revier de la reva del vin de aquest an en que sen, per sept meses a mi tochant, a rason de chascun mes

---

1. J'en ai fait reproduire une page pour l'École des chartes (Héliogr., nº 406).

2. Il y a, dans la Drôme, arr. et cant. de Nyons, une commune du nom d'Eyrolles.

3. Écrit *Raynāt*; de même plus loin. Ailleurs (258) *Arnāt* pour *Arnaut*.

4. Écrit *do enc*; plus loin, art. 13 *doenc*; dans les comptes latins *Ludovicus Doenqui*.

5. Ce mot est toujours écrit de même; on peut hésiter entre *prumirament* et *primiirament*, cette dernière forme étant évidemment inadmissible. Mais on peut croire que le copiste, en certains cas, écrivait *i* pour *e*; ainsi s'expliquerait *rivier* pour *revier* à l'art. 5 des recettes. Cf. *priichar* pour *preechar*, art. 240.

6. C'est bien *dic*, et non *dit*, quoique, dans cette écriture, le *c* et le *t* se ressemblent beaucoup.

7. *A Petro Alüberti* dans le compte latin de 1410 qui précède.

de florins vint e tres e groses quat[r]e per cascun mes, monta en soma florins sent he seysanta e tres e groses quatre, que pauso aver agu del sobredic Peyre, sus esperansa de recobrar..... fl. clxiij, gr. iiij.

(*V°*) **3**. Item pauso aver resaupu de maistre Ugo Baruier[1], revier de la reva del bla de l'an pasa, per sinc meses a mi tochant, a rason de cascun mes de florins sieys e groses sept per cascun mes, monta en soma florins trenta e tres, e gros un[2], pauso aver agu de aquel dic Me Ugo en soma fl. .xxxij, gr. .xj.

4. Item, pauso aver resaupu de Peyre Biart, revier de la reva del bla de l'an en que sen, per sept meses a mi tochant, a rason de chascun mes de florins sieys e groses dos per chascun mes, monta en soma florins quaranta e tres e groses dos que ay resaupu del sobredic Peyre Biart, fl. xxxxiij, gr. ij.

5. Item, pauso aver resaupu de Peyre Arubert, rivier de la reva de las taulas[3] de l'an pasa, per sinc meses a mi tochant, a rason de dos florins per mes, monta en soma florins des que ay agu de aquel dic Peyre Arubert. fl. x.

6. Item, pauso aver resaupu de Jaume Orsel, rivier de la reva de las taulas de l'an e que sen, per sept meses a mi tochant, a rason de chascun mes de groses vint e tres per chascun mes, monta en soma f. treye e groses quatre[4], que ay agu de aquel sobredic Jaume Orsel..... fl. xiij, gr. iiij.

(*Fol.* ij) **7**. Item, pauso aver resaupu mays de maistre Ugo Baruier, de la reva del bla, florins quatre e sous doje..... fl. iiij, s. xij.

8. Item, pauso aver resaupu de Anth. Fabre Bastier, crencier de las cosa[s][5], de tot mon temps a ma rason tochant, florins quinje, deniers sinc, de que le dit creenciers n'a apodixa..... fl. xv, d. v.

(*En marge :* Queritur computari de jur. cossiarum. — Computat.)

9. Item, pauso aver resaupu per la[s] charst de Paschas que sobravan, per vint e quatre lieuras venduas a maistre Steve Falco[6], a la rason de sinc deniers que ieu pauso aver conpra, sous des..... s. x.

---

1. *A magistro Hugone Baruerii* (ou *Barnerii*) dans le compte de 1410.

2. Ce total n'est pas exact : 6 florins 7 gros multipliés par 5 donnent 30 fl. 35 gros; or, 35 gros sont l'équivalent de deux fl. 11 gros (le florin se divisant en 12 gros); le total est donc 22 fl. 11 gr., ce qui est en effet le chiffre posé plus bas.

3. Dans les comptes latins : *reverio reve postium.*

4. Je trouve 13 fl. 5 gr.

5. Compte de 1414-5 : *Item, recepisse ponit... a magistro Antonio Terracii emptore jurum cossiarum...* (fol. ij). La *cosse* était un droit de mesurage; voy. Du Cange, COSSA; Mistral, COSSO. Le *creencier* (credentiarius) était l'adjudicataire de ce droit mis en régie; voy. C. Arnaud, *Hist. de la viguerie de Forcalquier*, II, 503.

6. Cet article est inintelligible. Heureusement il est écrit de nouveau au fol. iiij comme suit :

Summa summarum totius universalis introytus est florenorum quadringentorum trium, solidorum quindecim, denariorum novem.

Flor. iiij^{c} iij, s. xv, den. ix [1].

[DÉPENSES]

(Fol. iiij) *Exitus dicte rationis.*

1. E primirament, pausa aver paya lo dic Juan d'Eyrolas, tesaurier, en l'ostal del noble Peyre Bastart, qua[n]t li senor consol presterun jurament en las mans del noble Steve Melian, bayle de la cort real de la villa de Seyna :

Item, payey per una copa de vin..... s. vj, d. iiij.
Item, per dos dimeys de pume[n]t [2]..... ..... s. iij, d. iiij.
Item, per pan e per figas e per avelanas..... s. iiij $\frac{1}{2}$ [3].

2. Item, pausa aver paya en la tarasa de Jaume Orsel, qua[n]t lo senor consol de Colobros [4] prestè jurament, despenden, en pan e en vin, en figas, en avelanas e en pument, sous quatre..... s. iiij.

(*V°*) **3**. Item, pausa aver paya, per lo comandame[n]t das senors consols, quant monsener maystre Peyre Albert vendè lo Puey a la villa [5], en la mayson del noble Peyre Bastart, en pan e en fromagi e uos, groses dos... g. ij.

Item, per vin, sous sinc..... s. v.
Item, per tripas e trules, d. desahuec..... s. j $\frac{1}{2}$.

En que foron li senor consol, maistre Loïs Molin, Me Ugo Baruier, Me Peyre Bernart, Ponset Brochier, Me Martin Bastart, Me Antoni Ysnart, Me Loïs Motet e diverses autres.

4. Item, pausa aver paya, per lo comandament das senors consols, aquelles

---

Item, pauso aver resaupu de maistre Steve Falco, per vint e quatre lieuras de chart de puerc que sobrerun de la chart de Paschas, sous des... s. .x.

Cet article est cancellé et on lit en marge *Supra est scriptum, et ideo can*[*cellatum*].

1. Cette note finale du compte de recettes n'est pas de l'écriture du trésorier.

2. Il y a, dans l'article correspondant du compte suivant : *Item, pro nectare grossos duos*; ailleurs, *pro pumento*. Mistral enregistre *pumen*, forme alpine, sous *pimen*, sorte de boisson ; mais ce mot n'est plus usité.

3. Je figure ainsi un signe qui ressemble à un ʒ cursif, et qui signifie $\frac{1}{2}$.

4. Couloubrous, village dépendant de la commune de Seyne, à quelques kilomètres au sud de cette ville.

5. Cf. cet article du compte suivant : *Item, ponit solvisse dictus thessaurarius, die vicesima marcii, magistro Petro Alberti, notario, pro emptione facta de Podio, de mandato quo supra* (c.-à-d. *de mandato consulum*) *solidos viginti quatuor. Habet appodixam* (fol. 5 v°).

que donerun lo pan de Sancta Briga [1], sous tres, lo primier jort de febrier. g. ij [2].

5. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c. [3], lo .xxvj. del mes de febrier, aquelos que adoberun lo chamin per ont se vay a Lorela [4], sous doye [5]. s. xij.

(*Fol.* v) **6**. Item, pausa aver paya, per lo d. s. c. e de tot lo consel, al noble Me Gorgi Raynaut, consol, manda per tot lo consel a Madama la reina per lo fac de las enposecions del vin e del bla, e atresins per alcunas letras que manderun aquilli de Barsilona [6], ay paya aquel sobredic noble maistre Jorgy, florins tres..... ..... f. iij.

7. Item, ay paya, per lo c. d. s. c., a Juan lo Pegoloc per sinc querst [7] de papier que a pres maistre Paul Silvi notaris das dic (*sic*)consols, ay paya aquel dic Juan, g. sinc..... g. v.

8. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., a Peyre Biart que donè lo pan de Sancta Briga de Sant Pons [8] d. vint..... d. xx.

(*V°*) **9**. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c. e das prodomes dal consel, a Pons Garsin e a Pons Jove e a Durant Barles, per una charjara de fusta pausaya en la bestore de l'ostal de maistre Paul Sillvi, ay paya aquelos sobredic un florin..... f. .j.

10. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., al noble Me Bertran d'Eyrolas clavari, per la copia de la carta del peagi e de la lesda, ay paya aquel sobredic g. tres..... g. iij.

(*En marge :* Habeantur dicte copie. — Ass[eruit].)

Segon se las despensas facchas per la cominiun [9] de Pascha.

---

1. Dans le compte qui précède on lit : *Item ponit solvisse, die prima mensis februarii, qua die fuit festum beate Brigide, illis qui dederunt panem, de mandato dominorum consulum, grossos duos.* Y avait-il une confrérie de sainte Brigide ayant à sa tête un prieur? C'est ce que semblerait indiquer cet article du compte de 1416 : *Item, assignasse ponit priore sancte Brigide grossos duos, ut est consuetum* (fol. 4). Et dans le compte de 1418 (fol. v) : *Item, ponit solvisse dictus thesaurarius... prioribus done* (le don, *la dona*) *panis sancte Brigue, quando fecerunt dona, grossos duos.*

2. Le trésorier avait écrit *s. iij*, mais le contrôleur a remplacé ce chiffre par *g. ij*, et a écrit en marge : *admituntur grossi duo.*

3. Dorénavant j'abrège ainsi la formule *per lo comandament das senors consols.*

4. Je n'arrive pas à déterminer le lieu dont il s'agit ici ; peut-être le trouverait-on dans le compois de Seyne que je n'ai pas à ma portée.

5. *doye* est parfaitement lisible ; c'est pour *doze* ; pour la substitution d'*y* à *z*, cf. plus haut (R. 6) *treye* pour *treze* ; cet *y* devait se prononcer *j* (consonne).

6. Barcelonnette.

7. Cinq cahiers, faut-il corriger *qu[a]erst* (quaternos)?

8. Saint-Pons, village dépendant de Seyne, à 2 kil. est.

9. Je crois que cette lecture n'est pas douteuse. Dans le compte de 1412 qui suit on lit (fol. 7) : *Sequuntur expense facte pro cominicacione in festo Pascatis.*

11. Item, pauso aver paya al noble Me Steve Falco, consol, per lo vin de la cominiun del jous sant e del sande sant, a[y] paya aquel sobredic sous dos, d. quatre $\frac{1}{2}$..... s. ij, d. iiij $\frac{1}{2}$.

12. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., a Pons Pelicier, per dos copas de vin (*fol. vj*) que preserun lo jort de Pascha per la cominiun, per que d'aquel dic vin ac un dimiey mosen Andrieu, un autre n'ac mosen Juan Charer e un autre li mesagi; ay paya per las dos dichas copas sous treje, denier quatre..... s. xiiij, d. iiij.

13. Item, pausa aver paya al noble Loïs Doenc, consol, per la cominiun de aquelos de Colobros, per una copa de vin, sous sieys, d. huec. s. vj, d. viij.

14. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., qua[n]t fon faccha la dona de la charn de Pascha, en l'ostal del noble Me Gorgi, consol, en que ac diverses prodomes dal consel [1], ay paya, antre vin e uos, so es a saber sous sias..... s. vj.

(*V°*) **15**. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., aquelos que deysenderun la canpana dal cluchier e la tornerun en la gleysa, ay paya aquelos sous quatre, d. tres..... s. iiij, d. iij.

16. Item, fon pausaya pena de senc lieras [2], per lo noble Steve Melian, bayle del (*sic*) cort real de la vila de Seyna, ad (*sic*) nobles maistre Gorgi Raynaut [3] e a maistre Steve Falco, consols de la diccha villa, que la porta de l'avant bari dal portal de mesiar Durant, que istava perilosament, que aquella dicha muralla ili fesesan adobar o abatre, per que li dic senor consol comanderun Antoni Porchier he a Peyre Rolant que illi o degesan abatre en la presencia del noble Peyre Bastart he de maistre Loïs Molin e de maistre Ugo Baruier e de diverses autres, per que fon de pati de donar aquelos sous siays..... s. vj.

17. Item pausa aver paya, per lo c. d. s. c., a Peyre Isnart dal Verne, per quatre vinst (*sic*) he doye lieuras de chart de puerc, a rason de sinc deniers per chascuna lieura, ay paya aquel dit Peyre sous trenta huast, deniers quatre..... fl. ij, s. vj, d. iiij.

(*En marge :* Qr (queritur) particularitas tota. — Ass[eruit].)

(*Fol. vij*) **18**. Item, ay paya, per lo c. d. s. c., a Pellegrin Verne, per trenta huest e dimieya lieuras de chart de puerc, a la rason sobrediccha, ay paya aquel dich Pellegrin sous seye..... s. xvj.

---

1. Cf. ce passage du compte de 1412 (fol. 7) : *Item, ponit solvisse dictus thessaurarius... macellariis qui carnes porcinas ciserunt, pro vino, denarios duodecim. — Item ponit solvisse idem thessaurarius... dum fuit facta dicta dona in domo nobilis Petri Bastardi consulis, pro una cupa vini et mediis duobus, solidos septem, den. quatuor, ubi fuerunt domini consules et diversi alii, ut est consuetum.*

2. Pour *lieuras*

3. Ms. *Raynût*

19. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., a Peyre Biart de Sant Pons per quaranta e huat lieuras e dimiaya de chart de puerc, a la rason sobrediccha, ay paya aquel dic Peyre sous vint, d. dos $\frac{1}{2}$ ..... s. xx, d. ij $\frac{1}{2}$.

20. Item, reteno me, yeu Juan d'Eyrolas, tesa[u]riar, per .lxxix. lieuras de chart de puerst, a la rason sobredicha, florins dos, d. unye..... f. ij, d. xj.

21. Item, pausa aver paya a Pons Petit, per lo c. d. s. c., per lxxxvij $\frac{1}{2}$ lieuras de chart de puerst, a la rason sobrediccha, florins dos, sous quatre e mealla ..... f. ij, s. iiij, obol. j.

22. Item, pausa aver paya a Marcha Mornan, per lo c. d. s. c , per sent e dos lieuras e dimeya de chart de puerc a la rason sobrediccha, ay paya aquella dicha Marcha sous quaranta, groses dos e meala..... s. xl, gr. ij, obol. j.

(*V°*) **23**. Item, pausa aver paya a dona Juaneta Arnauda, per lo c. d. s. c., per lxviij lieuras de chart de puerst, a la rason sobredicha, ay paya aquela dicha dona Juaneta sous vint e quatre, d. dos..... s. xxxiij, d. ij.

24. Item, pausa aver paya a Peyre Arubert, per trenta e tres l[i]euras e dimeya de chart de puerst, a la rason sobredicha, ay paya aquel dic Peyre sous treye, d. unye e mealla..... s. .xiij, d. xj $\frac{1}{2}$.

25. Item, pausa aver paya Antoni Biart de Sant Pons, per lo c. d. s. c., quant foron enchantayas las cosas [1], e le dic Ant. las anè creyser de un florin, ay li paya deniers doye..... d. xij.

26. Item, pauso aver paya en l'ostal del noble maistre Jorgi Raynaut, consol, qua[n]t foron enchantayas aquellas dichas cosas, despenden sous dos, deniers sinc, en que foron li senor consol, lo noble Peyre Bastart, Me Ugo Baruier, Ponset Brochier he diverses autres ..... s. ij, d. v.

27. Item, pausa aver mays pay[a] per aquelas dichas cosas, qua[n]t forun donayas a credensaria al bastayron, en la tarasa de Jaume Orsel, en que forun li senor consol anbe una partia das conseliers, payè, so es a saber groses dos que despenden..... g. ij.

(*Fol. viij*) **28**. Item, pausa aver paya a Loïs Isoart, per lo c. d. s. c., qua[n]t curè lo vala dal sementeri, ay paya aquel dic Loïs deniers desahuest. g. j, d. ij.

29. Item, pauso aver paya as Bonetons, per lo c. d. s. c., per una doyena d'escoenst que mes Peyre Randa (?) al cluchier que i era nesesaria, ay paya aquelos dic Bonetons gros un..... g. j.

30. Item, dependeron aquili que los i meserun..... d. xv.

31. Item, ay paya a Loys Lebre, per un sent de senepas [2] de quatre meliers pausaya en aquela dicha obra, groses dos ..... g. ij.

32. Item pausa aver paya Antoni Pelicier, de Pueymont [3], per lo c. d. s. c., que anè ausire lo lop al teraor de Colobros, ay paya, aquel dic Ant. sous des. s. x.

---

1. Les cosas (voir p. 364, note 5).
2. Sorte de gros clous; voy. Mistral, sous *senepo*.
3. Piémont.

33. Item, pausa aver paya al noble Bertran d'Eyrolas, clavari de la cort real de la villa de Seyna[1], per la chavajiya de Pasqua[2], ay paya aquel dic clavari florins des, sous dos, d. sieys..... f. x, s. ij $\frac{1}{2}$.

Item, per l'apodixa, ay paya un gros..... g. j.

(*En marge :* Qr apodixa. — Ass.)

(*V°*) **34**. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., a Peyre Rolant he a Melon de Rochon que sonerun las campanas a las Rogaciu[n]s, per dos dimieys de vin, d. vint..... d. xx.

35. Item, pausa aver paya en la mayson de mosen Andrieu Lanier, quant donerun la canpana a refayre a maistre Inbert, payey, per lo c. d. s. c., antre pan e vin e crayetas[3] sous sinc e d. des, en que forun li senor consol e mosen lo retor, lo noble Peyre Bastart, Me Ugo Baruier, lo noble Peyre Raols, Me Loïs Molin, Me Peyre Bernart e diverses autres.

s. v, d. x.

36. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., en l'ostal del noble maistre Gorgi Raynaut, consol, qua[n]t foron enchantayas las revas, antre pan e vin, groses tres, en que fon monsen lo bayle an los senors consols he an diverses autres..... g. iij.

(*Fol. ix*) **37**. Item, pausa aver paya aquellos que anerun chasar l'ors, per c. d. s. c., que comanderun a tot home que lay degesa anar, que disian genst que l'ors era al bosc del Lobet, per que me comanderun li senor consol, quant forun vengu, que yeu los donesa una copa de vin, paguiey sous siays e d. quatre..... s. vj, d. iiij.

38. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., quant donerun a Martin Remusa a far lo cortil das polins[4], ay paya en l'ostal del noble Peyre Masot, antre pan e vin, un gros..... g. j.

---

1. Il était bailli et capitaine de la ville de Seyne et remplissait l'office de clavaire de la cour royale depuis janvier 1401 (Arch. des B.-du-Rhône, B 1748).

2. Dépense qui est inscrite dans tous les comptes. Depuis le commencement du XIVe siècle au moins le service de chevauchée avait été racheté par presque toutes les communautés. On sait d'ailleurs que l'échéance du droit qui l'avait remplacé avait lieu à Pâques; voy. C. Arnaud, *Hist. de la viguerie de Forcalquier*, II, 469 et suiv.

3. Je ne connais pas ce mot dont la lecture est douteuse. La première lettre peut être un *t*, et entre cette lettre et l'*r* il peut y avoir un *o* ou un *e*.

4. Ce « courtil », dont il sera encore question plus loin, devait être un haras. On faisait jadis beaucoup plus d'usage des chevaux que maintenant, dans la Haute-Provence, non seulement pour le dépiquage des blés qui n'a cessé qu'à une époque très récente, mais pour les transports en montagne. Au commencement de ce siècle, les routes praticables aux voitures étaient rares, dans les Alpes. Le vin, par exemple, se transportait dans des outres qu'on chargeait sur les chevaux.

39. Item, pausa aver paya en l'ostal de Alsias Raynaut, per lo c. d. s. c., que donerun la benvengüa a maistre Jorgi de Mayronas [1] que fe relaci[u]n de alcunas chausas que li avien comes li senor consol an tot lo consel, per que ay paya per sa benvengüa groses dos, antre pan e vin e fromagi, en que fon mosen lo bayle, lo noble Alsias Jordan, Me Ugo Baruier, lo noble Peyre Bastart, Me Loïs Molin, Me Durant Verne, Ponset Brochier, Me Ant. Marguallan e diverses autres..... g. ij.

(*V°*) **40**. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., per una peyra grosa aduscha anbe mos buos, en que fon Peyre Janselme he Loïs Isoart he Pons Martin, que la buterun sobre la lieya he aduysen la desos la bestore per metre la sobre la gratusa [2] de las fonst, pauso aver paya, per despensa he per adure, groses tres..... g. iij.

41. Item, pauso aver paya per dos belsayas [3] de arena he per un sestier e dimiey de chaus..... s. iij.

42. Item, pauso aver paya Ant. Porchier, que menè aquela diccha pey[r]a, un gros..... g. .j.

43. Item, pauso aver paya per aquelos que l'ajuerun a metre sobre la murala, despenderun dos dimeys de vin..... d. xx.

44. Item, pauso aver paya aquelos que reparerun lo beal nou florins dos. f. ij.

45 Item, pausa aver paya per la benvengüa de Juan de Vannas [4], per lo c. d s. c., sous dos, deniers dos, que aduys letras contra diversa[s] personas d'esta villa, per exigir las latas [5], per que las dichas letras el non presente. s. ij, d. ij.

---

1. Meyronnes, canton de Saint-Paul, arr. de Barcelonnette.

2. *Gratuso* signifie actuellement « râpe », voy. Mistral. Mais ce sens, qui est constaté anciennement (Du Cange, GRATUSA), ne convient pas ici. Ce doit être un tuyau, une conduite d'eau; cf. ce passage du compte d'Étienne Falcon (1413) : « Die .xx. junii (1413) accessit nobilis Petrus Rodulphi, « consul, et cum eo M. P. Bernardus... ad videndum ubi aqua fontium per- « ditur, que non intrat villam, sed penitus caret; et dum fuerunt, invene- « runt in quadam terra Antonii Melve (?) quamdam *gratuzam* clausam que « non permittebat aquam venire quia erat clausa » (fol. x).

3. *Bèusso* désigne actuellement une sorte de panier; voir Mistral.

4. C'était un fonctionnaire de la chambre des comptes d'Aix, voir le texte cité à la note suivante.

5. Late, amende imposée en raison d'un retard dans le payement d'une taxe. Du Cange, LATA. Mais ce terme désignait plus particulièrement, en Provence, un droit que tout plaideur était tenu d'acquitter dès l'introduction de l'instance (C. Arnaud, *Hist. de la viguerie de Forcalquier*, § 187). La late est triplée lorsque le débiteur nie sa dette (Coriolis, *Traité sur l'administration du Comté de Provence*, I, 181). — Dans le compte suivant, il y a (fol. 5) un article analogue : « Item ponit solvisse dictus thessaurarius, de mandato dominorum

46. Item, pauso aver paya a Loïs Isoart, per despensa facha per lo dic Loïs, d seje..... g. j

(*Fol. x*) **47**. Item, pauso aver paya, per lo c. d. s. c., a maistre Paul Silvi groses tres per tres letras, una sitatoria he monetoria he gravatoria [1], lasquals la vila an enpetrayas contra aquelos que an scrituras que tochun a la villa. g. iij.

(*En marge :* Habeantur dicte littere. — Ass.)

48. Item, pauso aver paya, per lo c. d. s. c., a Peyre Jordan he a Bertolmieu Barles, deniers des, que deysenderun la p[e]chota canpana dal cluchier. d. x.

49. Item pauso aver paya, per lo c. d. s. c., a Bertran Paulon manda hen Creols [2], a mosen Sufren Taras, per spiar si aquilli de Barsilona [3] avian achanpa jenst, ay paya aquel dic Bertran, per tres jorst que i vaquè, groses huest. g. viij.

50. Item, pauso aver paya a Martin Isnart, per lo c. d. s. c., manda per tot lo consel a Meulans [4] per quere una grosa corda nesesaria a levar la canpana, ay paya al dit Martin groses tres..... g. iij.

(*V°*) **51**. Item, pauso aver paya, per lo c. d. s. c., al barbier manda a Sant Paul [5] per espiar si aquilli de la val de Mont [6] fasian achanpt de jenst, per que ay paya aquel dit Barbier, per quatre jorst que i vacè [7] per espiar totas novellas, florin un..... f. j.

52. Item, pauso aver paya al noble maistre Jorgi Raynaut, consol, manda hen Arle a Madama la reïna [8] per enpetrar las letras de la reva, tant per son

---

consulum, Johanni Vannis, viceclavario curie camere racionum Aquensis, qui vole bat exigere latas tam a diversis personis ville quam bajulie, et convenerunt cum eodem supradicti domini consules ad florenos duos. »

1. Pour la *letra sitatoria* et la *letra monetoria*, voir Du Cange, LITERÆ CITATORIÆ et LITERÆ MONITORIÆ; la *letra gravatoria* comportait la saisie (Du Cange, GRAVATORIA).

2. Crevoux, H.-Alpes, cant. d'Embrun. Les formes anciennes citées par M. Roman, dans son *Dict. topog. des H.-Alpes*, sont *Crevolum*, *Crevols*, *Creoux*.

3. La vallée de Barcelonnette appartenait alors au comte de Savoie.

4. Meolans, cant. du Lauzet, au N.-E. de Seyne, dans la vallée de Barcelonnette.

5. Chef-lieu de cant. de l'arr. de Barcelonnette, dans la partie haute de la vallée.

6. La vallée de Barcelonnette, en latin *vallis Moncium* ou *vallis Moncii*. Voy. l'inventaire sommaire des Archives départementales des Bouches-du-Rhône, par M. Blancard, II, 150 (B 1740).

7. Il faut prononcer *vaquè*; cf. art. 49.

8. La reine Yolant résida à Arles du 20 mars 1412 au 25 octobre de la même année; voir la chronique de Bertran Boysset à ces dates.

viagi quant per so que costan las dichas letras; item, e per un jort que a vaca le sobredic a Rochabruna [1] en anar quere la corda on [2] que leverun la canpana sus al cluchier, ay paya aquel sobredic florins vint e sinc he groses set.

f. xxv, g. vij.

53. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., a Peyre Jordan groses dos, deniers .v., que anè adobar las canpanas de Sant Pons he i fe una telola [3].

g. ij, d. v.

54. Item, pauso aver paya, per lo c. d. s. c., aquelos de Cardaon [4] que preserun dos orsons joves e dos puerst senglars joves he un gros puerst, ay lor paya sous trenta [5] ..... s. xxx.

(*Fol. xj*) **55**. Item, pauso aver paya, per lo c. d. s. c., en la mayson del consola, quant anerun afermar lo barbier, groses dos, antre pan e vin, en que foron li senor consol, lo noble Peyre Bastart, Po[n]set Brochier, Ugo Horona [6] ..... g. ij.

56. Item, pausa aver paya en la mayson del noble Peyre Raols, per lo c. d. s. c., quant lo n[o]ble maystre Jorgi Raynaut, consol, aduys las letras de la reva [7], he quant s'en carcerun li revayre, ay paya, antre pan he vin he una cueysa de vel he tripas he fromagi he specias, so es asaber sous doye e dimiey [8], en que forun li senor consol, lo noble Peyre Bastart, maystre Ugo Baruier, Me Loïs Molin, Me Martin Bastart, Ponset Brochier, Me Loïs Motet, Martin Isnart, Me Ant. Isnart, Peyre Biart, he diverse[s] autres.

s. xij $\frac{1}{5}$.

---

1. Rochebrune, H.-Alpes, cant. de Chorges, sur la r. g. de la Durance.

2. *Sic*, on attendrait plutôt *an*.

3. Probablement le même que le prov. mod. *talholo* (Mistral, TAIOLO), poulie. Saint-Pons dépend de la commune de Seyne.

4. Chardavon, village dépendant de la com. de Seyne.

5. Cette somme doit se décomposer en trois parties égales : 10 sous pour les deux oursons, autant pour les deux marcassins, et 10 sous encore pour le gros sanglier. C'était le tarif : Compte de Martin Isnard, 1410 (fol. 4) : *Item pono solvisse... Anthonio et Durando Boneti fratribus, pro duobus parvis ursis quos receperunt in eysardis, juxta statutum super hoc factum, soludos decem.* — Compte de Michel Barthélemi, 1412 (fol. 11 vo) : *Item, ponit solvisse dictus thessaurarius, mandato quo supra, Johanni Martini qui recepit unum asper sive senglar parvum, solidos quinque, juxta capitulum super hoc factum.* — *Item ponit solvisse dictus thessaurarius.. .. die prima setembris Durando Barolis et Poncio Garcini de Chardaono, qui ceperunt unum asper magnum, solidos decem juxta capitulum super hoc ordinatum.* Cf. art. 264.

6. Pour *Honora*.

7. Cf. § 52.

8. Ms. *diniey*.

57. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., a Hugo Horona, per lo bandon [1] de Colobros, sous set..... s. vij.

(*V*°) **58**. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., en la mayson del noble Peyre Bastart, sous tres, antre pan he vin, qua[n]t anerun li senor huficial e li senor consol, Me Ugo Baruier, Me Loïs Molin he diverses autre[s] regardar la sala de la tore, si istava ben, he manjen de bescuec..... s. iij.

59. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c. he de tot lo consel, a maystre Beynet Juian, per sos gagis de l'an pasa, que Martin Isnart fon tresaurier, so es a saber, florins vint..... f. xx.

(*En marge :* Qr apodixa. — Ass. — Tamen qr doceri de ordinacione.)

60. Item, pausa aver paya e la mayson del noble Peyre Bastart, quant li senor uficial anerun al Puye [2] anbe los senors consols he an diverses prodomes de la vila, per regardar so que se tenia per nostre senor lo re e per los autres que i avien demanda, he aven despendu so qu[e] s'en sec :

Primierament, al prumier beure, sous tres..... s. iij.
Item, per chart de moton..... s. vj., d. x $\frac{4}{5}$.
Item, per fromagi..... g. j.
Item, per agriotas [3]..... d. xij.
Item, per menuest [4]..... d. vj.
Item, per pan..... s. ij.
Item, per vin..... s. xvj, d. iij.
Per lo trabal del ostal [5]..... g. iij.

(*En marge :* Qr particularitas.)

(*Fol. xij*). **61**. Item, pauso aver paya a Guillem Payan, per lo c. d. s. c., que adobè lo pas de las fontetas [6], g. dos..... g. ij.

62. Item, pauso aver paya a mosen Peyre Vinatier (?), per lo c. d. s. c., per lo loyer del pra de la montana de Colobros, groses sieys..... g. vj,

(*En marge :* Qr apodixa. Cum non essent ordinati dari nisi grossi quatuor, et ipse computet de sex, superflue computat de duobus, et nichilominus cum ipse dominus Petrus teneatur universitati pro reparacione aule et pertinentie (?) ecclesie de Colobrosio, pro rata eum contingente, in flor. septem et ultra, juxta cognitionem domini Dignensis episcopi, non admituntur.)

63. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., al noble Steve Melian, bayle de la cort real de la vila de Seyna, florins sinc, que li villa li donè... f. v.

---

1. Il faut lire *brandon*; il est question de ce *brandon* dans tous les comptes. Compte d'André Honorat (fol. 20 v°) : « pro reparatione brandoni de Colobrosio. » Je ne sais ce que c'est.

2. Ce lieu, qui doit être voisin de Seyne, n'est pas marqué sur les cartes.

3. Des griottes, des cerises aigres.

4. Plur. de *menuet*, sorte de pâte; Mistral, MENUDET.

5. *Pro labore hospicii* dans le compte suivant; ce sont les frais de cuisine et de service.

6. « Petites fontaines »; ce lieu n'est point marqué sur les cartes.

64. Item, pauso aver pâya al noble Bertran d'Eyrolas, clavari, per lo lau [1] del Puey, tochant a la cort, groses vint e dos e dimey..... g. xxij $\frac{1}{2}$.

(*En marge :* Qr instrumentum laudimi et apodixa. — Ass. apodixam.)

65. Item, per la bota, deniers quatorje..... d. xiiij.

66. Item, pauso aver paya, per lo c. d. s. c., al barbier [2], en estenuation de sos gagis, grosses desauec, en la presentia del noble Peyre Bastart. g. xviij.

67. Item [3], pausa aver paya al noble maistre Jorgi Raynaut, consol, que anè a Tarascon a Madama la reyna, florins quatre per son viagi.... f. iiij.

Ieu, Juan d'Eyrolas, ho ay conta autra part ; per amor d'aquo o ay cansella.

(*V°*) **68**. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., en l'ostal de maistre Ugo Baruier, que donerun a disnar al noble Juan lo maistre, a lias (*lis.* las) gens d'armas he a Juan Crota (?) he a sopar atresins, en que forun li senor consol mosen lo bayle, mosen lo clavari, lo noble Peyre Bastart, maistre Loïs Molin, Me Peyre Bernart, Ponset Brochier, Giraut Margullan, Peyre Biart, Ugo Horona, Martin Isnart he diverses autres.

69. He primeyrament, per chart de mouton al disna[r], sous quatre, deniers sinc ..... s. iiij, d. v.

70. Item, per una galina..... d. xx.

71. Item, per dos capons que forun de maistre Ugo Baruier. s. iiij.

72. Item, per specias e fromagi..... g. j.

73. Item, per pan..... g. j.

74. Item, per mostarda..... d. iij.

75. Per uos..... d. iiij.

76. Item, vin..... s. vj, d. iiij.

Al sopar.

77. Item, per tres galinas ..... s. iiij, d. iiij.

78. Item, pert cart de moton..... s. iij $\frac{1}{2}$.

79. Per pan..... g. j.

80. Item, per vin..... s. vj, d. viij.

81. Per lart..... d. viij.

(*Fol. xiij*) **82**. Item, per arangils..... d. viij.

83. Item, per trabal de ostal.. ..... s. iiij.

84. Item, per los rosins [4] ..... s. ix, d. iiij.

85. Item, que an despendu l'uraylet (?) aquo dal grant Guilhem..... s. iij $\frac{1}{2}$.

---

1. Il s'agit probablement d'un droit de lods payé au clavaire de la viguerie pour l'acquisition de *Puey*, qui a été mentionnée à l'art. 3 ; une autre dépense relative au même objet figure à l'art. 253.

2. Cf. art. 55. C'était probablement un chirurgien et médecin. Compte de 1409 (fol. xij) : *Item, ponit solvisse magistro Benedicto judeo, fisico, pro gagiis suis flor. xviij*). Cf. le compte de 1412, fol. 6.

3. Cet article est cancellé.

4. Le même que *rossins*, *rocins*, des chevaux de charge.

86. Item, pausa aver pay[a] en la mayson del noble Peyre Bast, qua[n]t lo noble maistre Jorgi Raynaut fon elegis de anar a Madama la reïna, g. quatre e dimiey, en que foron li senor consol maistre Peyre Bernart, Me Loïs Molin, Ponset Brochier, Giraut Marguallam, que aquilli senor anerun capitular e far suplicasions he memorials, aquel dit senor consol ay paya per despensa... ..... g. iiij b.

(*En marge :* Queritur particularitas. — Docuit.)

87. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., quant lo consol de Meulans [1] venc notificar que li pastre proensal degesan tornar en lor tera he lor donè segurtansa, despenden en pan e en vin he en cart, sous des, en que forun li senor consol, lo noble Peyre Bastart, Me Loïs Molin, Me Ugo Baruier, Giraut Margullan, Peyre Biart e diverses autres..... s. x.

(*V°*) **88**. Item, pausa aver paya en l'ostal de maistre Ugo Baruier, per un sopar dona al noble maistre Juan Arnaut de Ax, m. rasional [2], en que foron li senor consol, lo noble Steve Melian, bayle, lo noble Peyre Bastart, Me Peyre Bernart, Me Loïs Molin, Ponset Brochier, G[i]raut Marguallam, Ugo Horona, Peyre Biart, maystre Peyre Arnaut e diverses autres, ay paya so que s'en sec :

89. Prumierament [3], per cart de moton..... s. iiij.
90. Item, per una spalla de vel..... s. ij.
91. Item, per dos spallas de moton..... s. ij.
92. Item, per dos pollases .... g. ij.
93. Item, per quatre capons he dos galinas que foron de maistre Ugo Baruier..... s. .x.
94. Item, per specias..... s. ij, d. viij.
95. Per pan..... ..... s. ij.
96. Per vin..... g. v, d. x.
97. Per gengibre blanc..... d. iiij.
98. Per candelas..... d. x.
99. Item, per trabal de ostal, antre lena he frucha he lart.. g. iiij.
100. Item, qua[n]t anem contar l'endeman, despendiey... s. ij.

f. iiij, s. x, d. x.

(*Fol. xiiij*) **101**. Segon se las despensas fachas per la canpana.

102. E primierament pausa aver paya, per lo c. d. s. c. he das prodomes dal consel, las chausas que s'en segon :

(*En marge :* Qr particularitas.)

---

1. Voir la note de l'art. § 50.

2. Les maîtres rationaux (*magistri rationales*) étaient des fonctionnaires chargés, en vertu d'une ordonnance de 1367, d'entendre et de juger les comptes des trésoriers (Coriolis, *Traité sur l'admin. du Comté de Provence*, I, 457; cf. III, 181 et suiv.).

3. Ici il y a bien lisiblement *prumierament*.

103. Primierament per vint e sinc senepas..... d. viij.
104. Item, per sinc lieuras he dimia de carbe..... ..... s. ij $\frac{4}{5}$.
105. Item, per una liera de saïn..... d. vj.
106. Item, per dos post de melse[1] que ferun lo tort[2]..... s. ij.
107. Item, per dos saumayas de tera que anè quere Juan Arnaut, per veyre si fora bona..... d. x.
108. Item, per quatre feysenayas[3] de carbon agüas de Jaume Julian de Sallon[4]..... s. vj, d. v.
109. Item, per una leaya[5] de lena..... d. xx.
110. Item, per lo port del metal e per lo peagi de Ubaya[6]..... g. iiij $\frac{4}{5}$.
111. Item, per tres leay[a]s de lena que forun de la confrayria. g. iij.
112. Item, per uos nesesaris al molle..... g. ij.
113. Item, per vint e sint senepas per far la chapa[7]..... d. viij.
114. Item, per dos leay[a]s de lena..... s. iij $\frac{4}{2}$.
115. Item, per una colonbeta de fere en que ista le batals[8]. g. iij.
116. Item, per tres sercles que mes Peyre Rolanst en la chapa. d. xij.
117. Item, per sinc lieuras e dimieya de carbe..... s. ij $\frac{4}{5}$.
118. Item, per quatre feysenayas de carbon..... s. vj.
(*V*°) **119**. Item, ay paya a Juan Taral per sinc lieuras de stan[9] he un cartayron e una leaya de lena..... s. xij.
120. Item, a Pons Pelicier per sinc lieras de stan..... s. x.
121. Item, ay paya al noble maistre Steve Falco, consol, per sept leuras e dimieia de stan..... s. xv.
122. Item, a Antoni Isoart, per sieys lieuras e dimiea de stan.... s. xiij.
123. Item, a mosen Steve Roman, per dos lieuras e un cartayron de stan s. iiij. d. vj.
124. Item, a maistre Antoni Isnart, per unje lieuras de stan... s. xxij.
125. Item, per sieys stachas[10] agüas de Martin Isnart..... s. ij $\frac{4}{5}$.

---

1. Mélèze, *merze* dans le Queyras.
2. Cf. l'art. 200, qui n'est pas plus clair.
3. Charges, mot dérivé de fascis.
4. Sellonet, à quelques kil. au N.-O. de Seyne.
5. Lat. ligata, un fagot; ce mot désigne probablement une mesure.
6. Ubaye, cant. du Lauzet, près de l'endroit où l'Ubaye se jette dans la Durance.
7. Probablement le toit en bois qui recouvrait la cloche; Mistral, CHAPO et CAPO.
8. Le battant de la cloche, Raynouard, BATALH (II, 196).
9. Ici et plus bas j'écris *de stan* conformément à l'usage suivi en d'autres mots de ce compte.
10. Des attaches, des crampons?

126. Item, per sinc cordas..... d. xx.

127. Item, per un drolon de fere[1]..... s. iiij.

128. Item, per huest lieuras de seu fondu..... g. iiij.

129. Item, per un jornal de buos fac per lo mesagi de maistre Ugo Baruié a la tera..... s. v.

130. Item, per sieys jornals de buos nesesaris, antre tera he arena e rama per far lo fornas..... s. xxx.

131. Item, per dos lieuras de sira..... s. vj.

132. Item, per dos dimies (?) de vin..... d. xx.

133. Item, per bera[2]..... d. iiij.

134. Item, per sayin..... d. iiij.

135. Item, per una lieura de rista..... d. xiiij.

(*Fol. xv*) **136**. Item, per dos liayas de lena..... s. iij, d. iiij.

137. Item, per tres quartalest de vin..... d. xv.

138. Item, ay paya Antoni Porchier e a Pons Saornin que feron los cavalest, tan per despensa quant per nuyri los, groses sinc..... gr v.

139. Item, per dos lieuras de saïn que doniey a Jaume Manfré que anè honer sa boseas (*sic*)..... d. xij.

140. Item, per candelas de seu..... d. iij.

141. Item, ay paya, quant se fondè lo metal, en pan..... g. j.

142. Item, mays per pan..... d. .x.

143. Item, per diversas chausa[s] agüas del noble Me Steve Falco, consol, he trabal de ostal, groses sies..... g. vj.

144. Item, ay paya ieu Juan d'Eyrolas, tesaurier, en argent a maistre Aubert, maistre de la canpana, florins dos, groses quatre e dimiey.
f. ij, g. iiij,

145. Item, ay mays paya aquel dit maistre Honbert, per las mans de la Bastiera, que lay o a despendu, groses quinje e dimiey..... g. xv, d. viij.

146. Item, ay paya a Peyre Alfant per un jornal per si fac quant se fondia lo metal, sous dos..... s. ij.

147. Item, per un autre jornal que i fe Loïs Isoart..... s. ij.

148. Item, per una talaoyra he una leaya de lena que presen aquo de Juan Audemar quant se fondia lo metal, ay paya sous siays..... s. vj.

149. Item, per una plata de fusta agüa de Bollegon[3] per far los cavalest..... g. ij.

150. Item, per un trau pres al noble Peyre Bastart..... s. ij.

151. Item, per un pechot trau pres a Peyre Jordan..... d. vii.

152. Item, per dos teloirens (*ou* telonens?) hobras..... g. j.

---

1. J'ignore ce que signifie *drolon*.

2. Ce mot, qui signifie proprement brancard, bière, est employé en Dauphiné au sens de tombereau (Mistral, BERO).

3. Le même qui est appelé plus loin (art. 160) *Bolegen*.

(*V*°) **153**. Item, aven agu de Pons Pellicier de vin una copa, d'autra part d'aquel dic Pons lxxxj $\frac{4}{5}$ cartalest de vin, montan en soma florins dos e dimiey, deniers sept e meala..... f. ij $\frac{1}{5}$, d. vij $\frac{1}{5}$

154. Item, per quinje cartalest de vin preses aquo de la Bastiera, ay paya sous sieys, deniers tres..... s. vj. d. iij.

155. Item, ay paya, ieu Juan d'Eyrolas, per sies dimeys de vin he un dimie cartalet..... s. v, d. iij.

156. Item, ay paya mas a dona Jauma Arnauda per un dimiey de vin d. x.

157. Item mays, d'aquela dona Jauma, per pan..... g. ij.

158. Item, ay paya a Steve Claret per pan..... s. ij.

159. Item, ay paya Guillem Pelicier per pan..... s. ij, d. ij.

160. Item, per una pechota plata agüa de Bolegen..... d. .x.

161. Item, per tortons[1]..... d. xiiij.

162. Item, per una lieura de seu fondu..... d. viij.

163. Item, per quatre jornals que a ista Peyre Pintest (?) en la diccha hobra, li ay paya sous huec..... s. viij.

164. Item, ay paya per fromagi..... d. iiij.

165. Item, ay paya a Peyre Rolant, quant anè quere las cl[a]us de l'archieu..... d. v.

166. Segon se las despensas fachas quant se levè li canpano.

167. E primierame[n]t en vin, sous tres, deniers quatre... s. iij, d. iiij.

168. Item, per dos tripas..... d. viij.

(*Fol. xvj*) **169**. Item, per pan..... d. viij.

170. Item, per fromagi..... d. vj.

171. Item, ay paya al fil de Peyre Raynier de Bresiers[2] que aduys la corda de Rochabruna, per levar la canpana, ay paya aquel dic... s. iij, d. iiij.

172. Item, per Michel Bertolmieu que lay tornè la diccha corda, li ay paya..... g. ij.

173. Item, ay pay[a] per vin que strenerun lo fustier..... d. v.

174. Item, per cart de moton..... s. ij $\frac{4}{5}$.

175. Item, per pan..... d. viij.

176. Item, per sept cartalest de vin..... s. ij, d. xj.

177. Item, per saïn que anerun honer lo suart[3] dal batal..... d. ij.

178. Item,ay paya per lo vin que begron al cluchier quant levavan la canpana..... s. ij $\frac{4}{5}$.

179. Item, quant s'en isirun del cluchier aquilli que ajuerun levar la canpana, despenderun, antre pan he vin..... s. iij, d. ix.

180. Item, quant se anerun sopar, aquilli que leverun la canpana, despenderun per cart..... s. ij.

---

1. Gâteaux en forme de tourte.

2. Bréziers, H.-Alpes, cant. de Chorges.

3. Probablement le prov. mod. *souat* (Mistral), cuir mou qui servait à suspendre le battant de la cloche.

181. Item, per pan..... g. j, d. ij.
182. Item, per vin..... s. ij, d. j.
183. Item, per candelas e trabal de ostal..... ..... s ij.
184. Item, lo segont jort que leverun la canpana.
185. Item, per agriotas..... d. iij.
186. Item, per dos spallas de moton..... . s. ij.
187. Item, pausa aver paya per las mans de Peyre Alibert a Jaume Julian de Sallon [1], per quatre feysenaas de carbon, sous sept..... s. vij.
(*V°*) **188**. Item, per vin..... ..... d. viij.
189. Item, per un fromagi e la meyta de vin, despendu per lo noble Ste[ve] Falco, consol..... ..... g. j. d. vj.

190. Per lo trabal das fustiers.

191. E primierament ay paya a Me Loïs Motet, per son trabal, groses quatre..... .... g. iiij.
192. Item, a Peyre Jordan, groses quatre..... g. iiij.
193. Item, a Peyre Rolant, groses tres..... g. iij.
194. Item, ay paya a Me Martin Tornel groses huec..... g. viij.
195. Item, a Peyre Alfant..... s. ij.
196. Item, ay paya a Jaume Manfré que adobè lo batal, e per los claveus, groses huec..... ..... g. viij.
197. Item, anerun strenar maistre Onbert de un quartalet de vin. d. v.
198. Item, ay paya per lo suart del batal groses dos..... g. ij.
199. Item, ay paya Antoni Segoin, per la corda que li anerun ronpre, groses tres..... g. iij.
200. Item, ay paya per un gros trau que ferun lo tort..... g. j.
201. Item, ay paya a Peyre Biart que uelè la canpana..... s. ij.
202. Item, a Loys Martin que uellè am lo dic Peyre Biart..... g. j.
203. Item, rancura se le dic tesauriers de una destral que li perderun qua[n]t fasian lo fornas.
204. Item mays atresins que li ronperun una culiera de fere.
205. Item, mays atresins que li perderun la porta en que baterun la tera.
206. Item, atresins li ronperun una pla[ta] de fere..... s. ij [2].
(*En marge :* Cum consilium sit informatum quod, mandato magistri campanarum, retinuit a manobriis (?), ideo rationabiliter non admituntur, nisi de speciali gracia. Admituntur sibi soludi (*sic*) duo.)
(*Fol. xvij*) **207**. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., a mosen Peyre Bru per sonar las campanas per lo temps, antre diversas ves, f[l]orins dos. f. ij [3].

---

1. Selonnet, cant. de Seyne.
2. Ce chiffre, qui se rapporte aux art. 202-205, est écrit d'une autre main; il y a en marge, de la même main, une note des auditeurs des comptes concernant cette allocation.
3. On trouve, dans chaque compte des allocations pour sonneries de cloches en temps d'orage, mais généralement la rétribution est moins élevée;

(*En marge* : Excessive computat, et etiam queritur doceri de diebus et particularitate : admituntur sibi grossi decem et octo.)

208. Item, pausa aver paya ledic tasariers, per lo c. d. s. c., a Peyre Isnart, manda a Barsilona per espiar si fasian achanpt de gent, ay paya aquel dic Peyre groses siays..... g. vj.

209. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., quant se rendè la rason de Alsias Raynaut e de Jaume Orsel, de Ponset Brochier, de Andrieu Horona et de Martin Isnart, que fon lo segont jort del mes de octobre.

210. E primierament pauso aver paya en la tarasa del noble M. Jorgi Raynaut, consol, al prumier beure, en pan e en vin..... g. j.

Al disnar :

211. Item, per cart salayaa (*sic*)..... d. iiij.
212. Item, per cart de mouton..... s. iij, d. iiij.
213. Per mostarda..... d. iiij.
214. Item per vin..... s. iij $\frac{1}{2}$.
215. Per pan..... g. j.
216. Item al gostar, per vin..... d. xx.

Al sopar :

217. Item, per cart de moton..... s. iij.
218. Item, per cart salaya..... d. iiij.
219. Item, per pan..... g. j.
220. Item, per specias..... d. xij.
221. Per mostarda..... d. iiij.
222. Item, per candelas..... d. v.
223. Per vin..... s. v.

En que foron li senor consol, lo noble Peyre Bastart, (*v*°) maistre Loïs Molin, Me Ugo Baruier, Me Peyre Bernart, Ponset Brochier, Me Anthoni Isnart, Peyre Bia[r]t, Juan Moynier, Ugo Melba e diverses autres.

224. Lo segont jort que foron en las dichas rasons.

225. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., en l'ostal sobredic del noble Me Gorgi, al disnar :

226. Primierament en pan..... g. j.
227. Item, per cart de moton..... s. iij, d. iiij.
228. Item, per cart salaya..... d. iiij.
229. Item, per vin, sous quatre e dimiey..... s. iiij $\frac{1}{2}$.
230. Item, per mostarda..... d. iiij.
231. Item, al gostar, antre pan e vin e fromagi..... g. ij, d. v.
232. Item, al sopar per tres spallas e per una cueysa de mouton e per pan

---

ainsi dans le compte de Raynaud, 1410 : *Item ponit solvisse dicta die* (20 août) ...*pro illis qui pulsarunt campanas pro tempestatibus evitandis, sol. iiij* (fol. viij v°). Sur cet usage, qui s'est continué longtemps, on peut voir C. Arnaud, *Hist. de la viguerie de Forcalquier*, II, 381.

e per vin e per especias e per candelas e diversas autras chausas, ay paya sous unje, deniers sies ..... s. xj, d. vj.

233. Pueys foron comesas las dichas rasons al noble Peyre Bastart, a maistre Loïs Molin e a maistre Ugo Baruier e a Me Peyre Bernart, a Ponset Brochier, he mi en lor conpania.

234. Item, an despendu, en diversas ves que son agu ensemps per aquellas dichas rasons, antre pan e vin e chart e fromagi e autras chausas, florins dos, sous quatorje, d. sept..... f. ij, s. xiiij, d. vij.

(*Fol. xviij*) **235**. Item, pauso aver paya, per lo c. d. s. c., a Juan Raynaut de San Visens[1] que aquel dic Jua[n]s aduys de novel que las genst de la val de Mont[2] se an achanpayas per venir desenre (?) en esta val, per que mosen lo bayle me comandè que aquel dic Juan ieu dones un gros..... g. j.

236. E fon aordena que Peyre Biart anes a Barsilona e Juan Moyniers anes a Colmarst[3], a Me Gorgi, que era a Colmarst, ay paya aquel dit Peyre e aquel dic Juan, antre totres (*sic*), groses sept..... g. vj[4].

237. Item, despenden aquel dic jort, en que fon mosen lo bayle li senor consol e li conselier, en pan e en vin e en fromagi, sous tres..... s. iij.

238. Item, pausa aver paya a Feraut Bonet, per una chaena pausaya en l'usop del beynechier dal sere..... d. viij.

239. Item, pauso aver paya a Martin Richelme, mesagi manda per los senors consols al Verne[5], que anè quere Alsias Raynaut per alcuns debast qu[e] avia en sa rason..... d. x.

240. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., quant mosen Andrieus anè preechar[6] lo jor de Raspals a Sant Pons, despendè en vin..... d. xv.

241. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., lo jort de Sant Pons, qua[n]t li senor consol agron dona la torna, so es a saber en vin... s. ij $\frac{1}{2}$.

242. Item ay paya as mesagis que culiron lo pan..... d. x.

(*V°*) **243**. Item, pauso aver paya, per las mans del noble Juan Jurani (Juram?), consol, a Jaume Chays de Sallon, que lor manquavan carbons gros, que deges dire a Jaume Julian que en deges adure, per que strene aquel dic Jaume, antre pan e vin..... d. xv.

244. Item, pausa aver pay[a] per aquelos que porterun l'esmagi[7] de Sant Pons, quant Mosenor de Dina l'ac beynesi, so es a saber deniers vint. d. xx.

---

1. Sans doute Saint-Vincent de Lauzet, sur la r. g. de l'Ubaye, près de l'embouchure de cette rivière.

2. Voir la note du § 51.

3. Colmars, ch.-l. de c. de l'arr. de Digne, sur le Verdon, au sud de Barcelonnette.

4. Le trésorier avait d'abord écrit *vij* qui a été remplacé par *vj*.

5. Le Vernet, cant. de Seyne, au sud de cette ville.

6. Le ms. porte exactement *priichar*; cf. ci-dessus, p. 363, n. 5.

7. Ms. *les magi*.

245. Item, pauso aver paya a Loïs Isoart, per reparacion de las fonst, e per c. d. s. c., ay paya aquel dic Loïs florins dos..... f. ij.

(*En marge :* Qr apodixa. — Docuit.)

246. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., a Peyre Jordam per la governacion del reloje, ay paya aquel dic floris huec..... f. viij.

(*En marge :* Qr apodixa. — Ass.)

247. Item, pausa aver paya a maistre Bertran Gaydon, maistre de l'escola [1], per lo c. d. s. c., florin un..... f. j.

(*En marge :* Qr apodixa. — Ass.)

248. Item, ay mays paya aquel dit maistre Bertran Gaydon, per l. c. d. s. c., florins sinc..... f. v.

249. Item pauso aver paya, per lo c. d. s. c., a maistre Loïs Motet en lioc de desauec groses per fuec he en leoc (*sic*) de desaset deniers atresins per fuec, ay paya per la resta que li se devia f. sias e sous sies .... f. vj, s. vj.

(*Fol. xix*) **250**. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. [c.], a maistre Paul Silvi, per la cuberta dal manifest, sous quatre..... s. iij.

(*En marge :* Exhibeatur, cum ad id teneantur heredes magistri Johannis Bernardi quondam junioris.)

251. Item pausa aver paya, per lo c. d. s. c., a mesier Steve Bernart, juge de la cort real de la villa de Seyna, s. tres..... s. iij.

252. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., a mosene maistre Peyre Albert, per so que li deven dal Puey, florins des..... f. x.

(*En marge :* Qr apodixa. — Ass.)

253. Item, pauso aver paya a mosen Peyre Brun, per lo lau dal Puey a si tochant, so es a saber groses nou, per lo c. d. s. c..... g. ix.

(*En marge :* Habeatur instrumentum laudimii et apodixa. — Ass. apodixam.)

254. Item, pausa aver paya al noble Bertran d'Eyrolas, clavari de la cort al de la villa de Seyna, he primierament per l'albera [2] de Belvilar [3] lieuras

---

1. Cf. art. 284. On trouvera plus loin des délibérations du conseil de Digne concernant les écoles à une époque un peu plus avancée du xve siècle. Ces mentions sont parmi les plus anciennes que l'on possède. M. Mireur a groupé un certain nombre d'extraits relatifs aux écoles tirés des archives d'un certain nombre de communes du Var (*Revue des Soc. Sav.*, 7e série, III, 191 et suiv.). Les plus anciens de ces extraits sont de 1407, 1414 (Fréjus), 1417 (Draguignan), 1427 (Saint-Maximin). Pour Sisteron on a des témoignages depuis 1401 (Laplane, *Hist. de Sist.*, II, 485); pour Toulon, depuis 1410 (O. Teyssier, *Étude sur la comptabilité communale de la ville de Toulon en 1410*, p. 13).

2. Il faut corriger *alber*[*ga*], et de même, à la ligne suivante, *albe*[*r*]*ga*.

3. Beauvillars, village situé sur une colline voisine de Seyne, réunie à cette ville en 1437, ce qui amena des luttes à la suite desquelles les habi-

quatre de coronas. — Item, per l'albega de Colobros lieuras tres de coronas. — Item, per l'enchant e per la cria de la villa de Seyna, lieuras tres de coronas. — Item, per los banst e per las lesdas he los fornagis de Colobros, sous des de coronas. — Item, per lo servici de la mayson del consola, deniers doje de coronas. — Item, per l'alberga de la villa de Seyna, florins quaranta dos he sous quinje, deniers sieys, que es en soma florins sincqua[n]ta e nou, s. sept, d. tres..... f. lviiij, s. vij, d. iij.

(*En marge :* Qr apodixa. — Ass.).

255. Item ay paya per las apodixas, groses tres..... g. ij[1].

256. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., a maistre Ugo Baruier, en nom das Arnaust de Ax, florins dos e sous huec..... f. ij ½.

(*En marge :* Habeatur apodixa. — Ass.)

(*V°*) **257**. Item, pausa aver paya a maistre Ugo Baruier, per lo c. d. s. c., prior de la confrayria de Sant Sperit, en amermament de ma[j]or soma que li villa devia a la dicha confrayria, so es asaber ay paya aquel dic maistre Ugo florins vint e sept, sous des, deniers huec..... f. xxvij, s. x, d. viij.

(*En marge :* Qr doceri de ordinatione consilii. Docuit per mandatum et apodixam; tamen advertatur quod ista solutio ponatur in pede obligationis facte per universitatem confratrie Sancti Johannis.)

258. Item, pausa aver paya al noble Juan Jurani, consol, manda en Ax per tot lo consel, que anè far honor al fil de maistre Jorgi Arnaut de Ax. — Item, per l'uferta per si facha, florin tres, e per son viagi, que istè huec jorst, florins sias, es en soma f. nou..... f. ix.

259. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c. e de tot lo consel, per lo present dona a Monsener de Ubrun[2], florins quinje..... f. xv.

(*En marge :* Qr doceri de particularitate sere (*lis.* cere) et specierum).

260. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., a maistre Pons Bernart, que annè ensegre una letra per Juan Vinsens a Sestaron contra Alsias Boys, ay paya aquel dic Me Pons florin un..... f. j.

261. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., a Jausep Durant, juieu de Digna[3], per so que li vila li's tengũa, ay paya per son rabis, florins treje, per las mans del noble Peyre Raols, de que n'a apodixa le dic Peyre de ma man. f. xiij.

---

tants émigrèrent et fondèrent La Seyne, près Toulon. Il ne reste plus aucun vestige de Beauvillars.

1. Le trésorier avait écrit *iij*, mais ce chiffre a été rayé et remplacé par .ij.; en marge : *non admituntur nisi duo.*

2. L'archevêque d'Embrun.

3. Ce Joseph Durand, qui reparaît à l'art 285, est connu d'ailleurs. Il prêtait aussi à la ville de Digne; voir par exemple les délibérations du conseil de cette ville (BB1) au 11 et au 12 juillet 1416, au 16 août de la même année, etc.

(*Fol. xx*) **262**. Item, pausa aver paya a Peyre Plegier[1], per [lo c. d. s. c. que manderun aquel dit Peyre a Barsilona, per veyre si lay avian fac acamp de jenst, ay paya aquel dic Peyre groses quatre..... g. iiij.

263. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., a Daniel mercant de Pujayrol, per so que li vila li deu del metal, per so quar li vila non l'a pogu payar, ay paya aquel dit Daniel, per son despens, florin[s] tres ..... f. iij.

264. Item, pauso aver paya, per lo c. d. s. c., a Juan Martin e a Peyre Candelier, que preserun dos orsons en la montana, ay paya aquelos dic sous des..... s. x.

265. Item, pausa aver paya a Visens Biart, per lo c. d. s. c., per dos chariras de melse que meserun al portal del noble Peyre Bastart, ay paya aquel dic Visens, g. sieys..... g. vj.

266. Item, pausa aver paya, per lo c. d. s. c., a Arnols Amalric, mesagi de la cort real de la villa de Seyna, per l'enchant de las revas e de las cosas[2], ay paya aquel dic Arnols groses desahuec..... g. xviij.

(*V°*) **267**. Item, pauso aver paya, per lo c. d. s. c., al noble Peyre Raols, per lo sobre enchant de la reva del vin, ay paya aquel dic Peyre f. tres e sous doje..... f. iij, g. ix.

(*En marge :* Habeatur particularitas a clavario curie regie.)

268. Item, pauso aver paya, per lo c. d. s. c., a Peyre Arubert, per lo sobre enchant de la reva del vin, f. sinc..... f. v.

(*En marge :* Visa nota dicti superincantus, concordat.)

269. Item, pauso aver paya mays aquel dic Peyre Arubert, per lo sobre enchant de la reva del las taulas, sous huec..... s. viij.

(*En marge :* Visa dicta nota, concordat.)

270. Item, pauso aver paya, per lo c. d. s. c., a Martin Isnart, per lo sobre enchant de la reva del bla, f. trenta..... f. xxx.

(*En marge de cet article et des cinq suivants :* Concordat ut supra.)

271. Item, pauso aver paya a Peyre Biart, per lo sobre enchant de la reva del bla, f. dos..... f. ij.

272. Item, pauso aver paya a maistre Martin Bastart, per lo c. d. s. c., per la reva del bla, sous quinje..... ..... s. xv.

273. Item, pauso aver paya, per lo c. d. s. c., a Peyre Raols(?), per lo sobre encant de la reva de las taulas, sous doje..... s. xij.

274. Item, pauso aver paya, p. l. c. d. s. c., a Antoni Bandran, per lo sobre enchant de la reva de las taulas, sous sias..... s. vj.

(*Fol. xxj*) **275**. Item, pauso aver paya a Jaume Orsel, per lo c. d. s. c., per lo sobre enchant de la reva de las taulas, sous sept..... s. vij.

276. Item, pausa aver paya al noble Peyre Raols que se reten, per lo sobre enchant de la reva dal vin de l'an pasa, florins sinc..... f. v.

(*En marge :* Fiat collatio cum nota et rationibus predictis.)

---

1. Exactement *Plegiir*.
2. On a ajouté en renvoi : *e per tres ans pasas*.

277. Item, pausa aver paya lo senor consol Loys Doenc, quant fon intras consols al borc de Colobros, despendè en vin sous dos ..... s. ij.

278. Item pausa aver paya, per lo c. d. s. c., per lo pra de l'espital de la montana de Colobros, sous sept..... s. vij.

(*En marge :* Qr apodixa, cum ancessores sui consueverint tenere hospitale in quo pauperes confluentes recolligebantur, nisi ipse dominus Patry (?)..... hospitale teneat et pauperes recolligat. Ideo alias non admituntur).

279. Item, quant anè regardar lo noble Loys Doenc, consol, anbe Jua[n] Moyner, lo cortil das polins [1] que avia fac Martins Remusas, pauso aver paya per despensa faccha per aquelos, sous dos..... s. ij.

280. Item, pausa aver paya per lo bosc de Verdachas [2] de Cugulet, sous sinc..... s. v.

(*En marge :* Qr apodixa. — Docuit per apodixam clavarii.)

281. Item, pausa aver despendu aquel sobredic, [p. lo c. das] senors consols, ꝑ erreparation das chamins dal borc de Colobros..... s. ij.

(*V°*) **282**. Item, pauso aver paya al fabre de Jargaya [3], per lo c. d. s. c. e de tot lo consel, per los feres de las lansas, florins dos..... f. ij.

(*En marge :* Habeantur ferri usque sumam dictorum duorum flor., et assignentur thesaurario qui faciat rationem.)

283. Item, pauso aver paya a Martin Tornel, per lo c. d. s. c., per la reparation del portal del masel, ay paya aquel dic Martin sous desasept. s. xvij.

284. Item, pausa aver paya, a maistre Peyre Dodi, maistre de las scolas, per lo comandament das senors consols, groses treye. .... g. xiij.

285. Item, pauso aver paya, per la benvengüa del noble Peyre Bastart, qua[n]t venc de Digna, que dis que avia parla a Jausep Durant, juieus, per so que li vila li deu, que nos o deges alonjar entro sant Alari [4], per que pagiey per sa benvengüa, antre pan e vin, sous dos..... s. ij.

286. Item, pausa aver paya a Martin Remusa [5], que a fac lo cortil das polins, en la montana, ay paya aquel dic Ma[r]tin, per lo comandament das senors consols, sous treje..... s. xiij.

(La fin manque; cinq feuillets, dont quatre probablement étaient blancs, ont été coupés avec un canif.)

Ce compte offre un tel intérêt, au point de vue lexicogra-

---

1. Il a déjà été question de ce « courtil des poulains » à l'article 38.

2. Verdaches, cant. de Seyne, au sud de cette ville.

3. Jarjayes, paroisse dépendant de la commune de Noyers, ch.-l. de c. de l'arr. de Sisteron.

4. La Saint-Hilaire, 13 janvier.

5. Ms. *Renusa*.

phique, que je crois devoir lui faire l'honneur d'un court vocabulaire, qui est en même temps une sorte d'index.

acamp, voy. *achanpt*.

achampar, 49, réunir, assembler.

achanpt, 51, 208, *acamp*, 262, assemblée.

afermar, 55, louer, prendre à louage.

agriotas, 60, 185, griottes, cerises aigres

ajuar, 43, 179, aider.

alberga, 254, droit d'albergue, converti en redevance annuelle.

alonjar, 285, donner un sursis.

amor, *per — de*, 67, pour, à cause de.

aquo de, 85, 148, 154, chez ; Mistral, ENCÒ. Ce mot est rare dans les textes du moyen âge; nous l'avons rencontré dans le compte de La Bréole, art. 14, 21, 55. Cf. les noms de lieu *Aco des Reynauds*, com. de Demandolx, près Castellane ; *Aco d'Isnard*, com. de Peiroules, canton de Castellane ; *Aco d'Astier*, com. d'Augès, cant. de Peyruis, etc. ; voir encore *Annales du Midi*, IV, 389, note 1.

arangils, 82, oranges.

archieu, 165, local des archives.

ausire, 32, tuer.

avelanas, 2, amandes.

bastayron, 27, surnom ?

bastiera, 145, surnom ?

batal, 177, 196, 198, battant de cloche.

beal, 44, canal.

belsaya, 41 (note).

bera, 133 (note).

bescuec, 58, biscuit.

bestore, 9, 40, tour d'angle à demi engagée dans le rempart.

beynechier, pour *beneychier*, 238; cf. *beynesi*, 244.

bota, 65.

brandon, 57 (note).

carbe, 104, 117, chanvre.

carbon, 118.

cartalet, voy. *quartalet*.

cavalest, 138, 149, chevalets.

chapa, 113, 116, construction en bois ayant la forme d'une chape, mais dont le contexte ne permet pas de déterminer sûrement l'usage.

charjaria, 9, charge.

chariras (pour *charjarias*?), 265.

chart, 17-24, 60, 69; *cart*, 89, 211-2, 217-8, 227, viande.

chavajaya, 33 (note).

colombeta, 115, anneau. Mistral, COULOUMBETO.

cortil, 38, 279, 286, courtil, enclos; ici il s'agit probablement d'une sorte de haras.

cosas (pour *cossas*), R. 8 (note), D. 26, 27, 266.

crayetas (?), 35 (note).

credensaria, *a* — 27, à ferme, en adjudication.

creenciers, *crencier*, R. 8, adjudicataire, fermier.

culiera, 204, cuiller.

dona, 14, don.

drolon, 127 ?

enchant, 254, mise à l'encant, adjudication.

enchantar, 36, mettre à l'encant.

ensegre, 260.

escoenst, 29 (plur.), « dosse, première et dernière planche d'une bille qu'on refend », Mistral, ESCOUDEN. Je trouve *escoyn* dans un prix-fait pour la construction d'un moulin à Treschenu (Drôme), 1462. Il faut lire *scodenquis* et non *scodequis* dans ce passage : « Item quod omnes vie..... claudantur de *scodequis* (1323, *Nouv.*

Mél. hist., IV, 673). Cf. Godefroy, ESCOINSEAU, mot qui, d'après l'unique ex. cité, est certainement différent d'*escoinson*, et aussi ESCOIEL, « sorte de poutre ».

espiar, 51, 208, *spiar*, 49, épier.

feysenayas, 108, *feysenaas*, 187, faix, fardeau.

fontetas, 61, petites sources (lieu-dit).

fornagis, 254, droits sur les fours.

fornas, 130, 203, grand four. Mistral, FOURNAS.

frucha, 99, fruits.

fusta, 9, 149, bois.

gengibre blanc, 97, gingembre blanc.

governacion, 246, réglage (d'une horloge).

gratusa, 40 (note).

honer, 139, 177, oindre.

istar, 16, 58, 163, ester, se tenir.

jornal, 130, 146-7, 163, journée de travail.

latas, 45 (note).

lau, 64, 253, lods. Raynouard, IV, 29, n'a que *lauzimi*.

leaya, 109 (note), 111, 114, 119, 148, fagot.

lena, 99, 109, 111, 114, bois à brûler. Mistral, LIGNO.

lieya, 40, traîneau. Mistral, LIEIO.

manifest, 250.

mealla, *meala*, 21, 22, 24, obole, demi-denier.

melse, 106, 265, mélèze.

memorials, 86, mémoires écrits.

menuest, 60 (note).

molle, 112, moule (d'une cloche).

mostarda, 74.

orsons, 54, 264, oursons.

pati, 16, convention.

pechot, 48, 151, 160, petit. Mistral, PICHOT. Ce mot n'avait pas été trouvé jusqu'à présent dans les textes du moyen âge. On trouve *pechit* dans les mystères du Briançonnais, qui sont moins anciens.

plata, 149, 160, planche. Ce sens, qui n'est relevé ni par Raynouard (IV, 558), ni par Mistral, résulte d'un passage cité plus loin dans les extraits des délibérations du conseil de Digne (12 août 1439).

polins, 38, 279, 286, poulains.

pollasses, 92, poulets. Mistral, POULAS.

post, 106, planches.

pument, 1 (note), 2, sorte de boisson.

quartalet, 137, 197, *cartalet*, 153-5, 176, diminutif (mais probablement avec le même sens) de *quartal*, mesure de capacité qui variait selon les lieux. Il est à remarquer que les exemples de *quartaletus* cités par Du Cange sont empruntés à des documents de Digne.

querst, 7, cahier.

questa, préambule, pour *aquesta*.

rabis, 261, substantif qui doit être en rapport avec le verbe *rabi*, patienter, relevé par Mistral. Il s'agit dans ce passage d'une somme payée à un créancier comme compensation d'un délai obtenu pour le payement d'une dette.

reloge, 246, horloge.

retor, 35, recteur, curé.

revayre, 56, adjudicataire de la rève.

revier, R. 1, 2, 3, 4, 5, 6, même sens que le précédent.

rista, 135, chanvre. Mistral, RISTO.

rosins, 84, chevaux de charge.

saïn, 105, *sayin*, 134, 139, sain, graisse de porc.

sande sant, 11, samedi saint : *sande*, *sandes* (et aussi *disandes*) sont encore les formes usitées dans la région alpine ; ailleurs, c'est *dissapte*, *dissate*, ou l'analogue.

senepas, 31, 103, 113, sorte de clous à grosse tête. Mistral, SENEPO.

sere, dal, 238, du côté du couchant.

seu, 128, 140, 162, suif.

sobrar, R. 9, rester en excédant.

spiar, voy. *espiar*.

stachas, 125, attaches, crampons ?

stan, 120-4, étain.

strenar, 173, 197, 243, étrenner, faire un don.

suart, 177 (note), 198.

talaoyra, 148 ?

tarasa, 2, 27, 210. Évidemment l'équivalent du fr. terrasse, mais dans quel sens ? Il ne peut s'agir d'une terrasse pratiquée sur le haut d'une maison ; ce genre de construction conviendrait mal au climat de Seyne. Il faut peut-être entendre un rez-de-chaussée, en terre battue, ou un terre-plein devant une maison. Voici un exemple auquel convient assez bien cette signification. On lit dans les délibérations du Conseil de Digne, que la séance du 3 janvier 1424 (1425) fut tenue « in Solelhabuous, supra terraciam Johannis Basterii ». Il n'est pas probable qu'on ait tenu séance sur la terrasse d'une maison. Cf. Du Cange, TERRACEA, TERRACIA, TERRATIA, où du reste on ne trouvera pas d'exemple décisif.

taulas, reva de las — R. 5, 6, D. 269, 273-5 ; le synonyme latin *reva postium* n'explique pas suffisamment sur quoi portait ce droit.

teloirens (ou *telonens*), 152.....?

telola, 53 (note).

torna, 241, soulte, somme ou objet donné en dédommagement ou par-dessus le marché. Du Cange, TURNA et TORNA, 2, 3 ; Godefroy, TOURNE.

tort, 106, 200.

tortons, 161 (note).

trabal de ostal, 60 (note), 99, 143, 183.

trau, 150, 151, 200, poutre, solive. Ce mot est ici masculin ; on le rencontre aussi au féminin. Rayn., V, 408.

tripas, 3, 56, 168, tripes.

trules, 3, boudins. Mistral, TRULO.

uelar, 201-2, huiler.

uos, 3, 14, 75, 112, œufs.

uraylet, 85.....?

usop, 238, goupillon. Mistral relève la forme *uso* en Dauphiné.

vala, 28, fossé. Mistral, VALAT.

veyre, infin., 107, 262, voir.

DIGNE

Les archives anciennes de cette ville sont conservées à la préfecture et se trouvent, par conséquent, sous la garde de l'archiviste du département. La série des registres des délibérations commence en 1415 (BB 1)[1]. Les délibérations sont en latin jusqu'en 1436. A cette date, à partir du 26 mars, elles sont en provençal, le préambule et les noms des conseillers restant en

1. Un fragment de registre contenant des délibérations de 1389 est relié avec un compois latin de 1405. Ce registre est visiblement incomplet du commencement, puisqu'il commence au feuillet lxxxij.

latin. Depuis 1540, le préambule et les noms sont aussi en provençal. Le français, très imprégné de provençal, se montre à partir du 13 mars 1547 (n. st. 1548), mais le provençal fait encore quelques apparitions qui deviennent de plus en plus rares[1]. Les comptes, dont la série est fort incomplète, commencent en 1414. Les trois premiers, 1414-1416, sont en latin. Le compte de 1417 manque, celui de 1418 est en provençal, les suivants sont tantôt en latin, tantôt en provençal, jusqu'en 1440 inclusivement. Depuis lors, ils sont en provençal jusqu'en 1567. Le compte de cette dernière année est en provençal mêlé de mots français. Puis le français est régulièrement employé.

On voit que si les textes en langue vulgaire de Digne ne remontent pas très haut, ils sont nombreux et variés. Ils émanent d'écrivains dont nous avons les noms, et sur lesquels il serait possible de réunir, en parcourant les registres, quelques renseignements biographiques. Cette variété a son importance. En comparant des documents originaires du même lieu, mais écrits par des auteurs différents, on arrive à éliminer les particularités graphiques qui ont un caractère personnel, et, partant, n'offrent qu'un intérêt très secondaire, et à retrouver les caractères généraux de l'idiome local.

---

1. Les délibérations de chaque année forment un cahier à part, ayant sa pagination. Ces cahiers ont été reliés ensemble, à une époque plus ou moins récente. BB 1 contient les années 1415 à 1424; BB 2 les années 1425 à 1432; BB 3 les années 1433 à 1442, etc. Les volumes ainsi formés n'ont pas encore reçu de pagination continue. Je ne citerai donc pas par feuillet, mais l'indication de la date suffit pour permettre de retrouver les extraits cités. A ce propos, il ne sera pas inutile d'indiquer à quelle époque on commençait l'année à Digne, d'après les trois registres BB 1, 2 et 3. De 1415 à 1425, le commencement de l'année, souvent indiqué par les mots « mutatio millesimi », est au 25 mars (*anno incarnationis Domini*). Le notaire qui a rédigé les délibérations de l'an 1426 devait commencer l'année à Noël ; la première délibération datée de 1426 étant du 2 janvier (*anno a nativitate Domini millesimo quatricentesimo vicesimo sexto, et die secunda mensis januarii*), tandis que la délibération précédente, datée du 21 décembre, appartient encore à l'année 1425. Mais il paraît que le style de Noël n'était pas encore généralement adopté, car le millésime 1426 se poursuit jusqu'au 6 avril, et c'est seulement le lendemain 7 avril qu'est annoncée l'année 1427. C'est sans doute une erreur : le notaire aurait dû changer le millésime à partir du 25 mars. Le style de l'Annonciation se poursuit jusqu'en 1439, mais en 1440 le notaire Jean Filhol reprend le style de Noël (*anno a nativitate*).

Ces caractères, je ne les exposerai pas ici, même dans les limites restreintes où je l'ai fait pour les comptes de Seyne. Je ne veux pas étendre outre mesure ce mémoire déjà si long.

De tous les textes provençaux que renferment les archives de Digne, un seul, à ma connaissance, a été publié. C'est une ordonnance du Conseil de Digne, datée du 25 mai 1424, qui a été publiée, en 1888, dans la *Revue des langues romanes* (4e série, II, 167-170), d'après un cartulaire municipal connu sous le nom de *Livre* noir. L'auteur de cette publication a formé une conjecture bien imprudente en présentant l'ordonnance de 1424 comme étant « peut-être » l'unique document provençal des archives de Digne.

Je me bornerai ici à un petit nombre d'extraits pris dans les délibérations du Conseil et dans les comptes de la première moitié du xve siècle. Voici d'abord un règlement sur la boucherie, daté du 10 avril 1427, et transcrit dans le registre BB 2 [1], par André Roche, notaire, greffier (*scriba*) du Conseil. On pourra le comparer à un règlement sur la même matière promulgué à Sisteron en 1400 (Laplane, *Hist. de Sisteron*, I, 555).

Segon se los capitols fachs et haordenas sus lo fach del mezel de Dinha, de l'an mil et iiijc et xxvij, comensant del dezenoven d'aquest mes d'abril en un an continua et compli.

1. Et premiarament es de pati que los mazelhiars que seran del dich mazel deyan tenir tres taulas continuablament fornudas [2] de totas cars et juxta la sazon que usa en sta villa present, so es assaber lo dimenegue et las autras festas, et aytant ben a las fiaras de la dicha citat, et sobre semana doas taulas aysins coma desobre fornudas.

2. Item, que li dich mazelhiars deyan donar tot a lonc dal dich termini lo moton per quatre deniars e mealha la liaura, et que non deyan vostar [3] lo seu del ronhonhal del dich moton.

3. Item, la chart del buau que sia sufficient, la lieura tres deniars et mealha, durant lo dich termine.

4. Item, la feda quatre deniars la liaura et que non deyan raubar lo seu dal ronhonhal ni vostar.

---

1. Fol. iij vo et suiv. du cahier de l'année 1427. Chaque année a sa pagination à part.

2. Il n'y a pas *formidas*. On a vu précédemment *caputani* pour *capitani*. (La Bréole, art. 23, 27, 28, etc.) et, en latin, *soludos* pour *solidos*.

3. Pour *ostar* ; cette forme reparaîtra plus loin. Sur cette prothèse de *v* avant *o*, *u*, à l'initiale, voir mes *Derniers troubadours de la Provence*, p. 20 ; cf. *Romania*, VIII, 104; XXII, 123-4.

5. Item, lo chastrolh per tres deniars et mealha la lieura.

6. Item lo menon et la chabra per tres deniars la lieura, non vostant lo seu dal ronhonhal aysins quant es dich desobre.

7. Item, la ginnissa al pres del buau.

8. Item, la vacha ha dos deniars et mealha la lieura, et si la vacha era tala que senbles als senhors sindegues que la vendessan deniars tres, que lo[s] dich sindegues en pueychan haordenar.

9. Item, que tota persona que faria engrays de buaus ho de vachas, que sia d'esta villa ho habitahor (*sic*) d'aquella, que ellos pueychan ausire ho far ausire ha qui se volran, et vendre per lo pres desus dich, payant la reva costumada.

10. Item, que tota persona habitant d'esta villa pueycha ausire ho far ausire caynas chars que volran per sa provesion, payant la reva haordenada[1].

11. Item, que totz aquelhos que son hashemis[2] de non pagar reva, non la deyan pagar aysins quant es hacostumat.

12. Item, que los dichs maselhiars sian tengus de masellar lo matin per lo vespre et lo vespre per lo matin sufficientment sus lo temps d'uvert.

13. Item, que li dichs maselhiars deyan servir los stranis aysins ben quant aquellos d'esta villa, sensa contradicion deguna.

14. Item, que lo disapte ho autras vigilias deyan spessar las chars de tal hora, afin que los forestiars pueychan esser servis e tornar s'en ha bona hora.

15. Item, que los dich mazelhiars totas horas et quantas horas que non s'atrobaria chart hal masel, que fos jort de ma[n]jar chart, tonbon en la pena desos scricha, et que no pueychan esser denunciat sinon per un, et aquel non sia sospichos per aquella hora.

16. Item, que los dichs mazelhiars non..... [3] de maselhar chart de xxij horas ha en la lo dijous durant de Pascas entro Sant Michel[4].

17. Item, que los dichs maselhiars non deyan vendre lo porc frech ha mays de quatre deniars la liaura.

18. Item, que, si los dichs maselhiars volian vendre las chars lachens[5] mays que non senblaria al conselh, que ellos pueychan metre hi dos pro-

---

1. Ms. *haordenaha*.

2. « Exempts » ; quoique l'accent soit sur le dernier jambage on pourrait proposer de lire *hasheims*, mais cf. plus bas *stranis*.

3. Le coin du feuillet est déchiré ; il manque un mot, peut-être *presumiscan*?

4. On tuait le soir pour vendre le matin (voir art. 12). Si on avait tué le jeudi soir, on aurait dû garder la viande jusqu'au samedi, ou même jusqu'au dimanche, ce qui, pendant les six mois les plus chauds, eût été imprudent.

5. *Lachens* signifie actuellement un cochon de lait (Mistral), mais ici le sens est plus général.

domes, et si li dichs maselhiars no s'en tenian per content, que illi n'i pueychan ajustar un autre prodome.

19. Item, que li dichs maselhiars deyan baylar lo seus que faran als chandelhiars d'esta vila, et que non passe lo quintal tres flor. et demyey de pres.

20. Item, que li dichs maselhiars deyan baylar hals sabatiers et hals blanchiers[1] d'esta vila lo pellan[2] que faran per lo pres que en trobarian d'un autre.

21. Item, que los dichs maselhiars deyan, totas horas ni quantas horas que non farian las chausas desus scrichas, que tombon en la pena de sinc sous.

22. Item, que si guerra venia, no pueychan esser compelli ni tonbar en la pena sobredicha.

23. Item, que li dichs maselhiars pueychan vendre las chars ha hasme[3], si las pars s'en acordan.

24. Item, que aquellos que auran lo dich masel ni la reva deyan paguar de dos en dos meses juxta que vendra, paya per paya.

La première délibération rédigée en provençal est du 16 mars 1433 (1434, n. st.), mais elle a, comme on va le voir, un objet tout spécial (BB 3). En voici le commencement :

L'an que hom conta mil iiij^c xxxiij et lo xvj del mes de mars, congregas a l'ostal della villa, de licentia de mossen lo baylle, los sindegues Anthoni Ysoart e Alzias Amalric, e en lur conpanhia Galas de Marcols[4], Peyre Matharon, Loys Raols, Johan de Corbons[5], Jaume Cathalan, Jaume Perolh, Frances Gerin, Jaume Bastier e Loys Amalric et Lagier Mota, per veser e examinar quant avia d'anona de sobras della granataria.

E sec se so que an d'anona de sobras la vila, etc.

Et premiarament an trobat que an d'anona a l'ostal de Lagier Mota, trenta et nou sestiers d'anona et quartiara una, alla mesura d'esta vila.

Item, a l'ostal de mon compayre Loys Raols, sest. d'anona xix, alla mesura d'esta vila.

Item, a l'ostal de Jaume Cathalan sestiers vij $\frac{1}{2}$.

Item Jaume Malsanc a Barrema, sestiers xxviij alla mesura de Barrema.

Summa que montan las quantitas sobre scrichas, sest. xciij et quart. iij.

Les derniers paragraphes de la séance du 18 mai 1434 sont rédigés en provençal :

---

1. Mégissiers. Mistral, *blanquiè*.

2. La peau ; cf. Mistral, *pelancho*, morceau de peau.

3. A vue, sans peser ; cf. *croumpa a eime* (Mistral, *eime*), acheter sans peser ni mesurer.

4. Marcoux, cant. de Digne.

5. Courbons, village dépendant de la commune de Digne.

Item, es estat ordenat que tota persona, estranha ho privada, de qualque condition que sia, puesca et li sia licit adure et far adure vin ad aquesta present cioutat d'aysi a sant Michel prochanament venent, e de la dicha festa de Sant Michel en hun an continuador et complidor et d'aqui avant contador, ambe aytal condition que d'aquel vin que adurian non se pague la petita reva per la premiara ves que aquel dich vin, ysent [1] de los ayses [2] en que l'aduran, se vendria en gros, sinon que lo dich vin estant als dichs ayses se vendessa a menu e adonc se pague la reva grossa e petita, coma es acostumat.

Item, es agut ordenat que aquel capitol sobre escritz se devulgue per esta vila als luecs acostumas per vos de crida, atenduda la general coyson [3] qu'es de las vinhas per esta vila et tot lo pays.

Item, es agut aordenat que lo blat que ha la vila se bayle a las panatieras entro a seschanta sestiers per pres de sieys gros lo sestiar, et que la vila lur en deja provesir d'autres seschanta sestiars a rason de sinc sous per sestiar, et que las dichas panatieras vendan aquellos cxx sestias a rason de um s. e d. vj, enclusa la reva.

A la suite des délibérations de l'année 1434, sur un feuillet blanc, est écrit le contrat dont le texte suit :

Segon los capitols fachs entre la universitat de Dinha et lo noble Frances Girin.

Premiarament han convengut et transegit las dichas partidas que lo dich Frances Girin tendra provesion ha taverna en la dicha cioutat de Dinha, de bons vins et sufficiens, non aygres ni tornas ni de mala sabor, d'aysi a Sant Michel prochanament venent, per pres e en nom de pres de sieys gros per cupa ha menu.

Item, an convengut et pateyat las dichas partidas que lo dich Frances garde de dan los sindegues et conselhiers del pres de las mil copas de vin que Anthoni Maladent de Nissa ha vendut als sindegues de la vila [4], rema-

---

1. Il y avait *yserà*, qui a été raturé et remplacé par *ysent*.

2. Ce mot désigne un récipient quelconque, vase ou tonneau ; voir Mistral, *aise*, et cf. ce passage d'un tarif de Romans (vers 1240) : « Saumata scutellarum, coponorum, cyphorum, duos *aizes* ; de honere unius hominis bachaczarum et graalorum et hujusmodi, datur unus *aizes* de leyda » (*Rev. des Soc. sav.*, 5e s., III, 67). Cf. aussi *aizina*, Roman d'Esther, vv. 53, 83 (*Romania*, XXI, 205, 206).

3. La cuisson par le froid, la gelée des vignes.

4. Cette acquisition est mentionnée dans une délibération du 1er janvier 1434 (n. st. 1435) : « Ceterum fuit ordinatum quod Franciscus Girini (*lis.* Garini) accedat Niciam ad Antonium Maladent, mercatorem dicte civitatis, Nicie, ad stigandum ipsum ut vellit vinum per eum venditum presenti uni-

nent la distribution d'aquellas mil copas a maistre Johan del Rochas [1], et que d'aquel argent que se vendra lo vin, lo dich maistre Johan renda et bayle al dich Frances, cascuna semana, reserva a la dicha cioutat lo gasanh que fa de las dichas mil copas juxta lo pres que l'an comprat.

Item, an convengut et es de pati que, durant lo dich terme, si defalhia vin en esta vila bon et sufficient ha taverna, que lo sia licit als sindegues que son ho seran en temps esdeveneor de provesir de vin ha taverna, al pres que trobaren, et que ha taverna se venda sieys grosses ; et si perdre hi avia, que del perdre el sia tengut a la vila.

Item, es de pati entre las dichas partidas que lo sia licit, non obstant los dich patis sobredichs, a tot cioutadent de la dicha cioutat de adure vins en esta vila et vendre lo ha taverna, si li sembla, et de gitar l'en de la vila ambe una que [2] aquel cioutadent non lo compre una jornada pres d'esta vila, sinon per sa provesion.

Item, es de pati que a la fiera de Sant Joliam lo dich Frances puasca vendre al borc coma los autres taverniars.

Item, es de pati que de la venda que Olivier ha fach a la vila del vin que poyria restar, lo dich Frances garde de dan la vila.

Item, es de pati que dengun strangier non si deja far taverna durant lo dich temps.

Le procès-verbal de la séance du dimanche 25 mars 1436 (où commence la nouvelle année) se termine par cette décision :

Item, fuit ordinatum quod ordinationes consilii abinde in antea scribi debeant per notarium in romancio.

Et en effet tous les procès-verbaux qui suivent sont en provençal, le préambule restant en latin jusqu'au 3 avril 1540, date où le préambule aussi est rédigé en provençal. Le français, très imprégné de provençal, commence le 13 mars 1547 ; sauf, dans les années suivantes, quelques retours du provençal qui se font de plus en plus rares.

Voici la plus grande partie du premier procès-verbal en provençal :

(*Fol.* 2) Cartularium honorabilis concilii presentis civitatis Digne, inceptum sub anno incarn. Domini millesimo quadringentesimo tricesimo sexto, die lune,

---

versitati ducere seu adduci facere ad presentem civitatem, prout ipse promisit et convenit, et quod detur sibi florenus unus pro pro precio apreciato. » — Un « Anthonius Maladent » figure parmi d'autres citoyens de Nice dans un compte niçois de 1411 (Cais de Pierlas, *La ville de Nice...*, p. 443).

1. C'était l'un des syndics de Digne.

2. « A condition que ». Cette locution revient plus loin.

vicesima sexta mensis marcii, xiiij^e indictionis, scriptum manu mei Johannis Filioli de Digna [1], publici notari et scribe ipsius honorabilis concilii, ut ecce :

Et primo secuntur nomina dominorum sindicorum et conciliariorum ac officiariorum ipsius honorabilis concilii.

Magnificus miles dominus Arnaldus de Villanova ;
Nobiles viri Ludovicus Rodulphi, } sindici.
Johannes de Corbonis et Johannes Berani ;

Nomina conciliariorum ejusdem, et primo :

Nobiles et discreti viri. P. Matharoni,
M. Ludovicus Lamberti,
Ant. de Ponticio,
Ludovicus Amalrici,
M. Petrus Rostagni,
Jacobus Cathalani,
M. Bertrandus Isnardi,
Isnardus Alhaudi,
Petrus Riqueti,
Ludovicus Autardi,
Johannes Clementis,
et Monnetus Thome.

Thesaurarius : Ludovicus Lioncii.

Notarius : M. Johannes Filioli.

Ponderatores panis : Isnardus Sicardi et M. Rollandus Batarelli.

(*V°*) [2]. Et primiarament es estat ordenat que se pagon a maistre Ceris Silve, notari de la Cor[t] de l'an passat, per lo playt de l'espital, g. xx, per las cauzas contengudas en la cedula ayssi enfixada [3], et per lo rector de l'ospital. Item, per lo thezaurier de la vila g. iiij, per l'estrument de la revocacion de la crida contenent que dengun non degues comprar blat si non al mercha, fach per lo dich M. Ceris.

A partir d'ici, je me bornerai à donner quelques extraits, pris çà et là parmi les plus intéressants. Je m'arrêterai, de peur d'allonger ce mémoire, à la fin du registre BB 3, c'est-à-dire à l'année 1442.

(1436, *vendredi 13 avril* [4].) Et premiarament es estat ordenat que sian pagatz al maistre de l'escola, per l'estudi de chalendas prochanament passat, et per lo thezaurier, vz (videlicet) flor. tres et gross. ix.

(1436, *jeudi 3 mai.*) Et premiarament es estat ordenat que Juan Beran, l'un dals sindegues, deya annar al conselh real per apauzar (*lis.* opauzar ?) se contra las letras que ha empetrat lo noble Raymon Beynet sus lo uffici de la

---

1. Jean Filhol avait été régent des écoles à Digne en 1422 (voir plus loin, p. 409, aux comptes) ; il avait déjà rédigé les délibérations du Conseil à diverses reprises (1428. 1430, 1431). Nous le retrouvons trésorier en 1438.

2. Le verso du feuillet est en partie blanc.

3. Cette cédule manque.

4. De l'écriture du notaire Jean Filhol, jusqu'en 1437.

bayllia, attendut que, segon alcunas enformacions que lo conselh a agut, lo dich noble Raymon a comprat lo dich offici, que es contra los preveleges e libertas de la vila, e per sos despens lo thezaurier li deya bayllar dos flor.

.....Item, es estat ordenat que lo se deya logar l'ostal de Chapas en l'Ubac, al melhor pres que se poyra aver, per reculhir e hon abiton las filhas falhidas, e aqui degon istar las dichas filhas e non en autre luoc [1].

(1436, *vendredi 18 mai.*) Item, es estat ordenat que noble Raymon Beynech, justa sas comessions a el consentidas per l'uffici de la bayllia, sia receubut et admes per baylle, ambe protestacion que, si lo se pot proar que el aya comprat l'uffici, ayssins coma es fama, que la reception siaua non puasca prejudicar a nostres preveleges [2], et que deya jurar si el l'a comprat o non davant que el sia receubut.

(1436, *1er juillet* [3].) Premiarament es estat ordenat, present lo dich mossen lo luagatenent et consentent, que per los senhors sindegues se fassa resposta a mossenhor de Manoasca et d'Aurayson, sobre la demanda que han fach e fan dels xx milia flor., per donar a Genoa et per garda d'aquest pays, aytal quant es esta facha a maistre Michel Gastinel que venc aquestos jors passas comessari per la senblant causa [4].

(1436, *jeudi 19 juillet* [5].) Item, es estat ordenat que sian pagatz al maistre de l'escola, per los gajes de l'estude de Pascas prochanament passat, so es assaber flor. tres e gross. ix.

(1436, *lundi 23 juillet.*) Et premiarament es estat ordenat que se bayllon x flor. al noble Loys Raols, sindegue, et a maistre Juan dal Rochas per las despensas fazedoyras per ellas en l'enbayssada que devon far, tant per lo conselh de la vila quant de la bayllia, al conselh real, sobre la demanda que lo dich conselh real a fach de xx milia flor., tant per lo socors de las galeyas de Genoa quant per la defensa dal pays.

(1436, *lundi 17 septembre.*) Et premiarament es estat ordenat que se bayllon per lo thezaurier als nobles Loys Raols et Loys Amalric, culheors de la

---

1. Cf. p. 398, délib. du 8 juin 1439, et p. 412, compte de 1431. Sur la sollicitude que témoignaient les municipalités d'autrefois à l'égard de ces établissements, on peut voir Laplane, *Hist. de Sisteron*, II, 470 ; D. Arbaud, *Etudes histor. sur la ville de Manosque*, p. 109.

2. Le greffier avait ensuite écrit ces mots qu'il a biffés : *ellos no l'an per baylle ni per receubut.*

3. Par exception, le procès-verbal de cette séance est de la main de Pons Esmieu, qui fut notaire du Conseil l'année suivante, et trésorier en 1440.

4. Il s'agit ici, et plus bas, dans la délibération du 23 juillet, de la coopération de la république de Gênes avec le roi René en vue de la lutte contre Alphonse d'Aragon. Voy. Papon, *Hist. de Provence*, III, 349 ; Lecoy de la Marche, *Le roi René*, I, 151.

5. Ici Jean Filhol reprend la plume.

talha de xx milia flor. per la deffensa dal pays, so es assaber florins dos cents e des e grosses nou e d. x, per la part tocant a la vila dals dichs xx milia flor., enclus los cent flor. que lo dich thezaurier bayllet l'autriar al noble Bertran de Ancella per lo comandament dals senhors sindegues.

(1436, *jeudi 25 octobre.*) Item, es estat ordenat, sobre lo debat dels nobles Ant. Ysoart, Me Juan dal Rochas e Elzias Amalric, quant anneron a la festa de la Reyna, que lur sia acceptat, justa la sentencia que en a donat moss. lo juge, so es assaber que ayan per des jorns que an vacat en anant e en tornant a la dicha festa, a razon de seys grosses per jorn, e per autres des jors que an vacat en demorar a Tarascon, a razon de quatre grosses per jort per cascun d'aquellos.

...Item, es estat ordenat que lo vin que frayre Ant. Fabre a comprat a Mezel [1] per la provezion de la messa novella que deu celebrar dimenegue venent, attendut que es contra lo dich prevelege, que lo deya metre defora vila et de son terrayre sensa denguna contradiction.

(1436, *lundi 17 décembre.*) Et premiarament es estat ordenat, present e consentent lo dich moss. lo baylle, que sian payas per lo dich thesaurier al me de l'escola que es a present, et per l'estudi de Sant Juan que dura entro a Sant Michel; item, per l'autre estudi de Sant Luc segent que dura entro a Chalendas prochanament venens, vz flor. set e demyey, a razon de flor. tres e grosses nou per cascun estudi.

...Item, es ordenat que si se pot atrobar .j. mege que vualha far continua demora ambe sa molher e am sos enfans, si los a, en la prezent cieutat, que los senhors sindegues li puascan prometre, sensa denguna autra ordenacion de conselh, so es assaber vint flor. per sos gages per .j. an dumtaxat [2].

(1437, 7 *juin* [3].) Premiarament es estat ordenat, present lo dich mossen lo bayle, que lo se requera mossen lo bayle que el consenta una crida que tota persona que vualha de las terras del Chafalt [4], que non son cultivayas, se venga far scrioure al notari de conselh.

---

1. Mezel, ch.-l. de cant. de l'arr. de Digne.

2. La plupart des villes de Provence avaient un médecin ou un chirurgien municipal fixes; on l'a vu plus haut dans le compte de Seyne. A Toulon, les gages du médecin s'élevaient, en 1439, à vingt florins; mais en 1444 le traitement s'élève à quarante, en 1451 à cinquante, et quelques mois plus tard à soixante (Lambert, *Hist. de Toulon*, II, 392). A Forcalquier, les gages étaient moins élevés, sauf en cas d'épidémie (C. Arnaud, *Hist. de la viguerie de Forcalquier*, II, 271-3). Ces médecins étaient souvent juifs; voir plus haut, p. 374, note 27, et ci-après la délibération du 20 octobre 1441, et l'inventaire des archives de Toulon, par M. Teyssier, p. 41 (BB 40).

3. Les procès-verbaux des 6 juin au 5 septembre sont de la main de Pons Esmieu.

4. Le Chaffaud (*Catafalcum*), cant. de Digne. Ce village appartint jus-

(1437, *a. st.*, *3 février.*) Item, es ysta aordenat que lo thes. baylle a Bertran Folco d. xij per achampament que a fach de peyra per lo relloge; e aysso ay yeu scrich, Loys Amalric, en defalhiment de notari, de volontat et consentement del susdich luectement, dels sindegues et de tot lo conseilh [1].

(1437, *a. st.*, *20 février* [2].) Item, es estat ordenat que, actendut l'enjuria facha per Frances Gerini [3] a Jaume Palhol, sindegue, d'aysi avant non sia de conselh, ni [deia] aver huffici de vila, entro a tant que davant lo conselh ho en la plassa aya quist perdon al dich sindegue, et aquesta ordenansa se estenda contra tos que faran et dirian enjuria als sindegues presens et esdeve[ni]dors.

Le cahier de 1438 manque, celui de 1439 (qui commence au 23 mars 1438, a. st.) est écrit par Pons Esmieu.

(1439, *8 juin.*) Premiarament es estat ordenat, present lo dich mossen lo bayle, volent et consentent, que lo se scriva a moss. de Dinha [4] que l'om a grant plaser a las bonas novellas que l'om ha ausit d'el, e ben en agran mays si aguessen sa presentia, et que li plassa de provesir sobre lo fach de la justicia de qualque bon clergue.

Item, que li senhor sindegue compron l'ostal de Chapas, en lo Hubac, per lo melhor pres que poyran, hon ston las filhetas.

(1439, *12 août.*) Premiarament es estat ordenat..... que las platas del pont se annon querre per dezenas, et so que es a curar al pont se cure per dezenas.

(1439, *19 août.*) Item es estat [ordenat] que las platas rasonables et necessarias per lo pont se vagan [5] querre al bosc o aqui hon seran, so es assaber que tota persona que sera de x liouras ho de x liouras a en bas en dega adure una plata, e qui sera de x liouras a ensus, dega adure de x et x liouras una plata.

Item, an ordenat que li senhor sindegue et li elegit del pont puascan elegir deseniars [6] per far curar so que se deu curar al pont et tolre l'ayga e affermar los buaus de Marcos per adure la peyra al pont, ho autres bua[u]s.

---

qu'en 1593 à la commune de Digne (Féraud, *Hist. et géogr. des B.-Alpes*, 3e éd., 1890, p. 116).

1. En effet, l'écriture de ce procès-verbal diffère de celles de Jean Filhol et de Pons Esmieu qui ont écrit cette partie du registre.

2. Ce procès-verbal est de la main de Pons Esmieu.

3. L'un des conseillers.

4. Pierre III, qui, à cette date, était probablement en Italie, au concile de Florence (*Gall. Christ.*, III, 1128). Il fut transféré peu de mois après au siège de Meaux.

5. On voit que le même écrivain employait, à deux ou trois lignes de distance, deux formes distinctes de subjonctif pour le verbe *annar*.

6. Dans un document de Nîmes (1381) cité dans Du Cange sous DESENARIUS, on voit aussi chaque *desenarius* chargé de faire transporter des pierres par les hommes de sa *desenaria*. Voir encore, sur les *dezenarii*, le texte cité ci-dessus, p. 351, note 2.

Item, an ordenat que li senhor sindegue et li elegis del pont degan baylar a pres fach a talhar las platas al bosc.

Item al maistre del pont, a dar li a esclapar[1] las dichas platas del interesse de annar et tornar al bosc.

(1440, *vendredi 15 avril*[2].) Et premierament es stat aordenat per lo[s] sobrenomas senhors sindigues e conselhies... que da part lo dich conselh se deya scriure al payre menistre dels frayres menos al capitol general dels dichs frayres que se deu mantenent tenir que li plassa de nos provesir d'un gardian nomat frayre Giraut Filhol, de Dinha[3], e d'un bon lector per sermonar, atendent que non en avem agut negun la karema passada, et atressins atendut que l'an passat es stat elegit gardian frayre Peyre Bonet, per alcunas letras falsas et surreticiamens scrichas, en quant disian que venian de consentiment de la vila, e ren non en era, et que lo dich frayre Peyre Bonet li plassa de provesir honestament en calque convent fora de Dinha, atendent que es persona riotosa et de petita condicion, e los autres que serian en lo covent, riotoses (*la phrase semble inachevée*).

(1440, *samedi 23 avril*.) Et premierament es estat ordenat..... que, vistas las letras que a mandat nostre senhor lo rey, et unas autras que a mandat monsen Juan Martin et la crezenza dal noble Jaume Palhol, que lo se mande al dich monsen Juan Martin que lo conselh es content sobre los massoniers que demanda lo rey per far edificar Castelnou de Napol[4], de far et contribuyr segon que fara generalment tot lo pays.

(1440, *mardi 3 mai*.) Item, es estat ordenat que se payon a Steve Chapus, Juan Dozol, Honorat Clement et a Peyre Garcin per so quar an gardat la vila dimenegue passat, quant se fes lo juac de la Resurrection[5], vz grosses quatre.

---

1. Equarrir. Mistral, ESCLAPA.

2. Toutes les délibérations qui suivent sont de la main de Jean Filhol, sauf indication contraire.

3. Le couvent des frères mineurs de Digne datait de 1230 (Féraud, *Hist. et géogr. des B.-Alpes*, 3e éd., 1890, p. 105).

4. Le roi René avait fait venir à cet effet des maçons des diverses parties de la Provence, à raison, semble-t-il, de deux par bailliage ; voir Laplane, *Hist. de Sisteron*, I, 285-6, et l'inventaire des archives de Toulon, BB, 40. Jean Martin était l'un des maîtres rationaux de la chambre des comptes d'Aix ; il devint chancelier de Provence.

5. Nous possédons plusieurs mystères de la résurrection : l'un, du XIIIe siècle (plutôt que du XIIe), qui nous a été conservé par un ms. exécuté en Angleterre ; d'autres, du XVe (voy. Petit de Julleville, *Les Mystères*, II, 220, 385, 398, 446), mais ce n'est probablement aucun de ces ouvrages qui fut représenté à Digne en 1440, parce qu'ils sont en français et, sauf le premier, postérieurs à la date indiquée. On a des témoignages sur des représentations

(1440, *vendredi 6 mai.*) Et premiarament es estat ordenat..... que lo noble Bertran Bernat de Barcilona [1], justa sas comessions reals, sia receubut en baylle et capitani d'esta vila per aquest an present, attendut que non es contra libertasni preveleges d'esta vila.

(1440, *samedi 7 mai.*) Et premiarament es estat ordena... que lo noble et circonspect home messier Guigo Companhon, bachellier en leys, de la vila de Mostiers, sia admes et receuput en juge de la present cieutat de Dinha, justa sas comessions attendut que non es contra preveleges ni libertas de la present cieutat de Dinha.

(1440, *lundi 6 juin.*) Item, es estat ordenat que, non obstant lo prevelege consentit a la pressent universitat, de non pagar lata de bens que vengan a descution, que Me Juan dal Rochas, curador dals bens de maistre Peyre Brun, alias Draguinhan, say en reyre, de Dinha, pague al clavari dal rey et da la cort la lata deguda per aquesta ves tant soletament, attendut que lo dich clavari ho a mes en sas razons davant que lo dich conselh fos certificat dal dich prevelegi.

...Item, que se pagon al noble Galas de Marcols [2] per seys palis que a bayllat al pont, a razon de x de lo paly, so es assabe d. xx, e lo remanent li sia acceptat per .j. home que devia metre al pont.

...Item, se pagon al dich noble Galas de Marcols sieys sous per una fusta que era de Loys Garcin, que mezeron al dich chavallet quant lo dreysseron.

Item, es estat ordenat que lo noble Ant. Ysoart et Alzias Matharon deyan rendre conte de las bestias que anneron querre las esclapas dal pont.

...Item, es estat ordenat que lo noble Jame Cathalan sia obriar dal pont et puasca culhir et exegir totas almoynnas et far intrada et eyssidas de las causas que recebra [3].

---

de la *Résurrection* à Cambrai, en 1376 (Petit de Julleville, II, 5), à Paris, en 1390 et années suivantes (II, 6, 7), à Amiens en 1413 (II, 9), etc. Pour la Provence, les villes où on sait qu'il y eut des représentations de mystères sont : Aix, Auriol, Draguignan, Forcalquier, Grasse, Marseille, Sisteron et Toulon; le plus ancien témoignage connu se rapporte à un mystère joué à Toulon en 1333 dont le sujet était l'histoire de la Vierge Marie, son mariage, l'adoration des Mages et le massacre des Innocents (*Revue des Sociétés savantes*, 5e série, VIII, 259-62). Je publierai quelque jour quelques nouveaux témoignages tirés de registres provençaux. On a du reste d'autres mentions de représentations à Digne; voir plus loin les extraits des comptes, aux années 1424 et 1429.

1. Barcelonnette.

2. Marcoux, cant. de Digne.

3. Les « ouvriers » (*operarii*) étaient nommés par le conseil afin de surveiller l'exécution des travaux publics; voy. D. Arbaud, *Ét. hist. sur la ville de Manosque*, p. 141.

Item, es estat ordenat que si lo dich moss. lo baylle non vol far far las cridas sobre lo fach dals ruffians et dal juac dals das [1], de tres en tres mezes, coma en la letra real se conten, que lo conselh en deya enbassar al consel real.

(1440, *mardi 21 juin.*) Item, es estat ordenat que lo maistre de l'escola de Chastellana se mande querre, e que governe las escolas entro a l'estude de Sant Michel; et si el se governa ben en lo regiment, que governe mays al bon plazer dal conselh.

(1440, *samedi 16 juillet.*) Et premiarament es esta ordenat... que, justa la letra que a mandat donna Juanna de Meolhon, novellament elegida abadessa de Sosribas [2], que lo li fassan resposta per lo noble Loys Amalric, conselhier d'esta vila, capitani de Sestaron, que la vila es contenta, en quant que li toca, de la recebre, amb una [3] que fassa residencia continuablament al monestier de sancta Katharina, ho fassa far per una vicayris, et servir ho far servir lo monestier coma requer et la vila en cofiza ben, ambe crezensa, regraciant li la honor que ha facha a la vila d'escrieure son entendement.

Item, es estat ordenat que la letra consentida per lo rey sobre lo fach dal juac, que se meta viriliter en execution, requerent monss. lo baylle que fassa far la crida juxta la contenencia de las dichas letras, o autrament s'en enbaysse al conselh real.

(1440, *lundi 8 août.*) Item, es estat ordenat que los senhors sindegues, una cum vocandis per eos, deyan regardar .j. luec bon et sufficient per far .j. espital als paures de Sant Lazer, atendut que lo se atroban alcunas personas que hi volon ajudar a far lo dich espital.

(1440, *13 octobre.*) Item, es estat ordenat que los mazelliers deyan senhar las feas, que se connoyssan que feas son, e las tengan a part separadas dals motons, et aquo sus la pena de des lieuras per chascun et per chascuna vegada, et em perdement de las chars la mitat als regardaors sobtscrichs et l'autra a la cort.

---

1. Il est fait allusion ici à une ordonnance du grand sénéchal de Provence rendue en décembre 1439 qui est rappelée dans une lettre du même fonctionnaire adressée, le 7 janvier 1440, aux officiers de la cour royale de Sisteron (Laplane, *Hist. de Sisteron*, II, 580). Cette ordonnance était dirigée « contra lusores taxillorum et lenones. » Il y sera fait une nouvelle allusion plus loin (séance du 16 juillet 1440). Ce qui était interdit, c'était de jouer de l'argent (*a l'eyssuch*); il était au contraire permis de jouer quand l'enjeu était une consommation (*al banhat*). Vers la même date, des poursuites furent exercées, à Toulon, contre des notables accusés d'avoir joué de l'argent (Lambert, *Hist. de Toulon*, II, 415).

2. Sourribes, arr. de Sisteron, cant. de Volonne, où existait, dès le XIIe siècle, une abbaye de religieuses bénédictines qui fut unie en 1430 à l'abbaye de Sainte-Catherine de Digne (*Gall. Christ.*, III, 1142-3; Féraud, *Hist. et géogr. des B.-Alpes*, 3e éd., 1890, p. 456).

3. Cf. p. 394, note 2.

Item, es estat ordenat que li dich mazelliers deyan tenir totas las chars mazelladas defora las botigas, vz [1] en las taulas et en los chavilhiers [2].

(1440, *mardi 18 octobre.*) Et premiarament es estat ordenat..... que se deyan empruntar tres cens flor. per payar los subcidis de la vila a razon de xij per cent, ho per mens, si se pot atrobar.

(1441, *vendredi 20 janvier* [3].) Et premiarament es estat ordenat..... que frayre Leonet Lantelme, monge de Sant Just, bachellier en ars, sia receubut en maistre de l'escola d'esta vila anbe los gages costumas de doze flor. per an, et si d'ayssi a Sant Juan non fazia per la vila, que sia privat de las escolas.

Item, es estat ordenat que se fassa una crida sus la pena que ordenara monss. lo baylle o son luagatenent, que denguna persona que a enfans per ensenhar non los fassa ensenhar si non a l'escola que tendra lo dich maistre.

(1441, *vendredi 10 février.*) Item, es estat ordenat que se pagon a messer Peyre Chaussagros, advocat de la prezent universitat, per sos gages en advocant per la universitat, et per dos ans passas, vz florins des, a razon de sinc florins per an.

(1441, *dimanche 2 avril* [4].) Item, es estat ordenat, present et consentent lo dich mons. lo juge et luagatenent, que lo portalet de Solelhabuous [5] se deya hubrir en la forma que era en temps passat, attendut que las bestias non hi podon passar cargadas de fen, de javels ni d'autras cauzas, que donan grant empachier, et que la peyra se deya vendre al melhor pres que se poyra vendre, la qual peyra aqui mezesme es aguda venduda a Loys Lambert per pres de sieys grosses, et que el la fassa garar a sos despens.

Item, es estat ordenat [e] confermat una autra ordenansa facha per los temps passatz, que tot sindegue que intrara novellament deya payar .j. disnar al baylle et al conselh.

(1441, *mardi 25 avril.*) Et premiarament es estat ordenat..... que lo se accepton al thezaurier present grosses quatorze et d. xij que an despendut los senhors sindegue[s] per .j. sopar que an donat a mess. Peyre Chaussagros, advocat de la present universitat, et dos sest. de civada per sos chavals per li far honor, et que la dicha universitat li sia recomandada, la qual soma es estada pagada per los dichs senhors sindegues coma an asserit.

(1441, *dimanche 30 avril.*) Et premiarament es estat ordenat..... que lo se compre de tela que sera necessaria per far de saquetz en que se metan las escripturas de la vila, particularment tocant los drechs et preveleges de la universitat.

---

1. Je conserve l'abréviation de *videlicet*.

2. Je suppose qu'on appelait ainsi une rangée de chevilles ou de crocs auxquels étaient suspendues les viandes. Mistral, *cavihié, cavilhié*, « ratelier, porte-manteau. »

3. Cette fois l'année commence à Noël.

4. Le greffier a écrit par erreur : « die dominica secunda mensis *marcii* ».

5. Le « portale de Solelha bovis » est mentionné dans le plus ancien

(1441, *lundi 15 mai.*) Item, es estat ordenat que Honorat Clar deya annar a Brianson per praticar am lo mege que a escrich a la vila per hi demorar, et que s'enforme amont si es home que ho valha, et si en a bona enformacio, que lo fassa venir per vezer sa persona et sa maniara, et si om es d'acordi de lo retenir.

(1441, *vendredi 9 juin.*) Item, es estat ordenat que los senhors sindegues donon l'espital de Sant Gili dals bans de Dinha [1], an lo consentiment dal vicari de Monss. de Dinha, a Peyre Bonifay d'esta vila, ad bene placitum.

...Item, es estat ordenat que dos barbiers que son vengus novellament en esta vila sian retengus per lo servizi de la vila, attendut que en a necessitat, et que la vila lur deya logar una botiga per .j. an al despens de la vila, et que los senhors sindegues la deyan logar al melhor pres que se poyran trobar.

...Item, es estat ordenat, en execution d'una autra ordenansa desobre facha, que Honorat Clar deya annar querre lo mege de Brianson, et que lo thezaurier li deya bayllar quatre grosses per jort per far sos despens.

(1441, *lundi 17 juillet.*) Item, es estat ordenat que lo thezaurier puasca chambiar o far chambiar environ de xxx^ta flor. que a de reyre si de moneda, tant de Dalphin quant de Genoa, a razon de d. iiij per florin, et que d'ayssi avant lo dich thezaurier deya pendre tota moneda d'aquellos que deuran, exceptat quars de Genoa.

(1441, *mardi 1er août* [2].) Et premiarament es estat ordenat..... que denguna frema falhida non se auze banhar als bans de la prezent cieutat de Dinha, sinon que al banh de la crota, e aysso quant en los autres bans se banharian homes e donnas honestas; et, al cas que en dengun banh non agues dengun home ni fremas honestas, que a las dichas falhidas sia licit de se banhar en los autres bans, entro tant que venguessan homes et donnas honestas, et que adoncas las dichas falhidas encontenent deyan dezamparar los dichs bans e se banhar en lo banh de la crota, coma es sobredich; et que dengun home non se deya banhar ensemps en .j. mezesme banh ambe denguna [3] frema falhida, et aquo sus la pena de .xxv. lb. de cor. et en perdement de la rouba, aqui mezesme empauzada per lo dich moss. lo baylle.

---

compois (1407) de Digne; voy. Guichard, *Essai hist. sur le cominalat dans la ville de Digne*, I, 492. Le portail de Soleille-bœuf s'est conservé jusqu'à une époque relativement récente. Il y avait près de là un hôpital « hospitale de Solela boum », ou « de Solela bous »; Guichard, *op. cit.*, II, 79, 80. — Le même nom se retrouve ailleurs; ainsi « vallonus de *Sorelhabou* » dans un document du XIVe siècle concernant La Bollène (Alpes-Mar.); cf. *Soleilhavoup*, com. de Naves (Corrèze). — Gassendi, *Notitia ecclesiæ Diniensis*, p. 15, a mal rendu ce nom par « Sol vel solarium boum ».

1. Sur ces bains, voy. Gassendi, *Notitia ecclesiæ Diniensis*, p. 31.

2. Le notaire a écrit, par erreur : « die prima mensis julii. »

3. Filhol avait écrit ici *donna honesta ni autra*, mots qu'il a effacés. Il était donc permis aux messieurs de se baigner avec les dames, pourvu qu'elles fussent honnêtes dames.

(1441, *20 octobre* [1].) Item, que maistre Samuel Jusieu, mege, sia retengut per tres meses, a rason de vint gros lo mes de gages.

Item, cum lo sya vertat que la reverent dama en Crist donna Johanna de Meulhon sia aguda elegissa badessa del monestier de Sancta Catherina de sta vila, per regir lo monestier sobredich et ben governar coma rason vol, et en apres la dicha donna badessa en aga fach portar la crossa, costas (?), tassas, olas, et diversas autras causas del monestier, coma aquest present es enformat conselh [2], es estat ordenat que lo se scriva a la dicha donna badessa que li plassa de restituir et retornar las causas sobredichas, si li plas, et al quas que ella non ho fassa, hom se dara conselh per lo spiritual ho per lo temporal.

(1441, *vendredi 10 novembre.*) Item, que se fassa una letra de crezensa a monss. l'ufficial da Ybreun [3], sus lo fach de l'evescat de Dinha, que fassa et tracte ambe Moss., demens que vay en cort de Roma, que el fassa amb moss. lo cardenal [4] que li plassa de nos provezir de .j. evesque que fassa residencia en esta vila, o autrament lo s'i metra lo remedi que metre s'i deura.

(1442, *lundi 15 janvier.*) Et primiarament es estat ordenat..... que lo sian acceptas al thezaurier grosses sieys et d. viij per doas perdizes et dos conils los quals an prezentat a messier Jorge Marc procurador de la prezent universitat quant es agut de prezent en esta vila.

...Item, es estat ordenat que, cum lo sia cauza que moss. Jorge Marc procurador phiscal, aya dezapauzat de l'ufici de la bayllia lo noble Juan Anthoni, de que lo conselh s'en dona maravilhas, attendut los bons portamens que a fach en lo dich uffici, en fazent justicia a .j. cascun, et autres bons portamens enves la vila, tant quant li es agut possible, non offendent justicia; empero es estat ordenat que lo se escriva a la senhoria que l'aya recomandat en son drech et en sa justicia, supplicant a la senhoria que li plassa de lo retornar en son uffici [5], attendut los sieus bons portamens et lo linhatge dont es.

Et aqui mezesme lo sobredich Frances Gerin, non consent ponch en la dicha ordenanssa [6], mas en protesta fermament (?) attendut que lo conselh autra ves non a volgut escrieure per el, de que en a demandat estrument cora

---

1. Le procès-verbal de cette séance est de la main de Pons Esmieu.

2. Interversion; lire *aquest present conselh es enformat.*

3. Embrun.

4. Guillaume V, évêque de Digne (nov. 1439 — déc. 1445), cardinal du titre des saints Silvestre et Martin-es-monts, résida en Italie, où il possédait divers évêchés, pendant tout le temps de son épiscopat. Il mourut archevêque de Rouen en 1483 (Gassendi, *Notitia ecclesiæ Diniensis*, Paris, 1654, pp. 160-1; *Gallia Christ.*, III, 1128-9).

5. C'est ce qui eut lieu, comme on le voit par une délibération postérieure.

6. Nous avons vu plus haut (20 févr. 1437) que ce Frances Gerin était d'une humeur difficile.

que lo volra per mi Juan Filhol, not. dal conselh, en presencia dels conselhiers sobrenomnas.

Item, cum lo sia cauza que Dossa, molher d'Antoni Chays, sia fornicayris miech secreta, et nonobstant que pluzors ves sia aguda requista per notables senhors et donnas de la vila que volgues cessar et dezestir [1] al peccat, laqual non ho a volgut ni vol far, per la qual cauza, attendut la dezonesta d'ella que se fay [2] en la vezinansa, se poguessan encorre escandols irreparables et mors d'omes, et per so es estat ordenat que om la deya autra ves exortar que deya dezestir al peccat, e, al cas que non ho vualha far, que se requera moss. lo baylle que la deya far vostar d'aqui on es et metre la al luoc public [3], e que moss. lo baylle deya pendre las enformacions dals vezins d'ayssi a dimenegue et, si li es manifest, la deya metre al luoc public.

(1442, *lundi 19 février*.) Item, cum lo sia causa que lo sia aguda escricha una letra a monss. lo cardenal de Sant Martin, comandatari de l'evescat d'esta vila, subreticia, de part los sindegues et conselh d'esta vila, denfra la qual letra avia una cedula defamatoria contra monss. lo sacrestan de Dinha, la qual cauza non es agut fach ni dal consentiment dals sindegues ni dal conselh, per so es estat ordenat que lo se scriva al dich moss. lo cardenal que las dichas letras ni cedula jamays non foron consentidas per los sindegues ni per lo conselh, ni las aproan en deguna maniara ni lo sagel.

Item, que plassa al dich moss. lo cardenal de mandar e escrieure al dich conselh lo nom e lo sobrenom d'aquel que a mandat las dichas letras e la cedula, ni qui las li a baylladas.

Voici quelques extraits des comptes en langue vulgaire. Ils sont, naturellement, divisés en deux parties, l'une pour les recettes (*intrada*), l'autre pour les dépenses (*yssida*). Mais il y a en outre, soit au commencement, soit à la suite des recettes, un *pendent*, c'est-à-dire un état des sommes à recouvrer, dues sur l'exercice précédent.

1418. Jaume Palhol, trésorier.

Jhesus.

En nom de Dieu sia, amen. Ayssi acomensso a escrieure l'intrada e las recepcions de l'argent e las qua[n]titas degudas a la universitat de Dinha, exigidas per mi Jaume Palhol, clavari ahordenat de l'an mil e iiij^c^ xviij [4], a xij del mes de mars, particularment aysins con s'en sec.

---

1. *Desistir* en esp., cat. et port. C'est un terme de droit dont je ne crois pas avoir rencontré d'autre exemple en provençal.

2. Il doit y avoir quelque erreur ou omission dans le texte.

3. Dont il a été question ci-dessus, au 3 mai 1436.

4. Le trésorier avait écrit *xvij*, ce qui était plus exact, l'année commençant au 25 mars. Il a biffé et écrit au-dessus *xviij*.

E premierament ay agut e receuput, a [1] del mes de may, d'Esteve Audubert, revayre, flor. hutanta e tres, den. des..... fl. lxxxiij, d. x.

Item, plus ay receuput de maystre Juhan del Rochas, per resta que devia de la clavaria que avia tengut, aysins con apar per los contes que rendet en consselh a Sant Michel, restet a donar flor. vint e sieys, sous set, den. huech, la cal soma ay agut per las siauas mans..... fl. xxvj, s. vij, d. viij.

Ay li fach podixa.

.....

Sec si lo pendent lo cal m'a layssat mon compayre Juhan Bastier, clavari de la vila de l'an passat, a mi Jaume Palhol, clavari de present que tenem mil iiij^c xviij, a xxv del mes de mars, las somas e las quantitas las cals yeu ay a exigir e lo nom de qui ni de cuy non, ayssi en pe designadas particularment, aysins con s'en sec.

E premierame[n]t m'enforma lo sobredich clavari que yeu deya exegir de Fransses Cadarossa flor. vint e den. huech..... fl. xx, s —, d. viij.

Item, plus me layssa en pendent que lo sobredich Fransses resta a donar, per l'obliganssa de la reva, sous vint..... fl. j, s. iiij.

Item, plus m'enforma lo sobredich clavari e predessessor mieu que yeu deya exegir del noble Peyre Gerin flor. noranta e sieys, sous des, den. dos. fl. xcvj, s. x, d. ij.

Item, plus m'enforma lo sobredich clavari e predecessor mieu que yeu deya exegir de Esteve Audubert flor. nou e g. quatre per un conte final fach antre el e la vila sus l'an en quel (?) contengut... fl. ix, s. v, d. iiij.

.....

Sec si l'intrada la cal yeu Jaume Palhol, clavari del comun de Dinha, dey far juxta lo pendent que me layssa mon predecessor Juhan Bastier, clavari de l'an passat, lo cal pendent m'a assignat a xv de mars mil e iiij^c xviii. A me enformat de las quantitas que yeu ay a recebre e de las personas, ayssins con apar en lo dich pendent atras scrich particularment, aysins con s'en sec.

E premierament m'enforma mon sucessor (*sic*) que yeu deya exegir de Fransses Cadarossa de Peyrachon flor. vint, d. huech..... fl. xx, d. viij.

Item, plus per la carta de l'obliganssa de las revas..... f. j, s. iiij.

.....

Ayssi acomensso a scrieure, yeu, Jaume Palhol, clavari del comun de Dinha, la yssida e totas las despenssas fachas per mi de l'argent del dich comun ahordenat per los senhors sendegues e per lo consselh tant vielh quant novel de l'an mil e ^c iiij xviij, a xij de mars, particularment, aysins con s'en sec :

Et primo ay despendut, per comandament dels senhors sendegues e per la

---

1. La date du jour a été laissée en blanc.

hordenanssa del consselh, per doas mans de papier per lo notari e per lo clavari, g. dos [1] ..... s. ij, den viij.

Item, ay despendut, p. c. d. s. s. e per hordenanssa del conselh, a xv de mars, per los senhors que vengron per recore los fuecs [2], doas saumadas de civada que costan al tot sest. x; valon ..... f. i, s. iiij.

.....Item ay bayllat a Elzias Jordan, aysins con fom ahordenat en consselh, per j^a xij^a de chamosses que doneron a monss. le tezaurier, que constan f. x.

Item, per los despens del sobredich Elzias quant anet quere los sobredich chamosses a Seyna..... ..... s. viij.

.....Item, ay donat a maystre Juhan Filhol, maystre de las scolas, p. c. d. s. s. et per ordenanssa del consselh, flor. sieys.

..... Item, ay pagat a la mayre matrisso que leva los enfans [3], eyssins coma es agut hordenat en conselh que li si dones l'an f. v., de que los li ay pagas.

...Item, fom hordenat que mon compayre Loys Amalric portes as Ays l'argent a maystre Mordacays, que li fom donat per son salari.... f. iiij.

Item, plus fom hordenat en consselh que se chanbiesan xij flor. de bon argent, de que non s'en pot trobar ren en esta vila, et as Ays a costa xx g. per flor., que valon los doze..... f. xx [4].

Los cals a agut lo sobredich Loys Amalric.

...Item, sapias vos autres senhors, que quant mon compayre Loys Amalric anet portar as Ays ij^c lij f. a maystre Mordacays, yeu aniey en sa companhia, e esperem as Ays dos jours Fransses d'Ayguiera, que non venc al terme que avia donat, de que me fey estar aqui mon compayre Loys Amalric per chanbiar l'argent que m'avia comes la vila, que non ho trobavam pas ben, per que remeto als senhors sendegues et al consselh que m'en conoyssan so que lur plasera.

1419. « Andreas Rocha », trésorier (*thesaurarius*). Compte en latin.

1420. Steve (Étienne) Audibert, trésorier.

Aysi come[n]sa la razon de my St. Audebert, tressaurier de la cita de

---

1. Cette dépense reparaît au début de chaque compte de dépenses. D'où faisait-on venir ce papier ? L'examen des filigranes jetterait du jour sur cette question, mais on n'a guère fait jusqu'à présent de recherches sur les papiers employés en Provence, et les termes de comparaison manqueraient.

2. *Recore* signifie proprement adresser un recours ou se pourvoir contre une estimation que l'on croit exagérée (Du Cange, RECURRERE); par extension, *recore los fuecs* signifie ici reviser l'affouagement. Cf. plus loin, p. 413, compte de 1436.

3. D'autres villes de Provence subventionnaient des sages-femmes, par ex. Forcalquier (C. Arnaud, *Hist. de la viguerie de Forcalquier*, I, 439; II, 281).

4. Ancien style.

Dinha sus l'an mil e iiij^c e xix, e lo jort xxiij del mes de mars segent un an venent [1].

.....Item, ay despendu, cant los senhors sindegues aneron estrenar aquelos que talhavan la peyra del pont a la peyriera, ay despendu so que s'en sec : en pan, d. xij ; en vin vermelh, s. iiij e d. ij ; en vin blanc, g. j ; iiij spalas, que costan s. vij, d. vij ; e per coyre (?) las, una sauma de lenha, d. viij.

Item, dos ventres de mouton..... g. j.

Item, sebas..... d. ij.

Item, per lo vin que beguem, cant se coyseron las spalas e lo pan. d. xiiij.

Item, per logues de Pigneta que las virè e las portè e lo pan e lo vin anbe lae (*sic*)..... g. ij.

Item, per lo trebalh, so que vos playra..... g. ij.

.....Item ay bayla al noble Jac. Huabrelhal [2], cant anè enpru[n]tar los dos sens f. en Ax de Me Mordacays..... f. iiij ½.

1421. « Johannes de Rochatio », trésorier (*clavarius*), compte en latin.

1422. Jaume Cathelan, trésorier.

Segon si las rasons de mi Jaume Cathelan, theseurier.

Sec si l'intrament.

L'an mil iiii^c xxij^o, e lo jorn xxvij del mes de mars, pause ieu Jame Cathelan, theseurier present de la universitat de la cieutat de Dinha, aver reseuput las causas que s'en segon.

Et premieramens ay reseuput de la reva lieurada al temps que [3] maystre Johan de Rochas, passat theseurier de la dicha universitat, so es assaber de Pons Fabri e a Peyre Rostanh, alias Peyrachon, del dich Pons e Peyre ff. c xlj ½.

.....Sec se l'esida de mi dich theseurier. Et premierament pause aver pagat per ordenausa facha en consel a Frances d'Ayguiera..... f. xxv.

.....Item, plus pause aver pagat, per ordenansa de conselh, per los chamosses donas a maystre Ponset de Rosset..... .... f. x. s. viij.

.....Item mays, pause aver pagat a Lagier Mota, per la caus portada per lo dich Lagier, del forn de la caus de Aygas Chaudas al pont de Merdarit [4]. f. j.

---

1. Le feuillet où sont écrites ces lignes a été relié par erreur au milieu du compte précédent, en tête du *pendent*.

2. Membre d'une famille qui, dans les textes latins, porte le nom d'*Aperioculos*. Ce nom reparaît à maintes reprises dans les actes du XIVe siècle publiés par Guichard, *Cominalat de Digne*.

3. La construction exige *de*, mais l'écrivain pensait peut-être finir sa phrase autrement.

4. Les Eaux-Chaudes et le Mardarié, deux ruisseaux qui se jettent dans la Bléone, à Digne.

.....Item, per una auna de tela linia en que foron avolopas los chamosses que se manderon al dich maystre Ponset de Rosset, pause aver pagat... s. j $\frac{4}{5}$.

.....Item, pause aver pagat al noble Berthodo, per ordenansa de conselh, per los albarestiers que aneron a Tolon..... f. xxiiij.

.....Item, plus pause aver pagat a maystre Jo. Filhol, maystre de las scolas, per ordenanssa de conselh, per quatre estudis acomensas e fenis en mon an, coma esta appodixa facha de sa man..... f. v.

Item, de gracia special, de un estudi..... f. j, s. iiij.

IV. 1423. Peyre Elzias, trésorier.

.....L'an que desus, e a xxviij de mars, pause ieu dich theseurier aver pagat, premieramens per una man de papier que doniey a maystre Bertran Isnart, notari, de[l] conselh de Dinha, per escrieure las ordenansas d'aquel conselh, un gros.

.....Item, plus pause aver pagat al mesagier que mandet Monsenhor de Forcalquier per los albarestiers que anessan a Tolon e per comandament del (*sic*) senhors sendegues e del conselh..... f. j.

.....Item, plus pause aver despendut per far metre en hostages Peyron Riquet per l'argen blant que deu a la vila, d. doze, de que y a mandament; non ay pogut aver lo principal ni las despensas..... d. xij.

Item, plus pause aver despendut per far metre en hostages Peyre Gerin que paguessa so que deu de la resta de la reva de la vila, d. doze, de que esta mandament..... d. xij.

1424. Lagier Mota, trésorier.

Item, ay bayllat, de comandament dels senhors sendegues e per ordenanssa del consselh, a aquellos que feron lo juec del Contrach de l'arma e del cors..... f.v [1].

.....Item, ay bayllat a Bertran Vayssel, per ordenanssa del conselh, per lo chanbi que fey dels patacs que portet a Fransses d'Ayguera que non volc los patacs..... f. 1 [2].

.....Item, ay bayllat a mess. Peyre Chaussagros, de comandament dels senhors sendegues, e per ordenanssa del consselh, per j^a dozena de chamos, los cals li son agus donas per lo consselh, f. x, los cals chamosses ay agut de Loys Amalric; constan..... f. x.

.....Item, a Guilhem Davit que fey la crida que tota persona que agues gros chan lo degues far portar tolos, per tal que non intressan en las vinhas [3], d. iiij.

---

1. Je n'ai pas trouvé dans les délibérations de l'année 1424 (BB 1) l'ordonnance concernant cette dépense.

2. L'ordonnance se trouve à la séance du 10 avril 1424.

3. Ce devait être une sorte d'entrave analogue au *crocus* mentionné dans Du Cange.

1425. « Ludovicus Lamberti », trésorier. Compte en latin.

1426. « Johannes de Rochatio », trésorier (*clavarius*). Compte en latin.

1427. Loys Mataron, trésorier.

Segon se las solutions fachas per mi Loys Mataron, thesaurier, sus l'an e lo jort en aquellas contengut, 1427.

Et primo, lo jort vij d'abril, pause aver paguat, tant per lo papier de las hordenanssas del conselh quant per lo papier de mas rasons..... g. ij.

.....Item, lo jort xiiij de may, pause aver pagat a maystre Blay Matieu, rector de las scolas, par l'estudi de Chalendas, durant antro a Passca, f. j, s. viij [1].

.....Item, lo jort xxviij de julh, pause aver pagat a mon honcle Steve Audibert, tant per la reparacion de la taulissa [2] quant per aquela del croton [3] del fort, f. xvi. — Item, per los melatons [4] del croton f. iiij. — Item, per las senepas de la taulissa, g. viij. — Item, per far portar las fustas grossas que eran davant l'ostal de maystre Juhan untro justa lo fort, g. iij. — Item, per far scobar l'ostal de la vila d. iiij.

.....Item, lo jort xxvij d'ahost, pause aver pagat al frayre del rey de Pavarona, del pays de Bohemia, f. iij. Consta per l'ordenanssa del consselh lo jort xxvij d'ahost [5].

Le compte de 1428 (*Ratio Johannis Berani thesaurarii*) est en latin.

1429. Jaume Catalan, trésorier.

.....Item, a Amidet (?) juyeu, per son coretagi, car percasset en Avinhon de far aver a la vila, f. iiij^{c}..... s. iiij.

---

1. Le 22 juillet, on paye au même trois florins pour l'étude de Pâques à la Saint-Jean. Le 25 décembre, c'est à un autre « rector » appelé Michel de Casalamartin qu'est faite une allocation de 2 gr. et demi (de la Toussaint à Noël).

2. Toiture en tuiles.

3. Caveau, crypte ; Mistral, CROUTOUN.

4. Pour *maletons*, diminutif de *malon*, carreau en terre cuite ?

5. Voici la délibération à laquelle (dans ce cas comme dans tous les autres) renvoie le trésorier Mataron :

(BB2) « Et primo fuit ordinatum, nemine discrepante, quod dentur, amore Dei, fratri regis Pavarone de Boemia actenta bulla domini nostri pape et literas (*sic*) domini nostri regis, flor. tres. quos solvat thesaurarius. »

Il n'est guère douteux qu'il s'agit ici d'une bande de Bohémiens. A la même date, du 17 août au 8 septembre, une autre bande, dont celle-ci s'était probablement détachée, séjourna près Paris, prétendant accomplir une pénitence, et montrant, à l'appui de cette prétention, une bulle du pape ; voir P. Bataillard, *Bibl. de l'Éc. des ch.*, V (1844), 521-2.

.....Item, per aquellos que feron lo juec als Frayres menos, ista per ij ordenanssas ..... f. ij [1].

.....Item, enformo lo dich successor mieu que deya exegir que venda v^c^lv sestiers de chaus, los quals v^c^lv sestiers ha maystre Jaco lo teulier dareyre si de la villa.

Item, que deya exigir de messier Anthoni Agnelh flor. xxv, los quals li ha prestat la villa quant anet a Roma, aysins quant es manifest de una apodixa facha de sa man.

1430. Loys Alhaut [2], trésorier.

.....Item, lo dich jort, met aver pagat lo dich thesaur. et despendut, per chambi de flor. quaranta, que los chambiè de patas en grosses, a rason de tres deniars per flor., que monta grosses set, deniars viij. Item, des flor. a rason de hun patac per flori, que monta des patas..... s. xj, d. viij.

.....Item, dis lo dich thesaur. aver pagat a Jaume Cathalan, per lo chambi de flor. cent, de patas metre en grosses, a rason de tres deniars per flor., e en exequucion d'una ordenansa facha a v de mars, fuelh xxxvj, sous vingt et sinc.

1431. Loys Hortolan, trésorier.

.....Sec se l'argent receuput per mi teuzeurier, juxta lo pendent a mi assignat, particularment coma s'en sec.

Et primo, car mon predecessor m'enforma que yeu deya exegir del noble Antoni Ysoart flor. sincanta, la cal soma non ay pogut exegir, per la contradicion del sobredich sen Antoni Ysoart, car, demandant me lo dich argent, el a volgut demandar a la vila .j. deute, coma sap lo consselh, de que lo dich consselh a prollongat la causa per vezer si se trobaria quitanssa del dich deute, e per tal non en fac intrada, mas ho laysso a mon sucessor a exegir.

.....Item, pauso aver paguat a maystre Jaco lo teulier, per .j. jorn que ha hobrat al rellogi a enbochar las charieras [3]..... s. iiij.

Ista ordenansa, f^o^ eoden (*folio* 8).

.....Item, pauso aver paguat a maystre Miquel Guastinel, comessari sus lo fach dels albaresties, per la guera de Marxellha, vz..... f. cxlj.

---

1. Je n'ai trouvé qu'une seule de ces deux délibérations : 21 mars 1429 (1430) : « Item fuit ordinatum quod dentur illis qui debent facere ludum, pro succursu ipsius (*sic*) flor. unus.

2. Il y a, dans le préambule, « Loys Lions », mais c'est une erreur; c'est Loys Alhaut, comme il est dit un peu plus loin à diverses reprises. L'écriture de Loys Lions, qui fut trésorier en 1436, est tout autre.

3. Je ne sais comment interpréter ici *charieras*, qui reparaîtra plus loin (p. 414) dans un autre compte.

Ista ordenansa, fol. xj [1]. Ay apodixa de sa man.

.....Item, pauso aver pagat a la companhia dels arbalesties, quant aquilh de Barema vengron jugar la primera vegada..... f. j, s. viij,

Ista, ordenansa, f° eodem (*fol.* 13).

.....Item, pauso aver pagat a Loys Guarssin per .j^a^. fusta que mes en las planchas d'Aigas Chaudas, vz..... s. v, den. iiij.

Ista ordenanza, f° eodem (*f.* 13).

Item, pauso aver pagat a maystre Andrieu, predicador, coma ista per ordenanssa del consselh, fol. xiij, viz..... f. iij·

.....Item, pauso aver pagat a Lagier Mota per las taulas que preron los sendegues d'essi, quant Carlle Espiafam sa fom, o per far lichiera [2] e portas als bans, monta..... s. xij, d. viij.

Ista ordenanssa, f° xiij.

.....Item, pauso aver pagat a maystre Loys Lanbert, per hordenanssa del consselh, per perquere los cartolaris de maystre Jo. Pahes, si trobera quitanssa del fach de sen Antoni Ysoart..... s. iiij.

.....Item, pauso aver pagat, per ordenanssa del consselh, a la companhia dels albarestiés, quant vengron jugar aquilhi de Barema la segona ves. f. iiij.

Ista ordenanssa, f° xxiij.

.....Item, pauso aver pagat a Chapas, per lo loguier de son hostal de l'ubac, que fom hordenat que la vila pagues lo dich hostal per las filhetas, vz..... f. j. s. iiij.

---

1. Voici cette ordonnance, qui en effet se trouve au folio indiqué (séance du lundi 4 juin) :

« Et primo fuit ordinatum....., quod cum nobilis Michael Guastinelli missus fuerit ad presentem civitatem Digne per dominum viceregentem, ad exhigendum flor. tres pro focco, pro succursu insultus Cathalanorum nunc sistencium ante portum civitatis Massilie, igitur fuit conclusum, attenta necessitate et urgente, que cogit legem, quod modo solvantur et delliberentur dicto nobili Michalei commissario super hujusmodi causa et per Ludovicum Gardenaris (*Louis Ortolan*) thesaurarium modernum, videlicet flor. centum quadraginta unus tangentes presentem civitatem Digne, ad rationem florenorum trium pro quolibet focco, et quod habeat quitanciam ab ipso nobili Michaele in forma. »

On sait que, plus heureux qu'en 1429, où leur ville avait été prise et pillée par les Aragonais, les Marseillais réussirent, en 1431, à repousser leurs ennemis. Une trêve (5 juin 1431) mit fin à la guerre (Ruffi, *Hist. de la ville de Marseille*, I, 263-4).

2. Il y a dans la délibération (15 juin) : « pro tabulis emptis pro constructime licteriarum Karoli Spiaffam. » *Lichiera* désigne-t-il une sorte de lit? Voy. Mistral, LICHIERO. Vers la même époque, vivait à Avignon un Carlo Spiefami, banquier.

Ista ordenanssa, f° xxix [1].

1432. Alzias Mataron, trésorier. Compte en provençal. Je n'en donne aucun extrait.

1433. Blase (ou Blasy) Malsanc, trésorier. Compte en provençal. Je n'en donne aucun extrait.

1434. « Johannes Berani », trésorier. Compte en latin.

1435. Honorat Clar, trésorier.

.....Item, pause aver pagat al noble Loys Amalric e a Loys Mataron, per la lieureya dels sendegues, flor. trenta e sieys. Ista per ordenansa facha al conselh, folio xxiiij.

Item, pause aver pagat al notari del conselh, per sos gages, flor. ueht. Ista per ordenansa facha al conselh, folio predicto. N'ay apodixa.

.....Item, pause aver pagat a maystre Guilhem Salva, per sos deries gages del reloge, flor. sinc. Ista per ordenansa facha al conselh, folio predicto. N'ay apodixa.

1436. Loys Lions, trésorier.

.....Item, pause aver pagat a Loys Amalric e Loïs Raos, culhidors de la talha de xx milia flor. que foron donas per lo secors de Jenoa e per la garda dal païs, per la rata tochant esta villa, so es a saber flor. dos cens e des e grosses nou e d. des; costa per ordenanssa, f° xxv [2].

.....Item, pause aver pagat a moss. d'Aurayson e als autres recorredors das fuacs [3], per lo recors dals fuacs que feron per aquesta vila per lor gajes, flor. quinze.

Item, per lo notari que fe lo istrument del recors, flor. hun.

Item, pause aver pagat al Moyne, hoste das dichs recorredors, per so que despenderon ellos e lor chavals, car la vila lor fazia lor despens, so es a saber flor. set e grosses sieys [4].

Item, per la torcha que se cremet quant venc moss. d'Auraysson, s. ij.

Les quatre comptes suivants, qui terminent le volume (1437-1440), sont en latin.

---

1. Voici cette ordonnance (2 janvier 1432, n. st.) :

« Item fuit ordinatum quod relinquatur sive demandetur domus Stephani Chapassii de Ubacco que fuerat locata pro servicio meretricum, et quod solvatur eidem Chapassio salarium quod sibi debetur usque diem presentem. »

2. Voir ci-dessus, p. 396, la délibération du 17 septembre 1436.

3. Cf. p. 407, note 2.

4. Délibérations, samedi 16 mars 1427 (n. st.) : « Item, flor. set e demiey per la despensa que an fach a l'ostalaria dal Moyne.

L'état de dépenses qui suit est écrit sur une feuille volante que j'ai trouvée dans le compte de 1425 (Louis Lambert). Le fournier Jean de Roca, qui l'a présenté au Conseil de Digne, était visiblement peu lettré; sa graphie n'en est que plus intéressante parce qu'elle note certaines façons vulgaires de prononcer qui ne sont pas fréquentes, par ex. *cindregues* (qui se trouve ailleurs) pour *sindegues*. Je ne suis pas très sûr que ce compte, qui n'est pas daté, se rapporte effectivement à l'année 1425 : le feuillet peut avoir été placé par hasard dans le compte de cette année, et il est vrai que je n'ai trouvé aucune mention des dépenses qui y sont détaillées, ni dans le compte ni dans les délibérations de 1425, mais il est sûr du moins que maître Jean de Roca vivait à cette époque, car les délibérations de 1425 contiennent un article qui se réfère à un autre état fourni par le même entrepreneur [1].

Davant vos autres, honorables senhors cindreges [2] e concelhiers, espausa maistre Juhan de Roqua, fornier d'esta villa, las caussas que si ensegon.

Premierament, de aver paussat doas carieres [3] en la tarassa [4] del fort, que costan de conpra e de adure.... ..... s. xxiiij.

Item, ay de paya far, las pausar a Ant. Coriol, s. iiij, exeptat lo nuyrir que vos i meti concientia (*article cancellé*).

Item, ay paya al murayre que a fach la paré florins des.

Item, ay paya de compra de la chaus florins set, s. v.

Item, ay paya per adure l'arena, per sinc jornals, vint blancs, que monta s. xvj.

Item, ay paya per far trayre la tera del fort, s. xiij, d. iiij.

Item, ay paya de gip sest. lxij, montan per rest. den. viij, summa g. xxxj.

Segon si las causas que bayla le sobredich maistre Juhan a vos autres senhors cindreges e conseilliers.

Et premierament dos fustas que son davant sa porta per pres de f. v.

---

1. « Primo computavit magister Jo. de Rocha, fornerius, cum dictis dominis sindicis et consiliariis de renda furni de toto tempore preterito et de duabus solutionibus fiendis, vz una in festo beati Jo. Baptiste et alia in festo Nativitatis Domini..... » Cet article est daté du 20 juin.

2. De même *sindregue* plus loin, dans un registre de Castellane.

3. Plus loin *charieres*. Nous avons déjà rencontré ce mot, qui n'a évidemment pas le sens de « route » dans un compte de Digne (compte de 1431).

4. Cf. plus haut, p. 388.

Item, bayla quatre fustas de las quals eu avie vendut, a frayre Raynaut Rapert, doas, per pres de .iiij. f., e las doas son pars, montan las quatre f. vij.

Item, bayla mays charieres tres per pres de un franc la pessa, montan f. iij.

Item, bayla sieys pessas de serenta (?) a rasson totas sieys de f. ij $\frac{4}{5}$ (*article cancellé*).

Del mays ho del mens que valrien las sobredichas fustas me remeto a vos autres honorables senhors cindreges e concelliers.

Le feuillet contient encore quelques lignes, en provençal et en latin, mais d'une autre écriture.

SAINT-JULIEN-D'ASSE

Cette commune, du canton de Mézel, est située sur la rive droite de l'Asse, à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Digne. C'est là, très probablement, qu'a été écrit le registre terrier dont je vais donner quelques extraits. Ce registre, en papier, format d'agenda (31 cent. sur 11), se compose de cinquante feuillets dont les trente-trois premiers et les cinq derniers sont seuls écrits. Il se compose de deux parties bien distinctes. La première contient l'énumération des services dus à une dame Loaix, dans le territoire de Saint-Julien-d'Asse. Le premier feuillet renferme les noms des personnes, au nombre de soixante-sept, dont les biens étaient soumis à redevance; le second feuillet est blanc, les feuillets suivants, numérotés j à xxxij, renferment, sous le nom des soixante-sept tenanciers, l'indication des biens avec celle de la redevance due par chacun d'eux. Cette partie n'est pas datée; d'après l'écriture, je l'attribue au commencement du xve siècle. Je donne la transcription de trois des paragraphes de cette première partie.

La seconde partie (les cinq derniers feuillets) se compose de cinq paragraphes respectivement intitulés comme suit :

1° Recepta de rationibus et servicis per me Petrum Suzoni, in die Sancti Laurenti, M° iiij^c^lxxix (*provençal et latin*).

2° Segon se aquelos que an pagat lo servicij de Sant Julian de Asse a me Jehan de Solier d'Aix, en nom de la magnifica dama dels Arcz et de Trans de dos anadas passadas, tant deutes coma servicis, l'an mil iiij^c^lxxix, et lo jxxv et xxvj de julh.

3° Segon si aquellos de Sanct Julian que an pagat serviscis de dos ans, culhis per sen Jaume Maynier, present my Honorat Ysnart, not., per madama de Trans, lo xxix jort de jun m° ccclxix.

4° Las escuzas de aquellos que non an paga.

Ce document fait partie de papiers de famille donnés aux archives des Basses-Alpes par M. de Boisgelin.

Fol. 1. *La exti[m]acion breva* [*dels* [1]] *servisis de ma dama de Loaix en lo luoc de Sant Julian d'Assa.*

Maystre Anthoni Cot.

Premierament un hostal juxta l'ostal del noble Peyre de Bras [2], d. j cor.

Item, .j. prat en la palut soteyrana juxta lo prat de Jaume Robont; fa iiij s. correns a pan e vin pagados en la festa de calenas.

Item, .j. terra pausada als Fonayrals (?) juxta la terra de Peyre Martel; fa iiij d. de cor.

Item, per una terra della Assa [3], juxta la terra de la dicha dama; fa lo vinten quant bladava.

Item, .j. casal en la borgada, justa la granega de Peyre Martel; fa d. viij cor.

Prometen d'esser d'ayssi avan, per el e per los sieus, homes liges e naturals de la dicha magnifica dama, et de coyre en son fort [4] e de li esser tengus en quatre cases permesses de drech, protestan [5].

Obligant se e tos lur bens a totas las cors ecclesiasticals e seculars des contas de Provensa e de Forcalquier, em (?) forma. Consta nota presa per Me Thadieu Vanin (?).

(*Fol. xvj vo*) Folco Sauma. Premierament, una vesssana [6] de terra pausada al terrador del dich luac, luac dich al ray [7] d'Archalh [8] confrontant de dos pars ambe alcunas terras del dich reconoyssent e ambe la terra de Michel Bauset; fa de servisi lo vinten.

Item, un' autra terra aqui mesme, justa lo beal del Toron e an la terra de Johan Raols e an lo ray Archalh; fa de servisi lo vinten.

Item, una vinha al laus (*ou* lans ?) justa la cassa de Gili Affetat, e justa lo camin des pras; fa de servisi lo vinte.

Item, la mitat d'un tros de granega comun e indevis entre lo dich Folco e

---

1. Mot enlevé par une déchirure.
2. Le Bras-d'Asse, commune voisine de Saint-Julien.
3. Au delà de l'Asse, sur la rive gauche de ce torrent.
4. Four.
5. Il semble que ce soit le début d'une formule inachevée.
6. Mistral enregistre ce mot (*vessano*) sous versano, avec le sens de « billon, planche de terre labourée ». Cf. Du Cange, versana, où l'on voit que ce mot signifiait soit une terre nouvellement cultivée, soit une terre située sur le penchant d'une colline.
7. Fontaine, source.
8. Archail est une commune du canton de La Javie, mais c'est loin de Saint-Julien-d'Asse. Cf. plus loin *ray Archalh*.

Rostanh Sauma, frayres, davant la vila, justa la ferraya[1] de maystre Ysnart Vesian e lo riu de Sant Julian, franc de servisi.

Item, un hostal pausat en lo dich luac, justa l'ostal de Peyre Collant e l'ostal de Bertran Sauma ; fa de servisi una mealha.

Item, un ort en lo mal vallon, justa la ferraya de la dicha dama, e justa lo vallat dels barris del dich luac ; fa de servisi una cartiera d'anona e den. dos correns.

(*Fol. xxix v°*) JAUME JAUFRE. Premierament un hostal en lo dich luac, confron[tant] ambe l'ostal de Jaume Meysonier e an l'ostal de Jaume Affetat e an l'ostal de Jaume Raynier ; fay de servisi una emina d'anona.

Item, un ort ho canabiera en la palut, justa lo camin que hon va a Bras, e an lo prat de Isnart Vesian ; fay de servisi una emina de anonna.

Item, una terra della Assa, justa la terra de la dicha magnifica dama e la terra de Hugo Jaufre, e la terra de Mayme Raols ; fan de servisi lo vinten.

(*Fol. xxx*) Item, una terra en Mosson, justa la terra de Jaume Meyssonier e justa la terra de Johan Luca ; fay de servisi lo vinten.

Item, un prat della Assa, justa lo prat de Johan Passi e lo prat de Julian Chalvet ; fay de servisi den. dos cor.

Item un stable dessos la vila, justa l'estable de Isnart Jaufre, e justa los cros de la granega de Anthoni Cot ; fay de servisi den. quatre.

Item, una vinha herma al Toron, justa la vinha de Isnart Jaufre e justa la terra de Anthoni Ambrueys ; fay de servisi lo vinten.

Item, una terra aqui meseme al Toronet, justa la terra de Hugo Jaufre e justa la terra de Isnart Jaufre ; fay de servisi lo vinten.

Item, una autra terra als amendias (?), justa la terra de Johan Sauma e la erra de Mayme Raols, fay de servisi lo vinten.

Item, un casal pausat en lo dich luac, justa la capella de Nostra Dona e an l'ostal de Isnart David ; fay de servisi den. tres cor.

Item, un prat della Assa, confrontant an lo termini (?) del terrador det Bras e an lo prat d'en Isnart David ; fay de servisi den. quatre de cor.

Las quals possessions desus dichas son de acasament, per lo qual acasament, otra los servisis davant messes, fan de servisi cascun an $\frac{4}{5}$ civadier de civada e den. xvj de cor., per doas $\frac{4}{5}$ corroadas, las quals fayre solian, e de[2] aver sac e corda per portar lo blat de l'iera a l'ostal, aysins coma son autres homes tengus de far.

---

1. Terrain planté en fourrage ; Mistral FARRAJO. Cf. fol. xxviij v° : « Item, un *ferrayon* en lo vallon de Sant Julian... »

2. *De* ne se comprend pas, parce que la formule est incomplète ; il manque le mot *promesen* ; ainsi fol. viij v° : « Prometent de pagar los servisis desus dichs e de coyre al fort de la dicha dama, e de aver bast sac e corda.....

V. — FORCALQUIER

Les archives de Forcalquier qui, malgré de nombreuses lacunes [1], forment encore un fond intéressant et, jusqu'ici, peu exploré [2], ont été classées en 1858 d'après le plan indiqué dans la circulaire du 25 août 1857. Mais les sages prescriptions de cette circulaire ont été mal observées, car beaucoup d'articles contiennent jusqu'à trois ou quatre registres groupés sous un seul numéro, et certains documents sont dans une série autre que celle où ils auraient dû être classés. L'inventaire, quoique trop sommaire et souvent inexact, peut cependant guider les recherches et servir à un récolement.

Série BB (Administration municipale). — Le plus ancien des registres de délibérations du Conseil (BB 43[1]) s'étend du 31 mai 1474 au 19 mai 1496. C'est à la fin de mai qu'avait lieu le renouvellement des officiers municipaux. Il est tout latin, sauf un petit nombre de délibérations qui ont été rédigées en provençal dans des circonstances qui seront expliquées plus loin. Mais on y trouve la transcription de divers règlements et de comptes présentés par des trésoriers, et ces documents sont en langue vulgaire. Après le 19 mai 1496, il y a une lacune de trente ans dans la série des registres. En effet, le registre suivant (BB 43[2]) contient les délibérations du 10 juin 1527 au 27 mai 1537. Il est encore en latin, sauf insertion de quelques pièces en provençal. Ensuite, nouvelle lacune de dix ans. Le troisième registre (BB 43[3]) va du 10 juin 1548 au 8 juin 1560;

---

1. Il paraît qu'elles ont subi des pertes considérables sous la Restauration. C'est du moins ce que dit C. Arnaud dans l'ouvrage cité à la note suivante, I, 277.

2. Les registres des délibérations et les comptes ont été utilisés par feu C. Arnaud pour le livre qu'il a publié sous le titre assez trompeur d'*Histoire de la viguerie de Forcalquier* (Marseille, 1874-5, 2 vol. in-8), qui est un recueil d'observations sur l'histoire municipale des villes de Provence en général. Les textes cités dans cet ouvrage sont intéressants, mais peu correctement transcrits. Ils sont, pour la plupart, tirés des archives de la Chambre des Comptes d'Aix, conservés aux archives des B.-du-Rhône.

il est en français[1]. Il est probable que le changement d'idiome avait eu lieu, comme en d'autres villes, vers 1540.

Dans la même série, sous la cote BB 2, a été placé, bien à tort, car il devrait être dans CC, un compte de 1489, dont je rapporterai plus loin quelques lignes.

Série CC (Impôts et Comptabilité). Je signalerai d'abord deux compois (CC 3 et 4), l'un de 1448, l'autre de 1550, tous deux en provençal. Le compois qui vient ensuite (CC 5), et qui date de 1570, est en français.

Les comptes commencent en 1488, mais présentent beaucoup de lacunes. L'article CC 32 (qui devrait former plusieurs articles et être classé à nouveau) renferme des comptes de 1488 à 1536. Les comptes de 1488 et de 1489 me paraissent être des registres de taille; ils sont partie en latin, partie en provençal, mais, du reste, ne contiennent guère que des noms. Ensuite viennent les comptes des années ci-après indiquées : 1496-7, compte trésoraire en provençal. — 1512-3, id., prov. — 1517-8, id., prov. — 1519-20, id., prov. — 1527-8, id., prov. — 1533-4, id., prov. — 1535-6, id., prov. — 1536-7, id., prov. — Le même article CC 32 contient encore un registre de quittances de 1532 à 1537; ces quittances sont tantôt en provençal et tantôt en latin.

L'article CC 33 est formé des comptes de 1532 à 1547. Le français fait une première apparition en 1546 :

S'en sec lou manuel de la tresaurarie de Jaques Berluc, de l'an mil cinq cens quarante six et quarante sept.

Item, pause avoyr payé à Me André Mosse sept florins sept soulz ung liard, esquelz la ville luy est tenu per (p̶ *barré*) cause de dix huict livres et ung carter de siere[2], coume apert per poulize a mon poudissayre[3], au fo premier.

Item, pause aver pagat a Me Anthoyne Vicary, de Forc., dix soulz esquelz la ville luy est tenu pour deux jours qu'il avoit vaqué pour lad. ville, coume apert per poulizo a mon podissayre, au fo premier.

---

1. Naturellement, ce français est passablement imprégné de provençal; ainsi une délibération (fol. 193) commence ainsi :

« L'an mil cinq cens cinquante ung, a la nativité de Nostre Senhor, et le diseneufviesme jour du moys de may, congregé le venerable conselh de la commune de la present ville de Forc... »

2. Cire.

3. Le livre où on écrivait les quittances (*apodixe*).

Item, pause aver paguat a Monsen Nicolas Roubaud, prestre, ung florin auquel la ville luy est tenu pour avoir sonné les cloches la nuyt de la veilhe de Saincte Anne...

L'intention d'écrire en français n'est pas contestable, mais ce n'est pas encore du français. Du reste, les trois comptes suivants (1547-8, 1548-9, 1549-50) sont en provençal. Le français reparaît de 1551 à 1554; mais le provençal reprend le dessus de 1556 à 1558, et c'est seulement à partir de la Pentecôte 1558 (l'exercice commençait au lendemain de la Pentecôte) que le français est définitivement adopté dans la comptabilité. Toutefois, cette règle ne concerne que les comptables; elle ne s'applique pas encore d'une façon absolue aux créanciers de la ville. Le registre coté CC 35, qui contient des quittances datées de 1564 et 1565, est presque entièrement en français; toutefois, on y trouve encore un petit nombre de quittances (ff. 6 v°, 108, 116, 192, 212) qui sont rédigées en un provençal très francisé. Voici la dernière de ces pièces (fol. 212) :

Ieu sotosegnat confesse de aver agut et resaupud de la comuno de Forc. et per les mans de Sr Jaques Auberd, jadis tresorier, la somo de vint et nuf florins, et se en dedusion d'uno mienno parsello, quomo apert au libre des parsellos a f° 70, dont quite la dito comuno et tresorier de la susdito somo de XXIX f., se 14 de novembre 1565.

Noble Jehan MERCIER appo^rii^.

Dans la série EE (Affaires militaires), on peut signaler un état (une *parcelle*, comme on disait autrefois) de vivres fournis à la garnison de Forcalquier en 1564 (EE 4). Ces documents ont été rédigés en un provençal très imprégné de français.

Mais le document provençal le plus ancien et, à tous égards, le plus intéressant, que renferment les archives de Forcalquier, n'a rien de municipal, et n'est entré dans ces archives que d'une façon que l'on peut qualifier de clandestine. C'est le fragment du registre commercial d'Ugo Teralh, marchand drapier de Forcalquier, qui s'imprime actuellement pour paraître dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXVII, et dont j'ai, en son temps, annoncé la découverte (*Romania*, XXVII, 171). Les feuillets de papier dont se compose ce fragment avaient été placés à l'intérieur de la couverture en parchemin du registre BB 43[1] pour lui donner plus de consistance. Je les en ai retirés et, les ayant fait réparer, je les ai renvoyés à Forcalquier pour

être classés dans la série II des archives de cette ville. Ayant publié en entier ce document avec les éclaircissements nécessaires, je n'en citerai ici aucun extrait.

Il ne saurait être question d'imprimer tous les documents provençaux dont j'ai donné ci-dessus l'indication très sommaire. Je me bornerai à en publier quelques-uns, que je choisirai parmi ceux qui m'ont paru présenter le plus d'intérêt. On n'y relèvera presque aucun des caractères par lesquels se distingue actuellement le langage de Forcalquier et des environs, tel qu'on peut l'étudier dans les poésies de M. Plauchut qui en donnent une représentation fidèle, par ex. le passage d'*r* à *l*, le changement d'*s* finale en *i* (semi-voyelle) devant les consonnes sonores. C'est que ces particularités sont de formation assez récente et n'existaient pas encore, ou du moins étaient peu sensibles au XVe siècle ou même au XVIe.

Dans mon mémoire sur *c* et *g* suivis d'*a* en provençal, j'ai exprimé l'idée que le sud-ouest des Basses-Alpes, et nommément Forcalquier et Manosque, appartenait visiblement au domaine de *ca*, *ga*[1]. Cette assertion est à peu près vraie actuellement, mais elle n'est pas exacte pour le moyen âge. On trouvera dans les documents publiés ci-après un grand nombre de mots commençant par *cha*. Il a dû se produire à Forcalquier un fait analogue à celui que j'ai constaté à Digne[2], la substitution graduelle des formes plus méridionales *ca*, *ga* aux formes *cha*, *ja*. C'est le fait qu'a déjà constaté M. de Berluc-Perussis, dans une note communiquée à M. E. Sommer, auteur d'un *Essai sur la phonétique forcalquérienne*, que nous avons annoncé ici-même[3] : « A Forcalquier, dit M. de B.-P., le chuintement « est aujourd'hui disparu, le peuple le regardant comme un « signe grossier propre au langage montagnard. Toutefois, il « subsiste encore dans les noms de lieux et de familles..... On « constate partout que le chuintement est refoulé vers la région « la plus montagneuse. C'est le signe dialectal dont rougissent « le plus, en arrivant à Marseille, les Alpins qui vont s'y éta- « blir » (*Essai*, etc., p. 74, note 1). C'est le cas de citer un

1. *Romania*, XXIV, 553.
2. *Ibid.*, 552.
3. *Ibid.*, XXVI, 626.

proverbe recueilli au XVIIe siècle dans la *Bugado* : « Vou parlar « prouvençau, mai lou gavouet ly escapo » (réimpression Makaire, Aix, 1856, p. 100).

Voici le début du compte de 1489 (BB 2) mentionné plus haut :

La parcella de la spensa facha a .j. de may per la venguda de monss. de Greus allas mostras l'an mil iiij^c lxxxix.

Sec s'en la spensa facha per mess. sendigs et auxi per mi Charle, thesaur., tant de los habilhamens de las gens d'armas della villa de Forc. comma per la spensa de monss. de Greus et de sas gens ambe sertans gentils homes, aver manchat anb'el, et auxi de sertans autres (*sic*) despensas fachas comma s'en sec l'an mil iiij^c lxxxix et a .j. de may.

Et p^o, de Bastian Berluc, per cana 13 de drap roge per far los hoquethons de la gens d'armas de la dicha villa, per viij^to hoquethons, montan ff. VI, gr. iiij.

Item, a Me Jaume de Francona, per xiiij^ta pals de blanquet que vahla per la devisa das hoquetons, que montan..... ff. iij.

Item, per thondre del dits draps paye auxi al dich Francona.... g. 13.

S'en sec lo dinar que fon lo premier jort de may en que fon lo noble Sr de Greus et lo Sr de Casanova Cucuron [1], lo S^r de.....

De pan xxxvj, montan..... g. iiij.

Item, en iij lib. de peysson..... pat. xv.

Item, de Me Barnabé, de formagi lib. vj, montan..... g. vj.

Item, compare (cōpe) lo susdich en d. huous..... g. iiij d. s.

Item, xlj de huous per lo dich dinar, montan..... g. ij.

Je publierai présentement quelques pièces provençales transcrites à la suite de certains procès-verbaux des séances du Conseil, dans le registre BB 43[1]. Ce sont des états de dépenses, des *parcellas*, comme on disait, soumises au Conseil par le trésorier.

A la suite de la séance du 22 août 1478 [2] :

(*Fol. 78*) Sec si so que lo thesaurier demanda a messenhors de conselh que li vuelhan acceptar.

---

1. Gréoulx, arr. de Digne, cant. de Valensole ; Cucuron (Vaucluse), arr. d'Apt, cant. de Cadenet.

2. Dans cette séance fut prise une délibération relative à ce compte. En voici le texte :

(*Fol. 77 v°*) Qui quidem domini sindici et consiliarii, omnes simul unanimiter et concorditer, nemine ipsorum discrepante, acceptarunt domino thesaurario presentie universitatis omnes expensas factas pro liberacione pedagii de Labrilhana, tam ds

Et primo gross. vj per ung viage que ha fach mess. Anthoni a Manoasca, per portar los cc florins que la vila ha prestat al rey senhor nostre.

Item, un gros que a pagat ha Glaudo lo fornier per adobar la font.

Item, ung gros que ha pagat al soviguier per relaxar alcuns meyssoniers.

Item, per relaxar lo bayle de Peyrarua [1], ung gros que ha pagat al soviguier.

Item, gross. viij, d. iiij, que ha pagat a mestre Johan Joli, per adobar la font et querre de mossa a Sanct Mayme [2].

Item, xviij sols que ha payat de sobreenchant a La Brelhana per lo peage.

Item, per lo disnar a La Brilhana, g. iiij, d. iiij.

(*V°*) Item, per la cart que portet a La Brilhana, que monta g. iiij, d. ij.

Item, per lo sopar, cant foron vengus en esta villa de La Brilhana, g. iiij, d. ij.

Item, ung florin que doneron al frayre menor italian que fes tres ho quatre sermons en esta villa.

Item, ung florin que doneron al noble Gorge de Brunel de Negrepont.

A la suite de la séance du 14 sept. 1478 :

(*Fol. 79 v°*) Segon s'en las causas que yeu, Anthoni Jacob, thesaurier, demande esser acceptat per lo honorable conselh de Forcalquier.

Et primo, pause aver pagat, per ordenansa de conselh, a mess. Johan Matharon, Me racional, que venguet per crida las monedas, per son benvengut, coma costa appodixa, flor. dos et grosses vj.

Item, pausa aver pagat, ausi ben per ordenansa de conselh, en aquellos que foron blessas per prendre l'ors, flor. dos, coma costa appodixa [3].

Item, pausa aver pagat, per comandament des sendegues, a mestre Robin Belengier, quant lo giteron defora [4], flor. j.

---

superinquantu quam in prandio et cena ipsorum dominorum sindicorum et aliorum qui comederunt cum eisdem, prout continetur in cedula hic inserta.

Le péage de La Brillane appartenait à la ville, qui l'affermait annuellement (C. Arnaud, *Hist. de la viguerie de Forcalquier*, II, 423).

1. Pierrerue, cant. de Forcalquier.

2. Saint-Maime, cant. de Forcalquier.

3. On lit dans la délibération du 3 septembre :

Qui quidem sindici et consiliarii, omnes simul unanimiter et concorditer..... ordinaverunt dari Bertrando Challie, de Lurio, et aliis qui cum eodem fuerunt lesi hiis diebus proxime lapsis in capiendo ursum, per eumdem ursum, pro supportacione expensarum per eos fiendarum in faciendo se medicari, vid. florenos duos per thesaurarium presentis universitatis.

4. L'explication est donnée par cette délibération, 14 sept. :

Item, ordinarunt dari magistro Robino Belengerii qui suos filios morbo pestiffero sepellivit (*la place de plusieurs mots a été laissée en blanc*) et quod recedat a presenti villa et ejus territorio, per spacium certi temporis.

(*Fol. 80*) Item, pausa aver pagat, per comandament des senhors sendegues, a sen Jaume Sarayre et asson filh, per dos jours que an vacat a cercar la glant [1], coma costa appodixa, flor. j.

Item, pausa aver pagat, per comandament des dich senhors sendegues, per adobar los portales, gross. dos.

Item, pausa aver despendut, per ung beure des senhors sendegues et a mossen lo viguier, cant vengueron de visitar lo jusiou mort al bosc des Jusious, g. j, den. viij.

Item, pausa aver pagat a Peyre Giraut, per comandament des sendegues, per adobar la font de Bedorriou, gross. quatre.

Item, pausa aver pagat, per comandament des sendegues, per claure las portas des Jusious et de l'ostal de mestre Robin, tant en post coma en clavels, gross dos, et per lo mestre que ho fes.

Item, pausa aver pagat per comandament des sendegues, en aquellos que aneron a Feugieras [2] far la sepultura del filh de Me Robin, gross. dos.

Item, pausa aver pagat al souviguier, per una nuech que velhet quant giteron fora Me Robin, f. j.

Item, pausa aver pagat a Me Glaude Aulanhier, per la cabanna que fes al Borguet [3], l'estieu, per los estranges, gross. viij.

En 1478, la peste se déclara à Forcalquier ; la première mention que j'en aie trouvée dans les délibérations est celle qui concerne ce Robin Belengier qui fut expulsé de la ville, le 13 septembre, comme on l'a vu dans la pièce précédente. Depuis lors, et jusqu'au 17 avril, inclusivement, de l'année suivante, la communauté de Forcalquier se trouva séparée en deux parties (la ville, entourée de murailles, et le faubourg), entre lesquelles toute communication fut interdite. Les conseillers restés en ville continuèrent à se réunir, mais, comme le notaire du Conseil était hors de la ville, ils chargèrent l'un d'eux, appelé Peyre Mercier, de rédiger les procès-verbaux. Ces résumés des délibérations, écrits sur des feuilles volantes (*parcellas*), furent ulté-

---

1. On élevait beaucoup de porcs à Forcalquier. Ces animaux étaient confiés aux soins d'un pâtre communal, et le conseil de la ville se préoccupait des moyens de se procurer les glands nécessaires à leur nourriture. Il y a beaucoup de délibérations sur ce sujet ; voy. C. Arnaud, *Hist. de la viguerie de Forc.*, I, 412.

2. Il y a un lieu appelé Fougères, au sud de Forcalquier, à mi-chemin entre cette ville et Saint-Maime.

3. La place principale de la ville, où est l'église Notre-Dame, s'appelle encore place de Bourguet.

rieurement transcrits dans le registre par le notaire du Conseil, Jaume Garcin. Cela résulte du préambule placé en tête des procès-verbaux de Peire Mercier [1]. Je donne ci-après ce préambule, avec les trois premiers procès-verbaux (25 oct., 2 nov., 7 nov.).

(*Fol. 86*) Segon s'en las ordenansas fachas per lo honorable conselh de Forcalquier, demorant en la dicha villa per lo temps de la empidimia, las qualas ordenansas et conselh son istadas scrichas per lo discret home Peyre Mercier dal dich luoc, en deffalhiment de notari, coma se conten en las parcellas escrichas per lo dich Peyre Mercier, lasqualas parcellas ay registradas, yeu Jaume Garcin, not. dal dich conselh, per ordenansa de conselh, en la forma et en la maniera que ay atrobat en scrich, sensa ren ajustar ny amermar, en la forma que s'en sec.

L'an M° iiij^c lxxviij, a xxv de octobre, congregat lo conselh en lo lausas de la thomea [2] de mi Peyre Mercier, davant lo discret home mestre Jaquet de Bot, luoctenent de mess^r Laurens de Aribaldis [3], viguier et jugi de la cort real de Forcalquier, en que foron presens los discres homes Jaume Sarrayre et yeu Peyre Mercier, luoctenens de sendegues, sen Johan Girart, Peyre Meolhon, Baudon Paris, Anthoni Sarrayre, Guilhem Andrieu, Peyre Paulet, Frances Chaston, Johan Bellon, Elzias Payan, losquals senhors sendegues et conselhiers an ordenat las causas que occorron per lo present, en la forma et maniera que s'en sec :

Et premierament ordenan que sia donat ha mestre Jaquet de Bot, per sa pena que el avia en hubrir et sarrar de matin et de vespre, a las horas que el sera requerit, per chascun mes et per sos gages, lo mes, de grosses huech, lo portal de Nostra Dona, et non si gardon plus de jort.

Item, parelhament que sia donat ha Jaume Bonifay (?), per sos gages de hun mes que avia en sarrar et hubrir lo portal de Sanct Peyre, et car s'es perufrit a far la dicha causa, quatre gros lo mes.

---

1. L'insertion dans le registre de Forcalquier des délibérations rédigées par Peire Mercier est expliquée dans une délibération ultérieure du 27 août 1479 :

(*Fol. 95*) Qui quidem domini consiliarii ubi supra congregati, omnes simul unanimiter..... prius ratifficando et approbando omnia acta, gesta et procurata per supradictos dominum Agricolam de Dignosco et Johannem Mosquini sindicos, in causis universitatis presentis et..... ellectionem eorum officii sindicatus factam in presenti villa tempore pestis, descriptam manu Petri Mercerii, in deffectu notarii absentis a predicta villa occasione dicte pestis, *constante quadam parcella per magistrum Jacobum Garcini, notarium in presenti libro inserta.*

2. *Lausas* signifie une grande pierre plate, mais je ne comprends pas *thomea*. La lecture est certaine.

3. Il est appelé « Laurent de *Ardoaldis* » dans l'inventaire des arch. des Bouches-du-Rhône, B 1903, mais je pense que c'est une mauvaise leçon.

Item, que las vinhas et los blas sian en deffension tot l'an.

Item, que mestre Jaquet et Elzias Payan tengan lo partit que an a la viela, a la causa de far lo gach en la companhia de Me Johan Dangart, a reyson de hun florin lo mes per home, et aco per lo patil que an de hun mes.

Item, que aquellos que volran tenir ubert lo portal dels Frayre menors et lo portal en avant, a Sanct Johan per lur ayse anar a lur possessions, que sian tengus [de] sarar et de ubrir a la hora de la Ave Maria, dal matin et dal vespre, a lur despensas.

(*V*o) Item, que sia baylat a mossen Johan Teyssere lo reloge per hun an, a melhor prez que se poyra far, et que sia pagat de hun mes que l'a governat, que es grosses .ix. a la fin d'aquest mes.

Item, que aquellos que an gardat los portals, coma es mestre Jaquet, que ha gardat lo portal de Nostra Dona a causa de la mortalitat hun mes, flor. .j. et segont los patils que li an los sendegues.

Item, que sia comandat al masellier d'aquesta present vila de Forcalquier que fassa ho aucisa de cars bonas et sufficiens, que no sian renas [1] ni chastrols ni aultras cars contrarias, per causa de la pestilencia que corre.

Item, cometon a nos aultres luoctenens que atroben o se provesisca[n] de quatre homes a causa de far las obras de misericordia, et ha melhor prez que si poyran atrobar, a causa de sebelir los mors.

Item, aven promes a Loys Brun, alias Cubet, d'ayci a chalenas per sos gages de so que el sierf las obras de misericordia, flor. iij.

Item, parelhament al bonetier, al dich prez.

Item, avem baylat a mossen Johan Teyssere lo reloge, de Tossans venent en un an, per prez de florins ix, de que n'a huna appodixa facha de ma man et sotascricha de la man de mon compayre Jaume Sarrayre, coma luoctenens de sendegues.

(*Fol. 87*) L'an Mo iiijc lxxviij, a dos de novembre, congregat lo conselh al lausas de my Peyre Mercier, davant lo discret home mestre Jaquet de Bot, luoctenent de mossen lo viguier, messrs Laurens de Aribaldis, viguier et juge de la cort real de Forcalquier, en que foron presens lo discret home Jaume Sarrayre et mi Peyre Mercier, luoctenens de sendegues, lo discret home sen Johan Mosquin, sen Johan Girart, Peyre Meholhon, Guilhem Andrieu, Baudon Paris, Frances Chaston, Anthoni Sarrayre, Bertromiou Escuyer, Andrieu Alric, Me Glaude Aulanhier, Monet Perrinel, conselhiers, los cals an ahordenat en la forma que s'en sec :

Et premierament ahordenan que l'aver menut lanut venga dedins lo luoc de Forcalquier deves vespre, et de nuech jasser denfro (*sic*) lo dich luoc de Forcalquier, hun trop [2] apres aultre, una nuech, tant que cascun trop hi aia jacut una nech, et la vila sia tenguda de cascuna bestia que si perdria, et aco

---

1. Ou peut-être *reuas*, qui n'est pas plus clair pour moi.
2. Troupeau.

per comandament de mossen lo luoctenent, fasent ho observar als nuyriguiers.

Item, que tos aquellos que son enfects, ho sarien mors en lurs hostals de pestilencia [1], que si asenton d'aquellos que son sans, tant en la gleya coma per la vila, et que iston en lur retrach, sinon que aguessan necessitat de causa que aguessan besonh per los malaus.

Item, que la crida que ha fach mossen lo luoctenent que cia revocada, et que cascun puesca venir en son hostal san ho malaut, istant s'en lur retrach, coma es dessus ahordenat.

Item, revocan lo gach que si fa de nuech, que non si fassa plus, fach que aian lo terme de hun mes que an de patil Elzias Payan et Me Jaquet.

Item, que si netege la font, actendut que es agut vituperat l'abeourayre (?) per Isnarda, molher de Glaudo Gibellin, sa entras, que hi a lavat alcuns draps lurs.

Item, que sien pagat de lur gages aquellos que fan lo gach, fach lur terme.

(*V°*) L'an mil iiijc lxxviij, a vij de novembre, congregat lo conselh al Borguet, davant l'ort de mestre Urban Balp, fabre, et davant lo discret home mestre Jaquet de Bot, luoctement de mossen lo viguier reyre escrich, et los discres homes Jaume Sarrayre et mi Peyre Mercier, luoctenens de sendegues, sen Johan Mosquin, Johan Girart, Anthoni Sarrayre et Guilhem Andrieu, Baudon Paris, Andrieu Alric, mestre Ayme Lardeyret, mestre Bertromiou, Johanin Bastier, Peyre Meolhon, conselhies, losquals an ordenat en la forma que s'en sec :

Et primo an ahordenat que sia retengut Me Peyre Messonier, mege, per hun mes a causa de la percussion, et a so que el s'es perferit et presentat de servir et donar remedi a aquellos que son ho seran enfermes de enfermetat ; et per sa vita l'an donat et promes la valor ho la soma de florins dos et miech per sa sustentacion, et car non ha plus demandat, lo sus dich li an liberalment autrejat ; et si lo dich mestre Peyre es fisel a la vila, et servis la vila, que fasa bonas operacions, que la villa lo retendia as gages de la vila.

A la suite de la séance du 8 mai 1495 :

(*Fol. 375*) Sec se despensa que a fach Anthony Mayenc [2], thesaurier, que demanda que li sia acceptada.

Et primo, a xv de decembre, pausa aver pagat, per comandament de mess. los sindegues, a Guilhen Molina, per gardar lo portal e per la paga del mes de novembre..... ff. ij, g. ij.

---

1. Il faut entendre : « ou dans les maisons de qui des gens seraient morts de l'épidémie. » On voit sans peine que ces procès-verbaux sont rédigés par une personne peu expérimentée.

2. « Anthonius Mayenqui », dans les listes en latin des conseillers.

Item, plus, a xvj de desembre, pausa aver pagat, per commandament de mess. los sindegues [1], a Paul Reynaut, per ung jort que s'es afanat ambe mestre Juhan Maluvert a la font de la Lauveta [2]..... g. j, d. x.

Item, plus, a xx de desembre, pausa aver pagat, per c. de m. los s., per una carretada de lenha, per la provision de l'ostal de la villa.... g. iiij.

Item, plus, a xx de desembre, pausa aver pagat, p. c. de m. l. s., a mestre Juhan Boyer, alias Maluvert, per tres jors que a vacat a adobar las gorgas de l'eysors [3] de la font de la Lauveta..... g. x.

(*V°*) Item, plus, a xxij de desembre, pausa aver pagat, p. c. de m. l. s., a mestre Peyre de Polha per adobar una fusta al solier de l'escola..... g. j.

Item, plus, a xxij de desembre, pausa aver pagat, p. c. de m. l. s., a Franses Meolhon, per gardar lo portal de Sant Peyre..... g. xviij.

Item, plus, lo redier jort de desembre, pausa aver pagat, p. c. de m. l. s., a mestre Anthoni Garcin, per quatre jors que a vacat per ausir los contes de mestre Juhan lo Cordier..... g. vj.

Item, plus pausa aver pagat, p. c. de m. l. s., a Mielh [4] Ranguin, sirvent, per los enchans, quant se deslieuret lo fort de la Bana et los bans.. d. viij.

Item, plus pausa aver pagat, p. c. de m. l. s., a Peyre Volo, de Sant Mayme, per visitar la gipiera [5]..... g. ij.

Item, plus pausa aver pagat, p. c. de m. l. s., a Amielh Ranguin sirvent, per l'estrena dels enchans dels fors..... d. viij.

Item, plus pausa aver pagat, p. c. de m. l. s., per doas candelas per deslieurar lo fort dal chamin..... d. ij.

Item, plus pausa aver pagat, p. c. de m. l. s., a mestre Glaudo Gonart, fabre, per lo sobre enchant del fort de la Bana..... g. iij, d. xij.

Item, plus, a v de ginoyer, pausa aver pagat, p. c. de m. l. s., a Guilhem Rahos, alias Toalhet, per lo port de una letra que mandet mossen lo viguier e mess. los sindegues a Lus [6], per veser si volion contribuir en la soma dels blas que demandava nostre S. le rey senhor nostre al luoc de Forcalquier..... g. j.

(*Fol. 376*) Item, plus, a x de ginoyer, pausa aver pagat, p. c. de m. l. s.,

---

1. Dorénavant j'écrirai cette formule en abrégé.

2. La Louette et la Croix de La Louette sont deux lieux dits marqués dans Cassini au S. O. et à une très faible distance de Forcalquier.

3. Les conduits de la source (Mistral, EISSOUR).

4. Il y a bien *a mielh*; il faudrait *a Amielh* (voir l'art. subséquent). Nous avons vu plus haut (p. 362) que la préposition *a* était supprimée devant les mots commençant par un *a*. C'est ici le même cas, sauf que le copiste préfère garder la préposition et supprimer l'*a* initial qui suit.

5. Platrière; Mistral, GIPIERO, cf. Du Cange, GIPPUM.

6. Lurs, arr. de Forcalquier. On prononce *Lus* en patois; voy. Mistral, LURS.

et present mosenhor de Limans [1], per lo decalament de las parpalholas [2] de rey et de miech grosses de papa, fasent la paga de la talha, del rey senhor nostre, que ero la soma ff. xiiij, g. ij, monta la perda de la dicta moneda g. xxj, d. iiij.

Item, plus pausa aver pagat, p. c. de m. l. s., a mestre Glaudo Gonart, per doas crosieras [3] de ferre que son a la vista del fort de la Bano, deves lo sementeri..... g. v. ½.

Item, plus, a xxiiij de ginoyer, a pagat, p. c. de m. l. s., a mestre Ambrosi Mosquin, per quatre jors que a vacat per ausir los contes de mestre Juhan Olanhier..... f. j.

Item, a xxx de ginoyer a pagat, p. c. de m. l. s., a mestre Charles Dumayne, per lo loguier de la chabraria [4] per sieys mes passas..... g. vj.

Item, plus pausa aver pagat, per c. de m. l. s., per ung home que aret querre ung chabrier al Revest Enfangat [5], per son trabalh..... g. j.

Item, a v de febrier, a pagat, p. c. de m. l. s., quant aneron far encantar lo peage de La Brelhano [6], per ung cartier de moton que pesava ll. xj..... g. v. d. xij.

Item, en especias,..... d. vj.

Item plus, lo dich jort, a pagat, p. c. de m. l. s., a Mielh Ranguin que anet a La Brelhana per far les enchans del dich peage, per son trabalh g. j. d. viij.

Item, plus, al dich Amielh, sirvent, quant fon vengut de La Brelhano, per son sopar..... g. j.

Item, plus pausa aver pagat, p. c. de m. l. s., a mestre Peyre Brunier, per compra d'un carriol [7] per servir a la calada..... g. xv.

(*V°*) Item plus, lo segond jort de mars, pausa aver pagat, p. c. de m. l. s., a Alzias Plueyme, per quatre jors que a vacat per ausir les contes de messire Juhan Aulanhier..... f. j.

---

1. Limans, c. de Forcalquier.

2. Pour la dépréciation des parpailloles, monnaie frappée sous le roi René, voy. les textes cités par Du Cange, PARPAILLOLA.

3. Croisées, châssis ; Mistral, CROUSIERS.

4. A Forcalquier, la garde des chèvres appartenant aux particuliers était confiée à un pâtre communal nommé par le conseil de la ville (Arnaud, *Hist. de la viguerie de Forcalquier*, I, 410, 411).

5. Revest-en-Fangat, selon l'orthographe vicieuse de l'administration, qui se trouve déjà dans Cassini, c. de Saint-Étienne, arr. de Forcalquier.

6. En deux mots, comme plus haut (p. 423), et comme on l'écrit actuellement; mais il serait plus exact d'écrire *Labrelhano* (*castrum de Librigiana*); La Brillane, c. de Peyruis, arr. de Forcalquier.

7. Charriot ; Mistral, CARRIOU.

Item, plus pausa aver pagat al noble Juhan Malric [1], per dos jors que ha vacat en anar sercar de aglan a Simiana et en Valsancta [2] et a Viens [3], per son traballh ..... f. j.

Item, plus, per quatre jors que ha vacat en ausir los contes de mestre Juhan Aulanhier ..... f. j.

Item, plus, lo ters jort de mars, pausa aver pagat, p. c. de m. l. s., per lo vinage del mercat que ha fach la villa ambe Anthoni Gay, per explanar [4] lo Borguet [5], per vin ..... g. iij.

Item, per de fogassas ..... d. xij.

Item, per de fromage ..... d. xij.

Item, plus, lo ters jort de mars, ay pagat, p. c. de mons. de Limans, sindegue, a mosen lo sendegue Brochier, per adurre los bars dal fort de la Bana ..... f. iij.

Item, a viij de mars, a pagat, p. c. de m. l. s., cant feron lo fuoc de joyas, per lo menestrier ..... g. j.

Item, a ix de mars, ay pagat, p. c. de m. l. s., per adobar una pala de fusta que era das caladayres d. iiij.

Item, plus, a ix de mars, pausa aver pagat, p. c. de m. l. s., a mestre Frances Benart, peyrier, per adobar lo fort de la Bana ..... f. vij, g. iij.

(*Fol. 377*) Item, plus pausa aver pagat, p. c. de m. l. s., a Albam de l'Aventura [6], per l'uffici de la capitanaria, per sos gages ..... f. iij.

Item, plus, a ix de mars, pausa aver pagat, p. c. de m. l. s., a mestre Bertran Carlet, per lo sobre encant dal fort dal chamin ..... f. j.

Item, a xv de mars, a pagat, p. c. de m. l. s., a Mielh Ranguin, sirvent, quant se deslieuret lo masel, per los enchans ..... g. j.

Item, plus, a xvij de mars, a pagat, p. c. de m. l. s., per far collacion a l'ostal de la villa, cant adobavon la lieura, per ung demiey de vin .... d. x.

Item, per doas fogassas a la dicta colacion ..... d. iiij.

Item, plus, a xix de mars, ay pagat per p. c. de m. l. s., quant adobavon la lieura a l'ostal de la villa, per doas fogassas per far collacion, et Manhan de la plassa paguet lo vin ..... d. iiij.

Item, plus, a xx de mars, ay pagat, p. c. de m. l. s., quant adobavon la lieuro a l'ostal de la villa, per far collacion ..... d. x.

Item, plus, a xx de mars, ay pagat, p. c. de monsenhor de Limans, sen

---

1. Pour Amalric.
2. Simiane et Valsainte, c. de Banon, arr. de Forcalquier.
3. Viens, Vaucluse, c. d'Apt.
4. Aplanir ? Mistral, ESPLANA.
5. Voir ci-dessus, p. 424, note 3.
6. Ce surnom est connu d'ailleurs. Dans l'*Obituaire du chap. de Saint-Mary de Forcalquier*, p. p. M. J. Roman, on lit (p. 6) : « quoddam viridarium Anthonii de La Ventura. »

dege, a mossen lo sotsindege Brochier, per ung conte de gitons per tenir a l'ostal de la villa..... g. iij.

Item, plus, a xx de mars, pausa aver pagat, p. c. de m. l. s., a Olivier Bonet de Valansolla [1] per lo sobre enchant de la reva dal masel..... f. j.

Item, plus, a xxiij de mars, ay pagat, p. c. de m. l. s., a mestre Johannes Bandoli, per son trabalh que ha agut per anar a Mano [2], per lo compromes de la reva del vin, contra mestre Glaudo Gonart et Verart Monier .... f. j.

(*V°*) Item, plus, a xxv de mars, a pagat, p. c. de m. l. s., a Esperit Chabassut [3], per portar los malons [4] de l'ostal de mosenhor de Limans al fort de la Bana.

Item, a xxv de mars, a pagat, p. c. de m. l. s., a Mielh Ranguin, sirvent, per los enchans de la reva dal pan..... d. viij.

Item, plus per una candella ..... d. ij.

Item, plus, a xxv de mars, a paga, p. c. de m. l. s., a Bonardel, per acompanhar lo comessari jusques a Sant Michel [5], que mandet mosen le senescal que portava letros, que tot home fos prest quant seria mandat. g. j.

Item, a v d'abril, a pagat, p. c. de m. l. s., a Mielh Ranguin, sirvent, per dos viages que a fach al molin de Hugo Mahenc, per aver l'areno de la font de La Lauveta.

Item, a viij de abril, ay pagat, p. c. de m. l. s., a senhe Juhan Berluc, per doas saumadas de blat que a portat a Marcelha per la villa ff. ij, g. vj. [6].

Item, a ix d'abril, ay pagat, p. c. de m. l. s., per de sayn per honher lo carre dels caladayres..... d. iiij.

Item, plus a ix d'abril, ay pagat, p. c. de m. l. s., a mestre Crespini Bellas, per ung jort que anet a Mano, per lo compromes de la reva dal vin contra mestre Glaudo Gonart et Verart Monier..... g. iij.

(*Fol. 378*) Item, a xj d'abril, a pagat, p. c. de m. l. s., al Picart soviguier, per ung comandament que portet a Vols [7], per l'arest d'alcuns mulatiers ..... g. ii.j.

Item, a xj d'abril, a pagat, per c. de m. los s., a mestre Charle, per .xl. saumados d'arena que a fach portar per la font de La Lauveta. g. xxij. $\frac{1}{2}$.

Item, plus, a xv d'abril, pausa aver payat, p. c. de m. los s., a Anthoni Guilherme, alias Gay, per acampar a son estable las peyras talhadas del

---

1. Valensolle, ch.-l. de c. de l'arr. de Digne.
2. Mane, cant. de Forcalquier.
3. C'est un conseiller; *Spiritus Chabassuti*, dans les listes de présence du conseil de ville.
4. Carreaux, briques de carrelage; Mistral, MALOUN.
5. Cant. de Forcalquier.
6. Article cancellé.
7. Volx, cant. de Manosque.

revelin [1] del portal dels Frayres Menos, per far l'abeurage de la font de Bedorrieu..... g. vj.

Item, plus, a xiij d'abril, a pagat, p. c. de m. l. s., a mestre Raymon Marchis, fabre, per lo port dal blat de la villa que a portat a Marcelha [2] ..... ff. ij. d. vj.

Item, plus, a xxj d'abril, a pagat, p. c. de m. l. s., a mestre Reymon Marchis, per unas frachissas [3] e per una sarralha que a pausat a l'archibanc [4] de l'ostal de la villa..... g. ix.

Item, plus, a xxj d'abril, a pagat, p. c. de m. l. s., a mestre Reymon Marchis, per adobar lo furgon [5] del fort del chamin..... g. ij.

Item, plus, a xxiij d'abril, pausa aver pagat, p. c. de m. l. s., a Mathieu Lentier, per dos jors que a vacat per gardar las chabres de la villa [6]... g. v.

(*En marge :* Recuperetur a caprerio.)

Item, plus, a xxiij d'abril, pausa aver pagat per commandament de mossor de Limans, sindegue, a mosen lo sindegue Brochier per una post per far lo buey [7] de l'archibanc de l'ostal de la villa..... g. v.

Item, plus, a xxiiij d'abril, pausa aver pagat, p. c. de m. l. s., al comessari que portet las letras per far las mostras de las gendarmos, lo ters jort de may ..... g. iij.

(*V°*) Item, a xxix d'abril, pausa aver pagat, per c. de m. l. s., a Anthoni Seguin per anar as At per espiar de las gendarmos si vendron passar a Forcalquier, en que a vacat dos jors..... g. vj.

Item, plus, lo segunt jort de may, a pagat, p. c. de m. l. s., a mossen Felix Maurel, per unas talholes [8] que a vendut ambe lo sench a la villa per los frans archiers, consta ..... g. x.

---

1. Ravelin, probablement une sorte de parapet placé en avant du portail. On l'avait, paraît-il, démoli, pour en employer les pierres à la construction de l'abreuvoir mentionné dans cet article.

2. Cet article est cancellé. Il s'agit probablement du blé que la commune avait été obligée de fournir pour la subsistance de l'armée française qui opérait dans le royaume de Naples.

3. Charnières ; Mistral, FRACHISSO.

4. Sorte de grand coffre pouvant servir de banquette ; Mistral, ARCHIBANE.

5. Le fourgon ou tisonnier du four. Mistral, FOURGOUN.

6. Voir plus haut, p. 429, note 4.

7. Voici le seul exemple que je connaisse de ce mot dont le sens n'apparaît pas clairement : « La mesure, à Draguignan, était en bois, carrée, étroite en haut, large en bas et ferrée en croix par-dessus. On fixait au fond un fer *sive buey* » (C. Arnaud, *Hist. de la viguerie de Forc.*, I, 522). En note, l'auteur renvoie à un des registres de la Chambre des Comptes d'Aix (maintenant aux arch. dép. des B.-du-Rh.). Dans notre compte, le *buey* ne peut avoir été en fer, puisqu'il était fait avec un *post*, une planche.

8. Ceintures.

Item, lo ters jors de may, a pagat, p. c. de m. l. s., a mestre Reymon Marchis, per far tirar las colobrinos quant sa feron la[s] mostros ..... g. ij.

Item, lo cart jort de may, a pagat, p. c. de mossor de Limans, a mossen lo sendegue Brochier, per la despensa que feron los frans archies quant lo volgron anar presentar, tant en pan quant en vin et en cart..... g. iiij.

VI. — CASTELLANE

Les archives de Castellane sont moins importantes que celles de Digne, de Sisteron, de Manosque, de Forcalquier; elles ne sont toutefois pas à mépriser, et, si je ne me trompe, elles sont à peu près inconnues[1]. Du moins, je ne crois pas qu'elles aient fourni la matière d'aucune publication. Comme ailleurs, c'est dans les registres des délibérations du Conseil et dans les comptes qu'il faut chercher les textes en langue vulgaire. Le premier registre du Conseil (BB 1) contient les délibérations comprises entre le 3 mai 1473 et le 17 juin 1485. Il est tout en latin, sauf quelques délibérations qui seront publiées plus loin. Les procès-verbaux des séances continuent en latin jusqu'au 2 février 1507 (1506, anc. st.); ils sont en provençal du 3 février de cette année au 3 février 1510, époque où on recommence à les rédiger en latin. Mais nous ne pouvons savoir exactement jusqu'à quel moment le latin reste en usage, car après le registre BB 4, qui renferme les délibérations de 1502 à 1515, s'ouvre une lacune. Le registre BB 5 commence en 1539. Il est en provençal. Le français fait une première apparition du 20 septembre 1545 à la fin de janvier 1547; mais le 3 février 1547 le provençal reparaît pour quelque temps. J'ai oublié de noter jusqu'à quelle date s'étend le volume BB 5, mais il y a une lacune considérable entre ce registre et le suivant qui contient les années 1567 à 1601, et est tout en français.

Les comptes (CC 1 et suiv.) commencent en 1524. CC 1 va de

---

1. Il n'existe aucun travail historique sur Castellane : l'*Histoire de Castellane*, de Louiquy (Marseille, 1836), indiquée dans les bibliographies, est un opuscule de 60 pages rempli de ridicules bavardages. Les richesses historiques que renferment les archives locales du département, surtout dans la région du sud et de l'est, n'ont guère été exploitées jusqu'à ce jour. Et du reste il n'existe point d'inventaire imprimé pour aucun des dépôts d'archives municipales ou hospitalières des Basses-Alpes.

1524 à 1529; CC 2 de 1530 à 1546; CC 3 de 1560 à 1568. Ces trois registres, qui sont formés de cahiers originairement indépendants (un par exercice) sont en provençal. CC 4, de 1568 à 1594, est en français. Voici les premières lignes du plus ancien compte :

Segue si la intrada de l'argent que jieu, Nicholas Richaut, thesaurier, ay resanput de la villa de Castellana, de l'an m v^c xxiiij.

Et primo, pausy aver resanput de Reymon Martin, per lo grant fort, cent et des florins, grosses siey.....

Revenons au registre BB 1 où, comme je l'ai dit, certains procès-verbaux des séances du Conseil sont rédigés en provençal. Ces procès-verbaux s'étendent du 23 août 1474 au 30 novembre de la même année. Ils formaient originairement un petit cahier à part qui a été transcrit dans le registre des délibérations. Cela est expliqué dans une note en latin, qui les précède, et qu'on va lire. La même note nous apprend la cause de cette exception à l'usage ordinaire. Il paraît que, par suite d'une épidémie[1], le notaire ordinaire du Conseil, maître Arnaut Ambroise, n'avait pu remplir son office, et qu'on l'avait remplacé temporairement par divers membres du Conseil, à qui il était plus facile d'écrire en langue vulgaire. Nous avons vu que le même cas s'est présenté à Forcalquier en 1478-9. Voici, sauf quelques suppressions indiquées par des points, le texte des délibérations provençales, avec la note latine qui les précède. On s'apercevra que ce texte n'est pas exempt de fautes, mais on doit aussi tenir compte de ce fait que l'original, écrit par des personnes peu accoutumées à résumer par écrit des décisions, devait être souvent d'une rédaction obscure.

(BB 1, fol. 4 v°) Anno incarnationis Domini millesimo iiij^c lxxiiij, et die [1] mensis maii, ego Arnaudus Ambrosii, olim scriba consilii premissi, in vim ordinationis in ipso consilio pridem facte, quemdam quaternetum ordinationum consilii, per varias manus, tempore quo pestis viguit in dicta villa Castellane scriptum, in presenti libro inserui de verbo ad verbum.

Tenor ipsius quaterneti :

Anno Domini millesimo iiij^c lxxiij^o, et die xxiij augusti[2], a istat tengut cónselh per mestre Regnault Geneys, luoctenent de juge, e sen Durant

1. Le quantième a été omis. La séance précédente est du 4 juillet 1473.
2. On trouvera à la fin du cahier (p. 439) une délibération antérieure.

Lougier, lioctenent de sendegue, et mestre Berthomieu Astier, lioctenent de sendegue, in presencia de los homes que s'en segont : Monet Balmont, Jaume Aliaut, Jaume Blanc, *alias* Robion, Jaume Colomp, Guillem Colomp, Remont Salvayre, Steve Reynault, Peyre Salvanhe, Paulet Martel, Horonat Rasault, Luc Ambrosi, Juhan Michel, et las ordenansas fachas que s'en segont, et permerament :

Item, an ordenat que[1] de anar a monsor de Senes[2], parlar de aver ung viceofficial per causa des escumenjas, tant per participans quan per causa de depta ho autra causa ; et deu anar mestre Reynault Genies ver lod. sor.....

Anno quo supra, et die xxv augusti, es istat tengut consel per discres homes mestre Bertholmieu Gansart, lioctenent de juge, et mestre Berthomieu Astier et Durant Laugier, lioctenent de sendegues, en lo consel tot, present (?)[3] lo noble Giraut Bonifaci mestre Raynaut Geneis, Monet Balmon, Isnart Martel, J[o]ham Michel, Jaume Blan *alias* Robion, Honorat Giraut, Thomas Geneis, Johan Mondoy, Jaco Gansart, Reymon Salvayre, Jaume Colomp *alias* Churian (?), Esteve Assier, Laugier Assier, Fermis Peyrol, Jaume Aliaut, Peyron Salvaina, J[o]ham Imbert.

Item, an ordenat en conselh de baliar a monsor lo curat, mosen Charles Costin, lo calice que avia monsen Nicholau en garda.

(*Fol. 5 v°*) Item, ieu mestre Berthomieu Gansart, lioctenent de juge et lioctenent de sendegues et en[4] lo conselh ant recebut lo messal de Nostra Donna et lo calice que avia monsen Nicholau Cassenova, et d'aquo lo quitan deld. calice et libre.

Item, lo consel es de opinion, la mager partida, que li portal demoran ubers de vespre, de que lo lioctenen mestre Berthomieu Gansart et lioctenent de juge, et mestre Berthomieu Astier, lioctenent de sendegue, no es content deld.[5] ordenansa.

Anno quo supra, et die xxvij augusti, curatus cum magistro Reynaudo Genese fuerunt in loco Senessen[6] relacionem factam.

Item, monsenhor de Senes, reverent payre en Dieu, donet licensa el curat, monsen Carles Costin, de asolver los escumenjas, en condicion que balissesant fermansas obligatorias, et licensas de dire doas messas, una a Sant Victor[7] et l'autra a Nostra Donna; et tous l'an assectada[8] la relacion et demandant lod. curat et Renault per ung jorn.

---

1. Ce mot est à supprimer.
2. L'évêque de Senez.
3. Il y a une abréviation : un *p* avec un *o* suscrit.
4. Corr. *e tot* ?
5. Il faudrait *de lad.*
6. Lire *Senessensi*. Ensuite il faudrait suppléer *secundum*, ou quelque chose d'équivalent.
7. Saint-Victor; l'ancienne église paroissiale de Castellane n'est plus maintenant qu'une chapelle.
8. Corr. *et tous an acceptada ?*

Anno quo supra, et lo xxix de aost, es tengut consel per discres homes mestre Berthomieu Gansart, lioctenent de juge et mestre Bertholmieu Astier, lioctenent de sendegue, mestre Renault Geneys, J[o]han Micheal, Jolian Arnaut, Jaume Colompt, Lougier Assier, Paulet Martel, Thomas Parodi, Honorat Giraut, Honorat Raut, Thomas Geneys, Monet Gay, Steve Blanc, Iohan Imbert, Reymon Salvayre, Steve Assier, Monet Balmon, Pere Salvenia, Guilien Muraire, Jaume Blant, Jaco Gansart.

Item, de par (*sic*) lo consel sobre escrip, es de opinion et ordonat que aguessant ung curat perpetual, et ant ordenat per curat monsen Charles Costini, et sont de opinion que lo prior lo presentes davant la reveren paternitat de monsor de Senes.

(*Fol. 6*) L'an sobre escript, et a vj de septembre es tengut consel per discret homes mestre Bartolmieu Gansart, lioctenent de juge et de clavari et Durant Laugier, mestre Bartameu Astier, lioctenent de sendregues, et mestre Renault Geneys, Honorat Rasaut, Honorat Giraut, Monet Donsel [1] Thomas Paioze [2], Guillen Gay, Jaume Lambert, Anthoni Aubert, Laugier Reynault, Esteve Reinault, Monet Balmon, Guillem Muraire, Fermis Peirol, Johan Viguier, Jaume Blanc, Jaume Aliaut, Jaume Barles, Monet Gay, Peire Salvania, Johan Sestaron, Bertran Salvayre, son de opinion tout lo consel.

Item, premerament, sont de opinion [3].

Item, ant espausat lod. (*sic*) sendregues que aquelos que servont les mos [4] fosent pagas de lor gages, ensi come es ordenat per lo consel.

Item, ant espousat lod. sendregues que li portal se saressont.

Item, ant espausat lod. sendregues que lo non se degues vendemiar entro la semana denan Sen Michel.

Item, ant ordenat de las vinias de non vendimiar entro quinse jors denan Sen Michel [5].

Item, ant ordenat des portals que non se sarant.

Item, ant ordenat dos gages d'aquelos que servent los mos que anon parlar a Anthoni Lauren fil de Guillen Lauren, que los balie d'argent clavar de Castellana [6].

---

1. Le Monet *d'Oussolin* mentionné au 12 et au 21 septembre ?

2. *Parole*, plus loin, au 21 septembre ; *Parola* au 6 novembre.

3. *Sic*, la phrase est inachevée.

4. Plus loin (12 sept.) *mors*. Il y avait alors une épidémie à Castellane. La peste est constatée à Sisteron en 1467 et en 1474 (Laplane, *Hist. de Sisteron*, I. 292).

5. La rédaction de ce procès-verbal laisse à désirer : voilà deux articles consécutifs sur le même objet qui ne sont pas identiques et l'article suivant semble contredire un article précédent.

6. *Sic* ; le copiste doit avoir omis quelques mots.

L'an sobredi, et lo xij de septembre, es tengut conselh per discres homes mestre Bertholmeu Gansart, lioctenent de juge et de clavari, et Durant Laugier et mestre Berthomieu Astier, lioctenent de sendregue, et mestre Rainaut Geneis, Johan Michel, Monet Balmon, Johan Viguier, Reymon Salvayre, Guillen Tapol, Monet Tapol, Jaume Blanc, J[o]han Sestaron, Johan Gay, Guillen Colump, Peyre Salvania, Laugier Reynaut, Steve Blanc, Monet d'Oussolin.

Item, ant espousat li sendegres (*sic*), que la talia se ordenes per la paga de Sen Michel de la talia.

(*Fol. 5 v°*) Item, es agut requis lo sendregre Berthomieu Astier per Johan Gastinel per lo fait de las retenesons [1] que es agut gaiat, et que non li sia fach tort.

Item, es ordenat del fat de las retenesons que qui aura falit que siant [2] punit.

Item, aquelos que servont los mors que se pagont sur la talha de la villa, exettat Johan Michel non li consel (*sic*).

Item, ant ordenat, per la pague [3] quarta part et darrier[a] de la talia del don gracios de nostress^or^ lo rey, de culhir j g. per ll.

Item, an ordenat lo consel que lad. talia se cuelia per lo clavari de la villa.

L'an mil iiij^c^ lxxiij, et a xxj de septembre, es istat tengut consel per discres homes et per lo noble Bonifaci Giraut, lioctenent de juge et mestre Barthelmieu Astier, Durant Laugier, lioctenent de sendregues et mestre Renaut Geneis, Fermis Peirol, mestre Jaco Gansart, Honorat Giraut, Guillen Murayre, Monet Balmon, Johan Arnaut, Jaume Colomp, Berthon Salvayre, Johan Ymbert, Thomas Parole, Monet d'Oussolin, Thomas Geneis, Guillen Roier, Reymon Salvayre, Honorat Rasaut, Laugier Reynaud, Steve Reynaut, Steve Blant, Anthoni Aubert, Monet Tapol, Guillen Tapol, Jaime Datil [4], Steve Murayre.

Item, ant espausat li sendregues, et premierament ant espausat d'aver ung barbier per servir la vila.

Item, ant espausat de far pagar aquelos que servont los mors.

Item, ant espausat de far servir lo mel [5].

Item, ant ordenat en consel, del fait de la talia, de mandar a Anthoni Lau-

---

1. *Retenezo* ou *retentio* (voir Du Cange sous ces deux formes) désigne les pâturages qu'il était interdit de faucher. Cf. toutefois Arnaud, *Hist. de la viguerie de Forc.*, I, 131, qui voit dans les *retentiones* des terrains réservés à la vaine pâture.

2. Il faudrait *sia*. C'est une syllepse.

3. Il faudrait *per la paga de la*.

4. Plus bas, 31 octobre, *Jaume Latil*.

5. Ce mot revient un peu plus loin. Je ne sais ce qu'il signifie.

rens, clavari de la villa de Castellana, que deuge donar ordre sur lo fait de taillie real, vo autrament protestar lod. consel, si autra causa en venia.

Item, ant ordenat lod. consel, sur lo fait del mel, que deiant far convenir los heres de Honorat Sos e Guillem Feraut de Mostiers, et que lo pellam et l'argent et lo sen (?) sia arrestat en las mas de Honorat Feraut.

Item, ant ordenat d'aver huns barbier et de li donar (*fol.* 7) les gages que donavant a mestre Robin Large, la soma de ij escus, et de lo tenir franc xij ans et li baliar botica dos ans et lodit barbier mestre Pere Gantelme de la Verdiere [1], et promes lod. mestre Pere d'estre sioutadin del dit lioc, et aquo per lo thochament de la man del dit lioctenen de sendregue :

L'an mil iiij^c lxxiij, et lo darnier jor d'octobre, es tengut consel per discret homes et conseliers de Castellana, et premierament mestre [2], lioctenent de juge, mestre Bertholmieu Gansard ; item Duran Laugier et mestre Bertholmieu Astier, lieutenent de sendregues. Item, mestre Reinaut Geneis, Johan Giraut, Berthon Salvayre, Laugier Reynaut, Honorat Rasaut, Steve Reinaut, Peiron Salvania, Johan Feleze, Steve Blanc, Guillem Lambert, Guillem Rouier, Jaume Aliaut, Julian Arnaut, Johan Sesteron, Monet Tapol, Steve Murayre, Guillen Tapol, Honorat Giraut, Jaume Latil, Peyron Murayre, Guillen Muraire, Joham Viguier, Monet Balmon, Bonifaci Giraut.

Item, ant despousat [3] li sendregue disent si es de consel que lo devent de Sionna [4], sie den [5] deffendre vou non.

Item, del fait del barbier per la botica, si se deu adobar vo non.

Item, es istat fac rancura en consel del lioctenent de juge, qual es lioctenent de juge et de clavari [6].

Item, Monet Balmon es de opinion, defora tout le consel, que la ordenansa facha per lo consel del fac de las vinias que se rompa.

Item, de fac del devens de Toulana [7] que se prolongue entro a Santa Katarina [8] per los beus et non per autra[s] bestias, ensuy (*sic*) come es de costuma, et sur la pena acostumada.

---

1. Tout cela est bien mal rédigé, quoique à peu près intelligible.

2. Le nom de ce magistrat a été oublié.

3. Lis. *espousat*. La faute est produite par la consonance du *t* final qui précède.

4. Sionne est un hameau dépendant de Castellane, à quelques kil. au N.-E. — Le *devent* ou mieux *devens* (comme plus bas) est un terrain mis en « defens ». *Defens* est proprement la forme usitée en Provence ; voy. Mistral, DEVENS. Ailleurs on a *deves* ; cf. Du Cange, DEVEZIUM.

5. Corr. *de ?*

6. Les fonctions de juge, de syndic et de trésorier étant incompatibles, on considérait qu'il était irrégulier qu'une seule personne exerçât la suppléance de ces trois fonctions. Cela est expliqué quelques lignes plus bas.

7. Taulane, cant. de Castellane.

8. 25 novembre.

Item, es de opinion que lo[s] sendregues et conseliers [1] que lo lioctenent de juge et de clavari non aye sinon un office, vo juge vo clavari, et que s'en escriva a madama de Laval [2].

L'an mil iiij^c lxxiij, et a vj de novembre, es istat tengut consel et fac cria per lo sergent a son de campana, per discret home mestre Bertholmieu Gansart, lioctenent de juge, et Duran Laugier et mestre Berthomieu Astier, lioctenent de sendregues, et Bonifassi Giraut, Johan Ymbert, Fermis Peyrol, Thomas Geneis, Monet Gay, (*v°*) Johan Latil, Honorat Rasaut, Monet Balmon, Steve Reynaut, Jaume Guion, Berthon Salvayre, mestre Reynaut Geneys, Anthoni Albert, Julian Arnaut, Guillem Gay, Jaume Lambert, Guillem Murayre, Steve Blanc, Thomas Parola, ant espausat li se[n]dregues, et premierament.

Item, es espousat del fac de la botica del barbier si se deu reparar la botica·

Item, es espousat de escrieure a Madama de ver (?) a Castellana, mons^or de Sant Andrieu per lieutenent per escrieure a la cort [3].

Es espousat per lo consel [4].

Item, ant ordenat lo consel que s'escriva a Madama que aguessant mons^or de Sant Andrieu per lieutenent per escrioure a la cort [5].

Item, es ordenat per lo consel que aquellos que hant servit los mors que aient la copie de la ordenansa que forn facha lo vj de aost per lo servisse des mors.

Item, del fac de la botica del barbier que sia remes, el sendreges que vejan la reparacion que se deu.

Cadit sequens consilium in introytu insercionis caterneti, quia erronee fuit apositum et scritum per gubernatorem dicti caterneti in hoc loco.

Lo noble Bonifac (*sic*) Giraut, luoctenent de juge e maystre Berthomieu Astier, luoctenent de sendregue, an fach congregar lo conselh mil iiij^c lxxiij. e vj d'ahost.

Et primo M. Raynaut G.;
Item, Monet Balmon;
Item, Peyre Salvayno;
Item, Fermis Payrol;
Item, Jaume Aylaut;
Item, lo noble Horona Girau;
Item, Anthoni Albert;
Item, Jaume Colomp;

---

1. Il faut supposer que les mots « que los sendregues et conseliers » ont été écrits par erreur.
2. Jeanne de Laval, seconde femme du roi René.
3. Corrompu? Voir ci-après la délibération du 10 novembre.
4. Phrase inachevée.
5. Cela vient d'être dit.

Item, M. Robin;
Item, Horonat Rasaut;
Item, Guillen Colomp;
Item, Raymon Salvayre;
Item, Jaume Guiol (?);
(*Fol. 8*) Item, Esteve Raynaut;
Item, Esteve Blanc;
Item, Juan Rostan.

Sec se la ordenansa que aven fach nos autres de conselh e tot los susescrich a vj jors del mes d'aost.

Per far servir los mors, e tot permierament se son perufers tres; permierament Jaume Colomp, Esteve Raynaut alias Assier, Paulet Martel.

Item, lur donan dos florins lo mes per home, e ellos los devon ajuar portar e far la sobouturo.

Item, aordenon d'autra part, vesent que plas a madama, de donar a maystre Robin dos escut, et la vilo lui dona autre dos escus uno ves tant solament.

Item, aordenan d'autra part que guerron[1] siervo et que aio sos gages acostumas.

Item, aordenan que baylon al noble Boniface Giraut, per annar parlar a Madama, g. .ij.

Item, aordenan que baylon a Juhan Rostanh cant ha porta la letra a Sant Andrieu[2] a Madama, g. .ij.

Item, ay escrich per memoria aysso al conseyl.

Anno Domini millesimo iiij^c lxxiij^o, die decima mensis novembris, convocato consilio universitatis ville Castellane in claustro Bartholomei Gansardi vicejudicis et viceclavarii regie curie dicte ville, in quo quidem consilio presentes fuerunt discreti viri magister Bartholomeus Asterii et Durandus Laugerii, vicesindici dicte ville, Monnetus Balmoni, Ferminus Payroli, magister Raynaudus Genesii, Julianus Arnaudi alias Mondoy, Stephanus Raynaudi alias Assier, Guillelmus Lamberti, Laugerius Raynaudi, Berthonus Salvatoris et Honoratus Rasaudi, consiliarii dicte ville Castellane, et vigore quarumdam literarum per magnificam dominam Margaritam Cossa, dominam castri dicte ville, fuit ordinatum inter eos unanimiter et concorditer quod pro justicia ministranda, et ne maleficia remaneant impunita, et jura regie curie non diminuant, quod, de mandato dicti magistri Bartholomei vicejudicis et viceclavarii, ego Bonifacius de Bellonis, condominus Sancti Andree, scribere debeam omnia ad dictam regiam curiam pertinencia, tam civilia quam criminalia.

---

1. Nom corrompu?
2. Saint-André de Méouille, arr. de Castellane.

(*V°*) Anno re est. [1], et die xiiij^a^ novembris, es istat tengut consel per discres homes mestre Bartholmieu Gansar et mestre Bartholmieu Astier, Duran Laugier, lieutenent de sendregues, et aconsellieron.

Item, Monnet Balmon, Guillen Murayre, Jaume Aliaut, Peire Salvania, Firmis Peyrol, Monnet Gay, Jaco Gansart, Laugier Raynault, Isnart Martel, Guillen Geneis, Honorat Rasaut.

Item, li SS^or^ sendregues ant resseubut la letra que lour a tremes madama de Laval, faysent mension que la taille se colis, et que agues lad. taillie a Sen Andrieu prochanament venent.

Item, es ordinat per lo juge et sendregues et conselliers que la ordenansa viela de la talie a vj de septembre que sega son effiet (*sic*).

L'an susdich es lo redier jorn del mes de novembre, ieu mestre Berthomieu Gansart, luegatenent de juge, ambe los senhors sendregues sen Duran Laugier et mestre Berthomieu Astier, sen Bonifay Giraut, mestre Raynaut, mestre Jaume Motet, Juan Felen (?), Peyre Terrassier, Peyre Murayre, Juhan Giraut, Juan Viguier, Jaume Lambert, Esteve Blant, Esteve Murayre, Monet Gay, Monet Bolart, Julian Arnaut, Anthoni Aubert, Laugier Raynaut, Jaume Colomp, Honorat Rasaut, Thomas Ginieys, Honorat Giraut, Jaume Blanc de la Costa, Monet d'Oussolin, Thomas Parolla.

Item, los senhors sendregues an botat davant los mess^ors^ de conselh que ellos son agus requists per Peyre Richart que sera content de si far sieutadin de esta vila.

Item, es aordenat, tos ensemps et tos de una opinion, los senhors susnomas de conselh, de lo recebre per sieutadin como ung home de ben, so es assaber Peyre Richart, del luoc de Mories [2].

(*Fol. 9*) Item, l'an mil .iiij^c^lxxiij et lo jorn sobredich, ieu mestre Berthomieu Gansart, luoctenent de juge, ay baylat los capitols, los quals son estas fachs al conselh del iij estas, als senhors sendregues, en presencia de lo conselh.

Si je parviens à faire pour trente-cinq départements ce que je viens de faire pour les Basses-Alpes, la philologie provençale reposera sur une base solide. C'est une œuvre longue et pénible. Avant de l'entreprendre, j'appelle sur le présent spécimen l'attention des hommes compétents.

Paul Meyer.

---

1. *Sic*, faute pour *retroscripto ?*
2. Moriez, arr. de Castellane, cant. de Saint-André.

IL *FILOSTRATO* DI G. BOCCACCIO

Sul poema giovenile che il Boccaccio scrisse per narrare « in persona di alcuno passionato » i suoi martirii amorosi, molte cose si son dette, da coloro specialmente che in Italia e fuori hanno indagato la storia medioevale dell' epopea troiana. Tuttavia molte ancora se ne potrebbero aggiungere, specialmente per le relazioni che il poema ha con taluni rami dell' antica poesia, relazioni per le quali riesce molto più agevole la piena comprensione di esso ; e in questo ampio campo di ricerche io verrò man mano spigolando alcune semplici osservazioni.

L' argomento del *Filostrato* dove l' amore prima giocondo di Troilo per la leggiadra vedova troiana si svolge con sì gran fiamma di passione fino all' ora tragica dell' abbandono e della morte, è così generalmente noto anche in grazia dei molti imitatori — primo fra tutti lo Shakespeare — ch' è inutile ritessere l' ordito di questa semplice e dolente istoria. Alla quale volle il Boccaccio mettere innanzi un proemio mirabile per soave armonia di stile e vibrante sincerità di passione, in cui dedicando il poema alla sua donna e' le parla del suo proprio amore e le rivela la cagione onde fu mosso a cantare. Noi dovremo fermarci alquanto su questo proemio, dove apparisce nelle sue varie forme manifestato quel sentimento amoroso che più tardi informerà la concezione di Troilo, e velatamente si scorge una speciale tendenza letteraria del poeta.

Ritrovandosi nella corte d' Amore fra' gentili uomini e le vaghe donne, il Boccaccio udì muovere e disputare questa quistione : « Uno giovane ferventemente ama una donna, della quale niuna altra cosa gli è conceduto dalla fortuna, se non il potere alcuna volta vederla, o tal volta di lei ragionare, o seco stesso di lei dolcemente pensare. Qual' è adunque di

queste tre cose di più diletto? » Quest' ultima a lui parve essere il diletto maggiore e studiosamente lo difese, affermando « non essere picciola parte della beatitudine dell' amante, potere secondo il disio di colui che pensa disporre della persona amata. » Ma l' amara esperienza disciolse ben presto la sua mente dall' errore; poichè essendosi la sua bellissima donna dipartita da Napoli, all' amante più del suo angelico aspetto vago che d' altra cosa tolse ella quel bene che la privazione gli mostrò essere veramente di tutti il maggiore : la vista di lei; nè più gli sovvenne lo sterile pensiero. Allora quegli occhi pe' quali la soavissima luce dell' amore era venuta alla mente del poeta cominciarono amaramente a lagrimare; per minor doglia si studiavano di non vedere le logge le piazze e gli altri luoghi, ov' era un tempo la dolce donna apparita, « e dolorosamente hanno il cuore costretto a dir seco quello verso di Geremia : « O come siede sola la città, la quale in addietro era piena di popolo, e donna delle genti! »

In questa prima parte del proemio, sembra di veder rispecchiate due fasi diverse e successive non solo dell' arte medioevale, ma anche della maniera di concepire e di rappresentare l' amore. Assistiamo nel cominciamento ad una scena d' intonazione provenzalesca dove con diversi pareri si disputa intorno a una sottil questione di teorica amorosa, che appartiene a' vecchi luoghi comuni d' una convenzionale arte poetica. Ma ben presto colui che ha sostenuto esser massimo de' diletti il pensare della propria donna, dovrebbe applicare alla realtà del suo medesimo amore quello spirituale diletto, e con esso alleviare l' affanno della solitudine. Ma non vale forza di pensiero a dargli conforto; ed egli passa a dipingere il triste stato dell' anima sua con forme e colori che ricordano il dolce stil nuovo, pel quale ogni gioia d' amore era raccolta nella vista di madonna; la « graziosa e bella » vista ch' egli ha perduta. Del dolce stile si risente il concetto di queste sue parole : « gli occhi miei..... per li quali la soavissima luce del vostro amore mi entrò nella mente.....» ; e pare un capitolo staccato dalla *Vita nuova* quel luogo, nel quale il Boccaccio lungamente parla de' suoi occhi lagrimosi e attinge ad un sentimento quasi mistico. Una influenza anche minima della poesia del dolce stile sul Boccaccio non indurrà maraviglia in chi ricordi che pur nel suo Canzoniere egli ne ha lasciate abbondevoli tracce; nè questo

richiamo alla *Vita nuova* sembrerà inopportuno, quando si pensi che anche Dante al cospetto della città fatta deserta per la morte della sua gentilissima ebbe a citare quel medesimo passo « di Geremia profeta che dice : Quomodo sedet sola » del quale si sovvenne il Boccaccio.

Dal dolore fu ispirata a Dante la canzone *Li occhi dolenti per pietà del core*; come dal dolore venne al Boccaccio il primo impulso a scrivere il *Filostrato*. Si legga il capitolo XXXI della *Vita nuova* : « Poi che li miei occhi ebbero per alquanto lagrimato un tempo, e' tanto affaticati erano che non poteano disfogare la mia trestizia, onde pensai di volere sfogarla con alquante parole dolorose ; e però propuosi di fare una canzone, ne la quale piangendo ragionassi di lei, per cui tanto dolore era fatto distruggitore de la mia anima..... » E si confronti con queste parole del poemio : « .....conoscendo assai chiaramente, che tenendo io del tutto, come proposto avea, la mia conceputa doglia nel petto nascosa, era impossibile, che delle mille volte che essa abbondante e ogni termine trapassante sopravvenia, alcuna non vincesse tanto le forze mie, già debolissime divenute, che morte senza fallo ne seguirebbe..... pensai di volere con alcuno onesto rammarichio dare luogo a quello a uscire dal triste petto..... e il modo fu questo, di dovere in persona di alcuno appassionato, siccome io era e sono, cantando narrare i miei martirii. »

Così il poeta rappresentò ne' tormenti di Troilo il suo tormento. Ma in questa ultima parte del proemio sembra che la passione divampi più calda e più viva; e come avesse rotto il mistico cerchio nel quale s' è fino ad ora rinserrata, più apertamente discopre « i suoi disii, dove terminino, e che cosa essi più che altro dimandino. Nell' ardor infiammato dell' invocazione si sente il vibrare di un fremito sensuale. Qui la vera natura del Boccaccio appare scevra dalle nebbiose influenze della poesia anteriore ; e in lui si risolve dopo breve ondeggiamento quel contrasto, che nel Petrarca non potè mai risolversi appieno.

Prima di lasciare questo discorso del proemio, richiamo l' attenzione sopra un fatto notevole. La stampa del Moutier, lo fa incominciare con una dichiarazione del titolo, che « tanto viene a dire, quanto uomo vinto ed abbattuto da amore », e in essa si riassume, in breve la sostanza del poema. Ora, in un codice

del 400 che si conserva nella Nazionale di Napoli, non v' è traccia di codesto principio; il quale evidentemente è una didascalia che non fa parte del proemio, e non si trova nè meno nei codici di Firenze esaminati dal Corazzini. In fatti, dopo le disadorne parole ci sorprende la maestà efficace del vero cominciamento : « Molte fiate già, nobilissima donna, avvenne, che io, il quale quasi dalla mia puerizia insino a questo tempo ne' servizi d' amore sono stato..... », cominciamento che non ha legame alcuno con la didascalia; e la sostanza e il significato del poema esporrà in seguito il Boccaccio medesimo.

Ma quale delle « antiche storie » prese a rivolgere il Boccaccio, per trarne la materia del suo poema? È inutile a questo proposito discorrere ancora della parte che Troilo ebbe nel l' epopea troiana del medioevo : ci basta tener presenti il *Roman de Troie* e la scolorita e libera traduzione latina che ne fece in Italia Guido delle Colonne messinese. Il medesimo racconto si trova con leggiere modificazioni in ambedue : a chi l' onore di avere ispirato il *Filostrato*? De' critici più autorevoli il Joly [1] crede ad una maggiore influenza di Benoît de Sainte More, il Dunger [2] di Guido; il Moland, il d'Héricault [3] e il Barth [4] lasciano la questione indecisa; al Gaspary parve che il Boccaccio avesse attinto principalmente al primo, pure giovandosi del secondo [5]; il Gorra infine, che ha scritto sul ciclo troiano un pregevolissimo lavoro [6], tende anch' egli a prender le parti di Guido delle Colonne. Bene fu osservato che derivazioni di particolari atte a fornire prove sono certo assai rare [7], ma le parole di Troilo su Calcante concordano discretamente con ciò che di lui

---

1. *Benoît de Sainte More et le roman de Troie, ou le métamorphoses d'Homère et de l'épopée gréco-latine au moyen âge*, Paris, 1871, vol. I.

2. *Die Sage vom troianischen Kriege in den Bearbeitungen des Mittelalters und ihren antiken Quellen*. Leipzig, 1869.

3. *Nouvelles françoises en prose du XIVe siècle*, Paris, 1858.

4. *Guido de Columna*. Leipzig, 1877.

5. *St. della lett. ital.*, vol. II, note.

6. *Testi inediti di storia troiana preceduti da uno studio sulla leggenda troiana in Italia*. Torino, 1889.

7. Gaspary, *op. cit.*, nelle note del vol. II, 319.

dicono i Troiani nel *Roman de Troie*[1]; d'altra parte lo svenimento di Griseida al momento della separazione si trova in Guido e manca nella fonte francese, ed il dolore di lei è dipinto con colori alquanto rassomigliantisi dal Boccaccio e dal siciliano. Ma il Gorra medesimo osserva che il percuotersi con la mano il bianco petto e lo strapparsi i crini biondi sono atti troppo consueti nel dolore, e specialmente nei personaggi del Boccaccio, perchè noi possiamo scorgere in essi una speciale imitazione. « Un' altra somiglianza tra il poema italiano e la storia latina « sta in questo, che in ambedue i testi non è nominato che « Diomede come quegli che deve condurre Briseida al padre[2]. » Ma non bisogna dimenticare la straordinaria parsimonia del Boccaccio nell' introdurre que' particolari che non importano direttamente all' intimo svolgimento della sua storia d' amore; per cui egli può benissimo averci parlato del solo Diomede, anche se nella sua fonte fossero ricordati altri nomi d' eroi.

Fra tanti pareri incerti e discordi, miglior partito sarà quello di domandare alla medesima indagine rinnovellata qualche lume che ci rischiari. Nel quarto libro del *Filostrato* la bella vedova se dispera per la partenza imminente, finchè non sopravviene nella notte l'amante aspettato. E così nel *Roman de Troie* i due infelici non si sono durante il giorno veduti, mentre l' *Historia* parla d'una precedente visita di Troilo. Ma, quello che più importa, abbiamo un piccolo riscontro in questi versi :

13279 Mès la dolor qu'al cuer lor toche,
Lor fait venír parmi la boche
Les lermes qui lor chiet des ielz

che Guido, assai vagamente traduce « con baci inrugiadati da piangenti lagrime » e il Boccaccio abbellisce con manifesta imitazione dal francese così :

---

1. 12967 Calcas blamerent Troïen,
Dient que plus est vilz d'un cien.
De toz hontoz et de toz vis
Ert il curaille li chaitis.
Riches et halz ert entre nos,
Puis nos guerpi, s'ala o vos.

2. Gorra, *op. cit.*, p. 340.

Si baciavan talvolta, e le cascanti
Lagrime si bevean, senz' aver cura
Ch' amare fosser oltre lor natura.
(IV, str. 115.)

Una rassomiglianza anche più significante si trova in quel dolce e lungo parlare di Diomede, che in lunghi versi riprodotto da' due poeti, è malamente e indirettamente riassunto da Guido in poche parole. Dice l' eroe nel *R. de Troie*:

13543 Ci sont li plus preisié del mont,
Et li plus riche que i sont,
Et li plus belz et li meillor
Qui vos requerront vostre amor.
Mes sachez, bele, bien vos di,
Se de mei fetes vostre ami,
Vos n'i avreiz se enor non.

E nel *Filostrato* :

.....'l vostro gran valore
La gran beltà e l' angelico aspetto
Troverà qui assai degno amatore,
Se el vi fia di pigliarlo diletto
E se non vi spiacesse, io sarei desso.
(VI, str. 22.)

Rassomigliantissima è anche ne' poeti la fine della risposta di Griseida ; la quale riconosce che l' amante è di « real sangue disceso », « de halt parage », così che a lui meglio converrebbe l' amore d' « Elena bella » e di ciascuna « riche pucele o preisiée dameisele » ; ma l' animo di lei turbato pel recente affanno respinge quell' offerta, che col tempo vorrà più benignamente gradire.

Quest' ultimo parlare a Diomede
Fu assai caro, e parveli potere
Isperar senza fallo ancor mercede,
Siccom' egli ebbe poi a suo piacere ;
E risposele : donna, io vi fo fede
Quanto posso maggiore, che al volere
Di voi io sono e sarò sempre presto :
Nè altro disse.....

In tutta questa stanza si risente direttamente l'imitazione dal *R. de Troie* :

13649 Diomedes ot joie grant
Que bien parait a son semblant
Que n'esteit mie trop salvage.
Itant li dist de son corage :
Bele, sacheiz bien tot de veir
Qu'en vos metrai tot mon poeir.

Mentre il felice rivale trascinava per sempre lontano quel bene ond' erano a Troilo venuti tanto dolore e tanta voluttà, il misero amante.

.....In Troia tristo ed angoscioso
Quanto neun fu mai, se ne rivenne.
(V, str. 15.)

E similmente

13497 Troylus.....
Molt retorne triste et pensis.

Ma nel *R. d. T.* si può inoltre notare un fatto importantissimo. Briseida vedendosi così onorevolmente accolta dal campo nemico,

Anceis que venist le quart seir
N'ot el corage ne voleir
De retorner en la cité.

Ella non ha niente stabilito con Troilo, nè prima s' è accennato a codesto ritorno, il quale è messo qui incidentalmente dal poeta, solo a mostrare il mutevole animo della fanciulla. Ma non pare probabile che da questa frase abbia il Boccaccio prese le mosse per fondare sopra un mancato ritorno lo svolgimento posteriore del suo romanzo? Nel quale inoltre la catastrofe finale è determinata da un fatto che similmente il Boccaccio potè svolgere da un germe contenuto nel solo romanzo francese. Quando Diomede follemente preso supplica e insiste per commuovere colei che nel primo ondeggiar del suo cuore non si risolve ad amarlo, egli riesce infine a strapparle un dono prezioso che gli apre le vie della speranza.

15099 La dameisele est molt hetiée,
Et molt se fet joiose et liée,
De ço qu'il est si en ses laz.
La destre manche de son braz
Bone e fresche, de ciclaton,

Li done en leu de gonfanon.

. . . . . .

15109 Desor puet saver Troylus
Que ja mar s'i atendra plus :
Devers li est l'amor cassée,
Que molt fu puis [chier] comparée.

Questo significante episodio inspirò al Boccaccio una scena tragicamente dolorosa. Un giorno che Deifebo torna della battaglia con un ornato vestimento rapito a Diomede, Troilo

. . . . . vide nel petto un fermaglio
D'oro. . . . . .
(VIII, str. 9.)

un fermaglio ch' egli medesimo aveva un tempo donato alla sua bella infedele, la quale l' aveva donato a sua volta. Così il sospetto prima combattuto divenne certezza, ed al giovinetto amante non restò che il morire.

Altri minuti riscontri non saprei indicare. Ho detto che il Gaspary avvicina un luogo del *Filostrato* dove Troilo parla aspramente di Calcante a quello che di Calcante dicono i Troiani nel *Roman de Troie*; ma non si può parlare di vera rassomiglianza che in un sol verso :

12971 Riches et halz ert entre nos
Eri onorato in tutto nostro regno.
(IV, str. 38.)

Troppo poco. Tuttavia credo bastino quegli esempi che son venuto indicando, per mostrare una vera preponderanza del romanzo francese sulla imitazione poetica del Boccaccio [1].

Ma è stato osservato che dalla sua qualsiasi fonte il Boccaccio non ha tolto se non quel tanto ch' essa poteva offerire nell' episodio di Troilo e di Griseida. E l' episodio comincia nel *Roman de Troie* come nell' *Historia destructionis Troiae* da quella

1. Non intendo dire con questo che il Boccaccio non conoscesse il rifacimento di Guido : il libro era troppo universalmente noto, e troppo popolare l' argomento, perchè una tale ignoranza fosse possibile : inoltre è pure probabile che da quello derivi l' episodio dello svenimento di Griseida. Ma questo non basta per farsene un' arma contro Benoît de Sainte More e l' influenza esercitata da lui sul nostro poeta.

scena di dolore che accompagna gli ultimi baci degli amanti; così i tre primi libri del *Filostrato* ove si narra l' innamoramento dell' eroe, le sue ansie angosciose, l' opera di Pandaro e la suprema gioconda vittoria sembrano essere concezione pienamente originale; e in tutto originale la dipintura dell' amore e del dolore di Troilo, a pena in quelle fonti accennati.

E invero che il nostro poeta si sia levato ad immensa altezza rimaneggiando ed ampliando lo scarso ma non isterile materiale degli antecessori, non è necessario ripetere, perchè questo è carattere costante dell' arte sua. Ma uscendo fuor de' ristretti confini di quel breve episodio, non v' è più nulla nel romanzo o nella storia che ci mostri in qualche parte l' abbozzo del mirabile quadro?

Ricordiamo come avvenne che Troilo s' innamorasse di Griseida: nel giorno in che i « troian padri » sacravano i consueti onori al Palladio fatale, stava fra l' altre donne nel tempio la bellissima figliuola di Calcante. E Troilo,

> . . . . . come soglion fare
> I giovinetti,

andava fra' compagni lodando or questa or quella in gioiosa spensieratezza; anzi vedendo un amante che fiso intendesse in atto sospiroso nel volto di alcuna donna, diceva:

> . . . . . quel dolente ha dato bando
> Alla sua libertà, sì gli gravava,
> Ed a colei l' ha messa fra le mani,
> Vedete ben se e' suoi pensier son vani.
>
> . . . . . .
>
> Che è a porre in donna alcuno amore?
> Che come al vento si volge la foglia
> Così in un dì ben mille volte il core
> Di lor si volge, nè curan di doglia
> Che per lor senta alcun loro amatore,
> Nè sa alcuna quel ch' ella si voglia.
> O felice colui che del piacere
> Lor non è preso, e sassene astenere!
> (I, str. 21-22.)

Anche Benoît era così pessimista in amore, e scrisse a questo proposito molti, anzi troppi versi.

13418 Assez est fole la plus sage :
Quant qu'ele a en set anz amé.
A ele en un jor oublié.

Ma Troilo non sa, il misero, che mentre va mordendo l'amore degli altri, amore ben più affannoso e forte apparecchia a lui medesimo la fortuna. Gli occhi lucenti e l' angelico viso di Griseida lo trafissero in quel momento di sì cruda ferita, ch' egli rimase immobile a mirarli finchè durarono gli onori a Pallade; infine uscì dal tempio.

Nè se n' uscì qual dentro v' era entrato
Libero e lieto, ma n' uscì pensoso
Ed oltre al creder suo innamorato.
(I, str. 31.)

Ma volle celare ad ognuno la sua disavventura, e quando ebbe allontanati i compagni che gli facevano festa d' attorno,

.....tutto soletto
In camera n' andò, dove a sedere
Si pose, sospirando, appiè del letto,
E seco a rammentarsi del piacere
Avuto la mattina dall' aspetto
Di Griseida cominciò.
(I, str. 33.)

E insieme gli divampò nel cuore la inestinguibile fiamma. Da quel giorno egli non ebbe più un pensiero che amoroso non fosse; già era da lui fuggito il sonno e il volto mostrava i segni della passione, quando

Standosi in cotal guisa un dì soletto
Nella camera sua Troilo pensoso,
Gli sopravvenne un troian giovinetto,
(II, str. 1.)

il suo fedelissimo Pandaro, che raccogliendo la confessione dall' amico si propone d' adoprarsi con tutte le forze per renderlo felice.

Che Troilo si innamorasse nel tempio, par naturale a chi pensi che in chiesa cominciò pure l' amore del poeta : eppure la sostanza di quell' innamoramento è ancora derivata dal *Roman de Troie*. Nel quale si narra, che celebrandosi solennemente in

Troia l' anniversario della morte d' Ettore, ebbero libero accesso nella città anche i guerrieri nemici; v' andarono

Des plus preisiez de l'ost Grezeis

e vi fu con gli altri — mal per lui! — l' uccisore del morto eroe, Achille. Egli, nella triste solennità di quell' ora, non poteva come Troilo beffare orgogliosamente gli amanti; ma non appena ebbe nel tempio veduta la regale beltà di Polissena

Le cuist el cuer de l'estencele
Que japar lui n'en ert esteinte.

I chiari occhi, e il biondo capo e lo splendore del volto gli danno al cuore « fredor et glace » onde

17541 ...ja n'ert mès ne nuit ne jor
Qu'il ne sente les traitz d'amor.

Nè gli valse contro l' occulto foco la sua invincibile forza di guerriero

17548 Tost a amor plessié orgoil.
Poi li valdra mès sis escuz
Et sis haubers mailliez menuz;
Ia s'espée trenchant d'acier
Ne li avra ici mestier.
Force, vertuz, ni hardement
Ne li valt contre Amor naient;

e di questi versi si sovvenne il Boccaccio, quando scrisse che

Non risparmiarono il sangue reale
Nè d' animo virtù ovver grandizza,
Nè curaron di forza corporale
Che in Troilo fosse, o di prodezza,
L' ardenti fiamme amorose.....
(I, str. 40.)

Per quanto durò la triste cerimonia funerale, Achille non tolse gli occhi da colei, della quale mai non vide cosa più bella; e solo quando Polissena si mosse per tornare con l' altre dame al palagio, anch' egli si allontanò, e

17593 Molt malades, molt dehetiez
S'est en son paveillon cochiez

come Troilo aveva fatto nella sua camera fra sè rivolgendo

l'amoroso pensiero. Giacendo sul letto Achille lungamente rimpiange la pace perduta, lamenta il crudele destino che così saldamente l' avvince alla fanciulla nemica e disperando vorrebbe come Troilo morire; fin che sopravviene

17717 Un suen ami, un suen feeil
Qui molt savoit de son conseil

al quale discopre il suo segreto

Tot li a dit coment li vait,
Celée nule ne l'en fait,

e lo incarica di recare ad Ecuba un messaggio, offerendole di non più combattere s' ella vorrà concedergli la figliuola.

Quest' amico di buon consiglio al quale l' eroe fa sicura e piena confessione, rassomiglia molto a Pandaro; e tutto l' episodio è indubbiamente fonte dell' episodio boccaccesco. La *Historia* de Guido lo ripete a suo modo, ma è da notare che l' « ami » del *R. d. T.* diventa qui un semplice segretario; e questa differenza essenziale va messa insieme con quelle maggiori ragioni di arte, per le quali noi crediamo che alla fonte francese abbia direttamente attinto il Boccaccio quell' ardente spirito d' amore, quel violento continuo ondeggiare fra la speranza e lo sconforto, la passione e il dolore, onde appare d' un colpo travagliato l' animo di Troilo.

A sua volta, l' innamoramento del principe troiano ha inspirato le ottave d' un maggiore artefice di poesia che non fosse il Boccaccio medesimo. In alcuni luoghi delle Stanze per la Giostra del Magnifico il Poliziano ebbe dicerto presente il *Filostrato*. Fin dalla seconda e terza ottava in cui ripigliando più largamente un gentilissimo concetto egli invoca non più le facili Muse ma il bello iddio d' Amore, che meglio appaga il suo fervido e novo sentimento della vita, apparisce ben chiara la reminiscenza ch' io dico. Per conforto all' alta impresa, il Boccaccio avea domandato l' aiuto della sua donna :

. . . . . o bella donna alla qual fui
E sarò sempre fedele e soggetto,
O vaga luce de' begli occhi in cui
Amore ha posto tutto il mio diletto
O isperanza sola di colui
Che t' ama più che sè d' amor perfetto,

Guida la nostra man, reggi l' ingegno
Nell' opera la quale a scriver vegno.
(I, st. 4.)

Cò' medesimi sensi cantò il Poliziano:

O bello iddio, ch' al cor per gli occhi spiri
Dolce disir d' amaro pensier pieno,
E pasciti di pianto e di sospiri,
Nudrisci l' alme di un dolce veleno,
Gentil fai divenir ciò che tu miri,
Nè può star cosa vil dentro al tuo seno;
Amor, del quale i' son sempre soggetto,
Porgi or la mano al mio basso intelletto.
. . . . . .
Reggi la lingua, amor, reggi la mano.
(I, str. 2-3.)

E si sovvenne del *Filostrato* anche in questo verso

Tuo fia l' onor, s' io già non prego in vano

Cfr. *Fil.* :

Tuo sia l' onore, e mio si sia l' affanno
Se i detti alcuna laude acquisteranno.
(I, 5.)

Ma ben più importanti divengono in seguito codeste reminiscenze boccaccesche. Quel Julio che « nel vago tempo di sua verde etate » animosamente si dilettava di caccia e di cavalli, soleva come Troilo beffarsi degli afflitti amanti,

E se tal' or nel cieco labirinto
Errar vedeva un miserello amante,
Di dolor carco, di pietà dipinto
Seguir della nemica sua le piante,
E dove Amore il cor gli avesse avvinto
Lì pascer l' alma di sue luci sante
Preso nell' amorose crudel gogne;
Sì l' assaliva con agre rampogne.
(I, st. 12.)

Ah quanto è uom meschin, che cangia voglia
Per donna, o mai per lei s' allegra o dole!
E qual per lei di libertà si spoglia
O crede a' suoi sembianti e sue parole!
Che sempre è più leggier ch' al vento foglia

E mille volte il dì vuole e disvuole:
Segue chi fugge, a chi la vuol s'asconde
E vanne e vien, come alla riva l'onde.
(I, str. 14.)

Chi nell' onda armoniosa di queste mirabili ottave non sente la voce del più antico poeta?

Che è a porre in donna alcuno amore?
Che *come al vento si volge la foglia,*
Così in un dì ben mille volte il core
Di lor si volge, nè curan di doglia
Che per lor senta alcun loro amatore,
Nè sa alcuna quel ch' ella si voglia.
(*Fil.*, I, str. 22.)

In un fiorito e verde prato si rivela a Julio per virtù divina il dolcissimo aspetto d' una ninfa; ed al suo cuore discende dal bel viso una nova tenerezza che subitamente l' infiamma. Rimirando gli occhi di lei

Non s' accorge che Amor li dentro è armato,
(I, str. 42.)

come non se n' era accorto il misero Troilo:

Nè s'avvedea colui, ch' era sì saggio
Poco davanti in riprendere altrui,
Che Amore dimorasse dentro al raggio
Di quei vaghi occhi con li strali sui.
(*Fil.*, I, str. 29.)

Così improvviso è in ambedue gli amanti il divampare della cieca passione; così improvviso succede lo smarrimento all' orgogliosa indifferenza primiera.

U' sono or Julio le sentenzie gravi,
Le parole magnifiche, e' precetti
Con che i miseri amanti molestavi?
. . . . . .
Or ecco ch' una donna in man le chiavi
D' ogni tua voglia e tutti in sè ristretti
Tien, miserello, i tuoi dolci pensieri.
(I, str. 58.)

Con le medesime parole si vendicheranno di Troilo gli amanti:

.....or ecco il provveduto
Ch' e' sospir nostri egli amorosi pianti
Morder soleva, già ora è venuto
Dove noi siamo.....
(*Fil.*, I, str. 51.)

E infine seguendo l' esempio di Troilo, anche Julio partitosi dal luogo della sua sconfitta

Era arrivato alla magion soletto.
(I, str. 65.)

dove in tristi pensieri si diè solitario a rivolgere nella mente il suo « novello incarco ».

In tal modo l' innamoramento d' Achille che ne' rozzi versi descrisse Benoît venne ripreso e cesellato da due grandi poeti sì che difficilmente si potrebbe sentire nei versi maravigliosi dell' ultimo imitatore l' eco remota del trovero francese, se in mezzo ad essi non fosse passata l' imitazione boccaccesca nel *Filostrato*[1].

È singolare il riscontro che a questa maniera d'innamoramento offre il romanzo greco; dove i due giovini splendenti d'ogni bellezza s'incontrano quasi sempre per la prima volta in una festa religiosa, e l'uomo prima superbo dispregiatore dei mali amorosi è subitamente scosso da una violentissima passione. Così vediamo Abrocome, il giovinetto protagonista del romanzo di Senofonte Efesio, il quale ἔρωτά γε μὴν οὐδ' ἐνόμιζεν εἶναι θεὸν ἀλλὰ πάντῃ ἐξέβαλεν ὡς οὐδὲν ἡγούμενος, λέγων. ὡς οὐκ ἄν ποτε οὔ τις ἐρασθείη οὐδ' ὑποταγείη τῷ θεῷ μὴ θέλων· εἰ δέ που ἱερόν ἢ ἄγαλμα Ἔρωτος εἶδε, κατεγέλα[2]. Ma per volontà d' Amore, Abrocome s' incontra con Anthia nella solenne festa di Diana, e non tarda a cadere in quella medesima disavventura che farà più tarti gemere Troilo e Giuliano; e come questi anch' egli

---

1. Come pe' lombi illustri del giovinetto Julio scorre il sangue di Troilo, così la bionda ninfa ch' ei vide sedere su l' erba fiorita del bosco deriva dall' eroina della *Teseide* boccaccesca. « Di modo — scrive l' illustre prof. Zumbini — che se la Simonetta dovrà insegnar molto ad altre creature poetiche del tempo seguente ed a taluna dello stesso Ariosto, ha certo imparato ella medesima qualcosa da quell' Emilia che l' aveva preceduta da oltre un secolo (v. *Rassegna critica delle lett. ital.*, anno I, n. 2).

2. Libro I, cap. 1.

lamenta in alte grida la sua sconfitta e si dibatte nello spasimo della nova ferita.

Nè solamente dalle amorose ansie d' Achille nel *Roman de Troie* potè il Boccaccio avere la prima inspirazione a cantare le amorose ansie di Troilo; un altro amante è nel *Roman* che per fiera passione soffre ed infuria : Diomede. Nel *Filostrato* Diomede è descritto come un astuto corteggiatore, il quale accortosi dell' amore che unisce Troilo a Griseida s' infiamma egli stesso; e quando gli par giunto il tempo, quando la donna è già da qualche giorno nel campo greco, va da lei sollecitandola d' amore. La conoscenza del cuore umano ha già fatto un passo immenso : nel *Roman* Diomede non si pèrita di offerirsi a Briseida proprio nel momento in cui ella ha lasciato l' amante e la patria per seguirlo dolorosa fra nemici; e comincia bensì col chiederle cortesemente che lo prenda per cavaliere ed amico, ma la sua natura grossolana si rivela subito dopo nell' espressione brutale del desiderio. Ben più cortese ed accorto, spoglio d' ogni medioevole angolosità, si mostra nel *Filostrato* Diomede quando vanta a Griseida l' amore « assai più alto e più perfetto » de' Greci! Ma la dipintura che di lui ha fatta il Boccaccio si ferma a quest' opera di seduzione; invece da Benoît è seguito più oltre lo sviluppo della sua passione e del suo dolore, finch' ei non giunge alla mèta sospirata; e in questa parte noi ritroviamo in lui alcune delle note di Troilo, come alcune ne trovammo in Achille. Anch' egli è completamente, ciecamente dominato dalla passione che non gli dà riposo notte nè giorno; non mangia, non dorme, e va smaniando fra lagrime e sospiri.

Ma la differenza capitale sta in ciò, che per gli eroi del romanzo francese quella passione è un breve episodio di lor vita; e da altri modelli, oltre che dall' essere egli stesso amante, il Boccaccio tolse la mirabile concezione d' un perfettissimo amore che dura fino alla tomba, e avvicina il *Filostrato* alle dolenti istorie di amore e morte ond' è ricca la poesia d' ogni paese.

Troilo è il vero protagonista del poema. Il Boccaccio ha detto di volere in persona di alcuno passionato cantando narrare i suoi martirii : il fine dell' opera sta in questa rappresentazione di sè medesimo riflessa nell' amore e nel dolore di un altro. La stessa Griseida così profondamente descritta e seguita nel breve periodo che precede la dedizione, è quasi abbando-

nata nel campo nemico dal poeta, quando in lei comincia il novo possente amore ad oscurare l' antico; perchè a dipingere la solitaria disperazione di Troilo basterà sapere che la sua diletta ha cessato d' amarlo. Dell' abbandono di Griseida ch' è la catastrofe di questa breve favola d' amore, noi vediamo solo quel tanto ch' è necessario a comprendere gli affanni immedicabili del suo misero amico. E non pure non viene mai meno in Troilo quell' infinita passione, ma egli la riveste sempre della forma più dolcemente sottomessa che un tenero cuore d' amante possa trovare. Questa è la più efficace caratteristica di lui, messa a contrasto con la sua possanza eroica di guerriero; e certamente non l' ha il Boccaccio trovata in nessuno degli antecessori che abbiamo veduti, nè meno in Benoît che pure s' indugia a descrivere i suoi eroi in preda alle battaglie d' amore.

Nella poesia amorosa il Boccaccio aveva dinanzi a sè il modello insuperato del canzoniere petrarchesco e la sottile e profonda psicologia del dolce stile, del quale ancora durano qua e là disperse nel generale fiorire del petrarchismo alcune rare e sterili imitazioni. Le sue liriche riflettono in diversa misura questo duplice indirizzo; tanto che il Flamini, sagace e paziente ricercatore, si domanda: « Mosse egli dall' imitazione del dolce stil nuovo il volo, che dirizzò poscia sicuramente dietro alle sicure penne del Petrarca? O non più tosto contemperò, anzi alternò fin da principio l' imitazione dei due maravigliosi esemplari [1] ?

Noi vedremo quale uso il Boccaccio facesse di codesti esemplari nel *Filostrato*; ma quelli non potevano certo bastare a lui, che invece d' una raccolta di sonetti volle scrivere un poema, per seguire con l' agile ottava tutta la storia d' un amore studiato in persona d' altri, nella vita reale; d' un tragico e sovrano amore al quale partecipavano egualmente i sensi e lo spirito, nell' alterna vicenda cotidiana. Ora, è chiaro che alla piena concezione d' una novella verseggiata non si prestava l' anteriore lirica toscana, come non era per un altro lato sufficiente la rozza fonte francese o latina; egli dovè ricorrere ad una rappresentazione dell' amore più vasta, più complessa, più universale, come poteva fornirgliela la materia già popolare anche in Italia

1. Flamini, *Studi di storia lett. italiana e straniera*. Livorno, 1895, p. 20.

del ciclo cavalleresco di Brettagna. Non è certamente facile limitare ne' proprii confini ogni vestigio di quella triplice influenza, che sul Boccaccio esercitarono insieme il nostro gran maestro d'amore, il dolce stile, e l'amor cortese della cavalleria; non è facile perchè quella medesima concezione amorosa che informò prima l' armonica poesia della Provenza dilagò con varie forme e diversa misura ne' poemi della lingua d' *oil* e nella lirica italiana, ma conservando sempre comuni nel fondo i suoi caratteri originarii e le sue note fondamentali.

Già il Joly aveva preteso che nel *Roman de Troie* la concezione dell' amore e la sua rappresentazione fossero inspirate alla Tavola Rotonda; ma Gaston Paris in quel suo mirabile studio su alcuni poemi del cielo brettone pubblicato nella *Romania*, XII, osserva che in Benoît de Sainte-More possiamo bensì trovare « la galanterie, mais non cet amour exalté et presque mistique, sans cesser pourtant d'être sensuel » che la Tavola rotonda aveva messo in fiore (pag. 519). Forse, studiando gli amanti troiani, e specialmente Diomede ed Achille, si troverebbe qualcosa di più vibrante e di più profondo che non sia la semplice galanteria; ma questo non tocca il nostro argomento.

Nella storia di Tristano il Boccaccio poteva trovare il miglior modello per la concezione di Troilo; l' impetuoso e folle amore del primo rassomiglia singolarmente alla passione del secondo; ed a rappresentare questa suprema signoria del sentimento non poteva certo bastare l' imitazione di Benoît de Sainte-More che pure forma la sostanza del *Filostrato* : e nè meno le formule dell' amor cortese che pure, come vedremo, lascian di sè tracce non poche nell' animo di Troilo. Non così la mutevole Griseida rassomiglia ad Isotta la bionda, eroica nella costanza e nel dolore; tuttavia un piacevole motto di lei ci richiama alla memoria un luogo del *Tristano* [1], che insieme con qualche altro, potrebbe fornirci la prova che il Boccaccio ebbe davvero presente questa storia nel comporre il *Filostrato*. Durante la prima notte d' amore, Griseida

. . . . . nell' ultima vesta
Rimasa già

---

1 Cito dal *Tristano Riccardiano* edito ed illustrato da E. G. Parodi. Bologna. 1896.

dice sorridendo all' amante :

.....speglio mio, le nuove spose
Son la notte primiera vergognose.

Similmente nella notte nuziale di re Marco con Isotta, in quella scena così comica e vivace in cui ad Isotta si sostituisce nel letto la sua damigella Braguina, affinchè il re non s' accorga dello scambio Tristano spegne tutti i lumi della camera, perchè « le pulcielle sì sono troppo vergongnose [1] ».

E nella magione della Savia Donzella, dove i due amanti fuggitivi si sono ricoverati, Tristano ha nel sonno una paurosa visione : gli pare di ricevere da un cervo, alla caccia, due ferite : l' una molto grave, sì ch' ei ne sente ineffabile dolore ; l' altra invece lieve tanto da non darsene pensiero. Tali visioni sono troppo comuni in tutta la letteratura medioevale, e non dobbiamo fin qui tener conto di questa più che di un' altra ; ma il seguito è particolarmente importante. Ritornando alla magione ferito a tradimento da un giovinetto, Tristano parla in tal modo a Governale :

« Or sapie, Governale, che a me sì manofesta il cuore, che noi avremo oggi più dolore che noi non abbiamo ora, per una visione la quale io feci istanotte. » Governale quando intese queste parole fue molto dolente ; perchè vedea che Tristano sì era divenuto tutto quanto pallido e non avea neente di colore. E disse : « Tristano, voi sì non dovete pensare ne le visione, le quali voi vedete in songni. Impercioe il vi dico ch' io abo inteso che le visione non sono da credere impercioe che sono vanitade. Ed acciò vi dico che voi non dovete pensare a queste cose. » Molto confortava Governale Tristano, ma questo conforto non gli vale neente, tanto ee lo dolore ch' egli sostiene.

E invero essi così ritornano alla dimora, ma non vi trovano Isotta, che re Marco ha fatto in quel tempo rapire.

« Quando Tristano intese queste parole fue tanto doloroso che voleva morire, ed allora incontanente tramortio. E istando per un poco, e Tristano tornoe in sè. E Governale disse : Per mia fe, voi non siete bene savio, quando voi volete morire in cotale maniera. E inpercioe voi priego, che voi sì vi dobiate confortare e non vi dobiate uccidere anzi ora.....» (P. 187).

Orbene, anche Troilo nel settimo libro del *Filostrato* ha da una terribile visione la certezza che Griseida lo tradisce ; anche

---

1. P. 123.

Troilo cerca violentemente nella morte l' unico conforto al disperato dolore, anche Troilo narra la sua visione all' amico. Ma Pandaro lo trattiene, e cerca di richiamarlo a più miti consigli :

Io ti dissi altra volta, che follìa
Era nei sogni troppo riguardare ;
Nessun ne fu, ne è, nè giammai fia
Che possa certo ben significare,
Ciò che dormendo altrui la fantasia
Con varie forme puote dimostrare,
E molti già credettero una cosa,
Ch' altra n' avvenne opposita e ritrosa.
(VII, str. 40.)

È la medesima scena, co' medesimi personaggi, in circostanze e forme diverse; così da render lecito il sospetto che fra' due episodii sia un legame di parentela, e che narrando il dolore del giovinetto eroe il Boccaccio si sovvenisse per un istante del dolore di colui, che aveva egualmente perduto « lo suo conforto e lo suo sollazzo e lo suo avere e tutta sua isperanza [1] ».

Da una visione della *Vita nuova* il Boccaccio tolse soltanto una frase :

Che questo ruppe il sonno deboletto.
(VII, str. 24.)

Nel capitolo terzo della *Vita nuova* si legge « il mio deboletto sonno non poteo sostenere anzi si ruppe ».

Ma in questo invincibile amore ond' è Troilo, a simiglianza di Tristano, infiammato, non è pur qualchecosa che ci richiami alla memoria la convenzionale rappresentazione dell' amor cortese, o i sottili luoghi comuni del dolce stile, o la nova maniera del Petrarca ? In queste varie forme di antica nobilissima poesia aveva trionfato un principio che il Magnifico espresse più tardi nella sua prosa sonante : « Chi propone un

---

1. *Op. cit.*, p. 188. — Il Boccaccio più d' una volta cita la storia di Tristano. Per esempio, si vegga nel settimo libro della *Fiammetta* : « Ricordami alcuna volta aver letti i Franceschi Romanzi, a' quali se fede alcuna si puote attribuire, Tristano e Isotta oltre ad ogni altro amante essersi amati..... V. anche l' *Amorosa Visione*, XI.

vero amore, di necessità propone una grande perfezione, secondo la comune consuetudine degli uomini, così nello amato come in chi ama [1] ». *Lo amato* è nel caso nostro tutto altro che perfetto; ma di Troilo nessuno vorrà dire che non sia un perfettissimo modello di perfetto amatore, adorno d' ogni bellezza e d' ogni virtù. L' altero animo di lui inoltre s' umilia davanti a Griseida, tanto da non muoverle pure una parola di sdegno in quell' ultima lettera dopo il tradimento, in cui l' amante è paragonato al servo e l' amata al padrone; e in questo supremo abbandono di sè è una di quelle leggi che ogni buono e leale cavaliere doveva, amando, religiosamente rispettare. E Troilo medesimo accenna ancora espressamente ad un' altra inviolabile legge dei nobili amanti :

> Pensando, che amore a molti aperto
> Noia acquistava, e non gioia per merto.
> (I, st. 36.)

Questa è fra le *Regole d' Amore* che André li Chapelain imaginò raccolte da un cavaliere brettone nel soggiorno misterioso di Artù : « amor raro consuevit durare vulgatus; » tali regole in generale convengono all' amore di Troilo anche là ove mostrano più palese la stampa dell' ambiente ove vennero formulate. Il libro di Andrea fu assai diffuso in Italia, secondo mostrò il Rajna negli *Studi di Fil. Rom.* (1890). Nè basta ancora : ricordo novellamente le mistiche parole di Lorenzo de' Medici :

> Chi ama una cosa sola e sempre, di necessità non pone ad altre cose cura; e però si priva di tutti gli errori e voluttà, nelle quali comunemente incorrono gli uomini..... e bisogna di necessità che in tutte l' opere sue cerchi degnificarsi e farsi eccellente fra gli altri, seguitando opere virtuose per farsi più degno ch' ei può di quella cosa ch' egli stima sovra l' altre degnissima [2].

È inutile dire come questo concetto fosse in tutta la lirica provenzale, si estendesse più tardi ad informare la concezione amorosa di quei poeti che rimaneggiando il materiale celtico ci diedero quelle che Dante chiamò « bellissime favole di Artù »,

---

1. V. innanzi alle *Poesie di Lorenzo dei Medici*. Firenze, Barbera, 1859, p. 6.
2. *Lib. cit.*, p. 7.

e trovasse infine la più mirabile esplicazione artistica e psicologica ne' versi soavissimi del dolce stile. Se ne sovvenne il Boccaccio, al quale codesto concetto arrivò per così lunga tradizione di poeti? Nel libro primo, alla quarantacinquesima stanza, si narra di Troilo che

L'aspre battaglie e gli stormi angosciosi
Ch' Ettore e gli altri suoi frate' faceano
Seguiti da' Troian, dagli amorosi
Pensier poco o niente il rimoveano,
Come che spesso nei più perigliosi
Assalti, innanzi agli altri lui vedeano
Mirabilmente nell' armi operare

Questo egli faceva solamente per amore:

E per amor, se 'l ver dice la storia,
Divenne in arme sì feroce e forte,
Che gli Greci il temean come la morte.
(I, st. 45-46.)

Quando l' opera amichevole di Pandaro gli ha assicurato il paradiso, ogni sua virtù attinge a quella nova ebbrezza d' amore una maggior forza ed un più vivo slancio.

Egli era sempre nell' armi il primiero
Che sopra i Greci uscia fuor della terra,
. . . . . .
. . . . . e questo spirto tanto altiero
Più che l' usato gli prestava amore
Di cui egli era fedel servitore.
(III, str. 90.)

Fin qui siamo ancora nel puro mondo cavalleresco; fin qui esercita Amore il suo benefico potere sull' uomo d' arme, al quale accresce forza e prodezza. Ma dall' amore deriva ugualmente la perfezione morale; e Troilo ritiene perduto ciascuno che non sia, com' egli è, servo d' Amore.

Ed avvegna ch' el fosse di reale
Sangue, e volendo ancor molto potesse,
Benigno si faceva a tutti eguale,
Come che alcun talvolta non valesse;
Così faceva Amor, che tutto vale,
Che el per compiacere altrui facesse;

Superbia invidia ed avarizia in ira
Aveva.

(III, str. 93.)

Così il giovinetto avrebbe potuto ripetere con Dante : « Dico che quand' ella apparia da alcuna parte, per la speranza de la mirabile salute, neun nemico mi rimaneva, anzi mi giugnea una fiamma di caritade, la quale mi faceva perdonare a chiunque m' avesse offeso; e chi allora m' avesse domandato di cosa alcuna, la mia risponsione sarebbe stata solamente : Amore [1]. »

Qua e là si ritrova in qualche verso, in qualche pensiero, l' eco d' un verso o d' un pensiero del dolce stil nuovo. Ne cito alcuni esempi :

.....e gran ventura
Di cotal donna amar si riputava.

(I, str. 34.)

Che 'l tuo valor che 'l viso mi scolora

(I, str. 43.)

Tant' è la mia virtù vinta e smarrita

(II, 2.)

Da' suoi begli occhi mosser le faville
Che del fuoco amoroso m' infiammaro;
Queste pe' miei passando a mille a mille,
Soavemente amor seco menaro
Dentro dal cor, nel quale esso sentille
Come gli piacque; e quivi incominciaro
Primiere il foco, il cui sommo fervore
Cagione è stato d' ogni mio lavoro.

(IV, str. 51.)

Anche Troilo, adunque, partecipa a quella suprema idealizzazione platonica dell' amore cui seppe assorgere il medioevo, e che quando non è irrigidita in vane forme convenzionali è così ricca di elementi artistici, così nobilmente e profondamente umana. Quando gli viene strappata Griseida, egli che pure ha per lei sognato, con lei insieme godute le voluttà supreme del senso e della carne, disfoga in versi il suo dolore ; ma sono

1. *Vita nuova*, XI.

versi quasi mistici, dove fluiscono per diversi rami le più pure tradizioni della lirica d'amore. Questa per esempio, sembra riduzione ad ottava di un sonetto del dolce stile :

Quando per gentil atto di salute
Ver bella donna giro gli occhi alquanto,
Sì tutta si disfà la mia virtute
Che ritener non posso dentro il pianto;
Così mi van l' amorose ferute
Membrando la mia donna, a cui son tanto
O lasso me, lontano a veder lei,
Che se 'l volesse Amor, morir vorrei.
(V, str. 64.)

E qui giunge opportuno notare, come dal *Filostrato* appaia che il Boccaccio sapeva fondere contemporaneamente le reminiscenze del Petrarca con quelle che ho innanzi accernate. Infatti, nel medesimo canto di Troilo abbiamo una stanza petrarchesca:

La dolce vista e 'l bel guardo soave
De' più begli occhi che si vider mai
Ch' i' ho perduti, fan parer sì grave
La vita mia, ch' io vo traendo guai;
Ed a tal punto già condotto m' have,
Che invece di sospir leggiadri e gai
Ch' aver solea, disii porto di morte
Per la partenza, sì me ne duol forte.
(V, str. 62.)

Petrarchesca è pure quest' altra stanza :

E benedico il tempo, l' anno, il mese
E 'l giorno, e l' ora, e 'l punto ... ecc.
(III, str. 83.)

dove il primo verso è quasi direttamente trasportato dal Canzoniere, secondo l' uso consueto del Boccaccio. Sono invero frequentissimi i versi del Petrarca disseminati nelle ottave del *Filostrato,* insieme con quelli di Dante.

Così varia e complessa è adunque la passione di Troilo. Ma quelle medesime tracce che sono andato in essa ricercando di particolari influenze poetiche, di certe maniere di sentire più limitate e più remote, sono perfettamente fuse nella rappresentazione calda, piena, universale dell' amore in modo da perdere quanto è in loro talvolta di arcaico o di manierato; e contri-

buiscono a dar vita e colore alla persona di colui, che vittima di quella gran fiamma finirà col trovare l' ultima pace sulla lancia d' Achille.

Se altezza d' arte fosse nobiltà, il Pandaro boccaccesco che nella sua cieca amicizia per Troilo non ha ritegno di ridurre al volere di lui la propria cugina, sarebbe invero nobilissimo. In lui è il frutto d' una tale intima e squisita conoscenza del cuore umano, e quando soccorre l' amico affannato e quando stilla dolcemente il veleno della corruttela nell' animo di Griseida, che la sua figura è in tutto degna di quel primo glorioso fiorire della poesia italiana, e riesce viva ed efficace pure accanto alla mirabile concezione di Troilo. E quest' uomo che può sempre sapientemente trovare la parola del conforto e della tentazione, la parola dell' affetto e della fede, non potrà aver difesa contro il Landau che fa di lui il tipo di tutti i mezzani, ed il Körting scandalizzato perchè « seine eigene Cousine ist, die er verkuppelt » ? L' Antona-Traversi, riferendo un parere dello Zumbini, mostrò di averne un più degno concetto [1]; ma pare che il Boccaccio medesimo, prevedendo il giudizio che di Pandaro avrebbero dato i moralisti dell' avvenire, abbia voluto giustificarlo. Poichè quando lo stesso Pandaro si rimprovera del suo disonesto operare e rivolge a sè stesso in anticipazione quell' epiteto onde lo macchieranno i critici nella posterità lontana, Troilo gli risponde :

> .....per l' amistà nostra ti richieggio
> Che quel nome villan più non ti pogni
> Dove sovvien dell' amico a' bisogni.
> Lascialo stare alli dolenti avari
> Cui l' oro induce a sì fatto servigio ;
> Tu fatto l' hai per trarmi dagli amari
> Pianti ov' io era.....
> (III, str. 17-18.)

E nell' impeto dell' affettuosa riconoscenza vorrebbe compensarlo con l' amore della sorella Polissena.

> Più di bellezza ch' altra pregiata,

o d' Elena maravigliosa. Ma invano, perchè una triste cura solle-

1. Landau, *Vita ed opere di G. Bocc.*, trad. da C. Antona-Traversi. Napoli, 1882.

cita l'animo di Pandaro che pur' esso ama senza speranza di fortuna; e questo suo amore costante e sventurato risponde bene al suo eroico sentimento dell' amicizia, al senno sempre presente e sicuro onde sono improntati i suoi consigli. Ora, non va dimenticato che in quel concetto dell' amore medioevale onde Troilo medesimo è un riflesso, perfetto amore si ritrova solo in amante moralmente perfetto : tanto era lontano il Boccaccio dal voler fare di Pandaro il tipo ignobile che il Landau e il Körting hanno creduto di ravvisare!

Inteso a questo modo, nessun dubbio v' ha che Pandaro sia una concezione originalissima; ma tale originalità non va certamente intesa nel senso che la poesia medioevale non ci presenti almeno in abbozzo alcune di quelle linee e di quei colori che concorreranno più tardi a formare la dipintura boccaccesca; ed anzi, risalendo ancora più in su, il romanzo greco offre non pochi esempi di questa fervida e soccorrevole amicizia : ricordo il buon Policarmo di Charitone. Giova a pena osservare che l' idealizzare un personaggio il quale rappresenta una parte che altrove è quasi sempre abietta e volgare, fino al punto di mostrarci questo suo ufficio come una virtù, era possibile soltanto in un' epoca che considerava l' amore medesimo come una nobile virtù, complemento indispensabile di ogni animo gentile : così che il dedicarsi senz' alcun fine disonesto al trionfo d' amore poteva parere cosa assai più lecita che non sia a' nostri giorni. Ora, senza uscire dai modesti confini di questa ricerca ed indagare quali sieno nella selva selvaggia della poesia medioevale gli antenati ideali di Pandaro, mi basterà ritornare novellamente ad un episodio particolare del *Roman de Troie*, dal quale già, come vedemmo, il Boccaccio prese le mosse per il cominciamento della sua storia; in quell' episodio medesimo si nasconde senz' alcun dubbio il primo germe della concezione di Pandaro. Abbiamo veduto che Achille, ferito nel cuore senza speranza di bene, ardisce di tentare un rimedio supremo, ricorrere direttamente alla regina del popolo nemico ch' è madre di Polissena :

17717 Un suen ami, un suen feeil,
Qui molt savoit de son conseil,
A fet venir de davant sei;
Puis li descovri son segrei.
Tot li a dit coment li vait,
Celée nule ne l'en fait.

Costui che apparisce sulla scena nella medesima situazione di Pandaro, con l' ufficio di menare a buon fine un difficile intrigo d' amore; e che tosto si reca a compiere la delicata missione e ritorna a confortare il suo signore che l' attende con ansia; costui si può bene affermare che sia servito al Boccaccio insieme col resto dell' episodio. Ma l' amico del *Roman de Troie* è una figura incolore, che subito scompare, e non poteva sicuramente venirne una larga fonte d' inspirazione. Più indietro ho anche ricordato con altro proposito un lungo episodio della storia di Tristano, che può concorrere pur esso ad illuminare la genesi del povero troian giovinetto così generoso e così calunniato; gli amorosi uffici che Governale prestava a Tristano quando una maleaugurata visione aveva rattristato l' eroe, e quando la scomparsa d' Isotta la bionda venne a spegnere nell' anima sua ogni speranza ed ogni luce, rassomigliano a quegli amorosi uffici che Pandaro prodigò all' amico nell' ora in cui divenne certezza il sospetto dell' abbandono. Vi rassomigliano tanto, che noi abbiamo appunto creduto l' episodio del *Filostrato* derivazione dall' antico romanzo, Certo Governale, il saggio Mentore di Tristano che ne guida i passi fin dalla giovinezza e lo ammaestra e lo sovviene della sua esperienza e del suo consiglio, non può essere in tutto paragonato al fedele amico di Troilo; pure sono in lui quella serena freddezza di giudizio, quell' amore costante pel discepolo, quella ferma superiorità morale che il Boccaccio ha dipinto in Pandaro.

La maggiore accusa che i critici abbiamo mossa a costui, è, secondo una frase già citata del Körting, ch' egli corrompe la sua propria cugina; ma anche questa colpa apparirà minore, se non si guardi la cosa con l' occhio di un giudice moderno. Nel medesimo romanzo di Tristano, il cavaliere perviene al regno della Piccola Brettagna dove fioriscono la grazia e la giovenile bellezza di Isotta dalle bianche mani; ma nessuna grazia o bellezza di donna può infrangere il potere del magico filtro che avvince Tristano ad Isotta la bionda. Così gli accade che errando un giorno immerso dolorosamente nel suo pensiero dominante mormora il nome della sua diletta, e cade tramortito dal dolore; ma gli sta da canto Ghedin, fratello d' Isotta dalle bianche mani, il quale credendo che Tristano soffra per amore di lei, gli parla così: « Io sì voglio che sì vi piaccia che noi sì torniamo alla cittade e sie anderemo allo mio palagio. E

io sì vi dico cosie, ch' io sì vi faroe sengnore d' Isotta mia suora, impercioe ch' io vorrei ch' ella fosse morta anzi cento fiate che voi n' aveste giamai un altro dolore, sì come voi n' avete ora. » Almeno in questo caso il cavaliere sposerà pubblicamente la dolce fanciulla dalle bianche mani; ma nel romanzo *Claris e Laris* succede anche peggio. Claris, scudiero del re di Guascogna, s' innamora di Lidaine, moglie del suo sire; e per non mancare all' onore va in avventura con l' amico Laris fratello di lei. Una notte, credendo Laris addormentato, egli si abbandona al dolore per non poter più rivedere Lidaine ; ma Laris lo sorprende, lo urge di domande, e finisce con lo strappargli, come al solito, l' amoroso segreto. Ma ben lungi dal dividere gli scrupoli di Claris :

Claris, fait-il, pou m'amiez
Quant cele chose celiez.
Ja pour ce voir ne vous harrai,
Ançois vous en avancerai
Ver ma seror, bien le sachiez,
Mès que vous plus ne sechiez,
Mès pensez de joie mener
Car je croi bien a ce mener
Ma seror, ne m'en cuist taisir,
Que l'avrez a vostre plesir.

Anche questo è il conforto onde Pandaro sa fin dal principio addolcire l' amarezza dell' amico. Ora, io non dico che questo esempio particolare d' un romanzo francese abbia influito più che un altro sulla mente del Boccaccio ; ma ho voluto solamente mostrare per quale via, da quale mondo poetico sia discesa in quella mente la concezione originale del nobile mezzano.

Povero Pandaro ! Ben più duramente che da' recenti critici d' oltr' alpe, egli fu maltrattato dagli antichi imitatori del *Filostrato* ; ne citerò due soltanto : Enea Silvio Piccolomini e Guglielmo Shakespeare. Il primo nella famosa istoria *De duobus amantibus* [1] narra che quando la gelosia del marito ebbe tolta all' amante Eurialo ogni opportunità di trovarsi insieme con la sua Lucrezia, e di poter con lei segretamente comunicare,

1. Aeneae Sylvii Piccolominei..... opera quae extant omnia. Basileae, MDLXXI.

egli pensò di confidarsi a Pandaro, parente di quel severo marito. Ed invocandone l' aiuto usò bensì cordiali parole di amicizia, ma infine gli disse : Scis apud Caesarem quanti sim, quicquid peteris impetratum tibi efficiam. Et hoc tibi ante omnia polliceor doque fidem palatinumque comitem te futurum omnemque tuam posteritatem hoc titulo gavisuram [1].

Chi vorrebbe confondere quest' ignobile mercante d' onore con l' amico di Troilo? Ma non migliore fu la fortuna di Pandaro nel dramma del sommo inglese *Troilus and Cressida*, ov' è dipinto con tali colori che fanno di lui uno spregevole e invero ributtante modello del più inverecondo cinismo. Noi assistiamo fin dal principio alla sua opera di corruttela quando ad uno ad uno indica alla nipote Cressida il fiore degli eroici difensori di Troia, su tutti vantando per bellezza e per valore il figliuolo di Priamo; nella casa ov' egli dimora con la fanciulla fa avvenire il primo convegno degli amanti e in tutte le sue azioni si rivela apertamente per quell' ignominioso mezzano che Troilo medesimo disprezza. Egli spinge all' amplesso i due giovini timidi ed esitanti, e ne vince gli ultimi scrupoli, e scherza oscenamente insozzando di sua presenza quella tenera scena d' amore e, vinta l' ultima riluttanza, esclama giocondamente : — Amen! Whereupon I will show you a chamber and a bed; wich bed, because it shale not speak of your pretty encounters, press it to death : away!

> And Cupid grant all tongue-tied maidens here,
> Bed, chamber, Pandar to provide this year [2]!

Questo è veramente « il tipo di tutti i mezzani », questo veramente merita la fiera invettiva di Troilo :

> Hence, broker lackei! ignomy and shame
> Pursue thy life, and live aye with thy name [3]!

Io penso che tali esempi tolti ad un umanista italiano del secolo decimoquinto e ad un tragico inglese del secolo decimosettimo, bastino a mostrare come soltanto una fantasia piena dello spirito medioevale e inspirata a' modelli cavallereschi potesse

---

1. *Op. cit.*, p. 639.
2. Atto III, scena 2ª.
3. Atto V, scena 11ª.

nobilmente concepire il carattere di Pandaro; come solo un tempo in cui l' amore era tenuto per il più nobile fine della vita, per il mezzo migliore d' elevazione morale potesse rappresentare il mezzano sotto le spoglie non mentite d' un eroe.

In Griseida invece non è alcun riflesso dei tipi convenzionali dell' amor cortese: ella appartiene piuttosto a quella larghissima serie di donne facili ed amorose, leggiere ed infedeli, che ha dipinto l' arte più popolare del medioevo [1]. Ma non sarà mai ripetuto a bastanza che lo spirito cavalleresco aleggiante qua e là sul poema è così artisticamente fuso nel movimento largo ed umano del dramma, che in esso possono trovar luogo rappresentazioni e sentimenti di opposta natura, senza che ne venga guastata l' armonia dell' insieme.

Per la dipintura di Griseida il Boccaccio non ebbe bisogno di risalire ad altra fonte che al *Roman de Troie*; tutta l' essenza del suo carattere sta in tre semplici versi del trovero:

Molt fu amée et molt ameit,
Mès sis corages li changeit,
Et si esteit molt amorose.

Ma più che sul valore morale di lei, sul quale per opera di non pochi si è singolarmente indugiata la critica, a noi giova insistere sul merito estrinseco della sua rappresentazione artistica. E invero se nel Roman de Troie noi ci fermassimo ai primi versi nei quali la fanciulla compare, sapremmo a pena renderci ragione del perchè volle inspirarsene il Boccaccio; tanto i mezzi dell' arte sono stati inferiori alla volontà del poeta medesimo, riuscendo ad una dipintura angolosa dove il bene ed il male di un carattere si succedono nettamente senz' ombre o sfumature che rendano questo vivo agli occhi nostri o almeno umanamente verosimile. Ma quando Griseida nel campo greco s' accende di Diomede e comincia a dimenticare l' amico lontano, tutta la sua intima lotta è descritta dal trovero con efficacia grande e con profonda finezza psicologica, fin che in lei prorompe irresistibile la voce della passione:

---

1. Tuttavia va ricordato che sentimenti d' ira e di disprezzo per le donne possono trovarsi perfino in quei poemi ove s' esalta un' ideal tipo feminile: per esempio, *Amadas et Idoine*.

v. 20308 Dex donge bien a Troylus!
Quant nel puis amer, ne il mei,
A cestui me done et otrei.

Così nel campo greco si trasforma e si colora facendosi viva ed umana la figura della fanciulla crudele che nell' ora più dolorosa del suo destino aveva indossati gli abiti di festa e cinicamente risposto al secondo amante senza più darsi pensiero del primo. È innegabile che questa trasformazione è dovuta ad uno svolgimento di mezzi artistici, ad un perfezionamento dell' analisi che in sulle prime il poeta è lontano dal possedere; e perciò non sarà un sacrilegio comparare la Griseida del Boccaccio con la Briseida di Benoît de Sainte More.

Ma in questa comparazione bisognerebbe prima di tutto tener conto di quegli elementi personali e soggettivi che entrarono nella concezione della leggiadra vedova boccaccesca; bisognerebbe vedere se come Troilo impersona gli ardori ed i dolori del poeta, così la bella persona ed il mutevole cuore di Griseida non sieno l'imagine d' un altro volto e d' un altro amore. La risposta a questa domanda ci viene dal Boccaccio medesimo, il quale temendo forse che la sua donna non gradisse di vedersi così malamente rappresentata, le parlò nel proemio in questo modo: « quante volte le bellezze, i costumi, e qualunque altra cosa laudevole in donna, di Griseida scritto troverete, di voi essere parlato potete intendere; l' altra cose che oltre a queste vi sono assai, niuna, siccome già dissi, a voi non appartiene, nè per me vi si pone, ma perchè la storia del nobile innamorato giovane lo richiede ». Ma questo non gli parve bastare, e nelle ultime stanze del poema insistè novellamente onde fosse impossibile l' equivoco, facendo una singolar distinzione fra « giovane donna » e « donna perfetta ». Già s' intende chi sia la giovane donna vituperata, e chi l' esaltata donna perfetta.

Giovane donna è mobile, e vogliosa
È negli amanti molti.
(VIII, str. 30.)

Invece:

Perfetta donna ha più fermo desire
D' essere amata, e d' amar si diletta.
(VIII, str. 32.)

Adunque l'amante poeta ha rappresentata la sua donna solamente là dove descrive la bellezza impareggiabile di Griseida, i suoi atti altieri e signorili, la gentilezza de' suoi costumi, il « valore e 'l parlar cavalleresco » ; e dove Pandaro vanta presso il malinconico amico la salda onestà della cugina. Da tutto ciò appare evidente che il Boccaccio non ha voluto specialmente dipingere un tipo di perversità femminile, di civetteria raffinata : ma solo mostrare di quanti mali sia sovente cagione l' affidarsi al cuore delle giovani donne, mutevoli qual « foglia al vento ».

Pienamente originale è nel *Filostrato* la lunga preparazione psicologica che il Boccaccio mette innanzi alla caduta di Griseida. Benoît ci presenta il legame di lei con Troilo quando è già vicino a spezzarsi, e invece lungamente s'indugia nel preparare il secondo amore con Diomede : l' altro invece fin da principio instilla il mal germe nell' incorrotto animo suo, l' accompagna nella resistenza sempre più debole, nello svolgersi della fiamma nascente; e in ciò appunto fu inspirato da un sentimento originale, nel quale si rivela improvvisamente la sua natura di uomo moderno. Griseida s' induce lentamente a cedere pensando ch' ella è giovine e bella, che gioventù e bellezza vogliono amore, che gran peccato sarebbe il consumare inutilmente que' doni che il tempo fugace non tarda a rapire.

Io son giovane, bella, vaga e lieta,
Vedova, ricca, nobile ed amata,
Senza figliuoli ed in vita quieta,
Perchè esser non deggio innamorata ?

. . . . . .

La giovinezza mia si fugge ognora,
Debbol' io perder sì miseramente ?
Io non conosco in questa terra ancora
Veruna senza amante, e la più gente,
Com' io conosco e veggo, s' innamora,
Ed io mi perdo il tempo per niente ?

. . . . . .

Chi mi vorrà, se io invecchio mai ?
Certo nessuno, e allora a ravvedersi
Altro non è se non crescer di guai ;
Niente vale il di dietro pentersi,
E 'l dir dolente, perchè non amai ?
Buon è adunque a tempo provvedersi.

(II, str. 69, 70, 71.)

Così dopo il primo sbigottimento comincia a farsi luogo un pensiero tentatore, più efficace che non le insidiose parole del cugino; e d' ora innanzi potrebbe ella dire come la Cressida di Shakespeare : io l' avevo già nel cuore quando tu m' incitavi ad amarlo! La gioconda ribellione della vedovella ci fa sovvenire di alcuni versi ovidiani : nel terzo libro dell' Arte d' amare il vecchio maestro ammonisce :

Ludite; eunt anni more fluentis acquae;
Nec, quae praeteriit, iterum revocabitur unda.
Nec, quae praeteriit, hora redire potest.
Tempus erit quo tu, quae nunc excludis amantes,
Frigida deserta nocte jacebis anus.
. . . . . .
Nostra sine auxilio fugiunt bona : carpite florem,
Qui nisi carptus erit, turpiter ipse cadet [1].

Questo concetto andacemente pagano della vita e dei piaceri fu raccolto in sull' alba dei tempi nuovi dalla musa del popolo e da' poeti del secolo decimoquinto che s' inspiravano a sorgenti popolaresche. Ricordo un rispetto spicciolato del Poliziano :

Mentre negli occhi tuoi risplende il sole
Dispenda 'l tempo, che 'ngannati ha molti,
Prima ch' e' freschi gigli e le vïole
Caschin dal giardin tuo senz' esser còlti.
E chi del fallo suo tardi si dôle
Ben si può lamentar fra gli altri stolti.
A bella donna crudeltà non piace;
E 'l perder tempo a chi più sa più spiace [2].

Il medesimo concetto, che donna giovane e bella non debba tardare a cogliere i frutti d' amore, anima pur la bellissima ballato polizianesca *I' mi trovai fanciulle*, *un bel mattino*, ed è comunissimo nelle rime del Magnifico che nel *Corinto* consiglia :

Cogli la rosa, o ninfa or ch' è il bel tempo,

---

1. V. 62-80.
2. Le stanze, l' Orfeo e le rime de M. Angelo Ambrogini Poliziano, illustrate du Giosuè Carducci. Firenze, Barbera, 1863, p. 243.

ed altrove ricama una canzone a ballo su questa sentenza:

Chi tempo aspetta, assai tempo si strugge.

Per tal modo Griseida partecipa al rinnovato sentimento della vita, per questa via ella si abbandona alla sua passione: sempre sinceramente umana ed artisticamente viva. Qui è senz' alcun dubbio la parte più fresca, più moderna, più efficace del poema. In Troilo, ch' è pure altissima e sicura concezione, sono troppe ombre d' un' arte tramontata; in Pandaro è pure qualche cosa di arcaico, di manierato, non già nella rappresentazione artistica, ma almeno nel sentimento che l' ha inspirata; Griseida è invece la donna come ci appare nella realtà cotidiana, dipinta con atteggiamenti che non ci richiamano alla mente il passato, ma appartengono all' arte migliore e più semplice d' ogni età.

Che il desiderio di godersi il rapido sfiorire di giovinezza onde fu spinta Griseida ad amare fosse un *motivo* della poesia popolaresca fin da' tempi del Boccaccio, abbiamo ancora una prova dal Boccaccio medesimo; nel IV libro del *Filocopo* è una ballata che s' inspira allo stesso sentimento. Della quale disse il Carducci [1] ch' « era a stampa nelle vecchie e popolari raccolte di canzoni a ballo..... con varietà che testimoniano l' intramettersene che fece la poesia del popolo ». E non si deve a questo proposito dimenticare che nel *Filostrato* è per la prima volta usata con coscienza d' arte l' ottava della poesia popolare, sì che il Gaspary notò che le ottave del Boccaccio arieggiano ancora a quelle dei cantastorie, sono alquanto sconnesse ed il verso non di rado risente una movenza troppo prosaica [2]. Ad ogni passo s' incontrano nel *Filostrato* dei luoghi ne' quali l' empito lirico troppo abbondante o certi speciali atteggiamenti ci richiamano al pensiero la poesia del popolo, come appare da questi esempi:

Or foss'io teco una notte di verno,
Centocinquanta poi stessi in inferno.
(II, st. 88.)

---

1. Il fior che 'l valor perde
Da poi che cade, mai non si rinverde.

V. Carducci, *Cantilene e ballate, strambotti e madrigali* nei sec. XIV e XV. Pisa, 1871.

2. *St. d. lett. it.*, II, 10.

Non vede il sol, che tutto il mondo vede,
Sì bella donna nè tanto piacente
(III, st. 58.)

Se cento lingue e ciascuna parlante
Nella mia bocca fossero, e il sapere
Nel petto avessi d' ogni poetante,
Esprimer non potrei le virtù vere. .
(III, st. 86.)

Ad una influenza popolaresca sembrano anche accennare quelli che i rètori dissero ipocorismi, poetici epiteti che dà il poeta alla sua donna. Nel *Filostrato* questi epiteti sono frequenti : chiara luce, dolce luce, chiara stella, stella mattutina, rosa di spina... Sono frequenti, a dir vero, anche ne' poeti siciliani e ne' toscani che più s'avvicinarono a quelli : ma col dolce stil nuovo la tradizione pare interrotta ed io inclino a credere che il Boccaccio più facilmente prendesse dal popolo il gusto di tali espressioni, come a movenze popolari aveva qua e là atteggiato il poema medesimo, così che spesso le stanze del *Filostrato* hanno il fresco e vigoroso sentimento dei rispetti polizianeschi. E nella voce dell' ignoto moderno cantore che saluta il sole volgente al luogo ove dimora la sua diletta

O sol che te ne vai, che te ne vai,
O sol che te ne vai su per que' poggi,
Fammelo un bel piacer se tu potrai,
Salutami il mio amor..... .... [1]

chi non ritrova l' eco del canto di Troilo il quale narra il suo dolore ai monti ed alle acque che possono goder la vista di Griseida? Anche il d' Ancona ha osservato che le lettere di Troilo a Griseida hanno molto di comune con quelle epistole versificate che i montanari del Pistoiese mandano alle loro belle [2].

Questo rinverdimento artistico di forme popolari spiega in certo modo la parte minima che nel *Filostrato* hanno non solo le reminiscenze mitologiche ma anche l' influenza dell' arte classica. Nello *Filocolo* troviamo il singolare miscuglio d' un racconto dell' età di mezzo con ogni sorta di elementi antichi;

1. Tigri, *Canti popolari toscani*. Firenze, 1860, p. 170.
2. *Canti popolari toscani*. Firenze, 1856.

il *Filostrato* invece si direbbe concezione sostanzialmente medioevale ma con tutti i germi e le promesse dell' arte nuova. Dello stesso Ovidio che altra volta fornì al Boccaccio così larga materia di canto, egli non si sovvenne se non forse in qualche circostanza fuggevole : per esempio, quando Troilo scrive a Griseida :

Perdona.....
..... se di macchie piena
Forse vedi la lettera ch' io maudo :
..... adunque son dolenti
Lacrime, queste macchie sì soventi.
(VII, st. 74.)

Si confronti l' epistola ovidiana di Griseida ad Achille :

Quascumque adspicies, lacrymae fecere lituras [1].

E così :

Se 'l servitore in caso alcun potesse
Del suo signor dolersì, forse ch' io
Avrei ragion che di te mi dolesse.
(VII, st. 54)

Si mihi pauca querì de te dominoque viroque,
Fas est, de domino pauca viroque querar [2].

Il concetto di questi versi :

Qui da me salutata non sarai
Perch' io non l' ho se tu non la mi dai,

è frequente in Ovidio : Fedra scrive ad Ippolito

Qua, nisi tu dederis, caritura est ipsa salute,
Mittit Amazonio Cressa puella viro [3].

Ma in generale le lettere del *Filostrato* sono assai più semplici che le ovidiane, nè si può parlare d' una vera derivazione. Così il de Sanctis discorrendo del *Filostrato* nella sua storia letteraria potè dire che lo scheletro greco e troiano esattamente riprodotto nella sua superficie è animato di vita tutta moderna.

---

1. *Heroides*, III, v. 3-4.
2. *Ibid.*, v. 5-6.
3. *Heroides*, IV, v. 1-2.

Veramente questa riproduzione anche superficiale greco-troiana io non so dove il critico illustre abbia potuto vederla, altrove che nel nome dei personaggi. E questo è pregio massimo del *Filostrato* : della immane guerra, argomento d' inesausta poesia e d' innumerevoli leggende, noi non vediamo nulla o quasi : degli eroi campeggianti in quell' immenso sfondo non conosciamo se non quei pochi che hanno parte alla semplice favola amorosa. Come avrebbe il Boccaccio potuto riprodurre pur nella superficie la scena greca e troiana de quei giorni, senza che in essa si oscurasse e perdesse ogni importanza la triste vicenda dell' amore di Troilo ?

Tuttavia il giudizio del de Sanctis appare esagerato, quando egli considera il *Filostrato* come « un ritratto della vità borghese collocato di mezzo fra la rozza ingenuità popolare e l' ideale vita feudale o cavalleresca »; come « una pagina tolta alla storia segreta della storia napoletana [1] ». Chi sappia quali e quanti elementi diversi sieno confluiti nella concezione boccaccesca, non può convenire in questo giudizio; nè può ripetere col de Sanctis che l' amore nel *Filostrato* abbia del tutto squarciato il velo platonico, se qua e là noi vedemmo di questo velo alcuna traccia palese.

Il discendere profondamente nell' intimo dell' animo umano senza aver riguardo al mondo esteriore, l' assorbimento cieco nel solo pensiero amoroso, ci appariscono dal *Filostrato* come novissimo esempio nella poesia narrativa d' Italia; ed in ciò sta l' essenza della sua originalità, che il Boccaccio non potè certamente attingere dal suo modello d' oltr' alpe. Piuttosto è da scorgervi l' oscura influenza d' una lirica che nell' analisi psicologica aveva raggiunte altezze insuperate; da quella lirica che ne' lunghi canzonieri soleva rappresentare tutta la storia intima d' un amore, e dalla *Vita nuova* in cui dell' amore si esponevano anche gli ingenui episodi, il poeta derivò forse l' idea di scrivere un libro dove non si parlasse che d' amore. Ma il suo era sentimento più impetuoso ed umano, e per dipingerlo egli preferì i colori dell' invincibile amore di Tristano usati intorno all' episodio romantico di un trovèro, pure inspirandosi talvolta a

---

1. Quest' ultimo concetto è stato ripetuto sovente in seguito, dai critici succeduti al de Sanctis.

qualche reminiscenza della lirica anteriore. Infine tutta codesta concezione artificiosa egli rivestì del ritmo largo e sonoro dell' ottava strappata alla musa del popolo; ed in lui che non faceva opera d' artifizio ma d' amore quegli elementi disparati si fusero e si assimilarono in modo da sembrare più un prodotto quasi incosciente della sua educazione e della sua coltura, che l' effetto d' una imitazione letteraria. E — quello che più importa osservare — col *Filostrato* la nostra poesia d' arte per la prima volta si accostò alla poesia narrativa d' oltralpe e d' oltremare, inaugurando una lunga tradizione gloriosa. Da questo punto di vista l' opera del Boccaccio, specialmente nella *Teseide* e nel *Filostrato*, non è ancora stata studiata come si converrebbe ad un argomento di così alta importanza. Se da un lato si avverte una vera parentela fra que' poemi e le *Stanze* del Poliziano, dove il nuovo potente rigoglio dei colori e delle forme non vale qua e là a mascherare l' imitazione, dall' altro è una innegabile continuità ideale con i maggiori poemi cavallereschi del tempo di poi. Già un erudito tedesco affermò che il Pulci e l' Ariosto non hanno avuto nel Boccaccio soltanto un precursore, ma anche un maestro [1]; e invero quanto più si procede nell' indagine delle fonti, si è maggiormente indotti a convenirne. Poichè anche là dove non appare evidente la rappresentazione di quel mondo cavalleresco, è pur sempre qualche cosa che ne richiama alla mente lo spirito ed i caratteri essenziali. Così per un certo rispetto può dirsi, che il *Filostrato* dove pure non sono cavalieri giostranti e viaggi d' avventura e miracoli d' incantamenti, sia fra' primi poemi della letteratura italiana che innalzino alla suprema dignità dell' arte la materia cavalleresca.

Paolo Savj-Lopez.

Napoli.

---

1. Hettner, in *Deutsche Rundschau*, Heft 5.

MÉLANGES

ANDARE, ANDAR; AMNAR, LAR; ANAR, ALLER

Puisque tout est permis à propos de cette inépuisable étymologie, oserai-je demander place dans la *Romania* pour une courte note qui la concerne ? Je préfère ne donner que quelques aphorismes.

1. Il est préférable de chercher une même étymologie pour tous ces verbes.

2. Le fr. *aller* ne peut guère être séparé du pr. *anar*.

3. Puisque *-nd-* ne saurait résulter phonétiquement d'un *-dd-* latin (l'analogie de reddere > rendere n'étant pas suffisante, à mon avis), addere, addare me semble exclu.

4. ambulare offre moins de difficultés que tout autre mot, et l'emporte même sur l' *am(b)dare de M. Ascoli, d'autant plus que ambulare a pu donner régulièrement une forme très ressemblante à ambdare.

5. L' *m* ne fait pas grande difficulté; le passage de ambulare à andare me paraît sûr.

6. L'explication se présente à l'aide de l'**l** GRAS, la vibrante apicale cacuminale (Δ dans le système de Lyttkens et Wulff, voy. *Un chapitre de phonétique*, dans le *Recueil* offert à M. G. Paris en 1889, p. 245 et 255); ce Δ a le son à la fois d'un **d** gras, d'un **n** gras et d'un r lingual, p. ex. en Sicile et en Andalousie; il est donc suffisamment dental pour réduire *m* à *n*.

7. Je propose les séries suivantes de développements :

a) Pour l'italien, l'espagnol, le portugais : ambulare > ambΔare > amΔare > *a***n**Δ*are* > *andare*;

b) Pour le rhéto-roman : ambulare > *amΔar*, puis parallèlement, { *(am)lar* / *amnar*;

c) Pour le provençal et le catalan : ambulare > amΔar > *a***n**Δ*ar* > *a***nn***ar* > *anar*;

d) Pour le français : ambulare > amΔar > aΔΔar > *a*ΔΔ*er* > *aler*.

Le passage de *-nd-* à *-nn-* est facile dans plusieurs langues, surtout en syllabe forte; l'inverse, *-nn-* > *-nd-*, est bien plus difficile.

Lund, janvier 1898.

Fr. WULFF[1].

PARPAING, PERPIGNER

A. Thomas, d'abord dans la *Romania*, puis dans son précieux volume d'*Essais de philologie française* (p. 346, 354), a proposé pour ces deux mots une étymologie très séduisante : *perpaginem, formé soit d'un hypothétique *perpangere, soit directement, par analogie à compaginem, impaginem. Le sens supposé convient assez bien; la forme présente quelques difficultés. D'abord, à côté de *parpaing*, il existe un fém. *parpeigne, parpaigne, parpagne* (voy. Godefroy), qu'il n'est pas aisé de tirer de *perpaginem[2]. Puis le masc. lui-même se trouve sous la forme *perpin* (cf. le fém. *perpine* donné par Godefroy), où l'on voit, contrairement à toute analogie, *-aing* aboutir à *-ing*, *-in*, comme *-aign-* aboutirait à *-ign-* dans *perpigner* (cf. *perpeigner, perpeignoel*, dans Godefroy); Thomas rapproche, il est vrai, *provin* et *provigner* pour *provaing* et *pro-*

---

1. [Assurément cette ramification est ce qu'on a proposé de plus vraisemblable à l'appui de l'étymologie en question. Reste à expliquer comment dans aucune des langues romanes les mots semblables à ambulare (et ambulare lui-même au sens d'*ambler*) n'ont subi de transformations pareilles à celles qu'on suppose pour ambulare au sens d'*aller*, ces transformations étant dans chaque langue également, mais différemment, exceptionnelles. — G. P.]

2. On éviterait cette objection en regardant comme primitif le verbe perpaginare (ce qui serait peut-être aussi plus vraisemblable), qui aurait donné *parpaignier*, d'où seraient sortis le masc. *parpaing* et le fém. *parpaigne*.

vaignier, mais il y a longtemps qu'on a montré que ces mots avaient subi l'influence de *vigne* (on a sans doute dit d'abord *provignier* pour *provaignier*, puis *proving* pour l'anc. *provaing*). Voilà donc des raisons sérieuses de douter de l'étymologie proposée.

Une autre se tire d'un rapprochement que fait lui-même le savant auteur. Pour attester la forme *perpin*, d'où *perpigner*, il allègue l'article de Cotgrave : « *Perpins*, perpenders or perpent stones. » Les deux mots existent encore en anglais avec ce sens, et ils nous indiquent, si je ne me trompe, l'étymologie du mot français. « *Parpaing*, dit Thomas, désigne primitivement non pas la pierre qui tient toute l'épaisseur du mur, mais le fait de tenir toute l'épaisseur d'un mur, en parlant de la pierre, et même d'autres matériaux de construction. » Pour moi, le sens plus primitif encore de *parpeing* est celui de « niveau » : « Que Hues, dit un texte de 1306 dans Littré, retraissit le marrien a moitiet dou mur, qu'il avoit mis a *perpain*. » Cotgrave, après la traduction de *perpins* que j'ai citée, ajoute : « Stones made just as thicke as a wall, *and shewing their smoothed end on either side thereof*. » L'idée de niveau, d'égalisation est sensible dans cette définition, de même que dans celle de Ménage : « Un mur fait parpain, lorsque les pierres dont il est construit le traversent *et en font les deux parements*. » Jehan Thierry traduit (1564) « pierres de quoy on fait les perpins *es murailles* » par *frontati* [*utraque*] *lapides*, expression par laquelle Vitruve désigne des pierres taillées à deux parements. Le sens me paraît plus clair encore dans le verbe *parpeignier*, dont Godefroy cite un exemple unique de 1408-10 : « Pour huit pierres de taille qui sont parpaignees » ; il fait de *parpaigné* un adjectif et traduit « qui tient toute l'épaisseur du mur », mais c'est évidemment le participe d'un verbe qui signifie « égaliser, polir, mettre à parements ». Le terme de construction navale *perpigner*, que Thomas rapproche avec toute raison de *parpaing*, a gardé nettement le sens originaire de « niveler » : le *perpignage* est « l'opération qui a pour but, dans la construction d'un vaisseau, de rendre parallèles les plans de tous les couples de levée après qu'ils ont été élevés sur la quille et établis chacun dans la place qui lui est assignée. »

Je pense que *parpaing*, originairement *parpeing*, se rattache à un lat. vulg. perpendium, et *parpeigne* à la forme fém. per-

pendia. On sait quel rôle jouent dans l'architecture romaine, surtout de la basse époque, les *perpendicularii*, *perpendiculatores*, armés de leur *perpendiculum* ou fil à plomb; je renvoie aux dictionnaires latins, notamment pour des expressions comme *fiunt* [*muri*] *ad perpendiculum*, *tigna directa ad perpendiculum*, etc. Je suppose que dans l'usage vulgaire on disait *perpendium* pour *perpendiculum*, sur le modèle de *suspendium* (ces dérivés en *-ium* étaient très employés dans la langue technique)[1]. On a dû dire couramment : *murus factus ad perpendium* (= *mur fait à parpaing*), d'où s'est facilement dégagé le sens actuel de *parpaing*. Les termes anglais *perpender*, *perpent*, *perbend-stone* remontent visiblement aussi à perpendium, mais par une dérivation sans doute savante, que nous pourrons suivre quand le dictionnaire Murray en sera là.

Les autres langues romanes ne nous offrent malheureusement que peu de ressources pour contrôler l'étymologie du fr. *parpaing*. Le wallon, d'après Grandgagnage, dit *parpoi*, pour *parpoing*, ce qui ne nous apprend rien. Le mot n'existe pas au midi de la France, où *parpin*, *parpiná* sont évidemment d'importation française. Il est également inconnu en Italie, autant que je puis m'en assurer, sauf en Sicile, où Traina donne *parpagnu* avec le sens de « misura colla quale gli artefici regolano i loro lavori, módano, ságoma », c'est-à-dire précisément le sens que j'attribue à *perpendium*; mais l'*a* est surprenant. Cet *a* — qui semblerait appuyer l'étymologie de Thomas ou celles de Ménage (*perpanium) ou de Littré (perpannium) — se retrouve dans l'engad. *parpaun* (qui a une étrange forme concurrente *partaun*), « dicker Querbalken, Stalltramen »; mais le sens indique peut-être un emprunt au français (admissible dans la langue des maçons), et on peut croire aussi le sicilien importé très anciennement par les Normands[2]. — Enfin, je ne sais que faire de l'esp. *perpiaño*, « parpaing », à moins d'y voir également un emprunt, mais déformé, au français.

---

1. Je ne trouve *perpendium* que dans un glossaire cité par Diefenbach, où il se rattache à *perpendere* et n'a pas de force probante ; mais on sait combien il est fréquent que des mots de ce genre ne soient pas attestés dans les textes.

2. On sait que de très bonne heure en français, et d'abord, semble-t-il, dans les parlers de l'ouest, *ein*, *eing* sont devenus *ain*, *aing*.

En somme, il reste quelque obscurité sur l'étymologie de ce mot, mais je crois qu'il y a beaucoup de chances pour qu'il représente un lat. vulg. perpendium.

G. P.

POULIE

Ce mot se retrouve dans la plupart des langues romanes, mais avec une terminaison un peu différente de celle du français. L'it. a *pulleggia*, d'ailleurs assez peu usité[1], l'esp. *poléa* et le port. *polé* (fém.) pour *polea*. Le mot existe aussi en provençal : le glossaire provençal-latin du xve siècle imprimé en partie, d'après les deux mss. qu'on en possède, par M. A. Blanc[2], contient l'article suivant : « Polyeya, *carchesia*, *troch*[*l*]*ea*, *girgillus*, *haustra*, *haustrum* » ; l'existence du mot, au moyen âge, dans le midi de la France, est d'ailleurs attestée par les formes latines enregistrées dans Du Cange : *polea* dans un texte bordelais de 1305, *polegia* dans un texte nîmois de 1362, *poledia* dans un recueil de miracles de saint Lazare dont Carpentier n'indique ni la date ni la provenance, mais qui a été écrit certainement à Marseille et probablement au xve siècle[3]. Le correspondant normal de ces mots serait en français non *poulie*, mais *pouleie*, *pouloie*. Cette forme ne se rencontre pas, et les textes du moyen âge ne portent même que *poulie* ; toutefois on peut établir que, dans le plus ancien exemple du mot qui ait été cité, il faut corriger *polie* en *polee*. C'est au v. 7671 d'*Eneas*. Le passage est ainsi conçu dans l'édition de M. S. de Grave ; il fait partie de la description du tombeau de Camille :

Desor la tombe en mi leu dreit
7970 Une chaeine d'or pendeit ;

---

1. Parmi les dialectes, je ne le retrouve qu'en sicilien, sous la même forme.

2. *Revue des l. rom.*, XXXV (1881), p. 29 ss. Rochegude ayant inséré dans son *Glossaire occitanien* beaucoup de mots de ce glossaire (d'après un seul des deux mss.), c'est là que Mistral a trouvé le *polieia* qu'il donne comme « roman ».

3. Le texte contenu dans le ms. lat. 7657, f° 36 v°, d'après lequel Carpentier cite *polegium*, est également de Marseille et du xve siècle ; *polegium* doit être une faute pour *polegiam*.

A mont ert mise en la polie,
Et descendeit par grant maistrie.

Les manuscrits d'*Eneas* se répartissent, comme l'a montré l'éditeur, en trois familles, *x* (ABC), *y* (EFGHI) et D; *y* comprend deux sous-familles, *z* (EF) et *z'* (GHI); par conséquent, quand les trois familles ne sont pas d'accord, la leçon de l'original résulte soit de *x* + *y*, soit de *x* + D, soit de *y* + D. Or, au v. 7972, *x* est seul à donner la leçon qu'a adoptée l'éditeur : D et *y*[1] ont également : *D'ilec veneit a val doblee*, qui est donc la bonne leçon, changée par *x*, qui ne connaissait que la forme *polie*. Le v. 7971 diffère dans D et *y*; la leçon de *y* est visiblement refaite : *En le puelie* (F *pucele*) *estoit botee*; celle de D est très altérée : *A mont ert mise et ploie*; mais l'accord de D avec *x* pour les premiers mots (*A mont ert mise*) prouve que la leçon authentique des deux vers est :

A mont ert mise en la polee,
D'iluec veneit a val doblee.

Le poète avait donc employé la forme *polee*; mais dès la fin du XIIe siècle (A est de cette époque) *polie* s'était dans l'usage substitué à *polee* : c'est une substitution de terminaison analogue à celle que nous présentent *galie* pour *galee*, *oublie* pour *oublee*. Toutefois *polee* ne répond pas encore parfaitement aux formes des autres langues; nous verrons plus loin comment on peut expliquer ce fait.

Le plus ancien essai étymologique sur ce mot est celui de Covarruvias (1610), qui, à l'art. *Polea* de son *Tesoro de la lengua castellana*, dit : « A verbo graeco *poleo*, *versor*. » — Ménage, dans la première édition de ses *Origines de la langue françoise* (aux *Additions*, p. 824), donne une tout autre explication : « *Poulie*. En anglais *pully*, de *pult*, qui signifie *tirer* : & de là mesme, à ce qu'aucuns tiennent, vient *poulain*, que les autres dérivent de *palanx*. » Cette note, y compris la singulière remarque sur *poulain*[2] et la faute d'impression *pult* au lieu de *pull*, a passé dans Furetière (1690) et dans le *Dictionnaire*

1. C'est-à-dire EF + G; H I omettent ces deux vers.

2. Il s'agit naturellement du *poulain* qui sert à descendre les tonneaux dans une cave (voy. plus loin); mais c'est le même mot que *poulain*, « jeune cheval. »

des Arts et des Sciences, de Thomas Corneille (1694). Le *Dictionnaire de Trévoux* (1704) la reproduit aussi, mais la fait suivre de cette addition contradictoire : « Il y a plus d'apparence qu'il vient de *pole*, ou *poleo*, qui, en langage celtique ou bas-breton, signifie *poulie*. » *Pole* se trouve en effet dans le *Catholicon* de Lagadeuc (1499) et subsiste encore en breton (*poleo* paraît être une simple faute) ; mais il est clair que c'est un emprunt au français, et sans doute à l'ancienne forme *polee*.

Cependant, en 1694, dans la seconde édition de ses *Origines*, Ménage avait renoncé à son étymologie pour accepter celle de Covarruvias, en la confirmant à sa manière : « Les Espagnols disent *polea*, que Covarruvias dérive de πολέω, *versor*. Et il en vient; demesme que le françois *poulie* : πόλος, πολεία, πολέα, POLEA : *polia*, POULIE. » — Le Duchat, cité par Diez, a proposé une autre étymologie, l'all. *spule*, « bobine » ; elle a été reproduite par Roquefort dans son *Dictionnaire étymologique* (1829), sauf qu'il imprime *spull* au lieu de *spule*. Elle n'a, comme l'a remarqué Diez, aucune vraisemblance. — Diez part du verbe *poulier* : « *Poulier* fr. aufwinden, *poulie* rolle, kloben, daher sp. *poléa*, pg. *polé*; vom ags. *pullian* = engl. *pull* ziehen, *pull up* aufwinden, engl. *polley* aber aus fr. *poulie*. » C'est la première étymologie de Ménage. Ainsi reprise et perfectionnée, elle a été généralement acceptée : on la trouve dans les dictionnaires de Brachet, Scheler, Littré, Zambaldi, Körting. Le *Dictionnaire général* l'adopte aussi, mais en la modifiant quelque peu : « Dérivé d'un radical bas-allemand qui se retrouve dans l'angl. *to pull*, tirer. » Les auteurs ont sans doute trouvé ce « radical bas-allemand » dans l'article du *Dictionary of the old english language* de Stratmann (3e éd., 1878), qui, avec un point d'interrogation, rapproche le v. angl. *pullen* du bas-allemand *pulen*. Ce rapprochement, bien qu'admis aussi par M. Skeat, me paraît très douteux : le bas-allemand *pulen*, d'après le *Mittelniederdeutsches Handwörterbuch* de Lübben et Walther (1888), signifie « écosser, éplucher », tandis que l'angl. *pullen* répond à « *trahere*, *pellere* ». Le sens d' « *aufwinden* » n'existe que dans *pull up* et provient de *up*. — L'étymologie de Diez a été contestée dans ces derniers temps par M. Skeat. On lit dans son *Concise Etymological Dictionary* (2e éd., 1885) : « Diez derives E. *pulley* from F. *poulie*, and then, conversely, F. *poulie* from E. *pull*. This is very unlikely : there is nothing to connect *pulley* with *pull*;

and indeed, the old spellings (*poleyn*, a pulley, *pullen*, to pull) separate the words from each other. » L'objection n'est pas très forte : puisque Diez regarde *pulley* comme repris au fr. *poulie*, il est naturel que le mot ait une forme distincte de *pullen*, celui-ci fût-il l'original de *poulie*. Mais, en outre, c'est par un cercle vicieux que M. Skeat tire son argument de la forme *poleyn* : il est vrai que dans le *Promptuarium parvulorum* on trouve *poleine* traduit par « *trochlea* », mais cette forme est complètement isolée et provient sans doute d'une confusion. Elle a fourni à M. Skeat son étymologie de *poulie*, où il voit une variante de *poulain* : « *Poleyne* is from F. *poulain*, a fole, a colt, also the rope wherewith wine is done into a cellar, a pulley-rope (Cotgrave) [1]. The transport of sense causes no difficulty; thus F. *poutre*, a filly, also means a beam, and F. *chèvre*, a goat, also means a kind of crane : the names of animals as applied to contrivances or exerting forces. Cf. also Low L. *polanus*, a pulley or pulley-rope, also a kind of sledge. » Il est certain que *poulain* s'est dit et se dit encore d'un appareil servant à transporter des fardeaux, et spécialement à descendre les tonneaux dans la cave [2], et le rapprochement avec *poulie* est très tentant. Mais on l'écartera si on considère que *poulie* ou *poulee* ne peut guère se tirer de pullum, que *poulie* ne se trouve jamais au sens de « pouliche », qui serait son sens propre [3], et qu'on ne saurait expliquer ainsi les formes des autres langues romanes [4].

Contre l'étymologie de Diez [5] il y a aussi de graves objections

---

1. Du Cange dit, en effet, au mot *Polanus* : « Trochlea, ni fallor, nostris *Poulie*. » Mais les Bénédictins ajoutent : « Nisi sit machina devolvendis doliis apta, quam *Poulain* nuncupamus. » Et c'est, en effet, le sens qui résulte clairement des passages cités.

2. « Par le poulain on descend le vin en cave, par le jambon en l'estomach » (Rabelais).

3. Ajoutons que si l'on comprend fort bien les métaphores qui ont fait donner le nom de *chèvre*, *grue*, *poulain* aux machines ainsi désignées (le *poulain* est essentiellement une sorte de civière sur le dos de laquelle on fait glisser les fardeaux), celui de *poutre* à une pièce de bois qui supporte un poids, on ne voit pas pourquoi on aurait comparé à une pouliche une petite roue tournant autour d'un pivot et dans laquelle est engagée une corde.

4. La même difficulté existe pour l'étymologie de Diez (voy. plus loin).

5. Je ne puis mentionner comme une véritable étymologie la remarque qui termine l'art. *poulejo* dans le *Trésor du Félibrige* : « R. *Pulégi*? » *Pulégi*

à faire. Le verbe *poulier* existe bien en français [1], mais il est récent [2] et certainement dérivé de *poulie*. L'anglo-saxon *pulljan*, dont l'existence est d'ailleurs très mal assurée [3], aurait, d'après une analogie presque sans exception, donné en français *pouillir* ou *poulir*, mais non *poulier* [4]. Enfin, si le mot français vient de l'anglo-saxon, il faut qu'il ait passé du français aux autres langues romanes, et on ne s'explique pas les formes qu'il y a prises [5].

A mon sens, c'est l'étymologie de Covarruvias qui est la vraie, au moins dans ce qu'elle a d'essentiel, le rapprochement avec le grec πόλος, « pivot ». Il est très vraisemblable d'admettre pour πόλος un dérivé πολίδιον, en lat. vulg. polidium; le plur. neutre polidia, devenu fém. sing., a donné régulièrement les mots italiens, espagnols et provençaux *pulleggia*, *polea* et *poleia*.

Ménage a déjà fait une remarque intéressante : « Au lieu de *poulie*, on a dit aussi *empolie*. Le petit Dictionnaire Latin-François publié par le Père Labbe : GIRGILLUS, *empolie, en quoy tourne la corde a puiser yaue.* » A cet exemple, qu'il reproduit d'après le ms. B. N. 7881, Godefroy en ajoute trois autres du XVe siècle. Or, on trouve dans Ptolémée un verbe ἐμπολίζειν

(lat. puleium) est la plante appelée en français *pouliot*; quel rapport peut-il y avoir entre cette plante et une poulie?

1. Voy. les exemples dans Godefroy. Le sens le plus ordinaire est, comme le dit Godefroy, « étirer, étendre avec une poulie ». De *poulier* paraît à son tour dérivé un nouveau mot *polie*, *poulie*, signifiant le lieu où se pratiquait cette opération (voy. Godefroy, et Du Cange s. v. *Polia*). Mais *poulier* a aussi quelquefois simplement le sens de « tirer, monter à l'aide d'une poulie » (voy. Godefroy et Littré).

2. Le subst. verbal *poulie* (voy. la note ci-dessus) est attesté dès le commencement du XIVe siècle; le verbe n'apparaît que plus tard.

3. Le mot ne se trouve dans aucun texte ; il n'est attribué à l'anglo-saxon que par conjecture. Si l'on considère que tous les mots germaniques commençant par *p* sont suspects d'emprunt, on doutera de l'ancienneté de *pullen*, qui n'apparaît qu'au XIVe siècle, et de l'existence de *pulljan*.

4. Notez que le verbe *poulier* en anc. fr. était certainement de trois syllabes et faisait *poulie*, etc., aux formes accentuées sur la terminaison.

5. Diez ne mentionne que les formes espagnoles et portugaises, qui peuvent à la rigueur se ramener à *polie* et proviendraient d'ailleurs tout naturellement de *polee* ; il ne paraît pas avoir connu l'it. *puleggia* et le prov. *polieia*, *poulejo*, qui l'auraient certainement arrêté.

signifiant « faire tourner sur un pivot », ce qui est bien le fait d'une poulie. Ce verbe a dû passer en latin vulgaire sous la forme *empolidiare*, d'où un subst. *empolidia*, synonyme de *polidia* [1].

Cette variante me paraît mettre hors de doute l'origine grecque de notre mot. Quant au fr. *polee*, il peut être une première substitution à un *poleie* primitif [2], suivie d'une seconde substitution de *-ie* à *-ee*, mais je ne connais guère d'exemples analogues. Je serais plus porté à croire que le mot vient d'Espagne ou de Portugal : de tels emprunts sont rares à une aussi haute époque, mais on peut toujours les admettre quand il s'agit, comme ici, d'objets ou d'engins industriels, qu'une nation emprunte facilement à l'autre avec le mot qui les désigne.

G. P.

---

1. *Ampolieeur*, attesté au XIIIe siècle, est évidemment le subst. d'un verbe *empolier*, synonyme de *poulier* (Godefroy traduit « polisseur »); mais ce verbe est sans doute de formation toute française. Le portugais possède de même un verbe *empolear* (avec les dérivés *empoleação*, *empoleamento*), mais non un subst. *empolea* ou *empolè*, et le verbe — comme *apolear* — a sans doute été formé en portugais sur *polea*.

2. L'angl. *pulley* ne peut attester l'existence d'un anc. fr. *poleie*; il représente plutôt *polee*, *ey* provenant d'*ee* dans nombre de mots anglais. La forme *polyve* (: *dryve*) dans Chaucer (*C. T.*, F 184) est singulière : y aurait-il eu en français une forme *polieve*, formée par étymologie populaire (cf. les var. prov. *pouliejo* et *poulijo*)?

COMPTES RENDUS

Chansons et dits artésiens du XIIIe siècle, publiés avec une Introduction, un Index des noms propres et un Glossaire par Alfred Jeanroy et Henri Guy. Bordeaux, 1898, in-8, 166 p. (fascic. II de la *Bibliothèque des universités du midi*).

Cette intéressante publication contient deux parties distinctes : l'une, due à M. Guy, se compose de l'Introduction et de l'Index des noms propres ; l'autre, qui est de M. Jeanroy, comprend le texte et le glossaire. Je ne m'occuperai pas de la première (sauf quelques remarques sur l'Index des noms), parce que l'auteur doit reprendre le sujet auquel elle se rapporte — l'histoire intérieure d'Arras au XIIIe siècle d'après les œuvres littéraires et les documents d'archives — dans un livre qu'il prépare sur Adam de la Halle. Je me bornerai à présenter quelques remarques purement philologiques sur la seconde. J'avais pris les notes qui leur ont servi de base quand la *Romania* reçut de M. Ad. Mussafia une série d'observations sur le texte, qui en beaucoup de cas se trouvaient faire double emploi avec les miennes. J'ai supprimé celles des miennes qui devenaient ainsi inutiles et j'ai mêlé les autres avec celles de mon savant ami en suivant l'ordre du livre : la langue dans laquelle elles sont respectivement écrites suffira à les faire distinguer. M. Jeanroy a déjà beaucoup fait pour éclaircir ces textes curieux et souvent obscurs : à nous trois nous n'aurons certainement pas réussi à lever toutes les difficultés, mais nous en aurons réduit le nombre. J'ai comparé, pour les passages douteux, l'édition avec le manuscrit ; mais cette comparaison n'a donné lieu, comme on devait s'y attendre, qu'à bien peu de remarques ; le ms. est d'ailleurs d'une écriture excellente et généralement très correct.

Il s'agit, on le sait, d'une collection de chansons et de dits, d'un caractère surtout satirique, formée par un amateur, à Arras, vers 1280 et insérée dans le chansonnier Pb11 (B. N. 12615). Le caractère de ces pièces, dont les plus anciennes remontent environ à 1250, leurs allusions personnelles, leurs plaisanteries toutes locales, les rendent aujourd'hui d'une intelligence malaisée. On doit savoir gré à M. Jeanroy de nous avoir donné en entier ce petit *corpus*, dont neuf pièces seulement (sur vingt-quatre) avaient été déjà imprimées, — l'une en revanche, la célèbre chanson de *Dieu à Arras*, cinq fois, — et dont tous les amateurs de notre ancienne littérature désiraient la

publication. Il est inutile de dire qu'il s'est acquitté de sa tâche avec tout le soin auquel il nous a habitués.

I. 26 Il fist le paon, se braie avala,
Celui de Beugin trestout porkia.

Beugin, à l'index des noms propres, est donné, avec raison, je crois, comme un « membre du Puy »; ce n'est donc pas un nom de lieu. Alors que signifie *celui* ? Je pense qu'il faut lire *celi*, c'est-à-dire *le braie*.

II. Le poète fait de Robert Maraduit un éloge ironique qu'il conclut ainsi :

48 Ne sai milleur de sen jovent :
Jou l'oï dire Floevent.

M. Guy (Index, à *Mentenai*) comprend que Robert est censé réciter la chanson de *Floevent*[1], avec allusion maligne aux mots *flauwe* et *vent*. Je ne nie pas le jeu de mots, mais le vers signifie plutôt : « Je l'ai entendu dire à Floevent, » ce qui est en même temps une raillerie de la vieillesse du personnage, dont on vient de mentionner le *jovent*.

62 Il eut bien tesmoignage,
Par foi, k'il sist la taille a point.

M. J. remarque : « On lit plutôt *fist*, mais *seoir la taille* est une expression technique qui doit être rétablie. » C'est une erreur : on ne trouve qu'*aseoir la taille*; *seoir* n'est jamais transitif, et il faut lire *fist*, que le ms. porte distinctement.

III. 46-47 Alla fine di 46 virgola, o punto e virgola ; alla fine di 47 si cancelli il segno d'interpunzione. Oltre che il senso, lo dimostra *Me*, pronome atono, che mal può trovarsi in principio di proposizione.

Alla fine di 61 si cancellino i due punti.

116 *C'ainques ni prist caille*, l. *n'i*.

Da notarsi che mentre le più strofe vanno in *aab* | *aab* || *ccb* | *ccb*, nella 2ª e 3ª abbiamo *aab* | *aab* || *cca* | *cca*. Nella 2ª si potrebbe a *Miaus* sostituire *Mies* e quindi *gnief*; ma la 3ª non consente verun cambiamento.

IV. Aux vv. 3, 42, 45, 78, et de même aux vv. VII 25, 70, VIII 35, XXII 125, l'éditeur imprime *jouene*, etc., tandis qu'il faut *jovene*, etc., ce proparoxyton s'étant maintenu longtemps dans le nord, bien qu'avec la valeur de deux syllabes seulement : le premier *e* ne se prononçait pas, mais le *v* se prononçait en consonne.

V. Le v. 42 m'est inintelligible. Un ivrogne voudrait parler :

Mais ne li puet se lanwe aidier
De raison nule que il die
Que mailles ne li contredie.

---

1. M. Jeanroy (voy. *flawe* au Glossaire) comprend comme son collaborateur.

Le Glossaire traduit *mailles* par « explétif renforçant la négation » ; cela ne donnerait pas de sens ici. Peut-être faut-il lire *maillès* et ce mot signifie-t-il « rot, renvoi, hoquet ».

Au v. 35, la leçon du ms., *nel* (c'est ainsi qu'il faut lire en note), ne doit pas être remplacée par *ne* : « Il ne sait par quel bout la prendre. »

Après le v. 49, il faut un point, et un ? après le v. 51. A ce vers le ms. porte *jure*, c. à. d. *ivre*, et non pas *june* [1].

Al verso 57 si legga *l'autre* invece di *l'autres*.

66 Entre eus deus plus de trente ans.

On peut à la rigueur admettre un hiatus, mais il est bien plus naturel de lire *quarante* (le ms. a *XXX*).

Au v. 75, il est inutile d'imprimer *s'i* : *si font feste* est suffisant.

Au v. 79 (et ailleurs) on lit *iencor* pour *encor* ; c'est ainsi que Barbazan-Méon a imprimé souvent *ionques* : il faut partout *j'encor* et *j'onques*. Au v. 80 c'est un ! et non un ? qu'il faut.

83. « Après ce vers il y a une lacune évidente, produite sans doute par un bourdon. » Je ne vois aucune raison d'admettre une lacune. Du dialogue des deux cousins, le poète passe à un autre épisode de son tableau vraiment flamand.

In questo componimento si descrivono gli atti di molti ubbriachi :

84 Uns autres jurés jete el fu
De vin plain une hanepee ;
Li tiers jurés sake s'espee
Qu'il cuide amender cel outrage...
94 « Biaus dous ostes, entendés ça, »
Dist uns jurés, li plus senés.

Il Glossario registra *jurés*, « bourgeois ». Ma l'*jures* del ms. va letto *ivres*.

VI. Ensi est il du markaant
Ki va l'usure costiant
D'alun, de poivre et de coumin :
En infer vait tout son cemin.

Je crois qu'il faut lire *lusure*, « luxure » (cf. *lussure*, XI, 7). Le poète accuse les marchands qui vendent des épices de pousser ainsi à la luxure ; on peut rapprocher un huitain de Villon (*Test.*, CI). *Costiant* ne doit pas être traduit par « pratiquant », mais par « favorisant ».

Le sujet de cette pièce, fort mal tournée, est une anecdote sur une vieille qui, ne pouvant reprendre à une truie le *tourtel*, enveloppé d'une nappe, que la bête lui a enlevé, le donne en aumône pour l'âme de son mari. Le poète dit qu'il en est ainsi des legs pieux que les pécheurs font au moment de la mort :

---

1. Il faut un point après le v. 54.

51 Iceste aumosne est ausi bele
Con del tourtel de le napele
Que li vieille dona pour l'ame
De sen baron, c'ainc n'i eut larme.

Larme ne convient guère au sens [1] et donne une mauvaise rime; il faut *dame*, « dommage », comme XII, 32, où nous retrouvons la même paire de rimes :

Ensi est il d'aucune dame
Qui a son oes fait mout grant dame.

VII. 95 Moiiene cose va covrant.

Ma nel Glossario si legge, con referenza a questo verso : « *Courir*, aller courant. » Si legga dunque *courant*.

VIII. 8 Vos ne savez fait c'on dist.

L'éditeur supplée *le* devant *fait*. Il vaut mieux lire : *Vos ne savez, fait* [*il*], *c'on dist?*

59 S'on ne s'atorne si con doit.

Le contexte montre qu'il faut lire *S'onne*, « Si une [femme].» *On*, *onne* pour *un*, *une*, n'est pas rare dans le nord.

Il maledico trova a ridire su tutto e su tutti. Se una donna si adorna, dicono che fa le fusa torte al marito ;

69 D'autre part s'ele est papelarde
Et k'elle en Dieu se met en garde
« Voi, fet li fel, de le beghine...
Je connois bien sen pere en Dieu...
77 Tele make le papelart
Ki en derriere papelart. »

Il Glossario spiega *makier* « froisser, meurtrir ; au figuré, attaquer ». Il senso deve essere : « Tale si finge devota che di dietro (= celatamente) si dà ai piaceri illeciti. » Si confronti G. de Coincy (citato dal Littré) : *Tel fait devant le papelart Qui par derriere pape lart*, ove l' antitesi fra *devant* e *derriere* è più efficace [2]. *Makier* è dunque sinonimo di *faire*. [Je crois plutôt que *makier* est ici pour *maskier*, « mâcher ». Cf. les locutions *faire le putain lordel* et *maschier le putain lordel* dans Godefroy, s. v. *Lourdel*].

La donna deve tener la via di mezzo così negli adornamenti come nelle pratiche religiose; ella si deve

87 ... maintenir selonc l'usage
De sen mari, si fra que sage :

---

1. M. J. au Glossaire explique *larme* par « mot explétif servant à renforcer la négation » ; je ne vois pas ce que cela signifierait ici.

2. Diremo che il nostro abbia attinto direttamente a Gautier o che il detto fosse omai proverbiale ?

Car puis que feme est mariee,
90 Ailleurs ne doit estre vouee
Fors seulement k'a sen mallel
Qui espousee l'a d'anel;
Et cil se tiegne a sa femele :
Dont est li cose et bone et bele.

Nel Gloss. si registra *mallel*, « maillet (métaph. sens obscène) ». Di parole sboccate ed allusioni maligne nei nostri poemi ce n' è in buon dato, ed in questo componimento stesso ci abbattiamo, non senza meraviglia, in una locuzione oltre modo triviale [1]; ma in questo luogo, ove si inculcano i doveri di conjuge morigerata, un' espressione di tal fatta sarebbe una grave stonatura. Si tratta di *maslel*, che fa esatto riscontro a *femele*.

Au v. 110, *soit voirs ou soit a devinaus*, il vaut mieux lire *adevinaus* en un seul mot.

X. 10 Diex fait ses coses par anites [2];
Une eure fait vignes falir
Et le forment si haut salir
Que les gens vont de faim morant;
S'il veut, il le rebaisse errant.
15 Il fait anites de clapoires,
Il fait falir poumes et poires;
Tele eure fait pumes venir
K'il fait clapoires defenir.

Il Glossario ci dà : *clapoire* « semble être une autre forme de *clapier* et signifier souterrain, terrier; de là dérivent divers sens métaphoriques : X, 15, 18, manège honteux, tripotage, concussion. » Come mai si possono attribuire concetti simili, azioni simili a Domeneddio? *Clapoire* deve significare « pioggia dirotta, acquazzone » che manda a male mele e pere. Ed abbiamo qui lo stesso tema che in *clapoter vlapotage clapoteux*, espressioni che si riferiscono ad acqua agitata, che romoreggia.

19 Il fait une anite de roigne,
Dont maint preudom a grant vergoigne
K'il ne se fine de grater...
Au grater n'a talent qu'il rie,
Car li roigne le fait mengnier.

---

1. Quando alcuno bazzica troppo con la sorella o la nipote, egli dà adito a dicerie, o vere o infondate che sieno : 111 *c'est verités, si com moi semble : Ja ne querrai deus cus ensemble, Par foi, se il ne sont de fer, Souvent sont couretier d'infer*. Senza parzialità per messer Simone, l' autore, sorge alcun dubbio se egli abbia proprio scritto così.

2. Voce singolare, che il Glossario traduce « récolte ». Piuttosto « serie » e più specialmente per i versi succitati e per 27-32 (« ora manda gran freddo, ora caldo insopportabile ») « serie avvicendata ». [Ce mot pourrait bien être tiré du bas-lat. *annuitas*, qui a été usité, surtout, il est vrai, en Angleterre, au sens de « revenu

Megnier e *mengnier* ricorrono altrove qual forma dialettale di *mangier*. Nel nostro luogo il verbo è considerato qual forma contratta di *mehaignier*, intransitivo col valore di « être en mauvais état »[1]. Preferisco anche qui manducare; la circollocuzione mediante *faire* è ben nota : « la rogna lo mangia »[2].

55 Ore est ele en Arras entree :
Pieç' a c'on li a encontree.

Il faut l'*i*, et on ne saurait trop rappeler que *mi*, *ti*, *si*, *li* ne peuvent s'employer à l'accusatif comme atones[3].

XII. 15 Qui en sains tans fait trequerie
Il peke assés plus morteument
K'en autre tans certainement,
Le vos puis por voir tesmoignier.

Il pronome atono in principio di proposizione è poco consentaneo alle regole della sintassi ; forse il codice stesso ha *Ce*[4].

66 N'est mie au gré de l'apostoile
Que fame passe de l'ortoile,
S'ele ne cloce par nature.

Il Glossario dice : « Le sens paraît être : Il ne plaît pas au pape... que quand une femme marche, ses pieds dépassent sa jupe, excepté si elle boite naturellement ; le sens général est certainement qu'une femme doit marcher modestement, de façon à ne pas se faire remarquer. » La seconda osservazione è giustissima; ma l'interpretazione del passo non mi pare soddisfacente.

---

annuel », et a donné l'anglo-normand *annuité*, l'angl. *annuity*, que nous avons récemment emprunté.] Gli altri esempii sono : Dio *fait une anite de roigne, Et anites de bielos, Anites fait de pauwellons*, animali, che il Glossario traduce « bélier » è « probablement un coq, diminutif de *paon* ». Anche altrove sono nominati questi due animali. Volendo fare un capo della confraternità di saint Oison, *il nos covendra prendre quatorze bielos Et quinze pauwellons; cil jeteront les los; Sour qui il escarra, si en ferons maieur*. [*Pauwellon* est certainement *paveillon*, forme bien connue et régulière de papilionem. Quant à *bielot*, il n'y a aucune raison de le traduire par « bélier » (le mot ayant trois syllabes n'a d'ailleurs pas de ressemblance avec *belier*) : il doit s'agir d'un insecte, mais je ne vois à rapprocher que le languedocien et gascon *bigar*, *bigal*, *bial*, « taon » ou « cousin ».]

1. Un altro esempio di *maignier* = *mehaignier*, e questa volta qual transitivo « mettre en mauvais état » s' avrebbe in XV, 90 ; ma questo passo suona : *S'il li fesoit mehaing*. Quest' articolo del Glossario si dovrebbe quindi cancellare.

2. Je ne crois pas qu'on ait ici « la circonlocution au moyen de *faire* », qui ne peut être admise que dans des limites très restreintes. *Mengnier* est bien manducare, mais il signifie « démanger » (cf. *manjue*, « démangeaison »); le sens est : « la rogne fait qu'il sent des démangeaisons. »

3. Je note deux fautes d'impression dans cette pièce : *caît* pour *caïr* 40 et *fait* pour *faire* 8.

4. Le ms. a bien *Le*, mais il faut mettre un point et virgule après *tans* et supprimer la virgule après *certainement*.

Altrove troviamo *passer* nel valore di « marcher [1]. » Stimo adunque che il poeta riprovi il camminare sulla punta delle dita, saltellando, con atti leziosi e civettuoli.

70 Ce nos tesmoigne l'Escriture
C'on doit le feme mout tencier
Qui fait visage de mercier.

Glossario : *faire visage de mercier*, « peut-être faire belle mine à tout le monde, comme le marchand qui veut attirer la clientèle (il s'agit de femmes coquettes). » Anche qui sono propenso a interpretare altrimenti, parendo a me che qui si parli delle donne, che non contente della bellezza data loro dal Signore [2], vanno ad accattare maggiori attrattive dal merciajo. Ricorda il passo del Reclus de Moliens, *Miserere*, LXXXVI : *De cheli ne sai ke je fache Ki se plaint ke Dieus en se fache Ne mist pas colour assés bele, Ou, por chou ke langours l'encache, Au merchenier biauté porcache.*

Seguita poi paragonando i mercanti alla donna. Quelli, quando vanno alla fiera, involtano le loro merci preziose in pelli e tele grossolane :

78 Il font kierkier [3] deseur lor bestes
Mout grant rikece en lor torsiaus,
80 En sarpillieres et en piaus,
En feutres et en kanevas;
Ensi le maine on as Lombars.
En le moiienne est li rikece.
Mais li dame deseur se trece
85 Plake tant d'or et tant d'argent
Que tout en sont ivre la gent.
En le moiienne est li caroigne ;
Uns cors blesteus tous plains de roigne
Je proverai, qui kel desdise,
99 Que c'est fausse markaandise.

Il Glossario registra *moiienne* 83, 89 e *caroigne* 87 con un punto interrogativo. Ora il senso è, a veder mio, chiarissimo : *li moiienne* vale « quello che sta in mezzo » nel più speciale valore di « quello che c' è di dentro ».

---

1. Di un ser Giovanni, grande bugiardo, è detto :

XXV, 133 Au parler sanle uns apostoiles,
Et si croi bien que sour ortoiles
Ne passast ainc si fors truillieres;

« non credo che mai camminasse » sia esistito, e in luogo di « sia esistito » dice « abbia camminato sulle dita », ed altrettanto avrebbe potuto « abbia mangiato colla bocca » o « veduto con gli occhi », ecc.

2. *Cil qui fist tote creature Mist en feme tel portraiture Que par tant s'en devroit passer.*

3. Notevole forma di carricare, che il Glossario doveva registrare : *é⊥* in luogo di *a⊥* per effetto del *k'* che precede.

I tardelli dei mercanti sono vili di fuori, preziosi di dentro; le donne al di fuori splendono e rilucono, di dentro c' è la carogna [1], il corpo tutto ulceri e rogna. Si modifichi quindi la punteggiatura : 82 punto e virgola, 86 punto e virgola, 87 virgola, 88 punto fermo.

97 Quant li dame est fiere et argans,
Ses cuers devient ausi cangans
Com li faucons...

Glossario : *argant* « arrogant, orgueilleux ». Chi badi alla ricerca della rima ricca, manifesta nel nostro componimento, non esiterà ad attribuire a *g* di *argans* il suono palatile, e a intendere quindi « ardente ».

L'auteur blâme la femme volage :

113 Qui a droit en volroit ovrer
Pour sen vol faire recovrer
Si le mesist en un cenaile,
En anglet u en repounaile
Tant que ses cuers fust a point mis.

Reponaille est connu aussi bien que *reponail*, quoique moins fréquent; mais *cenaille* ne se trouve pas et ne se comprend guère; je lirais donc *cenail* et *repounail*.

XIII. 4 Tresk' en Sebile
N'a gent si nobile.

Je ne comprends pas pourquoi l'éditeur change *Sebile* (Séville) en *Sezile*; la rime est plus riche avec *Sebile*, et tout le monde sait combien la mention de cette ville est fréquente au moyen âge.

XIV. Le ricchezze somigliano alla palla, con cui giocano le ragazze; or la possiede l' una, ora l' altra, e colei che per il momento la ritiene è tenuta in stima ed ha intorno a sè molte che la mostrano a dito e le fanno corteo :

16 Quel part ke li piloke en aille,
Li cuers delés les suit après.

I due avverbii *delés* e *après* mi sembrano tautologici; e chiedo quindi se non s' abbia a leggere *d'eles*. Un sostantivo plurale, a cui si riferisca *eles*, a dir vero, non c' è, ma è contenuto virtualmente nella descrizione che precede. Ad ogni modo, va letto *le suit* ove *le* = *la* si riferisce a *piloke*; *-s* a motivo di *s-* che segue.

Si enumerano parecchie persone morte, indicando i loro eredi :

61 Ausi vi jou Jehan Fourdin...
Sen cors ne pris une baulleske;
Sen avoir reçut longue leske.

---

1. *Carogne* a dunque ici son senso ordinario, et le ? du Glossaire n'a pas de raison d'être.

Il Gloss. registra *leske* « bande mince et longue », e sta bene ; ma è chiaro che va letto *Longueleske*, nomignolo dell' erede.

66 S'ame est passee outre le dan.

Che il verso significhi « è morto » non v' ha dubbio alcuno; ma non si può registrare la locuzione *passer outre le dan*, « mourir », perchè l' anima non muore [1].

XV. Le poète vient de créer les dignitaires de l'abbaye de sainte Auweline, l'abbesse, la *ceneliere*, la *provoste*; il ajoute :

97 J'eslesisse nounain, se Diex me puist aidier,
Se ne fust li pesance que j'euc a Mondisdier.

Il faut évidemment *nounains*.

XVI. 1. Quant menestreus es lius repaire,
Bien est raisons ke ses sens paire
Entour tens u il bee a prendre,
Si ke cascuns i puist aprendre ;
Car puis k'il vient entre la gent
Por avoir reubes et argent
Il doit bien tel raison moustrer...

Il v. 3 è poco chiaro ; dal contesto parmi risultare che si debba leggere *entour teus* [2] ; « il menestrello deve far apparire il suo senno fra tali, da cui egli desidera ottenere alcun dono, cosicchè ciascun d' essi possa trarre insegnamenti dai detti suoi ».

15 Nus menestreus ne doit souffrir
Por chose qu'on li face offrir
Ke, se haus hom fait vilonie,
K'il ne paraut a se maisnie,
Mais ke ce soit de reliver.

Al v. 19 l' editore legge *du r.*, e sul Glossario spiega *reliver* « obtenir des reliefs (de la table), recevoir des cadeaux ».

L' autore, che sarà stato un menestrello egli stesso, ha un alto concetto del suo ufficio, direi quasi della sua missione. Egli può, poichè vive di questo, accettare vestiti e denaro, non sacrifica però mai la verità all' interesse. A quel modo che non ischiva l' uomo d'animo gentile, perchè povero, così non si lascia indurre dai donativi a tacere le colpe dei grandi. Or come di lui si direbbe ch' egli fa ciò « purchè si tratti d'ottenere i resti della tavola, » o, accettando il significato meno ignobile, « d' avere donativi » ? Come s' accorderebbe ciò con

1. Il faut imprimer *outre le Dan* : il s'agit de Damme, ville de Hollande alors très florissante, aux foires de laquelle les marchands d'Arras se rendaient souvent; *passer outre le Dan*, c'est s'en aller très loin. — Au v. 70, l. *n'i* pour *ni*.

2. Le mot est difficile à lire, mais se lit plutôt *teus*.

quanto è detto al v. 16 *por chose qu'on li face offrir* ? È manifesto adunque che *reliver* deve avere significato diverso da quello attribuitogli dall' editore. Se chiediamo quale, non possiamo a meno di pensare ad altro passo. Nel IX° componimento si principia dal dire che i vecchi avari sono in odio al Signore, il quale li manda all' inferno, ma se alcuno,

27 ...por se vie soustenir...
...se paine de waaignier,
De bel despendre et d'espargnier
Au point qu'on le doit a l'iver,
Dieus ne le veut mie eskiver.

La rima (*ivẹr* : *eskivẹr*) dimostra che non si può trattare di hibernum. Leggeremo *aliver*, che sarà lo stesso verbo che *reliver* con prefisso diverso. In ambedue i passi il significato sembra essere « in tempo e luogo » o « in modo conveniente », quindi « con moderazione » [1].

Les gens les plus importants d'Arras ont décidé, d'après le poète, de faire un *molin de vent* de ceux de leurs compatriotes qui *ventent* (c'est-à-dire mentent, ou plutôt tiennent de vains discours) le mieux :

67 Or dist bien me sire Bertous
Ke li molins sera siens tous :
A qui k'en poist le fera metre.

Ce dernier vers est obscur. Il me paraît certain que sire Bertoul avait une maison appelée *Cuikenpoist*, nom, comme on sait, de plusieurs châteaux qui avaient été bâtis comme en défi aux voisins.

XVII. La confraternità dei mariti, vittime della tirannia delle loro mogli,

106 Ont pieça envoié a Rome ;
Li clergié bien s'i assené,
S'ont concorde en lor plain sené
Ki se feme veut descaucier...
113 K'il n'avra warde l'endemain...
116 Qu'il ait ja tence ne rancure.

Al v. 107 si annota : « Corr. *bien s'est assené* ? » Nel Glossario *sené* è spiegato « sénat ». — *Li clergie* (non *clergié*) è femminile ; quindi *s'assene*, in rima con *sene* = synodum ; *concordé*, cfr. XVI, 62, e XVIII, 33, ove del pari ricorre la locuzione *ont concordé*.

XVIII. Brunel Doucet ha preferito prender moglie all' andar in guerra, ma sarebbe stato meglio per lui

176 .....s'il fust pris as Turs
U il eüst bataille emprise

---

1. Il faut lire *aliuer*, *reliuer* ; ce sont les formes de *aloer*, *reloer* usitées en Artois ; elles sont influencées par *liu* (de même *eskiver*, qui se trouve en rime avec ces deux infinitifs, doit être lu *eskiuer*). Le sens de *reliuer* dans la pièce XVI reste obscur.

Que il eüst ja feme prise,
Car en festes, en diemences,
A il deus mès, limes et tences.

Il Glossario si limita a spiegare *lime* e *tence* « querelle ». Ma va avvertito il doppio senso : *tence* è nel medesimo tempo il pesce « tinca » [1]; che cosa è *lime* ? Forse, come in franc. moderno, « limone » ? ne dubito [2].

XX. 56 Ja n'est il nule poignant moisse
Avers rover, ne tel mal face.

L'éditeur corrige *Avers* en *Envers*, à tort : *avers*, « à l'égard de, en comparaison de », est bien connu.

Un chevalier auquel le marquis de Montferrat a donné un cheval qu'il lui avait demandé a prétendu l'avoir acheté. Interrogé par le marquis, il dit qu'il a eu raison, car la honte de solliciter est un prix plus cher que nul autre (*Assez achète qui demande*, dit un proverbe cité à propos par M. J., p. 163) :

75 Li marcis sist, si se porpense,
Et vit k'en lui n'avoit desfense
Dont il deüst celui respondre,
Ains dist bien c'on le deüst fondre
Quant de son don tant demoura.
80 Li chevaliers coulor mua.
Or oiés k'il a dit un mot ;
Bien l'entende ki parler m'ot :
« Amis, j'ai tort, vos avés droit..... »

C'est-à-dire : « Le marquis était assis et se prit à réfléchir ; il vit bien qu'il n'avait aucune bonne réponse à donner au chevalier, et se dit qu'il avait mérité la mort (litt. : qu'on aurait dû le fondre) pour avoir tant fait attendre son don. Le chevalier [voyant le marquis silencieux] changea de couleur. Écoutez ce que dit le marquis. » Il lui dit qu'en effet ce cheval a été *acheté*, mais que maintenant il va lui en *donner* un. — L'éditeur n'a pas saisi le sens de ce passage, où éclate la courtoisie libérale si souvent exaltée par les poètes ; on le voit par l'art. *Fondre* du Glossaire (« le mot entre dans une sorte d'imprécation ; le sens du passage semble être : le diable soit de moi, dit le marquis, puisque mon cadeau est ainsi rabaissé ! ») et par la note du v. 80 (« *Li chevaliers* peut désigner le marquis ; une correction n'est pas indispensable ») [3].

---

1. Se d' uno di quei mariti deboli, che si mettono in canzone al N° XVII, è detto *a grans caretes et a cars Vienent tences en sa maison*, ci sarà anche qui lo stesso giuoco di parole.

2. La *lime* doit être le poisson que nous appelons *limande* ; on trouve en it. *lima* (voy. Diez, au mot *limanda*).

3. M. Mussafia m'envoie une note dans laquelle il propose de ce passage une explication assez différente. D'après lui, il faut au v. 79 supprimer le point et mettre

XXI. 34 Cil ki sers est a son avoir
Ne puet mener grant vie oneste,
Ains est caitis, s'il le cuide estre,
Et li larges courtois cuers buens
De çou k'il tient cuide estre uns cuens.

36 è poco chiaro. Si legga *si lle*, con la solita geminazione della iniziale : « È schiavo delle sue ricchezze e si considera tale, mentre l'uomo liberale [è e] sente di essere signore di ciò che possiede. »

79 Au pissier en no papelote
Mes compains me tenoit me cote,
Ne fourbesisse mes drapiaus.

Le Glossaire explique (avec un ?) *fourbir* par « souiller » ; mais ce sens est bien surprenant : l. *fourfesisse*.

117 N'a lour ostaus ne font mengier
Les povres Dieu ne lor messages.

Il faut lire : *ne ses messages* ; les pauvres sont très souvent appelés les messagers de Dieu.

XXII. Il s'agit dans cette pièce, comme dans le n° XVI, d'un *molin de vent*, fait des bourgeois d'Arras dont la parole est le plus vaine :

4 Mais n'i ara bauke ne rain
Ne soit faite d'un menteeur
Plain de truffe, fort menteur.

A l'un des deux vers, sans doute au v. 5, il faut lire *venteeur* pour *menteeur* [1].

XXIII. Cette pièce curieuse, déjà imprimée par Scheler (*Le Siege de Noevile*), est une parodie épique, en jargon français-flamand, destinée à railler les bourgeois flamands établis à Arras. M. Jeanroy a consacré beaucoup de soins à l'éclaircissement de ce texte difficile, et il a souvent réussi à en résoudre les énigmes. Voici encore quelques menues observations. Aux vv. 8 et 56, *enprins* doit être lu *en prins*, c'est-à-dire *en pris*. — Au v. 23 sont énumérés parmi les Flamands *tout le bocardent*. Je suppose qu'il faut lire : *tout li hocardent*, et qu'il s'agit de la même famille dont les membres sont appelés *cil Hàncardent*, XVII, 89, où il faut peut-être lire *Haucardent* (et *Haucart* pour *Hancart* dans les actes cités à l'Index des noms).

---

tout au plus une virgule. Le sens serait : « Le marquis dit qu'il avait mérité le châtiment le plus sévère pour avoir tant différé son don que le chevalier, obligé de le demander, en avait été humilié au point de changer de couleur » (allusion aux vers 58-60 : *Li rovers fait rougir la face ; En rover a mainte doleur : Li rovers cange la couleur*).

1. Aux vv. 16 et 170, l. *n'i* et *m'i* pour *ni* et *mi*. Au v. 31, *Causekeus*, faute d'impression, pour *Caukeseus*.

82 Il a çainte sin spede van manefle custé,
Salouwart signié clere, li brans il fu ceré.
152 Il a cinte sin spede qui n'est pas ruebelin,
Ains fu Salovart clere, dont de bran fu cerin.

Je me demande si ce *Salowart* ou *Salouart* n'est pas le *Saluaerd* qui, dans le *Floovent* néerlandais, remplace le *Seneschal* de la rédaction française, et qui a dû aussi figurer dans la plus ancienne version du poème français (*Salardo* dans l'italien). On aurait ainsi une nouvelle preuve de la popularité de cette chanson de geste.

105 Ni ne croi corcerié un denier moneé.

M. J. traduit : « Je ne crois pas que vous réussirez (en me parlant ainsi) à me courroucer (inquiéter) (?). » Mais il faut lire *çorcerie*, c'est-à-dire *sorcerie*, « sorcellerie, divination. » La femme de Maquesai vient de lui raconter un songe qui l'a effrayée et le conjure de ne pas aller au combat; il répond : « N'ayez pas de telles idées; je ne crois pas pour un sou à ces sorcelleries. »

XXIV. Le roi, dit l'auteur de cette pièce vraiment spirituelle, autorise tous les jeux, excepté le jeu de dire la vérité.

13 Or oiés con faites lubaves :
Li roi veut bien c'on [1] jete as aves.

Le Glossaire porte : « jeter as aves, *sorte de jeu de dés*. » Mais *lubave* est le même mot que *lubauwe*, II, 53, et doit donc être lu *lubaue* (c'est, par parenthèse, le mot qui, en changeant de suffixe, est devenu *lubie*, comme *cipauwe*, II, 51, *cipaue*[et non *cipave*], XIX, 30, en français du centre *chipoe*, est devenu *chipie*). Dès lors *aves* doit également être lu *aues*, et il s'agit ici du tir à l'oie, si répandu comme divertissement populaire. *Aue* ou *auwe* est la forme artésienne de auca, et c'est de ce mot qu'est dérivé le nom de *sainte Auweline, qui ens el marès maint*, donnée comme patronne, dans la pièce XV, aux femmes d'une niaiserie notoire, sainte, remarque M. Guy, « dont nulle part nous n'avons pu trouver le nom. »

41 Je fui ja wan en un tel lieu...

Je crois qu'il faut lire *jawan* (comme fait le ms.), qui est à *awan* (fr. *oan*) ce que *jeui* est à *ui*.

74 Et sire Jakes de Mouchi
Un peu de rente a ainchi.

L'éditeur comprend sans doute *ainchi* comme *ainsi* ; mais le *ch* est inexplicable [2] et le vers est trop court ; il faut lire (bien que le ms. ait *ainchi* avec

---

1. Au v. 9, pareil à celui-ci, il faut lire *c'on* au lieu de *con*.
2. Des 64 formes de ce mot que Godefroy enregistre s. v. *Issi* une seule a *ch*, et c'est une erreur : *Je tieng a mout grant folie Se vous l'amés s'il ne li est ichi* (*Chans.*,

un apex sur l'*i*) *anichi*, « mis dans un nid, mis de côté. » A vrai dire, il faudrait *anichié*, mais cette contraction n'a rien d'étonnant en artésien.

125 Hé! Diex, ki est uns damoisiaus
C'on apele Bertoul Verdiere?

C'est ainsi qu'il faut ponctuer, en mettant un point après le v. 124. Mettre aussi un *!* à la fin du v. 190.

157 Or je rent lié tout li glouton.

Lisez : *Or ierent.*

235 Si j'en dis plus, iere haïs.

Je lirais plutôt *j'ere.*

L'Index des noms propres, qui est l'œuvre très louable de M. Guy, et qui contient beaucoup de renseignements historiques, donne lieu à quelques remarques philologiques.

Alori et *Hardré* sont donnés comme deux « noms imaginaires symbolisant le menu peuple. » Mais ce sont les noms, devenus proverbiaux, de deux traîtres bien connus des chansons de geste, et leur réunion même prouve qu'ici ces deux noms sont pris dans le même sens, bien que le passage soit d'ailleurs assez obscur.

IX. 21 L'ame est droit vers aublainsevele,
Si n'a talent k'ele revele.

M. Guy a raison de considérer *Aublainsevele* comme un nom propre, tandis que M. Jeanroy imprime le mot avec une minuscule et le relève, avec un *?*, dans son Glossaire. Il s'agit de l'âme d'un damné, qui est allée très loin, au diable : c'est une locution comme *outre le Dan* que j'ai relevée plus haut. Mais M. Guy n'essaye pas d'identifier *Aublainsevele.* C'est, comme me l'a fait remarquer M. Longnon, *Ablainzevelle*, à 4 kil. d'Arras.

« *Fauvain.* — XVIII (*l.* XVI), 115. *Cil de Fauvain.* Il n'existe, à notre connaissance, aucune localité de ce nom. Nous ignorons quel est le personnage désigné par l'expression *cil de Fauvain.* Peut-être Losinghehem. » A *Losinghehem* on lit : « Losinghehem, qui est donné comme un trompeur, semble le même que *cil de Fauvain.* Mais la chose est douteuse. » — Le poète dit qu'à la convocation du chef des menteurs arrivent à son aide

Cil de Blangi, de Mentenai
(Les noveles oï en ai),
Losinghehem, cil de Fauvain...

---

ms. de Sienne H. X, 36, f. 50. 69). Il est clair qu'il faut lire *jehi*, et c'est en effet ce que porte le ms. (voy. l'édition de M. Steffens, *Arch. f. das Stud. d. n. Spr.*, LXXXVIII, 356).

Il est clair que *Losinghehem* et *Fauvain* sont, comme *Blangi*, *Mentenai*, des noms de lieux adoptés ou forgés par jeu de mots (M. Guy l'a bien compris pour les deux derniers). *Losinghehem* est fabriqué à la flamande avec le mot *losenge*, et *Fauvain* est le nom de la bête fantastique qui symbolisait la tromperie, comme l'a montré M. Tobler dans un mémoire cité par l'auteur lui-même.

XV. 1 Signor, li sains recorde, et si est verités,
Qu'il a en ceste vile diverses carités :
L'une est de saint Antone, li autre de saint Main...
Li tierce est saint Mahiu, li quarte saint Tieton ;
Mais nule carité a tele ne tient on
Comme de saint Oison, le frere saint Gourdin.

En instituant les « carités » de saint Oison (et saint Gourdin) pour les hommes et de sainte Auweline (voy. ci-dessus) pour les femmes, le poète plaisante assurément; mais pourquoi regarder comme des inventions ironiques les confréries pieuses de saint Mathieu, de saint Main (*Magnus*), de saint Tieton (sans doute le saint portugais appelé en latin *Theotonius*)? M. Guy ne dit rien de celle de saint Antoine : toutes les quatre doivent être sérieuses précisément pour servir de fondement à la plaisanterie qui suit.

M. Guy voulait d'abord voir aussi « un nom de saint inventé à plaisir et par plaisanterie » dans le nom de saint *Roumacle*. Heureusement, il a trouvé dans la *Gallia Christiana* une notice sur saint *Remaclus* qui l'a fait suspendre son jugement. Mais saint Remacle est encore aujourd'hui un des saints les plus populaires de la Belgique et du nord-est de la France, et son nom revient très souvent dans notre ancienne poésie de cette région, à cause de la rime facile qu'il donne avec *miracle*.

A propos de *Wailli*, « cri de guerre », M. Guy cite, d'après un autre auteur, ce vers :

Flamens crient « Arras » et Angevins « Valie » [*ou* Valée?],

en ajoutant : « Mais nous ne savons d'où ce vers est tiré. » Il n'y a évidemment aucun rapport entre le cri des deux frères artésiens qui, sans doute, étaient de Wailli, près Arras, et le cri bien connu des Angevins, *Valie!* Le vers cité est dans Wace, *Rou*, éd. Andresen, II, 3925, et la rime atteste bien *Valie*, qui se retrouve d'ailleurs en plus d'un endroit [1].

J'arrive maintenant au Glossaire, que M. Jeanroy a dressé avec beaucoup de soin et qui ne lui a pas donné peu de peine, car ces pièces, toutes locales, contiennent en grand nombre des mots rares et difficiles. J'apporte quelques

1. Benoit, qui, dans sa Chronique, suit ici Wace, fait de même crier *Valie* aux Angevins (voy. la remarque de M. Andresen, t. II, p. 645). *Valie* est le cri du comte d'Anjou et des siens dans *Gaidon* (v. 2259, 2692, 2939, 2967, etc.). Ph. Mousket

compléments ou rectifications à son travail. Je ne relève pas un certain nombre de traductions qu'on pourrait faire un peu plus précises, mais qui, en somme, rendent suffisamment le sens des mots expliqués [1]. Il reste plus d'un vocable qui appelle encore l'attention des Saumaises futurs [2].

« *Autre* (*En*), V, 70 (?). » Le vers est : *Vos estes mes cosins en autre*. Je crois qu'il faut rapprocher cette expression de *en tierç*, XVIII, 36, *en tierç point*, XVIII, 70, que M. J. traduit avec raison par « (parenté) au troisième degré », et que *en autre* signifie « au second degré » (cf. l'esp. *primo*, le roum. *primariu*, le prov. *seguon*, le bergam. *segond*; voy. Tappolet, *Die rom. Verwandtschaftsnamen*, p. 119).

« *Baulleske*, XIV, 63 ? » Ce mot n'est-il pas une forme plus ancienne de *basloise*, « (maille) de Bâle » ? Cf. *balois* dans Godefroy.

« *Binervele*, XV, 86 ? » Ce mot, appliqué à une des femmes rangées dans la confrérie de sainte Auweline, doit sans doute plutôt se lire *bineruele*, avec le double suffixe bien connu -ariola, mais je n'en vois pas bien l'origine; il ne paraît pas indiqué de le rattacher au verbe *biner*, « s'enfuir ».

« *Boucel*, XVI, 81 = *bourcel*, bourse. » Mais comment s'expliquerait le *c* ? Le mot *boucel*, qui signifie proprement « outre » (il traduit *uter* dans les Psautiers), est bien connu ; on en trouve de nombreux exemples dans Godefroy.

Caelit, XV, 83 : sorte d'arme. » Il s'agit d'un mari qui a maltraité sa femme :

De sen grant caelit le vaut escerveler :
Je cuit c'aucuns de vos en a oï parler.

Dans cette scène conjugale un bois de lit a pu jouer son rôle, et il était nutile d'emprunter à Godefroy son extraordinaire traduction de *caelit*.

Contrepois, XIX, 32, ne me paraît pas difficile à entendre : « Wautier Naimeri a plus d'un *pezon* (d'un certain poids) de cette laine (symbolique, désignant la fraude) ; j'en possède, derrière notre couchette, le contre-poids (c'est-à-dire l'évaluation du poids contrôlé). »

« *Crepon*, nuque. » Il s'agit (XVI, 168) de chevaliers qui, armés de bâtons, ont frotté sur les têtes, les bras et les *crepons* les vilains et les bourgeois

---

fait crier *Valie* (: *alie*) par Oton à Roncevaux (il le regardait comme comte d'Anjou). Ce nom vient du pays de *Valie*, mentionné par Benoit (voy. Andresen, *Rou*, I, 232) et Ph. Mousket (v. 13036). C'est le pays où se trouve Beaufort-en-Vallée (voy. Du Cange, *Diss. sur Joinville*, éd. Didot, p. 52); le changement de *Valie* en *Vallée* n'est pas ancien. Le pays de Valie dépendait des comtes d'Anjou : Gaidon, dans le poème qui le célèbre, rêve qu'il chasse dans sa forêt de *Valie la grant* (v. 330; cf. v. 2197, 3943). Le cri des comtes d'Anjou n'a rien de commun avec le cri de *valee* que l'on rencontre quelquefois, pour les pèlerins, à côté de *susee* et d'*outree* (voy. *Rom.*, IX, 45).

1. Voyez par exemple les mots *aengier*, *afier*, *apoiier*, *asisner*, *borsier*, *cor*, *croce*, *croller*, *erluise*, *groisele* (il n'y a pas besoin de supposer un sens métaphorique), *muel* (c'est le même mot que *muiel*), *ourler*, *present*, *rain*, *veule*.

2. Plusieurs articles ont déjà été l'objet de remarques (*argant*, *ave*, etc.).

d'Arras. Pourquoi enlever à *crepon* son sens ordinaire de « croupe », qui lui convient si bien ici ?

« *Cukier*, XIX, 70 : frapper. » Il faudrait *çukier* ; voy. Godefroy, *Complément*, s. v. *Choquer*.

« *Flauwes*, II, 54 : mensonger. Il est bizarre que ce dérivé de *fabula* ne soit pas ici un substantif, comme dans le patois moderne de la Lorraine. » Mais ce mot n'a aucun rapport avec le *flave* lorrain et ne vient pas de fabula. C'est l'adj. français *flou*, a. fr. *flô* (néerl. *flauw*), qui signifie « faible, vain » : *n'a pas paroles flauwes*.

« *Loinssel* ; s. pl. *loinssiaus*, XI, 11 : drap. » Mais comment s'expliquerait l'*o* ? Le passage est ainsi conçu :

Mout covient haut le lit border
Qui on veut de loinssiaus covrir.

M. J. propose deux explications avec *loinssiaus* au sens de « draps » ; aucune n'est claire. Nous avons ici le mot *loinssel*, « peloton de fil », que M. Thomas a si bien expliqué (*Essais de phil.*, p. 332). On comprend que si on veut couvrir quelqu'un de pelotons, il faut entourer de bords élevés le lit où il est couché.

Loke, XIV, 2, est traduit par « flocon », *lokerele*, V, 43, par « houppe ». Ces deux traductions me paraissent douteuses. *Loke* est, dans une chanson de geste d'origine artésienne, l'arme terrible, le lourd bâton dont se sert le géant Loquifer, et le mot *loque* au même sens se trouve en ancien français (Du Cange, s. v. *Lochea*) ; je me demande si ce n'est pas le même mot que nous avons ici. Pour le premier exemple, voyez ce qui sera dit tout à l'heure sur le mot *piloke* ; pour le second, le sens de « massue » convient au moins aussi bien que celui de « houppe » : il s'agit des faits et gestes de divers ivrognes :

Uns autres porte lokerele,
Si fait du grant markié ruele
Et volenté a de combatre.

« *Mortiet*, XXIV, 40 ? » Mais le texte porte *moitiet*, qui convient très bien. A vrai dire, dans le ms., on peut lire *mortiet* : M. J. avait sans doute lu ainsi et fait son glossaire sur sa copie ; en revoyant les épreuves il a rétabli, avec raison, *moitiet*, mais il a oublié d'effacer l'article du glossaire.

« *Muïson*, XI, 38 : mesure ; VIII, 22 ; IX, 4 : âge moyen. » M. J. n'explique pas comment *muïson* a ces sens ; j'ai peur qu'il n'ait confondu ce mot de trois syllabes avec *moison* < mensionem, avec lequel il ne saurait avoir aucun rapport. C'est dans les trois exemples le mot *muïson*, « temps de la mue » (pour les oiseaux de fauconnerie), appliqué figurément aux hommes.

« *Notorne*, XVIII, 143 ? » Il s'agit du départ, purement fictif, de bourgeois d'Arras pour la guerre :

Or devoit une autre baniere
Porter après Bertous Verdiere,

Mais il [1] a ja crié « Notorne »,
Car, face lait u plueve u toune,
D'Arras ne se quiert mais movoir.

Cette façon d'imprimer semble indiquer que l'éditeur a vu dans « Notorne » un cri de guerre. Ce serait une erreur. Ce mot, qui n'est pas dans Godefroy, se retrouve dans le *Jeu de saint Nicolas*, de Jean Bodel. Les deux crieurs de vin, Raoul et Conart, se disputent, et Conart engage Raoul à déposer « le pot et le hanap » et à lui abandonner le métier. Sur quoi Raoul s'écrie :

Oiiés quel lecherie a dite,
Qui me roeve crier notorne (: prorne)!

Fr. Michel met un point après le premier vers, imprime *no t'orne*, et traduit bravement : « Celui qui me requiert de crier ne se soucie pas de toi. » Bartsch, qui a accueilli ce morceau dans sa *Chrestomathie*, a suivi Michel, dans ses quatre premières éditions, en mettant au Glossaire : « *Orner*, se soucier, sich bekümmern. » Dans la cinquième, averti par moi, il a imprimé *notorne*, qu'il a rendu au Glossaire par : « nocturne. » M. Horning a fait de même dans la sixième édition de la *Chrestomathie*, sauf qu'après « nocturne » il a ajouté un point d'interrogation; je pense que, sauf à l'expliquer un peu, cette traduction n'avait pas besoin de cette réserve. Il paraît clair en effet que *crier notorne* signifie proprement « crier l'heure nocturne, le couvre-feu », et par extension « donner le signal de la retraite. »

« *Papelote*, XXI, 77 : divertissement enfantin (de *papeler*). » *Pāpeler* m'est inconnu, et je ne sais pas comment *papelote* pourrait désigner un divertissement enfantin dans le passage où il se trouve :

Au pissier en no papelote
Mes compains me tenoit me cote.

Papelote doit avoir ici, comme dans le passage de Froissart cité par Godefroy, le sens de « petit bateau en papier ».

« *Pauciier*, XXIV, 85 ? : jeu de mots sur le nom de *Willaume as Paus* (et peut-être sur *pauchon*, sorte de piège). » Je crois bien, en effet, qu'il y a un jeu de mots sur le nom de Willaume *as Paus* (lequel signifie certainement « aux pouces » et non « aux poils », comme le propose M. Guy à l'Index des noms), mais non avec *pauchon*. Le verbe *pauciier* doit signifier proprement exercer ce genre de divination qui s'appelait *warder ou pauch*, « regarder au pouce », et qui est mis en scène dans le *Jeu de la Feuillée*.

« *Pès*, XVI, 41 ? » C'est le nominatif du mot *pec*, « pitié », sur lequel, outre l'article de Godefroy, je renvoie à ma note, *Rom.*, XVIII, 629. Cf. *piès* dans Ph. Mousket (God.) et dans *Renart le Novel*, 1522, 7446.

---

1. Et non *un*, comme porte par erreur le texte imprimé.

« *Piloke* ; balle, volant. » De ces deux traductions assez différentes, c'est la première que semble préférer M. J., puisqu'il renvoie à un passage où il s'agit du jeu de la *pelote* ; c'est aussi celle qu'a admise M. Mussafia (voy. ci-dessus). Elle me paraît très douteuse. D'abord, tous les dérivés de pĭla ont, comme il est naturel, un *e* et non un *i* [1] ; ensuite, le sens convient peu. L'auteur de la pièce XIV compare la richesse mondaine, dont le possesseur est l'objet de tous les égards quand il l'a, tandis qu'on ne tient nul compte de lui quand il l'a perdue, à la *piloke*, dont se divertissent les *puceles* : quand l'une d'elles tient la *piloke* avec grâce, tout le monde la regarde et la montre au doigt ; dès qu'elle a rendu la *piloke* à une compagne, c'est celle-ci qui devient le but de tous les regards ; quelle part qu'aille la *piloke*, tous les cœurs la suivent, et chacune veut la tenir à son tour et demande qu'on la lui passe. Ce n'est pas ainsi qu'on joue à la balle. La *piloke*, dit le poète, est faite *de poil a tout le loke* ; si *loke* signifie ici, comme je le pense (voyez ci-dessus), « gros bâton », il doit s'agir de quelque bâton de fête, orné de cheveux (?), que les jeunes filles portaient en exécutant certains mouvements et se passaient l'une à l'autre. Je chercherais l'étymologie de la première partie du mot dans pĭla, qui a donné *pilete*, *pilon*, etc. ; pour le suffixe, on peut rapprocher l'all. *pflock*, qui n'apparaît que tard au moyen âge au sens de « piquet ».

« *Roussolle* : sorte de gâteau (autre forme de *rissole*, influencée par *roux*). » M. J. adopte ici l'étymologie de Diez, scandin. rist-, qui n'a aucune vraisemblance. La forme primitive est *roissole* (var. *roinsole*, *roussole*), et l'étymologie est à trouver. Je ne vois pas de raison pour qu'on attribue à ce mot un sens obscène, XVIII (et non VIII), 214 : Robert de Gore pouvait être un pâtissier.

« *Sorçuel* (entre dans le surnom de *Frekin as Sorçus*, autre forme (influencée par *linçuel* (de *sorçaus*, « partie du vêtement qui se met sur les chausses. » *Sorçaus* n'existe pas : on a *sorchauz* en français et *sorcaus* en picard ; *sorçus* est tout simplement « sourcils [2] ».

« *Tiois*, II, 42 : jargon. » Pourquoi ne pas laisser ici à ce mot son sens propre de « flamand, allemand », qui convient très bien ?

« *Torniole* ? » L'auteur a oublié le renvoi, et je n'ai pas su retrouver le mot.

« *Vuidenghe*, XVI, 73 : tromperie ? ». C'est plutôt « vacuité », par la même plaisanterie qui fait dire à plusieurs reprises, dans ces pièces, des hommes accusés d'être vains et peu sûrs qu'ils ne pèsent rien, qu'ils ne sont pleins que de vent.

G. P.

---

1. Une fois, il est vrai, sur dix (au v. 50 de la pièce XIV, la seule qui contienne ce mot), l'édition porte *peloke* ; mais c'est une faute d'impression : le ms., là comme partout ailleurs, a *piloke*.

2. C'est ce que suppose, avec un (?), M. Guy dans l'Index des noms.

PÉRIODIQUES

ZEITSCHRIFT FÜR ROMANISCHE PHILOLOGIE, XXII, 2. — P. 145, Hanf, *Ueber Guillaume de Machaut's Voir Dit*. L'auteur s'attache à établir que cet ouvrage, où l'on a vu jusqu'ici le récit d'une aventure vraie, n'est qu'un jeu d'esprit et une pure fiction. Il réussit à montrer qu'il y a dans le *Voir Dit* bien des contradictions et des invraisemblances, et qu'il ne faut pas prendre au pied de la lettre ce que le poète nous dit sur la façon dont l'ouvrage a été composé, sur la part qu'y a prise la dame, etc.; mais il n'arrive pas à persuader qu'il n'y ait pas dans cette œuvre singulière un fonds de réalité : elle perdrait autrement tout intérêt et même toute raison d'être. D'ailleurs, le nom de *Peronne*, indiqué en anagramme, à la fois dans un rondeau et à la fin du poème, et proclamé, après la mort de Machaut, par Eust. Deschamps, n'est évidemment pas imaginaire. Le *Voir Dit*, malgré son titre, ne contient pas uniquement de la vérité, mais il contient une grande part de vérité. — P. 197, Th. Braune, *Neue Beiträge zur Kenntnis einiger romanischer Wörter deutscher Herkunft* (suite). *Roba*, etc. : le genre fém. et le sens de « vêtement » existaient déjà en allemand; de même l'*u* de l'it. *rubare* remonte à une forme allemande (et il en faut dire autant des *u* de *tuffare*, *arruffare*, *bugiare*, qui ne doivent pas remonter à des *au* germaniques). Le lad. *sbrinzlar* répond non à spritzen, comme l'it. *sprizzare*, mais au m. h. a. *sprinzeln*. L'it. *sbrocco*, *sprocco* n'est pas une variante de *brocco*, mais représente un a. h. a. spruk, « brindilles, bois sec. » Sur les types allemands des mots romans *scaglia*, *escalin*, *semaque*, *spola*, *stallo*, *stocco*, *stormo*, *stovigli*, *tarier*, *tique*, *tombare*, *torba*, *vague*, l'auteur présente des remarques fort intéressantes, qu'il serait difficile de résumer. Quelques autres articles sont à signaler de plus près. M. Br. pense que l'it. *stoppia*, qui ne se rattache que difficilement à stipula, représente l'a. h. all. stupfilâ, et le pr. *estouble*, fr. *estobla*, un germ. stobel, dont il trouve différentes traces; toutefois il reste douteux que les mots germaniques eux-mêmes ne proviennent pas du lat. stipula, devenu stupula ou stupila (cf. en fr. *chasuble*, *affubler*, *truble*, *subler*). Après avoir précisé les divers sens du germ. trappa, qui expliquent ceux de ses dérivés romans, M. Br. montre qu'il existe un thème parallèle tramp, d'où proviennent l'esp. *trampa*, *atrampar*, et aussi le prov. *trampol* et l'it. *trampoli* (il y ajoute un it. *tremplino*, erreur pour *trampolino*, *trampellino*, d'où le fr. *tremplin*); mais

c'est à tort qu'il veut rattacher à un thème all. *tremp* le fr. *tremper*, pr. *trempar*, dont l'identité avec *temprer*, *temprar* n'est pas douteuse (on trouve le déplacement de l'*r* et le facile passage du sens dans la locution *temprer* ou *tremper son vin*, « y mettre de l'eau »). Les mots romans *trompa* et *tromba*, que, depuis l'article de M. Settegast (cf. *Rom.*, XII, 133), on rattache à triumphare, sont, d'après M. Br. (et déjà d'après M. Mackel), d'origine toute germanique : la preuve en est qu'on trouve dans différents dialectes les thèmes trum, trumb et trump, et que le premier ne peut être une réduction de l'un des deux autres, mais est nécessairement la forme primitive, qui s'est amplifiée dans les deux autres. A propos des deux thèmes romans *trop* et *trup*, rattachés par M. Storm au germ. thorp, M. Br. montre que le germ. de l'ouest a dû posséder déjà la forme throp, et peut-être à côté une forme thrup, qui expliquerait les formes romanes en *u*. Le fr. *vautrer*, qui, avec ses formes si diverses, ne saurait représenter un dérivé de volvere, est rattaché à un thème allemand walter, qui a pu avoir les variantes welter, wilter et wolter; mais l'auteur remarque lui-même que *voitrer* reste inexpliqué, et comment se fait-il qu'on ne trouve nulle part le *gu*, représentant ordinaire du *w* allemand? La question est à reprendre. — P. 217, Rüdow, *Neue Belege zu rumän. Wörtern nicht türkischer Herkunft*. Première partie : *Abaroca* — *dvoresc*. Ce sont surtout des mots d'origine slave et magyare, recueillis dans le parler vivant ou dans des livres antérieurs à 1810.

Mélanges. I. *Zur Litteraturgeschichte*. P. 243, W. Förster, *Ein neues Artusdokument*. Il s'agit d'un bas-relief de la cathédrale de Modène, qui vient d'être reproduit en héliotypie dans le bel ouvrage de M. Zimmermann, *Oberitalische Plastik im frühen und hohen Mittelalter* (Leipzig. 1897), p. 44. On y voit au centre une tour dans laquelle apparaissent aux créneaux une femme nommée *Winlogee* et un homme appelé *Mardoc*. Vers cette tour s'avancent à droite trois chevaliers, la lance en arrêt, *Galuagin*, *Galuariun*, *Che*, contre lesquels sort de la tour un chevalier appelé *Carrado*; du côté gauche s'avancent également trois chevaliers, *Artus de Bretania*, *Isdernus* (qui semble tomber de cheval), et un autre dont le nom manque, contre lesquels sort un personnage qui paraît difforme et qui est armé d'une hache, *Burmaitus*. Le bas-relief doit avoir été exécuté un peu avant le milieu du XIIe siècle. On voit tout l'intérêt de cette représentation. M. F. en fait l'objet d'un commentaire auquel je ne trouve pour ma part rien ni à reprendre ni à ajouter. *Artus*, *Isdernus* (Ider), *Carrado* (Caradoc), *Galvagin* (Gauvain), *Che* (Ké), *Winlogee* (Gueneloïe) sont des noms connus dans les romans de la Table Ronde; sur *Mardoc*, *Burmaitus*, *Galuariun*, on ne peut que former des conjectures. La scène est évidemment empruntée à un roman français; la forme du nom d'*Artus* est intéressante, parce qu'elle rend de plus en plus vraisemblable que les *Artusius* signalés par M. Rajna en Italie dès la fin du XIe siècle doivent bien leur nom au roi breton. Ainsi la haute antiquité de la forme française des récits arthuriens et de leur diffusion en Italie se trouve confirmée par un témoignage éclatant et, dans ce domaine, d'un genre tout nouveau. « Je me réserve, dit en termi-

nant M. F., de revenir à ce document et de l'étudier dans son rapport avec toute la question arthurienne. » Il est d'autant plus à souhaiter que le savant critique réalise bientôt son projet qu'il nous communiquera certainement sur la question des idées intéressantes, et, si je ne me trompe, assez éloignées de celles qu'il a jadis émises. — II. *Aus Handschriften*. P. 249, Herlet, *Ein provenzalisches Fragment auf der kgl. Bibliothek zu Bamberg* : c'est un morceau, sans intérêt, de la chanson de P. de Corbiac à la Vierge. — 2. P. 250, Braunholtz, *Neues Fragment der Cambridger Aliscanshandschrift* (cf. ci-dessus, p. 163) : une vingtaine de vers. — III. *Zur Exegese*. P. 251, Levy, *Zu Sordel ed. de Lollis*. — IV. *Zur Grammatik*. P. 258, Körting, *Die starken Perfekta auf -c im Altprovenzalischen*. M. K. trouve que l'explication de Diez (l'*u* de *ui* traité comme le *w* allemand, p. ex. debui > *degui* > *dec*), acceptée par M. Meyer-Lübke, est peu vraisemblable, et propose de regarder tous ces parfaits comme issus de *tac plac jac noc* (*taguist*, etc.) où le *-c* (*-gu-*) est conforme à la phonétique. La base paraît un peu mince pour un tel développement, et si ancien, et il semble bien que dans *ac*, *dec* (*aguist*, *deguist*, etc.) on ait un développement phonétique. — V. *Zur Wortgeschichte*. 1. P. 259, Goldschmidt, *Zu französischen Wörtern*. 1. *emblaver*, « embarrasser », se rattacherait à un all. blaupan; mais on ne peut le séparer d'*emblaer*, *emblaier*. — 2. *esclistre*, « éclair » : plutôt que de [s]glister (voy. *Rom.*, XXV, 627) ce mot viendrait d'un *slister qui serait à slîtan, « fendre », ce que glister est à glîtan. — 3. *garde*, *garder*, *garer*, *garnir*, etc. L'auteur montre que le sens roman de tous ces mots existait déjà, ce qu'on n'avait pas bien remarqué, dans les mots germaniques dont ils proviennent. — 2. P. 261. Ulrich, A. fr. *astre*, *aistre*, gemeinrom. *catastrum*. L'auteur rappelle que l'a. fr. *astre* (fr. *âtre*), *aistre*, vient, non de l'allem. *estrich*, mais, comme lui et comme l'it. *astrico*, *lastrico*, du gr. ὄστρακον devenu en lat. vulg. *astracum*; il suppose ensuite que *catastrum* (it. *catastro*, esp. *cadastro*, prov. puis fr. *cadastre*) peut représenter un gr. κατόστρακον, d'une formation semblable à celle de κάτανδρα (cf. κατανδρολογία, liste nominale), qu'on a trouvé dans des documents administratifs égyptiens; ce n'est pas impossible, et il semble bien que κατα figure dans ce mot. — 3. P. 262, Schuchardt, vén. *turlon*, « Kuppel des Kirchthurms ». L'auteur avait déjà rattaché ce mot à torulus; il confirme cette étymologie par divers rapprochements. — 4. P. 263, Förster, *Französische Etymologien*. Un titre détaillé signale les différents points traités dans cette longue note, que je vais essayer de résumer. M. F. commence par montrer que *bibelot* (on trouve aussi *bibelet* au XVIe siècle), dont *bimbelot* n'est qu'une forme nasalisée (remarque à ce propos sur l'intercalation d'*m* devant *b* et quelques faits analogues, comme *mm* > *mb* et *nn* > *nd*[1] et spécialement sur *andare* tiré d'ambulare par *amnare*) est

1. J'aurais plus d'une réserve à faire sur les explications données à ce sujet : ainsi malannum n'a pu donner *malendos*; *colombe* < columna, étant seul de son espèce, ne peut provenir que d'une confusion populaire.

pour un plus ancien *beubelot* ou *beubelet* [1], pour lequel on trouve plus anciennement *belbelet*, *beaubelet*; ce mot lui-même apparaît comme un diminutif de *bealbel* (*Guill. le Maréchal*), *balbel* (Reclus de Molliens), *babel* (Jean de Meun [2]). *Bealbel* ou *belbel* est une réduplication de *bel* et a dû appartenir d'abord à la langue enfantine [3], ce qui donne occasion à l'auteur d'apporter de nombreux exemples de ce genre de redoublement [4]. Il aurait pu d'ailleurs noter en anc. fr. le mot *belet* (en normand moderne *belot*), qui a le même sens que *beubelet*, *beubelot*, comme l'a montré ici (XII, 335) M. Delboulle [5]. Il n'y a qu'une difficulté à cette convaincante déduction, et M. F. ne la signale pas : c'est le changement en *i* de la première voyelle (*eu*, *eau*, *au*) : *bibelot*, attesté dès le XVe siècle, doit peut-être son *i* à ce mot singulier de *bibus* (*chose de bibus*, « chose de peu »), sur lequel on peut voir l'article de Littré [6].

Comptes rendus. P. 274, *Obras de Lope de Vega publicadas por la Real Academia Española* (A. Restori : suite). — P. 295, *Giornale storico della letteratura italiana*, vol. XXX, fasc. 3 (Wiese). — P. 296, *Romania*, avril et juillet 1897 (Gröber; M. Meyer-Lübke fait quelques réserves sur certaines étymologies de Thomas, tout en les acceptant à peu près toutes; M. Cornu s'exprime avec une dureté excessive sur la critique de M. Hanssen par E. Porębovicz). — P. 301, O. Schultz-Gora, *Zu Romania*, XXVI, 584 *Anm.* [M. Schultz avait consacré, dans un précédent numéro, un article très sévère, trop sévère à mon avis, à l'édition que M. de Lollis a publiée des poésies de Sordel. En annonçant cet article, nous avions dit que M. de Lollis avait répondu à cette critique dans le *Giornale storico*, et montré qu'elle manquait d'impartialité et était souvent mal fondée. Cette simple remarque a amené M. Schultz à écrire trois pages de plus sur le même sujet. Il tient à bien établir que la réponse de M. de Lollis ne s'applique qu'à « une petite partie » de la critique en question, ce dont nous lui donnons acte. Toutefois, nous maintenons que

---

1. A propos de ce mot, glosé par *gueuz* = joyaux, M. F. montre que le mot *joël*, d'où *joyau*, n'est ni gaudiellum, ni jocale, mais un dérivé français de *jeu*, comme *jouet*.

2. M. F. n'a pas trouvé le mot *babiaus* dans l'édition du *Testament* donnée par Méon; il y est en effet remplacé par *borriaus* (v. 1266), mais il faut *babiaus*, comme portent les meilleurs mss. (dont celui du Vatican dans Keller, *Romvart*, p. 225), et comme le demande la rime.

3. Je ne crois pas que le *bambans* de Bouchet, cité par Godefroy, doive être corrigé en *baubaus*; c'est une forme altérée de *bobans*, si fréquent dans le sens qui convient ici. Au reste, le mod. *bombance* prouve l'existence de formes parallèles comme *bombans*.

4. Le mot *coco*, « soulier », ne peut, dit avec raison M. F., se rattacher à *cordonnier*; il paraît d'autre part trop moderne pour provenir de *cordouan*.

5. M. F. montre que l'angl. *bauble*, qui présente les formes anciennes *babel*, et même le dim. *beaubelet*, n'est que l'ancien mot français *belbel*.

6. Il est vrai que ce mot n'a été signalé qu'au XVIIe siècle, mais il peut être plus ancien. M. F. suppose que le sens moderne de *brimborion* a été influencé par celui de *brimbelot*, forme de *bibelot*, *bimbelot*, dont on a quelques traces; « peut-être *brimbe*, forme accessoire de *bribe*, a-t-il eu aussi de l'influence. » Je crois que c'est *brimbe* qui a amené et la forme de *brimbelot* et le sens de *brimborion*.

M. Sch., chez qui l'instinct de combativité paraît très développé, manque d'impartialité. Si le texte établi par M. de Lollis est souvent fautif, il faut du moins reconnaître que ses recherches sur Sordel ont été bien conduites et l'ont amené à des résultats d'une incontestable valeur. Et puis, s'il avait fait une édition où il n'y eût qu'à louer, les critiques s'en seraient moins occupés. — P. M.]

G. P.

GIORNALE STORICO DELLA LETTERATURA ITALIANA. t. XXVII. 1896 (nº 79). — P. 1, A. Farinelli, *Don Giovanni, note critiche* (1er art.). Travail de littérature comparée fort intéressant, mais qui n'est guère de notre ressort, le personnage imaginaire de Don Juan n'apparaissant qu'au commencement du XVIIe siècle. Les rapprochements ingénieux avec divers récits du moyen âge qui sont proposés dans ce très érudit article, laissent dans l'obscurité l'origine du *burlador*. — Variétés. P. 78, G.-B. Marchesi, *I « Ragguagli di Parnaso » e la critica letteraria nel secolo XVII*. — P. 94, P. Ercole, *Catilina e l'Innominato*. — P. 108, G.-A. Martinetti, *Della belleza, una minuta di lettera di Ugo Foscolo*. — Comptes rendus. P. 112, Cesareo, *La poesia italiana sotto gli Svevi* (C. de Lollis; cf. *Romania*, XXIV, 465). — P. 131, B. Zumbini, *Studi sul Petrarca* (B. Cotronei). — P. 146, Bulletin bibliographique où nous relèverons des notices brèves mais substantielles sur la *Biblioteca critica della letteratura italiana* dirigée par M. Fr. Torraca, qui se compose de réimpressions ou de traductions de mémoires variés et d'une valeur durable, touchant de près ou de loin à la littérature italienne; sur les *Antichi testi di letteratura pavana*, p. p. E. Lovarini; sur les *Cronache Forlivesi dal 1476 al 1517*, p. p. G. Mazzatinti; sur Aug. Romizi, *Le fonti latine dell' Orlando furioso*, etc. — P. 181, Publications pour noces. — P. 185, Communications diverses. — P. 190, Chronique, renfermant l'analyse de nombreuses publications périodiques.

T. XXVII (nos 80-81). — P. 197, G. Rua, *L'epopea savoina alla corte di Carlo Emmanuele I, Parte II, l'epopea di Carlo Emmanuele I*. — P. 254, A. Farinelli, *Don Giovanni* (suite). — P. 327, R. Sabbadini, *Briciole umanistiche* (suite). *Francesco Pontano. Per la morte della moglie di Gasparino Barzizza*. — P. 335, Variétés. — Comptes rendus. P. 391, Revue, par M. A. Solerti, d'un grand nombre de publications suscitées par le troisième centenaire de la mort du Tasse. — P. 435, Wesselofsky, *Boccace, sa société et ses contemporains* (compte rendu, signé « La direzione », de cet ouvrage écrit en russe, mais dont une version italienne est en préparation). — P. 453, Bulletin bibliographique. On y remarquera des annonces détaillées des livraisons 23 à 28 de la *Collezione di opuscoli danteschi* de M. Passerini, et de l'ouvrage de M. Toldo sur les rapports de recueils de nouvelles françaises, au XVe siècle et au XVIe, avec les *novellieri* italiens (cf. *Romania*, XXIV, 493). — P. 468, Chronique.

T. XXVIII, 1896 (nos 82-83). — P. 1, Mario Pelaez, *Bonifazio Calvo*,

trovatore del secolo XIII. Nous avons ici l'introduction d'un recueil des poésies de Bonifaci Calvo; le recueil lui-même a paru dans un numéro subséquent du *Giornale*, l'an dernier. Les questions que soulèvent la biographie et la manière de ce troubadour ont été étudiées avec soin et critique; l'auteur est au courant de tout ce qui a été écrit sur le sujet, et les idées qu'il exprime sont judicieuses. Mais il ne nous apprend pas grand'chose que nous ne sachions déjà, et son exposé paraît bien long eu égard au peu de faits nouveaux qu'il contient et surtout au peu d'importance du sujet. Car, quoi qu'en pense M. P., Bonifaci Calvo fut un troubadour médiocre, et plusieurs des pièces qui sont ici analysées en détail ne contiennent guère que des lieux communs. Il y a bien des fautes d'impression dans les textes cités. — P. 45, E. Pércopo, *Di Anton Lelio Romano e di alcune pasquinate contro Leon X*. — P. 92, G. Zippel, *Per la biografia dell' Argiropoulo*. Documents nouveaux sur ce savant grec du xve siècle, de qui M. Legrand s'est occupé dans la *Bibliographie hellénique*. — Variétés. P. 113, Fr. Novati, *Monna Bombaccaia contessa di Montescudaio e di suoi « Detti d'amore »*. L'auteur établit la réalité de cette dame facétieuse sur laquelle on a les témoignages de Francesco da Barberino, de Sercambi et du Pogge, et qui aurait composé des *detti d'amore* qu'on n'a pas encore recouvrés. M. Novati propose ingénieusement d'identifier la dame « Auliana de Anglia » avec Éléonore de Guyenne, la femme du roi Henri II. — P. 123, E. Carrara, *I commenti antichi e la cronologia della ecloghe petrarchesche*. Étudie plus exactement qu'on ne l'avait fait les anciens commentaires des églogues et montre la nécessité d'une édition critique de ces poésies latines dont il tente de fixer les dates. — P. 154, H. Hauvette, *Sulla chronologia delle egloghe latine del Boccacio*. Détermine les dates de ces pièces, qui paraissent avoir été composées de 1351 à 1366. — P. 176, A. Belloni, *Di un altro inspiratore del Tasso*. Cet « altro inspiratore » est un pauvre écrivain vénitien, du nom de Giovanni Mario Verdizzotti, dont les prétentions sont réduites ici à leur juste mesure. — Compte-rendus. P. 187, Giammaria Cecchi, *Drammi spirituali inediti*, con prefazione e note di R. Rocchi (O. Bacci). — P. 193, Agnolo Firenzuola, *Prose* scelte ed annotate da Severino Ferrari (Enr. Sicardi). — P. 204, D. Bruner, *The phonology of the pistojese dialect*; Rugg. Torelli, *Sonetti ed altre poesie in dialetto perugino*, con alcuni appunti sulla fonetica e morfologia, del dott. Ett. Verga (C. Salvioni; s'occupe surtout du second ouvrage; quant au premier, qui est jugé avec sévérité, cf. *Rom.*, XXV, 141). Suivant d'autres comptes rendus qui sortent de notre cadre. — Bulletin bibliographique. Nous signalerons les deux premiers articles : p. 225, G. Lisio, *Studio su la forma metrica della canzone italiana nel sec. XIII*; Arn. Foresti, *Nuove osservazioni intorno all' origine e alle varietà metriche del sonetto nei sec. XIII e XIV*. — P. 229, Camille Morel, *Une illustration de l'Enfer de Dante; LXXI miniatures du XVe siècle*. — P. 247, Livres annoncés sommairement. — P. 264, Publications pour noces. — P. 271, Communications diverses. — P. 277, Chronique.

T. XXVIII, 1896 (n° 84). — P. 289, M. Losacco, *Per gli antecedenti della*

« *Ginestra* ». — P. 341, R. Sabbadini, *Briciole umanistiche* (suite). *Un epigramma dell'Aurispa. Nuovi documenti sul Panormita.* — Variétés. P. 358-364, V. Cian, *Per Bernardo Bembo. Le sue relazioni coi Medici.* Lettre à M. le prof. R. Renier. — Compte rendus. P. 383, C. de Lollis, *Vita et poesie de Sordello di Goito* (P. E. Guarnerio ; le critique rend justice à la valeur des recherches de M. de Lollis sur Sordel, et s'efforce à son tour d'expliquer comment Dante a pu être amené à donner à ce troubadour, qui est en somme de second ordre, une situation aussi grande, dans le *Purgatoire* ; je doute qu'il y ait pleinement réussi. Mais Dante avait parfois des préférences inexplicables. On hésitera aussi à voir un souvenir du célèbre *planh* dans les derniers tercets du chant XIX du *Paradis*. En terminant, M. Gu. discute un certain nombre des corrections que M. Mussafia a proposées au texte de M. de Lollis). — P. 401, L. Mascetta, *Il canzoniere di Fr. Petrarca cronologicamente riordinato, con illustrazioni storiche e un comento novissimo* (Fl. Pellegrini ; reconnaît la valeur du commentaire, mais, pour le reste, fait de nombreuses critiques). — V. Russo, *Per un nuovo disegno del Purgatorio Dantesco* (Ang. Salvatore ; graves objections au système proposé). — Fr. Flamini, *Studi di storia letteraria italiana e straniera* (V. Rossi). G. Tiraboschi, *Lettere* (R. Renier ; sur les divers recueils de lettres de Tiraboschi publiés récemment par C. Frati, G. Ravelli, V. Santi, P. Guaitoli). — P. 441, Bulletin bibliographique. — P. 459, Livres annoncés sommairement. — P. 467, Publications pour noces. — P. 469, Communications diverses. — P. 471, Chronique.

P. M.

Bulletin de la Société des anciens textes français, 1897. — P. 39, P. Meyer, *Notice du ms. 1008 de la Bibliothèque de Tours* (*Légendes des saints en français et en italien*). Ce manuscrit, très imparfaitement décrit dans le catalogue imprimé, a fait partie de la bibliothèque du connétable de Lesdiguières, et, antérieurement, d'une collection appartenant à la famille d'Agoult, comme le montrent diverses notes écrites au xve siècle par un membre de cette famille, notes dont il y a, p. 72, un fac-similé partiel. Il a été écrit par une main italienne. Les légendes que renferme le ms. en question se divisent clairement en quatre séries : 1° quatre morceaux en italien, relatifs aux fêtes de la Vierge et traduits de la *Legenda aurea* de Jacques de Varazze. Cette version paraît être restée jusqu'ici inconnue. 2° Dix-sept légendes en français, qui se rencontrent en plusieurs autres légendiers français. Ce qu'il y a de particulier, c'est que les mêmes légendes, rangées dans le même ordre, et offrant le même texte, composent le recueil conservé dans le ms. 770 de Lyon, qui, de même a été exécuté en Italie, et dont la description détaillée a été donnée en 1888 dans le Bulletin. 3° Recueil de cinquante légendes françaises traduites de la *Legenda aurea*, mais rangées dans un tout autre ordre. Cette version partielle était demeurée, jusqu'ici, inconnue. 4° La vie de saint Breudan, en italien. On ne connaît pas d'autre manuscrit de cette rédaction, que M. Novati avait signalée dans la préface de sa *Navigatio sancti Brendani*

(cf. *Rom.*, XXII, 304 et 581), mais dont il n'avait pu, faute de renseignements suffisants, déterminer le caractère. — P. 75-86, P. Meyer, *Notice du ms. 1015 de la Bibliothèque de Tours* (*légendes des saints*). Ce recueil est moins important que le précédent, aussi la notice est-elle beaucoup plus courte. C'est un manuscrit des dernières années du XIVe siècle, qui toutefois conserve encore beaucoup des formes anciennes qu'offrait le recueil, aujourd'hui perdu, sur lequel il a été copié. Il a subi diverses mutilations qui en rendaient la description assez difficile. Dans son état actuel il renferme seize légendes, qui toutes se rencontrent ailleurs, mais non point rangées dans le même ordre.

CHRONIQUE

Le 31 mai dernier est mort, à Cannes, après une longue maladie, M. Auguste Brachet, connu surtout par sa *Grammaire historique de la langue française*, qui fut publiée en 1867, et qui, pour la première fois, mit à la portée du grand public les résultats obtenus par la philologie romane, telle que l'avaient constituée les travaux de Diez. Né à Tours en 1844, Brachet, qui était fils d'un officier, fut élevé à La Flèche. Après avoir passé son baccalauréat (1860), il dut, pendant quelque temps, se préparer à Saint-Cyr. Mais la carrière militaire n'avait pas d'attraits pour lui. Il vint à Paris et, en 1864, se fit inscrire à l'École des Chartes. Dénué de ressources, il lui fallut bientôt renoncer à suivre les cours de l'École pour occuper, au bureau du catalogue de la Bibliothèque nationale, alors impériale, un modeste emploi que lui offrait Taschereau, son compatriote. C'est là que nous l'avons connu en 1865. C'était un jeune homme intelligent, instruit, et d'un esprit très séduisant. On sentait en lui une curiosité toujours en éveil et la ferme volonté de poursuivre les études de philologie romane qu'il avait commencées tout seul, avant même son court passage à l'École des chartes. Et il les poursuivit en effet, malgré des circonstances singulièrement défavorables. Vers 1866, il quitta la Bibliothèque pour entrer au ministère des finances, où d'ailleurs il ne se fixa pas davantage. Sa santé était dès lors très délicate, et il dut, en 1867 et en 1868, passer deux hivers consécutifs à Cannes, où il perdit son frère, atteint de la maladie (la tuberculose) à laquelle il devait lui-même succomber trente ans plus tard. Cependant il travaillait avec une singulière énergie. Dès 1865, étant encore à la Bibliothèque impériale, il avait publié une mince brochure in-8, intitulée : *Étude sur Bruneau de Tours, trouvère du XIIIe siècle* (Paris, Franck), qui témoignait au moins de beaucoup de bonne volonté. L'année suivante, il fit paraître dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur* son étude sur le rôle des voyelles latines atones dans les langues romanes, où il s'attaquait à un problème que Diez avait à peu près laissé de côté dans sa *Grammaire des langues romanes*. Il ne le résolut pas : la solution devait être donnée dix ans plus tard dans la *Romania* (t. V) par Arsène Darmesteter. Toutefois, ce travail, plus ingénieux qu'exact, avait attiré l'attention sur le jeune philologue, qui, d'ailleurs, grâce à ses brillantes qualités, avait su se concilier d'efficaces amitiés.

G. Paris le mit en rapport avec Hetzel, qui consentit à imprimer sa *Grammaire historique*, dont le succès fut rapide. Elle eut un grand nombre d'éditions, et fut immédiatement traduite en anglais. D'autres travaux, d'importance diverse, suivirent à de courts intervalles : en 1868, le *Dictionnaire des doublets* de la langue française (Paris, Franck), auquel un Supplément vint s'ajouter en 1871 ; en 1870, le *Dictionnaire étymologique de la langue française*, qui ne fut pas moins bien accueilli que la *Grammaire*; en 1872, un article assez court, mais bien fait et qui peut être maintenant encore utilement consulté, sur l'accentuation de certaines lettres dans le Psautier normand d'Oxford (*Revue critique*, numéro complémentaire de l'année 1870, publié en 1872); en 1873-4, la traduction (en collaboration avec G. Paris) du t. I de la *Grammaire des langues romanes*, de Diez; en 1874, la nouvelle *Grammaire française, fondée sur l'histoire de la langue, à l'usage des établissements d'instruction secondaire* (Hachette). A cette date s'arrête l'activité philologique de Brachet. Il se peut qu'un article plein de mesure, mais au fond assez sévère, que publia Arsène Darmesteter sur la *Nouvelle grammaire française* (*Revue crit.*, 19 décembre 1874) n'ait pas été étranger à l'indifférence que Brachet sembla désormais éprouver pour les études qui avaient fait sa réputation; il est possible aussi que la cause du changement qui se manifesta dans ses goûts et dans ses idées doive être cherchée dans certaines circonstances de sa vie, et particulièrement dans l'état de sa santé, qui l'obligea, depuis cette époque, à passer la plus grande partie de l'année en Italie ou dans le midi de la France. Toujours est-il que, depuis 1875, Brachet abandonna complètement ses premières études, et ne prit à peu près aucune part aux nouvelles éditions ou traductions qui furent faites de sa *Grammaire historique* et de son *Dictionnaire étymologique*. Du reste, il avait toujours été d'un caractère mobile et changeant. En 1869, sur la proposition de G. Paris, il avait été nommé répétiteur à l'Ecole des Hautes Études pour les langues romanes. En 1872, il abandonna cet emploi pour devenir professeur et examinateur d'allemand à l'École polytechnique. Mais il n'exerça pas longtemps ces nouvelles fonctions, auxquelles, à vrai dire, il était médiocrement préparé. En effet, l'année suivante, se trouvant, par suite de son mariage, en des circonstances plus aisées, il donna sa démission, et, peu après, il s'éloigna de Paris, à peu près définitivement, ne donnant que rarement de ses nouvelles à ses anciens amis, dont plusieurs le perdirent totalement de vue. Brachet, néanmoins, malgré des préoccupations de divers genres et souvent pénibles, ne demeura pas inactif. Il préparait à loisir, disait-il, une *Psychologie comparée des peuples européens* qui, souvent annoncée, ne parut jamais. C'est en partie à l'aide des matériaux recueillis pour cet ouvrage qu'il rédigea ses deux pamphlets (au sens anglais du mot, et, si l'on veut, aussi au sens français) intitulés : *L'Italie qu'on voit et l'Italie qu'on ne voit pas* (Paris, 1881), et *Lettre al misogallo signor Crispi* (Paris, 1882). Ces deux opuscules, habilement lancés, causèrent en leur temps une vive sensation. Brachet n'y montrait assurément pas une grande bienveillance pour l'Italie, ni même une entière impar-

tialité ; on ne peut méconnaître, toutefois, qu'il y fît preuve, sur certain points, d'une réelle perspicacité. Ce fut sa dernière œuvre. Brachet vécut d'une vie de plus en plus retirée. Nous savons seulement que, pendant les dernières années de sa vie, la maladie contre laquelle il avait si longtemps lutté lui interdisait tout travail. — P. M.

— Le *Poème du Cid* est à la mode. Sans parler de l'édition en préparation de M. J. Cornu, qui doit paraître dans la *Romanische Bibliothek* et qui sera sans doute excellente, M. Ed. Lidforss a réimprimé il y a trois ans les *Cantares de myo Cid* (Lund, 1895) en y joignant des notes fort utiles et en général judicieuses, auxquelles M. Cornu a rendu justice dans un article du *Literaturblatt f. german. und romanische Philologie* (1897, nos 9 et 10). Sur la versification, M. Lidforss se range plutôt aux idées de M. Restori et ne croit pas à un syllabisme régulier dans le *Poema* ; il revient à la théorie, trop facilement acceptée par les érudits des pays du nord, d'une cadence qui ne tiendrait pas compte du nombre des syllabes. Nous ne pouvons pas discuter ici ce système, qui nous paraît erroné. En tout cas, les points de comparaison que M. L. choisit dans la poésie moderne de Victor Balaguer ne prouvent rien, sans compter qu'il n'a pas reconnu le véritable rythme d'une de ces pièces, qui n'est que le vieux *taratantara* de Juan de Mena : « Ay ! qu'es la Cerdánya — ab sas frescas vernédas, Sos rius que aliméntan — las fonts de sas néus, etc. ». — Après la publication de M. Lidforss, et en partie à son instigation, M. Cornu a donné à la *Zeitschrift f. romanische Philologie* (t. XXI, p. 461 et suiv.), et sous le titre de « Contributions à une future édition du *Poema* », le relevé complet de ses corrections, anciennes ou récentes, qu'il tient aujourd'hui pour bonnes et qui ont pour objet, comme on sait, de ramener la versification du poème à la forme du vers de romance. — Et voici que l'Amérique aussi s'en mêle ! Nous venons de recevoir de M. Archer Milton Huntington le premier volume d'une nouvelle édition des *Cantares* : *Poem of the Cid. Text reprinted form the unique Manuscript at Madrid*. Volume I. G. P. Putnam's Sons. New-York, s. d. Ce splendide volume, imprimé en caractères gothiques, repose sur une nouvelle collation du manuscrit ; il est de plus illustré de fort belles photogravures représentant les principales localités auxquelles fait allusion l'épopée du Cid : une vue de Bivar, la rivière d'Arlanzon, San Pedro de Cardeña, etc. Tel qu'il est, cet ouvrage apporte peu de nouveau ; il faut, pour se prononcer sur son mérite, attendre le commentaire que nous promet l'auteur. — Mais l'étude du *Poema* ne produit pas que des éditions ou des tentatives de restitution du texte primitif ; on s'occupe aussi de la langue et de la grammaire de ce vénérable monument. M. Fernando Araujo, linguiste de mérite, connu par une grammaire française très complète à l'usage de ses compatriotes et par des *Estudios de fonétika kastellana* où se trouvent de bonnes choses à côté de vues et surtout d'assertions contestables, a entrepris de nous donner une grammaire du *Poema*. Son travail, publié aux frais de l'Académie espagnole de la Langue dans le tome VII de ses *Memorias*, a été tiré à part sous le titre de *Gramá-*

tica del poema del Cid. Madrid, 1897, in-8 de 424 pages. Un si gros volume devrait épuiser la matière, et cependant il ne l'épuise pas. Le malheur est que M. A. a fait entrer dans cette étude bien des choses étrangères à son sujet et qui ne contribuent pas à l'éclairer; mais ce ne sont pas seulement des inutilités qu'on peut reprocher à l'auteur, c'est avant tout l'absence d'une méthode rigoureuse. Sa phonétique en pâtit singulièrement; il y règne un désordre étrange : ainsi point de distinction entre les voyelles accentuées et atones, d'où de fâcheuses erreurs. Prenons seulement les origines latines des deux premières voyelles *a* et *e*. *A*, dans le *Poema*, vient d'abord de *a* latin, puis : 1° de *e* ou *ae* (*asmar* = *aestimar*); 2° de *o* (*para* = *pora* — *pro ad*); 3° de *au* (*ascuchar* = *auscultare*); 4° de *i* (*maravilla* = *mirabilia*). Or, outre que l'étymologie de *para* est contestable, il est certain que *asmar* vient de *adestimare*, puisqu'on trouve *aesmar*, dont *asmar* n'est que la réduction. Puis n'est-ce pas donner une idée fausse de la phonétique du *Cid* que de dire : *a* y vient de *au* latin, la réduction de *au* à *a* à l'initiale étant un fait commun au latin vulgaire de toutes les régions et nullement particulier à ce texte? Pour l'*e*, même observation : c'est égarer le lecteur, surtout le commençant (et je crains que beaucoup de lecteurs de M. A. ne soient des commençants) que de lui dire, sans autre explication : « *e* dans le *Cid* répond à *ie* : *quedas* = *quietas* ». Mais il y a dans ce paragraphe d'autres hérésies. M. A. admet l'existence, à côté d'un *e* ouvert et d'un *e* fermé, d'un *e* demi-muet (*semi muda*), qu'on trouve par exemple dans les vers : « *dos* fallan con los moros cometien los tan ayna » et « *nos* puede rrepentir que casadas las ha amas », où le rythme exige qu'on prononce *do se*, *no se* avec « la *e* semi muda ». Admis, quoiqu'on puisse se demander pourquoi l'*e* serait ici demi-muet. Mais l'auteur continue : « le vers 1674 exige un *e* demi-muet après l'*s* de la première syllabe de *mesnnadas* : *prestas son las mesnnadas de las yentes christianas*. » Dans quel texte M. A. a-t-il vu écrit *mesenadas*? Et d'ailleurs à quel titre propose-t-il cette restitution, puisqu'il n'admet pas le système Cornu, puisqu'il déclare (p. 102) que les hémistiches qui ne rentrent pas dans la mesure du *pié de romance* ne doivent pas être corrigés? Plus loin, et à propos de *e* venant de *o* (*fermoso*, *rredondo*), M. A. nous dit : « *fronte* non habia sufrido todavia la transformación en *e*, sino que conservaba la *o*, como se ve en *frontael* ». J'espère cependant que M. A. n'en est pas à ignorer que *frente* ne vient de *fronte* que par *fruente* et que la conservation de l'*o* dans *frontael* tient à sa qualité d'atone. Immédiatement après, il explique *veluntad* par une influence de *velle*; mais le latin hispanique n'a jamais connu que *volere*. La phonétique des consonnes laisse tout autant à désirer. Nous n'insisterons que sur un point qui touche à une question de principe. A la p. 74, traitant de *ñ*, M. A. indique comme l'une de ses origines *dn* : *cañado* = *catenatum*. Il faudrait d'abord établir que *ñ* dans cet exemple est une *n* mouillée. A côté de *cadnado*, *candado*, on peut parfaitement admettre par assimilation un *cannado*, sans mouillure. Le fait que le castillan a malencontreusement représenté *l* et *n* mouillées par le redoublement de la consonne, *ll*, *nn* (réduite dans la pra-

tique à l'abréviation *ñ*, tandis que *ll* s'est conservée, *l* barrée étant beaucoup plus rare dans les manuscrits), au lieu d'adopter le système provençal-portugais (*lh*, *nh*) ou le système catalan (*ly*, *ny*), nous trompe parfois sur la valeur de ces graphies : toutes les *ll* ou *nn* dans la période ancienne de la langue ne sont pas forcément des consonnes mouillées. Les chapitres de la conjugaison, de la composition et de la syntaxe valent incontestablement mieux que la phonétique, quoiqu'on puisse sans doute trouver à y reprendre. En somme, le livre de M. A. n'est pas sans valeur; les romanistes instruits, qui y démêleront facilement l'ivraie du bon grain, pourront s'en servir avec quelque profit, mais je crains un peu que, par son imprécision et son manque de méthode, il ne contribue à répandre bien des idées fausses dans le milieu où il a été écrit. — Nous ne terminerons pas cette revue rapide des publications relatives au *Poema del Cid* sans annoncer la très prochaine apparition d'une édition nouvelle due aux soins de D. Ramon Menéndez Pidal; le jeune savant, qui a déjà fait ses preuves, doit accompagner le texte, revu encore et mieux que jamais sur le manuscrit, d'une étude grammaticale et d'un glossaire.—A. M.-F.

— La Société philologique de Lund vient de publier un recueil de « mémoires de linguistique », dont un seul concerne les langues romanes: c'est une étude de M. Sven Berg sur la place de l'adjectif attributif dans le français contemporain. On sait que les philologues suédois traitent avec prédilection et succès les questions de syntaxe du français moderne.

— M. Ch. Bonnier se propose de publier les *Vœux du Paon*, de Jacques de Longuyon, ainsi que les diverses suites qui ont été données à ce poème.

— Mme J. Mincwritz a entrepris une nouvelle édition, avec commentaire, du *Trésor* de Brunet Latin.

— L'an passé, la direction du *Giornale storico della letteratura italiana* s'était vue obligée de porter de 60 à 70 le nombre des feuilles du recueil. Cette année, l'abondance des matières allant croissant, il est devenu nécessaire de publier un supplément au *Giornale*, et on prévoit qu'il en sera de même les années suivantes. L'abonnement à ces suppléments, qui ne contiendront que des articles de fonds et des « variétés », se payera à part; le prix variera selon le nombre des feuilles. Le *Supplemento* nº 1, de 1893, vient de paraître. Il renferme deux mémoires : l'un de M. Em. Bertana, sur Parini; l'autre de M. C. de Lollis, sur le chansonnier de Chiaro Davanzati, dans lequel sont établis de nombreux et intéressants rapprochements entre les poésies de cet auteur et celles des troubadours. Suivent deux « Variétés » : G. P. Cavalcanti, *L' epistolario del Gravina*, et Bocco Murari, *Marin Sanudo e Laura Brenzoni Schioppo*.

— Livres annoncés sommairement :

L'Avarchide di Luigi Alamanni. Studio di Ermenegildo di Michele. Aversa, Fabozzi, 1895, in-8, 63 p. — On sait que Luigi Alamanni a eu la singulière idée d'imiter l'*Iliade* en substituant des héros bretons et francs aux Grecs et aux Troyens d'Homère : c'est Bourges (*Avaricum*) au lieu de Troie

qu'assiège Arthur-Agamemnon, et la colère d'Achille est devenue la colère de Lancelot. M. di Michele, dans cette étude faite avec soin, compare *l'Avarchide* d'une part avec l'*Iliade*, d'autre part avec les romans bretons, auxquels le poète n'a guère pris que des noms. C'est un petit chapitre de l'histoire littéraire du XVIe siècle qui se trouve ainsi mieux élucidé qu'il ne l'avait été jusqu'à présent. L'*Avarchide*, qui ne fut publiée qu'après la mort du poète, devait être dédiée à Marguerite de France, duchesse de Berri; c'est pour cela que Bourges en est le centre.

A. Wesselofskii *Evstakhii iz Matery i ego* « Planctus Italiae ». Saint-Pétersbourg, 1897, pp. 1-12 (en russe, tirage à part de la *Revue du Ministère de l'Instruction publique*, novembre 1897). — Eustache da Matera, sur lequel M. W. a réuni quelques renseignements, était un poète latin du XIIIe s., juge à Vinosa, « C'est un de ces premiers humanistes du sud de l'Italie desquels rien n'est parvenu jusqu'à nous, sauf quelques noms propres et quelques fragments. En ce qui concerne Eustache, cela n'a rien d'étonnant : c'était un réfugié qui écrivait en exil; la génération suivante, pleine de sympathie pour les Anjou, avait complètement oublié ce gibelin » (p. 12). Boccace ne le connaît que de nom, pour avoir entendu de Paolo da Perugia un conte sur la fondation de Gênes, tiré de son œuvre (*Geneal. des Dieux*, VII, 41). Pourtant Denis de Borgo San Sepolcro, dans son commentaire de Valère Maxime (ms. de la bibl. de San Marco à Venise Zan. lat. DXXVI, et de la bibl. de Vienne Endl. CLXXVII), fait pour le roi Robert de Naples, le cite parmi les autorités auxquelles il a recours pour sa compilation. Il est vrai que les paroles de Denis ne sont pas claires : « Eustachium (Eustrachium) Venusinum, qui sub nomine poëtae introducitur et *Plantus* Italiae nominatur » (*Wess.*, p. 4). M. W. voit dans ce *Plantus* (= *Planctus*) *Italiae* le titre d'un poème composé par le poète oublié. Cette conjecture est appuyée par un assez grand nombre de citations qui se trouvent dans un recueil de mythologie, d'histoire et de géographie de la fin du XIVe s. (Ms. de la bibl. de Naples, IX, 24, décrit par M. Capasso, *Historia dipl. regni Siciliae inde ab a. 1250 ad a. 1266*, Napoli 1894). Nous trouvons cité là tantôt un poète inconnu, Eustatius, auteur d'un *Planctus Italiae*, tantôt un autre Eustachius, mentionné d'après Boccace. Le compilateur, soit par négligence, soit par ignorance, n'identifie pas les deux personnages, mais le *Plantus Italiae* de Denis met cette identification hors de doute. En outre, des renseignements biographiques sur Eustache nous sont fournis par un fragment en vers latins sur la bataille de Tagliacozzo publié récemment (par M. Sanesi : *Un frammento di poema storico del sec. XIII*, Pistoia, 1896 ; cet ouvrage n'est pas dans le commerce). L'attribution à Eustache du *Planctus Italiae* est ainsi établie avec la plus grande vraisemblance. On en a six fragments, dispersés dans les compilations que je viens d'énumérer : le septième est celui du poème historique publié par M. Sanesi; il n'est pas attribué à Eustache par le ms., mais il est tout à fait pareil aux autres en ce qui concerne la versification et le style. M. W. reproduit tous ces fragments et corrige

quelquefois leurs leçons évidemment corrompues (pp. 4-5, 6, 7, 8, 10). A en juger d'après ces fragments, le *Planctus Italiae* était un poème en plusieurs livres, inspiré par les idées gibelines, et plein de faits historiques et de récits fabuleux. Il appartenait au genre des *Lamenti*, si goûté en Italie à cette époque (p. 9). — E. ANITCHKOFF.

Die Fabeln der Marie de France. Mit Benutzung des von Ed. MALL hinterlassenen Materials herausgegeben von Karl WARNKE (*Bibliotheca normannica*, herausgegeben von Hermann SUCHIER, VI). Halle, Niemeyer, 1898, in-8, CXLVI-447 p. — Cette excellente publication mérite un compte rendu détaillé, et j'espère bien pouvoir le lui consacrer prochainement. Mais je ne veux pas attendre pour la signaler à nos lecteurs. Elle réalise pleinement tout ce qu'on pouvait en attendre. M. Warnke a eu à sa disposition les matériaux rassemblés par le regretté Ed. Mall, mais il les a contrôlés et complétés avec le plus grand soin. Le texte, établi sur la comparaison critique de tous les mss., est à peu près partout aussi satisfaisant que possible; l'introduction, les notes, le glossaire, sont dignes de tout éloge. Notons aussi la publication, d'après un ms. d'York, du fragment d'une ancienne traduction d'Avianus. M. Warnke s'est abstenu ici de recherches sur l'origine et les diverses versions des fables; il promet de nous les donner plus tard, et on peut être sûr qu'elles seront conduites avec autant d'exactitude et de méthode que celles qui concernent le texte de Marie et les imitations qui en ont été faites. Il y a, naturellement, quelques points, soit dans le texte, soit dans l'introduction, sur lesquels on peut différer d'avis avec l'auteur; les indiquer sera l'objet du compte rendu proprement dit que je ne fais pas pour le moment. Ce livre doit être mis dans la bibliothèque de tous les romanistes; voilà tout ce que j'ai voulu en dire aujourd'hui. — G. P.

Beiträge zur deutschen Lautlehre. Von Dr. Wilhelm HORN. Leipzig, Fock, 1898, in-8, 37 p. — Dans cette étude de phonétique historique allemande, quelques pages nous intéressent. L'auteur établit (p. 20) l'existence d'un germanique bĕra — en regard de bara — postulé non seulement par le fr. *bière*, mais par plusieurs dialectes germaniques. Il étudie aussi quelques mots français passés en allemand où *a* est remplacé par *e*[1].

Der Strophenausgang in seinem Verhältniss zum Refrain und Strophengrundstock in der refrainhaltigen altfranzösischen Lyrik. Von Fritz NOACK. Greifswald, 1898, in-8, 58 p. (diss. de docteur). — Première partie d'un travail intéressant qui doit paraître en entier dans les *Ausgaben u. Abhandlungen* de M. Stengel.

---

1. M. Horn, dans une note insérée aux *Beiträge*, de Paul et Braune, *zur Gesch. der deutschen Sprache und Litter.* (XXXII, 284), cherche la raison de la terminaison des mots allemands *Aprikose*, *Matrose*, qui répondent aux mots français *abricot*, *matelot*. Il croit que l'*s* vient du nominatif singulier; mais ces mots sont trop récents en français pour y avoir eu un nominatif; il s'agit bien plutôt de l'*s* du pluriel.

Lope de Vegas Dramen aus dem karolingischen Sagenkreise. Von Albert LUDWIG. Berlin, Mayer et Müller, 1898, in-8, 155 p. — Cette étude, malgré l'époque peu ancienne à laquelle appartiennent les drames qui en font le sujet, a droit d'être signalée ici à cause de la matière de ces drames, empruntés au cycle carolingien. Mais il ne faut pas s'attendre à y trouver rien qui ait quelque valeur pour l'étude de ce cycle dans sa période ancienne. Lope, comme le montre fort bien M. Ludwig, ne le connaissait que par les romances et les poèmes italiens. Dans les *Palacios de Galiana* cependant, il a pu, selon une conjecture plausible de l'auteur, puiser dans une tradition orale conservée à Tolède : la version qu'il a suivie ressemble surtout, non, comme je l'avais dit, à celle de la *Gran Conquista de ultramar*, mais à celle de la *Cronica general*; ce qu'il y a de singulier, c'est que le Carlos de Lope n'est pas du tout Charlemagne, mais un « dauphin de France », fils d'un roi Clodoveo bien postérieur à Charlemagne (notons que Lope, aussi peu au courant de l'histoire que de la vieille épopée, insère dans un de ses drames une charte de Charlemagne qu'il date de 1039!). Sur plus d'un point, M. L. rectifie les allégations de ses prédécesseurs, et tout son travail est conduit avec beaucoup de critique et une excellente information. Il y joint en appendice une liste de toutes les pièces espagnoles tirées du cycle carolingien dont il a eu connaissance Au fond, il importe assez peu d'où les auteurs de *comedias* tirent leur matière : quelle qu'en soit la provenance, ils la jettent dans le même moule, et les pairs de Charlemagne ressemblent chez eux à s'y méprendre aux héros des *libros de caballeria* à la mode. Toutefois, comme le dit en concluant M. L., « c'est une nouvelle preuve de l'inépuisable vitalité de la matière épique carolingienne que, dans un pays étranger, sur une scène aussi fortement nationale, elle ait fourni au plus populaire de tous les poètes espagnols le sujet d'au moins sept drames. » C'est surtout aux romances qu'elle a dû cette survivance, qu'on est loin de retrouver chez nous, où tout ce qu'il y a de carolingien dans notre théâtre se réduit à peu près à quelques faibles imitations des poèmes italiens.— G. P.

The Works of Geoffrey Chaucer, edited by Alfred W. POLLARD, H. Frank HEATH, Mark H. LIDDELL, W. S. Me CORNISCK. London, Marmillan, 1898, pet. in-8, LV-772 p. — L'œuvre de Chaucer se rattache par trop de liens à la littérature française pour que nos lecteurs trouvent surprenant que nous leur signalions, en la leur recommandant vivement, cette édition à la fois si compacte et si lisible qui présente en un seul volume tous les écrits du célèbre poète anglais. En tête se trouve une introduction très concise mais très substantielle, divisée en cinq parties, dont chacune a pour auteur un des cinq « chaucéristes » éprouvés qui ont collaboré à l'édition. Le texte est accompagné de courtes notes et suivi d'un glossaire très suffisant à l'intelligence du texte. En un mot, c'est un de ces livres bien conçus et bien exécutés qui méritent la reconnaissance du public. Il tient une place éminente dans cette collection du *Globe* qui a déjà rendu tant de services, et où

la modicité du prix (chaque volume cartonné coûte un peu plus de 4 francs) est d'autant plus remarquable que l'exécution, dans tous les sens, en est plus soignée.

Emilio Cotarelo y Morì. *El supuesto Libro de las querellas del rey Don Alfonso el Sabio.* Madrid, 1898, in-8, 30 p. — Cette dissertation sobre et bien conduite établit que les deux strophes d'un soi-disant *Libro de las querellas*, attribué à Alphonse le Savant, que publia pour la première fois José Pellicer dans son *Informe de la casa de Sarmiento* (Madrid, 1663), sont une simple supercherie de ce généalogiste bel esprit, qui imagina de donner du lustre à la maison de Sarmiento en apparentant par ce moyen l'un de ses membres à la famille royale : « A tí, Diego Perez Sarmiento, leal *Cormano* e amigo e firme vassalo », dit la première strophe ». Il y a beau temps que ceux qui ont quelque connaissance de l'histoire et de la littérature espagnoles apprécient à sa valeur ce pastiche, et les revendications d'Amador de los Rios en faveur de l'authenticité de ces strophes ne les ont pas troublés. Le mérite de M. Cotarelo consiste à avoir montré, méthodiquement, que, soit par leur contenu (aucun Sarmiento ne figure dans l'entourage d'Alphonse ; ce roi n'a jamais pu se dire *emperador de Alemania*, etc.), soit par leur forme (l'octave d'*arte mayor*), ces strophes se dénoncent au premier coup d'œil comme une piètre imitation du « genre Juan de Mena », seul type caractéristique, pour les lettrés du XVIIe siècle, de l'ancienne versification castillane. La langue de ce fragment laisse aussi beaucoup à désirer : outre les impropriétés de *dende* (*Mi pendola buela, escochala dende*) et de *mancilla* (*E reynas pedien limosna e mancilla*), signalées par M. C., on peut citer encore *foe* (il faudrait *fue* ou *fo*), puis l'expression *cien mil de cavallo de hueste* et *tresdoble peones*, qu'on ne trouverait jamais dans un texte du moyen âge. Parmi les allusions personnelles du fragment, il en est une tout à fait absurde aux *Tables astronomiques*, dont le souverain proclame le succès à l'étranger : « El que acatado en lexanas naciones Foe por sus *Tablas* e por su cochilla ! » Il n'y a pas grand'chose à dire de la versification, sinon que la variante du premier vers : « A tí, Fernan Perez Ponce, el leal », due sans doute à Ortiz de Zuñiga, ne rend pas ce vers si mauvais que M. C. le prétend, car il arrive bien souvent à Juan de Mena lui-même de ne pas accentuer la seconde syllabe de l'un ou de l'autre hémistiche de l'*arte mayor* ; par exemple : « Vi que á su rey cada qual inclina » ou « El alto Virgilio oí que lo seguia ». M. C. ne se flatte pas de l'espoir d'avoir définitivement dissipé une légende dont il explique très clairement l'origine et la propagation : le bon public, n'en doutons pas, continuera comme par le passé à parler du *Libro de las querellas* du *rey sabio* ; mais cela importe peu. — A. M.-F.

Talentum, « propensione ; attitudine del spirito ». Nota del prof. Graziadio Ascoli. Milan, 1898, 6 p. (extrait des *Rendiconti del R. Ist. Lombardo*, Ser. II, vol. XXXI). — M. Ascoli montre que dans des gloses irlandaises du VIIe-VIIIe s. *talland* = talantum = talentum a le sens de « faculté,

don de l'esprit », que l'on n'avait constaté qu'au xve siècle, en latin (voy. ci-dessus, p. 173). Il semble aussi y avoir le sens d' « inclination », bien connu en gallo-roman. L'illustre professeur ne nous paraît pas établir avec la même sûreté que le sens de « don de l'esprit » ne remonte pas à la parabole évangélique ; ce sens ne nous semble pas aussi naturellement qu'à lui se déduire du sens de « balance ».

Egidio Gorra. *Il primo accenno alla Divina Commedia?* Piacenza, 1898, in-8, 27 p. — Nous avons résumé ici (ci-dessus, p. 151) le mémoire dans lequel, sous ce même titre, M. Mazzoni a tâché de montrer que l'*alcuno* de la chanson *Donne ch' avete* n'est pas Dante, mais un Florentin quelconque. M. Gorra accepte cette explication, mais il va plus loin et se refuse à voir dans les vers en question la moindre allusion à un projet, si vague qu'il fût, qu'aurait déjà conçu Dante d'écrire une vision de l'enfer. Il nous semble qu'il a raison, et que ses déductions, quelque subtiles qu'elles puissent paraître, ne le sont pas trop (comme il le dit lui-même) pour s'appliquer à la pensée subtile du poète. On trouvera, en outre, dans l'intéressante brochure de M. Gorra l'indication de tout ce qui a été écrit sur ce passage célèbre, et, à la suite de la thèse proprement dite, des notes souvent précieuses sur des points de détail.

Sobre los pronombres posesivos de los antiguos dialectos castellanos, por Federico Hanssen. Santiago de Chile, Imprenta Cervantos, 1898, in-8, 14 p. (extrait des *Anales de la Universidad*). — M. Hanssen nous donne ici un résumé et un complément de l'article qu'il a publié antérieurement sur le même sujet ; on y trouve de nombreux exemples, répartis suivant les dialectes. Dans une note en allemand, jointe à la brochure, l'auteur atténue ce qu'il y a eu de trop *derb* dans son « anticritique » de M. Porębovicz (voy. ci-dessus, p. 327) en disant que ce n'était qu'une parodie et un persiflage. Espérons que cette pénible polémique a pris fin. M. Porębovicz lui-même n'a jamais nié les mérites des travaux de M. Hanssen, et M. Hanssen rendra certainement justice à ce que contiennent de bon les études du jeune hispaniste polonais.

Una rappresentazione ciclica bolognese del sec. XV, nota di Vincenzo de Bartholomaeis. Rouen, 1898, in-8, 7 p. (extrait des *Rendiconti* de l'Académie des *Lincei*, 17 avril 1898). — M. de B., dont on connaît les excellentes publications sur le théâtre religieux en Italie, a trouvé le *schéma* d'une représentation donnée à Bologne au xve siècle et qui comprenait toute l'histoire sacrée depuis la création jusqu'à la passion, avec ensuite une série de tableaux symboliques et de défilés de saints et de martyrs. L'auteur montre l'intérêt, à divers points de vue, de cette représentation, qui ne doit rien aux mystères français, et qui tient encore beaucoup des « représentations » proprement dites, consistant en tableaux vivants plutôt qu'en scènes vraiment dramatiques.

Die antike Kunstprosa vom VI Jahrhundert v. Chr. bis in die Zeit der Renaissance, von Eduard Norden. Leipzig, 1898, in-8, xviii et 969 p. — Ouvrage

considérable, qui témoigne de lectures et de recherches prodigieuses, sur les principales maladies du style chez les Grecs, les Latins et les nations modernes qui ont emprunté leur culture littéraire à l'antiquité. M. N. étudie ce qu'il appelle le *gorgianisme* et l'*asianisme*, d'abord chez les écrivains grecs et latins de l'époque classique et des premiers siècles du christianisme, puis chez les auteurs du moyen âge et de la Renaissance ; il va même plus loin et termine son enquête par le fameux manuel de *concetti* d'Emanuel Tesauro, *Il cannocchiale aristotelico*. En sa qualité de philologue classique, M. N. insiste plus particulièrement sur la période antique et chrétienne des littératures grecque et latine, et, dans cette partie du livre, le principal mérite de l'auteur et son originalité semblent être d'avoir montré qu'on ne peut traiter séparément en cette matière du grec et du latin, qu'on ne réussit par exemple à s'expliquer les particularités de style des Africains, de Tertullien et d'Apulée, qu'en étudiant les auteurs grecs contemporains ou antérieurs. La partie consacrée à la littérature latine du moyen âge est encore assez développée et personnelle, mais les chapitres de l'humanisme et des littératures modernes paraissent faits surtout de seconde main. La question du *marinisme* ou, en général, du *secentismo*, comme disent les Italiens, est fort complexe et ne peut être dépêchée en quelques pages. Pour l'Espagne, l'auteur sait peu de chose ; il ignore tout ce qui a été écrit dans ces dernières années sur les humanistes espagnols ; il ne connaît guère pour le XVIe siècle que Guevara, et seulement d'après la thèse de Landmann sur les origines de l'*euphuïsme* ; il ne dit à peu près rien du *conceptisme* et du *gongorisme*, et n'a pas consulté à ce sujet l'ouvrage capital de Menéndez Pelayo, *Histoire des idées esthétiques en Espagne*. L'étude de ces deux maladies était d'autant plus indiquée qu'elles répondent à peu près aux définitions que donne Cicéron des deux genres d'*asianisme*. Il ne fallait pas non plus omettre Gracian, dont l'importance considérable résulte déja des critiques de Bouhours. Mais ce serait vraiment trop exiger d'un auteur qu'il prouve une égale compétence dans des sujets si divers. Le livre de M. N., trésor d'informations bien classées, très clairement composé et écrit, rendra d'éminents services aux historiens de nos littératures modernes, qui y trouveront les antécédents d'un grand nombre de questions. Deux appendices sur l'histoire de la rime et sur le *cursus* intéresseront particulièrement les romanistes. Sur le *cursus*, les recherches personnelles de M. N., qui complètent celles de MM. N. Valois, Louis Havet, Duchesne, Couture et W. Meyer, tendent encore à montrer, pour cette pratique, les rapports étroits des auteurs grecs et latins. — A. M.-F.

The foreign sources of modern english Versification. By Charlton M. Lewis. Berlin, Mayer et Müller, 1898, in-8, 104 p. — L'auteur de ce mémoire consacre deux de ses chapitres à la versification latine rythmique et à l'ancienne versification française. Je n'ai pu les lire que très rapidement ; ils m'ont semblé en général judicieux. (M. Lewis relève avec raison, p. 72, une distraction qui m'est échappée sur le rythme de l'*Alexandre*, d'Albéric). Il

s'y trouve pourtant quelques négligences; ainsi l'auteur exagère singulièrement (p. 69) les irrégularités qui ne se trouvent que dans certains morceaux de la partie latine du jeu de l'*Époux*; comment peut-il (p. 69) conclure des paroles de moi qu'il cite que pour moi les rythmes latins du moyen âge, comme les vers latins modernes, n'étaient pas accentués? (Il part de là pour affirmer modestement, en note, la supériorité de l'oreille anglaise, pour apprécier le rythme, sur l'oreille française et l'oreille allemande.) M. L. ne semble pas avoir lu ma *Lettre à Léon Gautier* (qu'il cite cependant), et qui est tout entière consacrée à démontrer que les vers rythmiques du moyen âge avaient l'accent pour base. Il ne connaît pas, d'ailleurs, ce qui est plus grave, le beau mémoire de M. Ramorino (voy. *Rom.*, XXII, 574) et les critiques qui en ont été faites, en sorte que son travail n'est pas au courant de l'état actuel des recherches. — G. P.

Dante in Frankreich bis zum Ende des XVIII Jahrhunderts, von Hermann Oelsner Berlin, Ebering, 1898, in-8, 106 p. — Ce travail, qui paraît bien fait dans sa seconde partie, ne nous intéresse que dans la première, laquelle est fort courte et n'est pas irréprochable. M. Oe. n'a connu l'édition de l'*Enfer* de Turin par M. Morel et le commentaire de M. Stengel qu'après avoir terminé son opuscule, en sorte que ce qu'il dit à ce sujet serait à récrire. Il est tout à fait inadmissible que Martin Le Franc n'ait connu Dante que par ce qu'en dit Christine de Pisan : il l'appelle *Dante* et elle toujours *Dant*; il sait que Dante a décrit les peines de l'enfer, ce que Christine ne dit pas expressément; enfin il connaissait assez l'Italie pour n'avoir pas ignoré le *poema sacro*. Comment l'auteur n'a-t-il pas vu que la bulle de Jean XXII à l'université de Paris, qu'il cite, p. 3, d'après *Le Moyen-âge dévoilé*, de S. Rhéal, est une fabrication? Le pape y condamne « Dante Alighieri » et « autres docteurs qui ont essayé de détruire la théocratie romaine (*sic*) ».

Vincenzo de Gaetano. *La Vinuta di lu re Japicu in Catania*. Catania, Galati, 1898, in-8, 31 p. — Dans cette dissertation tout à fait convaincante et menée avec une excellente critique, l'auteur montre que le morceau bien connu dont on vient de lire le titre et où un frère Athanase, d'Aci, est censé raconter, en sicilien, l'arrivée du roi Jacques d'Aragon à Catane, en 1287, est une fabrication de l'historien catanais Carrera (XVIIe siècle), en sorte que tous les textes censés écrits en sicilien au XIIIe siècle sont maintenant ou ramenés au XIVe siècle ou démontrés faux. Il faut savoir le plus grand gré à M. de Gaetano d'avoir mis la vérité historique et philologique au-dessus du faux patriotisme qui a trop longtemps régné dans les recherches de ce genre. Espérons que nous n'entendrons plus parler de la *Vinuta di lu re Japicu in Catania*.

Le propriétaire-gérant, Ve E. BOUILLON

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

NOUVELLES ÉTUDES

SUR LA

PROVENANCE DU CYCLE ARTHURIEN

I

GLASTONBURY ET AVALON.

PREMIÈRE PARTIE

GUILLAUME DE MALMESBURY.

Depuis l'étude que nous avions consacrée à ce sujet dans la *Romania* [1] il a paru deux mémoires de MM. Baist et Thurneysen qui apportent de nouvelles contributions sur les origines légendaires de Glastonbury, et, de notre côté, il nous a semblé que nous pouvions approfondir davantage la question et qu'il ne serait peut-être pas sans intérêt [2] d'y revenir sous forme de recherches discursives et tâtonnantes. Nous jugeons bon de reproduire dès le début le texte de Guillaume de Malmesbury qui forme le nœud du problème.

1. *Quomodo multitudo popularis primitus Glastoniam inhabitaverit.*

Descriptis fundatione, dedicatione ac postea inventione hujus oratorii, restat apponere qualiter haec insula a multitudine fuit inhabitata. Legitur in antiquis Britonum gestis quod a boreali Britanniae parte venerunt in occidentem duodecim fratres et tenuerunt plurimas regiones, Venedociam, Demetiam,

1. *Romania*, XXIV, 327-335 ; 501-505.

2. C'est sans doute une illusion. M. Brugger informe le public (*Zeitschrift für französ. Sprache*, XX, 1898, p. 94) que ce que j'ai dit à ce sujet « déborde d'imbécillité » (*von Blödsinn strotzt*). Ce savant promet heureusement d'apporter la lumière.

Buthir [Guthir], Kedeweli, quas proavus eorum Cuneda tenuerat. Nomina autem fratrum inferius adnotantur : Ludnerth, Morgen, Catgur, Cathmor, Merguid, Morvined, Morchel, Morcant, Boten, Morgen, Mortmeil, Gasteing. Hic est ille Glasteing qui per mediterraneos Anglos, secus villam quae dicitur Escebtiorne, scrofam suam usque ad Wellis et a Wellis per inviam et aquosam viam que *Sugewege*, id est « scrofae via », dicitur, sequens, porcellos suos juxta ecclesiam de qua nobis sermo est lactentem sub malo invenit; unde usque ad nos emanavit quod mala mali illius *ealdcyrcenes epple*, id est « veteris ecclesiae poma » vocantur : sus quoque *eadcyrce suge* idcirco nominabatur ; quae cum caeterae sues quatuor pedes habeant, mirum dictu, ista habuit octo. Hic igitur Glasteing, postquam, insulam illam ingressus, eam multimodis bonis vidit affluentem, cum omni familia sua in ea venit habitare cursumque vitae suae ibidem peregit. Ex ejus progenie et familia ei succedente locus ille primus dicitur populatus. Haec de antiquis Britonum libris sunt.

2. *De diversis nominibus ejusdem insulae.*

Haec itaque insula, primo Ynisgwtrin a Britonibus dicta, demum ab Anglis terram sibi subjugantibus, interpretato priore vocabulo, dicta est sua lingua Glastynbury, vel [villa] de Glasteing de quo praemisimus. Etiam insula Avallonia celebriter nominatur. Cujus vocabuli haec fuit origo : supradictum est quod Glasteing scrofam suam sub arbore pomifera juxta vetustam ecclesiam invenit, ubi, quia primum adveniens poma in partibus illis rarissima reperit, insulam Avalloniae sua lingua, id est « insulam pomorum » nominavit (*avalla* enim britonice « poma » interpretatur latine) ; vel cognominatur de quodam Avalloc qui ibidem cum suis filiabus, propter loci secretum, fertur inhabitasse [1].

1° Grâce aux recherches de MM. Baist et Thurneysen [2], nous connaissons parfaitement la source du premier des deux paragraphes que nous venons de citer. Guillaume de Malmesbury a eu sous les yeux une rédaction de Nennius analogue à celle du ms. de Harley [3]. Une des particularités de cette rédaction est d'ajouter une série de généalogies des princes gallois. Ce ms. est du commencement du XIIe siècle, mais les généalogies ne

1. *De antiquitate Glastoniensis ecclesiae*, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. 179, col. 1687. Nous renverrons par la suite à cette édition, bien qu'elle soit des plus mauvaises. L'éd. de Hearne (publiée à la suite d'Adam de Domerham), très préférable, est en effet fort peu répandue, pour ne pas dire inaccessible.

2. *Zeitschrift f. roman. Philol.*, XIX (1896), 326-347 ; XX (1896), 316-321. Voy. aussi Rhys, *Arthurian legend* (1891), 333.

3. Harley 3859.

peuvent avoir été rédigées postérieurement à la fin du xe siècle [1]. Voici celle qui nous intéresse particulièrement :

— [L]udnerth map Morgen, map Catgur, map Catmor, map Merguid, map Moriutned, map Morhen, map Morcant, map Botan, map Morgen, map Mormayl, map Glast, unum sunt Glastenic qui venerunt que vocatur Loytcoyt [2].

Cette dernière phrase est visiblement mutilée, mais on rétablit facilement « unde sunt Glastenic qui venerunt [a regione] que vocatur Loytcoyt » [3]. Ainsi, à la fin du xe siècle, pour le compilateur *gallois*, les habitants de Glastonbury descendaient d'un certain Glast, ancêtre présumé d'un roi gallois contemporain. L'origine de l'opinion qui fait venir du nord les petits princes du sud-ouest de la Grande-Bretagne est dans un passage de Nennius, passage qui lui-même est de provenance irlandaise [4]. Quant à Glast, il doit son existence au besoin d'expliquer par un éponyme le nom de la ville de Glastonbury [5]. De même dans une autre généalogie Gloiw doit son existence à la ville de Glou-cester [6]. Il n'est point douteux que le rédacteur gallois ne sût quelques mots d'anglo-saxon, puisqu'il reconnaît que Glastonbury (*Glastinga-Biry*) signifie « bourg des descendants de Glast » en langue germanique.

Toutefois dans le ms. que Guillaume a eu sous les yeux, le texte de la généalogie avait subi des remaniements et des addi-

---

1. Phillimore, dans le *Cymmrodor*, IX, 169-183. Loth, *Mabinogion*, II, 203 et 302-324.

2. Je reproduis d'après Loth, II, 319-320.

3. L'émendation de M. Thurneysen (*l. c.*, 316) nous semble préférable à celle de M. Baist (p. 321).

4. Voy. Zimmer, *Nennius vindicatus*, 91.

5. Ajoutons que cette fabrication s'effectua d'autant plus facilement qu'en irlandais *glas* (gris) se rencontre quelquefois comme nom d'homme. Voy. la *Silva Gadelica* de Standish H. O'Grady, XXVIII, 106, 131, 176, 189, 225.

6. Zimmer, *Nennius vindicatus*, 174. De même dans la partie saxonne de l'île de Bretagne les noms des chefs anglo-saxons, Cerdic, Port, Cissa, Withgar, etc., sont tout simplement nés du besoin de s'expliquer les noms de Cerdicesora, Portsmouth, Cissanceaster (Chichester), Withgaraburig, etc. Voy. Grant-Allen, *Anglo-Saxon Britain* (Londres, 1891, in-12), p. 31. Du viie au xie siècle, les îles britanniques ont été une fabrique de légendes étymologiques aussi bien chez les Anglo-Saxons que chez les Gallois et les Scots.

tions. La première modification consistait à transformer en *frères* de Glast les personnages donnés comme ses descendants. Le nom de celui-ci, par suite d'une mauvaise coupure du mot « Glastingabiry », fut allongé en « Glasteing ». L'expression « per mediterraneos Anglos » (c.-à-d. le royaume de Mercie) s'inspire de « venerunt [a regione] que vocatur Loytcoyt » (c.-à-d. Lichfield) [1]. Ce qui est nouveau c'est l'histoire de la truie poursuivie par Glasteing. Ce récit est dû suivant nous à un ou plusieurs moines de Glastonbury, qui l'ont accommodé à la topographie locale. La route marécageuse qui unissait le monastère à l'évêché voisin de Wells était familièrement dénommée « le chemin des truies ». Un pommier près de la vieille église dépendant de l'abbaye, *ealdcyrcen*, a également joué un rôle dans la localisation de cette légende de poursuite d'un porc. Mais cette légende, dont la couleur celtique est incontestable [2], bien qu'accommodée à Glastonbury, n'y est pas née. Sa provenance irlandaise a été établie par M. Thurneysen [3].

Dans un traité attribué à Tirechan, évêque irlandais du VIIe siècle, et conservé dans le *Livre d'Armagh* (dont le ms. est des environs de l'année 807), il est question de la résurrection par saint Patrick d'un certain *Cas mac Glais* (Cas, fils de Glas) *qui fuit subulcus rig Lugir rig Hirotae*. Ce porcher reparaît dans le glossaire dit de Cormac (évêque de Cashel, mort en 907), dans le passage suivant [4] :

Mugeme est le nom du premier chien bichon qu'il y ait eu en Irlande. Coirpre Musc l'apporta en premier de la contrée des Bretons. Car à l'époque où la puissance des Goidels (Irlandais) était grande, ils se partagèrent Albion (la Grande-Bretagne) comme territoire... et les Goidels ne demeuraient pas moins à l'est de la mer qu'en Irlande, et des habitations et places royales leur furent bâties en ce pays. De là [le nom breton] *Dinn Tradú* c.-à-d. [en

1. L'identification de Loytcoyt avec Lichfield en Mercie, au centre de l'Angleterre, et non Lincoln, a été établie par Bradley (*Academy*, 1886, 294).

2. Cf. Baist, art. cit., XIX, 334.

3. Art. cit., XX, 316. M. Rhys (*op. cit.*, 328-329) avait déjà renvoyé au sujet de Glastonbury au passage du glossaire de Cormac, mais malheureusement sans donner à ce rapprochement un développement suffisant. Aussi passa-t-il inaperçu.

4. Nous le traduisons d'après Thurneysen (p. 317). Cf. Zimmer, *Nennius vindicatus*, 90-91.

irlandais] *Dún Tredúi* ou triple rempart (*tredue*) de Crimthann le Grand, fils de Fidach [1], roi d'Irlande et d'Albion jusqu'à la mer d'Icht. De là [vient le nom de] *Glassdimbir* [2], église sur la côte de la mer d'Icht [3]. C'est le lieu où Glass, fils de Cas [4], porcher du roi d'Hiruath [5], s'arrêta avec ses porcs pour paître les fruits. C'est lui que Patrick ressuscita par la suite, cent vingt ans après qu'il eut été tué par les guerriers de Mac Con. Et de ce partage [d'Albion entre les Irlandais] vient en outre *Dinn map Lethani* dans le territoire des Bretons Corniques, c.-à-d. [en irlandais] *Dún mac Liathan* (car *mac* est la même chose que *map* en breton). Ainsi toutes les tribus eurent leur part, car elles possédaient autant de l'un et de l'autre côté [de la mer d'Irlande]. Et [les Irlandais] demeurèrent en cette puissance fort longtemps, jusqu'après l'arrivée de Patrick, etc.

Que ce texte soit de la fin du IXe siècle ou du début du Xe, il n'en est pas moins antérieur de plus de deux cents ans à Guillaume de Malmesbury. On peut, il est vrai, se poser la question de savoir si ce sont les Irlandais ou les Gallois qui ont mis Glastonbury en rapport avec saint Patrick et le porcher fantastique Glas. Mais les premiers paraissent seuls admissibles. Il faudrait reculer au delà de toute vraisemblance l'époque où des fabrications parties de Grande-Bretagne auraient passé en Irlande. L'inverse est bien plus probable [6]. Nennius, au commencement du IXe siècle, connaît déjà la légende irlandaise de la conquête du

---

1. Il aurait régné de 366 à 378 Peut-être est-il historique.

2. Certains manuscrits portent *G. nan-Gaidel* « Glastonbury des Irlandais ».

3. La mer d'Icht est la Manche. *Icht* c'est *Vecta*, l'île de Wight. Le texte irlandais porte *for brú mara-h-Icht* « sur le bord (*brú*) de la mer ». Selon Zimmer (*Nennius vindicatus*, 90) il devait y avoir primitivement *for Brú*, « sur [le fleuve] Brue » ; *mara-h-Icht* est une addition inintelligente qui place Glastonbury sur la mer.

4. Remarquer qu'ici Cas est père et non fils de Glass, comme il l'est dans le livre d'Armagh.

5. Todd identifie *Hirota*, *Hiruath* avec *Hardangerfjord* en Norvège, mais à tort, selon Thurneysen (p. 217), qui, du reste, ne propose rien à la place. Le compilateur des généalogies galloises du Xe siècle semble avoir identifié *Hiruath* avec le royaume de Mercie, au centre de l'Angleterre. Voy. page suivante.

6. Remarquer que le changement de *Cas mac Glaiss* en *Glas mac Caiss*, dans le glossaire de Cormac, est intentionnel. L'auteur avait besoin pour son étymologie que le porcher fût Glas et non Cas. Cf. note 4.

sud-ouest de la Bretagne par les fils de Lethian [1]. La généalogie galloise de la fin du xe siècle connaît Glas et les Glastenic, et il est possible que l'auteur en sût plus sur ce personnage qu'il n'a voulu en dire. Enfin la présence certaine des moines irlandais à l'abbaye de Glastonbury pendant la seconde moitié du xe siècle [2] ne permet pas de contester sérieusement que les Irlandais y aient importé la légende de Glas [3]. En tous cas, le conte du porcher, localisé à Glastonbury dès la fin du IXe siècle ou le début du xe siècle, parvint à la connaissance d'un moine de l'abbaye dans le courant du XIe. Il y rattacha, par des légendes étymologiques de sa fabrication, la toponymie des environs du couvent. C'est un manuscrit de la famille harleyenne ainsi interpolé que Guillaume de Malmesbury a eu sous les yeux vers 1135 et auquel il se réfère [4].

Nous sommes donc fixés sur la première partie du chapitre. C'est l'œuvre d'un moine de Glastonbury qui a mis à profit une légende ou fabrication indirectement irlandaise et directement galloise ou plutôt due à un clerc gallois [5].

---

1. Zimmer, *Nennius vindicatus*, 91.

2. Les Irlandais dirigeaient à cette époque l'école du monastère qu'ils avaient réformé. Voy. la *Vie de saint Dunstan*, écrite à la fin du xe siècle, dans Stubbs, *Memorials of saint Dunstan*, p. 10-1 (Coll. du *Master of the Rolls*); cf. les Vies écrites par Osbern, Eadmer et Guillaume de Malmesbury (*ibid.*, 74, 256, 326).

3. On peut même croire que c'est un de ces religieux irlandais de Glastonbury qui est l'auteur de la modification de la légende de Cass, fils de Glas, en Glas, fils de Cass, et qu'il a interpolé le glossaire de Cormac sous l'empire d'une théorie étymologique. On sait en effet que ce glossaire a subi des additions à la fin du xe siècle ou au commencement du XIe siècle (Thurneysen, *op. cit.*).

4. *Legitur in antiquis Britonum gestis*, dit-il au début du chapitre, et plus loin : *haec de antiquis Britonum libris sunt*. M. Baist a montré que cette référence se rapportait à Nennius, et M. Thurneysen (XX, 319) que cet emprunt était direct et non, comme on pouvait le croire, effectué par l'intermédiaire d'un moine normand nommé Geoffroi. Le chapitre précédent (où l'autorité de Geoffroi est invoquée) est à coup sûr une interpolation de la fin du XIIe siècle (Baist, *ibid.*, 320).

5. Cette légende était assez populaire à Glastonbury pour qu'on attribuât aux compagnons de Glasteing la fondation d'une des quatre églises de l'abbaye. Voy. Guillaume, col. 1704.

2° En est-il de même pour le second paragraphe ?

Ce second paragraphe se divise lui-même en deux parties. L' « île » de Glastonbury aurait d'abord été appelée, par les indigènes bretons, *Ynisgutrin*, c'est-à-dire « l'île de verre ». Les Angles, leurs vainqueurs, auraient rendu ce mot en leur langue par *Glastynbury*. Un second nom, et célèbre, de l'île serait Avallon (*Avallonia*). Deux explications en sont données. Glasteing l'aurait ainsi dénommée parce qu'il aurait retrouvé sa truie sous le pommier voisin de la vieille église dont il a été question dans le premier paragraphe, et parce que les pommes étaient très rares en ce pays. *Insula Avalloniae* signifierait l'île des pommes; *avalla* veut dire pommes « en breton ». Ou bien encore l'île tirerait son nom d'un certain Avalloc, qui, dit-on, s'était établi là avec ses filles, à cause de l'isolement du lieu.

Il n'est pas difficile de savoir d'où provient ce nom d'*Ynisgutrin* que Guillaume emploie encore ailleurs à bien des reprises. Il l'a tiré de la charte de saint Patrick « d'une écriture paraissant très ancienne » (*testimonium scripturae vetustissimae similis*), charte dont il nous donne la reproduction [1]. Ce faux, qui témoigne d'une rare impudence et d'une insigne maladresse [2], a cependant trompé les contemporains.

Avant d'aller plus loin il faut nous y arrêter longtemps et examiner minutieusement sa composition et ses formes. Cette pièce a pour but de nous faire croire que l'an 430 saint Patrick revint en son pays d'origine, la Bretagne, et s'établit dans une île, *Ynisgutrin*. Patrick y trouva les ruines d'une abbaye dédiée à la Vierge et y fit la rencontre de douze personnages (dont on donne les noms) « imbus des rudiments de la foi catho-

---

1. Migne, col. 1688-90.

2. Le faussaire s'était cependant efforcé de vieillir l'écriture. Guillaume nous dit (col. 1690) : « Hac autem ita veraciter se habere testimonio *scripturae vetustissimae...* » Les archives de l'abbaye conservaient encore cette pièce au XIIIe siècle. Dans l'*Index cartarum* dressé avant 1290 elle est décrite en ces termes : *Antiqua Indulgencia Glastoniae in carta sine sigillo : Eleutherius papa dedit decem annos indulgenciae impetrantibus Phagano et Deruviano*, etc. (Johannes Glastoniensis, éd. Hearne, II, p. 378). C'est par distraction que M. Baist prétend (*l. cit.*, XIX, 331, note 2) que ce document n'est pas signalé dans l'*Index cartarum*, alors que lui-même (*ibid.*, 330, note 1) reproduit la description de l'*Indulgencia in carta sine sigillo*.

lique. » Ceux-ci lui montrèrent les écrits des saints Phaganus et Deruvianus, qui lui apprirent que douze disciples des saints Philippe et Jacques avaient construit cette vieille église en l'honneur de Notre-Dame, à l'instigation de l'archange Gabriel. Le Seigneur lui-même avait dédié dans le ciel cette même église en l'honneur de sa mère. Ces douze disciples avaient obtenu de trois rois païens douze manses (*portiones terrae*) pour leur entretien. Patrick trouva encore, « dans des écrits plus récents », que Phaganus et Deruvianus avaient obtenu du pape Éleuthère dix années d'indulgence. Et frère Patrick ajoute qu'il a lui-même reçu douze autres années d'indulgence du pape Célestin de pieuse mémoire. Longtemps après, Patrick, ayant pris avec lui son frère « Wellias », parvient à grand'peine, à cause de l'épaisseur de la forêt, à atteindre le sommet de la montagne qui domine l'île. Il y trouve un oratoire à moitié en ruines et le « scrute avec diligence. » Sa peine est récompensée, car il fait la découverte d'un livre en grande partie détruit, qui contenait les « Actes des Apôtres » et les gestes des SS. Phaganus et Deruvanius. A la fin du « volumen » on lisait que l'oratoire avait été bâti en l'honneur de saint Michel archange, par ces saints personnages, qui demanderaient trente années d'indulgence pour quiconque visiterait le saint lieu. A la suite de cette découverte, Patrick a une vision. Le Seigneur lui apparaît, lui annonce qu'il a choisi ce lieu pour y être honoré ainsi que l'archange Michel. Il lui ordonne d'annoncer sa volonté aux frères de la « celle inférieure » et comme signe lui « sèche le bras » jusqu'à son retour. Patrick obéit. A partir de ce jour, deux frères sont établis en ce lieu, à perpétuité, à moins que les pasteurs futurs ne décident pour un juste motif d'en disposer autrement. Le saint y place d'abord deux frères amenés d'Irlande, Arnulf et Ogmar, et, pour la postérité, rédige en double le récit qu'on vient de lire. Un exemplaire est déposé dans l'oratoire de la montagne, l'autre dans le trésor (*arca*) de Notre-Dame. A tous les chrétiens visiteurs de l'oratoire ou de l'église de la Vierge qui prendront la hache ou la pioche pour abattre la forêt entourant la montagne de toutes parts, Patrick concède cent jours d'indulgence (*venia*).

Nous ne ferons pas à nos lecteurs l'injure de démontrer que l'auteur de cette fabrication naïve est l'un des deux moines qui aux XIe et XIIe siècles habitaient l'oratoire de saint Michel. Si

nous possédions la liste des religieux de Glastonbury à cette époque, nous pourrions identifier l'auteur presque à coup sûr.

Nous devons nous demander s'il est le même personnage que l'interpolateur du manuscrit de Nennius qui a fourni à Guillaume la matière du paragraphe précédent.

A priori, cela n'est pas forcé. Depuis le xe siècle, Glastonbury a été une officine de faux, et les pièces inventées, tronquées ou refaites sont trop nombreuses [1] pour qu'on puisse les croire émanées d'une seule et même main. Nous croyons cependant pouvoir répondre ici par l'affirmative. Nous venons de voir que l'interpolateur du ms. harleyen de Nennius avait mis à contribution la toponymie locale. Nous découvrons dans la charte de Patrick le même procédé : les noms des disciples de Phaganus et Deruvianus sont simplement ceux des manses (*hidae*) qui entouraient immédiatement Glastonbury [2] et jouissaient d'une immunité toute particulière [3]. Le nom du compagnon principal de Patrick, Wellias, est tiré de la ville voisine de Wells, siège de l'évêché jusqu'à 1090.

Enfin un passage d'une première *Vita Dunstanni* va nous permettre de préciser les sources de la *Charta Patricii* :

Le passage de Guillaume de Malmesbury [4] — *in confinio* occidentalis Britanniae *quaedam regalis insula, antiquo vocabulo Glastonia nuncupata, latis locorum dimensa finibus, piscosis aquis stagneisque circumdata fluminibus, et plurimis humanae indigentiae apta usibus atque sacris, quod maximum est, dedicatam muneribus. In ea siquidem* Anglorum *primi catholicae legis neophitae antiquam, Deo dictante, repererunt ecclesiam, nulla hominum manu certe, ut ferunt, constructam, imo humanae saluti paratam. Quam postmodum ipse caelorum fabricator multis miraculorum gestis multisque virtutum mys-*

---

1. Guillaume de Malmesbury est loin de les reproduire toutes. On retrouve dans les archives de l'abbaye d'autres diplômes faux des rois anglo-saxons. Voy. dans Kemble et Gray-Birch.

2. Bien entendu que Guillaume croit que ce sont au contraire les disciples qui ont donné leur nom aux manses (col. 1683-84).

3. Guillaume délimite ce territoire, col. 1726-1728. L'immunité est mentionnée dans le *Domesday-book*, fol. 90 ; cf. Dudgale, *Monasticon*, I, 4-5, et Johannes Glastoniensis, éd. Hearne, p. 13 et 307.

4. Migne, *Patr. lat.*, 179, col. 1684. Nous imprimons en romain les mots ajoutés ou modifiés par Guillaume.

teriis sibi sanctaeque Dei genitrici Mariae se consecrasse demonstravit — n'est autre qu'un extrait un peu modifié [1] de cette première vie de saint Dunstan. L'anonyme qui a écrit cette vie, entre 996 et 1004, soit une douzaine d'années environ après la mort du saint, l'a dédiée au successeur de Dunstan sur le siège de Cantorbéry [2]. Il n'est donc pas étonnant que Guillaume de Malmesbury se réfère à un ms. trouvé à Saint-Augustin (de Cantorbéry). On peut aussi s'expliquer le titre si singulier de *Britonum historiographus* que lui donne Guillaume [3]. L'auteur n'est pas, en effet, tout à fait anonyme. Il donne la première lettre de son nom : *B*. Or, selon une très ingénieuse hypothèse de Mabillon [4], il ne serait autre que *Britferth*, qui fut élève d'Abbon, quand celui-ci réforma l'abbaye anglaise de Ramsey. Guillaume de Malmesbury aura eu entre les mains un manuscrit où le nom était en toutes lettres. La première partie du mot *Brit* lui aura paru l'abréviation de *Britonum*. Il est plus difficile de se rendre compte de la manière dont il a pu voir dans *ferth* « historiographus ». Le plus probable c'est qu'il n'a rien compris à ce mot et qu'il l'a interprété à sa guise [5]. Il est possible encore que l'erreur provienne non de lui (qui aurait reproduit le mot tel quel), mais de celui qui, à la fin du XIIe siècle, a exécuté une recension de ses *Antiquitates Glastonienses*. On sait en effet que nous ne possédons plus aucun ms. de l'édition primitive [6].

---

1. Éd. Stubbs, p. 7 (cf. note suivante). Les principales différences portent sur les mots : *Anglorum*, ajoutés par Guillaume ; *manu* au lieu d'*arte*, *consecrasse* au lieu de *consecratam fore*. Elles ont de l'importance, comme on le verra plus loin. La collation montre que Guillaume a suivi un manuscrit de la *Vita Dunstanni* plus voisin de B (Cottonian Cleopatra A-13) que de A et AA (voy. éd. Stubbs, XXXVIII-XXXIX).

2. L'œuvre est dédiée à Elfric, archevêque de Cantorbéry (de 996 à 1006), et un exemplaire fut envoyé à Abbon de Fleury, mort en l'année 1004. Nous nous bornons à renvoyer à ce sujet à l'édition et à l'excellente préface de Stubbs dans ses *Memorials of saint Dunstan*, London, 1874 (Coll. du *Master of the rolls*), p. X-XI.

3. Migne, col. 1684.

4. *Acta sanct. ord. S. Bened.*, saec. V, 640. Cf. Stubbs, xviii.

5. Cf. Stubbs, XXVI, note 1.

6. Voy. l'art. déjà cité de Baist.

Dans ce manuscrit de Saint-Augustin invoqué par Guillaume il n'est donc pas dit que l'église ait été bâtie par les « disciples du Christ envoyés par l'apôtre Philippe, » et aucun des trois manuscrits de cette première *Vita Dunstanni* (dont deux sont du XIe siècle [1]) ne contient ce passage. Quelques lignes plus loin [2], Guillaume, faisant une nouvelle allusion à saint Philippe et à ses disciples, s'exprime ainsi :

Sunt et illae non exiguae fidei litterae, *apud sanctum Edmundum* repertae, quod hanc sanctissimam ecclesiam Glastoniae non fecerunt aliorum hominum manus, sed et ipsi discipuli Christi eam aedificaverunt, mittente silicet sancto Philippo apostolo, ut praemissum est. Nec abhorret a vero, ut praemissum est, quia si Philippus apostolus Gallis praedicavit, sicut Freculphus libro II, cap. IV dicit, potest credi quod etiam trans oceanum sermonis semina jecit.

Il semble bien résulter de ce passage que le texte de la première *Vita Dunstani* avait subi une interpolation, concernant saint Philippe, dans un manuscrit consulté par Guillaume à Saint-Edmondsbury (Suffolk); ou peut-être que dans ce dernier monastère se trouvait une composition, sans doute une fausse charte (*litterae*) [3], où les *primi catholicae legis neophitae* avaient été assimilés à des disciples de saint Philippe.

Cette dernière composition a probablement été l'une des sources utilisées par l'auteur de la *Charta Patricii*. Une première Vie de Patrick (celle qu'a utilisée Guillaume de Malmesbury dans sa propre *Vita Patricii*) [4] lui fournissait la date de 430, le séjour de Patrick à Glastonbury, le nom du pape Célestin. Nennius lui donnait la mission envoyée par le pape Éleuthère. Il est tout à fait probable que son manuscrit de Nennius portait les noms des deux missionnaires, Phaganus et Deruvianus. Remarquons en effet que Guillaume de Malmesbury [5] nous

---

1. Stubbs, *Introd.*, XXXVIII-XXXIX.

2. Migne, col. 1686.

3. Ce mot *litterae* s'applique en effet plutôt à un document diplomatique qu'hagiographique.

4. Cette vie de saint Patrick, composée par Guillaume de Malmesbury et à laquelle il renvoie dans la préface de ses *Antiquitates* (col. 1682), paraît perdue aujourd'hui, ainsi que ses *Miracula venerabilis Benigni*. Voy. Stubbs, préface à son éd. des *Gesta regum Anglorum*, I (1887), CXIX.

5. Migne, col. 1685.

dit : « Venerunt ergo, Eleutherio mittente, praedicatores in Bri-
« tanniam duo viri sanctissimi, Phaganus videlicet atque Deru-
« vianus, prout charta sancti Patricii *gestaque Britannorum* tes-
« tantur. » *Gesta Britannorum* ne peut désigner, sous la plume de Guillaume, que l'histoire bretonne de Nennius, dont il vit certainement un manuscrit à l'abbaye de Glastonbury. Or, ce manuscrit, le même qu'eut sous les yeux celui qui fabriqua la *Charta Patricii*, avait déjà subi, nous l'avons vu plus haut, des additions d'une main *galloise*. Tout porte à croire que les noms de Phagamus et Deruvianus (*sic*) ont la même provenance. Nous les retrouvons en effet dans l'*Historia* de Gaufrei de Monmouth, laquelle est indépendante des *Antiquitates Glastonienses*. Gaufrei raconte de même [1] que le pape Éleuthère envoya au roi Lucius « duos religiosissimos doctores Faganum et Duvianum. » Et cette invention se retrouve dans un cartulaire gallois, le *Book of Llandav*, contemporain de Guillaume et de Gaufrei, sinon même antérieur [2]. Seulement les noms des deux missionnaires sont ici *Eluanus* et *Meduuinus*. Il est à remarquer que quatre églises voisines de Llandaf sont consacrées à Lleurwg, Dyfan (*Duvianus*) [3], Ffagan (*Faganus*, *Phaganus*) et Medwy (*Meduuinus*), et il n'est pas douteux que ces personnages ne doivent leur existence au désir de s'expliquer le nom de ces localités [4]. Mais pourquoi les a-t-on mis en rapport avec le fabuleux roi Lucius, qui, en 166, est censé recevoir le baptême, selon Nennius ? C'est que par une suite de jeux de mots, ce roi Lucius a été identifié avec le mystérieux Lleurwg. Un des moines qui, à la fin du XIe siècle, ont fabriqué, à Llandaf, une série de chartes fausses et de vies de saints apocryphes [5], a vu dans *Lucius* un dérivé de *lux* « lumière [6]. » Et il l'a rapproché de la première partie de *leur-wg*, où il voyait le gallois

---

1. Liv. IV, c. 19, éd. San-Marte, p. 58.

2. Éd. Gw. Evans et Rhys, p. 68.

3. *Duvianus* n'est donc pas une faute pour *Deruvianus* où le signe abréviatif de *er* aurait été omis. C'est le contraire.

4. Voy. Rice Rees, *An Essay on the Welsh Saints*, p. 84 (London, 1836, in-8).

5. Sur ces faux, outre la préface d'Evans, voy. J. Loth, *La Vie de saint Teliau d'après le livre de Llandaf* (*Annales de Bretagne*, IX et X).

6. Cf. Rees, *op. cit.*, 82 et 84.

leuer (aujourd'hui *llewyr*) qui signifie « splendeur ». Il était naturel en effet que ce roi breton portât un nom breton et non latin comme Lucius. Qu'on ne crie pas à l'invraisemblance. Deux manuscrits de Nennius, du XIIIe siècle [1], ajoutent au texte l'interprétation suivante : « Lucius, agnomine *Leuermaur*, id est « magni splendoris », propter fidem que in eius tempore venit. »

L'origine de Phaganus et Deruvianus de la *Charta Patricii* doit donc être cherchée au monastère de Llandaf. Et il est bien probable que l'auteur a trouvé ces noms dans une glose ou interpolation d'un manuscrit de Nennius [2] et que c'est aussi le cas de Gaufrei de Monmouth. Philippe et les douze apôtres ont été tirés de la *Vita Dunstanni* du Xe siècle, interpolée dans le cours du XIe siècle à Bury Saint-Edmond, ou plus probablement à Glastonbury même [3]. L'auteur a jugé bon d'ajouter encore saint Jacques à saint Philippe, sans doute sous l'influence de la lecture de Freculf, qui donne pour apôtres Philippe à la Gaule, Jacques (fils de Zébédée) à l'Espagne et à l'Occident [4]. Un catalogue des livres de Glastonbury, de l'an 1247, nous

---

1. Éd. Mommsen, 164, n. 6 (*Mon. Germ.*, *Auct. antiquis.*, XIII).

2. Au chap. 22 (sur Lucius). Ce manuscrit aurait donc été l'objet de plusieurs additions et interprétations successives. Les généalogies galloises datent de la seconde moitié du Xe siècle ; l'histoire de Glas, œuvre d'un moine irlandais, remonte très probablement à la même époque. Mais les noms de Phaganus et Deruvianus ne peuvent être aussi anciennement ajoutés, vu que la fabrication des faux à Llandaf ne semble pas antérieure à l'extrême fin du XIe siècle.

3. On ne voit pas quel intérêt le monastère de Saint-Edmondsbury pouvait y avoir. Le fait que Guillaume y a vu un manuscrit interpolé (ou une charte fausse, peu importe) n'implique pas, naturellement, que la fraude soit originaire de cette abbaye. Guillaume a vu du reste un autre manuscrit de la *Vita Dunstanni* à Glastonbury même (Stubbs, *Memorials*, XXIX). On peut se demander si ce n'est pas notre fabricant de la *charta Patricii* lui-même qui serait l'auteur de cette addition. Mais on ne voit pas pourquoi il n'aurait pas mentionné saint Jacques à côté de saint Philippe (comme dans la *charta Patricii*), et puis il faudrait que sa recension se fût répandue bien rapidement, puisque Guillaume en trouva un exemplaire fort loin de Glastonbury, à Saint-Edmondsbury en Suffolk, dès 1125-1135 environ. Aussi n'osons-nous pas nous arrêter à ce système, bien qu'il soit plus simple et plus séduisant.

4. Freculf, *Chronique*, l. II, p. 18 (Migne, t. 106, col. 1147).

apprend en effet que l'abbaye possédait deux exemplaires de cet auteur [1].

Il est encore très possible que ce passage de Freculf ait servi à calculer la date de 63 pour l'arrivée en Grande-Bretagne des douze disciples dirigés par Joseph d'Arimathie [2]. Mais on ne peut affirmer que ce renseignement soit dû au même auteur qui a fabriqué la *Charta Patricii* [3].

La *Vita Dunstanni* a fourni la mention de l'église primitive en l'honneur de Notre-Dame; mais, pour des motifs personnels, l'auteur a supprimé la mention de l'oratoire en pierre bâti par les

---

1. Johannes Glastoniensis, p. 434. Cf. M. Baist (*op. cit.*, XIX, 330, n. 2).

2. Freculf fait cependant Jacques et Philippe contemporains de Vespasien et Titus.

3. Le personnage de Joseph d'Arimathie, signalé en tête des *Antiquitates Glastonienses*, ne tient pas en effet au reste de l'ouvrage. C'est une superfétation. Les remarques de Zarncke à ce sujet (*Beiträge* de Paul et Braune, III, 326-354) sont justes, sauf quelques restrictions (présentées par Baist, *l. cit.*, XIX, 332). Mais il paraît difficile d'admettre avec lui que ce passage est une addition du XIIIe siècle. A la col. 1685, après une mention de la mission de Phaganus et Deruvianus, en 166, on trouve cette phrase : « Fluxerunt autem ab adventu discipulorum sancti Philippi in Britanniam usque ad adventum sanctorum memoratorum CIII anni. » Cette phrase est évidemment inspirée par le chap. Ier, où il est dit que Joseph d'Arimathie arriva en Bretagne en l'an 63, car 103 + 63 = 166. Et il n'y a pas l'ombre d'une raison pour contester que cette phrase soit de Guillaume. (Voy. encore col. 1701.) Celui-ci connaissait donc Joseph d'Arimathie. Tout ce qu'on peut et doit admettre, c'est que la fabrication en question était toute récente et postérieure à la *charta Patricii*, qui l'a très certainement provoquée. Il a suffi de donner un chef aux disciples de Philippe et Jacques, et le tour a été joué. Mais pourquoi aller chercher Joseph d'Arimathie? Il est difficile de donner une réponse satisfaisante. Voici ce que nous hasardons sous toutes réserves, en demandant pardon de la liberté grande. Les noms de Philippe et Jacques sont tirés du l. II, c. 4, de Freculf (dont l'abbaye possédait deux mss.), comme nous le révèle un passage de Guillaume. Or, Freculf invoque dans ce chapitre et les suivants l'autorité de l'historien Flavius Josèphe, qu'il appelle simplement Joseph. Un lecteur n'aurait-il pas fait de ce Joseph et de Joseph d'Arimathie un seul et même personnage ? ?

Il est impossible malheureusement de connaître la source de Guillaume. Au chap. Ier, il se borne à dire *ut ferunt*, ce qui ferait pencher pour une tradition orale, une rêverie de moine courant de bouche en bouche, si une date précise (l'année 63) ne nous ramenait à une source écrite. Cf. ci-dessous, p. 549, n. 3.

« premiers néophytes » en l'honneur de saint Pierre [1], et il l'a remplacé par celui de saint Michel. L'expression vague « primi catholicae legis neophitae » [2] a permis de reculer jusqu'à une époque fabuleuse la découverte de l'église Notre-Dame [3].

L'époque de fabrication de la fausse charte de Patrick est antérieure non seulement à 1135, date approximative des *Antiquitates*, mais à la composition de la *Vita Dunstanni* de Guillaume, qui, du reste, a précédé de peu. Celui-ci, voulant réfuter un de ses prédécesseurs, Osbern, qui prétendait que Glastonbury dépendait du fisc royal et que Dunstan en avait été le premier abbé, nous dit en effet [4] : « Ipsa quippe [Glastonia] multo ante beatum Patricium, qui anno incarnationis dominicae CCCCLXXII° decessit, in jus ecclesiasticum transivit. » Et il fait ainsi très brièvement allusion à la donation de l'île aux disciples du Christ par les trois rois païens [5].

La *Charte de Patrick* ne forme pas une exception. Elle se rattache à toute une série d'autres faux dont elle est contemporaine ou à peu près. Il importe de chercher, approximativement au moins, l'époque de leur fabrication.

---

1. Éd. Stubbs, p. 7 : « *Huic etiam* ecclesiae sic repertae *aliud addiderunt* sancti neophitae *opere lapideo oratorium, quod Christo sanctisque apostolis Petro* et Paulo *dedicaverunt*. Horum ergo restaurata fuit opera vetusta sanctae Mariae in Glastonia ecclesiae, sicut fidelis per succidua saecula non tacuit antiquitas ». Nous laissons en romain les additions de Guillaume (col. 1686). Notons une différence importante. La première *Vita Dunstanni* dit que l'église Notre-Dame n'était pas construite de main d'homme. La *Charta Patricii* dit au contraire qu'elle fut bâtie par les disciples de Philippe et Jacques, sur l'inspiration de l'archange Gabriel. Guillaume s'est aperçu de la contradiction, et il a imaginé dans les lignes qui précèdent que l'église fut « rebâtie » par les saints néophytes.

2. Rappelons que le mot « Anglorum » est une addition intempestive de Guillaume de Malmesbury (col. 1684).

3. Il faut très probablement attribuer également à l'auteur de la *charta Patricii* la fabrication, à tout le moins le remaniement, de la soi-disant charte d'un roi breton de Domnonée, de l'an 601 (col. 1702). Il donne à la vieille église cinq manses (*cassata*), au lieu dit *Yneswitrin*. Cet acte ne peut être authentique (cf. Schoell, *De ecclesiasticae Britonum Scotorumque historiae fontibus*, 40). Le mot *Yneswitrin* ne se trouve pas dans les actes faux attribués aux rois saxons.

4. Éd. Stubbs, *Memorials of saint Dunstan*, 251.

5. *Charta Patricii*, col. 1689.

Ruinée par les invasions danoises, l'abbaye de Glastonbury fut réformée dans la seconde moitié du xe siècle par des religieux irlandais. Elle recouvra un instant sa splendeur, sous le règne d'Édouard, grâce à saint Dunstan, leur élève, plus tard archevêque de Cantorbéry [1]. Mais à la fin du xie siècle, lors de l'arrivée des Normands, elle était retombée dans l'obscurité. Turstin, fils du conquérant, la troubla de ses violences [2]. L'évêque voisin de Wells revendiqua, à l'instigation de Lanfranc, archevêque de Cantorbéry (1070-1089), la juridiction sur les prieurés de Machan et Etheling [3]. Il semble bien aussi avoir eu l'intention d'établir à Glastonbury un des sièges de son évêché [4], suivant un usage répandu dans les îles britanniques et même sur le continent.

Pour se défendre contre l'intrusion épiscopale et la suprématie de Cantorbéry, l'abbaye fabriqua une série de diplômes des

---

1. Dunstan, né de parents saxons, en 924, dans les environs de Glastonbury, fut abbé de ce monastère de 943 à 956. Après une courte disgrâce et un exil en Flandre, il devint successivement évêque de Worcester (967), Londres (959), enfin archevêque de Cantorbéry et primat d'Angleterre (959). Il mourut le 19 mai 988. Nous nous bornons à renvoyer à l'introduction de Stubbs, en tête de ses *Memorials of saint Dunstan*, LXXIII et suiv.

2. Guillaume de Malmesbury, *Gesta pontif. Anglorum*, l. II (Migne, CLXXIX, col. 1345-46), et *Antiq. Glast.* (*ibid.*, 1730).

3. Guillaume, *Antiq. Glaston.*, *ibid.*, col. 1729.

4. Les tentatives de l'évêque de Wells sur Glastonbury sont surtout connues pour la fin du XIIe siècle. Elles aboutirent même à un succès pour Savari, qui prit le titre d' « évêque de Wells, Bath et Glastonbury », de 1192 à 1205. (Voy. Dugdale, *Monasticum Anglicanum*, éd. in-4, I, 5-6; II, 276-277.) Mais ce succès fut de courte durée. Dès 1218, Glastonbury avait recouvré son indépendance. Il n'est pas douteux cependant que cette tentative ait été précédée, au XIe siècle, d'une ou plusieurs autres. La fausse charte d'Ine produite devant un concile présidé par Lanfranc (*Antiq. Glast.*, col. 1729) porte la clause suivante, dont l'esprit est significatif (*ibid.*, col. 1706) : « Interdico ne in ipsam Glastoniae ecclesiam nec in ecclesiis sibi subditis, scili- « cet Sowy, Brente, Merlinge, Sapewic, Stret, Sbudecaleth, Pilton, nec in « earum capellis, sed nec in insulis, aliqua interveniente occasione, episco- « pus cathedram sibi episcopalem statuere, nec missas celebrare nec altaria « consecrare, nec ecclesias dedicare, nec ordines facere, nec aliquid omnino « disponere praesumat nisi ab abbate vel a fratribus invitatus fuerit. » Voy. encore sur Wells, p. 550, note 3.

rois bretons et anglo-saxons, dont notre bon Guillaume de Malmesbury reproduit une partie [1]. L'abbé Turstin les allégua *memoriter* [2] dans un concile présidé par Lanfranc : ces privilèges interdisent notamment à l'évêque de Wells la nomination à un certain nombre de cures et de prieurés et lui défendent l'entrée du monastère sans la permission de l'abbé [3].

Vis-à-vis de Wells, le résultat fut atteint, semble-t-il, puisque l'évêque, portant ses efforts d'un autre côté, alla, en 1090, s'installer à Bath, où le siège épiscopal fut définitivement fixé au siècle suivant [4].

L'abbaye délivrée de l'évêque, restait à l'enrichir. Il fallait pour cela attirer les pèlerins par l'exhibition de reliques fameuses, provoquer les visites et donations des grands par la célébrité des tombeaux des princes enterrés à l'abbaye.

Dès le xe siècle, les moines irlandais de Glastonbury avaient imaginé que Patrick avait séjourné dans le monastère et y était mort à un âge très avancé [5]. C'est à eux également qu'il faut faire remonter le séjour à *Ferramere* de saint Bénigne [6], le séjour

---

1. Notons, parmi les pièces fausses, le petit et le grand privilège du roi Ine de 704 et 725 (Migne, col. 1703, 1705-7); les diplômes des rois Edmond, de 944 (col. 1713-1714); Edgar, de 971 (col. 1717-17); Knut, de 1032 (col. 1719-20). Guillaume n'a cependant pas tout reproduit. Dans les recueils de chartes anglo-saxonnes, de Kemble et Gray-Birch, on trouve d'autres actes en faveur de Glastonbury, qui semblent suspects. Nous n'avons pas pour le moment le loisir d'insister à ce sujet.

2. Ou faut-il conclure que ces actes n'étaient pas encore fabriqués ?

3. Voy. page précéd., note 4.

4. Dugdale, *Monasticon*, I, 5 ; II, 276.

5. Cf. plus haut p. 539, note 4. C'est évidemment à une composition irlandaise des moines de Glastonbury (xe siècle) que Guillaume emprunte les éléments de sa *Vita beati Patricii* (perdue), écrite antérieurement aux *Antiq. Glast.* (voy. col. 1682). Guillaume en a reproduit des dates et des fragments dans sa *Vita Dunstanni* (Stubbs, *Memorials*, 251), et les *Antiquitates* (col. 1688 et 1690).

6. *Antiquitates Glaston.*, 1690-1691. Les miracles de Bénigne écrits par Guillaume avant les *Antiquitates* (col. 1682 et 1729) sont également perdus. Bénigne, disciple de Patrick, aurait été enterré à *Ferremere* (Farmer en Somersetshire). Guillaume reproduit (col. 1701) l'épitaphe gravée sur sa tombe. Or, le nom donné au saint, *Beonna*, est sous une forme incontestablement irlandaise, et l'épitaphe le dit formellement : *fantur Hybernigenae et Beonnam de nomine dicunt*. Le souvenir de ce personnage (sans doute imaginaire) se con-

de sainte Brigitte et le martyre du prince irlandais Indract [1]

---

serva à Farmer. Cette « île » prétendait devoir à ses prières une eau abondante. Un grand arbre touffu devait naissance à son bâton. En 901, le corps du saint fut transféré à Glastonbury (col. 1691). C'est bien probablement à cette occasion que furent écrits par un moine irlandais de Glastonbury les *gesta* de saint Bénigne où Guillaume (col. 1696) a pris ce qu'il rapporte de ce personnage. Il est à remarquer en passant que Farmer est qualifié d' « île » non seulement dans les *Antiquitates* de Guillaume (col. 1695), mais dans une charte authentique du 6 juillet 680 par laquelle l'évêque Eddi fait don à l'abbé de Glastonbury, Hemgisl, de plusieurs manses, « hoc est in insula quae gyro, hinc atque illinc pallude, cujus vocabulum est Ferramere (Kemble, I, 25 nº 19; cf. I, 10, nº 7) ». Cette expression « insula » pour désigner des localités entourées de marais et cours d'eaux se retrouve dans d'autres actes authentiques de la période anglo-saxonne, et enfin dans le *Domesday-book* (fol. 90) même, à propos précisément des dépendances de Glastonbury. Le moine qui a placé à Glastonbury l'île d'*Yniswitrin* ou *Avalon* ne voyait donc dans une pareille identification rien de forcé. Lui et ses lecteurs étaient accoutumés à ce sens du mot *insula*.

Sous l'abbé Turstin (fin XIe siècle) eut lieu la translation des reliques de saint Bénigne au célèbre cimetière de Glastonbury (col. 1729). Elles y firent des miracles dont Guillaume fit le récit à ses confrères de Glastonbury (col. 1682). Cette translation était évidemment destinée à attirer l'attention sur l'abbaye et à augmenter ses revenus en provoquant la piété des fidèles.

1. Guillaume le connaissait dès 1125, date de ses *Gesta pontificum Anglorum*, mais il en parla sur un ton passablement sceptique, ainsi que du tombeau de Patrick : « Jacet ibi Patricius, *si credere dignum*, natione Britto... Subsecuti sunt magistrum Indractus, Hiberniensis regis filius, cujus indole nihil dulcius, nihil sanctius, et VII comites illius terrae spectabiles. Quos ibidem, irruentibus latrunculis, caesos, in martyres *credula* consecravit antiquitas. » (Migne, col. 1546). Son entrée à Glastonbury quelques années après lui fit trouver du charme à ce lieu, qui lui semblait, en 1125, « nec situ nec amoenitate delectabilis » (col. 1545). Au sujet de Patrick et d'Indractus sa conversion fut complète. Si sa *Vita Patricii* est perdue, sa *Passio Indracti*, écrite avant les *Antiquitates* (col. 1682 et 1691), nous a été conservée. Il n'y a aucune raison pour douter avec Stubbs (*Gesta regum Anglorum*, I, CXIX) qu'elle soit de Guillaume. Ce qu'il nous dit d'Indract est du reste fort peu de chose, et il s'est borné à traduire un livre anglais : « Vitans hujus dictionis prolixitatem statui non alia scribere quam quae in exemplar *anglicum* valui reperire. » Malheureusement, l'édition des Bollandistes n'est qu'un extrait (*Acta Sanct.*, février, I, 688-694). Le seul manuscrit conservé (Bodléienne, Digby 112), de la première moitié du XIIe siècle, est en son ensemble inédit. Hardy en a donné une analyse dans son *Cat. Materials*, I, 398. Ce qui est dit d'Indract

à *Bekeria*[1]. A la fin du XIe siècle on appelle les Gallois à la rescousse. Ce ne sont plus seulement les saints irlandais, mais encore les saints des Bretons, qui ont séjourné dans ce saint lieu : Gildas[2], leur grand historien, David, leur plus grand saint[3]. Dans

---

se résume en quelques mots : c'était un noble Irlandais, qui, se rendant en pèlerinage, s'arrêta à un village nommé Shapwike. Malheureusement pour lui, le roi Ine et sa cour campaient non loin, à Hywise, près Pedred (Huish, près Parret, en Somersetshire). Un maraudeur échappé du camp royal surprit l'Irlandais et ses compagnons et les égorgea. Averti par une vision, Ine fit ramener les corps des victimes à l'abbaye de Glastonbury, où ils furent ensevelis entre les deux pyramides. Ce fait divers n'a rien d'extraordinaire ni d'inadmissible. Il n'est devenu légendaire que par le fait des Irlandais de l'abbaye, qui ont transformé l'obscure victime en prince royal et en saint.

1. Sainte Brigitte fait un long séjour dans ce lieu où Indract fut (plus tard) martyrisé : « Brigidam quidem quae anno Domini 488 illuc [Glastoniam] venerat, post aliquantulam moram quam in insula quae dicitur Beokery fecerat, domum reversam, relictis ibidem quibudam insigniis suis, videlicet pera, monili, nola et textilibus armis quae ibidem ad ejus memoriam reservantur; Indractum vero cum sociis ibidem martyrisatum et sepultum (col. 1690-91). » Que la source de ce paragraphe soit irlandaise, cela crève les yeux. C'est le « celeberimus sermo » dont parle Guillaume (col. 1690). Mais qu'est-ce que l'« île » de *Beokery*? On retrouve cette île dans les listes de possessions de l'abbaye données par les diplômes (faux) des rois Ine et Edgar (col. 1705 et 1716), où le nom est écrit aussi *Beokerie* et *Bekeria*. Bekery était une « île » comprise dans le périmètre des « douze manses » de Glastonbury. Voy. Johannes Glastoniensis, I, 15-16. *Bekeria* me semble tout simplement un nom de lieu inventé ou déformé par les Irlandais qui y auront vu un composé de *becc*, « petit », et *Eriu*, « Irlande » *Bekeria* pour *Becc-eriu* signifierait « Petite Irlande ». Le diplôme d'Edgar (col. 1716) ajoute « quae *parva Hibernia* dicitur », ce qui transforme notre hypothèse en certitude. Il se pose à ce propos une question intéressante. Si dans le faux diplôme d'Edgar, fabriqué, nous l'avons vu, à la fin du XIe siècle, l'irlandais *Bekeria* est traduit « parva Hibernia », ne doit-on pas en conclure qu'il y avait encore à Glastonbury à cette époque un ou plusieurs moines irlandais ? Pas nécessairement, car l'expression a pu être prise dans la composition sur sainte Brigitte d'où Guillaume a tiré le chapitre reproduit en tête de cette note.

2. Migne, col. 1687-88. Nous reviendrons plus loin sur Gildas.

3. *Ibid.*, col. 1691-1692. Le texte authentique de Guillaume s'arrête à la 7e ligne de col. 1692. La suite, depuis *sed qualiter de Rosina* jusqu'à *incarnationis dominicae 965*, est une addition postérieure. Comme l'a fait remarquer M. Baist (*loc. cit.*, XIX, 329), le vrai texte est reproduit dans la

les dernières années de ce siècle, un évêque gallois, Ricemarch, écrivant la vie de ce dernier, lui attribue même la fondation de Glastonbury [1]. Il n'est pas improbable, du reste [2], que, lors des invasions danoises, des moines gallois aient transporté en l'abbaye, moins exposée que Menevie, des reliques de saint David. En tous cas, les pèlerins gallois prirent le chemin de l'abbaye [3], comme le faisaient déjà les Irlandais [4].

Les princes bretons et saxons n'ont pas seulement enrichi

---

troisième recension des *Gesta regum Anglorum*, l. I, c. 25 (Migne, *ibid.*, col. 982). Le chapitre *de altari sancti David* (col. 1698-99) est également une addition, postérieure à 1171.

1. *Vita Sancti David*, dans Rees, *Lives of the cambro-british saints* (Llandovery, 1853), p. 123 : « Duodecim ad laudem Dei monasteria fundavit : primum, adveniens Glastoniam, ecclesiam ibi construxit; deinde venit Bathboniam, etc. » Il est à remarquer que le faux *privilegium magnum* du roi Ine (col. 1705) parle d'une vision de saint David à propos de la vieille église. S'il y a un rapport avec la vie de saint David par Ricemarch, comme celle-ci a été composée de 1090 à 1098, il en faudrait conclure que le faux diplôme invoqué à un concile présidé par Lanfranc (1070-1089), loin de s'inspirer de l'œuvre de Ricemarch, lui est antérieur. D'ailleurs il faut remarquer que Guillaume ne semble pas avoir encore connu l'œuvre de Ricemarch. Le chapitre *De altari sancti David* (col. 1698-99), qui reproduit presque mot pour mot (jusqu'à la ligne 37 de col. 1699) un passage de Ricemarch (éd. Rees p. 185-136), est en effet une interpolation postérieure à 1171. De même la soi-disant translation en 966 des reliques du saint de *Rosina Vallis* à Glastonbury (col. 1692). Au commencement du XIIe siècle, l'abbaye de Glastonbury en savait beaucoup plus que Ricemarch sur les rapports de David et de Glastonbury. Le saint aurait voulu dédier la vieille église, mais le Seigneur l'en empêcha en lui révélant par l'archange Gabriel que lui-même en avait déjà fait la dédicace à sa sainte mère. David en construisit donc une seconde, à l'est de la première, en l'honneur de Notre-Dame. On trouve deux allusions obscures à cette légende dans la *Charta Patricii* (col. 1689) et le faux diplôme d'Ine (col. 1704). Un passage de Guillaume de Malmesbury en éclaircit le sens (col. 1704). Au temps où furent fabriquées ces deux pièces il existait donc déjà à Glastonbury une série de fables sur les rapports de l'abbaye avec le grand saint gallois. Elles ont inspiré les rédacteurs des deux chartes fausses que nous venons de citer, et c'est sans doute un écho de cette tradition qui a induit Ricemarch (1090-98) à faire de David le fondateur de Glastonbury.

2. Comme le prétend Guillaume, col. 1694.

3. Guillaume, *Antiq. Glaston.* (Migne, col. 1692, lignes 1-2).

4. *Ibid.*, col. 1691. Guillaume mentionne encore les reliques d'un grand

l'abbaye de donations nombreuses ; ils ont voulu y être enterrés. Le cimetière de Glastonbury, « entre les deux pyramides », est comme le Saint-Denis des rois de Grande-Bretagne, à commencer par Arthur [1].

Une fois mis en goût, les moines de Glastonbury ne s'arrêtèrent plus. Ils entreprirent de lutter contre l'église primatiale de Cantorbéry même, dont l'autorité était alors écrasante. Ils prétendirent, contre toute évidence, posséder le corps de saint Dunstan, qu'ils auraient ravi à Cantorbéry [2]. Enfin, et c'est le point culminant de leur audace, ils osèrent lui disputer la gloire d'être la première en date des églises d'Angleterre [3] ;

---

nombre de saints irlandais (Colomkill, Ultan, etc.), gallois (Iltud), anglais (Aidan, Ceolfrid, etc.), col. 1691 et 1693-1694.

1. *Ibid.*, col. 1700. Le fait est historique du reste pour les rois Edmond et Edgar. Voy. *Memorials of saint Dunstan*, 58, 94, 306.

2. La réplique indignée d'Eadmer (*Memorials*, 412-422) ne les arrêta pas, car la soi-disant translation des reliques de saint Dunstan fut ajoutée au texte des *Antiquitates* de Guillaume, où elle forme une interpolation de col. 1694 à col. 1698.

3. L'abbaye de Glastonbury aurait été pour l'Angleterre ce qu'était l'abbaye de Saint-Denis pour la France. On sait, en effet, qu'une fausse tradition datant du VIIIe siècle faisait venir saint Denis en Gaule soit à l'époque du pape Clément (91-100), soit sous le règne de Domitien (81-96). Voy. J. Havet. *Les origines de Saint-Denis*, dans *Bibl. de l'École des chartes*, LI, 1890, 33 sq. Précisément, un moine normand de Glastonbury, Geoffroi, prétend avoir eu à l'abbaye de Saint-Denis un entretien avec un vieux moine de ce monastère : « Papae ! inquit [monachus], an adhuc stat illa perpetuae Virginis et misericor- « diae matris vetusta ecclesia ? — Stat, » inquit [Godefridus]. Tum ille lepido attactu caput Godefridi Glastoniensis demulcens, diu silentio suspensum tenuit ac sic demum ora resolvit : « Haec gloriosissimi sui martyris « ecclesiae et illa de qua te asseris, eandem privilegii dignitatem habent, ista « in Gallia, illa in Britannia, uno eodem tempore exortae, a summo et magno « pontifice consecratae. Uno tamen gradu illa supereminet, Roma etenim « secunda vocatur. » (*Antiq. Glaston.*, col 1686). On pourrait croire que le personnage de Joseph a été inventé pour faire le pendant de celui de saint Denis. Mais le passage que nous venons de citer est une addition de la fin du XIIe siècle (voy. Baist, *art. cit.*, XX, 320), et on vient de dire (p. 542, note 3) que Joseph a dû être connu de Guillaume de Malmesbury. D'ailleurs, déjà dans le diplôme de Ine, Glastonbury est dit « fons et origo totius religionis ». Glastonbury n'a pas été du reste la seule abbaye anglaise à se réclamer d'un saint fondateur imaginaire. Westminster et Saint-Alban ont fait de même

la *Charta Patricii* a été le couronnement de ces faux [1]. Elle ne saurait donc remonter au delà de 1070-1090, date de la fabrication des faux diplômes des rois anglo-saxons [2]. Elle doit même être un peu postérieure, vu que ces diplômes ne disent rien d'*Yniswitrin* [3]. Il vaut donc mieux en abaisser la composition jusqu'au début du XIIe siècle, sans pouvoir encore préciser davantage [4].

Sur la personne de l'auteur, que pouvons-nous conjecturer ? Il a été moine du prieuré de Saint-Michel et a eu accès aux riches archives de l'abbaye de Glastonbury, voilà qui paraît sûr. En ce qui concerne sa nationalité, le champ des hypothèses doit se restreindre, semble-t-il, entre la saxonne et la galloise. Au premier abord, on serait bien tenté de le croire irlandais, vu les documents irlandais qu'il utilise, et la présence bien con-

---

(Stubbs, *Memorials*, lxxxi). Mais aucune abbaye, soit insulaire, soit continentale, n'a poussé aussi loin l'art des falsifications.

1. Selon Zarncke (*Beiträge* de Paul, III, 326), ces falsifications seraient le produit de la politique des conquérants normands. Ils auraient voulu, au commencement du XIIe siècle, gagner la population celtique de Grande-Bretagne, dominer les Anglo-Saxons, et rendre la royauté indépendante de Rome. Ces hypothèses sont chimériques. Les difficultés avec Rome sont sensiblement postérieures à l'époque où les faux furent exécutés. Et s'il est exact que la royauté mit à profit les fables de l'abbaye, ce fut dans les dernières années du XIIe siècle (découverte du tombeau d'Arthur) et dans un but hostile à ses turbulents sujets celtiques.

2. On a vu plus haut (p. 545) que deux d'entre eux, les diplômes des rois Kenwin et Ine, furent invoqués devant un concile présidé par Lanfranc (1070-1089). Ils doivent être aussi antérieurs au transfert de l'évêque de Wells à Bath (1090).

3. La fabrication était cependant déjà poussée très loin. Dans le faux diplôme d'Ine, l'église Notre-Dame est dite « in regno Britanniae est prima et fons et origo totius religionis » (col. 1706). — Dans le diplôme d'Edgar, « ex antiquo principalem in regno meo obtinet dignitatem » (col. 1716). — D'un autre côté, dans la *Charta Patricii*, le nom de *Wellias*, le compagnon préféré du saint, est évidemment tiré de la ville épiscopale de Wells. Ne pourrait-on soupçonner, ici encore, une amorce destinée à rabattre les prétentions de évêques de Wells sur l'abbaye ? Il est visible en tous cas que les faux diplômes et la *Charta Patricii* ne sont pas séparés par un grand espace de temps. Ils se tiennent étroitement.

4. Voy. ci-dessous la seconde partie.

statée de religieux de cette nation à Glastonbury au xe [1] et peut-être aussi au cours du xie siècle [2]. Mais quand il s'agit, dans la fausse charte de Patrick, d'inventer deux compagnons au saint lors de la fondation du prieuré de Saint-Michel, l'auteur ne trouve, pour ces « hibernici fratres », que les noms fort peu hiberniens de Arnulf et Ogmar. S'il eût été Irlandais il eût su en trouver d'autres de physionomie plus appropriée. En outre, il n'eût jamais fait dire à Patrick, à propos des disciples de Phaganus et Deruvianus : « Non enim dignus eram solvere corrigias calceamentorum eorum. »

Était-il Français ? Cela n'est pas impossible. Il paraît toutefois peu probable qu'à l'époque où se place la fabrication des faux (fin du xie et début du xiie siècle) le personnel inférieur de l'abbaye fût déjà d'origine continentale. Elle était encore trop pauvre [3] et trop ignorée du continent pour attirer de pieux émigrés. Le premier abbé normand, Turstin, n'apparaît qu'en 1081 [4], et ce dut être le premier Français de Glastonbury. Les luttes violentes qu'il eut à soutenir contre les moines, son escorte de « chevaliers » (*milites*), donnent à croire qu'il était seul de sa nationalité et qu'il n'avait pas amené de moines normands de Caen pour réformer son abbaye. L'origine française du faussaire est peu probable, sinon impossible.

Nous croyons donc que sa nationalité était ou saxonne ou galloise. Mais jusqu'ici il nous est encore bien difficile de nous arrêter à l'une ou l'autre opinion. Si d'une part l'auteur emploie le mot *Yniswitrin*, « île de verre », comme équivalent de Glastonbury, « ville de verre », ce qui tendrait à dénoter en lui un Gallois, de l'autre il est peu vraisemblable que des Gallois entrassent dans des monastères anglicisés depuis des siècles, outre que les légendes étymologiques de *Sugewege* et d'*Epples cyrce* impliquent la connaissance de l'anglo-saxon. Glastonbury était enfin assez près du pays de Galles pour qu'un moine saxon pût utiliser des légendes hagiographiques cambro-irlandaises et posséder quelques mots de gallois.

---

1. Voy. plus haut, p. 534.

2. Ce dernier point, reconnaissons-le, n'est pas assuré.

3. Guillaume nous la représente en pleine décadence à l'arrivée des Normands (*Gesta pontificum Anglorum*, l. II ; Migne, col. 1545).

4. Migne, CLXXIX, col. 1728 ; cf. 1545.

Ce qui est intéressant, c'est, du reste, moins la nationalité de l'auteur des falsifications que les sources qui lui ont servi à les composer; or, ces sources sont incontestablement irlandaises et galloises. C'est le point important à retenir, pour l'instant, de cette longue discussion. Nous verrons plus loin à préciser la personnalité de l'auteur.

3° La seconde partie du § 2, la plus intéressante en l'espèce, puisque c'est ici qu'apparaît *Avallon*, a-t-elle une origine différente ? Nous ne le pensons pas. Nous y reconnaissons encore la même marque de fabrique. La seconde étymologie est en effet étroitement liée au premier paragraphe : Glasteing appelle l'île *Avallonia* en breton parce qu'il retrouve sa truie sous le pommier près de la « vieille église » et que les pommes étaient une rareté en ce pays. Les deux paragraphes sont intimement unis. On ne voit pas qu'il soit possible de séparer *Avallonia* du reste sans une déchirure visible. Or, l'étymologie d'*Yniswitrin* et l'histoire de Glasteing étant du même auteur, il n'y a pas de raison pour ne pas lui attribuer aussi la paternité d'*Avallonia*.

D'où provient cette identification d'*Avallonia* avec Glastonbury ? La manière la plus naturelle de se l'expliquer, c'est d'admettre que l'île fantastique d'Avalon et l'île de verre sont une seule et même chose. Le processus très simple serait : Glastonbury = « ville de verre » = « île de verre » = Avalon. C'est ce que nous avons soutenu [1]. Mais il se pourrait que la réalité fût moins schématique. L'étymologie « Glastonbury = île de verre » n'a pas de rapport avec la légende arthurienne. D'autre part, la localisation du tombeau d'Arthur à Glastonbury peut avoir *précédé* l'équation Glastonbury = Avalon. Les moines de Glastonbury, ayant la prétention de posséder entre leurs deux pyramides [2] les tombes d'une foule de célébrités, ne se seront fait aucun scrupule de s'annexer Arthur [3]. Or, Arthur est « dans l'île d'Avalon. »

---

1. Voy. *Romania*, XXIV (1895), 329-330, après Zimmer (*Zeit. f. französ. Sprache*, XII, 246).

2. Voy. col. 1700. Rien ne permet de croire que ce passage soit postérieur à Guillaume et une interpolation. Voy. Baist, *op. cit.*, XIX, 336-338.

3. On ne va pas manquer d'objecter qu'Arthur était considéré comme vivant

L'équation « île d'Avalon » = « île de verre » = Glastonbury pourrait être un effet et non une cause.

Nous croyons cependant la première hypothèse plus admissible. L'inconnu qui a identifié Glastonbury avec Avalon savait, ou croyait savoir, qu'Avalon était identique à l' « île de verre ». En réalité l'*île* de verre provient de la confusion de la « tour de verre » avec l'île mystérieuse. Ce dernier symbole a contaminé le premier. Tous deux, du reste, ont le même objet, le pays des morts [1].

Mais ce nom même d'*Avallonia*, d'où l'auteur l'a-t-il tiré ? De la tradition des Bretons du continent, selon M. Zimmer. Avalon et Morgain sont inconnus aux Gallois, déclare-t-il, avec une conviction partagée par le bon séide Brugger [2]. Nous y reviendrons tout à l'heure. En réalité, il paraît probable qu'*Avallonia* est une déformation et qu'il n'y a pas eu, soit chez les Gallois, soit chez les Bretons, de localité mythique nommée Avalon. Les Celtes croyaient à une île mystérieuse où régnait le dieu Avaloc avec ses filles. *Avalon* n'est pas primitivement un nom de lieu, c'est un nom d'homme.

Les témoignages positifs ne manquent pas : 1° Guillaume de Malmesbury lui-même (ou plutôt du faussaire dont il reproduit les dires) écrit [3] : « vel cognominatur de quodam Avalloc qui ibidem cum suis filiabus, propter loci secretum, fertur inhabitasse. » Cette étymologie, la dernière qu'il donne, est la seule bonne. 2° La traduction galloise de Gaufrei de Monmouth rend deux fois (IX, 4 ; XI, 2) *insula Avallonis* par *Ynis Avallach* [4]. 3° L'imitation en vers de Gaufrei, du XIIIe siècle,

---

dans l'île d'Avalon. Mais quel poids pouvait avoir une croyance aussi absurde pour des moines d'ailleurs aussi peu scrupuleux que ceux de Glastonbury ?

1. Sur la tour ou château de verre envisagé comme séjour des morts, voy. *Romania*, XXIV, 328, et surtout Liebrecht, *Gervasius von Tilbury*, 150-153.

2. Art. cit., p. 98.

3. Cependant le mot *fertur* donnerait à croire qu'il s'agit d'une source orale et non écrite, et que Guillaume parle ici en son propre nom. Je l'admets très bien ; ce serait la meilleure preuve que Guillaume a eu des sources galloises, puisque le nom d'*Avallac*, selon M. Zimmer, est gallois (*Z. f. franz. Sprache*, XII, 247-248).

4. Cf. Zimmer, dans *Z. f. franz. Sprache*, XII, 247-248.

rend le même passage par *rex Avallo*. Ce fait est d'autant plus significatif que l'auteur paraît être Guillaume de Rennes, donc un *Breton* du continent [1]. Ainsi, aussi bien sur le continent que dans l'île, Avallo ou Avalloc est un homme et non une localité. 4° Qu'on relise maintenant le passage de Gaufrei, et dans *insula Avallonis*, il semblera bien plus probable que le second terme est onomastique et non topographique.

Où trouvons-nous donc cette *localité d'Avalon* ? Dans les textes français : dans Wace, Marie de France et Chrétien de Troyes.

1° Wace (*Brut*, 13681) :

Artus, se l'estore ne ment,
Fu navrés el cors mortelment;
En Avalon se fit porter
Por ses plaies medeciner.
Encore i est, Breton l'atandent,
Si com il dient et entandent;
De la vandra, encor puet vivre.
Maistre Gasse qui fist cest livre
N'en valt plus dire de sa fin
Qu'en dist li profetes Merlin :
Merlins dist d'Artur, si ot droit,
Que sa fin dotose seroit.
Li profetes dit verité :
Tos tans en a l'on puis doté
Et dotera, ce crois, tos dis,
Ou il soit mors ou il soit vis.

Laissons de côté les douze derniers vers, sur lesquels nous reviendrons ailleurs; les quatre premiers sont une traduction littérale de ces deux lignes de Gaufrei (XI, 2) : *sed et inclytus Arturus rex letaliter vulneratus est, qui illinc ad sananda vulnera sua in insulam Avallonis advectus*. Wace a pris un nom d'homme pour un nom de lieu; il a commis une erreur, voilà tout.

2° Marie de France dans le lai de *Lanval*, v. 659 :

Od li s'en vait en *Avalon*,
Ceo nus recuntent li Bretun,
En un isle qui mult est beals;
La fu raviz li dameiseals.
Nuls n'en oï puis plus parler,
Ne jo n'en sai avant cunter.

Selon Zimmer [2], « Breton » ne peut s'appliquer ici qu'aux gens du continent; le lai est d'origine armoricaine. J'ai déjà combattu cette assertion [3] en montrant que la scène se passe en Grande-Bretagne, qu'il est question de Carlisle (Carduel), des

1. Nous lui consacrons ailleurs une courte note.
2. *Göttingische gel. Anzeigen*, 1890, 798; *Zeit. f. franz. Sprache*, XII, 239.
3. *Romania*, XXIV, 518.

Pictes, des Scots. Brugger déclare [1] que ces passages ne prouvent rien, vu qu'ils sont inspirés à Marie par la lecture de Gaufrei de Monmouth, et il donne à l'appui des arguments séduisants.

Parfait ! je saisis la balle au bond : il en est de même d'Avalon. Le témoignage de Marie, qui s'est inspirée de Gaufrei, ou plutôt directement de Wace, est à récuser.

3° J'en dirai autant de Chrétien de Troyes, au vers 1955 de son *Érec*. Dans ce passage, Chrétien a mis à profit des sources de toutes sortes. La mention d' « Aguisiaus rois d'Escoce » prouve qu'il a connu lui aussi Gaufrei (ou Wace). Son témoignage n'est pas décisif.

Tous les autres textes où il est question d'une île appelée *Avalon* dérivent directement ou indirectement des précédents. Il est inutile de s'en préoccuper.

Nous pourrions, ce semble, conclure de là que l'erreur qui a fait d'Avalon une localité est le fait du traducteur français de Gaufrei, et qu'elle s'est transmise de proche en proche à Marie, à Chrétien, aux imitateurs de celui-ci, puis aux poèmes carolingiens de la décadence (*Bataille Loquifer*, *Ogier*, etc.), si nous ne trouvions d'autre part dans Guillaume de Malmesbury l'étymologie d'*Avallonia* et dans la *Vita Merlini* de Gaufrei lui-même [2] l'expression *Insula pomorum* qui en est la traduction.

Deux explications sont possibles :

1° La transformation d'Avalon en nom de lieu s'est produite déjà chez les Celtes eux-mêmes. Sous l'influence probable du mot *avallach*, « pommeraie, verger », ils ont modifié la conception primitive du dieu *Avalloc*. Ce n'est pas improbable. Mais il n'y aurait aucune preuve que cette méprise fût spécialement *bretonne*. Les témoignages de Wace et de Marie de France ne sont pas décisifs, et quand bien même on admettrait qu'ils ont emprunté leurs renseignements sur Avalon à des Bretons, il ne s'ensuivrait nullement que la source de Guillaume de Malmesbury (ou plutôt de l'auteur qu'il reproduit) ne fût pas galloise.

---

1. *Op. cit.*, p. 122.

2. *Vita Merlini*, vers 909 (éd. Fr. Michel et Wright, p. 36), *insula pomorum*. Ne pourrait-on admettre que Gaufrei, comme Guillaume de Malmesbury, connaissait une double étymologie du nom d'Avalon : l'une onomastique, l'autre topographique ?

Nous venons même d'indiquer les raisons qui nous font croire qu'elle l'est certainement [1].

2° Une seconde explication nous paraît préférable : cette déformation serait due aux Français. *Avalloc* a été prononcé par eux *Avallo*, de même que *Caradoc*, *Carado* [2]. De là (sous l'influence du nom de la ville française) à *Avalon* il n'y a qu'un pas. Nous savons que des récits arthuriens en français circulaient en Grande-Bretagne dès la première moitié du XIIe siècle. Or, pour des hommes de langue brittonique comme Gaufrei de Monmouth et l'auteur copié par Guillaume, *Avalon* se confond bien aisément avec *avallon*, pluriel de *aval*, « pomme ». Ils rendaient donc tout naturellement *Isle d'Avalon* par *Insula pomorum* ou, en latinisant le nom de lieu, *Insula*

---

1. On voit que nous sommes plus éloignés que jamais de M. Zimmer (*Zeit. f. franz. Sprache*, XII, 248). Celui-ci cherche *Avalon* en Bretagne. Il trouve dans le *Cartulaire de Redon* (p. 321) une charte de 1101 où apparaît une *villa Bothavalon*. *Both* est explétif (soit !), *Bothavalon* = *villa Avalon*. Mais cette localité est située en territoire romanisé. « Avalon peut donc n'être pas une forme purement bretonne ». M. Z. trouve dans une charte de Redon du milieu du IXe siècle (Courson, p. 55) une localité appelée *Avaellon*, dans le canton de Locmariaker, près de l'océan ou du golfe du Morbihan. *Avaellon*, vu l'orthographe du scribe, peut rendre un *Avellon*. Dans les deux cas, rien n'empêche d'y voir la forme purement bretonne, prototype de l'*Avalon* français. *Avellon* est formé comme les noms bretons *Catlon*, *Fidlon*, *Gradlon*, *Haethlon*, *Urblon* du suffixe (adjectif) *lon* (gallois *lawn*). Si nous voyons dans le premier terme le breton *avel* (gallois et cornique *awel*), « vent », « air », nous aurions en breton *enes Avellon* qui signifierait « île de l'air, île formée d'air », c'est-à-dire île qui, à l'approche de l'homme, se dissipe dans l'air. L'identification d'*insula Avallonis* avec *Glastonia* (considérée comme *insula vitrea*, « île de verre ») montre (en dépit de Chrétien de Troyes qui en fait deux îles distinctes, *Érec*, 1946-1958) que l'on considérait l' « île d'Avalon » comme une « île de verre ». Par suite, « île d'Avalon » et « île de verre » sont identiques (c'est aussi ce que je soutiens). « L'île d'Avalon » ne serait donc pas seulement « l'île de verre », mais l' « île de l'air ». — Le lecteur pensera ce qu'il voudra de ces explications pénibles. Si l'on voulait chercher une localité dont la forme se rapprocherait d'*Avalon*, on pourrait signaler *Avalen* dans le pays de Galles (*Book of Llandav*, rédigé vers 1140, éd. Evans, p. 74 et 172). Remarquons enfin combien l'explication de M. Zimmer, Avalon = île de l'air, cadre mal avec l'interprétation de Gaufrei et Guillaume qui voyaient dans le premier terme *aval*, « pomme. »

2. Remarquer à ce propos que Giraud de Barry, copiant ce passage de

Avalloniae, « id est, sua lingua, insulam pomorum... ; *avalla*[1] enim britannice poma interpretatur latine. » Cette influence d'une forme française n'aurait rien qui dût nous étonner outre mesure. Chez Gaufrei, il semble que ce soit même un procédé d'emprunter la forme latine des noms d'hommes sur la forme française. S'il a calqué, par exemple, son *Walwen* sur *Gauvain*, c'est pour ne pas effaroucher la société polie à laquelle son livre s'adressait. Ses lecteurs reconnaissaient Gauvain sous *Walwen*; ils ne l'auraient pas reconnu dans *Gualcmoei*.

La conclusion c'est qu'aucun de ces textes n'est décisif pour la question de la provenance d'Avalon (Avalloc), car nous ne savons de qui les tenaient les premiers récits en français, et si même on se refusait à admettre que la défiguration d'*Avalloc* en *Avalon* soit due à un intermédiaire français, si l'on soutenait que cette fausse étymologie *insula pomorum* s'est formée chez les Celtes, nous n'aurions aucune preuve qu'elle provînt des Bretons et qu'ils en aient le monopole. C'est qu'en effet la croyance à l'île mystérieuse où une fée entraîne un héros ou bien le console ou le guérit est panceltique. Pour mieux dire, les *Brittones* l'ont empruntée aux Irlandais comme toutes leurs légendes. L'étude de la littérature galloise met de plus en plus ce fait hors de doute. On va voir que l'île d'Avalloc et de ses filles n'est autre que la contrée où est entraîné l'Irlandais Condlé le Beau. Les Bretons d'Armorique n'ont eu avec l'Irlande que très peu de rapports directs du VIe au XIe siècle[2]. Les Gallois et Cornouaillais, au contraire, ont eu beaucoup de relations, d'une part avec les habitants de l'île voisine, de l'autre avec leurs frères du continent. C'est bien vraisemblablement par leur intermédiaire que ces derniers ont appris les légendes mythiques sur l'île fortunée. A ce propos, il ne paraîtra peut-être pas sans intérêt de mettre en regard le texte irlandais sur Condlé et la description de l'île d'Avalon donnée par Guillaume de Rennes

---

Guillaume : *vel cognominatur de quodam Avalloc*, le rend par *vel ab Avalone quodam*. Guillaume de Rennes parle aussi du *rex Avallo* (voy. p. 558).

1. Selon Brugger (p. 97), notre auteur ajoute un *a* au mot gallois *avall* (car Br. reconnaît que c'est du gallois qu'il s'inspire) pour lui donner un faux air de breton ancien !!

2. Voy. J. Loth, *L'Émigration bretonne*, p. 165.

au XIIIe siècle [1]. On dirait que celui-ci a eu sous les yeux un texte irlandais et qu'il l'a traduit.

Cingitur Oceano memorabilis insula nullis
Desolata malis [1]. Non fur, non predo nec hostis
Insidiatur ibi ; non nix, non bruma nec estas
Immoderata furit; pax et concordia perpes.
Ver tepet eternum ; nec flos nec lilia desunt,
Nec rosa, nec viole. Flores et poma sub una
Fronde gerit pomus. Habitant sine labe pudoris
Semper ibi juvenis cum virgine. Nulla senectus
Nullaque vis morbi, nullus dolor ; omnia plena
Leticie. Proprium nichil hic, communia queque.
Regia virgo locis et rebus presidet istis,
Virginibus stipata suis pulcherrima pulchris,
Nimpha decens vultu, generosis patribus orta,
Consilio pollens, medicine nobilis arte.
Que simul Arturus regni diadema reliquit
Substituitque sibi regem, se transtulit illuc
Anno quingeno quadragesimo secundo
Post incarnatum sine patris semine Verbum.
Immodice Iesus Arturus tendit ad aulam
Regis Avallonis, ubi virgo regia, vulnus
Illius tractans, sanati membra reservat
Ipsa sibi, vivuntque simul, si credere fas est [2].

Voici maintenant le récit irlandais [3] :

---

1. *bonis* dans l'édition.

2. *Gesta regum Britanniae*, éd. Francisque-Michel, Bordeaux, 1862, 1 vol. in-8 (*Cambrian archaeological association*, extra vol.), v. 4213-4234, p. 153, et aussi dans San-Marte, *Gottfried von Monmouth*, 425-426. Entre *Consilio*.. et *Que* (?)... il doit y avoir une lacune. Arthur confiait le pouvoir à Constantin.

3. Ce texte a été traduit par MM. O'Beirne Crowe (*Kilkenny archaeological Journal*, 1874, 128 ; cf. Joyce, *Old celtic romances*, 106); Windisch (*Rev. celtique*, V, 390) ; Mac Swiney (*Gaelic Journal*, II, 307) ; Dottin (*Revue de l'histoire des religions*, XIV, 64) ; Zimmer (*Zeit. f. deutsches Alterthum*, XXXIII, 262), d'Arbois de Jubainville (*Cours de littérature celtique*, V, 385-390). Il présente quelques passages obscurs ou corrompus. Ma traduction repose surtout sur l'explication que nous en avons faite sous la direction de M. Gaidoz à l'École des Hautes Études. Mais il y a huit ans de cela : mes notes sont incomplètes, et ma mémoire peu fidèle : les bévues possibles doivent être imputées à moi seul et non à mes savants maîtres, MM. Gaidoz et d'Arbois de Jubainville.

Aventure de Condlé le Beau [1].

Condlé le Rouge [2], fils de Cond Cetcathaig, se trouvait un jour à côté de son père sur le sommet d'Usnech[capitale du Leinster], lorsqu'il vit venir une femme aux vêtements merveilleux. « D'où viens-tu, femme? » s'écria-t-il. « Je viens, dit-elle, des terres de la Vie, pays où il n'y a ni mort, ni péchés, ni scandale [3]. Nous faisons des festins (fêtes) perpétuels, sans souci, nos belles réunions sont sans querelle. Nous sommes le grand *Sid* [4], et c'est de là que nous vient le nom de monde (ou peuple) des *sid* (fées). » — « A qui, parles-tu, mon enfant? » dit Cond à son fils; car personne ne voyait la femme, à l'exception du seul Condlé.

La femme répondit :

« Il parle à une femme jeune, belle, de noble race [5],
« Que n'attend ni mort ni vieillesse.
« J'aime Condlé le Rouge,
« Je l'appelle à Mag-Mell [6]
« Où est le roi Victorieux (*Boadag*), éternel,
« Roi qui n'a en sa terre ni plainte ni douleur
« Depuis qu'il a pris le pouvoir.
« Viens avec moi, Condlé le Rouge,
« Au cou varié [7], rouge de flamme.

---

1. MM. Windisch et d'Arbois traduisent *caim* par bossu, sous prétexte que grammaticalement, ce mot est le génitif de *cam*, « tors, courbe », et non de *coem*, « beau ». Je me suis toujours refusé absolument à me ranger à cette opinion. La grammaire elle-même ne tient pas contre le sens commun. Une déesse ne peut aimer qu'un être jeune et beau. La beauté (*delb*) du héros est du reste célébrée dans tout le récit. Je suis résolument de l'avis de M. Alfred Nutt à ce sujet (*The Voyage of Bran*, I, 135, n. 1).

2. « Rouge » ne serait-il pas synonyme de beau, comme en russe, où *prekrasnyi*, « rouge », a pris ce sens aujourd'hui ?

3. Cf. dans le poème du XIIIe siècle : « habitant sine labe pudoris Semper ibi juvenis cum virgine. »

4. Le *Sid* est le pays des êtres surnaturels. (« Fée » se dit en irlandais *ban-sid*, « femme *du Sid* » ; c'est la *banshee* des poètes anglo-irlandais.) Selon M. Thurneysen il y aurait ici un jeu de mot entre *sid*, « fée », et *sith* ou *sid*, « paix » (*Revue de Kuhn*, XXVIII, 155).

5. Cf. « generosis patribus orta » etc.

6. *Litt.* « plaine agréable », l'Elysée des Celtes.

7. M. d'Arbois explique ce vers en disant que la couleur de la peau est rouge, et celle du collier (que portait le guerrier celtique) est jaune.

« Un jaune diadème [1],
« Au-dessus de ton visage rosé [2],
« Honorera ta royale beauté.
« Si tu me cèdes, ta jeunesse ni ta beauté ne se flétriront
« Jamais [3]. »

Cond dit à Corán, son druide, car tous, sans voir la femme, entendaient ce qu'elle disait : « Je t'implore, Corán, au grand chant [magique] [4].

« Un ordre terrible me parvient, plus fort que ma volonté, plus fort que ma puissance.

« Depuis que j'ai pris le pouvoir, pareil assaut ne m'est survenu.

« Une forme invisible me fait violence,

« Au sujet de mon fils si beau,

« Voulant l'enlever par la troupe des femmes [fées] de mes mains royales.

« Par enchantement féminin il est emporté. »

« Sur ce, le druide prononça une incantation contre la voix de la femme, en sorte que personne n'entendit plus sa voix et que Condlé ne la vit plus depuis cette heure.

Mais avant de fuir devant le chant puissant du druide, la femme avait jeté une pomme [5] à Condlé. Pendant un mois, Condlé resta sans boire ni manger. Aucune nourriture ne lui convenait, à l'exception de sa pomme, et la pomme ne diminuait pas combien qu'il en mangeât, mais elle demeurait entière. Et puis Condlé était saisi de chagrin au sujet de la femme qu'il avait vue. Or, il y avait un mois plein qu'il était auprès de son père, à Mag-Archommin, lorsqu'il vit venir vers lui la même femme qui lui dit :

« Sur un trône siège Condlé
« Parmi les mortels [6] éphémères
« Dans l'attente du trépas terrible.

---

1. *Littéralement* : « cime jaune sur toi ». Ce vers ne pourrait-il pas signifier aussi « ta chevelure est blonde ? »

2. *Litt.* « pourpré ».

3. *Co bráth brindach*, sens contesté.

4. *Mordanaig*, « au grand art », imprimé après *mórchetlaig*, est une glose passée dans le texte [observation de M. Gaidoz].

5. *Uball* (cf. *avall*). La pomme magique joue un grand rôle dans les contes des Irlandais et aussi d'autres peuples. Elle peut être remplacée par un autre fruit rond. Le fait de lancer une pomme est un sortilège amoureux d'une puissance irrésistible. Cf. Grimm, *Deutsche Mythologie*, 2e éd., I, 464, et le lied de *Schöne Hannele*, dans le *Deutscher Liederhort*, d'Erk et Böhme, I, 2, 3, 24. N'existerait-il pas un rapport entre ce sortilège de lancer une *pomme* (*aval uball*) et l'île d'Avalon, « insula pomorum » ?

6. *Eter marbu* ; « marb » doit s'entendre ici « mortel » et non « mort ».

« Les vivants éternels t'appellent.
« Tu es le favori [1] des hommes de Tethra.
« Ils te voient chaque jour dans les assemblées paternelles
« Parmi tes connaissances chères. »

Entendant la voix de la femme, Cond dit à sa « mesnie » : « Appelez-moi le « druide. Je vois que la langue de la femme est déliée aujourd'hui ». Elle reprit :

« O Cond Cetcathaig, le druidisme ne prévaudra pas.
« Dans peu, il atteindra le Grand Rivage [2].
« Un juste avec une suite nombreuse, célèbre, viendra bientôt;
« Son droit brisera les enchantements des druides et leurs crimes (?)
« Sur la bouche du démon noir, (vaine) fiction [3]. »

Cond s'étonnait que Condlé ne fît qu'une réponse à tous, c'était que la femme approchait : « Ton esprit perçoit-il ce que dit la femme? » dit-il. Condlé répondit : « Ce m'est chose facile, sauf [la peine de quitter ?] ceux que « j'aime. Le chagrin m'a pris au sujet de cette femme. »

La femme reprit de la sorte :

« .....Contre la vague, ton chagrin (?),
« Dans une barque de verre nous parviendrons au *sid* victorieux [4],
« Terre délicieuse qu'il est bon de chercher.
« Je vois baisser le soleil brillant; bien qu'éloignée, nous
l'atteindrons avant la nuit.
« Terre de la Joie [5], au delà de la pensée de quiconque la visite;
« Il n'y a d'habitants que des femmes et des filles [6].

---

1. *Litt.* « champion ».
2. C'est-à-dire « il mourra » [Dottin].
3. Toute cette strophe est naturellement refaite dans un sens chrétien avec ses allusions à l'enfer et à saint Patrick.
4. Ou encore *Sid* de *Boadach* (victorieux) considéré comme nom propre. La « barque de verre » joue un grand rôle dans les légendes de la mort. Selon Liebrecht (*Gervasius von Tilbury*, 151), en Galles, « s'embarquer dans la maison de verre » serait une périphrase pour « mourir ».
5. L' « île de la joie » se retrouve dans le *Voyage de Bran*, éd. Kuno Meyer, § 61 et 63. Cf. *Vita Merlini* : « Insula pomorum que *Fortunata* vocatur », et encore Wolfram d'Eschenbach, *Parzival*, str. 56 : « den (Mazadan) fuort ein feee, hiez Murgân, In *Ter de la schoye* » (cité par San-Marte, p. 426). C'est encore la « Joie de la Cour » de l'*Érec*, selon Philipot, dans *Romania*, XXV, 290.
6. Cf., dans le poème du XIIIe siècle, « virginibus stipata suis », et les sœurs de Morgen, de la *Vita Merlini*. C'est l'origine du fantastique « Château

Aussitôt qu'il eut entendu la réplique de la femme, Condlé, se séparant de ses compagnons, se jeta d'un bond dans le navire de verre. On les vit s'éloigner peu à peu, aussi loin que put porter le regard. Ils naviguèrent (*litt.* ramèrent) ensuite, et depuis lors on ne les a pas revus et on ne sait où ils sont allés.

Ainsi la « terre de la joie » a un roi, Tethra [1], ou *Boadach*, qui joue ici le rôle du *rex Avalloc* ou *Avallo*. Il nous semble probable que le gallois *Avallach* est la déformation, ou la traduction, d'une épithète donnée par les Irlandais au dieu des morts. A l'exemple de *Boadach* (victorieux), devenu un nom propre, un adjectif, comme *uballac* (?) [2] ou *ebhallach* (?), aura donné naissance au dieu *Avallach*. Les généalogies des princes gal-

---

des pucelles » des poèmes, français du cycle d'Arthur. Cf. ces vers du *Perceval* de Gaucher de Dourdan (vers 21875 sq.) rappelés par Schofield (*The lay of Guingamor*, p. 241) : « Rois fu des illes de la mer ; En une des illes estoit U nus autres hom n'abitoit : De cele contree estoit rois. » Il s'agit du fils de Guingamor, enlevé par une fée, « la roïne Brangepart. » C'est absolument l'histoire de Condlé le Beau. Voy. au surplus, sur les conceptions que les Celtes et autres peuples indo-européens se faisaient de l'autre monde, le charmant livre de M. Alfred Nutt, *The voyage of Bran* (London, Nutt, 1895), et Dottin, *La croyance à l'immortalité de l'âme chez les anciens Irlandais*. (*Rev. de l'hist. des religions*, XIV (1886) 53-66); Zimmer, art. cit., 273 sq.

1. Tethra est le roi des Fomoré dans la *Bataille de Mag-Tured* (d'Arbois *Cours*, II, 180, 194). *Fomoré*, où l'on a voulu voir *fo* (préfixe intensif) + *mor* (grand), est plutôt un dérivé de *fo*, « sous » + *muir* (génitif *mora*), « mer ». L'évhémérisme des Irlandais fit plus tard des Fomoré des « pirates » ; mais dans ce déguisement leur caractère de divinité maritime transparaît. Tethra est un des dieux de la mort. Sa femme (dont le symbole est la corneille) est une déesse de la guerre (d'Arbois, II, 196). Manannan-mac-Lir (fils de l'océan), qui, dans d'autres récits, joue un rôle analogue à celui de Tethra (Nutt, *op. cit.*, I, 146 sq.), est sans conteste une divinité maritime. Tout le monde rapprochera de Tethra ou Boadach l'*Erlkönig* et ses filles de la ballade de Gœthe.

2. Je n'ai pas le loisir de faire des recherches en ce sens. Je trouve seulement au nombre des génies qui hantaient le *Sid* de Cletty un certain *Abhallroisc* (Standish O'Grady, *Silva Gadelica*, I, 199 ; II, 225). La seconde moitié de ce nom (*ruisc*) est le nom. pl. de *rosc*, « regard ». La première, *Abhall*, nous fournit le radical que l'on retrouve dans le gallois *avallach*. *Avallguid* (*Afallwydd*), « pommier », est un nom d'homme dans une charte du *Book of Llandaf*, p. 227. En gaulois également, *Aballos* est un nom d'homme et signifie « Pommier ». Voy. *Rev. celtique*, XII, 480.

lois du xe siècle ont transformé ce personnage en ancêtre mythique des rois gallois [1]. Mais la « femme » présente beaucoup plus de rapport avec la fée qui entraîne Lanval en Avalon qu'avec Morgain. La similitude sur laquelle nous voulions attirer l'attention porte surtout sur la « terre de la joie », « la plaine agréable » d'une part, l'« insula regis Avallonis » de l'autre.

L'île d'Avalon, c'est donc le *Sid* irlandais. Un rapprochement achèvera de nous convaincre : parlant de l'épée d'Arthur, Calibor, Gaufrei de Monmouth (IX, 4, p. 125) la dit fabriquée dans l'île d'Avalon : « accincto etiam Caliburno gladio optimo et in insula Avallonis fabricato. » L'épée Calibor, en gallois *Caledvulch*, n'est autre que l'épée *Calod-bolg* du héros irlandais Leite. Un texte irlandais contenu dans un manuscrit du XIIe siècle (*Livre de Leinster*, fac. sim., 102, 2e col., l. 39), mais notablement plus ancien, nous dit que cette épée provenait du pays des fées, *a sídib* [2]. Le pays de féerie (*Sid*) et l'île d'Avalon sont donc identiques, et la source du passage de Gaufrei est visiblement irlandaise.

Répétons-le : à l'époque où les fictions celtiques se répandirent chez les Français, la croyance à un paradis situé dans une île de l'Océan était commune aux Irlandais, Écossais, Gallois et Bretons. L'attribuer à ces derniers seuls serait une méprise visible, d'autant plus qu'il n'y a aucune probabilité que les Irlandais la leur aient transmise directement.

Quant au mot d'*Avalon*, son origine est obscure. On peut repousser l'explication que nous en avons proposée, mais jusqu'ici aucune ne paraît beaucoup plus satisfaisante [3].

---

1. Voyez ces généalogies dans Loth, *Mabinogion*, II, 305, 312. Nous adoptons à ce sujet les vues de M. Rhys (*Arthurian legend*, 336). De même, les généalogies saxonnes font descendre les rois saxons de Woden. *Abhallach* se retrouverait sous l'*Evalac* des romans de la Table ronde, selon Rhys (*op. cit.*, 337). Gaufrei de Monmouth (II, 8, p. 23) nomme une *Aballac* au nombre des trente filles du soi-disant roi Ebraucus.

2. Voy. Loth, *Mabinogion*, I (1889), 200, note 1 ; Zimmer, dans *Göttingische gelehrte Anzeigen*, 1890, 517.

3. Une dernière remarque. L'auteur qui a versifié l'*Historia Britonum* de Gaufrei était très vraisemblablement Breton. Or, il rend *in insulam Avallonis* de Gaufrei par *ad aulam regis Avallonis*. En nous conformant

Dans le texte le plus curieux et le plus ancien où il soit question d'*Avalon*, les *Antiquitates ecclesiae Glastoniensis*, le passage est encadré dans trois légendes étymologiques, dont la provenance galloise n'est guère douteuse.

En est-il forcément de même du passage sur *Avalon* ? Non, certes. Ce n'est qu'une probabilité. Peut-être nous accorderat-on que cette hypothèse est plus vraisemblable en tous cas que celle qui lui cherche une source bretonne et exclusivement bretonne.

SECONDE PARTIE

LA VITA GILDAE

Ce n'est pas seulement dans les *Antiquitates* de Guillaume de Malmesbury que Glastonbury est surnommée l'île de verre, *Yniswytrin*, et mise en rapport avec les traditions arthuriennes. Dans la *Vita Gildae* attribuée à Caradoc de Llancarfan il est question de « Glastonia », *id est Urbs vitrea, quae nomen sumsit a vitro, est urbs nomine primitus in britannico sermone*. Melvas, roi du sud (Somerset), s'y était réfugié après avoir enlevé Guennuvar, femme d'Artur. Celui-ci vint l'y assiéger avec une armée immense. Grâce à l'intervention de l'abbé de Glastonbury et de Gildas, il n'y eut pas d'effusion de sang. Melvas rendit sa femme à Artur. Les deux rois firent de belles donations territoriales à Notre-Dame de Glastonbury et promirent de ne jamais violer le saint lieu ni ses dépendances. Quant à Gildas, il bâtit un oratoire en l'honneur de la sainte Trinité sur la rive du fleuve proche de Glastonbury et y vécut en ermite. Quand il sentit sa fin approcher, il appela l'abbé de Glastonbury et demanda que son corps fût transporté dans l'abbaye qu'il aimait tant. Son vœu fut exaucé ; le saint corps repose au milieu de l'église Notre-Dame [1].

Cette vie de Gildas, que les critiques qualifient (par opposition à la *vita* rédigée à Rhuys en Armorique vers 1020), de *version insulaire*, n'est pas en réalité un document hagiographique.

---

rigoureusement au procédé constamment employé par M. Zimmer, nous devrions en conclure que les *Bretons* ignoraient *Avalon* en tant que localité.

1. Éd. Mommsen, p. 109-110.

C'est une courte fabrication où le personnage de Gildas n'est introduit que pour mettre en relief l'abbaye de Glastonbury et celle de Llancarfan. L'auteur se nomme à la fin :

Nancarbanensis dictamina sunt Caratoci;
Qui legat emendet : placet illi compositori.

Ce Caradoc, moine de l'abbaye de Llancarfan (près Llandaff) en Glamorgan, nous est connu par Gaufrei de Monmouth, qui termine de la sorte son *Historia Britonum* (l. XII, c. 20, San-Marte, p. 176) :

Reges autem illorum qui ab illo tempore in Gualiis successerunt *Karadoco Lancarbanensi, contemporaneo meo*, in materia scribendi permitto; reges vero Saxonum Guillelmo Malmesburiensi et Henrico Huntingdonensi. Quos de regibus Britonum tacere jubeo, cum non habeant illum librum britannici sermonis quem Gualterus, Oxenofordensis archidiaconus, ex Britannia advexit; quem de historia eorum veraciter editum in honore praedictorum principum hoc modo in latinum sermonem transferre curavi.

Ainsi vers 1135-1137 Gaufrei avait pour contemporain, et sans doute pour ami, ce Caradoc, et il savait que celui-ci écrivait, ou préparait, une histoire des princes gallois partant des fabuleux Ivor et Ini [1] auxquels il juge bon de s'arrêter lui-même. De fait, toutes les rédactions [2] galloises du *Brut y tywysogion*, « Brut des princes », sont attribuées à Caradoc, et toutes commencent à

---

1. Pour toute la fin de son histoire, Gaufrei s'est inspiré de Bède et il y renvoie. Mais il a commis des erreurs si étranges qu'on ne sait si elles sont volontaires ou le résultat de méprises. Il semble bien que ce soit cette dernière supposition qui soit la plus vraie en ce qui concerne le roi breton *Cadwaladr*. Gaufrei le fait mourir à Rome, en pèlerinage. Il copie Bède (V, 7), qui parle du roi de Wessex *Ceadwalla*. Gaufrei a été trompé par la ressemblance de ces deux noms et l'aspect breton du nom saxon. *Ini*, soi-disant neveu de *Cadwaladr* (XII, 18 et 19), est tout simplement le roi de Wessex Ine, successeur de Ceadwalla. Cf. San-Marte, p. 469-470. Je ne sais où Gaufrei a pris *Ivor*, fils de *Cadwaladr*, mais il doit résulter d'une erreur du même genre. Une autre « bourde », inspirée par la lecture de Bède, se trouve au l. VI, c. 6 : elle fait de *Vortigern* un comte des *Gewissei*; or, les *Gewissei* forment une branche des *Saxons* du Wessex.

2. Il existe deux rédactions du *Brut y tywysogion*. Outre les éditions de la *Myfyrian*, inabordables à ceux qui ne sont pas celtistes, signalons l'édition avec traduction : 1° pour le *Brut y tywysogion* proprement dit : I. l'éd. de J. Williams

l'endroit où finit Gaufrei de Monmouth [1]. Que le *Brut y tywysogion* ne soit qu'une traduction galloise de l'œuvre de Caradoc ou qu'il n'ait rien à faire avec lui, c'est ce qui n'importe pas extrêmement ici. Le fait intéressant c'est que ce Caradoc ait été contemporain de Gaufrei (mort en 1152) [2]. Il était moine de Llancarfan; or la vie insulaire de Gildas est faite pour la moitié en l'honneur de ce monastère; enfin la paternité lui en est attribuée dans un manuscrit qui date de 1164 ou environ [3], ainsi très peu postérieur à sa mort [4]. Il n'y a donc aucune raison valable de refuser d'admettre que ce document soit de Caradoc [5].

---

ab Ithel, Londres, 1860 (Coll. du *Master of the rolls*); II. l'éd. diplomatique de Gwenogfryn Evans et J. Rhys, Oxford, 1890 (*privately printed*); 2° pour la *Chronique de Gwent*, l'éd. d'Aneurin Owen, dans l'*Archaeologia Cambrensis*, 3e série, vol. IX, année 1863, extra-volume. Remarquons que tout ce qu'il peut y avoir de sensé dans la préface de W. ab Ithel est copié mot pour mot sur la préface, alors manuscrite, d'Aneurin Owen, que l'*Archaeologia Cambrensis* publia trois ans plus tard en tête de l'édition de la *Chronique de Gwent*. Les papiers d'Owen étant passés au *Master of the rolls*, W. ab Ithel les pilla sans plus de façons.

1. La première page ne fait que répéter ce que dit Gaufrei sur *Cadwaladr*, *Ivor* et *Ini*.

2. La *Chronique de Gwent*, en signalant la mort de Gaufrei (éd. Owen, 124), dont elle fait un vif éloge, donne quelques détails sur sa famille et nous apprend qu'il ne put entrer en fonctions comme évêque. Cet intérêt exceptionnel s'expliquerait bien de la part de Caradoc. Le *Brut y tywysogion* nous dit seulement que Gaufrei (qu'il fait à tort évêque de Llandaff) mourut en célébrant la messe. Il place du reste sa mort en 1154, alors que la *Chronique de Gwent* donne 1152. Robert de Torigni nous apprend que Gaufrei *Arthur* fut nommé évêque de Saint-Asaph en 1152 (éd. L. Delisle, I, 262). Ce dernier texte semble avoir échappé à Ward, I, 204.

3. Voy. Hardy, *Descriptive catalogue*, I, 437, et éd. Mommsen, p. 3-4.

4. La date de la mort de Caradoc n'est pas connue avec précision. On la fixe à 1156, sur la foi de Gutyn Owen, écrivain gallois du xve siècle, mais on ne sait sur quoi celui-ci s'appuyait. Voy. Aneurin Owen, *op. cit.*, p. viii.

5. Dans l'étude, plus oratoire que critique, qu'il a consacrée à Gildas, M. de la Borderie déplore (*Études historiques bretonnes*, I, 356) que l'on continue à attribuer la vie insulaire à Caradoc, en dépit des solides arguments de Stevenson (dans son édition de Gildas), « que personne n'a réfutés ». Ces solides raisons consistent : 1° dans une appréciation inexacte du rôle d'Arthur dans la *Vita*; 2° dans l'assertion que le distique final, qui attribue l'œuvre à Caradoc, est une addition du xvie siècle; or, toutes deux ont été

Or, si la *vie insulaire* est faite en vue de mettre en lumière Llancarfan, elle est bien davantage encore une apologie de Glastonbury. On sera frappé des rapports qu'elle présente avec les *Antiquitates eccles. Glastoniensis*. Dans les deux, Glastonbury est mis en relation avec des légendes arthuriennes; dans les deux, Gildas est enterré dans l'église de l'abbaye [1]; enfin le nom ancien donné par les Bretons serait *Ynisgutrin* [2].

Les ressemblances sautent aux yeux. Comment les expliquer?

Il nous semble que l'hypothèse la plus satisfaisante c'est d'admettre que l'auteur des falsifications utilisées par Guillaume de Malmesbury n'est autre que Caradoc de Llancarfan. Nous reconnaissons en effet dans la *Vida Gildae* et les *Antiquitates* un seul et même procédé, qui consiste à rattacher à la topographie de Glastonbury et de ses environs le souvenir de saints et de héros célèbres. Toutes ces falsifications portent le cachet de l'imagination celtique. De la part du Gallois Caradoc on comprend très bien l'utilisation de l'auteur breton connu sous le nom de Nennius et des généalogies galloises du xe siècle, la mention de Gildas, le premier historien breton, de David, l'apôtre du pays de Galles, enfin les emprunts aux sources et traditions irlandaises alors plus à la portée des Gallois que des Saxons ou des Normands.

Nous croyons encore reconnaître sa main dans la légende d'Ider, que rapporte Guillaume de Malmesbury [3].

Arthur tenait à la Pentecôte une grande fête à Carlion. Il

---

réfutées par Thomas Wright, dès 1842, dans sa *Biographia britannica litteraria*, I, 119; II, 166. M. Zimmer (*Zeit. f. französ. Sprache*, XII, 248) fait cette *Vita* contemporaine de l'*Historia* de Gaufrei et des *Antiquitates* de Guillaume.

1. *Antiquitates* (Migne, col. 1687-88) : « Nam sicut a majoribus accepimus Gildas, neque insulsus neque infacetus historicus, cui Britanni debent si quid notitiae inter caeteras gentes habent, multum annorum ibi exegit, loci sanctitudine captus, ibique, anno Domini 512, de medio factus, in vetusta ecclesia ante altare est sepultus. »

2. *Vita Gildae* (fin) : « Ynisgutrin nominata fuit antiquitus Glastonia et adhuc nominatur a Britannis indigenis; *ynis* in britannico sermone insula latine; *gutrin* vero vitrea. Sed post adventum Angligenarum, et expulsis Britannis, scilicet Walensibus, revocata est Glastigberi ex ordine primi vocabuli, scilicet *glas* anglice vitrum latine, *beria* civitas, inde *Glastiberia* id est Vitrea Civitas ».

3. Migne, col. 1701.

venait d'armer chevalier le vaillant fils du roi Nuth, le jeune Ider. Pour éprouver sa valeur il le mena au mont des Grenouilles, « actuellement dit *Brentecnol*, » infesté par trois géants. Le jeune héros, devançant Arthur et sa suite, livra bataille aux géants et les tua; mais après cette lutte effrayante il tomba sans connaissance. Douleur du roi, qui, survenant avec les siens, croit que le héros a succombé et s'accuse de sa mort pour avoir trop tardé à lui venir en aide. De retour à « Glastenia », Arthur institue vingt-quatre moines chargés de prier pour l'âme d'Ider, et, bien entendu, gratifie l'abbaye de riches domaines pour l'entretien des moines, et lui donne en abondance or, argent, calices et ornements ecclésiastiques.

Le procédé est le même que pour l'histoire de Melvas et de l'enlèvement de la reine Guenièvre. L'auteur modifie la tradition celtique dont il s'inspire pour l'accommoder à Glastonbury, et il le fait de la façon la plus gauche. Melvas, le dieu des morts, devient un roi pacifique et conciliant qui fait du bien à l'abbaye. Ider, qu'il ne pouvait faire mourir à la fleur de l'âge, puisqu'il était le héros de plusieurs aventures [1], n'est qu'évanoui [2]. Mais cette syncope bienheureuse se prolonge assez pour que le roi Arthur ait le temps de faire de riches donations à Glastonbury.

Dans la *Vita*, comme dans les *Antiquitates*, l'auteur de ces contes ne peut avoir été qu'un moine de Glastonbury. Or, rien n'empêche que Caradoc y ait séjourné. Il y composa sans doute la soi-disant *Vie de Gildas*, modifia un exemplaire de Nennius, enfin écrivit ces *Gesta illustrissimi regis Arturi* auxquels Guillaume se réfère à propos des enfances d'Ider [3] et dont il ne donne qu'un extrait [4].

---

1. Voy. G. Paris, dans *Histoire Littéraire*, XXX, 199-205.

2. C'est à tort que M. G. Paris (voy. note précéd.) dit que lorsque Arthur revient chercher Ider il le trouve mort et le fait enterrer. Guillaume dit qu'Arthur s'imagina (*existimabat*) que le jeune héros était mort, et il ne parle pas (et pour cause) de son ensevelissement. Dans Johannes Glastoniensis (I, 76) on voit très bien qu'Ider n'est qu'évanoui.

3. Migne, col. 1701.

4. En effet, ce n'est pas à la col. 1701, mais lors de la récapitulation des domaines de l'abbaye que Guillaume nous apprend les noms de deux des terres données par Arthur, Brente et Poweldon : « In primis rex Arturus tem-

Peut-être est-ce à lui aussi qu'on doit la « tradition » de l'ensevelissement d'Arthur et de Guenièvre, « inter duas pyramidas » [1], ainsi que de beaucoup d'autres princes bretons.

---

pore Britonum dedit Brentemaris, Poweldon cum multis aliis terris in confinio sitis pro anima Ider, ut supra tactum est. Quas terras per Anglos tunc paganos supervenientes ablatas, iterum post eorum conversionem ad fidem restituerunt cum pluribus aliis » (Migne, col. 1723). L'auteur de ce renseignement ne pouvait être qu'un moine de Glastonbury, car il a emprunté *Brentemaris* (marais de Brent) à un diplôme authentiqus du 20 juillet 723 par lequel le roi de Wessex, Ini, donne Brente à Glastonbury : « Terra autem haec sita est in monte et circa montem qui dicitur Brente, habens ab occidente Sabrinam, ab aquilone Axam, ab oriente Termic, ab austro Siger » (Kemble, *Codex anglo-saxon*, I, 84, n° 71). Nous sommes donc toujours en présence du même procédé et du même faussaire. J'ignore pourquoi il explique *Brentecnoll* par *Mons Ranarum* : la seconde partie, l'anglais *cnoll*, est bien rendu par *mons*, mais *brente* ne signifie « grenouille » ni en anglais ni en gallois Chose curieuse, Johannes Glastoniensis, qui reproduit presque textuellement (éd. Hearne, I, 76) le récit de Guillaume sur Ider, ne souffle mot de Brentecnoll. Il place l'aventure « versus Northwalliam in monte de Areynes ». Pourquoi Jean de Glastonbury omet-il Brentecnoll et localise-t-il l'exploit d'Ider en North-Wales ? Est-ce de sa propre autorité sous l'influence d'une tradition écrite ou orale ? C'est bien invraisemblable. Au XVe siècle, époque où Jean écrivit son résumé de l'histoire de l'abbaye, les poèmes sur Ider étaient complètement oubliés. N'aurait-il pas puisé directement à ces *Gesta illustrissimi Arturi* auxquels se réfère Guillaume? C'est plus séduisant, d'autant plus que le même Jean nous donne un récit bizarre et de source inconnue sur une visite d'Arthur au monastère de Wirale, près Glastonbury (voy. I, 77-80). La source, ce serait ces *Gesta* écrits dans l'abbaye même et, comme il est visible que *monte de Areynes* est une déformation de « mont as raines » (*mons ranarum*), cette source serait un ouvrage en français. Les mots *nunc dictum Brentecnol* (Migne, t. 179, col. 1701) seraient alors une interpolation de Guillaume de Malmesbury. Le système que j'esquisse paraît plausible. Il ne me satisfait pas cependant. En effet, Guillaume de Malmesbury croit, à tort, que (col. 1700) *Brentacnolle qui nunc Brentamerse dicitur* tire son nom d'un certain *Bregden* dont il lit le nom sur l'une des deux pyramides du cimetière. La traduction de *Mons Ranarum* par Brentecnoll ne saurait donc être le fait de Guillaume ; il l'a trouvée toute faite dans sa source. D'ailleurs, il est évident que l'exploit d'Ider doit avoir lieu dans les environs de Glastonbury, puisque Arthur envoie une voiture chercher son corps. Placer le Mont des Grenouilles dans le North-Wales est un non-sens. S'il y a une erreur, elle doit être du côté de Jean de Glastonbury et non de Guillaume. Seulement je ne saisis pas la raison de la modification que nous trouvons chez Jean.

1. Col. 1700.

Le séjour de Caradoc à Glastonbury n'a rien qui puisse nous étonner : Glastonbury était un lieu de pèlerinage pour les Gallois [1]. Ceux-ci étaient depuis le commencement du siècle en relation avec les Normands qui dominaient déjà dans le Sud-Galles, et disposaient des évêchés de Llandaff et Saint-David (Menevie). L'ami de Caradoc, Gaufrei de Monmouth, a pour protecteurs Guillaume Cliton, duc de Normandie, Robert de Gloucester, fils naturel du roi Henri Ier, les évêques de Lincoln. En 1152, il va à Lambeth recevoir la prêtrise, puis l'épiscopat, de l'archevêque Thibaud de Cantorbéry [2]. Le même Gaufrei est ami intime de Gautier, archidiacre d'Oxford, qu'il connaît au moins dès 1129 [3]. Leur intimité est assez grande pour que Gaufrei puisse se permettre de lui attribuer la découverte du soi-disant livre breton apporté de Bretagne (Armorique), qu'il prétend se borner à traduire. Il le disait venu de Bretagne, espérant bien que ses lecteurs insulaires n'iraient pas y voir, et il fallait qu'il fût bien sûr de son ami pour n'avoir pas à redouter un démenti ou une révélation. Ce même Gautier d'Oxford est en même temps connu de Henri de Huntingdon [4], dont la lettre à *Warinus Brito* nous révèle la diffusion de l'*Historia Britonum* dès 1139 [5]. Gaufrei de Monmouth, Gautier d'Oxford et Caradoc de Llancarfan ont formé un digne trio. Les deux premiers se sont proposé de mystifier leur royal protecteur, le comte Robert de Gloucester, curieux, comme les Normands de

---

1. Voy. col. 1091-1092. Le passage *sed qualiter de Rosina valle* jusqu'à *incarnationis dominicae 966* est une modification. Le texte original de Guillaume se retrouve dans sa troisième rédaction des *Gesta regum Anglorum* (I, 25), selon l'observation très juste de M. Baist (art. cit., XIX, 329). Selon Guillaume (col. 1694), les reliques des saints gallois avaient été mises en sûreté à Glastonbury au temps des guerres danoises, ce qui n'a rien d'invraisemblable.

2. Ward, *Catalogue of romances*, I, 205.

3. Nous voyons en effet Gaufrei transcrire une charte, en 1129, à Oxford, en compagnie de son ami Gautier. Ward, *ibid.*, 204, 206.

4. « Walterus superlative rhetoricus », dit-il de lui. Voy. Wright, *Biographia britannica litteraria*, I, 168.

5. Voy. *Romania*, XXIV, 498, et p. suiv., note 3. Gaufrei ne se serait-il pas arrangé de manière à ce que Henri de Huntingdon fît connaissance de son œuvre au monastère du Bec ? Il n'est pas naturel que Gaufrei parle sans but de Henri à la fin de son *Historia Brittonum*. Il devait avoir un dessein caché.

l'époque, de l'histoire ancienne de leur nouvelle patrie [1]. D'autres motifs ont guidé au moins le premier, Gaufrei : le patriotisme gallois, et surtout sa jalousie à l'égard du succès des chroniques de Guillaume de Malmesbury et de Henri de Huntingdon, protégés comme lui par le comte Robert et Alexandre, évêque de Lincoln, et surtout le désir d'arriver.

Il réussit au delà de toute espérance [2]. Henri, qu'il veut bien excuser de son ignorance des rois bretons, donna en plein dans le piège et admira l'œuvre soi-disant traduite du breton. La réputation de Gaufrei avait gagné les couvents du continent dès 1139 [3]. Dans les cercles de la noblesse anglo-normande, le livre passa de main en main. Le protecteur, Robert de Gloucester, prêta son exemplaire à un baron célèbre, Walter Espec [4]. Celui-ci le transmit à Raoul Fiz-Gilbert. Dame Constance l'em-

---

1. C'est à son instigation que Guillaume de Malmesbury entreprit ses *Gesta regum Anglorum*, Gaufrei de Monmouth son *Historia regum Britanniae*. Aneurin Owen a supposé ingénieusement (p. XIII) que c'était sous la même influence que Caradoc écrivit ou entreprit l'histoire des princes gallois, et cela expliquerait bien le ton conciliant d'une partie du *Brut y tywysogion* (1100 à 1120) à l'égard des conquérants normands. Owen remarque encore finement que la défaite du comte Robert et sa captivité (il était tombé au pouvoir d'Ivor le Petit en 1110) sont passés sous silence dans le *Brut y tywysogion*. Le comte de Gloucester avait des raisons de s'intéresser à la région galloise. Par sa femme, Mabel, il avait hérité du Glamorgan, conquis par son beau-père Robert-Fils-Aimoin de Corbeil. Les Gallois du nord et du sud-ouest vinrent, dès 1095, se réfugier dans cette contrée où les Français s'engagèrent à leur laisser leurs coutumes nationales (voy. éd. Owen, 79, 81 et 87). Caradoc, et peut-être Gaufrei, étaient les sujets du comte de Gloucester. Celui-ci aurait été du reste à moitié Gallois, puisque, au dire de la *Chronique de Gwent*, son père, le roi Henri Ier, l'aurait eu de Nest, fille de Rhys ab Tewdwr, le dernier prince gallois qui ait porté le titre de roi (éd. Owen, 93 ; cf. *Brut y tywysogion*, an. 1091). Mais ce dernier renseignement n'est pas confirmé par d'autres témoignages. Il n'est donc pas sûr.

2. Il ne trompa pas tout le monde : Guillaume de Newbury et Giraud de Barry lui prodiguent les sarcasmes (voy. Wright, *op. cit.*, II, 155-146) ; mais tout le monde le lut.

3. Voy. *Chronique de Robert de Torigni*, éd. L. Delisle, I, 111.

4. C'était le plus accompli des chevaliers de son temps. Il prit une part glorieuse à la bataille de l'Étendard.

prunta à son mari et le confia à Geffrei Gaimar, qui le mit en français et en fit la base de la première partie (perdue) de son *Estorie des Engleis*[1]. Gaufrei de Monmouth devint célèbre et obtint un évêché. C'est tout ce qu'il désirait.

Que l'on accepte ou non notre identification de l'auteur qui a composé la *Vita Gildae*, dite insulaire, avec le faussaire qui a commis les pièces supposées enregistrées naïvement par Guillaume de Malmesbury, et que cet auteur soit ou non Caradoc de Llancarfan, il n'en résulte pas moins, semble-t-il, des considérations qui précèdent, que ce, ou ces, auteurs étaient bien vraisemblablement de nationalité galloise. Aucune autre hypothèse ne paraît aussi satisfaisante. Nous n'avons aucune raison de croire qu'ils aient puisé à une source étrangère les légendes sur Glastonbury, l'île de verre, Avalon[2],

---

1. Voy. Gaimar, *in fine*. Ce passage obscur a donné lieu à des interprétations erronées. Voy. Baist, XIX, 345-347.

2. Je dois signaler en terminant qu'au début de la version du *Brut y tywysogion* dite de *Gwent* (éd. Aneurin Owen, 45), on mentionne en ces termes la fondation de l'abbaye de Glastonbury par le roi Ivor : après avoir rappelé (d'après Gaufrei) le soi-disant retour d'Armorique des héritiers de Cadwaladr, Ivor et Ini : « Ivor saisit alors la souveraineté des Bretons [insulaires]. Sur ce, les Saxons vinrent contre lui avec une puissante armée. Il se livra une bataille où Ivor et les Bretons l'emportèrent après une lutte sanglante. Ils conquirent la Cornouailles, le pays de l'été (Somerset), et le Devonshire en entier. *Alors Ivor construisit le grand monastère dans l'île d'Avalon* (*ynys y fallen* = *ynys yr Afallen*) pour remercier Dieu de son assistance contre les Saxons. » Si l'on se rappelle que dans la *Vie de Gildas*, due à Caradoc, *aestiva regio* désigne le Somerset; qu'Arthur fait le siège de Glastonbury, *urbs vitrea*, à la tête d'une armée tirée en entier de Cornouailles et Devonshire; que, d'autre part, toutes les versions du *Brut y tywysogion* se réclament de Caradoc, n'est-il pas tentant de lui attribuer non seulement l'identification de Glastonbury avec l'île de verre, mais l'*insula Avallonis* des *Antiquitates Glastoniensis ecclesiae*, où d'autres raisons nous portaient déjà à voir sa main? Cette hypothèse soulève des difficultés. Le texte publié par Aneurin Owen, bien que portant le nom de *Brut y tywysogion*, diffère tellement de la version généralement connue sous ce titre qu'il constitue en réalité un ouvrage distinct. L'éditeur a eu raison dans sa préface de l'appeler de préférence *Chronique de Gwent* (le Gwent est aujourd'hui le Monmouthshire). Mais, bien qu'il prétende que la langue est du XIIe siècle, l'orthographe est moderne et le manuscrit dont dérive l'édition semble

Melvas [1], Ider, etc. Le bon sens, la vraisemblance tout au moins, porte à croire que ces contes ont été tirés du fonds même des traditions galloises.

Ferdinand Lot.

(*A suivre.*)

---

du XVIe siècle seulement (voy. p. VI). Remarquons cependant que le ton de l'ouvrage pour les VIe et VIIIe siècles (où l'on attribue aux rois bretons insulaires des victoires imaginaires sur les Saxons) se rapproche bien plus que les sèches notices du *Brut y tywysogion* proprement dit de ce qu'on attend d'une suite de Gaufrei de Monmouth. Le *Brut* et la *Chronique de Gwent* seraient, du reste, moins l'œuvre même de Caradoc qu'un remaniement fondé sur un texte latin dû à celui-ci. Il est à remarquer en effet que nos textes gallois doivent n'être qu'une traduction (voy. Owen, p. XVI). Les rapports des deux versions du *Brut* soulèvent des problèmes qu'on ne peut aborder ici et que nous laissons de côté, forcément, malgré leur intérêt. Nous désirons seulement attirer l'attention sur eux.

1. M. G. Paris a relevé trois curieuses allusions à Melwas dans un poète gallois du XIVe siècle, Davidd ab Gwilym. Voy. *Romania*, XII (1883), 502-504. Elles donnent sur l'enlèvement de Guenièvre par Melwas des détails qui n'ont pu être pris au *Lancelot* de Chrétien.

Note additionnelle aux pp. 554-555. — Je ne puis guère admettre que Wace, en traduisant *insula Avallonis* par *Avalon*, ait commis un simple contre-sens (d'autant que Gaufrei, M. Lot le remarque lui-même, dit ailleurs *insula Pomorum*, ce qui implique *Avallon* comme désignation géographique). D'autre part, Wace ne dit pas qu'Avalon soit une île, et par conséquent ni Chrétien ni Marie n'ont pu prendre chez lui leur *île* d'Avalon. La façon dont Wace et Marie mentionnent tout simplement ce pays mystérieux, prouve que leurs lecteurs le connaissaient. Ce que Wace ajoute sur les Bretons qui croient qu'Arthur est *en Avalon* et en reviendra n'est pas dans Gaufrei; Wace n'a pu le prendre qu'à la tradition orale bretonne, comme ce qu'il dit de la Table Ronde et de la forêt de Brocéliande. Il faut certainement admettre que dès la première moitié du XIIe siècle une tradition bretonne, qui avait pénétré chez les Français, faisait de l'île d'Avalon le séjour d'Arthur.

G. P.

UN NOUVEAU MANUSCRIT

DU *ROMAN DE TROIE*

ET DE *L'HISTOIRE ANCIENNE AVANT CÉSAR*

Ce manuscrit était naguère en possession d'un particulier, M. Grigolli, de Desenzano (province de Brescia)[1], qui a bien voulu autoriser l'un de nous à l'examiner en juillet 1896. Il est de format oblong (335 mill. sur 125), sur parchemin, de la deuxième moitié du XIVe siècle, écrit tout entier de la même main, qui est sûrement celle d'un Italien[2]. Les vers y sont écrits à courtes lignes, sur une seule colonne. Il a perdu au début les deux premiers cahiers et le commencement du troisième. Si l'on ne compte point les deux feuillets de garde, qui sont blancs et paraissent avoir été jadis collés sur les feuillets doublant intérieurement la reliure, le manuscrit compte aujourd'hui 263 folios. Ceux-ci ont été numérotés d'une main toute moderne, de sorte que la foliotation ne tient pas compte de la lacune initiale. La reliure, qui est ancienne et en mauvais état, est formée de deux tablettes de bois recouvertes de cuir, dont chacune est pourvue extérieurement de cinq cabo-

1. [Il a été récemment acquis par la Bibl. nat., où il porte le n° 6774 des Nouvelles acquisitions françaises. — J'ai revu et modifié là où il y avait lieu la notice de MM. Mazzoni et Jeanroy, ayant le ms. sous les yeux. — P. M.]

2. Nous ne sommes pas renseignés exactement sur sa provenance ; il a dû être acquis avec un lot de vieux papiers provenant d'un château du Trentin. A en juger d'après quelques détails de graphie, l'original devait appartenir à la région lorraine ; il y a de nombreux exemples : de *ei* = *a* tonique latin (I, 13, 30; III, 7, 8, 35, 36); de *an* pour *en* (I, 54; III, 1, 7, 8, 18, 20, 23, 43, 48, 58); de *l* non vocalisée devant une consonne (I, 12). *Tiel* est souvent écrit pour *tel* (II, 17 ; III, 9, 31); peut-être est-ce une métathèse pour *teil*.

chons de fer, dont l'un, à la tablette antérieure, a disparu. Sur les feuilles de parchemin qui recouvrent intérieurement ces tablettes et sur les feuillets de garde se trouvent quelques vers italiens et français, et quelques figures d'hommes et d'animaux grossièrement exécutées. Parmi ces mentions éparses, on relève l'indication suivante : *de foliis CCLXXXXIJ*, qui nous donne probablement le nombre des feuillets du manuscrit lorsqu'il était complet [1]. Mentionnons encore deux proverbes rimés :

Se tu ben vardi, mal vive colui
Che per dileto disse mal d'altrui.

In quela casa non è pace
O' la galina canta e' l gal tace.

Ces deux proverbes sont de mains différentes, mais de peu postérieurs à l'exécution du manuscrit. On trouve enfin au verso du dernier feuillet de garde une signature ancienne : *Ego Tomax* (?) *de Albino*.

Le manuscrit est aujourd'hui en assez piteux état : le dos du volume a presque disparu; des feuillets manquent, d'autres sont endommagés par des piqûres de vers, d'autres enfin mutilés.

La plupart des mutilations ont eu pour cause l'ablation d'un grand nombre d'initiales. Celles-ci, exécutées avec assez de finesse, alternativement à l'encre rouge et bleue, étaient souvent ornées de miniatures, dont quelques-unes subsistent. Ces miniatures sont, comme l'écriture, d'origine italienne ; quelques-unes de celles qui nous sont restées représentent (fol. 16 r°, 21 r°, 68 r°) des têtes de moines; celle qui ouvre le poème représente un homme grotesquement empalé ; ailleurs (125 r°), une nudité assez obscène : ce sont peut-être des dessins de ce dernier genre qui ont provoqué les mutilations dont le manuscrit a été victime.

Le texte comprend d'abord 55 vers à la page (fol. 1-171 v°) [2],

1. Il est à peu près évident que c'est là une erreur pour 272; les cahiers, au nombre de 34 (voy. plus loin), étant de 8 feuillets. Le quatrième cahier est réduit à quatre feuilles : il y manque donc deux feuillets doubles, le feuillet intérieur (édit. Joly, vv. 2626-2741 et 3414-3521), et le feuillet central (Joly, 2970-3195).

2. Le texte commence actuellement au vers 1861 de l'édition Joly ; il doit donc manquer 17 feuillets; ces 17 feuillets devaient, il est vrai, donner 1.870 vers et non 1.860 ; mais il pouvait y avoir çà et là quelques vers en plus.

puis 62 ou 61 (172 r°-189 v° ; cahiers 24 et 25), puis enfin, comme au début, 55 (190 r°-fin). Les cahiers étaient primitivement au nombre de 34 ; ce numéro est écrit en chiffres romains au bas du v° du dernier feuillet du ms. ; chacun des cahiers est du reste numéroté de la même sorte [1] ; au verso du dernier feuillet de chacun d'eux se trouvent aussi, en réclame, les mots qui devaient commencer le cahier suivant. Çà et là on lit des notes marginales sans importance : par exemple, aux fol. 156 r° et 184 r° *Nota*, au fol. 177 r° *Mors Achiles*, au fol. 143 v° *Undecimum bellum* ; au fol. 184 r° un autre *Nota* précède une lacune volontairement commise par le copiste et qui comprend la fin d'un vers et les deux suivants.

Le poème se termine au fol. 140 v°. Sur le même feuillet commence le fragment en prose dont il va être question. Dans cette nouvelle section, les initiales sont alternativement, comme dans la première, rouges et bleues ; on y trouve un assez grand nombre de rubriques à l'encre rouge.

Le texte du *Roman de Troie* que nous offre notre ms. n'est pas un des meilleurs : il appartient évidemment à la seconde famille de la classification de M. P. Meyer, c'est-à-dire à la moins bonne ; il se rapproche notamment du n° xv (B. N. F. 375), comme on pourra le vérifier par l'examen du morceau suivant (fol. 50 r°), que M. Meyer a donné d'après tous les mss. connus [2] :

Icist Fion un curre avoit
Qi d'estrange richece estoit.
En bataile estoit armez sus ;
4 Les roes furent de benus ;
Set cent mars valoit e plus,
D'or fin barees par desus ;
D'ivoire estoient li limon,
8 E li esuel e li paison
Ovré si trés menuement
E deboisié si sotilment,
Trop par estoit belle l'entaile.

---

1. C'est aussi ce qui s'observe dans le ms. B. N. 17177, qui renferme la compilation d'histoire ancienne dont un fragment occupe la fin du nôtre. Voy. *Bulletin de la Société des Anc. Textes*, 1895, p. 81.

2. *Romania*, XVIII, 93.

12 Tex ne fu menés en bataile.
Li es trestuz de cuir boiliz,
D'oliplianz (*sic*) peinz a verniz.
Tant i ot d'or e bones pieres
16 Si preciouses e si chieres,
Mult se merveile qi lo veit,
Comant ovrez e faz esteit.
Dex ne fist home qil perçast,
20 Ne arme qe ja lo fausast.

Pour permettre au lecteur d'apprécier plus complètement sa valeur et au futur éditeur du roman de lui assigner une place définitive dans sa classification, nous croyons utile de donner ici quelques morceaux un peu plus étendus.

Voici d'abord le contenu du fol. 1 r° (édit. Joly, v. 1861 et suiv.) :

. . . . . .
Envers vos ne soient irié.
A tant a ploré de pitié,
Puis s'apoia lez un pilier
4 Por son cher ami resgarder.
Yason a tant exploitié
E tant as environs nagié
Q'il est eisuz de son batel
8 Et est montez suz en l'isel.
Son escu a pris e sa lance,
N'i out puis autre demorance,
Les bues choisist et le serpent
12 E le molton qui mult resplent :
Vit la clartei de l'or vermeil
Contre le rage del soleil.
Des nés et des boches as bues
16 Eisi un tel flame lues
Ce ert avis qi l'esgardoit
Qe toz le isle abrasoit.
Yason a son ongnement pris
20 Son cors en a oint e son vis ;
La figure a sacrifiee
Qe s'amie li ot bailee,
De sus son elme l'atecha,
24 Car Medea li ensegna.
Après fest as dex sacrifice
A la mainere et a la guise
Que la pucele li ot dite,
28 E si list par treiz feiz l'escrit.
As bues en vait (?) tot maintenant,
Dreit treis par mi le feu ardant ;
Sempres fust ars toz sis escuz
32 Mès il ne fu mie esperdûz :
La gluz es toches (*sic*) espandi,
Onqes plus flambe n'en insi.
Lor vertu ne monta puis gaire.
36 Qatre reges lor a fet fere
Si cum li ot dit Medea ;
Mès ainc ne vit, bien s'en garda,
Onqes n'i osa esgarder :
40 Ne voloit mie trespaser
Ce que li avoit dit s'amie,
Car il feïst mult grant folie.
Quand [1] ce ot fat, delivrement
44 Ala reqere le serpent
Qi estoit plein de grant desroi,
An haut sibla et fist esfroi,
Ses escherdes heriche e tramble,

1. Lettre ornée.

48 Feu et venin getoit ensamble;
Sovant trait fore (*sic*) son aguillon;
Tote la terre art environ.
Soz ciel nen a rien nulle nee
52 Qe envers lui eüst duree;
Ne fust Yason si bien garniz,
An petit d'ore fust feniz,
Que de l'arson que del venin
56 Sempres fust alez a sa fin. (v°).

Voici maintenant le portrait d'Hélène (fol. 26 r°; v. 5099 et suiv.) :

Eleine, qe ert lor seror,
De trestoute beauté la flor,
De totes dames mireor,
4 De totes autres la genzor,
De trestotes la soveraine,
Ensi come colors de graine
Est la plus bele qe d'autre chose,
8 Et tot ensi come la rose
Sormonte colors de beautez,
Trestot ensi e plus asez
Sormonta la beautez Eleine
12 Tote rien qe nasqui humeine.
Ce disoient bien li auquant
Q'a ses freres ert resemblant.
En mi leu des dous sorcing (*sic*),
16 Qi dogié erent e sotig (*sic*),
Avoit un seing en tel endroit
Q'a merveiles li avenoit.
Li cors de li ert blanc et gras,
20 Mult se vestoit bien de ses dras;
Simple estoit tant e de bon aire
Cum l'en poroit plus retraire.

Nous donnons enfin les derniers vers du poème (fol. 240 r°; Joly, v. 30043 et suiv.) :

Ansi morut cum vos oez.
Mult par estoit granz ses haez,
Maint jor e maint an ot vescu :
4 Por quant si ert de grant vertu
Et de grand force ancor al jor.
Sepeliz fu a grand honor;
An Achaie l'en ont portei,
8 La l'ont oint et anbasmei;
La firent un tiel tombel
Q'an tot le mond n'ot si bel.
A merveile jut hautement;
12 Plainz et ploré fu longement.
Thelemacus reçut l'ampire,
Après sa mort fu del tot sire,
Coronez fu a grand hautesce,
16 Grant valour ot et grand proesce,
Sages fu mult e droituriers;
Quatre vinz anz regna antiers.
Son frere tint, Thelegonus,
20 Ansamble o lui un an et plus;
De ses plaies le fist garir,
Mires out bien a son plaisir,
Puis an fist chevalier novel;
24 Meilor, plus sage ne plus bel
N'ot an nul leu, ce sai de voir;
Puis issirent de lui tel hoir
Qi mult furent haut e prisié,
28 Et al siecle mult esaucié.
Mult li dona a son plaisir
Or et argent au departir,
Puis li baila tiel cumpagnie
32 Bone et loial ou mielz se fie.
Ensi revint en son païs.
Circes sa mere o le cler vis
Out longement plaint e plorei :
36 Bien li estoit dit e contei
Cum faitement l'ovre est alee,
Tote savoit la destinee,
Cremoit Thelegonus fust morz,
40 Ne bien ne joies ne conforz
N'avoit eü puis qelel (*sic*) sout.
Quant el le vit, tel joie en out

Tote an oblia sa dolor.
44 Por quant ainc puis ne vesqui jor
Qe de Ulixes ne li pesast
Et qe chascun jor nel plorast.
Asez vesqui Thelegonus :
48 Sexanta ainz tint l'ampire e plus;
Mult ot, mult conquist, mult valut,
Mult s'esauça e mult s'escrut.
Ci[1] finerons, bien est mesure :
50 Auques tint li livres et dure.
Ce qe dist Dayres e Ditis
I avom si retrait e mis
Qe se as jugleors plaisoit
54 Janus nos vers ne blaismeroit, (vo)
Ainz se porunt il bien taire
Del livre blasmer e retraire,
Car tex i voldroit afaitier
58 Qe tost le porroit ampirer.
Celui gart Dex e tiegne en vie
Qi si le gart e monteplie.
Or nos dont Dex leesce e joie.
62 Honiz soit cil s'il ne m'otroie,
Cui j'en lirai, de sa monoie,
Ou buen cheval ou dras de soie.
Amen.

La particularité la plus remarquable de notre ms. est qu'il donne, à la suite du *Roman*, un long fragment de la compilation intitulée par M. P. Meyer *Histoire ancienne jusqu'à César*[1]. Le récit commence au second chapitre de la sixième des sections de cet ouvrage, celle qui contient l'histoire d'Énée[2]; il est précédé de cette rubrique : *Que devindrent de cil de Troye qi escaper porent*. Le texte de notre ms. est à peu près identique, comme on le verra par le morceau suivant, à celui du ms. 246, cité par M. Meyer[3].

Quand Troye fu destruite, qatre manieres de genz s'en partirent. Or vos dirai qi il furent et ou il alerent e quiex terres il tindrent et pouplerent. Car bien sachiez qe nus n'abitoit deça les monz, ne n'i avoit c'un petit de genz, qi tenoient tant de terres cume il voloient. Elenus, li filz au roi Priant de la reïne Ecuba, e Cassandra e Andromaca a toz ses enfanz s'en partirent e maint autre en lor cumpaignie. Cil s'en alerent, d'otant qe plus avoient perdu que nus des autres. Elenus, qi mult iert sages, les en mena a Cervosiom. La demorerent il tant q'il furent bien reposé de la dolor q'il avoient demenee. Puis tint e puepla Elenus une grand partie de Macedoine. Après s'en partirent la gent menue qi ensamble s'estoient trait et eschampé de la desconfiture. De cels i ot mult grant abondance. Cil esploitierent tant

1. Voy. *Romania*, XIV, 36-49. Sur un autre ms. du même ouvrage, voy. *Bulletin de la Société des Anc. Textes*, 1895, 80 ss.

2. *Romania*, XIV, 44.

3. On remarquera pourtant que la déclinaison y est sensiblement mieux observée.

q'il orent nés e se mistrent en mer, e tant errerent q'il vindrent en Sartaingne, e la ne voustrent il mie demorer por ce q'il ne voloient ja mès estre en autrui seignorie. E puis les sivirent autres genz, qi orent de Sartaingne la seignorie; e cil qi parti en estoient errerent tant par mer q'il arriverent au port qi ore est la cité de Venecie apelee. Quand il furent arivé, il esgarderent la mer e la terre, e si pristrent consoil ensemble q'il feroient, car de franche lignee estoient, si ne seroit raisons ne droiture q'il en nul servage se sozmeïssent. Lors fu lor consoil tiex, q'il distrent qe en terre ne se herbergeroient mie, por ce qe aucuns ne demandast sor aus seignorie. Tantost cum cil çonsauz fu pris, il se logierent sor terre e comencierent lor nés a apareilier si q'il i poïssent terre metre e porter en la (*fol.* 241) mer por faire une motte qe fust franche. A ce faire ne mistrent gaires, ainz i ouvrerent tant q'il fistrent tele isle ou bien se porent herbergier e retraire.

La septième section, intitulée par M. Meyer[1] *Histoire de Rome*, commence ainsi, un peu autrement que dans le ms. B. N. fr. 246, dont M. Meyer a donné des extraits.

(Fol. 261 v°) *Ci comence l'estoire de la cité de Rome.* Après que Babiloine la grand fu destruite e li reignes des Asiriens, qi dura, dès le tens Ninus jusq'a au roi Procas, MCCCXL anz, ot cil Procas .ij. filz de sa fame. Li uns ot non Munitor e li autres Amulus. Munitor fu li ainznez e deüst tenir le regne après son pere, mès Amulus, qi estoit plains de malice, le chaça fors de la seignorie...

On trouve, à la fin du troisième chapitre de cette section, le morceau en vers où l'auteur fait appel à la générosité d'un Mécène inconnu[2]. Mais le copiste ne s'est pas aperçu tout d'abord du passage de la prose aux vers, et il a écrit à longues lignes les six premiers, non sans y introduire des changements assez notables, qui donnent un exemple des libertés qu'il prenait avec ses originaux. Voici le passage :

(*Fol.* 262 *r*°) Por sa grant largesce [de Romulus] venoient a lui les suens en servise, e por sa proesce il lor abandonoit tot ce qu'il avoit sanz prometre, et por ce [*ici commence le morceau en vers*] avoit il les corages des bas et des hautz, et des fous et des sages. Car s'il avenist [*fol.* 262 v°] q'il lor promesist sanz doner, ja les cuers d'amis ne eüst en nulle fin, ne au soir ne au matin.

Qui fait promesse et ne la soult.....

---

1. Cf. *Romania*, XIV, 46.

2. Voy. *Rom.*, XIV, 47. C'est le seul morceau en vers que renferme notre texte. Les autres hors-d'œuvre en vers qui se trouvaient dans l'œuvre primitive ont disparu de notre ms. comme de la plupart des autres (*loc. cit.*, p. 52).

Le reste du morceau est identique au texte qu'a imprimé M. Meyer, sauf les variantes suivantes.

[9 mie] pas. — 11 conquis] vaincu. — 17 qi lor perdoint lor seignorie. — 18 e lor homes e lor bailie. — 19 qe quant qe i. v. fauvoiant. — 24 q'il en poroient senz failir. — 26 car il n'estoit ne. — 30 anature] rasegure.

Viennent enfin deux chapitres de cette même section, intitulés respectivement *Qe Romulus randi a son taion sa terre et puis fonda Rome*, et *Qe Romulus fist ocire Remus son frere*. Voici les dernières lignes du manuscrit :

(*Fol.* 263) Einsint cum vos oez fu Romulus morz, qi mult ot fait de males aventures. E sachiez qe au point q'il ot xviij anz d'aage comença il a faire la cité de Rome ; e fu tot droit après la destruction de Troye .iiij^c^. lx anz quand ele fu comenciee. Au tens que Romulus ot xxxvij anz trespassa il de ceste vie, et au tens que Rome avoit duree .iij. ans dès q'ele estoit comencie furent ravies les Sabinianes don des (*sic*, *lis.* les) Romains acrurent lor lignieez.

G. Mazzoni, A. Jeanroy.

LE CHEMIN DE VAILLANCE

DE JEAN DE COURCY

ET L'HIATUS DE L'*E* FINAL DES POLYSYLLABES

AUX XIVe ET XVe SIÈCLES

I

Pour occuper les loisirs de sa vieillesse et, comme il dit, « pour eschiver vye oiseuse », Jean de Courcy, seigneur de Bourg-Achard, écrivit, de 1416 à 1422, la vaste compilation d'histoire ancienne connue sous le nom de Boucachardière ou Bouquechardière [1]. Il n'en resta pas là. S'inspirant du Roman de la Rose, et surtout des allégories de Raoul de Houdan et des Pèlerinages de Guillaume de Digulleville, il eut encore la force, bien que « rempli de jours et vuidié de jeunesse », d'écrire un poème de quarante mille vers. Ce poème, intitulé *le Chemin de Vaillance*, ou *le Songe Doré*, ne nous est parvenu que dans un seul et unique manuscrit, splendidement historié aux armes d'Édouard IV, roi d'Angleterre [2]. Il ne semble donc pas avoir eu grand succès, non pas, comme on pourrait le supposer, à cause de sa médiocrité, mais probablement à cause de son immensité même, qui était bien faite pour décourager les « escripvains » les plus infatigables et les amateurs de « poetrie » les plus intrépides. Le goût n'était plus à ces immenses compositions allégoriques, à ces Pèlerinages et à ces Voies de Paradis : Guillaume de Digulleville en avait épuisé la veine et le succès. Achevé l'an 1420, c'est-à-dire au moment où la

---

1. Voyez Paul Meyer, *Alexandre le Grand*, II, 347-355.

2. Voyez la description de ce ms., coté Reg. 14. E. II, dans H. L. D. Ward, *Catalogue of Romances in the Department of manuscripts in the British Museum*. London, I (1883), p. 895.

France était au plus bas, le *Chemin de Vaillance*, qui n'est autre chose qu'une sorte de *Voie de Paradis*, ne venait pas à son heure. Jean de Courcy, d'ailleurs, mourut trois ou quatre ans après l'avoir écrit, et, vieux comme il était, le temps, les forces, que sais-je ? la santé peut-être lui manquèrent pour donner à son œuvre la publicité qu'elle méritait.

Me trouvant à Londres, il n'y a pas longtemps, j'eus la curiosité d'ouvrir le manuscrit du *Chemin de Vaillance*, et, ce qui est plus méritoire, de le lire. Plus d'une fois, au début de ma lecture, l'envie me prit de fermer l'énorme in-folio et de laisser là dame Nature, dame Raison, l'Acteur et le Monde de Vaine Gloire. Mais je ne tardai pas à m'apercevoir que le vieux chevalier Jean de Courcy, bien qu'un peu bavard, était un homme intelligent et judicieux, fort instruit pour son temps et sympathique. J'allai, sans me plaindre, jusqu'au bout de ma lecture, et je fis même du *Chemin de Vaillance* d'assez longs extraits que je publierai quelque jour.

L'abbé de La Rue a fort bien jugé le poème de Jean de Courcy : « C'est un traité, dit-il, composé pour former la jeune noblesse de son temps ; il est religieux, moral et historique ; il est très instructif sur l'art de la guerre, les combats de terre et de mer, le siège des places, et en général sur la tactique militaire du XIVe et du XVe siècle. Mais ce qui intéresse davantage de l'ouvrage, ce sont les détails sur les mœurs et les usages de ces époques..... Le style de Jean de Courcy est facile, sa narration toujours coulante, son imagination riche, ses portraits frappants ; malheureusement il vivait à une époque où le goût de la poésie allégorique était dominant, et il a suivi le goût de son siècle [1]. » Je ne m'attacherai pas, pour l'instant, à justifier et à développer le jugement de l'abbé de La Rue : je me bornerai à faire un résumé très rapide du poème, ce qui n'a pas encore été fait, et à relever une particularité de la versification de Jean de Courcy.

Il serait fastidieux d'analyser minutieusement un ouvrage de quarante mille vers. L'abbé de La Rue, qui l'avait essayé, rendit les armes au bout du premier livre, et, sans crier gare, aban-

---

1. *Essais historiques sur les bardes, les jongleurs et les trouvères*. Caen, 1834, t. III, p. 285 et 316.

donna tous les personnages du poème dans la Forêt de Tentation [1].

Le Chemin de Vaillance est divisé en quatre livres, dont le premier, d'après les calculs de M. Ward, a 10500 vers environ (ff^os 1-76), le second 16000 (ff^os 77-192 v°), le troisième 7600 (ff^os 193-248 v°) et le quatrième 6100 (ff^os 249-293). Voici le début :

La glorieuse Trinité, (fol. 1)
Trois personnes en unité,
Pere, Filz et Saint Esperit,
Qui l'humain lignage guerit
D'eternele dempnation
Par sa benoite passion,
Me doinst a mon commencement
Le don de son ayde, ensement
Grace, pouoir, sens, pour retraire
Ung compte que je vous veul faire
D'une vision merveilleuse,
A comprendre moult perilleuse,
Qui me advint quant jones estoie,
Et ja prez de .xx. ans avoie.
Ce fut en ce printemps de esté, (v°)
Que le temps de yver eut esté,
Et venue la saison nouvelle,
Que toute chose renouvelle,
Que les fleurs sont en arbres vers,
De fruictz porter font leurs devoirs,
Et que la terre est fiere et gobe,
Si se vest de nouvelle robe,
De nouveaulz vers aornemens
Fait elle lors ses garnemens ;
En celuy temps, jouer me aloye.
Se acueilli adonques ma voye,
Par ung matin, en la prairie,
Tout seul sans avoir compaignye,
Tant que vins a ung olivier,
Soubz ung pendant, lez ung vivier,
Assez en tresplaisant demaine,
Sus la source de une fontaine
Qui clere fut, plaisant et belle,
Courant par dessus la gravelle,
Aval le pré, tresdoulce et saine,
Ou la terrë estoit ja plaine
De herbes vertes et nouvellettes,
Cointoyee de violettes,
. . . . . .
Et d'autres flourettes jolies,
Dont la terre fut enrichie,
Diapreë et embellie.

Arrivé là, notre promeneur s'endormit et eut un songe. Il rêva qu'une dame merveilleuse, Nature, « la chamberière de Dieu », s'approchait de lui et lui donnait le conseil de fuir Couardise et Paresse et de se mettre, à l'entrée de sa vie, au service de Vaillance. Cette dame, « hault assise », réside dans un lieu d'un accès difficile : Nature, qui en connaît le chemin, se met en devoir de l'enseigner à l'Acteur, et, ce faisant, parle longuement des sens naturels : la vue, l'« odourer », le goût, l'ouïe, le « taster » ; de la parole, du sens commun, de l'âme;

1. L'analyse que M. Ward a faite de notre poème n'a que quelques lignes.

elle énumère les anciens « servants » de Vaillance, les neuf preux d'abord : les trois juifs, Josué, David, Judas Macchabée; les trois païens, ou, comme dit Jean de Courcy, les trois « sarrazins », Hector, Alexandre, César; les trois chrétiens, Artus de Bretagne, Charlemagne, Godefroi de Bouillon; puis Hercule, Thésée, Jason, Achille, Scipion l'Africain, Pyrrhus, Bertrand, « qui fut de Bretaigne », et Louis de Sancerre.

Là-dessus Nature disparaît, et l'Acteur, qui se met à sa recherche, rencontre sur sa route un homme, nommé Desir, couleur de « feu ardant », armé d'un dard tranchant et pointu. Ce personnage, qui n'est autre que le valet de Nature, après avoir raconté tout ce qu'il a fait jadis dans le monde et tout ce qu'il accomplit encore aujourd'hui, conduit l'Acteur auprès de Proesse et de Hardement. Discours de Proesse sur Doctrine, nécessaire pour arriver à Vaillance, sur les sept arts libéraux, sur Largesse, sur Oisiveté, sur les habillements et la bonne compagnie, avec citations d'Ovide, de Virgile, de la Bible, des Dits des philosophes. Discours de Hardement sur la cour du roi, les joutes et les tournois, sur la guerre, le guet, les mines, les sièges, l'assaut d'une forteresse, sur les places assiégées, les frontières, les armées de mer, les lointains voyages. Proesse et Hardement conduisent l'Acteur auprès de dame Raison, qui le revêt de l'armure du chevalier et disserte sur le heaume, la ventaille, le haubert, le « gambeson », l'écu, la lance, l'épée et le « pommel. » Escorté de Proesse et de Hardement, et accompagné de Jonesse, l'Acteur arrive au Pont de Fragilité, où il trouve la Char. Celle-ci entreprend de le détourner de son projet d'aller à Vaillance, et, tandis que Proesse et Hardement dorment sur le gazon, elle fait une description si engageante des plantureux festins, des danses et des amusements, de « couchier » et de « delict », que l'Acteur, sans plus réfléchir, traverse le Pont de Fragilité, jette ses armes et, escorté de la Char, se rend auprès du Monde de Vaine Gloire. Celui-ci l'accueille fort bien, vante ses richesses et ses plaisirs, dénonce ses ennemis, Avarice et Devotion, et disserte sur le siècle et la justice. L'Acteur visite ensuite le merveilleux palais du Monde, et il admire, entre autres, une salle ornée de sept tableaux représentant Enfance, Puericie, Adolescence, Jonesse, Age d'homme, Vieillesse et Decrepité. Le poète décrit assez habilement chacun de ces tableaux. Voici, par exemple, ce qu'il dit de Puericie :

Cy parle de Puericie.

Aprez vy la en pourtraitture (fol. 61).
De Puericie la figure,
Vestu de linges vestemens,
En desirant esbatemens,
Une pelotë en sa main
De laquellë, et soir et main,
Se jouoit el par druerie,
Querant d'enfans la compaignie,
Commë a l'escolë aloit,
Et souvent chantoit et baloit,
Se gouvernoit sans terminer
Et se jouoit a toupiner,
A crocer avec ses semblables,
Et conter choses delictables
A ceulz quy de son temps estoient,
Et o luy souvent s'esbatoient.
Par ces chemins et par ces voyes
Queroient des nidz par les hayes;
Faisoient chapeaulz par ces boscages,
Et se gisoient es umbrages,
Faisans poree de flourettes
Et d'herbes verdes nouvellettes;
Puis portoient arcz et bougons,
Cueilloient eugieres ou jons
Pour soubz eulz faire la jonchiee;
Et jouoient a chiere liee,
Aux barres, au tiers, a la quille,
Puis rit et sault, puis court et bille.
Sy estoit celle pourtraitture
Es termes et en la figure
Que doit estre puericie
Tant que sa serte soit finie.
Et aprez ce en celuy aage
Fut en estat de pastourage
Et les bestes aux champs gardoit
Ou nullement ne se tardoit
D'avec les aultres pastoureux
Jouer, et garder entour eulz
Pour les loups et maulvaises bestes,
Puis menoient reveaulz et festes
En cueillant les freses nouvelles.
S'y occupoit en euvres telles
Depuis sept jusques a .xv. ans,
Et que ja estoit clerc lisans,
Combien qu'en soy eust peu pru-
[dence.

D'après Jean de Courcy, le temps de la vie humaine se divise en sept parties :

Enfance, de I à VII ans;
Puericie, de VII à XV ans;
Adolescence, de XV à XXV ans;
Jeunesse, de XXV à XXXV ans;
Age d'homme, de XXXV à L ans;
Vieillesse, de L à LXX ans;
Decrepité, depuis LXX ans [1].

Le Monde conduit ensuite l'Acteur dans le Temple du palais, où se trouve l'« ymage » de la déesse Fortune, ayant à ses côtés Richesse et Pauvreté. Dans la chambre du Monde, le jeune homme aperçoit les « ymages » de Joye, de Tristesse, de Travail et de Repos. Voici le portrait de Travail :

1. Dans une autre partie du poème, Jean de Courcy imagine une division légèrement différente. Voyez Ward, *Catalogue*, I, p. 896.

De l'ymage de Travail.

Puis fut pourtraitté ou dossier (fol. 72)
Traveil, quy fut bas dessoubs Joye,
Par samblant a quy il ennoye
Que le vespre ne peut venir.
En l'euvre ne se peut tenir
Pour le traveil et pour la paine
Qu'ilz ont soufferte la sepmaine.
Bien sambloit a sa pourtraiture
Qu'il fust treslasse creature,
Mal vestu et mal habillié,
En son chief chappeau rebillié;
D'ouvrer fut sa robe rompue;
Sy avoit garnache vestue
De toile toute deschiree,
Tant estoit rompue et tiree
De ronces, hayes et d'espines;
Chaucié avoit grosses botines,
Bien garnies de bobelins
Quy n'estoient de cuirs de belins,
Mais de viel cuir cousu ensamble;
Par dessus avoit, ce me samble,
Guestes de vielz drappeaulz usez.
De ce estoit il tout rusez.
L'estat en sçavoit et la ligne
Car il houoit en une vigne.
De sa houe la rebinoit.
Lui ennuyoit qu'il ne disnoit,
Car las estoit et traveillié;
Tant avoit houé et veillié
Que l'heurë en estoit venue.
Du grant traveil qu'il eut tressue
Et de soif a la gorge seche.
Emprèz luy avoit une besche
Pour fouyr a la relevee,
Quant la vigne seroit houee,
Car goute de repos n'avoit,
Ne reposer ne se sçavoit.
Puis au bois, puis a la charrue,
Ainsy de labourer se tue.
Puis prent ung flail et bat en granche,
Ne ja son corps d'ouvrer n'esanche.
Pour lever matin, tart couchier,
Ne peut de repos approuchier.

Après avoir raconté sa propre histoire et passé en revue les « .vij. aages d'humanité », le Monde étale devant le jeune homme sa garde-robe et ses joyaux. L'Acteur, émerveillé par tout ce qu'il voit, et conseillé par Jeunesse, décide « de soy tenir avec le Monde. »

Nature, ayant appris comment l'Acteur, en compagnie de Jonesse, s'était fait « servant » du Monde, lui dépèche aussitôt Desir pour le remettre sur la bonne voie. Elle vient elle-même à la rescousse et reproche vivement à l'Acteur sa lâche désertion :

Ne sçay com ton vouloir osa (fol. 78)
De moy tel vilonnie faire,
Que tu m'as vouluë attraire
Et a la Char atruandir,
Avecques le Monde randir,
Cuidant acrocher ses chevances.

L'Acteur manifeste un vif et sincère repentir. Dame Raison s'en vient alors le sermonner et le revêtir à nouveau de l'ar-

mure qu'il avait étourdiment abandonnée. Elle lui donne Prudence comme guide, qui s'empresse de chasser Jonesse et de conduire l'Acteur à Divine Sapience, qu'il trouve entourée de ses sept filles, les .vij. Vertus : Humilité, Amour de Proixme, Pacience, Largesse, Diligence, Abstinence et Chasteté. Il s'agit pour l'Acteur de traverser la Forêt de Tentation où habitent les .vii. vices : Proesse et Hardement viennent le rejoindre pour, au besoin, lui prêter main-forte. Toute cette escorte n'empêche pas l'Acteur d'être fait prisonnier par Orgueil. Délivré par Humilité, il serait tombé au pouvoir d'Envie, si Amour de Proixme, Force, Prudence et d'autres personnages ne s'y étaient opposés. L'Acteur échappe à bien d'autres dangers, échelonnés sur sa route : il est attaqué, mais en vain, par Indignation, Contencion, Crudelité, Ire, Convoitise, Fraulde, Barat et Violence, Larrecin, Substraction et Rapine. Il est délivré d'Avarice par Souffisance, mais pour tomber entre les mains d'Oyseuse et de Paresce. Enlevé de la tour d'Accide par Esperance et Diligence, il est saisi par Gloutonnye, qui l'invite à sa table :

Sy ne fis plus de demouree; (fol. 168)
Sans mes mains laver je m'assis,
Et mengay maint morsel massis,
Maint gras lopin, n'en doubtez mye,
A la table de Gloutonnye.
Et bien a l'euvre j'entendy
Tant que le ventre me tendy,
Et me convint desboutonner
Pour vent a mon ventre donner.
Car celle table fut servie
De moult riche potagerie,
D'espices, de chars, de poissons, (v°)
Civez d'estranges venoisons,
Grans plas de boully et rosty.
A chascun fut de nous loty
Double service de viandes,
Dont chascun ot a ses commandes.
Puis vint chappon de haulte gresse,
Enpastez parmy celle presse
De viandes quy la estoient,
Tant et plus qu'ilz ne desiroient,
Qu'ilz boutoient en leurs grenons.
Puis gelees et sauguernons,
Verdes sauces et frommentees,
Aprez les gohieres sucrees.
De tout y ot tel habondance
Que Mengart, queuz du roy de France,
N'eust peu plus faire de servise.

Quant aux liquides, ils ne manquaient pas :

Sy beuvoient vins delicieux,
(fol. 168 v°)
Blancz, vermaulz, claros, doulcereux,
Garnates, romarins, saugiez,
Ypocras a plains pos gaugiez,
Avecques les chauldes oublees
De fleur de fromment bien sucrees.

Gloutonnie, fils de Taverne, raconte à l'Acteur la bonne vie qu'on mène chez sa mère :

Chascun y a ce qu'il demande,
(fol. 169 v°)
Table, doublier, pain, vin, viande,
Sy peut on lors boire et mengier,
Sans reprinsë et sans dangier.
Estrë y peut celuy ou celle
Tout le jour jusq'a la chandelle,
Et a la foiz illec gesir
Quant on leur en donne loisir.
Et quant sa voulenté se mue,
Convient gesir emmy la rue
A ceuz quy en sont coustumiers,
Ou eulz gesir sur les fumiers,
La nuit, quant les huys sont fermez.
Sy sont en vin sy affermez,
Et en ont sy grant museliere,
Quë Yvresse, ma chamberiere.
Les demaine lors et les couche,
Hors ou ens, chascun en sa couche,
Et avecques eulz se demeure,
Jusques a l'endemain, que l'heure
Est venue de rentabler,
Et plus fort que devant gabler,
Adfin du poil du leu querir
Pour eulz du jour devant guerir.

L'Acteur, tiré de là par Abstinence, tombe au pouvoir de Luxure et de ses « sauldoyers », « Delict, Fornication, Avoultise, Inceste, Defloration Virginele ». Avoultise l'exhorte longuement. Continence, Virginité et Chasteté, non sans peine, arrachent l'Acteur des mains de Luxure.

Toujours surveillé et protégé par Prudence, exhorté par Foy, Esperance, Charité, Justice, Force, Attrempance, l'Acteur monte dans la Nef de Loy, dont Jean de Courcy fait une longue et minutieuse description allégorique.

La Nef entre bientôt dans le Fleuve de Contemplation. Hérésie, qui faisait le guet, en avertit Pluto. Tous les vents d'Enfer se mettent à souffler, sans compter le Vent du Nort, le Vent du Su, le Vent du Voit et le Vent devers Est. La Nef arrive, malgré tout, au Port de Salut. L'Acteur, conduit par Foy, se met en devoir de gravir le Degré des .VII. Sacrements, qui conduit au Jardin de Vaillance, lorsqu'Hérésie, « ung homme de nient »,

Qui com hors du sens brait et crie,
Portant mache d'incredulence,

vient le prendre à partie. Mais Foy, qui veillait, prend son arc et décoche à ce fol personnage une flèche qui le met hors d'état de nuire.

L'Acteur continue son pèlerinage. Sous la conduite de Charité, il arrive au Jardin pardurable, où il trouve les sept Fontaines de Miséricorde. Foy le mène ensuite sur le Mont Espirituel où il voit sept lumières qui sont les sept dons du Saint Esprit. Dans la Forêt de Bénignité, il remarque huit arbres qui

sont les huit Béatitudes. Enfin, après de longues instructions, l'Acteur a une vision du Paradis, des Anges, de Dieu lui-même, et Charité lui fait voir dame Vaillance, « trop plus reluisante que jame », « vestue de soleil », avec une couronne de douze étoiles, assise sous l'Arbre de Vie. C'est la dame que saint Jean aperçut dans sa vision, entourée « d'angels et d'archangels a planté », qui chantent ses louanges. L'Acteur ébloui, ravi, s'éveilla.

Le Chemin de Vaillance, comme l'ont relevé l'abbé de La Rue et M. Ward, renferme deux dates contradictoires. Le Monde, racontant sa propre histoire, explique à l'Acteur qu'il est maintenant dans son sixième âge, lequel a commencé à l'avènement de Jésus-Christ et finira au jugement dernier :

Le mien .vie. est vaillable, (fol. 74)
Quy a duré de temps estable
Puis l'avenement Jhesucrist
Jusques au temps de cest escript,
Mil .cccc. et .xxiiij.
Et encor me puis bien esbatre,
Car il durera fermement
Jusques au jour du jugement.

Cette date de 1424 semble bien être l'année de la composition du *Chemin de Vaillance*. Mais, à la fin du poème, on trouve une autre date :

En l'an mil .cccc. et six, (fol. 293)
Par ans et par mois suy resis,
Moy, Jehan de Courcy, quy traittié
Ay, en viel aage, ce traittié,
Au mieulz que j'ay peu concepvoir
Et enseignement recepvoir.
Fait fut a Caudebec sur Saine
Par desennuy et fuÿr paine,
Conclut de juing le jour dixieme
En mon an soixante sixieme.
Pour Dieu en gré le veulliez prendre.
Et s'aulcun me vouloit reprendre
De chose que je mis y aye
Pardonnez moy, car je songoye.

Laquelle de ces deux dates, 1424 ou 1406, est la bonne ? On a adopté tantôt l'une, tantôt l'autre. M. Ward, se basant sur le peu que nous savons de la biographie de Jean de Courcy, a montré que 1406 est peut-être une erreur pour 1426, et que la première date donnée dans *le Chemin de Vaillance* « est probablement la seule correcte ». M. Ward eût pu être plus affirmatif. On lit dans le poème, à la fin du troisième livre, une allusion à Jean Huss, qui

A Constance se fist arder,
Devant chascun, en plain concille.

Jean Huss ayant été brûlé en 1415, la date de 1406, qui se

trouve à la fin du poème, doit être fausse. Il ressort d'ailleurs des confidences de Jean de Courcy lui-même que *la Bouquechardière*, qui date de 1416 à 1422, est sa première œuvre littéraire, et qu'il l'a compilée pour se distraire, n'étant plus capable d'exposer son corps « ou fait de la guerre ». Il nous est donc permis de dire, comme l'a fait M. Ward, que *le Chemin de Vaillance*, commencé en 1424, fut achevé le 10 juin 1426, à Caudebec-sur-Seine.

II

L'élision de l'*e* final des polysyllabes devant un mot commençant par une voyelle est considérée comme règle absolue pour toute l'étendue de la poésie française [1]. On n'admet d'exceptions que pour certains textes très anciens, tel que le Comput de Philippe de Thaon, lorsque plusieurs consonnes, en général *muta cum liquida*, précèdent l'*e* [2]; on accorde également que certains poètes de la région intermédiaire entre le provençal et le français tolèrent l'hiatus de l'*e* féminin. Mais ce sont là, remarque-t-on, des exceptions qui confirment la règle : devant un mot commençant par une voyelle, l'*e* final des mots polysyllabiques est toujours élidé. Cette règle n'est pas contestable. Mais était-elle aussi obligatoire qu'on le dit? Il s'est trouvé jusqu'au XVIe siècle des poètes, non pas il est vrai des meilleurs, qui ont admis l'hiatus de l'*e* final des polysyllabes, soit d'une façon constante, soit exceptionnellement. Jean de Courcy est du nombre. A son gré et suivant les besoins du vers, il élide ou n'élide pas l'*e* féminin. J'en pourrais citer des centaines d'exemples :

Ou la terrë estoit ja plaine. (fol. 1 v°)
Diapreë et embellie. (fol. 1 v°)
De ma jonessë employer (fol. 2)
Si heureusë et sy parfaite. (fol. 2 v°)
Par gloirë en haulte excellence (fol. 2 v°)

---

1. Cet article était rédigé lorsque j'ai lu la deuxième partie du travail de M. Gust. Rydberg, *Zur Geschichte des französischen a*, dans laquelle il est question de l'hiatus. Je renvoie le lecteur aux fines remarques du savant suédois. Les notes qui suivent viennent compléter, pour les XIVe et XVe siècles, la série d'exemples énumérés par M. Rydberg.

2. Tobler, *Le vers français ancien et moderne*, trad. Breul et Sudre, p. 70.

Et montë en haulte puissance (fol. 2 v°)
Une massë obscurement
Estaintë en confusion. (fol. 3 v°)
Së elle est doulcë ou amere. (fol. 4 v°)
En Espaignë, en Ytalie,
En Prucë, es terres longtaines (fol. 11)
La chosë assez te doibt plaire (fol. 11 v°)
Je ne les laisse sejourner
Ains les ramainë en leur estre (fol. 11 v°)
Et la chosë estoit honneste (fol. 12)
Comme sagë et bien sené. (fol. 12 v°)
Pourveu qu'il ait premierement
Bon tiltrë et bonne droitture (fol. 19 v°)
Lors vertueusement l'esforce
De combatrë a celle entree. (fol. 24 v°)
Vaillancë en sa tour assise. (fol. 27)
De blanc pareë et vestue (fol. 30)
Sa face fut blanchë et monde (fol. 40 v°)
Raison et Jonessë ensamble (fol. 40 v°)
Et com se vouloit entremettre
De soy aux escoles tenir
Et maistrë es artz devenir
Voir prebstrë ou religieux (fol. 62)
Sciencë et Sens naturel (fol. 98)
Se je tele femmë avoie (fol. 153 v°)
A la tablë ou il seoit (fol. 170)
Et Foy mettrë en son servage (fol. 183 v°)
Pour y fairë oblation (fol. 183 v°)
Car assez plus je me delitte
En la compaignië eslite (fol. 184 v°)
Avoultise est chose mauditte
Sy vilë et abhominable (fol. 185 v°)
Je prenoyë en suffisance (fol. 186)
Sans espargnier ne sœur ne frere,
Filz ne fillë, ante ne mere. (fol. 186)
Se methamorfosë as leu (fol. 186)
Car la voyë est plus eslite (fol. 186)
Pour toy fairë appercevoir (fol. 190 v°)
Au temps que Alexandre ala
En Indë ou tant s'avala (fol. 197)
En poupë ou chastel derriere (fol. 200).
Et de soy omicidë estre
Par sa faultë et mauvais estre (fol. 222 v°).
Sy qu'a pou qu'il ne nous noya

Ou fleuvë ou la nef courut (fol. 245 v°)
Celles avront celle couronne
Quy est precieusë et bonne (fol. 285 v°)
Comme saint Jheromë aferme
Duquel la parollë est ferme (fol. 285 v°)
Tant est pure, saintë et belle (fol. 285 v°)
Pour vivrë en grant aisement (fol. 287 v°)
La nourreturë et la joye (fol. 287 v°)
Gente, belle, longuë et droitte (fol. 291 v°)

Le même hiatus de l'*e* final des polysyllabes devant un mot commençant par une voyelle se retrouve, avec la même fréquence, chez les poètes Guillaume de Digulleville, François Garin et Jean Régnier, bailli d'Auxerre. On connaît l'étrange système de versification de Guillaume de Digulleville, et je pourrais à la rigueur me dispenser de citer des exemples de la non-élision de l'*e* féminin tirés de ses trois Pèlerinages. Voici cependant quelques vers d'après l'édition du Roxburghe Club :

La clef baillië en avoit. (*Pèlerinage de Vie humaine*, v. 169)
Se je entendrë y vouloie. (v. 494)
Encor te dy outrë un point (v. 649)
Tant commë avec vous m'avrez (v. 857)
Ont de l'eauë un petit mis. (v. 974)
Ceste chosë avient souvent (v. 1269)
Que son mestrë ocis avroit (v. 2168)
Sans fraudë et deception (v. 2264)
Commë ou songe sont escris (*Pèlerinage de l'âme*, v. 14)
Car bonne cause et justë ai (v. 186)
Qui li facë alegement (v. 2329)
Pierre, terrë ou fer ou fust (v. 3820)
Pommë ou il n'ait grant soulas (v. 5618)
Pommë et qu'en arbre de fust (v. 5818)
Par convenancë afferant (v. 6952)
A ce fairë est tousjours prest (v. 6998)
Comprendrë et inequaument (v. 7034)
Et ne les vainquë un et un (v. 8620)
Air et ciel et terrë et mer (v. 8835)

Je tire les exemples des poèmes de François Garin du manuscrit de la Bibliothèque nationale fr. 1181, malheureusement

incomplet et mutilé, et de la première édition, parue à Lyon (?) vers 1480[1].

Sur l'an quarantë et sixiesme (*Complainte*, § 3)
Sans le moy fayrë asçavoir. (§ 6)
Commë asnons après l'anesse (§ 15)
Pour moy mettrë hors de dangier (§ 16)
Gens de noblë extraction (§ 18)
Plus tost s'en fuient commë ours. (§ 19)
L'en doit craindrë adversité. (§ 20)
Ce m'est chosë inreparable (§ 23)
Pour moy mettrë a bonne voye (§ 27)
A plusieurs donnë exemplaire (§ 28)
Subgectë est nature humaine. (§ 30)
Qui veult loyaulté observer
Ne peut vivrë en mendiance (§ 35)
En ellë est tout mon espoir (§ 43)

Les exemples de non-élision de l'*e* féminin sont également très nombreux dans les *Fortunes et adversitez de feu noble homme Jehan Regnier, escuyer, en son vivant seigneur de Garchy et bailly d'Aucerre* (Paris, 1526) :

Si me vueil prendrë a escrire (fol. a iij v°)
Combien que soyë en destresse (fol. a iiij)
Quant la parollë ouy dire (fol. b j v°)
Je me puissë en ma contree (fol. b vij)
De moy mettrë a grief martyre (fol. c ij v°)
Esperancë a toy m'envoye. (fol. c vi)
Son langaigë estoit haultain (fol. c vi v°)
A toy m'envoyë Esperance (fol. c vi v°)
Car povrë est qui n'a santé. (fol. c vij v°)
Esperancë en vostre entendement (fol. d ij)
Guillot me dist et m'acertaine
Que ma causë est dangereuse. (fol. d viij)
Le mondë en est reparé (fol. e j)
Je vouldroyë estre delivre (fol. e iij v°)
En Cecillë, en Romenie,
En Grecë, en Alexandrie (fol. eiiij)
Mais Fortunë au derrenier (fol. e iiij v°)
On a veu que ceulx d'Alemaigne

1. L'édition de Durand de Lançon, Paris, 1832, n'est que la reproduction typographique de l'édition de 1495.

En Francë au conseil venoient (fol. e vj)
Le royaulmë en est deffait. (fol. e vj)
A ce fairë on ne pensa, (fol. e vj v°)
Mainte eglisë en est polue
Et destruictë et abatue (fol. e vij)
Paix est doulcë et non pas fiere (fol. f v v°)
Dieu y mettë amendement (fol. f vj)
Par requestë ou par priere (fol. f viij)
Si luy prie par amytié
Qu'il en vueillë avoir pitié (fol. g ij)
Et ne metz ailleurs mon desir
Fors a fairë a tous plaisir (fol. g iij)
Pour repaistrë ung peu mes yeulx (fol. h iiij)
Si me dist : Amy, entens bien
Ma parellë et mon langage. (fol. h viij v°)
Job si voult tout son temps user
A bien fairë et a bien dire;
Oncques ne se voult abuser
A mal fairë et a mal dire;
Rien a nul ne sceut refuser,
Ne creaturë escondire. (f° i iij)
Job fut bon povrë et bon riche (fol. i iiij)
Qui plus est sagë en ce monde
Et plus luy verras Dieu doubter (fol. i iiij v°)
On doit craindrë a soy bouter
En la vallee d'enfer parfonde. (fol. i iiij v°)
Ung larron fut mis a sa dextre
Et ung autrë a sa senestre (fol. i vi)
Tu fuz Viergë avant nommee,
Viergë après es appellee. (fol. k viij)
Et fairë aucun testament (fol. l i v°)
La plus jeunë une chemise
Mectoit seicher dessus des rains (fol. r vij v°)
Ou a dextrë ou a senestre (fol. s iij)
Fust a dextrë ou a senestre (fol. s iiij v°)

J'aurais pu multiplier les exemples tant pour Guillaume de Digulleville que pour Jean de Courcy, tant pour François Garin que pour Jean de Guerchy; d'autre part, il est possible que l'un ou l'autre des vers que j'ai cités puisse ou doive être corrigé de manière à éviter l'hiatus. Il n'en reste pas moins que ces quatre poètes, selon leur bon plaisir, élidaient ou n'élidaient pas l'*e* final des polysyllabes devant un mot commençant par une voyelle. François Garin, qui était Lyonnais, devait peut-être à

son origine méridionale cette façon de versifier; mais on ne pourrait invoquer la même excuse pour Guillaume de Digulleville et pour Jean de Courcy, qui étaient Normands, ni pour Jean de Guerchy, né probablement à Auxerre.

La même particularité de versification se retrouve, exceptionnellement, chez la plupart des poètes des XIVe et XVe siècles.

M. F. Blume a relevé un certain nombre d'hiatus de l'*e* féminin chez Froissart, tant dans les vers de dix syllabes que dans ceux de huit syllabes [1]. Quelques-uns de ces hiatus pourraient être évités par une petite correction, l'addition de l'*s* du sujet, par exemple [2]; mais d'autres paraissent bien authentiques:

Ensi Amours aux amoureus aprent
Que la Viergnë estoit saintefiie (Scheler, II, 361, 13.)
Prophetisié fu et dit d'Isaïe
Que la Viergnë un fil conceveroit. (II, 361, 16.)
A la Cenë, au jeudi beneoit (II, 362, 38.)
De moi moustrer le doulc viaire frès
De ma damë et son contenement (II, 373, 12.)
Mès que m'ayés en vostre souvenance,
Chiere damë, a qui j'ai tout donné. (II, 406, 9.)
A l'aïmant puis vo coer comparer,
Chiere damë, et vos yex au faucon. (II, 407, 6.)
Qui n'a plaisancë, il n'a riens.
(*Ref. de ballade trois fois répété* (II, 367, 8.)
Dont j'ai l'imaginacion
En mon cuer par impression
Si empraintë, au dire voir. (III, 129, 1045.)
Je vous prië, alons parmy
Le droit d'Amours et de Nature. (III, 175, 1.)

Même particularité chez Oton de Grandson (cf. *Romania*, XIX, 413, note 1):

C'est ma damë ou tout honneur repaire.
Gracieusë ou tous biens sont manans.
Comme le sien est foiblë et souffrant.
Pour regarder la grant beauté sans per
De ma damë, et ses faiz advenans.

---

1. F. Blume, *Metrik Froissart's*. Greifswald, 1889, p. 58-60.

2. Un vers comme celui de Grandson : *Je suis vostrë ou que je soie* pourrait être corrigé : *Je suis vostres ou que je soie*. Mais il faut remarquer que

Belle et doulcë ou gist tout mon confort.
Ma baladë humblement vous envoye
Ne n'ay a qui prendrë esbatement.
Je suis vostrë ou que je soye.
Tout ensemblë ou plain chemin.
Emprès ellë huche Dangier.
Comme ung hommë en resverie.
Vers ma damë hastivement.
A cellë ou tout bien habonde.
Close, selleë et escripte.
Il n'est heurë en la sepmaine.
Plus a ellë il ne parla.
Ma leessë, a dire voir.
Que mon amë en soit dampnee.
Dont je pleurë et dy souvent.
D'estre d'ellë amy clamé.
Je ne pensë a nulle rien.

Lyonnet de Coismes :

Je ne suis mie de celle opinion
Que l'on doië en plusieurs lieux amer.
(*Livre des Cent ballades*, p. 211.)
Qu'on en puissë a chascune donner. (*Id.*, p. 112.)

Geoffroi de Charni :

Dont te semblë il maintenant.
Attendrë, ains s'en tourneroit.
En Pruscë ou en Lombardie.
Ton voiagë est en balance.
Chascun s'amassë entour toy.
Qui ton cuer tiegnë en sa garde.
(Cf. *Romania*, XXVI, p. 410, note 1.)

---

l'*s* du cas sujet n'empêche pas l'élision. Témoins ces vers d'Eustache Deschamps :

Et s'en va du fait non pugnis
Vraiz coupables absolz : trop honnis
Seroit un juge seculer. (IX, 158, 4798.)
Se leurs registres assez ne vault (IX, 158, 4815.)
Ly uns monte, ly autres avale (IX 284, 8776.)
Et s'il a saiges ou foulz esté (IX, 340, 10548.)

M. Raynaud a cru devoir corriger ces vers et a écrit sans *s* : *coupable*, *registre*, *l'autre*, *saige*.

Eustache Deschamps :

A son plaisir, sanz opposer, j'octroy
Que Justicë et Equité, cil doy,
Voisent dormir..... (I, 109, 21.)
Aristotë au grant roy Alixandre (I, 209, 10, 20, 30, 37.)
Diligencë en tous cas maintenir (II, 56, 21.)
L'air, la terrë, eaue et feu ne se faint (III, 91, 3.)
De douce eauë et de mer poisson maint (III, 92, 25.)
Que Justicë et Raison nous gardast (III, 97, 30.)
L'escripture le nous a prononcié
Par le ladrë et le riche o sa plainte. (III, 112, 29.)
Orgueil s'emflë et rougist de destresce (III, 175, 13.)
Ma deessë, ou j'ay ferme creance (III, 257, 4.)
L'une fueillë et l'autre fleur j'octroy (IV, 259, 4.)

Eustache Deschamps tolérait-il l'hiatus de l'*e* féminin ailleurs qu'à la césure du vers décasyllabique ? Les éditeurs ont systématiquement corrigé les vers de huit syllabes qui présentaient cette particularité. Ils les ont considérés comme trop courts et leur ont donné la mesure voulue en ajoutant de petits monosyllabes : *ou*, *et*, *il*, *je*, etc. Voici quelques exemples, avec les mots ajoutés entre crochets par les éditeurs :

Senlis [et] Compiengnë et Pontoise. (VII, 220, 10.)
A Artevellë [et] au retour. (VII, 347, 123.)
On dira devant tous de bouche
Nouvelle chose ou escarmouche
[Ou] De guerrë ou de paix estrange. (VII, 354, 217.)
Plus ne vueil laissier a present :
[Et] Je vous envoië un present. (VIII, 31, 82.)
Robert Montigny et Eustache
Que Dieux tiengnë en vostre grace [1] (VIII, 49, 160.)

Christine de Pisan :

A son naistrë, au vivre et au morir (II, 6, 176.)
Si ont les clers apris très leur enfance
Cellui livret en premiere science
De gramairë, et aux autres l'aprenent (II, 10, 293.)
Que fut jadis Medee au faulz Jason ?

---

1. L'éditeura corrigé ainsi ces deux derniers vers :

Robert Montigny et Eustache :
Que Dieux les tiengne en vostre grace.

Trés loiallë, et lui fist la toison
D'or conquerir par son engin soubtil (II, 15, 438.)
N'il ne leur chault qu'il leur coste ou qu'il baillent,
Ne quel peinë ilz doient endurer. (II, 17, 525.)
On peut vaincrë une chose simplete. (II, 18, 549.)
Et ainsi sont les femmes diffamees
De pluseurs gens et a grant tort blasmees
Et de bouchë et en pluseurs escrips. (II, 18, 557.)
Si est trop folz qui de riens les ramposne
Quant femmë est assise en si hault trone. (II, 19, 590.)
De Loyauté deesse souveraine
On m'appellë, et a mon seurvenir
Je ne port pas de discorde la graine. (II, 34, 146.)
Comme homme qui un pou a sa grant soy
Estancheë, et je qui l'aperçoy
Le regarday..... (II, 58, 290.)
Mais tant est grant celle cuisant pointure
Qu'elle bestourne
Toute raison et tellement atourne
Cil qui est pris que du joyeux fait mourne
Et le mornë en joyeuseté tourne (II, 63, 451.)

Charles d'Orléans, éd. d'Héricault :

Ou a ellë il vault mieulx de toy rendre. (I, 8.)
Lors m'apella, et me fist les mains mettre
Sur ung livrë, en me faisant promettre
Que feroye loyaument mon devoir (I, 12.)
Sans faintisë, ou excusacion (I, 97.)
Escript ce jour troisiesme, vers le soir,
En novembrë, ou lieu de Nonchaloir. (I, 110.)
En regardant vers le pays de France,
Ung jour m'avint, a Dovre sur la mer,
Qu'il me souvint de la doulce plaisance
Que souloië ou dit pays trouver (I, 143.)
Premierement, se c'est votre plaisance,
Recommandez moy, sans point l'oublier,
A ma Damë, ayez en souvenance (I, 154.)
Tout le mondë en a la congnoissance (I, 191.)
Qui me louë il m'est injurieux (I, 213.)

René d'Anjou, éd. Quatrebarbes :

Je vous amë et sans m'estre forfait (II, 131.)
Doulce gracë et eureuse mercy. (III, 6.)
Devant qui le mondë aloit de peur tremblant. (III, 103.)

Ma tresgente damë et ma seulle maistresse (III, 132.)
Amour et Jeunessë et Oyseuse la belle
Si m'y ont bouteë et Cuiderie puis (III, 167.)
A toy ne autrë et pour voir (II, 119.)
Du vin aigrë et des oignons (II, 121.)
Bon vesprë a la departie (II, 146.)

Pierre de Nesson :

De la mettrë ou il scet bien. (Bibl. nat. ms., 1889, fol. 137.)

Procès du banny a jamais du Jardin d'amours contre la volenté de sa dame :

De la fenestrë ou j'estoye (Turin, ms. L. V. 63, fol. 6 v°)
Plus mignotë et plus jolie (fol. 18)
Leur vaillancë adonc monstrerent (fol. 25)
Mallebouchë et Traïson (fol. 25 v°)
Après, Rudessë et Jason (fol. 27 v°)
Affin d'estrë hors de doubtance (fol. 30)
La clere facë et mains blanches (fol. 37)
Tu peulx tout seurement penser
Que demourras povrë et las (fol. 37 v°)

Le Débat de deux Demoiselles, l'une nommée la noire et l'autre la tannée :

Mais bien vous vueil ramentevoir
Que sa robbë estoit doublee
De fin veloux, ce croy pour veoir.
(Montaiglon, *Recueil*, V, 269.)
En parlant la voix lui trembloit,
Et puis parfois changeoit couleur,
Comme cellë ou s'assembloit
Soubz gent maintien dure douleur. (*ibid.*, 271.)
Car la chosë ou l'ueil n'advient
Le cueur n'y pense gueres bien (*ibid.*, 274.)

Les Vigiles de la mort du roy Charles VII, de Martial d'Auvergne, éd. Coustelier :

Hors de Francë et de ma nacion. (I, 63.)
En miserë et angoisseux tourment, (I, 64.)
Faire perdrë auy filles mariage
C'est grant pechié. (II, 19.)
Et le peuplë a bonnes meurs reduire (II, 20.)
Elle donnë entendement aux bestes. (II, 21.)

Du Royaumë ou grant science abonde (II, 21.)
Et Aumosnë ? elle va en voyage. (II, 24.)
Pour complairë et avoir l'achoison (II, 179.)
D'avoir guerrë et de vivre en tristesse. (II, 186.)
Pour en rendrë a Dieu graces, louenges. (II, 189.)
Et fina mal, comme feront tous ceulx
Qui l'Eglisë oppriment et traveillent. (II, 192.)

On rencontre fréquemment la même non-élision de l'*e* féminin chez les poètes du commencement du XVIe siècle. Voici, pour les vers décasyllabiques, quelques exemples tirés de la *Déploration de la feue Royne de France*, de maître Laurent Des Moulins, poème en l'honneur d'Anne de Bretagne, morte le 9 janvier 1514 :

L'air et le temps, la dure destinee
De Fortunë, a mal faire obstinee,
Ont sur elle mis mort par accident.
(S. l. n. d. [1514] pet. in-8 goth., fol. a ij)

Comme monstrë ort et abhominable. (fol. a iiij)
En memoire d'elle faictes pourtraire
Sa figurë et son ymage traire. (fol. a v v°)
Et son amë en paradis assise (fol. a vi v°)
La Mort cherchë en tous lieux sa pasture (fol. b v v°)
Il luy plaisë avecques nous plourer (fol. b vi v°)

Le Gouvernement des Trois Estatz du temps qui court, par Pierre de la Vacherie :

Si ce n'est par l'huis de derriere,
Pour y faire entrer de main forte,
Ma damë ou sa chamberiere.
(Montaiglon, *Recueil*, XII, 60, 80.)

Point n'ont regard que la barriere
Sera fermeë a leur fin. (XII, 69, 342.)
Qui ne pencë ung petit a son cas. (XII, 71, 371.)
Noblessë est bien au bas mise (XII, 78, 580.)
Qui qu'en grongnë ou en murmure (XII, 80, 637.)
Cueur magnanymë en haultesse. (XII, 81, 656.)
Quant du mondë avez la malveillance (XII, 84, 727.)
Et du mondë acquerir loz et bruit (XII, 84, 739.)
Mon amy, ta causë est bonne (XII, 88, 830.)
Et descendrë en son cruel demaine (XII, 92, 949.)
Ung chascun loyaulté dechasse

Dont maint povrë est attrapé. (XII, 93, 980.)
Vestuz de rougë et de vert. (XII, 95, 1038.)

L'Honneur des Nobles, par d'Adonville :

Par figure l'eau représente
La plus noblë et excellente
Après l'air de tous elemens.
(Montaiglon, *Recueil*, XIII, 85, 318.)
Innocencë il signifie (XIII, 85, 325.)
En Exode, trente sixiesme
Chapitrë, ou est escript mesme
Que Moysë avoit aeu
De Nostre Seigneur et receu
Maintes choses belles et dignes (XIII, 86, 368.)
A ceste causë ung esdit (XIII, 88, 425.)
Mais a ellë on le compare (XIII, 89, 438.)
Couraigë en toute prouesse. (XIII, 89, 447.)
Le rougë est de grant effect (XIII, 90, 475.)
Qui est le plus noblë après
Le feu... (XIII, 92, 523.)
Decencë et joyeuseté (XIII, 95, 614.)
Tristessë est son vray blazon (XIII, 97, 660.)
L'autre se nommë Attrampance (XIII, 105, 914.)
Et le bien mettrë a effect. (XIII, 107, 951.)
Le monde avoit tant affaire (XIII, 125, 73.)

Il faut distribuer les nombreux exemples cités pêle-mêle dans les pages qui précèdent en deux catégories :

La première comprend les hiatus de l'*e* féminin à la césure lyrique des vers décasyllabiques et des alexandrins. Dans ce cas particulier, la non-élision de l'*e* final des polysyllabes paraît bien attestée et s'explique par le temps de repos qui partage le vers en deux. On en trouve des exemples chez presque tous les poètes des XIVe et XVe siècles.

L'autre catégorie comprend les hiatus de l'*e* féminin dans les vers de huit syllabes, et dans les vers de dix syllabes autre part qu'à la césure. Ces hiatus-là sont beaucoup moins fréquents : les poètes de profession ne se les permettaient pas, ou tout à fait exceptionnellement. L'hiatus se produit surtout quand l'*e* est précédé d'un groupe de consonnes ou bien quand il se trouve placé devant un monosyllabe[1].

1. Voy. la remarque de M. P. Meyer, *Escoufle*, LII-LII.

Dans l'un et l'autre cas, l'hiatus de l'*e* final des polysyllabes était considéré comme une licence. Si de bons poètes le toléraient parfois, seuls des poètes amateurs, qui en prenaient à leur aise avec la versification, ou des rimeurs inhabiles, pouvaient l'admettre sans réserve. Les différents manuscrits des œuvres de Christine de Pisan sont intéressants à étudier à cet égard. Comme on le sait, Christine fit exécuter plusieurs copies de ses œuvres, destinées à des princes ou à de riches seigneurs; il semble bien qu'elle ait revu elle-même le texte de ces différentes éditions et qu'elle y ait apporté de petits changements et quelques améliorations. Or, dans les manuscrits de la première version, les hiatus de l'*e* final des polysyllabes sont beaucoup plus fréquents que dans les manuscrits « revus et corrigés ». Christine elle-même — à moins qu'un copiste n'ait pris sur lui de corriger le texte qu'il avait sous les yeux — a fait disparaître un certain nombre de ces hiatus.

Je ne partage pas tout à fait l'opinion de M. Maurice Roy, l'éditeur des *Œuvres poétiques de Christine de Pisan*, au sujet des différents manuscrits qu'il a décrits dans l'Introduction du premier volume. L'excellence du texte donné par le ms. A^1, qui sert de base à l'édition, ne me paraît pas évidente, ou du moins les « quelques renvois » destinés « à édifier le lecteur » sur ce point me semblent insuffisants [1]. Un manuscrit n'est pas forcément « inférieur » parce qu'il est incomplet de plusieurs feuillets, que la place des miniatures est en blanc ou que les initiales ne sont « même » pas indiquées. M. Roy cite un certain nombre de vers qui manquent et d'autres qui sont faux, dans la famille *B*; mais on pourrait faire la même constatation pour la famille *A*. Le ms. B^1 n'est pas, me semble-t-il, « inférieur sous tous les rapports » : il présente un texte légèrement plus ancien que le manuscrit A^1, lequel a été revu et corrigé. Ce n'est pas ici l'occasion d'entrer dans les détails à ce sujet, et je m'en tiens à l'hiatus de l'*e* final des polysyllabes. Voici quelques exemples de la revision dont je parle :

On lit dans le ms. B^1 :

> Car quant mon cuer parfondement remire
> Comment souef j'ay vescu sans asprece
> Très m'enfancë et premiere jeunesce (I, 15, 12.)

---

1. *Œuvres poétiques de Christine de Pisan*, I, XX, note 1.

Pour éviter l'hiatus, A^1 a corrigé :

Très mon enfance et premiere jeunece.

On lit dans B^2 (confirmé par A^2) [1] :

Telle t'aimë et tu le jolis fais (II, 5, 128.)

A^1 a corrigé :

Telle est t'amie et tu le jolis fais.

On lit dans B :

Par vieillecë ou deffaulte de cuer. (II, 16, 497.)

A^1 a corrigé :

Ou par vieillece ou deffaulte de cuer

On lit dans B^1 :

Tant ne pouoit estre constant ne fermes
Que couvrir peust les tresameres armes
Qu'Amours livrë a ceulz qu'il rend enfermes
Et maladis. (II, 56, 247.)

A^1 a corrigé pour éviter l'hiatus :

Qu'Amours livre a ceulz qu'il rend trop enfermes,

ce qui n'améliore pas le texte et fait une mauvaise césure.

On lit dans B^1 :

Et il respont : « Beaulz amïs, c'est l'usaige
Selon raison
Qu'en trestous cas et en toute saison
Honneur portë aux dames gentilz hom. (II, 61, 410.)

A^1 a corrigé :

Honneur porte aux dames tout gentilz hom.

On lit dans B^1 :

Quant il pensë et scet certainement. (II, 86, 1233.)

A^1 a corrigé :

Quant il bien pense et scet certainement.

---

1. Le ms. A^2 est très souvent d'accord avec la famille B contre A^1.

On lit dans B^1 :

> Car c'est deduit
> Trop avenant d'estrē en ce reduit (II, 165, 201.)

A^1 a corrigé :

> Trop avenant que d'estre en ce reduit.

Je m'arrête pour ne pas allonger outre mesure ma démonstration. Certains copistes de manuscrits ont souvent, de leur chef, corrigé des vers pour faire disparaître des hiatus qu'ils n'approuvaient pas. Je me suis abstenu de citer des cas de non-élision tirés des œuvres d'Alain Chartier, dont nous ne possédons pas encore d'édition critique. Voici au moins un exemple qui me paraît certain : c'est le début du *Lai de paix* :

> Paix eureuse, fille du Dieu des dieux,
> Engendreë ou trosne glorieux,
> Et tramise par le conseil des cieulx
> Pour maintenir la terre en unité.

L'hiatus du deuxième vers est attesté, si je ne me trompe, par les anciennes éditions et par plusieurs manuscrits, tels que les fr. 924, 2249, et n. acq. 6221 de la Bib. nat., et T. 328 de La Haye. Le copiste du ms. fr. 20026 de la Bib. nat. a corrigé :

> Engendree ou hault trosne glorieux.

Le copiste du ms. 874 de Grenoble, de son côté, a corrigé :

> Et engendree ou trone glorieux.

Enfin le copiste du ms. 249 de Clermont a corrigé :

> Engendree du trone glorieux.

Voici enfin un exemple tiré de la strophe XXXIXe du *Lais François Villon* :

> Je cuidé finer mon propos;
> Mais mon ancrë estoit gelé
> Et mon cierge trouvé soufflé.
> (Éd. Longnon, p. 16, v. 307-309.)

La strophe XXXIXe du Petit Testament ne nous est parvenue

que dans trois manuscrits : le 3523 de l'Arsenal (que M. Longnon désigne par *A*), le fr. 1661 de la Bib. nat. (*B*) et le ms. 53 de la Bib. de Stockholm (*F*). Les mss. *A* et *B* donnent le vers 308 tel que je l'ai reproduit ci-dessus avec l'hiatus de l'*e* du mot *ancre*. Le copiste du ms. *F*, par contre, a eu la prétention de corriger le vers et il a écrit :

Mais mon ancre trouvay gelé,

ce qui fait faire à M. Longnon la remarque suivante : « A la leçon du ms. *F*, impossible en présence du mot *trouvé* = *trouvay* au vers suivant, nous avons préféré celle que donnent les mss. *A* et *B*; mais ici, le vers est faux et nous aurions dû imprimer *s'estoit gelé*. Cette correction a d'ailleurs été faite déjà par M. Bijvanck [1]. » M. Bijvanck, en effet, dans le très remarquable *Spécimen d'un essai critique sur les œuvres de François Villon* [2], a imprimé ce vers :

Mais mon ancre c'estoit gelé.

Malgré l'autorité de MM. Bijvanck et Longnon, je crois qu'il faut écrire le vers 308 du Petit Testament tel que le donnent les mss. *A* et *B*, avec l'hiatus de l'*e*.

Les Traités de Seconde Rhétorique, publiés au commencement du XVIe siècle, condamnent pour des raisons d'euphonie la non-élision de l'*e* féminin et recommandent avec insistance de « synalimpher » ; ce qui semble bien montrer que certains rimeurs de l'époque élidaient ou n'élidaient pas suivant les exigences de la mesure. Voici entre autres ce que dit à ce sujet, mais d'une façon fort peu claire, le compilateur connu sous le nom de l'Infortuné :

Notons, pour septiesme vice,
Que sinalimphe corrompue
Est ainsi faicte, simple et nice,
Quant la voielle n'est rompue
De .*e*. féminine tenue
Rencontree dedans le vers
D'autre voielle survenue.
Qui n'en use fait a revers.
Exemplë en suit moult facheuse
En ceste coupplë et maniere :
Quant .*e*. est longuë, ennuieuse
Est la façon de la matiere.
Si dedans le vers est entiere
E. en voielle feminine,
Mal congruë est, pou est chere,
De colaudation indigne.

1. *Œuvres complètes de François Villon*, p. 183.
2. Leyde, 1882, p. 200.

. . . . . .
Sinalimphe en telle œuvre assise
Est comment en ces vers et forme
Quant se pert, detrenche .*e*. ou brise
En fin de quelque mot conforme,
Et ung autre après lors le suive,
Près a près conjunctivement,
En la ligne, ainsi .*e*. se prive
En sinalimphant proprement,
Pourveu que feminisee
Soit la diction que .*e*. pert;
Car point la masculinisee
E. ne pert a bon expert.
. . . . . .
Sinalimphe est inventive
Pour cause qu'on puisse comprendre
En plus grant substance aorner,
Et pour sonorité entendre
Tant mieulx armonieuse, et prendre
Plus grande delectation,
En la permettant qu'a contendre
A en faire dilation [1].

Fabri, comme l'Infortuné, insiste sur la « synalimphe » : « Et nota que neanmoins que synalimphe soit figure, touteffois l'Infortuné la baille pour règle généralle que tousjours *e* feminin en fin de terme qui a après luy ung aultre terme commenceant par vocal, doibt estre synalimphé; et dict qu'elle fut trouvée pour avoir plus armonieuse sonorité et delectation en pronunciation; parquoy il faict ung vice de non synalimpher :

En ceste formë et maniere
Bien mal congruë et pou chere
Chose est longuë et ennuyeuse.
C'est grant follië et facheuse;
Point ne vault la façon premiere [2] ».

Quant à Gratien du Pont, il s'efforce de dévoiler à ses contemporains les mystères de l'élision, dans son curieux traité intitulé : *Art et science de rhetorique metriffiee, avec la Diffinition de Synalephe, pour les Termes qui doibvent synalepher et de leurs exceptions. Les raysons pourquoy synalephent et pourquoy non. Choses encores non specifiees, ny éllucidees par les Autheurs qui ont composé sur le dit art en langue françoyse, jusques au present* [3].

Arthur PIAGET.

---

1. *Jardin de Plaisance*, éd. Vérard.
2. Éd. Héron, II, 130.
3. Toulouse, 1539.

COMPTES RENDUS

Der heutige Stand der Tristanforschung. Von Dr. Wilhelm Röttiger. In-4, 40 pages (programme du Wilhelm-Gymnasium, à Hambourg).

Ce mémoire, dont l'apparition a déjà été signalée dans la *Romania* (XXVI, p. 628), passe en revue la plupart des travaux qui ont été consacrés depuis une dizaine d'années à la légende de Tristan et aux romans dont il est le héros dans la littérature du moyen âge. M. Röttiger, qui s'était précédemment occupé du poème de Thomas, a fort bien résumé les opinions de ses confrères d'étude et les a critiquées avec intelligence et impartialité. Mainte observation personnelle atteste sa profonde connaissance du sujet, en même temps qu'un esprit sagace et judicieux. A la vérité, ce qu'il y a de plus nouveau, de plus intéressant, de plus original dans les vues de l'auteur paraît fort contestable. Sa façon d'argumenter trahit quelque inexpérience des méthodes philologiques, sa pensée manque parfois de netteté et semble se dérober à une discussion serrée. Dans le détail, plus d'une inexactitude se révèle à un examen attentif. Les corrections de divers passages des textes français sont rarement satisfaisantes. L'on n'en trouvera pas moins beaucoup de plaisir et beaucoup de profit à la lecture de ces pages substantielles, où sont abordés successivement les principaux problèmes que soulève l'étude des récits relatifs à Tristan. A la veille de mettre sous presse le fragment de Béroul, dont une nouvelle édition, préparée jadis par M. Meyer-Lübke, paraîtra bientôt par mes soins, je suis heureux d'avoir à rendre compte aux lecteurs de la *Romania* d'un travail aussi important que celui de M. R., et je voudrais profiter de l'occasion qui m'est offerte pour leur soumettre quelques idées un peu différentes de celles qui ont cours aujourd'hui.

Les données géographiques de nos romans sont si incertaines, si confuses, si contradictoires, que les efforts tentés pour coordonner ces notions éparses nous semblent bien hasardeux. L'on n'a pas le droit de conclure (p. 3) des passages d'Eilhart où *Britanja* désigne le royaume d'Arthur qu'aux vers 2214 et 2277 de Béroul il ne s'agisse pas de la *Bretagne* continentale. A l'exemple de M. F. Lot, M. R. affirme d'une façon un peu trop péremptoire (*ibid.*) que « dans le roman en prose Tristan et son père règnent dans le pays de Léon en Basse-Bretagne. » Les imprimés font, en effet, du héros un prince de

Leonnois; mais une rapide inspection des variantes communiquées par M. Löseth montre que la forme *Loonois* n'est point rare dans les manuscrits. Il est vrai qu'au début du roman le royaume des ancêtres de Tristan est représenté comme limitrophe de la Cornouailles; mais la mention de l'apôtre saint Augustin[1] donne à penser que l'auteur, fidèle à la tradition, situait l'un et l'autre État dans la Grande-Bretagne. Je ne songe d'ailleurs pas un instant à mettre en doute que la confusion du Loonois et du Léonnois n'ait dû se produire de bonne heure dans l'esprit des Français du continent. Cette confusion explique de la façon la plus naturelle l'attribution du nom de Rivalin au père de Tristan dans le poème qu'a traduit Eilhart vers 1180.

La ville d'*Albine*, capitale du Loonois ou Léonnois, suivant le roman en prose, est identifiée par M. R. (p. 3)[2] avec cette région nord-ouest de l'Ecosse qu'on appelait au moyen âge *Albania* et dont M. F. Lot a reconnu le nom dans l'*Almain* reconquise par « sir Tristrem » sur le duc Morgan (p. 4). Il est généralement admis aujourd'hui que le poème anglais et la *saga* nous ont conservé la forme la plus authentique du nom donné par Thomas à la patrie de Tristan : *Ermonie* ou *Ermenie*. M. J. Loth[3] a montré, il n'y a pas longtemps, que ce nom peut convenir à l'île de Man, l'ancienne Eubonia, ou à la côte sud-ouest de l'Irlande. A son tour, M. R. attire notre attention sur un passage de la compilation de Rusticien de Pise où se trouve un nom fort semblable. Après avoir raconté la délivrance des habitants du Val Servage, qui doit s'appeler désormais la Franchise Tristan, Rusticien fait embarquer le vainqueur sur un vaisseau dont les mariniers ont été sept ans au service du roi de « grant *Hermenie* ». Dans le passage correspondant du *Roman de Tristan*, nous apprenons que le pays *Servage* est situé « à l'extrémité de Norgales » et arrosé par la rivière *Marse*, qui est sans doute la Mersey (p. 4). Si faibles, si douteux que soient ces indices, ils nous invitent à chercher la mystérieuse Ermenie sur la côte occidentale de la Grande-Bretagne. Ne serait-ce pas la contrée autour de Carnarvon, le pays d'*Arvon*, dont la situation géographique s'accorde très bien avec les données recueillies par M. R. et dont le nom contient, sous une forme modifiée conformément à une règle de la prononciation bretonne et galloise, celui de l'île voisine d'Anglesey, l'ancienne Mona? « *Kairarvon id est castrum de Arvon*, écrit Giraud de Barri[4]. *Dicitur autem Arvon* provincia contra Mon, *eo quod sita sit contra Moniam insulam.* » Si l'on accorde l'identification de la première syllabe du mot *Ermenie* ou *Ermonie* avec le préfixe *ar*, qui sert dans les langues celtiques à former des noms géographiques comme *Arvon* ou le breton *Arvor* (Armo-

---

1. Löseth, *L[illegible] Tristan*, §§ 14 et 15.

2. A la même page, note 6, il y a une inadvertance : *Albine* n'est pas un nom de ville, mais un nom de femme.

3. Voyez *Romania*, XXVI, p. 477.

4. Giraldi Cambrensis *Opera*, edited by James F. Dimock, vol. VI (London, 1868), p. 124.

rique), les opinions varieront sans doute au sujet du second élément de la composition. D'aucuns y voudront peut-être reconnaître le nom gallois et latin de la cité épiscopale de Saint-David's, *Mynyw* ou *Menevia*, et du même coup mettre d'accord Thomas et Marie de France, suivant laquelle Tristan était né « en Suhtwales ». C'est aux celtisants qu'il appartient de se prononcer entre ces diverses hypothèses ou d'en proposer de nouvelles et plus satisfaisantes, en tenant compte de ce que nous apprend l'étude, chaque jour plus minutieuse et plus approfondie, des textes français ou traduits du français.

M. R. fait très justement observer que les noms bretons de *Rivalin* (p. 9) et de *Perinis* (p. 11), qui manquent dans la traduction norvégienne et la traduction anglaise du poème de Thomas, ont probablement été empruntés par Gottfried à son prédécesseur Eilhart. Le *Rouland Riis* du *Sir Tristrem* peut très bien n'être qu'une corruption du *Kanelangres* de Gottfried et du moine Robert. Par suite, l'attribution du nom de *Rivalin* (ou *Ruvalen*) au père (ou plus tard au beau-frère) de Tristan nous apparaît comme un trait caractéristique d'une partie des versions continentales. Un poème sur les aventures de Flore et Blanchefleur aura fourni le nom que Thomas et Eilhart donnent à la mère du héros (p. 10). Ne sont-ce pas là des raisons de croire que les récits concernant ses parents et sa naissance ont été inventés par les conteurs et les poètes français? Malheureusement, les mauvaises compagnies corrompent les bons esprits. Ébloui par la prodigieuse érudition de M. Zimmer, M. R. a prêté une oreille trop complaisante aux fantastiques élucubrations de ce cerveau fumeux. Son bon sens n'a pas été révolté par la baroque étymologie de *Kanelangres* : « l'Anglais », ou plus exactement « le Logrien de Carlisle ». A l'exemple du professeur de Greifswald, il n'a pas su résister à la tentation de reconstruire, principalement à l'aide des données de Thomas, une version préhistorique, une version écossaise de notre légende (pp. 5-7).

L'on peut bien admettre que, sinon les amours, du moins les grandes chasses de Tristan, avaient originairement pour théâtre la *Moravia*, le *Morois* écossais ou pays de Moray [1]. On peut admettre, bien que cela soit impossible à prouver, que des récits dont il était le héros ont jadis été répandus parmi les Pictes, ses compatriotes, et les Bretons septentrionaux. Mais chaque pas de plus fait dans cette voie nous jetterait à corps perdu parmi les plus extravagantes hypothèses. L'histoire poétique de Tristan ne commence pour nous qu'à partir de l'époque où le héros picte a été mis en relation, sans que nous sachions comment, avec le roi Marc de Cornouailles et sa femme, l'Irlandaise Iseut. Il est contraire à toute vraisemblance de supposer (p. 6) que le duc Morgan de la version de Thomas puisse être un prototype du roi Marc. En dehors de l'esprit de système, aucune raison sérieuse n'autorise à penser (p. 7) que le combat avec le Morhout, si bien localisé dans l'île Saint-Samson,

1. Les lecteurs de la *Romania* se souviennent que cette explication du nom de *Morois* nous a été donnée par M. F. Lot (XXV, p. 17).

ait d'abord été livré sur les côtes d'Écosse : car celles de Cornouailles et de Galles n'ont pas non plus été épargnées par les incursions des Irlandais et des *vikings* établis en Irlande.

C'est aux Anglais, après les Gallois, que M. R. prétend attribuer le rôle prépondérant dans le développement de la légende venue d'Écosse. Tandis que les récits d'Eilhart et de Béroul en représenteraient la version celtique, Thomas nous en aurait conservé une version anglaise (pp. 16 et 36). Cette opinion, qui découle du système de M. Zimmer, est bien faiblement motivée. Pourquoi certains auteurs s'efforcent-ils d'élever entre la version de Thomas et la version commune une sorte de cloison étanche ou de muraille de la Chine ? Thomas semble avoir connu la plupart des récits des autres poètes, et lui-même n'en a guère dont on ne puisse retrouver quelque indice chez Béroul, chez Eilhart ou dans la *Folie* du manuscrit de Berne. Qu'il fût de race anglaise, comme l'a si ingénieusement conjecturé M. G. Paris, cela ne fait rien à l'affaire. M. R. observe finement que cette hypothèse expliquerait bien le succès de son poème dans les littératures germaniques (p. 35). Mais rien, absolument rien, en dehors des contes à dormir debout de M. Zimmer, ne nous laisse même soupçonner que Thomas ait puisé à des sources anglaises plutôt que galloises ou françaises. On a relevé le fait que, parmi les langues dont la connaissance fait honneur au jeune Tristan à la cour de son oncle Marc, Gottfried cite le français, le latin, le breton, le gallois, d'autres idiomes encore, mais passe sous silence l'anglais (p. 8). En admettant que ce passage soit fidèlement traduit, l'omission est aisément explicable, sans qu'il soit besoin de supposer que Thomas suivît en cet endroit une version anglaise. Vivant en Angleterre, l'anglais ne pouvait lui apparaître comme une langue étrangère ; mais ce n'était pas non plus à ses yeux une langue courtoise, *hoffähig*, puisqu'autour de lui les hautes classes, les gens d'éducation raffinée ne parlaient que français.

En fait, le seul de nos romans où l'on constate des traces indubitables de l'influence anglaise n'est pas celui de Thomas, mais bien celui de Béroul. Il n'est pas certain que Marie de France ait puisé dans un poème anglais la donnée du lai du *Chèvrefeuille*. L'existence de lais narratifs en anglais ou dans les langues celtiques me semble même fort douteuse. Les noms bretons, anglais, français, que Marie donne à ses lais, ne témoignent que de la vogue des airs de musique chantés par les harpeurs bretons, en s'accompagnant de leur instrument. A supposer que le français *lai* dérive de l'anglo-saxon *lâc*, il ne s'ensuit pas que les deux significations usitées en français aient déjà coexisté en anglais. L'allemand *leich*, le norrois *leikr* ne servent à désigner les lais bretons que par imitation de la terminologie française. La signification de *lâc* (danse, sacrifice, offrande) diffère d'ailleurs sensiblement de celle de *lai*, et les Anglais n'auraient sans doute pas emprunté le mot français, s'ils avaient eu dans leur langue un terme exactement équivalent. Maint passage du livre de F. Wolf, *Ueber die Lais, Sequenzen und Leiche*, me suggère une étymologie latine du mot *lai*. Le nom de *cantus laicus*, de *carmen laicum*, ne conviendrait-il

pas assez bien à des compositions musicales telles que les proses et séquences, d'un caractère plus simple, plus populaire que le chant d'Église traditionnel?

Dans la question, si vivement débattue il y a quelques années, de l'origine celtique des récits relatifs à Tristan et Iseut, M. R. prend nettement parti contre M. Golther. Il montre fort bien (p. 14, n. 6) l'arbitraire de sa méthode et de ses conclusions. Il remarque avec beaucoup de raison que, s'il y a plusieurs noms français dans nos romans, aucun des noms principaux, communs à toutes les versions, n'est originairement français (p. 12). Ceux du Morhout et d'Iseut n'ont pas, à la vérité, une physionomie celtique; mais précisément des noms germaniques ne conviendraient-ils pas à merveille à des *vikings* d'Irlande? A l'encontre de cette opinion, qui semble assez accréditée aujourd'hui (p. 2), M. Golther[1], en rendant compte du mémoire de M. R., a fait valoir de nouvelles objections. Des noms germaniques ayant passé en français par l'intermédiaire d'une langue celtique n'auraient-ils pas été plus déformés? Si les deux noms en litige eussent été le moins du monde usités parmi les *vikings* d'Irlande, n'en retrouverait-on pas quelque trace dans les littératures scandinaves? Obstiné dans son ancien parti pris, M. Golther conclut qu'ils sont purement français. Il ne s'est pas avisé qu'ils sont tout aussi inconnus en France que dans les pays scandinaves jusqu'à l'apparition des romans sur Tristan. Ces constatations négatives nous ramènent, en fin de compte, à l'ancienne opinion suivant laquelle Iseut doit son nom à l'*Essylt* galloise, quelle que soit d'ailleurs l'origine de ce nom discuté. Celui de Morhout pourrait bien être également un nom celtique, modifié sous l'influence de noms français ou germaniques. Le personnage n'est pas sans quelque ressemblance avec les *Fomori* de la littérature irlandaise[2].

Reconnaissant, comme M. Golther et moi, que le fragment poétique conservé dans le manuscrit 2171 du fonds français de la Bibliothèque Nationale se divise en deux groupes de récits, nettement distincts, entre lesquels on peut signaler de graves contradictions, M. R. (pp. 16 ss.) essaye d'établir que les deux parties ont deux auteurs différents. Le premier, auquel conviendrait seul le nom de « Berox », serait un Anglo-Normand; le second, un peu postérieur, serait un Normand du continent. Notre auteur a bien reconnu que le mauvais état du texte nous conseille la plus grande prudence dans nos conclusions (p. 21); mais il n'a pu savoir à quel point les fautes de lecture et les corrections arbitraires de Fr. Michel rendent son édition impropre pour les études linguistiques. Il s'est d'ailleurs trop aveuglément fié aux indications, souvent inexactes, de M. Warnecke, qui avant lui a déjà étudié la langue de Béroul sans recourir au manuscrit[3]. — En dépit de ces conditions si défavorables, les observations de M. R. sont dignes de la plus sérieuse attention.

---

1. *Literaturblatt für germanische und romanische Philologie*, janvier 1898, col. 17.
2. *Romania*, XVII, p. 606.
3. *Metrische und prakische Abhandlung über das dem Berol zugeschriebene Tristan-Fragment*. Inaugural-Dissertation. Göttingen, 1887.

Mais ses arguments ne me paraissent pas suffisants pour emporter la conviction. Les différences de langue qu'il relève entre les deux parties sont trop insignifiantes pour ne pas pouvoir être attribuées au hasard. L'unité de style est frappante; et ce style, quoiqu'il soit sans art, n'est point du tout sans caractère (p. 17) et distingue nettement notre fragment de tous les autres romans français du cycle breton.

Dans l'introduction de la nouvelle édition, je m'efforcerai d'établir que ce poème est l'œuvre d'un seul auteur et qu'il a dû être composé aux environs de l'an 1200, dans la Normandie septentrionale (Calvados ou Seine-Inférieure). Pour aujourd'hui, je me bornerai à examiner et à réfuter les preuves linguistiques de M. R. Il est bon de remarquer d'emblée qu'il fait commencer l'œuvre du continuateur au même endroit que M. Golther, au vers 2730 de l'édition de Fr. Michel, et considère les vers 2720-2729 comme interpolés (p. 17, n. 5). Cette dernière opinion est fort plausible, mais aurait besoin d'être motivée par des raisons plus sérieuses que l'attribution à un « moine copiste ». Car il serait par trop naïf de s'imaginer que toute la littérature du moyen âge ait été copiée dans les couvents.

Au dire de M. R. (p. 17), les voyelles *ã* et *ẽ* rimeraient dans la première partie de la même façon que chez les poètes anglo-normands, et dans la seconde comme chez Wace et Benoit de Sainte-More. Je ne sache pas que l'on ait jamais constaté de différence semblable dans cette portion de la littérature française du moyen âge où se maintient la distinction des deux voyelles nasales. Les rimes dont M. R. cite des exemples continentaux ne manquent pas non plus dans la poésie insulaire. *Sanglant* rime avec *ã*, non seulement dans le *Roman de Troie* et la *Chronique des ducs de Normandie*, mais encore dans la *Vie de sainte Modwenne*; et *tenent* se trouve dans *Horn*, aussi bien que *tranchent*[1]. La rime des vers 3032-33, *fame-cane*, ne fait aucune difficulté (p. 15), si l'on y restitue le mot *quene* (allemand k e n n a), avec le sens de « mâchoire ». L'assonance de *chambre* avec *ensemble*, aux vers 560-561, gêne beaucoup M. R., qui esquive la difficulté en jetant par la fenêtre les vers 552-565 (p. 18). Pour sa justification, il allègue que ces vers ne sont pas indispensables, qu'on y trouve, outre la rime incriminée, la forme picarde *diromes* (v. 562), et que le poète y semble, par extraordinaire, donner raison aux ennemis de Tristan et d'Iseut. Le sens me paraît, au contraire, moins satisfaisant, si l'on place le vers 566 immédiatement après le vers 551. Il convient toujours de distinguer entre les sentiments personnels d'un romancier et ceux qu'il prête à ses héros. Enfin, si la terminaison *-omes* ne peut être tolérée chez un poète normand, ce qui est très contestable, il ne sera pas difficile de mettre dans le texte : *Nos* [*le*] *li diron*, au lieu de : *Nos li diromes*. Je n'ai pas mieux réussi que M. R. à découvrir un second exemple où *semble* rime avec *ã* dans un texte normand ; mais c'est qu'il n'y a guère de

---

1. Suchier, *Reimpredigt*, pp. 69-71.

mots qui puissent fournir la rime exacte en *amble*, et il n'y en a pas beaucoup plus qui fournissent la rime imparfaite en *ambre*. *Essample* est constant chez les poètes normands et anglo-normands; et les anciens textes, aussi bien que les patois actuels de la Normandie, où l'on constate souvent les prononciations *fame* et *tans*, nous attestent que le changement d'*e* en *a* (ou d'*ẽ* en *ã*) a lieu sur une plus grande étendue de territoire avant *m* qu'avant *n*.

M. R. note encore (p. 18) dans la première partie la prédominance de la terminaison *-el*, dans la seconde celle de la terminaison *-al*, toutes deux répondant à la désinence latine -alem-. En effet, nous lisons au vers 2907 *besoignal*, au vers 3179 *esperital*, aux vers 3406-7 *loial* et *natural*. Mais, aux vers 191 et 344 [1], nous retrouvons *loial* en rime avec *mal*. Et, au vers 1613, il faut sans doute reconnaître dans la leçon *elgal* l'adjectif aequalem plutôt que le substantif dérivé de wald, qui rime ailleurs par deux fois avec des subjonctifs en *-ast*. Les seuls faits certains qui puissent être produits à l'appui de la thèse sont la rime d'*ostel* avec *sel*, au vers 1262, et celle d'*ostal* avec *Governal*, aux vers 3544 et 4260. Mais on sait assez que, chez beaucoup de poètes du XIIe siècle, les mots de cette sorte peuvent indifféremment rimer en *el* ou en *al*, et l'on n'aura garde d'attribuer la moindre importance à la répartition, sans aucun doute fortuite, des trois rimes dans les 4800 vers du poème.

Les observations de M. R. sur les rimes en *e* (p. 18) et en *ǫ* (p. 19) sont formulées en termes si vagues que je ne parviens pas à en saisir la portée. Les rimes *despollent-racuellent* (3827-28) et *suen-Denoalen* (4393-94) sont des plus régulières en ancien français. Celle de *fǫrs* avec *rebǫrs* (3809-10) est exactement comparable à celle de *cǫrt* et *desconfǫrt* (1175-76) : toutes deux me paraissent, d'ailleurs, devoir être corrigées. M. Warnecke, se fondant sur les rimes *frans-mains* (3288-89), *fange-enseigne* (3761-62), n'a pas hésité à ranger notre fragment au nombre des textes où *ein* est changé en *ain*. M. R. ne veut admettre cette conclusion que pour la seconde partie (p. 19); mais il a négligé d'y noter les rimes *Rentiene-plaine* (3687-88), *esloigne-poine* (4327-28 [2]), qui attestent au contraire la prononcation *ẽ*. Comme lui, je constate la présence de quelques rimes d'*e* pur avec *ie*, et je crois que la plupart, sinon toutes, peuvent et doivent être corrigées. A cet égard, les deux parties du fragment parisien n'offrent aucune différence appréciable (p. 19).

D'après les indications de M. Warnecke, M. R. (p. 19) compte dans la seconde partie quatre exemples de *z* rimant avec *s*, tandis qu'il n'en constate aucun dans la première. S'il y avait regardé d'un peu plus près, il se serait tout d'abord aperçu que la prétendue rime *froiz-trois* des vers 3062-63 n'est

---

1. P. 22, M. R. suppose que ce passage est interpolé, parce qu'aux vers 346-347 de l'édition de Fr. Michel on voit paraître un oncle de Tristan, nommé *Got*, dont la présence insolite avait déjà fort alarmé M. Golther. Il est surprenant que ces messieurs ne se soient pas avisés que le texte doit être corrigé. Je me fais un plaisir de leur annoncer que la nouvelle édition les délivrera du fantôme de l'importun *Got*.

2. Je suppose que *poine* est mis pour *peine*; mais M. G. Paris me fait observer qu'on y peut reconnaître aussi le correspondant de pugna.

qu'une bévue de M. Warnecke; car Fr. Michel a reproduit exactement la leçon *frois* du manuscrit. Aux vers 3502-3, il faut restituer le nominatif pluriel *departi* et l'accusatif *ami*, qui peut très bien servir de vocatif. Au vers 3663, rien n'empêche d'admettre la forme *huz*, dont il y a maint exemple dans les anciennes rimes françaises. Le nominatif *druz* en rime avec *Artus* (4070-71) s'explique aussi facilement que l'accusatif pluriel *plais* en rime avec *palais*[1], par l'influence des formes *plai* et *dru*. La forme rare *pez* (585), attribuée sur la foi de l'éditeur à la première partie, n'est pas recevable dans le contexte. Dans le manuscrit, le vers précédent est terminé par le mot *tamez*, qui n'a pas de sens. Fr. Michel l'a remplacé par *reinez*, qui ne convient ni pour la rime ni pour la raison. Nous conjecturons *palès*, en rime avec *pès*.

On ne peut tirer de conclusions certaines de la présence ou de l'absence d'un *t* final au parfait du verbe *estre*, dans les parfaits et les participes de la conjugaison en *ir*, ainsi que dans les participes en *u*. M. R. le reconnaît lui-même très franchement (p. 20). Il a cru remarquer (*ib.*) que la déclinaison est plus négligée dans la première partie que dans la seconde, et il se fonde principalement sur cette observation pour assigner une origine anglo-normande à ce qu'il envisage comme l'œuvre propre de Béroul (p. 20). Une statistique sommaire, à laquelle je me suis livré pour vérifier cette assertion, ne l'a pas justifiée. Il ne semble pas non plus que, dans la fréquence des hiatus et des élisions, dans la manière de rimer (p. 20), ni dans la façon de traiter le couplet de deux vers octosyllabiques, on puisse constater aucune divergence entre les deux mille sept cents premiers vers et les deux mille et cent derniers. L'attribution de la première partie à un auteur continental et de la seconde à un Anglo-Normand pourrait se défendre avec d'aussi valables arguments que la thèse opposée. C'est assez dire que l'étude minutieuse de la langue et de la versification ne permet en aucune façon de distinguer dans le manuscrit 2171 l'œuvre de deux auteurs de patrie et de date différentes.

Les personnes familières avec le poème se rappelleront que, durant le séjour des amants en Morois, l'un des trois barons ennemis de Tristan est tué par Governal, embusqué derrière un arbre (éd. Fr. Michel, pp. 81-85). Comme les trois barons reparaissent plus tard, à l'époque de la réconciliation d'Iseut avec son mari, il y a lieu de se demander si cet épisode n'est pas interpolé. En supposant deux auteurs, on ne supprime que partiellement la contradiction. M. R. fait très bien voir (p. 23) que certains détails de l'épisode du chien Hudent, tel qu'il est raconté par Eilhart, ont pu donner lieu à l'invention du meurtre. Mais rien ne prouve que ce développement original soit l'œuvre de Béroul plutôt que d'un interpolateur quelconque. La rime suspecte des vers 1641-42, *amedoi-esquoi*, n'a pas échappé à l'attention de M. R. En proposant de substituer *estui* à *esquoi* (p. 22, n. 1), il nous offre une meilleure rime, mais non un sens satisfaisant. Il semble d'ailleurs igno-

1. Warnecke, p. 36.

rer la correction de M. Suchier [1], qui lit *recoi* et cite même notre rime comme un exemple du changement normand de quietum en *coi*.

Tout ce que nous ont appris les savantes recherches de M. Löseth sur le *Roman de Tristan* est résumé avec beaucoup de clarté par M. R. (pp. 25 ss.). Parmi les sources de l'énorme compilation, il n'a pu connaître le fragment en vers du *Valet à la cotte mal taillée*, publié l'an dernier dans la *Romania* (XXVI, pp. 276 ss.). Comme M. Novati, dont il reproduit en partie les arguments (p. 28), il conteste que le roman en prose puisse être dérivé d'un poème intitulé par Chrétien lui-même : *Du roi Marc et d'Iseut la blonde*. Mais conçoit-on ce qu'aurait été l'œuvre de Chrétien, si les amours de Tristan et d'Iseut n'en formaient pas la donnée principale? Je ne comprends pas que l'on attache la moindre importance au blâme jeté sur Iseut par Fenice, l'amie de Cligés. Les paroles qu'un poète met dans la bouche de ses personnages n'impliquent nullement son adhésion aux sentiments qu'ils expriment; et l'on ne nous fera pas accroire qu'à la veille d'écrire le *Conte de la Charrette*, Chrétien ait rien trouvé à redire à la passion d'Iseut pour Tristan. De l'omission de ce dernier dans la brillante description de la cour d'Arthur, au début d'*Érec*, on voudrait conclure que Tristan et le roi breton restaient aussi étrangers l'un à l'autre dans la version de Chrétien que dans celle de Thomas. Mais Chrétien ne pourrait-il pas, comme Eilhart et Béroul, les avoir mis en relation passagère, sans que pour cela Tristan dût, comme dans la littérature postérieure, figurer au nombre des chevaliers de la Table Ronde?

Par son analyse comparative du roman en prose et des autres versions (pp. 29-36), M. R. a rendu un signalé service à tous ceux qui s'occuperont après lui de la légende de Tristan. Cette analyse, où l'on ne peut guère trouver à reprendre que l'absence de renvois aux paragraphes de M. Löseth, confirme l'opinion d'une étroite parenté entre la version d'Eilhart et le fond primitif du roman. Aussi j'incline aujourd'hui à croire que ces deux ouvrages dérivent de la même source, non point du *Tristan* de Chrétien, mais du poème sans doute un peu postérieur de La Chèvre. A la vérité, le *Roman de Tristan* s'accorde mieux, en quelques points, avec les autres versions françaises qu'avec celle d'Eilhart (p. 35). Mais celui-ci peut n'avoir pas toujours été un traducteur fidèle; et personne ne met en doute que les prosateurs aient recueilli des traditions fort diverses. De la forme allemande *Îsalde* j'avais autrefois cru pouvoir conclure que le poème imité par Eilhart appartenait à la région du nord-est; mais j'avais négligé de faire entrer en ligne de compte la forme *Môrolt*, qui ne saurait être picarde. Ces deux noms, rapprochés l'un de l'autre, me semblent plutôt indiquer une origine champenoise et me disposent à accepter l'opinion de M. Gröber [2], qui veut identifier notre La Chèvre avec le poète lyrique Robert de Reims, dit La Chèvre. On aura peut-être quelque peine à se persuader que, moins d'une vingtaine d'années

1. *Altfranzösische Grammatik*, p. 51.
2. *Grundriss der Romanischen Philologie*, II, 1re partie, p. 494.

après Chrétien, un autre Champenois se soit mis à composer un poème sur Tristan. Mais la mode devait exercer un empire encore plus tyrannique sur une littérature manuscrite que sur notre littérature imprimée. Au moyen âge, les œuvres littéraires vieillissaient plus rapidement qu'aujourd'hui. Comme elles étaient souvent exécutées sur commande, il suffisait du caprice d'une dame ou d'un seigneur pour en susciter de nouvelles sur des sujets déjà traités. Au surplus, Chrétien n'a pas dû être mis d'emblée au premier rang parmi les poètes de son temps. La perte à peu près complète de ses œuvres de jeunesse fait présumer qu'elles n'avaient pas obtenu un succès bien éclatant. S'il les énumère au début de *Cligès*, c'est peut-être moins pour s'en vanter que pour faire savoir au lecteur qu'*Erec* n'était pas son début dans la carrière poétique.

Persévérant dans l'opinion qu'il s'était faite, il y a quinze ans [1], M. R. continue à placer la date du *Tristan* de Thomas vers 1140, « en tout cas avant 1150 » (p. 37). Il se fonde principalement sur l'examen de la langue, dont il me paraît s'exagérer l'antiquité et qui n'est d'ailleurs pas un critère bien sûr de l'âge des textes écrits en Angleterre. Il ne tient aucun compte des raisons littéraires et morales qui indiquent une date postérieure. Un poète comme Thomas, une œuvre telle que son *Tristan*, pouvaient-ils apparaître dans la France du nord ou l'Angleterre normande avant que les mœurs et la littérature y eussent été transformées sous l'influence de la société méridionale et de la poésie des troubadours, avant que les romans imités de l'antiquité eussent préparé le public à goûter de fines analyses psychologiques et à s'intéresser à la description minutieuse de prodiges d'art mécanique? Cela paraît difficilement croyable, quelque haute opinion qu'on ait du rôle de l'initiative individuelle dans l'histoire de l'humanité.

Contrairement aux idées courantes, mais d'accord avec M. W. Förster (p. 20), M. R. pense que Béroul est un poète moins ancien que Thomas (p. 38). Il ne s'est pas douté que son opinion est confirmée, au moins en ce qui concerne la seconde partie du fragment, par une allusion fort précise à l'épidémie qui ravagea l'armée des croisés pendant le siège d'Acre (1190-91). Il y a longtemps que M. G. Paris, dans une de ses conférences à l'École des Hautes Études, attirait notre attention sur le vers 3813, où Tristan, déguisé en lépreux, se plaint d'avoir

Les mains gourdes par le mal d'Acres [2].

Rien ne permet de suspecter l'authenticité du contexte. La langue de Béroul ne semble pas trop archaïque, dès qu'on cesse de le tenir pour un Normand d'Angleterre. Le caractère de son poème diffère sans doute très notablement

---

1. *D[illegible]*, von W. Rottiger. Gottingen, 1883 (thèse de doctorat).
2. *M.* [illegible].

du reste de la littérature romanesque de la fin du XIIe siècle. Mais le ton du récit nous fait comprendre que Béroul s'adressait à un tout autre public que la plupart des romanciers contemporains. Je me le représenterais volontiers sous les traits d'un jongleur, courant les places publiques et les châteaux de la petite noblesse, mais n'ayant guère fréquenté les cours élégantes et lettrées où la vogue des romans en prose allait bientôt succéder à celle des poèmes de Chrétien de Troyes et de Raoul de Houdenc.

Les 2730 premiers vers du fragment parisien, la version d'Eilhart et le roman en prose découlent, suivant M. R. (pp. 24 et 35), de diverses compilations de poèmes de jongleurs. Mais quelle preuve a-t-on de l'existence de ces poèmes hypothétiques, si l'on refuse d'admettre les résultats de la dissection jadis pratiquée par M. Heinzel sur l'œuvre incohérente de Béroul? Les témoignages précis rassemblés par M. G. Paris au tome XXX de l'*Histoire Littéraire* (pp. 19 ss.) donnent à penser que les plus anciens et les plus actifs propagateurs de légendes bretonnes ont été des conteurs en prose plutôt que des poètes. Cependant, la mise en œuvre indépendante des mêmes récits oraux par Béroul et par La Chèvre (ou un autre) expliquerait mal les ressemblances si frappantes qui se manifestent, jusqu'en de petits détails, entre les données d'Eilhart et celles du manuscrit 2171. Béroul nous apprend lui-même qu'il avait eu sous les yeux une histoire manuscrite des amours de Tristan et d'Iseut [1]. Il faut donc, de toute nécessité, que les deux poètes français aient, chacun à sa façon, tiré parti de l'œuvre d'un poète antérieur, qui ne saurait être, à mon sentiment, que Chrétien de Troyes. Sans doute, le poème qu'on devine à travers ceux de Béroul et d'Eilhart ne ressemble guère aux romans postérieurs de Chrétien. Mais le *Tristan*, composé au plus tard vers 1160, est un de ses premiers ouvrages, et l'on peut croire que les imitateurs en ont usé fort librement avec leur modèle commun. Béroul, notamment, doit avoir puisé une partie de ses récits à des sources toutes différentes, peut-être anglaises ou du moins anglo-normandes.

Bien que la forme d'un tableau généalogique se prête assez mal à exprimer des relations si complexes et si délicates, le schéma qui termine cet article donnera une idée de la façon dont on peut, si je ne me trompe, se représenter la succession et les rapports des plus anciens romans relatifs à Tristan.

C signifie Chrétien de Troyes.
L — Le Chèvre.
O — Eilhart d'Oberg.
R — le *Roman de Tristan* en prose.
B — Béroul.
T — Thomas.
G — Gottfried de Strasbuorg.
S — la *Tristramsaga*.
E — le *Sir Tristrem*.

---

1. Ne, si come l'estorie dit
L[a] ou Berox le vit escrit. (Éd. Fr. Michel, vers 1753-54).

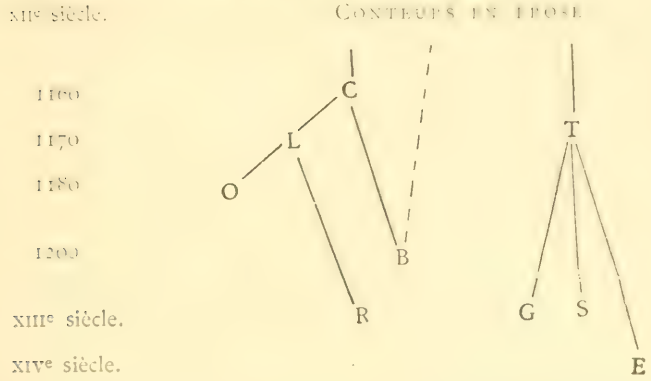

Ainsi, parmi la foule des récits divergents qui étaient colportés en Angleterre et sur le continent par des conteurs en prose, les deux principales versions de la légende de Tristan se seraient constituées par les préférences de deux éminents poètes. L'œuvre de Thomas était peut-être plus belle, mais celle de Chrétien semble être plus ancienne en date. Aussi bien que le roi Arthur et les compagnons de la Table Ronde, que le Chevalier au Lionet Perceval, que Lancelot et Guenièvre, Tristan et Iseut ont probablement été introduits dans la littérature française et européenne par le célèbre poète champenois. Si Thomas était une âme plus poétique, plus sensible et plus profonde, nous reconnaissons toujours mieux en Chrétien de Troyes l'un de ces heureux génies qui ont su révéler aux autres hommes des sources cachées de joie et d'émotion.

Ernest MURET.

Plainte de la Vierge en vieux vénitien. Texte critique, précédé d'une introduction linguistique et littéraire, par Alfred LINDER. — Upsala, Universitets Årsskrift 1898. Filosofi, Språkvetenskap och Historiska vetenskaper. I. — Upsala, Edv. Berling, 1898, in-8, 8 + CCXLIII + 98 p.

Le beau *Planto de la Verzene Maria*, dont une nouvelle édition vient de paraître sous les auspices de l'université d'Upsal, offre un double intérêt au philologue, étant à la fois un excellent spécimen des « Plaintes de la Vierge » et un document assez précieux pour l'histoire du dialecte vénitien. Et comme jusqu'ici on ne pouvait guère le lire que dans les *Rime e prose del buon secolo della lingua* (Lucca, 1852, p. 3 et suiv.), où T. Bini l'avait imprimé d'après six mss., on félicitera M. Linder de nous en avoir donné le premier un texte qui satisfait, dans une large mesure, aux exigences de la critique moderne, et de l'avoir accompagné d'une importante introduction linguistique et littéraire.

La publication de M. L. ne peut être elle-même, cependant, regardée

comme définitive. Des 26 mss. qu'il connaît de notre poème il n'a consulté que la moitié, poussant plus loin des recherches que feu H. von Feilitzen avait seulement commencées; en outre, il s'est servi de trois éditions anciennes. Mais les rapports de ces rédactions diverses sont étudiés avec tant de soin et d'intelligence qu'on possède désormais un cadre où le reste entrera facilement. D'ailleurs les divergences peu considérables des mss. dont l'auteur a tenu compte nous autorisent à croire qu'un texte basé sur tous ceux qui existent ne différerait pas sensiblement de celui que nous avons sous les yeux. En approuvant généralement son système de classification, qui permet de distinguer trois familles principales, dont celle désignée par *a* est la meilleure, nous regrettons que M. L. ne se soit pas appuyé uniquement sur des fautes communes pour démontrer la parenté des mss. Ainsi, toutes les raisons alléguées à la page XXVI pour prouver que le sous-groupe *a'*, constitué par F K P, se rattache au groupe *a* sont également faibles. Car, en regardant de près, on s'aperçoit aisément qu'aux vers 344-45, 1342-47, etc., *a* et *a'* donnent la bonne leçon, adoptée par l'éditeur; dans les deux autres cas (v. 657 et 1156), F K P ne sont pas d'accord entre eux, de sorte qu'on ne saurait rien affirmer de positif quant à leur archétype. Les remarques qui suivent sur les abréviations courantes[1] auraient pu être supprimées sans grand inconvénient.

La versification de la Plainte, objet du second chapitre (p. XXXIX-XLVI), est assez curieuse : le poète, imitant en cela Cecco d'Ascoli, qui en avait donné l'exemple dans l'*Acerba*[2], emploie le couplet de six *endecasillabi*, dont les rimes sont enchaînées dans l'ordre : *a b a c b c*, et termine chacun de ses chants par un *tornello* de deux vers rimant ensemble.

Passant à l'étude de la langue (p. XLVI-CXLVIII), M. L. ne se borne pas à examiner les rimes, qui seules établissent, avec une certitude presque absolue, la provenance du *Planto*; il relève aussi à l'intérieur du vers les formes dialectales que l'accord des mss. permet, à son avis, d'attribuer à l'original. Ces recherches bien conduites l'amènent à constater que l'auteur écrivait en vénitien, mais sans s'interdire les toscanismes et les latinismes. Une fois cette démonstration faite, on peut se demander si le savant suédois n'a pas consacré trop de pages à la notation des graphies individuelles de chaque copiste. L'exposé de la phonétique et de la morphologie est très détaillé. Disons seulement que les mots cités à la page XLVIII ne prouvent pas qu'un *ie* provienne quelquefois d'un *ę* latin : *plieghi* est évidemment calqué sur *prieghi*, comme le fr. *plies* sur *pries* (v. Meyer-Lübke, *Gram. des langues rom.*, II, 254); *spiero*, *despiera* sont également formés par analogie : comparez l'it. *spęra*, signalé souvent, et l'anc. prov. *espęra* (Lienig, *Die Grammatik der prov. Leys d'amors*, p. 39); dans *proziede*[3] on reconnaîtra, comme dans l'it. *cęde*, l'influence de

1. Pourquoi M. L. regarde-t-il & comme une ligature des lettres *grecques* correspondantes (p. XXXVII)?

2. Il n'a pourtant pas été seul à adopter cette forme métrique, comme l'éditeur l'assure. V. Gaspary, *Gesch. der ital. Lit.*, I, 529.

3. De nombreux exemples de cette forme en a.vén. ont été donnés par M. Ascoli, [illegible] III, 249.

cęssi, *cęsso* (v. D'Ovidio, *Grundriss*, I, 510); quant à *miego*, *tiego*, *siego*, j'y verrais, à défaut d'une étymologie plus satisfaisante, un croisement de *mego*, *tego*, *sego* avec les formes accentuées *mi*, *ti*, *si*. — *Serpe* ne dérive pas d'un nominatif *serpes (p. XCVI), mais d'un accusatif *serpe, refait sur *serpes (v. Meyer-Lübke, *l. c.*, II, 25). Le chapitre intitulé « Fonctions » contient une série de remarques qui touchent tantôt à la syntaxe, tantôt à la lexicographie. Quelque louable qu'en soit la conception, il aurait beaucoup gagné en clarté et en valeur, si les exemples avaient été mieux groupés et les explications moins sommaires (v. surtout le § 65). Le glossaire rendra de bons services.

La partie littéraire nous paraît être la plus importante. Après avoir analysé rapidement le *Planto*, M. L. aborde la discussion des sources (p. CXLIX et suiv.). Il ne lui suffit pas de démêler les rapports de son texte avec les productions qui s'en rapprochent le plus : l'auteur remonte jusqu'aux origines des « Plaintes de la Vierge ». Tout en limitant le champ de ses recherches, il le creuse plus profondément, en maint endroit, que ne l'avait fait M. Wechssler dans son livre si utile sur les *Romanische Marienklagen* (Halle, 1893). Le savant suédois rappelle les passages correspondants du drame Χριστὸς πάσχων et de certaines rédactions grecques des *Gesta Pilati*, lesquelles œuvres seraient deux branches appartenant au même tronc. Malheureusement, il ne résout pas plus que ses devanciers la question compliquée de savoir quelles relations existent entre le type oriental ainsi reconstruit et les proses vénérables dans lesquelles l'Église latine a chanté si anciennement les douleurs de Notre Dame. Arrivant aux ouvrages plus remarquables inspirés par l'essor que prit le culte de Marie au XIIe siècle, il étudie, dans tous ses détails, le célèbre *Tractatus beati Bernardi de planctu beate Marie*, modèle principal de notre poème et de tant d'autres analogues en langue vulgaire[1], et finit par établir ces trois points : 1° ce traité n'est pas, comme on l'a cru jusqu'à présent et comme, pour ma part, je continuerai à le croire[2], le livre, destiné à la méditation solitaire, d'un ascète qui raconte son prétendu colloque avec la mère du Christ; c'est un sermon prononcé probablement devant une congrégation de religieuses, entrecoupé, en tous cas, par des monologues de la Vierge que récitait une autre personne; 2° il est indépendant du sermon

---

1. Aux traductions ou imitations dont M. L. dresse le bilan, je me permettrai d'en ajouter une. L'auteur anonyme de la curieuse plainte anglo-normande *Dame coroune*[*e*], [illegible] que Th. Wright a imprimée dans la [illegible], t. II (London, 1868), p. 438 et suiv., d'après un ms. cottonien. — depuis, M. P. Meyer en a signalé deux autres, *Rom.*, XIII, 520 — s'est inspiré visiblement du fameux traité.

2. L'exorde (Mushacke, *Altprov. Marienklage*, p. 41), sur lequel M. L. appuie tant, n'est pas nécessairement celui d'un sermon; d'ailleurs, comme il est remplacé par un autre début dans la rédaction de Migne (*Patr. Lat.*, t. 182, p. 1133), il n'est peut-être pas authentique. Si le reste était un dialogue réel, on s'expliquerait moins bien que, dès les premières pages, le prédicateur parle de la Vierge à la troisième personne et continue le récit de la Passion à la place de sa divine interlocutrice. Enfin les paroles très nettes de cette dernière : *Tu cum lacrimis scribe que cum magnis doloribus ipsa persensi* (Mushacke, p. 42; Migne, p. 1134) ne laissent pas de doute sur le caractère de cette production.

retrouvé dans un ms. de Gubbio (XIVe siècle)[1] et que M. Wechssler regarde à tort comme son prototype (p. 23 et suiv.); 3° il pourrait bien être l'œuvre de saint Bernard, à qui les mss. l'attribuent le plus souvent, mais d'un saint Bernard très jeune, qui n'était maître ni de sa pensée ni de sa forme. Nul doute que l'auteur du *Planto* n'ait puisé à pleines mains dans cette compilation : les ressemblances sont si nombreuses et si frappantes qu'on serait tenté de crier au plagiat.

Ce n'est cependant pas le seul ouvrage qu'il ait mis à contribution : dans la liste très riche de ses emprunts, qu'on trouve aux pages CXCIX et suiv., on remarquera, entre autres, une *lauda* dramatique[2], assez insignifiante du reste, et les belles *Devozioni del Giovedì e del Venerdì santo*[3].

Par une série d'arguments dont l'ensemble entraîne la conviction, bien que, pris séparément, ils n'aient pas tous une grande valeur[4], l'éditeur essaye de démontrer ensuite (p. CCVI et suiv.) que son poème a été composé vers 1325. Réfutant solidement les hypothèses contraires, en partie fort dignes d'attention, émises par d'autres savants, il l'attribue, sur la foi de six mss. et de deux incunables, à un moine de la contrée de Trévise, frère Enselmino, qui a laissé quelques poésies religieuses.

L'introduction se termine par des remarques intéressantes (p. CCXX et suiv.) sur le style du *Planto*, qui est en somme assez sec et monotone, mais ne manque parfois ni de souffle ni de couleur, et sur la valeur littéraire de cette production, très goûtée des contemporains, mais jugée sévèrement par son critique moderne.

Comme le texte fort bien établi présente peu de difficultés, on ne regrettera pas trop l'absence d'un commentaire, qui toutefois n'aurait pu que donner plus de prix à cette belle publication.

Alfred PILLET.

---

1. Publié par M. Mazzatinti, *Propugnatore*, t. XXII, p. 174 et suiv.
2. Ed. Monaci, *Riv. di filol. rom.*, I, 268-270.
3. Éd. D'Ancona, *ib.*, II, 14-28.
4. Peut-être M. L. aurait-il mieux fait d'en supprimer le suivant, basé sur des affirmations très vagues : « Le poème fait voir plus d'une fois (VI, 44; VII, 35; IX, 44) que son auteur s'est représenté le Crucifié les pieds croisés l'un sur l'autre et percés d'un seul clou. Or, c'est là une image du crucifiement qui ne naît qu'avec le XIVe siècle (dès 1300, Pip. [Piper, *Mythologie der christlichen Kunst*], I, p. 149; Dietr. [Dietrichson, *Christusbilledet*], p. 362; cf. *Legenda aurea*, où, d'après Grég. de Tours, il est fait une mention un peu hésitante de quatre clous. De là s'ensuit que le *Planto* n'a pas été écrit avant 1300 (p. CCVI). » Si le savant suédois avait consulté le *Guide de l'Art chrétien* du comte de Grimoüard de Saint-Laurent, t. II (Paris, 1873), p. 399 et suiv., il se serait aperçu que déjà durant le XIIIe siècle il y a hésitation entre les deux modes de représentation. De plus, M. H. Thode, qui étudie cette question dans son livre sur *Franz von Assisi und die Anfänge der Kunst der Renaissance in Italien* (Berlin, 1885), p. 444 et 452, et renvoie à d'autres travaux, fait remarquer que les *Meditationes vitae Christi* attribuées à saint Bonaventure parlent de trois clous. Or, comme ce dernier ouvrage, si répandu dans le temps, a été certainement connu de l'auteur du *Planto*, l'argument tombe.

Note sur le Mystère de la Résurrection attribué à Jean Michel, par Gustave MACCON. Paris, Techener, 1898, in-8, 21 p. (extrait du *Bulletin du Bibliophile*).

M. Maccon, conservateur adjoint du Musée Condé, a examiné un ms. de Chantilly qui provient de la librairie des ducs de Bourbon et qui contient le mystère de la *Résurrection* imprimé par Vérard avant la fin de 1499 et attribué par lui à Jean Michel. Le prologue, conservé intégralement dans le ms. de Chantilly, mais mutilé dans l'édition, nous apprend que ce mystère fut représenté à Angers en 1456 (et non en 1470-71 comme avait cru pouvoir le supposer M. Petit de Julleville), comme suite à une *Passion* jouée en 1446, et œuvre sans doute du même auteur, qui n'est pas Jean Michel. L'édition de Vérard ayant paru quand Jean Michel vivait encore, M. M. en conclut qu'il n'est pas téméraire d'attribuer à celui-ci « au moins une part de responsabilité » dans la fausse attribution; mais cela nous paraît très peu probable : on sait combien Vérard était coutumier de ces attributions fausses, destinées à augmenter la vente de ses publications; il aura voulu profiter du grand succès qu'avait obtenu la *Passion* de Jean Michel, et il se sera gardé d'avertir le prétendu auteur. Celui-ci aurait sans doute protesté, car il avait du talent, ce dont l'auteur de la *Résurrection* semble avoir été parfaitement dénué. Partant de son hypothèse, M. M. suppose ensuite que Jean Michel, dans sa *Passion* de 1486, a plagié l'auteur de la *Passion* de 1446, comme dans sa *Résurrection* il aurait plagié la *Résurrection* de 1456. « Sans doute des passages entiers de la *Passion* de Gréban se retrouvent dans la *Passion* attribuée à Jean Michel; cela prouve seulement que Gréban a pillé la *Passion* de 1446 dont nous cherchons l'auteur. » Tout cela n'est pas admissible. Jean Michel ne s'est nullement approprié, en faisant jouer la *Passion* à Angers en 1486, une œuvre antérieure: il s'est contenté de faire à la *Passion* de Gréban des « additions et corrections », d'ailleurs importantes et nombreuses, et c'est tout ce que revendique pour lui le titre de l'édition donnée presque immédiatement (et des éditions suivantes). Son style se distingue de celui de la *Résurrection* de 1456 non seulement en ce qu'il est meilleur, mais en ce qu'il est sensiblement plus moderne. Le style de Gréban aussi est tout autre que celui de l'anonyme angevin, et très supérieur. La *Passion* de 1446 et la *Résurrection* de 1456 sont tout à fait étrangères à la *Passion* de Gréban, écrites à Paris vers 1450 et dont Jean Michel, en 1486, a fait jouer, puis imprimer une partie en la remaniant et surtout en l'amplifiant beaucoup.

Cela n'empêche pas que M. M. n'ait rendu service à l'histoire littéraire en enlevant à Jean Michel la *Résurrection* angevine de 1456, ce que la critique aurait dû faire déjà sur la simple comparaison de l'œuvre avec l'œuvre authentique du médecin de Charles VIII. M. M. conjecture que l'auteur réel de cette *Résurrection* (et de la *Passion* de 1446), toutes deux composées pour René de Sicile, est Jean du Périer, dit Le Prieur, maréchal des logis de ce prince, et auteur, par ordre de René, du mystère du *Roi Avenir* et de « certain livre

ou histoire des apostres ». Cette conjecture est très vraisemblable, et M. M. l'appuie par de bons arguments. Le meilleur serait toutefois une comparaison de la *Résurrection* avec le *Roi Avenir*, d'où résulterait l'identité des procédés et du style.

Une des curiosités du ms. de Chantilly est de donner le *Credo*, dans la scène de la Pentecôte, non seulement en hébreu, grec, latin et français, mais en « allemant » et en breton. M. M. a donné du *Credo* allemand, qui en réalité est flamand, un texte conforme au ms. (lequel est absurdement altéré) et un autre fort bien restitué; du *Credo* breton, précieux pour sa date, il a donné une reproduction phototypique, qui sera bienvenue auprès des celtisants.

Disons en terminant que M. Maccon s'attache avec autant de zèle que de désintéressement à mettre à la disposition des travailleurs les trésors confiés à sa garde. Tout en s'occupant aussi activement qu'il lui est possible de le faire du catalogue des mss. de Chantilly, il en fait connaître çà et là des morceaux particulièrement intéressants : c'est ainsi qu'il vient de publier dans le *Bulletin du Bibliophile* des poésies inédites de Marot, très précieuses pour l'histoire d'une partie de sa vie restée assez obscure, celle qu'il passa à Ferrare auprès de la duchesse Renée.

G. P.

PÉRIODIQUES

Zeitschrift für romanische Philologie, XXII, 3. — P. 305, O. Dittrich, *Ueber Wortzusammensetzung auf Grund der neufranzösischen Schriftsprache.* Le français moderne n'est là que comme un spécimen qui doit servir à illustrer la théorie de la composition indo-européenne; l'auteur l'a surtout choisi à cause de la base excellente que lui offraient les travaux de Darmesteter. Dans l'introduction, seule donnée ici, de ce mémoire qui paraît devoir être fort long, l'auteur propose une nouvelle division, genétique et philosophique, des composés, qui se recommande assurément par de la profondeur et de la perspicacité. Il faudrait avoir réfléchi longuement à ce sujet difficile pour donner sur le bien fondé de son système une appréciation motivée. — P. 331. M. Toldo, *Due leggende tragiche ed alcuni riscontri col teatro dello Schiller.* L'auteur pense que Saint-Réal, dans son roman historique de *Don Carlos*, a adapté à l'histoire du fils de Philippe II celle d'Ugo, fils de Nicolas d'Este, décapité avec sa belle-mère, Parisina Malatesta, dont il était l'amant. Il étudie, en outre, la *comedia* que Lope de Vega a consacrée à ce thème (*El castigo sin venganza*) et qui présente avec le *Don Carlos* de Schiller des ressemblances assez curieuses, mais peut-être fortuites; enfin il signale dans le théâtre de Schiller diverses traces d'influence espagnole. — P. 360. V. Finzi, *Le rime di un ignoto umanista del secolo XV* (*Francesco Quercente, protonotario apostolico*). Poésies latines et italiennes imprimées presque toutes d'après un manuscrit de Lucques. Le texte latin laisse beaucoup à désirer (les vers 19-20 de la première pièce doivent se lire : *Hunc ego pretulerim cunctis ex ordine gemmis, Hunc ego divitiis, aurifer* Herme, *tuis*); la pièce de la p. 378, surtout au début, fourmille de fautes de tout genre : *Aethernas* pour *Aetherias*, *dupplices* pour *duplices*, *contu* pour *cantu*, *pandare* pour *pandere*, *vincere* pour *vincire*, etc.; l'éditeur fait d'ailleurs des corrections orthographiques inutiles et ne remarque pas les vers faux ou les passages dénués de sens). — P. 384. H. Morf, *Das liturgische Drama von den fünf klugen und den fünf thörichten Jungfrauen.* Dans cette note courte et substantielle, l'auteur rend très vraisemblable : 1° que la partie latine du mystère de l'*Époux* le constituait primitivement tout entier, et que les parties romanes ont été successivement ajoutées : refrain, traduction, addition (la traduction de la réponse des vierges sages n'a laissé dans le ms. qu'un débris); 2° que le mystère appar-

tient non au cycle de Noël, comme on l'a dit jusqu'ici, mais au cycle de Pâques (aux arguments de M. Morf on peut peut-être ajouter que le vers *Venit enim liberare gentium origines* semble se rapporter à la descente de Jésus aux enfers).

Mélanges. — I. *Histoire littéraire*. P. 392. Ph. A. Becker, *Nachtrag zu Ztschr.* XXI, 73-101 ; additions à l'article de l'auteur sur le *Manuale* de Duoda. — II. *Histoire des mots*. P. 393. H. Schuchardt. 1. It. *froge* : l'auteur reconnaît que l'étymologie celtique proposée pour ce mot n'est pas acceptable, et il n'en indique pas d'autre; il rapproche seulement de nombreux dérivés dialectaux italiens. — 2. Astur. *cabo* ? L'auteur doute de l'authenticité de cette forme (pour *cabu*), alléguée par MM. Meyer-Lübke et Ascoli. — 3. It. *toccare* u. s. w. Rejetant à la fois l'étymologie germanique *tukkôn proposée par Diez, et l'étymologie latine *tudicare donnée jadis par Boucherie et récemment par M. Nigra, l'auteur ramène *toccare*, *toucher*, etc., à l'interjection onomatopéique *toc*. Il me paraît probable qu'il y a en effet un verbe (pr. *tocar*, fr. *toquer*, p.-ê. roum. *tocà*) qui a cette origine, mais j'ai peine à y rattacher *toccare*, *toucher*, etc., et je suis porté à m'en tenir à l'explication de Diez. Il faudrait étudier avec soin les sens divers et anciens du verbe germanique et du verbe roman. — 4. Bolon. *cuslir* u. s. w. = cochlearium. On peut expliquer cette forme (où M. Ascoli soupçonne une influence de la phonétique ombrienne) par une évolution purement latine. — 5. *Ambulare*, etc. M. Sch., par d'autres voies que celles qu'ont prises tout récemment MM. Förster (cf. ci-dessus, p. 511) et Wulff (ci-dessus, p. 480), arrive également au but que, dans un article à bon droit célèbre, M. V. Thomsen avait désigné dès 1879 : *andare andar anar aler* > ambulare. C'est surtout pour rendre vraisemblable l'équation *aler* = ambulare que M. Sch. a écrit cet article. Il s'appuie sur les formes dialectales *senler trenler* < similare tremulare et même *strôlé* (wall.) < strangulare pour supposer que ambulare a pu devenir *anler aller*, au moins dialectalement : « Nous aurions donc le droit de parler d'une formation de *aller* d'ambulare conforme aux lois phonétiques; seulement cette forme, à cause de sa brièveté, qui, pour un mot d'un emploi aussi infiniment fréquent, est d'une grande importance, s'est étendue bien au delà de son domaine originaire. » Je ferai remarquer que tremulare similare ne sont pas pareils à ambulare[1] : autre chose est de ne pas intercaler un *b* entre *m* et *l*, autre chose de supprimer un *b* existant (les dialectes qui n'intercalent pas de *d* entre *n* et *r* ne le retranchent pas dans *-nd'r*; ils disent *ponre* mais *fondre* et non *fonre*[2]). Même en passant sur cette difficulté, comment croire que dès le commencement du IXe siècle un wallon *alar* < *anlar* < *amlar* < ambulare eût pénétré dans le français (*alare* se trouve à plusieurs reprises dans les gloses de Reichenau)? J'aimerais

1. Strangulare avec son *g* est encore autre chose.

2. *Penre* est dans des conditions toutes particulières qui demanderaient une étude à part.

mieux accepter l'opinion de M. Gartner, accueillie par M. Meyer-Lübke, d'une réduction de l'impér. amblamus amblate, par suite de l'usage fréquent, et en dehors des lois phonétiques ordinaires, à *alamus alate*, qui ensuite auraient imposé leur forme aux autres personnes du verbe. Mais je persiste à voir une objection des plus graves contre la dérivation d'*andare andar anar* d'ambulare (avec tous les changements de suffixes ou les expédients phonétiques que l'on voudra) dans l'existence avérée en italien et en espagnol, et très probable en provençal [1], du parfait andedi. Ce parfait ne peut à mon sens s'expliquer que si dans *andare andar anar* est contenu le verbe dare, avec le pf. dedi [2] : en effet, aucun verbe en *-are -ar* autre que celui-là [3] ne présente un semblable parfait, et on ne saurait supposer qu'il y a là une sorte d'erreur causée par la terminaison en -dare, car on ne voit pas pourquoi elle ne se serait pas produite pour des verbes comme fundare, mandare, etc. [4]. Quant au fr. *aler* (et non *aller*), assurément il serait très désirable de le rattacher à la même origine que les verbes correspondants des autres langues, mais jusqu'à présent on n'en a pas trouvé le moyen [5]. On voit que je ne suis pas disposé à accepter la conclusion optimiste de mon savant ami : « On peut dès aujourd'hui constater avec satisfaction qu'enfin, après nous être bien souvent égarés dans le fourré, nous nous sommes retrouvés sur la clairière; ce qui reste encore à débrouiller ne donnera relativement que peu de peine. » — III. *Grammaire*. 1. P. 400. J. Ulrich, *Zum Schicksal des freien ǫ im Französischen*. L'auteur essaye d'expliquer le fait qu'en anc. fr. ǫ libre (= fr. mod. *eu*) rime avec ǫ entravé (fr. mod. *ou*) en supposant que l'ǫ des noms et des verbes était entravé par la consonne de flexion, en sorte qu'on avait n. *irous*, a. *ireus*, n. *flours*, a. *fleur*, 2e p. subj. *plours*, 1re p. *pleur*; puis ces formes se seraient confondues et on aurait dit a. *irous*, a. *flour*, 1re p. *plour*, ce qui expliquerait les rimes avec *rescous*, *tour*. Mais jamais la consonne de flexion n'a fait entrave, par la raison bien simple que la destinée différente des voyelles libres et entravées était décidée avant la chute des ultièmes (M. U. cite en engadinois un phé-

---

1. M. Meyer-Lübke, II, § 274, admet en prov. *anei* comme *dei* et *estei*; je crois pour ma part que ce sont ces trois verbes, à parf. en *-ei* et à inf. en *-ar*, et surtout peut-être *anar*, qui ont amené par analogie la constitution des parfaits en *-ei* de tous les verbes prov. en *-ar* (M. M.-L. ne l'admet, comme on sait, que pour les pers. 3-6, regardant *-ei* comme phonétiquement égal à *-ai* et ayant produit *-est*, *-iest*).

2. Il me paraît très possible que ce soit d'abord au parf. que le *d* sera tombé, par dissimilation, dans le latin vulgaire du sud de la Gaule : andedi > *anedi*, et que la forme ainsi réduite ait passé aux autres temps du verbe.

3. Sauf bien entendu dare et stare.

4. On admet sans doute qu'andare a formé son parf. sur celui de stare (M. Meyer-Lübke, qui tire *andare*, etc., d'ambulare, mentionne le pf. *andedi* sans aucune observation); mais si on regarde de près les formes d'*andedi* en it. et esp., on voit qu'elles se rattachent à celles de dedi et non à celles de steti; d'ailleurs l'influence de steti sur un andavi antérieur serait bien invraisemblable.

5. Il faut noter qu'en français le pf. d'*aler* ne présente aucune irrégularité.

nomène qui serait identique, mais qui paraît bien contestable). — 2. P. 401. P. Marchot, *Feent* du *Jonas*. L'auteur montre, ce qui est fort intéressant, que la forme *feent* du *Jonas*, unique jusqu'à présent, se continue dans divers parlers wallons, naturellement avec des transformations diverses.

Comptes rendus. P. 403. Roussey, *Glossaire du patois de Bournois*, *Contes populaires recueillis à Bournois* (Jeanjaquet : rend justice au mérite et à l'utilité des deux ouvrages que nous laisse le vaillant travailleur récemment enlevé à la science, mais signale dans l'exécution bien des traces d'inexpériences et aussi de négligence). — P. 412. Hecker, *Die italienische Umgangssprache* (Sabersky). — P. 417. *La Prise de Cordres*, p. p. Densusianu (Ph. A. Becker : le critique expose à cette occasion sur la formation du cycle méridional des idées qu'on connaît déjà en partie et qu'il a développées dans deux récentes publications dont nous aurons à reparler. Je ne suis pas de son avis sur la place de la *Mort Aimeri* dans le cycle, et je crois, avec M. Densusianu, dont je ne partage pas d'ailleurs toutes les idées, que la *Prise de Cordres* renvoie à un poème sur Guibert d'Andrenas plus ancien que celui qui nous est parvenu. [Le compte rendu que M. B. a bien voulu consacrer à mon travail contient plusieurs choses auxquelles je dois opposer ici quelques remarques. M. B. dit qu'il résulterait de l'Introduction de mon volume que les luttes des Français contre les Sarrasins d'Espagne auraient produit, au XIIe et au XIIIe siècles, une riche floraison de traditions populaires et de chansons de geste, tandis que tous les poèmes du cycle de Guillaume qui datent de cette époque ne sont en réalité que des productions purement littéraires, qui se rapportent aux événements d'Espagne « wie *Lederstrumpf* zur Geschichte der Kolonisation Amerikas ». En laissant de côté cette comparaison, qui me semble mal choisie et déplacée, je dois remarquer que M. B. m'attribue des idées que je n'ai nullement soutenues dans mon travail. N'ai-je pas dit moi-même que les poèmes épiques des XIIe et XIIIe siècles ne sont autre chose que des « compositions individuelles destinées à l'amusement du public et à la satisfaction des tendances cycliques des jongleurs » (p. I-III)? J'ai dit, et M. B. n'est pas d'un autre avis, que les trouvères de cette époque composaient d'après ce qu'ils entendaient de loin sur les événements contemporains d'Espagne. Si M. B. avait à me contredire sur la question de l'élément historique des poèmes vraiment anciens du cycle, il aurait dû s'occuper de ce que j'ai dit à propos de la chanson perdue sur la prise de Barcelone et du fragment de La Haie; mais il n'en parle nulle part. — P. 421. M. B. croit avec moi qu'on ne peut pas admettre l'existence de chansons très anciennes sur Aymeri de Narbonne; mais il n'admet pas, comme moi, que les quelques passages où est mentionné ce nom avant le XIIe siècle sont dénués de toute valeur historique. Il me semble cependant qu'on ne peut pas séparer ces deux questions l'une de l'autre. Si on admet que les deux vers du *Pèlerinage de Charlemagne*, dont je me suis occupé ailleurs, existaient dans la rédaction originale, il faut conclure qu'il y avait déjà au XIe siècle une épopée sur Aymeri. M. B. n'attache, paraît-il, aucune importance à ce que j'ai dit dans mon article sur

Aymeri de Narbonne dans la chanson du Pèlerinage de Charlemagne. Il croit même que le procès est clos après ce que M. Paris a dit dans la note ajoutée à mon article. Mais M. Paris lui-même n'a fait qu'attirer une fois de plus l'attention sur une question qu'il ne croit pas encore définitivement tranchée. La manière dont M. B. se représente la présence d'Aymeri dans le cycle ne me semble pas bien claire; je vois même que M. B. ne partage plus une opinion qu'il avait exprimée dans son *Altfranzösische Wilhelmsage*, où il disait aussi que le personnage d'Aymeri est l'un des plus récents du cycle (p. 60). — P. 423. M. B., après avoir cité les vers : *Ce ne sont pas paien ne sarrazin, Més sajetaire a qui ja Dieus n'aït* de la *Mort Aymeri*, fait la remarque que l'auteur du poème a voulu dire ici que « le combat n'est pas dirigé contre les Sarrasins, mais contre des êtres monstrueux. » Mais est-ce que j'ai soutenu autre chose (p. LXVII de mon volume)? J'ai cité ces vers pour montrer qu'ils étaient en contradiction avec ce qui nous est dit dans d'autres passages et spécialement au v. 3600, où l'auteur introduit un personnage appelé Bugladan, nom qui ne peut s'appliquer qu'à un Sarrasin. Je ne comprends pas pourquoi M. B. me fait un reproche d'avoir cité ces vers, qui ne sont pas les seuls qui montrent l'existence d'une rédaction plus ancienne de la *Mort Aymeri*. M. B. aurait dû critiquer tous les passages que j'ai rassemblés pour prouver ce fait. Une telle critique aurait avantageusement remplacé la tirade qu'il m'adresse, en m'accusant d'une chose que je crois avoir assez évitée dans mon travail. — O. D.] — P. 427. Monaci, *Crestomazia italiana dei primi secoli*, III (Gröber). — P. 428. Grammont, *La dissimilation* (Gröber : c'est par erreur que M. Gr. dit que *sanglent* < sanguilentum n'existe pas en ancien français). — P. 429. Weigand, *Dritter und Vierter Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache* (Jarník). — P. 431. Menendez Pidal, *La leyenda de los infantes de Lara* (Lidforss). — P. 432. Bello et Cuervo, *Gramática de la lengua castellana* (Lidforss). — P. 432. *Revue des langues romanes*, XXXV-XXXVII (Schultz-Gora). — P. 437. *Giornale storico della letteratura italiana*, XXXI, 1 (Wiese). — P. 438. *Romania*, XXVI, 4 (Gröber, Meyer-Lübke).

G. P.

Revue de philologie française et provençale (ancienne Revue des patois), p. p. L. Clédat. T. IX (1895), n° 1. — P. 1. Clédat, *La conjugaison morte* (suite). — P. 19. E. Roy, *Les lettres de noblesse (1503) du poète Jean Molinet*. Explication du blason de ce poète. — P. 23. E. Roy, *Le blason d'un roi des ribauds bourguignon et le roman du duc Jean sans peur*. La description en vers de ce blason est tiré des manuscrits de Chifflet (bibliothèque de Besançon). Extraits, tirés des mêmes manuscrits, d'un « roman du duc Jean sans Peur », qui paraît perdu. — P. 32. L. Vernier, *Observations sur la phonétique du latin vulgaire*. Rien de neuf. — P. 40. H. Viez, *Chanson en patois, imprimée à Douai vers 1814, à l'occasion de la fête de Louis XVIII*. — P. 49. Clédat, *Les lois de la dérivation des sens appliquées au français*. Les lois que formule ici M. Cl. ont été étudiées d'une façon beaucoup plus approfondie par

divers philologues : par A. Darmesteter, dans sa *Vie des mots*; par le Dr Murray, dans les préfaces des premiers volumes du *New english Dictionary*, etc. — P. 56. Clédat, *Le superlatif relatif en français*. — P. 58. *Nouvelles traductions dialectales de Mireille*. Traductions, par divers auteurs, de dix couplets du cinquième chant de *Mireille* en patois du Gers, des Pyrénées-Orientales et de l'Aveyron. — P. 65. Compte rendu de l'*Étude sur la syntaxe de Rabelais*, par M. Edm. Huguet.

T. IX, nº 2. — P. 81. Jeanroy et Teulié, *L'Ascension, mystère provençal inédit du XVe siècle*. Cf. *Romania*, XXIV, 629. — P. 116. L. Clédat, *Études de grammaire française : les mots invariables*. Remarques très élémentaires qui sont la constatation pure et simple des faits sans accompagnement de recherches historiques. A la p. 145, l'auteur confond — comme beaucoup d'écrivains de notre temps — *rien moins*, qui a proprement le sens négatif, — et *rien de moins*. — P. 153-5. Comptes rendus de Wahlund, *Ueber Anne de Graville*, et de Mellerio, *Lexique de Ronsard* (ce lexique est au-dessous du médiocre).

T. IX, nº 3. — P. 161. Clédat, *Les mots invariables* (suite). — P. 167. Clédat, *Œuvres narratives du moyen âge* (*Le lai de l'ombre*, fragments du *Chevalier au lion*, du *Chevalier de la Charrette*, et du *Tristan* de Beroul). Analyses accompagnées d'extraits. Sans intérêt. — P. 199. Ch. Adam, *Remarques sur l'orthographe de Descartes*. — P. 224. *Traduction de quelques strophes de Mireille en divers dialectes méridionaux* (suite). — P. 233. Clédat, *Qui vive* ? M. Cl. suppose que cette locution signifie « Vive qui? Quel est le vivat que vous poussez ? Quel est votre cri de guerre? » Cette explication ne trouve pas un appui suffisant dans le passage des Mémoires de Gourville que cite l'auteur. — P. 234-5. Compte rendu de la publication de M. Forestié, *Quelques inventaires du XIVe siècle*.

T. IX, nº 4. — P. 240. Clédat, *Œuvres dramatiques d'Adam de la Halle*. Analyse accompagnée d'extraits. La place de travaux de cette nature n'est pas dans une revue scientifique. — P. 269. L. Vernier, *Observations sur la phonétique du latin vulgaire* (suite). Faible; erreurs singulières et nombreuses, par ex. *lui* dérivé de illo hic! — P. 294. A. Roux, *Glossaire du patois gâtinais* (lettres *A-D*).

T. X (1896), nº 1. — P. 1. P. Passy, *Notes sur quelques patois comtois*. Série de textes écrits phonétiquement. — P. 17. A. Roux, *Glossaire du patois gâtinais* (fin). — P. 34. Firmery, *L'*Eneas, *et la traduction de Veldeke*. Travail principalement dirigé contre les vues de M. Behaghel qui a surfait la valeur de la traduction de l'*Eneas* par Henri de Veldeke. — P. 63-65. Comptes rendus de Bapst, *Essai sur l'hist. du Théâtre*; Livet, *Lexique de la langue de Molière*, etc.

T. X, nº 2. — P. 81. Firmery, *L'*Eneas *et la traduction de Veldeke* (fin). — P. 90. Clédat, *Deux miracles dramatiques de Notre-Dame*, analyse et extraits traduits. — P. 99. *Poésie en patois de Cahors*, réimprimée d'après le *Tresor des rech. et ant. gauloises*, de Borel. — P. 103. Regnaud, *Notes d'étymologie française. Origine germanique d'une série de mots à initiale B*. Rapprochements

faits avec une méthode peu rigoureuse. Le côté historique est à peu près complètement négligé. Il ne suffit cependant pas de rapprocher un mot français d'un mot germanique; il faut pouvoir dire quand et comment le passage au français a eu lieu.

T. X, nº 3. — P. 161. Passy, *Notes sur quelques patois comtois* (suite). — P. 177. Clédat, Érec et Énide, *extraits traduits et analyse*. — P. 214. J. Bastin, *Remarques sur* nul *et* point. M. Bastin nous apprend que *nul, point, pas* ne sont pas négatifs par eux-mêmes; nous le savions. Les exemples qu'il accumule démontrent ce qui n'a plus besoin d'être démontré; ceux de la page 215, où « nul » est employé au sens du latin *nullus*, comme renfermant en lui le sens négatif, sont empruntés à des textes du XVIe siècle; ce sont de purs latinismes. — P. 222. Clédat, je *et* gié. Tentative à fin d'expliquer la formation de *je, jou, gié* autrement que G. Paris dans ses *Extraits des chroniqueurs français*. — P. 224. *Texte en patois vaudois*. C'est une fable en vers dont l'auteur est feu Dénéréaz. Le seul éclaircissement qu'on nous donne sur le patois dont cette fable est un spécimen consiste en ceci : « Ce texte est l'une des nombreuses variantes des patois parlés encore aujourd'hui dans la campagne des cantons de Vaud, Neuchâtel, Fribourg, Berne (Jura bernois), Valais et Genève ». C'est peu précis. — P. 229. Comptes rendus.

T. X, nº 4[1]. — P. 241. J. Texte, *L'histoire comparée des littératures*. Cinq pages de peu de valeur servant d'introduction à la bibliographie qui suit. — P. 247. Louis P. Betz, *Essai de bibliographie des questions de littérature comparée*. Très incomplet, classement défectueux. L'auteur s'est laissé guider par les indications que lui fournissaient les titres des ouvrages ou des mémoires; il a donc négligé une foule de travaux qui traitent des questions de littérature comparée sans que le titre le dise. Ainsi, pour le moyen âge, il ne cite aucune des éditions publiées par la Société des anciens textes français, et cependant les préfaces de plusieurs de ces éditions contiennent des rapprochements entre certains poèmes français ou provençaux et des œuvres italiennes, anglaises, allemandes, etc. Cette compilation, dont nous n'avons ici que le commencement, est encombrante et servira peu. — P. 275. Clédat, *Érec et Énide*, suite de l'analyse. — P. 288. Regnaud, *Étymologies françaises*. Ces étymologies sont celles de *duvet, dumet*, rattachés à l'adj. h. all. *dumpfic*, puis *dump-ig* (la double forme *dumet, duvet* reste difficile à expliquer), et *vernis* rattaché à l'anglo-saxon *fah* et à l'anglais *fair*, ce qui ne convient ni pour le sens ni pour la forme. Quant à l'all. du moyen âge *virniz, firnis*, il est probablement emprunté au français. — P. 291. Comptes rendus.

T. XI (1897), nº 1. — P. 1. Clédat, *Traductions archaïques et rythmées*. — P. 22. Betz, *Essai de bibliographie des questions de littérature comparée*. — P. 62. F. Pelen, *Des modifications de la tonique en patois bugiste*. Voici enfin un travail utile. M. Pelen montre par des exemples pris dans le patois du Bugey que certains mots, particulièrement les verbes, déplacent l'accent selon leur place

1. A partir de ce numéro la revue prend le titre de *Revue de philologie française et de littérature*.

dans la proposition ; ainsi *er ámon* (ils aiment), mais *er amón báere* (ils aiment boire). Ce déplacement de l'accent, selon la construction, est assez fréquent, sinon très général, dans les patois romans ; il n'est peut-être pas partout aussi marqué qu'en Bugey. Il n'est plus guère sensible dans le français parlé où la tendance est d'adopter une forme unique pour chaque mot, quelle que soit la position dans la phrase. M. Pelen joint à ses constatations concernant le patois du Bugey quelques remarques, qui ne sont pas toutes très exactes, sur la double forme de certains pronoms (*mon*, *ma*, et *mien*, *moie*), selon qu'ils sont toniques ou atones (proclitiques). — P. 72. L. V., *Sur l'étymologie complexe de certains noms propres*. Sous ce titre, peu clair, l'auteur traite de formes erronées de deux noms de rues à Besançon. Notre nomenclature topographique est remplie de ces erreurs. On en recueillerait une riche collection dans le *Dictionnaire des Postes*. — P. 75. Compte rendu, par M. l'abbé Devaux, de la thèse de M. Erik Staaf sur le suffixe -arius (cf. *Rom.*, XXVI, 613).

T. XI, nº 2. — P. 81. Betz, *Essai de bibliographie*, etc. — P. 109. Philipon, *De l'emploi du suffixe burgonde* inga *dans la formation des noms de lieux*. Travail savant et consciencieux, mais qui n'est encore qu'un essai et qui prête sur certains points à la critique. M. Ph. dit que le suffixe burgonde -inga aboutit à *-inges -anges* d'une part, et *-ins -eins -ens -ans* d'autre part ; le suffixe -inga aurait donc pris une forme de pluriel accusatif et cette forme eût été tantôt féminine, -ingas, et tantôt masculine, -ingos. Soit, bien que cette bifurcation eût demandé un peu plus d'explication. Mais toutes les finales en *-ins*, *-eins*, *ens -ans*, dont s'occupe M. Ph. dans ce premier article, ont-elles bien pour origine -ingos? Certaines des finales en -ins n'auraient-elles pas pour origine -ianus? Les formes intermédiaires font souvent défaut et par suite l'étymologie est douteuse. M. Ph. dit (p. 117) que *Thurins* (Rhône) est formé du nom germanique *Thuring*. Cela paraît douteux, car, dans cette région, *u* avant la tonique correspond souvent au latin *au* (Devaux, *Langue vulg. du Dauph.*, § 116). — P. 123. Nedey, *Remarques grammaticales sur le patois de Sancey* (Doubs). Ces remarques concernent la flexion. La notation manque un peu de précision. — P. 136. E. Ritter, *Le grammairien Louis Meigret, lyonnais*. Renseignements biographiques qui complètent heureusement ceux, en petit nombre, que M. W. Fœrster a réunis dans sa préface au *Trette de la grammaire françoese*, de Meigret. — P. 141. Bastin, *Sur l'imparfait de l'indicatif assimilé à un conditionnel passé. Sur l'accord du participe passé en vieux français*. — P. 149. Compte rendu, signé G. S., de Rydberg, *Zur Geschichte d. franz. ə*. Ce compte rendu se continue dans le fascicule suivant. (Cf. *Rom.*, XXVI, 346 et 629.)

T. XI, nº 3. — Nous n'avons à signaler dans ce nº que l'article de M. E. Staaf (pp. 193-222) intitulé : *Quelques remarques sur la phonétique française à propos de la grammaire de Schwan-Behrens*. Cf. *Rom.*, XXVII, 324.

T. XI, nº 4. — P. 241. Betz, *Essai de bibliographie*, etc. — P. 275. L. Clédat, *Études de syntaxe française ; le conditionnel*. — P. 309. Pelen, *Des modifications de la tonique en patois bugiste* (suite).

CHRONIQUE

Au huitième congrès des *Neuphilologen* qui s'est tenu à Vienne à la Pentecôte dernière et jours suivants a été présenté un recueil intitulé : *Neuphilologische Abhandlungen aus Jahresberichten œsterreichischer Gymnasien und Realschulen*. Nous y relevons une courte étude de M. Subak sur la conjugaison en napolitain, et un tableau phonétique et morphologique du patois de Clairvaux dressé par M. Hrkal sur la base assez peu sûre (l'auteur le reconnaît lui-même) du *Glossaire du patois de la forêt de Clairvaux*, par M. Alph. Baudouin (la loi phonétique découverte par l'auteur et donnée en appendice, d'après laquelle il existe dans le français de l'est un *i-Umlaut*, est fort sujette à caution).

— A ce même congrès a été présenté un recueil plus considérable et plus important, intitulé : *Festschrift zum VIII. allgemeinen deutschen Neuphilologentage, verfasst von Mitgliedern der österreichischen Universitäten und des Wiener neuphilologischen Vereines, herausgegeben von* J. Schipper (Vienne et Leipzig, Braumüller, gr. in-8). Dans la partie de ce beau volume consacrée à la philologie romane on trouve les articles suivants : Meyer-Lübke, *Aphorismen zur französischen Grammatik* (1° fine étude sur la vraie valeur du verbe *être* dans le prétendu passif français et sur le sens propre du passé périphrastique, qui désigne, je suis en cela tout à fait d'accord avec l'auteur, « un état qui est le résultat d'une action précédente » ; 2° remarques sur les différentes sortes de régime indirect); — J. Cornu, *Zweihundert altspanische Sprichwörter* (proverbes extraits de prosateurs et de poètes du XIVe siècle); — U. Jarník, *Beitrag zur Phraseologie von* da *im Rumänischen* (extrait d'un travail considérable sur le sens et l'emploi, dans le roumain vraiment populaire, des verbes les plus usités); — M. Friedwagner, *Die Ashburnham-Handschrift des « Songe d'Enfer »* (après d'intéressantes remarques sur les neuf mss. de ce poème de Raoul de Houdan, dont plus d'un était inconnu jusqu'ici, M. Fr. donne une impression diplomatique de celui d'Asburnham-Place, qu'il lui a été permis de copier); — M. Kawczyński, *Ueber das Verhältniss des Lustspiels « Les Contents » von Odet de Turnèbe zu « Les Ebahis » von Jacques Grevin und beider zu den Italienern* (l'auteur montre fort bien, contre l'opinion légèrement émise par E. Chasles et légèrement reproduite par M. Rigal, d'abord, que la pièce de Turnèbe est imitée de celle de Grévin, avec une addition empruntée à l'*Alessandro* d'A.

Piccolomini et peu heureusement amplifiée; ensuite que Grévin lui-même avait connu cette comédie et une autre pièce italienne, mais que son adaptation libre et intelligente assure à son œuvre les éloges donnés à celle de son imitateur; M. K. insiste avec raison sur ce fait qu'on ne saurait écrire sur la comédie française au XVIe siècle sans connaître à fond la comédie italienne).

— M. W. Förster annonce (*Gött. gel. Anzeigen*, 1898, p. 652) qu'il a mis sous presse l'édition critique du ms. d'Oxford du *Roland*. Il nous apprend aussi qu'il a commencé l'impression de *Jehan de Lanson*; il imprime entièrement les divers manuscrits, avec un essai de restitution critique pour la seule partie qui lui en paraisse susceptible.

— Livres annoncés sommairement :

Étude sur l'R français. I. *Prononciations et changements de l'R*. Thèse pour le doctorat, par S. F. Eurén. Upsala, 1896, in-8, 56 p. — Le travail de M. Eurén n'apporte pas au sujet dont il s'occupe beaucoup de faits nouveaux (quoiqu'on doive signaler les nombreux exemples tirés des patois), mais il présente un résumé commode et utile de ce qu'on en sait et il est constamment judicieux. L'auteur, qui s'occupe depuis longtemps de cette question (voy. *Rom.*, XIX, 119), est au courant des travaux récents; son opuscule — que nous n'avons reçu que tout récemment — est daté de 1896, ce qui explique qu'il n'ait pas connu le livre de M. Grammont sur la dissimilation. L'*lj* de *navilie*, *milie* n'est pas une *l* mouillée, comme il est dit pp. 23, 33, 34, 35 et 36; les remarques de M. E. sur ces mots et leur histoire sont d'ailleurs intéressantes et méritent d'être lues. A noter aussi (p. 23) l'explication du v. fr. *mul* < mulum par un emprunt à des dialectes du S. O. où le changement d'*l* final en *r* est normal. *Lambre* ne peut venir de lamina (p. 27), et *jamble* est non cammarum, mais chamula (*Rom.*, XXVI, 430); *Elme* (p. 39) est pris à l'it. Elmo et ne représente donc pas un changement français d'*l* en *r*. On lira avec intérêt les observations de l'auteur sur la double prononciation de l'*r* en français et son appendice sur les causes des changements phonétiques. Nous souhaitons que la seconde partie de ce travail ne tarde pas à paraître.

Dante. Sein Leben und sein Werk, sein Verhältniss zur Kunst und Politik, von Franz Xaver Kraus. Berlin, G. Grote, 1897, gr. in-8, x-792 p. — Ouvrage considérable d'un archéologue bien connu par ses travaux sur l'art chrétien et qu'on peut recommander comme introduction à l'étude de l'œuvre de Dante. L'auteur, très informé, judicieux et prudent, appartient à la catégorie des *intelletti sani* qui subordonnent au bon sens l'érudition et la subtilité dont tant de commentateurs anciens ou modernes ont fait un si étrange abus. M. K. sait aussi se borner, et, même dans les chapitres où il se sent le plus maître du sujet, il évite de vider son sac et de nous accabler sous le poids de toutes ses fructueuses recherches. Dans la partie du livre qui traite de la vie de Dante, des *Opere minori* et de la *Commedia*, M. K. se contente le plus souvent d'exposer les résultats des travaux d'autrui; il

le fait avec tact, sans polémiser inutilement avec les illuminés et les présomptueux, sans s'attarder non plus à discuter le pour et le contre d'opinions également probables mais également incertaines. Il lui arrive rarement, surtout dans le chapitre de la *Commedia*, de risquer des interprétations nouvelles de tel ou tel passage difficile (celle qu'il propose pour le vers *E sua nazion sarà tra Feltro et Feltro*, voyant dans *feltro* le mot *feltrum*, « laine grossière, vêtement du pauvre berger », et dans *nazione* l'équivalent de « manière de vivre », semble malheureuse); il aime mieux laisser au lecteur le soin de prendre parti et de juger par lui-même; et, dans plusieurs cas, il se reconnaît de bonne grâce incapable de lever le *velame degli versi strani*. Les derniers chapitres, sur l'art, la politique et la théologie dantesques, témoignent d'une information plus précise, plus sûre et de vues plus personnelles : on lira, notamment, avec intérêt et profit les pages consacrées au commentaire de la vision du char, aux origines franciscaines de la théologie de Dante, aux rapports du *De monarchia* avec les écrits polémiques de l'époque. En revanche, il est à regretter que M. K. ait tout à fait omis de parler de la langue, de la versification et du style de son auteur : c'est là une grosse lacune dans un ouvrage de cet ordre, qui devrait éclairer tous les côtés de l'œuvre dantesque. L'illustration, qui ne saurait tenir lieu naturellement des ouvrages spéciaux de Volkmann et de Bassermann, contentera néanmoins beaucoup de lecteurs. Tout n'y est pas également utile ni bien choisi. Pour les représentations figurées de Dante, M. K. donne l'essentiel et notamment les trois dessins de la fresque du Bargello antérieurs à la restauration de Marini ; mais pour la *Commedia*, il y a trop d'illustrations purement fantaisistes et plusieurs de celles qui ont un intérêt historique sont mal reproduites : que peut-on faire de la pl. 43 représentant une miniature d'un ms. de Paris ou même de la pl. 74 (Enfer d'Orcagna)?— Ces quelques réserves ne doivent pas diminuer la valeur de ce bel ouvrage, qui s'adresse à tous les amis de Dante et particulièrement à ceux qui, sans avoir le moyen de tout approfondir, tiennent à se rendre compte de la complexité des problèmes que soulève l'œuvre dantesque et des solutions qu'en ont proposées cinq siècles de spéculations et de recherches. — A. M.-F.

Vincenzo Crescini. *Ignoto manoscritto di uno dei poemi italiani sopra S. Margheritas d'Antiochia*. Padova, 1898, in-8, 15 p. (extrait des *Atti e memorie* de l'Académie de Padoue). — Il s'agit de la vie lombarde de sainte Marguerite, publiée par M. Wiese; M. Crescini communique les variantes de sens et les principales variantes de forme d'un manuscrit qui se trouve à Udine.

Le propriétaire-gérant, Ve E. BOUILLON.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

F. Lot. *Gormond et Isembard* 1
A. Piaget. *Le Chapel des fleurs de lis*, par Philippe de Vitri..... 55
P. Meyer. La traduction provençale de la *Légende dorée* 93
Fr. Novati. Poesie musicali francesi de' sec. xiv e xv, tratte da mss. italiani 138
E.-G. Parodi. Del passaggio di *v* in *b* e di certe perturbazioni fonetiche nel latino volgare 93 177
C. Voretzsch. Sur *Anseïs de Cartage* (*fin*) 245
L. Gauchat. Encore manducatum = manducatam 270
P. Meyer. Document linguistique des Basses-Alpes 337
P. Savi-Lopez. *Il Filostrato* di Boccaccio 442
F. Lot. Nouvelles études sur la provenance du cycle arthurien. I. Glastonbury et Avalon 529
G. Mazzoni et A. Jeanroy. Un nouveau manuscrit du roman de *Troie*. 574
A. Piaget. *Le Chemin de vaillance*, de Jean de Courcy, et la non-élision de l'*e* des polysyllabes aux xive et xve siècles 582

MÉLANGES

Enclisi o proclisi del pronome personale atono qual oggetto (Ad. Mussafia) 145
Est : *me(s)t* (E. Walberg) 146
Une imitation d'Albert de Sisteron par Mahieu le Juif (A. Jeanroy).. 149
Berrie : arabe *barriya* (E. Galtier) 287
Imagoregare (Ad. Mussafia) 288
Esp. *gozo* (J. D. M. Ford) 289
Fecerunt in francese (Ad. Mussafia) 290
Note critiche sull' *Estoire de la guerre sainte* di Ambrogio (Ad. Mussafia). 292
Andare; *andar*; *amnar*; *lar*; *anar*; *aller* (F. Wulff) 480
Parpaing, *perpigner* (G. P.) 481
Poulie (G. P.) 482

COMPTES RENDUS

Bacci, Intorno al Farinata Dantesco (G. P.) 152
Bartholomaeis (De), Antica leggenda verseggiata di S. Francesco (G. P.) 152
Behrens, voy. Schwan 324
Chants et dits artésiens, p. p. Jeanroy et Guy (Ad. Mussafia et G. P.). 190
Chauvin, Pacolet et les Mille et une Nuits (G. P.) 325
Child Memorial Volume (G. P.) 320
Cian, Giochi di sorte versificati (G. P.) 151
Fraccaroli, Le dieci bolgie nella *Divina Commedia* (G. P.) 153
Friedwagner, voy. *Meraugis*.
Gorra, Di un poemetto francese inedito del sec. xv (G. P.) 153
Guy, voy. Chansons et dits artésiens.
Jeanroy, voy. Chansons et dits artésiens.
Kittredge, Who was Sir Thomas Malory (G. P.) 321
Lazzarini, Un rimatore padovano del trecento (G. P.) 152
Linder, voy. *Plainte de la Vierge*.
Lovarini, Canti popolari tarantini (G. P.) 152
Macon, Le mystère de la *Résurrection* attribué à Jean Michel (G. P.) .. 623
Marcou, The french historical infinitive (G. P.) 321
Maxeiner, Zur Geschichte der franz. Wörter im Mittelhochd. (F. Piquet) 155
Mazzoni, Il primo accenno alla *Divina Commedia* (G. P.) 151
Mémoires de la Société néo-philologique à Helsingfon (G. P.) 300
Meraugis von Portlesguez, herausg. von Friedwagner (G. P.) 307
Merkel, I beni della famiglia di Puccio Pucci (G. P.) 152
Miscellanea Rossi-Teiss (G. P.) 151
Novati, Due sonetti di Luigi Pulci (G. P.) 155
Papa, La leggenda di S. Caterina in decima rima (G. P.) 155
Pellegrini, Alcune rime inedite del sec. xiii (G. P.) 155
Plainte de la Vierge en vieux vénitien, p. p. Linder (A. Pillet) 619
Renier, Sul contrasto fra la matre e la figliuola (G. P.) 151
Röttiger, Der heutige Zustand der Tristanforschung (E. Muret) 608
Salvioni, Quisquiglie etimologiche (G. P.) 154
Schwan, Grammatik des Altfranzösischen, bearbeitet von Behrens (M. Roques) 324
Schofield, The lay of Guingamor (G. P.) 323
Sheldon, On *au* for french *a* before a nasal (G. P.) 320
Söderhjelm, Ant. de la Sale et la légende de Tannhäuser (G. P.) ... 304

Uschakoff, Zur Frage von den nasalis. Vokalen im Altfranz. (G.P.). 300
Voretzsch, Das Merovingerepos u. die altfranz. Heldensage (H. Yvon). 298
Vuilhorgne, Raoul de Houdenc (M. Friedwagner) 318
Weeks, The messenger in *Aliscans* (G. P.) 322

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

Ambroise, *Estoire de la guerre sainte*, p. p. Paris 174
Ascoli, *Talentum* 255
Aucassin et Nicolete, edited and translated by Bourdillon 331
Bartholomaeis (De), Una rappresentazione bolognese del sec. xv 526
Bello et Cuervo, Gramática de la lengua castellana 176
Blöte, Das Aufkommen des Clevischen Schwanritters 334
Bourdillon, voy. *Aucassin et Nicolete*.
Chaucer (The Works of), edited by Pollard, Heath, Liddell, Mc Cornish 524
Constans, La langue du roman de *Troie* 335
Cordres (*La Prise de*) *et de Sebille*, p. p. Densusianu 172
Cotarelo y Morì, El libro de las querellas de Alfonso el Sabio 525
Crescini, Due noterelle filologiche 174
Crescini, Ignoto manoscritto di *S. Margherita* 635
Cuervo, voy. Bello.
Dauzat, Phonétique du patois de Vinzelles 335
Densusianu, voy. *Cordres* (*La Prise de*).
Estoire de la guerre sainte, voy. Ambroise.
Eurèn, Étude sur l'*r* français, T 634
Everlien, Ueber *Judas Macchabee* von Gautier de Belleperche 176
Gaetano (De), *La Vinuta di lu re Japicu in Catania* 528
Geijer, *Historisk öfverblick af latinets* qui *och* qualis *fortsatta* 175
Gorra, Il primo accenno alla *Divina Commedia*? 526
Hanssen, Los pronomes posesivos de los dialectos castellanos 526
Heath, voy. Chaucer.
Hertz, voy. Wolfram von Eschenbach.
Horn, Beiträge zur deutschen Lautlehre 523
Kölbing, Christian von Troyes und die Brandanuslegende 335
Kraus, Dante 634
Lázár, Ueber das Fortunatus-Märchen 175
Lebaigue, La réforme orthographique et l'Académie 335
Lewis, The foreign sources of english versification 527
Liddell, voy. Chaucer.
Lindberg, Les locutions verbales figées dans la langue française 336

LUDWIG, Lope de Vegas Dramen aus dem karol. Sagenkreise..... 524
Mc CORNISH, voy. Chaucer.
MEYER, Notice sur un légendier français du XIIIe siècle..... 333
MICHELE (DI), L'*Avarchide* di Luigi Alamanni..... 521
Marie de France, Fabeln, herausg. von WARNKE..... 523
MURET, La légende de la reine Berthe..... 332
MUSSAFIA, Zur Kritik und Interpretation romanischer Texte, I-IV..... 331
NOACK, Der Strophenausgang in der altfranz. Lyrik, I..... 523
NORDEN, Die antike Kunstprosa..... 526
OELSNER, Dante in Frankreich bis zum Ende des 18. Jahrhunderts..... 528
OVIDIO (D'), *Talento* nei sui varii valori lessicali..... 173
PARIS, voy. Ambroise.
Parzival, voy. Wolfram von Eschenbach.
POLLARD, voy. Chaucer.
PROST, Catalogue des collections relatives à l'histoire de Metz..... 173
PROTO, Gli eresiarchi..... 332
RÉTHY, Daco-Roumains ou Italo-Roumains..... 174
RICHENET, Le patois de Petit-Noir..... 172
SALVIONI, L'elemento volgare negli statuti di Brissago, etc..... 174
SALVIONI, Per i nomi di parentela in Italia..... 333
SEELMANN, Der Berliner Totentanz..... 331
SVEDELIUS, L'analyse du langage appliquée à la langue française..... 333
THOMAS, Essais de philologie française..... 334
VASCONCELLOS (DE), Notas philologicas..... 333
VAUTHERIN, Glossaire du patois de Châtenai, II..... 333
WARNKE, voy. Marie de France.
WESSELOFSKY, *Evstakhii iz Matery i ego* Planctus Italiae..... 522
WOLFRAM VON ESCHENBACH, *Parzival*, neubearbeitet von HERTZ..... 336

PÉRIODIQUES

Bulletin de la Société des anciens textes, 1897..... 515
Giornale Dantesco, n. s., t. IV..... 164
Giornale storico della letteratura italiana, t. XXVII et XXVIII..... 513
Revue de philologie française et provençale, t. IX-XI..... 629
Zeitschrift für romanische Philologie, XXI, 4..... 160
— — — XXII, 1..... 163
— — — XXII, 2..... 509
— — — XXII, 3..... 625

CHRONIQUE

Nécrologie : H. Lavoix, A. Gouverneur, Ed. Sayous, 168; J. Passy, 327, A. Brachet, 517. — Publications de la Société des anciens textes, 168. — Thèses soutenues à l'École des chartes par M. M. Schiff sur la bibliothèque du marquis de Santillane, et par M. L. Brandin sur les gloses françaises de Gerschom ben Juda, 169. — Huitième congrès des *Neuphilologen* à Vienne (mémoires de MM. Subak sur la conjugaison napolitaine, Hrkal sur la phonétique du patois de Clairvaux, Meyer-Lübke sur quelques points de grammaire française, Cornu sur 200 proverbes espagnols, Friedwagner sur un ms. du *Songe d'enfer*, Kawczynski sur la comédie de Grévin, *les Contents*, sa source et ses imitations), 633. — Travaux récents sur le *Poème du Cid*, 519. — Mémoire de M. Basset sur des légendes de cannibalisme feint, 169. — Articles de G. Paris sur l'*Histoire de la langue française*, de M. Brunot, 172; sur la *Dissimilation*, de M. Grammont, 328; lecture du même sur Coquillart, 172. — Tomes II et III du *Kritisch. Jahresbericht für rom. Philologie*, 328. — *Manuel de la littérature française*, de M. Brunetière, 170. — Dixième livraison de l'*Altkeltisch. Sprachschatz*, de M. Holder, 320. — *Festschrift* de l'université de Lund, p. 321. — Éditions annoncées : de *Protesilaus*, par MM. Stengel et Coulet, 171; de la *Dame à la licorne*, par M. W. Zingerle, 172; de *Partenopeu*, par MM. van Borkum et Stengel, 172; de la *Vie de saint Julien* en vers, par M. Tobler, 330; du *Poème du Cid*, par M. Menéndez Pidal, 330; des poèmes de Simon de Fresne, par M. Matzke, 330; des *Vœux du Paon*, par M. Bonnier, 521; du *Trésor* de Brunet Latin, par Mme Minckwitz, 521. — Mise sous presse, par M. Förster, du texte critique de *Roland* d'Oxford et de *Jehan de Lanson*, 634. — Programme d'une étude sur la langue de Macé de La Charité, par M. Herzog, 172. — Prix de philologie romane proposé par la Société de linguistique, 171. — *The Modern Quarterly of Language and Literature*, 329. — Les suppléments du *Giornale storico della letteratura italiana*, 521. — Livre-journal d'un marchand de Forcalquier (1330-1332), 171; fragment de la *Somme le Roi*, 329; manuscrits de *Fierabras*, 331. — Notes échangées entre MM. Hanssen et Porębovicz, 327.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMP.

PC Romania
2
R6
t.27

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY